



HAL
open science

Les petites villes des espaces périphériques interstitiels : comparaison entre le sud Massif Central (France) et la Castille / Haute-Estrémadure

Marie-Eve Fererol

► **To cite this version:**

Marie-Eve Fererol. Les petites villes des espaces périphériques interstitiels : comparaison entre le sud Massif Central (France) et la Castille / Haute-Estrémadure. Géographie. Université Blaise Pascal - Clermont-Ferrand II, 2010. Français. NNT : 2010CLF20014 . tel-03631208

HAL Id: tel-03631208

<https://theses.hal.science/tel-03631208>

Submitted on 5 Apr 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Clermont Université - Université Blaise Pascal
Ecole Doctorale de Lettres, Langues et Sciences Humaines

Thèse
pour obtenir le grade de
DOCTEUR D'UNIVERSITE
ès géographie

Présentée et soutenue publiquement par

Marie-Eve FEREROL

le 3 décembre 2010

LES PETITES VILLES DES ESPACES
INTERSTITIELS : COMPARAISON ENTRE LE SUD
MASSIF CENTRAL (FRANCE) ET LA
CASTILLE/HAUTE-ESTREMADURE (ESPAGNE)

Membres du jury :

M. Yves CHAPPOZ, Professeur en Sciences de Gestion, Université J. Moulin, Lyon III,
président du jury

M. Franck CHIGNIER-RIBOULON, Professeur de Géographie, Université Clermont
II, directeur de thèse

M. Jean-Charles EDOUARD, Professeur de Géographie, Université Clermont II

M. Michel GUERIN, Directeur Départemental Adjoint à la DDT Lozère

M. Régis GUILLAUME, Professeur de Géographie, Université Toulouse Le Mirail,
rapporteur

M. André HUMBERT, Professeur émérite de Géographie, Université Nancy II,
rapporteur

Résumé : Cette thèse a été bâtie sur l'hypothèse que les espaces interstitiels, secteurs en situation de marginalité et faiblement métropolisés, sont plus dynamiques qu'il n'y paraît de prime abord. Notre travail montre que la construction actuelle des statistiques tend à sous-évaluer la réalité urbaine de ces régions. Or, les petites villes sont une des clés du maintien, voire du renouveau, de territoires. Reconstituées selon des limites cohérentes, en tenant compte des communes de banlieue, les petites villes sont toujours des nœuds de résistance dans ces milieux particuliers : 78% d'entre elles sont en hausse démographique et 88% bénéficient d'un marché du travail florissant entre 1999 et 2006. En outre, il apparaît qu'un réseau christallérien structure encore le sud Massif Central, même si des modifications à la base sont survenues. Un constat quasi identique s'observe en Castille/Estrémadure, autre espace interstitiel. L'outil comparatif a permis de mettre en évidence les traits invariants qui décrivent les petites villes, mais également de souligner quelques différences, notamment sur le plan de l'aménagement du territoire. Ceci nous amène à une réflexion plus poussée sur les politiques publiques françaises.

Certaines villes ont décliné, pour maintes raisons, et n'assurent plus une fonction d'organisation et de commandement de l'espace. Cette situation interroge les politiques publiques actuelles menées, notamment leur logique égalitaire. La solution ne consisterait-elle pas plutôt en une politique volontariste d'aménagement du territoire à destination, prioritairement, des villes les plus porteuses d'avenir, dans le cadre d'un renforcement des Régions ?

Mots-clés : petites villes ; réseau urbain ; développement territorial ; aménagement du territoire ; Massif Central ; Castille/Estrémadure.

Abstract : This thesis is founded on the hypothesis that interstitial spaces, i.e. peripheral and less citified zones, are more vibrant than they seem at first glance. Our research shows that the way current statistics are constructed tends to underestimate the urban reality of these regions. However, small towns play a key role in maintaining and even renewing territories. Reconstructed according to coherent borders, by taking into account suburban communities, small towns consistently represent pockets of resistance in these special environments: 78% are expanding demographically and 88% benefitted from a thriving labour market from 1999 to 2006. Moreover, it seems that a Christallerian network is still shaping the southern part of the Massif Central, even if basic changes have occurred. And almost identical phenomenon was observed in another interstitial space, Castile/Estremadura. A comparative tool enabled us to reveal the invariant traits that describe small towns, but also to emphasise several differences, notably in terms of land management. This led us to examine French public policy more closely.

Certain towns have declined, for a multitude of reasons, and no longer fulfil the function of organising and controlling space. This situation challenges current public policies, notably their egalitarian rationale. Would it not be better to reinforce regions by adopting a proactive land management policy focused on the towns with the most promising future?

Keywords: small towns, urban network, regional development, land management, Massif Central, Castile/Estremadura.

Clermont Université - Université Blaise Pascal
Ecole Doctorale de Lettres, Langues et Sciences Humaines

Thèse
pour obtenir le grade de
DOCTEUR D'UNIVERSITE
ès géographie

Présentée et soutenue publiquement par
Marie-Eve FEREROL
le 3 décembre 2010

LES PETITES VILLES DES ESPACES
INTERSTITIELS : COMPARAISON ENTRE LE SUD
MASSIF CENTRAL (FRANCE) ET LA
CASTILLE/HAUTE-ESTREMADURE (ESPAGNE)

Membres du jury :

M. Yves CHAPPOZ, Professeur en Sciences de Gestion, Université J. Moulin, Lyon III,
président du jury

M. Franck CHIGNIER-RIBOULON, Professeur de Géographie, Université Clermont
II, directeur de thèse

M. Jean-Charles EDOUARD, Professeur de Géographie, Université Clermont II

M. Michel GUERIN, Directeur Départemental Adjoint à la DDT Lozère

M. Régis GUILLAUME, Professeur de Géographie, Université Toulouse Le Mirail,
rapporteur

M. André HUMBERT, Professeur émérite de Géographie, Université de Nancy,
rapporteur

Avant-propos

Après sept longues années, et malgré les nombreuses embûches, nous arrivons au terme de ce doctorat. Pendant quatre ans, nous avons eu le bonheur d'enseigner en faculté mais, au fil des rencontres, nous nous sommes rendue compte que le géographe chercheur pouvait devenir un géographe aménageur. Nous avons donc passé un master professionnel en Aménagement et Développement Territorial à Lyon III et nous nous sommes dirigée vers les concours administratifs et la Fonction Publique Territoriale, ce qui explique, en partie, la longueur de ce doctorat. Par la suite, nous désirons continuer à concilier notre futur travail au service des collectivités locales avec des travaux de recherche ou des interventions en master professionnel, voire même retourner dans l'enseignement supérieur si la possibilité nous en est donnée.

Cette thèse n'aurait pu aboutir sans l'aide, précieuse, de nombreuses personnes. En premier lieu, nous tenons à remercier de tout notre cœur Franck CHIGNIER-RIBOULON, qui a très gentiment accepté de reprendre la direction de cette thèse, et Catherine MARTIN-DOUYAT, ancienne secrétaire du département de géographie de Clermont II, qui a toujours cru en nous. Ensuite, nos remerciements les plus vifs vont, bien évidemment, à nos parents qui ont consenti des sacrifices et usé beaucoup de leurs temps pour nous accompagner en Espagne. Ils s'adressent également à notre cousine Nadia pour sa relecture attentive. Nous ne saurions oublier tous nos amis, notamment deux de la "maison" qui, connaissant les affres de la recherche, ont su nous guider et nous encourager : Anne HECKER et Sylvie CHRISTOFLE.

Ces sept années nous ont permis de faire de merveilleuses rencontres. Nous exprimons ici notre profonde gratitude aux personnes de la Commission Transport du CNU, notamment Pierre ZEMBRJ, qui nous a toujours apporté son soutien. Cette thèse doit également beaucoup à la contribution de Françoise TERNAT de l'INSEE Auvergne, personne très dévouée et compréhensive devant nos lourdes exigences, et à celle de Paco OLIVA de Metaform qui est parvenu à nous faire apprendre l'espagnol en un temps record. Nos pensées vont aussi vers J-Luc PEIRY, un des directeurs de département sous lesquels nous avons exercé et qui a été le seul à ménager l'emploi du temps des doctorants, ainsi qu'à son laboratoire Geolab qui nous a invitée à partager des moments conviviaux autour de repas. Merci aussi à toute l'équipe de la Direction Aménagement du Territoire du Conseil Régional Languedoc-Roussillon qui nous a permis de prendre confiance en moi et de réussir nos premiers pas dans la FPT.

Pour finir, et la liste serait trop longue, nous adressons tous nos remerciements aux personnes avec qui nous avons été en contact lors de nos recherches de terrain. Une pensée particulière sera adressée à Purificación POZZO, ancienne adjointe de Béjar. Et bien évidemment nous remercions les membres de notre jury pour avoir pris le temps de nous lire et de nous écouter.

Sommaire

Introduction générale p 13

LIVRE I : LES PETITES VILLES, DES OBJETS AU CŒUR DES PREOCCUPATIONS CONTEMPORAINES

Introduction du Livre I..... p 21

Chapitre 1 : Pourquoi étudier les petites villes en 2010 ? p 24

I) LE CHAMP D'INVESTIGATION : LES ESPACES INTERSTITIELS p 24

A) Les espaces interstitiels : entre marche et marge p 25

B) Le sud du Massif Central et la Castille/Haute-Estrémadure :

deux prototypes d'espaces interstitiels..... p 29

II) LA PETITE VILLE : UNE NOTION A REVISITER p 46

A) Une tentative de redéfinition de la petite ville p 47

B) L'insertion des petites villes dans l'espace p 52

C) Les petites villes de Castille/Haute-Estrémadure p 58

III) LA METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE..... p 59

A) Une méthode traditionnelle mais rigoureuse pour définir la petite ville p 60

B) L'emboîtement des échelles p 61

C) L'utilité d'une comparaison internationale..... p 62

Conclusion du chapitre 1 p 66

Chapitre 2 : Plaidoyer pour une meilleure connaissance du système urbain dans son ensemble..... p 67

I) LES NECESSITES DE L'APPROCHE DU PHENOMENE DE BANLIEUE ET DE PERIURBANISATION DANS LES PETITES VILLES p 69

A) Une approche trop rigide et incomplète du système urbain par l'INSEE p 69

B) Plaidoyer pour une refonte des agglomérations p 74

C) Le choix de nouveaux critères adaptés aux petites villes p 75

II) UNE NOUVELLE APPROCHE DE L'URBANISATION EN MILIEU A FAIBLE DENSITE p 82

A) La population urbaine du sud Massif Central revue et corrigée..... p 82

B) Les résultats géographiques confirmés par l'approche sociale du phénomène de banlieue et de périurbanisation p 92

C) Des périmètres statistiques (INSEE) et intercommunaux pas toujours en adéquation avec les périmètres géographiques p 100

Conclusion du chapitre 2 : p 107

Conclusion du Livre I..... p 108

**LIVRE II : LES SPECIFICITES DES PETITES VILLES
DES ESPACES INTERSTITIELS – L'EXEMPLE DU
SUD MASSIF CENTRAL**

Introduction du Livre II..... p 113

**Chapitre 3 : Dynamiques démographiques et évolution spatiale
des petites villes p 115**

I) LES MODALITES DE L'EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE

DES UNITES URBAINES ET DE LEUR VOISINAGE p 116

- A) L'évolution à moyen terme : 1975-1999 p 116
- B) L'évolution récente : l'étude du recensement de 1999 p 124
- C) La petite ville des espaces interstitiels : une petite ville comme les autres p 142

**II) LES PETITES VILLES : DES OBJETS D'EFFERVESCENCE
MIGRATOIRE p 147**

- A) Méthodologie p 148
- B) Les petites villes intégrées dans le système urbain par le jeu des migrations p 149
- C) Le vieillissement des petites villes par le jeu des migrations p 154
- D) L'influence de la "nature" des villes sur les CSP migrantes p 157
- E) Entrants et sortants : une origine et une destination géographiques similaires p 161

III) DES CLASSES D'AGE BIEN DIFFERENCIEES

SPATIALEMENT..... p 166

- A) Le Massif Central : terrain de prédilection des seniors p 166
- B) Les villes moyennes et petites villes : des exceptions à la règle p 168

IV) LES TENDANCES DU DERNIER RECENSEMENT p 172

- A) Un nouveau mode de calculs p 172
- B) Le fort dynamisme du Massif Central et de ses petites villes p 174
- C) Panorama général des petites villes françaises p 178

Conclusion du chapitre 3 : p 179

**Chapitre 4 : Les villes-centres, moteurs économiques du système
urbain p 181**

I) LA FONCTIONNALITE DES PETITES VILLES DES ESPACES

INTERSTITIELS p 182

- A) Le volume de l'emploi dans les petites villes des espaces interstitiels p 182
- B) Les grandes orientations économiques : un tertiaire dominant
mais non emblématique..... p 186

C) Les banlieues : des réserves foncières pour l'étalement urbain.....	p 195
II) <u>UNE ANALYSE QUANTITATIVE DETAILLEE</u>	p 202
A) Des branches industrielles conventionnelles mais dynamiques	p 203
B) Des filières tertiaires incomplètes.....	p 212
III) <u>LES CHANGEMENTS INTERVENUS DEPUIS 1975</u>	p 221
A) Méthodologie	p 221
B) Une légère diminution globale de l'emploi entre 1975 et 1999	p 224
C) Les mutations au sein des différentes filières	p 231
D) Une relative corrélation évolution démographique / évolution des emplois	p 248
E) La très bonne tenue de l'emploi entre 1999 et 2006	p 251
Conclusion du chapitre 4 :	p 254
Conclusion du livre II :	p 257

<p>LIVRE III : LA REACTIVITE DES PETITES VILLES DES ESPACES INTERSTITIELS</p>
--

Introduction du Livre III	p 263
<u>Chapitre 5 : La notion de hiérarchie urbaine en espace interstitiel</u>	p 267
I) <u>LE CLASSEMENT DEMOGRAPHIQUE DES VILLES DU SUD MASSIF CENTRAL CONFRONTE A LA LOI RANG-TAILLE</u>	p 268
A) La masse de population : un critère simpliste mais incontournable.....	p 268
B) La relative cohérence « réalité-théorie »	p 268
C) Des niveaux urbains démographiques bien marqués.....	p 269
II) <u>LE CLASSEMENT DES PETITES VILLES DU SUD DU MASSIF CENTRAL SELON LES EQUIPEMENTS TERTIAIRES</u>	p 272
A) Le poids des équipements tertiaires : le critère fondamental	p 272
B) Les villes au poids économique plus important que leur poids démographique .	p 275
C) Un poids démographique trompeur	p 276
III) <u>LA GRILLE URBAINE MAILLANT LE SUD DU MASSIF CENTRAL</u>	p 277
A) Les niveaux urbains déterminés selon les trois critères	p 278
B) Synthèse de la hiérarchie urbaine du sud Massif Central	p 279
C) La répartition spatiale des différents niveaux urbains dans le sud du Massif Central	p 282
Conclusion du chapitre 5	p 283

Chapitre 6 : L'ancrage des petites villes

dans le territoire..... p 285

I) LES PETITES VILLES : SOURCE ELEMENTAIRE DE DISTRIBUTION DE BIENS ET DE SERVICES..... p 286

- A) Radioscopie des commerces et services des villes du sud Massif Central en 2004..... p 287
- B) Les mutations de la gamme commerciale depuis une vingtaine d'année : adaptation au monde moderne ou déclin absolu ?..... p 302
- C) Les petites villes au service des territoires : les aires d'attraction commerciale .. p 315
- D) La permanence des zones d'influence spatiale..... p 342

II) LES PETITES VILLES : POLES D'EMPLOIS DES MILIEUX DE FAIBLES DENSITES..... p 348

- A) Des petites villes dépendantes de leur territoire ou des petites villes facteur de survie des territoires ruraux ? p 348
- B) La méthodologie d'analyse..... p 349
- C) La hiérarchie des bassins d'emploi..... p 350
- D) Les facteurs perturbant le modèle général d'attraction par l'emploi..... p 352

III) LE RAYONNEMENT DES SERVICES PUBLICS

ET PRIVES DE BASE..... p 354

- A) Les lycées : une présence déterminante sur l'espace p 355
- B) Un maillage hospitalier encore dense p 360
- C) Des services médicaux complémentaires p 363

Conclusion du chapitre 6 : p 367

Chapitre 7 : Métropolisation et développement local : l'oxymore du XXI siècle pour les petites villes..... p 369

I) UN RAYONNEMENT TRADITIONNEL DES METROPOLES RENFORCE PAR LA METROPOLISATION ET LES REFORMES ETATIQUES..... p 370

- A) CHRU et Universités : indicateurs classiques du rayonnement des métropoles.. p 370
- B) Une accentuation de la métropolisation p 381
- C) L'action paradoxale de l'Etat p 392

II) FAIBLESSES ET ATOUTS DES PETITES VILLES DANS UN CONTEXTE DE COMPETITIVITE ET DE CONCURRENCE..... p 403

- A) Des handicaps surmontables ?..... p 403
- B) Des atouts existants et à mieux valoriser..... p 413

III) LA NECESSITE DE COOPERER POUR SURVIVRE EN MILIEU DEFAVORISE..... p 419

- A) Les coopérations intercommunales de type pays : un bilan décevant pour les petites villes p 420
- B) Les petites villes et le contexte de compétitivité : entre impuissance et challenge p 434

Conclusion du chapitre 7 : p 441

Conclusion Livre III	p 442
-----------------------------------	--------------

Livre IV : LES PETITES VILLES ESPAGNOLES, UNE EVOLUTION A MEDITER
--

Introduction Livre IV.....	p 447
-----------------------------------	--------------

**Chapitre 8 : Des aspects démographiques
en demi teinte**

.....	p 451
--------------	--------------

I) LA CASTILLE ET L'ESTREMADURE :

<u>DEUX REGIONS SAIGNEES DEMOGRAPHIQUEMENT</u>	p 451
---	--------------

A) L'évolution centennale 1900-1991 : croissance des villes et déchéance de l'espace rural	p 452
---	-------

B) L'évolution récente (1996-2005) : un renversement de tendance	p 466
--	-------

<u>II) LES CONSEQUENCES DE L'EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE</u>	p 482
---	--------------

A) De fortes densités urbaines au milieu d'un désert humain	p 483
---	-------

B) Une affirmation de l'urbanisation au cours du XXe siècle	p 484
---	-------

C) Des structures d'âge plus favorables dans les villes que dans les campagnes	p 491
---	-------

Conclusion du chapitre 8 :	p 496
---	--------------

**Chapitre 9 : L'organisation territoriale de la Castille/Haute
Estrémadure : la survie d'un réseau cristallérien dans un
contexte de très faibles densités.....**

<u>I) L'ARTICULATION URBAINE DE LA CASTILLE/HAUTE ESTREMADURE</u>	p 498
--	--------------

A) Une hiérarchie urbaine complète.....	p 499
---	-------

B) La hiérarchie urbaine de la Castille/Haute-Estrémadure : une hiérarchie légèrement différente de celle du sud Massif Central	p 504
--	-------

C) Le point de vue des géographes espagnols quant à la hiérarchie urbaine des régions intérieures	p 508
--	-------

D) La répartition spatiale des différents niveaux urbains en Castille/Haute-Estrémadure	p 510
--	-------

<u>II) DES PETITES VILLES AUX ACTIVITES PEU VARIEES</u>	p 513
--	--------------

A) Le penchant industriel des petites villes moins accentué en Castille/Haute-Estrémadure.....	p 514
---	-------

B) Des petites villes castillanes et <i>extremeñas</i> moins tertiarisées que dans le sud Massif Central.....	p 531
--	-------

C) La réalité commerciale urbaine en Castille/Haute-Estrémadure	p 542
---	-------

D) La persistance d'agrovilles	p 559
--------------------------------------	-------

III) DES PETITES VILLES CHOISIES POUR LE SERVICE DU TERRITOIRE	p 563
A) Méthodologie	p 563
B) Des bassins d'emploi spatialement limités.....	p 565
C) Les aires d'attraction commerciale : une adaptation confirmée du système christallérien	p 566
D) L'influence des services publics.....	p 577
E) La comarcalisation : une "intercommunalité" réussie.....	p 583
Conclusion du Chapitre 9	p 593
Conclusion du Livre IV	p 594
Conclusion générale	p 599
Bibliographie	p 611
Annexes	p 639
Liste des annexes	p 861
Listes des tableaux	p 862
Listes des cartes	p 869
Listes des graphiques	p 873
Listes des photos	p 876
Listes des encadrés	p 878
Table des Matières	p 880

« Aménager le territoire, c'est prendre conscience de l'espace français comme richesse et comme devoir. »

Edgar Pisani, *Revue Française de Sciences Politiques*, n°2, juin 1956.

Introduction générale

Produit d'une logique institutionnelle (ses 36 500 communes) et d'une logique fonctionnelle (soumis aux mutations économiques), le territoire français se compose d'une multitude de composantes qui en font sa richesse. De par cette diversité, il serait déplacé de souhaiter une « *justice spatiale* » passant par une uniformisation du territoire (J. LEVY, 1994, p 8). Toute politique d'aménagement doit tenir compte des échelles, qu'elles soient européennes, inter-régionales ou locales. Dans ce cadre là, nous étudierons notre objet d'étude à un niveau infra, mais également en replaçant son observation dans un cadre plus large. Par ailleurs, notre vision de l'aménagement couvrira deux champs : l'un s'attachera à la notion d'équilibre en terme d'implantation d'équipements, l'autre s'intéressera à la recomposition des territoires. Les petites villes sont des acteurs actifs de cette recomposition territoriale ; c'est pourquoi que nous avons souhaité mettre en lumière ces objets géographiques. En outre, nous estimons qu'elles sont encore au cœur de la structuration des territoires.

Mais qu'appelle-t-on "petite ville" à l'aube du troisième millénaire où s'exercent la mondialisation et son corollaire la métropolisation ? Objet bien réel, à l'histoire longue, la petite ville interroge pourtant toujours autant et revêt inlassablement un caractère flou. Même si de nombreux chercheurs ont ouvert la voie bien avant, il semble que les années 1990 et surtout 2000 soient très propices à la profusion d'études à leur sujet. « *Les petites villes sont revenues sur le devant de la scène après une éclipse de plusieurs décennies* » (Nicole COMMERÇON, 2003, p 325). Cette affirmation est confirmée par le décompte des thèses sur la France. 11 doctorats ont été soutenus depuis 1975 et 5 thèses dont le sujet comporte l'expression petite(s) ville(s) sont déposées au Fichier Central depuis 1994 (annexe n°3, p 647). La plupart des thèses récentes s'inscrivent dans un cadre régional et font référence à une partie spécifique de l'économie des petites villes (le patrimoine, les services de proximité, le foncier...); auparavant, dans les années 60-70, l'accent était davantage mis sur leur insertion dans les réseaux urbains. Dans notre thèse, nous analyserons la petite ville dans sa globalité et non un pan particulier de son économie ou de sa physionomie. De plus, nous avons décidé d'aller à contre-courant du pessimisme ambiant sur la pérennité des petites villes et de montrer qu'elles recèlent encore un certain dynamisme et peuvent être la chance de demain des territoires à l'écart des pôles de croissance actuels.

Pour analyser les petites villes, il fallait choisir un terrain approprié. Les espaces localisés en dehors des grandes métropoles sont un terrain d'excellence pour les étudier. Nous sommes en cela d'accord avec S. DUVILLARD qui écrivait en 2001 : « *N'est-ce pas d'ailleurs dans les espaces intermédiaires¹ (ni métropolisés, ni campagnes vivantes) qu'elle [la petite ville] garde tout son sens ?* » (2001, p 9). Dans ce contexte, et en interrogeant le concept centre/périphérie, notre approche

¹ A intermédiaires, nous avons préféré le terme d'interstitiels, utilisé par notre laboratoire de recherche et dont nous reviendrons longuement sur la définition.

du fait urbain ira des marges des métropoles (bordure orientale tarnaise par exemple) vers les espaces à densités de plus en plus basses (hautes terres du Massif Central).

Hormis leur intérêt pour les petites villes, les espaces interstitiels, secteurs en situation de marginalité et faiblement métropolisés, présentent la caractéristique d'avoir longtemps été laissés de côté par la recherche : « *la marge, autre thème, assez peu traité en général* » (N. COMMERÇON, 2003, p 325). Ils s'assimilent à d'autres espaces fragiles comme les bas plateaux du Perche ornais, avec des densités basses (< 30 hab/km²) et un vide urbain (P. GOUIN-LEVEQUE, 2003). Deux exemples d'espaces fragiles seront ici étudiés : le sud du Massif Central et la Castille/Haute-Estrémadure². D'une superficie similaire, ces deux espaces sont caractérisés par les mêmes traits (densités faibles, vieillissement certain de la population, contribution à la production de richesses nationales faible). Mais d'autres motifs sous-tendent ce choix : d'une part, nous souhaitons poursuivre le travail entamé par J-Ch. EDOUARD en 1999 dans le cadre de sa thèse sur les réseaux urbains du nord Massif Central. Ce travail lui doit beaucoup, notamment dans la méthodologie de recherche. D'autre part, le laboratoire de géographie humaine de l'Université de Clermont-Ferrand, le CERAMAC (Centre d'Etudes et de Recherche Appliquées au Massif Central, à la moyenne montagne et aux espaces fragiles) s'est ouvert aux espaces sensibles européens et avait lancé, dès 2001, une première enquête d'observation, sur le terrain, en Castille et dans les Beiras portugaises³. Avec une certaine logique, nous avons donc opté pour la Castille comme terrain de recherche, élargi à l'occasion de cette thèse à la Haute-Estrémadure. Ce ne sont pas des affinités particulières ou la connaissance de la langue qui ont joué dans le choix du terrain d'étude. Mais ce dernier nous offrait la possibilité de relever deux défis : celui de maîtriser une nouvelle langue en peu de temps et de mener des recherches dans un pays totalement inconnu pour nous. L'envie d'en savoir plus sur un pays méditerranéen et de communiquer avec les habitants a été fondamentale dans l'appropriation du territoire.

L'étude des petites villes s'articule en quatre parties. **Le livre I** consiste à poser les cadres de la recherche, en décrivant notamment nos deux terrains d'observation (**chapitre 1**), et à réfléchir à ce qu'on entend par "petite ville" aujourd'hui (**chapitre 2**). Comme partout ailleurs, on constate une dissolution de la ville ; les contours s'estompent. L'expansion hors la ville-centre s'est largement diffusée à travers la France, née de l'accroissement de la mobilité et de nouveaux modes de vie. Avec un décalage dans le temps, les grands bouleversements territoriaux et sociaux touchent aussi bien les petits organismes urbains que les plus grands. En conséquence, il convient, avant toute analyse, de se pencher sur la recomposition territoriale des petites villes, à savoir la prise en compte d'un système urbain global (l'unité urbaine, ses banlieues attenantes et ses communes périurbaines).

² En français ; Extremadura en espagnol. Nom donné au XIII^e siècle à une partie de la Nouvelle Castille en lien avec la Reconquista. A l'époque, cette région était la "*tierra de extremos*" du monde chrétien (*Guide Bleu*, Hachette, 2004). Le nom Castille fait référence aux forteresses, châteaux qui parsèment le territoire (J. VILA VALENTI, 1968).

³ Districts de Guarda et Castel Branco.

Une fois l'objet géographique pris dans des limites en phase avec la réalité d'aujourd'hui, il s'agit d'aborder ses spécificités socio-démographiques dans **le livre II**. Ce livre II prend la forme d'analyses de statistiques qui peuvent paraître rébarbatives pour le lecteur. Pourtant, cette manière de procéder est incontournable ; elle sert de base aux comparaisons temporelles et internationales. Une démographie spécifique s'attache-t-elle aux petits organismes urbains (**chapitre 3**) ? Par démographie, nous entendons l'évolution du nombre d'habitants tout simplement, mais aussi les facteurs de cette évolution (croît naturel et solde migratoire). Les hommes ne sont pas des objets statiques et, par leurs mouvements, ils transforment les petites villes en objets effervescents. Ces mobilités socio-spatiales sont-elles les mêmes qu'il y a 30 ans, lorsque Jean-Paul LABORIE parlaient des petites villes comme des centres de tri (1987, p 69) ?

La deuxième spécificité des petites villes concerne leur profil, leur "*dénomination*" (1976, p 391) pour reprendre l'expression de D. PUMAIN et T. SAINT-JULIEN (**chapitre 4**). La plupart offrent un nombre non négligeable d'emplois, et chacun de ces emplois relève d'une catégorie économique. Cet éclairage sur les fonctions urbaines va permettre d'analyser leur santé économique dans le contexte post-fordiste. Depuis une trentaine d'années, la société française a été bouleversée par des évolutions économiques. Au milieu des années 70, les industries tiennent encore une place essentielle dans les villes, notamment les plus petites. Or, dans un récent article, J-P. LABORIE doute de la pérennité de cette spécificité. Pourtant J-Ch. EDOUARD l'avait encore constaté en 1999 pour les villes du nord Massif Central. Qu'en est-il en l'an 2000 dans notre espace d'étude, à l'époque où la France apparaît comme un pays qui se désindustrialise et se tertiarise ? Cette idée a toutefois été nuancée par un ancien directeur de la DATAR⁴, Nicolas JACQUET, qui refuse le terme de désindustrialisation au profit de celui de mutations et qui avance comme explication de la réduction du nombre d'emplois directs, le quasi-doublement des emplois intérimaires, et le phénomène d'externalisation (DATAR, « *La France, puissance industrielle* », 2004). En sus, il rappelle que la France est le cinquième pays industriel du monde. Quoiqu'il en soit, une attention particulière sera portée sur plusieurs pans de l'économie de nos petites villes, sachant que les changements de nomenclatures économiques rendent ardu tout travail de comparaison temporelle.

Avec les livres I et II se devinera petit à petit la carte d'identité ou le portrait de la petite ville, avec ses principales caractéristiques. Il reste à voir avec **le livre III** son rôle dans la structuration de l'espace. **Le chapitre 5** exposera le réseau urbain du sud Massif Central. Dans chaque territoire, les villes ne sont pas de la même taille démographique et ne recèlent pas les mêmes équipements. Une hiérarchisation se fait donc jour. La nôtre sera fondée, très classiquement, sur la démographie et le nombre d'équipements tertiaires.

Qui dit structuration de l'espace, dit pôles de centralité. Ces pôles de centralité peuvent se décrire comme l'accumulation, en des lieux précis, de commerces, de services et d'emplois (**chapitre 6**). Les petites villes du sud Massif Central ont-elles le droit de revendiquer un statut de pôle de

⁴ Liste des abréviations, annexe n°1, p 639.

centralité ? Cela se vérifie-t-il dans les faits ? Mais une accumulation d'activités est trompeuse ; il faut en plus observer le rayonnement que ces activités procurent à la ville. Ce rayonnement se manifeste par une multitude de relations : les migrations alternantes de travail et les mobilités pour la fréquentation des commerces et des services (publics ou privés). Au final, par l'analyse de chacun des niveaux urbains et de leur influence respective, nous vérifierons si la théorie christallérienne d'encadrement de l'espace est encore pertinente. Ces dernières années, ce modèle a été fortement renié. Premièrement, on lui rétorque que dans la réalité divers échelons hiérarchiques, intermédiaires, sont parfois manquants ; on lui reproche aussi d'être trop statique et de ne pas intégrer la notion d'évolution. Le troisième reproche porte sur l'échelon terminal car, dans plusieurs cas de figure, sur le terrain, il existe plusieurs échelons terminaux (comme l'exemple de la Randstadt Holland). Enfin, le modèle christallérien a subi la concurrence de la notion de réseau de villes, cadre d'échanges horizontaux entre des villes, soi-disant, complémentaires (C. JAMOT, 2009, p 246). Pour autant, nous sommes favorables à l'étude d'un réseau christallérien. D'une part, nous pensons, comme C. JAMOT, qu'une nouvelle représentation s'est imposée, dans un contexte politique basé sur la complémentarité entre villes et sur l'inexistence de liens hiérarchiques. « *La notion même de hiérarchisation des villes ne pouvait être que honnie, car porteuse de l'ordre ancien établi et contraire à l'idée d'égalitarisme communautaire* » (C. JAMOT, 2009, p 247). Pourtant, il existe bel et bien des liens hiérarchiques entre les villes, même à une petite échelle (M-E. FEREROL, 2000). De plus, J-Ch. EDOUARD pour la moitié nord du Massif Central et C. JAMOT pour les Beiras portugaises ont montré que le système christallérien pouvait continuer à être pertinent pour décrire l'organisation urbaine de certains espaces, malgré de légères adaptations (J-Ch. EDOUARD, C. JAMOT, 2001).

Le chapitre 7 ouvre sur une démarche prospective. Loin d'être passives devant les effets de la métropolisation (accumulation des emplois supérieurs dans les métropoles ou le regroupement, dans ces mêmes villes, des sièges sociaux d'entreprises qui gèrent les établissements des espaces interstitiels), les petites villes tentent de se mobiliser. Le développement local, dont l'une des marques est un processus de réflexion de type remontant, balaye un éventail large de thématiques : mise en valeur d'atouts spécifiques, mise en oeuvre des politiques de pays, d'association dans le cadre des SPL (Systèmes Productifs Locaux) ou PER (Pôles d'Excellence Rurale)... Le salut des petites villes passe aussi par une politique d'aménagement du territoire renouvelée. Dans le cadre d'un processus descendant cette fois-ci, l'Etat peut et doit intervenir au nom de l'équité spatiale. Nous observerons alors son rôle, ainsi que celui des Régions, collectivités territoriales en charge de l'aménagement et du développement économique. Nous essayerons de réfléchir à une politique cohérente, entre justice territoriale et rationalisation des services, et nous prendrons le risque de proposer une sélection au sein de ces petites villes. De toute façon, ne se fait-elle pas déjà de manière naturelle pour certaines ?

Le **Livre IV** va nous plonger dans l'univers urbain de la Castille (provinces de Salamanque et d'Avila) et de la Haute Estrémadure (province de Càceres). Pourquoi un tel détour ? Avant d'entreprendre une démarche comparative, il est bon de s'interroger sur sa pertinence. Quatre objectifs

renvoyant chacun à une logique de comparaison (C. DUGOUR, 2005) expliquent notre choix d'étudier les petites villes espagnoles. Premièrement, nous avons besoin de prendre de la distance vis-à-vis de l'objet français (logique épistémologique), et ce, dans un milieu culturel différent (une forte décentralisation, moins d'individualisme). « *La comparaison, en introduisant un décalage temporel ou spatial, suscite l'étonnement qui permet de prêter attention à ce qui paraît naturel, évident* » (C. VIGOUR, 2005, p 101). La lecture des travaux des géographes espagnols a été riche d'enseignements, tant sur le plan méthodologique que sur le plan de la connaissance. Deuxièmement, la comparaison répond, tout simplement, à la préoccupation première de mieux connaître l'objet petite ville en vue de travailler dans le secteur de l'aménagement du territoire. Eu égard à cette logique descriptive, nous appliquerons notre comparaison à certains thèmes développés dans les livres II et III, choisis en fonction de leur importance pour décrire la petite ville et en lien avec les contraintes de la recherche à l'étranger, notamment des sources dissemblables. Une fois les caractéristiques des petites villes mieux connues, il restera à classer et ordonner les organismes urbains selon une démarche explicative. Enfin, le quatrième objectif de la comparaison, s'inscrivant dans une logique théorique, est de généraliser et de parler des petites villes des espaces interstitiels comme d'un seul objet, d'où l'intérêt de bien avoir analysé ses caractéristiques. Cependant, malgré toutes les précautions scientifiques prises, il faut admettre la relativité de toute généralisation d'un travail qui n'est jamais tout à fait exhaustif, notamment du fait d'une histoire nationale différente... « *Le comparatiste est confronté à quatre défis : l'interprétation des similitudes et des différences, la question de la généralisation, la mise en évidence de règles et la question de la modélisation, qui concernent toute la place à accorder aux caractéristiques communes et aux différences dans la recherche comparative et dans l'explication des résultats. Ces quatre enjeux témoignent de la tension entre généralité et singularité, inhérente à tout travail de recherche.* » (C. VIGOUR, 2005, p 223).

Le chapitre 8 reviendra longuement sur la démographie des espaces ruraux et urbains castillans et *extremeños* depuis le début du XXe siècle. Pour bien comprendre la situation espagnole, il convient d'avoir un certain recul dans le temps et, dans un souci de clarté, nous ferons souvent allusion à l'histoire, davantage que pour la partie française. Ce chapitre servira à déterminer si les trajectoires des petites villes françaises et espagnoles se ressemblent. Arrivent-elles à se détacher du contexte démographique local, que ce soit au niveau du vieillissement ou de l'évolution générale de la population ?

Enfin, l'ultime chapitre, **le chapitre 9**, reprendra les thématiques abordées pour le sud Massif Central. Les questions de centralité, d'influence et de structuration de l'espace seront posées, sachant que le contexte de la métropolisation se fait aussi sentir en Espagne et que nos trois provinces se situent dans un contexte géographique difficile. Des leçons en terme d'aménagement pourront éventuellement être tirées de ce pays donnant une forte autonomie aux Régions, à l'heure où les collectivités locales françaises en demandent de plus en plus.

Cette thèse se veut un plaidoyer pour les petites villes, dans la continuité de Germaine VEYRET qui en avait déjà écrit un en 1969 pour les petites villes des Alpes et dont la lecture a marqué profondément nos lignes directrices de recherche (les petites villes, les stations touristiques de montagne...). Nous allons probablement aller à l'encontre de l'opinion publique, exprimée par J-M. SERANO MARTINEZ et R. CALMES il y a déjà 10 ans : « *La faiblesse générale des petites villes n'est pas une particularité espagnole, elle est fréquente dans les autres pays. Le maintien ou l'augmentation de ces niveaux urbains équilibrerait la structure de la maille espagnole. Tout en étant moins dense elle éviterait le dépeuplement rural et servirait d'intermédiaire entre les petites agglomérations et les grandes villes. Mais la réalité s'inscrit contre cette dynamique.* » (1998, p 55). La carte à jouer peut être celle du développement durable⁵, concept à la mode conciliant l'environnement, le social et surtout l'économique. L'Union Européenne, à la grande satisfaction des élus des petites villes, commence à s'intéresser à ces dernières. « *Pour la première fois, la Commission Européenne, dans son livre vert sur la cohésion territoriale, reconnaît et définit la notion de "petite ville" au sein de l'Union : ces collectivités au nombre de 5 000 environ et dont la population varie entre 5 000 et 50 000 habitants, constituent selon le rapport "autant de centres d'attractivité économique, sociale et culturelle". Et d'ajouter, "un développement plus équilibré et durable, inhérent au concept de cohésion territoriale, favoriserait une exploitation plus équitable et durable de nos atouts... ce qui serait bénéfique à la fois pour l'environnement et la qualité de vie" » (J-P. BALLIGAND, C. ROUILLON – élus de l'Association des Petites Villes Françaises, 2008, p 9).*

Avant d'afficher un trop fort optimisme, il est temps d'entrer dans le vif du sujet et d'observer si le modèle des petites villes est équitable, vivable et viable pour qu'ensuite un développement durable se base sur ces unités urbaines.

⁵ Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs (Rapport BRUNDTLAND pour l'ONU, du nom du Premier Ministre norvégien, 1987).

LIVRE I :
LES PETITES VILLES, DES OBJETS
AU CŒUR DES PREOCCUPATIONS
CONTEMPORAINES

Introduction du Livre I

Justifier et présenter, tels sont les deux maîtres-mots de ce livre I. Ce dernier, articulé en deux chapitres, montrera la progression de la réflexion, préliminaire à toute recherche. Il faut réfléchir au choix des objets à étudier, se préoccuper des questions à se poser à leur sujet et de la manière dont on peut y répondre.

Le chapitre 1 va poser les bases mêmes de notre recherche. La première partie servira de cadre de réflexions quant à la définition d'"espaces interstitiels" et de "petite ville" (I). En fait, l'entre-deux qui sépare des régions métropolitaines représente pour nous ces espaces interstitiels. Encore peu connue du grand public, cette notion se caractérise par une connotation de marginalité, terme dévalorisant, peut-être un peu trop *a priori*... Dans l'esprit des chercheurs, les espaces interstitiels ne semblent pas encore constituer un champ d'investigations alors qu'ils pourraient être un thème transversal abordant différents types d'espaces. On sortirait ainsi des champs ordinaires et spatiaux d'observation, tels les littoraux, les montagnes...

A l'opposé, de très nombreux travaux se sont penchés sur la petite ville. Nous n'insisterons pas sur l'historique de la recherche, d'autres auteurs l'ayant fait avant nous (par exemple, M. PASQUET, 1999). En fait, l'étude des petites villes a connu deux phases : la première, dans les années 60-70 et la seconde dans les années 90. Au départ, les recherches ont eu une approche plus fonctionnaliste et ont abouti à de nombreuses monographies, souvent liées à la tenue de colloques. La deuxième période, quant à elle, met l'accent sur l'avenir des petites villes dans le nouveau contexte de métropolisation et dans le cadre d'une nouvelle division du travail. Par ailleurs, les petites villes ont surtout fait l'objet d'articles ; peu de livres leur ont été consacrés, à part des publications de thèses, comme celles de J-Paul LABORIE (1979) ou de J-Claude LUGAN (1983). De plus, dans les ouvrages de géographie urbaine, leur place est modeste : par exemple, J-Pierre PAULET ne leur consacre que deux pages (J-P. PAULET, 2000, p 300).

Le chapitre 1 a également pour but de formuler les problématiques et d'avancer des hypothèses (II). Du long travail de bibliographie entamé en DEA et poursuivi durant la recherche, des questionnements sont ressortis. En fait, quatre pistes majeures sont à approfondir :

- Une nouvelle délimitation de la petite ville est indispensable actuellement pour relancer la recherche sur ce thème. En effet, la mobilité régent nos genres de vie. En conséquence, les villes se sont étalées ; les trajets plus ou moins longs entre lieu de résidence et lieu de travail ne rebutent plus les Français. Avec un certain décalage, la petite ville est soumise aux mêmes processus de "banlieurisation" et de périurbanisation que les autres niveaux urbains. Et si nous voulons étudier les petites villes, il faut intégrer ces processus et réfléchir à l'appartenance urbaine des personnes vivant autour de la ville, y travaillant et y consommant régulièrement. En conséquence, nous allons recomposer les unités urbaines en tenant compte de la réalité du terrain et aboutir à des systèmes

spatiaux composés d'un centre (l'unité urbaine), d'une couronne de banlieue et d'une couronne de communes périurbaines. Ces villes recomposées constitueront la base même de notre travail.

- Quelles sont ensuite les spécificités actuelles démographiques et fonctionnelles des petites villes recomposées des espaces interstitiels ? Sont-elles, tels les territoires dans lesquels elles sont situées, marginales ? Etudier les dynamiques urbaines servira aussi à mieux définir les espaces interstitiels eux-mêmes, lieu de contact entre deux modes de pensée : celui d'un monde métropolisé vivant au rythme de la mondialisation et celui d'un monde qui vit encore dans un passé caractérisé par une grande autonomie (du moins revendiquée). Ce questionnement est intéressant car il s'avère que les dynamiques urbaines peuvent différer des dynamiques territoriales. « *Rien n'empêche une ville de prospérer dans une région qui décline, dès lors que cette ville est capable de s'inscrire dans un jeu de relations à grande échelle* » (P. VELTZ, 2004, p 44). Cette réflexion de Pierre VELTZ concerne les grandes villes, mais elle pourrait fort bien s'appliquer aux petites villes des espaces interstitiels.

- Dans le contexte particulier de la métropolisation, les petites villes s'effacent-elles alors vraiment devant les grandes agglomérations ? Les espaces interstitiels sont-ils encore capables de maintenir un réseau urbain complet et efficace ? A l'opposé, la métropolisation pourrait-elle signifier "un coup de fouet", dans le sens où elle inciterait les petites villes à "se réveiller" (si endormies, elles étaient) ? De même, l'intercommunalité peut-elle leur donner une chance de se constituer en place forte d'un territoire cohérent ? Il faudra le vérifier, d'autant plus que l'on constate souvent une inadéquation du périmètre de l'urbain et des territoires vécus avec les limites nées de l'intercommunalité, donc de l'acte politique.

- Enfin, notre dernier axe de recherche portera sur une thématique comparative : la dynamique des petites villes espagnoles est-elle semblable à celle des petites villes françaises ? Le choix de l'Espagne, et plus exactement de la Castille/Haute Estrémadure, répond à la nécessité de trouver des espaces similaires à nos référents interstitiels, c'est-à-dire au peuplement faible et à l'écart des métropoles mais sans en être coupés. Les résultats obtenus permettront, peut-être, d'établir "une carte d'identité" des petites villes des espaces interstitiels, sachant qu'ils devront être confirmés à l'avenir par des recherches s'appliquant à d'autres espaces européens (par exemple, les Carpates polonaises, l'Ecosse, etc).

Une méthodologie de recherche permettra de répondre à ces problématiques. Elle est basée essentiellement sur l'outil comparatif (III). La comparaison se fera à différentes échelles : transnationale avec l'étude France/Espagne, régionale avec l'opposition petites villes isolées au centre des espaces interstitiels/petites villes métropolisées. La temporalité des phénomènes sera enfin observée par le biais de l'analyse d'une longue période : 1975-2000.

Le chapitre 2, quant à lui, est consacré aux prémices de la recherche ; il va servir à justifier le choix de délimiter les 73 villes du sud Massif Central étudiées dans cet ouvrage. En effet, les modes de vie ont évolué. Pour identifier la petite ville, il faut désormais intégrer les mouvements pendulaires et autres flux en direction du centre urbain (I). Dans ce chapitre 2, notre tâche sera donc de recomposer

les petites villes en adjoignant à la ville-centre des communes que nous considérons comme dépendantes (II). Ce travail va au-delà des études statistiques de l'INSEE, la recomposition se basant sur des critères géographiques. Il en découlera une réflexion sur la réelle urbanisation des espaces interstitiels, peut-être moins sous-urbanisés qu'on ne le prétend... Cette étude géographique, basée sur des critères quantitatifs, sera affinée par une étude des représentations. Les habitants du périurbain dont le mode de vie ne tranche guère des citadins se sentent-ils appartenir à l'agglomération dont ils dépendent ? Si leur réponse est positive, alors notre choix de recomposer les petites villes sera validé.

Chapitre 1 : Pourquoi étudier les petites villes en 2010 ?

Il est classique en doctorat de vouer un chapitre entier à la formulation des questionnements et hypothèses de travail, le tout complété par la présentation d'une méthodologie. Nous avons cependant délibérément choisi de ne pas insister sur ce type d'exercice préliminaire, car nous préférons clarifier nos problématiques et nos techniques de recherche en début de chaque paragraphe ou partie, traitant d'une question donnée. Cette solution nous semble la plus adéquate à une bonne lecture et compréhension de nos propos.

Ce chapitre 1 va essentiellement présenter le terrain d'étude. Notre thèse innove en s'intéressant aux espaces interstitiels, entre-deux de l'urbanisation, oubliés par la recherche et stigmatisés par les médias. Nous nous efforcerons d'énoncer les grands thèmes qui vont tisser la trame de cet ouvrage avec comme question-clé : « pourquoi croire en la petite ville », alors que son statut en tant qu'objet urbain est de plus en plus controversé, surtout dans un espace fragile. Nous reviendrons, bien entendu, dans ce chapitre, sur la définition de cet objet urbain lui-même et sur l'utilité de le moderniser. Enfin, nous pourrions expliquer la ligne directrice de notre méthodologie qui repose sur une bonne connaissance du fondement socio-économique de la petite ville française des espaces interstitiels et sur la confrontation de cette petite ville avec ses homologues espagnoles.

D) LE CHAMP D'INVESTIGATION : LES ESPACES INTERSTITIELS

Terme peu usité, interstitiel est pourtant celui qui convient le mieux pour décrire le sud Massif Central et la Castille/Haute-Estrémadure, "vides" séparant des "pleins". Le laboratoire de recherche de l'Université de Clermont-Ferrand, le CERAMAC, n'est pas le premier à l'utiliser. Ce mot se retrouve ainsi dans plusieurs articles. En 1994, l'équipe de recherche dijonnaise s'était déjà penchée sur sa signification ainsi que sur celle de son substantif. « *Un interstice se définit comme un espace vide entre les parties d'un tout et l'on a tendance à penser que les interstices sont plus réduits en surface que les parties qu'ils séparent, ce qui ne correspond absolument pas à la réalité géographique* » (J-J. BAVOUX, 1994, p 10). En conséquence, pour la poursuite de leurs études, les professeurs de Dijon lui avaient préféré le terme d'intermédiaire. En 2004, P. VELTZ s'inquiète du devenir des régions interstitielles en Europe, aux caractéristiques bien particulières : « *Si l'Europe des régions se comprend bien pour les vraies⁶ régions, quid des régions interstitielles, peu structurées sur le plan culturel et politique, régions qui en France notamment, représentent une part importante du territoire national* » (2004, p 141). Enfin, nous pouvons citer un autre article où le terme apparaît, celui de Claire LEGOUX concernant les pays. Pour elle, les espaces interstitiels sont « *des espaces vierges de*

⁶ Pour P. VELTZ, ces vraies régions combinent une unité culturelle, politique, économique et une certaine richesse.

pays en zone de grand rural ou de haute montagne, demeurant isolés et très éloignés des dynamiques de développement local » (C. LEGOUX, 2005, p 23).

En fait, notre position est d'associer au terme interstitiel ceux de marge et de marche. Et la présentation physique et éco-géographique du sud Massif Central et de la Castille/Haute-Estrémadure illustrera nos propos.

A) LES ESPACES INTERSTITIELS : ENTRE MARCHÉ ET MARGE

Nous pouvons considérer, par définition, que les espaces situés entre les métropoles sont des espaces interstitiels, du latin *interstare*, « se trouver entre ». Cette localisation en fait donc des *marches*⁷, des périphéries-tampons entre différents systèmes urbains et de fait des zones de *marge*⁸. Cette partie A va consister à définir ces deux termes, justificatifs de notre postulat de départ.

1) Les espaces entre les grandes métropoles : des espaces de marche urbaine

Définition de métropole

Comme le souligne B. MORISET, la métropole est un terme difficile à définir aussi bien sur le plan théorique que spatial (B. MORISET, 1997). Dans cette thèse, nous comprendrons ce terme selon la définition de MERLIN et CHOAY :

« La métropole est une ville-maîtresse ou une capitale d'un espace régional » qu'elle domine et organise. *« Une métropole régionale est un carrefour de communication, un noeud routier et ferroviaire. [...] Ses commerces sont assez diversifiés pour offrir à l'ensemble de la clientèle régionale les articles rares et de luxe qu'on ne peut distribuer sans disposer d'une aire de chalandise étendue. Les grossistes et les chaînes succursalistes de la grande ville (1) ravitaillent tous les détaillants de la zone dominée. La métropole régionale tire sa prospérité des services les plus divers qu'elle offre aux particuliers (Université, CHRU) ou aux entreprises (conseils juridiques, publicité...). [...] Elle est ensuite un centre de vie culturelle ».*

Mais P. MERLIN et F. CHOAY précisent *« que pour des raisons historiques, toutes les métropoles régionales ne présentent pas la gamme complète des fonctions »* évoquées ci-dessus (F. CHOAY, P. MERLIN, 2009, p 532).

(1) : Pour eux, métropole et grande ville sont des synonymes. Il en sera de même dans cette thèse.

En 1999, la France compte 42 aires urbaines de plus de 200 000 habitants, moyennement réparties sur l'ensemble du territoire national. Un nombre important d'aires urbaines organise les franges septentrionales et orientales, tandis qu'au sud d'une ligne le Havre/Marseille, leur répartition est plus clairsemée. L'évolution de la densité, depuis le début du siècle, indique une sélection progressive de ces aires urbaines comme lieu d'habitat. Il en résulte donc de larges espaces interstitiels entre ces pôles. Ces marches, c'est-à-dire ces zones périphériques de régions urbaines, se caractérisent par de faibles densités, souvent inférieures à 30 hab/km².

Au niveau des moyens de communication, les autoroutes ne font souvent que traverser ces territoires pour relier deux grandes aires urbaines. Contrairement au maillage des routes nationales, elles ne desservent pas toutes les

⁷ Province frontière d'un Etat (Petit Robert).

⁸ Bordure ou intervalle d'espace ou de temps dont on dispose entre certaines limites (Petit Robert).

petites villes. Les espaces interstitiels sont également les victimes désignées de la politique de rationalisation de la SNCF qui privilégie les lignes les plus rentables. Petit à petit, les gares des espaces interstitiels ferment et les liaisons ferroviaires diminuent fortement sur les tronçons restants. Nous sommes donc là devant un système régressif : faibles densités \Rightarrow fermetures de lignes \Rightarrow répulsivité du territoire. Or pour attirer, il faut rester relié aux zones fortes. Le système n'est brisé qu'au niveau des autoroutes de l'information puisque, désormais, quel que soit le lieu, on peut se connecter avec l'autre bout du monde. Les NTIC (Nouvelles Technologies de l'Information et Communication) gommant ainsi, du moins en partie, la notion même d'enclavement. Dans le cadre de cette thèse, il sera donc primordial de toujours penser à une évolution cyclique.

Enclavement, faibles densités, voilà des mots qui sous-entendent un bien médiocre dynamisme. Mais le faible peuplement, par exemple, est-il aussi inquiétant que cela ? De faibles densités existaient déjà au XIXe siècle, dans les Causses, en Margeride... Alors pourquoi faudrait-il aujourd'hui obliger des personnes à y résider en nombre pour assurer le développement local ? De plus, la plupart du temps, la dépopulation enregistrée répond au recul d'une activité agricole traditionnelle et dépassée ; n'y-a-t-il pas là, au contraire, la marque d'une adaptation à une agriculture moderne ? Si employer le mot de "désertification" fait peur, n'est-il pas réaliste ? Et pourquoi le peuplement devrait-il être homogène sur l'ensemble du territoire français, alors que cela n'a jamais eu cours ? Pourquoi serait-il à l'origine, à lui seul, des disparités économiques ? En sus, comme le souligne R. BRUNET, « *l'égalité apparente dans la répartition des personnes et des choses sur un territoire serait une inégalité de fait, compte tenu de l'inégalité des ressources* » (1994, p 31).

Pourtant, au sein de ces espaces de faible peuplement, des pôles de vie s'observent bel et bien : des micro-espaces de fortes ou moyennes densités localisés autour des petites villes. Preuve en est que la vie urbaine est tout à fait possible dans ces déserts humains ! Le but de cette thèse sera justement de prendre en compte cette considération. Pour clarifier notre pensée, les espaces interstitiels nous offrent la possibilité d'étudier les petites villes selon un transect qui va de l'abord des métropoles aux endroits les plus vides, et de poser la question de savoir où se situent les petites villes les plus dynamiques : aux abords des métropoles ou, au contraire, dans les espaces isolés ?

Enfin, les petites villes des espaces interstitiels ont peut-être une carte à jouer en lien même avec la spécificité des espaces qui les abritent. Prenant l'exemple du Massif Central, la DATAR le considère en position géo-stratégique, du fait de sa position charnière entre la façade atlantique, le sud-ouest européen et l'Europe du nord et centrale (DATAR, 2000). A une échelle plus grande, il peut être considéré comme une "réserve" d'espace, et cela n'a rien d'inquiétant si les locaux sont capables de se servir de cette caractéristique pour insuffler des activités innovatrices, et pour certaines, peuplantes.

« *Zones périphériques d'un Etat, mal soumises ou menacées par un pays voisin* » suivant la définition du Larousse, les marches, dans nos propos, renvoient plus à l'extrémité d'un espace. Au Moyen-Age, elles étaient des territoires qui jouaient un rôle de protection militaire ; maintenant, nous pourrions dire qu'elles jouent de plus en plus le rôle d'espace récréatif. Et cette image qu'elles

renvoient, associée à un moindre dynamisme, invite à se demander si ces espaces de marche ne sont pas aussi des espaces de marge ?

2) Les espaces laissés pour compte par la mondialisation et la métropolisation : des espaces en marge ?

La marginalité urbaine qui pour P. MERLIN et F. CHOAY désigne « *la situation d'individus ou de groupes sociaux placés hors de la société, hors de l'emploi et de l'organisation urbaine* » (2009, p 522) fédère l'équipe de recherche du CERAMAC. Cette marginalité qui peut être subie ou assumée, couvre deux champs : celui du social et du spatial. Dans cette thèse, nous nous inscrirons dans le second champ.

La mondialisation et son corollaire la métropolisation⁹ sont censées fragiliser les espaces interstitiels et indirectement les petites villes qui s'y trouvent. En effet, la dynamique métropolitaine est supposée ne toucher que les centres urbains les plus forts. Pour en faire partie, les métropoles doivent être capables d'attirer des entreprises, de développer des équipements de haut niveau, de former une main d'œuvre qualifiée et surtout de se trouver au cœur d'un nœud de communications de premier ordre. Les facilités de transport et les relations de connection sont primordiales pour insuffler un mouvement de concentration, d'accumulation d'activités et d'hommes.

La conséquence de cette sélection de centres urbains est la mise en place d'espaces opposables, avec d'un côté, des régions métropolisées, et de l'autre, des régions qui ne bénéficiant pas de la présence d'une métropole à économie forte périssent sans pouvoir se rattacher à l'économie européenne, voire mondiale. L'exclusion économique se traduit donc par une exclusion spatiale et par un découpage de l'espace entre régions dynamiques et régions apathiques, en l'occurrence, les espaces interstitiels. Ces derniers représentent ainsi un bon laboratoire, un support idéal pour l'étude des petites villes, dans le sens où ils sont encore à l'abri des plus forts effets de la métropolisation.

Une économie en retard caractérise souvent ces espaces et, *a priori*, les villes qui s'y trouvent. Si nous prenons l'exemple du Massif Central, nombre d'indicateurs le montrent : des activités agricoles encore surreprésentées, une suprématie des emplois peu qualifiés, une infime proportion de ménages fortunés, d'où des revenus fiscaux moyens beaucoup plus bas que dans les grosses agglomérations. Le deuxième critère principal de marginalisation repose sur une démographie aux indicateurs défavorables. Ces territoires sont répulsifs, ce qui est souvent lié à une décroissance de la population et on y trouve les plus forts indices de vieillissement du territoire national français.

Tous ces handicaps démographiques et économiques ont poussé (et poussent encore) à employer le terme de fragilité au sujet du Massif Central. A la connotation un peu moins péjorative que celui de défavorisé qui avait cours dans les années 75, « *le thème d'espace fragile désigne des zones prêtes à se briser, disposées au risque de rupture, souvent répulsives. [...] Le système spatial est*

⁹ Nous reviendrons plus longuement sur la définition de ces deux termes lors de la présentation des problématiques de recherches.

dit fragile car les équilibres existants peuvent être rompus à tout moment, même si c'est pour donner naissance à un autre système » (L. RIEUTORT, 2006, p 15). De nos jours, une nouvelle fois pour éviter de trop stigmatiser les territoires comme le Massif Central, est usité le terme de sensible. Même s'il souffre de difficultés démographiques et économiques, il peut être sensible à de nouvelles dynamiques de développement.

Quoiqu'il en soit, malgré les nuances apportées par le vocabulaire, les espaces entre les métropoles, interstitiels donc, souffrent de maux. Cette France fragile concernerait 28% de la population française et 66% du territoire national :

Typologie de synthèse démographique et socio-économique des cantons français						
	Nombre de cantons concernés	%	Population concernée	%	Superficie (en km ²)	%
La France fragile	1 900	51	17 055 895	28	361 116	66
1A : La France marginalisée	407	11	1 518 118	2	88 153	16
1B : La France vieillissante et de condition modeste	1 493	40	15 537 777	25	274 963	51

Classe 1A : Cette classe est la plus rurale, la plus déclinante, la plus pauvre et la plus vieille, le taux de vieillissement n'y est même plus élevé comme s'il y avait déjà atteint son sommet. 11% des cantons, 2% de la population, 16% de la superficie : on a là une population dispersée, peu dense et présentant des besoins importants. On retrouve ici ces zones où la desserte est difficile et dont l'énoncé des noms est une évocation des difficultés auxquelles se heurtent l'aménagement du territoire : le Morvan et le plateau de Langres, l'Argonne, les collines de Normandie et du Maine, les Monts d'Arrée, la Montagne Noire et les Cévennes, la Champagne Berrichonne, le Boischaut, le Confolentais et la Marche, le Plateau de Millevaches, le Ségala et le Rouergue, la Gascogne, le Plateau de Lannemezan, les Pyrénées ariégeoises, le Capcir et les Corbières, et le Diois dans les Alpes.

Classe 1B : Elle présente les mêmes caractéristiques que la classe précédente mais de manière plus atténuée.

Source : E. VIGNERON, *La France des fragilités et des dynamismes territoriaux*, La Gazette des Communes, 2010, 22 p.

Coincés entre les métropoles et souffrant de difficultés démographiques et économiques certaines, les espaces interstitiels renvoient aux concepts de marche et de marginalité. Ils sont dans une position de dominés, à l'écart des effets d'entraînement des métropoles. Dans le contexte actuel des recompositions territoriales (LOADDT - Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire de juin 1999 et celle du renforcement et de la simplification de la coopération intercommunale de juillet 1999), ces territoires urbains en marge des espaces métropolisés méritent une attention particulière, tant ils constituent des situations complexes et des enjeux pour la recherche géographique et pour l'aménagement (S. de RUFFRAY, 2000). Comment cette situation de marge, réelle ou perçue, est-elle prise en compte par les décideurs et les acteurs du

développement local ? Ce questionnement sera en arrière-plan de tous nos entretiens sur le terrain, tout comme les questions d'intégration à différentes échelles, les capacités d'innovation et le degré d'autonomie, voire d'indépendance des petites villes seront au cœur de nos préoccupations.

B) LE SUD DU MASSIF CENTRAL ET LA CASTILLE/HAUTE-ESTREMADURE : DEUX PROTOTYPES D'ESPACES INTERSTITIELS¹⁰

Le sud du Massif Central et la Castille/Haute-Estrémadure appartiennent à la catégorie des espaces interstitiels considérés comme fragiles. Avec le Massif Central, nous avons plutôt affaire à un système central, constitué de plateaux et de quelques reliefs, entouré de six grandes métropoles : Toulouse (741 120 habitants), Montpellier (274 487 habitants), Lyon (1 309 596 habitants)/St-Etienne (288 244 habitants), Clermont (258 541 habitants), Limoges (173 299 habitants). La Castille/Haute-Estrémadure illustre davantage un système bordier. Elle s'assimile en effet à une périphérie de l'agglomération madrilène (5 423 384 habitants). A l'ouest, on est plus loin des métropoles du Portugal (Porto et Lisbonne).

Le volet comparatif de cette thèse est un prélude, d'autres possibilités de comparaison s'ouvrant aux chercheurs. Ainsi, en Europe, d'autres espaces interstitiels s'apparentent au Massif Central français. Le Massif Schisteux Rhénan possède une topographie similaire et concentre beaucoup de petites villes. En effet, de petites agglomérations subsistent, nées de l'exploitation des ressources locales telles la métallurgie à Siegen, Wetzlar, le thermalisme à Bad Ems..., tandis que les villes importantes, à l'exception de Coblenche, sont à la périphérie du massif. L'Ecosse des Highlands, autre exemple, se définit également par ses très faibles densités, ses hautes terres et ses routes périlleuses. Les régions dynamiques du pourtour s'opposent au vide urbain de l'intérieur.

Pour cette thèse, nous avons décidé de nous limiter à deux secteurs, le sud Massif Central et la Castille/Haute-Estrémadure. Le hasard fait que leur superficie est quasi identique : 43 827 km² pour le premier et 40 271 km² pour le second. Nous allons aborder ici leurs caractéristiques socio-économiques, peut-être d'une manière simplifiée, mais qui a le mérite d'explicitier notre décision de les prendre comme "laboratoire".

1) Présentation des limites et des caractéristiques physiques

Une étude régionale n'est pas le but d'un doctorat. Nonobstant, quelques éléments de géographie physique du sud Massif Central et de la Castille/Haute-Estrémadure doivent être donnés pour expliquer les conditions dans lesquelles se sont formés les organismes urbains et justifier notre délimitation des champs d'investigation. De plus, la Castille et la Haute-Estrémadure sont encore peu connues en France, à la différence de la Costa Brava par exemple.

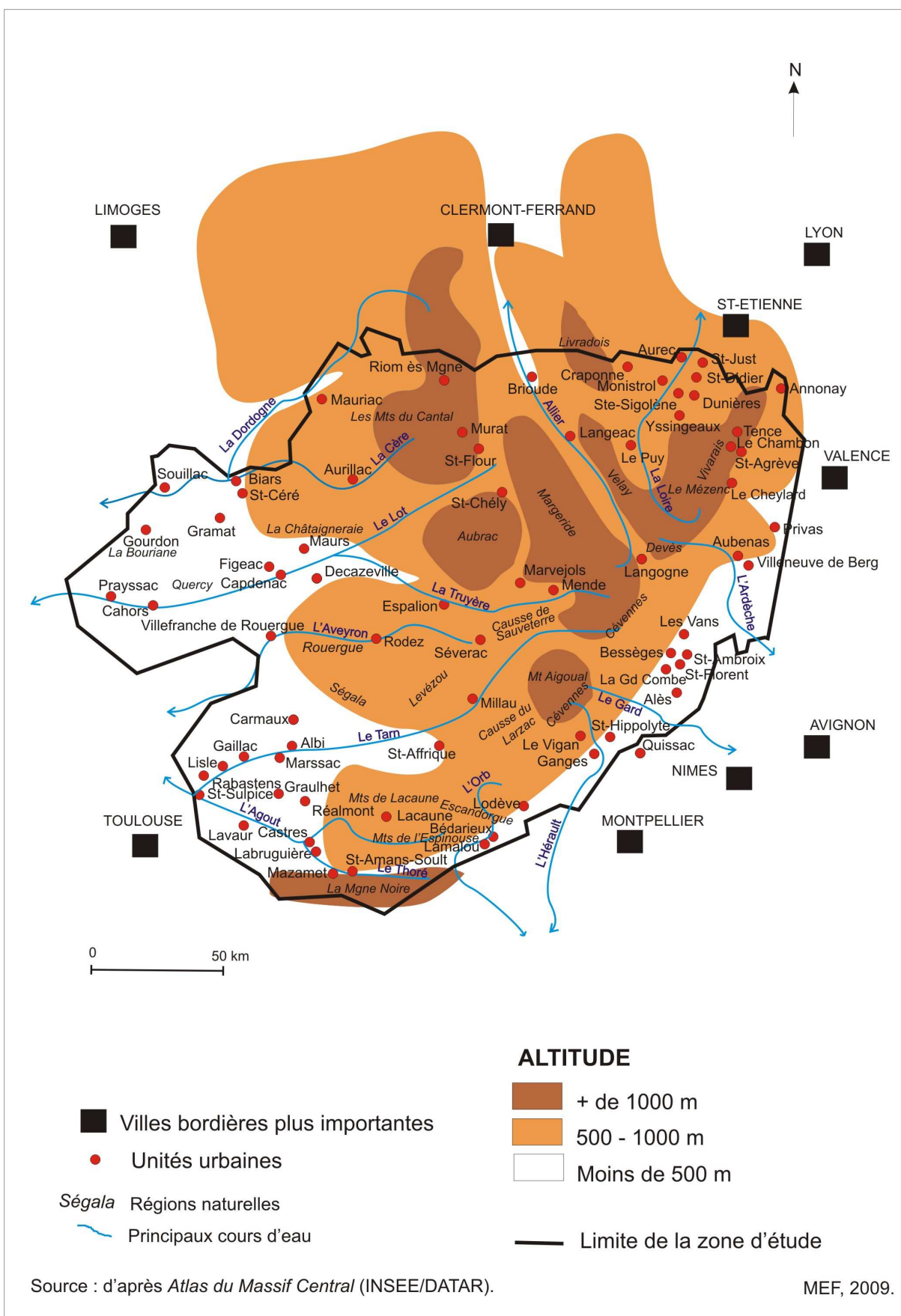
Le terme de *Massif Central* soulève bien des confusions, et ce depuis le XIXe siècle. En effet, notre définition doit-elle reposer sur des données physiques, géologiques, ou doit-elle s'appuyer sur le

¹⁰ Pour faciliter la compréhension du texte, deux extraits de cartes routières sont inclus en annexes, p 651 et p 653.

découpage administratif de 1985 ? Cette étude se plaçant dans une optique d'aménagement, ce sont les limites établies par la DATAR selon des critères démographique et économique homogènes, qui seront, à quelques détails près (nous expliquerons les raisons des divergences), prises en compte. Pour une grande partie d'entre elles, ces limites coïncident en général assez bien avec les limites physiques, celles du relief, ce qui est d'une grande commodité (carte n°3, ci-jointe).

Notre limite septentrionale est cependant assez arbitraire ; elle correspond ici à l'ancienne frontière historique entre la Haute et la Basse Auvergne. De ce fait, le Cantal et la Haute-Loire représentent nos deux départements septentrionaux. La Corrèze, plus à l'ouest, a été exclue, J-Ch. EDOUARD l'ayant déjà étudiée dans sa thèse. *La limite est*, quant à elle, est solidement matérialisée par la retombée du Vivarais sur le couloir rhodanien ; l'Ardèche ne sera donc pas concernée dans sa totalité, mais dans une proportion tout de même plus large que celle de la DATAR. *Au sud*, les Cévennes nous séparent des régions méridionales des Garrigues ; seuls les cantons septentrionaux du Gard, avec les villes d'Alès, le Vigan, la Grand Combe seront incorporés à notre étude. Il en est de même dans l'Hérault avec la retombée des massifs de l'Escandorgue, des Monts de l'Espinouse et de la Montagne Noire. Nous nous en tiendrons à cette délimitation physique, en opposition à celle de la DATAR, qui englobe quelques communes de l'Aude. Ce département nous semble quand même trop proche d'un milieu méditerranéen. *Au sud-ouest et à l'ouest* apparaissent des problèmes de limite : au point de vue géologique, certains auteurs comme A. FEL, S. DERRUAU n'intègrent pas l'Albigeois dans le Massif Central (A. FEL, S. DERRUAU, 1963) ; la DATAR fait de même. Pourtant, Pierre ESTIENNE, dans son ouvrage sur les petites villes du Massif Central, cite Carmaux/Albi (P. ESTIENNE, 1963). D'autres géographes tels BRUNET, BALESTE, MARCONIS, considèrent aussi ce secteur comme le rebord du Massif Central, les caractéristiques économiques d'anciens bassins industriels en reconversion le rattachant à cette région. Pensant la même chose, nous l'incluons donc dans notre territoire d'étude, tout comme le Haut Quercy, c'est-à-dire le département du Lot pour simplifier. Certes, géologiquement, le Quercy n'appartient pas au Massif Central, mais de par son aspect fragile, il ne diffère guère des autres départements retenus, et c'est à juste titre que la DATAR l'a associé au Massif. Enfin, les limites de la DATAR passent par le Tarn et Garonne, mais cela ne concernant que quelques communes, nous avons délibérément choisi de ne pas nous y intéresser.

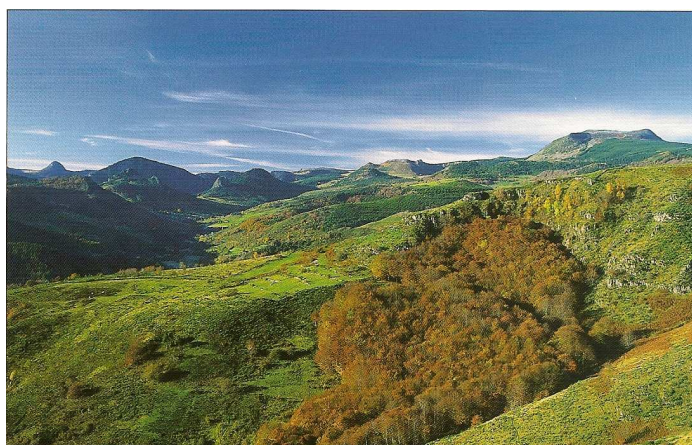
Carte n°3: Le cadre physique et les unités urbaines du sud Massif Central



En résumé, le sud du Massif Central, pris en compte dans cette thèse, s'étale sur quatre régions administratives : Auvergne, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon et Rhône-Alpes, sur six départements dans leur entier : le Cantal, la Haute-Loire, la Lozère, l'Aveyron, le Lot et le Tarn, et sur des cantons périphériques de l'Ardèche, du Gard et de l'Hérault. Toutefois, ces limites ne sont pas strictes ; les zones d'influence des villes ne s'arrêtent pas brusquement, et il faudra nécessairement déborder de ce cadre. De plus, ces limites peuvent apparaître exagérées pour certains, notamment avec l'inclusion totale du département du Tarn. Mais ce département va être un bon test pour analyser deux types d'espaces : l'un se rattachant à une métropole (Toulouse) et l'autre relevant du cœur des espaces interstitiels (les bordures du Massif Central). La décision d'incorporer la quasi-totalité de l'Ardèche découle aussi de ce souci d'étudier les marges les plus proches des régions urbaines afin de découvrir des similitudes et des différences entre les petites villes métropolisées et les autres.

D'un point de vue physique, le sud Massif Central ainsi délimité s'assimile à un obstacle, un interstice, difficile à pénétrer et à contourner. Des dislocations tertiaires découpèrent le socle primitif du *Massif Central* en une alternance de horsts et grabens¹¹ et libèrent des épanchements de lave. Ainsi, la partie septentrionale du Massif Central, bien qu'incluant le Puy de Dôme, est beaucoup moins accidentée que notre territoire d'étude.

De part et d'autre de l'Allier et de la Loire, qui coulent à travers une série de bassins tectoniques (par exemple le bassin du Puy), s'élèvent les blocs cristallins de la Margeride (1 497 m) et du Vivarais (1 551 m). S'étalent aussi des édifices volcaniques, orientés également du nord au sud : le Cantal (1 858 m), l'Aubrac (1 471 m), le Velay (1 423 m), le Mézenc (photo n°1)... La partie méridionale du Massif Central est donc caractérisée par la prédominance des directions nord-sud. Seuls y échappent les Monts du Rouergue (+/- 1 000 m), la Montagne Noire (1 210 m) et le rebord abrupt des Cévennes déchiquetées par les cours d'eaux en serres parallèles, qui encadrent les Causses s'étalant à des altitudes qui s'échelonnent de 600 à 1 250 m.



**Photo n°1 : Le Mont Mézenc (1 753 m), entre Ardèche et Haute-Loire
(Source : carte postale – J-M. DEMORS)**

¹¹ Horst : bloc soulevé entre deux compartiments effondrés ; graben : bloc effondré entre deux compartiments soulevés (définition Pierre GEORGE).

Le réseau hydrographique s'enfonce en de profonds canyons et individualise ainsi nettement les nombreuses régions sédimentaires (Causse Méjean, Causse de Sauveterre...). Cette singularité se retrouve également dans le Quercy (photo n°2), plateau calcaire d'altitude moins élevée que les Grands Causses, et qui représente le contact progressif entre le Massif Central et les pays aquitains. Mais ces divisions brutales, dues aux rivières encaissées, s'observent aussi à l'intérieur et entre les massifs cristallins ou volcaniques : le Ségala traversé par le Viaur, l'Aubrac encadré par le Lot et la Truyère...

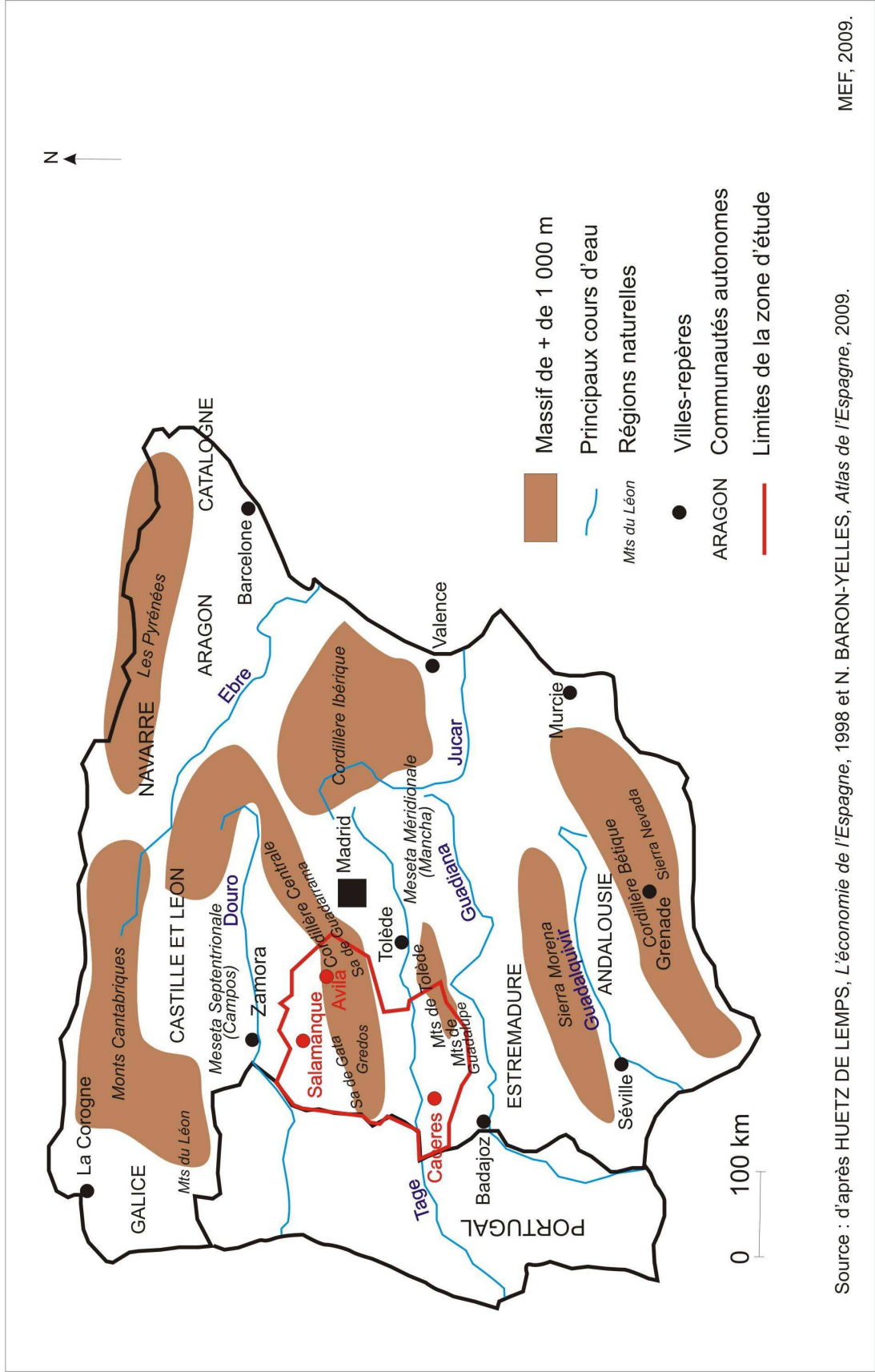


**Photo n°2 : Cultures du fond de vallée du Lot, entre Cajarc et Figeac
(Source : cliché personnel, juillet 2003).**

En Espagne, trois provinces, soit l'équivalent de départements français, vont retenir notre attention : les provinces de Salamanque, Avila et Càceres. Administrativement, les deux premières provinces appartiennent à la région de Castille-León et la troisième constitue l'extrémité nord de l'Estrémadure. Cette région est une terre de transition ; la province de Càceres se raccroche à la Vieille Castille, alors que dans la province de Badajoz, le franchissement du Guadiana annonce déjà l'Andalousie.

Comme pour le Massif Central, cloisonnements et terres de contrastes, sont autant de qualificatifs pour décrire l'Espagne intérieure, où se juxtaposent barrières montagneuses, hauts plateaux et grandes vallées fluviales (carte n°4, ci-jointe). Notre secteur d'étude se situe à l'extrémité ouest de la Meseta, nom des hautes terres centrales d'Espagne. Selon l'ancienne terminologie d'avant 1978, cette Meseta englobe la Vieille et la Nouvelle Castille, dont fait partie Madrid.

Carte n°4: Les grands ensembles du relief espagnol



La Meseta, qui couvre 250 000 km², a été pliée lors de l'orogénèse hercynienne et fracturée lors de l'orogénèse alpine (R. BOSQUE CANDEL, 2005). Cette dernière a provoqué l'élévation de cordillères intérieures (Système Central et Monts de Tolède) et la formation des dépressions du Douro, du Tage et du Guadiana, très encaissées. La Meseta est limitée au nord par les Monts du León (Galice), la Cordillère cantabrique (Torre de Cerredo, 2 648 m), à l'est par le Système ibérique (Moncayo, 2 313 m) et au sud par la Sierra Morena (Bañuelo, 1 323 m). En conséquence, l'Espagne intérieure s'ouvre à l'extérieur plus facilement en direction du Portugal grâce aux plateaux d'Estrémadure beaucoup plus bas qu'en direction de l'ouest.



Photo n°3 : Paysage entourant Béjar, petite ville de Castille. Premiers contreforts de la Sierra de Gredos (Source : cliché personnel, août 2006)

Deux systèmes montagneux scindent la Meseta d'ouest en est : le Système Central et les Monts de Tolède (carte n°4). Le Système Central, dont l'altitude moyenne avoisine les 600-700 m, sépare la Meseta en deux, avec d'un côté la submeseta nord irriguée par le Douro et de l'autre la submeseta sud. D'est en ouest se succèdent, au sein de ce système, les Sierras de Somosierra, Guadarrama au nord de Madrid, Gredos (avec le Pico Almanzor, 2 592 m) et Gata. En fait, les Sierras de Gredos (photo n°3) et de Gata marquent la frontière entre Castille et Estrémadure. La submeseta sud, quant à elle, est accidentée par les Monts de Tolède d'une altitude inférieure aux Sierras de Gredos ou Gata. Ces Monts de Tolède sont connus ici par la Sierra de Guadalupe, culminant à 1 558 m, siège d'un célèbre monastère. Au nord de ces Monts coule le Tage et au sud s'étend la vallée du Guadiana.

Le socle ancien affleure à l'extrémité ouest de notre territoire d'étude. Ces hauts plateaux, de par leurs matériaux (silice, granite) donnent des sols acides donc pauvres. Et la quasi-totalité de l'Estrémadure est composée de ce socle ancien. Sur les sols les plus pauvres se développe le *matorral*, une forêt dégradée. Ailleurs se rencontrent le *montado*, paysage arboré de chênes, ou quelques *secanos*¹² ouverts et des champs d'oliviers (A. HUMBERT, 1992). Au total, les sols bons sont rares.

¹² L'opposition traditionnelle des terres irriguées et des terres sèches se marque avec force dans les paysages méditerranéens. En Espagne, le *regadio* contraste avec le *secano*. Le *regadio* peut prendre divers noms suivant l'utilisation du sol : *huerta* ou

Les agriculteurs les plus chanceux sont ceux aux abords des grands fleuves ou des rivières qui permettent une agriculture intensive grâce à l'irrigation. Ces secteurs de *regadio* se dénomment *huerta* ou *vega*. Les vallées du Jerte et de la Vera, débouchant sur Plasencia (carte n°2, p 653), sont ainsi très fertiles (photo n°4). En Castille, le socle disparaît plus à l'est sous des sédiments déposés à l'ère tertiaire. Erodées, ces accumulations se sont transformées en de vastes plaines d'argile, *los campos*, "tierra del pan", très favorables à la culture de céréales, notamment vers Zamora, un peu moins au sud de Salamanque à cause de l'aridité. Dominant ces plaines qui sont à 700-800 m, *los paramos*, à 1000 m, toujours en calcaire, peuvent accueillir du vignoble. La variété du paysage castillan contraste avec celui d'Estrémadure, plat et monotone qui lui donne l'aspect d'un grand désert.

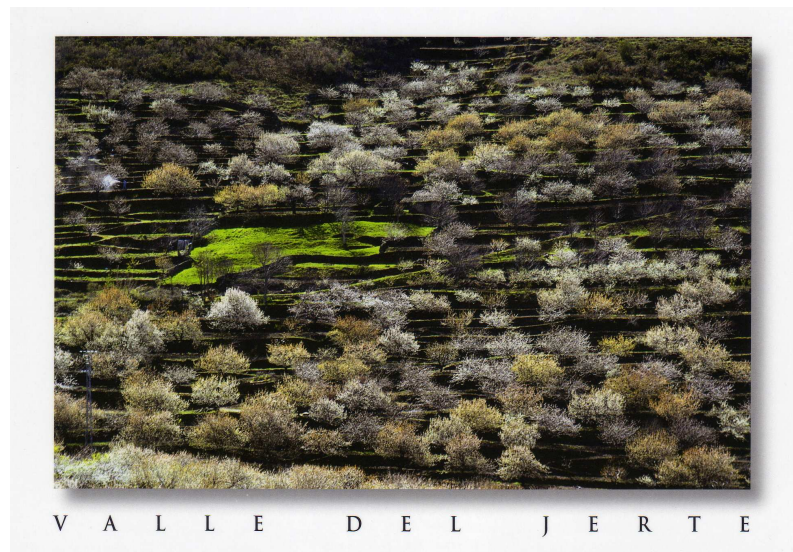


Photo n°4 : Culture en terrasses de cerisiers AOC (Source : carte postale – M. GALAN)



Photo n°5 : Champ d'oliviers à la sortie de Coria, petite ville d'Estrémadure. A droite, un canal d'irrigation. (Source : cliché personnel, août 2006)

vega. Celles-ci sont moins spécialisées. On applique ce mot aux zones céréalières irriguées ou encore aux petites zones irriguées de la montagne espagnole (P. GEORGE, *Dictionnaire de Géographie*, 1996).

La rigueur du climat procède de la disposition particulière du relief en différents compartiments. Encadrés de part et d'autre par les montagnes qui bloquent les influences maritimes au nord, les plateaux de Castille sont victimes de l'aridité (300 mm/an à Zamora), obligeant les agriculteurs à une céréaliculture de *secano*. L'Estrémadure est quant à elle davantage exposée aux influences océaniques, donc aux flux pluvieux (Càceres, 562 mm/an). Le climat de Castille et d'Estrémadure se caractérise également par sa continentalité que résume bien le dicton « *Neuf mois d'hiver, trois mois d'enfer* ». Si les hivers sont frais (6,8°C à Càceres en janvier, de la neige à Bejar), les étés sont chauds voire torrides en Estrémadure. Le thermomètre frise volontiers les 40°C.

La rapide description physique de nos deux secteurs d'étude permet de souligner des idées-forces, démontrant leur originalité : isolat de par des frontières physiques marquées, cloisonnement en de petites unités et une circulation handicapée.

2) Des espaces de faibles densités

Les espaces interstitiels se caractérisent par de vastes étendues au peuplement faible. Si le seuil de 30 hab/km² est atteint, la DATAR parle de désert (J-P. PAULET, 2009, p 260). Ce seuil est peut-être un peu trop élevé, mieux vaut celui de 10 hab/km², qui a incité de nombreux auteurs à formuler l'expression "diagonale du vide, aride" faisant référence au désert humain, qui joint les Ardennes belges à la Vieille Castille, via la Champagne, le Massif Central... Mais ce vide caractérise-t-il bien l'ensemble de notre territoire d'étude français (carte n°5, p 657) ?



Photo n°6 : La retombée du plateau du Levézou, au voisinage de St-Rome du Tarn : une impression d'un immense désert (Source : cliché personnel, août 2004)

Les densités les plus faibles, c'est-à-dire inférieures à 25 hab/km², se rencontrent essentiellement dans le cœur du Massif. Ainsi, la Lozère, le sud de l'Aveyron (photo n°6), le Cantal sont-ils les départements les plus touchés. Le Lot, d'une manière moins intense, souffre également de l'absence de population, tout comme l'arrière-pays languedocien. Cependant, dans le Cantal, le Lot, des auréoles de densités plus élevées (50 hab/km², voire plus) se dessinent autour des principales

agglomérations : Aurillac, Cahors et Figeac. Et, dans les autres départements étudiés, les zones de densités notables sont encore plus étendues. Elles se situent, en général, à proximité des métropoles extérieures. Ceci est particulièrement net pour le Tarn autour de Toulouse, ou pour la bordure orientale de l'Ardèche, fonctionnant dans le système rhodanien. On peut ajouter la région d'Yssingeaux, vivant surtout dans l'orbite de St-Etienne et au-delà, de la région lyonnaise. Des secteurs de fortes densités relatives (de 26 à +50 hab/km²) se remarquent encore en Aveyron, au cœur même du système, entre Rodez et Decazeville, et autour d'Alès dans le Gard. Ici, c'est l'existence d'anciens bassins industriels qui explique cette concentration urbaine. Au regard des densités globales de 1999, seule la Lozère connaît véritablement des densités très basses. Dans ce département, il n'y a aucune concentration, liée à la présence d'une importante agglomération, ou située au voisinage d'une puissante métropole.

En *Espagne*, la répartition de la population est très inégale. Aux façades atlantique et méditerranéenne très peuplées s'opposent des secteurs vides, notamment au centre de l'Espagne (carte n°6, p 658). Dans cet intérieur, Madrid, avec plus de 5 millions d'habitants, fait figure d'îlot. Les secteurs aux densités les plus basses encadrent la capitale. Les densités inférieures à 15 hab/km² se rencontrent ainsi en Aragon, dans le nord-est de la Castille Mancha. Notre secteur d'étude appartient également à ces secteurs de faible densité ; elle y est de 25,8 pour l'Estrémadure et de 26,4 pour la Castille y León, soit des taux parmi les plus faibles d'Europe.

Au final, loin des clichés fortement répandus, il ressort que les espaces interstitiels ne sont pas entièrement homogènes, des poches de densités plus importantes se devinent dans ces espaces peu peuplés ; cette particularité fait toute la subtilité des espaces interstitiels. Dans ce contexte de faible peuplement, quelles sont les dynamiques urbaines à l'œuvre ?

3) Des déserts urbains ?

La troisième caractéristique de nos espaces interstitiels est une sous-urbanisation, du moins *a priori*. Une mauvaise lecture des statistiques n'altérerait-elle pas notre vision ? De plus, même si une sous-urbanisation se repère dans les espaces interstitiels, cela signifie-t-il que les villes existantes n'arrivent pas à survivre ?

En matière d'urbanisation, une confusion se produit souvent, alimentée notamment par les travaux de l'INSEE. Ainsi, selon cet institut, *le sud du Massif Central*, à l'aube du XXI^e siècle, connaîtrait encore de très faibles taux d'urbanisation, les plus bas du territoire national, véritable trou dans la carte de l'urbanisation française. Des records s'individualiseraient : le Cantal, l'Aveyron et le Lot auraient ainsi plus de 50% de leur population vivant dans le rural, avec comme valeur extrême celle de la Lozère avec 65%. Ces taux font ainsi de notre secteur d'étude un espace aussi retardé que certains pays en voie de développement ! Pourtant, ce secteur appartient aux régions françaises qui ont

bénéficié d'une croissance forte des taux d'urbanisation pendant la période intercensitaire. Pour certains de ces départements, cela représente un début de rattrapage quant au retard d'urbanisation.

Il est vrai que notre espace est caractérisé par l'absence de grandes métropoles ; ce sont donc les métropoles extérieures qui le dominent : Toulouse, Montpellier, Lyon. L'absence de villes de plus de 50 000 habitants, voire 30 000, s'avère évidente. Mais, des villes, même si elles sont de petite taille, existent ! Nous n'aurions donc pas un désert urbain, mais plutôt un désert (vu les faibles densités) contrôlé par quelques villes.

Considérée comme arriérée dans les années 50, *l'Espagne*, quant à elle, s'est mutée en un pays moderne, au taux d'urbanisation de standard européen. Cette petite "révolution" s'est produite brutalement, en moins de 50 ans (tab n°1). Cependant, ce laps de temps s'est découpé en différentes phases. L'intensification du processus d'urbanisation s'est ainsi déroulée dans les années 60 et 70, pour s'essouffler les deux dernières décennies. Ce sont les grandes métropoles qui en ont profité.

Tab n°1 : Evolution de la population urbaine espagnole de 1950 à 2000 (1)

	Valeurs absolues	Taux d'urbanisation
1950	14 113 937	50,10%
1960	17 510 156	56,90%
1970	22 433 223	65,90%
1981	27 338 525	72,50%
1991	28 611 517	74,50%
2000	30 000 000	75%

Source : J-M. SERRANO, R. CALMES, *L'Espagne*, 1998, p 46.

(1) : L'INE ne prend en compte que les villes de plus de 10 000 habitants.

Il faut toutefois souligner que les taux d'urbanisation proposés par l'INE (Instituto Nacional de Estadísticas) sont fortement minorés. En effet, l'INE considère comme urbaine uniquement la population résidente dans les villes de plus de 10 000 habitants. Toutes les cités de 2 000 à 10 000 habitants ne sont donc pas comptées.

Le processus d'urbanisation a touché inégalement les provinces. Alors que la Castille-León appartient au groupe de régions s'étant fortement urbanisées (tab n°2), l'Estrémadure peine à se moderniser. En 1950, ces deux régions possèdent une masse de ruraux pléthoriques, le taux d'urbanisation n'avoisinant que les 20-30%. A l'époque, l'Estrémadure est plus urbanisée que sa voisine. Cette caractéristique de sous-urbanisation concerne 11 régions sur 17¹³. A partir des années 60-70 s'amorce un changement, la Castille-León s'urbanise beaucoup plus vite que l'Estrémadure, mais il faut attendre les années 90 pour qu'enfin, la population urbaine dépasse la population rurale. En Estrémadure, selon les calculs de l'INE, le monde rural serait encore prédominant !

¹³ Cette sous-urbanisation est un héritage du XIXe, du moins en Vieille-Castille. En effet, « la crise graduelle de certaines fonctions, en particulier les fonctions économiques, a déterminé la décadence inexorable d'un grand nombre de villes de Castille [les villes-mortes]. Le fait était évident dès la seconde moitié du XIXe siècle » (J. VILA VALENTI, 1968, p 263).

Tab n°2 : Evolution des taux d'urbanisation (en %) des communautés autonomes espagnoles entre 1950 et 1991 (1)

	1950	1960	1970	1981	1991
Andalousie	61,61	63,34	67,83	72,12	75,35
Aragon	28,64	37,02	55,11	64,58	64,97
Asturies	75,91	77,78	83,11	94,04	85,32
Baléares	53,29	59,30	62,21	72,14	76,15
Canaries	58,75	68,87	75,73	87,19	80,87
Cantabrie	36,04	41,83	53,64	63,50	63,20
Castille la Mancha	29,68	31,01	29,38	39,87	45,23
Castille León	20,51	21,58	38,82	47,66	52,90
Catalogne	59,16	68,63	75,42	80,97	80,05
Communauté de Valence	54,02	72,48	70,22	74,97	77,05
Estrémadure	29,95	31,63	32,63	38,08	41,69
Galice	37,78	48,26	53,27	59,88	62,98
Madrid	89,01	94,36	95,08	95,35	94,99
Murcie	84,16	82,18	84,10	87,41	86,61
Navarre	21,33	26,89	40,61	49,81	52,42
Pays Basque	58,50	61,19	79,61	80,48	81,15
La Rioja	27,38	31,93	42,28	54,69	58,11
Espagne	50,33	56,66	61,91	72,94	74,45

Source : J-M. SERRANO MARTINEZ, R. CALMES, *L'Espagne*, Paris, 1998, p 50.

(1) : L'INE ne prend en compte que les villes de plus de 10 000 habitants.

Durant la période 1950-1991, SERRANO et CALMES font la différence entre les régions où la maille urbaine se relâche, celles où elle stagne et celles où elle se densifie. L'Estrémadure appartient aux régions qui perdent des villes de plus de 10 000 habitants : de 23 en 1950 à 14 en 1991. Cette chute du nombre de villes se retrouve aussi en Galice, en Castille la Mancha et dans les Asturies mais dans des proportions beaucoup moins accentuées. Ceci est à mettre au compte d'un solde migratoire fortement négatif : « *Les villes de plus de 10 000 habitants, malgré un effectif de population élevé, avaient une économie agricole dominante dont la restructuration était favorable à une dynamique migratoire négative* » (J-M. SERRANO, R. CALMES, 1998, p 58). A l'opposé, tout comme l'Andalousie, Murcie, la Rioja et la Cantabrie, la Castille-León réussit à conserver son maillage urbain, dans le sens où désormais le nombre de cités de plus de 10 000 personnes varie de 16 à 22. Mais les plus bénéficiaires sont les villes de plus de 100 000 habitants qui passent de 1 à 4. En effet, la concentration urbaine a surtout profité aux neuf capitales de province, à l'image de ce qui s'est fait au niveau national. Ces capitales tiennent une place de plus en plus importante dans l'armature urbaine. Leur poids dans la population totale a ainsi évolué de 17% en 1900 à plus de 50% en 1995 (A. HUETZ de LEMPS, 1998).

Les calculs de l'INE, faussés par le fait qu'ils ne prennent en compte que les villes de 10 000 habitants, donne une image pessimiste de la situation espagnole. Ceci ne saurait nous suffire. Dans le livre IV centré sur des dynamiques castillanes et *extremeñas*, nous analyserons la situation urbaine des provinces de Salamanque, Càceres et Avila, à la lumière de nouvelles statistiques basées sur le seuil de 2 000 habitants.

La France et l'Espagne présentent des contrastes régionaux, associant des vides urbains et des régions urbaines. Malgré tout, le sud Massif Central et la Castille/Haute-Estrémadure n'échappent pas à l'existence de la ville, si petite qu'elle soit. Des imprécisions minorent le fait urbain (l'INE qui ne tient compte que des villes de plus de 10 000 habitants et l'INSEE qui a une vision trop restrictive de la ville). Notre rôle sera alors de le mettre en valeur et de le légitimer.

4) Des contrées enclavées

Nous insisterons uniquement sur l'enclavement au niveau des voies de communication, sachant très bien qu'il existe d'autres types d'enclavement (social, numérique).

Dans le sud Massif Central, le découpage assez chaotique du relief (carte n°3, p 31) est en grande partie responsable de l'enclavement. Les principales voies de communication existantes passent par de grands ouvrages d'art franchissant relief et cours d'eau : viaducs de Garabit pour le chemin de fer, de Millau pour l'autoroute. De plus, le relief est tellement accidenté que les routes sont bien souvent sinueuses. Rien de tel qu'un voyage au cœur des serres cévenoles, ou le parcours de la D140 entre Brive et Figeac pour s'en rendre compte.

Pourtant, malgré cette image exagérée d'inaccessibilité, il faut noter que le sud du Massif Central est tout de même traversé ou du moins encadré par trois autoroutes : l'A20 qui relie Brive-Cahors à Toulouse, l'A75 joignant Clermont à Béziers via Millau et les autoroutes du couloir rhodanien (carte n°1, p 651). Si dans les années 90, la notion d'enclavement était justifiée, de gros progrès ont été accomplis en 20 ans. Par contre, il manque toujours une transversale, contrairement au nord qui possède la RCEA (Route Centre Europe Atlantique) et l'A89. Seule la RN88 fait office de liaison, mais son tracé à travers le Ségala, le Causse de Séverac, le Velay et le Vivarais rend son trajet périlleux. Le véritable problème, plus que l'enclavement physique, se dessine ici : les routes existent mais, du fait de leur sinuosité, les distances-temps sont rallongées.

Du point de vue du rail, les voies ferrées à grande vitesse font défaut, et la SNCF n'hésite plus à afficher désormais son souhait de fermer les lignes déficitaires, dont beaucoup irriguent les régions interstitielles. Or, les discours pour appuyer l'idée d'isolement qui invoquent les fermetures de lignes sont litigieux car ce phénomène n'est pas spécifique au Massif Central. La Normandie et le Morvan par exemple les ont eux-aussi subies (*Atlas de France Reclus*, 2000). Par ailleurs, il est injuste d'accuser l'Etat d'abandonner le sud Massif Central car, depuis 1992, c'est aux Conseils Régionaux de gérer les TER. A eux donc de faire des choix stratégiques quant au développement de leur territoire.

Pour finir, trois villes moyennes du secteur, Albi, Aurillac et Rodez possèdent un petit aéroport. Mais, pour les liaisons aériennes internationales, les habitants doivent avoir recours aux aéroports extérieurs : Clermont-Fd, Toulouse, Montpellier et Lyon.

En *Espagne*, les barrières montagneuses ont toujours handicapé les liaisons entre provinces et excusent les travers du réseau de transport, les aménagements étant difficiles à entreprendre. Mais les ratés de ce système de transport ont pendant longtemps dépendu des retards techniques. J-M.

SERRANO et R. CALMES distinguent trois périodes quant à la mise en place du réseau routier et autoroutier. Voici la situation de la Castille/Haute Estrémadure à la lumière de ces trois périodes :

Au début des années 70, le Plan Redia a amélioré les routes aux trafics les plus importants (celles en direction des façades maritimes et donc un abandon des liaisons vers la Castille/Haute Estrémadure) et a interconnecté les principales villes. Entre 1975 et 1985, en raison d'un changement de régime, a régné un certain flottement. Pendant ce temps là, l'état des routes s'est dégradé. De plus, le réseau de l'époque confortait la situation d'isolement de certains secteurs dont notre secteur d'étude : « *L'absence d'un bon réseau routier nuisait à l'aménagement rationnel du territoire transformant le pays en archipel de lieux isolés* » (J-M. SERRANO, MARTINEZ, R. CALMES, 1998, p 203). En 1986, date d'entrée dans la CEE, débute une période de rattrapage. Le mot d'ordre est désormais la construction d'autoroutes connectant l'ensemble du territoire et l'amélioration des principales routes nationales. Le sud et le centre sont les deux régions à avoir le plus profité de cette politique, possible grâce aux nouveaux crédits européens. Dans le prolongement de ce qui a été fait précédemment, un nouveau plan 1993-2007 prévoyait encore la construction d'autoroutes : par exemple, la *Via de la Plata* : Cadix-Séville-Càceres-Salamanque-Oviedo, l'équivalent de notre méridienne l'A75 (carte n°2, p 653). Sans cette autoroute, le sentiment qui prévalait, était un réel enclavement. Est aussi en construction la transversale¹⁴ ouvrant l'Espagne sur le Portugal. Elle relierait Madrid à Lisbonne via Plasencia (portion déjà faite) et Coria.

La Castille-León apparaît bien dotée en grands axes non autoroutiers. Salamanque est un carrefour où se rencontrent l'axe latitudinal Madrid-Avila-Salamanque-Ciudad Rodrigo-Porto et l'axe longitudinal León-Salamanque-Càceres-Séville. L'Estrémadure est un peu plus délaissée, puisque la traverse uniquement l'axe León-Séville (carte n°2, p 653). Aucune transversale ne passe par son territoire. L'autoroute de Madrid en direction de Càceres par Trujillo contourne en effet la Haute-Estrémadure par le sud. La caractéristique d'enclavement concerne donc plus la province de Càceres que celles de Salamanque ou d'Avila. Mais de gros progrès en matière de transport routier viennent d'être faits ou entrepris. En ce qui concerne le réseau secondaire, les routes sont certes sinueuses en raison du relief, mais elles sont de bonne qualité que ce soit dans la sierra de Guadalupe, dans la vallée de la Vera ou aux abords des Hurdes.

Pour le chemin de fer, la situation est l'inverse de la situation française. La province de Càceres possède une voie ferrée principale qui relie Madrid au Portugal. Sur cette liaison est prévu l'AVE (Alta Velocidad Española), l'équivalent du TGV, qui avantagerait Naval Moral, petite ville de 14 934 habitants et Plasencia, ville moyenne de 36 465 personnes. L'Estrémadure devient enfin une région favorisée. Ce projet d'AVE la différencie aussi du sud Massif Central desservi par aucun TGV. La province de Salamanque, quant à elle, ne conserve que des lignes secondaires, et encore. Le train, par exemple, ne dessert plus Bejar, à 80 km de Salamanque, depuis 1985. Cette contraction du réseau au niveau national s'est déroulée durant le dernier quart de siècle (J-M. SERRANO MARTINEZ, R.

¹⁴ Entre 1986 et 1993, les liaisons transversales avaient été négligées au bénéfice des relations centre/périphéries, renforçant encore plus la centralité de Madrid.

CALMES, 1998). Quant à la province d'Avila, elle profite de sa proximité avec Madrid pour être irriguée dans la direction nord-sud par une voie ferrée dite principale.

Enfin, l'aéroport le plus accessible pour nos provinces est bien entendu celui de Madrid-Barajas à 2h voire 4h de route de nos capitales, sachant qu'un petit aéroport existe aussi à Salamanque. La Basse-Estrémadure est plutôt attirée par l'aéroport de Séville, uniquement à 225 km de Badajoz.

5) Des économies en retard ?

La dernière marque de répulsion des espaces interstitiels s'exprime à travers une image de retard, liée à une activité agricole encore présente : « *A une partie sud plus marginale économiquement (forte dominante agricole) s'oppose un nord bien intégré à l'espace économique français (industrie, agriculture, tourisme, thermalisme)* » (J-Ch. EDOUARD, 1999, p 26) ; « *une économie très agricole* » (GU, 1990, p 205).

Très bref, ce paragraphe sert uniquement à souligner les traits de caractères communs entre nos deux espaces d'étude : une activité agricole qui n'a pas totalement disparu et un secteur artisanal qui a su se transformer en industrie (surtout en France). Cette brièveté sera compensée par une analyse plus approfondie des caractères socio-économiques dans le développement à travers les fonctions, les Catégories Socio-Professionnelles (CSP).

Dans le sud Massif Central, cohabitent des secteurs d'élevages prospères et solides, tels ceux du Roquefort ou de l'Aubrac, et des secteurs où l'agriculture est moribonde. C'est ce dernier point,

Les zones de revitalisation rurale de la DATAR

Créées par la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire du 4 février 1995, les ZRR regroupent des territoires ruraux qui rencontrent des difficultés particulières : faible densité démographique, handicap structurel sur le plan socio-économique.

Le classement en ZRR permet aux entreprises de ces territoires de bénéficier d'avantages fiscaux conséquents, par exemple lors de leur création. De nouvelles mesures applicables aux ZRR ont été définies en 2005, par la loi relative au développement des territoires ruraux. La réforme a eu pour but d'accroître les dispositifs fiscaux et d'inciter des regroupements intercommunaux pour que les actions menées dans les communes en ZRR soient plus efficaces.

Source : www.datar.gouv.fr

associé aux données démographiques défavorables, qui a entraîné l'assimilation de notre territoire d'étude à l'objectif 2 de l'Union Européenne, ex-objectif 5b destinés aux espaces ruraux fragiles. Au niveau national, le sud du Massif Central appartient également aux ZRR (Zone de Revitalisation Rurale) : des secteurs aux handicaps sociaux, économiques et territoriaux plus accusés, avec différentes aides pour les compenser.

Mais si dans les esprits, l'agriculture est très présente lorsque l'on parle du sud du Massif Central, le secteur secondaire et le secteur tertiaire sont aujourd'hui, comme partout, dominants dans l'économie. Du côté secondaire, de nombreux bassins industriels ont fonctionné et sont en reconversion : Decazeville, Albi/Carmaux, Alès... Des villes comme Millau, ont également vécu de

l'industrie. Et, actuellement, d'autres industries ont pris le relais, telles celles de la "*Mecanic Valley*" entre Figeac et Rodez. Enfin, des nébuleuses industrielles, souvent issues de traditions anciennes, se rencontrent aussi en Haute-Loire autour d'Yssingaux. Mais, surtout, dans une économie du XXI^e siècle, l'activité n°1 est le tertiaire. Même en zone rurale, indispensable à la vie de tous les jours, il représente entre 60 et 70% des emplois.

La *Castille*, de par ses caractéristiques économiques, diffère légèrement de l'Estrémadure. Sur ses plateaux, partout domine la culture de céréales : blé sur les meilleures terres, de plus en plus d'orge, d'avoine et de seigle ailleurs (photo n°7).



**Photo n°7 : Céréaliculture à Munoyerro à 22 km d'Avila
(Source : cliché personnel, août 2005)**



Photo n°8 : Elevage extensif sur des terrains très pauvres, à proximité de Montehermoso en Estrémadure (Source : cliché personnel, août 2006)

Plus on approche de l'Estrémadure, plus ces champs de production intensive alternent avec des pâturages boisés ou des paysages de bocage dans lesquels règne le mode de production extensif basé sur l'élevage, notamment bovin. Cet élevage bovin est essentiellement destiné à la production de

viande ou de taureaux de combat. Pour la région d'Avila, par exemple, le marché madrilène constitue un débouché proche (A. HUMBERT, 1992).

Les terrains *d'Estrémadure* sont, en revanche, quasi voués à l'élevage : bovins (photo n°8), et surtout brebis et porcs. Ces derniers, nourris par les fruits du chêne, approvisionnent, entre autres, les Industries Agro-Alimentaires (IAA) de Guijuelo (carte n°2, p 653 en annexe), tandis que l'industrie de Bejar en Castille a pendant longtemps servi de débouché à la laine des moutons. La pauvreté en Estrémadure est une constante. Elle a résulté d'une confiscation des terres par de grands propriétaires (systèmes des *latifundia*) : en 1992, les exploitations de plus de 100 ha ne représentaient que 6% du nombre total, mais leur surface additionnée atteignait 70%. Celles de plus de 500 ha occupaient encore plus de 17% des surfaces (A. HUMBERT, 1992). Devant la pauvreté extrême d'une grande partie de la population, le gouvernement franquiste décide, dans les années 60, d'initier de grands travaux hydrauliques, connus sous le nom de "Plan Badajoz" du nom d'une ville d'Estrémadure. Ces derniers ont régulé les cours du Tage et du Guadiana avec une série de barrages (photo n°9) pour permettre l'irrigation de cultures de haute rentabilité : maïs, cultures maraîchères, etc. Bien que « *les résultats ne [soient] pas à la hauteur des ambitions exprimées au départ* », cette nouvelle agriculture a permis de dynamiser certaines villes (A. HUMBERT, 1992, p 57). Celles-ci et quelques autres ont connu une industrialisation modeste : petites et moyennes entreprises de construction, d'agro-alimentaire, mécanique ou textile. Leur rôle a été significatif dans la réduction du taux de chômage.



**Photo n°9 : Barrage d'Alcántara sur le Tage en Estrémadure.
Au bord de l'eau, nous pouvons distinguer un troupeau de vaches
(Source : cliché personnel, août 2006)**

Malgré tout, « *quand les Espagnols entendent le mot Extremadura, ils pensent encore à la misère et ce, peut-être à cause d'un film de Buñuel [Terre sans pain] sur la pauvreté de las Hurdes, région de semi-montagne dans le nord de l'Estrémadure* » (P. ROMERO, 1991, p 40)

Faibles densités, urbanisation toute relative et relief difficile sont autant de points communs entre le sud Massif Central et la Castille/Haute-Estrémadure. Nous pourrions en ajouter un autre, faisant référence à la représentation mentale qu'ont de ces territoires les personnes exogènes. En effet, en France, les habitants du cœur du Massif Central font souvent l'objet de moqueries. Or les Estremeños souffrent aussi de ce sentiment d'infériorité, mais d'une manière encore plus accentuée. Jusque dans les années 80, les Espagnols considéraient en effet l'Estrémadure comme « une terre vaste et inconnue où les retards étaient nombreux, où la culture était inexistante, où les hommes étaient restés à l'âge de pierre » (P. ROMERO, 1991, p 30).

Si toutes les banalités souvent employées pour décrire le sud du Massif Central -enclavé, vide, rural - mais également la Castille/Haute Estrémadure, ont pu être réelles (bien que relatives) à une certaine époque, il est nécessaire d'y apporter un éclairage nouveau. Notre angle d'approche sera celui des petites villes.

Le sud du Massif Central et la Castille/Haute Estrémadure ne sont pas les seuls espaces interstitiels. La "diagonale du vide"¹⁵, chère à R. BRUNET, en rassemble d'autres, comme les Ardennes et la Bourgogne. Entre marge et marche, nos espaces interstitiels se situent entre les grandes villes. Ils sont étendus et pâtissent de l'image de zones déprimées du fait de leurs faibles densités et de leur maigre contribution à la production de richesses et d'emplois. En conséquence, ils sont davantage considérés comme un espace récréatif pour les urbains et non comme un espace urbanisé. Partant, une vie urbaine s'est organisée dans les espaces interstitiels.

Ces espaces ressentent les effets métropolitains (un délaissement de la part des personnes et des activités au profit de grandes zones urbaines), mais les secteurs les plus éloignés des métropoles n'en sont-ils pas "protégés" d'une certaine manière ? Ceci pourrait expliquer la vitalité de certaines petites villes. Car un des problèmes fondamentaux de cette thèse sera le comportement des petites villes devant la métropolisation en cours (réaction, résistance, adaptation, intégration ?). Il se complètera d'un autre questionnement sur l'existence d'un véritable réseau urbain propre aux espaces interstitiels, hinterland des grandes métropoles.

II) LA PETITE VILLE : UNE NOTION A REVISITER

Deux mouvements sont à l'œuvre depuis quelques décennies maintenant : l'augmentation de la mobilité et l'accentuation de la métropolisation.

P. ESTEBE (2008) isole trois types de mobilité : celle des retraités qui changent de domicile et souvent de région dès qu'ils sortent du marché du travail, celle des fonctionnaires qui, grâce à leur présence (15-20% des actifs), alimentent les territoires concernés par leur pouvoir d'achat, et enfin celle des actifs en général qui n'hésitent plus à faire des déplacements longs entre leur lieu de

¹⁵ Ce terme de "diagonale du vide" est très globalisateur. Il persiste en effet dans cet espace des métropoles importantes : Toulouse, Clermont-Fd, Nancy-Metz...

domiciliation et leur lieu de travail. C'est cette dernière mobilité qui nous a incitée à revenir sur la définition même de petite ville.

Les petites villes ne pouvant se comprendre que par rapport aux processus de métropolisation en cours (N. COMMERÇON, 2002), leur analyse sera menée à la lumière de ce phénomène issu de la

Lieux centraux

« La "théorie" des lieux centraux exploite une implication de la loi de la gravitation : la condensation des centres en niveaux et la régularité de leur espacement théorique. [...] L'idée est double : fondée sur la distance et sur l'espacement. Les services se classent en niveaux de centralité selon la fréquence de leur utilisation, la distance du parcours admissible et la marge bénéficiaire laissée par chaque transaction. Certains services sont rares parce que l'on y a qu'exceptionnellement recours (le dentiste par rapport à l'épicier) ou parce qu'ils ne peuvent fonctionner que pour une certaine masse de population (l'Université par rapport à l'école primaire). Dans les deux cas, ils s'espacent à la recherche d'une base suffisante. En même temps, les services rares tendent jusqu'à un certain point à s'agglutiner et à faire coïncider leurs bases, de telle sorte qu'ils réduisent les déplacements de la clientèle et qu'ils entrent en synergie, assurant des échanges directs entre eux » (R. BRUNET, 2003, p 300).

mondialisation. A l'heure de la métropolisation qui a entraîné des mutations brutales, comment nos petites villes s'en ressentent-elles ? Deux solutions s'offrent à elles : d'une part, conserver leur centralité en maintenant notamment leur force commerciale. Et qui dit lieux centraux, dit système d'organisation territoriale vertical. D'autre part, elles peuvent faire le choix d'opter pour le mode horizontal, en coopérant avec les communes rurales au sein d'une intercommunalité ou en se liant avec d'autres villes pour créer un réseau.

Enfin, une vision trop franco-française doit s'effacer devant l'ouverture européenne. Comment les petites villes étrangères (ici il sera question de l'Espagne) réagissent-elles en face de la métropolisation ? Les dynamiques territoriales en œuvre en Castille/Haute-Estrémadure s'assimilent-elles à celles du sud Massif Central ?

A) UNE TENTATIVE DE REDEFINITION DE LA PETITE VILLE

Pour appréhender d'une manière optimale le fait urbain dans les espaces interstitiels, la petite ville doit être considérée à sa juste valeur. Nous tiendrons donc compte du phénomène d'étalement, sachant que la majorité des chercheurs continuent encore d'écarter cette acceptation large de la petite ville. Au-delà de ces différences de point de vue, il faut aussi se demander quelles limites statistiques adopter ? Pour compléter l'approche démographique dont découleront plusieurs questionnements, une approche fonctionnelle sera menée.

1) L'étalement : un fait commun à toutes les villes

Contrairement aux travaux de l'INSEE, qui peuvent faire croire qu'elle vit repliée sur un système communal, la ville s'est depuis longtemps étalée sur l'espace. Depuis les années 60, suite aux

mutations économiques, une concentration des emplois s'est opérée au sein des pôles urbains. Dopées par le boom démographique, essentiellement dû au croît naturel, l'exode rural français finissant à cette date, les villes croissent numériquement. Un processus spatial se met alors en place la décennie suivante. En lien avec l'essor de la mobilité et de la motorisation, la France connaît un phénomène d'étalement urbain. Des mouvements centrifuges entraînent les populations à sortir des limites communales, et à s'installer dans les communes proches, formant plusieurs couronnes de banlieue, puis de périurbanisation.

Cette forme de croissance spatiale est assez typique de la France, en l'absence de tout contrôle de l'étalement. Pourquoi les petites villes, objets urbains à part entière, ne seraient-elles pas alors aussi concernées par les transformations de la société ? Certes, elles sont moins intensément touchées par les mutations économiques, mais elles aussi, connaissent le développement de la mobilité de leurs concitoyens. Dans les petites villes, à une moindre échelle et avec un décalage dans le temps, les cadres socio-temporels ont également évolué. Ce qui fait dire à P-H EMANGARD en 2000 : « *Aujourd'hui, la quasi-totalité des agglomérations françaises, y compris les plus petites, sont entourées d'un ensemble d'îlots de périurbanisation.* » (2000¹⁶) et à J.P LABORIE : « *Les petites villes ont, comme les grandes, leurs espaces périurbains* » (2005, p 4).

Cette forme de croissance spatiale, courante dans les régions fortes démographiquement et économiquement, arrive-t-elle à se développer dans les déserts humains, tel le Massif Central ? Les petites villes souvent en déclin, connaissent-elles ce phénomène d'étalement ? Nous pourrions en douter vu que la périurbanisation provient du déversement de la ville-centre. Mais la recherche d'un nouvel habitat peut parfaitement entraîner un phénomène d'étalement dans le cadre de faibles densités. En tout cas, la chose mérite d'être analysée.

Et même, à l'opposé, nous pouvons nous demander, si ce n'est pas justement à cause de ce phénomène d'étalement, sous forme de banlieue ou d'espace périurbain, que les petites villes perdent des habitants. Cet élément engendrerait ainsi une mauvaise lecture de la santé urbaine du Massif Central, permettant une lecture superficielle du déclin pour l'ensemble des petites villes prises au sens strict, alors qu'en fait, elles bénéficient de couronnes de communes en croissance. Voici une nouvelle raison qui justifie *l'impérieuse nécessité d'observer les petites villes non pas en vase en clos, mais dans leur environnement proche, et de déterminer de nouvelles limites d'agglomération.*

Nous employons le terme de "limites". Pourtant, il ne peut réellement s'appliquer qu'à la ville et à sa ceinture de banlieue. En effet, nous concevons l'espace périurbain, non pas comme une barrière entre urbain et rural, mais plutôt comme un espace intermédiaire. En outre, nous pensons que les modifications qui se sont opérées dans l'interface que sont les communes périurbaines se sont faites autant par des mutations des pratiques, que par un processus "d'introduction", tel que le souligne J. BEAUJEU-GARNIER : « *A la différence des banlieues qui appartiennent structurellement à la ville*

¹⁶ Résumé d'une communication pour le colloque « Intervenir dans les territoires à urbanisation diffuse » organisé par l'Ecole d'Architecture de Clermont-Ferrand les 9 et 10 mars 2000.

et qui contribuent à former cet ensemble que l'on désigne généralement par le terme d'agglomération, la périurbanisation est une introduction d'éléments urbains dans le milieu rural » (J. BEAUJEU-GARNIER, 1991, p 5, préface du livre de B. DEZERT). Par mutation des pratiques, nous entendons la dissociation lieu de résidence/lieu de travail. Le terme « *introduction* » est fort, faisant référence à une action puissante et brutale. Or, les ruraux des espaces périurbains ressemblaient déjà aux urbains. L'espace n'est pas manichéen. La distinction nette entre ville et campagne, qui a prévalu les siècles précédents, n'a plus cours aujourd'hui. La mobilité, les modes de vie ouverts sur l'extérieur, se rencontrent aussi bien dans le milieu rural que dans le milieu urbain. Dorénavant, il faut davantage raisonner dans une perspective d'un espace conçu comme graduel, du moins dense au plus dense, du moins urbanisé au plus urbanisé. Nous insistons sur ce côté graduel des changements car il n'y a pas une uniformisation des campagnes à l'image de la ville, ville et campagne gardant leurs structures : densités plus importantes en ville, espaces "naturels" plus répandus en campagne... En fait, la seule chose véritablement introduite est la maison individuelle qui se distingue des maisons de bourgs par son architecture, évidemment contemporaine, et par sa localisation sous forme de lotissements et mitage.

2) Les seuils démographiques adoptés

Dans leur dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement, P. MERLIN et F. CHOAY qualifient la ville moyenne d'entité qui est « *par nature toute relative et très évasive* » (2000, p 885). Il pourrait en être dit autant de la petite ville, car les seuils démographiques sont assez flous et varient suivant les auteurs.

Les petites villes posent donc un premier problème, au niveau des seuils démographiques qui les caractérisent. Nonobstant, il faut souligner qu'un seuil démographique ne peut être semblable pour des contextes géographiques différents et des époques distinctes. Et de toutes façons, plus que par sa démographie, chaque catégorie de ville se définit plutôt au regard des fonctions qu'elle exerce. Malgré tout, il est indispensable de choisir des limites statistiques à la petite ville, ne serait-ce que pour disposer d'un échantillon d'étude.

Le seuil démographique supérieur des petites villes en France est assez unanimement identifié. Mis à part quelques auteurs (N. COMMERÇON, 1987 ; J. SOUMAGNE, 1996) qui mettent la barre plus haute, les chercheurs français s'accordent pour retenir le chiffre de 20 000 habitants. C'est donc à partir de ce seuil que les petites villes sortent de la catégorie "petite ville".

En ce qui concerne la limite de base, la diversité est par contre de mise, les géographes raisonnant encore souvent au niveau des communes. De plus, la ville est très souvent identifiée par le chiffre de 2 000 habitants agglomérés au chef-lieu communal, comme par l'INSEE depuis 1947. Dans les années 70, G. VEYRET (1970) ET B. BARBIER (1972) s'alignent sur ce seuil pour leurs travaux sur les Alpes. A Toulouse et à la même époque, B. KAYSER et J-P. LABORIE réhaussent ce seuil de base, lui préférant le chiffre de 5 000 habitants. En effet, à partir de cette limite, on trouverait tous les équipements nécessaires à la vie quotidienne. En sus, il semblerait que ce soit un seuil psychologique,

puisque les Français qualifient souvent de bourgs, les centres de moins de 5 000 personnes. En 1999, M. PASQUET adopte le seuil de J-P. LABORIE (5 000 habitants) pour l'étude des petites villes de la région Centre, tandis que J-Ch. EDOUARD (1999) pour le nord du Massif Central revient à la limite des 2 000, tout comme FABRIES/STRAGIOTTI (2000) et PIERCY (2000) dans leurs ouvrages généraux. Enfin, mentionnons que l'Association des Petites Villes Françaises se considère comme « *l'expression des petites villes de 3 000 à 20 000 habitants* », sachant qu'elle ne tient compte que des communes *stricto sensu*.

Pour notre thèse, nous avons choisi de retenir les seuils de 2 000 et 20 000 habitants pour constituer notre échantillon d'analyse. D'abord, il semble que le seuil de 2 000 habitants soit plus pertinent pour des espaces à faibles densités, tels les secteurs montagneux. Ces espaces ont, pendant longtemps, souffert de communications médiocres, d'où l'affirmation de villes-marchés prospères, évitant le recours fréquent à des villes de niveau supérieur. De plus, les faibles densités n'ont pu engendrer que des organismes de petite taille.

3) Les aspects démographiques et fonctionnels

Une vision plus novatrice de la ville d'aujourd'hui permet donc d'appréhender la redistribution spatiale de la population au sein des cellules urbaines. Consciente de cette nouvelle dilution, il convient maintenant de s'interroger sur ce qu'est vraiment la petite ville. Il y a ni doute, ni confusion spatiale : la petite ville s'identifie clairement par ses matériaux, son architecture et son urbanité¹⁷ (certes de moindre intensité que les grandes villes) au sein des espaces ruraux. Mais est-il vrai, comme se le demande S. DUVILLARD, que « *la petite ville est victime d'un affaiblissement à se démarquer des espaces ruraux* » (2001, p 10) ? D'autres auteurs sont plus catégoriques et affirment que le fait d'appartenir à la "diagonale du vide" (le cas du Massif Central) conditionne l'avenir des petites villes (M. FABRIES, P. STRAGIOTTI, 2000).

Quelles sont alors les spécificités démographiques et fonctionnelles des petites villes qui permettent d'entériner ces affirmations ou au contraire de les balayer ? Ces mêmes spécificités les distinguent-elles des autres villes ? De nombreux chercheurs ont déjà exploré la question des petites villes, mais peu dans les espaces interstitiels, les espaces de marge "laissés pour compte".

a) Les problématiques démographiques

Nous postulons premièrement que la petite ville se démarque fortement des espaces ruraux par une relative bonne santé démographique que ne reconnaît pas l'INSEE du fait d'une mauvaise mesure de l'urbain. Cette bonne santé démographique peut provenir soit d'un croît naturel positif, soit d'un solde migratoire favorable, soit des deux à la fois.

¹⁷ « *ce par quoi une ville est ville, ce qui fait une réalité urbaine* » (H. MAINET, 2008, p 16). Nous pensons à la présence de trottoirs et de mobilier urbain.

Si le croît naturel est positif, cela signifie que les classes d'âge sont composées encore largement de jeunes couples. Or cette hypothèse de départ contrebalance l'idée que les petites villes des espaces interstitiels sont des refuges de personnes âgées. Pour valider notre idée de base, il convient d'analyser les structures par âge.

Ensuite, la positivité du solde migratoire peut s'expliquer par deux phénomènes : d'une part, un redéversement de population issue de la grande agglomération sur les petites villes sises à son pourtour ; d'autre part, par une simple attraction sur des populations de toute la France. Nous serons alors attentive aux deux aspects de la question, avec une étude exhaustive des échanges migratoires. Dans un contexte de mobilité renforcée, banale de nos jours, nous nous proposons d'analyser l'idée que *les petites villes ne constituent plus le passage obligé avant d'aller vivre dans de plus grandes agglomérations*. Elles ne se définiraient donc plus par le rôle de "centre de tri" que leur attribuait J-P. LABORIE (J-P. LABORIE, *Urbanisme*, 1987, p 69 ou 1998, p 30).

b) Les problématiques fonctionnelles

Au niveau fonctionnel, l'objet "petite ville" est encore mal identifié. Il est même impossible de faire une référence totale aux multiples positions des chercheurs français en matière de fonctions, d'autant plus qu'ils préfèrent tous avancer des typologies, plutôt que des analyses conceptuelles. Nonobstant, se dégage une caractéristique générale : la petite ville présente une plus forte industrialisation que les autres niveaux urbains. Trois références, à trois dates différentes, le prouvent :

Dans sa thèse sur les villes et campagnes du Bas Languedoc, R. DUGRAND conclut par une typologie des centres urbains. Les petites villes, de 2 000 à 20 000 habitants, plongent, pour lui, leurs racines dans le monde paysan (R. DUGRAND, 1963). Hormis cette identité commune, il en détermine trois types : des petites villes dotées d'une intense vie industrielle, des petites villes uniquement au rôle local (conditionnement, expédition des produits agricoles) et celles qui assurent l'essentiel de la distribution des produits agricoles tout en maintenant une fonction industrielle.

P. BARRERE et M. CASSOU-MOUNAT tentent en 1980 une définition de la petite ville pour les besoins de leur ouvrage sur les villes françaises. D'ores et déjà, ils considèrent cet objet urbain comme le premier niveau de villes, aux fonctions banales. Ils constatent alors que les petites villes ont perdu une grande partie de leur fonction agricole et que « *l'industrie est une raison essentielle de l'existence des petites villes* » (P. BARRERE, M. CASSOU-MOUNAT, 1980, p 101). Enfin, ils utilisent la fonction tertiaire, « *la concentration des commerces permanents* » pour distinguer les petites villes des bourgades (p 99).

Enfin, soulignons qu'en 1995, comme à l'époque de sa thèse, J-P. LABORIE réaffirmait encore que les petites villes sont plus industrialisées que les autres. Seul avait changé le type d'industrialisation : les établissements à l'organisation fordiste se sont faits plus rares et chaque petite ville industrielle représentaient désormais un système industriel local. Dix ans plus tard, ses propos sont beaucoup moins affirmatifs, insistant sur le développement de l'économie résidentielle : « *Des*

petites villes tournent le dos à toute ambition industrielle, se gardent bien de créer une zone d'activité et affichent leurs atouts pour attirer de l'habitat pavillonnaire » (J-P. LABORIE, 2005, p 6).

A notre tour, nous consacrerons beaucoup de temps à cette question des fonctions pour définir la petite ville. Elles seront analysées sous l'angle des emplois et de la profession qu'occupe la population active des petites villes. ***Nous estimons a priori que la petite ville peut abriter des fonctions variées*** : fonctions industrielle, touristique, voire agricole..., en ne négligeant pas le fait que des petites villes monofonctionnelles puissent encore exister.

Notre position est d'abord de croire que des traits invariants se décèlent, notamment cette forte présence industrielle. Et c'est en cela que la petite ville diffère des autres niveaux supérieurs. Malgré tout, nous pensons également que ***cette ville s'intègre parfaitement au monde tertiaire***, univers des villes moyennes et grandes métropoles. Premier niveau urbain, les petites cités continuent de ravitailler l'espace rural ; elles sont donc en premier lieu des places commerciales. Et un intérêt particulier sera donc à porter à cette fonction, d'autant qu'elle est à l'origine du rayonnement urbain sur l'espace.

B) L'INSERTION DES PETITES VILLES DANS L'ESPACE

Depuis les années 80, trois grands processus sont apparus en France et à travers le monde (P. VELTZ, 2004). Le premier est la mondialisation industrielle qui s'amplifie en parallèle de la globalisation financière ; le second est le processus de métropolisation, terme recouvrant la polarisation de l'économie ; enfin, le troisième est la modification du mode d'organisation des firmes. L'heure est maintenant à la concurrence et à la compétitivité des territoires. Dans cette lutte sans merci, les territoires les plus menacés sont sans conteste les espaces interstitiels, du moins ceux qui ne se donnent pas les moyens d'être attractifs.

Dans ce nouveau cadre, comment réagissent les petites villes situées dans ces espaces interstitiels ? Peuvent-elles les aider à se maintenir vivants ? Constituent-elles encore, comme le pensaient en 1999, N. CATTAN et T. St-JULIEN « *un trait d'union entre l'économie locale et internationale* » (1999, p 158) ?

1) Les petites villes face à la métropolisation

a) Définition de la mondialisation et de la métropolisation¹⁸

Les dynamiques territoriales sont aujourd'hui le fruit de deux grands mouvements : la mondialisation et son corollaire, la métropolisation. ***La mondialisation*** est « *un fait : il ne s'agit ni d'un complot, ni d'un véritable choix* » (P. VELTZ, 2004). Elle se caractérise par trois éléments majeurs : une internationalisation des échanges, un libre-échange accentué et une organisation en réseau, et non plus en système pyramidal, des entreprises. La mondialisation amène son lot d'effets

¹⁸ Voir notamment Sémantiques de la métropolisation par Stéphane LEROY, *Espace Géographique*, n°1, 2000, pp 78-86.

pervers : fermetures brutales d'usines, délocalisations¹⁹... Les territoires, pour fidéliser les entreprises ou en attirer de nouvelles, doivent sans cesse améliorer leur compétitivité. Ils doivent être à même de fournir une main d'œuvre abondante, des services appropriés et divers éléments géostratégiques comme les infrastructures de transports, du foncier disponible...

La métropolisation est l'expression spatiale de la mondialisation. Ce processus, qui s'opère dans tous les pays développés, se définit comme la concentration de plus en plus accentuée des richesses humaines et matérielles dans les agglomérations les plus grandes. En conséquence, se pose le problème de la cohérence territoriale, avec d'un côté des territoires dynamisés par la métropolisation, et d'un autre, des territoires laissés pour compte.

b) Les effets pervers de la métropolisation

Cette métropolisation inquiète les chercheurs qui travaillent sur les petites villes, et cela se voit après une rapide étude épistémologique.

Si une effervescence a eu lieu autour du thème des petites villes au début des années 70, suivie d'un désintérêt au cours des années 80, la décennie 90, par contre, marque le retour de la petite ville sur le plan de la recherche. Mais la question des petites villes s'appréhende d'une manière différente, dans un contexte de renouveau de l'aménagement du territoire et dans celui de la métropolisation. A ce sujet, certains titres de revues géographiques ou d'urbanisme, de même que les interventions lors du colloque de Nantes de 1995, sont très évocateurs : *Les petites villes face à la métropolisation* (J-C. LUGAN, 1994), *Les petites villes au secours de l'aménagement du territoire* (C. PAYEN, P. GRAS, 1994), *Les petites villes et la métropolisation* (J-P. LABORIE, 1998), *Les petites villes entre métropolisation et France profonde* (F. GIRAUT, 1998).

Cependant, ce nouvel engouement autour de la notion de petite ville se fait dans un climat pessimiste. Le vocabulaire des différents articles le prouve : « *Les chances de survie des villes petites et moyennes* » (D. PUMAIN, 1996, p 288), « *Avenir des villes petites et moyennes menacé* » (D. PUMAIN, 1997, p 63). Et F. GIRAUT résume cette ambiance par cette phrase : « *Inquiétude et incertitude dominant à nouveau sur le front des petites villes* » (1998, p 104).

La résistance devant la métropolisation est pourtant le premier mot d'ordre de l'APVF. Elle l'exprime clairement sur son site Internet : « *Entre monde rural et grandes agglomérations, elles constituent un pivot fondamental, véritable facteur d'équilibre contre les excès de la métropolisation.* ».

Ce climat d'inquiétude repose sur des craintes légitimes. Dans un contexte exacerbé de concurrence urbaine, les grands marchés du travail que constituent les grosses agglomérations se maintiendront toujours plus que les petites villes. Les coûts de sortie (fermetures) seront ainsi

¹⁹ « *Déplacement vers l'étranger d'une activité économique existant en France et dont la production est ensuite réimportée* » (Définition DATAR).

moindres dans les premières. De plus, les agglomérations sont les plus à mêmes de répondre aux exigences multiples des chefs d'entreprises. Pour survivre, les villes petites et moyennes s'efforcent de se connecter à ces agglomérations pour bénéficier au mieux de leur potentiel (F. ASCHER, 2004).

Une autre modification fondamentale est apparue, aux conséquences manifestes sur les petites villes : la fin de l'organisation pyramidale des entreprises. Auparavant avait cours le modèle taylorien, c'est-à-dire où l'essentiel était de produire à moindre coût, avec une organisation rigide des entreprises. Aujourd'hui, l'innovation est au centre du fonctionnement des entreprises, ce qui requiert plus de réactivité, plus de connaissances de l'information et plus d'échanges. Et ces échanges sont facilités si tous les acteurs se retrouvent dans un même lieu de plus grande taille

c) Les petites villes face à la métropolisation : déclin ou résistance ?

De quelles manières les petites villes affrontent-elles les "nuisances" de la métropolisation ? Ont-elles la capacité de résister et de survivre dans ce nouveau contexte économique ? Où assistent-elles, passives, à leur déclin ?

Dans les années 70, les petites villes possédaient des atouts : une main d'œuvre laborieuse, non exigeante, fidèle au patronat et au savoir-faire pointu du fait de l'ancienneté de l'activité locale. Mais à l'heure de la métropolisation où les entreprises recherchent des services externalisés, de pointe, un personnel de haut niveau et de bonnes infrastructures de communication, les atouts qu'avançaient les petits organismes sont-ils toujours suffisants ? Et si des handicaps se font jour dans les petites villes, sont-ils insurmontables ?

Plusieurs chercheurs pensent que la métropolisation est un atout et qu'elle ne gêne pas le développement de petites villes qui veulent bien s'en donner les moyens, même s'il est vrai que leurs atouts sont moins nombreux que ceux des grandes agglomérations. *« Parce que l'entreprise a besoin de choix réversibles, qui n'engagent pas trop, notamment en matière de main d'œuvre, on voit qu'il y a un avantage concurrentiel de ces grands marchés du travail et des services que constituent les pôles urbains. Mais il y a aussi de la place pour d'autres pôles de développement. Tout dépend de la capacité politique à animer le tissu local »* (P. VELTZ, 2004, p 45). Certaines petites villes se spécialisent dans la valorisation de leurs ressources locales, notamment sur le plan touristique ou sur le plan industriel avec la création de Système Productif Local autour d'un savoir-faire local. Enfin, d'autres tentent de bénéficier de l'innovation que diffusent les plus grandes villes

Système Productif Local : adoptée par la DATAR et officialisée lors d'un Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire en 1997, cette appellation désigne un groupement d'entreprises et d'institutions géographiquement proches et qui collaborent dans un même secteur d'activités. (DATAR, 2002, p 78).

Notre position de thèse repose sur l'étude de la capacité des petites villes à résister à la métropolisation. L'étude de leur fonctionnalité et de leur efficacité en terme d'encadrement de l'espace va permettre d'identifier les pôles les plus forts économiquement. Notre contribution à la

recherche appliquée sera de déceler les petites villes les plus prometteuses ; elle sous-tendra une politique d'aménagement pertinente se basant sur les pôles les plus forts.

2) Les petites villes et la résistance à la désertification

Les espaces interstitiels sont parsemés d'un nombre important de très petites villes (2 000 à 5000 habitants). En conséquence, *notre positionnement est de dire que ces petites villes représentent encore un élément vital pour la vie locale*. Elles sont les seuls pôles urbains que celle-ci peut côtoyer régulièrement. Deux rôles peuvent être assignés aux petites villes : *jouer la carte du développement local* et *organiser le territoire par le biais de la constitution de bassins de vie*.

Premièrement, pour être un acteur majeur du développement local, il est inévitable que les petites villes pérennisent leurs emplois ou essayent de développer des activités nouvelles, engendrant d'autres types d'emplois. En fait, la recherche d'attractivité, l'amélioration de la réceptivité et de l'habitabilité s'imposent aux élus. Les petites villes doivent se démarquer de leurs concurrentes en affichant leurs atouts, notamment par le biais d'une bonne communication ; mais cela ne suffit pas. Il faut que sur place, il y ait du foncier disponible, des services aux entreprises... Enfin, une fois les entreprises sur leur territoire, elles ont intérêt à les épauler dans la recherche d'un emploi pour le conjoint et dans la recherche d'un logement...

Deuxièmement, et ceci est lié avec le point précédent, les petites villes sont au cœur de bassins de vie, formés à partir des migrations de travail et des flux pour les commerces et services. Si les habitants des campagnes continuent à y trouver des biens et des services (des administrations comme des loisirs), alors l'avancée du désert dans les espaces interstitiels sera peut-être endiguée.

En dépit du rôle unificateur de la métropolisation, ces noyaux urbains vont vraisemblablement continuer à remplir leur rôle dans l'organisation du territoire. Pour cela, il faut intensifier la politique d'accueil et d'activités, organiser la complémentarité du milieu rural et des cités, mailler le territoire par un réseau de villes animant des bassins de vie et d'emploi. Mais leur rôle organisationnel se fait-il toujours dans un cadre christallérien ?

3) Les petites villes et les réseaux

a) Un réseau christallérien mis en doute

De nos jours, beaucoup de chercheurs ne jurent que par l'horizontalité ; pour eux, la théorie de Christaller, rentrant dans le cadre d'un système vertical, est largement désuète (1933), car faisant référence à un modèle "administratif-rural" aujourd'hui dépassé du fait de la dépopulation des campagnes, de la métropolisation et du progrès des transports (par exemple, F. SANTAMARIA, 1998 ; J-P. PAULET, 2000). La permanence des semis urbains des hiérarchies réseautiques ne serait-elle donc plus de mise ? Pourtant, le réseau christallérien semble encore opérationnel dans certaines régions, comme le Nord Massif Central (J-Ch. EDOUARD, 1999).

En conséquence, *notre démarche sera aussi de vérifier la validité de la théorie christallérienne dans le sud du Massif Central*, espace particulier. Notre échantillon urbain va regrouper des villes différentes, tant démographiquement que fonctionnellement. Des relations de type hiérarchique sont donc envisageables. Nos petites et moyennes villes ne correspondent pas à un seul système urbain centré sur une métropole ; elles appartiennent à quatre réseaux différents : clermontois, lyonnais, montpellierain et toulousain. Devant cet espace tiraillé entre quatre métropoles, nous pouvons nous demander comment et jusqu'où s'exerce leur domination ? Parmi nos petites et moyennes villes, lesquelles sont le relais de chacune de ces grandes villes et selon quelles modalités ?

Définition succincte d'un bourg-centre

En 1988, P. ESTIENNE tente une définition de chaque niveau urbain (P. ESTIENNE, 1988, p 247) :

- **le village-centre** : n'a que des commerces alimentaires, pas de services et guère d'hôtellerie ;

- **le bourg-centre** : a quelques équipements publics, surtout scolaire. Des commerces anomaux s'y développent modestement, accompagnant des commerces alimentaires plus nombreux et plus spécialisés. Un petit supermarché peut quelquefois être présent.

- **la petite ville** : Sa dimension est souvent modeste ; elle peut ne pas dépasser 3 000 habitants, ce qui en ferait à peine un bourg dans la France de l'ouest. Caractérisée par un secteur public hypertrophié, elle possède un éventail complet de professions médicales et un secteur commercial très varié, notamment sur le plan anormal (plusieurs supermarchés).

Complétant les travaux d'un de ses anciens maîtres, le CERAMAC précise que la plupart des bourgs-centres correspondent, en Auvergne, à des chefs-lieux de canton et qu'ils exercent une réelle attraction sur les communes de leur "pays"¹ (C. MIGNON, 2001, p 8).

En 1997, dans les écrits de J-P. LABORIE, nous trouvons un autre élément de différenciation entre la petite ville et le bourg-centre : la présence dans la première de trois éléments : l'unité de production, la résidence et les services.

Les espaces interstitiels juxtaposent deux espaces très contrastés et pourtant similaires quant à la survie de la petite ville : des espaces fragilisés par de faibles densités et des périphéries situées à proximité des métropoles. Comment se comportent les systèmes urbains dans ces deux cas de figure ?

D'une part, au cœur des espaces interstitiels, la question est de savoir si les réseaux urbains de type christallérien souffrent des faibles densités de population. La pyramide urbaine s'appuie sur la base que constituent les petites villes (voire les bourgs-centres mais ces derniers n'ont plus guère de vitalité aujourd'hui dans le Massif Central²⁰). Or, ces petites villes sont ici menacées de deux façons : soit les habitants des bourgs-centres, quant ils existent encore, et ceux de la petite ville, ont de plus en plus recours à la ville moyenne, soit l'environnement proche de la petite ville se désertifie et la petite ville perd sa clientèle traditionnelle. Mais la petite ville a peut-être les ressources de vivre sur son propre potentiel. Et si justement la force de la théorie de Christaller était de se passer du rural ?

D'autre part, il ne faut pas croire qu'il n'y a que dans les espaces dépeuplés que les systèmes urbains subissent des déformations. En effet, la

métropolisation peut s'avérer un danger pour la pérennité des réseaux urbains. Certaines petites villes

²⁰ CERAMAC, *Commerces et services dans les campagnes fragiles*, Presses Universitaires Blaise Pascal, n°15, 2001, 287 p.

peuvent ainsi être happées par l'agrandissement perpétuel des métropoles (par exemple, Crémieu, 3 169 hab et Mornant, 4 672 hab autour de Lyon²¹). Et le cas de ces petites villes est intéressant car il suscite une interrogation épistémologique. Ces petites villes doivent-elles être encore considérées comme l'objet géographique "petite ville" ? Dans la négative, cela reviendrait à dire qu'il n'existe des petites villes que dans les espaces isolés.

Sans aller aussi loin, et pour finir sur une touche d'optimisme, J-P. LABORIE attribue un rôle particulier aux petites villes proches de Toulouse, montrant que les petites villes métropolisées peuvent survivre : « *Elles [les petites villes] représentent un premier niveau d'organisation du territoire à 30 minutes de Toulouse. Elles offrent donc une opportunité d'organiser la croissance de la métropole autour de nodosités pour éviter la diffusion madréporique. Cette solution d'aménagement préserve les villes moyennes d'une dilution de leur espace en direction d'axes conduisant une croissance exogène* » (1997, p 192).

Une autre fragilité des réseaux urbains de type christallérien réside dans le fait qu'ils sont tributaires des politiques d'aménagement du territoire. L'Etat redistribue, certes, certains de ses services comme l'université, mais d'un autre côté, il en concentre de plus en plus d'autres, tels les impôts, les services médicaux et judiciaires. Les petites et moyennes villes peuvent pâtir de ce phénomène. A ce stade de la thèse, nous n'approfondirons pas plus cette question, car nous y reviendrons longuement dans le développement, ce thème de la réforme territoriale étant largement d'actualité.

b) Des coopérations horizontales pour survivre²²

Une autre hypothèse de survie de la petite ville dans ce contexte de métropolisation, de désertification de ses campagnes vient à l'idée. Cette survie ne passe-t-elle pas par la coopération intercommunale ? L'APVF l'a bien compris : « *En tissant du lien, les petites villes sont les actrices de la recomposition territoriale et les moteurs de la coopération intercommunale.* » Quelle est la place spécifique des petites villes dans le mouvement intercommunal et tout particulièrement dans les espaces interstitiels ? Au niveau de cette coopération intercommunale, il semblerait que le rôle de la petite ville soit primordial. En 1998, P. LIMOUZIN suggérait « *que ce sont elles qui sont à l'initiative de la plupart des regroupements communaux qui ont été réalisés au sein de l'espace rural depuis 1992* » (1998, p 62). De surcroît, à cette même date, la participation des communes à un EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) à fiscalité propre, atteignait sa valeur maximale pour les communes²³ de 5 000 à 20 000 habitants.

²¹ P. BOINO, Périurbanisation et renouvellement des centres secondaires dans la région lyonnaise, *Geocarrefour*, vol 76, 2001, pp 375-382.

²² Dans cette thèse, nous n'insisterons pas sur les réseaux de villes, autre type d'organisation territoriale horizontale, mais qui est rare dans le sud Massif Central.

²³ P. LIMOUZIN se sert de données du Ministère de l'Intérieur (Guide de la fiscalité directe locale) qui n'utilise que les communes et n'aborde pas la notion de ville.

Ce rôle de la petite ville dans les formations intercommunales a été rappelé par Brice HORTEFEUX à l'APVF : « *Vous devez être au cœur de l'intercommunalité* » (2005, p 17). Actuellement, dans le sud Massif Central, de quelle manière territoriale, les communautés de communes sont-elles formées ? Se centrent-elles sur les bassins de vie qu'organisent les petites villes ? Si ce n'est pas le cas, deux raisons peuvent d'ores et déjà être avancées pour expliquer cette situation : soit il règne une mésentente entre la petite ville et les communes rurales voisines ; soit la petite ville n'a pas les capacités démographiques et fonctionnelles suffisantes pour être le véritable leader d'une intercommunalité...

Quoiqu'il en soit, *notre positionnement de thèse sera de vérifier si ce rôle d'animateur de l'intercommunalité qu'on donne aux petites villes est vraiment réel.*

Les livres II et III vont s'attacher à répondre aux problématiques formulées ci-dessus. Il s'agira donc de décrire, comprendre la base socio-économique des petites villes et ses facteurs d'évolution, et de voir comment elles organisent encore le territoire. Les idées-forces qui vont découler de cette analyse concernent les espaces interstitiels français. Mais nous ne saurions nous satisfaire de cette approche franco-française ; il faut déplacer le champ d'observation vers un autre pays pour envisager ces idées-forces sous un autre éclairage.

C) LES PETITES VILLES DE CASTILLE/HAUTE-ESTREMADURE

En sciences sociales, cinq facteurs invitent à choisir telles ou telles unités de comparaison : des affinités particulières pour un pays, la connaissance de la langue, des contraintes éditoriales du centre de recherches, la volonté de travailler avec certains chercheurs ou des politiques de recherche aidées financièrement (C. VIGOUR, 2005). Dans le cadre de cette thèse, le terrain d'étude étranger, à savoir la Castille/Haute-Estrémadure, a été choisi en lien avec les lignes directrices du laboratoire de Clermont-Ferrand. En 2001, le CERAMAC avait déjà étudié les commerces de Vieille Castille, et ce, dans le cadre d'un programme Interreg II²⁴.

Tout concourt à suggérer un parallèle entre la Castille/Haute-Estrémadure et le Massif Central : hauts plateaux plus ou moins enclavés, déprise humaine... Tout cela a été longuement justifié dans la partie I. Mais il fallait également qu'au niveau national, des similitudes quant à l'organisation urbaine subsistent. Et c'est bien le cas : « *Leur organisation urbaine [celle du Royaume Uni et le l'Espagne] recoupe plus ou moins en partie celle de la France. En effet, les modèles anglais et espagnols se rapprochent du nôtre. Ils diffèrent des modèles allemand et italien qui prennent plutôt la forme de réseaux de villes hiérarchisés (Allemagne) ou en grappes (Italie). [Cependant] le réseau urbain espagnol est plus marqué par un système de villes réparties sur le territoire distinctes les unes des autres, rappelant en cela la structuration de l'espace français de l'ouest et du sud-ouest.* » (F. SANTAMARIA, 1998, p 123). De plus, lors de leur campagne d'investigations, C. JAMOT et J-Ch.

²⁴ Actuellement, notre thèse ne rentre dans aucun programme et n'a donc pas de financement spécifique.

EDOUARD ont montré que le niveau bourg-centre avait quasiment disparu en Espagne (C. JAMOT, J-Ch. EDOUARD, 2001). Enfin, il faut noter, sans surprise, que la métropolisation agit aussi en Espagne (V. BIELZA DE ORY, 1998 ; F. SANTAMARIA, 1998). Quelques centres concentrent les processus de décisions ; ils sont de plus en plus en interconnexion, avec comme conséquence la marginalisation des lieux isolés (J. VILAGRASA IBARZ, 1999).

Face à cette situation, plusieurs questions émergent : la déstructuration de l'espace rural (disparition des bourgs-centres) a-t-elle déstabilisé les petites villes ou, au contraire, ces dernières ont-elles profité de ce mouvement négatif pour renforcer leur centralité ? Les petites villes de Castille/Haute-Estrémadure se sentent-elles autant menacées par le phénomène de métropolisation que le sont les petites villes françaises ?

En fait, le livre IV va tenter de mettre en évidence les traits invariants qui décrivent les petites villes des espaces interstitiels et va essayer de deviner des spécificités en liaison avec les facteurs historiques, politiques... Par ailleurs, cette comparaison Sud Massif Central/Castille-Haute Estrémadure est fondamentale car le secteur espagnol représente un cas extrême d'espaces interstitiels et on pourrait penser que la situation actuelle là-bas préfigure celle du sud Massif Central dans quelques années.

Par cette thèse, nous voulons nous assurer que la petite ville représente bien un élément essentiel de l'armature urbaine des espaces interstitiels et qu'elle peut vivre malgré "la désertification", terme peut-être un peu trop fort, avancé par les politiques. Et pourquoi ne pas reprendre à notre compte l'expression de Jacques LEVY « Oser le désert » (1994, p 6), et montrer qu'un nouveau type de territoire est peut-être en train de naître ici, dans ces milieux de marge, avec des tendances particulières : de très faibles densités, des populations concentrées dans les petites villes et des paysages tenus avec de nouvelles activités ? Pourquoi un espace peu peuplé serait-il obligatoirement condamné ? En arrière-plan de nos questionnements, la notion de résilience, de plus en plus utilisée en géographie : « "La résilience est la capacité d'une personne ou d'un groupe à se développer bien, à continuer à se projeter dans l'avenir en dépit d'évènements déstabilisants, de conditions de vie difficiles, de traumatismes parfois sévères"²⁵. Il s'agit donc d'une capacité à s'épanouir, à exister positivement malgré des traumatismes de plus ou moins grande ampleur. [...] La question du re-développement d'espaces/territoires nous paraît tout à fait inscrite dans cette logique. » (F. CHIGNIER-RIBOULON, 2007, p 17).

III) LA METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

Cette partie méthodologique sera brève, dans le sens où nous préférons expliquer notre démarche méthodologique en début de chaque paragraphe, évitant les allers-retours du lecteur à

²⁵ Marie ANAUT cité par F. CHIGNIER-RIBOULON.

travers les pages. Ici, nous ne mentionnerons que les outils de méthodologie que nous avons choisis pour décrire la petite ville et pour mieux appréhender son rôle organisationnel sur l'espace.

A) UNE METHODE TRADITIONNELLE MAIS RIGOUREUSE POUR DEFINIR LA PETITE VILLE

Notre échantillon de petites villes est large, que ce soit sur le plan spatial (+/- 43 000 km²) ou démographique (entre 2 000 et 20 000 habitants). Cette amplitude va permettre de distinguer des typologies au sein de ces petites villes en fonction de leur simple masse démographique, mais aussi en s'appuyant sur d'autres paramètres (poids de l'industrie par exemple, intensité de leur centralité). Ce souci va être récurrent tout au long des livres II et III. Notre tâche sera alors de dégager des corrélations entre masse démographique/fonctions urbaines/pouvoirs de commandement.

Mais, comme nous l'avons rappelé, les chercheurs peinent à identifier l'objet urbain "petite ville". En conséquence, par cette thèse, nous allons participer aux débats en cours à ce sujet. Nous nous efforcerons d'en tracer le profil socio-économique. Pour ce faire, les données recueillies proviennent de sources statistiques et bibliographiques de l'INSEE et des Chambres de Commerces et d'Industrie (CCI). Elles recouvrent ainsi les domaines de la démographie et de l'économie. Ces données statistiques seront nuancées par les points de vue des acteurs (élus, techniciens, responsables des services "commerce" des CCI) rencontrés au cours des enquêtes de terrain.

La Nomenclature des Activités Françaises

Le fichier SIRENE dont les initiales signifient Service Informatique pour le Répertoire des ENTREPRISES et de leurs Établissements remonte à 1973. Remis annuellement à jour, son rôle est de fournir la liste complète des établissements sur une commune donnée. Chaque établissement est classé selon la NAF.

Cette NAF répertorie les activités en 696 classes (NAF 700 en annexe n°6, p 659), réunies en 60 divisions (NAF 60), elles même pouvant être regroupées en 17 sections (NAF 17).

A l'intérieur de ces NAF, un code APE (Activité Principale Exercée) constitué de trois chiffres et d'une lettre est attribué à chaque établissement.

Ex : 521 c : les supérettes sont incluses dans la division 52 de la NAF 60 et dans la section G (commerces) de la NAF 17.

741 a : les activités juridiques sont incluses dans la division 74 de la NAF 60 et dans la section K (immobilier, location et services aux entreprises) de la NAF 17.

Notre méthodologie est semblable à celle utilisée par J-Ch. EDOUARD pour l'étude du nord Massif Central. Certes, nous faisons preuve d'un manque d'originalité, mais il nous a semblé préférable de reprendre une méthodologie qui a fait ses preuves et qui puisse servir à comparer le nord et le sud Massif Central. Par contre, nous nous sommes démarquée de lui en associant, à notre démarche de recomposition du système urbain, les habitants via un questionnaire postal pour qu'ils affirment eux-mêmes leur appartenance ou non-appartenance à la petite ville. De plus, pour saisir la persistance ou non de la petite ville en tant que centre de tri lors des flux migratoires, nous avons

travaillé à l'échelle des unités urbaines, chose qui avait rebuté J-Ch. EDOUARD et qui lui avait fait dire que c'était « *un travail de recomposition titanesque* » (2001, p 101). Enfin, l'évolution des commerces sera vue par l'analyse de la Nomenclature des Activités Françaises 700 et non uniquement par celle de la NAF 60.

B) L'EMBOITEMENT DES ECHELLES

1) L'échelle temporelle

Tout au long du développement, cette question de la temporalité urbaine sera primordiale. La petite ville des années 2000 n'est donc certainement pas la même que celle des années 70. Posséder un instantané du visage démographique de nos villes est certes intéressant ; il permet d'anticiper les évolutions futures. Mais il ne nous apprend rien sur les dynamiques de la population. Une référence dans le temps est donc nécessaire. Si nous nous référons aux travaux de J-P. LABORIE, nous remarquons que les petites villes ont participé à la croissance urbaine du pays dans les années 60. Cependant, dès 1975, certaines de ces petites villes commencent à affronter des difficultés démographiques. Cette date peut donc être utilisée comme référence.

De plus, 1975 représente pour les petites villes, le début d'un ralentissement, voire d'une récession économique au niveau national, d'où la confirmation de cette date-butoir. L'étude de l'évolution du secteur secondaire et des différentes branches commerciales passera donc, par exemple, par l'évolution du nombre d'emplois, par l'évolution des CSP. Malheureusement, cette comparaison 1975-2004 ne pourra être opérée ; il faudra en effet nous contenter des années 1987-2004. Nous reviendrons sur cette faille de l'INSEE.

Le croisement des données démographiques et fonctionnelles permettra de voir si des corrélations existent entre ces deux éléments. Par exemple, les petites villes industrielles se maintiennent-elles peut-être plus difficilement que les villes tertiaires ? *A priori*, nous pensons qu'à chaque type de ville (tertiaire, industrielle) est attribuable une évolution démographique spécifique.

Enfin, nous apporterons un éclairage sur l'évolution des zones d'influence qu'exercent les petites villes. Cette influence s'est-elle réduite avec le temps ou s'est-elle maintenue ? Une évolution homogène caractérise-t-elle toutes les petites villes ?

L'INSEE fournissant des taux bruts, la bibliographie servira à éclairer le contexte de cette époque, et à donner des précisions sur les départements étudiés ; nous pensons en particulier aux Atlas FLAMMARION (publiés de la fin des années 70 au début de la décennie 80). Par ailleurs, nous pourrions éclairer un passé plus lointain, notamment par le biais des écrits de P. ESTIENNE sur les petites villes du Massif Central (P. ESTIENNE, 1963) et des comptes-rendus du colloque de St-Etienne tenu sur ce sujet en 1970 (C. CRETIN, 1970).

2) L'échelle spatiale

Nous allons appréhender l'espace d'une manière graduelle, du moins dense ou plus dense. De ce fait, il est normal que nous étudions les petites villes dans chaque partie de cet espace afin de déterminer des différences ou des similitudes entre elles.

Il faudra ainsi réfléchir en terme de localisation vis-à-vis du relief (espaces montagneux ou de plaine), vis-à-vis des voies de communication (petite ville enclavée ou desservie par une autoroute). Tous ces paramètres peuvent introduire des causes quant aux évolutions démographiques et fonctionnelles.

Le champ d'observation recouvrira différentes échelles, locale-nationale-internationale, s'emboîtant les unes dans les autres. Premièrement, dans le cadre de la recomposition des petites villes, nous étudierons un territoire urbain davantage en accord avec la réalité économique. Deuxièmement, à travers les zones d'influence ou à travers le rôle de la petite ville dans l'intercommunalité et la mise en place des pays, notre terrain s'étendra pour atteindre une échelle moyenne. Troisièmement, il conviendra aussi de comparer les petites villes entre elles, au sein même des espaces interstitiels ou au sein du pays. Enfin, nous nous appuierons sur l'expérience étrangère.

Fort justement, on pourra nous reprocher d'avoir consacré uniquement la dernière partie à l'Espagne. Or, deux arguments légitiment notre choix : d'une part, notre volonté première était vraiment une compréhension approfondie de la petite ville en France ; de ce fait, il était nécessaire de lui accorder une place imposante (les livres II et III). D'autre part, dans le flot d'informations recueillies pour la France, nous avons eu peur que les données concernant l'Espagne s'y noient, d'où l'intérêt d'une partie à part. Il sera donc crucial dans cette dernière de ne pas uniquement parler de l'Espagne, mais de mettre en exergue les spécificités françaises (si elles existent) à la lumière des expériences castillanes et *extremeñas*.

L'échelle spatiale est indissociable de la réalisation de cartes. Ces dernières seront faites avec le logiciel *MapInfo*, puis retravaillées avec le logiciel de dessin *Corel Draw*. Ces cartes vont être essentielles pour analyser la répartition des différents phénomènes et établir une typologie spatiale. Le fond de carte utilisé, communal, semble, en outre, le plus adapté pour analyser les micro-changements : périurbanisation avec les croissances de la population autour des agglomérations, effets structurants des autoroutes par la localisation linéaire des hommes et des activités.

C) L'UTILITE D'UNE COMPARAISON INTERNATIONALE

La comparaison est un outil, certes précieux, mais à utiliser avec précaution. Pour élaborer notre démarche comparative, nous nous sommes aidée de l'ouvrage de C. VIGOUR : *La comparaison dans les sciences sociales, pratiques et méthodes* (2005).

1) L'intérêt de la comparaison

Plusieurs causes incitent à choisir le mode comparatif. En ce qui nous concerne, ce choix est motivé par le besoin de faire ressortir des spécificités de nos petites villes françaises par rapport à des villes situées dans le même espace. « *Une recherche visant à examiner les spécificités de l'objet repose nécessairement sur une comparaison.* » (C. VIGOUR, 2005, p 165). Mais ces spécificités n'existent peut-être pas ; on tendrait alors vers une homogénéisation de l'objet "petite ville" des espaces interstitiels. Pour les sciences sociales et donc la géographie, la méthode comparative est le seul moyen d'observer comment réagissent nos objets de recherche devant un même phénomène mais dans un autre contexte : ici, un autre pays. La méthode comparative est donc le pendant de la méthode expérimentale, idée que résume cette phrase d'E. DURKHEIM, dans *Les règles de la méthodologie sociale* : « *Nous n'avons qu'un moyen de démontrer qu'un phénomène est cause d'un autre, c'est de comparer les cas où ils sont simultanément présents ou absents.* » (E. DURKHEIM, 1895, cité par C. VIGOUR, 2005, p 126).

En outre, dans les livres II et III, notre réflexion va se concentrer sur le cas français. Des réponses à nos problématiques se seront donc révélées. Mais faut-il généraliser les phénomènes qui touchent les petites villes du sud du Massif Central, vis-à-vis de l'enclavement, de la métropolisation, etc ? Comparer, c'est donc vérifier si la pertinence de nos résultats quant à la relation entre différentes variables, quant à la régularité des faits et leurs causes. De plus, c'est élargir notre champ de vision en mettant de côté l'ethnocentrisme. Trop connaître son terrain d'étude, y vivre, peut occulter certains phénomènes que l'on découvre, au gré des enquêtes menées dans un territoire inconnu. Comparer, c'est faire fi du localisme ambiant très développé dans le Massif Central. De ce fait, on tend vers un jugement plus objectif car, au départ, « *le chercheur, parce qu'il est enraciné dans une culture particulière est potentiellement doté d'œillères* » (C. VIGOUR, 2005, p 102). Après une comparaison internationale, on porte donc un regard renouvelé sur la réalité française.

2) Les principales étapes du comparatiste

Le travail du comparatiste comporte au moins trois étapes : construire l'objet au centre, élaborer un cadre comparatif et partir sur le terrain. Dans un premier temps, il convient de définir les concepts de petites villes et d'espaces interstitiels ; ceci a été au cœur de notre première partie. Il faut réfléchir aux problématiques qui peuvent concerner nos objets d'étude.

Dans un deuxième temps, il faut choisir notre type de comparaison : temporelle, régionale... Ici, nous avons décidé de coupler les comparaisons, à savoir des comparaisons temporelles et des comparaisons spatiales, et ce, à diverses échelles. L'étendue de la comparaison a été un autre élément à prendre en compte. Quels aspects privilégier ? Quant au choix du deuxième terrain comparatif, nous n'avons pas eu à réfléchir, poursuivant les travaux de recherche de notre laboratoire d'accueil.

Enfin, il ne reste plus qu'à passer au travail de terrain. Ce dernier va se baser aussi bien pour la France que pour l'Espagne, sur des statistiques, des entretiens, de la bibliographie et des observations. Au final, nous aboutirons à des typologies.

3) Les précautions à prendre

a) Des significations différentes quant aux mots et concepts

Un premier problème concerne la définition des mots, des concepts, qui quelquefois, n'ont pas la même signification d'un pays à l'autre. La complexité de définir les petites villes par deux seuils démographiques se retrouve de l'autre côté des Pyrénées : « *tema poco conocido y estudiado y, tal vez mal enfocado por lo generico de su titulo*²⁶ » (J. VILAGRESA IBARZ, 1999, p 17). Et d'ores et déjà, il faut savoir que les *municipes* espagnols s'assimilent aux communes françaises.

Les auteurs espagnols placent couramment les villes moyennes dans une fourchette allant de 20 000 à 100 000 habitants (F. SANTAMARIA, 1998). Cela signifie que la limite supérieure des petites villes est, implicitement, 20 000 personnes, comme en France. Mais, il apparaît que dans d'autres articles, cette limite est contestée. Par exemple, lorsque J. VILAGRESA IBARZ étudie, en 1999, les petites villes espagnoles, il les définit entre 20 000 et 200 000 habitants. Nonobstant, il est conscient de la variabilité de la notion selon le contexte régional ; pour lui, il est difficile de comparer les agrovilles²⁷ andalouses, les petites villes de l'axe navarro-riojano del'Ebre et celles de Catalogne. Sa remarque est judicieuse et se retrouve dans les faits : situées dans les Subbétiques centrales (carte n°4, p 34), Antequera et Lucerna dépassent 30 000 âmes et sont pourtant considérées comme petites villes par J-J. CABRERA DE LA COLINA (1996). Cependant, et c'est une similitude remarquable, dans les territoires fragiles (faibles densités, économie en mutation), les petites villes espagnoles se définissent par les mêmes seuils démographiques que celles du sud Massif Central. Les petites villes de Galice sont ainsi comprises entre 2 000 et 15 000 habitants (J. RODRIGUEZ GONZALEZ, 1999). L'INE, par contre, minore le fait urbain d'une manière encore plus prononcée que l'INSEE. Pour l'INE, une commune est urbaine à partir de 10 000 habitants.

Pour compléter leur définition démographique, certains auteurs, comme J. RODRIGUEZ GONZALEZ, intègrent un élément économique, à savoir la fourniture de biens tertiaires. Ce dernier se base en cela sur d'anciens auteurs français, ROCHEFORT et DUGRAND, qui mettaient la petite ville au centre d'une aire d'influence dessinée par le rayonnement de ses établissements tertiaires. Elle était considérée comme le lieu d'implantation des services, des commerces, des équipements publics et avait l'avantage d'être accessible. Pour les territoires fragiles, J. RODRIGUEZ GONZALEZ considère donc que « *petite ville* » est assimilable au vocable « *pequeña ciudad* », lui-même synonyme, ici, de « *cabecera comarcal*²⁸ » (1999, p 164).

Au final, de par les similitudes géographiques (provinces aux faibles densités) entre la Castille/Haute-Estrémadure et le sud Massif Central, de par la similitude de la définition de la petite ville, nous avons choisi la même gamme large de villes que pour le territoire français, c'est-à-dire prises dans une fourchette, de 2 000 à 20 000 habitants.

²⁶ Thème peu connu et étudié, et peut-être mal cerné par le côté générique de son titre.

²⁷ Les agrovilles s'avèrent inconnues en France. Mais elles existent encore dans le Bassin méditerranéen (Cf les Pouilles). Agglomérats de plusieurs dizaines de milliers de personnes, elles se définissent surtout par une fonction agricole dominante. Ce ne sont donc pas à proprement parler des villes.

²⁸ Tête de la *comarca* (d'un pays ; définition complète dans le Livre IV).

En France, l'extrême mobilité des habitants nous a contrainte à recomposer les agglomérations (c'est-à-dire à associer à la ville-centre des communes de banlieue) et à tenir compte des communes périurbaines. En Espagne, ce phénomène d'étalement spatial est beaucoup moins répandu. Bien entendu, il se rencontre autour des grandes villes, mais les petites villes ne le connaissent pas. D'une part, les Espagnols sont moins individualistes que les Français ; ils préfèrent vivre en centre-ville, pour côtoyer régulièrement leurs voisins, plutôt que de s'enfermer dans un pavillon clôturé de verdure. D'autre part, mais l'explication précédente est la plus fréquemment citée, selon certains de nos interlocuteurs, le niveau de vie des Espagnols ne leur permet pas encore de choisir ce type d'habitat...

b) L'accès aux données espagnoles

La bibliographie sur l'Espagne en langue française est restreinte. Actuellement, peu de chercheurs ont écrit sur l'Espagne, à la différence par exemple de l'Italie (C. VALLAT, 2004 ; D. RIVIERE, 2004). Les ouvrages dont nous disposons sont l'œuvre d'éminents chercheurs, mais ils sont soit trop anciens : *Geografía regional de España* M. de TERRAN en 1968, *La Péninsule ibérique* de J. VILA VALENTI, toujours en 1968, soit centrés sur un thème autre que celui de l'urbanisation : les campagnes, thème cher à André HUMBERT. En fait, pour ce qui est de l'analyse du cadre général de l'Espagne, nous nous sommes servie principalement de deux livres : *L'économie de l'Espagne* d'A. HUETZ DE LEMPS, 4^{ème} édition, et celui de J-M. SERRANO et R. CALMES, *L'Espagne*, de 1998. La lecture de ces deux livres a été complétée par celle en langue castillane de *Sintesis de geografía de España* de R. BOSQUE de 2004.

Pour connaître la bibliographie espagnole, deux sources majeures ont été exploitées : d'une part, la base de données URBATERR (liée à la française URBAMET et à d'autres étrangères) et d'autre part, la bibliothèque virtuelle Cervantès qui permet de télécharger, gratuitement, certains articles. Par le biais de ces deux sources, nous avons eu accès à des comptes-rendus de colloques de géographie urbaine dont certains sur les petites villes, mais d'autres régions que la Castille/Haute-Estrémadure. Malgré tout, ces articles sont précieux pour comparer les petites villes castillanes et *extremeñas* à leurs homologues sises dans des secteurs géographiques bien distincts.

Pour les données statistiques, l'INE a été notre principal interlocuteur, tout comme les CCI. Mais la banque de données INE s'avère bien sommaire en regard de celle de la France : impossible par exemple de déterminer les bassins d'emploi avec les migrations pendulaires, impossible de nous procurer l'équivalent du fichier SIRENE au niveau communal. Ces deux faits ont été confirmés par les professeurs de Salamanque. De plus, du fait de la pauvreté en statistiques, nous ne pourrions malheureusement pas opérer une comparaison dans le temps, que ce soit pour le nombre de commerces, leur qualité, ou le nombre d'emplois, etc.

Nous n'insistons pas plus sur la difficulté à se procurer les données car cela fait l'objet de plusieurs paragraphes dans le livre IV.

Notre travail de recherche va intégrer plusieurs échelles, spatiales et temporelles, permettant une clarification sur la petite ville et une évaluation de leur base socio-fonctionnelle ainsi que de leur pouvoir de commandement au cours de ces trente dernières années.

Conclusion du chapitre 1 :

Notre thèse peut s'apparenter à un plaidoyer pour les petites villes pour reprendre le titre d'un des articles de G. VEYRET en 1969. Notre volonté majeure est de montrer leur maintien dans les déserts. Bien que lâche, un semis de petites villes existe dans le Massif Central. Au fil du temps, elles ont acquis un rôle fondamental auprès des populations rurales, notamment en fournissant des emplois et des équipements. Elles peuvent le perpétuer en participant à la valorisation des espaces interstitiels (par exemple en matière touristique). Ce n'est pas la campagne avec des agriculteurs qui intéresse le plus les citadins en vacances, mais une campagne aux paysages entretenus avec des villes de services (S. DUBUC, 2004).

D'une part, nous voulons mettre en lumière leur rôle dans l'équilibre national et soutenir l'idée d'une urbanisation raisonnée, « propre » (J. LEVY, 1994, p 8) dans le cadre du développement durable. Favoriser les petites villes peut "sauver" les territoires ruraux mais aussi éviter les trop-pleins urbains en permettant aux habitants de s'installer là où ils le désirent, sachant que leur installation est conditionnée par l'offre d'emploi et les équipements à leur disposition.

Nous pourrions alors nous poser la question des politiques d'aménagement du territoire, dont l'une des fonctions est de redistribuer des éléments afin d'harmoniser le territoire et également de préserver les ressources naturelles. Mais gardons à l'esprit que désormais, il faut compter avec la base : « les politiques publiques définies au niveau national et européen selon une logique de top down sont révolues. Au contraire, ce sont les territoires eux-mêmes qui doivent exprimer leur projet stratégique à partir d'un diagnostic si possible lucide de leurs ressources et moyens, de leur environnement social, économique ou écologique » (N. BARON-YELLES, 2009, p 1). Avec cette thèse, nous souhaitons, modestement, participer à ces diagnostics de territoire. Et le point de départ de notre réflexion est de savoir ce qu'est le fait urbain aujourd'hui.

Chapitre 2 : Plaidoyer pour une meilleure connaissance du système urbain dans son ensemble

Une définition difficile du phénomène de banlieue et de périurbanisation...

Si l'étalement urbain, l'existence des banlieues et d'un espace périurbain sont reconnus par tout le monde, donner des contours précis à chacune de ces parties est complexe. Il faut pourtant bien essayer de fournir des bornes, ne serait-ce qu'en vue de l'utilisation de ces périmètres à des fins politiques, administratives et d'aménagement du territoire.

La complexité de la détermination des phénomènes de banlieue et de périurbanisation repose surtout sur le choix des critères de définition. Faut-il prendre des aspects quantitatifs, qualitatifs ou les deux à la fois ? Dans nos propos, les aspects qualitatifs ont été abandonnés car trop subjectifs (cf la notion de paysage) et nous nous bornerons à des approches quantitatives classiques.

Globalement, les critères pris pour définir l'espace périurbain ne varient guère selon les auteurs, voire suivant les pays (*Espace Population Société*, Les franges périurbaines, 1991). Les plus couramment employés relèvent d'une part de la démographie : les densités, la masse de population, l'évolution démographique totale, l'évolution du solde migratoire et les structures par âge. Ils recouvrent aussi des données plus économiques, en rapport avec le monde du travail : les CSP, la part des migrants pendulaires dans la population active et corrélativement l'accroissement du trafic sur certains itinéraires. Enfin, des aspects plus spatiaux peuvent être utilisés, comme l'évolution des zones bâties, reliée au nombre de résidences principales... Certains chercheurs emploient même maintenant la télédétection²⁹.

Dans cette thèse, certains critères utilisés seront des plus classiques, comme ceux en rapport avec la démographie. D'autres reprendront la démarche initiée par J-Ch. EDOUARD, à savoir une référence au nombre de commerces disponibles, analyse que peu d'auteurs ont abordée. Or, ce point s'avère important car le recours, permanent et multiple, aux commerces de la ville-centre est l'une des caractéristiques majeures du phénomène de périurbanisation.

Nos critères, détaillés et expliqués dans la partie I, s'avèrent tout de même raisonnés et raisonnables. Raisonnés, parce qu'ils s'appuient sur les thèmes qui sont à la base même de la définition des phénomènes de banlieue et de périurbanisation, à savoir les liaisons multiples, encouragées par une distance kilométrique faible, entre la ville-centre et les communes environnantes (pour le travail, les courses, etc). Est également pris en compte l'étalement démographique, à travers la référence aux masses de population et leur évolution. Une commune voisine d'une ville, qui bénéficie d'un fort accroissement démographique est susceptible d'être une banlieue ou de faire partie de

²⁹ C'est l'utilisation à distance (d'un avion, satellite...) de n'importe quel type d'instrument permettant l'acquisition d'informations sur l'environnement. Ce type de méthode d'acquisition utilise normalement la mesure des rayonnements électromagnétiques émis ou réfléchis des objets étudiés dans un certain domaine de fréquence (infra-rouge, visible). Ceci est rendu possible par le fait que les objets étudiés (plantes, maisons...) émettent ou réfléchissent du rayonnement à différentes longueurs d'onde et intensités (www.techno-sciences.net).

l'espace périurbain. Nos critères sont également raisonnables, car si nous avons choisi des seuils assez larges, afin de bien saisir le phénomène périurbain, nous n'avons pas cherché à "urbaniser" à outrance toutes les communes de notre territoire d'étude.

... mais indispensable pour appréhender la réalité du système urbain et donc de nos petites villes

Le mode de vie, basé sur une extrême mobilité, conditionne une indispensable délimitation des phénomènes de banlieue et de périurbanisation, ceci pour mieux appréhender la réalité du système urbain global, y compris dans nos petites villes.

Durant ces dernières décennies, une mobilité accrue des Français s'est développée. En ce qui concerne le travail (motivation parmi d'autres), les déplacements domicile/lieu de travail ne cessent de croître. Si en 1982, 46,1% des actifs ayant un emploi sortaient de leur commune de résidence pour aller travailler, ils sont en 1999 60,9%. Ces déplacements concernent essentiellement (au niveau des masses en jeu) les banlieusards et les périurbains, ceci se comprenant avec le maintien de la concentration des emplois dans la ville-centre, voire les banlieues proches et anciennes. L'INSEE considère ainsi qu'en 1999, dans les banlieues des pôles urbains, la proportion de migrants alternants atteignait 76,4% de la population active ayant un emploi (contre 70,8% en 1990), alors que dans les couronnes périurbaines, elle équivalait 79,1% (69,6% en 1990). En sus, cette intensification des trajets se double d'un allongement des distances qui passent d'une moyenne de 13,1 km en 1982, à 15,1 km à vol d'oiseau en 1999 (*INSEE Première*, 2001).

Conséquence de cette mobilité accrue, les limites de la ville ne sont plus ni physiques (liées à des remparts, à des boulevards ou à une continuité du bâti), ni administratives (en référence au périmètre communal), mais bel et bien temporelles. C'est pourquoi l'un de nos critères majeurs est une distance kilométrique, croisée avec un critère de temps.

Faisant suite à la mobilité qui crée de nouveaux espaces, appréhender le système urbain dans son ensemble favorise de nouvelles bases de travail pour la gestion des territoires, à travers l'intercommunalité ou les projets de pays. Mais la délimitation risque de souligner les clivages qui existent entre les découpages des périmètres intercommunaux et la réalité urbaine (ville-centre/banlieue/périurbain). Bien souvent, les discours politiques et ceux des habitants (par exemple : « *nous sommes une commune rurale, indépendante* ») priment sur les pratiques qui sont exercées (un recours intense à la ville). Les maires, conscients de cette "vie à deux" de fait, mais désirant conserver leur autonomie et ne pas froisser leurs administrés, préfèrent s'opposer à la ville plutôt que de s'allier à elle. N'y-a-t-il pas là une limite de fait à la démocratie de proximité, chère aux ruraux et qui enrayerait de cette façon le bon fonctionnement de territoires qui pourraient être plus pertinents ?

Ce point d'achoppement n'existe pas dans les autres pays européens et cette situation justifie le fait que, pour la France, nous soyons contrainte de redessiner les agglomérations. En effet, pour mener à bien une comparaison, les objets d'étude doivent être à peu près semblables. Avec ses 36 500 communes, la France représente une exception (bien regrettable) dans le paysage européen.

Contrairement à certains de nos voisins, notamment l'Allemagne, les fusions de communes s'avèrent encore localement impensables³⁰, les mentalités freinant ce phénomène. « Avec plus de 36 500 communes, la France conserve un maillage plus conforme aux besoins d'un pays majoritairement rural, qu'aux réalités contemporaines » (R. MARCONIS, 2006, p 40). Quant au Portugal et à l'Espagne, ils bénéficient eux de communes (ou territoires administratifs équivalents) plus vastes, rassemblant pôle urbain et parties plus "rurales". Malgré cette caractéristique, la périurbanisation n'est pas absente chez nos voisins ; cependant, son intensité est beaucoup plus modeste.

Nous le voyons, maintes motivations expliquent le besoin de recomposer les agglomérations et de cerner leur enveloppe périurbaine. Le sud du Massif Central constitue donc le terrain d'étude pour appréhender, d'une nouvelle manière, le système urbain dans son ensemble.

I) LES NECESSITES DE L'APPROCHE DU PHENOMENE DE BANLIEUE ET DE PERIURBANISATION DANS LES PETITES VILLES

Comme nous l'avons entrevu, l'étalement urbain est dorénavant reconnu par tous, mais ses délimitations s'avèrent variables selon les critères employés. De plus, la distinction entre banlieue et zone périurbaine est souvent occultée. Nous en avons un exemple avec le découpage en aires urbaines de l'INSEE. De son côté, J-Ch. EDOUARD a bien tenté une recombinaison des agglomérations du nord du Massif Central. Cependant, ses critères ne s'appliquent pas correctement à notre territoire d'étude, beaucoup plus fragile. En sus, ils concernent uniquement la ceinture banlieusarde, et non l'espace périurbain dans son ensemble.

A) UNE APPROCHE TROP RIGIDE ET INCOMPLETE DU SYSTEME URBAIN PAR L'INSEE

Apprécier l'urbanisation du sud Massif Central bute sur un premier obstacle : la minoration du fait urbain par l'INSEE à cause de calculs trop longtemps basés sur la continuité du bâti. Son approche s'est améliorée ces dernières années mais elle n'est pas encore exempte de lacunes. De plus, il s'avère très difficile de cerner le phénomène de périurbanisation tant ses limites sont mouvantes.

1) De multiples définitions

Au fil du temps, les villes se sont de plus en plus étalées. Par conséquent, dès 1954, l'INSEE définit des *unités urbaines* qui prennent en compte la continuité des constructions. Il existe ainsi deux sortes d'unités urbaines : la ville isolée et l'agglomération multicommunale. Toutes les communes qui appartiennent à une unité urbaine sont qualifiées de "communes urbaines" ; celles qui n'y appartiennent pas de "communes rurales". Or, les populations de ces "communes rurales" (au delà des

³⁰ Pensons à l'échec de la loi MARCELLIN en 1971.

200 m fatidiques de hiatus dans l'urbanisation) qui travaillent et consomment dans l'unité urbaine, ne participent-elles pas au système économique de la ville ? Cette notion d'unité urbaine s'avère ainsi très insuffisante.

Dans les années 60, l'INSEE crée *les Zones de Peuplement Industriel et Urbain* (ZPIU) afin de tenir compte des critères socio-économiques : niveau des migrations domicile-travail, part de la population non-agricole, nombre et taille des établissements industriels, commerciaux et administratifs. Et au final, lors du recensement de 1962³¹, des résultats ahurissants vont ressortir, faisant grincer les dents de certains acteurs du monde rural : « *L'INSEE dut abandonner les ZPIU de 1962, la population rurale hors ZPIU devenant marginale. Cette évolution traduisait clairement le déclin d'une certaine forme de ruralité. L'INSEE modifia alors ses critères, et le nouveau zonage en aires urbaines invente de nouvelles zones rurales* » (M. BUSSI, Y. GUERMOND, 2001, p 110).

En 1996, l'INSEE adopte donc un nouveau découpage de l'espace urbain français en s'appuyant sur les migrations alternantes : *les aires à dominante urbaine et les zones à dominante rurale*. Malgré une remise en question, l'INSEE va de nouveau s'attirer les foudres des chercheurs, et ce, à juste titre. Plusieurs griefs sont à retenir. Si ce système cerne (mais en partie seulement) le phénomène de périurbanisation, il reste le problème des communes multipolarisées. A quelles agglomérations les rattacher ? Mais le principal reproche qui peut lui être fait est de minimiser le poids et le rôle des unités urbaines disséminées dans l'espace à dominante rurale. Ces dernières se cachent désormais sous le vocable de "pôles ruraux" ! Comme le fait remarquer J-Ch. EDOUARD, beaucoup de villes basculent ainsi vers le monde rural (J-Ch. EDOUARD, 2008). Olivier PIRON, ancien secrétaire permanent du PUCA, émet le même constat : « *Cela repousse dans la catégorie de "communes rurales isolées" des unités urbaines allant de 2 000 à 5 000 habitants qui sont majoritaires en population dans cet "espace à dominante rurale"* » (2004, p 71) et propose une autre classification qui, à notre sens, est meilleure car tenant compte des petites villes en milieu rural. « *Pour bien distinguer la croissance générale des unités urbaines de celle des pôles urbains, avec leur environnement périurbain, nous analyserons cette dernière comme un phénomène de métropolisation et nous qualifierons l'ensemble des aires à dominante urbaine de "territoires métropolisés". Le reste du territoire comprend en fait de nombreuses unités urbaines -en gros un millier- qui le structurent sous l'angle des services. Il n'est pas alors raisonnable de l'appeler, comme actuellement, espace à dominante rurale. Nous proposons "territoire réticulé" pour bien marquer sa couverture par un réseau dense d'unités urbaines, dominantes en terme de population* » (O. PIRON, 2004, p 70).

³¹ Et en 1990, dans le cadre des ZPIU, 96% de la population française aurait été urbaine (D. GIBAND, 2005) !

Définition du zonage en aires urbaines

(Source : INSEE, Recensement de 1999)

Le zonage en aires urbaines est construit à partir des unités urbaines et des déplacements domicile-travail pour mesurer l'influence des villes et distinguer l'espace à dominante urbaine de l'espace à dominante rurale. Il permet notamment de prendre en compte le phénomène de périurbanisation en s'appuyant sur l'attractivité en terme d'emploi.

Espace à dominante urbaine : ensemble des aires urbaines et des communes multipolarisées. Il peut également se définir comme l'ensemble des espaces urbains.

Espace à dominante rurale : ensemble des communes n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine. Cet espace comprend à la fois des petites unités urbaines et des communes rurales.

Une **aire urbaine** est un ensemble de communes d'un seul tenant et sans enclave, **constitué par un pôle urbain et par une couronne périurbaine**. Cette dernière est formée de communes rurales ou d'unités urbaines dont au moins 40% de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans les communes attirées par celui-ci. La couronne périurbaine est construite à partir d'un processus itératif. On effectue quelques corrections finales pour éliminer les communes isolées géographiquement et pour inclure les communes enclavées. Cependant, il peut arriver qu'une aire urbaine se réduise au seul pôle urbain.

Pôle urbain : un pôle urbain est une unité urbaine offrant au moins 5000 emplois et n'appartenant pas à la couronne périurbaine d'un autre pôle urbain.

Couronne périurbaine : ensemble de communes de l'aire urbaine à l'exclusion de son pôle urbain.

Les aires d'emplois en milieu rural sont composées par un **pôle d'emplois**, commune (ou unité urbaine) n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine, comptant 1500 emplois ou plus, et d'une couronne de communes n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine, dont 40% ou plus des actifs résidents travaillent hors de la commune mais dans l'aire d'emplois de l'espace rural.

Communes multipolarisées : communes rurales et unités urbaines situées hors des aires urbaines, dont au moins 40% de la population résidente ayant un emploi travaille dans plusieurs aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles, et qui forment avec elles un ensemble d'un seul tenant.

Apparaissent ici les lacunes des aires urbaines. En effet, elles ne reposent que sur des mesures de l'emploi. Or, une agglomération est avant tout un "bassin de vie", où les personnes se côtoient pour leurs courses, leurs loisirs, à l'école... Eu égard à ces dysfonctionnements, le rôle du géographe est donc de compléter les informations de l'INSEE à l'aide d'autres critères.

2) L'oubli des mobilités volontaires

Parmi ces autres critères se retrouvent la référence aux commerces et aux services. En effet, les Français se déplacent au moins pour trois raisons : la première est une contrainte, puisqu'il s'agit du travail ; les deux autres sont volontaires et couvrent le domaine des achats et des services, et celui des loisirs (sport, culture...).

En ce qui concerne la seconde motivation de déplacement, diverses études ont relevé un parcours-type : « *Je fais mes courses là, en centre commercial, à proximité de l'école de mes enfants, dans des commerces de transit parce que c'est sur mon parcours et que j'ai le temps, et non pas à proximité de mon domicile* » (R-P. DESSE, 2001, p 25). Bien souvent, les achats sont coordonnés avec les déplacements vers le lieu de travail ou pour aller chercher les enfants à l'école. Ils prennent donc part, au moins à niveau égal avec les migrations de travail, à l'émergence et au développement d'un système économique centré sur la ville. Aux côtés des achats, figurent les loisirs. Ils participent eux-aussi à la création de bassins de vie, d'autant mieux qu'ils sont de plus en plus importants. : « *Entre 1982 et 1994, le nombre de déplacements par personne, et par jour a diminué de 20% pour le travail, alors que ceux occasionnés par les loisirs ont progressé de 33%* ». (R-P. DESSE, 2001, p 23).

Partant, il faudra réfléchir à des critères recouvrant cette notion de mobilité "choisie". Des références à la distance kilométrique, à la masse de commerces et services ne sont donc pas à négliger.

3) Une définition INSEE trop "statistique"

L'INSEE opère dans un cadre trop rigide, trop marqué par des seuils brutaux. Le phénomène de banlieue, comme celui de périurbanisation, doit également s'appréhender d'une façon plus humaine et moins "statistique". L'INSEE omet en effet un concept : celui des représentations (DI MEO, 2001). Les habitants de telle zone se considèrent-ils urbains ou ruraux ? La réponse à cette question diverge certainement selon la CSP des personnes interrogées, leur parcours... Certaines personnes répondront en accord avec leurs habitudes urbaines, d'autres les refouleront et décriront l'imaginaire reconstitué autour de leur lieu d'habitation lorsqu'ils sont en plein secteur périurbain.

Cette différence entre le vécu et l'imaginaire est semblable à celle que J-P. PAULET a définie pour le paysage : « *Le paysage est donc perçu, interprété à travers un véritable filtre. Celui-ci procède à une sélection qui est physiologique, sociale, culturelle. Suivant notre éducation, notre milieu familial, nos croyances, les modèles culturels à la mode, notre métier..., le paysage est interprété d'une certaine manière* » (2000, p 185).

Les études statistiques n'appréhendent pas les représentations. Seul le travail de terrain peut le faire ; c'est pourquoi nous avons croisé nos calculs avec une approche sociologique via l'utilisation de questionnaires destinés aux habitants des communes de banlieue et périurbaines. Ils vont mettre en lumière leur sentiment d'appartenance au milieu urbain, puisque la question « Avez-vous le sentiment d'appartenir à l'agglomération de X ? » leur a été ouvertement posée.

4) La difficulté à saisir le périurbain

Il est facile de critiquer l'INSEE, en mettant en avant son incompetence à chiffrer la population vivant dans les zones périurbaines. Mais la communauté scientifique éprouve les mêmes difficultés à caractériser cet espace et à le délimiter.

En 1991, B. PROST s'attache à montrer que la ville-mère doit être omniprésente dans les réflexions sur le périurbain. C'est elle qui règle la vie des habitants des communes périurbaines, et ceci

se fait de deux manières : en proposant loisirs, commerces, éléments pour lesquels les personnes ont le choix du lieu de pratique, et en imposant certaines décisions politiques (par exemple quand elle est au centre d'une communauté de communes). Partant de l'importance de cette ville-centre, B. PROST s'interroge ensuite : « *Peut-on dire que le territoire périurbain s'arrête là où cesse le pouvoir d'attraction et de construction de la ville ?* » (2001, p 287). Se pose ici le problème des limites dont on a déjà parlé. Certes, les activités économiques d'une ville dictent les comportements humains, mais jusqu'à quelle distance cela fonctionne-t-il ? Car il ne faut pas confondre zone d'influence d'une ville et espace périurbain. La première notion recouvre l'ensemble des recours à la ville, qu'ils soient épisodiques ou fréquents, et ce pour divers éléments (zone de chalandise, diffusion de la presse,...). La deuxième notion, elle, exprime une véritable osmose avec la ville pour la plupart des besoins.

Dix ans plus tard, les chercheurs ne sont toujours pas d'accord pour nommer ces territoires qui ne sont plus ruraux mais pas encore urbains. Au terme de périurbanisation, P. ESTEBE préfère celui de "ville-émergente" car elle désigne un processus et non un type d'espace particulier, tandis que D. PINSON choisit l'expression "ville-diffuse" (*Urbanisme*, 2004). Ce terme est d'ailleurs repris par O. PIRON qui rejoint également l'idée de B. PROST quant aux liens avec la ville-centre : « *Le secteur périurbain n'est donc ni rural ni urbain : il revêt des formes variées, mais il est toujours dépendant économiquement d'un ou plusieurs pôles dont il est complémentaire. Appelons-le "le secteur diffus", par transposition de l'expression citta diffusa utilisée par les urbanistes italiens pour parler de ce phénomène* » (O. PIRON, 2004, p 71). Cette citation détient aussi le mérite de mettre en lumière un point primordial. Définir, parler de l'espace périurbain en tant que tel n'a aucun sens ; il faut toujours le relier à un objet urbain qui lui donne ses caractéristiques. Les nouveaux habitants provenant de la ville-centre, certaines caractéristiques des populations du périurbain (comme les CSP par exemple) s'expliquent par les emplois fournis en ville (emplois industriels ou tertiaires).

Enfin, en 2007, pour E. CHARMES, le phénomène périurbain qu'il caractérise par la faible densité de l'habitat, la spécialisation fonctionnelle des espaces résidentiels et le très faible peuplement des communes, consiste en un « étalement » et en un « émiettement, chaque noyau rural (village, bourg, petite ville) se dotant de sa couronne d'ensembles pavillonnaires tout en restant séparées des communes voisines par une bande non construite, composée de champs, de parcs et d'espaces naturels » (2007, p 26)

La périurbanisation n'étant pas au cœur même de cette thèse, nous n'insisterons pas sur ses caractéristiques. Nous voulions simplement mettre en lumière le rôle de la ville-centre (de la ville-mère selon les auteurs), que ce soit dans le gonflement démographique des communes périurbaines ou pour leurs caractéristiques fonctionnelles. Dans cette thèse, nous ferons une distinction au sein de l'espace entourant les villes, entre les banlieues (les communes les plus liées à l'unité urbaine) et les communes périurbaines, plus éloignées et moins dépendantes.

Même corrigés au fil des années, les travaux restrictifs de l'INSEE l'incitent à parler de faible taux d'urbanisation pour le Massif Central. Pour corriger cette idée fausse, il convient de formuler une méthode pour cerner correctement la réalité urbaine du sud Massif Central. Notre tâche sera facilitée par les travaux de J-Ch. EDOUARD, un des premiers chercheurs à proposer une autre approche de la ville avec des critères précis.

B) PLAIDOYER POUR UNE REFONTE DES AGGLOMERATIONS

Lors de l'élaboration de sa thèse, J-Ch. EDOUARD a déjà souligné les faiblesses fondamentales de l'INSEE en matière d'approche des agglomérations. De véritables bassins de vie, formés à travers les migrations de travail, les flux liés aux courses, aux loisirs, se dessinent autour des villes. Ces divers déplacements témoignent d'une "vie urbaine", et cela rejoint cette réflexion de D. MARTOUZET : « *L'urbanité³² réfère à un style de vie, à certains comportements, à une culture urbaine, qui restent difficiles à définir* » (2002, p 73³³).

Comme cet auteur le dit fort justement, les styles de vie et la culture urbaine s'avèrent compliqués à cerner. Mais leur délimitation dans l'espace l'est également. J-Ch. EDOUARD s'est penché sur ce problème. Il a ainsi établi six critères de rattachement à une unité urbaine, critères dont nous expliquerons le choix ultérieurement : *un seuil kilométrique inférieur à 25 km, un taux d'actifs migrants vers l'agglomération-mère supérieur à 40%, moins de la moitié de la population active qui travaille sur sa commune, un nombre d'équipements tertiaires inférieur à 200, une part de commerces dans le total des équipements tertiaires supérieure à 40%, et un équipement de base (commerces et services) pour plus de 30 habitants* (J-Ch. EDOUARD, 1999, p 28).

Ces critères ayant été élaborés pour le nord du Massif Central et ses bordures, ils auraient pu s'appliquer à notre territoire d'étude, c'est à dire le sud. Or, plusieurs éléments justifient que nous ayons eu recours à d'autres. D'une part, J-Ch. EDOUARD a uniquement délimité le phénomène de banlieue, tandis que nous essayons de cerner aussi l'espace périurbain. D'autre part, certaines caractéristiques de notre secteur font que ses critères sont inappropriés. Bien que nous y reviendrons ultérieurement, lors de la présentation de nos propres critères, nous pouvons d'ores et déjà souligner les raisons de cette inadéquation. Nous étudions le cœur véritable du massif, espace où le relief est plus accidenté qu'au nord et le tracé des routes plus sinueux ; les distances-temps, pour des parcours équivalents, sont rallongées. En plus, nos unités urbaines étant de plus petite taille, leur expansion spatiale est moindre. Par conséquent, nous diminuerons le seuil kilométrique de rattachement.

Ensuite, en ce qui concerne la population active qui travaille sur sa commune de résidence, 50% nous semble un chiffre fort pour déterminer l'autonomie d'une commune. En effet, la mobilité se développant d'année en année, 30% s'avère largement suffisant sur notre espace.

³² Page 50, nous avons cité une autre définition donnée par H. MAINET.

³³ D. MARTOUZET, Le rapport affectif à la ville, conséquences urbaines et spatiales, AG, n°623, 2002, pp 73-85.

Enfin, les critères sur les équipements tertiaires ne nous satisfont guère au terme des premières études de terrain. Par exemple, le seuil de 200 équipements tertiaires est réellement inapplicable pour notre territoire d'étude, bien au-delà de l'importance des noyaux de commerces et services qui y subsistent. Quand une commune dépasse 50 équipements, c'est tout bonnement exceptionnel ! De plus, nous sommes réticente à l'idée d'utiliser la part de commerces dans le total des équipements tertiaires. Premièrement, calculer un pourcentage sur nos petits chiffres n'a guère de sens, et il n'y a pas que les commerces qui soient banaux ; certains services le sont aussi. Toutefois, nous utiliserons tout de même des critères ayant trait aux commerces, car la définition d'une agglomération repose en partie sur les flux commerciaux. Cependant, nous avons opté pour d'autres critères, que nous présenterons dans la partie suivante.

En dépit de l'attrait exercé par la périurbanisation sur les chercheurs ces dernières années, il nous semble que la notion d'espace périurbain, autour des villes de la taille de celles de notre échantillon, a été peu approfondie. Or, de telles entités sont elles aussi capables de produire de tels espaces et J-Ch. EDOUARD l'a bien montré. Loin de s'opposer à son travail, nous poursuivons ses réflexions quant à la refonte des agglomérations, dans un cadre encore moins peuplé que le sud Massif Central, où les unités urbaines s'espacent.

C) LE CHOIX DE NOUVEAUX CRITERES ADAPTES AUX PETITES VILLES

Basée sur le sud du Massif Central, notre étude a porté sur près de 600 communes (593 exactement) réparties autour de 64 petites villes (dans un rayon de 15 km³⁴) et autour de 11 villes moyennes (dans un rayon de 20 km). Chaque critère de recomposition, détaillé ci-dessous, obéit à un choix précis, déterminé par la lecture d'auteurs ayant déjà travaillé sur le phénomène d'étalement, et par une certaine logique vis à vis de notre territoire d'étude.

➤ Le seuil kilométrique

Le critère kilométrique recouvre une idée-force, celle de la "révolution urbaine" qui s'opère depuis quelques décennies en France, dictée par une mobilité croissante. « *L'agent perturbateur qui suscite le redéploiement de la ville dans son nouveau territoire est donc la mobilité facilitée, conséquence de l'amélioration des conditions de déplacements* » (M. WIEL, 1998, p 104). Désormais, les limites de la ville ne sont plus physiques, obéissant à la continuité du bâti, mais bel et bien temporelles, en liaison avec la mobilité. « *L'étalement urbain qu'induit la généralisation de l'usage automobile n'est pas la déformation homothétique de l'antérieure organisation urbaine, mais une profonde recomposition, bouleversant les traditionnelles représentations du rapport centre/périphérie* » (M. WIEL, 1998, p 105). Cette nouvelle organisation de la ville, davantage en

³⁴ Distance kilométrique choisie après dépouillement de la bibliographie.

phase avec les pratiques courantes, doit être dorénavant prise en compte pour gérer le système urbain d'une manière plus rationnelle.

Cette réflexion incite donc à étendre la ville par le biais de l'incorporation de banlieues, le tout dans l'écrin qu'est l'espace périurbain. Cependant, ces deux entités doivent être bornées. Beaucoup d'auteurs ont avancé des seuils pour l'enveloppe externe de l'espace périurbain : par exemple, 40 km pour une ville comme Nantes, +/- 250 000 habitants au centre en 1990 (F. BEAUCIRE, 1997), entre 10-20 km pour des villes aux alentours de 100 000 habitants (P-H. EMANGARD, 2000³⁵). Quant au *Monde, dossiers et documents*, il nous fournit les dernières estimations de l'INSEE : « *L'étalement urbain s'accélère autour des villes de moins de 10 000 habitants, indique l'INSEE. Depuis 1999, le pic de croissance maximale se situe à 25 km des centres des aires urbaines de moins de 10 000 habitants. Il se trouvait à 15 km la décennie précédente* » (n°358, 2006).

Malgré une abondante littérature au sujet de la périurbanisation, les limites de la banlieue *stricto sensu* et de l'espace périurbain, en terme de distance, ont très souvent été occultées. Nous en trouvons cependant la trace dans deux ouvrages, l'un consacré au nord Massif Central et l'autre à la Bourgogne. A Dijon, le point de rupture entre espace urbain (Unité Urbaine + banlieue) et espace périurbain a été défini ainsi : « *Les modèles d'accessibilité démontrent donc à la fois le rôle joué par l'accessibilité au centre dans la diffusion du processus de périurbanisation et l'existence d'une véritable rupture entre espace urbain et périurbain qui, ici, se situe vers 6 km du centre* » (CHAPUIS et alii, 2001, p 365). Quant à l'enveloppe externe de la périurbanisation, elle se manifeste à Dijon, jusqu'à l'isochrone 30 minutes, soit à peu près 25 km. Ce point de rupture entre espace urbain et espace périurbain est très différent de celui retenu par J-Ch. EDOUARD, qui l'avait fixé à 25 km pour le nord du Massif Central. « *Un seuil de 25 km maximum a été fixé pour considérer ce facteur comme favorable à une intégration* » (1999, p 28). Cependant, dans la mesure où il cherchait à intégrer des communes de banlieue, nous trouvons ce seuil vraiment large, et nous pensons qu'il est mieux adapté pour cerner la périurbanisation.

En ce qui nous concerne, ***nous avons donc opté pour une limite externe de la banlieue placée à 10 km et située à 15 km pour l'auréole périurbaine.*** Ces seuils concernent en priorité les petites villes ; nous les avons augmentés pour les villes moyennes (l'étalement étant proportionnel à la masse démographique) ; ainsi, ils passent à 15 et 20 km.

Ce choix a été dicté par les résultats d'une enquête nationale INSEE. Dorénavant, les migrations pendulaires se déroulent dans ce cadre précis : « *Les trajets se font à présent vers des communes situées en moyenne à 15 km de la commune de résidence. [...] Pour le quart des migrants alternants, cette distance est supérieure à 18 km* » (J. TALBOT, 2001, p 1). De plus, à la différence du terrain de recherche de J-Ch. EDOUARD, une grande partie du sud Massif Central souffre d'un relief accidenté, avec de nombreuses pentes et des routes sinueuses, davantage soumises aux intempéries, générant ainsi une circulation plus difficile. Enfin, la distance de 15 km représente un seuil juridique

³⁵ Voir note p 48.

d'urbanisation, puisque la loi "Urbanisme et habitat" y fait référence. Elle oblige en effet les communes situées à moins de 15 km d'une agglomération de plus de 15 000 habitants, à demander l'accord du préfet pour installer des zones d'urbanisation nouvelles.

Nous sommes malgré tout consciente que ces seuils kilométriques seraient plus crédibles convertis en distance-temps. C'est pourquoi, nous avons introduit cette question : « Combien de temps dure le trajet vers... ? » dans notre questionnaire destiné aux résidents des communes encerclant les unités urbaines (voir infra). En sus, ces distances kilométriques sont modifiées par des seuils psychologiques de proximité. Ce constat se confirme au dépouillement des questionnaires. En effet, d'anciens habitants des régions fortement urbanisées comme le Bassin Parisien, n'appréhendent pas de la même façon les distances que les habitants d'origine locale. Ils les minorent fortement.

Ce critère kilométrique est corrélé avec le taux des migrations pendulaires, symbolisant les liens solides qu'entretiennent les unités urbaines et leurs communes environnantes.

➤ **Le taux des migrations pendulaires**

La périurbanisation (comme l'étalement sous forme de banlieue) résulte largement de la dissociation entre lieu de travail et lieu de résidence. Cette distinction provient, d'une part, de la concentration des emplois dans la ville-centre, et d'autre part, du souhait des personnes de s'installer en dehors du centre, dans des secteurs moins denses. De cette dissociation entre lieu de travail et lieu de résidence de plus en plus marquée et généralisée s'ensuit une progression des migrations alternantes. Celles-ci ne cessent de se multiplier au cours des périodes intercensitaires. Une importante poussée a encore touché les régions du sud et de l'ouest de la France, entre 1990 et 1999.

Ces migrations pendulaires, révélatrices du phénomène d'étalement urbain, doivent donc être prises en compte pour délimiter les couronnes de banlieue et périurbaines. Nous avons alors décidé de retenir comme second critère de rattachement à une ville donnée le pourcentage des migrants alternants parmi la population active résidente ayant un emploi. Ces données nous sont fournies par l'INSEE, via le fichier MIRABELLE : Méthode Informatique de Recherche et d'Analyse des Bassins pour l'Etude des Liaisons Logement-Emplois. Ce fichier permet ainsi de calculer deux types de flux : dans quelles autres communes vont travailler les actifs résidants dans une commune donnée ? De quelles communes viennent les actifs au travail dans une commune choisie ?

D'autres auteurs (au-delà de l'INSEE) ont utilisé ce critère des migrations alternantes pour définir les espaces de banlieue et de périurbanisation. De prime abord, en ce qui concerne les banlieues, J-Ch. EDOUARD a suivi le raisonnement de l'INSEE, lorsque cet institut délimite les aires urbaines : à savoir, prendre comme seuil d'appartenance à une ville la migration de 40% de la population active ayant un emploi. Ensuite, pour l'espace périurbain, un autre chiffre est souvent

avancé, celui de 30%. En 1999, M. PERLIK l'utilise au sujet des villes des Alpes³⁶ (M. PERLIK, 1999), et R. CHAPUIS le propose pour la Bourgogne, en 1995 (R. CHAPUIS, 1995). Dans l'espace tourangeaux, en 1996, J-P. BORD scinde le périurbain en deux couronnes : une première où les communes envoient entre 50 et 90% de leurs actifs dans l'aire urbaine, et la deuxième caractérisée par des taux oscillant entre 30 et 49%. Si nous prenons une référence étrangère, le taux de migrations alternantes employé pour définir l'espace urbain, est beaucoup plus bas. Ainsi, en Belgique³⁷, *le complexe résidentiel urbain*, c'est à dire *la région urbaine (agglomération + banlieue) et la zone de résidence des migrants alternants*, s'appréhende dès le seuil de 15% de la population active migrant alternativement vers *l'agglomération*. Tandis que la délimitation de la ceinture de banlieue se définit lorsque les mouvements pendulaires vers *l'agglomération (ville-centre + couronne urbaine)* sont supérieurs à 25% (H. VAN DER HAEGEN, 1991, p 248 et p 250).

Pour notre territoire d'étude, deux seuils ont donc été retenus : pour la banlieue, celui de 40% de la population active ayant un emploi se dirigeant vers l'unité urbaine, et pour la couronne périurbaine celui de 25%. Certains pourront nous reprocher d'avoir fixé des seuils trop bas. Cependant, nous les avons délibérément choisis inclusifs, afin de limiter les oublis. Ce qui n'empêchera pas de supprimer certaines communes par la suite, s'il le faut.

➤ **Le taux de population active ayant un emploi et travaillant sur place**

En relation avec le taux de migrations pendulaires, nous avons également opté pour intégrer un critère relatif à la population active ayant un emploi et travaillant sur place. Peu d'auteurs y ont fait référence, à part J-Ch. EDOUARD. Ce critère nous semble pertinent, car il rend compte de l'autonomie de la commune en question. Par contre, nous établirons notre propre seuil. En effet, nous trouvons le seuil de J-Ch. EDOUARD de 50% de la population qui reste sur place, beaucoup trop élevé, surtout dans un contexte de mobilité généralisée. En 1999, 3 actifs sur 5 travaillent désormais hors de leur commune de résidence (*INSEE Première*, 2001). De ce fait, *nous avons rattaché à l'unité urbaine, les communes où la population active restant sur place était inférieure à 30%.*

➤ **La masse démographique des communes intégrables**

Paradoxalement, le critère de la masse démographique a été très peu employé. Or, il nous semble logique de l'utiliser quant on parle de banlieue ou d'espace périurbain. En effet, ces deux phénomènes se caractérisent souvent par un gonflement de population, du moins en phase initiale. En 1999, pour l'ensemble de la France, le nombre moyen d'habitants dans les communes périurbaines était de l'ordre de 820 personnes (tab n°3).

³⁶ « Pour les Alpes, nous avons considéré un taux de navetteurs de 30% au lieu des 40% pour l'INSEE, afin de tenir compte des spécificités des Alpes et pour être plus proche de la définition officielle de l'agglomération en Autriche » (M. PERLIK, 1999, p 144).

³⁷ Il est à noter les différences de terminologie entre la Belgique et la France.

Tab n°3 : Le nombre moyen d'habitants selon les auréoles d'urbanisation en 1999

Type d'espace	Nombre de communes	Population totale	Nombre moyen d'habitants
Pôles urbains	3 100	35 708 000	11 519
Couronnes périurbaines et espaces multipolarisés	14 930	12 257 000	820
Rural	18 535	10 553 000	570
Total	36 565	58 158 000	1 590

Source : INSEE, 1999.

Il serait cependant fallacieux d'utiliser ce nombre se référant à l'ensemble du pays comme critère pour notre terrain d'étude marqué par un certain dépeuplement (tab n°4). En tenant compte de cette réalité du terrain, nous avons choisi le seuil de 300 habitants pour différencier les communes. Dans le cœur du massif (Cantal et Lozère) et dans le Lot, les communes dépassant ce nombre d'habitants sont rares ; il représente donc un phénomène exceptionnel qui justifie un éclairage.

Tab n°4 : Part des communes possédant moins de 300 habitants en 1999 dans les départements du sud Massif Central

Départements	Part des communes possédant moins de 300 habitants
Hérault	31% (1)
Gard	33% (1)
Aveyron	35%
Ardèche	43%
Tarn	49%
Haute-Loire	51%
Lot	60%
Cantal	62%
Lozère	76%

Source : Calculs personnels d'après INSEE, 1999.

(1) : Les pourcentages dans le Gard et l'Hérault sont très bas car ces deux départements possèdent une frange littorale très urbanisée et peuplée. Ils seraient plus forts si nous prenions en compte uniquement les rebords du Massif (par exemple, les Cévennes).

Les banlieues recevant, en premier, et en grande quantité, les arrivées de population, nous avons décidé de considérer comme telles les communes où le nombre d'habitants dépasse les 300 personnes. A l'opposé, les communes qui ont moins de 300 habitants seront déterminées comme périurbaines.

➤ Le nombre de commerces pour 1 000 habitants

Appartenir à une agglomération suppose qu'on ait avec elle des relations étroites et intenses. Ces relations naissent, en outre, par le fait de travailler en son sein, comme par la fréquentation régulière de ses commerces et services. En l'occurrence, celle-ci est suscitée par une certaine carence des communes de banlieue en commerces, ou parce que des commerces n'offrent pas entièrement satisfaction aux consommateurs.

Partant de ce constat, nous avons opté pour un critère de rattachement prenant en compte cette donnée commerciale. En revanche, seuls les commerces seront utilisés car nous ne pourrions pas faire référence aux services commerciaux. En effet, le fichier SIRENE de l'INSEE, qui recense toutes les activités présentes sur les communes françaises, noie ces services dans plusieurs catégories, alors que les commerces bénéficient d'un regroupement en quatre catégories bien identifiées (même si celles-ci sont critiquables dans leur ventilation ; mais ceci est une autre question).

Cette référence aux commerces a été, jusqu'à présent, très rarement utilisée pour déterminer si telle commune est de banlieue ou périurbaine. Seul J-Ch. EDOUARD l'a employée et en a tiré trois seuils de rattachement : « *L'observation de l'ensemble des différentes communes du nord du Massif Central, proches d'une grande agglomération, montre qu'en deçà de 200 équipements, nous nous trouvons dans la plus grande partie des cas dans le cadre d'une banlieue-dortoir, où l'on compte presque systématiquement plus de 40% de commerces sur le total des équipements et un équipement de base pour plus de 30 personnes* » (1999, p 29)

Mais, comme nous l'avons expliqué dans la première partie, ces seuils ne nous satisfont pas complètement. Eu égard à notre territoire d'étude, frappé par une dévitalisation commerciale, le seuil de 200 équipements est réellement inapplicable. Par conséquent et suite aux premières études de terrain, nous proposons l'utilisation d'un autre seuil, qui est le nombre de commerces pour 1 000 habitants.

Nous pourrions dire, aux premiers abords, que deux communes qui possèdent par exemple 5 commerces sont sur un pied d'égalité. Or, si celles-ci n'ont pas le même nombre d'habitants, la moins peuplée sera celle qui contentera le plus sa clientèle. Nous proposons donc d'introduire une notion qualitative, au lieu d'un seuil mathématique. Cette approche paraît plus fine et plus apte pour déterminer des niveaux. Après une première prospection du terrain, le seuil de différenciation entre banlieue et périurbain est apparu à 10 commerces pour 1 000 habitants. ***Ainsi, seront considérées comme banlieues, les communes ayant moins de 10 commerces pour 1 000 habitants, et inversement, celles qui auront plus de 10 commerces pour 1 000 résidents, seront périurbaines.***

Trois raisons ont motivé ce choix : la première s'appuie, comme J-Ch. EDOUARD, sur une observation globale de l'ensemble des communes étudiées. Nous ne pouvions, bien entendu, nous contenter de cette observation brute qu'il a fallu croiser avec d'autres données. Nous avons tout d'abord été confirmée dans notre choix par la lecture de B. DEZERT, qui nous apprend que dans les années 60, les banlieues de Paris comportaient en moyenne 10 commerces pour 1 000 habitants (B. DEZERT, 1991). Ceci est compréhensible ; les banlieues étant *de facto* les communes les plus proches de la ville-centre, des liens solides se tissent entre ces deux entités. Les achats se font ainsi prioritairement dans le centre. Malgré tout, les gens qui s'installent dans le périurbain considèrent comme fondamental la possibilité d'avoir sur place quelques commerces vitaux (boulangerie, ...). C'est ainsi que les communes périurbaines sont susceptibles de conserver quelques commerces. Et si

l'on rapproche ces communes périurbaines des communes rurales en général, notre seuil de 10 commerces pour 1 000 habitants est encore conforté par une étude de J. BEAUJEU-GARNIER, en 1977. S'intéressant à plusieurs zones situées en Haute-Vienne et en Meurthe et Moselle, elle a remarqué que le nombre de commerces par commune variait entre 10,6 et 22. Le nombre de commerces ayant chuté depuis ces 20 dernières années, le seuil de 10 nous paraît tout à fait réaliste.

Avec du recul, ce critère est certainement le moins bon des critères que nous avons proposés. Certaines communes de banlieues vraiment bien intégrées à la petite ville et surtout à la ville moyenne peuvent être considérées comme un quartier à part entière et posséder plus de 10 commerces. En conséquence, le critère tenant compte des équipements commerciaux donnant lieu à une mobilité désirée devra être à l'avenir révisé.

On peut nous reprocher de ne pas avoir pris comme critère la notion de croissance de population. Ceci serait justifié. Mais à notre décharge, nous y ferons référence, lorsque nous parlerons de l'évolution démographique de nos petites villes, soulignant notamment le rôle du croît naturel dans l'évolution des banlieues. De plus, comme le mentionne R. CHAPUIS, ce critère est parfois discutable en milieu de faible densité. « Une commune rurale peut voir sa population augmenter pour d'autres raisons que sa proximité d'une agglomération » (R. CHAPUIS 1995, p 114). Nous avons déjà rencontré le cas de deux petites communes rurales du Puy de Dôme, qui ont connu des taux d'augmentation exceptionnels, du fait de l'arrivée de moines et moniales bouddhistes (M-E., FEREROL, 2001) ! Or, cela ne correspond pas du tout au phénomène de banlieue ou de périurbanisation.

Recomposer les agglomérations s'avère être une difficulté, tant les critères fixés sont "arbitraires" (il faut faire des choix parmi les possibilités existantes) et tant les seuils attribués à chacun de ces critères sont plus ou moins flexibles. Nous entendons par là que les seuils peuvent en fait varier selon les contextes régionaux. R. CHAPUIS s'est déjà heurté à ce problème au niveau des densités : « En Bretagne où la densité rurale est restée élevée, certaines campagnes éloignées des villes n'en dépassent pas moins le seuil des 50 hab/km². Ailleurs, dans des régions peu densément peuplées, de véritables espaces périurbains peuvent ne pas dépasser 30 hab/km² » (1995, p 115).

Toutefois, nous sommes parvenu à une "grille" de recomposition, comportant cinq critères, croisant les notions les plus importantes du phénomène de banlieue et de périurbanisation. Les liens étroits avec l'unité urbaine seront symbolisés par la référence aux migrations pendulaires, à la faiblesse de la population active travaillant sur place et au nombre de commerces dont la carence fait naître des flux vers la ville. Ce recours fréquent à l'unité urbaine est entretenu par des liaisons rapides, d'où l'allusion à un seuil kilométrique. Enfin, la banlieue et la périurbanisation

représentant le déversement urbain, nous avons tenu compte de la masse démographique des communes entourant nos unités urbaines.

II) UNE NOUVELLE APPROCHE DE L'URBANISATION EN MILIEU A FAIBLE DENSITE

Dans le sud du Massif Central, selon le strict cadre statistique de l'INSEE, se recensent 75 unités urbaines, dont 43 agglomérations multicommunales, et 32 villes isolées (tab n°5, p 671). Parmi ces unités urbaines, la faiblesse numérique des villes moyennes est patente. En effet, seules 11 villes, soit 14,7% de l'ensemble, dépassent les 20 000 habitants, et 3 uniquement, le seuil des 50 000. A l'instar des villes moyennes, les entités dont le nombre de résidents est compris entre 10 000 et 20 000, sont très peu nombreuses : seulement 9. Le sud du Massif Central accueille en fait, essentiellement, des organismes urbains de très petite taille : 50% ont moins de 5 000 habitants et 1/5 encore moins de 3 000 (tab n°6).

Tab n°6 : Répartition des unités urbaines de l'INSEE selon leur taille en 1999

Taille des unités urbaines	2 000-2999	3000-4999	5000-9999	10000-19999	+ 20000 hab	Total
Nombre en valeur absolue	16	22	17	9	11	75
Nombre en valeur relative	21%	29%	23%	12%	15%	100%
Population du niveau urbain	42 274	87 911	116 545	119 624	435 586	801 940
Part dans la population urbaine	5,3%	11%	14,5%	14,9%	54,3%	100%

Source : INSEE, RGP, 1999.

Cependant, ces pourcentages vont évoluer avec la recomposition des agglomérations que nous allons opérer. Cette vision, d'un monde urbain orienté vers le micro, a pourtant conditionné toute l'approche géographique du secteur depuis un demi-siècle. Notre travail va donc consister à évaluer l'urbanisation réelle du sud du Massif Central.

A) LA POPULATION URBAINE DU SUD MASSIF CENTRAL REVUE ET CORRIGEE

Pour chacune des communes entourant les 75 unités urbaines de notre terrain d'études et au sein d'un périmètre de 15 ou 20 km selon que l'on est autour d'une petite ville ou ville moyenne, nous avons appliqué les six critères exposés dans la partie précédente³⁸. Sans étonnement, un autre visage du sud Massif Central, plus urbain, s'est dévoilé. Le taux d'urbanisation a été modifié, tout comme le

³⁸ Pour plus de détails sur le travail de recomposition, nous renvoyons à l'annexe n°7, p 667.

pois réel des périurbains. Une fois la masse démographique des petites et moyennes villes évaluée correctement, il ne reste plus qu'à analyser leur localisation. Répond-t-elle à des facteurs particuliers ?

1) Une urbanisation du sud Massif Central revue à la hausse

Notre échantillon de départ comportait 75 unités urbaines. Parmi celles-ci, 41 ont été affectées par une modification de leur périmètre, avec ajout de communes. 14 villes isolées deviennent même le cœur d'une agglomération. La masse nouvelle d'habitants, rapportée à la population de l'unité urbaine classique, est variable selon les villes. En effet, les habitants des banlieues représentent entre 1,1% (Mazamet) et 95,1% (Lamalou) du poids de la ville-mère. Et parmi ces 41 agglomérations recomposées, 13 abritent une population "banlieusarde" équivalent au moins à 25% du poids de l'unité urbaine de l'INSEE. En revanche, il est à souligner qu'en dessous de 3500 habitants, quatre villes sur 19 uniquement (Langogne, Riom, Lamalou et Murat) connaissent un phénomène de banlieue.

Certains de nos résultats ne sont pas novateurs et ne font qu'entériner une situation existante depuis longtemps. Ainsi, après l'application des critères présentés dans la partie précédente, nous avons, par exemple, incorporé la commune de Badaroux dans l'agglomération mendoise. Dès les années 70, cette commune était considérée comme une banlieue de Mende : « *Depuis 1968, une banlieue-dortoir se développe hors de Mende, dans le village de Badaroux, situé à 6 km à l'est, sur la RN88 et la voie ferrée Mende-la Bastide. Cette banlieue est complètement séparée de la ville par des territoires ruraux ; on peut lui donner le nom de banlieue ponctuelle puisqu'elle se présente sur la carte comme un point isolé de la ville* » (P. GILLARDOT, 1971, p 227). Cette citation est très intéressante car elle montre que dès les années 70, les chercheurs n'assimilaient plus la ville comme une simple continuité du bâti. Il est dommage que leur position n'ait pas suffi à faire évoluer les projets d'aménagement.

Un gros changement est à souligner. Deux unités urbaines ont été phagocytées dans une agglomération plus importante : Rodez. En effet, Luc et Sébazac-Concourès ne peuvent véritablement rester en dehors de cette ville moyenne. Et leur intégration se justifie pleinement, à la vue de nos critères de recomposition :

Communes	Nombre d'habitants	Distance entre l'UU et la commune	Part des migrants alternants dans la population active	Population active travaillant sur place	Nombre de commerces	Nombre de commerces pour 1000 habitants
Luc	4 717	6 km	56,2%	24,8%	111	24
Sébazac	2 717	6,5 km	63,3%	20,8%	62	23

Source : INSEE, RGP, 1999.

Proches de l'agglomération de Rodez (6 km), Luc et Sébazac envoient un nombre important de migrants journaliers vers cette ville : plus de 55%. Quant au reste de la population active, moins du quart reste sur place pour travailler. Comme la majorité des banlieues, Luc et Sébazac ont connu une progression considérable de leur population depuis 1954. Ainsi, en 1954, Luc affichait 1 238 habitants contre 4 717 aujourd'hui ! De même, Sébazac a connu une solide augmentation : 2 221 personnes de plus en 50 ans. Leur changement de taille démographique s'effectue surtout entre 1968 et 1975 pour la seconde, et entre 1975 et 1982 pour la première.

Cette association avec Rodez n'étonnera personne, étant donné l'appartenance de ces deux communes au district du Grand Rodez et une longue habitude de vie relationnelle avec la ville-centre. Et on peut s'interroger sur le fait que l'INSEE ne les ait pas intégrées !

Une autre unité urbaine aurait pu s'intégrer dans une agglomération plus notable qu'elle : Marssac, 4 517 habitants, proche d'Albi et avec un nombre important de migrants alternants dans cette direction (57%). Mais nous avons omis d'opérer cette association dans les calculs et nous avons donc traité Marssac comme une unité urbaine à part entière, en ayant bien à l'esprit sa participation à l'agglomération albigeoise.

Même si elles vont être étudiées séparément, certaines unités urbaines forment des doublets urbains. Nous en avons un premier exemple avec Bédarieux, la laborieuse (5 962 hab) et Lamalou, l'oisive (2 156 hab). Distantes de 8 km, elles attirent certaines communes avec la même intensité et constituent une agglomération polycentrique avec des centres ayant chacun leurs particularités :

	Migrants vers Lamalou	Migrants vers Bédarieux
Hérépian	21%	23%
Le Pradal	32%	31%
Colombière	31%	21%

L'ensemble Figeac (9 991 hab)/Capdenac (5 581 hab) présente la même configuration. Même si les relations de travail entre les deux communes sont faibles (6% de migrants chacune), ces deux villes constituent bien un doublet urbain, sept kilomètres seulement les séparant. Elles sont d'ailleurs associées dans un même pays. Comme dans le cas précédent, certaines communes les avoisinant envoient des migrants dans l'une et l'autre, souvent avec la même intensité :

	Migrants vers Figeac	Migrants vers Capdenac
Causse et Diège	17%	18%
Felzins	23%	20%
Lentillac	23%	25%
St-Félix	38%	22%

Un troisième exemple porte sur le Tarn structuré d'une manière assez équilibrée. Les villes moyennes d'Albi (66 231 hab) et de Castres (53 082 hab), toutes deux cités administratives, forment des groupes urbains associés à la ville industrielle voisine : respectivement Carmaux (17 199 hab),

l'industrielle et Mazamet (25 849 hab). Une réelle unité culturelle les unit au sein de leur groupe, reposant sur l'histoire.

Enfin, le Vigan (6 242 hab)/Ganges (6 387 hab) et Biars (4 218 hab)/St-Céré (4 415 hab) sont une dernière sorte de doublets urbains. Ici, les villes sont toujours proches l'une de l'autre (une dizaine de kilomètres les séparent), mais elles sont de même poids démographique. En sus, leur profil fonctionnel est comparable : une forte base industrielle. Dans les deux cas, en terme d'aménagement du territoire, ces doublets ne forment qu'un ensemble urbain.

Enfin, dans le sud Massif Central s'individualisent des nébuleuses urbaines. Trop proches les unes des autres, les unités urbaines ne peuvent s'étaler ; le phénomène de banlieue et de périurbanisation est donc rare voire inexistant. De plus, leur population active travaille essentiellement sur place, limitant les liens entre elles. Nous avons affaire ici à trois nébuleuses : celle de l'Yssingelais/Sigolénais dans le coin nord-est de la Haute-Loire avec les villes d'Yssingaux, de Ste-Sigolène, Aurec, Monistrol, St-Just, St-Didier, Dunières, associées à la rigueur à Tence et au Chambon, celle du bassin alésien avec Alès, la Grand-Combe, Bessèges, St-Ambroix, St-Florent, et celle de l'A68 reliant toutes les villes jouxtant cette autoroute : Gaillac, Lisle, Rabastens et St-Sulpice.

➤ Si maintenant, nous observons les unités urbaines par "tranche d'habitants", nous remarquons que, globalement, *la catégorie des villes moyennes* ne change pas de composition (tab n°7 et n°8, p 672). De même, le classement par masse démographique ne varie pas ; les six premières restent les mêmes : Alès, Albi, le Puy, Rodez, Aurillac, tout comme la 9^{ème}, Aubenas. Toutefois, trois unités urbaines bénéficient de notre recomposition : Cahors qui gagne deux places, Annonay une, et Millau qui passe du 11^{ème} rang au 10^{ème}. Par contre, Mazamet subit une forte chute de la 7^{ème} place à la 11^{ème}. Peu nombreuses, ces villes moyennes n'en représentent pas moins de la moitié de la population urbaine du sud Massif Central : 58%.

Tab n°7 : Répartition des unités urbaines recomposées selon leur taille en 1999

Taille des unités urbaines	2 000-2 999	3 000-4 999	5 000-9 999	10 000-19 999	+ 20 000 hab	Total
Nombre en valeur absolue	13	18	19	12	11	73
Nombre en valeur relative	18%	25%	26%	16%	15%	100%
Population du niveau	34 809	72 099	126 993	167 547	550 100	951 548
Part de la population urbaine	3,6%	7,6%	13,3%	17,6%	57,8%	100%

Source : Calculs personnels selon INSEE, RGP, 1999

Le groupe des villes dont le nombre d'habitants s'échelonne *entre 10 000 et 20 000*, prospère légèrement. En effet, avant la recomposition, il comprenait 9 unités urbaines, alors que dorénavant s'ajoutent Brioude, Lavour et Figeac. Et un véritable changement s'opère pour la première citée, puisqu'elle passe de 6 820 habitants à 10 643, tandis que les deux autres unités urbaines qui frôlaient déjà les 10 000 résidents s'étoffent moindrement. Ce groupe de villes est important pour le sud Massif Central car il concentre 18% de la population urbaine.

En ce qui concerne *le groupe des 5000 – 10000 habitants*, l'INSEE en comptabilisait 17, alors que nous en trouvons maintenant 19. Tandis que Brioude, Lavour et Figeac ont intégré la catégorie supérieure, apparaissent ici Souillac, le Cheylard, St-Chély, Gourdon et Mauriac. Ces deux dernières étaient déjà susceptibles d'atteindre "seules" les 5000 habitants, puisqu'elles avoisinaient les 4800 résidents. Leur poids urbain n'est pas négligeable : 13%.

Enfin, *la catégorie des moins de 5000* diminue, passant de 38 unités à 31, au profit de la catégorie supérieure. Leur part dans la population est la plus faible : uniquement 11%.

Si l'on se réfère à la taille démographique des Unités Urbaines définies par l'INSEE, les 75 unités urbaines du sud du Massif Central "pèsent" 801 940 habitants. Or, après la refonte des agglomérations, ce nombre augmente de 149 608 personnes, pour égaler 951 548, soit une progression de 19% ! Ce qui veut dire que près de 150 000 personnes étaient jusqu'à là considérées comme rurales, alors qu'elles vivent en fait dans des banlieues, c'est à dire le monde urbain ! Et encore, nous ne parlons pas du chiffre des périurbains.

Cet "oubli" des banlieues s'avère particulièrement important lorsqu'il touche les villes moyennes. Les 11 villes moyennes additionnées accueillent près de 555 100 habitants, alors que l'INSEE n'en comptabilise que 435 586, soit près de 120 000 personnes omises !³⁹ Ce qui est loin d'être négligeable et fausse toute la perspective locale du rapport urbain/rural. On peut se demander si l'INSEE ne tempère pas ses calculs pour ne pas désespérer ce qui reste de ruralité en France, au titre d'un soutien à une vision politique plus passéiste...

C'est la localisation dans des régions plus urbanisées ou industrielles qui explique la présence d'unités urbaines sans banlieue. Rentrent dans ce schéma, St-Just, St-Didier et Aurec qui appartiennent à l'agglomération stéphanoise, Marssac incorporée à celle d'Albi. Toutes ces unités urbaines sont elles-mêmes des banlieues d'agglomérations plus importantes. St-Sulpice, Lisle, Rabastens et Gaillac forment un ruban d'urbanisation à l'intérieur duquel chaque élément ne peut se développer ; le même processus s'exerce dans le Castrais, où Labruguière et St-Amans sont bloquées par Castres et Mazamet. Enfin, du côté des bassins industriels se retrouvent le Sigolénais et l'Yssingelais avec Dunières, Monistrol, Ste-Sigolène, ... et le bassin d'Alès comprenant Bessèges, la Grand-Combe et St-Florent/Auzonnet.

³⁹ Les unités urbaines profitant le plus de la recomposition sont Rodez (19 368 habitants en sus), Aurillac (+ 16 957), Annonay (+13 125), Cahors (+ 11 759). Ces quatre villes récupèrent ainsi près de la moitié de leur effectif de départ.

Si la proximité entre unités urbaines justifie l'absence de couronne de banlieue, ce principe ne s'applique cependant pas aux unités urbaines de Lacaune, St-Hippolyte, Quissac, les Vans, Ste-Agrève et Villeneuve de Berg. Ici intervient le fait que l'économie n'est pas assez dynamique pour enclencher un phénomène d'attractivité et donc un éventuel déversement de population sur les communes environnantes.

Au final, notre analyse a entraîné l'incorporation de 237 communes dans des auroles de banlieue et de 268 dans des enveloppes périurbaines. On note alors l'évolution générale vers le haut de tout le système, l'appréciation des organismes déjà les plus importants et la relative érosion du groupe des plus petites de nos villes. Des conséquences vont certainement en découler dans la suite de l'analyse. Et la première concerne les taux d'urbanisation départementaux largement améliorés.

2) Une correction des taux d'urbanisation départementaux de l'INSEE

Ne prenant en compte qu'une définition rigide du phénomène urbain, l'INSEE établit des cartes de taux d'urbanisation qui s'avèrent alors faussés. Si nous suivons son raisonnement, le sud du Massif Central serait même à l'écart du mouvement d'urbanisation, puisque seulement 1/3 à la moitié des habitants résideraient dans les villes (tab n°9). Ainsi, la Lozère, le Lot et le Cantal sont crédités d'un taux d'urbanisation de 35% environ, tandis que l'Aveyron et la Haute-Loire s'en sortent un peu mieux, avec respectivement 47 et 49%. Seul le Tarn fait figure de département urbanisé, puisque 67% de sa population vivraient en ville. Dans cette étude, nous ne nous référerons pas aux résultats de l'Ardèche, du Gard et de l'Hérault, leur territoire n'étant étudié qu'en partie.

Tab n°9 : Les taux d'urbanisation des départements du sud Massif Central en 1999

Département	Population départementale	Taux d'Urbanisation suivant les calculs de l'INSEE	TU après recomposition des unités urbaines	Part des villes moyennes (> 20000 hab)	Part des petites villes
Aveyron	263808	46,90%	54,30%	32,3% (85180)	22% (58024)
Cantal	150778	36,80%	50,80%	35,2% (53053)	15,6% (23577)
Haute-Loire	209113	49,40%	59,30%	28% (58813)	31,1% (65124)
Lot	160197	35,60%	48,30%	21,8% (34887)	26,5% (42518)
Lozère	73509	35,20%	41,80%		41,8% (30743)
Tarn	343402	67,10%	73,70%	47,5% (163121)	26,2% (89847)

Source : Calculs personnels, d'après INSEE, RGP 1999.

La refonte des agglomérations modifie largement cette donne et montre un autre visage des départements du sud du Massif Central. Bien que restant toujours faibles, les taux d'urbanisation de notre secteur d'étude progressent considérablement. Les "envolées" les plus spectaculaires caractérisent le Cantal (+14 points) et le Lot (+12,7 points). Dorénavant, nous pouvons affirmer que la moitié des Cantaliens vivent dans des systèmes urbains et non pas le tiers. La même remarque s'applique au Lot. Quant aux autres départements, l'augmentation va de 7 points à 10 points. Enfin, le Tarn et la Lozère sont les entités où la recomposition des agglomérations n'a guère eu d'impact au niveau du taux d'urbanisation.

Intéressons-nous maintenant au poids de chaque type de villes au sein de la population départementale. Globalement, les villes moyennes regroupent 1/3 des habitants de leur département, ce qui est assez faible. Les seules exceptions sont le Lot où Cahors n'abrite qu'un cinquième de la population lotoise, et le Tarn où le poids des villes moyennes atteint 47%, soit quasiment la moitié des habitants départementaux. Ce dernier pourcentage s'explique notamment par la présence de trois villes moyennes, alors que les autres départements n'en ont bien souvent qu'une ou pas du tout (la Lozère).

Les petites villes, quant à elles, ne représentent qu'un quart des urbains de leur département. A l'exception du Cantal où elles représentent uniquement 15% de la population ; ce chiffre peut évoquer une situation de "macrocéphalie" urbaine, au bénéfice d'Aurillac, à une petite échelle.

Ce qui est à retenir à ce stade de l'étude, c'est que le sud du Massif Central, grâce à la refonte des agglomérations, correspond davantage aux normes nationales quant au pourcentage d'urbanisation de chaque département. Pour un espace montagneux, l'urbanisation est très correcte, bien que n'atteignant le taux d'urbanisation des Alpes⁴⁰, massif plus accidenté : 59%, en tenant compte des communes périurbaines (M. PERLIK, 1999, p 144).

3) Une évaluation du poids du périurbain

Malgré ses tentatives, l'INSEE connaît des difficultés pour cerner le périurbain. Par conséquent, de nombreuses personnes sont exclues du système urbain réel, et sont encore considérées à tort comme rurales, dans un sens proche de celui du XIXe siècle. Or, tout dans leur manière de vivre les confond avec des urbains.

Même si Rodez est en retrait sur ce plan, les villes moyennes bénéficient toutes d'une auréole de périurbanisation importante. La localisation de la ville concernée importe peu ; le nombre de communes périurbaines dépend bel et bien de la masse démographique et de la masse d'emplois urbains.

Pour les petites villes (moins de 20 000 hab), la périurbanisation est plus étalée dans certains secteurs, tels le cœur du sud Massif Central (sud du Cantal, Lozère) et le Lot. Dans ce dernier département, les densités locales et l'arrivée des retraités expliquent l'intensité du phénomène. A l'opposé, les petites villes qui connaissent peu (entre 1 et 4 communes) ou pas du tout le phénomène périurbain se situent dans le reste du massif (Aveyron, nord du Cantal) et dans les bordures méridionales et septentrionales. Deux raisons à cela : premièrement, en ce qui concerne l'Aveyron ou le nord du Cantal, nous pourrions supposer qu'il subsiste encore des bourgs-centres, structurant l'espace rural et freinant les recours fréquents à la ville. Une autre explication s'avance : à l'intérieur de nos limites "15 km" et "20 km", il y a beaucoup moins de communes en Aveyron que dans les autres départements, et *a fortiori*, moins de communes susceptibles de rentrer dans l'aire périurbaine. Deuxièmement, les régions périphériques sont celles dites industrielles ou très urbanisées, à savoir le

⁴⁰ Périmètre de la Convention Alpine.

Sigolénois/Yssingelais, ainsi que les bassins d'Albi et d'Alès. Ici, la proximité urbaine est bien un facteur explicatif de cette absence de banlieue et de périurbanisation.

Tab n°10 : Part de la population périurbaine identifiée autour des petites et moyennes villes du sud Massif Central

Départements	En valeur absolue	Poids au sein de leur département
Ardèche	14 303	8,6%
Aveyron	8 745	3,3%
Cantal	5 332	3,5%
Gard	9 925	6%
Hérault	2 238	5%
Haute-Loire	5 393	2,5%
Lot	14 067	8,8%
Lozère	5 517	7,5%
Tarn	20 923	6%

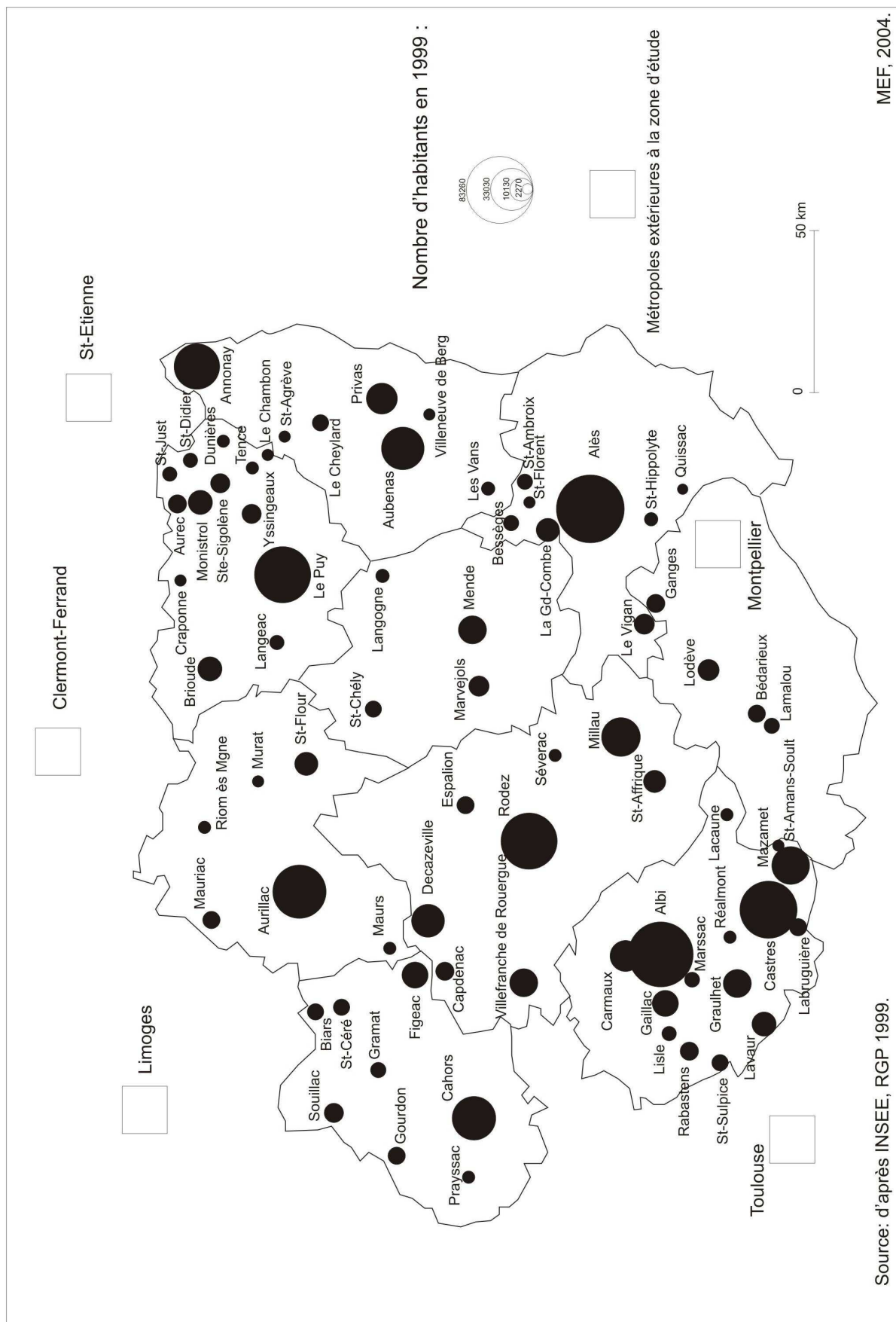
Source : Calculs personnels, d'après INSEE, RGP 1999.

Selon nos calculs, la population périurbaine oubliée par l'INSEE constituerait une part importante des résidents de chaque département. Ce pourcentage de population omise oscillerait ainsi entre 2,5 et 9% (tab n°10). Cette masse de population doit être prise en compte lors de la mise en place des politiques d'aménagement. Il convient d'une part de réinterroger le lien campagne/ville tel qu'a déjà commencé à le faire Martin VANIER (2005, p 13). D'autre part, il s'agira d'avoir de profondes réflexions lors des découpages institutionnels (comme les pays, les communautés de communes) ou lors de la rédaction des documents d'urbanisme : « *Les périurbains peuvent modifier les équilibres électoraux des communes pour peser sur les choix d'équipements publics, pour verrouiller le plan local d'urbanisme et déployer des stratégies de protection de l'entre-soi* » (N. BARON-YELLES, 2009, p 56).

4) La répartition des moyennes et petites villes dans le sud Massif Central

Sur un plan spatial, une carence urbaine certaine se dénote dans les départements du cœur du Massif Central (carte n°7, ci-jointe). Par exemple, le Lot, dont la superficie équivaut à celle de la Lozère, possède sept petites villes contre quatre pour le département languedocien. Il en est de même avec le Tarn qui dispose de deux fois plus de petites villes que le Cantal. Partant, ce sont les bordures du sud Massif Central qui concentrent les petites villes, mais également les plus peuplées. La proximité des métropoles extérieures (Toulouse, St-Etienne, Lyon) explique-t-elle cela ? En ce qui concerne Clermont-Ferrand, elle semble trop éloignée pour permettre un tel foisonnement. Les villes moyennes, quant à elles, sont mieux réparties ; la Lozère mise à part, chaque département en possède au moins une ; en fait, seul le sud-est du Massif Central en manque réellement, mais Montpellier peut y jouer un rôle direct de ville moyenne.

Carte n°7 : Population des unités urbaines recomposées du sud du Massif Central en 1999



La concentration des villes peut se comprendre au regard du relief (carte n°3, p 31). Tandis que les Causses et les Cévennes n'ont jamais accueilli de villes importantes, les périphéries des massifs ont toujours été des sites privilégiés ; cette position renvoie à une situation de contact entre deux terroirs distincts, favorisant ainsi le développement de la fonction d'échange : Rodez, Villefranche de Rouergue et Millau à la limite des terres chaudes et des terres froides ; de la même manière, Cahors, Souillac, St-Céré, Figeac et Biars encadrent des causses. Mais les unités urbaines s'installent également aux retombées mêmes des obstacles physiques tels le Vivarais, les Cévennes où Alès et le Vigan sont sises au débouché des rivières permettant la circulation et fournissant une énergie abondante. Enfin, les vallées elles-mêmes représentent des lieux privilégiés en raison de la facilité des communications et de leurs terroirs. Un florilège de petites villes (Millau, Albi, Gaillac, Lisle et Rabastens) suit la vallée du Tarn ; cette linéarité se retrouve également le long du Lot. Pour finir, en creux, les bassins offrent des sites hospitaliers à un déploiement urbain, comme cela a été le cas pour le Puy, Brioude et Langeac.

En fait, peu de villes sont situées à haute altitude ; ce sont surtout les espaces d'une hauteur inférieure à 500 mètres qui les accueillent, prouvant que le fait urbain concerne essentiellement les bas plateaux et les couloirs liés aux rivières. Mais, ce constat ne veut pas dire que les hautes terres ne connaissent pas de vie urbaine. Le Velay, plus élevé globalement, est ainsi caractérisé par une densité impressionnante de petites villes.

Quelquefois, le relief et les voies de communications influencent la disposition des unités urbaines : nos petites villes peuvent ainsi former des conurbations⁴¹ (Figeac, Capdenac, Decazeville, ou Castres, Labruguière, Mazamet et St-Amans-Soult le long de la Montagne Noire), suivant le dessin des éléments physiques ou le tracé du rail (rappelant ainsi l'industrialisation des vallées et des villes).

Au final, la répartition "classique" des villes, celle étudiée par Pierre ESTIENNE (1963), n'est pas modifiée. Par contre, et du fait d'un certain dépeuplement, la répartition selon la taille a bougé. Quoiqu'il en soit, il était nécessaire d'étudier la localisation des organismes urbains dans l'espace car celle-ci pourra impacter sur l'étendue de leur zone de commandement (cf Livre III).

Comme il fallait s'y attendre, les unités urbaines de l'INSEE ont subi des modifications de leur périmètre, renforçant le poids urbain du sud Massif Central. Au final, il ressort une corrélation forte et fondamentale, entre la masse démographique et l'intensité du phénomène d'étalement. D'une part, la banlieue apparaît au dessus de 3 500 habitants, mais elle ne s'épanouit qu'au dessus de 6 000. D'autre part, il semble que dans le sud Massif Central, le seuil d'apparition du phénomène de périurbanisation soit 3 200 habitants, avec un renforcement à partir de 6000 personnes dans l'unité urbaine centrale. Deuxièmement, il y a une forte corrélation entre le nombre de communes de banlieue et le nombre d'emplois offerts par la ville-centre. Le phénomène de banlieue apparaît dès que l'unité urbaine centrale offre 2 000 emplois et il explose dès 11 000

⁴¹ Conurbation : agglomération à plusieurs têtes (BEAUJEU-GARNIER, *Géographie urbaine*, 1995, p 87).

emplois. En ce qui concerne l'espace périurbain, deux points sont à souligner. La périurbanisation existe dès un seuil bas et le seuil de déclenchement véritable est 1 500 emplois dans le pôle, avec des renforcements si ce pôle est très dynamique. Enfin, le troisième facteur qui conditionne l'étalement semble en rapport direct avec le milieu physique où est située la commune. En effet, un périmètre communal central caractérisé par un relief ingrat pousse actuellement les habitants à s'installer dans des espaces à la topographie moins accidentée. Loin d'être déterministe, il faut tout de même reconnaître que les escarpements difficiles à bâtir font fuir les lotissements contemporains, sauf, à la rigueur ceux destinés à des minorités argentées qui recherchent l'isolement.

B) LES RESULTATS GEOGRAPHIQUES CONFIRMES PAR L'APPROCHE SOCIALE DU PHENOMENE DE BANLIEUE ET DE PERIURBANISATION

Il est impossible de clore ce chapitre sur la redéfinition des systèmes urbains en omettant d'associer les populations concernées à notre démarche. Notre souhait a donc été d'interroger les habitants des communes environnantes, sur leur espace vécu, notion chère à Armand FREMONT et Guy Di MEO. Nous les avons donc soumis à un questionnaire postal (annexe n°8, p 675), mettant en lumière leurs liens avec la ville-centre, et par conséquent, l'intensité de leur attache à cette entité, cet attachement pouvant se traduire globalement par un véritable sentiment d'appartenance à un nouvel espace structuré autour d'elle.

1) Une méthodologie d'enquête directe auprès des populations de banlieue et des zones périurbaines

Le recours au questionnaire a été motivé par la volonté d'étudier la vision des habitants, c'est-à-dire les personnes que nous avons qualifiées, tout au long de ce travail, de "banlieusardes" et de "périurbaines". Pour cerner l'espace vécu de ces individus, la méthode choisie repose sur un échantillonnage. En effet, à défaut d'une étude exhaustive, nous avons retenu sept ensembles urbains-test : quatre dans le Cantal et trois dans le Lot. Le premier département a l'image d'un département qui se dépeuple, alors que le Lot fait figure de département attractif.

Ici, nous mettrons uniquement en valeur le sentiment d'appartenance à la petite ville. Les précisions sur le montage de l'enquête et son dépouillement seront insérées en annexe n°8, p 673.

a) Le choix des lieux d'enquête

Pour appréhender l'espace vécu des habitants autour des petites villes des espaces interstitiels, nous avons choisi les communes environnantes de quatre villes du Cantal : St-Flour, Mauriac, Murat et Riomès Montagne, et trois du Lot : Figeac, Gourdon, Gramat. La masse démographique de ces unités urbaines varie de 2 153 à 9 991 habitants, soit des petites villes comprises entre le seuil de définition (2 000) et 10 000 habitants (tab n°11, p 677). Ces deux départements représentent deux

espaces intéressants : le Cantal, subissant une déprise démographique de longue date, est peu enclin à l'ouverture et se situe au centre de nos espaces interstitiels ; le Lot à la périphérie de notre territoire d'étude appartient déjà au sud et jouit d'une embellie démographique grâce à un solde migratoire positif.

Autour de ces sept villes-centres, nous avons choisi 59 communes qui appartiennent à nos agglomérations recomposées (tab n°11, p 677) afin de vérifier la solidité de nos analyses précédentes. Généralement, elles se situent à moins de 15 km de la commune-centre. Ces communes, considérées comme rurales par l'INSEE, comportent moins de 800 habitants, hormis le Vigan (1 189 habitants) à côté de Gourdon et St-Georges (939 habitants) près de St-Flour. St-Jean Mirabel et Rignac, au cadre champêtre, font, par exemple, partie de notre panel (photos suivantes).



St-Jean Mirabel :

212 habitants

8 km de Figeac

Commune périurbaine

20,45% de population en plus entre 1990-1999

Clichés personnels, juillet 2003.

Rignac :

258 habitants

5 km de Gramat

Commune périurbaine

12,66% de population en plus entre 1990-1999



b) Le choix des personnes interrogées

Pour sonder les habitants des communes sélectionnées, deux choix s'offraient à nous : la possibilité d'enquêter sur place ou l'enquête postale. C'est pour cette seconde solution que nous avons opté. D'une part, elle a l'avantage d'économiser du temps et, d'autre part, elle permet aux sondés de répondre aux questions sans précipitation, de le faire quand ils le veulent, et sans la présence, parfois gênante, d'un sondeur.

Afin de joindre les habitants de ces communes, nous avons utilisé l'annuaire téléphonique, en faisant une enquête au cinquième, c'est-à-dire en relevant un nom sur cinq. Nonobstant, le fait d'avoir

recours à une enquête postale nous expose, *de facto*, à certaines critiques. La principale est que le panel retenu ne correspond, ni en terme de classes d'âge, ni en terme de CSP, à la composition réelle de la population. Il reste un échantillon aléatoire. La deuxième limite est la faiblesse relative du nombre de communes enquêtées, et ce pour un échantillon limité (uniquement autour de sept villes), bien que représentatif de la situation de la petite ville en faible densité⁴².

Enfin, si on reproche souvent à l'enquête postale de se solder par des taux de réponses insignifiants, cela n'a pas été le cas ici. Les sondés ont joué le jeu dans leur grande majorité, nous apportant des taux de réponses exceptionnels. Ceci s'explique peut-être par la formulation d'une lettre précisant clairement notre statut d'étudiant et nos intentions. De plus, l'enveloppe timbrée, mise à leur disposition, les a incités à répondre massivement.

c) Le panel d'enquête

➤ Un taux de réponses très satisfaisant

En tout, 1 257 questionnaires ont été envoyés au printemps 2003, dont 839 dans le Lot et 418 dans le Cantal (tab n°11, p 677). Logiquement, c'est autour des villes-centres les plus importantes, Figeac et St-Flour, que le nombre de questionnaires est le plus massif. 448 questionnaires "lotois" nous ont été retournés et 238 "cantaliens", soit respectivement des taux de réponses de l'ordre de 53,4% et 56,9%. Parmi ces 686 questionnaires retournés, 648 sont exploitables, soit 51,6% du total des envoyés, c'est-à-dire un pourcentage tout à fait respectable.

38 questionnaires sont donc inexploitables. Par inexploitables, nous entendons ceux qui ont été remplis par des propriétaires de résidence secondaire : soit 31, dont 23 pour le Lot et 8 pour le Cantal. Il y a également les questionnaires qui nous ont été retournés à la suite d'un décès ou d'un déménagement (3 cas), ceux dont la personne n'a pas situé sa commune de résidence pour ne pas se faire repérer (2 cas) ; enfin, deux questionnaires nous sont parvenus non remplis dont un avec la mention « *Ma vie privée ne vous regarde pas* ».

Au total, les 648 questionnaires se répartissent de la manière suivante : 34,7% autour de Figeac, 24,5% autour de St-Flour, 15,6% autour de Gourdon, 14,8% autour de Gramat, 5,1% autour de Mauriac, 2,8% autour de Murat, 2,5% autour de Riomès Montagne. Ils représentent approximativement 10% des ménages de chaque commune enquêtée. Il est en effet préférable de reporter le nombre de questionnaires exploitables au nombre de ménages, et non à la population totale, l'enquête postale s'adressant au chef de famille. C'est d'ailleurs de ce chef de famille que nous ferons le profil-type.

➤ Le profil-type des personnes interrogées

En ce qui concerne l'âge des sondés (annexe n°8, p 673), deux ont moins de 20 ans (0,3% des réponses), 152 ont entre 20-40 ans (23,5%), 282 entre 40-60 ans (43,5%) et 209 plus de 60 ans

⁴² Echantillon par contre très significatif au niveau du coût de l'opération postale : sonder ces 59 communes a coûté 1156 euros, soit 7 586 francs, rien qu'en timbres : 1 257 questionnaires × 0,46 euros × 2 (enveloppe pour le renvoi) !

(32,3%). Contrairement à la composition communale totale, il est normal que le poids des actifs et des plus de 60 ans soit majoritaire, les moins de 20 ans entrant dans la composition des ménages et les questionnaires arrivant donc chez leurs parents (tab n°12 et n°13, p 681 en annexe). Les deux seuls "moins de 20 ans" présents dans notre panel, sont deux étudiantes, apparemment indépendantes.

Dans notre panel, cinq CSP apparaissent en proportion beaucoup mieux représentées (tab n°14 et n°15, p 681) qu'au sein de l'ensemble de la population de plus de 15 ans de chaque commune. Ce sont les employés (+8,6 points), les agriculteurs (+ 7), les cadres-professions libérales⁴³(+5,4), les retraités (+2,9) et les artisans-commerçants-chefs d'entreprises (+1,2). A l'opposé, trois CSP sont minorées : les ouvriers (-5,9 points), les professions intermédiaires (-3,2) et les autres sans profession (-16,3). La minimisation de cette catégorie est normale ; les élèves de plus de 15 ans sont insérés par l'INSEE dans la catégorie "autre", alors que pour nous, ils n'appartiennent pas au panel, vivant encore au domicile parental.

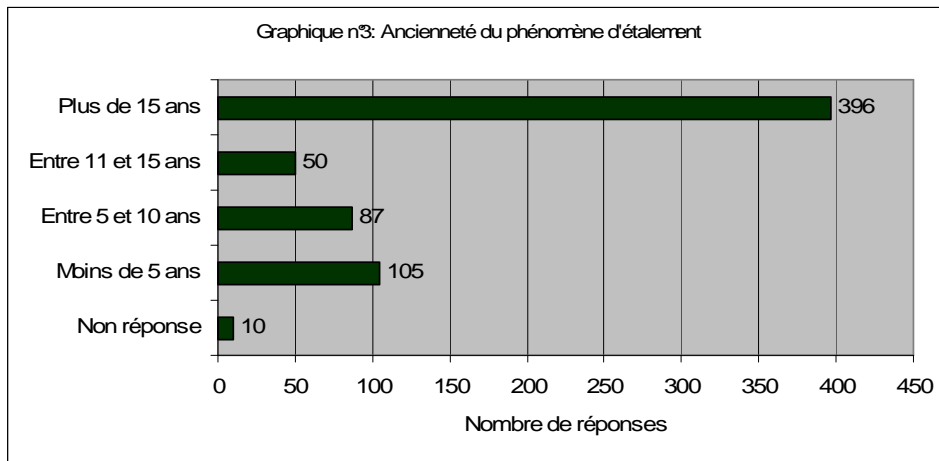
Enfin, pour en terminer avec le profil-type des interviewés, soulignons qu'en majorité, ils vivent en couple, avec ou sans enfant. La réponse "en couple avec enfant" doit être prise avec précaution, dans le sens où nous n'avons pas précisé au domicile.

Les 648 réponses à notre questionnaire vont servir de base à une réflexion sur la mesure des relations et de l'attachement à la ville-centre, de la part des habitants de communes définies comme banlieue et périurbaine, selon des critères purement quantitatifs. Les qualitatifs habituels sur la périurbanisation (mouvement d'origine urbaine, désir d'une construction individuelle, ...) vont-ils être confirmés pour nos petites villes des espaces interstitiels, montrant alors leur conformité vis-à-vis de celles d'autres espaces ?

2) L'ancienneté et l'origine géographique du renouveau démographique des communes périphériques des petites villes

La première information fournie par le dépouillement est une banalité, mais qui confirme ce que nous avançons dans la partie précédente : à savoir, le renouveau démographique des communes "rurales", via l'installation de nouveaux résidents, est un phénomène ancien. Il date en effet de plus de 15 ans (graphique n°3). Mais une nuance s'impose car le chiffre de 396 personnes installées ici depuis plus de 15 ans recouvre également des personnes natives du lieu. Notre questionnaire n'a en effet pas été assez précis pour discerner les natifs de la commune enquêtée des personnes exogènes au lieu.

⁴³ Pour l'anecdote, notre enquête a touché quatre professeurs d'université, apparemment sensibles au charme du périurbain : deux en activité, dont un travaillant à Poitiers et vivant à Gourdon, et deux retraités, dont un Britannique !



Source : Enquête par voie postale, printemps 2003.

Quoi qu'il en soit, l'enquête confirme l'embellie démographique de ces communes dont une des causes est bel et bien le déménagement de personnes provenant de la ville-centre (tab n°16). Sur les 427 personnes (soit 65,9% des personnes interrogées) ayant répondu à la question 7, 146 proviennent de la ville-centre, soit 1/3. Le phénomène est majeur autour de St-Flour avec un pourcentage de 53,3%, autour de Figeac (36%) et Gramat (25%). Il existe également autour des très petites villes, puisque 12 et 21% des sondés habitaient respectivement auparavant Riom et Murat.

Tab n°16 : Poids des anciens habitants de l'unité urbaine dans l'étalement

Ville-centre	Nb de personnes ayant répondu à la question 7	Nb de personnes résidant anciennement dans la ville-centre	En valeur relative
St-Flour (6 625 hab)	107	57	53,3%
Figeac (9 991 hab)	150	54	36%
Gramat (3 545 hab)	60	15	25%
Murat (2 153 hab)	14	3	21,4%
Gourdon (4 882 hab)	69	14	20,3%
Riom ès Mgne (2 842 hab)	8	1	12,5%
Mauriac (4 848 hab)	19	2	10,5%
TOTAL	427	146	34%

Source : Enquête par voie postale, printemps 2003.

Question 7 : Nom de votre ancien lieu de résidence ?

Très classiquement, les personnes qui sont venues s'installer dans le périurbain souhaitent posséder une maison individuelle et fuir les désagrément de la ville (annexe n°8, p 684). Sur ce plan, les petites villes s'assimilent donc aux plus grandes. « *La périurbanisation est couramment associée à la société de consommation de masse qui a marqué le vingtième siècle. De fait, les grandes vagues d'extensions périurbaines correspondent au développement des classes moyennes* » (E. CHARMES, 2007, p 7). Malgré l'éloignement, les liens avec la ville sont toujours aussi prononcés : 57% des sondés fréquentent les commerces et services urbains et 40% y travaillent tout en s'y ravitaillant (graphique n°6, p 686). Cette dépendance explique l'attachement des périurbains à la petite ville. Il se traduit même par un fort sentiment d'appartenance au même monde urbain.

3) Mobilité et sentiment d'appartenance à la ville-centre

D'une manière générale, les enquêtés ont admis ce qui est pour eux une nouvelle vision du monde urbain, à savoir l'existence d'un centre fonctionnel encadré par des communes résidentielles, le tout formant LA VILLE. En effet, 60% des personnes interrogées se disent appartenir à l'agglomération formée autour de la ville-centre (graphique n°7, p 689).

Tout logiquement, ce sentiment est d'autant plus fort que la fréquentation des unités urbaines centrales est régulière. Ainsi, sur 321 personnes qui ont répondu "oui" à l'idée d'appartenance à un ensemble urbain, 71% s'y rendent "très fréquemment" (tab n°18). *A contrario*, le sentiment d'appartenance baisse rapidement avec la chute de fréquentation. Ainsi, n'est-il plus que de 52% pour les personnes déclarant y aller "souvent" et de 37% pour celles s'y rendant "rarement".

Tab n°18 : Corrélation entre la fréquence des visites à la ville-centre et le sentiment d'appartenance

Fréquence des visites	Appartenez-vous à l'agglomération ?			
	Non réponse	OUI	NON	TOTAL
Non réponse	25%	0%	75%	100%
Jamais	0%	0%	100%	100%
Rarement	3,9%	37,3%	58,8%	100%
Souvent	0,7%	51,7%	47,6%	100%
Très fréquemment	1,6%	71,3%	27,1%	100%

Source : Enquête par voie postale, printemps 2003.

L'intensité du sentiment d'appartenance varie également avec les CSP (tab n°19). Un tel sentiment est très fort pour les CSP à moyenne et haute qualification. Une très large majorité des employés (68%) est très attachée à la ville-centre ; les pourcentages sont également importants pour les cadres-professions libérales (66%) et les professions intermédiaires (65%). Toujours en majorité, mais avec un pourcentage un peu moins fort (56%), les retraités et les artisans-commerçants-chefs d'entreprise se sentent "urbains". Logiquement, les agriculteurs sont un peu en retrait avec "seulement" 54,7% personnes ayant répondu oui. Ce résultat est cependant significatif et intéressant pour cette catégorie sociale qui vit et travaille, souvent depuis longtemps, à la campagne. La façon de penser les rapports villes/campagnes a donc bien évolué ! Et le fait urbain s'impose comme une donnée fondamentale jusque dans les campagnes soi-disant les plus reculées. La petite ville porte, à elle seule, tout le poids de cette reconnaissance urbaine.

Remarquons que les actifs s'assimilent plus facilement à la ville, puisque 59,9% des 20-40 ans, et surtout 63,5% des 40-60 ans répondent appartenir à l'agglomération formée autour de la ville-centre, contre 55% pour les retraités, résultat que nous pouvons corroborer avec celui des plus de 60 ans (56%).

Tab n°19 : CSP et sentiment d'appartenance

CSP	Part des CSP se sentant appartenir à l'agglomération
Agriculteurs	54,7%
Artisans-commerçants-chefs d'entreprise	56,1%
Cadres-professions libérales	66%
Professions intermédiaires	65%
Employés	68,1%
Ouvriers	61,8%
Retraités	56,4%
Autres sans activité professionnelle	56,4%

Source : Enquête par voie postale, printemps 2003.

Enfin, il est intéressant de noter que le sentiment d'appartenance n'a aucun lien avec la taille démographique de la ville-centre. Mauriac, 4 898 habitants provoque un sentiment d'appartenance fort chez 72% des personnes interrogées, alors que les sondés autour de Gourdon, de même poids démographique que Mauriac ne se sentent appartenir qu'à 47,5% !

A l'inverse, la localisation géographique de la ville-centre joue un rôle sur le sentiment d'appartenance. Au cœur des espaces interstitiels où l'on n'a pas d'autres choix, les sondés affirment fortement vivre en symbiose avec la ville (graphique n°8, p 689). Le pourcentage de oui dépasse ainsi les 65% à Mauriac, Riom et Saint-Flour. A l'opposé, en périphérie, sur le Causse ou en Bouriane, les habitants des communes ceinturant Gramat et Gourdon sont, dans leur grande majorité, réfractaires à une assimilation urbaine. Cette réponse est sans doute conditionnée par les arrivées nouvelles de retraités, attirés par le climat et de personnes exogènes au territoire.

➤ Les causes du sentiment d'appartenance à l'agglomération formée autour de la ville-centre

1. Dans une grande majorité, les individus interrogés ont justifié leur avis très clairement. Un bon tiers met en avant le fait d'aller faire les courses ou d'utiliser les services de la ville-centre. Celle-ci s'avère donc être indispensable à la vie au quotidien ; le prouvent ces citations : « *L'essentiel de notre vie se passe à St-Flour* », « *On fait partie du bassin de vie de Riom* » « *Gourdon est notre centre de vie* », « *Sans Gourdon, Payrignac n'existerait plus* », « *Gramat est un centre vital* », « *Figeac est la ville-ressources* »...

2. La proximité spatiale renforce le sentiment d'appartenir à l'agglomération. Cependant un éloignement certain ne rebute pas les habitants, surtout les anciens résidents de grosses agglomérations, habitués à faire de longs trajets en temps et kilomètres ! Plusieurs personnes ont évoqué ce point.

3. Fait surprenant, dans 17% des cas, on cite l'intégration dans une même intercommunalité pour justifier le sentiment d'urbain ! Cela peut-il signifier qu'autour de certaines villes-centres, les limites du regroupement intercommunautaire se calqueraient sur celles du bassin de vie⁴⁴ ? Toujours est-il que la ville-centre représente aussi le cœur de la vie associative dans laquelle les sondés ont leur famille et leurs amis : « *Historiquement, Figeac a toujours été notre grande sœur.* ».

⁴⁴ On le vérifiera dans une partie ultérieure.

4. Enfin, et plus rarement, certains individus ont souligné que la ville-centre était avant tout leur lieu de travail, renforçant leurs dires par une expression connue : « *Le Vigan est une banlieue dortoir* », « *Issendolus est une ville dortoir* », ou plus clairement « *Notre domicile=repas* ».

➤ **Les causes du sentiment de non-appartenance à l'agglomération formée autour de la ville-centre**

Pour 38% des personnes, il est hors de question de se sentir appartenir à l'agglomération proche. Même si leurs habitudes les trahissent et disent le contraire, affirmer, écrire leur attachement à leur commune, semble être un dernier rempart contre l'évolution naturelle des choses : « *On veut garder notre indépendance* », « *On veut garder notre village intact* », « *On veut garder notre identité* ». Ils ne peuvent appartenir à la ville, car leur commune, « *c'est la campagne* » ! (expression revenue très souvent)

1. Comme explication à leur refus d'intégrer le système urbain, certains mettent en avant l'éloignement. Mais ceci est très subjectif : par exemple, pour une même commune, 10 km est pour certains trop loin de la ville alors que pour d'autres c'est près !

2. Pour certains, la réponse est paysagère ; il faut que la ville forme un tout : en périphérie, il y a « *trop d'espace entre les maisons* ».

3. Certains récusent la notion même de pôle de centralité ; ainsi « *Aller au supermarché, ce n'est pas faire partie d'une agglomération* » ! Pour eux, la vie se résume aux actes administratifs et politiques ; et derrière cette idée, la commune reste le cadre de vie français par excellence.

4. D'autres rejettent une ville repoussoir, largement diabolisée. Ainsi la population de la ville-centre, apparaît hautaine vis-à-vis de certains habitants des communes environnantes : « *St-Flour est une ville bourgeoise* », « *Gourdon est hypocrite, sans scrupule* », « *Le mode de vie de Gramat est dicté par les militaires et les gendarmes* », « *Les habitants des communes environnantes ont un accueil glacial à Gramat* ». Un sentiment de non-reconnaissance domine.

5. Ensuite, et le phénomène est sensible autour de Gourdon et Gramat, les gens des communes rurales ne se sentent pas appartenir à l'agglomération, car leur maire est en désaccord avec celui de la ville-centre. On retombe donc sur des querelles de clochers et sur les positionnements communaux. Le pur hasard a fait que nous avons envoyé un questionnaire au maire du Vigan, farouche opposant à Madame le Maire de Gourdon. Il a bien évidemment, répondu NON à l'idée d'appartenance à la ville de Gourdon, en soulignant ses efforts pour conserver un bon noyau commercial dans sa commune⁴⁵.

6. Les sondés ne se sentent pas appartenir à la petite ville proche car, selon eux, il est difficile d'accéder à la ville : absence de navettes, embouteillage autour de Gourdon et de Gramat en été⁴⁶. Cette réponse peut apparaître surprenante pour des gens habitants de grosses agglomérations confrontés à de réels embouteillages !

⁴⁵ Une dame d'une autre commune a justifié sa réponse NON en écrivant « *Mon mari est le maire du village* » !

⁴⁶ Cette impression est peut-être un peu exagérée...

7. Enfin, le voisinage avec d'autres villes ou bourgs-centres limite les allers fréquents dans la ville-centre : « *Nous sommes plutôt tournés vers Sarlat* », « *On se partage entre Gourdon, Sarlat, et Cahors* », « *On est souvent à Brive* », « *On se dispatche entre Figeac, Maurs et Capdenac* ».

Tout en restant morphologiquement détachées de l'agglomération (cf les photos) et tout en continuant de présenter une densité de population inférieure aux communes urbaines, les communes périurbaines voient leur population se modifier considérablement sous l'effet de l'arrivée massive de migrants pendulaires, travaillant dans le cœur de la ville. Ces nouvelles populations, ainsi que certains "autochtones", ont d'ores et déjà assimilé les nouvelles limites de la ville, dans le sens où nous l'entendons : une ville étalée, structurée entre une ville-centre, des banlieues et une zone périurbaine, et ce, au cœur même des espaces interstitiels à faibles densités. Les populations des communes sondées ont montré leur intérêt pour une telle étude, soulignant au passage le besoin de se faire entendre. Leur fort sentiment d'appartenance à un système urbain, basé sur l'existence de véritables bassins de vie organisés par la ville-centre, devraient inciter les responsables politiques à mieux concevoir les constructions intercommunales en les basant sur la complémentarité ville/périphéries et non sur les cantons.

C) DES PERIMETRES STATISTIQUES (INSEE) ET INTERCOMMUNAUX PAS TOUJOURS EN ADEQUATION AVEC LES PERIMETRES GEOGRAPHIQUES

Le fait d'associer des entités communales pour obtenir des ensembles urbains cohérents afin de tenter de mesurer correctement le fait urbain ou pour mutualiser les moyens au sein d'EPCI est quelque chose d'assez ancien dans notre pays. Pour évaluer notre méthode de recombinaison des unités urbaines, il convient maintenant de confronter la composition et le périmètre de nos villes recomposées avec d'une part les aires urbaines et pôles d'emplois en milieu rural de l'INSEE et d'autre part, avec les EPCI ayant comme centre une moyenne ou petite ville.

1) Comparaison de notre échantillon avec les aires urbaines (AU) et les pôles d'emplois de l'INSEE

L'INSEE, conscient de ses lacunes dans la délimitation des villes, détermine depuis quelques années, des *aires urbaines* et des *aires d'emplois en milieu rural*. Cette nouvelle délimitation, qui s'appuie largement sur les migrations alternantes, devrait, *a priori*, vraisemblablement mieux correspondre aux nouvelles limites que nous avons données aux unités urbaines et à leur couronne périurbaine.

Les aires urbaines et les pôles d'emploi de l'INSEE étant composés binaires d'un cœur, « *le pôle urbain ou pôle d'emploi* », et d'une *couronne périurbaine ou couronne du pôle d'emploi*⁴⁷,

⁴⁷ L'encadré, page 71, détaille plus finement ces termes.

nous sommes en l'occurrence obligée de les comparer dans leur totalité avec nos systèmes urbains. En effet, notre refonte des agglomérations essaye de s'avérer plus précise, dans la mesure où elle tente de déterminer, non seulement des communes périurbaines, mais également des communes de banlieue. La comparaison terme à terme est impossible et seule une comparaison globale à grande échelle (c'est-à-dire pour nous incluant le périurbain) s'impose.

Tab n°21 : Aires urbaines et aires d'emplois en milieu rural de l'INSEE du sud Massif Central en 1999

Aires urbaines	Dép	Population	Population de nos unités urbaines recomposées et de leur couronne périurbaine
Annonay	07	39 507	41 365
Privas	07	20 795	21 649
Aubenas	07	40 390	38 471
Rodez	12	65 267	61 549
Decazeville	12	19 567	20 379
Villefranche	12	16 553	16 328
Millau	12	28 005	27 833
Aurillac	15	56 830	56 673
Alès	30	89 390	91 196
le Puy	43	66 129	60 696
Cahors	46	38 101	38 496
Figeac	46	15 442	15 784
Mende	48	16 425	16 222
Albi	81	85 960	82 345
Castres	81	61 760	68 419
Mazamet	81	26 186	26 410

Aires d'emploi en milieu rural	Dép	Population	Population de nos unités urbaines recomposées et de leur couronne périurbaine
Le Cheylard	07	7 955	6 470
Espalion	12	6 067	6 344
St-Affrique	12	9 461	9 533
Capdenac	12	5 969	6 602
Mauriac	15	6 002	5 681
St-Flour	15	13 403	10 768
La Grande Combe	30	10 221	10 221
le Vigan	30	9 684	8 655
Ganges	34	6 749	6 749
Lodève	34	10 599	9 220
Lamalou	34	4 559	4 815
Bédarieux	34	7 117	6 391
Brioude	43	16 681	12 620
Langeac	43	4 070	4 242
Yssingeaux	43	7 166	7 812
Monistrol	43	10 795	10 795
Ste-Sigolène	43	7 180	7 180
Souillac	46	8 830	6 933
Gourdon	46	6 452	5 731
Gramat	46	5 411	5 940
Biars	46	4 218	6 590
St-Céré	46	5 533	6 647
St-Chély	48	6 189	6 723
Marvejols	48	10 550	9 116
Carmaux	81	18 236	20 372
Gaillac	81	12 671	15 038
Rabastens	81	6 212	6 212
Lavaur	81	12 388	11 655
Graulhet	81	16 010	15 012
Lacaune	81	2 963	3 278

Source : INSEE, 1999.

Le sud Massif Central est couvert de 16 aires urbaines dont le plus grand nombre se situe dans l'Aveyron, avec Rodez, Villefranche, Millau et Decazeville (tab n°21). Globalement, la masse démographique de ces 16 aires urbaines oscille entre 15 442 (Figeac) et 89 390 habitants (Alès). Aux côtés de ces aires urbaines, nous comptons 30 aires d'emplois en milieu rural dont le nombre

d'habitants oscille entre 2 963 pour Lacaune et 18 236 pour Carmaux. La constitution d'aires d'emplois en milieu rural permet à trois villes (St-Flour, Lodève et Marvejols) de dépasser les 10 000 habitants.

Lorsque nous comparons la composition des aires urbaines ou d'emploi en milieu rural avec la composition de nos unités urbaines, une grande similitude apparaît. Entre 71% (cas de Rodez) et 100% des communes sont en commun. Plus que les ZPIU, les nouvelles unités de comptes s'avèrent donc beaucoup plus opérationnelles.

Dans certains cas, il se trouve que l'INSEE inclut des communes différentes des nôtres. Par exemple, à Cahors, l'INSEE détermine comme périurbaines : Cras, St-Géry, Esclauzels, Berganty, alors que nous incluons Uzech, Labastide du Vert, St-Vincent-Rive-d'Olt, et St-Pantaléon. Mais cette petite différence est peu importante car elle concerne la couronne de banlieue. Par contre, lorsque l'INSEE omet de mettre dans la composition de ses pôles d'emploi ruraux des communes que nous avons considérées comme banlieue, c'est plus ennuyeux. Nous remarquons ceci dans 9 cas. Fort heureusement, le nombre de communes oubliées est faible : une ou deux seulement.

Enfin, comme l'INSEE, nous n'attribuons aucune commune de banlieue ou périurbaine, à Monistrol, Ste-Sigolène et Rabastens, confirmant ainsi un type d'étalement très spécifique au territoire communal.

Au niveau *des aires urbaines*, le nombre de communes les composant varie peu entre les deux méthodes (celle de l'INSEE et la nôtre), une différence notable ne s'observant que pour le système urbain rodézien et ponot. Et en ce qui concerne les *pôles d'emploi en milieu rural* de l'INSEE, la majorité des communes s'insèrent aussi bien dans le périmètre "INSEE" que dans celui que nous avons défini pour les systèmes urbaines (UU+banlieue+périurbain). La coïncidence est donc globalement bonne. Au point que désormais, seul ce type de périmètre INSEE devrait être retenu pour la définition officielle de la ville. Par contre, comme nous l'avons déjà souligné, il est fort dommageable que l'INSEE omette un nombre conséquent d'unités urbaines dans les pôles ruraux, ne prenant en compte que la masse d'emplois. Un bon tiers de notre échantillon est donc écarté.

2) Comparaison de notre échantillon avec les structures intercommunales⁴⁸

La plupart des 73 unités urbaines du sud Massif Central ont vu naître autour d'elles des structures intercommunales. Ces structures intercommunales, communautés d'agglomérations ou communautés de communes, découlent de la nécessité de gérer des services publics de proximité et de promouvoir un projet de territoire (même si le périmètre des structures intercommunales est trop étroit). Au-delà, l'intercommunalité « *peut être définie comme une adaptation économique et sociale*

⁴⁸ Paragraphe inspiré de l'article d'E. RENAUD-HELLIER, L'assise territoriale de l'intercommunalité urbaine, in *Territoires institutionnels, territoires fonctionnels, Actes du colloque de Mâcon de 2003*, IRVSM, 2006, pp 321-330.

des collectivités locales aux défis d'une concurrence nationale et européenne. » (F. CHIGNIER-RIBOULON, 2002, p 231).

Bien que l'intégration urbaine ne soit pas à l'ordre du jour dans ces structures, elles associent des communes ayant des liens très forts avec la ville-centre. Logiquement, leur composition et celle de nos unités recomposées devraient se ressembler. Observons si cela se vérifie dans les faits, notamment en nous basant sur l'outil cartographique (annexe n°9, p 691).

1. Il existe tout d'abord des **structures intercommunales simplement circonscrites à l'unité urbaine** : Decazeville, Bessèges et Carmaux auxquelles nous pouvons adjoindre Aurec, St-Didier et St-Just réunies dans la même communauté de communes et St-Sigolène associée à Monistrol. Dans le cas de Decazeville, voire de Carmaux, il est flagrant qu'ici on a affaire à une mésentente entre la ville et sa campagne environnante. Quant au cas du regroupement altiligérien se pose la question de sa durabilité : *« Ces villes ont des paramètres proches tels leur caractère industriel, leur statut de chef-lieu de canton, leur proximité géographique, leur taille démographique sensiblement équivalente... Ces divers éléments risquent de rendre difficile la gestion des structures nouvellement créées (Communauté de Communes Loire et Sémène, CC des Marches du Velay) ; une possible concurrence urbaine sur un espace réduit est à prendre en compte »* (F. CHIGNIER-RIBOULON, 2002, p 239).

2. Nous observons ensuite une **bonne adéquation** entre les périmètres communautés de communes et ceux de nos unités urbaines recomposées. A quelques communes près de différence, cette situation caractérise 13 cas : par exemple, le Cheylard, Millau, Brioude, ou encore St-Affrique. Ici, les structures intercommunales, du fait d'une consistance cohérente, sont aptes à fonctionner correctement.

3. Un bon fonctionnement peut toutefois aussi être de mise dans le cas où **l'EPCI recouvre un nombre de communes beaucoup plus important que celui inclus dans nos périmètres**. Trois villes du Cantal illustrent ce phénomène : Maurs dont la CC du Pays⁴⁹ de Maurs englobe une bonne partie de la Châtaigneraie, Riomès Montagne ou encore Murat. Les communes rurales sont tellement pauvres qu'elles sont obligées de s'arrimer à la ville proche même si les liens ne sont pas si resserrés que cela (notamment à cause de la forte population active qui travaille sur place). Comme autres exemples de communautés de communes larges, nous pouvons citer également celle du Lodévois Larzac, Langeadois ou du pays de Séverac... En fait, *« on accepte la domination de la ville-centre dès lors qu'elle ne fait pas vraiment d'ombre ou qu'il s'agit de l'équivalent d'un chef-lieu de canton »* (P. ESTEBE, 2008, p 49). Cette citation s'applique vraiment à notre terrain d'étude.

4. La quatrième situation traduit une **opposition communale (souvent politique) au sein même des espaces urbains que nous avons redéfinis**. Il existe d'une part le cas où l'EPCI, bien que

⁴⁹ A ne pas confondre avec le pays de la loi Voynet.

réunissant des communes environnantes, est encore trop réduit spatialement. Le cas le plus manifeste est celui de Rodez ; la communauté d'agglomération pourrait, à nos yeux, s'agrandir de 6 communes que nous avons considérées comme banlieue. Au Puy, F. CHIGNIER-RIBOULON avait déjà remarqué des anomalies, l'intercommunalité faisant fi des logiques urbaines : *« D'un point de vue socio-économique, les communes du sud de l'Emblavès (Lavoûte sur Loire, Malrevers) sont dans l'orbite ponote. [...] Au sujet de St-Paulien, bourg-centre actif, l'enjeu est de continuer d'animer un petit pays [dans une logique de préservation rurale] »* (2002, p 241). Des cas d'anomalie se retrouvent aussi bien à Annonay qu'à Mende ou Lamalou pour prendre l'exemple de petites villes.

D'autre part, nous constatons **des cas de décentrement par rapport à nos unités urbaines recomposées.** Deux agglomérations traduisent ce phénomène spatialement : Castres et Cahors. La CA de Castres-Mazamet n'englobe même pas la totalité de l'unité urbaine (!) de Castres laissant de côté Roquecourbe, Saix, Burlats, Cambounet et Viviers. Ensuite, elle tourne le dos à toutes les communes occidentales pour se rapprocher davantage de Mazamet et des villes du Thoré. Quant à Cahors, elle s'épanche davantage à l'est, n'incluant pas les communes du Lot Célé (Vers, Valroufié...) et celles de la CC du Pays de Lalbenque (Aujols, Cremps, etc). Il y a ici une forte opposition entre Cahors et le bourg-centre de Lalbenque qui veut rester indépendant. Une autre forme d'hostilité politique est nette à Gourdon. La CC Quercy Bouriane est amputée des quatre communes périurbaines septentrionales, dont le Vigan, où le maire est un hostile opposant à la municipalité de Gourdon (voir supra).

Enfin, il existe des **cas où nos villes recomposées subissent un véritable démembrement entre plusieurs communautés de communes.** Nous pensons à Alès, Albi et Aubenas. Le fait que ce soit les villes moyennes qui soient touchées n'a rien de surprenant. *« Plus l'aire urbaine grandit, plus le nombre d'intercommunalités augmente. [...] Dans aucune des grandes villes n'existe d'institution à la hauteur des ambitions d'unifier la gouvernance à l'échelle de l'aire urbaine. Le résultat, apparemment, conduit plutôt à une nouvelle fragmentation qui oppose nettement les intercommunalités comprenant la ville-centre aux intercommunalités périphériques, plus petites et plus nombreuses »* (P. ESTEBE, 2008, p 48)

Du fait de la nature humaine et donc des différents politiques ou ancestraux locaux, toutes les communautés de communes ne recouvrent pas des périmètres pertinents. Néanmoins, si nous tenons compte des cas où il existe une bonne corrélation entre le périmètre de l'EPCI et celui des unités urbaines recomposées et le cas où le périmètre de l'EPCI est plus large, force est de reconnaître une prise en compte correcte de la réalité économique et géographique de la part des élus locaux des petites villes et des communes environnantes. Pour les cas préoccupants, la situation n'est pas figée, la composition des intercommunalités peut toujours changer ; la preuve en est avec la CC du Pays de Catus qui n'appartenait pas en 2003 à la CC de Cahors.

3) Comparaison avec les recompositions effectuées par Jean-Charles EDOUARD dans le nord du Massif Central

En 1999, en se basant sur le RGP de 1990, J-Ch. EDOUARD avait effectué un travail de recomposition des agglomérations, pour le nord du Massif Central. En ce qui concerne notre territoire d'étude et le sien, deux départements sont en commun : le Cantal et la Haute-Loire. Par conséquent s'offre à nous la possibilité de comparer directement le périmètre des unités urbaines recomposées par nos soins, et celui qu'il avait déterminé selon ses propres critères (cf première partie).

Ainsi, J-Ch. EDOUARD avait-il recomposé les agglomérations de 4 unités urbaines de l'INSEE : Aurillac, le Puy, St-Flour et Brioude. *Au niveau des villes moyennes*, il adjoignait alors 14 communes de banlieue à Aurillac ; en nous référant au dernier recensement de 1999 et en suivant nos propres critères, ces mêmes 14 communes sont retenues comme banlieue, mais trois autres s'ajoutent : Ayrens, Labrousse et Carlat. Il y a donc une forte corrélation avec ce travail pionnier et un affinage supplémentaire.

Cependant, nos résultats divergent pour le Puy. Pour cette unité urbaine de l'INSEE, déjà formée d'un grand nombre de communes (10 jointives), J-Ch. EDOUARD ne détermine en tout et pour tout que 2 communes de banlieue : Sanssac et Cussac, alors que nous en incorporons 12 dont les deux citées précédemment. Confirmée par l'INSEE, nous maintenons notre choix, dans la mesure où l'ensemble de ces communes voit plus de 40% de leurs actifs travailler au Puy. 9 communes sur 12 sont même à plus de 55%. L'évolution dans le temps (neuf ans d'écart entre les deux recensements) est certainement à l'origine de cette différence.

Enfin, *au niveau des petites villes*, la validité de notre méthode comme de la sienne, se retrouve avec la recomposition de St-Flour et Brioude. Pour J-Ch. EDOUARD, St-Flour possédait 5 communes de banlieue : St-Georges, Villedieu, Coren, Andelat et Roffiac. Nous y ajoutons Mentières et Tanavelle.

	Nombre d'habitants	Distance entre l'UU et la commune	Part des migrants alternants dans la population active	Nombre de commerces	Nombre de commerces pour 1000 habitants	Population active travaillant sur place	
Mentières	112	6 km	45,6%	1	9	47%	3/5
Tanavelle	250	10 km	42,42%	1	4	39%	3/5

Source : INSEE, RGP, 1999.

En ce qui concerne Brioude, J-Ch. EDOUARD avait déjà déterminé Vieille-Brioude, St-Laurent Chapteuil, Paulhac et Beaumont comme banlieues. Ici deux autres communes font leur apparition : Cohade et Fontannes, se positionnant seulement à 5 km du centre, envoyant chacune 41% de migrants dans la ville du Val d'Allier.

Enfin, par rapport à J-Ch. EDOUARD, nous avons défini quatre nouvelles agglomérations : Riom, Murat, Mauriac et Yssingeaux, auxquelles nous avons adjoint au moins une commune de banlieue, et même deux pour Mauriac.

Au total, cette comparaison avec les recompositions de J-Ch. EDOUARD montre que, hormis le Puy, peu de différences s'observent entre nos résultats en terme de limites des agglomérations. Les communes qui apparaissent ou disparaissent, sont peut-être la conséquence de modifications intervenues récemment en terme de migrations de travail, de population... notamment entre les deux recensements. Cette concomitance renforce l'idée qu'une recomposition s'avère nécessaire pour mieux appréhender la structuration réelle et urbaine des systèmes urbains, au-delà des limites externes de l'étalement que cerne globalement bien l'INSEE.

L'association de communes pour obtenir un "optimum territorial"⁵⁰, que ce soit en matière statistique (les aires urbaines et pôles d'emploi ruraux de l'INSEE) ou en matière d'aménagement du territoire (cf les EPCI) montre bien que la commune seule n'est plus opérationnelle.

Etant donné la grande ressemblance entre les aires urbaines, pôles d'emploi de l'INSEE d'un côté, et l'ensemble de nos systèmes urbains (UU+B+P), nos résultats pourront être valablement comparés avec les autres aires urbaines et pôles d'emploi d'autres régions françaises, où un travail de recomposition n'a pas encore été amorcé. En revanche, il est regrettable qu'à l'intérieur des aires urbaines et pôles d'emploi, l'INSEE ne délimite pas mieux un noyau de banlieue, se contentant de déterminer des communes périurbaines, terme vague et général. Ensuite, nous ne pouvons que nous réjouir de constater un périmètre assez cohérent des communautés de communes, recouvrant bien les unités urbaines recomposées, sachant que cette harmonie ville-centre/communes environnantes ne se concrétise pas dans les villes moyennes. Ces coopérations territoriales sont souvent la condition nécessaire au maintien de services et de lien social dans les espaces peu denses et dans les zones en déclin démographique (M. BUSSI, 2009, p 6).

L'amélioration des conditions de vie et la pratique très répandue de l'automobile qui conduit à une mobilité exacerbée ont bouleversé les cadres de l'urbanisation. L'espace vécu a été refaçonné au détriment de la commune et au bénéfice d'un territoire plus vaste. Pour tenir compte de ces changements, nous avons donc recomposé les unités urbaines de l'INSEE en leur ajoutant des communes de banlieue et périurbaines. Malgré des lacunes (néfastes surtout pour les petites villes), l'INSEE a intégré l'existence de nouveaux territoires urbains. Quant à l'intercommunalité, elle permet enfin de dépasser les limites communales obsolètes et de gérer, dans une logique d'aménagement, les activités économiques (l'implantation d'entreprises) et sociales (politique de l'habitat par exemple).

⁵⁰ Expression empruntée à M. BUSSI dans son livre *Un monde en recomposition : géographie des coopération territoriale*, Presses Universitaires de Rouen, Mont St-Aignan, 2009, 316 p.

Conclusion du chapitre 2 :

Le mouvement d'étalement autour des petites villes des espaces interstitiels existe au moins depuis 1990 et ne cesse de s'intensifier. Il montre la grande banalité de ces villes, y compris les plus petites d'entre elles. Plus les visites à la ville-centre sont fréquentes, plus les liens sont forts. La distance kilométrique n'est plus un seuil psychologique, à part pour quelques individus. Les visites ont pour objet essentiel le ravitaillement dans le supermarché et dans les commerces banaux, montrant bien la déchéance commerciale des communes alentours, et leur dépendance, de facto, à la ville-centre. Il y a surtout là la reconnaissance implicite de la notion de pôle de centralité urbain, présent et efficace, jusque dans les communes les plus reculées de l'espace intermédiaire entre les grandes agglomérations.

Il a donc fallu recomposer les petites villes en tenant compte de critères géographiques. Notre base de travail alors solidifiée, nous avons pu aborder les premières analyses. La première idée à retenir est une omniprésence des petites villes dans les espaces interstitiels, relativisée toutefois par leur part faible dans la population urbaine. Mais quoiqu'il en soit, nos calculs permettent d'avancer que le sud Massif Central est correctement urbanisé. Deuxièmement, nous avons montré que les habitants des communes les plus proches (économiquement, sentimentalement et géographiquement) des petites villes sont mûres et acceptent déjà une autre image de la ville (à savoir une non-continuité du bâti). C'est peut-être pour cette raison que les communautés de communes où la ville-centre est une petite ville disposent d'un périmètre cohérent.

Conclusion du Livre I

Le chapitre 1 a été consacré au cadrage de la recherche en présentant les objets analysés : les petites villes et les espaces interstitiels. Encore peu étudiés en géographie, ces espaces interstitiels, souvent décrits par leur marginalité, sont en cela un bon laboratoire pour définir les petites villes. Moins soumis à la métropolisation, ces espaces et donc les villes qui s'y trouvent, fonctionnent selon leur propre logique, sans interférence. Mais en géographie, rien n'est définitif. Les caractéristiques de marge et de marche valent en effet pour l'instant t. Ces territoires cesseront peut-être un jour d'être marginalisés. La marge n'est-elle pas une situation temporelle, d'une durée variable (B. PROST, 2004) ? Quoiqu'il en soit, à l'heure actuelle, les dynamiques qu'engendrent la mondialisation et la métropolisation (concurrence, compétitivité) menacent les espaces interstitiels. La solution pour ne pas sombrer passe peut-être par la bonne tenue de leurs petites villes. Cette thèse va donc s'évertuer à mettre en exergue les difficultés et les atouts des petites villes dans ce contexte économique difficile.

Le chapitre 2 a voulu se montrer plus percutant en rétablissant une "réalité urbaine" et en allant au delà de la simple présentation auquel s'est consacré le chapitre 1. L'extrême mobilité des individus des pays développés a d'abord incité à reconsidérer le monde urbain d'une manière plus vaste, c'est-à-dire en ne se limitant plus à la ville-centre. Une dilution de la ville à travers les communes environnantes s'est produite et cet étalement est désormais un fait admis par la communauté scientifique. Pour cerner le nouveau système urbain dans son ensemble, composé de la ville-centre, des couronnes de banlieue et de périurbanisation, un travail de recomposition des zones urbaines a été inévitable, basé sur cinq critères.

Résultat de l'implantation d'éléments induits par le développement urbain, la périurbanisation est bien le témoignage concret du fait urbain et, même si elle relève plus de l'espace urbanisé que de l'espace urbain, elle concentre une population qui a intégré que la ville d'aujourd'hui n'est plus simplement une continuité de bâti. Rappelons-nous que 60% des personnes interrogées vivant dans des communes autour des petites villes se disent appartenir à l'agglomération formée autour de la ville-centre ! Nous ne sommes donc pas d'accord avec les personnes qui soulignent que les périurbains sont hostiles à la ville : « *Divers travaux suggèrent que le développement des zones pavillonnaires autour des grandes agglomérations repose sur une attitude anti-urbaine* » (E. CHARMES, 2007, p 7) et nous approuvons la position d'E. CHARMES qui leur répond ainsi : « *Comment peut-on affirmer que les gens veulent vivre repliés dans des zones de peuplement homogènes alors qu'ils ne passent qu'une faible partie de leur temps à leur domicile ?* » (2007, p 9).

A cause de calculs trop restrictifs, le fait urbain est largement minoré en France, notamment dans le Massif Central. En tenant compte des unités urbaines recomposées, son taux d'urbanisation s'améliore nettement, bien qu'encore loin de la moyenne nationale. Au nombre de 62, les petites villes

représentent 85% des noyaux urbains du sud Massif Central. En terme de population cependant, elles s'effacent devant l'importance des villes moyennes qui abritent 58% de la population urbaine. Les petites villes, quant à elles, se partagent les 42% restants.

Le cadre planté, les petites villes reconstituées selon des limites cohérentes, il convient maintenant d'aborder, dans le livre II, une solide analyse de la réalité urbaine. L'éventail des thèmes abordés dans le livre II est large, allant de la démographie aux des emplois urbains. Au final, nous pourrons dire si des spécificités caractérisent les petites villes françaises. Dans la suite de cette thèse, nous tiendrons compte uniquement des unités urbaines et de leurs banlieues. Les emplois des communes périurbaines, par exemple, ne seront pas étudiés afin de nous consacrer pleinement au cœur de la petite ville.

LIVRE II :
LES SPECIFICITES DES PETITES
VILLES DES ESPACES INTERSTITIELS
(L'EXEMPLE DU SUD MASSIF CENTRAL)

Introduction du Livre II

Une vie urbaine s'organise dans le sud Massif Central, essentiellement basée sur les petites villes. Elles représentent ainsi 85% des villes (dont 11% pour les moins de 5 000 habitants), tout en ne regroupant que 42% de la population urbaine. Au terme du livre I, il ressort nettement une sous-évaluation de l'urbain dans les espaces interstitiels de la part de l'INSEE. Nombre de communes sont comptabilisées comme rurales, alors qu'elles rentrent tout simplement dans une "nappe" urbaine, formée d'un noyau central et de banlieues. Cette nouvelle approche va réellement impacter les aspects démographiques.

La démographie est en effet le premier angle d'approche de ce livre II pour cerner les spécificités des petites villes. **Le chapitre 3** sera consacré à une étude démographique classique, plutôt approfondie, que ce soit du point de vue des périodes temporelles concernées, que par les aspects qualitatifs. Il s'agira de montrer que l'évolution démographique des petites villes du sud Massif Central n'est peut-être pas aussi catastrophique qu'on le pense, cette idée provenant d'un cadre de réflexion trop étroit, et de démontrer que la petite ville arrive à se démarquer de l'espace rural environnant, notamment par ses classes d'âge. Toujours au sein de ce chapitre 3, un éclairage sera amené sur les échanges migratoires. Les villes, petites ou moyennes, qui concentrent désormais l'essentiel de la population, ressemblent à des noyaux d'atomes dans lesquels les va-et-vient sont incessants.

Consciente que notre thèse a duré un peu plus longtemps que prévu et qu'en conséquence, certains résultats sont devenus obsolètes, nous analyserons les dernières tendances du dernier recensement de 2006. Et à la manière de J-P. LABORIE, quel que soient les résultats du recensement, nous étudierons le même panel de petites villes, alors que l'INSEE modifie son échantillon après chaque dénombrement pour se baser strictement sur un groupe de villes allant de 5 000 à 20 000 habitants. Or le mode opératoire de l'INSEE obère toute comparaison.

Après l'étude démographique, le livre II va s'attacher aux spécificités fonctionnelles. **Le chapitre 4** sera centré sur la fonctionnalité des villes du sud Massif Central par le biais des emplois et des CSP. Les petites villes sont-elles toujours aussi industrielles que dans les années 70 ? Le fait qu'elles soient ici situées dans un espace de marge influence-t-il la représentation de chaque secteur économique ? Une fois une typologie établie, il sera intéressant d'observer l'évolution du volume et de la nature des emplois depuis 1975. Ce faisant, nous pourrions terminer par la mise en parallèle des caractéristiques démographiques et fonctionnelles.

Ce livre II est essentiel car bien connaître la structure fonctionnelle d'une ville est incontournable pour analyser les liens hiérarchiques qui les unissent entre elles et surtout leur commandement sur l'espace dans le livre III. Si une présence industrielle concourt à une offre

d'emplois non négligeable, est-elle capable d'induire des flux réguliers et pérennes en direction du centre ? En fait, nous verrons que cette présence industrielle doit se conjuguer avec des équipements tertiaires. Par ailleurs, le livre II va fournir les bases d'une comparaison avec l'Espagne. Dans le livre IV, les petites villes de Castille et de Haute Estrémadure seront en effet étudiées selon des angles d'approche identiques. Au final, il ressortira plus aisément des similitudes ou des différences d'évolution.

Chapitre 3 : Dynamiques démographiques et évolution spatiale des petites villes

Depuis l'après-guerre, la population française ne cesse d'augmenter (tab n°22) et de s'urbaniser : 53% d'urbains en 1946 et près de 76% en 1999 (R. MARCONIS, 2002, p 4). Et aujourd'hui, 82% de la population vit dans des aires urbaines.

Tab n°22 : Les principaux indicateurs démographiques de la France métropolitaine

	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2006
Variation annuelle moyenne de la population (en %)	+0,8	+0,5	+0,5	+0,4	+0,7
Due au solde naturel en %	+0,6	+0,4	+0,4	+0,4	+0,4
Due au solde migratoire apparent des entrées sorties en %	+0,2	+0,1	+0,1	+0	+0,3
Taux de natalité en ‰	16,6	14,2	13,9	12,8	12,8
Taux de mortalité en ‰	10,8	10,3	9,7	9,2	8,9
POP 68	POP 75	POP 82	POP 90	POP 99	POP 2006
49 711 853	52 591 584	54 334 871	56 615 155	58 520 688	61 399 719

Source : INSEE, RGP de 1968 à 2006 (rubrique chiffres-clés).

Cependant, le recensement de 1999 montre que les départements s'alignant selon l'axe Pyrénées centrales–Ardennes (par exemple, les Hautes-Pyrénées, l'Aveyron, la Nièvre, la Haute-Marne ou encore la Meuse) sont frappés d'un déclin démographique. Pour notre terrain d'étude, force est de constater que les quatre régions concernées perdent des habitants entre 1990 et 1999, mais leur baisse est moins forte qu'à l'échelle du Massif Central : -1,17% (tab n°23).

Tab n°23 : Evolution de la population des départements du sud Massif Central entre 1982 et 1999

	Evolution de la population			Evolution de la population	
	1982/90	90/99		1982/90	90/99
France	+4,2%	+3,4%	Massif Central	-0,88%	-1,17%
Midi-Pyrénées*	-2,08%	-0,99%	Auvergne	-0,88%	-0,9%
Aveyron	-3,12%	-2,34%	Cantal	-2,56%	-5,13%
Lot	+0,8%	+2,79%	Hte-Loire	+0,32%	+1,26%
Tarn *	-4,08%	-4,23%	Rhône Alpes*	+0,88%	-1,35%
Languedoc-Roussillon*	-2,72%	-0,36%	Ardèche *	-1,76%	-1,08%
Lozère	-2%	+0,9%			
Gard *	-5,36%	-4,59%			
Hérault *	-1,12%	+1,8%			

Source : RGP 1990, 1999, INSEE. ; INSEE/DATAR, *Atlas du Massif Central*, 2002.

* Régions et départements partiellement inclus dans le périmètre de Massif Central.

Il faut cependant se méfier des discours globalisants sur la désertification de la *Diagonale du Vide* dont fait partie le Massif Central. Il existe en fait un décalage entre les campagnes et les petites villes. Et cette dichotomie ne s'applique pas seulement pour l'évolution démographique mais aussi pour la structure par âge.

Enfin, à l'aune du recensement de 1999, nous nous attacherons au rôle de la petite ville en tant qu'espace de transit. Qui sont les individus qui arrivent dans les petites villes ? *A contrario*, quelles sont les personnes qui la fuient ? Autant de questions auxquelles nous essayerons de répondre en nous basant sur un échantillon de nos petites villes (la moitié), choisies de manière représentative (situées dans le cœur du massif, en périphérie, à proximité des grandes métropoles et isolées...).

I) LES MODALITES DE L'EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE DES UNITES URBAINES ET DE LEUR VOISINAGE

Pour Jean-Paul LABORIE, 1975 représente un tournant pour les petites villes. « *Très dynamiques jusqu'en 1975, elles subissent de plein fouet les conséquences des difficultés économiques et du renouveau de la croissance métropolitaine* » (1998, p 21). Ainsi, les petites villes françaises dans leur ensemble pâtissent désormais d'une situation déplorable. Cette remarque vaut pour les unités urbaines de l'INSEE. Mais elle doit être reconsidérée si on intègre l'étalement urbain des petites villes. A la fin des années 70, et dans les décennies qui ont suivi, le phénomène de périurbanisation s'est développé et s'est concrétisé par un redversement des habitants de l'unité urbaine vers les communes alentours. L'ampleur de ce phénomène a même pu aboutir à la formation de banlieues, avant de se manifester sous la forme plus diffuse et classique de la périurbanisation.

Ce faisant, la crise démographique des petites villes n'est peut-être pas aussi grave qu'on pourrait le prétendre. Il faut raisonner à une autre échelle, celle du système urbain tel que nous l'avons défini dans le livre I, c'est à dire en se référant aux unités urbaines recomposées.

A) L'EVOLUTION A MOYEN TERME : 1975-1999

1) Une situation dramatique à relativiser

Depuis 1975, le Massif Central revêt l'image d'un territoire répulsif où les villes perdent des habitants. Ainsi, selon l'INSEE, 43 unités urbaines sur 73 perdent des habitants. Cependant, selon nos calculs de recomposition, il s'avère que 28 unités urbaines seulement subissent un déclin démographique (tab n°24, p 701). 45 villes, soit près des 2/3, sont donc épargnées. Et globalement, le sud du Massif Central a gagné 43 373 urbains en près de 25 ans (tab n°25). Nous sommes consciente que notre réflexion s'intègre dans le cadre d'une nouvelle définition spatiale et morphologique de la ville et de ses limites. Toutefois, nous indiquons que parmi les 45 unités urbaines qui gagnent des habitants, 18, soit près de 40%, n'ont pas été touchées par une modification de leur périmètre.

Tab n°25: Evolution démographique selon la taille des unités urbaines recomposées entre 1975 et 1999 dans le sud Massif Central

	Villes moyennes	Villes de 10000 à 20000 habitants	Villes de 5000 à 10000 habitants	Villes de 2000 à 5000 habitants	Total
1975	502 431	177 252	122 215	106 277	908 175
1999	550 100	167 547	126 993	106 908	951 548
Solde 1975-1999	+47 669	-9 705	+4 778	+631	+43 373
Taux d'évolution	+9,5%	-5,5%	+4%	+0,6%	+4,8%

Source : Calculs personnels, d'après INSEE, RGP 1999.

NB : taille démographique de 1999

Dans ce contexte de hausse démographique (+4,8% d'urbains), le cas des 10 000-20 000 habitants est une anomalie. Pour les autres niveaux, l'augmentation est la règle générale, avec toutefois des divergences : stagnation pour les villes de 2 000 à 5 000 habitants ; croissance moyenne pour celles de 5 000 à 10 000 personnes ; et croissance forte pour les villes moyennes, indiquant une métropolisation certaine.

Tab n°26 : Répartition des villes du sud du Massif Central suivant leur évolution démographique entre 1975 et 1999

	Villes moyennes	Villes de 10000 à 20000 habitants	Villes de 5000 à 10000 habitants	Villes de 2000 à 5000 habitants	Ensemble des villes
En hausse	10 (91%)	8 (67%)	12 (63%)	15 (48%)	45 (62%)
En baisse	1 (9%)	4 (33%)	7 (37%)	16 (52%)	28 (38%)

Source : Calculs personnels, d'après INSEE, RGP 1999.

Bien évidemment, au sein de chaque catégorie, il y a des nuances, toutes les villes n'obéissant pas à la règle générale de leur groupe (tab n°26). Les cas de hausse sont plus répandus au fur et à mesure que la taille de la ville s'accroît. Les valeurs relatives allant de 48 à 91%. Il y a donc une constante qui complète notre observation précédente sur les gains réalisés. Notons cependant qu'il n'y a plus d'anomalie pour le groupe des 10 000-20 000 habitants. Son évolution négative (5,5% d'habitants en moins) n'est due qu'à quelques cas de villes en crise (par exemple, Decazeville et la Grand Combe).

➤ Parmi les entités urbaines marquées par le dépeuplement, cinq subissent une véritable hémorragie démographique. Le taux de variation, entre 1975 et 1999, atteint ici des proportions énormes, supérieures à 20% (tab n°24, p 701). Ainsi, la Grand Combe subit une perte de 38%, ses voisines, Bessèges et St-Florent, avoisinent les -30%. On enregistre encore -28% à Decazeville et -22% à Carmaux. Ces cinq agglomérations appartiennent toutes à d'anciens bassins industriels frappés par des restructurations. Plus spécifiquement, comme pour la plupart des bassins houillers français, la fin des années 70 et la décennie 80 marquent la fin d'une époque, l'arrêt des exploitations charbonnières et la fermeture des usines annexes (l'aciérie de Bessèges par exemple). Les bassins alsésien et decazevillois sont touchés de plein fouet. Le classement de Decazeville en pôle de

reconversion n'a semble-t-il pas fait de miracles. Une situation analogue se développe également dans le Tarn avec Carmaux. La décrue enregistrée ici pour les anciens centres miniers est comparable à celle du nord Massif Central au sein duquel étaient touchées St-Eloy, la Machine et Decize (J-Ch. EDOUARD, 2001).

Des pertes moindres, mais s'échelonnant quand même de -10 à -20% sont recensées dans neuf cas (tab n°24, p 701). Pour certaines, le déclin démographique tient aussi à une crise économique. Mazamet, par exemple, trop dépendante de ses emplois secondaires à la différence de sa voisine Castres, a souffert de la crise textile. A St-Céré, ce sont des usines du secteur de la fabrication (par exemple l'entreprise *Lavaur* spécialisée dans les articles de voyages) qui ont fermé leurs portes. Or, elles employaient une main d'œuvre nombreuse (B. PICOT, 1998). Parfois, la crise est liée à une activité tertiaire dominante, comme les transports à Capdenac (photo n°14). La chute du fret de la gare, concurrencé par le trafic routier, peut expliquer le recul local.



Photo n°14 : Capdenac, sise le long du Lot. Au premier plan, ses importantes structures ferroviaires. (Source : cliché personnel, juillet 2003)

Les autres unités urbaines perdant entre 10 et 20% de leur masse démographique se positionnent en plein cœur du Massif Central : Langeac, Langogne, Riom, Craponne et Murat. Leur recul n'a pas forcément de cause précise. Elle est à reliée à la morosité économique et démographique ambiante qui touche l'ensemble de leur département. Cela n'est pas sans rappeler la situation des centres des zones de plateaux élevés du nord Massif Central : Felletin, Bourganeuf dans la Creuse et Luzuy dans le Morvan (J-Ch. EDOUARD, 2001).

Enfin, 13 unités urbaines ont perdu entre 0 et 10% de leurs habitants (tab n°24, p 701). Leur localisation est très hétérogène, soit dans la plaine (St-Hippolyte) soit sur des hauts plateaux (St-Flour), et ces villes n'appartiennent pas à une catégorie précise de villes.

➤ Cependant, la majorité de notre échantillon ne se soumet pas à ce schéma pessimiste. 45 entités urbaines ont gardé ou gagné des habitants. Comme nous l'avons vu, les cas de hausse sont plus répandus au fur et à mesure que la taille de la ville s'accroît.

Hormis Mazamet, toutes les villes moyennes ont accueilli de nouveaux habitants. Rodez est celle qui a bénéficié du taux de variation le plus important : +22,11%, soit 10 500 individus en plus. A l'opposé, la ville qui connaît le plus faible taux est aussi une ville aveyronnaise : Millau avec près de 1000 nouveaux Millavois.

En ce qui concerne les petites villes, l'étude des taux de variation ne permet pas vraiment d'établir des seuils. Dans certains cas, l'augmentation de population a pu être impressionnante et atteindre des records (tab n°24, p 701). Cette situation se vérifie essentiellement en deux lieux : l'Yssingelais/Sigolénois et le nord du Tarn. Ainsi, St-Just connaît une progression de 59%, soit 1 500 habitants en plus, Monistrol 43,32%, alors que Ste-Sigolène et Aurec s'accroissent d'environ 30%. Dans le Tarn, l'embellie démographique caractérise deux unités urbaines : Marssac et St-Sulpice, le nombre des habitants ayant "explosé", respectivement +61% et +44%.

L'importante hausse de population qui touche certaines unités urbaines trouve avant tout son explication dans le phénomène de métropolisation démographique. En effet, que ce soit les villes du NE de la Haute-Loire ou celles du Tarn, toutes se trouvent dans l'orbite d'une grande métropole. St-Sulpice appartient à la banlieue toulousaine et St-Just à la banlieue stéphanoise. Marssac, elle, est partie prenante de l'agglomération albigeoise. Même Villeneuve de Berg, bien qu'éloignée d'Aubenas, connaît une progression de 50%. Une deuxième explication à ce dynamisme démographique tient, bien entendu, à la vitalité du tissu économique comme en Yssingelais et dans le Sigolénois.

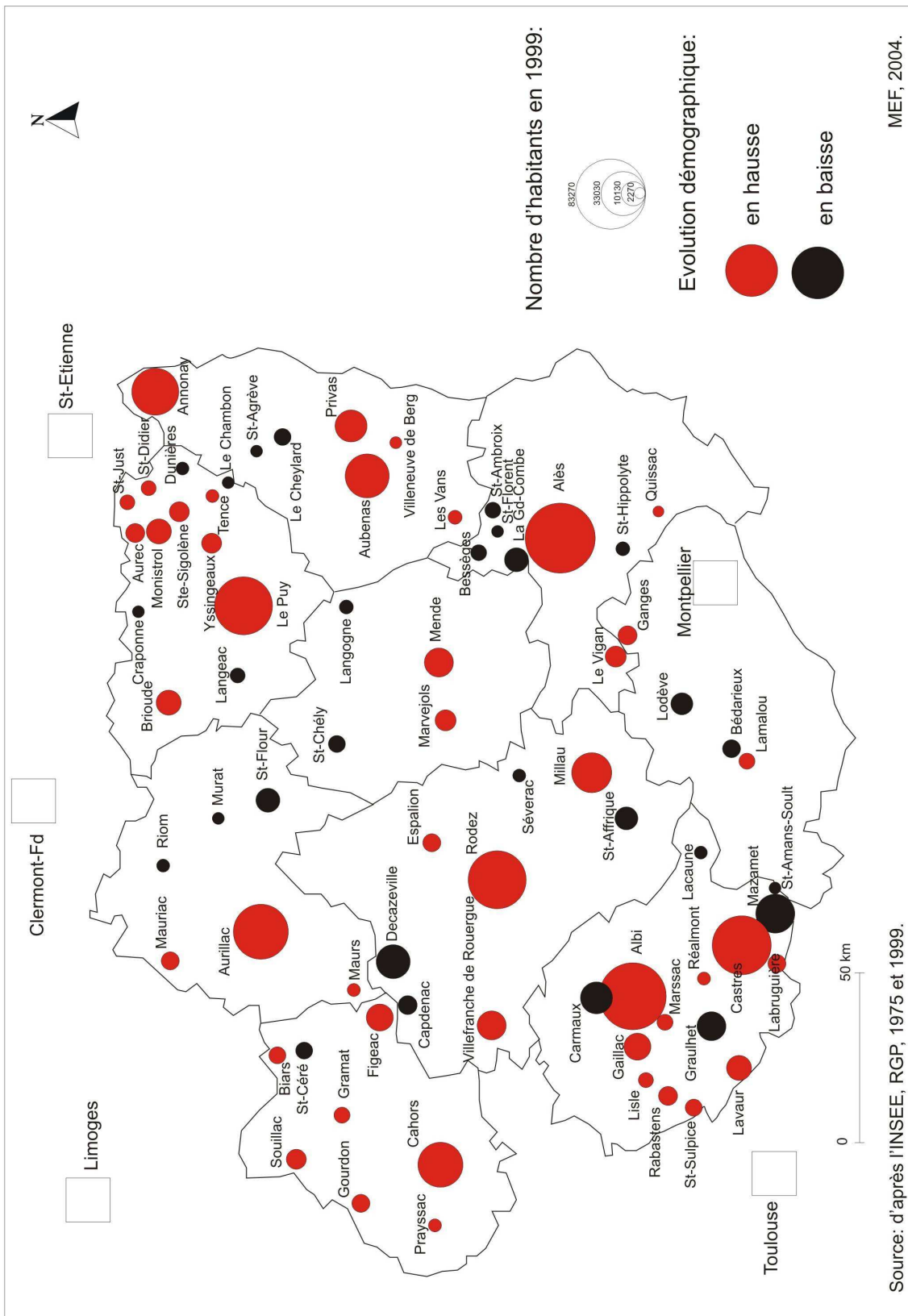
2) L'analyse spatiale de l'évolution démographique depuis 1975

Sur un plan spatial, se pose la question de l'existence, ou non, de règles dans les tendances de l'évolution : y-a-t-il des espaces, par exemple isolés ou en crise économique, qui sont en crise démographique ? Ou l'évolution est-elle individuelle, ville par ville ?

La prospérité démographique caractérise le cœur même du massif (carte n°9 ci-jointe). Le Cantal, la Haute-Loire, la Lozère, l'Aveyron et l'Ardèche orientale concentrent une majorité de petites villes en hausse démographique. C'est ici que se rencontrent les principaux cas de croît naturel positif (voir infra). On a là un héritage car les hautes terres de la Lozère et de l'Aveyron ont longtemps gardé une forte fécondité.

Dans cette zone de dynamisme naturel s'individualise toutefois une tâche sombre qui correspond aux hautes terres cantaliennes. Ici, la détérioration du croît naturel explique en partie la morosité démographique de ce secteur. Elle se conjugue d'ailleurs avec un solde migratoire négatif, ce qui n'est pas le cas dans le reste de la zone habituée aux soldes positifs (voir infra).

Carte n°9 : Evolution démographique des unités urbaines recomposées du sud Massif Central entre 1975 et 1999



Les périphéries de ce système affichent une grande diversité. Le pourtour occidental s'oppose au pourtour oriental en matière d'évolution globale de la population. Le sud, lui, est assez partagé.

A l'ouest et au sud-ouest, le Lot et le Tarn forment une périphérie dynamique. Ces deux départements sont des terres d'accueil. Le Lot représente même une des "Sun Belt" françaises ; nombre de retraités, mais aussi de couples d'actifs et d'étrangers viennent s'y installer, motivés par le climat et l'envie de se "mettre au vert"... mais en ville tout de même. A côté, la forte expansion des villes tarnaises trouve son explication dans un phénomène de métropolisation démographique. Avec l'A68, Toulouse est très proche et les petites villes situées le long de cet axe (St-Sulpice, Lisle - photo n°15) deviennent des banlieues-dortoirs⁵¹.

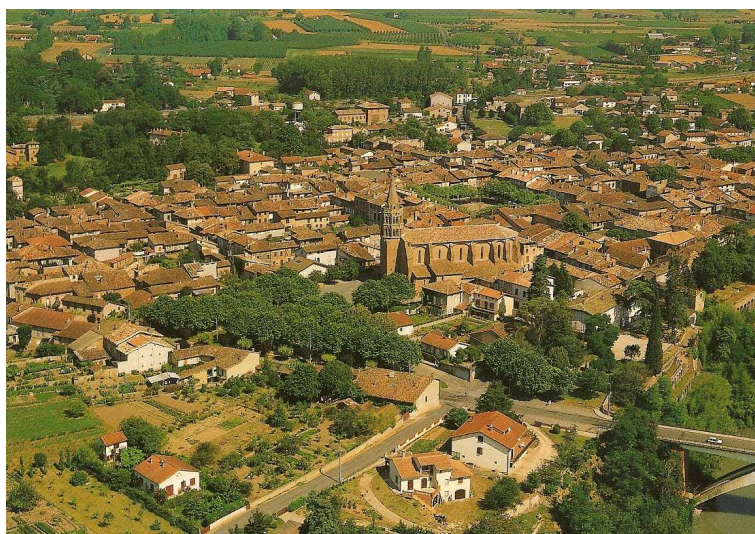


Photo n°15 : Lisle, bastide⁵² tarnaise dont la population a augmenté de 9% entre 1975 et 1999, atteint aujourd'hui les 3 700 habitants (Source : carte postale - SA APA Poux)

La périphérie orientale regroupe les petites villes du Vivarais et celles du bassin minier des Cévennes. Ici, l'hémorragie démographique est de mise, découlant d'un solde migratoire négatif, de surcroît très souvent lié à un solde naturel négatif. Autant le cas des hautes terres (le Cheylard, St-Agrève) ressemble à celui du massif cantalien, autant celui du bassin alésien (la Grand-Combe, Bessèges et St-Florent) relève d'un autre domaine d'explication. Les gens sont partis à la suite de la récession économique. La fin des années 70 et la décennie 80 ont en effet marqué l'arrêt de l'exploitation charbonnière et la fermeture des quelques usines locales annexes⁵³.

Enfin, la partie sud, c'est-à-dire la retombée méridionale des Cévennes présente des cas variés mélangeant étroitement tous les cas de figure. Certains secteurs périclitent une nouvelle fois à cause d'un solde migratoire négatif. C'est le cas à Bédarieux en relation avec la crise de l'extraction. A l'opposé, Lamalou semble bénéficier de l'expansion de la côte méditerranéenne et devient l'arrière-

⁵¹ Un même phénomène se produit également dans l'Yssingelais-Sigolénois, placé dans l'orbite de St-Etienne.

⁵² Villes nouvelles médiévales développées par les Français et les Anglais dans le sud-ouest pour encourager le peuplement. Généralement, elles suivent un tracé géométrique autour d'une place à arcades.

⁵³ Ce cas de figure n'est pas inconnu du cœur du massif avec Decazeville, ni du pourtour sud-ouest avec Carmaux, Mazamet. Mais ce sont des domaines, ici, isolés.

pays de Béziers en recevant de nouveaux habitants. Le Vigan, Ganges et Quissac progressent numériquement sous l'effet d'un solde migratoire positif, le croît naturel étant encore négatif.

3) Typologie de l'évolution interne des systèmes urbains entre 1975 et 1999

Le centre du système urbain, comme nous l'entendons dans cette thèse, est composé de l'unité urbaine de l'INSEE et des communes déterminées comme banlieues. En conséquence, 6 évolutions démographiques sont possibles. La première regroupe les systèmes urbains où ville-centre et banlieue enregistrent une croissance ; à l'opposé, une deuxième classe peut s'individualiser avec des entités urbaines dans lesquelles le cœur et les périphéries subissent une dépopulation. Deux autres groupes rassemblent les unités urbaines où l'évolution totale est positive, mais où dans un cas cette évolution est due à la banlieue et dans l'autre à la ville-centre. Enfin, les deux derniers ensembles concernent les villes à évolution négative soit à cause de la ville-mère, soit à cause des périphéries.

Tab n°27 : Evolution démographique détaillée des systèmes urbains depuis 1975

Villes concernées	Evolution démo. de l'unité urbaine	Evolution des communes de banlieue	Evolution totale	Nb de villes touchées	Villes concernées	Evolution démo. de l'unité urbaine	Evolution des communes de banlieue	Evolution totale	Nb de villes touchées
Aurillac, Privas, Aubenas, Lamalou, Le Vigan, Alès, Lavaur, Albi, Castres, Biars, Cahors, Gramat, Aurec, Rodez, Mende, Marvejols, Yssingeaux	↗	↗	↗	17	Carmaux, Decazeville, Riomès Mgne, Langogne	↘	↘	↘	4
Souillac, Figeac, Villefranche, Millau, Brioude, Mauriac, le Puy, Annonay	↘	↗	↗	8		↗	↘	↘	0
Espalion	↗	↘	↗	1	St Flour, Murat, le Cheylard, Lodève, Graulhet, Mazamet, St Ambroix, St Affrique, Capdenac, St Céré, St Chély	↘	↗	↘	11

Source : Calculs personnels, d'après INSEE, RGP 1999.

Rappel : 41 unités urbaines ont été recomposées par nos soins.

Durant cette période 75-99, nous n'étudions que les tendances générales, contrairement à la période 1990-1999, pour laquelle nous analyserons le rôle numérique des banlieues dans l'évolution de l'unité urbaine recomposée.

Les unités urbaines dont les banlieues s'accroissent, s'éparpillent dans toute notre zone d'étude (tab n°27 et carte n°10, p 702). 36 cas, dont toutes les villes moyennes, sont ainsi observés. Alors même que la dépopulation frappe essentiellement le cœur du Massif (Cantal, ouest de la Haute-Loire, et nord de la Lozère), les banlieues de ce secteur recensent des habitants en plus. C'est le cas par exemple pour Murat, St-Flour, Brioude, St-Chély et St-Affrique. Cependant, cette vitalité des banlieues ne comble pas les pertes de la ville-mère. Ainsi Murat et St-Flour, comme St-Chély, perdent

globalement des habitants. Cette situation se rencontre aussi dans les villes de départements périphériques : Graulhet, Lodève, St-Ambroix et Millau. *A contrario*, les périphéries jouent le rôle de poumon démographique pour Mauriac, Brioude, Millau, Villefranche de Rouergue et pour trois petites villes du pourtour (Souillac, Figeac et Annonay) en compensant les pertes de l'unité centrale.

Les exemples où les banlieues chutent démographiquement sont plutôt rares (5 uniquement). Dans un cas (Espalion), cet affaiblissement n'affecte pas le système urbain dans son ensemble, puisqu'il connaît une évolution positive. Les quatre autres villes sont Decazeville, Carmaux, Riom et Langogne, villes dont nous avons vu la crise industrielle ou tertiaire. Il s'agit véritablement d'une crise marquée, ayant entraîné un solde migratoire négatif très fort. Dans ces conditions extrêmes, même la couronne de banlieue a été touchée.

Enfin, près de la moitié des unités urbaines sont entourées de communes périurbaines en accroissement (carte n°10, p 702). Mis à part le Cantal, tous les départements sont caractérisés par cette situation positive. Et même autour des petites villes pour lesquelles nous avons remarqué une perte démographique, les communes périurbaines accueillent de nouveaux individus. Par exemple, Langeac, St-Chély et Capdenac connaissent ce phénomène. Cela n'est guère étonnant dans le sens où la périurbanisation traduit les mouvements d'anciens habitants de la ville-centre vers les communes environnantes. Peu importent les pertes des parties centrales d'agglomération, du moment que les couronnes de banlieues et périurbaines prospèrent.

Depuis la fin des années 50, le Massif Central perd des habitants. Mais la chute démographique n'est pas homogène sur son territoire. La population ne cesse de se regrouper autour des zones les plus urbanisées alors que les campagnes les plus éloignées des centres urbains continuent de se dépeupler (Atlas du Massif Central, 2002). Dans ce contexte, l'idée-force qui ressort au sujet de nos petites villes est un déclin somme toute relatif puisqu'en fait, seul un tiers des unités urbaines est dans ce cas là ! Les 2/3 des villes du sud Massif Central ont donc joui d'une évolution positive. Constat nouveau lié à une meilleure prise en compte du système urbain dans son ensemble. Les cas de hausse sont plus répandus au fur et à mesure que la taille de la ville s'accroît et sont en partie dus à l'évolution positive des banlieues. Spatialement, et c'est la deuxième idée-force de ce paragraphe, le cœur du massif n'est pas le plus touché par le déclin, bien au contraire (par exemple, la vitalité de la Lozère et de l'Aveyron). Le déclin démographique tient davantage à une économie moribonde (crise des vieux bassins industriels et certains secteurs agricoles) qu'à la situation spatiale.

B) L'EVOLUTION RECENTE : L'ETUDE DU RECENSEMENT DE 1999

Dans la partie précédente, nous nous sommes intéressés à l'évolution des unités urbaines sur un quart de siècle. Il convient désormais d'analyser plus en détail l'évolution récente en nous basant sur le recensement de 1999. Les villes du sud du Massif Central ont-elles connu une ascension (ou une décadence) démographique continue, ou leur évolution a-t-elle été chaotique dans le temps ?

Les facteurs de cette évolution que sont le croît naturel et le solde migratoire jouent-ils à part égale, ou le poids de l'un est-il prépondérant ? De notre étude découleront plusieurs groupes de villes, fondés selon leurs types d'évolution démographique. Il faudra alors les étudier en regard de leurs espaces régionaux d'implantation.

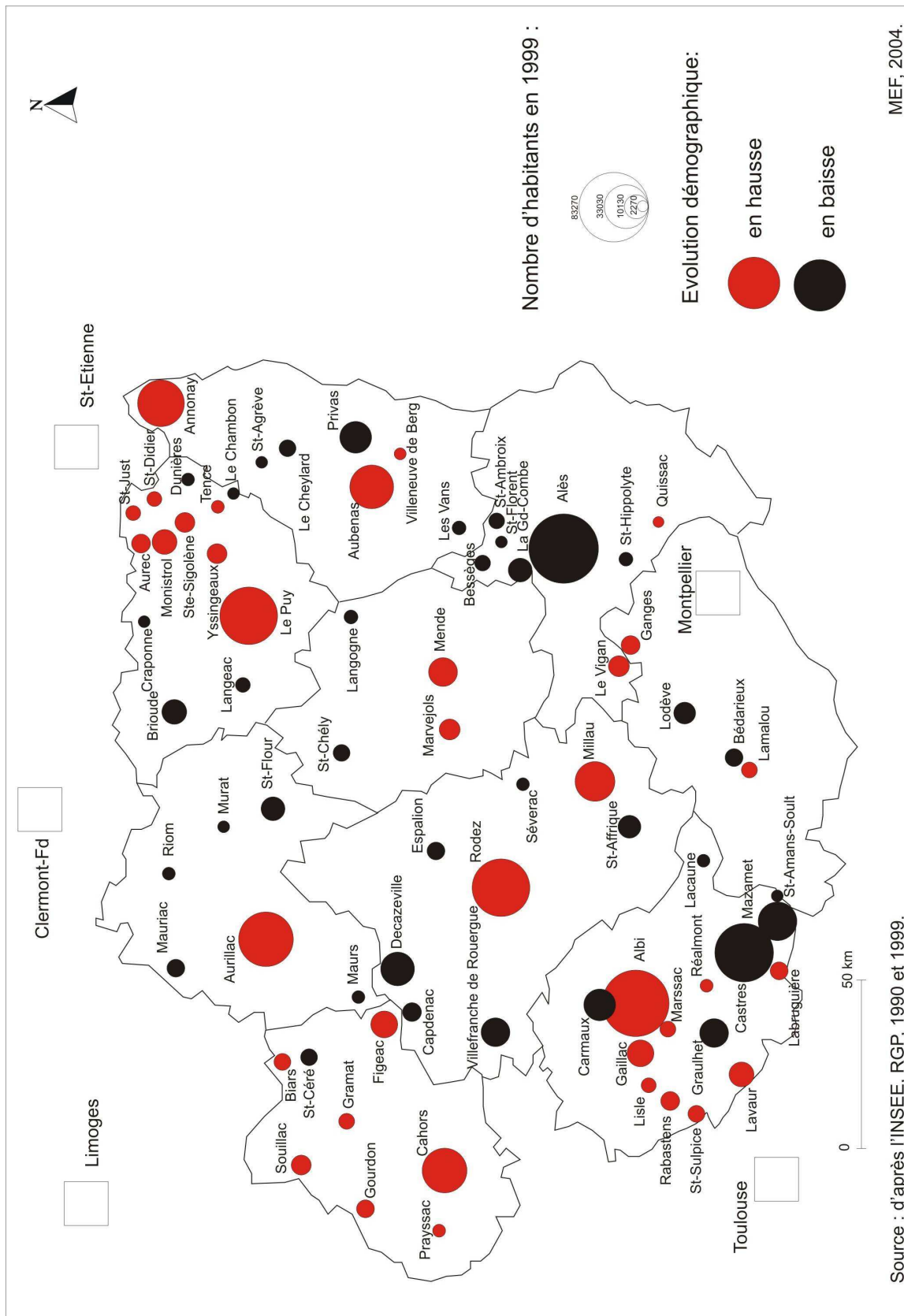
1) Des villes désormais majoritairement atteintes par le déclin

1990-99 marque le prolongement de la dégradation numérique du Massif Central : 42 500 individus ont disparu de cette entité géographique (DATAR/INSEE, 2002). Cette situation caractérise bien entendu les zones les plus éloignées des centres urbains. Nonobstant, à la différence de l'ensemble du massif, les quatre régions administratives qui nous intéressent, améliorent leur position. En effet, le Languedoc et Midi-Pyrénées freinent leur décroissance, tandis que l'Auvergne stagne (tab n°23, p 115). Seule Rhône-Alpes subit une forte baisse, ce qui équivaut à un changement de cap ; mais l'explication ne se trouve pas en Ardèche, car celle-ci connaît un léger progrès démographique. Nos petites villes suivent-elles l'évolution de l'ensemble du Massif Central ou correspondent-elles à leur schéma régional et départemental ?

Contrairement à la période précédente, la croissance urbaine des petites et moyennes s'essouffle ; elle n'est plus que de +0,24% en 1999 contre +1,62% en 1990 (tab n°24, p 701). En revanche, elle est nettement plus importante que les taux régionaux et que celui du Massif Central : -1,17%.

Le recensement 1990-1999 montre que 37 villes sur nos 73 unités urbaines accusent une chute démographique (carte n°11 ci-jointe). Cinq villes supplémentaires par rapport à la période précédente se retrouvent dans cette situation. Ceci n'est donc pas catastrophique, mais la majorité des villes est désormais atteinte (51%). Globalement, les villes poursuivent leur évolution, soit négative (37% des cas), soit positive (42% des cas). Uniquement 10 villes connaissent une chute démographique en 1999, après avoir bénéficié d'une embellie entre 1982 et 1990 : deux villes moyennes : Alès et Castres, trois villes de 10 000 à 20 000 habitants : Privas, Graulhet, Brioude, et cinq villes de moins de 3 500 habitants : St-Hippolyte, les Vans, St-Agrève, le Cheylard et St-Florent. *A contrario*, cinq villes se remettent à prospérer : Gaillac, Yssingeaux (deux villes de plus de 10 000 habitants), Gourdon, Labruguière et Gramat.

Carte n°11 : Evolution démographique des unités urbaines recomposées du sud Massif Central entre 1990 et 1999



Si nous regardons la valeur exacte du taux de variation, nous nous apercevons que pour les villes en décroissance, il oscille entre -15,48% et -0,06% entre 1990 et 1999, soit une situation quasi identique à celle de 1982-90 (tab n°24, p 701). Cinq villes subissent une décroissance démographique supérieure à -10%. Nous retrouvons là les villes touchées par la crise industrielle, Decazeville, la Grand Combe et Bessèges, complétées par deux villes isolées, Riom ès Mgne dans le Cantal et Craponne en Haute-Loire. Mais le plus inquiétant au-delà de ces villes spécifiques, ce sont les pertes de population qui se sont accentuées depuis 1990 pour une vingtaine d'autres villes (petites ou très petites).

En ce qui concerne les cités au bilan positif, l'échelle de valeurs varie entre +0,04% à +18,17%. Elles se positionnent soit autour du massif, soit dans des nébuleuses urbaines dynamiques économiquement (carte n°11). Les seules exceptions notables s'apparentent aux villes lozériennes et à Ganges pourtant localisée dans un secteur en crise (toutes trois étaient déjà en croissance entre 1982 et 1990).

Tab n°28 : Répartition des villes du sud du Massif Central suivant leur évolution démographique entre 1990 et 1999

	Villes moyennes	Villes de 10000 à 20000 habitants	Villes de 5000 à 10000 habitants	Villes de 2000 à 5000 habitants	Ensemble des villes
En hausse	8 (72%)	5 (42%)	10 (53%)	13 (42%)	36 (49%)
En baisse	3 (29%)	7 (58%)	9 (47%)	18 (58%)	37 (51%)

Source : Calculs personnels, d'après INSEE, RGP 1999.

NB : taille des villes en 1999

Le déclin frapperait les villes au fur et à mesure que leur taille diminue mais le cas exceptionnel des villes de 10 000-20 000 habitants fausse cette règle. Les seules véritablement épargnées sont les villes moyennes (tab n°28). Trois d'entre elles sont quand même touchées : Mazamet, Alès et Castres. En fait, seule la ville du délainage connaît une véritable crise avec 1 611 personnes en moins, car le pourcentage d'évolution des deux autres villes moyennes s'apparente plutôt à une stagnation qu'à une réelle baisse (-0,06 et -0,13%, tab n°24, p 701). Les villes de 5 000-10 000 habitants sont aussi un peu sauvegardées puisque plus de la moitié se caractérisent par une évolution positive. A l'opposé, les plus petites villes sont davantage menacées par la dépopulation : 58% d'entre elles perdent des habitants. Elles se rapprochent en cela des petites villes de plus de 10 000 habitants.

Malgré tout, la situation des villes de moins de 10 000 habitants dans le sud Massif Central semble meilleure que dans le nord pour lesquelles « *le recensement de 1999 confirme largement leur évolution négative puisque c'est encore près de 80% d'entre elles [54% pour notre zone] qui continuent à perdre de la population* » (J. Ch. EDOUARD, 2001, p 93). Tout se passe donc comme si la petite ville résistait mieux en zone isolée et à faible densité. Quant aux villes de 10 000-30 000 habitants du nord Massif Central, elles sont en évolution continue à la baisse ; nos villes moyennes

quant à elles connaissent désormais des taux d'évolution moins favorables que lors de la période intercensitaire précédente, tout en restant positifs pour la plupart.

Sur nos 41 villes recomposées, 33 comportent des banlieues en expansion (tab n°29 et 30, p 703). Dans 5 cas, la couronne de banlieue compense le déclin démographique de l'unité urbaine mais dans 17 autres cas, son apport ne suffit pas. Cette situation traduit la crise profonde que peuvent subir certains centres-villes. Mais la situation la plus délicate concerne les cas où l'ensemble urbain ne se régénère plus : Decazeville, Carmaux, Graulhet, St-Flour et Riomès Montagne.

Tab n°29 : Evolution démographique détaillée des systèmes urbains entre 1990 et 1999

Villes concernées	Evolution démo. de l'unité urbaine	Evolution démo. des communes de banlieue	Evolution totale	Nb de villes concernées	Villes concernées	Evolution démo. de l'unité urbaine	Evolution démo. des communes de banlieue	Evolution totale	Nb de villes concernées
Albi, Aurillac, Aubenas, Cahors, Mende, Figeac, Lavaur, Yssingeaux, Marvejols, le Vigan, Gourdon, Souillac, Gramat,	↗	↗	↗	13	Carmaux, Decazeville, Graulhet, St-Flour, Riomès Mgne,	↘	↘	↘	5
Le Puy, Rodez, Annonay, Millau, Lamalou	↘	↗	↗	5		↗	↘	↘	0
Biars	↗	↘	↗	1	Alès, Castres, Mazamet, Privas, Villefranche de R., St-Affrique, Lodève, Brioude, Espalion, Capdenac, Mauriac, St-Céré, St-Chély, St-Ambroix, le Cheylard, Langogne, Murat	↘	↗	↘	17

Source : Calculs personnels, d'après INSEE, RGP 1999.

Rappel : 41 unités urbaines ont été recomposées par nos soins.

Les résultats du recensement de 1999 sont beaucoup moins bons que ceux de la période précédente : 51% des unités urbaines perdent des habitants contre 44% entre 1982 et 1990. Si nous exceptons le cas des unités de 10 000-20 000 habitants, le déclin touche les villes au fur et à mesure que leur taille décroît. La répartition spatiale des unités urbaines est également distincte. Les villes en hausse démographique dessinent un arc de cercle quasi parfait tout autour de notre terrain d'étude. Elles se positionnent dans le Lot, dans le Tarn et en Ardèche. L'harmonie n'est stoppée qu'au niveau des bordures héraultaises et gardoises. Et dans le cœur du massif, seules les villes moyennes et les villes lozériennes s'individualisent avec une croissance positive.

2) La dépendance des petites villes vis-à-vis du solde migratoire

De plus en plus de villes sont frappées par une chute d'habitants. Nous pouvons nous demander à ce stade de l'analyse démographique, à quel paramètre est liée cette évolution. Le croît naturel et le solde migratoire évoluent-ils en parallèle ou sont-ils discordants ?

Le croît naturel qui conjugue les taux de natalité et de mortalité varie aussi en fonction de deux autres paramètres : le taux de fécondité (mais il nous a été impossible de nous le procurer au niveau communal) et les classes d'âge que nous étudierons ultérieurement. Cependant, un autre indicateur tient une grande part de responsabilité dans l'évolution générale : le solde migratoire. « *Une ville rajeunit ou vieillit, se "masculanise" ou équilibre les sexes, se ruralise ou s'urbanise suivant l'origine de ses nouveaux habitants, se "secondarise" ou se "tertiarise" suivant les catégories d'emploi offertes aux immigrants et abandonnées par les émigrants* » (D. PUMAIN, P. PINCHEMEL, M-C. ROBIC, 1972, p 224). Deux cas de figure peuvent donc se présenter : soit des personnes âgées arrivent et, par conséquent, aucune embellie procréative n'est à espérer, soit il s'agit de jeunes couples, et là transparaît l'espoir d'avoir des naissances. *A contrario*, si la ville devient répulsive, il ne reste sur place que des personnes âgées ; les plus jeunes, souvent des actifs, ayant été obligés de partir. Ce faisant, la situation devient encore plus problématique, car le renouvellement de générations aura du mal à se faire, et la ville risque de perdre de son dynamisme, autant démographique qu'économique (les jeunes actifs étant souvent à l'origine des initiatives).

a) L'affaiblissement du rôle du croît naturel entre 1990 et 1999

➤ Pour la période 1990-99, 24 unités urbaines, dont 6 villes moyennes, bénéficient d'un solde naturel positif (tab n°31, p 705 et carte n°12, p 706). Par rapport à la période précédente, il y en a 5 de moins, ce qui traduit une dégradation démographique. Cette dégradation se voit aussi dans les valeurs du croît naturel ; ce dernier varie entre +0,01 et +0,54%, soit une valeur maximale moindre qu'entre 1982-1990 (+0,72%). Les villes dépassant la valeur nationale (+0,4%) sont très rares : uniquement quatre (Mende, Ste-Sigolène, St-Just et Villeneuve de Berg). Pour Mende la catholique⁵⁴ et les villes de l'Yssingelais-Sigolénois, cela s'apparente à la continuité d'une tradition de forte natalité. La situation exceptionnelle de ces villes est également à mettre en relation avec les classes d'âge que nous approfondirons dans la partie III. Ces villes abritent moins de 30%, voire 25% de plus de 60 ans.

Tab n°32 : Croît naturel et taille démographique (1990-1999)

	Villes moyennes	Villes de 10000 à 20000 habitants	Villes de 5000 à 10000 habitants	Villes de 2000 à 5000 habitants	Ensemble des villes
Croît Naturel en hausse	6 (55%)	5 (42%)	5 (26%)	8 (26%)	24 (33%)
CN en baisse	5 (45%)	7 (58%)	14 (74%)	23 (74%)	49 (67%)

Source : Calculs personnels, d'après INSEE, RGP 1999.

NB : taille des villes en 1999

⁵⁴ En opposition à Marvejols la protestante.

La probabilité que le croît naturel soit positif diminue avec la taille de la ville (tab n°32). 55% des villes moyennes se caractérisent par un croît supérieur à 0, tandis que les villes de moins de 5 000 habitants ou de moins de 2 000 personnes ne sont plus qu'un quart.

Enfin, notons que dans cinq cas où l'évolution totale est négative, le solde naturel n'est pas responsable de la situation⁵⁵. Il arrive même que le solde naturel compense les pertes migratoires. Malheureusement, cette situation est rarissime. Seules Le Puy, Rodez, Aurillac et Annonay, quatre villes moyennes donc, et Labruguière bénéficient de cette situation.

➤ 49 unités urbaines possèdent un solde naturel négatif (tab n°31, p 705 et tab n°32), soit 67% de l'échantillon, ce qui est impressionnant. Cette situation touche désormais une ville moyenne sur deux. Le constat est quasiment le même pour les villes de 10 000- 20 000 habitants. Et près de 74% des petites villes de 2 000 à 10 000 enregistrent un croît naturel négatif. Il faut néanmoins reconnaître que ce résultat est meilleur que celui observé dans le nord Massif Central : « *près de 90% des petites villes de moins de 10 000 habitants ont un solde naturel négatif* » (J-Ch. EDOUARD, 2001, p 117).

Les soldes naturels négatifs oscillent exactement de la même manière entre 1982-90 qu'entre 1990-1999 : -0,03% et -1,46%. Le plus préoccupant est l'accentuation du déficit naturel dans 25 villes, certaines passant d'un croît naturel positif à un croît négatif : Alès, Albi, Mazamet, Decazeville, Villefranche de Rouergue, St-Flour, Marvejols, St-Chély, St-Sulpice, Séverac, St-Agrève et Murat. Sans étonnement, en lien étroit avec le contexte national, la situation du solde naturel s'explique par une chute de la natalité, notamment dans les petites villes.

➤ **Le poids respectif de la banlieue et de la ville-centre en 1999**

A partir du tab n°30, p 703, qui liste les évolutions différenciées des communes de banlieue et de la ville-centre, nous discernons logiquement deux groupes : les villes qui gagnent et les villes qui perdent. A l'intérieur de ces catégories, identifions celles où la croissance (ou la décroissance) est plutôt imputable à la ville-centre, ou à l'inverse à la banlieue.

Parmi les 36 villes à l'évolution totale positive, 19 connaissent un phénomène de banlieue. Sur ces 19 centres, 12 voient leur évolution altérée par un solde naturel négatif : Albi, Aubenas, Millau, Figeac, Lavar, Marvejols, le Vigan, Gourdon, Biars, Souillac, Gramat et Lamalou. Dans tous les cas (sauf à Gramat où la banlieue progresse), la responsabilité en incombe aux deux parties du système (ville-centre + banlieue). Le comportement naturel des banlieues s'apparente ainsi à celui de la ville-centre.

Regardons maintenant si cette affirmation se vérifie dans le cas où le solde total est négatif. 22 unités urbaines ayant fait l'objet d'une recomposition appartiennent aux 37 villes souffrant d'une dépopulation. 13 sur ces 22 se caractérisent par la similitude entre ville-centre et banlieue, à savoir que

⁵⁵ Castres, Graulhet, Brioude, Lacaune et Dunières (tab n°31, p 705).

ces deux espaces voient les décès surpasser les naissances⁵⁶. Une nouvelle fois, une similarité d'évolution se note entre la ville-centre et la couronne de banlieue. Il n'y a que six cas (Alès, Mazamet, Villefranche, St-Affrique, Brioude et le Cheylard) où les communes de banlieue progressent avec un croît naturel positif alors que la ville-centre diminue du fait d'un solde naturel médiocre (tab n°31, p 705). Les banlieues de Brioude et du Cheylard, par exemple, bénéficient d'une structure d'âge nettement plus favorable que leur ville-centre. Cette situation se remarque sur la carte n°15, p 169.

La situation des villes vis-à-vis du croît naturel est mauvaise : 67% se caractérisent par un solde négatif. Que l'évolution naturelle soit positive ou négative, une similitude s'observe entre le centre et ses périphéries. Enfin, l'analyse spatiale montre que les villes au croît naturel positif se concentrent dans des secteurs bien précis : à proximité de St-Etienne et de Toulouse (carte n°12, p 706). Dans le premier cas, nous sommes en présence d'une nébuleuse industrielle dynamique et dans le second, dans l'orbite d'une métropole attractive. Les petites villes, grâce aux emplois qu'elles offrent, arrivent à retenir des couples jeunes sur place. *A contrario*, le centre du massif, saigné par l'émigration, notamment des plus jeunes, pâtit lui d'un croît négatif. Seule Mende s'en sort, tout comme les villes moyennes, bien souvent préfectures.

b) Des petites villes de plus en plus attractives

Notre démarche première pour étudier le solde migratoire est simple. Elle consiste à partir du classement des villes en deux groupes : les villes attractives et les villes répulsives. Dès lors, certaines questions peuvent être abordées. Ce gradient qui va de l'attractivité à l'aversion va-t-il de paire avec le transept : "proximité des métropoles → espace isolé", ou est-il indépendant de ce schéma-là ? La densité des voies de communications constitue-t-elle un accélérateur de "vidange démographique", ou au contraire, amène-t-elle de nouveaux habitants ? La suite de la démarche pour étudier le solde migratoire fera l'objet d'un chapitre spécifique (II) tant cette question de la mobilité est essentielle pour l'évolution démographique.

➤ En 1999, les régions de référence ne connaissent pas une même évolution quant au solde migratoire. Si l'Auvergne devient moins répulsive, le Languedoc, Midi-Pyrénées et Rhône-Alpes attirent moins intensément (tab n°33). La grande majorité de nos unités urbaines suit ce mouvement. 41% de nos unités urbaines possèdent un solde migratoire négatif et dans quasiment tous les cas⁵⁷, la population totale diminue, le croît naturel ne compensant pas les pertes migratoires. Le solde migratoire négatif a varié entre -1,06% et -0,04% et désormais uniquement 9 villes se caractérisent par des valeurs en-dessous de -0,50% (contre 12 en 1990).

⁵⁶ Nous pouvons rajouter à ces 13 villes Castres, Privas et Graulhet. Ces dernières voient leur ville-centre et leur banlieue bénéficier d'un croît naturel positif, mais dans ces trois cas, cela ne suffit pas à rendre l'évolution totale positive.

⁵⁷ Les exceptions sont le Puy, Rodez, Aurillac, Annonay et Labruguière (satellite de Castres), c'est à dire les villes moyennes.

Tab n°33 : Evolution annuelle des croûts naturels et soldes migratoires entre 1990 et 1999 dans les régions et départements du sud du Massif Central

	1990-99	
	CN	SM
Auvergne	-0,13%	0,02%
Cantal	-0,36%	-0,21%
Haute-Loire	-0,13%	0,27%
Midi-Pyrénées	0,05%	0,5%
Aveyron	-0,3%	0,04%
Lot	-0,33%	0,64%
Tarn	-0,11%	0,13%
Languedoc-Roussillon	0,09%	0,83%
Lozère	-0,25%	0,36%
Gard	0,17%	0,53%
Hérault	0,24%	1,10%
Rhône-Alpes	0,49%	0,11%
Ardèche	0%	0,33%

Source : INSEE, RGP, 1990-99.

Même si cela est à peine perceptible, les petites villes redeviennent attractives : entre 1982 et 1990, 44% souffraient d'un solde migratoire négatif (41% aujourd'hui). Bessèges, Capdenac, Bédarieux ou encore Yssingeaux, Gramat et Espalion par exemple, se caractérisent par un nombre d'arrivées supérieur à celui des départs. Elles le doivent à leur situation géographique : dans le Lot touché par le phénomène *Sun Belt* ou dans une région industrielle dynamique. Cette évolution n'est pas surprenante, J-Ch. EDOUARD l'ayant déjà observée : « *On constate que de plus en plus de villes sont attractives. Le phénomène a surtout profité aux plus petites d'entre elles*⁵⁸ » (2001, p 98).

Tab n°34 : Solde migratoire et taille démographique (1990-1999)

	Villes moyennes	Villes de 10000 à 20000 habitants	Villes de 5000 à 10000 habitants	Villes de 2000 à 5000 habitants	Ensemble des villes
Solde migratoire positif	5 (45%)	5 (42%)	13 (68%)	20 (65%)	43 (59%)
SM négatif	6 (55%)	7 (58%)	6 (32%)	11 (35%)	30 (41%)

Source : Calculs personnels, d'après INSEE, RGP 1999.

NB : taille des villes en 1999

Contre toute attente, ce sont donc les petites villes comprises entre 5 000-10 000 habitants et entre 2 000 et 5 000 habitants qui s'en sortent le mieux (tab n°34). Elles améliorent leur situation par rapport au recensement précédent. Pour ces deux catégories, seul un tiers de l'échantillon pâtit d'un solde migratoire négatif. Par exemple, parmi les villes de 5 000-10 000 habitants, seules 6 sur 19 perdent des habitants contre 10 entre 1982 et 1990. L'aggravation du solde migratoire touche en priorité les villes localisées dans un milieu de moyenne montagne, et isolées. Cette localisation caractérise Murat (photo n°16), le Cheylard, Langogne, Lacaune, etc.

⁵⁸ Par exemple, Aigueperse, Gannat ou Brassac.



Photo°16 : Murat, ville cantalienne de 2 645 habitants en 1990 mais seulement 2 403 en 1999 et 2 319 en 2006. Les pertes sont dues aux soldes naturel et migratoire négatifs (Source : cliché personnel, mai 2006).

A l'opposé, les années 90 constituent une période néfaste pour les villes de plus de 10 000 habitants (tab n°34). Plus de la moitié des villes moyennes se caractérisent désormais par un bilan migratoire négatif, allant de $-0,5\%/an$ (Mazamet) à $-0,04\%/an$ (Rodez). Aurillac, par exemple, suit ainsi l'évolution de son département ($-0,21\%$), en perdant 710 habitants, soit un solde migratoire de $-0,15\%$. Les pertes sont telles à Decazeville, qu'elle n'est plus "qu'une" petite ville en 1999. Et si le rôle du solde migratoire s'est amenuisé dans sa décrue, c'est que l'hémorragie entre 1982-1990 a été d'une telle ampleur, qu'un tel rythme ne pouvait perdurer.

Cette évolution des villes moyennes se révèle intéressante à étudier. Parmi les villes en déclin migratoire, nous retrouvons Aurillac, Rodez et le Puy, localisées dans le cœur du massif, mais aussi Castres-Mazamet et Annonay. Or, les pourcentages d'évolution sont moins inquiétants pour les premières que pour les secondes. Ce qui tendrait à dire que la proximité des métropoles (Toulouse, Lyon) est un facteur négatif, incitant les gens à s'installer directement dans la grande ville proche. Mais cette explication ne tient pas au regard de l'évolution des petites villes.

➤ En face de ces villes répulsives, 59% des unités urbaines (43) sont attrayantes, les valeurs du solde migratoire oscillant entre $+0,05\%$ et $+1,92\%$. 12 unités urbaines⁵⁹ bénéficient même d'un très bon solde, supérieur à 1%, soit beaucoup plus que la norme nationale et régionale (tab n°22, p 115 et tab n°31, p 705). Une telle attractivité les caractérisait également en 1990. Plus la ville est petite et plus elle affiche un solde migratoire positif. Près des deux tiers des villes de 2 000 à 5 000 habitants et de 5000 à 10 000 habitants sont dans ce cas, tandis que seuls 45% des villes moyennes possèdent un solde supérieur à 0 (tab n°34).

⁵⁹ Gaillac, Monistrol, Souillac, Ganges, Rabastens, Aurec, St-Sulpice, Marssac, Prayssac, Réalmont, Villeneuve de Berg et Quissac.

Les unités urbaines qui profitent d'un bilan migratoire très favorable appartiennent toutes à des espaces proches d'une zone métropolitaine (carte n°12, p 706). On reconnaît là les villes du cordon linéaire tarnais, voisin de Toulouse, et certaines villes de la grande banlieue stéphanoise (St-Just et Aurec). En ce qui concerne les villes du Tarn, le solde migratoire positif matérialise nettement le rôle de banlieue que joue en particulier St-Sulpice. Réduisant les distances/temps, l'A68 a permis d'amplifier les migrations pendulaires : ainsi, St-Sulpice envoie-t-elle 37% de sa population active ayant un emploi vers sa capitale régionale, Rabastens et Lisle près de 15% chacune. Lamalou entre aussi dans ce schéma de zone résidentielle d'une autre ville plus importante ; station thermale bien équipée et arrière-pays de Béziers, elle en reçoit les flux. Enfin, Quissac, Ganges et le Vigan, toutes deux sinistrées par la crise économique, bénéficient du dynamisme démographique et économique montpelliérain.

L'A20 sert aussi d'axe de peuplement. En effet, si nous observons la répartition des soldes migratoires du pays de la Vallée de la Dordogne Lotoise, nous remarquons que ce sont les cantons les plus à l'ouest (Souillac) et donc les plus proches de l'autoroute qui ont attiré le plus grand nombre de migrants. Comme le souligne la charte de développement du pays de la vallée de la Dordogne lotoise, « *cette influence de l'A20 renforce d'autant les perspectives offertes par la mise à niveau de l'axe D803/D820 pour les cantons de St-Céré et Bretenoux* » (2002, p 66). Xavier DANIEL, de l'Agence Lotoise de Développement (ALD), puis chargé d'étude pour le Grand Cahors, confirme son impact : « *Les nouveaux arrivants du Lot semblent choisir des communes rurales de part et d'autre de l'axe de la 20* » (Encyclopédie BONNETON, *Le Lot*, 2006, p 262). Le rôle des voies de communication se retrouve enfin à la limite Lot/Aveyron, où l'on note une progression de population le long de la départementale RD122 entre Figeac et Villefranche de Rouergue.

Un troisième groupe de villes attrayantes est représenté par les unités urbaines industrielles du NE de la Haute-Loire (dont certaines sont aussi des banlieues stéphanoises). S'ajoutent à ce groupe les villes de "l'arc industriel" qui s'étend de Villefranche de Rouergue à Biars sur Cère. L'Yssingelais/Sigolénois et la "*Mecanic Valley*" représentent des secteurs industriels modernes, dynamiques, susceptibles d'attirer.

Enfin, l'ampleur de l'attraction est plus inexplicable pour les villes lozériennes et pour Villeneuve de Berg, Séverac et Espalion, en plein cœur des espaces interstitiels (Lozère et Aveyron). Peut-être faut-il mettre cette attractivité sur le compte du développement touristique et donc sur celui de la création d'emplois. Reste à savoir si ce solde migratoire positif correspond à l'arrivée de personnes âgées, représentant des clients potentiels pour les commerces et services, ou des jeunes actifs plus porteurs en terme d'avenir démographique.

En ce qui concerne les villes du Lot (photos n°17 et 18) et de l'Hérault, elles bénéficient du phénomène d'héliotropisme, sans rapport direct avec leur position vis à vis des grandes métropoles. Dans la charte du pays de Gourdon (2001, p 38), nous lisons que la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) estime que la priorité n°1 des nouveaux arrivants est le cadre de vie, intitulé vague, pouvant aussi bien concerner le paysage que la météo favorable. Quoiqu'il en soit, ces

nouveaux arrivants permettent de rajeunir la population lotoise. Ainsi, pour la vallée de la Dordogne Lotoise, 60% de la population nouvelle a moins de 40 ans. Ce rajeunissement est également vrai dans d'autres secteurs du Lot (tab n°35).

Tab n°35 : Répartition des nouveaux arrivants dans le Lot par tranche d'âge

	Dans le pays de Cahors	Dans le pays de Gourdon
0-14 ans	21,2%	18,5%
15-24 ans	10,5%	7,9%
25-59 ans	52,4%	50,4%
60 ans et plus	15,9%	23,2%

Source : ALD, *Diagnostic du territoire du pays bourien* (Gourdon), 2001, p 45



Photo n°17 : Bretenoux, commune de l'unité urbaine de Biars sur Cère (Source : cliché personnel, juillet 2003).

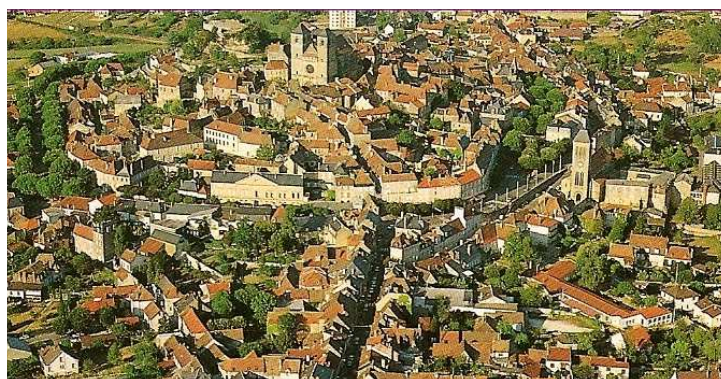


Photo n°18 : Gourdon (Source : Ed La clé des champs)

Les nouveaux Lotois se dirigent essentiellement vers les abords des villes et non au beau milieu du rural isolé comme on voudrait nous le faire croire (Charte de pays de Cahors). Le rural est toutefois prisé par les plus âgés -ils symbolisent les retours au pays, à l'âge de la retraite- alors que les plus jeunes choisissent les zones périurbaines.

* Le solde migratoire des banlieues

Au regard des chiffres détaillés du solde migratoire à l'intérieur des systèmes urbains, il ressort que tout le système urbain n'est pas répulsif ; c'est essentiellement le centre qui est concerné (tab n°30, p 703). Les banlieues qui perdent des habitants par le solde migratoire sont très rares (Carmaux, Graulhet, St-Flour et Riom). Elles subissent le même déclin que la ville-mère, ce qui n'est guère de bonne augure.

Dans d'autres cas, les gains des banlieues peuvent s'expliquer par des déplacements centre → banlieue, mais ces flux ne recouvrent malheureusement pas l'ensemble des départs de la ville-centre. Il ne reste plus qu'à espérer que les départs se fassent en direction du périurbain.

Quoiqu'il en soit, l'évolution générale du solde migratoire est largement conditionnée par les résultats enregistrés par la ville-centre. Les gains de la banlieue ne permettent pas de compenser les départs du centre.

Au terme de cette observation, une première réflexion s'impose. La proximité des métropoles gêne les villes moyennes voisines : Castres et Annonay par exemple (carte n°12, p 706), tandis que leur éloignement protège les villes moyennes du centre. Par contre, la proximité de Toulouse ou de St-Etienne n'a pas d'incidence négative sur les petites villes, bien au contraire. En fait, tout autant que la proximité de Toulouse, c'est le malaise économique local, qui nuit à l'attraction de Castres/Mazamet. Deuxièmement, l'adage « *plus la ville est grande, plus elle attire* » n'est peut-être pas valable pour les espaces interstitiels ; comme nous l'avons vu, les villes de plus de 10 000 habitants souffrent d'une évasion supérieure à celle des villes plus petites. Pour conclure, il est quand même difficile d'affirmer haut et fort que les secteurs les plus en perte de vitesse se rencontrent essentiellement dans le cœur même des espaces interstitiels, loin des métropoles, car Marvejols, Espalion ou encore Séverac et Mende attirent.

Après cette analyse des principaux paramètres démographiques, un bilan s'impose. Il apparaît contrasté. Si une majorité des villes du sud du Massif Central est attractive (59%), un tiers seulement bénéficient d'un solde naturel positif. Et dans 17 cas sur les 30 où le solde migratoire est positif et le croît naturel négatif, l'attractivité s'avère suffisante pour compenser le déficit naturel, cela vaut aussi bien pour les "grandes" villes (Aubenas et Millau) que pour les petites (le Vigan, Gourdon ou encore Lisle). Il faut également retenir que bien souvent il existe une similarité d'évolution entre la ville-centre et la couronne de banlieue.

Quatre facteurs interviennent pour expliquer cette embellie démographique : la proximité d'une métropole qui sert de réservoir de population, les axes de communication, le dynamisme économique et l'héliotropisme. Notons également le dynamisme des banlieues dont l'évolution globale est rarement antagoniste à celle de la ville-centre. Ce schéma se dérègle lorsqu'il s'agit du solde migratoire, les banlieues étant plus attractives que le noyau central.

3) La typologie spatiale des croûts démographiques

En guise de bilan, mettons enfin en parallèle l'évolution du croît naturel et migratoire, et ce, sur deux périodes intercensitaires pour mieux estimer les changements et replaçons la dans son cadre régional. Les petites villes reproduisent-elles le schéma de l'ensemble des communes du Massif Central ou se singularisent-elles par une meilleure évolution ?

a) Les croûts démographiques détaillés du système urbain dans son ensemble

Arrivés au terme de notre étude sur les dynamiques des petites villes des espaces interstitiels, il convient d'analyser les types de croît démographique, associant évolution du croît naturel, du solde migratoire et du solde total. Entre les deux périodes censitaires, ces types de croît n'ont guère varié. Les principales modifications ne touchent en effet que deux catégories, celles qui obéissent aux schémas "croît naturel positif, solde migratoire négatif et total négatif" et "croît naturel négatif, solde

migratoire positif et total négatif". La part des petites villes, caractérisées par ces deux types de croît, passe respectivement de 14 à 9%, et de 7 à 15% (tab n°36).

Tab n°36 : Evolution des types de croît démographique dans les unités urbaines recomposées entre 1982 et 1999

	1982-90						1990-99					
	+++ (1)	+-+	-++	---	+++	---	+++ (1)	+-+	-++	---	+++	---
Villes de + 20000	6	2	2	0	1	0	1	4	3	1	1	1
10000 - 20000	3	2	2	2	2	1	2	0	3	4	3	0
5000 - 10000	2	0	5	7	3	2	3	1	6	5	0	4
3000 - 5000	3	0	7	5	1	1	4	0	5	4	0	5
- de 3000	0	1	6	3	3	1	3	0	1	5	3	1
Total en valeur absolu	14	5	22	17	10	5	13	5	18	19	7	10
En valeur relative	19%	7%	30%	23%	14%	7%	18%	7%	25%	26%	9%	15%

Source : Calculs personnels, d'après INSEE, RGP 1999.

(1) : lire dans ce sens : croît naturel, solde migratoire, solde total.

NB : taille démographique en 1999

➤ La moitié des villes (respectivement 56 et 49%⁶⁰) gagnent des habitants sur les deux périodes intercensitaires. Un cinquième cumule même un croît naturel et un solde migratoire positifs, et ce, quelque soit la période. Typique des plus "grandes" villes entre 1982-90, ce phénomène caractérise plutôt les petites dans la seconde période. Ceci est de bon augure pour elles : elles prouvent leur capacité d'attraction et montrent que leur population est moins âgée qu'on ne le prétend. Ensuite, un tiers des unités urbaines est en croissance grâce à un unique facteur. Dans la grande majorité des cas, le solde migratoire positif est responsable de l'évolution totale de la population. A l'inverse, le croît naturel n'explique la vitalité démographique que dans 7% des entités urbaines. Ce cas, témoin d'une structure d'âge encore favorable, est plutôt rare dans le centre de la France.

➤ Dans les cas de décroissance, le croît naturel et le solde migratoire agissent de manière associée dans 25% des situations. Une nouvelle fois, nous retrouvons le rôle principal du solde migratoire comme facteur de l'évolution globale de la population. Par exemple, entre 1982 et 1990, 14% des villes déclinent, bien que le solde naturel soit positif. Cette tendance s'estompe entre 1990 et 1999, tandis que double le nombre de villes où le solde migratoire positif n'arrive pas à enrayer les pertes liées à un croît naturel très déficitaire. Le solde migratoire négatif est surtout le fait des villes ayant connu une forte crise économique. Ainsi, Decazeville et la Grand Combe ont pâti respectivement de 3 784 et 1 141 départs entre 1982 et 1990.

Que ce soit en 1990 ou en 1999, le quart de nos unités urbaines cumule un déficit naturel et migratoire, ce qui concourt logiquement à un déclin démographique. Dans les années 80, les organismes urbains de petite taille (3 000-10 000) sont les plus touchés, alors qu'en 1999, ce sont certaines villes de 10 000 à 20 000 et deux villes moyennes. Les types de croît démographique ne sont

⁶⁰ 50% dans le tableau à cause des arrondis.

donc jamais figés. Par exemple, certaines villes dans lesquelles tous les indicateurs étaient "au rouge" sont dorénavant attractives : Bédarieux, Capdenac, Bessèges, St-Céré. Malheureusement, le solde migratoire ne compense pas l'excédent de décès.

A contrario, il existe des unités urbaines progressant numériquement grâce à l'aspect positif des deux paramètres. Deux temps sont cependant à distinguer. Entre 1982-90, cela concerne essentiellement les villes les plus grandes, alors que pour la période 1990-99, la positivité du solde naturel et migratoire bénéficie surtout aux entités des niveaux inférieurs.

Cette vitalité démographique peut, dans quelques cas, découler de la situation de 1982-90, lors de laquelle seul le solde migratoire était positif. La venue de personnes susceptibles de faire des enfants a pu engendrer un croît naturel supérieur à zéro. Six entités ont connu ce passage du schéma "- + +" à celui "+++ " : Réalmont, Rabastens, Aurec, St-Didier, Tence et Villeneuve de Berg.

Le nombre de villes profitant d'un solde migratoire positif a d'ailleurs augmenté : entre 1982 et 1990, elles représentaient 56% de l'échantillon, aujourd'hui c'est 59%, toutes catégories de villes confondues. Spatialement, cette extension s'est portée essentiellement sur les villes du Lot et sur les villes du bassin alésien.

En ce qui concerne le croît naturel, un certain nombre d'entités urbaines profitent d'un solde supérieur à zéro. Leur part s'élevait ainsi à 40% en 1990, et 33% en 1999. Dans certains cas, ce croît naturel neutralise les départs et permet à la ville de progresser numériquement. C'est ce qui arrive en 1990 à St-Agrève, le Puy, Mende, Cahors, Graulhet, et en 1999 à Aurillac, Annonay, Rodez, Labruguière et le Puy. Ceci est exceptionnel ; pour comparaison, en 1999, le nord du Massif Central n'en abritait qu'une, Clermont-Fd (J-Ch. EDOUARD, 2001).

Cependant, ceci n'est guère durable et aboutit irrémédiablement à un déclin de la population, même si l'excédent de naissances est encore réel (Castres, Graulhet). Quelquefois, ce schéma "croît naturel positif, solde migratoire et total négatifs" s'efface et apparaît le type représentatif du déclin total "- - -". Sept villes ont connu cette mutation : Mazamet, Villefranche de Rouergue, Decazeville, St-Flour, St-Chély et Murat.

Pour conclure, quelques mots sur la spatialisation des différents types de croît (carte n°13, p 707). Trois zones liées à des évolutions spécifiques se distinguent. Les schémas "croît naturel négatif, solde migratoire et total positifs" se rencontrent sur le pourtour du Massif Central ; les types de croît reflétant une vitalité naturelle et migratoire se positionnent plutôt dans l'Yssingelais/Sigolénois ; enfin, les schémas "- + -" et "- - -" caractérisent les zones de moyenne montagne (le Cantal, la Margeride, le Vivarais) ou encore les anciens bassins industriels.

*** Les types de croît démographique des communes de banlieues et périurbaines**

Une question se pose, celle de savoir si les communes de banlieue et les communes périurbaines obéissent aux mêmes types de croît démographique que celui de la ville-centre.

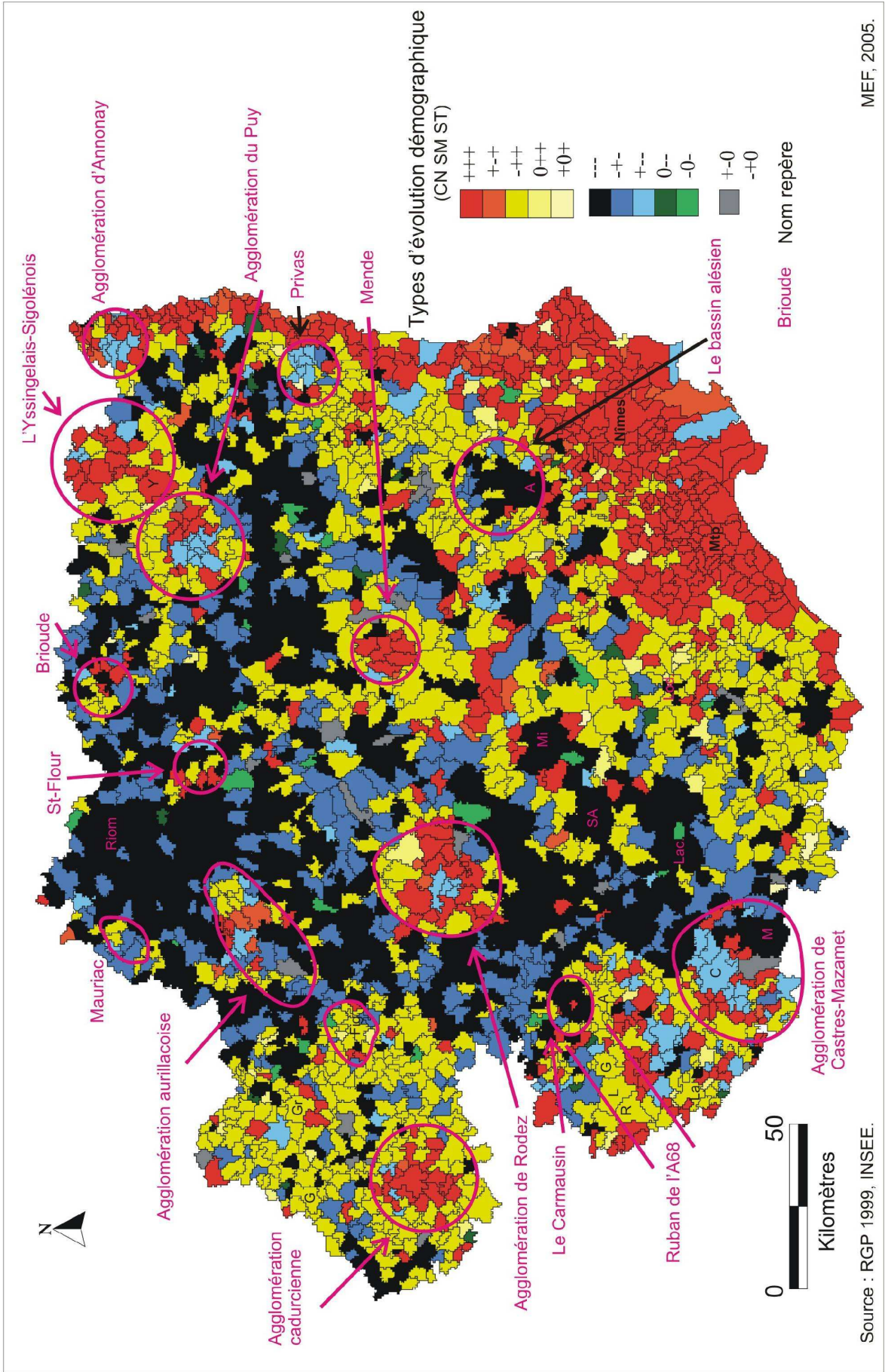
En ce qui concerne les villes moyennes, la majorité de leurs communes de banlieue se caractérise par deux types de croît démographique, tous favorables : soit tous les indicateurs sont positifs (ce cas est le plus répandu), soit les soldes migratoire et total sont positifs, le croît naturel étant inférieur à zéro. Ce dynamisme démographique est valable aussi bien en 1990 qu'en 1999, ce qui diffère du comportement global des villes moyennes comme nous l'avons vu précédemment. On notera donc ici le rôle essentiel des banlieues. Quant aux communes périurbaines, elles sont en croissance sur tous les plans. Seules celles autour d'Aurillac, Mazamet et Millau présentent des types démographiques médiocres.

Les petites villes possèdent elles aussi une auréole de banlieue. Entre les deux périodes censitaires, une certaine inertie dans le nombre de communes caractérisées par tel ou tel types de croît se dénote. Les véritables changements se repèrent au niveau notamment de St-Flour, du Cheylard et de Lavar. En ce qui concerne leur profil, ces communes de banlieue bénéficient essentiellement du schéma "- + +" et "+ + +". Toutefois, cela n'est pas une règle absolue, et certaines banlieues déclinent numériquement, notamment autour de certaines villes du Cantal (Riom, Mauriac) ou encore de l'Aveyron (Decazeville, Villefranche de Rouergue).

Les communes périurbaines, pour finir, sont moins dynamiques que les banlieues. Les "meilleures" sur le plan de la santé démographique se retrouvent à proximité des villes de l'Hérault, du Gard, autour de St-Affrique, Brioude et Mende. A l'opposé, celles qui ont le moins d'arrivées se concentrent autour du Cheylard, de Capdenac, de Graulhet et Marvejols. Malgré tout, une grande majorité de communes périurbaines bénéficie d'un solde migratoire positif, mais qui, toutefois, ne compense pas l'excédent de décès.

Les communes de banlieues et périurbaines connaissent, pour la plupart, une hausse démographique et forment autour des petites et moyennes villes, des couronnes bien reconnaissables sur la carte n°14 ci-jointe que nous allons étudier plus longuement dans quelques instants. Certaines villes se distinguent ainsi remarquablement bien : Rodez, Cahors, Mende, Castres, Aubenas, Annonay et le Puy. Des villes-centres en déclin (Millau, St-Flour et Brioude) se repèrent enfin au voisinage de communes en hausse.

Carte n°14 : Evolution démographique de l'ensemble des communes du sud du Massif Central entre 1990 et 1999



b) Les petites villes replacées dans leur contexte régional : des isolats démographiques

A ce stade de l'étude démographique, il est intéressant d'analyser l'évolution des moyennes et petites villes du sud Massif Central au sein de leur environnement proche. Comme base de l'analyse, nous allons nous servir de la carte n°14 illustrant l'évolution démographique communale entre 1990 et 1999.

Les secteurs en croissance (de couleur rouge, orangé) se localisent sur les bordures du Massif Central. Se détachent notamment la vallée du Rhône, les régions montpelliéraine et nîmoise. Cette influence bénéfique des grandes métropoles se retrouve avec une vigueur moindre dans le Tarn, à proximité de Toulouse. Par contre, Clermont paraît trop éloignée ou trop peu dynamique pour entraîner un cortège de petites villes dynamiques.

Nous pouvons voir sur la carte qu'entre 1990 et 1999 la majorité des communes du sud Massif Central se révèle en progression démographique. Elles ne le sont cependant que par la bonne tenue de leur solde migratoire, la couleur jaune qui illustre cette situation s'éparpillant un peu partout. Ce phénomène est très intense sur la bordure occidentale du massif, dans le Lot, le Tarn et l'Hérault. Il se poursuit en arrière de la vallée du Rhône. Au centre de notre espace d'étude, nous retrouvons aussi ce cas de figure. Il se localise préférentiellement autour de nos moyennes et petites villes, qui sont, de cette manière, facilement repérables sur la carte : Aurillac, Mauriac et St-Flour dans le Cantal, le Puy, Brioude et les villes de l'Yssingelais-Sigolénois dans la Haute-Loire, Rodez et Millau en Aveyron. En résumé, le nombre de communes au solde migratoire positif se multiplie à l'approche des espaces métropolisés et se raréfie dans les espaces isolés, excepté à proximité des noyaux urbains.

Les ensembles en déclin démographique, symbolisés par des taches noirâtres, se rencontrent au cœur même du Massif. Ils semblent apparemment se localiser en fonction de la topographie et plus exactement de l'altitude. La dépopulation, de par un croît naturel ou un solde migratoire négatifs, frappe les massifs volcaniques du Cantal, du Devès⁶¹ et du Mézenc au sud de la capitale ponote, de l'Aubrac et les affleurements du socle cristallin : Margeride, Vivarais, Châtaigneraie, certaines vallées des Cévennes, Monts de Lacaune, plateau du Sidobre et Montagne Noire dans le SE tarnais. En dépit d'une plus faible altitude, d'autres secteurs de plateau sont en déclin : le Ségala, les confins du Quercy blanc, les Causses de St-Affrique et le Levézou.

Malgré tout, ce modèle centre en décrépitude/périphéries dynamiques connaît quelques anomalies. Certains endroits, pourtant localisés en bordure, se repèrent par leur couleur sombre. Cette tendance au déclin atteint l'arrière-pays biterrois par la crise viticole et par les problèmes économiques de Bédarieux. La crise des anciens bassins industriels est également responsable d'une dépopulation autour de Mazamet et d'Alès. A l'opposé, dans le centre du massif, s'individualisent des noyaux en bonne santé démographique, telles Rodez et ses banlieues, Mende et Le Puy, etc.

⁶¹ Carte de localisation, p 31.

Au final, la carte n°14 montre un modèle centre/périphérie inversé, dans le sens où ce sont les périphéries qui sont dynamiques et le centre moribond. Nonobstant, au cœur de ce centre en décrépitude, les moyennes et petites villes font office d'isolat en bonne santé démographique. Ce modèle est-il reproductible dans d'autres espaces interstitiels ?

Au regard de cette carte, une autre réflexion s'impose. En effet, sur ce modèle centre/périphérie peut se greffer un modèle quadrillé, en relation avec le dessin des voies de communication, notamment les autoroutes (carte n°1, p 651). Nous notons que ces dernières se localisent en périphérie du "cœur noir" démographique : l'A20 traverse longitudinalement les plateaux du Lot, via Souillac, Cahors ; la vallée du Rhône concentre l'A7, les RN7 et 86 ; la Languedocienne longe la côte et l'A75 relie Clermont-Ferrand à Montpellier, passant par le Cantal et les Causses. Seule l'A46, dans le Tarn, est transversale à notre espace d'étude.

Le long de chacune de ces autoroutes se repèrent des bandes de communes à la bonne santé démographique. Seule l'A75, du moins dans sa partie nord, rencontre des espaces davantage en déclin. Le rôle "bienfaiteur" des autoroutes n'est pas novateur. Il a notamment été largement étudié par l'Observatoire de l'A89 auquel nous avons participé : *« Les voies de communications jouent un rôle important dans la répartition de la population, en maintenant ou en renforçant des axes de peuplement : la partie centrale du département de la Corrèze, traversée par la RN89 et l'A20, en est l'exemple le plus significatif »* (M. PERRONNET-MENAULT, 2003, p 32).

Une autoroute future, l'A88, provoquera-t-elle un redressement démographique des communes qu'elle desservira ? Vu les évolutions actuelles, elle relierait déjà les rares cas vivants dans le massif : les villes de Rodez et son pourtour, Mende, le bassin du Puy et l'Yssingelais-Sigolénois.

54% des villes de moins de 10 000 habitants perdent des habitants. Les villes « protégées » sont celles en situation de banlieue, profitant de l'étalement urbain de la ville plus importante voisine : Marssac à côté d'Albi par exemple. Ce sont encore les cités qui appartiennent à des régions industrielles dynamiques (l'Yssingelais-Sigolénois) ou qui se situent dans des espaces attractifs pour l'économie résidentielle (le Lot). Enfin, nous ne pourrions oublier le rôle des voies de communication : l'A68, dans le Tarn, égrènent tout un chapelet de villes à l'évolution positive. Tous ces facteurs responsables d'une progression démographique sont valables aussi bien pour le nord que pour le sud du Massif Central, ce qui tendrait à dire que les densités ne rentreraient pas en jeu, le nord ayant des densités plus importantes que dans le sud.

L'évolution générale découle essentiellement du solde migratoire, favorable dans 59% des cas. Le solde naturel, lui, est plus rarement positif : 33% pour l'ensemble des villes et 29% pour les seules petites villes.

C) LA PETITE VILLE DES ESPACES INTERSTITIELS : UNE PETITE VILLE COMME LES AUTRES

1) Une réflexion au niveau national

La question qui nous intéresse ici est de savoir si, au plan démographique, la petite ville des espaces interstitiels est représentative de la petite ville en général. A cette fin, il convient de tracer brièvement un tableau sur l'évolution générale de la petite ville, notamment grâce aux travaux du professeur J-P. LABORIE et de comparer nos résultats à ceux d'autres secteurs. Dès le départ se posent cependant des problèmes méthodologiques. En effet, les auteurs analysent les unités urbaines selon la définition de l'INSEE, c'est à dire sans la prise en compte de l'étalement urbain, et les études datent la plupart du temps d'avant 1999.

Depuis 1931, date à laquelle la population urbaine dépasse la population des campagnes, la France continue logiquement son processus d'urbanisation. Entre 1990 et 1999, la population urbaine a augmenté de 3,1%, et non de 5,6% comme certains l'affirment, suite à des calculs erronés. « *La population urbaine de la France a augmenté de 2 342 000 habitants (+5,6%), mais dans le même temps le nombre de communes considérées comme urbaines est passé de 5 277 à 5 954. La croissance démographique observée est donc pour partie imputable à l'incorporation dans les espaces urbains de nouvelles communes, classées rurales en 1990 et où vivaient 1 016 000 habitants. La croissance réelle de la population urbaine n'est donc que de 3,1%, soit 1 326 000 habitants* » (R. MARCONIS, 2002, p 2).

A l'instar des autres villes, les petites villes participent à la croissance urbaine, et ce jusqu'en 1968. Elles subissent ensuite une diminution de leur évolution, les unités urbaines de 10 000 à 50 000 habitants ayant d'abord été atteintes, suivies, à la fin des années 70, par les villes de moins de 10 000. J-P. LABORIE souligne enfin que pour les entités urbaines les plus petites, ce recul est récent. « *Pour la première fois dans cette période d'étude de 25 ans (1975-90), pendant les huit dernières années, les unités urbaines les plus grandes croissent plus vite que les autres et cette concentration accélérée de la population se double d'un tassement sensible de la croissance des villes de 5 à 20 000 habitants* » (1998, p 22). Entre 1982 et 1990, certaines petites villes de notre espace d'étude, comprises dans cette tranche, souffrent également de ce déclin. Toutefois, les villes de moins de 3 000 habitants profitent d'un accroissement notable. A l'opposé, lors de la dernière période censitaire, ce sont désormais les villes de 5 000 à 10 000 qui progressent le plus. Il est vrai cependant qu'à l'image des petites villes de l'échantillon du CIEU⁶², depuis 1975, 28 villes sur 73 perdent des habitants.

Lors du colloque de Nantes en 1995, J-P. LABORIE a évoqué le contexte régional dans lequel les petites villes évoluaient. « *La dépendance de l'évolution des petites villes à celle de leur environnement régional est désormais la caractéristique essentielle. [...] Les petites villes s'individualisent de plus en plus mal de leur environnement régional aussi bien en matière de recul que de croissance* » (J-P. LABORIE, 1998, p 27). Nous devons émettre une réserve à ces propos, en

⁶² Centre Interdisciplinaire d'Etudes Urbaines de Toulouse.

regard de nos résultats et dans le cadre de notre milieu. Certes, les phases de mutation dont font l'objet les anciens bassins industriels ont des répercussions démographiques négatives sur leurs villes, mais quelques cas invalident le fait. Des petites villes peuvent évoluer différemment de leur environnement. Deux cas le prouvent : entre 1982 et 1990, Dunières et Yssingaux ont enregistré des pertes, alors que l'Yssingelais était reconnu pour être une région dynamique sur le plan économique. Il y a surtout le cas des villes dynamiques de Lozère. Il faut donc bien se garder de trop généraliser, et proposer des explications à la chose. Première hypothèse : le rural évolue négativement beaucoup plus vite que la petite ville ; il y a donc dissociation de ces ensembles. Deuxième hypothèse : les zones rurales se dépeuplent au profit des pôles urbains qui structurent nos espaces interstitiels.

Quoiqu'il en soit et comme nous l'avons souligné précédemment, il existe bien un modèle centre/périphérie, où les bordures des espaces interstitiels sont plus favorisées au niveau démographique, que les unités urbaines des espaces éloignés des métropoles. Nonobstant, comme tout schéma, ce dernier n'est pas figé, mais peut connaître des modifications dans le temps (amélioration de la situation en Lozère) et des entorses à la règle, liées à des facteurs spécifiques (des secteurs isolés mais dynamiques sur le plan de l'emploi, Rodez par exemple).

En superposition à ce modèle de centre / périphérie, nous pouvons dire que les petites villes des espaces interstitiels subissent les mêmes aléas que les autres villes françaises. Les bassins houillers de Decazeville et d'Alès, ressemblent ainsi, toutes proportions gardées, aux bassins industriels du Nord et de la Lorraine. De même, les unités urbaines au cœur du Massif Central, que certains dénomment rural profond, déclinent comme leurs homologues du cœur des Pyrénées ou de l'est du Bassin Parisien (D. NOIN, 2000). Pour vérifier la nature même du déclin, nous nous proposons d'établir une comparaison avec deux autres régions : l'Aquitaine et la région Centre. Un parallèle a déjà été fait pour le nord du Massif Central. Globalement, nos résultats et ceux J-Ch. EDOUARD se rejoignent, à quelques différences près : une situation meilleure pour les villes de moins de 10 000 habitants dans le sud : 54% enregistrent des pertes démographiques contre 80% dans le nord et 74% possèdent un solde naturel négatif contre 90% en Auvergne, Limousin et Nivernais.

2) Le peu d'originalité des petites villes du sud Massif Central

a) Les petites villes d'un autre type d'espace interstitiel : l'Aquitaine

Abordons maintenant un autre espace : l'Aquitaine, d'une superficie égale (41 308 km²) à notre terrain d'étude (43 800 km²). Pourquoi ce choix ? L'Aquitaine représente en fait un autre type d'espace interstitiel, certes à l'altitude plus basse, plus varié, plus ensoleillé avec des densités contrastées, mais avec des similitudes avec notre terrain de recherche : des grandes villes périphériques et des zones en creux au niveau national (le vide des Landes et les causses du Périgord). Nous avons là deux espaces, structurés par un nombre de villes à peu près similaire : 70 pour la "Guyenne" et 73 pour le sud du Massif Central (tab n°37).

Pour étudier les spécificités démographiques des petites villes d'Aquitaine, nous nous baserons sur les analyses de trois chercheurs du CESURB⁶³, datant de 1992 : J-P. CHARRIE, M. GENTY et P. LABORDE.

Tab n°37 : Répartition des villes d'Aquitaine et du sud Massif Central par taille démographique entre 1982 et 1990

Catégories de villes	Aquitaine	Sud du Massif Central
2 000 à 5 000 habitants	27	31
5 000 – 10 000 hab.	25	19
10 000 – 20 000 hab.	5	11
20 000 – 50 000 hab.	8	6
50 000 – 100 000 hab.	2	6
+ de 100 000 hab.	3	0

Source : CHARRIE J-P., GENTY M. et LABORDE P., *Les petites villes en Aquitaine (1962-1990)*, CESURB, Bordeaux, 1992, 117 p.

Entre 1982 et 1990, 21 petites villes d'Aquitaine gagnent des habitants, soit 37% des petites villes, alors que dans le sud du Massif Central, ce sont 31 petites villes sur 61⁶⁴ qui profitent d'un gain démographique⁶⁵, soit 51% de l'échantillon. Cette différence s'explique par l'urbanisation plus tardive du sud du Massif Central.

Pour les villes qui poursuivent leur accroissement démographique, les facteurs économiques généraux sont, d'après les chercheurs bordelais, fort variés : soit ces villes s'affirment dans un rôle local (Lesparre par exemple), soit elles développent des fonctions touristiques (Biscarosse), soit elles se situent à proximité de voies de communication importantes, etc. Il n'y a donc pas un facteur spécifique d'évolution positive, ce qui n'est pas le cas des villes en déclin qui se localisent essentiellement dans deux secteurs bien déterminés : les secteurs industriels en difficulté, par exemple Mourenx dans le bassin de Lacq, et dans les secteurs isolés comme Roquefort dans les Landes. Ce déclin n'est cependant pas irrémédiable, puisque certaines entités urbaines résistent et retrouvent une évolution positive par rapport à la période précédente (Oloron et Orthez). La localisation des villes en croissance ou en déclin ne diffère guère de celle du sud du Massif Central ; nous aurions donc affaire à des facteurs très classiques, qui se retrouvent partout.

En ce qui concerne les paramètres de l'évolution générale, « *la petite ville n'a aucune chance de voir sa population augmenter du fait de la croissance naturelle* » (J-P. CHARRIE, M. GENTY et P. LABORDE, 1992, p 89). Cet état de fait est à nuancer dans notre zone, où certaines petites villes, comme Mende, Marvejols et St-Agrève, etc, bénéficient d'un croît naturel positif entre 1982 et 1990. Une tradition de forte fécondité persiste dans le cœur du massif. Au niveau du solde migratoire, les petites villes d'Aquitaine et du sud Massif Central réagissent d'une manière identique : 33 petites villes d'Aquitaine sur 57 (58%) ont un solde positif, tandis que nos organismes urbains le sont à la

⁶³ Centre d'études des Espaces Urbains de Bordeaux.

⁶⁴ Entre 1982 et 1990, il y avait dans le sud Massif Central, 61 petites villes, Decazeville dépassant à l'époque les 20 000 habitants.

⁶⁵ La quasi-totalité des villes moyennes sont aussi dans ce cas.

hauteur de 55% (33/61). Elles sont donc assez attractives. En complément à ce résultat, les auteurs évoquent un processus de périurbanisation, ce qui fait que même si 14 petites villes déclinent, les communes alentours augmentent leurs effectifs. « *Cependant, cette progression ne compense pas toujours les pertes enregistrées par la commune-centre de l'unité urbaine (ex. Mauléon)* » (p 92).

Par contre, en ce qui concerne l'étalement urbain, la non-prise en compte du système urbain dans sa totalité peut fausser la réflexion : « *La redistribution spatiale de ses habitants, au profit de communes voisines, où préfèrent aussi s'installer des personnes venues d'ailleurs et le maintien du domicile dans les communes rurales qui appartiennent au bassin de main d'œuvre de la petite ville, sont aussi des raisons à son manque de croissance. Connaissant un étalement, la petite ville se voit condamnée à rester un organisme urbain de taille médiocre* » (J-P. CHARRIE, M. GENTY et P. LABORDE, 1992, pp 92-93). Cette remarque confirme le besoin que nous avons exprimé dans le livre I de recomposer les unités urbaines. L'étalement est généralisé ; il faut donc l'intégrer dans le périmètre urbain pour mesurer l'évolution générale du système.

De par les mêmes facteurs de localisation qui poussent au déclin, de par une évolution semblable du croît naturel et de par le phénomène d'étalement urbain, la petite ville des espaces interstitiels, compris entre Montpellier, Toulouse, Lyon et Clermont, ne se singularise pas vraiment de celles de la région Aquitaine. On peut donc généraliser un certain nombre de données sur la petite ville des espaces interstitiels.

b) Les petites villes de la région Centre

La région Centre dont l'une des caractéristiques est de posséder un long passé urbain (M. BALESTE, 1997) va constituer notre deuxième zone comparative. Ce choix est sous-tendu par l'existence d'une thèse sur les petites villes de cette région. En 1999, Michel PASQUET s'est intéressé aux mutations récentes de ces organismes urbains, notamment en matière démographique.

Dans un premier temps et sous forme d'un catalogue, il a analysé la situation démographique des petites villes de chacun des départements de la région. Entre 1982 et 1990, la plupart des petites villes du Berry semblent ainsi pâtir d'un certain déclin, alors que celles d'un niveau supérieur (Chartres et Bourges) progressent. Plus intéressante est la description d'une étude menée par l'INSEE, pour la période 1991/93, sur l'évolution des villes suivant la taille. Corroborant les résultats de M. PASQUET, l'INSEE montre que les villes dont le nombre d'habitants est supérieur à 50 000 croissent de 1,3%, tandis que les villes de 20 000 à 50 000 perdent des résidents. Ce dernier point ne varie guère avec la situation des villes moyennes du sud du Massif Central, qui connaissent, lors du recensement de 1990-1999, une évolution moins favorable. En ce qui concerne les petites villes, celles qui abritent entre 10 et 20 000 personnes et celles qui comptent entre 2 000 et 5 000 habitants enregistrent des gains de près de 1,5%, les unités urbaines de 5 000 à 10 000 habitants restant stables. Or, dans notre cas, ce sont ces organismes urbains qui bénéficient le plus de la croissance (tab n°28, p 126). Lors de

la présentation de cette étude, M. PASQUET regrette cependant que l'INSEE ait mélangé deux sortes de villes : celles noyées dans le monde rural et celles incorporées dans les banlieues de grandes villes.

Une autre dichotomie se fait jour au niveau global de la région Centre. Une coupure nette partage les départements septentrionaux des départements proches du Massif Central. Les villes qui se situent à proximité de la région parisienne (récupérant, dans les années 60, les décentralisations industrielles) et les principales agglomérations régionales se caractérisent par un solde migratoire et une évolution totale positive (par exemple, Pithiviers, Epernon et la Ferté-St-Aubin). A l'opposé, les petites villes, surtout les plus éloignées des grands centres urbains, notamment celles du Cher et de l'Indre, au sud de la région, deviennent répulsives et déclinent. Cette séparation intra-régionale est également valable pour le bilan naturel ; seules les cités en périphérie de l'Ile de France conservent une valeur positive.

Son étude démographique achevée, M. PASQUET se rend bien compte que le périmètre des unités urbaines est trop étroit et ne reflète pas la réalité de l'urbanisation de la région Centre, d'où la nécessité de s'intéresser aux communes périurbaines. Ce faisant, il s'appuie sur les ZPIU (il y en avait 11 en 1990, autour d'unités urbaines de 2 à 20 000 habitants) et sur les aires urbaines. Cependant, alors que les communes périurbaines sont en hausse, certaines unités urbaines ainsi "recomposées" souffrent encore d'une dépopulation au sud. C'est ce constat amer qu'il dresse : « *L'étude des communes rurales périurbaines permet de nuancer l'impression de déclin d'un certain nombre de petites villes car une partie de la population perdue se retrouve souvent à quelques kilomètres de là. Ainsi une dizaine seulement d'agglomérations étudiées perdent des habitants. Il s'agit souvent des cités isolées dans le monde rural (Buzançay, Argenton...). Il y a des unités urbaines qui n'ont pas surmonté une grave crise industrielle (Nogent le Retrou, Châteaudun). Mais cet optimisme est à relativiser. Les petites villes de la région Centre sont entourées d'une auréole de communes rurales périurbaines possédant un dynamisme démographique qui reflète leur vitalité économique. Le découpage en aire urbaine met en évidence les faiblesses des petites agglomérations du sud par rapport à celles du NE de la région Centre. La périurbanisation ne parvient pas à masquer la fragilité d'un grand nombre de petits centres urbains* » (1999, p 252).

Nos propos seront un peu moins amers que les siens, puisque notre propre recomposition des unités urbaines a débouché sur de meilleurs résultats démographiques : uniquement 28 unités urbaines, au lieu des 43 de l'INSEE, souffrent d'une dépopulation entre 1975 et 1999.

Au terme de cette réflexion nationale, nous rappellerons les spécificités démographiques des petites villes des espaces interstitiels. Quel que soit le lieu, l'étalement urbain est généralisé. Sa non prise en compte entraîne alors des erreurs d'appréciation. Ensuite, il faut reconnaître que les petites villes du Massif Central obéissent aux mêmes facteurs d'évolution que les petites villes d'Aquitaine ou de la région Centre. En effet, beaucoup pâtissent de crises industrielles et d'une localisation trop isolée. En dépit d'un ralentissement voire d'un recul (notamment pour les moins de 5 000

habitants) cette dernière décennie, force est de constater que depuis 25 ans, la grande majorité des villes de notre terrain d'étude a progressé numériquement. Ce phénomène correspond sans doute à un rattrapage de l'urbanisation.

Loin des clichés négatifs qui s'accumulent sur le Massif Central, il s'avère qu'avec une meilleure appréhension du fait urbain, la situation démographique est ramenée à son juste niveau. Depuis 1975, les 2/3 des villes du sud Massif Central jouissent d'une évolution positive, ce qui est en soi un pourcentage correct. Il conviendra de voir dans la partie III si les résultats du recensement de 2006 confirment cette bonne santé démographique. Bien entendu, tout n'est pas aussi satisfaisant dans l'évolution. Nous pensons en particulier au croît naturel, négatif pour 67% des villes. Fort heureusement, le solde migratoire suit une autre trajectoire : 59% des villes attirent. Il est donc temps d'étudier plus attentivement les flux migratoires qui traversent les moyennes et petites villes du sud Massif Central.

II) LES PETITES VILLES: DES OBJETS D'EFFERVESCENCE MIGRATOIRE

Jusqu'à présent, nous nous sommes cantonnée à une étude brute du solde migratoire, à savoir quelles étaient les villes attractives et répulsives et de quelle manière elles se localisaient. Les taux de variation dus au solde migratoire ont été ensuite corrélés à la taille de ces organismes. Mais s'intéresser plus en détail aux migrants est primordial. Qui arrive et qui part ? En effet, derrière les chiffres bruts se cachent des va et vient incessants qui font de nos unités urbaines des objets très mouvants à saisir.

Partant, les structures par âge découlent assez largement de cette mobilité de la population, tout autant que du croît naturel (sinon plus) : soit les arrivants rajeunissent la population, soit ils la vieillissent, surtout si ce sont des retraités. Il sera également intéressant de connaître la CSP à laquelle ils appartiennent afin de déterminer si ce sont, par exemple, des fonctions urbaines dynamiques qui les ont attirés, ou uniquement le jeu des mutations dans les services publics.

Pour finir, il faudra se demander quel sorte de « *filtre* » (D. PUMAIN ; P. PINCHEMEL, 1972, p 216) les petites villes représentent-elles. Servent-elles toujours « *d'acte I ou d'entrée en matière dans les processus de métropolisation* » (J-P. LABORIE, 2005, p 2) ? En effet, pendant longtemps, la petite ville a, pour divers auteurs, comme pour l'opinion publique, profité d'un statut d'espace transitoire ; les campagnes représentaient les premiers fournisseurs de la petite ville, elle-même réservoir pour les plus grandes. Cependant, la source du monde rural étant tarie, la petite ville reçoit-elle encore des nouveaux habitants ? Si oui, d'où viennent-ils ? : des quelques bourgs-centres qui l'encadrent ? Au-delà, peuvent-ils arriver des villes moyennes, des grandes villes ou d'autres petites villes ? De la même manière, vers quelles entités envoie-t-elle ses migrants, dans un système général ouvert à la mobilité ? De surcroît, ces flux sont-ils inter ou intra-régionaux ? L'étude de ces derniers

s'avère fondamentale pour la définition même des réseaux urbains, et surtout dans la réflexion générale sur le maintien de la petite ville comme base dynamique de la pyramide urbaine.

A) METHODOLOGIE

Dans un article déjà ancien (1987), J-P. LABORIE exposait le fait que, pendant longtemps, les petites villes ont exercé une fonction de centre de tri. En effet, la petite ville correspondait, d'une part, à un pôle local d'emplois attirant les ruraux, et d'autre part, elle constituait le point de départ de nombreux jeunes, à la recherche d'emplois plus qualifiés. A la fin des années 80, seuls les flux de départ, centrifuges, s'observaient encore, faisant dire au professeur LABORIE que « *les petites villes font toujours office de centre de tri, mais essentiellement pour les départs, les arrivées s'y raréfiant* » (*Urbanisme*, 1987, p 69).

Pour actualiser cette approche, nous avons repris l'analyse des flux migratoires des petites villes. Nous avons également souhaité aller au-delà du type de travail fourni par J-Ch. EDOUARD. Celui-ci s'était heurté au problème de la délimitation des agglomérations : « *Nous avons dû travailler à partir des aires urbaines, telles qu'elles ont été définies par l'INSEE en 1996. Le problème est relatif, car il s'agit de l'unité statistique la plus proche de nos agglomérations géographiques. Pour obtenir les renseignements dans les limites exactes de ces dernières, nous aurions été obligés de travailler commune par commune, ce qui représente un travail titanesque* » (2001, p 100). Ce travail, titanesque pour reprendre son terme, nous avons tenté de le réaliser. Il a ainsi permis d'intégrer des données concernant le périurbain. Mais, eu égard aux contraintes financières et temporelles, notre étude a porté uniquement sur 28 villes, soit 38% de notre échantillon global. Pour le choix de ces 28 unités, plusieurs critères ont été croisés. Il a fallu, premièrement, désigner des unités urbaines qui balisent l'ensemble de notre périmètre. Deuxièmement, nous avons essayé de tenir compte de la représentation de chaque catégorie de ville⁶⁶. Seules les petites villes de moins de 5 000 personnes sont moins bien représentées, avec seulement un quart d'entre elles. Cette sous-représentation s'explique par le fait que ce type d'unités urbaines n'a pas eu besoin d'être recomposée par nos soins, l'échelon communal représentant parfaitement la ville. De plus, elles ont globalement moins d'habitants. Dans leur cas, c'est la tendance qui compte plus que la variété des faits. Enfin, nous avons tenu à ce que les villes "secondaires" et "tertiaires"⁶⁷ apparaissent dans les mêmes proportions, à savoir 14 pour chaque type.

⁶⁶ Environ la moitié des villes moyennes, la moitié des petites villes de niveau supérieur, et la moitié des villes de 5 à 10 000 habitants, se retrouvent dans notre échantillon.

Villes-test choisies

Les villes "industrielles" : Millau, Decazeville, Villefranche de Rouergue, Yssingaux, Brioude, Langeac*, Ste-Sigolène*, Tence*, St-Agrève*, Réalmont*, Figeac, St-Chély, Carmaux, Graulhet

Les villes "tertiaires" : Privas, Rodez, St-Flour, Le Vigan, Cahors, Gourdon, Mende, Marvejols, Albi, Lavaur, Maurs*, Bessèges*, Lacaune* et Ganges*.

* : unités urbaines non touchées par une recomposition

L'INSEE nous ayant fourni des données communales, la première tâche a été de recomposer les agglomérations telles que nous les avons délimitées dans le livre I. Il a ensuite été nécessaire d'effectuer reconstituer les unités urbaines de l'INSEE du reste de la France. Ce double travail s'est renouvelé à deux reprises, une fois pour les données concernant l'âge, et la seconde pour les CSP des migrants. Dans toute cette partie, les résultats seront exploités en valeur relative. En effet, étudier des valeurs absolues n'aurait guère de sens, dans la mesure où les différences entre les villes sont importantes.

Quelques limites bornent, malheureusement, notre analyse. La première concerne la nature du périurbain. Nous avons isolé les communes périurbaines uniquement sur notre territoire d'étude (livre I). Pour ce qui est du reste de la France, cela aurait retardé ce travail fastidieux. Deuxièmement, il apparaît que, même si c'est obligatoire, les Français n'ont pas répondu à toutes les questions du recensement concernant l'âge, les CSP, De ce fait, le nombre de réponses n'est pas exhaustif.

Ce travail d'analyse terminé, des idées-forces ont jailli, faisant l'objet de quatre observations novatrices dans ce domaine.

B) LES PETITES VILLES INTEGREES DANS LE SYSTEME URBAIN PAR LE JEU DES MIGRATIONS

La première chose qui ressort de l'analyse des données migratoires est le formidable brassage de population au sein des petites villes. Les petites villes ne représentent souvent qu'une étape dans leurs pérégrinations. Comme l'avait déjà fait remarquer J-P. LABORIE en 1987, « *les petites villes sont des lieux d'intense mobilité : des soldes migratoires faibles cachent de multiples départs et de nombreuses arrivées* » (J-P. LABORIE, *Urbanisme*, 1987, p 69). En témoigne l'exemple de St-Agrève : le solde migratoire total est de - 149⁶⁸ ; or, il recouvre 464 arrivées et 613 départs ! Il en est de même à St-Chély où le solde migratoire est voisin de -155, mais obtenu par 1 179 entrées contre 1 334 départs !

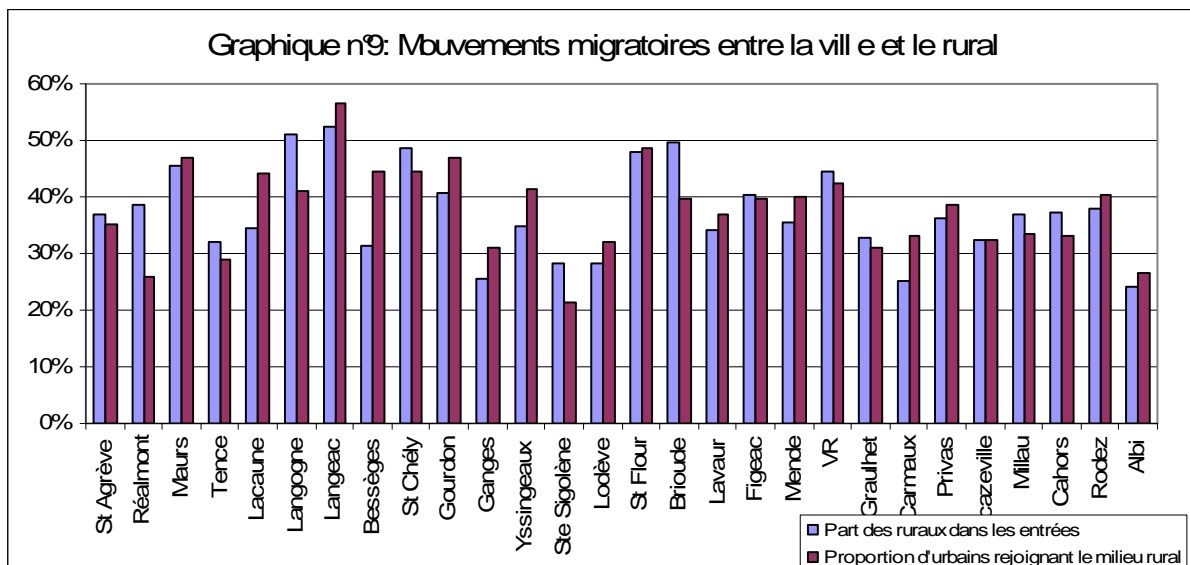
⁶⁷ Villes préalablement identifiées comme secondaires ou tertiaires lors de la préparation du chapitre IV sur la fonctionnalité.

⁶⁸ Ce chiffre est différent de celui du tab n°30, p 703 en annexe qui repose uniquement sur le dépouillement des données concernant le lieu de départ et d'arrivée. La base de données de l'INSEE, utilisée ici, renferme davantage de renseignements sur l'âge, sur les CSP des migrants. Or, toutes les personnes interrogées n'ont pas répondu pas à l'ensemble des questions. La conséquence de cet incivisme est donc une minoration du nombre de migrants.

Bien que désert, le milieu rural peut-il encore émettre des flux en direction de la ville ? Si oui, existe-t-il une taille de ville privilégiée ? Nous pouvons alors nous interroger sur la place que tient la petite ville dans le schéma migratoire urbain.

1) La fin d'une époque

En 1979, dans le cadre d'un ouvrage intitulé *Petites villes et pays dans l'aménagement rural*, B. KAYSER et J-P. LABORIE se sont intéressés au rôle des petites villes dans le mouvement d'urbanisation via les migrations et le marché du travail. Une de leurs conclusions mérite notre attention : « *Les personnes qui immigreront dans les petites villes sont, dans la majorité des cas, des ruraux* » (1979, p 8) et J-P. LABORIE de rajouter en 1987 : « *Les communes rurales ont fourni les contingents de main d'œuvre déqualifiée d'origine agricole pour les petites industries locales, pour les nouvelles industries en quête de réservoir de main d'œuvre au plus fort des mouvements de décentralisation.* ». A l'opposé, « *du fait même de la petite taille du marché du travail, ces centres urbains en croissance deviennent les centres de départ des population en quête de qualification, à la recherche d'un emploi ou désireux d'ascension sociale* » (J-P. LABORIE in *Les petites villes du Moyen Age jusqu'à nos jours*, 1987, p 134). Ces observations sont-elles encore de mise aujourd'hui ?



Sources : Calculs personnels, d'après INSEE, RGP 1999.

➤ Au niveau des entrées

Dans les années 80, « *l'immigration de ruraux demeurait prépondérante, mais de moins en moins liée à des déterminations d'ordre économique* ». J-P. LABORIE mettait en lumière une nouvelle raison de s'installer en ville : la retraite près des enfants, plutôt que l'attraction d'un quelconque emploi.

Si la deuxième partie de la remarque est encore fondée, le début n'est plus validé en 2005. Les ruraux ne sont plus majoritaires dans les entrées des petites villes des espaces interstitiels. Comme le

prouvent nos résultats, résumés par le graphique n°9, il est clair que l'arrivée de ruraux s'est amoindrie, pour représenter seulement environ un peu moins de 40% du total des arrivées dans les petites villes. Et ce taux s'abaisse à 30% dans les villes moyennes.

Bien entendu, il existe des variations par rapport à ce schéma global ; aux extrêmes, sept villes reçoivent encore plus de 45% de ruraux parmi leurs entrées, tandis que cinq autres sont à moins de 30%. Dans le premier cas, il s'agit de villes isolées ou/et de petits centres traditionnels, faisant encore office de pôle d'emplois (par exemple, Langogne et St-Flour). Une deuxième explication peut être la recherche de services de santé, car les plus de 60 ans constituent une part non négligeable des arrivants (voir infra). Dans le second cas (celui où le poids des ruraux est faible), s'identifient les centres industriels : Ganges, Ste-Sigolène, Lodève et Carmaux. Dans leur cas, les arrivées sont très majoritairement urbaines (à plus de 70%) ; il y a là des cadres venant encadrer le monde ouvrier.

Globalement, plus la taille de la ville décroît, plus les arrivées d'anciens ruraux sont prépondérantes.

Au sein des entrées des "ruraux", il est opportun de distinguer le poids des périurbains qui (re)viennent dans le centre urbain. En fait, leur part est faible : moins de 7% dans chacune des villes étudiées. De plus, l'essentiel d'entre eux appartenait déjà à l'espace périurbain propre à la petite ville étudiée. Nous sommes donc bien là en présence d'un véritable système intégré classique ville/périurbain.

L'hypothèse que nous avons déjà émise quant au rôle attractif des services, de santé ou autres, est confirmée ici. En effet, la proportion de personnes âgées dans les entrants venant du périurbain atteint 17% (contre 6,2% à sortir en direction du périurbain). Cet espace périurbain convient mieux aux actifs, extrêmement mobiles, et moins aux personnes âgées, recherchant commerces et services de proximité, ou devenues dépendantes.

➤ **Au niveau des sorties**

La deuxième idée-force, novatrice, qui ressort du graphique, est "l'alimentation" du monde rural par la petite ville. Un échange équilibré entre les sortants en direction du milieu rural (périurbain compris) et les entrants ruraux vers la petite ville se fait autour de 40% (graphique n°9). Quant aux villes moyennes, elles ne sont pas en reste, puisqu'elles aussi approvisionnent "la campagne", et ce, sur la même base équilibrée (ici 30%).

Cependant, certaines villes alimentent plus particulièrement la campagne (plus de 40% des sorties), telles Maurs, Bessèges, Langogne, Gourdon et St-Flour. Mais, pour les trois dernières, les "ex-urbains" ne vont pas très loin. Entre 7 et 11% d'entre eux s'orientent en direction du périurbain, et non vers le rural profond. Le pourcentage en direction du périurbain est cependant à majorer, dans le sens où, comme nous l'avons souligné en méthodologie, le périurbain des autres villes françaises n'a pas été pris en compte.

A l'opposé, existent des villes tournées davantage vers les autres milieux urbains ; elles envoient ainsi 30%, voire moins, de migrants en direction du monde rural. Ce sont les villes industrielles, celles-là mêmes qui ne recevaient guère de ruraux.

2) Des échanges migratoires urbains assez équilibrés

En 1999, les petites villes échangent majoritairement des habitants avec les autres organismes urbains. Toutefois, une typologie des échanges se fait nettement jour selon la proportion des arrivants ou des sortants dans chaque catégorie de villes.

➤ Au niveau des entrées

Si nous étudions les lieux de départ des immigrants (c'est-à-dire les nouveaux habitants de nos petites villes), il ressort tout d'abord des taux d'arrivées homogènes, en ce qui concerne les villes de 5 000 à 10 000 habitants, celles de 10 000 à 20 000, voire les 20 000-50 000. Les arrivants en provenance de ces trois catégories de villes constituent ainsi entre 2 et 10% du total des entrants (graphiques n°11-12-13E⁶⁹, p 715).

La deuxième idée est que, par rapport aux villes moyennes, les petites villes reçoivent davantage de personnes venant d'autres toutes petites villes (graphique n°10E). Ces dernières représentent plus de 5% voire 10% des immigrants, alors qu'elles ne sont que moins de 5% dans les villes moyennes et dans les petites villes de plus de 10 000 habitants. A l'opposé, les villes moyennes échangent entre elles : les ex-résidents de villes de 20 000-50 000 personnes représentant près de 15% des arrivées à Albi (graphique n°13E). Ils sont à peu près sûrs d'y trouver le même type d'emploi.

Enfin, pour les habitants des autres villes moyennes et autres grandes villes, aucune règle ne ressort. Une grande hétérogénéité transparaît des graphiques n°14-15-16E. En fait, il n'y a que sur le graphique n°16E que se devine une préférence pour les villes moyennes. Les habitants des agglomérations de plus de 500 000 habitants élisent donc en priorité les villes moyennes des espaces interstitiels.

Les habitants des villes de 50 000 à 100 000 habitants, qui constituent plus de 15% des entrants dans les petites villes (graphique n°14E), et ceux des 100 000-500 000 et plus de 500 000, qui en constituent le cinquième (graphiques n°15-16E), sont en fait attirés par les emplois industriels. Se détachent, par exemple, les villes de Ganges, Decazeville ou encore du système Yssingelais-Sigolénois⁷⁰. L'industrie peut capter soit des cadres dans les tâches d'encadrement, soit des actifs recherchant des postes spécifiques convenant à leur formation initiale. Nos petites villes industrielles semblent donc encore prisées, idée qui va à l'encontre des propos de J-P. LABORIE tenus sur les petites villes de Midi-Pyrénées en 1998 : « *Il s'agit là d'une attraction nouvelle (sur les ouvriers) de la métropole régionale en rapport avec les difficultés des sites industriels des villes de Midi-Pyrénées. L'attraction de Toulouse s'exercerait désormais sur les catégories socio-professionnelles peu*

⁶⁹ Dans toute cette partie, les titres des documents accompagnés de E s'attachent aux entrants dans les petites villes, et ceux avec S, aux sortants.

⁷⁰ Dans ce cas là, il peut aussi s'agir du desserrement stéphanois.

qualifiées et sur les personnes à la recherche d'un emploi dans les petites villes. Ce point est nouveau. Il confirme les changements intervenus dans la place des petites villes au sein de l'organisation territoriale du pays : elles perdent de leurs spécificités en matière de spécialisation industrielle » (J-P. LABORIE, 1998, p 33). Ensuite, si d'anciens habitants des villes de 500 000 habitants se retrouvent dans les villes moyennes d'Albi et de Cahors, ils le doivent au jeu de la mobilité dans la fonction publique et leur présence à Gourdon illustre pleinement le phénomène d'héliotropisme.

➤ Au niveau des sorties

De la même manière, nous pouvons nous poser la question du lieu d'arrivée des anciens résidents de nos petites villes, 60% s'installant désormais dans le milieu urbain. En fait, les villes de taille "2 000-5 000 habitants" (graphique n°10S, p 717), "5 000-10 000" (graphique n°11S) et "20 000-50 000 habitants" (graphique n°13S) attirent d'une manière plutôt homogène les habitants des petites villes de même niveau. Dans les trois cas, les nouveaux habitants des villes précitées représentent entre 2 et 10% des sortants de nos villes étudiées, soit une proportion identique aux arrivants...

Les anciens résidents de nos petites villes ont, par contre, fait des choix sélectifs, pour les autres tailles de villes. Cela se voit nettement sur les graphiques concernant les sortants en direction des organismes de taille "10 000 à 20 000 habitants", "50 000-100 000 habitants" (graphiques n°12-14-15S). Il est ainsi très difficile d'émettre une règle globale.

Enfin, il semblerait que l'attrait des métropoles de plus de 500 000 habitants se renforce avec la taille de la ville de départ (graphique n°16E). On rentre là dans le schéma fort bien décrit par J-P. LABORIE. On quitte la petite ville pour des organismes plus grands à la recherche d'emplois plus qualifiés.

Tab n°38 : Bilan des échanges migratoires entre 1990 et 1999

Villes étudiées		Rural	Villes de moins de 5000 hab.	Villes de 5000 à 10000 hab.	Villes de 10000 à 20000 hab.	Villes de 20000 à 100000 hab.	Villes de + de 100000 hab.	
Villes de moins de 5000 habts	E	40,3%	8,1%	4,9%	5,5%	18,1%	23,2%	100%
	S	40,4%	5,4%	3,7%	8%	20%	22,5%	100%
Villes de 5000 à 10000 habts	E	36,3%	6,9%	6,1%	6,9%	11,8%	32,1%	100%
	S	37,9%	6,6%	6,7%	6,5%	12,9%	29,3%	100%
Villes de 10000 à 20000 habts	E	36,7%	4%	5,5%	6,2%	18,7%	28,9%	100%
	S	37,1%	4,9%	6%	6,8%	18,7%	26,4%	100%
Villes de plus de 20000 habts	E	34%	4,8%	6,2%	6%	17,5%	31,3%	100%
	S	33,4%	4,9%	4,7%	7%	14,3%	35,7%	100%

Source : Calculs personnels, d'après INSEE, RGP, 1999.

Pour dégager des équilibres/déséquilibres, et en guise de conclusion, établissons un bilan de ces échanges migratoires par le biais du tableau n°38. Il en ressort des échanges assez équilibrés entre les villes des différents niveaux. Le rural, par exemple, envoie et reçoit la même proportion de personnes, quelle que soit la taille des villes. Les villes de 10 000 à 20 000 habitants sont également dans cette situation.

Par contre, des petits déséquilibres se remarquent dans deux cas. Les villes de moins de 5000 habitants du sud Massif Central reçoit 8,1% de leurs nouveaux arrivants des villes de même poids démographiques, mais a contrario leurs habitants ne s'y rendent pas, leur préférant les grandes villes. Cela traduit peut-être la tradition qui unit les villes de Lozère et du Cantal à Paris, ou celles de l'Yssingelais-Sigolénois envers Lyon. De la même manière, dans les villes moyennes du sud Massif Central, les anciens habitants des villes de 5 000-10 000 personnes représentent 6,2% des arrivées ; or quand il s'agit de quitter les villes moyennes, les individus ne se dirigent pas vers ces petites villes, mais vers celles de plus de 100 000 habitants.

Au total, le schéma migratoire des petites villes repose bel et bien de nos jours sur des échanges urbains. Le rôle dévolu aux petites villes est même désormais d'alimenter le monde rural, comme les autres villes, y compris par du périurbain. Les petites villes constituent bien des tremplins pour les habitants du rural, ces derniers ne se rendant pas majoritairement vers les villes moyennes. En revanche, les villes moyennes ne semblent pas être un espace de transit pour les habitants des petites villes avant leur installation dans les grandes agglomérations.

Les flux et reflux d'habitants modifient certainement les caractéristiques internes de la petite ville, que ce soit au niveau des structures par âge ou de la composition socio-professionnelle. Ces modifications sont-elles majeures ? Ou les mouvements migratoires sont-ils équilibrés, annihilant par exemple tout vieillissement ou rajeunissement ?

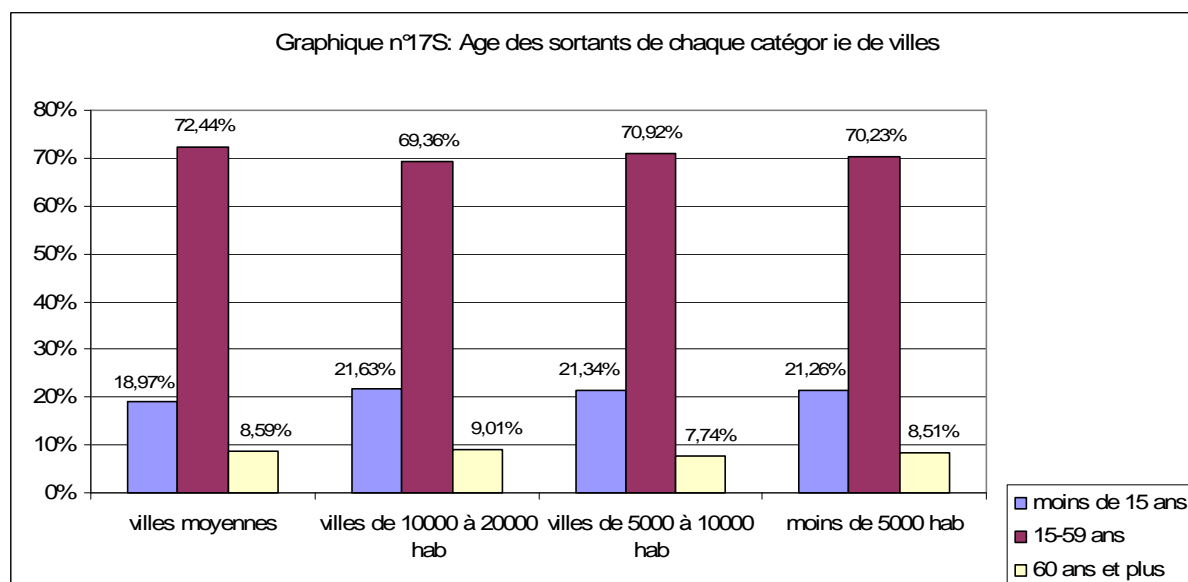
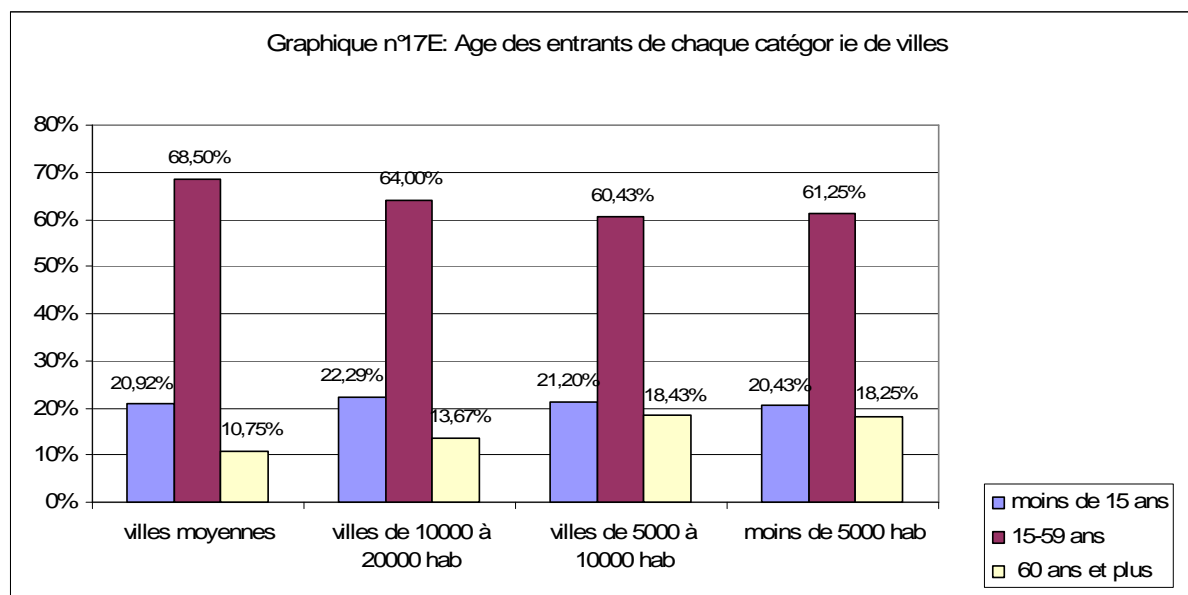
C) LE VIEILLISSEMENT DES PETITES VILLES PAR LE JEU DES MIGRATIONS

La structure par âge des migrants sortants et entrants sera étudiée selon trois catégories : les moins de 15 ans, les 15-59 ans et les 60 ans et plus, le choix de ces trois tranches s'expliquant par la volonté d'isoler les actifs et les non actifs, c'est à dire les plus jeunes et les retraités. Néanmoins, ce découpage ne se révèle pas tout à fait satisfaisant, dans la mesure où la tranche des 15-59 ans est trop étendue. Cependant, il nous a semblé exagéré d'inclure les 15-24 ans dans les jeunes, bien que de nos jours, les enfants restent de plus en plus longtemps avec leurs parents. Ce point de méthodologie étant formulé, intéressons-nous à la structure par âge des entrants et des sortants.

1) Des entrants plus âgés dans les petites villes que dans les villes moyennes

Le commentaire du graphique n°17E peut se faire en trois points. D'une part, il apparaît nettement que la petite ville attire les retraités : aux alentours de 18% pour les villes de 2 000-5 000 habitants et celles de 5 000-10 000, pratiquement le double que pour la ville moyenne. Pour la plupart de nos petites villes, l'arrivée de ces plus de 60 ans symbolise le retour au pays, mais aussi le souhait de se rapprocher de services. Constatant également le retour de cette classe d'âge sur ses lieux d'étude, Sylvie DUVILLARD, dans sa thèse de 2001 intitulée « *De l'appropriation foncière à la ville-territoire : les processus de territorialisation par la propriété foncière dans deux villes des montagnes*

méditerranéennes, Nyons et Aubenas », a avancé deux explications. Elle a distingué deux mobilités : « une mobilité reliquat, ancienne, celle de ceux qui sont originaires des petites villes et qui y possèdent encore un morceau de terrain ; une mobilité potentielle, à venir, celle de ceux qui résident dans les espaces ruraux alentours et qui investissent dans une petite ville en attendant que l'âge les pousse vers un centre correctement équipé en services de santé. » (2001, p 247).



Sources : Calculs personnels, d'après INSEE, 1999.

D'autre part, nous devinons une croissance régulière d'arrivées d'actifs en fonction de la taille. En effet, si toutes les sortes de villes accueillent plus de 60% d'actifs, les villes moyennes en reçoivent près de 70%, contre 61% dans les plus petites.

Enfin, une remarquable constante caractérise l'arrivée des jeunes. Dans tous les cas, ils représentent un cinquième des nouveaux venus. Ceci prouve que ce sont des familles constituées types qui arrivent, ce qui est une bonne nouvelle pour les petites villes.

Au total, le profil-type de la structure par âge des entrants dans les petites villes est celui-ci : 21,3% de moins de 15 ans, 61,9% d'"actifs", et 16,8% de plus de 60 ans. Nos entrants paraissent légèrement éloignés du profil-type de la moyenne nationale : 17,9% de moins de 15 ans, 60,8% d'"actifs", et 21,3% de plus de 60 ans. Les plus de 60 ans sont donc moins importants en proportion dans les arrivées des petites villes que sur le plan national. Toutefois, il apparaît nettement que la part des immigrants âgés dans les petites villes est plus élevée (16,8%) que celle des villes moyennes (10,75%).

2) La fuite des actifs des petites villes

Le premier élément à relever sur le graphique n°17S est la grande constance du poids des actifs selon les quatre catégories de villes. Dans chacune d'entre elles, le poids est en effet de 70%, avec une pointe à 72% pour les villes moyennes.

Deuxièmement, une relative homogénéité, en ce qui concerne la part des jeunes, caractérise les trois types de petites villes. Ils représentent ainsi un cinquième des sortants. Et pour les villes moyennes le constat est quasiment le même (19%). Quoiqu'il en soit, tant pour les villes moyennes que pour les petites villes, la part des jeunes doit être reliée à la structure des familles et au poids des actifs. Il est en effet logique que leurs enfants les suivent, faisant grossir la part des moins de 15 ans à l'entrée comme à la sortie.

Enfin, le poids des plus de 60 ans dans les sortants est variable selon les villes moyennes et petites villes. Globalement, il tourne autour de 9%, excepté pour les villes de 5 000 à 10 000 habitants où il atteint 7,74%

En résumé, le profil-type des sortants des petites villes est donc, en moyenne : 21,4% de moins de 15 ans, 70,2% de 15-59 ans, et 8,4% de plus de 60 ans, et celui des sortants des villes moyennes de : 19% de moins de 15 ans, 72,4% de 15-59 ans, et 8,6% de plus de 60 ans. Comparé à la moyenne nationale (17,9% de moins de 15 ans, 60,8% d'"actifs", et 21,3% de plus de 60 ans), ce profil-type souligne la mobilité des jeunes actifs et l'inertie des retraités.

Pour clore ce paragraphe sur les structures par âge des migrants des villes moyennes et petites du sud Massif Central, établissons un bilan :

Comparativement, si nous observons les structures par âge des sortants et des entrants, l'idée-force à retenir est qu'un fort "exode" des moins de 15 ans n'est pas du tout à l'ordre du jour dans nos petites et moyennes villes, puisque la même proportion rentre et sort, à savoir 21%.

Le profil-type des entrants dans la ville moyenne et petite du sud Massif Central (en moyenne) :

Pour la VM : 20,9% de moins de 15 ans, 68,5% d'"actifs", et 10,8% de plus de 60 ans

Pour la PV : 21,3% de moins de 15 ans, 61,9% d'"actifs", et 16,8% de plus de 60 ans

Le profil-type des sortants dans la ville moyenne et petite du sud Massif Central (en moyenne) :

Pour la VM : 19% de moins de 15 ans, 72,4% d'"actifs", et 8,6% de plus de 60 ans

Pour la PV : 21,4% de moins de 15 ans, 70,2% d'"actifs", et 8,4% de plus de 60 ans

Il ressort, par contre, du fait des flux migratoires des plus de 60 ans, que les petites villes vieillissent. Ces derniers représentent 16% des entrées (8 009 individus) contre 8,4% des sorties (4261 personnes âgées qui partent), soit 8 points d'écart ! Or, ce point n'est guère synonyme de dynamisme pour la vie économique et sociale des petites villes, bien que l'encadrement des retraités puisse susciter la création d'emplois. Le même constat s'applique pour les villes moyennes, mais avec une gravité moindre puisque l'écart n'est plus que de 2 points.

Enfin, si pour les villes moyennes, les échanges sont un peu plus équilibrés (72,4% des sortants contre 68,5% des entrants), nous voyons que les "actifs" des petites villes sont beaucoup plus nombreux, en valeur relative, à prendre le chemin du départ : 70,2% des sortants contre 62% des entrants. Une perte énorme de substance se fait donc sentir. Deux raisons justifient ce phénomène. D'une part, il est logique, mathématiquement, que leur part diminue dans les arrivées, vu le poids plus important des seniors. D'autre part, les actifs sont plus nombreux à partir des petites villes, tout simplement pour trouver un travail ou dans un souhait d'ascension sociale. « L'ascension sociale passe toujours par le changement résidentiel lorsqu'on habite dans une petite ville » (J-P. LABORIE, 1998, p 34).

D) L'INFLUENCE DE LA "NATURE" DES VILLES SUR LES CSP MIGRANTES

Qu'elles soient industrielles ou tertiaires, les villes des espaces interstitiels sont le théâtre d'échanges incessants au sein des Catégories Socio-Professionnelles. Afin de faciliter les décomptes et l'analyse de ces migrations définitives, l'INSEE fournit les CSP des migrants en 8 catégories⁷¹. La part des agriculteurs étant faible et leur étude n'apportant rien de spécifique, nous n'y ferons pas référence dans les lignes suivantes. Par contre, notre analyse se centrera sur le poids des migrants appartenant au secteur secondaire (ouvriers pour l'essentiel) ou artisanal et sur ceux relevant du secteur des services. Ceci est logique dans la mesure où nous vivons dans un monde tertiaire, mais où nos petites villes

⁷¹ Pour mémoire, les artisans, les ouvriers, les cadres-professions intellectuelles, les professions intermédiaires, les employés, les agriculteurs, les retraités et les sans-profession.

restent souvent relativement industrialisées. Enfin, la part des retraités et des chômeurs sera simplement abordée.

Notre analyse comporte une limite, indépendante de notre volonté. Notre catégorie tertiaire sera formée des cadres-professions intellectuelles, des professions intermédiaires et des employés. Or parmi ces individus, certains relèvent du secteur secondaire. Nous aurons donc simplement une idée "grossière" de la part de migrants tertiaires.

Pour représenter les données d'analyse, notre choix s'est porté sur l'élaboration de graphiques de type radar. Ils permettent de visualiser instantanément si les petites villes reçoivent ou accueillent les mêmes proportions des différentes CSP, indifféremment à leur taille, et d'observer, au contraire, si des écarts se creusent et selon quels critères. Une typologie sera alors possible.

1) Le schéma migratoire des villes moyennes

Déjà connues pour leur "tertiarité", les villes moyennes se singularisent encore, en relation avec les flux migratoires d'actifs exerçant dans des professions de services. Ces actifs représentent ainsi 46,7% des migrants entrants et 47,1% des migrants sortants, soit près de la moitié des migrants totaux (tab n°39 et n°40, p 719). Il est intéressant de noter l'équilibre au niveau des masses : 16 291 entrées pour 16 110 sortants sur toute notre zone d'étude... A l'inverse, les catégories du secondaire (ouvriers + artisans) ne sont présentes qu'à la hauteur de 15%, pour les entrées comme les sorties. Mais cette part atteint les 30% pour les villes industrielles. Une confirmation de la tertiarisation des villes moyennes et du simple maintien de l'industrie se devine à la vue des soldes (entrées moins sorties) qui sont proches de zéro pour le secteur tertiaire : -0,4, et égal à 1,5 pour le secteur secondaire : 5 449 artisans-ouvriers croisent ainsi les 4 836 qui sortent.

Tab n°39 : CSP des migrants par catégorie de villes (1990-1999)

		Poids des CSP secondaires	Poids des cadres – professions intellectuelles	Poids des professions intermédiaires	Poids des employés	Poids des CSP tertiaires	Poids des retraités
Villes moyennes	Entrées	15,6%	9,9%	18%	18,8%	46,7%	12,4%
	Sorties	14,1%	9,2%	19,3%	18,6%	47,1%	9%
	Solde apparent	1,5	0,7	-1,3	0,2	-0,4	3,4
Petites villes de 10000 à 20000 hab	Entrées	18,9%	7%	15,7%	18,3%	41%	16%
	Sorties	16,3%	6,7%	16,2%	18,9%	41,8%	14%
	Solde apparent	2,6	0,3	-0,5%	-0,7	-0,8	2
De 5000 à 10000 hab	Entrées	20,8%	5,5%	14,1%	17,2%	36,8%	20,1%
	Sorties	21,6%	5%	14,3%	19,7%	39%	11,8%
	Solde apparent	-0,8	0,5	-0,2	-2,5	-2,2	8,3
Moins de 5000 hab	Entrées	20,8%	4,5%	11,8%	18,4%	34,7%	21%
	Sorties	20%	4,7%	13,5%	19,2%	37,4%	12,1%
	Solde apparent	0,8	-0,2	-1,7	-0,8	-2,7	8,9

Source : Calculs personnels, d'après INSEE, RGP 1999.

La deuxième idée à relever est le fait que le caractère de ces migrations est sans rapport avec la position géographique des villes moyennes. La forme quasi parfaite des losanges (graphiques n°18ES, p 720) prouve que dans les villes proches des métropoles, comme dans les villes isolées, les départs ou arrivées des différentes CSP sont équivalents en proportion. Ainsi, Millau perd-elle ses artisans gantiers ; mais il vient d'autres personnes dans la même CSP.

Seules deux anomalies se détectent. Elles concernent, en premier lieu, Cahors, que les professions intermédiaires quittent volontiers et, en second lieu, Rodez, qui accueille un peu plus d'ouvriers (13,62%) que les autres villes moyennes. Ceci se justifie par la présence d'un tissu dense de PMI, Rodez appartenant à la "*Mecanic Valley*" et abritant un des fleurons de Midi-Pyrénées : l'entreprise *Bosch*. Quant à Cahors, ses caractéristiques migratoires sont à imputer à son rôle dans la carrière d'un fonctionnaire, servant d'étape avant la métropole toulousaine ou une autre ville avant la retraite.

Enfin, deux autres catégories de population rentrent et sortent des petites villes. Les retraités s'installent dans les villes moyennes, et leur part dans les entrées (12,4%, soit 4334 individus) est supérieure à la part dans les sorties (9%, soit 3071 personnes). Ce point confirme notre analyse précédente. La deuxième catégorie, les chômeurs, montre une situation intéressante au plan social et économique des villes moyennes. Leur poids est très important, puisqu'ils représentent 15% des entrées, ce qui signifie une migration vers le sud. Toutefois, le solde est en faveur des sorties (29%). Les demandeurs d'emplois souhaitent peut-être se diriger vers une ville plus petite, à la recherche de conditions de vie supposées meilleures, ce qui implique des charges sociales pour les petites villes, si l'hypothèse est confirmée.

Quelque soit sa position géographique, la ville moyenne voit transiter pas mal de population tertiaire (+/-40%). Les artisans-ouvriers se révèlent plus nombreux uniquement quand la ville moyenne se positionne dans le créneau industriel.

2) Des petites villes qui perdent leur substance tertiaire

Les petites villes connaissent des flux migratoires nettement moins "tertiarisés" que ceux des villes moyennes. Ces flux ont un caractère beaucoup plus "industriel" (tab n°39). Cette première constatation sera à mettre en relation avec l'étude, dans le chapitre 5, des emplois dans les petites villes. Le poids de l'industrie décroîtra-t-il vraiment avec la taille de la ville ? L'étude des migrations le laisse déjà envisager.

Les villes de 10 000-20 000 habitants sont celles qui perdent le moins d'individus travaillant dans le tertiaire (tab n°39 et tab n°40, p 719). Le solde n'est uniquement que de -0,8 contre -2,7 pour les petites villes. Les petites villes de niveau supérieur conservent donc leur substance tertiaire, en liaison avec leur rôle administratif (souvent sous-préfectures).

Que ce soit pour les professions intermédiaires ou pour les employés, chacune des catégories de petites villes enregistre un solde négatif. En revanche, les cadres-professions intellectuelles arrivent

plus qu'ils ne sortent dans les petites villes de 5 000-10 000 habitants et dans celles de plus de 10 000 habitants.

Le solde négatif au plan tertiaire peut avoir un impact néfaste sur le pouvoir de commandement sur l'espace des petites villes. Ce constat alarmant vaut surtout pour la catégorie des villes des moins de 5 000 habitants, pour lesquelles l'écart entre les actifs tertiaires égale -2,7 points. Les départs se justifient par l'envie de trouver un emploi plus qualifié dans la ville plus grande, et par les restructurations des services publics et privés, qui se concentrent désormais sur les niveaux supérieurs de la hiérarchie urbaine. La métropolisation engendre donc des départs sélectifs.

Plus que leur position géographique, c'est leur nature "industrielle" ou "tertiaire" qui individualise les petites villes, quant aux parts des différentes CSP dans les entrées ou les sorties (graphiques n°19 et 20, p 721 et 722). S'isolent en premier lieu les villes "industrielles" qui reçoivent et accueillent, en toute logique, une part non négligeable d'ouvriers : souvent plus de 15% des sorties et des entrées. Parmi ces villes industrielles, se repèrent nettement sur les graphiques n°19ES les cités de l'Yssingelais-Sigolénois et St-Agrève. Dans ces cas là, la proportion d'ouvriers entrant peut même atteindre 25-30%.

A l'inverse, se détachent les villes administratives, préfectures et sous-préfectures, pour lesquelles la part des cadres et des professions intermédiaires apparaît prépondérante dans les migrations, essentiellement pour les entrées (graphique n°20). Ainsi, la proportion de ces deux CSP équivaut respectivement à plus de 5 %, voire plus de 10 % des entrées. Les sorties se font dans des proportions moindres. On a donc un renforcement des services dans les villes tertiaires et surtout dans les villes administratives. En ce qui concerne les employés, leur part dans les entrées et dans les sorties oscille entre 15 et 20%. Aucune différenciation ici, quant à la nature ou la taille de la ville, ne se fait vraiment jour.

Dans les petites villes, notons enfin la forte présence de retraités dans les arrivées : entre 16 et 21% (tab n°39). Ce fort pourcentage confirme ainsi les "retours" au pays, l'installation définitive de propriétaires de résidences secondaires nouvellement retraités, sans compter les choix volontaires d'habiter une petite ville découverte au cours d'un séjour quelconque. Par exemple, « 37% des propriétaires non retraités de résidences secondaires envisagent d'y (le Lot) prendre leur retraite, à mi-temps ou à plein temps ». (Charte du pays bourrian, 2001). L'arrivée de personnes de plus de 60 ans n'est cependant pas la panacée pour améliorer la situation démographique de ces organismes urbains. De plus, bien que leur présence génère des commerces et services adaptés à leurs besoins, elle entraîne des charges nouvelles pour la collectivité⁷².

Comme pour les villes moyennes, le poids des chômeurs, dans les sorties, est plus important que dans les entrées : 27%, soit quatre points de plus que leur part dans les entrées. Ces chômeurs

⁷² Jeunes ou vieux, les nouveaux arrivants génèrent des problèmes : différence entre la culture rurale locale et celle plus urbaine des nouveaux venus, conflit dans l'appropriation des terres et nouvelles revendications en matière de services à la population (Charte de développement du pays bourrian, 2001, p 15).

sortent-ils vers une ville plus grande, ou une autre petite ville ? Sont-ils des chômeurs venus de grande ville, et incapables de s'adapter au monde des petites cités, veulent y retourner ? Ces questions resteront malheureusement en suspens.

Les activités tertiaires se concentrant de plus en plus dans les villes, il est normal que les migrations reflètent cet état de fait. Grandes ou petites, les villes sont le théâtre de mouvements incessants d'actifs du tertiaire. Il faut toutefois noter une légère détertiarisation des petites villes. De plus, il ressort d'ores et déjà de cette partie une industrialisation plus poussée des petites villes via les migrations des ouvriers. Le chapitre IV consacré aux emplois des petites villes devrait confirmer la fonctionnalité spécifique des petites villes.

E) ENTRANTS ET SORTANTS : UNE ORIGINE ET UNE DESTINATION GEOGRAPHIQUES SIMILAIRES

De par le jeu migratoire, les petites villes sont le cadre d'un véritable ballet, d'où sortent et entrent des individus divers au titre d'effets économiques et sociaux variés. Cette forte mobilité nous a incité à étudier les origines géographiques des entrants, et de la même manière, les destinations les plus prisées. Il s'agit de voir si nos organismes urbains se nourrissent d'éléments proches, ou au contraire lointains, et s'ils libèrent des personnes dans un cercle restreint, ou au contraire national. Pour cela, nous avons à nouveau eu recours, pour l'illustration de nos données, aux graphiques de type radar. Ce type de graphique nous a semblé le plus approprié, car peuvent y figurer quatre destinations (ou origines) : le département, le reste de la région, le reste du Massif Central (ici identifié par les départements : Allier, Ardèche, Aveyron, Cantal, Corrèze, Creuse, Loire, Haute-Loire, Lot, Lozère, Puy-de-Dôme, Tarn et Haute-Vienne) et le reste de la France, dont les DOM-TOM.

Pour chacune de nos 28 villes, les données migratoires ont abouti au dessin de deux graphiques, l'un sur les origines des entrants et l'autre sur les destinations des sortants. Nous avons alors pu dresser une double typologie, à la vue des formes montrées par nos radars. Elles se révèlent certes grossière, mais riche d'enseignements. En fait, quatre formes de base ont été identifiées assimilables à un cerf-volant, un chapeau chinois, une planche à voile et une voile levantine (graphiques n°21 a, b, c, d, p 723). Chacune de ces formes illustre la primauté d'une ou de deux destination(s) privilégiée(s).

D'autres graphiques auraient pu être insérés, montrant l'impact de l'âge dans le choix de la destination des migrants ou dans leur lieu d'origine. Mais, hormis quelques exceptions auxquelles nous ferons allusion au fil de nos propos, actifs et retraités ne se différencient guère en ce qui concerne les lieux de départs et d'arrivées.

1) Les destinations des partants, ex-habitants des villes petites et moyennes

Pour la destination des sortants, la typologie comporte quatre catégories, chacune d'elles possédant des variantes.

➤ Le *cerf-volant* constitue la première forme de graphique identifié (graphique n°21, type a). Cette forme indique que les émigrés se dirigent aussi bien vers le reste du département, que vers le reste de la région, du Massif Central ou de la France. Le département recueille ainsi entre 26 et 40% des émigrés, la région entre 15 et 29%, le reste du Massif Central entre 16 et 29% et la France entre 13 et 31%.

La fourchette de pourcentages est donc large, mais cette forme en cerf-volant montre que toutes les destinations peuvent être choisies ; pas une n'est abandonnée, comme ce sera le cas pour les autres formes de cette typologie. Ce graphique en cerf-volant caractérise ainsi les destinations de quatre villes : St-Agrève, Langogne, St-Chély et Mende, soit quatre villes situées en plein cœur des espaces interstitiels et connaissant une longue tradition de migration proche et lointaine. Ici, les choix des actifs et des plus de 60 ans diffèrent peu, excepté pour St-Agrève.

➤ Le second ensemble regroupe les graphiques à l'allure de *chapeau chinois* (graphique n°21, type b). Cette forme s'explique par la rareté des sortants en direction du reste du Massif Central, soit moins de 8%. Ce chapeau est plus ou moins pointu, selon le poids des émigrants restant dans le département. Cette forme est exacerbée (devenant une "mitre") lorsque le département remporte tous les suffrages ; c'est le cas à Langeac, Lodève, Réalmont. Généralement, le département s'avère être la destination la plus appréciée des plus de 60 ans.

Sorties de cette variable, trois sous-catégories se distinguent : la première rassemble les unités urbaines où un quart des sortants s'installe dans le département d'origine ; c'est le cas par exemple, de Cahors. La deuxième, les organismes urbains où le département attire entre 35 et 40% de personnes. Nous retrouvons dans ce cas de figure Privas, Ganges, Decazeville, Villefranche, Figeac, Laval et Albi. Enfin, la troisième sous-catégorie est celle où le département retient entre 40 à 50%, voire plus, des sortants des petites villes et villes moyennes. S'isolent ici St-Flour, Rodez, Brioude, Langeac, Lodève, Réalmont Gourdon, Lacaune, Carmaux et Graulhet. Les différences s'expliquent largement par la présence d'une ville moyenne, souvent chef-lieu de département, fort attirante : Albi pour les cités tarnaises citées, Aurillac pour St-Flour, Le Puy pour Brioude, Langeac...

Il est assez intéressant de noter que les villes situées en plein cœur du Massif Central ont toujours peu de relations avec le reste du Massif. Ce dernier n'est guère attractif et c'est une constante historique. Les émigrés des petites villes et villes moyennes semblent donc toujours fuir cet espace interstitiel pour tenter leur chance ailleurs en France.

➤ Une *planche à voile* est l'emblème du troisième groupe déterminé (graphique n°21, type c). Cette forme montre l'absence d'attachement pour la région : moins de 5% s'y dirigent. Cette planche à voile peut être plus ou moins étirée vers la gauche, suivant l'attraction du reste de la France. Ainsi, cette destination reçoit-elle 36% des sortants de Maurs (plus tournée vers le sud de la France que vers l'Auvergne), alors que pour Tence et Ste-Sigolène, le territoire national accueille environ 20% des sortants. Ici, ce taux apparaît minoré par le choix des plus de 60 ans, enracinés dans leur département.

Ces deux villes de la Haute-Loire irriguent donc leur territoire proche où elles envoient respectivement 40 et 49% d'individus. Apparemment donc, les ouvriers du Sigolénois prennent leur retraite dans un secteur local, peut-être en ville moyenne (le Puy) ou dans des bassins plus plaisants (bassin de la Loire).

Il est enfin logique de constater que cette forme de graphique en planche à voile caractérise surtout les villes situées en limites administratives. Du fait de l'éloignement⁷³, les habitants tournent le dos à leur région administrative, pour s'installer à quelques kilomètres de là, dans une autre entité administrative. Ceux de Gourdon par exemple, s'installent en Aquitaine, par une résidence en Dordogne.

➤ Enfin, le quatrième groupe rassemble des graphiques marqués par l'hypertrophie de deux destinations précises. La forme la plus souvent obtenue, liée à deux directions prisées, est celle *d'une voile levantine* (graphique n°21, type d). La majorité des sorties s'effectue en priorité vers le reste de la France, et sur le département. A l'opposé, on note la faible attractivité du Massif Central, et dans une certaine mesure de la région. Ici se classent des petites villes à caractère industriel : Bessèges, Yssingeaux. Millau se rapproche de ce type, de par la faible attraction régionale, et du Massif Central, mais s'en différencie par le fait que la France attire beaucoup plus que le département. Les CSP industrielles de ces trois villes espèrent trouver des emplois dans leur spécialité dans la "grande ville" du département ou partout en France...

Pour les départs, il ressort d'une part que l'ensemble du Massif Central est toujours peu attractif pour ses propres habitants. D'autre part, nous observons un rôle constant et fort du département, qui reste, quelque soit les cas, une destination privilégiée (cf l'attrait des villes moyennes, la tradition républicaine traditionnelle). En revanche, la Région, unité administrative récente, ne rentre pas encore dans les mœurs. L'attache au département démontre ainsi le maintien de l'enracinement des habitants du secteur. Ceci confirme dans le temps les observations de J-P. LABORIE en 1998 : « Aujourd'hui, comme il y a vingt ans, la population adulte et âgée se déplace dans les limites du département » (1998, p 32).

2) Les origines des entrants

Les quatre formes composant la typologie précédente : cerf-volant, chapeau chinois, planche à voile, voile levantine (graphiques n°21, p 723) se retrouvent globalement lorsque nous étudions l'origine des immigrés de nos moyennes et petites villes.

➤ La forme en *cerf-volant*, représentant le meilleur équilibre des provenances, correspond à peu de villes, cinq seulement : St-Agrève, St-Chély, Figeac, Cahors et Mende. Ces cinq unités

⁷³ Ce sentiment d'éloignement se vérifie sur place. Pour le maire de Maurs, les instances politiques de Clermont-Fd, tous bords confondus, considèrent Maurs en Midi-Pyrénées ! De la même manière, il semblerait que les politiques lotois oublient que Biars est dans le Quercy, celle-ci passant pour être briviste !

urbaines, situées principalement en plein cœur de notre espace d'étude, ont comme similitude, la part des immigrés issus du département, soit un pourcentage entre 28 et 39%. Ces migrants sont d'abord des retraités. S. DUVILLARD avait déjà révélé, en 2001, cette importance de la proximité sur les propriétaires de biens à Nyons et Aubenas : « *En d'autres termes, ils (les allochtones) investissent dans une petite ville pour les services de santé qu'elle possède à ce niveau. Ils envisagent, l'âge aidant, de migrer des campagnes vers le centre urbain le mieux équipé et le plus proche de leur lieu de résidence actuel.* » (p 258).

Pour les 3/5 de notre maigre échantillon, l'origine entrants/ la destination sortants sont identiques : cf St-Agrève, St-Chély et Mende. Par contre, Figeac et Cahors ont changé de catégorie, pour des raisons différentes d'ailleurs. Cahors, ville touristique, attire de nombreux retraités, de toutes les régions. Figeac, elle, opère selon les mêmes modalités, en raison de la variété des emplois offerts.

➤ Le **chapeau chinois** caractérisant l'absence d'attraction du Massif Central, est représenté par un groupe de neuf villes : Privas, Ganges, Villefranche, Brioude, Laval, Albi, Lacaune, Graulhet et Rodez. Ce sont des villes majoritairement bordières ; elles tournent donc le dos au Massif Central.

Rodez, seule ville interne de l'espace Massif Central et en développement, accueille majoritairement des gens du département, à la hauteur de 40-50%, un fait renforcé par les personnes de plus de 60 ans (65% d'entre elles proviennent de l'Aveyron). Elles se sont vraisemblablement rapprochées de l'agglomération principale, pour bénéficier de services de bon niveau. Quoiqu'il en soit, comme pour le type "cerf-volant", l'origine des immigrés ressemble fortement aux destinations des émigrés.

La liste des villes concernées par ce type d'équilibre des provenances est peu différente de celle obtenue pour les départs. Une constante dans les relations territoriales s'établit donc.

➤ La forme en **planche à voile** résume, quant à elle, les données migratoires de Maurs, Langogne, Ste-Sigolène, Tence et Yssingeaux. Dans ces cas là, la région ne fournit pas de contingents d'immigrés (moins de 6%). Ici, le recrutement est essentiellement interne au département, entre 40 et 50% (là encore, souvent pour les plus de 60 ans), du reste du Massif Central (à la hauteur de 35% pour Ste-Sigolène et Tence) et dans une certaine mesure d'ailleurs en France (près d'un tiers pour Langogne et Maurs). Pour Ste-Sigolène et Tence, l'explication tient à la venue de personnes de la Loire, département limitrophe, alors que pour Langogne et Maurs, les pourcentages traduisent plutôt un phénomène de "retour au pays" de retraités.

➤ Enfin, le type de graphique en **"voile levantine"**, illustrant la primauté de deux origines presque seules (le reste de la France et le département), concerne neuf villes. Pour Bessèges, Lodève, St-Flour, Langeac, Carmaux et Réalmont, les immigrés venant du département représentent entre 42 et 60% de l'ensemble, et ceux provenant du reste de la France entre 31 et 45%. A Decazeville, Millau et

Gourdon, le reste de la France fournit entre 44 et 52% d'individus, et le département un tiers seulement.

Au niveau des arrivées, le département joue beaucoup moins le rôle de réservoir de migrants, c'est davantage le reste de la France qui envoient des individus dans les petites villes. Et cela est compréhensible : le Massif Central est vide, voire désert. Il faut donc faire appel à l'extérieur pour les postes les plus élémentaires. Mais cette situation peut aussi s'expliquer par une entrée dans un système national, une ouverture, avec des migrations liées à l'emploi, mais aussi liées au retour des retraités, ce qui a une signification tout autre.

*Pour clore cette étude sur les origines et destinations des migrants, il nous est possible, à la lumière d'un extrait de l'ouvrage *Petites villes et pays dans l'aménagement rural écrit en 1979 sous la direction de B. KAYSER, d'étudier l'évolution du poids des arrivées pour deux villes du Tarn : Lavaur et Graulhet. Il apparaît alors que le poids des immigrants venus du département a fortement diminué. Ainsi, à Lavaur, est-il passé de 56 à 41%, et à Graulhet de 75 à 47%. Cet affaiblissement relatif s'explique peut-être, en partie, par le tarissement du réservoir de main d'œuvre proche. Mais, il est surtout dû désormais à la faible attractivité de ces deux villes pour les locaux, lesquels partent dans les nouveaux pôles attractifs de la Région (Toulouse, voire Albi). A côté, le recrutement régional a prospéré notamment pour Lavaur : il représente désormais 27% au lieu de 10%, tandis qu'à Graulhet, il ne progresse que de trois points, passant ainsi à 16% en 1999. La crise industrielle à Graulhet, opposable au dynamisme certain de Lavaur, via les Laboratoires P. FABRE, n'est peut-être pas sans incidence sur ces résultats. Quoiqu'il en soit, ces deux petites villes conservent un attrait dans le cadre régional, au gré des besoins "techniques de l'emploi", tandis qu'elles ont cessé d'être des pôles globaux d'attraction pour la population locale (département). Ce qu'elles ont pu être tout au long du XIXe siècle. Il s'agit d'une forme de disparition de l'enracinement de la petite ville dans son territoire.**

L'étude des échanges migratoires donne trois éléments majeurs. Premièrement, les flux semblent toujours hiérarchisés, même si un certain flottement surgit au niveau des villes moyennes et si les petites villes ne reçoivent plus de ruraux en majorité. Ensuite, les petites villes souffrent d'un léger vieillissement du fait de la venue de personnes âgées et du fait d'un nombre de départs d'actifs plus importants que celui des arrivées. Certaines d'entre elles doivent donc résoudre des problèmes d'attractivité pour attirer des éléments jeunes et dynamiques. Il faut toutefois dédramatiser l'arrivée de plus de 60 ans. Comme le rappelle M. GENTY dans sa thèse (1980), les personnes du troisième âge sont des « surconsommateurs » avec des visites fréquentes chez le médecin et le pharmacien. De plus, même si ces personnes ont des revenus limités, « la demande locale est stimulée dans les secteurs de l'alimentation, de l'habillement, de l'artisanat d'entretien des maisons et encre ceux de l'électro-ménager (M. GENTY, 1980, p 443). Enfin, les petites villes

semblent pâtir d'une certaine déterriorisation en valeur absolue (comme en valeur relative), qui aurait comme conséquence néfaste un affaiblissement de leur pouvoir de commandement sur leur espace environnant, au bénéfice de la ville moyenne la plus proche, et ce, quelle que soit leur situation (villes isolées, villes sous influence métropolitaine).

III) DES CLASSES D'AGE BIEN DIFFERENCIÉES SPATIALEMENT

Les spécificités des villes-centres, banlieues et couronne périurbaine quant à la répartition par classes d'âge des populations s'observent à la lecture de deux cartes : celle de la part des moins de 20 ans, et surtout celle de la part des plus de 60 ans. C'est d'ailleurs sur cette dernière, que reposera essentiellement nos propos, car c'est de loin la plus parlante.

Avant de nous attarder sur les différentes composantes de nos petites villes, il convient d'abord d'examiner le contexte démographique (en ce qui concerne les classes d'âge) des départements où elles se situent.

A) LE MASSIF CENTRAL : TERRAIN DE PREDILECTION DES SENIORS

En 1999, la pyramide de la population du Massif Central se caractérise par une forme en meule de foin, traduisant la faiblesse des générations plus jeunes par rapport aux générations qui les précèdent. Cette forme ne peut que s'accroître sous l'effet du vieillissement de la génération du baby-boom, à cause d'un allongement de la durée de vie et du recul de la natalité. Cependant, toutes les communes du Massif Central ne réagissent pas de la même manière et les villes apparaissent comme des bastions de populations jeunes au sein de l'espace rural.

Tab n°41 : Part des moins 20 ans et des plus de 60 ans dans les neuf départements du sud du Massif Central en 1999

	Part des – de 20 ans	Part des + de 60 ans
Ardèche	23,1%	25,7%
Aveyron	20,4%	30,4%
Cantal	20%	29,2%
Gard	24,05%	23,8%
Hérault	23,04%	23,6%
Haute-Loire	23%	26,2%
Lot	20,27%	31,10%
Lozère	21,2%	27,4%
Tarn	21,8%	28,2%
Moyenne nationale	24,6%	21,3%

Source : INSEE, RGP, 1999.

1) Des moins de 20 ans moins nombreux que sur le plan national

En ce qui concerne les moins de 20 ans, les neuf départements se trouvent être dans une situation nettement moins favorable que l'ensemble de la France (tab n°41). En effet, tandis que la moyenne nationale s'établit à un taux de 24,6%, cinq de nos départements enregistrent une part

inférieure à 22%. La position la plus catastrophique concerne le Cantal (20%), le Lot (20,3%) et l'Aveyron (20,4%). Pour le plateau de Millevaches, dans les Combrailles, les Monts du Cantal, l'Aubrac, la Margeride, le Vivarais et les Cévennes, « *si les moins de 25 ans représentent moins du cinquième de la population, plus d'un habitants sur huit est âgé de plus de 75 ans* » (DATAR/INSEE, 2002, p 8).

A l'opposé, l'Ardèche et les départements les plus méridionaux (Gard et Hérault) disposent d'un pourcentage proche de celui de la nation. Cette situation s'explique d'une part par une situation partielle dans le sillon rhodanien pour le département ardéchois, et d'autre part, par l'attraction qu'exerce le Languedoc, sur les populations de jeunes actifs, voire d'étudiants. Nonobstant, nous nous étonnons que Toulouse ne joue pas entièrement le même rôle sur la bordure sud du Tarn.

En résumé, nous sommes bel et bien dans une France du sud, moins féconde et vieillie.

2) Une part de plus de 60 ans significative

En ce qui concerne la part des plus de 60 ans, tous nos départements connaissent des taux supérieurs, voire largement supérieurs à la moyenne française (tab n°41). Cette part des plus de 60 ans se révèle être la plus importante, et ce n'est pas une surprise, dans les départements affectés par un fort déficit de jeunes, à savoir le Lot, le Cantal, et l'Aveyron. La Lozère et la Haute Loire souffrent également d'une situation préoccupante.

Dans ces départements, des secteurs bien précis accueillent cette population âgée. Par exemple, l'Aubrac, le Ségala, la Châtaigneraie, le Devès, la Margeride et les Monts du Cantal. Les départements ayant une plus faible proportion de plus de 60 ans abritent aussi des secteurs âgés, tels les Monts de Lacaune dans le Tarn et l'Hérault, ou encore la bordure des Cévennes et le Vivarais.

3) Les facteurs explicatifs

Les départements situés en bordure du massif abritent une population un peu plus jeune, se rapprochant de ce fait de la moyenne nationale, sans l'égaliser toutefois. Ce fait semble lier à la présence de zones de peuplement dynamique. Ainsi, le bénéfice de la proximité d'une grande métropole telle Lyon ou Montpellier, se remarque nettement pour l'Ardèche des plaines, l'Hérault et le Gard, et dans une moindre mesure pour le Tarn. *A contrario*, le sort inquiétant du Lot, pourtant situé en bordure de massif, se comprend mieux par l'absence d'une grande ville proche.

La concentration des plus de 60 ans dans le Lot, ainsi que dans le Cantal et l'Aveyron, relève des migrations de personnes âgées. Le Lot et l'Aveyron sont les départements les plus touchés par ces arrivées (DATAR/INSEE, 2002). Mais, en fait, l'ensemble du massif est confronté à ce phénomène puisque entre 1990 et 1999 près de 50 000 personnes de cette tranche d'âge sont venues s'y installer.

Ces migrations sont de deux types. En ce qui concerne le Cantal et l'Aveyron, les arrivées correspondent au retour de personnes âgées dans leur pays natal. Le constat se vérifie notamment à la lecture des questionnaires envoyés aux communes (de banlieues et périurbaines), entourant nos petites

villes cantaliennes (cf Livre I). La deuxième catégorie d'immigrants provient du phénomène d'héliotropisme, qui touche ici plus particulièrement le Lot (on a ainsi l'exemple-type d'un couple de jeunes retraités de Nancy, venus s'installer à Gourdon), mais aussi les bordures du Massif Central dans l'Hérault et le Gard.

En l'occurrence, après cette étude sur le contexte démographique départemental, la situation la plus critique concerne le Lot, le Cantal et l'Aveyron, soit les départements les plus éloignés des grandes métropoles. Les petites villes de ces départements seront-elles aussi les plus caractérisées par ce fort dépérissement (faiblesse des jeunes et renforcement relatif et absolu des personnes âgées) ?

B) LES VILLES MOYENNES ET PETITES VILLES : DES EXCEPTIONS A LA REGLE

Lorsque nous observons la carte n°15 ci-jointe consacrée à la part des plus de 60 ans, une réponse apparaît d'emblée et elle est cruciale. Les villes moyennes, comme les petites villes (unité urbaine+banlieue, voire certaines communes périurbaines) constituent des îlots de bonne santé relative caractérisés par une population beaucoup plus jeune que l'ensemble de leur département.

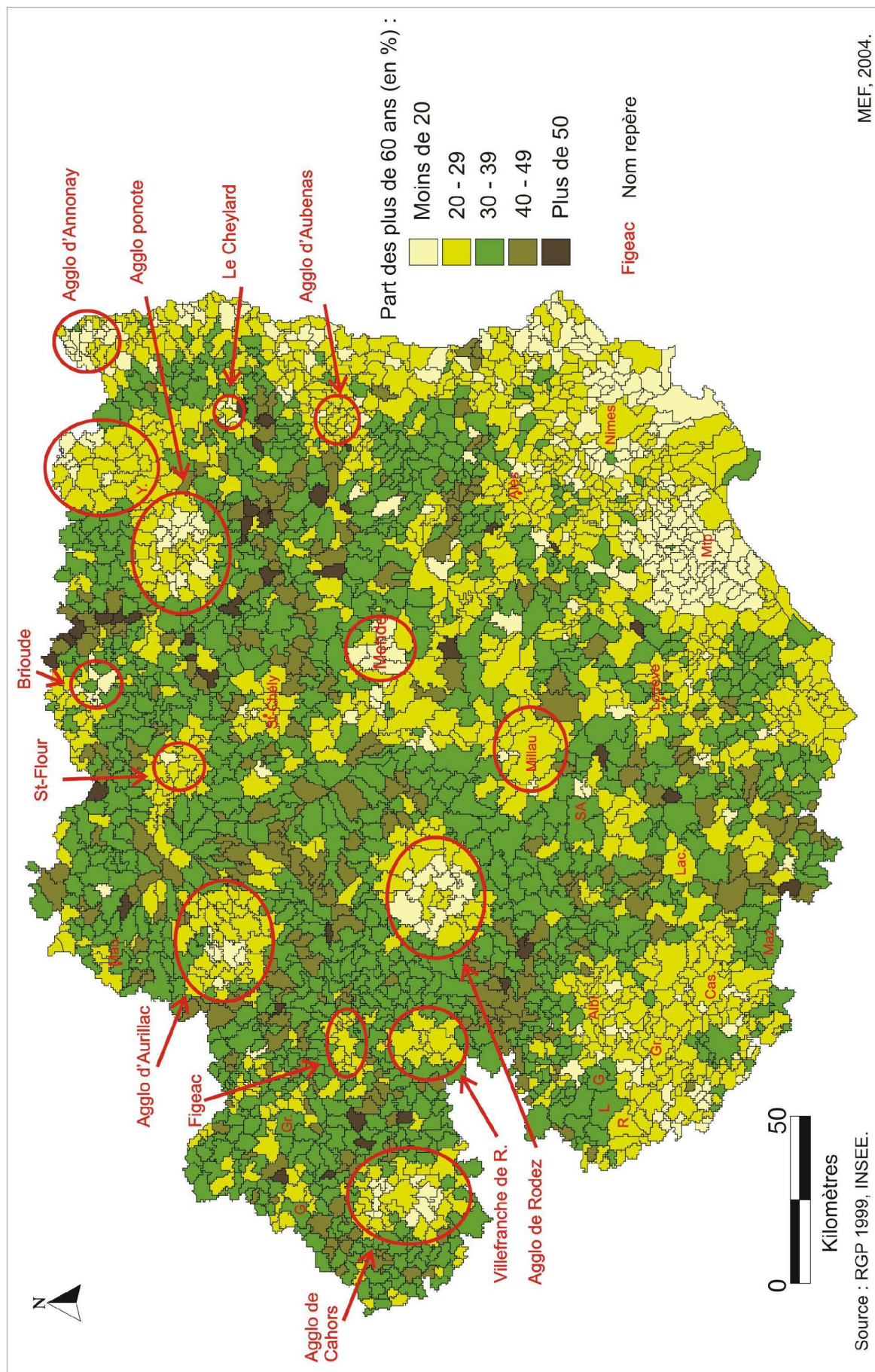
Ainsi, le Cheylard s'isole-t-il nettement à l'intérieur du Vivarais. De même, Aurillac et St-Flour se distinguent fortement par rapport aux Monts du Cantal. Enfin, car les exemples pourraient être multipliés, les agglomérations de Cahors, Figeac voire Gramat se détachent singulièrement au sein du Quercy.

1) Une vieillesse de la population corrélée à la petite taille de la ville

Si nous examinons les classes d'âge de chaque unité urbaine (c'est à dire des villes-centres), nous remarquons que la part des moins de 20 ans est souvent comprise entre 20 et 25%. 64% des unités urbaines sont dans ce cas là (tab n°42 et n°43). Toutefois, les villes du sud Massif Central, bien que se détachant fortement de leur environnement proche, restent en dessous de la moyenne nationale (24,6%). Seules 8 villes la surpasse ou l'égale : Monistrol, St-Just (28,7%), Ste-Sigolène (27,6%), St-Didier (25,7%), Aurec (25,3%), St-Florent, le Cheylard (25%) et Mende (24,6%).

Un peu plus de la moitié de nos unités urbaines (52%) possèdent une part de plus de 60 ans, comprise entre 20 et 30%, c'est-à-dire dans la même fourchette que la moyenne nationale (21,3%). Cinq villes se distinguent même par une part faible de plus de 60 ans : St-Just (16,02%), Monistrol (17,02%), Mende (19,60%), Privas et Ste-Sigolène (20,3%). Mais il subsiste quand même 32 villes, soit près de 45%, qui ont plus du tiers de la population composée de "retraités" (tab n°42).

Carte n°15 : Part des plus de 60 ans dans les communes du sud du Massif Central en 1999



Tab n°42 : Répartition des 73 unités urbaines (sans recomposition⁷⁴) suivant leurs classes d'âge

Part des moins de 20 ans	Nombre d'UU	Part des plus de 60 ans	Nombre d'UU
- 15%	0	- 20 %	3
15 – 20%	21	20 – 30%	38
20 – 25%	47	30 – 40%	29
25 – 30%	5	40 – 50%	3
Moyenne nationale: 24,6% de moins de 20 ans et 21,3% de plus de 60 ans			

Source : INSEE, RGP, 1999.

La taille démographique de la ville semble être un facteur de différenciation quant au poids de chaque classe d'âge (tab n°43, p 708 et n°44). Ce constat s'impose fortement au regard de la part des plus de 60 ans. En effet, plus la taille s'accroît et plus la part des plus de 60 ans diminue. Ainsi, les villes moyennes possèdent-elles uniquement 26% de plus de 60 ans contre 31,5% pour les villes de moins de 5 000 habitants. Les villes de 5 000-10 000 et de 10 000-20 000 habitants en possèdent dans la même proportion : 29%.

En ce qui concerne les moins de 20 ans, la différence est moins nette, bien que là aussi nous remarquons une dégradation de la situation en relation avec la diminution de la taille démographique. Et, globalement, que ce soit dans les villes moyennes ou petites, la part des moins de 20 ans avoisine les 21%

Tab n°44 : Portrait-type des villes du sud Massif Central suivant les classes d'âge de 1999

Unité urbaine INSEE	Part des moins de 20 ans	Part des plus de 60 ans
Villes moyennes	22,1%	25,8%
Villes de 10 000 à 20 000 habitants	21,7%	28,9%
Villes de 5 000 à 10 000 habitants	22%	28,5%
Villes de moins de 5 000	20,7%	31,4%
Moyenne petites villes	21,2%	30,2%
Moyenne nationale	24,6%	21,3%

Source : INSEE, RGP, 1999 (unités urbaines non recomposées).

Les unités urbaines (ou villes-centres) où les moins de 20 ans sont nombreux s'avèrent extrêmement rares. Cette caractéristique concerne presque uniquement le Sigolénais (St-Just et Monistrol) et étonnamment Mende, en plein cœur du massif. Cela remet ainsi en cause bien des clichés d'une population vieillissante au fin fond de la Lozère. On se focalise trop sur les communes rurales au détriment des pôles urbains où dorénavant est concentrée la majeure partie de la population.

A l'opposé, les fortes populations de plus de 60 ans (+ de 40%), se retrouvent dans les unités urbaines de St-Florent, Bessèges et Prayssac, c'est à dire des villes où l'évolution démographique et la situation économique ne sont guère florissantes (du moins pour les villes du Gard).

⁷⁴ Nous avons choisi d'étudier les classes d'âge des unités urbaines non recomposées afin d'établir une stricte comparaison avec l'Espagne. Malgré tout, les classes d'âge des banlieues sont bel et bien observées dans le paragraphe suivant.

Si les unités urbaines (villes-centres) bénéficient d'une situation plutôt favorable dans l'ensemble, quelque soit leur position géographique, leurs banlieues profitent encore mieux de cette bonne santé démographique relative des villes.

2) Des banlieues extrêmement jeunes

La particularité première des communes de banlieue réside dans leur faible part de personnes âgées. A la différence des villes-centres, et des communes périurbaines, les communes de banlieue se caractérisent par une part de plus de 60 ans souvent inférieure à 20%.

Cela se vérifie nettement à la lecture de la carte n°15. Par exemple, à Annonay, 10 communes de banlieue sur 14 présentent ce faible taux. A Rodez, un phénomène identique se produit : sur 11 communes de banlieues, 9 ont une part inférieure à 20%. Il en est de même pour le Puy, Mende, Brioude, le Cheylard et Cahors...

Les autres communes de banlieue en général bénéficient d'une part de plus de 60 ans moyenne, comprise entre 20 et 30%. Les exceptions, c'est à dire les communes aux taux supérieurs à 30%, sont très limitées. Elles se remarquent uniquement autour de Carmaux, Souillac, Langogne et Decazeville, et encore, cela ne concerne que quelques communes.

Quant aux moins de 20 ans, même si la carte est un peu moins significative⁷⁵, on a observé que les banlieues abritaient une population jeune, dont la part est souvent comprise entre 25 et 30%, c'est-à-dire proche de la moyenne nationale.

En synthèse, les communes de banlieue de nos petites villes sont extrêmement jeunes (moins de 20% de plus de 60 ans). Leur emplacement géographique, au cœur ou en bordure de massif, n'influe pas sur cette répartition par classe d'âge. Par contre, généralement, plus la ville-centre est jeune, plus les banlieues sont jeunes (le Puy, Cahors et Mende). A l'opposé, les unités urbaines les plus âgées possèdent les banlieues à la population la plus vieillie (Carmaux et Decazeville). En conséquence, nous pourrions presque proposer, pour les études futures, d'intégrer la référence de la part des plus de 60 ans dans la détermination de l'appartenance d'une commune à d'une ville (moyenne ou petite). Elle pourrait systématiquement être considérée comme banlieue si la part des plus de 60 ans est inférieure à 20%.

3) Une diversité de cas dans le périurbain

Contrairement aux banlieues, les communes périurbaines sont caractérisées par une population plus vieille. Cependant, la diversité des cas est de mise dans le périurbain.

Dans les espaces périurbains de nos 73 unités urbaines, il est rare que la part des plus de 60 ans soit inférieure à 20%. Uniquement quelques communes connaissent cette spécificité : trois autour de Marvejols ou Castres, deux autour de Cahors, Privas. Pour les autres villes, cela ne concerne qu'une seule commune périurbaine.

⁷⁵ C'est pour cette raison que nous ne l'avons pas incluse.

En fait, les communes périurbaines possèdent généralement des taux compris entre 20 et 30%, voire entre 30 et 40% de plus de 60 ans. Ces pourcentages se comprennent en relation avec "l'état" de la ville-centre. En effet, plus la ville-centre concentre de personnes âgées, plus les communes périurbaines suivent ce schéma. Ce phénomène est notamment visible dans sept cités : les Vans, Capdenac, Decazeville, Mauriac, Langogne, Gourdon et Mazamet...

Ceci est logique dans la mesure où la périurbanisation se trouve être le reflet du redéversement de population de la ville-centre. Ainsi, si la ville-centre est jeune, les communes périurbaines auront la possibilité de recevoir des personnes elles-mêmes jeunes. Dans le cas contraire, une autre explication peut être avancée pour justifier le faible poids des jeunes dans certaines communes périurbaines. Celles touchées par cet état sont peut-être des communes anciennement périurbaines. Et dans ce cas, les enfants des couples venus durant les années antérieures, sont repartis dans la ville-centre, ou ailleurs.

Enfin, le fait qu'une commune périurbaine comporte une part non négligeable de plus de 60 ans n'est pas une des marques les plus fondamentales de la périurbanisation, mais plutôt un héritage de son passé.

La répartition par classes d'âge permet aux villes moyennes et petites villes de se démarquer nettement à l'intérieur de leur département, département dont le dynamisme est plus intense à proximité des grandes agglomérations. Pourtant, comme nous l'avons vu lors de l'étude des migrations, les petites villes reçoivent plus de migrants de plus de 60 ans qu'elles n'en voient partir.

Dans le détail, les banlieues profitent d'une population jeune, quel que soit l'emplacement des unités urbaines par rapport au massif. Les espaces périurbains ne suivent pas tout à fait cette évolution, mais ce constat varie suivant les unités urbaines et les communes périurbaines. Enfin, les villes-centres déterminent souvent l'état des communes de banlieues et surtout celui des communes périurbaines, dans le sens où plus la ville-centre est dynamique, plus les communes périurbaines ont la chance de connaître ou d'accroître leur propre vitalité en terme de répartition de leurs classes d'âge.

IV) LES TENDANCES DU DERNIER RECENSEMENT

La campagne du dernier recensement s'étant déroulée entre 2004 et 2008, l'impact de la crise économique ne se ressent pas sur les derniers résultats. Le recensement rénové expliqué, nous allons présenter les tendances démographiques actuelles de nos petites villes. Il apparaît qu'elles sont plutôt encourageantes.

A) UN NOUVEAU MODE DE CALCULS

Depuis 2002, la France a changé sa manière de compter ses habitants et ce, pour permettre à la Direction Générale des Collectivités Locales de recalculer chaque année ses dotations selon des

données plus proches de la réalité et en se basant sur la population légale⁷⁶. Désormais, la population n'est plus étudiée dans sa totalité et à une date précise, les opérations du nouveau recensement ayant débuté en mars 2004 jusqu'en mars 2008. La procédure statistique adoptée est assez complexe ; R. MARCONIS a tenté de l'expliquer dans un numéro d'*Historiens et Géographes*.

Méthodologie du recensement rénové

La loi a fixé à 10 000 habitants le seuil permettant de distinguer les communes qui n'atteignent cet effectif de population et doivent faire l'objet d'une **enquête exhaustive**, et celles qui, plus peuplées, seront enquêtées par **sondage**. Les premières sont réparties en cinq groupes égaux, représentatifs dans chaque département de la diversité géographique et socio-économique. Un groupe est enquêté chaque année, ce qui permet au bout de cinq ans d'avoir recensé l'ensemble des habitants qui résident dans ces communes.

Dans les communes qui comptent plus de 10 000 habitants, l'enquête de recensement a lieu chaque année mais elle ne porte que sur **8% des logements**. Chaque groupe de 8% est constitué pour rendre compte de la diversité géographique et socio-économique du territoire communal. Au bout de cinq ans, c'est donc **40% seulement des logements** et de leurs habitants qui auront été enquêtés, proportion qui semble suffisante aux statisticiens pour calculer par extrapolation l'effectif de la population globale et ses principales caractéristiques (sexes, âges, activités...).

A partir de ces enquêtes exhaustives ou par sondage, mais réalisées à des moments différents, il appartient à l'INSEE de calculer une situation de référence pour l'année médiane du cycle quinquennal, soit pour l'année 2006 s'agissant des enquêtes menées de 2004 à 2008.

Source : R. MARCONIS, *La population de la France en 2006, Historiens et Géographes, 2009, pp 297-303.*

Malheureusement, ce recensement rénové n'est pas exempt de lacunes. Deux auteurs, M. BUSSI et J-P. DAMAIS, ont d'ailleurs écrit leur mécontentement dans deux articles de la Revue de Géographie Alpine en 2001. Tout d'abord, la procédure n'étant plus unifiée et simultanée, les comparaisons interrégionales ou interurbaines vont être approximatives.

Deuxièmement, il est désormais impossible de se procurer les données emplois pour les communes de moins de 2 000 habitants, sous le prétexte de l'anonymat des recensés. J-P. DAMAIS est plus que perplexe à ce sujet (2000, p 131). Cette contrainte annonce l'impossibilité à l'avenir de recomposer nos agglomérations. En effet, nous ne pourrions plus estimer le nombre d'emplois offert par le système urbain tel que nous l'entendons (cf livre I) ! En conséquence, dans le chapitre suivant, l'évolution 1999-2006 ne portera que sur les emplois de la ville-centre, ce qui est très dommageable, la ville s'étalant par des zones commerciales et industrielles (voir infra).

Troisièmement, nous mettons en cause la fiabilité des données. Pour preuve, l'annexe n°12, p 725. Les structures par âge de Gourdon et d'Aurec sont complètement fausses, et ce ne sont que des exemples parmi d'autres. Par exemple, le total des hommes d'Aurec, H 3 124, ajouté à celui des femmes, F 3 407 ne fait pas 6 530 ! De plus, l'addition des femmes de chaque tranche d'âge égale 3408. Les 15-19 ans de Gourdon ne sont pas 266 mais 267, etc. L'autre exemple concerne la seule population de 1999. Dans les tableaux de 2006, la population de 1999 est différente des tableaux faits

⁷⁶ L'autre raison est budgétaire. L'ancien recensement était coûteux et la procédure très lourde à organiser.

en 1999 : Vernosc lès Annonay : 1 679 en 1999 et 1 676 pour 1999 en 2006. Pourtant, il s'agit bien de la même⁷⁷ population prise en compte ! Ces chiffres différents vont bien entendu impacter sur nos propres calculs. Pour chacune de nos villes, les deux population de 1999 varie entre 1 et 50 personnes ; mais au final, la population urbaine totale est quasi identique : 951 548 la première fois et 951 550 avec les nouveaux chiffres. Pour le paragraphe suivant, il sera difficile de comparer les chiffres issus du recensement de 2006 avec ceux de 1999, seules les tendances seront à retenir et non les chiffres stricts.

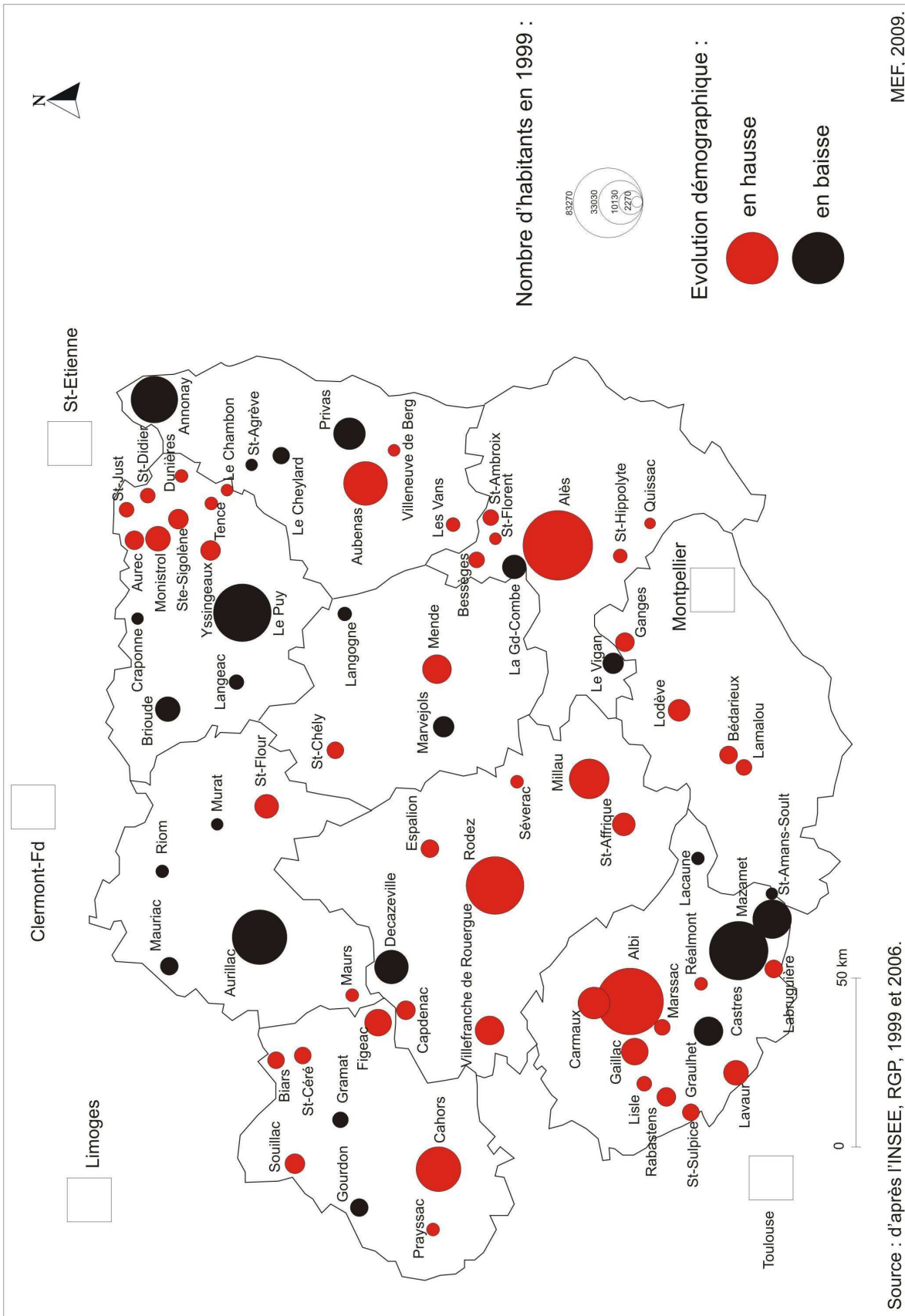
B) LE FORT DYNAMISME DU MASSIF CENTRAL ET DE SES PETITES VILLES

En 2006, le Massif Central offre un nouveau visage démographique (DATAR/INSEE, 2010). La chute du nombre d'habitants qui le caractérisait depuis 1950 a enfin stoppé. Entre 1999 et 2006, cet ensemble a ainsi gagné 100 900 personnes, soit une augmentation de 0,4%/an. C'est une hausse significative même si elle est bien en dessous du taux national (0,7%). Subissant toujours le contrecoup du vieillissement de sa population, le Massif Central souffre toujours d'un solde naturel négatif⁷⁸. Par contre, il devient attractif, le taux de croissance dû au solde migratoire étant de 0,5%/an. 78% de ses communes bénéficient désormais d'un excédents d'arrivées contre 67% pour la période 1982-1999. Les seuls secteurs répulsifs se concentrent essentiellement au niveau des massifs volcaniques de l'ouest auvergnat (secteurs de Mauriac et de Riom ès Montagne) pour le sud du Massif Central et au niveau de la bordure occidentale du Morvan, de la Montagne Limousine et de la Champagne Berrichonne pour le nord. Notre terrain d'étude présente donc les meilleures tendances. Cependant, il entre dans le schéma régional global, à savoir l'accueil de population âgée. Dans le Lot, par exemple, « *près du quart des nouveaux arrivants venant d'une autre région sont âgés de 55 à 69 ans* » (DATAR/INSEE, 2010, p 9). Par ailleurs, l'INSEE nous apprend que 4 arrivants sur 10 s'installent dans l'un des 32 pôles urbains du Massif Central. Ce choix est surtout fait par les jeunes : « *Les pôles urbains attirent une nouvelle population jeune : 62% des arrivants ont entre 16 et 39 ans. [...] Dans les pôles urbains de Tulle, Rodez, Mende, Montluçon, Figeac et Aurillac qui disposent d'une antenne universitaire, la part des arrivants en provenance d'une autre région reste sensiblement supérieure à la moyenne du Massif* » (DATAR/INSEE, 2010, p 9).

⁷⁷ « Pour des comparaisons avec 1999, l'INSEE préconise de prendre en compte d'une part la population municipale de 2006, d'autre part la "population sans double compte" ou désormais "statistique" de 1999 » (R. MARCONIS, 2009, p 299).

⁷⁸ L'Auvergne et le Limousin sont même les deux seules régions françaises à enregistrer plus de décès que de naissances (DATAR/INSEE, 2010).

Carte n°16 : Evolution démographique des unités urbaines recomposées du sud Massif Central entre 1999 et 2006



Tab n°46 : Répartition des villes du sud du Massif Central suivant leur évolution démographique entre 1999 et 2006

	Villes moyennes (1)	Villes de 10000 à 20000 habitants	Villes de 5000 à 10000 habitants	Villes de 2000 à 5000 habitants	Ensemble des villes
En hausse	10 (91%)	9 (75%)	15 (79%)	23 (55%)	57 (78%)
En baisse	1 (9%)	3 (25%)	4 (21%)	8 (45%)	16 (22%)

Source : Calculs personnels, d'après INSEE, RGP 2006.

(1) : taille des villes en 1999

Dans ce contexte d'euphorie démographique, de quelle manière se comportent nos villes ? Sans surprise, elles suivent la tendance générale : 78% d'entre elles sont en hausse contre 49% en 1999 (carte n°16). Les villes de 10 000-20 000 personnes et celles de moins de 5 000 habitants retrouvent un réel dynamisme vis-à-vis de 1999 où seules 42% bénéficiaient d'une augmentation démographique (tab n°28, p 126 et tab n°46).

Tab n°47 : Evolution démographique selon la taille des unités urbaines recomposées entre 1999 et 2006 dans le sud Massif Central

	Villes moyennes	Villes de 10000 à 20000 habitants	Villes de 5000 à 10000 habitants	Villes de 2000 à 5000 habitants	Total
1999	550 042	167 414	127 123	106 971	951 550
2006	573 809	173 358	133 223	113 932	994 322
Solde 1999-2006	23 767	5 944	6 100	6 961	42 772
Taux d'évolution	4,3%	3,6%	4,8%	6,6%	4,5%

Source : Calculs personnels, d'après INSEE, RGP 2006.

NB : taille des villes en 1999

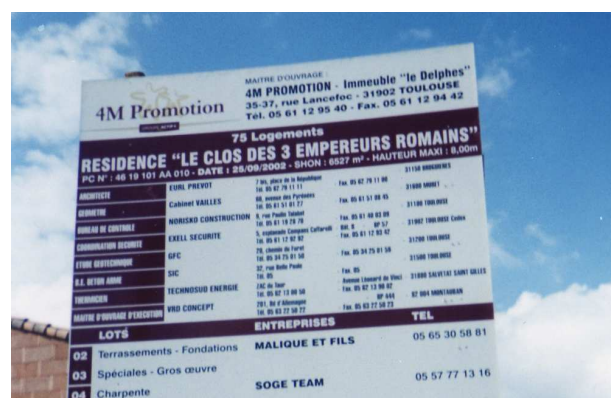
Globalement, la population urbaine du sud Massif Central s'est accrue de 4,5%, la seule population des petites villes (moins de 20 000 habitants) ayant augmenté de +4,7% (tab n°45, p 709 et n°47). Paradoxalement, même si c'est dans leur catégorie qu'on recense le plus de villes en perte de vitesse, les unités de moins de 5 000 habitants connaissent le taux d'évolution le plus favorable (+6,6%). Le moins bon (3,6%) est enregistré par les villes de 10 000-20 000 personnes.

Tab n°48 : Evolution démographique détaillée des systèmes urbains entre 1999 et 2006

Villes concernées	Evolution démo. de l'unité urbaine	Evolution des communes de banlieue	Evolution totale	Nb de villes touchées	Villes concernées	Evolution démo. de l'unité urbaine	Evolution des communes de banlieue	Evolution totale	Nb de villes touchées
Aubenas, Rodez, Espalion, Millau, Villefranche, St-Affrique, St-Flour, Alès, St-Ambroix, Lamalou, Lodève, le Puy, Yssingeaux, Souillac, Cahors, St-Céré, Biars, Figeac, Mende, St-Chély, Carmaux, Albi, Lavaur,	↗	↗	↗	23 (13 en 1999)	Riom, Murat	↘	↘	↘	2 (5 en 1999)
Annonay, Privas, Aurillac, le Vigan, Brioude, Castres, Mazamet, Graulhet	↘	↗	↗	8 (5)		↗	↘	↘	(0)
Capdenac	↗	↘	↗	1 (1)	Le Cheylard, Decazeville, Mauriac, Gourdon, Gramat, Marvejols, Langogne	↘	↗	↘	7 (17)

Source : Source : Calculs personnels, d'après INSEE, RGP 2006.

Les communes de banlieue prospèrent également. En 1999, 35 unités urbaines bénéficiaient du dynamisme des communes proches ; en 2006, elles sont 38. Les cas où l'évolution globale de la ville était largement conditionnée par l'évolution de la couronne urbaine augmente légèrement, passant de 5 à 8. Cahors est l'une des villes qui doit beaucoup à ses communes de banlieue ; grâce à elles, la cité cadurcienne gagne près de 13 300 habitants (photo n°19). Hormis la partie méridionale du Tarn, les villes et les communes rurales profitent de l'embellie démographique, mais cela n'est pas sans poser problème aux collectivités territoriales (cf encadré ci-après).



Photos n°19 : Résidence en construction (75 logements) à Espère, banlieue de Cahors, en juillet 2003. Entre 1990 et 2006, Espère a considérablement accru sa population : 799 habitants en 1990, 873 en 1999 et 939 en 2006 (Source : clichés personnels).

Gérer la mobilité d'une population en hausse (l'exemple tarnais)

« Depuis la fin des années 90, l'ouest tarnais situé sur l'axe de l'autoroute gratuite Albi-Toulouse connaît un essor démographique sans précédent [nos résultats l'ont bien montré]. La population du canton de Gaillac a progressé de 16% depuis 1999, celle de Lavaur de 16,9% et St-Sulpice explose avec une hausse de 56,2%. » En conséquence, l'A68 est fréquemment surchargée, devenant « un goulet d'étranglement ».

Comme solution à ces embouteillages, le Conseil Général du Tarn a décidé de desservir les aires de covoiturage de Gaillac et de St-Sulpice par un bus : le Tarn Bus Express (T'Ex). « Avec un départ toutes les 30 minutes aux heures de pointe et seulement 7 arrêts, la liaison Albi-Lavaur [par autoroute] est assurée en 50 minutes contre 1H30 avec le bus normal et 40 minutes en voiture. » Une prochaine aire de covoiturage est prévue à Rabastens.

Cette expérience tarnaise est intéressante dans le sens où elle préserve l'attractivité résidentielle des petites villes telles Gaillac ou Lavaur. Ces dernières offrent des possibilités aisées pour se déplacer en direction du lieu de travail ou d'études (le pôle universitaire d'Albi).

Source : *La Gazette des communes*, le 07/06/10, p 36.

Tab n°49 : Structure par âge des villes du sud Massif Central selon leur taille en 2006

Unité urbaine INSEE	Part des moins de 20 ans	Part des + de 60 ans
Villes moyennes	22,3%	26,8%
Villes de 10000 à 20000 habitants	22,3%	28,8%
Villes de 5000 à 10000 habitants	22,5%	28,2%
Villes de moins de 5000	20,7%	31,3%
Villes de 3000 à 5000 habitants	21%	30,9%
Villes de moins de 3000	20,3%	31,9%
Moyenne petites villes	21,4%	30,1%
Moyenne nationale	24,8%	21,4%

Source : INSEE, RGP, 2006 (Unités urbaines non recomposées).

Enfin, le vieillissement tant attendu n'est pas encore à l'ordre du jour (tab n°49 et 50 p 710). Les changements sont minimes. Plus que les petites villes, ce sont les villes moyennes qui voient la part des plus de 60 ans grossir : 26,8% contre 25,8% en 1999. Pour les autres organismes urbains, les retraités représentent le même poids, à savoir 30% pour l'ensemble des petites villes. La moyenne nationale (21,4%) est toujours largement dépassée. Quant à la part des moins de 20 ans, elle stagne aussi.

C) PANORAMA GENERAL DES PETITES VILLES FRANCAISES

Même si l'APVF⁷⁹ suit le mode opératoire de l'INSEE, il est quand même intéressant de se reporter à leurs résultats concernant la tendance générale des petites villes de 3 000 à 20 000 habitants. Selon l'APVF, le recensement de 2006 apporte trois idées essentielles. Premièrement, le nombre de communes entrant dans la strate des petites villes est en hausse : 2 308 en 1982 en 2 890 en 2006, soit 25% de plus en un quart de siècle. Deuxièmement, la hausse du nombre d'habitants des petites villes

⁷⁹ APVF, *Recensement de 2006 : analyse dans les petites villes*, février 2009, 9 p.

est beaucoup plus forte que l'augmentation globale de la population française : +23,5% de 1982 à 2006 contre +13,7% à l'échelle nationale. L'APVF note que la progression est forte depuis 1982, très forte dans les années 80, modérée dans les années 90 et de nouveau en forte hausse pour la dernière période. Enfin, près des trois quarts des petites villes gagnent des habitants depuis 1999, soit un taux proche de celui du sud Massif Central.

Le recensement de 2006 nous indique également qu'il y a de plus en plus de petites villes dites "de banlieue" et "périurbaines" selon les définitions de l'INSEE et un tassement du nombre de petites villes tenant un bassin de population rurale. Enfin, et cette information est déterminante, la petite ville se serait davantage étalée par le phénomène de périurbanisation. « *Pour l'ensemble des communes de moins de 10 000 habitants, c'est à 15 km du centre des aires urbaines que la croissance a été la plus forte entre 1990 et 1999. Depuis 1999, ce pic de croissance maximale s'est éloigné, passant à 25 km. [...] En définitive, la périurbanisation continue de représenter la contribution la plus forte à la croissance de la population* » (B. MOREL, P. REDOR, 2006, p 4).

Force est de constater une certaine vitalité démographique des villes du sud Massif Central. 78% sont en hausse, la progression favorisant essentiellement les villes de plus de 5 000 habitants. Ce dynamisme, ce « re-développement » démographique du sud Massif Central semble s'inscrire dans une logique de résilience dont fait écho F. CHIGNIER-RIBOULON (2007). L'Etat et les collectivités territoriales devraient profiter de ce contexte favorable pour impulser de nouvelles politiques d'aménagement (davantage soutenir les petites villes) avant que le ciel du Massif Central ne s'assombrisse de nouveau.

Conclusion du chapitre 3 :

Au sein de l'ensemble du Massif Central, les organismes urbains font vraiment figure d'îlots en bonne santé démographique, résistant au déclin et abritant encore une population relativement jeune vis-à-vis des campagnes environnantes. Depuis 1975, les deux tiers des villes ont bénéficié d'une hausse démographique et 78% entre 1999 et 2006. De plus, le vieillissement de la population tant attendu n'est pas encore très perceptible. En fait, nous avons affaire à des villes où il n'y a plus beaucoup de jeunes, mais où il n'y a pas encore beaucoup de "vieux". Nonobstant, il faut reconnaître que la situation n'est guère brillante au plan de l'évolution naturelle ; seules 33% des villes affichent un nombre de naissances plus élevés que celui des décès.

Rappel : Age moyen de la population des petites et moyennes villes du sud Massif Central en 2006

Part de moins de 20 ans : 22,3% pour les villes moyennes, 21,4% pour les petites villes

Part de plus de 60 ans : 25,8% pour les villes moyennes, 30,1% pour les petites villes

Le rôle du solde migratoire dans leur évolution indique bien leur capacité d'attraction (59% attirent). Les flux sont hiérarchisés, du moins si nous faisons abstraction des villes moyennes. Le "rural" se dirige de manière préférentielle vers les petites villes, mais ensuite les habitants des petites villes passent directement aux grandes villes. Pour les petites villes, le fait que les habitants du rural ne représentent plus la majorité des arrivées est un point positif. Cela signifie que les petites villes se nourrissent d'autres urbains, sans souci de tarissement de la source comme cela peut être le cas avec certaines campagnes exsangues.

A travers notre recomposition des agglomérations, nous avons montré que nombre de "campagnes" qui retrouvaient une seconde vie grâce à un retour vers le rural sont en fait de simples banlieues et couronnes périurbaines des systèmes urbains ici présents. Il faudra en tenir compte en terme d'aménagement et de développement durable. Deuxièmement, la question des petites villes en déclin continu (ex. Murat, Craponne) interpelle. En crise démographique, ces petites villes sont-elles capables de jouer un rôle dans l'encadrement de l'espace ? Comment peuvent résister les petites villes sans atouts économiques ? Au-delà du maintien démographique de ces petites entités, il est en effet fondamental de s'attarder sur leur maintien fonctionnel. Existe-t-il un lien entre les deux ? C'est que nous allons étudier dans le chapitre 4.

Chapitre 4 : Les villes-centres, moteurs économiques du système urbain

Dans le chapitre précédent, nous avons montré que le sud du Massif Central abritait des pôles urbains en nombre assez important et en assez bonne santé démographique. La plupart de ces villes étant des centres de services et d'emplois, il est nécessaire maintenant de s'attarder sur les fonctions à l'origine de leur développement, de leur rayonnement et de leur position dans l'armature urbaine. Ce visage fonctionnel conditionne l'existence même des petites villes, voire celle de leur espace environnant. En effet, une petite ville sera plus ou moins attirante selon la santé de ses principaux secteurs économiques ou selon la qualité de son bassin d'emploi (par exemple, la possibilité pour un ménage d'exercer deux emplois, l'un par le mari, l'autre par son épouse). La mise en place de la coopération intercommunale et des réseaux, qu'ils soient urbains ou de villes, dépend aussi de la vitalité fonctionnelle de la petite ville. Enfin, ces fonctions dégagent de la richesse, réinvestie ou non en milieu urbain.

L'étude de la structure fonctionnelle de nos petites villes reposera sur la prise en compte des trois secteurs d'activités. Cette approche d'ensemble est plutôt rare car, souvent, les géographes n'insistent que sur le secondaire ou le tertiaire (par exemple, J-P CHARRIE, M. GENTY, P. LABORDE, 1992 ; J-Ch. EDOUARD, 2001). Or notre espace est souvent associé à une activité agricole. Cependant, en premier lieu, et bien que de nos jours le tertiaire prédomine dans la société et dans l'ensemble des villes, notre étude débutera par la fonction secondaire car elle a été longtemps caractéristique des petites villes : ainsi, « *l'industrie est une raison essentielle de l'existence des petites villes* » rappellent P. BARRERE et M. CASSOU-MOUNAT en 1980 (p 101). D'ailleurs, la moitié des petites villes françaises enregistrent encore un taux d'emploi dans le secondaire supérieur à la moyenne nationale (24%) et nos petites villes n'échappent pas à ce profil.

Le secteur industriel, s'il est florissant, est un facteur de maintien de population, mais en dehors des migrations pendulaires, il n'est pas à l'origine de flux "volontaires" en direction de la petite ville. En outre, son maintien est rarement acquis, de plus en plus lié à des éléments exogènes (acteurs ou événements mondiaux). Moins dépendantes de donneurs d'ordre extérieurs (mais tout autant soumises à la conjoncture), ce sont les activités tertiaires qui déterminent essentiellement le rôle des petites villes. Ces activités tertiaires, susceptibles d'attirer de nombreux chalandes venus de l'extérieur, assoient l'influence de la ville sur son territoire. De surcroît, ces équipements tertiaires servent à définir les échelons d'une hiérarchie urbaine. Mais nous n'oublierons pas ce qui reste d'activités primaires dans les petites villes. Ne serait-ce que parce que nous travaillons sur une base communale et que nos villes, dont certaines sont étendues, abritent, en périphérie, des activités agricoles.

L'analyse fonctionnelle menée dans ce chapitre se composera de deux approches, fort classiques. La première consiste en une étude quantitative du volume d'emplois proposé. Celle-ci va

permettre de corrélérer masse démographique et chiffres emplois. Nous en profiterons également pour localiser les emplois à l'intérieur du système urbain. Se concentrent-ils essentiellement dans la ville-centre, favorisant ainsi des mouvements centripètes, ou commencent-ils à s'éparpiller en banlieue, témoignant de l'étalement de la ville-centre ? En sus, dès la prise en compte stricte du volume d'emplois, nous commencerons à aborder le visage fonctionnel des villes, selon la part respective des postes d'emplois dans le primaire, le secondaire et le tertiaire.

Cette étude quantitative précèdera une étude qualitative qui va détailler l'importance des différents types d'industrie (biens d'équipement, de consommation,...). Idem pour la fonction tertiaire, qui se décline également en diverses branches : activités administratives, commerciales, sanitaires... On pourra ainsi dresser des typologies, soit en fonction de la taille des villes, soit en relation avec la localisation de celles-ci.

Enfin, une troisième et dernière partie concernera les changements fonctionnels intervenus depuis 1975. Ce recul dans le temps permet un intéressant questionnement sur le rôle des fluctuations de l'emploi sur l'évolution des masses démographiques présentes. Des liens d'interdépendance se tressent-ils avec des variations corrélées et quasi instantanées, ou chacun de ces éléments obéit-il à sa propre logique ? Nous terminerons, brièvement, par les dernières tendances du marché de l'emploi en 2006, sachant qu'avec la crise actuelle, les données du dernier recensement sont déjà largement désuètes.

I) LA FONCTIONNALITE DES PETITES VILLES DES ESPACES INTERSTITIELS

A) LE VOLUME DE L'EMPLOI DANS LES PETITES VILLES DES ESPACES INTERSTITIELS

1) Une hiérarchie étroitement corrélée avec les masses démographiques

La correspondance entre masse démographique et volume d'emplois s'observe à l'aide d'un graphique, illustrant en ordonnées le nombre d'emplois et en abscisses les unités urbaines classées selon la population (graphique n°22 et tab n°52, p 731). Premièrement, il convient de souligner que l'ensemble des 73 villes de notre espace fournit 389 800 emplois, ce qui représente tout de même 29% de l'ensemble des emplois pourvus par le Massif Central dans son entier (DATAR/INSEE, 2003). Ces 389 800 emplois se concentrent à 60% dans les villes moyennes, ces dernières fournissant en moyenne 21 146 emplois chacune. Les petites cités, quant à elles, offrent 2 535 emplois théoriques. En fait, plus la taille démographique grossit, plus le nombre d'emplois gonfle.

Le graphique n°22 démontre très bien cette tendance. Des entorses à la règle se révèlent cependant. Un déficit d'emplois se remarque en effet dans certaines villes comme Bessèges, St-Florent et la Grand Combe... C'est la traduction graphique de la crise industrielle qui les a touchées. D'autres unités urbaines possèdent un nombre d'emplois bien inférieur à ce que pourrait laisser croire leur masse démographique. Dans ce cas là, nous sommes en présence de banlieues de villes plus

importantes ; elles correspondent plus à des cités-dortoirs qu'à des unités fonctionnelles : Marssac à proximité d'Albi, St-Sulpice de Toulouse et Aurec de St-Etienne. A l'inverse, des villes sont "surdimensionnées", telles Albi, ville dans l'orbite de Toulouse, et Rodez, isolée dans le massif. Toutes deux disposent ainsi de plus de 30 000 emplois, soit beaucoup plus que la moyenne de leur groupe (tab n°53).

Toujours à l'aide du graphique n°22, nous pouvons déterminer quatre seuils. Le premier palier correspond à **35 000** habitants. Au delà de ce nombre, le volume d'emplois se révèle considérable, largement plus de 20 000. La palme revient à Albi avec 33 179 postes. Le second seuil observé est **20000** habitants. Les autres villes moyennes, celles comprises entre 20 000 et 35 000 habitants offrent ainsi entre 10 000 et 17 000 d'emplois. Seule Mazamet diffère de ce schéma, ne présentant "que" 9156 emplois. Le troisième plafond est **10 000** habitants. Le niveau supérieur des petites villes (10 000-20 000 habitants) coïncide avec une masse d'emplois variant entre 5 et 10 000. En dessous de 10 000 habitants, le nombre de postes tombe à moins de 5 000. Enfin, le dernier palier est **6 500** habitants. Les toutes petites cités abritent ainsi moins de 3 000 emplois.

Par ailleurs, nous observons un rapport constant, quelle que soit la taille de la ville, entre emploi et population (tab n°53). Chacune des villes propose ainsi un nombre d'habitants 2,5 fois supérieur à son nombre d'emplois. Seules les petites villes de moins de 5 000 personnes sont susceptibles d'offrir un peu moins d'emplois à leur population résidente, mais il y a quand même très peu d'écart.

Tab n°53 : Le nombre moyen d'emplois offert par chaque type de villes

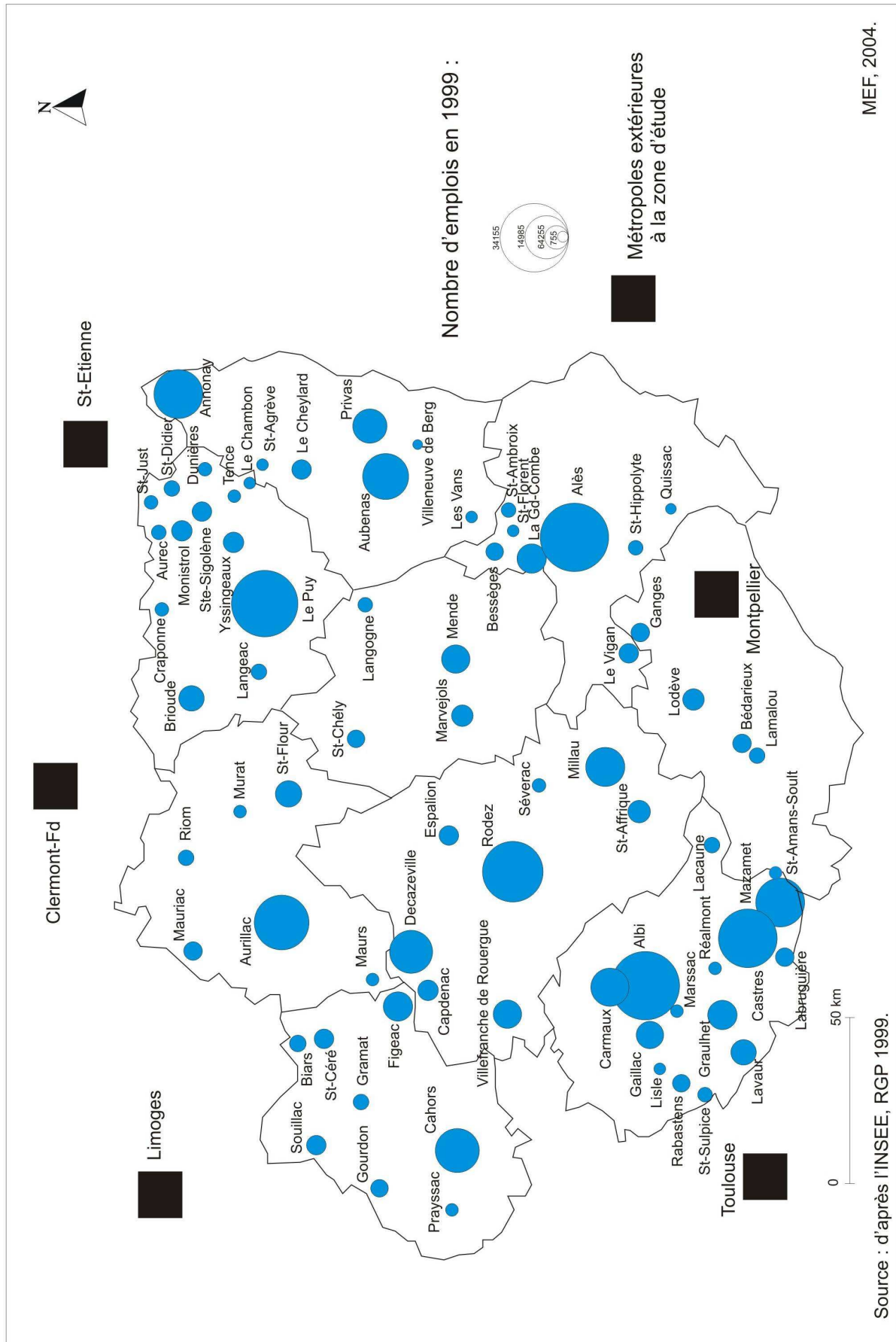
	Nombre moyen d'habitants	Nombre moyen d'emplois	Ratio population/emploi
Villes moyennes	50 009	21 145	2,4
Villes de 10 000 à 20 000 hab	13 962	5 616	2,5
Villes de 5 000 à 10 000 hab	6 683	2 680	2,5
Villes de 3 000 à 5 000 hab	4 006	1 440	2,8
Villes de 2 000 à 3 000 hab	2 678	998	2,6

Source : d'après INSEE, RGP, 1999.

Au-delà de la taille démographique des petites villes, l'influence des métropoles intervient-elle sur le nombre d'emplois ? De par leur concurrence, elles pourraient obérer tout développement fonctionnel des petites villes voisines. Sur le plan spatial (carte n°17), des foyers notables d'emplois se repèrent encore à proximité des métropoles, que ce soient Toulouse, Montpellier et St-Etienne⁸⁰, sous-entendant que leur rôle "négatif" serait minime. Mais, comme nous le verrons par la suite, c'est bien dans leur voisinage que les pertes d'emplois les plus importantes sont enregistrées depuis 1975.

⁸⁰ Notons à cet effet, l'absence d'impact de la part de Clermont-Ferrand sur le nord du Cantal et de la Haute-Loire.

Carte n°17 : Répartition des emplois urbains du sud Massif Central en 1999



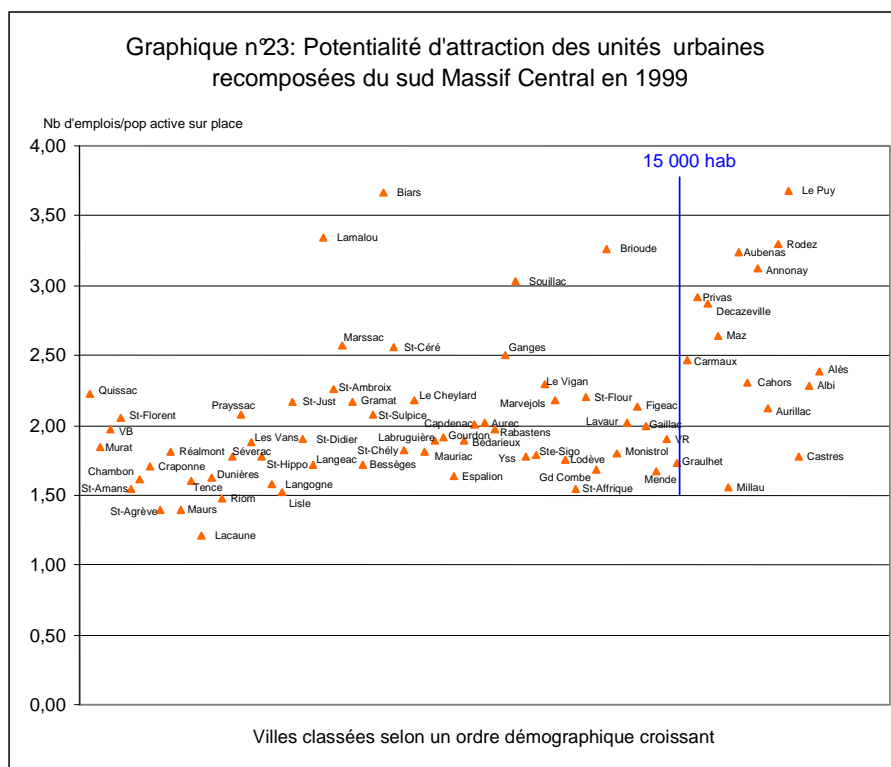
2) Des distorsions emploi/population plus grandes dans les toutes petites villes

En nous basant sur les travaux d'Emmanuelle RENAUD-HELLIER de l'Université de Dijon (E. RENAUD-HELLIER, 2003), mais en les modifiant légèrement et en les appliquant à d'autres objets urbain, il nous a semblé intéressant de calculer le taux d'attraction fonctionnelle de nos unités urbaines, en divisant le nombre d'emplois offerts par la population active ayant un emploi sur place. Si E. RENAUD-HELLIER utilise la population active dans son ensemble, nous ne retenons que la population qui travaille sur place.

a) Un taux d'attraction fonctionnelle élevé pour les petites villes de taille démographique importante

Le graphique n°23 montre que la grande majorité de nos villes se regroupent autour d'un taux d'attraction de 1,5 à 2,5, 77% d'entre elles affichant un ratio de cet ordre.

15 000 habitants semble être le seuil important dans le sens où, au dessus, l'organisme urbain attire plus du double de sa population active ayant un emploi sur la place. On vient donc de l'extérieur pour occuper les postes offerts par les villes de plus de 15 000 habitants. Cette idée sera confirmée lors de l'étude des bassins d'emploi dans le chapitre n°6 du livre III.



Source : d'après INSEE, RGP 1999.

Cette force centripète ne se manifeste pas dans les villes de moins de 15 000 habitants. Ici, les postes proposés sont tenus par des résidents sur place. Il y a toutefois des exceptions à la règle comme Biars, Lamalou, Souillac, Brioude, voire Marssac et St-Céré. Dans les premières, le ratio est supérieur à 3, sous-entendant un bassin d'emploi étendu.

b) Les clés de l'attraction fonctionnelle

Ce phénomène d'attraction fonctionnelle, c'est-à-dire l'obligation d'aller chercher de la main d'œuvre à l'extérieur, résulte de différentes situations locales. Premièrement, nous avons ici affaire à des petites villes attractives : Biars et ses confitures, Lamalou et ses "convalescents", Souillac et ses petites industries dynamiques, de nos jours *boostées* par l'arrivée de l'A20 mise en service en juin 2003.

Deuxièmement, il peut s'agir d'un vieillissement de la population résidente, l'obligeant à recruter des actifs au delà de son périmètre. 12 entités urbaines sur les 34 à forte attraction fonctionnelle (+ de 2) hébergent ainsi plus de 30% de plus de 60 ans et donc une masse d'actifs plus faible.

Nous pourrions également avancer comme explication à cette attraction centripète la différenciation lieu de travail/lieu de résidence, en relation avec le phénomène de périurbanisation. Hormis cinq cas, les 34 unités urbaines à forte attraction fonctionnelle sont encadrées par au moins une ou plusieurs communes périurbaines. Cependant, des couronnes périurbaines existent aussi autour de villes dont la population résidente tient une bonne partie des emplois. Cette troisième hypothèse ne doit donc pas être prise seule en compte.

Mis à part quelques cas, le nombre d'emplois offerts par la ville est en liaison avec le nombre d'habitants. Mais dans les villes de plus de 15 000 habitants, la masse démographique sur place est insuffisante, d'où des flux centripètes en direction de la ville-centre, ce qui laisse supposer des bassins d'emploi d'une plus grande étendue.

B) LES GRANDES ORIENTATIONS ECONOMIQUES : UN TERTIAIRE DOMINANT MAIS NON EMBLEMATIQUE

Si nous continuons à observer notre échantillon de villes, nous pouvons individualiser différents types, suivant la part de leurs emplois dans les grands secteurs de l'économie, tout en sachant qu'aujourd'hui, la division primaire/secondaire/tertiaire n'est guère pertinente, le flou subsistant entre les secteurs économiques. C'est d'ailleurs l'objet d'un article de réflexion de S. MONTAGNE-VILLETTE, intitulé « Le secondaire est-il soluble dans le tertiaire ? ». Cette dernière insiste sur le changement de contexte économique depuis l'époque de Colin CLARK, changement responsable de la difficulté de classification : « *L'introduction de l'informatique dans le monde du travail constitue un phénomène majeur aboutissant à la disparition progressive des frontières entre secondaire et tertiaire tant en ce qui concerne la nature du travail que le statut du travailleur ou la politique d'entreprise* » (S. MONTAGNE-VILLETTE, 2001, p 37).

1) La primauté de l'emploi secondaire dans les petits organismes urbains

Posséder un secteur (mono)industriel notable est une arme à double tranchant. S'il connaît des soubresauts, c'est une partie des autres activités qui en pâtit. « *Dans un premier temps, la chute*

démographique est précédée par une crise des finances locales qu'entraînent les pertes de taxes professionnelles. Ensuite vient le déclin démographique ; quand les anciens salariés meurent, la ville meurt avec eux » (J-P. LABORIE, 2005, p 4). En revanche, s'il se porte bien, l'économie en général et la démographie en particulier suivent aussi. L'industrie, par le volume d'emplois et la masse salariale qu'elle offre, et donc par la concentration d'habitants qu'elle induit, permet la viabilité d'une partie de la fonction commerciale et des services. Et par les migrations pendulaires qu'elle engendre, ces mêmes commerces et services de la petite ville bénéficient souvent d'un renforcement de leur zone de chalandise.

a) Une surindustrialisation des petites villes du sud Massif Central

Sur le graphique n°24, p 732, qui résume la part des emplois industriels sur l'emploi total, se dessine un nuage de points assez lâche. Les unités urbaines ne se concentrent pas réellement autour d'un pourcentage d'emplois industriels précis. Cependant, il ressort qu'un nombre conséquent de nos villes (40 exactement, soit 54,5% de notre échantillon) sont industrialisées, pour reprendre la terminologie de J-Ch. EDOUARD (p 137, 2001). Ce dernier considère qu'une ville se définit comme telle, si le pourcentage d'emplois se situe au-dessus de la moyenne nationale : 24% en 1999. Mais, en considération des moyennes régionales, ce poids relativement important de l'industrie ne surprend pas. Le Languedoc-Roussillon mis à part, les régions Auvergne, Midi-Pyrénées et Rhône-Alpes, connaissent en effet des taux proches de la norme nationale, voire plus élevés : respectivement 27,7%, 22,3% et 29,7%.

Certaines de nos villes possèdent même des taux très forts d'emplois industriels (tab n°54, p 734) : douze villes se caractérisent par un taux supérieur à 40%⁸¹, dont cinq supérieur à 50%, tout en sachant que ce taux est majoré par la part du secteur de la construction. Mais si nous écartons celle-ci des calculs, et que nous prenons en compte les emplois industriels *stricto sensu*, les mêmes villes ressortent : St-Just 70,81%, Ste-Sigolène 53,98%, le Cheylard 51,58%, Dunières 43,87%, Aurec 43,82%, St-Amans 42,69% et Lacaune 41,63%...

Le graphique n°24, p 732, comme le tableau n°55, montre une décroissance de la part des emplois du secteur secondaire avec la croissance démographique. Ainsi, les villes de plus de 20 000 habitants comportent 25% d'emplois secondaires dans le total de leurs emplois contre 31% pour les plus petites des villes. Seule la catégorie des 3 000-5 000 habitants diffère un peu de ce schéma en possédant la même part d'emploi secondaire que les villes de plus de 10 000 personnes. Enfin, toujours sur le graphique n°24, nous pouvons observer que l'écart à la moyenne nationale s'accroît inversement à la taille urbaine.

⁸¹ St-Just (73,85%), Ste-Sigolène (63,32%), le Cheylard (58,66%), St-Amans (52,63%), Dunières (52,34%), Lacaune (48,69%), Aurec (46,65%), Biars (43,69%), St-Didier (42,05%), Tence (41,51%), Annonay (40,61%) et Graulhet (40,05%).

Tab n°55 : Part des emplois secondaires et tertiaires par chaque type de villes en 1999

Unités urbaines recomposées	Part des emplois secondaires	Part des emplois tertiaires
Villes moyennes	25,1%	72,1%
Villes de 10 000 à 20 000 hab	27,3%	69,6%
Villes de 5 000 à 10 000 hab	30,7%	64,8%
Villes de 3 000 à 5 000 hab	27,8%	65,3%
Villes de 2 000 à 3 000 hab	31,2%	62,7%

Source : d'après INSEE, RGP, 1999.

Le constat qui s'applique pour le sud Massif Central est identique à celui formulé par J-Ch. EDOUARD pour les villes du nord. Cette moindre industrialisation des villes de plus de 10 000 habitants est donc une constante pour l'ensemble du massif.

Reste à savoir si, dans les petites villes, nous avons un héritage ou une situation encore bien actuelle ? La base industrielle provient-elle des vestiges d'anciennes industries, textiles ou métallurgiques, ou résulte-t-elle d'industries high-tech, soutenues par des services aux entreprises ?

b) Une spécificité des villes des espaces interstitiels ?

Pourquoi un tel maintien de l'industrie ? Les personnes interrogées, dont les industriels eux-mêmes, avancent diverses explications : main d'œuvre moins syndiquée, moins exigeante et moins payée. Les entrepreneurs profitent en prime d'un savoir-faire lié à l'ancienneté de l'activité industrielle locale. Mais devant la concurrence des pays du tiers monde, ces atouts seront-ils suffisants ? On peut s'interroger en raison de la multiplication des délocalisations et des plans sociaux (par exemple, ceux de *Well*, entreprise vignanaise spécialisée dans la fabrication de bas issue du travail de la soie).

Autre question intéressante : ce particularisme industriel signifie-t-il une réelle surindustrialisation ou, au contraire, un retard de nos petites villes dans leur tertiarisation ? En fait, ce penchant industriel est commun à d'autres villes, par exemple celles du grand sud-ouest, étudiées par Mariette SIBERTIN-BLANC et Jean-Marc ZULIANI : « *En 1992, dans un contexte, déjà fortement engagé, de tertiarisation de l'emploi et de l'appareil productif des métropoles régionales du grand sud-ouest français (et même des villes moyennes), les petites villes à caractère industriel prononcé voyaient leur spécificité confirmée, dans la mesure où l'emploi industriel apparaissait largement majoritaire en constituant 55% de l'emploi total contre un peu plus de 42% pour la branche du commerce et des services marchands* » (p 157, 2003). L'industrialisation plus marquée relève donc de la taille de la ville et non de sa situation géographique.

c) La corrélation emplois industriels/CSP de l'industrie

En 1999, la proportion d'actifs de l'industrie⁸² sur la totalité des actifs se positionne au dessus de 20%. Les trois-quarts de nos villes abritent entre 20 et 40% de personnes travaillant dans le secteur secondaire. Et 19 unités urbaines affichent une part de CSP "secondaires" supérieure à 40%. On atteint

⁸² Pour former le secteur secondaire, nous avons associé les CSP ouvriers, artisans, techniciens, mais rejeté les ouvriers agricoles pour les inclure dans le primaire.

même les 50% pour deux d'entre elles : Ste-Sigolène (58,62%) et le Cheylard (50,57%). Sans surprise, nous retrouvons les villes déjà connues pour leur masse d'emplois industriels : Annonay (43,5%), Biars (44,30%), St-Amans (44,8%), Dunières (45,95%), etc. Nous obtenons donc une nette corrélation entre le poids des emplois secondaires et les CSP secondaires.

En outre, comme nous avons remarqué une décroissance de la part des emplois du secteur secondaire avec la croissance démographique, nous pouvons affirmer une décroissance de la part des CSP du secondaire dans chaque ville en liaison avec l'accroissement démographique. Ainsi, les villes de plus de 20 000 habitants abriteront 31,8% de CSP secondaires en moyenne, contre 36,3% pour les plus petites des villes.

La corrélation emplois secondaires et CSP secondaires donne déjà une petite indication sur le bassin d'emploi. Il semble que les établissements industriels emploient majoritairement la population active sur place.

d) Les concentrations industrielles actuelles

De la carte n°18 ci-jointe ressortent nettement des secteurs industriels. Ces derniers prennent diverses formes. La première est celle d'une nébuleuse industrielle. Se reconnaissent ainsi trois ensembles. S'individualise l'Yssingelais/Sigolénais avec ses petites structures urbaines. Les deux autres nébuleuses urbaines correspondent aux anciens bassins industriels, minier (Alès) ou textile (la conurbation Castres/Mazamet). Il faut remarquer que ces nébuleuses industrielles se localisent principalement à proximité des grandes agglomérations, délaissant le cœur des espaces interstitiels.

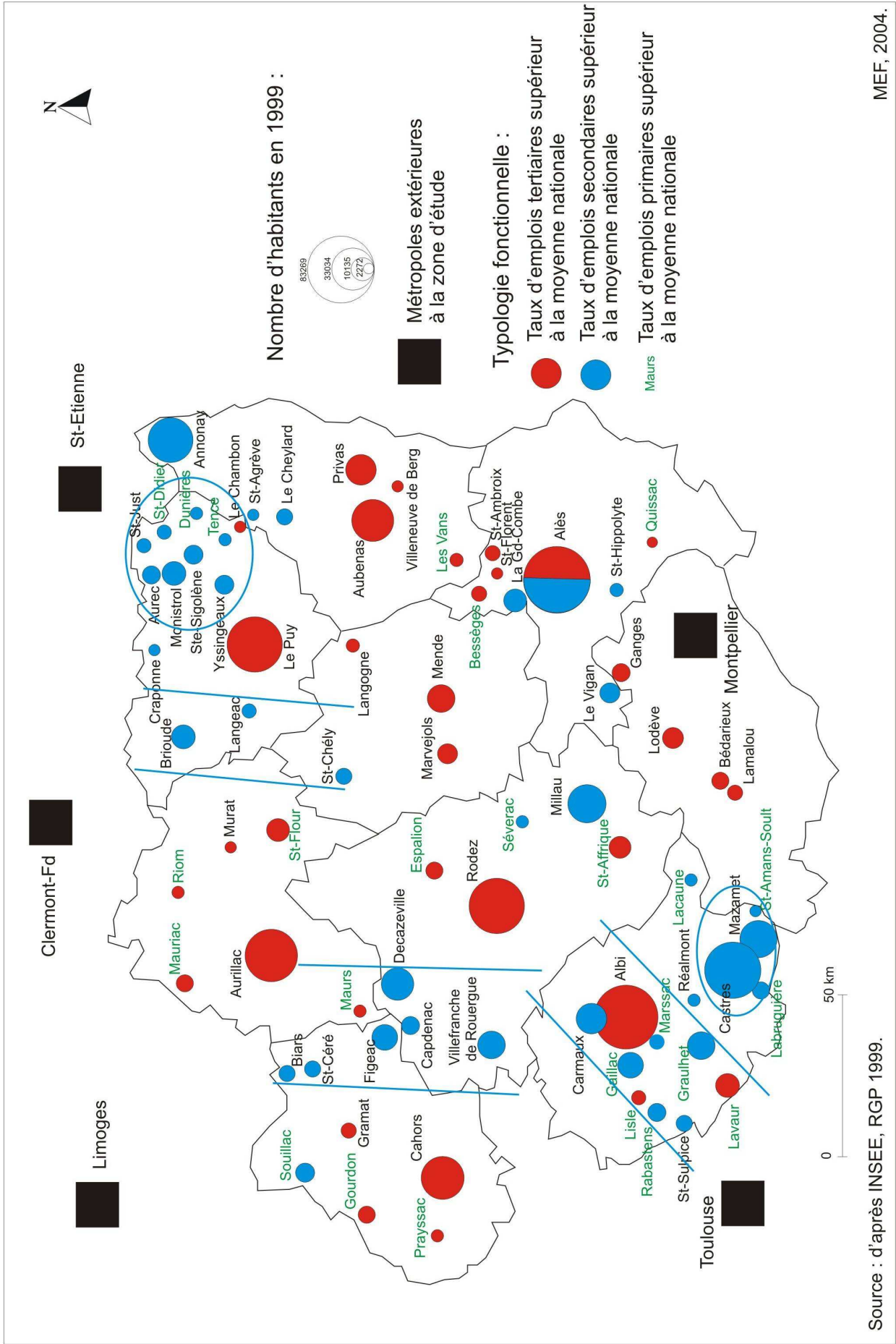
La deuxième forme recensée est celle de rubans d'industrialisation : tout d'abord l'arc industriel du Lot, qui se prolonge dans le nord-ouest Aveyron, pour former la *Mecanic Valley*⁸³ ; puis, un axe Brioude-Langeac-St-Chély qui suit presque le tracé de l'A75. Enfin, le rôle de l'autoroute, en particulier l'A68, se retrouve dans le Tarn, à la sortie d'Albi.

Bien entendu, à côté de ces deux formes industrielles, il existe des villes industrialisées isolées dans le milieu rural, telles le Cheylard ou St-Hippolyte, nées d'opportunités naturelles et du dynamisme d'entrepreneurs locaux.

A ce stade, nous pouvons d'ores et déjà affirmer que les petites villes du sud du Massif Central sont industrialisées (par les emplois et les CSP). Elles s'insèrent, de cette manière, dans un schéma national. Ce secteur industriel n'est pas à négliger car, malgré des vicissitudes, il peut être un facteur d'équilibre et un réel élément de dynamisme.

⁸³ SPL formé autour de l'entreprise-phare *Bosch*, décentralisée à Rodez. Il concentre plus de 200 entreprises et 14 000 emplois (précisions p 207). Une définition des Systèmes Productifs Locaux est fournie page 54.

Carte n°18 : Le visage fonctionnel des unités urbaines recomposées du sud Massif Central en 1999



2) Un tertiaire dominant et contrasté

a) Un tertiaire en retard sur le plan national

Depuis l'après-guerre, notre économie n'a cessé de se tertiariser. En France, en 1999, le secteur des services employait près de 16 millions de personnes, soit 71,8% des emplois (INSEE, 1999). En phase globale avec ce contexte, nos 73 villes concentrent 277 458 emplois tertiaires, soit 71,20% de leurs emplois totaux, comme la moyenne nationale.

Cette suprématie tertiaire se retrouve bien sûr sur le graphique n°25, p 733. Dans 89% de nos villes, le secteur des services est prépondérant, c'est à dire supérieur à la moitié des emplois. Toutefois, 59% de notre échantillon (43/73) sont en dessous de la moyenne nationale (tab n°54, p 734). Il y aurait donc un certain retard. La plupart des villes connaissent une évolution presque similaire à l'évolution régionale. Ainsi, l'Auvergne et Rhône-Alpes sont loin de la moyenne française, respectivement 64,8% et 68,4%, Midi-Pyrénées s'en approche, alors que le Languedoc-Roussillon la surpasse de cinq points.

Du graphique n°25, p 733 et du tab n°55, p 188, il ressort trois idées majeures. Premièrement, la tertiarisation croît avec la taille de la ville, le seuil semblant être 10 000 habitants. Les villes moyennes et les petites villes de plus de 10 000 habitants possèdent ainsi près de 70% d'activités tertiaires. Ceci est logique, dans la mesure où la tertiarisation atteint d'abord les villes moyennes. En sus, la fonction préfectorale caractérise généralement ces entités (Albi, Cahors, Mende, etc). Cependant, certaines petites villes frôlent l'hégémonie tertiaire avec plus de 80% d'emplois de ce secteur : Lamalou affiche ainsi 85,62% et Villeneuve de Berg 88,85%. En ce qui concerne la première ville, cela n'a rien de surprenant, tel est le propre de la plupart des stations thermales ; quant à Villeneuve, c'est le prototype de la ville-dortoir à proximité de la préfecture ardéchoise, Privas.

Deuxièmement, la sous-tertiarisation est une affaire de petits organismes. Certains peuvent ainsi abriter moins de 50% d'emplois tertiaires. Les villes de moins de 5 000 habitants offrent de cette manière moins de 65% de ce type d'emploi. Nonobstant, au niveau des petits organismes, il faut souligner l'anomalie qui touche la catégorie des 5 000-10 000 personnes ; cette dernière affiche une part moindre par rapport à la catégorie inférieure. En fait, cette catégorie regroupe un nombre important de petites villes industrielles, d'où une minoration du poids du tertiaire : des villes de l'Yssingelais-Sigolénois, le Cheylard, etc.

Troisièmement, l'écart à la moyenne nationale se resserre avec la taille. C'est donc le même phénomène que pour l'industrie qui se produit.

b) Des petites villes aux CSP tertiaires relativement faibles

De nos jours, les organismes urbains des espaces interstitiels se caractérisent par une grande part de population employée dans le secteur tertiaire, puisque 86% (63 villes sur 73) de notre échantillon dépassent les 50%. Cependant, très peu (7) franchissent le cap des 70%. Cette performance est détenue, sans surprise, par les villes préfectures : Albi, Cahors, Privas et Mende et par les villes de

St-Sulpice, Marssac et Lamalou. Pour cette dernière, la prédominance tertiaire se justifie par l'activité touristique, tandis qu'à St-Sulpice et Marssac, elle s'explique par la résidence des actifs tertiaires travaillant à Toulouse et à Albi. Pour Marssac, nous pouvons être encore plus précise ; ses administrés se rendent essentiellement à Albi pour exercer des emplois tertiaires, alors que ses emplois industriels sont tenus par des gens de l'extérieur. Ce double mouvement inverse contribue donc à expliquer sa force d'attraction fonctionnelle observée précédemment (p 185).

La sous-tertiarisation des petits organismes constatée au niveau des emplois se confirme à l'analyse des CSP. 10 points d'écart séparent les villes moyennes des toutes petites villes : 65,5% de CSP tertiaires dans les premières et 55,3% dans les villes de moins de 3 000 habitants. Au-delà, nous remarquons une part croissante de ces actifs au fur et à mesure que la taille de la ville croît.

c) La répartition géographique des villes tertiaires

Spatialement (carte n°18, p 190), le secteur des services domine entre les espaces industriels, c'est à dire dans le cœur des espaces interstitiels, en complément du secteur primaire dans le Cantal, ou seul le long des Monts de l'Espinouse, en Lozère ou encore dans le Vivarais. Il faut souligner que cette tertiarisation bénéficie essentiellement aux villes moyennes les plus éloignées des grandes métropoles, montrant peut-être leur efficacité dans l'encadrement des populations, à la différence des villes moyennes déjà dans l'orbite des plus grandes métropoles, qui les handicapent dans ce rôle structurant. Notons le cas particulier d'Alès, seule ville dans laquelle les deux taux (emplois secondaires et tertiaires) se retrouvent en même temps au-dessus de la moyenne nationale.

Les villes tertiaires encadrent les activités du monde agricole. Nous en avons l'exemple avec Lavour, petite ville, où la part d'emplois agricoles est supérieure à la moyenne nationale. Ici, plusieurs entreprises ont la charge de collecter les produits, de vendre le matériel nécessaire à l'exploitation. C'est le cas par exemple du groupe coopératif occitan qui emploie 152 salariés ou de la coopérative "*fruits et légumes des deux vallées*" qui collecte et commercialise 20 000 tonnes de pommes et 120 tonnes de cerises dont 75% proviennent du Tarn (www.ville-lavour.fr)...

Enfin, la grande ville tertiaire se situe généralement au centre d'une nuée de petites villes industrielles : Albi, Alès, voire même Rodez sont dans ce cas de figure. De surcroît, le tertiaire intervenant fortement pour définir une hiérarchie urbaine, ainsi que pour expliquer les liens entre villes, la carte n°18 montre peut-être déjà une préfiguration des réseaux, réseaux qui seront étudiés dans le livre III.

Les petites villes sont marquées par leur secteur industriel, mais elles se rattachent quand même au monde actuel de la tertiarisation avec, dans 89% des cas, une part d'emplois supérieure à 50%. Malgré tout, il faut reconnaître une tertiarisation moindre qu'à l'échelle nationale pour les toutes petites villes. Cela aura-t-il une incidence sur leur pouvoir de rayonnement ?

3) Les traces du secteur primaire

Dans un pays où l'agriculture ne fournit plus que 4,2% des emplois, on ne définit souvent les villes qu'à travers leurs fonctions industrielle et tertiaire. Or, il existe encore une agriculture intra-urbaine. Dans notre échantillon, elle est à l'origine de 12 906 postes de travail, soit 3,3% des emplois urbains, en dessous du seuil national. Mais sur le terrain, la situation est loin d'être homogène.

Le graphique n°26, p 733, met en relief deux phénomènes. D'une part, la présence des emplois agricoles disparaît au fur et à mesure que croît la ville. Au-delà de 10 000 habitants, le monde agricole est mort, même dans les espaces dits ruraux. A l'inverse, les villes "s'agriculturent" en dessous de 10000 et surtout en dessous de 5 000 habitants. Elles ne diffèrent en rien du schéma national. En 1990, « *cette part [celle des emplois primaires] chute à moins de 10% au-delà de 3 000 habitants* » (C. TERRIER, 1990, p 47). D'autre part, parmi les organismes urbains dont le poids des emplois primaires sont supérieurs à la moyenne nationale, tous les types (industriels ou tertiaires) sont représentés. Il est donc difficile d'en tirer une règle ; nous pouvons émettre l'hypothèse que seule la simple étendue du périmètre communal fait varier le taux d'emplois agricoles.

Malgré tout, 27 unités urbaines sur 73, soit plus d'un tiers de notre échantillon, dépassent le seuil national de 4,2% des emplois (tab n°54, p 734). Ces villes se repèrent essentiellement en bordure, voire à proximité des grandes métropoles (carte n°18, p 190). On relève ainsi leur présence dans le Lot, dans la vallée du Tarn à l'approche de Toulouse et dans le coin NE de la Haute-Loire au voisinage de St-Etienne. Au-delà de ces concentrations, d'autres petites villes "agricoles" s'éparpillent aussi au cœur du massif. Ces localisations spécifiques se justifient d'un point de vue économique. Ainsi, les unités urbaines, pour lesquelles les valeurs sont impressionnantes (plus de 10% d'emplois primaires) concernent des villes situées dans des vallées à vignoble ou à polyculture (par exemple Lisle, Prayssac), et dans des espaces d'élevage (Mauris – photo n°20) en plein cœur des espaces interstitiels.

Deux raisons, l'une économique et l'autre territoriale, expliquent le maintien de l'agriculture dans les petites villes. Interfaces, elles représentent d'une part le maillon urbain le plus proche du monde rural, ceci étant accentué dans le sud du Massif Central où l'agriculture est encore bien présente. Cette donnée est confirmée par les moyennes régionales, qui franchissent 6% d'emplois primaires (sauf pour Rhône-Alpes 2,9%). D'autre part, l'unité urbaine n'est pas uniquement constituée de bâti. Par l'étalement, c'est devenu un espace multiforme où peuvent coexister activités urbaines et exploitations.



Photo n°20 : Maurs, petite ville cantalienne de 2 875 habitants, où près de 15% des emplois sont consacrés au secteur agricole (Source : carte postale – Ed DEBAISIEUX)

Dans un pays où l'agriculture emploie encore 4,2% des actifs (un chiffre fort pour l'Europe nord-occidentale, puisque l'Allemagne et la Grande Bretagne ne sont qu'à 2%), nous pourrions penser, *a priori*, que les entités urbaines des espaces interstitiels concentrent encore davantage de CSP du monde agricole. Est-ce vraiment le cas ? En fait, la grande majorité des unités urbaines de notre zone d'étude (45 sur 73) affichent des taux de CSP "primaires" s'échelonnant globalement entre 0 et 4%. Il y a donc une déconnexion entre le monde rural, bien représenté dans les espaces interstitiels et les milieux urbains de ces mêmes espaces qui appartiennent donc à un autre monde, celui de la ville. La notion même de "ville rurale" relève donc bien du passé. Et les rapports entre nos villes et les campagnes s'établissent sur d'autres bases (en particulier tertiaires).

Il existe cependant des villes où la part d'actifs primaires est plus importante, supérieure à 4% (par exemple, St-Flour, Mauriac, Quissac, Gaillac, etc). Quelles peuvent en être les raisons ? Pour expliquer cette présence des CSP "primaires" dans les unités urbaines, plusieurs réponses se formulent. Premièrement, bien que son poids économique y soit mineur, l'agriculture n'est jamais absente de la ville, le nombre d'emplois et les CSP en témoignent. Deuxièmement, les modifications de périmètre qu'ont subies les unités urbaines ont contribué à majorer la proportion de CSP du monde agricole. Enfin, la troisième remarque à soulever est une hypothèse qu'il serait intéressant de valider (ou d'infirmier) dans de futurs travaux : même si le fait est marginal, ce recensement de catégories "primaires" peut renvoyer à la double activité des ménages. De plus en plus d'épouses d'agriculteurs possèdent un emploi, notamment dans le tertiaire. Or, ce tertiaire se trouve principalement en ville. Epargnant du temps de route à leurs épouses, ce sont souvent les agriculteurs qui effectuent les trajets entre leur lieu de résidence et leur exploitation. Par exemple, aux Etats-Unis, les agriculteurs du Nebraska n'hésitent pas à parcourir une cinquantaine de kilomètres pour rejoindre leur exploitation : « *Le comté de Mc Pherson n'a que deux points d'habitat groupé, Tryon et Ringgold, pour un total de 174 habitants. Comme Tryon, le chef-lieu de comté, n'est qu'à 34 miles (53 km) de North Platte, une ville moyenne de 24 000 habitants, on conçoit que celle-ci soit le lieu de résidence probable de bon nombre d'exploitants du comté de McPherson* » (Y. BOQUET, 2003, p 197). Ce phénomène peut-il se

diffuser à l'avenir dans le Massif Central ? Cette hypothèse n'est pas incongrue, d'autant plus qu'il est déjà d'actualité en Espagne. Là bas, des agriculteurs résident en ville et se déplacent quotidiennement vers leurs champs. C'est devenu fréquent dans la province d'Avila (J. APARICIO AMADOR, 2002).

A ce stade de l'étude du visage fonctionnel des petites villes du sud Massif Central, il ressort qu'elles présentent une structure économique assez équilibrée. Un tertiaire dominant, un caractère industriel identique à celui des petites villes d'autres espaces (le grand sud-ouest par exemple) et une agriculture peu présente en déconnection avec le monde les environnant. Si nos petites villes, par leur structure économique, sont bien intégrées dans l'espace national, en est-il de même par leur morphologie ? A l'instar des plus grandes, connaissent-elles un phénomène d'étalement ?

C) LES BANLIEUES : DES RESERVES FONCIERES POUR L'ETALEMENT URBAIN

De nos jours, la ville ne se délimite plus par l'agglomérat du bâti (Livre I). Partant de ce constat, les communes envoyant une part importante de leur population active vers la ville proche ont été considérées comme banlieues de celle-ci. Dès cette incorporation, basée notamment sur le taux des migrations pendulaires, se devine le rôle fonctionnel que revêt la commune-centre de l'agglomération.

1) Le poids mineur des emplois de la banlieue dans l'unité urbaine

Au niveau national, et d'abord dans les grandes villes, il y a eu un transfert de l'emploi en banlieue, les villes rejetant à l'extérieur du centre les activités industrielles gênantes. Les couronnes de banlieues devinrent ensuite, et entre autres, des sites privilégiés pour la grande distribution. Par mimétisme, ce processus se répéta, quelques décennies après, dans les villes moyennes. Dans ce paragraphe, nous allons nous demander si nos petites villes des espaces interstitiels connaissent ce phénomène d'étalement fonctionnel.

Globalement, les communes de banlieue de nos 41 unités urbaines recomposées regroupent 8% des emplois totaux présents dans ces villes. Dans le détail, plus les villes sont grandes et étalées, et plus la banlieue concentre des emplois. Ainsi, les banlieues des villes moyennes sont en moyenne dépositaires de 9,5% des emplois totaux du système urbain alors que les périphéries des petites villes de moins de 5 000 habitants le sont à 5,3%. Entre ces deux catégories, les banlieues des autres villes regroupent, en moyenne, 7% des emplois. En conséquence, pour les organismes de petite taille, la ville-centre se révèle être l'animateur économique n°1 du système urbain.

Même si son offre d'emplois est encore minime, la banlieue est bien partie intégrante de l'agglomération, et ce, malgré la petite taille urbaine. Les petites villes du sud Massif Central, marquées par cette fragmentation du tissu urbain, ne diffèrent donc pas du schéma national.

2) Les marques de l'étalement urbain

Bien que mineur, le poids fonctionnel des banlieues témoigne de l'existence d'un étalement urbain, étalement que nous allons illustrer tout au long de ce paragraphe, principalement par des exemples concrets.

a) Etalement et industrie

Dans sept villes (le Cheylard, Yssingaux, Gourdon, St-Chély, Mazamet, St-Ambroix et Capdenac), le secondaire procure plus de 50% de l'emploi total dans les banlieues, souvent en rapport direct avec le visage fonctionnel de l'unité urbaine globale (à part pour Gourdon et St-Ambroix, villes plus orientées vers le tertiaire).

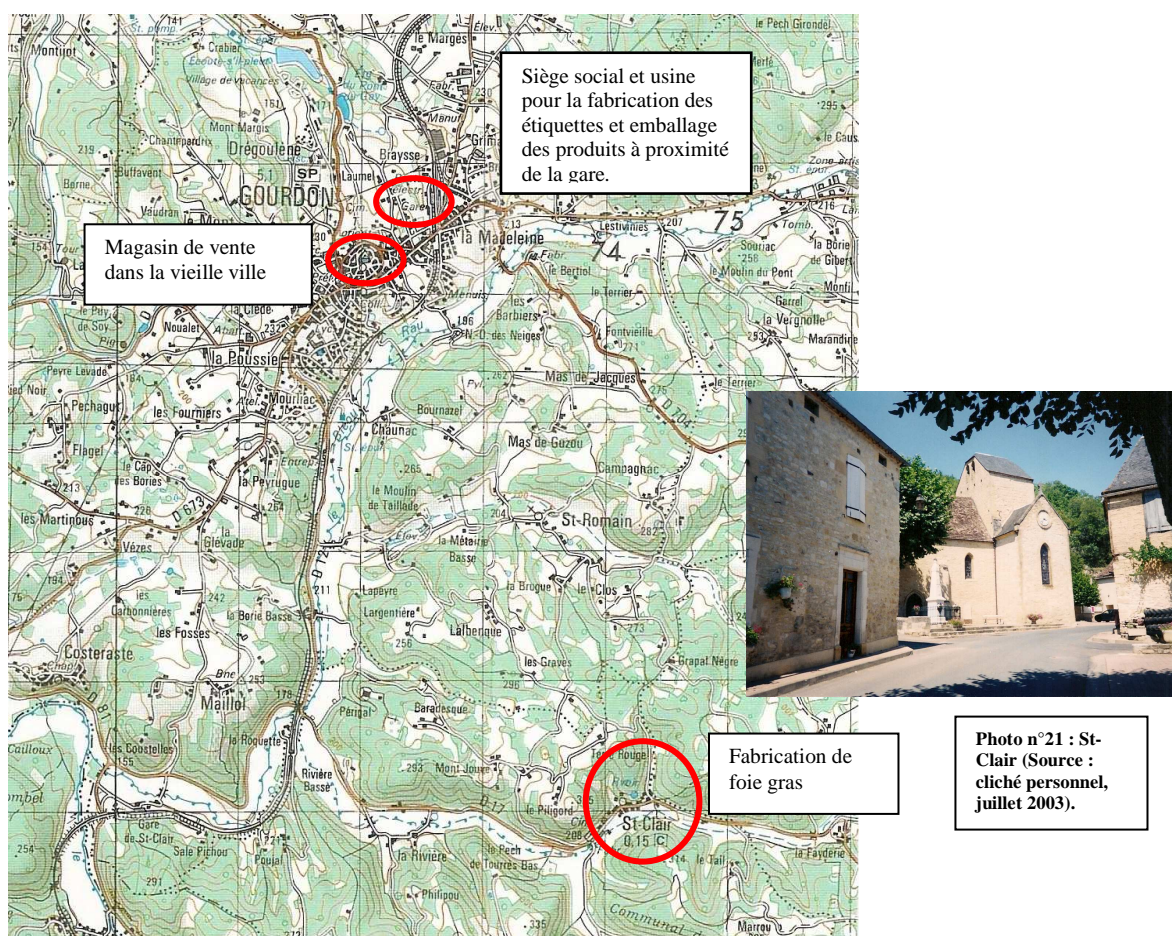
Deux raisons justifient la présence d'emplois industriels en banlieue. Ils découlent, d'une part, d'une implantation déjà ancienne ; c'est le cas, notamment, dans l'activité textile. Au Cheylard, à Mazamet et à Castres par exemple, les emplois industriels de la banlieue appartiennent à ce secteur textile dont la production était autrefois plus éparpillée. Les unités de production, sises en banlieue, sont donc des vestiges. D'autre part, ils correspondent à un desserrement industriel récent et classique dans les villes ou à une fragmentation de la chaîne de production et de conditionnement.

1. Cette fragmentation se voit bien à travers l'exemple de l'entreprise *VALETTE* à **Gourdon**. A St-Clair, commune que nous avons incorporée comme banlieue, est implanté un bâtiment où l'on fabrique du foie gras (carte n°19, ci-jointe). Cette implantation explique, en partie, que 44% des emplois de la banlieue de Gourdon relèvent des IAA. A Gourdon même, les productions sont emballées et vendues. Soit la vente se fait sur place, grâce à un magasin dans la vieille ville, soit les produits sont expédiés par le chemin de fer, l'entreprise se situant à côté de la gare, justifiant sa localisation première.

Cette fragmentation de la production se déroule à l'intérieur même de l'entreprise, mais avec l'externalisation, d'autres entreprises sont mises à contribution dans la confection d'un produit. Ainsi, à **Figeac**, l'un des principaux sous-traitants du systémier⁸⁴ *RATIER* se localise à Bédrier. Dans cette commune de banlieue s'est implantée l'entreprise *CHASSAING*, spécialisée dans la peinture aéronautique.

⁸⁴ Un systémier s'occupe de la conception, du développement et du maintien d'une pièce.

Carte n°19 : L'organisation territoriale d'une partie de l'entreprise VALETTE à Gourdon

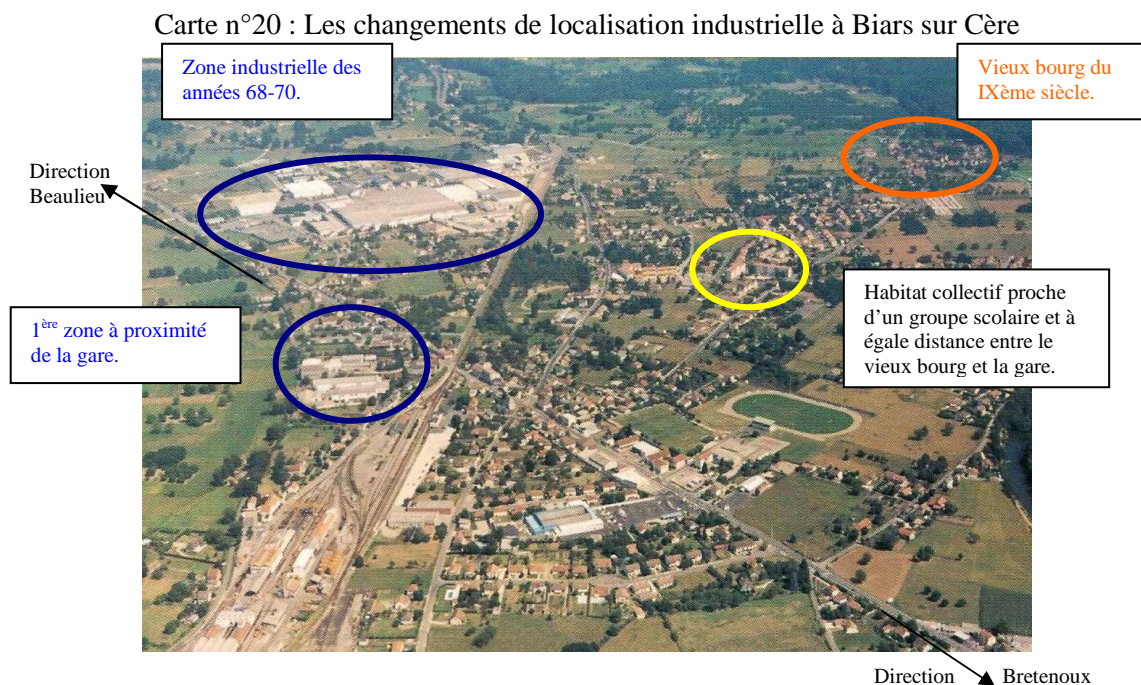


Source : Carte IGN ; 1 cm = 615 m.

2. Le desserrement industriel s'est produit dans la plupart des villes, grandes ou petites, et ce, depuis plus de cinquante ans. Bien que ce mouvement ait commencé dès la fin du XIX^e siècle, lorsque les activités artisanales sont devenues industrielles, il ne s'est amplifié qu'après la guerre, pour différentes raisons. Pour mémoire, nous rappellerons ces facteurs, d'une nature à la fois endogène et exogène à la ville. Pour la première catégorie, il s'agit d'une pression foncière trop élevée dans le centre-ville et la recherche d'un site proche des grands axes de communication. Les facteurs exogènes, quant à eux, répondent au souci des pouvoirs publics de regrouper les activités industrielles ensemble, afin de limiter leur éclatement, de mieux les identifier et de réduire les nuisances au centre-ville.

Nos observations de terrain sont à rapprocher de cette situation nationale. **Biars sur Cère**, dans le nord-est du Lot, est un modèle très pédagogique pour montrer comment se déroule un desserrement industriel et un développement urbain. Le site originel de Biars se localise le long de la Cère (carte n°20 ci-jointe). De nos jours, ce quartier historique se reconnaît par son prieuré, attesté du IX^e siècle. Les siècles passent, et arrive la révolution des transports et de l'industrie. Notre exemple permet de bien souligner l'antériorité de la révolution tertiaire vis à vis de celle de l'industrie. Dans les années 1890 est construite la ligne ferroviaire Brive-Aurillac. Pour les besoins de cette construction s'implante à Biars un chantier de traverses de bois. Cette localisation s'impose devant l'impossibilité de l'installer au delà, la ligne passant ensuite par les gorges de la Cère. Ce chantier travaille le bois en

provenance du Cantal, et extrait des galets dans la plaine alluviale proche, pour les concasser et en faire du ballast. Biars a ainsi bénéficié de ce chantier, qui a prospéré au cours du XXe siècle, et qui reste, aujourd'hui, le seul en France à faire des traverses de bois. Il employait encore 140 salariés en 2002.



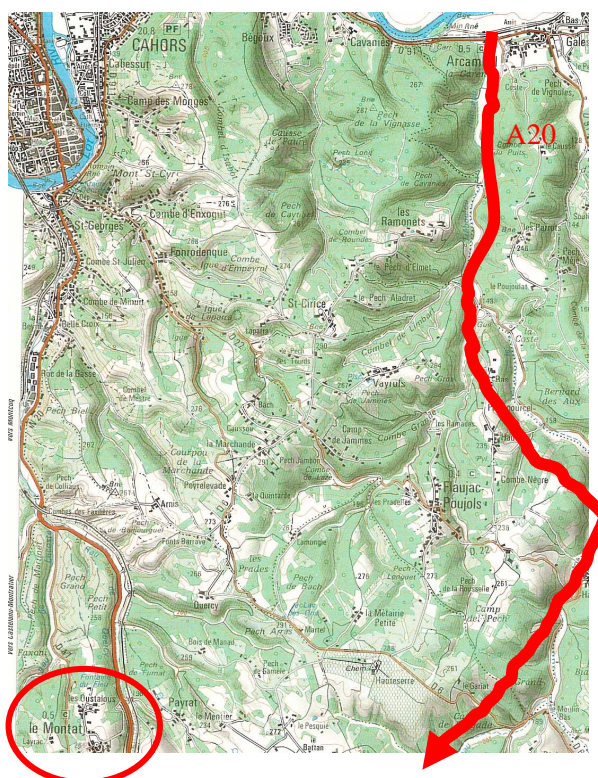
Source de la photo : Le Bulletin municipal de juillet 2001.

Intéressées par la proximité du chemin de fer, deux entreprises familiales, CHAPOULARD (futur *Andros*) et BOIN (futur *Materne*), spécialisées dans le négoce de fruits, s'installent ici, et non à Beaulieu ou St-Céré, deux villes pourtant proches, mais dépourvues de gare. Dès l'entre-deux-guerres, la commune de Biars est donc composée de deux ensembles : un noyau d'habitat originel près de la rivière, et un noyau plus récent, autour de la gare, le tout relié par une grande voie. Devant cet ensemble dual, le maire de l'époque s'emploie à joindre les deux noyaux et décide d'installer une école, à égale distance de la gare et du vieux bourg. Il fait également construire à proximité des logements collectifs. Grâce à ces équipements, Biars revêt un visage plus homogène.

Durant la seconde guerre mondiale, période de restrictions et de contraintes, les deux entreprises d'agro-alimentaires se retrouvent avec une abondance de produits, qu'elles ne peuvent plus expédier. Par conséquent, les dirigeants ont l'idée, pour les valoriser, d'en faire des confitures. Cette spécialisation va les entraîner vers le succès après la fin du conflit. Les entreprises restées près de la gare deviennent trop petites ; elles sont obligées de se délocaliser dans la ZI, créée, à l'entrée de la ville, dans les années 68-70. Rajoutons également que cette spécialisation a provoqué la naissance d'une autre entreprise : *Techniques et Formages*. Fabriquant à l'origine des marmites pour les confituriers, elle employait en 2004 47 personnes dont quatre ingénieurs et est devenue le spécialiste de la chaudronnerie technique. Elle fournit toujours des appareils pour *Andros* et *BOIN*, mais a ajouté à sa liste de clients *Airbus*, *Dassault*, l'*AIA* de Clermont-Fd, etc.

D'autres exemples témoignent des raisons de l'étalement industriel. A **Cahors**, un site étroit en rive convexe du Lot, des zones inondables et un environnement proche vallonné (carte n°21) ont obligé les industriels et les dirigeants d'entreprises tertiaires à s'installer à une dizaine de kilomètres au sud, sur la zone industrielle du SYCALA, au Montat. Cette localisation, à l'écart de la ville-centre, ne s'est toutefois pas faite au hasard, puisque la ZI jouxte l'A20. Mais bien qu'étant située "loin" de Cahors, cette zone appartient bel et bien à la vie économique de la cité cadurcienne validant, au passage, notre choix de recomposer les agglomérations. Pour être tout à fait complète, il faut reconnaître que cette zone, pourtant labellisée zone d'intérêt régional et départemental, n'est guère une réussite. Sur 250 ha, seuls 30 sont occupés, la raison en incombant à des pilotages de projets non cohérents (*La Gazette des communes*, 19/01/09). Jusqu'en 2009, la zone d'activité était en effet encore répartie sur le territoire de trois EPCI. Mais du fait de modifications de périmètres institutionnels, seuls deux EPCI sont désormais concernés et, à terme, un syndicat mixte unique verra le jour. Les porteurs de projets auront ainsi un interlocuteur facilement identifiable.

Carte n°21 : L'environnement hostile de Cahors



Source : Carte IGN ; 1 cm = 907 m.

b) L'étalement commercial

A l'instar des établissements industriels, les commerces ont commencé à se déplacer en périphérie, dans les années 60-70 pour diverses raisons. Le premier facteur est le développement de l'automobile. Il fallait faciliter l'accès et fournir des places de stationnement. « *Le développement des grandes surfaces, qui recherchaient avant tout l'accessibilité en automobile, a conduit à une émigration de cette fonction à l'extérieur, sur les axes de circulation les plus fréquentés* » (P.

MERLIN, 1994). Le deuxième facteur est l'engouement pour la périurbanisation. La meilleure localisation commerciale se trouve, dorénavant, au milieu du parcours des migrants journaliers, entre leur lieu de résidence et leur lieu de travail. *« Dans le choix du lieu d'achats, le temps est un critère important et complexe : il comprend l'action d'achat proprement dit, mais aussi le trajet domicile-magasin-domicile. [...] Ce temps de déplacement moyen vers un lieu d'achat, est de 15 minutes pour 75% des consommateurs. C'est donc le temps, qui aujourd'hui, constitue le paramètre principal de l'usage de la ville par les consommateurs. [...] Le développement de la journée continue explique le regroupement des achats sur la route du retour vers le domicile, en fin de journée. Dans ces conditions, les entrées de villes animées par les hypermarchés jouent le rôle de filtres commerciaux, à mi-parcours entre le lieu de travail et de résidence »* (R-P. DESSE, 2001, p 24).

Ce processus de desserrement commercial, typique des grandes villes nationales et internationales, est-il en cours dans nos petites et moyennes villes des espaces interstitiels ? Nous pouvons répondre par l'affirmative. Les périphéries de Marvejols, Brioude et Rodez participent ainsi à hauteur de 15% à la masse des emplois tertiaires, ce qui est loin d'être négligeable. Ce pourcentage élevé s'explique notamment par la présence des grandes surfaces en entrées de villes, à l'extérieur des limites communales. St-Flour et Cahors, deux cités dans lesquelles le commerce représente aux alentours de 20% des emplois de la banlieue, en témoignent également.

L'agglomération ruthénoise correspond à un véritable cas d'école dans l'observation de ce desserrement commercial⁸⁵. Cette cité est irriguée par de nombreuses voies de communication, la plupart d'entre elles accueillant à leurs abords ZI et zones commerciales. Au nord, sur la commune de Sébazac-Concourès, le long de la D988, est implantée la zone de l'Eldorado ; au sud, sur la commune de Luc-Primaube, est localisée, au bord de la RN88, une autre zone commerciale.

Le poids de la périphérie nord⁸⁶ dans le Grand Rodez est important. Sur les 43% du chiffre d'affaires de l'activité commerciale que cette périphérie concentre, la zone de l'Eldorado, centrée sur le magasin *Leclerc*, en fournit 23%. Cette offre commerciale a une vocation régionale, contrairement à celle du sud, qui se destine plutôt aux populations locales. L'ensemble commercial de Luc-Primaube, structuré autour de l'enseigne *Champion*, totalise 3% du CA du commerce de l'agglomération (source : CCI).

L'étalement commercial et/ou industriel se remarque également à **Cahors**. Les deux principales entrées de villes, au nord et au sud, alignent une suite de magasins (et surtout d'entreprises pour la zone de Labéraudie⁸⁷). Mais dans cette agglomération cadurcienne, les risques d'inondations par le Lot et le Bartassec sont importants, d'où un Plan de Prévention des Risques qui freine l'étalement.

⁸⁵ La CCI a bien pris conscience du desserrement commercial de Rodez, puisqu'elle considère les deux zones (celle de Sébazac et celle de Luc), comme des éléments à part entière de l'agglomération, et ce à la différence de l'INSEE !

⁸⁶ Les deux autres zones commerciales au nord sont déjà situées dans le périmètre de l'unité urbaine de l'INSEE à Onet le Château.

⁸⁷ Cette zone de Labéraudie, au nord-ouest de la ville, constitue le passage entre la commune de Cahors et celle de Mercuès. Ce faisant, on ne voit pas la limite entre les deux. Or, l'INSEE continue de mettre Mercuès en dehors de l'unité urbaine !

Enfin, un même processus de desserrement, mais à une moindre échelle, se déroule à **St-Flour** (photo n°22). Cherchant à capter une masse de population banlieusarde et périurbaine assez importante, un supermarché *Champion* s'est installé à Andelat, commune de banlieue. Mais au-delà de l'accessibilité, les moyennes surfaces commerciales et industrielles recherchent également un emplacement à proximité de l'A75 afin d'aligner leurs façades dans un but purement publicitaire.



Photo n°22 : St-Flour (15) présente un site escarpé et étroit, ce qui explique un desserrement précoce des activités dans la plaine. (Source : carte postale – Ed. BOS)

Les petites villes des espaces interstitiels ne se démarquent pas des autres villes. Elles s'étalent, comme elles, par le biais des zones commerciales et zones industrielles. Même si les communes de banlieue s'apparentent davantage à des espaces résidentiels (les emplois périphériques représentant encore moins de 10% des emplois totaux urbains), dans quelques cas⁸⁸, leur nombre d'emplois augmente ; point positif pour l'ensemble du système urbain. Cette hausse a également été constatée par S. DUBUC : « Outre la croissance des emplois dans les lieux centraux, ceux-ci progressent dans une partie des communes autour des petites villes et préférentiellement le long des routes principales. L'emploi progresse autour de Rodez. [...] L'emploi se maintient aussi en moyenne autour de Mende et de Millau dans un rayon de 15 km [rappelons que la limite externe de notre couronne de périurbanisation a été fixée à 20 km autour des villes moyennes et à 15 autour des petites villes] alors qu'il est en recul en moyenne dans l'ensemble de l'espace rural » (S. DUBUC, 2004, p 80).

De cette première approche générale sur la fonctionnalité des villes, il ressort un rapport étroit entre taille de la ville et masse d'emplois, les grands foyers d'emplois correspondant aux grands foyers de population. De plus, le volume d'emplois équivaut à plus ou moins 40% de la population. Comme les plus grandes villes, les villes moyennes du sud Massif Central et les plus grandes des petites villes ont connu un desserrement de leurs activités, secondaires et tertiaires. Ces

⁸⁸ A Rodez, Mazamet, Villefranche de Rouergue, Brioude et Marvejols, entre 1975 et 1999.

zones de banlieue représentent encore une transition entre une ville-centre, centralisatrice des postes de travail, et un périurbain, caractérisé par une pauvreté des emplois.

Nombre moyen d'habitants et d'emplois présents dans les villes du sud Massif Central

Villes moyennes : 50 009 habitants et 21 145 emplois ratio 2,4

Petites villes de 10 000 à 20 000 habitants : 13 962 habitants et 5 616 emplois 2,5

Petites villes de 5 000 à 10 000 habitants : 6 683 habitants et 2 680 emplois 2,5

Petites villes de 3 000 à 5 000 habitants : 4 006 habitants et 1 440 emplois 2,8

Petites villes de 2 000 à 3 000 habitants : 2 678 habitants et 998 emplois 2,6

La deuxième idée est une industrialisation des petites villes plus forte qu'au plan national, mais ceci n'est pas une surprise, d'autres auteurs l'ayant relevée. L'industrie est un élément stabilisateur dans nos cités, surtout en milieu interstitiel. Ce développement industriel trouve son origine dans la présence de ressources naturelles et dans le savoir-faire de ses habitants. Au côté de l'industrie, le tertiaire est bien présent, notamment dans les petites villes les plus importantes en nombre d'habitants. Ces caractéristiques se retrouvent également au niveau des CSP. Il conviendra de comparer dans le livre IV ces CSP avec celles des habitants des petites villes espagnoles afin de déterminer si les petites villes des espaces interstitiels possèdent des traits communs.

Part moyenne des CSP présentes dans les villes du sud Massif Central

Villes moyennes : 2,7% I, 31,8% II, 65,5% III

Petites villes de 10 000 à 20 000 habitants : 3,3% I, 35,6 % II, 61,1% III

Petites villes de 5 000 à 10 000 habitants : 4,3% I, 36,2% II, 59,4% III

Petites villes de 3 000 à 5 000 habitants : 5,6% I, 34,5% II, 59,9% III

Petites villes de 2 000 à 3 000 habitants : 6% I, 38,7% II, 55,3% III

II) UNE ANALYSE QUANTITATIVE DETAILLÉE

Dans la première partie, à l'aune du seul volume d'emplois et en lien avec la moyenne nationale, un "type fonctionnel" a pu être attribué à chacune des villes des espaces interstitiels (carte n°18, p 190). Ce premier stade passé, il convient maintenant d'analyser, plus en détail, la composition des différentes branches d'activités. En effet, le tertiaire privé a-t-il plus d'importance que le tertiaire public ? L'industrie présente en ville découle-t-elle d'industries du passé ?

Pour chaque branche d'activité, nous étudierons donc le nombre d'emplois qu'elle procure dans l'unité urbaine, et lorsque certaines entités se démarqueront des autres villes, par l'indigence ou la prépondérance des postes de travail, nous tenterons d'en expliquer les raisons.

A) DES BRANCHES INDUSTRIELLES CONVENTIONNELLES MAIS DYNAMIQUES

1) Les IAA : un poids très relatif au contact du milieu rural

Plus de la moitié des emplois (300 000 environ) des IAA se localisent dans les zones rurales (B. BRAUN, F. COLLIGNON, 2003). Qu'en est-il alors dans notre secteur d'étude ? D'une manière générale, avec près de 13 373 postes, les IAA participent à la hauteur de 3,4% du volume total d'emplois des petites villes du sud du Massif Central (tab n°56, p 735). Dans nos petites villes, les IAA ne sont pas l'activité première ; presque la moitié affiche un résultat inférieur à la moyenne nationale de 2,7%.

Certaines villes dérogent à cette règle. Il y a celles qui dépassent les 10% : Gourdon et St-Agrève (12%), Capdenac (19%), Biars (22%) et Lacaune (38%), et celles qui ont une masse d'emplois supérieure à 500 (Rodez, Biars, etc). Logiquement, et en rapport avec leur population, les villes moyennes sont dans ce cas, mais **Rodez** se démarque davantage avec plus de 1 000 postes dans les IAA. Ces emplois sont essentiellement détenus par des salariés de l'entreprise *RAGT*, productrice de semences, connue également en dehors de l'agglomération ruthénoise ; elle a par exemple un magasin à Lavour.

D'autres petites villes émergent du fait d'un nombre important d'emplois dans ce secteur agro-alimentaire. Il en est ainsi de Villefranche de Rouergue (651), Gourdon (300), Biars (545) et Lavour (520). Cette spécificité se justifie par leur implantation dans un milieu agricole. Le bassin de **Gourdon**, par exemple, incarne le pôle agro-alimentaire lotois spécialisé dans l'élevage de volailles et la production de foie gras. Deux entreprises familiales et anciennes ont résisté, en offrant de plus en plus de diversité dans leurs produits. *VALETTE* embauche 150 personnes et *GODARD* un peu moins de la moitié. Dans le même département, à l'autre extrémité, nous trouvons le pôle confiture structuré par deux grosses entreprises : *Andros* et *BOIN*, d'origine familiale, mais dont la deuxième a intégré le groupe *Materne*. Sur le bassin de **Biars**, *Andros* fournit 640 emplois et *Materne/BOIN* 160. En raison de l'hégémonie locale des IAA, le maire de Biars souhaite la venue d'entreprises de la même branche. Il considère qu'au sein de la *Mecanic Valley*, chaque région doit avoir sa carte d'identité et qu'il ne faut pas concurrencer les pôles existants, sous peine de ne faire que du déplacement interne d'entreprises. A **Lacaune**, les IAA centrées sur la charcuterie-salaison constituent le fer de lance du SPL, localisé dans les Monts du même nom. Enfin, à **Villefranche de Rouergue**, l'agro-alimentaire est représenté, entre autres, par le groupe *Les Fromentiers de France*⁸⁹, (plus de 200 personnes ici) qui fabrique du pain et des pâtisseries de manière industrielle.

Pour finir, il faut souligner que dans certaines villes, les IAA incarnent l'un des piliers du secondaire : par exemple, elles représentent 77,73% des emplois du secondaire à Lacaune, 55,47% à Gourdon, 50,8% à Biars, etc. Or, cette position peut être une arme à double tranchant, lorsque l'on sait que, pour certaines entreprises, les matières premières ne proviennent pas directement du milieu. A

⁸⁹ 1^{er} réseau national de boulangeries-pâtisseries (Source : Association pour le Développement Industriel du MAAssif Central, 2009).

Biars, par exemple, les fruits arrivent notamment de la vallée du Rhône. Une épée de Damoclès pèse donc sur ces villes, en sachant que le fil qui la retient, ce sont les attaches familiales de certains dirigeants vis à vis du pays. Ce sentiment s'estompe toutefois de plus en plus, avec les nouvelles générations de décideurs.

Malgré des exceptions à la règle, exemplaires par leur réussite, les IAA ne s'avèrent pas si importantes dans l'ensemble de nos petites villes. La raison essentielle vient du fait que la rupture avec les matières premières locales est consommée. Les entreprises ne demeurent qu'en raison des salaires plus faibles et du meilleur climat social. Toutefois, elles ont pu favoriser l'implantation et l'existence d'entreprises annexes : fournitures de matériel pour les chaînes de production, transport... Elles font également vivre d'autres entreprises agro-alimentaires : la petite usine de confiture de Maurs travaille en fait pour *Materne*.

2) Des secteurs de production peu ouverts

a) Les industries de biens de consommation : l'utilisation des savoirs ancestraux

Les biens de consommation regroupent, selon l'INSEE, quatre catégories : "habillement-cuir", "édition-imprimerie-reproduction", "pharmacie-parfumerie" et "équipements du foyer". A cette branche industrielle, nous avons adjoint l'industrie automobile qui appartient en partie à cette catégorie des biens de consommation.

Ces biens de consommation fournissent en tout 17 727 postes, dont 3 952 pour le seul secteur automobile. En valeurs relatives, la part de l'industrie des biens de consommations, associée au secteur l'automobile, est faible et s'apparente à celle trouvée pour les IAA. 61 villes, soit 84% de notre liste, présentent une valeur comprise entre 0 et 5% (tab n°56, p 735). 51 entités sont mêmes en dessous de la moyenne nationale, qui est de 3,3%, valeur en accord avec les moyennes régionales, variant entre 1,9 et 3,4%. Les villes les moins concernées par ce type d'industrie sont les plus petites des villes.

En ce qui concerne *les biens automobiles*, 50 villes sur 73 ne comptent aucun poste dans ce secteur. A l'exception de la Grand-Combe, ces emplois se concentrent dans les villes moyennes, notamment à Rodez et à Annonay avec plus de 1 500 emplois chacune. Deux groupes majeurs induisent de telles

Irisbus

« Il est l'héritier de J. BESSET des années 1930 puis des groupes qui, d'absorption en absorption, se sont succédé sur le site annoncé : SACA en 1951, SAVIEM de 1957 à 1978 et RVI de 1978 à 1999. IRISBUS, à la suite d'accords passés entre RVI-RENAULT et IVECO-FIAT a été spécialisé dans la production d'autobus et d'autocars. Il en est devenu le deuxième constructeur européen. A partir de 2003, il est entièrement contrôlé par IVECO-FIAT. Son effectif est de l'ordre de 2 200 personnes. Il y en avait 1 200 en 1951, 2 360 en 1986. Les 2 200 salariés actuels constituent un cinquième de l'ensemble des actifs de l'agglomération d'Annonay. C'est plutôt une source d'inquiétude à un moment où l'avenir du groupe FIAT s'est assombri et où deux autres de ses sites en Italie et en République Tchèque sont susceptibles de concurrencer celui d'Annonay. »

Source : Collectif, *L'Ardèche*, Encyclopédie BONNETON, Paris, 2003, p 284.

données : dans l'**agglomération ruthénoise** domine *Bosch* et, à **Annonay**, l'espace industriel est animé par *IRISBUS*, anciennement *RVI*, avec 2 200 salariés, soit une bonne partie des emplois automobiles. Nous sommes donc en présence d'une situation d'hégémonie, qui peut être inquiétante.

La localisation préférentielle des *biens de consommation* est toujours les plus grandes des villes. Certaines cités, plus petites, peuvent toutefois continuer à en accueillir, en liaison avec l'histoire. Au niveau des villes moyennes, Castres, Aurillac et Annonay atteignent plus de 1 000 emplois dans les industries de biens de consommation. Chacune de ces villes se reconnaît dans une spécialité. Découlant du passé, les industries **annonaises** de l'habillement et du cuir englobent encore 368 personnes. Mais aujourd'hui, Annonay est également connue pour une activité plus "moderne", la parfumerie-pharmacie, forte de 449 postes⁹⁰. Cette catégorie s'affirme pleinement à **Castres**, avec 706 emplois, majoritairement procurés par *les Laboratoires P. FABRE*, moteur du pôle santé, existant d'ailleurs dans une grosse partie du Tarn. Dans la capitale **cantalienne**, au contraire, ce sont les équipements du foyer qui priment, avec 857 emplois. L'entreprise *Lafa Mobilier* en regroupe déjà plus de 300.

Dans les villes de 10 000 à 20 000 habitants se remarquent **Graulhet** et **Gaillac**. La fabrication de produits chimiques et pharmaceutiques, souvent en liaison avec *les Laboratoires P. FABRE*, caractérise toute la partie sud-ouest du Tarn. Avec la cité graulhétienne, nous avons un bon exemple d'une petite ville qui a su se diversifier. De la mégisserie⁹¹ découlent aujourd'hui des activités de maroquinerie et de mécanique de précision. *Weishart* (plus de 200 emplois, 160 millions de chiffres d'affaire) en témoigne : installée à Graulhet depuis le début du siècle pour y produire des colles fortes à partir de peaux, elle fournit aujourd'hui des gélatines, à plus de 60% exportées, aux industries alimentaires, pharmaceutiques et photographiques (*Encyclopédie BONETTON*, 1998).

Enfin, parmi les villes de moins de 10 000 habitants s'isolent le Cheylard (456 emplois), St-Hippolyte et Séverac (approximativement 300 emplois chacune). **Le Cheylard** (photo n°23) symbolise la cité bijoutière par excellence, depuis qu'au XIXe siècle un bijoutier parisien, MURAT, décida de s'installer en Ardèche afin d'avoir un pied à terre pour se faire élire sénateur. Depuis cette arrivée, les entreprises de bijouterie ont essaimé. Aujourd'hui domine véritablement une grosse entreprise, *la Société Bijoux Legros* (860 salariés) qui a réuni, en 1998, deux entreprises fondées au début du siècle. Cette entreprise n'est plus seulement ardéchoise, car elle contrôle plusieurs unités de production en Thaïlande ou encore en République Tchèque, montrant bien l'instabilité des établissements industriels. Nous pouvons toutefois en déduire que ces unités étrangères se concentrent sur des objets bas de gamme, alors que le savoir-faire ardéchois est traditionnellement réservé à de plus belles pièces. L'industrie bijoutière fournit ainsi les grands magasins et a des contrats de sous-traitance avec les grands de la mode et du luxe : *Saint-Laurent, Lacroix, Kenzo...* Les petites unités ne

⁹⁰ Les deux plus gros producteurs européens de collyres sont Annonay (*Faure-Ciba Vision*) et à Aubenas (*Chauvin*). A Annonay, se trouve également *Tétra Médical* (*Encyclopédie BONETTON*, 2003).

⁹¹ Travail de la peau tannée.

sont pas oubliées. Le groupe de luxe *Cartier*, par exemple, sous-traite à la petite entreprise *Ardilor*, née d'une politique d'essaimage au voisinage des *Bijoux Legros* (*Encyclopédie BONETTON*, 2003).



Photo n°23 : Le Cheylard, dans la vallée de l'Eyrieux, est le premier centre français du bijou fantaisie (Source : carte postale – Ed. CELLARD).

b) Les industries des biens d'équipement : des exemples prometteurs de haut niveau

Les industries des biens d'équipement se répartissent en trois sections : "construction navale, aéronautique et ferroviaire", "les équipements mécaniques" et "les équipements électriques et électroniques". Elles représentent l'activité qui pourvoit le moins d'emplois dans les villes de nos espaces interstitiels : uniquement 9 176 (tab n°56, p 735). Cette carence va même à l'encontre des données nationales et régionales (du moins pour Midi-Pyrénées et Rhône-Alpes). En effet, 61 villes sur 73, soit 84%, affichent une part inférieure à la moyenne française de 3,6% et 63% sont même en dessous de 2%. Leur faiblesse signifierait-il que nos petites villes aient raté une phase de la révolution industrielle, celle postérieure à l'industrie lourde ? Ceci est très probable, d'autant plus que ce sont les villes dans l'orbite de l'agglomération parisienne qui ont davantage bénéficié de l'installation de telles activités.

Quelques villes, malgré tout, présentent un nombre très élevé d'emplois dans les industries des biens d'équipement : Alès, Albi, Castres, soit trois villes moyennes, ainsi qu'une ville de 12 500 habitants, Figeac. St-Affrique, Rabastens, Aurec, Capdenac et le Cheylard ont quant à elles entre 100 et 280 emplois. Essayons d'expliquer pour quelques unes d'entre elles la raison d'un tel nombre d'emplois.

En premier lieu, seule **Figeac** incarne la ville de *l'aéronautique*. La cause en incombe à *Ratier*, implantée depuis le début du siècle dans cette cité. Fort de ses 1 050 emplois en 2003, ce constructeur d'hélices au départ, et surtout d'équipements aéronautiques aujourd'hui, constitue le plus gros employeur du département du Lot. D'un savoir-faire traditionnel (une certaine forme d'hélice en bois), il a su évoluer vers des productions qui demandent des compétences dans les domaines de

l'étude et du développement. En plus de son hégémonie sur le marché du travail, il génère une activité de sous-traitance considérable à l'échelle de Figeac, dans l'aéronautique même et dans le domaine de la mécanique de précision. C'est ainsi que *Figeac Aéro*, principale entreprise sous-traitante qui procède de sa politique d'essaimage, fournit quelques 370 emplois à la cité de Champollion. Cette entreprise s'insère dans un groupe du même nom, *Figeac Aéro*, qui réunit un ensemble de sociétés lotoises et aveyronnaises, employant près de 500 personnes.

En second lieu, les *équipements mécaniques* se retrouvent en force dans huit villes. Parmi celles-ci se relèvent trois villes moyennes. A **Alès**, ce secteur des biens d'équipements constitue une part importante de l'emploi (1 125 exactement). Elle le doit à ses activités de fabrication dans les secteurs auto-moto et karting. A **Castres**, cette industrie mécanique est le fruit d'une politique de diversification pour compenser les difficultés des industries traditionnelles (textile et cuir). Cinq entreprises importantes dans le domaine spécifique de la fabrication de machines et d'équipements se recensent dont *Renault Automation* qui confectionne des machines-outils et *Envirotech Pumpsystems* qui produit, entre autres, des pompes centrifuges.

La Mecanic Valley

« Sur un territoire interrégional allant de Tulle à Rodez, en passant par Brive, Figeac et Decazeville, s'est construit peu à peu un ensemble cohérent de plus de 200 entreprises regroupant 14 000 emplois autour d'entreprises leaders au plan mondial : Blanc Aéro à Villefranche de Rouergue, Borg Warner à Tulle, Bosch à Rodez, Deshors à Brive, Forest à Capdenac, Ratier à Figeac, la Sam à Decazeville... [...] Dans ce secteur, les entreprises les plus importantes ont depuis toujours joué un rôle moteur dans l'économie locale, en suscitant par leur propre croissance et leur volonté de participer à la structuration de leur territoire, l'implantation progressive d'un réseau d'entreprises sous-traitantes. [...] La croissance s'est accompagnée d'une course effrénée à la productivité, accentuée par la mondialisation des marchés. Dans ce contexte, recherche de compétitivité et nécessité de coopération allant de pair, les ingrédients propices à la naissance d'un Système Productif Local étaient largement rassemblés (voir infra) ».

Source : X. DANIEL, *Le Lot*, Encyclopédie BONETTON, Paris, 2006, p 278.

NB : R. GUILLAUME, professeur à Toulouse le Mirail, a abondamment écrit à ce sujet.

Biars et St-Céré se démarquent également par leurs industries des biens d'équipement. Ceci n'est pas une surprise car elles représentent le pôle septentrional, dédié à la mécanique, de la *Mecanic Valley* (le pôle sud étant le pôle aéronautique). A **St-Céré**, plus précisément, se développent des activités de conception, de construction et d'automatisation de machines lourdes... Trois entreprises embauchent 350 salariés : *SERMATI*, *Cinetic Machining* (ex *ROUCHAUD SA*) et *R2Méca*⁹². A **Capdenac** est implantée la société *FOREST*, 210 emplois, dont l'activité est basée sur l'étude et la conception de machines-outils. La présence des industries des biens d'équipement n'est pas propre à la *Mecanic Valley* et se retrouve aussi en Ardèche. Dans ce département⁹³, la tradition mécanique remonte à la Révolution industrielle, au cours

⁹² *R2Méca* a été créée en 1978 par un cadre issu de *SERMATI*.

⁹³ La filière mécanique représente ainsi environ 10% des emplois industriels ardéchois (ADIMAC).

de laquelle le textile est devenu un important demandeur de matériel. **Le Cheylard**, par exemple, se positionne depuis les années 60, sur le créneau de la mécanique. D'un petit atelier de serrurerie et de travaux pour les activités textiles, la société *Perrier* (110 salariés en 2003) est aujourd'hui passée à un système perfectionné d'embouteillage pour les eaux minérales d'Arcens. En outre, de nos jours, elle est ouverte sur l'international, non seulement sur le marché de l'eau mais également sur le marché des boissons rafraîchissantes et des spiritueux.

Enfin, trois entités se spécialisent dans l'industrie des *équipements électriques et électroniques* : St-Affrique, Aurec, et St-Agrève. A **St-Affrique** s'est ainsi installée, dans les années 80, la *SEFEE* (photo n°24) qui s'occupe, entre autres, de câblages et travaille pour l'A380. Favorisant une petite politique d'essaimage, elle emploie elle-même 140 personnes environ. Même si **Cahors** ne ressort pas par le nombre d'emplois dans les équipements électriques et électroniques, il faut quand même citer l'une de ses entreprises, la Manufacture d'Appareillage Electrique de Cahors, exemplaire par son développement. Créée en 1910, elle a su se défaire de ses clients initiaux (EDF et la SCNF) pour conquérir d'autres marchés. Fabricant à ses débuts des disjoncteurs, elle est désormais leader sur le marché du comptage des fluides. Si la maison-mère est toujours à Cahors (700 personnes), elle contrôle un groupe de huit filiales dont certaines sont étrangères.



Photo n°24 (cliché personnel, août 2004) : Petite entreprise, la SEFEE est installée à St-Affrique par la volonté de son créateur, un St-Affricain qui a constitué son bagage ailleurs. Les qualités intrinsèques du bassin (qualité de vie, fiabilité des emplois) ont compensé les inconvénients (enclavement, territoire fermé).

c) Les industries des biens intermédiaires : la composante majeure de la base industrielle des petites villes

Les industries des biens intermédiaires réunissent six branches : "industrie des produits minéraux", "textile", "industrie du bois et du papier", "chimie-caoutchouc-plastique", "métallurgie-travail des métaux" et "industrie des composants électriques et électroniques". Cette industrie des biens intermédiaires représente la composante majeure du secteur industriel de nos villes (tab n°56, p 735). Ceci n'a rien d'exceptionnel et correspond à la situation française (6,3% des emplois). En ce qui concerne les moyennes régionales, les résultats sont beaucoup plus disparates, oscillant entre 3,2%

pour le Languedoc-Roussillon et 11,5% pour l'Auvergne. En tout cas, près de la moitié de nos villes franchit le seuil de la moyenne nationale. Ce dépassement peut même être très important, comme nous allons le voir ultérieurement. Ce caractère de prépondérance qu'affichent les biens intermédiaires est aussi attesté à l'échelle du Massif Central tout entier. C'est ce que note l'INSEE : « *A elles seules, les trois activités "métallurgie-travail des métaux", "chimie-caoutchouc-plastique" et "textile", occupent un salarié de l'industrie sur trois contre un sur cinq au niveau national* » (DATAR/INSEE, 2002, p 12). Au total, cette catégorie fournit près de 30 000 postes dans les 73 villes associées.

Les six branches qui composent la filière des industries des biens intermédiaires, et dont la plupart relève d'industries anciennes, caractérisent essentiellement les petits organismes urbains de moins de 10 000 habitants. Ce constat s'impose à la vue des moyennes obtenues par chaque classe de villes (tab n°57). Ces pourcentages sont des moyennes car, dans certains organismes urbains (12 cas recensés), les extrêmes peuvent être très supérieurs et dépasser 20% des emplois. Sept villes⁹⁴ sur les 12 qui dépassent le seuil des 20% se localisent dans le NE de la Haute-Loire et forment un SPL. C'est un ensemble assez original, mais peut-être pas si unique que cela en France (cf *La Plastics Valley*⁹⁵ à Oyonnax). En ce qui concerne le nombre absolu d'emplois, les mêmes villes ressortent du lot. S'y rajoutent cinq villes moyennes avec plus de 1 500 emplois et Decazeville avec 1 213 postes de travail.

Tab n°57 : Poids des différentes industries dans les emplois des villes du sud Massif Central selon leur taille démographique en 1999

	IAA	Industrie des biens de consommation	Industrie des biens d'équipement	Industrie des biens intermédiaires
<i>Villes moyennes</i>	2,8%	3,7%	2,1%	7,4%
<i>Villes de 10000 à 20000 hab</i>	3,2%	4,4%	2,9%	7,7%
<i>Villes de 5000 à 10000 hab</i>	3%	3%	2,9%	12,4%
<i>Villes de moins de 5000 hab</i>	6,1%	3,3%	2,3%	9,9%

Source : d'après INSEE, RGP 1999.

Après ce panorama général, étudions quelques cas pour expliquer le poids importants de ces industries de biens intermédiaires au sein de certains organismes. Pour ce faire, nous prendrons des exemples dans chacune des branches composant cette catégorie d'industrie.

➤ Dans les activités textiles :

Les activités textiles, bien que très anciennes, se maintiennent. Au Cheylard et au Vigan, elles équivalent à un quart des emplois fournis par les industries des biens intermédiaires, et à St-Just cela va même jusqu'à 50%. En Haute-Loire, l'industrie textile se concentre dans le secteur NE du département, en liaison avec la proximité de Lyon/St-Etienne. Elle est essentiellement spécialisée dans le tissage et la confection de rubans, dentelles, écharpes... **Le Cheylard**, auquel on peut adjoindre

⁹⁴ St-Just (64%), Ste-Sigolène (46%), Dunières (34%), Aurec (31%), St-Didier (28%), Tence (25%) et Monistrol (21%).

Annonay, forme le pôle textile de l'Ardèche⁹⁶. Dans ce département, cette industrie représente pas moins de 4 400 salariés. Au Cheylard, toutes sortes d'activités sont présentes, telles le moulinage de fils artificiels, le tissage ou encore l'ennoblissement⁹⁷ avec le groupe *CHOMARAT* (1 000 personnes environ en 2005). Ce groupe, à l'instar d'autres entreprises, a débuté par le moulinage de la soie, avant de développer dans les années 50 (époque où se ressent la concurrence) le tissage des fibres synthétiques et des fibres de verre. Aujourd'hui, les productions tournent autour du textile enduit de plastique pour l'ameublement, autour de la fabrication de teintures de tissu pour automobiles, mais également autour de caisses pour les camions frigorifiques et d'antennes paraboliques. Ce passage à la mécanique montre leur pouvoir d'adaptation. Pour **Castres/Mazamet**, quatre auteurs toulousains (S. AUDRAS, F. TAULELLE, C. VAUTIER, M. VIDAL, 2001) nous apprennent qu'en dépit d'une baisse des salariés dans l'industrie textile, 31% des emplois industriels sont encore fournis par ce secteur sur l'arrondissement de Castres. En outre, ces emplois sont majoritairement détenus par de petits établissements. En effet, 64% d'entre eux ont moins de 10 personnes.

➤ **Dans l'industrie du bois et du papier :**

Avec une zone forestière de plus de 500 000 hectares⁹⁸, l'activité du bois dans le sud Massif Central consiste en la production et en des industries de 1^{ère} et 2^{ème} transformations (ADIMAC - Agence pour le Développement Industriel du Massif Central). L'industrie du bois et du papier caractérise encore fortement **Annonay**. Traversée par la Deûme, rivière dont elle s'est servie pour sa force motrice, Annonay a vu éclore plusieurs points de production dans la papeterie. Petit à petit, une vraie cité papetière s'est organisée autour de la principale entreprise, *la Société CANSON et MONTGOLFIER*. Comme dans la majorité des entreprises de cette époque, un système paternaliste domine, jusqu'à son arrêt dans les années 70, lorsque le groupe *ARJOMARI-PRIOUX* la rachète. Aujourd'hui, à Annonay, on compte encore deux importantes entreprises dans l'industrie papetière : *CANSON et MONTGOLFIER*, 530 salariés, qui fabrique du papier d'art, et l'entreprise *GPV* (GARNIER-PONSONNET-VUILLARD) spécialisée dans les papiers administratifs et deuxième producteur européen d'enveloppes (*Encyclopédie BONETTON*, 2003).

Autre preuve du dynamisme de l'industrie forestière du sud Massif Central, le Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologies du bois qui se trouve à Rodez. Un séchoir à bois d'une capacité de 600 m³ y a été créé.

➤ **Dans l'industrie de la chimie, du caoutchouc et du plastique :**

Trois villes sortent du lot : Ste-Sigolène, Monistrol et le Puy. Dans les deux premières villes, cette branche découle d'une diversification, destinée à contrecarrer la crise du textile dans les années

⁹⁵ 7000 salariés dans 300 entreprises (L. CARROUE, 2009, p 329).

⁹⁶ Le textile, secteur traditionnel en Ardèche, demeure toujours un grand pourvoyeur d'emplois : 16% des effectifs (ADIMAC).

⁹⁷ Ensemble des traitements améliorant la qualité des articles textiles (teinture, impression).

⁹⁸ Le Massif Central, dans son entier, se compose de 2,6 millions d'ha de forêt (35% du MC) et participe à la hauteur de 17% à la récolte française (ADIMAC).

60. De nos jours, le **Sigolénois** se spécialise dans l'extrusion du polyéthylène, pour donner des sacs poubelles, des emballages pour surgelés... En tout, dans ce pôle, se fabriquent 400 000 tonnes de films/an, soit environ 50% de la production nationale. **Dans la capitale ponote**, 623 emplois sont également fournis par cette branche. Là, leur présence se justifie pour une autre raison que précédemment ; il s'agit d'une délocalisation de Michelin.

➤ **Dans la métallurgie et la transformation des métaux :**

Cinq unités urbaines se "spécialisent" dans la métallurgie et la transformation des métaux, en offrant entre 250 et 800 emplois. S'individualisent ainsi **Aurec et Monistrol**, deux villes du SPL de la Haute-Loire. **Brioude** est également présente sur ce créneau via l'entreprise *SNOP*, où 320 personnes environ s'activent pour fournir du matériel aux constructeurs automobiles. A **Souillac**, le groupe *PIVAUDRAN* offre l'essentiel des 689 emplois de cette filière sur place. Cette entreprise familiale, premier fournisseur français de bouchons et d'emballage de luxe, embauche plus de 500 salariés. A **Decazeville**, un des leaders aveyronnais, *la Société Aveyronnaise de Métallurgie* engage exactement le même nombre de personnes. Ce groupe travaille dans le domaine de la fonderie, sous pression, de différents alliages. Enfin, on ne saurait oublier l'usine de **St-Chély d'Apcher**, aux mains d'*ARCELOR-MITTAL* et héritière de l'aciérie créée en 1916 par *Forges Firminy*⁹⁹. Employant 250 salariés, elle se positionne sur des productions spécifiques et haut de gamme. Unique en France, elle est ainsi spécialisée dans la production de tôles magnétiques à grains non orientés pour la fabrication de machines ou de moteurs électriques (DRIRE Languedoc Roussillon, 2008).

➤ **Dans la construction de composants électriques et électroniques :**

Enfin, la dernière composante des industries des biens intermédiaires concerne tous les métiers de la construction de composants électriques et électroniques. Eu égard à plusieurs décentralisations de valeur (Ecoles des Mines, *Merlin Gérin*, etc) obtenues avec l'appui de l'Etat, Alès (816 emplois) se place désormais sur un créneau plus moderne que le travail minier. **Mazamet**, avec 485 postes, se positionne aussi dans ce secteur, après avoir accueilli, en 1960, une entreprise décentralisée de la région parisienne, la *Seima*, aujourd'hui filiale de *Valéo-Signalisation* (*Encyclopédie BONNETON*, 1998).

Ce panorama détaillé (mais non exhaustif) de l'activité industrielle des petites villes avait un but précis : montrer que les villes du sud Massif Central sont loin d'être attardées. Elles abritent souvent des fleurons dans un secteur particulier : l'usine de MITTAL-ARCELOR à St-Chély d'Apcher dans la métallurgie ; Ratier, premier hélicier européen, localisé à Figeac ; les Laboratoires P. FABRE dans le Tarn ; le pôle confiturier de Biars avec Andros et Materne ; RAGT, un des leaders européens en recherche et production semencière... Ces entreprises se démarquent

⁹⁹ Les forges de Firminy avaient été séduites par la proximité de la ligne SNCF Béziers-Paris, par la ressource hydroélectrique et par le gisement quartzifère, utilisé dans la fabrication des ferro-siliciums.

aussi par leur production haut de gamme : les bijoux au Cheylard, PIVAUDRAN à Souillac, CANSON dans le papier d'art, Fleurus à St-Flour regroupant 130 personnes expertes dans le travail du cuir pour les grandes marques... Le troisième enseignement de cette partie est que les entreprises de nos petites villes ont su s'adapter et se diversifier. Rappelons-nous l'exemple de la MAEC à Cahors, de Weishard à Graulhet ou encore celui des entreprises de l'Yssingelais-Sigolénois passant du textile à la plasturgie.

En conclusion, nous reprendrons les propos de D. RICARD : « L'industrie du Massif Central, qui a dû gérer, non sans difficultés, la reconversion de ses vieux bassins industriels, offre aujourd'hui un panel de productions diversifié, largement méconnu pour beaucoup, mais finalement assez compétitif si l'on considère que, de 1993 à 2001, l'emploi n'y a reculé que de 11% contre 13% au niveau national » (D. RICARD, 2006, p 70). Il faut néanmoins temporeriser cette opinion optimiste par trois constats. L'industrie de pointe fait encore cruellement défaut. Les grands établissements de plus de 300 personnes se localisent préférentiellement dans la partie nord du Massif Central (carte n°22, p 737). Et certaines entreprises sont désormais aux mains de groupes extérieurs au territoire, ce qui laisse planer un doute sur leur pérennité. Les aménités, spécifiques aux villes du sud Massif Central, sont donc à valoriser et l'accent doit être mis sur l'accompagnement des entreprises, notamment par le biais d'un tertiaire d'encadrement de qualité.

B) DES FILIERES TERTIAIRES INCOMPLETES

Dans cette étude qualitative des activités tertiaires, nous avons retenu quatre composantes. Les catégories "commerces" et "services aux particuliers" représentent des sources de rayonnement urbain maintes fois validées. Les "services aux entreprises" permettent de jauger le phénomène d'externalisation et de s'assurer que les entreprises secondaires présentes en ville sont bien soutenues. Enfin, nous étudierons le poids des services publics, à travers "l'administration, l'éducation et la santé".

1) Le commerce : une tradition d'excellence des petites villes

Dans cette partie, nous dresserons uniquement un panorama général du secteur du commerce. De par son rôle majeur dans le rayonnement des villes, nous avons en effet décidé de lui consacrer une partie entière dans le livre III, notamment sous l'angle du volume commercial et de son évolution depuis 15 ans.

Le commerce représente un poids très important dans le volume d'emplois des petites villes. Avec près de 57 000 personnes, cette branche fournit 21% des emplois tertiaires présents dans nos cités urbaines et 15% du volume total d'emplois. Nos villes se démarquent fortement du plan national, car plus de la moitié (tab n°56, p 735) dépassent la moyenne de la France, qui est de 13,2%. Les moyennes régionales tournent aussi autour de ce taux.



Photo n°25 : Villefranche de Rouergue, petite ville commerciale type, au contact de deux terroirs. 19% emplois dans la fonction commerciale et 8,8% de la population active travaillant dans le secteur (Source : carte postale – A. KUMURDJIAN).

Si nous calculons la moyenne des valeurs relatives de chaque groupe, il apparaît que ce sont les villes de moins de 5 000 habitants, qui concentrent en pourcentage le plus d'emplois du commerce par rapport aux autres secteurs d'activités. La part relative avoisine ainsi les 14%. Mais les autres groupes de villes ne sont pas loin, avec 13,5%, c'est-à-dire la moyenne nationale.

Au niveau des CSP, les villes se différencient d'une autre manière. Ici, ce sont les villes de 5000-10 000 habitants qui affichent la part la plus importante d'actifs dans le commerce (8,4%), suivies des villes moyennes (8,1%). Les petites villes de moins de 5 000 habitants et celles de 10 000-20 000 habitants abritent des actifs du commerce, respectivement à hauteur de 7,9% et 7,5%. La différence entre catégories de villes est donc minime et, pour toutes, c'est un peu en dessous de la moyenne nationale : 12% (B. BRAUN, F. COLLIGNON, 2003).

Du point de vue des valeurs absolues, le nombre d'emplois du commerce augmente avec la masse démographique. Les villes moyennes offrent en moyenne 3 221 emplois chacune, les 10 000-20 000 habitants 734, les 5 000-10 000 habitants 369 et les toutes petits villes 180. Mais ces chiffres ne sont qu'une moyenne et il ne faut pas en conclure trop vite que le nombre d'emplois du commerce est automatiquement lié à la masse démographique. Ici interviennent les chalands extérieurs à la ville pour justifier le nombre de commerces et donc d'emplois dans la ville.

Cette surreprésentation commerciale semble être une constante pour le sud Massif Central ; en témoignent les écrits de P. ESTIENNE en 1963. L'isolement intervient-il pour expliquer la pérennité de cette masse commerciale ? Et cette constante est-elle valable pour tous les espaces interstitiels ?

2) Les services publics : l'autre pôle d'excellence des petites villes

Dans cette partie, nous étudierons dans son entier, la catégorie "administration", dans laquelle l'INSEE range les branches "administration publique" et "activités associatives/extra-territoriales", et la catégorie "éducation, santé, action sociale".

Les petites villes des espaces interstitiels bénéficient de 143 280 postes dans la "fonction publique", soit 37% de l'ensemble des emplois (tab n°56, p 735). En France, ces services publics fournissent 30,4% des emplois. Or, dans nos petites villes, c'est bien davantage : 49 d'entre elles, c'est à dire 67% de l'échantillon, dépassent cette moyenne. Et dans 24 entités, on atteint même les 40%.

Ce sur-équipement se retrouve lorsque nous calculons la part moyenne obtenue par chaque catégorie de villes (tab n°58). Dans l'ensemble des villes moyennes, les services publics offrent 36,3% des emplois totaux, soit un peu moins que les petites villes de niveau supérieur, qui en accueillent 38,4% et un peu plus que les petites villes de "5 000-10 000 habitants" et les toutes petites villes (respectivement 34,3% et 33,5%).

Tab n°58 : Nombre d'emplois publics dans les villes du sud Massif Central selon leur taille démographique en 1999

	Villes moyennes	10000-20000 hab	5000-10000 hab	Moins de 5000 hab
Nbre moyen d'emplois fournis	7 843	2 209	944	405
Part moyenne d'emplois	36,3%	38,4%	34,3%	33,5%

Source : d'INSEE, RGP, 1999.

Ce sur-équipement montre que les petites villes, contrairement aux idées reçues, sont bien encadrées par les services publics. Toutefois, nous pouvons nous poser la question de la nature de ce tertiaire. Il se peut que ce sur-équipement témoigne de la présence de services banaux, tel le collège.

En ce qui concerne les valeurs absolues, il est net, à la lecture du tab n°58, que les services publics français sont excellents, même en plein désert ! Nous avons ainsi 1 service public pour 5 habitants dans les plus petites des villes, 1 service public pour 4,5 personnes dans les villes de 10 000 et de 20 000 habitants, pour 2,5 habitants pour les cités de plus de 20 000 habitants.

Il est opportun de noter au passage que si les petites villes détiennent une "forte" concentration d'emplois relevant des services non marchands, cette réalité n'apparaît pas dans l'étude des CSP. Celles appartenant au tertiaire public sont plus nombreuses, en pourcentage, dans les villes moyennes (entre 20 et 25%) et dans les villes de 10 000-20 000 habitants, que dans les très petites villes. Ce constat amènerait à dire que les personnes occupant des emplois publics dans la petite ville résident à l'extérieur.

Logiquement, la présence des services publics va se calquer sur l'échelon administratif. Cette adéquation avec le système administratif diffère des catégories précédentes, dont la localisation obéit à d'autres logiques, plus mercantiles et stratégiques.

Les organismes qui se démarquent par le poids de leurs services publics appartiennent à deux catégories de villes. Nous retrouvons d'une part les villes administratives, avec un rôle de préfecture ou de sous-préfecture : entre autres, Lodève, St-Flour, le Vigan et Yssingeaux, avec plus de 1 000 emplois chacune. D'autre part, s'individualisent des villes au rôle particulier dans l'encadrement scolaire ou sanitaire. **St-Chély d'Apcher**, en Lozère, représente ce cas-type. Ici, sept écoles maternelles, deux écoles primaires, deux collèges, quatre lycées techniques et professionnels, un centre AFPA (Association pour la Formation Professionnelle des Adultes) et un IUT expliquent l'importance des services publics dans cette ville. C'est le frère GIBELIN, directeur de l'Ecole du Sacré-Cœur, qui a fait connaître St-Chély dans le monde éducatif, bien au-delà des limites départementales. Cette école privée qui dispense depuis longtemps des formations techniques professionnelles en mécanique générale, en électromécanique, en machines agricoles et dans le travail du bois, ouvre en 1987 un lycée hôtelier (A. ORENES, 2000, p 145). Devant la réussite du complexe éducatif du frère GIBELIN, d'autres écoles se spécialisent. En 1989, le lycée T. ROUSSEL devient par exemple le troisième lycée de France à créer une filière électroplastie qui va du CAP au BTS. Au total, en 2000, la ville comptait 2 300 élèves en plus des 4 300 habitants de la ville-centre.

A l'instar de St-Chély qui bénéficie aussi d'un domaine hospitalier « richement doté » (F. LAUMIERE, 2001), **Marvejols** regorge de services publics (58% des emplois totaux), notamment dans le secteur de la santé-action sociale qui fournit, à lui seul, 42% des emplois. La palette proposée va de l'hôpital aux établissements médico-sociaux pour enfants et adultes, en passant par différents services à destination des personnes âgées. Cette offre fait

La spécificité lozérienne dans l'accueil des déficients mentaux et des handicapés physiques

« *Le Clos du Nid fut le précurseur des établissements. C'est en effet en 1954 que l'Abbé Lucien Oziol, vicaire à Marvejols, spécialisé dans les œuvres de l'enfance, décide de se lancer dans cette aventure : s'occuper des enfants diminués, des "débiles profonds" [dixit l'auteure]. C'est près de Marvejols que l'abbé achète la propriété du Clos du Nid et accueille, dès l'âge de six ans, les enfants au QI inférieur à 50% dont le handicap mental s'accompagne parfois de handicaps physiques. De multiples structures sont alors créées dans le département, dépendantes ou non du Clos du Nid : à St-Germain du Teil en 1957, à Langogne en 1981, un Centre d'Education Motrice à Montrodat, etc.*

Toutes ces structures contribuent, pour une large part, à maintenir la vie en Lozère. Leur fonctionnement a généré la création de plus de 1 100 emplois et fait entrer dans le département, chaque année, environ 170 millions de francs [environ 26 millions d'euros]. Toutes ces institutions engendrent de nombreuses liaisons, à la fois intra-départementales par le pôle d'emplois qu'elles représentent, mais elles permettent également des liaisons avec l'extérieur par le biais de l'accueil des malades qui viennent de toute la France. »

Source : Audrey ORENES (ss la dir. de Florence LAUMIERE), *Un réseau urbain en milieu peu dense : l'exemple de la Lozère*, Mémoire de maîtrise, Université de Clermont-Fd II, 2000, p 32.

dire à Florence LAUMIERE, que « *ce sont les services qui majorent le rôle de cette petite ville, et particulièrement les services médicaux* » (F. LAUMIERE, 2001, p 136). Leur présence, massive, peut surprendre. Pour l'expliquer, il faut mettre en cause l'esprit discriminatoire de notre société (le souhait de cacher les malades mentaux dans des "coins reculés") et faire appel à l'histoire (cf encadré).

Enfin, notons que les villes reconnues par leur volume d'emplois dans les services publics, sont plutôt isolées. Cette localisation leur permet d'assurer un rôle de place centrale locale, en obligeant à maintenir équipements sanitaires et scolaires.

Vu le poids de ces services publics, on peut souligner, en terme d'aménagement, l'importance de leur pérennité, quand on sait, de surcroît, qu'ils conditionnent l'existence d'autres services et commerces. En effet, les personnes occupant un emploi public dans la petite ville participent à la vie commerciale de la cité. « *Les services publics [...] constituent l'un des maillons importants du système économique de ces espaces urbains, permettant l'existence sur place d'un pouvoir d'achat qui se répercute sur la consommation des services marchands aux particuliers* » (M. SIBERTIN-BLANC, J-M. ZULIANI, 2003, p 165). De plus, ces services publics peuvent engendrer des flux vers la petite ville ; les personnes extérieures à la petite ville s'y rendent pour des raisons administratives, sanitaires et en profitent pour faire des courses. « *On mesure à l'échelle de ce département combien la contraction des services publics serait pénalisante pour les économies locales !* » (F. LAUMIERE, 2001, p 137). Or, si au nom de l'équité spatiale, l'Etat a maintenu, à grand frais, des services substantiels dans les régions menacées par le déclin démographique, il semble petit à petit se désengager de ses devoirs. Nous reviendrons ultérieurement sur cette question.

3) Les manques de la petite ville

a) Des services aux particuliers indigents

Toute population a des besoins, et ces besoins sont, soit satisfaits par les commerçants, soit par des prestataires de services. Afin de recenser les emplois qui dépendent de ces services, l'INSEE a créé une catégorie "services aux particuliers" qui regroupe les "hôtels-restaurants" (ce qui normalement relèverait du commerce), "les activités récréatives, culturelles" et "les services personnels et domestiques".

Dans nos 73 villes, cette catégorie donne en tout du travail à 25 000 personnes. A l'échelle nationale ou régionale, le poids de ces activités est identique : 7,4% pour la moyenne française, 7,2% pour nos régions, un peu plus dans le Languedoc-Roussillon avec 7,9%. Or, nos villes diffèrent de ce constat, puisque seules 14 (à peine 19% de l'échantillon) dépassent cette valeur-tendance (tab n°56, p 735). Une indigence significative caractérise donc nos entités.

En part relative, les services aux particuliers se repèrent dans les villes moyennes -ils y représentent 6,09% des emplois en moyenne- et également dans les villes de moins de 5 000 habitants (6,84%). Mais, même si ces deux catégories ressortent au sein de toutes les villes, force est de

constater qu'elles sont en dessous de la moyenne nationale (7,4%). Pourquoi une telle carence, notamment dans les villes moyennes ? Est-ce une position relative dans un contexte de désert ?

Certaines villes ne correspondent pas aux critères communs, en proposant un nombre bien plus élevé d'emplois. Au sein des villes moyennes, Albi peut se targuer d'avoir plus de 2 000 emplois dans cette catégorie "services aux particuliers". Cahors en a certes deux fois moins, mais avec 1 135 postes, c'est déjà beaucoup par rapport aux villes de sa classe démographique. Pour les villes de niveau inférieur, se distinguent, avec plus de 400 emplois, Decazeville, Villefranche de Rouergue et Mende. Le niveau en-dessous, les "5 000-10 000", possède trois villes avec un nombre de postes supérieur à 200 : St-Flour, St-Affrique et Souillac. Enfin, dans les petites villes de moins de 5 000, cinq expriment leur supériorité avec plus de 100 emplois : St-Céré, Biars, Gramat, les Vans et Lamalou.



Photo n°26 : Au cœur du Bas Vivarais cévenol, dominé à l'ouest par l'échine déchiqueté du serre de Barre, les Vans occupent le centre d'un bassin qu'arrose le Chassezac (Source : carte postale – Ed. YVON)

La prépondérance des services aux particuliers tient beaucoup à la présence dans ces villes de l'activité touristique. Parmi elles, Lamalou regroupe 111 emplois dans le domaine "hôtels-restaurants". A Souillac et Cahors, l'importance du secteur hôtelier découle de leur localisation sur la RN 20, de leur proximité avec l'A20 et de leur cadre touristique. Il en est de même à Mende, aux Vans et à Gramat.

Pour les autres entités (cinq précisément), c'est la filière "services personnels et domestiques" qui domine. Elle est souvent en liaison avec le poids du commerce ; il en est ainsi à Villefranche de Rouergue, St-Flour et St-Affrique. Cette situation conforte le statut de ces villes en tant que pôles au service de la population.

Au total, il faut souligner l'extrême indigence des petites villes pour les services aux particuliers. Cette indigence pourrait même être encore plus accentuée si nous ôtions la catégorie

"hôtels-restaurants". Cette situation de carence va-t-elle se maintenir, ou les petites villes vont-elles faire à l'avenir leur révolution dans ce domaine ? Elles ont peut-être d'ailleurs commencé à la faire ; nous le verrons dans la partie suivante consacrée à l'évolution de l'emploi depuis 1975 (partie III).

b) Des services aux entreprises encore bien faibles

Soutenant le monde de l'entreprise, d'autres services s'avèrent primordiaux. L'INSEE les répartit dans quatre sections : "Postes et télécommunications", "conseils et assistance", "services opérationnels" et "recherche et développement". Le développement de tels services repose d'abord sur la volonté qu'ont certaines entreprises de se recentrer sur un créneau particulier et de laisser à d'autres prestataires les tâches annexes. Ces dernières recouvrent aussi bien les activités d'étude, que de ménage. De plus, le succès des services aux entreprises dépend également du regroupement de différentes unités de production afin de rentabiliser leurs activités (F. GUERIT, 1995). Nous pouvons alors, d'ores et déjà, nous interroger sur l'existence et le maintien de tels services dans les petits organismes urbains.

Fort de ses 31 129 emplois, ce secteur des services aux entreprises constitue la troisième source de travail dans nos 73 villes : 8% des emplois totaux et 11% des emplois tertiaires (tab n°56, p 735). Ce chiffre global ne doit cependant pas masquer les disparités au sein de l'échantillon d'étude. Le poids des services aux entreprises dans l'ensemble des emplois baisse avec la masse démographique (tab n°59). D'une moyenne de 8,49% pour les villes moyennes, on tombe à 6% pour les villes de moins de 5 000 habitants. L'ensemble des villes affiche donc une part d'emplois "services aux entreprises" bien inférieure à la moyenne nationale de 12,3% et aux moyennes régionales de Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon et Rhône-Alpes. Seule l'Auvergne se démarque avec seulement 8,4% de ses emplois dans de telles activités.

Tab n°59 : La présence des services aux entreprises dans les villes du sud Massif Central suivant la taille démographique en 1999

	Villes moyennes	10000-20000 hab	5000-10000 hab	Moins de 5000 hab
Nbre moyen d'emplois fournis	1 856	398	174	85
Part moyenne d'emplois	8,48%	6,84%	6,65%	6%

Source : d'après INSEE, RGP, 1999.

De plus, l'encadrement de la population est très insuffisant dans les petites villes¹⁰⁰. On compte en effet 1 service aux entreprises pour 24 habitants dans les villes de 2 000 habitants, 1 pour 29 personnes dans les villes de 5 000, et 1 pour 25 dans les cités de 10 000. L'encadrement s'améliore uniquement pour les villes moyennes, dans lesquelles on a 1 service aux entreprises pour 11 habitants.

¹⁰⁰ Il aurait peut-être été plus judicieux d'établir le rapport nombre de services/nombre d'entreprises.

La faiblesse des services aux entreprises dans les très petites villes est à mettre en relation avec les CSP travaillant dans le tertiaire d'entreprise. Dans ces unités, ce type de population active est très rare : 13% en moyenne de la population active totale dans villes de moins de 5 000 habitants, tandis que la part augmente dans les villes de taille supérieure : 15% pour les 10 000-20 000 habitants et 17% pour les villes moyennes.

➤ L'importance du secteur R&D

Parmi l'ensemble des services aux entreprises, il est une catégorie essentielle : celle des activités de Recherche & Développement. Ces activités indiquent si les villes, et surtout les entreprises, ont la capacité de se moderniser scientifiquement et techniquement. L'Etat essaye d'ailleurs de promouvoir ces emplois. « *La politique (industrielle) doit s'efforcer de réunir les conditions d'un mariage réussi entre innovation, recherche et industrie. Elle repose sur l'idée que les territoires peuvent faciliter ce couplage et donner une plus forte compétitivité à nos industries* » (DATAR, *Etude prospective La France, puissance industrielle* (synthèse), 2004, p 3).

Or, dans le sud Massif Central, seules trois villes se distinguent : Rodez et Albi avec respectivement 41 et 10 emplois, et surtout Gramat qui concentre 283 emplois dans le secteur. De par leur manque en services aux entreprises, les petites villes du sud Massif Central se démarquent de leur environnement régional. Le Languedoc-Roussillon, et surtout Rhône-Alpes et Midi-Pyrénées sont des régions dans lesquelles la part des services aux entreprises dans la valeur ajoutée régionale approche, en 2002, les 15%, soit les meilleures moyennes après l'Ile-de-France (25%). Seule l'Auvergne¹⁰¹ reste très en retrait (10%), loin de la moyenne nationale (+/- 16%).

Etudions plus précisément le cas de **Gramat**. En raison de l'existence d'un camp militaire (marque des espaces peu fertiles), un centre d'étude, dépendant de la Direction Générale de l'Armement, a été implanté sur le causse. Ce centre d'environ 300 salariés, qui accueille des ingénieurs, des chercheurs et des techniciens, est spécialisé dans trois domaines : la vulnérabilité des systèmes aux effets des armes nucléaires et aux agressions électromagnétiques, l'étude des impacts des armes conventionnelles et l'étude de la résistance des matériaux et des hautes puissances pulsées. Cependant, l'armée travaillant dans le secret défense, ses services ne sont guère mis à la disposition d'entreprises civiles et les transferts de compétence ne sont pas, à l'heure actuelle, encore envisageables. C'est ce qui ressort d'un entretien avec X. DANIEL, de l'*Agence de Développement du Lot*. Malgré tout, des bureaux d'études et d'ingénierie ont éclos autour de Gramat et de St-Céré, mais en rapport avec la *Mecanic Valley*. Et, à Thégra, l'une des communes de banlieue de Gramat, un bureau d'étude, *ITPPH (International Technologies for High Pulsed Power)* a été créé par un entrepreneur dont la formation de chercheur a été complétée au *CEG (Centre d'Etude de Gramat)* lors de son service national. Aujourd'hui, cette petite entreprise emploie 10 salariés.

¹⁰¹ Près de 60% des salariés travaillant dans ce secteur dépendent d'un centre de décision extérieur à l'Auvergne, centres situés dans 8 cas sur 10 en région parisienne (INSEE, 2005).

Si les emplois "services aux entreprises" se révèlent quelquefois plus importants que la moyenne dans certaines villes, c'est grâce aussi à la présence de CRITT. Ces établissements, qui ont généralement un rôle de conseil, d'assistance et de formation en direction des entreprises industrielles, se retrouvent dans quelques villes, chacune spécialisée dans un créneau. A Albi, les prestations du CRITT tournent autour de l'automatisation, et à Rodez autour de la filière bois.

Cette carence en services R&D est véritablement un handicap pour les petites villes des espaces interstitiels. Elle est d'autant plus surprenante que l'industrie existe bel et bien dans ces cités. Est-ce à dire que cette industrie ne se positionne pas sur des créneaux modernes (idée en partie corroborée par l'analyse précédente des branches industrielles) ? Ou les dirigeants d'entreprises industrielles s'adressent-ils directement aux services positionnés dans de plus grandes agglomérations ?

Malgré cette faible représentation des services en R&D, nous pouvons quand même nous poser la question des liens entre l'ensemble des services aux entreprises et le monde industriel, tout en sachant que ces services s'adressent également à d'autres entreprises tertiaires.

Cette dépendance semble malheureusement se vérifier dans les faits. Dans plusieurs villes, il y a une discordance entre le poids de l'industrie et celui des services aux entreprises. La première anomalie est Gramat. Cette dernière, peu pourvue en emplois industriels, possède une part non négligeable d'emplois dans la recherche en lien avec son centre d'études. La deuxième anomalie concerne Ste-Sigolène, St-Just, Dunières, le Cheylard, Lacaune et St-Amans. Dans ces cas là, l'industrie très bien représentée (plus de 50% des emplois) mais elle souffrirait d'un manque d'encadrement. Il est vrai qu'à St-Amans, on a une industrie ultra classique de production (textile et plastique de base), moins liée à ce genre de services. En outre, les industriels situés dans ces villes peuvent aisément avoir recours aux services de la grande ville proche (St-Etienne ou Toulouse), du fait de sa proximité. A Lacaune, la faible présence des services aux entreprises s'explique aussi par le côté peu innovant de l'industrie : des IAA autour du cochon. En fait, il n'y a qu'à Biars où la part importante d'emplois dans les services aux entreprises (15%) est corrélée avec les emplois industriels. Dans ce cas, ils soutiennent le secteur confiturier et surtout les entreprises de la *Mecanic Valley*.

Externalisation et proximité spatiale sont donc les deux maîtres-mots du développement et de la pérennité des services aux entreprises. Ce point peut justifier en partie l'inadéquation entre le poids industriel et celui de tels services, tout comme l'indigence par rapport à la moyenne nationale de 4 à 7 points. Le poids des services aux entreprises dans l'ensemble des emplois diminue avec la masse démographique. Ce fait est à croiser avec les écrits de M. SIBERTIN-BLANC et J-M. ZULIANI, étudiant les petites villes du sud-ouest français : « *A l'échelle des petites villes analysées, les services marchands, et notamment les activités de prestation aux entreprises, reprennent, en les accentuant, les hiérarchies à l'œuvre au sein des villes moyennes ; à savoir et en premier lieu, une large diffusion des*

services élémentaires et banalisés selon une logique multipolaire qui veut que les entreprises construisent leurs réseaux de services en respectant la hiérarchie urbaine » (2003, p 162).

Mais comme toutes les villes, les petites du sud Massif Central n'ont pas échappé à la tertiarisation de leur économie, avec comme point fort : les services publics et le commerce. La gamme d'activités paraît variée avec des villes plus commerçante comme Villefranche de Rouergue, plus touristique comme les Vans, plus administratives comme les préfectures... Par contre, la carence en services aux entreprises s'avère problématique, fragilisant la base industrielle des petites villes et par ricochet la base économique en général.

En 2000, l'industrie est toujours présente dans les petites villes. Trois secteurs s'individualisent au sein du sud Massif Central. Le premier se repère dans l'Yssingelais-Sigolénois. Puisant dans des traditions artisanales locales, des entreprises ont prospéré dans le secteur textile, profitant de la proximité de la fabrique lyonnaise avant de se tourner aujourd'hui avec succès dans la plasturgie ou les tissus élastiques. Le deuxième secteur se rencontre sur la bordure occidentale du Massif Central qui court du Lot au Tarn, en passant par l'Aveyron. Chaque secteur a sa spécialité : schématiquement, et du nord au sud, un pôle confiturier, un pôle mécanique/aéronautique et un pôle pharmaceutique. Enfin, se localisent, ici ou là, des entreprises innovantes, sachant qu'aux origines, la tradition industrielle a toujours été modeste dans le centre du Massif Central (D. RICARD, 2006, p 72). Pour réussir, ces entreprises ont su puiser dans leurs acquis ancestraux pour transformer un artisanat en un SPL (exemple de Lacaune et de ses charcuteries) ou profiter de l'implantation d'une entreprise-phare.

Au-delà de cette industrialisation spécifique aux petites villes, les organismes urbains appartiennent bien désormais à la France tertiaire. Porté par le commerce et les services publics, ce secteur économique est prépondérant dans 89% des villes, mais 59% sont encore en dessous de la moyenne nationale. Le commerce et les emplois publics répondent à deux logiques différentes, aux incidences décisives sur l'organisation du territoire. Eu égard à leur rôle stratégique, nous les analyserons encore plus longuement dans le livre III.

III) LES CHANGEMENTS INTERVENUS DEPUIS 1975

A) METHODOLOGIE

1) Raison de la comparaison et choix de l'année de référence : 1975

➤ au niveau des petites villes : le début des difficultés

Posséder un instantané du visage démographique et fonctionnel de nos unités urbaines est certes intéressant mais, il n'apprend rien sur les dynamiques internes antérieures. Une référence dans le temps est alors nécessaire. Si nous nous référons aux travaux du professeur LABORIE, nous remarquons que les petites villes ont participé à la croissance urbaine du pays dans les années 60.

Cependant, depuis 1975, certaines d'entre elles commencent à affronter des difficultés démographiques. Cette date représentant pour elles le début d'un ralentissement, voire d'une récession, elle peut être utilisée comme référence. Par ailleurs, l'utilisation d'un temps long pour une comparaison revêt l'intérêt de passer outre les crises accidentelles qui durent une ou deux années et qui peuvent fausser les analyses. Vingt-cinq ans permettent ainsi d'étudier des mutations plus profondes. Enfin, il faut également bien se garder d'analyser les petites villes sans référence au contexte national, dans la mesure où certaines politiques de l'Etat, certaines décisions conjoncturelles, vont directement influencer sur la santé économique de ces organismes urbains. Dans ce contexte, 1975 est aussi une date importante, que ce soit pour l'économie, ou l'aménagement du territoire français.

➤ **au niveau national : la crise économique et la crise de l'aménagement**

Dans les années 70, au niveau national, s'ouvre une période d'insécurité économique, changeant radicalement des Trente Glorieuses. Le point de départ de cette nouvelle donne économique est la succession des deux chocs pétroliers et de leurs conséquences, qui vont entraîner, indirectement, une rupture aux plans géographique et économique.

Sans entrer dans les détails, nous citerons, d'abord, l'apparition de nouvelles technologies. La révolution informatique améliore les domaines industriels et tertiaires et a, comme conséquence, des gains de productivité, souvent par diminution de la main d'œuvre employée. De plus, pour renforcer cette productivité, certaines entreprises s'installent dorénavant dans les pays où cette main d'œuvre est bon marché, causant inévitablement des difficultés dans les filières encore avides de personnel : industries lourdes, textiles... Pour faire face à ce nouveau contexte, les industries se restructurent. Après une phase de concentration extrême, on entre dans un processus de fragmentation avec, comme aboutissement, une multitude de PME/PMI, travaillant en sous-traitance.

Géographiquement, cette nouvelle donne économique amène deux types de conséquences contradictoires. Premièrement, grâce à la révolution informatique, on a une plus grande souplesse dans la localisation des activités secondaires et tertiaires. Elle permet, à tout moment, un contact avec les partenaires indispensables. Les activités pourraient donc théoriquement s'installer à n'importe quel endroit. Mais, deuxièmement, et paradoxalement, les activités nécessitent aujourd'hui un environnement économique et technique de haut niveau (recherche, formation élevée et liaisons de communication de qualité), d'où une concentration sur les plus grands centres urbains.

Le début de la crise économique coïncide avec une crise de l'aménagement du territoire. Alors que l'idée d'aménagement s'impose tardivement en France avec, en 1963, la création de la DATAR, elle devient une préoccupation quasi secondaire dès les années 70. Ce recul de l'aménagement du territoire émane de deux faits, émergents à cette époque. L'idée de compétitivité remplace celle de solidarité et la crise industrielle va entraîner une réorientation de l'aménagement. On a désormais des opérations ponctuelles en faveur, par exemple, des bassins houillers (J-Y. GOUTTEBEL, 2001).

2) Les difficultés d'une comparaison

La comparaison des données actuelles avec celles de 1975 s'avère particulièrement délicate dans la mesure où l'INSEE a procédé à un changement de nomenclature. Il a donc fallu harmoniser la nomenclature de 1975 et celle de 1999.

La première différence est qu'en 1975 sont recensés 38 postes contre 36 en 1999 (tab n°60, p 738). Dans les années 70, le secteur du commerce était beaucoup plus détaillé qu'aujourd'hui. On faisait par exemple, la distinction entre le commerce de gros alimentaire et non alimentaire ; le secteur de la construction se divisait en deux groupes : celui des matériaux de construction (09) et celui du bâtiment, génie civil (24). Pour les autres exemples, nous renvoyons au tab n°60. A l'inverse, en 1999, certaines catégories sont plus précises qu'il y a 25 ans. C'est le cas des services aux entreprises, actuellement scindé en quatre branches et celui des services non marchands, qui rassemblent aujourd'hui quatre postes...

La deuxième différence entre les deux nomenclatures porte sur l'existence en 1999 de "grandes catégories" (cf les C51, C61... du tab n°60). Pour comparer valablement, nous avons dû reconstituer, à partir des postes des années 70, des "grandes catégories" quasi identiques à celles de 1999. Pour la plupart d'entre elles, cela n'a posé aucun problème (par exemple, les transports, le secteur agricole) mais pour d'autres, des difficultés sont apparues :

- Parfois, il a fallu associer deux secteurs de 1999 pour retrouver une catégorie de 1975. Ainsi, pour comparer les services non marchands (non divisés en 1975), les secteurs "éducation, santé, action sociale", et "administration" de 1999 ont-ils été réunis.

- A l'inverse, pour retrouver certaines catégories de 1999, plusieurs sous-catégories de 1975 ont été associées : ainsi, les IAA de 1999 coïncident-elles avec les postes 02 (industries agro-alimentaires) et 03 (autres industries agro-alimentaires) de 1975 ; et les activités financières de 1999 englobent les secteurs des assurances et des organismes financiers de 1975, etc.

- Cette association de plusieurs postes de 1975 est devenue plus compliquée lorsque leur intitulé s'est vraiment modifié. Dans les années 70, on avait ainsi uniquement "construction électrique et électronique" ; en 1999, on trouve deux groupes : "industries des équipements électriques et électroniques" et " industries des composants électriques et électroniques ". En 1999, le textile est une catégorie à part entière, et l'habillement est placé avec le travail du cuir. Or, 25 ans plus tôt, le textile était associé avec l'habillement, et le cuir avec la chaussure. Ces imprécisions relevées, il faut les contourner, au moins au niveau des regroupements.

Si nous observons le tab n°60, p 738, nous remarquons que la catégorie 15 "construction électrique et électronique" de 1975, peut se placer, en 1999, aussi bien dans l'industrie des biens de consommation, d'équipement, ou intermédiaires. Nous avons alors décidé de la compter deux fois, dans les biens d'équipement et dans les biens intermédiaires. Pour rétablir l'équilibre perturbé par ce double comptage, nous avons inclus le poste 18 "textile et habillement" dans le groupe des biens de consommation de 1999, et nous ne l'avons pas pris en compte dans le groupe des biens intermédiaires, alors qu'il y avait également sa place. Enfin, devant faire un choix, le poste 12 "parachimie et industrie

pharmaceutique" a été placé dans le groupe des biens de consommation et éliminé de celui des biens intermédiaires.

Les groupes 12 "parachimie et industrie pharmaceutique", 15 "construction électrique et électronique", 18 "textile et habillement" sont donc ceux qui nous ont posé le plus de problèmes, quant à l'harmonisation des deux nomenclatures. Non exempte de petites imprécisions, cette "mise à conformité" va permettre d'analyser les changements fonctionnels, qui se sont opérés au cours de ce quart de siècle.

B) UNE LEGERE DIMINUTION GLOBALE DE L'EMPLOI ENTRE 1975 ET 1999

Globalement, ces 25 dernières années ont été néfastes sur le plan de l'emploi pour les unités urbaines recomposées du sud Massif Central. Ainsi, l'ensemble de nos 73 villes offre-t-il un total de 428 640 postes de travail en 1975 contre seulement 389 800 aujourd'hui, ce qui représente une diminution de 9,06% (tab n°52, p 731 en annexe). Cependant, rapporté au nombre d'habitants, ce nombre est logique. Trente ans auparavant, nous avons 1 emploi pour 2,12 personnes et en 1999, 1 emploi pour 2,44 personnes. La différence s'explique par une accentuation du chômage et par un vieillissement de la population.

1) Une majorité de villes perdantes

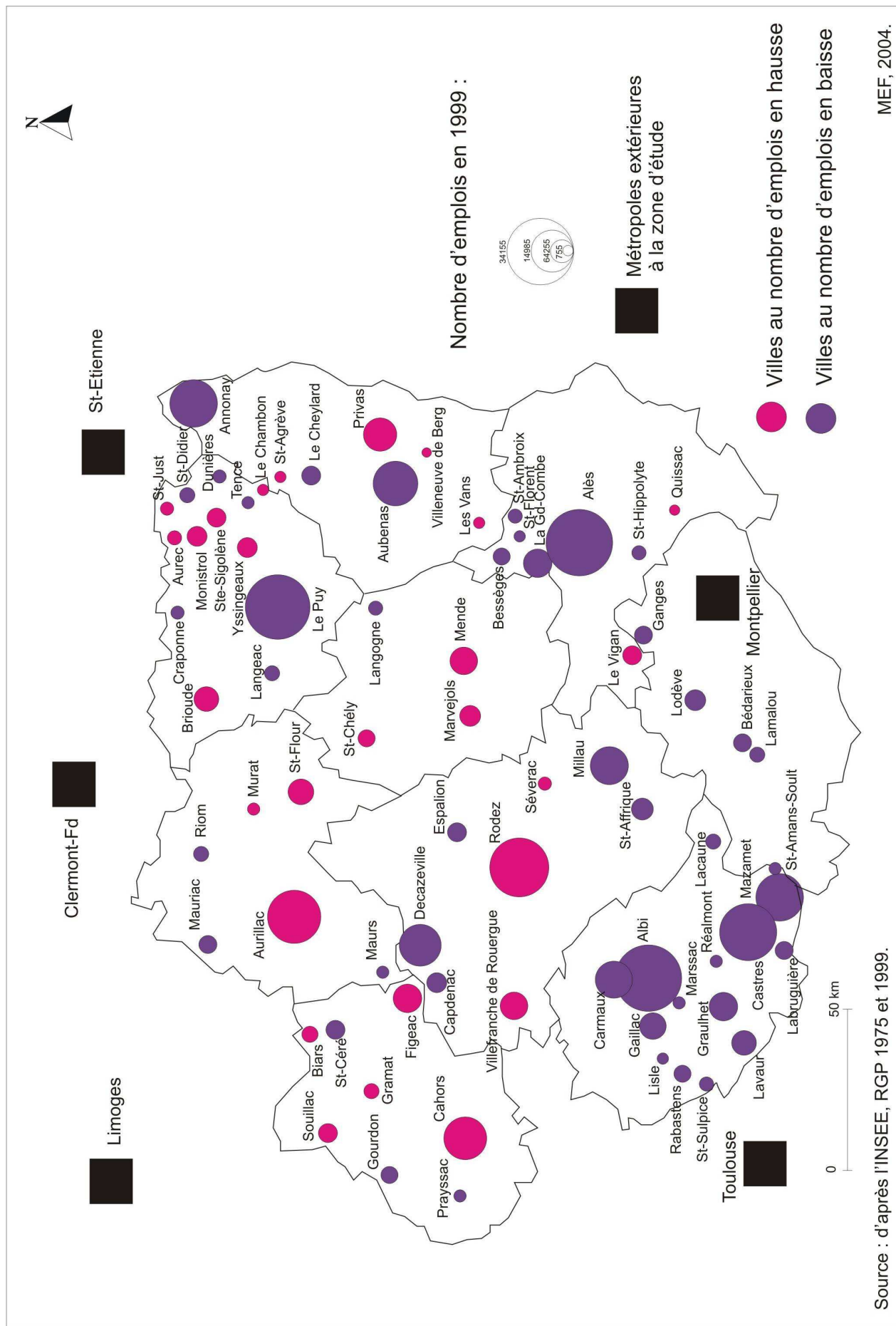
Entre 1975 et 1999, 63% unités urbaines (46 sur 73) subissent une diminution de leur nombre d'emplois. La catégorie de villes la moins touchée est celle des "10 000-20 000 habitants", puisque seulement 50% de l'échantillon est concerné par un affaiblissement du marché du travail. A l'opposé, 73% des villes moyennes connaissent un déclin fonctionnel. Il est intéressant de noter que les petites villes résistent mieux que les villes moyennes. Ainsi les cités de 5 000 à 10 000 habitants sont 58% à perdre des emplois et celles de moins de 5 000, 68% (tab n°61).

Tab n°61 : Pertes et gains d'emplois dans les villes du sud Massif Central entre 1975 et 1999

Catégories selon pop de 1999	Villes de + 20000 hab	10000-20000 hab	5000-10000 hab	- de 5000 hab
Nombre de villes touchées	8 (73%)	6 (50%)	11 (58%)	21 (68%)
Pertes totales	25 615	19 765	5 020	6 520
Moyenne des pertes	14,3%	37%	16,7%	20,4%
Perte moyenne par ville	3 201	3 294	456	310
	Villes de + 20000 hab	10000-20000 hab	5000-10000 hab	- de 5000 hab
Nombre de villes bénéficiaires	3 (27%)	6 (50%)	8 (42%)	10 (32%)
Gains totaux	9 739	5 008	1 890	1 201
Moyenne des gains	15,6%	14,8%	8,5%	11,1%
Gain moyen par ville	3 246	835	236	120

Source : d'après INSEE, RGP, 1975-99.

Carte n°23 : Localisation des pertes et gains d'emplois urbains entre 1975 et 1999



Pour ce qui est des pertes d'emplois en volume, elles concernent paradoxalement en premier lieu, les petites villes de 10 000 à 20 000 habitants, ces dernières perdant en moyenne 3 294 emplois, suivies de près par les villes moyennes (3 201). Les pertes peuvent atteindre des seuils conséquents ; pour 28% des villes "malheureuses", la baisse est de plus de 1 000 emplois.

Enfin, en ce qui concerne les pourcentages de pertes, les plus importants se rencontrent aussi au niveau des unités de 10 000 à 20 000 habitants, avoisinant les 37%. Pour les autres villes, les pourcentages sont très hétérogènes. Nous constatons toutefois des pertes moindres lorsque la taille de la ville croît (tab n°61). Pour 28% d'entre elles, cela équivaut à une baisse de plus de 1 000 emplois : Bessèges, Labruguière, Aubenas, etc (tab n°52, p 731).

La répartition spatiale de ces villes "fonctionnellement" perdantes se résume au pourtour du Massif Central et à la proximité des métropoles, telles Toulouse, Montpellier, St-Etienne (carte n°23 ci-jointe). Par exemple, toutes les villes du Tarn, ont perdu des emplois ; il en est de même, pour les parties étudiées des départements du Gard (hormis le Vigan et Quissac) et de l'Hérault.

L'explication de cette répartition tient d'abord à des facteurs maintes fois rencontrés, à savoir les mutations économiques de ces 25 dernières années. L'Albigeois/Carmausin et le bassin alésien sont bien évidemment victimes de la crise houillère qui secoue la France. De même, les bordures orientale et méridionale des Cévennes, la conurbation Castres/Mazamet et l'Yssingelais souffrent de la concurrence des NPI dans la branche textile.

L'autre hypothèse est l'influence néfaste des grandes villes. En effet, nous observons que la plupart des cités qui perdent des emplois se situent à proximité de Toulouse, Montpellier et St-Etienne. Depuis les années 70, les activités recherchent un environnement technique et économique de qualité offert, vraisemblablement, uniquement par les grandes métropoles. La métropolisation économique peut donc aussi expliquer la déchéance fonctionnelle.

De ce tableau noirci ressort, malgré tout, un petit lot de villes qui ont prospéré en terme d'emplois. Le cœur des espaces interstitiels concentre ainsi des villes dynamiques. Sur nos 73 villes, 27 soit 37%, sont conformes à ces caractéristiques et un quart de ce groupe gagne même plus de 500 emplois (tab n°52, p 731).

Les villes qui s'en sortent le mieux sont les 10 000-20 000 habitants, accompagnées des petites villes. A contrario, les villes moyennes pâtissent durant la période 1975-1999 d'un véritable marasme, puisque seules 3 sur 11 bénéficient de hausses du nombre d'emplois (tab n°61, p 224).

Malgré tout, les gains les plus conséquents, en valeur relative, concernent ces villes moyennes, avec une hausse moyenne de 15,6%. En dessous du seuil des villes moyennes, le pourcentage de gains ne fait que diminuer pour atteindre 11% pour les petites villes de moins de 5 000 habitants.

La localisation des villes gagnant des emplois se restreint au cœur et à la partie septentrionale du sud Massif Central (carte 23). Des petites villes isolées se retrouvent donc attractives en terme d'emplois : Murat, St-Flour, Séverac ou les Vans...

► La localisation des créations d'emplois au sein des villes

Ces organismes urbains connaissent, certes, un dynamisme fonctionnel, mais les emplois se créent-ils uniformément dans l'ensemble de la ville ou privilégient-ils un certain secteur géographique (le centre ou les banlieues traduisant un processus de déconcentration urbain et fonctionnel) ? Pour répondre à cette question, nous allons considérer, parmi les 27 villes gagnant des emplois, les 16 unités urbaines qui ont des banlieues.

Ces 16 villes se partagent en deux groupes. Le premier rassemble des unités urbaines, où, à la fois, le centre et la zone de banlieue accueillent de nouveaux emplois. Rodez, Villefranche de Rouergue, Brioude et Marvejols relèvent de ce double phénomène. Dans ce groupe, seule Rodez voit son centre bénéficier d'une augmentation de postes plus importante qu'en banlieue. Quand au deuxième ensemble, qui regroupe 12 unités, seul le centre concentre des emplois en hausse, à la différence de la banlieue. Bien qu'un certain desserrement des activités commerciales et industrielles se soit produit dans nombre de ces villes, les emplois nouveaux se localisent préférentiellement dans le centre, soulignant encore son rôle de moteur dans la vie économique de l'espace urbain.

63% des unités urbaines ont perdu des emplois depuis 1975. Deux familles de villes sont touchées : les villes proches des métropoles et les villes moyennes. Nos petites villes isolées ont donc mieux résisté. Quant à la localisation des emplois, elle n'a guère changé en 25 ans ; ils sont toujours principalement au centre des villes malgré un étalement urbain sur les communes avoisinantes.

2) Un visage fonctionnel quasi invariable depuis 25 ans

a) Les secteurs économiques responsables

La détérioration de l'emploi incombe à deux secteurs économiques : le secondaire et le primaire (tab n°62). En ce qui concerne l'agriculture, en toute logique, elle s'est effacée des comptes de nos unités urbaines. 17 000 emplois y ont ainsi disparu. Toutes les villes sont touchées, mais le recul est de plus en plus net avec la taille urbaine (ainsi les villes moyennes sont responsables de la moitié des pertes). Pourquoi ce recul si net autour des villes les plus grandes ? En fait, l'étalement urbain y a été plus intense modifiant *ipso facto* la structure économique, sociale des communes intégrées et supprimant les terrains agricoles. Remarquons également l'ineptie d'une idée reçue : depuis les années 70, le secteur primaire a toujours été faible dans les petites villes du sud Massif Central : moitié moins que la moyenne nationale en 1975 et similaire à celle-ci en 1999.

Le secteur industriel est responsable de la quasi-totalité des pertes (-85 000 emplois), près de la moitié des postes de travail existant. Ici, on peut parler de véritable hécatombe industrielle, très supérieure à la moyenne française. Malgré tout, de nos jours, le poids de l'industrie dans les petites villes est identique à la moyenne nationale (25%).

Tab n°62 : Evolution du poids des trois secteurs économiques dans les emplois urbains entre 1975 et 1999

	1975			1999			Evolution 75-99	
	Part des secteurs économiques en France	Poids des secteurs en valeurs absolues	Part des secteurs économiques dans les villes	Part des secteurs économiques en France	Poids des secteurs en valeurs absolues	Part des secteurs économiques dans les villes	En valeur absolue	En valeur relative
Primaire	12%	29 460	6,87%	3,8%	12 906	3,3%	-16554	-56,19%
Secondaire	39%	184 025	42,93%	24,4%	99 436	25,5%	-84589	-45,97%
Tertiaire	49%	215 155	50,19%	71,8%	277 458	71,2%	+62303	+28,96%
Total	100%	428 640	100%	100%	389 800	100%	-38840	-9,06%

Source : d'après INSEE, RGP, 1975-99.

Face au déclin des deux autres secteurs, le tertiaire ne parvient pas à compenser les pertes d'emplois. 62 303 emplois de service sont pourtant apparus, dont la moitié dans les villes moyennes. En proportion, ce secteur n'a fait que renforcer son emprise. Si les 73 unités urbaines se caractérisaient en 1975 par 50% d'emplois tertiaires, elles en abritent aujourd'hui 71,2%, soit la moyenne nationale. Il n'y a donc pas de retard sur les proportions. Les petites villes du sud Massif Central sont ainsi normalement tertiariées, montrant leur intégration à une France moderne, et augurant une situation correcte quant à leur encadrement de l'espace.

b) Evolution des secteurs économiques responsables selon les classes démographiques des villes

En fait, dès 1975, chacune de nos villes a déjà sa spécialité dominante. Rares sont les villes qui ont connu un changement radical de visage : on ne compte que Ganges qui, en proportion de ses emplois, est devenue tertiaire et Villefranche de Rouergue, sous-préfecture, localisée dans la *Mecanic Valley*, qui se positionne désormais sur le créneau industriel. Les véritables modifications se repèrent plutôt au niveau du poids de chaque secteur.

α) Une forte désindustrialisation

Pour le secteur industriel, de nombreuses mutations sont apparues. Nous constatons tout d'abord qu'une désindustrialisation a frappé toutes les catégories de villes (tab n°63). Les plus épargnées sont les petites villes, notamment les plus petites. En effet, si nous observons l'évolution des villes moyennes et des villes de 10 000 à 20 000 habitants, la part du secondaire en leur sein a chuté respectivement de 17 et de 18 points.

Deuxièmement, il ressort en 1999 qu'en dépit d'un nuage de points assez lâche, la plupart des villes possède une proportion d'emplois industriels oscillant entre 10 et 40% (graphique n°24, p 732). Or, en 1975, le nuage de points était beaucoup plus dilaté, la part de ce secteur s'échelonnant entre 20 et 70% (graphique n°27, p 739). 22 villes étaient alors au dessus de la barre des 50% contre 5 aujourd'hui.

Tab n°63 : Désindustrialisation et tertiarisation des villes du sud Massif Central entre 1975 et 1999

Classes démographiques de 1999	Part des emplois secondaires en 1975	Part des emplois secondaires en 1999	Part des emplois tertiaires en 1975	Part des emplois tertiaires en 1999
Villes moyennes	42,4%	25,2%	57,2%	72,1%
Villes de 10 000 à 20000 hab	45,6%	27,3%	47,4%	69,6%
Villes de 5 000 à 10000 hab	42,2%	30,7%	46,3%	64,8%
Villes de 3 000 à 5 000 hab	41,8%	27,8%	44,2%	65,3%
Villes de 2 000 à 3 000 hab	44,1%	31,2%	45%	62,7%

Source : d'après INSEE, RGP, 1975-1999.

Troisièmement, les pertes les plus importantes s'enregistrent dans les villes moyennes : -47% d'emplois industriels dans leur groupe (tab n°64) et dans les villes de plus de 10 000 habitants (-55%). A l'inverse, les petites villes ne perdent qu'un tiers de leurs postes secondaires, d'où leurs caractéristiques actuelles. Toutefois, malgré cette diminution relativement plus faible, cela équivaut quand même à des baisses de l'ordre de 7 000 emplois globaux pour chaque catégorie, ce qui est non négligeable pour l'ensemble des organismes de cette taille.

Tab n°64 : Evolution du nombre d'emplois secondaires dans les villes du sud Massif Central entre 1975 et 1999

Classes démographiques de 1999	Villes moyennes	10000-20000 hab	5000-10000 hab	- de 5000
1975	103 365	39 585	22 000	19 075
1999	55 172	17 719	15 048	11 497
Evo 75-99	-48 193	-21 866	-6 952	-7 578
	-46,62%	-55,2%	-31,6%	-39,73%

Source : d'après INSEE, RGP, 1975-99.

Cette désindustrialisation se retrouve lors de l'analyse des CSP secondaires. Ces catégories sont beaucoup moins abondantes dans les villes étudiées en 1999 qu'en 1975. Par exemple, 24 d'entre elles présentaient en 1975 un taux d'actifs dans le secondaire supérieur à 50%, alors qu'aujourd'hui, il n'en reste plus que deux dans ce cas (Ste-Sigolène et le Cheylard). Cette évolution est conforme au schéma national (D. NOIN, 2001). Ainsi, 8,2 millions de personnes travaillaient dans l'industrie et le bâtiment en 1975 (39% des actifs ayant un emploi) contre 5,5 millions en 1997 (25% des actifs).

β) Une tertiarisation à toutes les échelles

Entre 1975 et 1999, toutes les villes, hormis Séverac (52,88% d'emplois tertiaires en 1999 contre 53,01% en 1975), se tertiarisent. Alors qu'en 1975, seules les villes moyennes détenaient une part d'emplois supérieurs à 50%, en 1999, toutes les villes franchissent ce seuil (graphiques n°25 et 28, p 733 et p 739 et tab n°65). La tertiarisation a donc gagné tous les niveaux urbains.

Elle se répercute dans les villes moyennes des espaces interstitiels (tab n°65). Près de 62 000 emplois sont gagnés par les villes du sud Massif Central, dont 63% dans les villes moyennes. Cette catégorie des villes moyennes, associée aux villes de 5 000 à 10 000 habitants, bénéficie des pourcentages d'augmentation les plus importants, à savoir 30%. Mais les petites villes de moins de 5000 habitants et celles de 10 000-20 000 habitants ne sont pas en reste, avec une augmentation de 26% de leurs postes tertiaires.

Tab 65 : Evolution des emplois tertiaires dans les villes du sud Massif Central entre 1975 et 1999

Classes démographiques de 1999	Villes moyennes	10000-20000 hab	5000-10000 hab	- de 5000 hab.
1975	131 825	37 780	25 760	19 790
1999	171 224	47 618	33 598	25 018
Evo 75-99	+39 399	+9 838	+7 838	+5 228
	+29,9%	+26,1%	+30,3%	+26,42%

Source : d'après INSEE, RGP, 1975-99.

Les villes dans lesquelles l'évolution du tertiaire est fortement positive (+ de 30 points) sont les cités ayant connu une crise industrielle significative : la Grand Combe (+43 points), Bessèges (+42), St-Ambroix (+41), Carmaux (+37), Ganges (+35), Decazeville et St-Florent (+31) et Labruguière (+30). Cependant, si ces villes se sont tertiariées, la raison incombe à un mouvement de balancier. En effet, dans ces villes, perdant chacune des emplois, le poids du tertiaire a progressé simplement par disparition des postes secondaires et non par la création de nouveaux emplois.

Dans certains cas, l'érosion industrielle peut porter atteinte au tertiaire. Nous en avons la preuve en Aquitaine. Ainsi, à Morcenx, à l'annonce de la fermeture de la centrale thermique, certaines catégories tertiaires ont quitté la ville : « *Les résultats du recensement de 1990 annoncent déjà une perte de 1 400 habitants pour Morcenx (5400 habitants en 1982), alors que seulement la moitié des agents EDF (environ 300) l'ont quittée puisque la centrale ne fermera qu'en 1992. L'enquête montre, en fait, que d'autres agents économiques anticipent la récession probable, et s'évadent vers d'autres lieux : la SNCF a réduit son propre personnel, des commerçants vendent leur pas de porte* » (J-P. CHARRIE, M. GENTY, P. LABORDE, 1992, p 72).

γ) La disparition du secteur agricole : des villes enfin entrées dans le monde urbain

Très brièvement car c'est un peu hors de notre propos, quelques remarques sur l'évolution du secteur agricole. Vingt-cinq ans se sont écoulés et, numériquement, l'agriculture s'est effacée de nos unités urbaines. 17 000 emplois ont disparu, diminution touchant la majorité de nos villes. On assiste à une descente généralisée sous la barre des 5% : en 1975, 15 villes se situaient en dessous de ce seuil ; en 1999, ce sont 52 villes (graphiques n°26 et 29, p 733 et p 740).

Le deuxième point le plus intéressant est le fait que les villes moyennes sont, au même titre que les petites villes, touchées par cette disparition des emplois agricoles. Nos 11 villes moyennes ont

ainsi perdu près de 53% de postes agricoles. En fait, c'est l'étalement urbain, généralisé autour de ces villes, qui a concouru à cette disparition. Les lotissements, et autres zones d'activités, ont remplacé les champs.

En ce qui concerne les CSP, nous pouvons employer le terme de "désagriculturisation", tant la chute de la part des CSP dans le primaire est conséquente. Dans les années 70, 32 villes affichaient un taux d'agriculteurs dépassant les 10% ; de nos jours, elles ne sont plus que 4.

Entre 1975 et 1999, nous relevons une diminution des emplois urbains de l'ordre de 9%. 63% des villes en pâtissent. Toutes les catégories de villes sont touchées. Pourtant, en valeurs relatives, les pertes sont moindres au fur et à mesure que la ville croît. Spatialement, ce sont les villes des bordures du Massif Central, dont certaines à proximité des métropoles qui souffrent le plus. L'isolement aurait, dans un sens, protégé les petites villes de l'intérieur.

Deux secteurs sont responsables de la baisse du nombre d'emplois dans les petites villes : l'agriculture et l'industrie. Pour cette dernière, les pertes les plus faibles ont été enregistrées dans les plus petites des villes, ce qui explique leur côté industriel prononcé encore de nos jours. Cependant, à l'image de toutes les villes, elles ont connu une tertiarisation. Celle-ci doit plus à la disparition d'emplois industriels en nombre qu'à la création intrinsèque d'emplois tertiaires.

C) LES MUTATIONS AU SEIN DES DIFFERENTES FILIERES

1) Un secteur en repli : l'industrie

Depuis un quart de siècle, la France vit au rythme des restructurations industrielles. Loin d'être toutes néfastes, les restructurations et la disparition de multiples entreprises permettent de faire face à la concurrence des pays en voie de développement et à celle des autres pays développés, aux méthodes plus productives. Par rapport au contexte économique des années 70, la France abandonne les industries de main d'œuvre, à faible valeur ajoutée, et les industries basées sur l'exploitation des matières premières et sources d'énergie, pour se positionner sur des créneaux plus porteurs, tels ceux fondés sur la recherche et la haute technologie. Les conséquences de tels changements se traduisent par la disparition d'une multitude d'emplois. Depuis 1975, l'industrie française a ainsi perdu près de 100 000 emplois par an (B. BRAUN, F. COLLIGNON, 2003).

Les villes des espaces interstitiels suivent, elles aussi, cette tendance nationale, avec comme conséquence des chutes d'effectifs, notamment dans les biens de consommation (-71%) et les biens intermédiaires (-41%). L'érosion touche moins les biens d'équipements (-13%). Cette évolution différenciée tient essentiellement au comportement positif des industries de constructions électrique et électronique. Quant aux IAA, ce sont les seules à tirer leur épingle du jeu. Pour analyser l'évolution de ces différentes catégories, nous procéderons filière par filière, évitant ainsi de grossières erreurs dues à un changement dans la nomenclature (cf méthodologie, p 221)

Tab n°66 : Evolution des effectifs industriels dans diverses filières
entre 1975 et 1999 dans les villes du sud Massif Central

		Textile	Ind produits minéraux	Industrie du bois	Métallurgie et transformation des métaux	Chimie- caoutchouc-	Ind. mécanique	Equipements électriques- électroniques
Villes moyennes	1975	26 605	4 465	6 555	7 750	3 270	2 955	2 595
	1999	6 330	2 188	1 883	2 273	2 313	3 706	3 866
	Evo	-20 275	-2 277	-4 672	-5 477	-957	751	1 271
	75-99	-76,21%	-51,00%	-71,27%	-70,67%	-29,27%	25,41%	48,98%
Villes de 10000 - 20000 hab	1975	7 115	6 550	2 200	5 860	2 000	1 150	320
	1999	1 560	617	634	2 621	1 019	805	557
	Evo	-5 555	-5 933	-1 566	-3 239	-981	-345	237
	75-99	-78,07%	-90,58%	-71,18%	-55,27%	-49,05%	-30,00%	74,06%
Villes de 5000 à 10000 hab	1975	5 545	90	2 405	1 655	1 245	1 315	110
	1999	2 452	323	519	1 818	1 508	867	456
	Evo	-3 093	233	-1 886	163	263	-448	346
	75-99	-55,78%	258,89%	-78,42%	9,85%	21,12%	-34,07%	314,55%
Villes de moins de 5000 hab	1975	4 055	505	1 170	2 175	695	390	70
	1999	1 984	256	654	760	768	523	347
	Evo	-2 071	-249	-516	-1 415	73	133	277
	75-99	-51,07%	-49,31%	-44,10%	-65,06%	10,50%	34,10%	395,71%
TOTAL	1975	43 320	11 610	12 330	17 440	7 210	5 810	3 095
	1999	12 326	3 384	3 690	7 472	5 608	5 901	5 226
	Evo	-30 994	-8 226	-8 640	-9 968	-1 602	91	2 131
	75-99	-71,55%	-70,85%	-70,07%	-57,16%	-22,22%	1,57%	68,85%

Source : Calculs personnels, d'après INSEE, RGP, 1975-1999.

a) Mécanique, IAA et équipements électriques et électroniques : les trois ingrédients pour le maintien ou le renouveau industriel des petites villes

➤ Les IAA : une valeur sûre

Devenu le premier secteur industriel français, avec une production sans cesse à la hausse, les effectifs des IAA connaissent malgré tout, au niveau national, une érosion de 2% entre 1993 et 2001, c'est à dire une situation opposée à celle du Massif Central où ils ont progressé de 4%.

En complet déphasage avec les autres branches industrielles, le secteur des IAA affiche un maintien du nombre de ses emplois, soit 403 emplois supplémentaires entre 1975 et 1999, dans l'ensemble de nos villes. Cette hausse, très modeste, de 3,11% revêt tout de même un caractère exceptionnel, vis à vis des autres industries, mais elle est infime, lorsque nous la comparons à celles observées dans certaines branches tertiaires.

Cette progression des postes dans l'agro-alimentaire ne bénéficie pas à toutes les villes. Deux catégories de villes sont les grandes gagnantes : les petites villes, de plus de 10 000 habitants avec +18,6% des effectifs et celles de moins de 5 000 habitants¹⁰² : +10,6%. Loin derrière se retrouvent les villes de 5 000-10 000 habitants avec une petite progression de +4,8%. A l'opposé, les IAA s'effacent des villes moyennes : -4,3%, soit 288 emplois en moins. Ce déclin est cependant sélectif et ne touche que quatre villes moyennes sur onze : Albi, le Puy, Aurillac et Cahors.

Cette évolution distinctive entre les villes n'est pas surprenante, dans la mesure où divers auteurs ont montré qu'à la différence des autres industries, la plupart des IAA choisissent encore de s'implanter dans les petites et moyennes villes, au plus près des bassins de production. « *C'est la seule activité à être très présente dans de très petites villes et à être disséminée de manière relativement*

¹⁰² Catégories démographiques de 1999.

homogène dans des régions où les autres activités industrielles sont peu présentes, et notamment en Bourgogne, Centre et Limousin » (R. GUILLAUME, 2008, p 11). Par conséquent, l'évolution des effectifs dans les villes des espaces interstitiels n'a rien de surprenant.

En sus, cette évolution permet, d'une certaine manière, de maintenir un volet IAA dans le sud de la France, beaucoup moins caractérisé par ce genre d'industrie que les régions situées au nord d'une ligne allant de Bordeaux à Grenoble via Montluçon.

Dans le but de repérer les évolutions les plus significatives, il a semblé opportun de considérer les valeurs absolues d'évolution et non les valeurs relatives. En effet, ces dernières sont pernicieuses car, sur de petits chiffres de départ, l'évolution peut paraître très importante, alors qu'elle ne correspond qu'à l'installation ou à la fermeture d'une seule entreprise. De ce fait, nous allons observer uniquement les villes où plus de 100 emplois ont été créés ou, à l'inverse, ont disparu.

Sept villes peuvent se targuer d'avoir gagné, depuis 1975, des emplois significatifs dans les IAA. Ce sont Castres, Rodez, Millau pour les villes moyennes, Villefranche de Rouergue, Espalion, Gourdon et Lacaune pour les petites villes. Villefranche, par exemple, s'étoffe grâce à la création, puis à l'expansion de l'entreprise *Molygel* (insérée désormais au sein des *Fromentiers de France*) qui élabore et distribue des produits boulangers et autres viennoiseries. Quant aux gains acquis à Gourdon, ils s'expliquent par l'agrandissement d'une entreprise de fois gras que le petit-fils de la famille VALETTE a fait prospérer (cf partie II, p 196).

A l'opposé, les effectifs se restreignent sérieusement à Albi, au Puy, à Aurillac, Cahors, ainsi qu'à St-Affrique et Riom. A Aurillac, l'un des axes du projet Biopôle, porté par les administrations publiques territoriales, était justement de soutenir les IAA. Mais, la mise en place du pôle viande s'est plus soldée par des déplacements d'entreprises que par des créations (F. PAULOV, 2000).

► La stabilité des industries mécaniques

Au cours de la période 1975-1999, les effectifs des industries mécaniques présents dans les villes du sud Massif Central se sont stabilisés (tab n°66, p 232). Leur augmentation n'est que de 1,6%, soit 91 emplois supplémentaires. Cette hausse a surtout bénéficié aux petites villes de moins de 5 000 habitants et aux villes moyennes. Dans les autres villes, c'est plutôt une hécatombe avec un tiers de postes de travail en moins.

Sans surprise, les villes dont les emplois dans la mécanique ont prospéré appartiennent à la *Mecanic Valley*, telles Biars/St-Céré, Figeac et Villefranche de Rouergue. A leurs côtés s'individualisent des villes isolées, les entrepreneurs profitant d'opportunités locales : par exemple, *PERRIER* au Cheylard. Les entreprises de mécanique ne sont pas en effet obligatoirement situées au sein de grandes concentrations industrielles. « *Il [le secteur de l'industrie mécanique] parvient à procurer de nouveaux emplois dans des sites où prédomine un tissu industriel plus morcelé, comme dans les marges du Massif Central* » (R. GUILLAUME, 2008, p 9). En outre, ces entreprises appartiennent plutôt à la tranche des PMI.

► Les équipements électriques et électroniques

Toujours en recherche permanente, certains pans de l'industrie des équipements électriques et électroniques sont considérés comme de la haute technologie. Sont ainsi concernés l'informatique, la télématique et les appareils électroménagers... Sachant que les opérations de montage se localisent essentiellement dans les régions à main d'œuvre disponible et peu qualifiée, nous pouvons nous demander si nos petites villes ont profité de telles installations.

En 25 ans, la croissance de cette industrie s'établit à 69%, soit 2 131 emplois supplémentaires (tab n°66, p 232). Alors qu'en 1975, cette industrie était embryonnaire, elle rivalise aujourd'hui, en terme d'emplois, avec la chimie et surpasse dorénavant l'industrie des produits minéraux et du bois. Ce point est primordial dans le contexte de la petite ville. En outre, les villes n'offrant aucun emploi dans cette industrie se raréfient : 36 en 1975, 21 aujourd'hui

Si nous observons l'évolution de cette branche suivant la taille des villes, nous remarquons que cette augmentation d'effectifs touche particulièrement les petites villes de 5 000 à 10 000 habitants, et celles de moins de 5 000, qui connaissent des taux d'évolution supérieurs à 300%. Cette industrie a ainsi explosé à Mazamet (+568 emplois), Privas et Brioude (environ +150), St-Affrique (+122¹⁰³) et St-Agrève (+176).

En fait, ces exceptionnels taux reflètent la pauvreté des emplois en 1975 dans les toutes petites villes ; par exemple, les petites villes de moins de 5 000 habitants regroupaient, en tout et pour tout, 70 emplois. En revanche, les villes moyennes, bien que leurs effectifs n'augmentent que de 49%, ont gagné, en moyenne, une centaine d'emplois chacune.

La masse d'emplois se trouve donc sans conteste dans les villes moyennes. Dans les petites villes de moins de 5 000 habitants, les effectifs oscillent plutôt entre 1 et une trentaine d'emplois seulement (excepté à St-Agrève où ils atteignent 126). Un saupoudrage caractérise donc l'ensemble des petites villes. Mais la question majeure qui se pose concerne la nature exacte de cette industrie d'équipements électriques et électroniques. S'agit-il de la même, que ce soit dans la ville moyenne ou dans la petite ville ? Les emplois qui se trouvent dans les villes moyennes sont confortés par la présence d'IUT et de lycées spécialisés. Certaines petites villes ont voulu faire de même. *« A l'amorce de la crise des industries de main d'œuvre, les acteurs des petites villes ont envisagé de possibles résistances fondées sur une possible adaptation de l'activité grâce à la formation dispensés dans des lycées techniques puis des lycées d'enseignement professionnel. Ces potentiels ébranlés, mais maintenus dans les petites villes, fixent des niveaux de qualification et des postes de responsabilité garants de la présence d'une élite locale investie dans la gestion politique »* (J-P. LABORIE, 2005, p 4). Or, toutes ne disposent pas de tels équipements. De plus, ces industries "modernes" peuvent souffrir de la carence en services aux entreprises, notamment en R&D, mise en lumière dans la partie précédente.

¹⁰³ Nous retrouvons ici l'impact de la SEFEE.

Enfin, notre dernière remarque sera pour mettre en avant l'échec de la reconversion dans les bassins houillers. En effet, dans ces sites, la greffe des industries des équipements électriques et électroniques ne s'est pas opérée. Decazeville perd 121 emplois, Alès 60 et La Grand Combe 44.

b) Le déclin ostensible des autres industries

➤ La suprématie d'une France "nordiste" en matière d'industrie automobile

Si le secteur automobile occupe une place non négligeable dans l'économie française, tout le territoire ne profite pas d'implantations d'entreprises. Ainsi, au sud d'une ligne La Rochelle-Limoges-Annonay, très rares sont les industries automobiles. L'analyse des emplois de nos villes atteste cette tendance.

Si en 1975, il y avait 7 235 emplois dans cette branche, dans l'ensemble de nos villes, il n'en reste plus aujourd'hui que 3 952, soit une perte de 3 283 postes, équivalant à un taux d'évolution de -45,38%. C'est une véritable chute qui explique la faible représentativité de ce secteur en 1999. Vingt villes ont carrément vu disparaître tous leurs emplois. Certes, ce ne sont que des petites unités, mais à l'échelle d'une petite ville, leur disparition peut impacter d'une manière très négative : Tence (80 emplois supprimés), St-Just (-15), Decazeville (-25), etc. Dans cette perte de 3 283 emplois, les villes moyennes (parmi elles, Castres, Annonay, etc) interviennent à hauteur de 70%. Mais ce n'est pas la catégorie la plus frappée. En effet, les villes moyennes ne voient disparaître qu'un tiers de leurs effectifs (-37,5%), tandis que pour les autres petites villes, c'est plus de 80%.

Cette compression d'effectifs s'explique par les mêmes causes qu'au niveau national. L'automation et l'externalisation de certaines tâches se sont de plus en plus développées. De plus, nos petites villes se positionnent loin des centres de montage (Bretagne, Vallée de la Seine, Nord et Lorraine).

Dans ce contexte de marasme, deux¹⁰⁴ entités connaissent une vraie embellie : Aurillac avec 26 emplois supplémentaires, et surtout Rodez, qui en accueille dorénavant 1 508, contre 1 260 en 1975.

Dans la cité ruthénoise, ces nouveaux emplois proviennent essentiellement de l'expansion du groupe *Bosch*, équipementier allemand, installé ici depuis 1962 après le rachat d'une entreprise locale. De 450 emplois en 1966, il passe à 1 100 en 1983, et à 1 700 en 2003. Cependant, cette main d'œuvre devrait paradoxalement diminuer, eu égard à un changement, celui d'assurer de nouvelles pièces pour les moteurs Volkswagen. Ainsi, « *cette nouvelle fonction traduit une progression de la maîtrise technique de l'équipementier, mais commande, également, une réorganisation de la production, qui passe par une externalisation des tâches non essentielles. Parmi ces dernières, le décolletage est confié aux spécialistes de la vallée de l'Arve, très peu aux PME de la Mecanic Valley pourtant spécialisée dans cette activité* » (R. GUILLAUME, 2003, p 187).

¹⁰⁴ Cinq autres villes voient leurs effectifs progresser mais uniquement de 4 ou 8 emplois.

► La filière textile/habillement-cuir : la puissance de la concurrence

Au niveau national, le volume d'emploi de cette filière s'est implacablement réduit, se traduisant par l'élimination de 501 000 postes dans le secteur du textile/habillement, dont 284 000 pour la seule filière textile. Les chiffres sont encore plus parlants en valeurs relatives. La chute brutale de la production depuis 1974 (-53% pour les fibres artificielles et synthétiques, -76% pour l'ensemble des fibres naturelles) a provoqué une baisse de 70% du nombre d'emplois dans cette branche (B. BRAUN, F. COLLIGNON, 2003).

La cause en incombe à diverses raisons. Notre productivité est moindre que celle des NPI. Nos entreprises font face en délocalisant elles-mêmes dans ces pays ou en adoptant une production plus automatisée. De plus, l'utilisation de plus en plus fréquente de fibres synthétiques et artificielles sonne le glas des industries utilisant des fibres naturelles. C'est en partie vrai pour la conurbation sud-tarnaise.

L'altération de l'emploi dans cette filière s'est également faite sentir dans les petites villes des espaces interstitiels, et ce dans les mêmes proportions. 31 000 emplois ont été supprimés, soit une diminution de 72% en 25 ans. Les dégringolades les plus importantes (-78%) caractérisent les villes de plus de 10 000 habitants (tab n°66, p 232). Les petites villes sont ainsi les plus épargnées, mais elles perdent toutefois la moitié de leurs effectifs.

Les villes traditionnelles du textile sont en crise. Avec une chute d'effectifs de plus de 3 000, ressortent le Puy et les villes de la Montagne Noire, auxquelles s'adjoignent leurs satellites, Labruguière et St-Amans-Soult. De la même manière, Graulhet se distingue par une perte de plus de 3000 emplois. Enfin, d'autres villes, appartenant essentiellement aux bordures cévenoles, se différencient : Ganges (-732), Lodève (-560), le Cheylard (-437), Craponne (-226) et St-Hippolyte (-314). Quelle est la (ou les) raison(s) d'une telle hémorragie ? Recensons-les sous l'angle d'une approche régionaliste.

Une hémorragie languissante depuis la fin des années 60 obère la vie économique des villes du Thoré. En effet, en dépit de certains efforts (concentration, réorientation vers les fibres synthétiques et artificielles), les filières textile et habillement/cuir subissent une érosion des effectifs, touchant uniformément tous les secteurs (filatures, tissages, fabrication de vêtements, articles de maroquinerie, etc). Se basant sur une évolution décennale, 1990-99, S. AUDRAS, F. TAULELLE, C. VAUTIER et M. VIDAL montrent que des deux filières, celle de l'habillement-cuir connaît les pertes d'emplois les plus accentuées (S. AUDRAS, F. TAULELLE, C. VAUTIER et M. VIDAL, 2001). Ils soulignent également que Mazamet paye le plus lourd tribut dans cette récession, constat confirmé par nos calculs sur un quart de siècle. Castres n'est toutefois pas épargnée, en témoigne l'année noire de 1999, qui a notamment vu disparaître les *Tricotages Castrais* employant 150 personnes et la société de tissage *VALETTE*... Ces fermetures ont pu avoir des répercussions encore plus négatives, les auteurs toulousains estimant à 300 le nombre de sous-traitants travaillant pour *Tricotages Castrais*.

Au Puy, cette réduction d'effectifs n'a rien d'étonnant ; elle n'est que la poursuite d'un processus entamé bien plus tôt. Pierre ESTIENNE l'a signalée en effet dès 1968. Ici, ce sont la dentelle mécanique et les fermetures de marchés qui ont énormément nuit à la dentelle classique.

Enfin, dans les Cévennes, l'activité textile, issue de la sériciculture¹⁰⁵, n'est plus qu'un souvenir. Ces 25 dernières années représentent pour Ganges une accentuation de la chute des effectifs, entamée dès 1970 avec la fermeture de l'usine de tricotage *Ventex*, qui faisait vivre près de 500 personnes. De la même manière, à Lodève (photo n°27), ville drapière des armées royales depuis le Cardinal FLEURY, il n'y a plus aucune trace d'activité textile. 560 emplois ont ainsi disparu depuis 1975.



Photo n°27 : Lodève, ville drapière aux entreprises protégées par un enfant de pays, le Cardinal Fleury, ministre de Louis XV. Aujourd'hui, il ne reste plus rien de cette industrie.
(Source : cliché personnel, juillet 2004)

➤ Les industries des produits minéraux : la fin des petits bassins houillers

Concurrence des charbons étrangers, beaucoup moins chers, concurrence des hydrocarbures..., autant de causes qui conduisent au déclin des industries des produits minéraux, recouvrant, entre autres, la cokéfaction et l'industrie du verre... A l'apogée de la fin des années 50 succèdent les années sombres, avec les fermetures successives de mines. Et les petites villes du sud Massif Central ne sont pas à l'écart de ce processus.

L'évolution des effectifs de cette branche dans nos villes prouve ce malaise économique : 8226 emplois ont été rayés de la carte, soit une perte de 71% (tab n°66, p 232). La classe des petites villes de plus de 10 000 habitants a été la plus touchée, en raison de la présence, dans ce groupe, d'importantes villes minières. Ici, 5 933 postes se sont effacés, provoquant un taux d'évolution de - 90%. Seul l'ensemble des villes de 5 000 à 10 000 résidents profite d'une embellie dans ce secteur (+258%), mais attention, les 323 emplois en plus dans cette catégorie ne représentent que 17 emplois

¹⁰⁵ Elevage des vers à soie.

par ville en moyenne. De plus, on part au départ de chiffres très bas, quelquefois même cette filière n'existait même pas dans la ville : par exemple, à Marvejols et au Vigan.

La disparition de près de 8 000 emplois n'est imputable en réalité qu'à treize villes, voire sept pour l'essentiel (car pour les autres¹⁰⁶, le déficit n'excède pas 100). Dans ces sept entités, les pertes impressionnantes correspondent à un quasi effacement de cette industrie, les taux d'évolution atteignant souvent -80%, hormis à Albi. Si l'on excepte Bessèges et St-Florent, privées respectivement de 115 et 310 postes, les pertes s'échelonnent ailleurs entre 1 343 et 3 390, ce qui est déterminant pour de petits organismes de cette taille, souvent monofonctionnels.

Dès les années 60, le bassin alésien est en crise ; seuls subsistent trois puits à la Grand Combe et à Alès et seulement 2 800 mineurs dans cette dernière contre 19 000 en 1957 (R. FERRAS, H. PICHERAL, 1979). La disparition complète de la mine se produit en 2001, mais dès 1999, les effectifs étaient très réduits : les emplois de la branche "industries des produits minéraux" sont ainsi passés de 2 010 à 277 à Alès, et de 2 460 à 4 à la Grand Combe.

Le bassin carmausin suit la même évolution. De 6 000 mineurs "jour" dans les années 60, on tombe à 3 000 en 1978 (F. TAILLEFER, 1978). Malgré la fermeture de la mine souterraine en 1987, on exploite une découverte, mais cette tentative se solde par un échec, illustré par l'arrêt de l'extraction en 1997. A cette décadence minière se greffent des difficultés dans l'industrie du verre. Les péripéties de la VOA, Verrerie Ouvrière d'Albi, créée sous l'impulsion de J. Jaurès en 1896 et passée dans les années 90 sous le giron de St-GOBAIN, en témoignent. L'enchaînement de fermetures ou de restructurations montre bien les liens étroits qui se tissent entre les entreprises et le drame que peut entraîner la fermeture de l'entreprise-phare.



Photo n° 28 : La Découverte de Decazeville, laissée à l'abandon (Source : carte postale – J. DAMASE). A Carmaux, la découverte a été transformée en un parc de loisirs (skate park, paint ball) de 250 ha, ouvert en juin 2003.

¹⁰⁶ Ganges (-5), St-Céré (-1), St-Ambroix (-46), les Vans (-15) et Aurec (-70). Ces résultats ne sont pas vraiment significatifs, mais ils amènent la disparition totale de cette branche dans la ville.

Notons enfin que la ville de Decazeville subit 476 pertes, ce qui équivaut à un recul de -95%. Cette diminution, plus faible en valeur absolue, résulte en fait de l'arrêt anticipé de l'activité minière par rapport aux autres agglomérations. La ville du duc DECAZE a en effet abandonné l'exploitation souterraine en 1966, l'extraction houillère ne se limitant qu'à la découverte (photo n°28). Cette dernière a cessé en 2001, après un dégraissage progressif des emplois et avec comme conséquence la condamnation d'entreprises annexes, comme la centrale thermique de Boisse-Penchat (photo n°29).



Photo n°29 : Centrale thermique de Penchat, à proximité de Decazeville (cliché personnel, juillet 2003). Comme toutes les activités annexes de la mine, cette centrale thermique a pâti de la crise charbonnière. Un slogan, lucide, accompagnait sa destruction en 2003 : « Gérer le passé pour bâtir l'avenir ».

Parmi nos 73 villes, nous avons donc le type "bassin houiller". Dans ces cas précis, une exploitation commencée au XIXe siècle prend fin, sans jamais avoir bien dépassé le stade de la mine. Du fait du côté primaire et incomplet du bassin, la crise n'en a été que plus accentuée. Et la reconversion n'a pas donné les effets escomptés, hormis à Alès qui a bénéficié d'une opération de décentralisation (MERLIN GERIN venue de Grenoble) et de l'implantation de l'Ecole des Mines.

A côté de ces villes en crise, et en contradiction avec le contexte national, il faut quand même souligner que la majorité de nos villes (68%) se caractérise par une augmentation des effectifs. Mais ne nous leurrons pas, car pour 24 d'entre elles, cela correspond à une hausse de seulement une dizaine d'emplois et les exemples majeurs sont : Castres (+412) Bédarieux (+113), et Monistrol (+68).

➤ **La métallurgie et transformation des métaux : fin des bassins sidérurgiques et nouvelle métallurgie dans les petites villes**

Comme les industries précédentes, celle du travail des métaux, qui comprend entre autres la sidérurgie, subit la concurrence étrangère. Elle voit également se modifier les localisations internes au territoire et se multiplier les concentrations d'entreprises. Alors que jusqu'en 1974, la production

d'acier avait constamment augmenté, elle ne cesse à la fin du XXe siècle de baisser, entraînant la fermeture de nombre d'entreprises dans les villes du sud Massif Central.

En effet, entre 1975 et 1999, la récession de cette industrie provoque la perte de près de 15 000 emplois, soit une diminution de moitié des effectifs (tab n°66, p 232). Etant donné la localisation de ces industries aux abords d'exploitations houillères, il est compréhensible que les catégories de villes les plus touchées par le déclin en valeur relative soient celles précédemment évoquées.

Aux côtés d'Albi et d'Alès, villes moyennes qui perdent plus de 1 500 postes dans cette branche (soit -82%), cinq villes se démarquent, privées de plus de 200 emplois : Monistrol (-403), St-Chély (-257), St-Sulpice (-287), Bessèges (-613) et surtout Decazeville (-3191).

Les mines de charbon avaient ainsi suscité l'installation de quelques établissements sidérurgiques à Alès et à Albi. Dans cette dernière, 2 455 emplois s'effacent, notamment à cause de la fermeture de l'usine métallurgique de St-Juéry¹⁰⁷, appartenant à *Usinor*. Employant 1 800 personnes en 1975, sa disparition entraîne l'émiettement de ses activités en six PMI, faisant travailler environ 500 personnes seulement.

Si 3 000 emplois disparaissent de Decazeville, la faute en incombe pour partie à la fermeture, en 1987, de l'établissement de tubes *Vallourec* (entreprise nationale) et à des dégraissages au sein de *Vieille Montagne* (locale¹⁰⁸) qui en 1978 assurait encore 40% de la production française de zinc avec près de 1 400 personnes. Toutes les industries métallurgiques ne sont toutefois pas moribondes, la preuve en est avec *la Société Aveyronnaise de Métallurgie*, qui employait en 1988, 200 salariés, pour atteindre aujourd'hui 550 personnes. Ceci fait d'elle « *le principal employeur de l'ancien bassin minier et sidéro-métallurgique d'Aubin-Decazeville* » (R. GUILLAUME, 2003, p 185).

Hors bassin cette fois, nous constatons que quelques petites villes développent une filière métallurgique. Sur les vingt villes dans lesquels progressent les effectifs, cinq profitent de gains notables : Souillac (+504), Brioude (+418), Yssingeaux (+279), Figeac (+155), et Aurec (+143). Souillac doit sa présence dans cette liste à l'entreprise très florissante, *PIVAUDRAN*, que nous avons déjà évoquée précédemment. Cette entreprise, rappelons-le, est spécialisée dans un créneau particulier : les bouchons de parfums. Pour Brioude, cette augmentation des effectifs symbolise une revanche, car en 1920, l'industrie métallurgique disparaît pour laisser place à celle du bois. Dans les années 60, elle est encore moribonde : « *La progression de l'emploi a été importante, sauf dans la métallurgie* » (P. ESTIENNE, 1968, p 27).

➤ Les industries du bois

La filière bois est la troisième catégorie industrielle, après celle des produits minéraux et du textile, à décliner ostensiblement. Elle s'est en effet amaigri de 70%, soit une baisse totale de 8 640 emplois (tab n°66, p 232). Les villes de moins de 5 000 constituent le groupe où la perte est la moins

¹⁰⁷ Pendant longtemps, elle fut le 2^{ème} employeur du Tarn (Encyclopédie BONNETON, 1998).

¹⁰⁸ Aujourd'hui aux mains du groupe *UCIMORE*, elle est désormais spécialisée dans le prépatinage du zinc.

accentuée, uniquement -44%, tandis que dans les groupes de niveau supérieur, le pourcentage de pertes s'établit aux alentours de 75% environ. Nous pouvons nous interroger devant ce recul moins prononcé dans les plus petites des villes. Ce meilleur maintien tient peut-être à la proximité des ressources naturelles, d'où l'existence d'un petit artisanat (menuiserie, charpenterie).

La très grande majorité de nos villes (85%) sont donc affectées de taux d'évolution négatifs. Certaines se remarquent par une dégringolade en valeur absolue impressionnante, se résumant quelquefois à la disparition pure et simple de cette industrie. Cette situation de reflux intense se rencontre à Aurillac (-1485), à Carmaux (-505), Privas (-362), Brioude (-317) pour les villes de plus de 10 000 habitants, et également dans les petites villes de niveau inférieur avec des pertes moins importantes, mais sensibles à leur échelle : Labruguière (-450), le Cheylard (-398), St-Didier (-217) Rabastens (-216), Marvejols (-155), et Séverac (-201).

Une des explications du déclin de l'industrie du bois est la concentration de plus en plus accrue de l'industrie papetière, très exigeante en capitaux. En sus, cette industrie papetière se localise préférentiellement vers les grands foyers de production : les massifs forestiers et la basse vallée de la Seine pour le bois importé (B. BRAUN, F. COLLIGNON, 2003). Toutefois, dans le Massif Central, des plantations récentes vont arriver à maturité dans quelques années ; en conséquence, l'ADIMAC prévoit un doublement de la production d'ici 2020.

Etudions plus précisément le cas d'Aurillac. Ici, la fin des années 80 et le début des années 90 marquent le démantèlement, de trois façons, des grandes entreprises familiales nées de l'industrie du bois/papeterie : soit la disparition pure et simple, soit un dégraissage, soit un recentrage d'activité. L'évolution des entreprises de fabriques de meubles et de parapluies n'échappe pas à ce destin. Fabien PAULOV remarque également un autre fait : « *l'industrie de transformation du plastique est totalement le fruit de la grande scission des entreprises du parapluie.* » (2000, p 42). Ce phénomène n'est pas une exception en France.

En effet, M. GENTY, J-P. CHARRIE, P. LABORDE avaient déjà observé que l'industrie du plastique s'était substituée à celle du bois dans les petites villes d'Aquitaine (1992). Dès lors, vérifions si cette situation se reproduit dans d'autres villes du sud Massif Central, hormis Aurillac. Dans six villes-test, il se trouve que les emplois "chimie-caoutchouc-plastique" ont effectivement progressé, pendant que ceux du bois accusaient une forte baisse (tab n°67). En revanche, les postes créés ne compensent pas toujours les pertes. Il n'y a que dans les villes du Sigolénois (Monistrol, Ste-Sigolène) et au Puy où la compensation est réelle.

Tab n°67 : Le remplacement des emplois de la filière bois par ceux de la chimie-plastique

	Gains dans la chimie-plastique	Perte dans le bois		Gains dans la chimie-plastique	Perte dans le bois
Le Puy	+518	-233	Ste-Sigolène	+229	-45
Aurillac	+362	-1 485	St-Didier	+72	-217
Monistrol	+161	-97	Craponne	+43	-68

Source: d'après, INSEE-RGP, 1975-99.

► L'industrie chimique : une évolution différenciée

Pour cause de divergences entre nomenclatures (tab n°60, p 738), nous ne parlerons dans ce paragraphe que de la chimie de base (matières plastiques, engrais), et non des colorants et médicaments, appartenant à la parachimie et l'industrie pharmaceutique. Il est d'ailleurs bizarre que l'INSEE ait séparé ces deux branches, tant leurs rapports sont étroits. Pendant ces dernières années, la chimie de base a vu se succéder une période d'embellies (fin des années 80) et une phase de dégradation entre 1992 et 1993, ce qui confirme l'intérêt d'étudier ce secteur sur une plus longue période.

Globalement, les villes du sud Massif Central ont perdu près de 1 600 emplois dans l'industrie chimique, soit une baisse de 22% (tab n°66, p 232). Cependant, l'évolution des villes est très hétérogène. Deux groupes se forment. D'un côté, les villes moyennes et les petites villes de plus de 10000 habitants perdent leurs effectifs, respectivement -30 et -50% ; d'un autre côté, les petites villes de 5 000-10 000 habitants et de moins de 5 000 gagnent des postes : +21 et +10%. A la différence de l'industrie des équipements électriques, l'industrie de la chimie et du caoutchouc existait déjà dans nos petites villes en 1975 : il y avait par exemple 695 emplois à cette époque dans les cités de moins de 5000 habitants (soit une moyenne de 22 par ville) et 1 245 dans la catégorie au-dessus (65 emplois en moyenne par ville).

L'érosion des effectifs dans les villes moyennes et les petites villes de plus de 10 000 habitants incombe essentiellement à Alès (-1464), Decazeville (-817), Albi (-444) et Carmaux (-385). La chimie organique (ou synthétique) est souvent née aux abords des mines, car elle utilisait, avant les produits raffinés, du charbon.

Dans d'autres villes, au contraire, le secteur de la chimie est florissant. Parmi ces dernières, nous ne nous étonnerons point de la présence de villes du SPL de la Haute-Loire, spécialisé dans le travail du plastique. Sainte-Sigolène a par exemple gagné 229 emplois, Monistrol 161 et Tence 100. Ce secteur de Ste-Sigolène produit d'ailleurs 35% de l'extrusion de polyéthylène français (INSEE, 2005). Mais d'autres performances intéressantes se relèvent aussi à Graulhet (+153) et à Marssac (+109).

Si la prospérité caractérisait cette industrie en 1999, nous pouvons nous poser des questions sur sa pérennité à la vue du contexte actuel. A l'époque du développement durable, l'heure n'est plus à la profusion des sacs plastiques. Les petites villes devront une nouvelle fois faire la preuve de leur capacité d'adaptation.

En 25 ans, la part de l'industrie a chuté dans les petites villes. La faute en incombe aux activités traditionnelles qui ont pu perdre jusqu'à 70% de leurs effectifs. Le secteur de la chimie et du caoutchouc s'en sort un peu mieux avec une baisse "minime" de 22%. Dans ce contexte général de baisse, les seuls gains observés sont en faveur des industries des équipements électriques et électroniques, des IAA et de la mécanique. « *Discrets sur le plan médiatique* » (R. GUILLAUME,

2008, p 9), ces secteurs n'en sont pas moins une source d'emplois dans les petites villes des espaces interstitiels.

2) Un tertiaire en pleine expansion

Grand gagnant de ces trente dernières années, le secteur des services amplifie considérablement son impact au sein de l'économie française, renforçant par la même son rôle dans la structuration et l'organisation de l'espace. Ce boom des activités de services découle de nouveaux "modes de vie", qu'ils soient propres à l'individu ou aux entreprises (cf le processus d'externalisation). Eu égard à ces phénomènes, il est logique que l'ensemble des branches tertiaires connaissent une croissance en France.

La tertiarisation concerne également les villes des espaces interstitiels, mais des quatre branches tertiaires, -commerces, services aux entreprises, aux particuliers, non marchands-, il apparaît d'emblée que les services aux particuliers ne progressent pas. En outre, au niveau des entités urbaines, il conviendra de poser la question des liens d'interdépendance entre le secteur tertiaire et celui de l'industrie en crise. Les nouveaux emplois tertiaires ont-ils réussi à compenser réellement les pertes du secteur manufacturier ou vont-ils de pair ?

a) L'interaction industrie/services

La croissance des emplois dans le secteur des services est peut-être importante, mais elle ne pallie pas les reculs industriels, loin s'en faut (tab n°68). Cette remarque vaut pour l'ensemble des classes démographiques, excepté pour les villes de 5 000-10 000 habitants, seule catégorie où les gains tertiaires compensent les pertes industrielles. Les villes moyennes et les villes de plus de 10 000 habitants sont les plus mal loties par cette non-compensation ; le solde est très négatif : respectivement -8 794 et -12 028 emplois. La ville moyenne a le défaut des grandes villes : des pertes industrielles sévères, mais à sa différence, elle arrive moins à capter des masses considérables d'emplois tertiaires. En conséquence, il semble que les villes de moins de 10 000 habitants résistent mieux au marasme.

Tab n°68 : Emplois gagnés ou perdus entre 1975 et 1999 par type de villes et par branche économique dans le sud Massif Central

Catégorie de villes (pop 99)	Pertes ou gains entre 1975 et 1999		SOLDE
	industrie	tertiaire	
Villes moyennes	-48 193	39 399	-87 94
Villes de 10000 à 20000 hab	-21 866	9 838	-12 028
Villes de 5000 à 10000 hab	-6 952	7838	+886
Villes de moins de 5000 hab	-7 578	5 228	-2 350
TOTAL	-84 589	62 303	-22 286

Source : d'après, INSEE, RGP, 1975-99.

La tertiarisation a bénéficié à l'ensemble des villes des espaces interstitiels, qu'elles aient subi ou non une désindustrialisation. Cette tertiarisation majeure ne s'est cependant pas assimilée à un

rattrapage complet des emplois secondaires, d'où la plupart du temps, un recul total des postes de travail dans nos entités urbaines. Quoiqu'il en soit, les effectifs des services ont bel et bien progressé en 25 ans. Il convient maintenant de voir à quelle branche (services marchand ou non) cela a le plus profité.

b) Le commerce et les services rendus aux particuliers : une évolution très contrastée

➤ **Le commerce : un secteur qui se maintient**

Dans ce paragraphe, nous nous intéresserons uniquement aux résultats globaux concernant le commerce, et non aux types de commerces, qui apparaissent ou disparaissent, car une partie leur sera consacrée ultérieurement (cf Livre III, partie III).

La tertiarisation globale qui s'est étendue depuis 1975 à l'ensemble des villes tient notamment à la progression des effectifs dans le domaine commercial. 8% d'emplois "commerciaux" supplémentaires se relèvent, soit 4 284 emplois sur l'ensemble de nos 73 villes (tab n°69).

L'évolution est très sélective puisqu'elle a surtout concerné les petites villes de 5 à 10 000 habitants, et dans une moindre mesure, celles de moins de 5 000 habitants. Dans ces unités urbaines, les effectifs augmentent respectivement de 28 et de 17%. Par contre, l'essor commercial a complètement délaissé les villes moyennes et les petites villes de niveau supérieur, lesquelles connaissent plutôt une stagnation de leurs effectifs (+5 et +3%).

Tab n°69 : Evolution des effectifs tertiaires dans les diverses filières présentes entre 1975 et 1999 dans les villes du sud Massif Central

		Commerces	Services aux particuliers	Services non marchands	Services aux entreprises
Villes moyennes	1975	33745	25800	45250	10910
	1999	35436	14075	86268	20414
	Evo 75-99	1691	-11725	41018	9504
		5,01%	-45,45%	90,65%	87,11%
Villes de 10000 -20000 hab	1975	8545	6945	15295	2770
	1999	8807	3654	26505	4773
	Evo 75-99	262	-3291	11210	2003
		3,07%	-47,39%	73,29%	72,31%
Villes de 5000 à 10000 hab	1975	5495	5485	9135	2220
	1999	7014	2991	17945	3311
	Evo 75-99	1519	-2494	8810	1091
		27,64%	-45,47%	96,44%	49,14%
Villes de moins de 5000 hab	1975	4780	4750	6330	1545
	1999	5592	2520	12562	2631
	Evo 75-99	812	-2230	6232	1086
		16,99%	-46,95%	98,45%	70,29%
TOTAL	1975	52565	42980	76010	17445
	1999	56849	23240	143280	31129
	Evo 75-99	4284	-19740	67270	13684
		8,15%	-45,93%	88,50%	78,44%

Source : d'après INSEE, RGP, 1975-1999.

En dépit de l'idée de crise démographique et économique, nos petites villes résistent et bénéficient d'un certain rattrapage dans le domaine commercial. 71% des villes connaissent ainsi une embellie et renforcent, de cette manière, leur rôle de places centrales dans la structuration de l'espace.

Nous pouvons donner comme exemples Brioude, St-Flour, Mende ou Lavour... Dans quelques cas, il arrive même que les effectifs du commerce progressent alors que la ville souffre de difficultés économiques : +8,9% pour les emplois commerciaux de Lodève et -24% pour l'ensemble des emplois. J-P. LABORIE a déjà rencontré ce phénomène et se l'explique mal. Il tente néanmoins une explication : « *On constate que la bonne santé relative des commerces des chefs-lieux de département ne peut s'expliquer sans faire référence à l'affectif, au symbolique. Par exemple, non loin de Toulouse, nous avons pu mesurer que des habitants continuent à faire leurs achats de la semaine dans le supermarché proche de la petite ville... tout en fréquentant, parfois le même jour, la grande surface très attractive d'un hypermarché toulousain* » (J-P. LABORIE, 2005, p 7).

Les villes en recul commercial se classent en deux catégories, les origines du recul n'étant pas de la même nature. Premièrement, le marasme industriel, induisant chômage et pertes d'emplois, conduit inévitablement à une diminution du pouvoir d'achat, et donc à un affaiblissement du commerce. C'est ce qui est arrivé à Alès, Mazamet, Decazeville, Carmaux, la Grand Combe, Bessèges et St-Florent, c'est-à-dire les unités situées dans les bassins industriels en crise.

Deuxièmement, le déclin commercial traduit l'accentuation du phénomène de banlieue et une plus grande dépendance vis à vis de la ville-mère. C'est le cas de Labruguière, satellite de Castres, de Villeneuve de Berg, voisine de Privas, et de St-Didier et St-Just appartenant à la banlieue de St-Etienne. Dans le même esprit, un renforcement de la métropolisation toulousaine peut se remarquer avec l'évolution de Lisle et de Rabastens.

En revanche, les pertes d'emplois recensées au Puy, à Lacaune, Craponne, Dunières, Les Vans et Quissac ne relèvent pas des explications précédentes. Il s'agit peut-être ici, d'une simple rétractation du nombre de chalands. Il conviendra alors de le vérifier lors de l'étude des zones de chalandise dans le livre III.

► Les services rendus aux particuliers

Depuis les années 60, le secteur des services, et plus particulièrement celui des services marchands, s'est intensément étoffé. Cette tendance nationale ne s'est cependant pas totalement répercutée sur l'ensemble de nos villes car, en dépit d'une tertiarisation accentuée, les effectifs des services rendus aux particuliers se dégradent¹⁰⁹. Ces derniers limitent donc la croissance du tertiaire, en affichant un taux d'évolution globale de : -46%, soit 23 240 emplois en moins. Cette détérioration du nombre d'emplois dans les "services domestiques, activités récréatives et culturelles et l'hôtellerie-restauration"¹¹⁰ touche toutes les catégories de villes avec la même intensité (tab n°69, p 244) et concerne 89% de notre échantillon.

¹⁰⁹ Dans quelques années, il faudra d'observer l'impact du CESU sur l'évolution du nombre de ces services.

¹¹⁰ Nous rappellerons que c'est l'INSEE qui classe les hôtels-restaurants dans la rubrique services marchands.

Huit unités urbaines seulement échappent à cette morosité et gagnent des emplois dans ce type de services. Nonobstant, les effectifs gagnés sont parcimonieux, entre 5 (Ste-Sigolène) et 78 (Souillac). De plus, pour certaines de ces villes, cette augmentation rime presque avec apparition ; la preuve en est avec les taux d'évolution de Prayssac (+75%) et St-Just (+83%). Il est ensuite intéressant de constater qu'hormis Souillac et Prayssac, toutes ces villes gagnantes se localisent dans le coin nord-est de la Haute-Loire. Cette tendance à la hausse correspond en fait à un rattrapage de ces villes au niveau des services aux particuliers. En 1970, R. COMMERE classait, suivant le nombre de services marchands pour 1 000 habitants, six villes de l'Yssingelais-Sigolénois. Or, il apparaît que les trois plus mal loties étaient Monistrol (4,9/1000), Aurec (4,4) et Ste-Sigolène (2,9). Dans cette dernière, « *le travail industriel prime sur le reste, l'on doit faire appel fréquemment à l'extérieur pour les services énumérés ci-dessus* (médecins, vétérinaires, dentistes, kinésithérapeute, avocat, coiffeur, ...) » (R. COMMERE, 1970, p 140).

Au final, si les petites villes ont rattrapé leur retard en terme commercial, elles n'ont pas étoffé, paradoxalement, le nombre de services rendus aux particuliers. Or ces deux catégories relèvent de la même fonctionnalité : satisfaire la population.

A côté des services aux particuliers (pour reprendre l'intitulé exact de l'INSEE – tab n°60 p 738), nous aurions également pu inclure les activités financières, regroupant le secteur des banques et assurances. Contrairement aux autres services, ces activités sont en progression dans les petites villes : +16%. La progression la plus conséquente concerne les plus petites des villes : +74%. Pour comparaison, les effectifs dans les villes moyennes n'augmentent que de 14%. L'évolution de nos petites villes est donc en phase avec celles de l'échantillon de J-P. LABORIE : « *L'étoffement du réseau bancaire a continué après 1980* » (1998, p 37).

c) Les services non marchands¹¹¹ : moteur du développement tertiaire

Ces 25 dernières années correspondent pour nos villes à une période de raffermissement du rôle de l'Etat et des collectivités territoriales¹¹², par le biais notamment de l'augmentation de personnels dans différents services. Mais le recensement de 1975 ne détaillant pas les services non marchands, nous ne pouvons pas observer à quelle branche (administration, fonction sanitaire, ...) cela profite le plus. Cette consolidation de la présence de l'Etat et des collectivités se traduit par l'apparition de 67 264 postes dans les services non marchands, c'est à dire une progression de 88% (tab n°69, p 244). Toutes les villes, sans aucune distinction, profitent du renforcement des services non marchands, les taux d'évolution d'emplois avoisinant les 90%, hormis pour la catégorie des 10 000-20000 où il n'est que de +73%.

¹¹¹ Activités non payantes, payées indirectement par les impôts.

¹¹² La naissance de la fonction publique territoriale date de 1984, à la suite des lois de décentralisations de 1982-83.

Cette affirmation des services publics d'Etat et de la fonction publique territoriale dans les villes des espaces interstitiels se révèle être une bonne chose. Cela confirme leur rôle dans la structuration des espaces et l'existence d'une masse non négligeable de consommateurs sur place. Malgré tout, l'augmentation des services non marchands ne se conjugue pas avec une hausse d'une valeur identique des postes de travail dans le commerce.

L'autre idée à retenir est que la crise industrielle, entraînant parfois une crise démographique, n'a pas du tout affecté les effectifs de la fonction publique. Bien au contraire. L'essor des emplois dans la fonction publique a permis d'atténuer la crise de l'emploi, par exemple dans le bassin de Ganges/le Vigan ou à Lodève. Ce phénomène n'est pas une surprise. D'autres auteurs l'ont constaté pour les petites villes industrielles du grand sud-ouest : « *Les services publics impulsés par les politiques locales, constituent un axe non négligeable dans la série des mesures prises non seulement pour contrecarrer l'image négative des petites villes industrielles en crise, mais aussi pour atténuer, voire inverser, les soldes migratoires négatifs bénéficiant aux plus grandes agglomérations* » (M. SIBERTIN-BLANC, J-M. ZULIANI, 2002, p 166). L'implantation ou le renforcement d'antennes de l'ANPE (Pôle Emploi dorénavant) participe à ce mouvement de tertiarisation par le biais des services publics.

Notons pour finir que les petites villes dans lesquelles (elles sont très rares) le secteur non marchand a reculé, sont celles sous la dépendance d'une métropole ou qui s'assimilent à des banlieues de villes plus importantes. Aurec (+110), Rabastens (+133), St-Didier (89), et St-Just (+65) appartiennent à cette catégorie.

A l'origine de la majorité des créations d'emplois tertiaires, ces nouveaux emplois dans les services non marchands se révèlent être, par conséquent, existentiels pour l'ensemble de nos petites villes. Le problème est que ceci s'assimile à une mise sous perfusion.

d) L'envolée relative des services aux entreprises

Les services aux entreprises correspondent à la seconde branche tertiaire qui connaît la plus notable progression : +79%, soit 3,3%/an (tab n°69, p 244). Cette progression est la même qu'au niveau national : +3,5%/an (D. NOIN, 2001).

Les plus fortes augmentations d'emplois se rencontrent dans les villes moyennes : +87%, soit environ 860 emplois supplémentaires par ville, en moyenne. En fait, il est compréhensible que les plus fortes hausses concernent essentiellement les villes moyennes, étant donné que les services aux entreprises se localisent généralement en fonction du niveau hiérarchique des villes, eu égard à la qualification de certains de ces services. Toutefois, dans les services aux entreprises se comptent aussi des services plus banaux (nettoyage, restauration, ...) plus fréquents dans les petites villes. Celles de moins de 5 000 habitants et celles de 10 000-20 000 habitants connaissent le même taux d'évolution : +70%, alors que les cités de 5 000-10 000 sont à la traîne : +49%. Pour les très petites villes, ces taux s'expliquent par des chiffres de départ très bas.

Un regain d'intérêt spectaculaire pour ces activités s'est concrétisé dans quelques cas particuliers. S'individualisent ainsi Albi, Castres et Rodez, où les emplois progressent nettement (plus de 1 000). Decazeville, ville sinistrée, se repère aussi avec plus de 400 emplois générés dans cette branche. Enfin, dans les villes de moins de 10 000 habitants, celles qui affichent des résultats conséquents (+ de 100) sont Lodève, Ste-Sigolène, le Cheylard, Aurec, Labruguière, Biars, St-Sulpice et Gramat, souvent en lien avec des industries florissantes (cf partie précédente).

Enfin, il est intéressant de souligner que les villes en croissance industrielle ne se caractérisent pas forcément par des taux d'évolution en services très notables. A l'inverse, toutes les villes souffrant de l'effondrement des emplois industriels ne subissent pas des pertes dans les services aux entreprises. Il y aurait donc, pour les petites villes des espaces interstitiels, une inadéquation d'évolution entre le secteur industriel et celui des services aux entreprises.

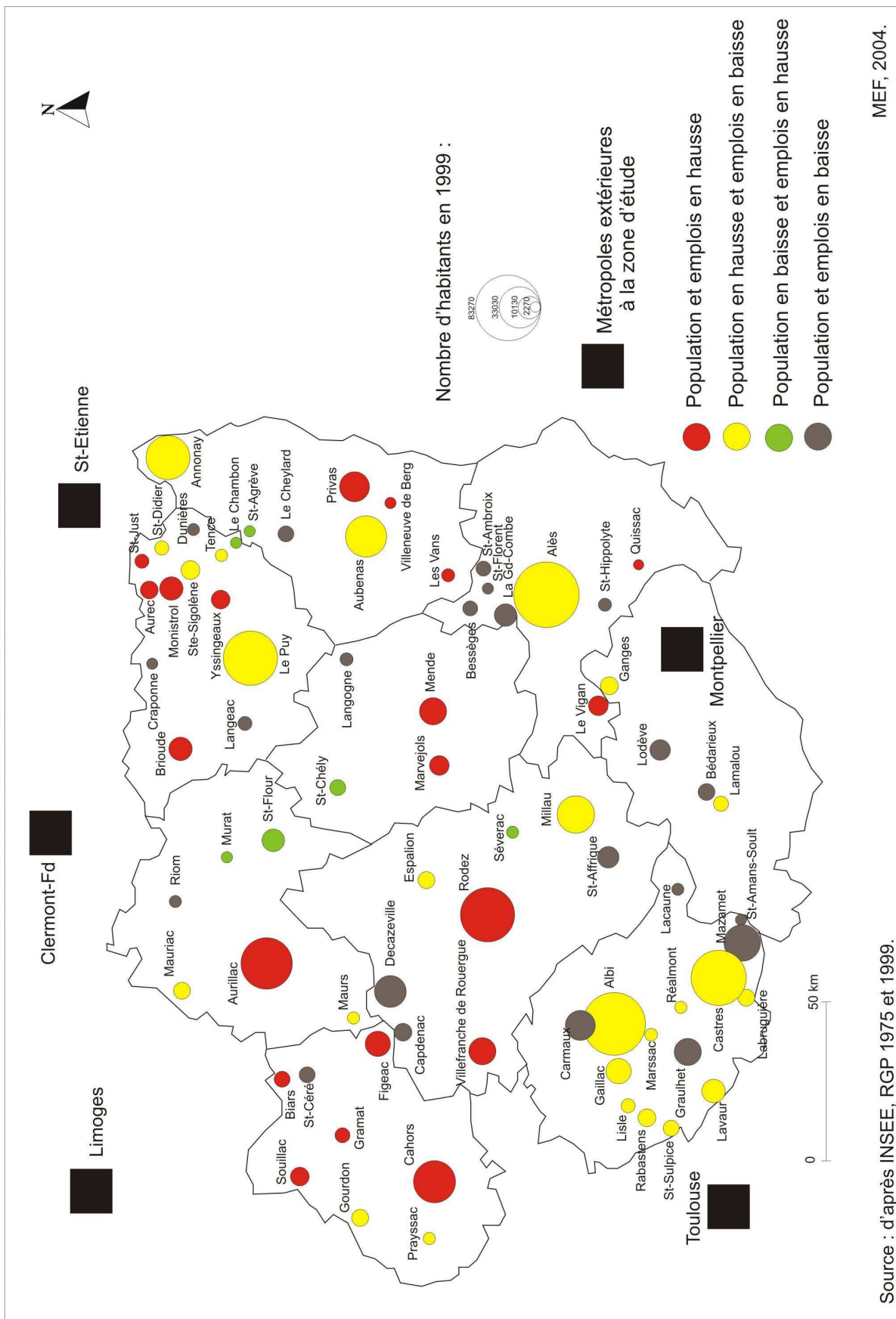
Si les villes se sont tertiarisées depuis 25 ans, elles le doivent sans conteste au rôle de l'Etat et des collectivités territoriales qui ont multiplié leurs effectifs. L'envolée des services aux entreprises participe aussi à ce mouvement, mais les pourcentages d'augmentation sont à relativiser, les chiffres de départ étant très bas. Enfin, les emplois commerciaux ne progressent que de 8%, mais c'est quand même de bon augure lorsque l'on sait que les emplois dans leur ensemble ont diminué, tout comme la population.

Côté industrie, les petites villes des espaces interstitiels ont montré leur capacité d'adaptation, passant par exemple du textile au plastique, du bois à la chimie... R. GUILLAUME souligne une autre qualité : leur capacité de résistance. «L'intensité des relations entre les entreprises leur permet de compenser efficacement l'absence d'économies d'échelle » (2008, p 11). Enfin, l'intégration des entreprises dans des groupes nationaux ou étrangers traduit leur richesse interne, que ce soit du point de vue humain ou purement financier. Nous ne pouvons que nous en réjouir même si ce changement de management accentue la distanciation des liens territoire/entreprise.

D) UNE RELATIVE CORRELATION EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE / EVOLUTION DES EMPLOIS

Dans la première partie de ce livre II a été mis en exergue le rôle du solde migratoire dans l'évolution démographique globale. Or, les départs et les arrivées dans une ville dépendent bien souvent de la situation économique et donc des offres d'emplois.

Carte n°24 : Evolution démographique et évolution fonctionnelle des unités urbaines recomposées entre 1975 et 1999 du sud Massif Central



Effectivement, dans 59% des cas, nous enregistrons une relative corrélation entre évolution démographique et évolution fonctionnelle (graphique n°30, p 740). Ainsi, 29% des villes du sud Massif Central gagnent à la fois des habitants et des postes de travail. Si seul le croît naturel est responsable de la hausse démographique, alors les emplois répondent aux besoins locaux. Cette situation de double croissance se rencontre majoritairement dans le nord-ouest avec les villes moyennes d'Aurillac, Rodez et Cahors (carte n°24 ci-jointe), ainsi que dans le cœur du massif (St-Chély, Brioude, dans l'Yssingelais-Sigolénois, etc). A l'inverse, dans 30% des villes, la chute de population est corrélée à une chute des emplois. Là, la crise économique se signe par des départs massifs. Sans surprise, nous repérons sur la carte les petites villes du bassin alésien, Lodève, Carmaux...

Malgré tout, il existe des discordances. Un tiers des unités urbaines bénéficient d'une hausse démographique, tout en ayant des emplois en moins (graphique n°30, p 740). Ce cas de figure caractérise la quasi-totalité des villes du Tarn (auxquelles peuvent s'ajouter Lamalou et Gourdon). En fait, ces villes pâttissent de la métropolisation économique au bénéfice des grandes villes. Pour ce qui est du Tarn, Toulouse concentre de plus en plus d'emplois ; les petites villes situées à son pourtour semblent condamnées à être des villes-dortoirs¹¹³ (carte n°24). Lamalou devient également une commune résidentielle pour le secteur de Béziers.

A l'opposé, cas encore plus original, et plus rare, des petites villes gagnent des emplois, alors qu'elles sont en situation de pertes démographiques. Six villes sont concernées : Murat, St-Flour, St-Chély, Séverac, le Chambon et St-Agrève. En l'occurrence, leur isolement géographique les protège des effets métropolitains (carte n°24). De plus, leur activité se porte souvent bien et certaines remplissent un rôle administratif comme St-Flour (sous-préfecture). Ici, les emplois sont incompressibles, quelles que soient l'aire et la densité de population. En sus, le manque de main d'œuvre sur place les contraint à recruter dans un champ plus large, d'où une certaine attractivité.

Trois idées-forces sont à retenir de ce paragraphe. Il existe, d'une part, une certaine corrélation entre l'évolution démographique et l'évolution fonctionnelle (59% des cas en témoignent). Ensuite, il se trouve que la taille démographique n'intervient pas dans cette relation emploi/population. Enfin, si la croissance démographique est davantage perceptible au sud (effet *Sun Belt* en partie), celle des emplois se manifeste au centre et au nord. L'éloignement des métropoles et donc un isolement relatif contribueraient à un maintien fonctionnel.

Les collectivités territoriales sont conscientes de ce lien fort entre évolution démographique et évolution fonctionnelle. La preuve nous en est donnée, par exemple, avec le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire de la Région Languedoc Roussillon. Un des risques relevés par les rédacteurs¹¹⁴ de ce document de planification est celui d'un décalage

¹¹³ Nous rappellerons à cette occasion que St-Sulpice envoie plus de 50% de migrants à Toulouse.

¹¹⁴ Philippe ESTEBE (Université de Toulouse), via son bureau d'études ACADIE et les membres du service aménagement du territoire de la Région Languedoc Roussillon.

croissant entre la localisation des emplois et celle des actifs : « Même s'il n'y a pas nécessairement adéquation entre les emplois et les actifs résidants, à l'échelle de grands territoires comme le quadrilatère [secteur de Narbonne/Béziers] ou les têtes de ponts [Perpignan, Carcassonne, Mende, Bagnols sur Cèze et leurs communes environnantes], le déséquilibre emplois/actifs pose à terme un problème de qualité de vie et de ressources pour les acteurs locaux » (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire du Languedoc-Roussillon, 2009, p 37). Pour ce faire, la stratégie employée tourne autour de 3 items : génération d'emplois avec la création de zones d'activités et notamment la multiplication des services à la personnes dans les arrière-pays, amélioration concomitante de l'offre de logements en qualité et en quantité et accentuation de la mobilité au sien du territoire pour rendre les emplois accessibles.

E) LA TRES BONNE TENUE DE L'EMPLOI ENTRE 1999 ET 2006

Désormais, du fait du recensement rénové, nous ne pouvons observer l'évolution des emplois urbains que sur la base de la ville-centre (cf méthodologie p 173). Malgré cette restriction, nos résultats restent pertinents.

Entre 1999 et 2006, les emplois urbains se sont accrus de 11% (40 000 postes supplémentaires) et les seules petites villes ont gagné la moitié de ces postes : 20 000, soit une hausse de 13% (tab n°70, p 741). Ce contexte euphorique se retrouve dans l'ensemble des villes (carte n°25 ci-jointe). Seules 9 villes accusent une perte des emplois. 88% des unités urbaines du sud Massif Central et 87% des petites villes sont donc dynamiques sur le plan fonctionnel.

Les villes qui souffrent le plus appartiennent au groupe de 5 000-10 000 habitants. Dans celui des moins de 5 000, les pertes fonctionnelles sont d'ailleurs corrélées avec des pertes démographiques. C'est le cas à Craponne et Murat. Ce n'est donc pas sans poser problème au niveau aménagemental. Peut-on baser de solides politiques sur de telles entités ?

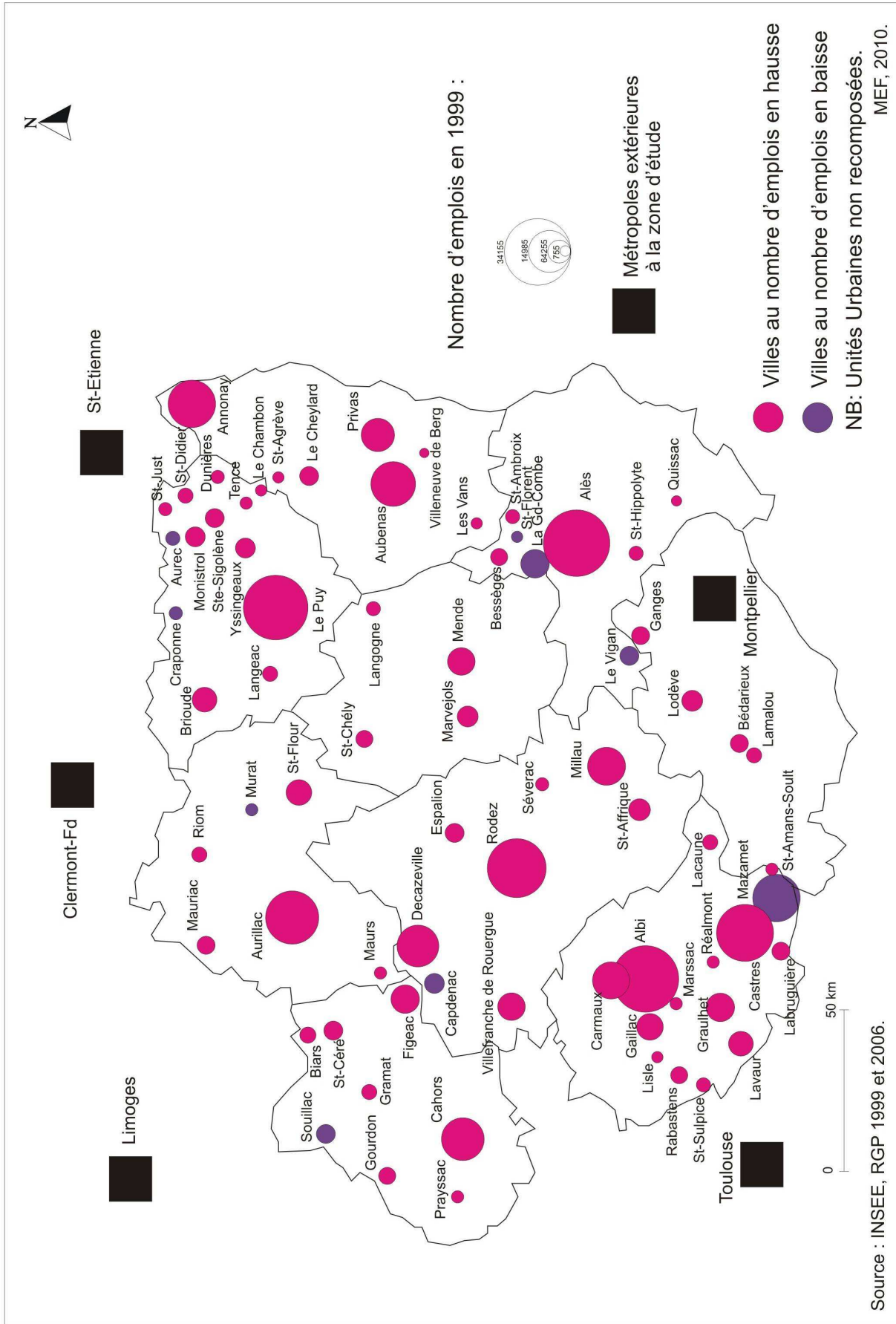
Tab n°71: Les villes du sud Massif Central touchées par le déclin démographique entre 1999 et 2006 selon leur taille

Catégories INSEE selon pop de 1999	Villes de + 20000 hab	10000-20000 hab	5000-10000 hab	- de 5000 hab	Total des villes
Nombre de villes touchées	9% (1/11)	11% (1/9)	18% (3/17)	11% (4/36)	12%

Source : INSEE, RGP 1999-2006.

Si la descente aux enfers continue pour les villes d'anciens bassins industriels (Mazamet, la Grand Combe, Capdenac et St-Florent) accompagnées ici de Craponne, un renversement de situation a lieu pour le Vigan, Souillac, Aurec et Murat. Ces dernières gagnaient des emplois entre 1990 et 1999, à la différence d'aujourd'hui.

Carte n°25 : Localisation des pertes et gains d'emplois urbains entre 1999 et 2006



Depuis la dernière campagne censitaire, la crise économique a frappé et nombre d'articles de journaux régionaux ou nationaux font l'écho des difficultés des entreprises de nos petites villes, certaines d'entre elles montrant déjà des signes de faiblesses. En voici quelques exemples. Le plus médiatique a été sans conteste, celui de *JALATTE* à St-Hippolyte du Fort. En 2007, le fondateur de cette entreprise de chaussure de sécurité, 89 ans, s'est suicidé, effondré par la délocalisation de son "enfant" en Tunisie et par la disparition de 285 emplois suite à une décision des actionnaires américains dont Goldman Sachs (*Le Figaro*, 17/06/07). Vue la tournure dramatique des événements, les dirigeants actuels ont accepté de laisser un reliquat de production à St-Hippolyte (80 emplois). L'époque où les gamins de St-Hippolyte s'employaient en masse dans l'entreprise locale qui rythmait la vie locale est révolue. « *Nous allons crever tranquillement, devenir un village de retraités, une cité-dortoir pour Nîmes et Montpellier. Il y avait déjà une maison de la soie. Dans quelques années, sans doute, on aura un musée de la chaussure à la place de l'usine*¹¹⁵ » (F. CHIRAT, ancien maire de St-Hippolyte, *le Nouvel Observateur*). Moins médiatisé, mais tout autant préoccupant, un plan social chez *Chomarat* au Cheylard supprime 52 postes en 2005 (*La Montagne*, le 20/07/05) ; *Irisbus* délocalise la fabrication d'autocars moyenne gamme en Tchéquie (*Le Dauphiné*, le 28/11/08) ; *Bosch*, numéro un mondial des équipements automobiles réduit lui aussi ses effectifs, avec 400 à 500 personnes en moins en France. Un plan de retraite anticipée est prévu dans l'entreprise de Rodez qui, pourtant, bénéficie de nouveaux investissements (*Les Echos*, 08/02/2010).

Malgré tout, au niveau national, l'effet des délocalisations semble minime : « *Au-delà des drames individuels qui en découlent, les études récentes montrent que l'impact direct des délocalisations sur les suppressions d'emplois est relativement limité dans le secteur industriel. Sur les 100 000 emplois qui disparaissent chaque année, un tiers seulement leur seraient directement imputés. L'origine des autres apparaît alors liée à des phénomènes plus structurels, qui renvoient aux caractéristiques intrinsèques d'un tissu national marqué par la prééminence de secteurs (automobile, aéronautique, pharmacie, nucléaire) dont les performances sont avant tout liées à des conquêtes de marchés soumis à de fortes pressions concurrentielles, ou à une présence à l'étranger dans le cadre de grands contrats de plus en plus difficile à obtenir* » (R. GUILLAUME, 2008, p 2).

La situation n'est pas catastrophique partout dans le sud Massif Central. Le groupe pharmaceutique *Pierre FABRE* a ainsi prévu de construire une deuxième usine de produits cosmétiques à Soual (commune périurbaine d'après notre analyse), près de son fief de Castres. Cet investissement de 71 millions d'euros créera 150 emplois salariés. D'autre part, un récent article de *La Montagne*, du 16/06/10, a mis en lumière les PMI auvergnates qui travaillaient pour des grandes marques, grâce à leur savoir-faire de qualité : *Geokara*, société installée à Brioude depuis 2005, qui contrôle la qualité des rubis, et autre émeraudes pour les grandes maisons, *Fleurus* à St-Flour dans la maroquinerie...

¹¹⁵ S. MONTAGNE-VILLETTE partage ce sentiment : « *Le textile, qui animait Lodève, Ganges, Anduze, le Vigan a périclité et avec lui les villes qui ne sont plus que des sortes d'écomusées pour les touristes* » (2009, p 169)

Ces 25 dernières années constituent, pour les villes des espaces interstitiels, une époque de marasme économique, se traduisant par des pertes d'emplois dans 63% des cas. Les cas critiques se localisent à proximité des grandes villes, prouvant que leur proximité n'est pas toujours de bon augure. A l'opposé, les villes les plus privilégiées se situent dans le cœur des espaces interstitiels. La deuxième idée à retenir est que malgré des taux exceptionnels d'évolution d'emplois tertiaires, ces derniers n'arrivent pas à compenser numériquement les pertes industrielles, d'où un nombre élevé de villes touchées par le déclin. Et si la quasi-totalité des catégories tertiaires augmentent, l'évolution est plus contrastée pour les secteurs industriels. Seuls trois progressent dont un en lien avec les ressources naturelles (la mécanique, les équipements électriques et électroniques et les IAA). Enfin, force est de reconnaître le dynamisme des petites villes entre 1999 et 2006 puisqu'elles ne sont plus que 9 sur 73 à perdre des emplois. Malheureusement, ce constat s'appuie sur des chiffres d'avant la crise. Certaines entreprises dont nous avons vu les exemples résistent tant bien que mal.

Conclusion du chapitre 4 :

En dépit d'une image rurale, le sud Massif Central dispose d'une réelle spécificité industrielle à travers ses petites villes. 12 villes se caractérisent par un taux d'emplois industriels supérieur à 40% et plus de la moitié de l'échantillon est industrialisée. La géographie de l'industrie urbaine du Massif Central est simple, se résumant en des nébuleuses (l'Yssingelais-Sigolénois), en des rubans (la Mecanic Valley, l'axe de l'A75) et en des isolats (le Cheylard, par exemple). Malgré ce caractère industriel marqué, les villes du sud Massif Central s'intègrent bien à une France urbaine, 89% d'entre elles ayant une part d'emplois tertiaires supérieur à 50%. Nonobstant, un retard vis-à-vis de la moyenne française s'observe : 59% sont en dessous.

Depuis 1975, la société française a été profondément bouleversée par les processus de désindustrialisation et de tertiarisation. Même si le changement de nomenclatures rend malaisée l'étude détaillée de l'évolution, nous avons constaté que le sud Massif Central n'avait pas échappé à ces transformations, se traduisant ici par une baisse de 63% des emplois urbains. Depuis 25 ans, on assiste ainsi à une restructuration de l'industrie, aboutissant à une multitude de PME/PMI travaillant en sous-traitance pour les entreprises qui réalisent le montage final. Dans le détail, nous avons vu que les filières traditionnelles tel le textile, celles du XIXe comme le travail des métaux et des produits minéraux se sont effondrées. A contrario, les IAA, la mécanique et les industries des équipements électriques et électroniques se maintiennent ou progressent. Par contre, le Massif Central n'a guère d'industries de pointe : chimie fine, pharmacie ou informatique. Seuls sont concernés des secteurs géographiques précis, tel le Tarn où les Laboratoires P. FABRE, localisés à Castres, dirigent un réseau d'unités de taille moyenne, ou le Sigolénois avec les villes de la plasturgie. Nuançons tout de même cette description un peu noire. Les entreprises du sud Massif Central ont fait preuve d'une réelle capacité d'adaptation et de résistance, en se diversifiant et en se

plaçant dans des créneaux qui demande du savoir-faire et correspondent à une clientèle haut de gamme.

Comme au plan national, nous avons observé une "désagriculturisation" des villes et surtout une tertiarisation. Si les petites villes peinent à rattraper leur retard dans le domaine des services aux entreprises, elles maintiennent leur capacité commerciale (8% d'emplois supplémentaires dans ce secteur). Durant ces 25 dernières années, elles ont également bénéficié d'un large concours des pouvoirs publics (+88%). Faut-il se réjouir d'un tel constat qui souligne notamment la mise sous perfusion de ces territoires ?

**L'économie résidentielle : l'autre
composante du développement territorial**

« Les travaux qui ont permis de faire émerger la notion d'économie résidentielle reposent, à l'origine, sur la théorie de base qui énonce en substance que les territoires tirent leur développement de leur capacité exportatrice. Selon cette théorie, les revenus dits basiques -il s'agit de la contrepartie des biens et services produits localement et vendus à l'extérieur- irriguent les territoires et en insufflent le développement. Dans un deuxième temps, c'est la circulation interne des revenus dans les territoires qui permet, par la demande exercée localement, le développement des emplois dits domestiques. Mais dans ce contexte de mobilité croissante où le poids des différents transferts représente une part grandissante de la richesse produite, L. DAVEZIES a pu montrer que cette base productive est souvent moins importante que les autres sources de revenus : salaires associés aux emplois publics, pensions de retraite, prestations sociales, ou encore revenus des résidents non recensés (résidents secondaires, touristes...). Ces revenus mobiles dits de la base résidentielle jouent, au même titre que les revenus productifs, un rôle puissant de moteur de développement sur les territoires ».

Source : S. BAUDET, *La Lettre du Développement Local*, avril-mai 2009, p 7.

Les acteurs du développement local qui font passer le "social" avant l'économie, qui privilégient l'économie résidentielle à l'économie productive se trompent. Comment ne pas réagir devant les propos de J-M. GUERRE, président de l'Agence Régionale de Développement des Territoires d'Auvergne qui affirme que parallèlement à l'économie, il faut développer le sentiment d'appartenance (La Montagne, le 19/06/10). Comment faire naître un sentiment d'appartenance quand les habitants quittent un territoire, faute d'emplois ?

En face de ces discours quelque peu utopistes, nous partageons sans faille l'avis de P. VELTZ. « Il faut faire attention au fait que l'industrie, en particulier, reste un élément très important d'innovation et un élément de stabilité économique. On ne bouge pas les usines aussi facilement que des officines avec quelques ordinateurs, fussent-elles high tech ! [...] Une industrie forte est indispensable pour créer dans la durée des ancrages économiques et technologiques. Le schéma d'une France

provinciale où il n'y aurait plus que des retraités avec des dépenses de loisirs et d'une économie extravertie purement métropolitaine pose problème » (P. VELTZ, 2004, p 49). Et R. GUILLAUME de surenchérir : « Le destin des espaces périphériques ne semble pas exclusivement lié à leur capacité à capter une richesse produite ailleurs. La France des périphéries est aussi une France qui produit ! » (2008, p 13). Nous voulons simplement dire que les opportunités industrielles ne doivent

pas être écartées et qu'elles peuvent très bien s'accommoder d'une politique d'économie résidentielle.

Conclusion du livre II

Le but premier de ce livre II était de répondre à la problématique des spécificités de la petite ville des espaces interstitiels. Dans le livre I, nous avons tout d'abord postulé que la petite ville se distinguait fortement des espaces ruraux par une relative bonne santé démographique. Ceci s'est vérifié. Le sud Massif Central n'est pas resté à l'écart du double processus démographique qui s'est généralisé en France à partir des années 1950 : amenuisement des populations communales rurales et fragilisation accentuée des densités associées d'une part, croissance des populations urbaines d'autre part. Cette croissance urbaine se caractérise par une concentration de la population au sein de la ville-centre et par un étalement autour de celle-ci. Au final, il ressort un bilan démographique assez bon puisque les 2/3 des petites villes gagnent des habitants depuis 1975. Elles se localisent indifféremment dans le sud Massif Central, en bordure ou dans le centre. Le déclin est alors davantage lié à une situation économique.

Dans les schémas démographiques, la mobilité joue aujourd'hui un rôle clé. 59% des villes du sud Massif Central possèdent un solde migratoire positif, qui leur permet, dans certain cas, de contrebalancer le déficit naturel. Toujours au niveau de la mobilité, nous avons également répondu à un autre questionnement souligné dès le départ : les petites villes constituent-elles toujours un filtre entre espace rural et espace urbain plus important ? En fait, contrairement à ce que nous avons postulé, les petites villes s'assimilent toujours à des tremplins pour les habitants du rural, ces derniers ne se rendant pas majoritairement vers les villes moyennes. En revanche, désormais, ces ruraux ne constituent plus le plus gros bataillon d'arrivées dans les petites villes (moins de 40%) et on assiste à l'alimentation du monde rural par la petite ville, notamment via la périurbanisation.

La grande idée-force de l'analyse démographique réside dans le fait que les petites villes se détachent énormément de leur espace environnant par leurs classes d'âge. Bien que plus âgées que les villes moyennes, elles possèdent une part de plus de 60 ans équivalente à 30%, soit beaucoup moins que celle qui caractérise les campagnes (+ de 30 ou 40%). Néanmoins, par le jeu des migrations, nous assistons à un vieillissement importé qui s'ajoute au vieillissement structurel.

La deuxième problématique énoncée dans le livre I concernait le visage fonctionnel des petites villes. La forte présence industrielle qui les stigmatisait dans les années 70 était-elle toujours de mise ? Durant ces 25 ans dernières années, étaient-elles restées à l'écart du processus de tertiarisation, d'autant plus qu'elles se localisaient dans un espace rural extrême et isolé ?

Depuis 1975, le visage fonctionnel des petites villes du sud Massif Central s'est transformé, en lien avec le contexte économique. Désagriculturation, désindustrialisation et tertiarisation sont les maîtres-mots de cette période, associé à celui de déclin puisque 63% des villes perdent des emplois, notamment les villes moyennes et les cités de moins de 5 000 habitants, localisées au voisinage des

grandes villes. Le secteur secondaire a été le grand perdant de cette époque. Les filières traditionnelles ou du XIXe ont accusé de lourdes pertes ; seules les IAA, la mécanique et les industries des équipements électriques et électroniques se sont maintenues ou ont progressé. Au final, et malgré ces bouleversements, les petites villes conservent leur spécificité, à savoir un fort caractère industriel. Elles restent majoritairement des lieux de prédilection pour les industries des biens d'équipement. Malgré des exemples-phares, cette forte orientation industrielle s'accompagne d'une faible diversification des activités. Or, plus un espace est spécialisé sur un nombre restreint d'activités, plus l'impact d'un choc sectoriel risque d'être fort. Cette dépendance sectorielle peut néanmoins être relativisée si elle s'accompagne d'un réel savoir-faire. *« Si les villes petites et moyennes n'ont guère à espérer du fonctionnement ordinaire de la croissance des systèmes urbains, appuyé sur la diffusion des innovations, on est contraint d'imaginer que les chances de développement économique qui subsistent pour ce type de villes sont liées au maintien ou au développement d'une spécialisation particulière. Le processus peut avoir des origines diverses, l'implantation pouvant être décidée de l'extérieur, ou résulter d'une initiative interne ou d'un effet de district. On voit alors émerger une adaptation réussie d'un certain type d'activité économique, en général extrêmement pointue, souvent articulé sur les marchés mondiaux, dans les petites villes ».* (D. PUMAIN, 1999, p 180). D. PUMAIN reconnaît que cette situation n'est pas sans risque, mais pourquoi ne pas la tenter ? L'entreprise industrielle en question ne peut-elle pas faire éclore d'autres structures, notamment par essaimage. Ces dernières peuvent faire preuve d'adaptation et vivre ensuite, sans le soutien de l'entreprise génératrice. La dépendance décisionnelle dont parle également D. PUMAIN existe déjà dans les villes du sud Massif Central. Certains centres de décision sont implantés à l'extérieur. En conséquence, les liens avec le territoire sont plus distants et la pérennité de l'entreprise entamée. Nonobstant, le secteur industriel reste à nos yeux un élément de dynamisme, capable de maintenir sur place une population consommatrices des activités tertiaires et garante d'un maintien dans la hiérarchie urbaine. Enfin, une autre dépendance caractérise les villes du sud Massif Central : la dépendance territoriale. Dans certaines zones, un nombre restreint d'établissements concentre une forte masse de salariés. Dès lors, la fermeture, la délocalisation ou la restructuration d'une unité peut y avoir des répercussions importantes.

Malgré leur caractère industriel, les petites villes sont très bien intégrées dans le monde urbain actuel, tertiarisé. 89% des villes possèdent ainsi une part d'emplois tertiaires supérieurs à 50%. Les deux branches qui sont la base de cette tertiarisation sont les services non marchands et le commerce. En sera-t-il toujours autant ? Jusqu'à présent, l'Etat avait un rôle de "régulateur" dans la localisation de diverses activités, qu'il s'agisse de l'administration, de la justice, de la police, de l'éducation, de la santé. Or la politique actuelle semble se démarquer de la précédente. Mais n'est-ce pas un mal pour un bien ? Est-ce raisonnable de continuer à soutenir des communes rurales vides et des petites villes en déclin démographique et fonctionnel ? Nous pensons en particulier aux petites villes de moins de 5 000 habitants et surtout celles de moins de 3 500 ? D'après P. CORNU, l'Etat commence à réagir, interpellé par les écrits d'auteurs comme Jacques LEVY dont nous partageons l'idée d'« oser le

désert » : « Cette caution scientifique a encouragé l'Etat à tourner la page de la lutte contre la désertification, à cesser de gaspiller ses deniers surtout. En fait, c'est un travail de deuil qui semble se terminer, pour le pays et pour l'Etat qui en exprime les préoccupations. La France a sans doute achevé sa crise d'adaptation à la modernité et ne ressent plus le besoin anxieux de maintenir en des isolats protégés les germes d'un retour potentiel à son passé » (P. CORNU, 2000, p 5). Nous soutenons l'idée qu'il faut consolider les petites villes qui présentent un potentiel, sans cela c'est toute la pyramide urbaine qui s'effondrera. Mais pour ce faire, il faudra faire des choix, certes non populaires mais salutaires pour l'ensemble du sud Massif Central. Nous approfondirons cette réflexion dans le livre III.

Enfin, loin des images de décadence et de monde perdu, les petites villes du sud Massif Central affichent une bonne santé démographique et économique. Entre 1999 et 2006, 78% d'entre elles gagnent des habitants et 88% des emplois. Cette attractivité n'est pas exceptionnelle et concerne l'ensemble des petites villes françaises. « Au terme d'une évolution de trente-cinq ans, de nombreuses petites villes demeurent attractives. Cette attractivité ne se fonde plus sur les mêmes critères et leurs offres d'emploi l'expliquent de moins en moins. Pourtant, elles sont nombreuses à retrouver une attractivité perdue, mais cette attractivité nouvelle se construit essentiellement sur leurs atouts résidentiels¹¹⁶ et sur un argument bien connu que les nouveaux modes de vie valorisent : *small is beautiful* » (J-P. LABORIE, 2005, p 2). Loin de faire le procès de l'économie résidentielle définie par certains comme une fausse économie qui entretient l'illusion de l'activité (P. ESTEBE et alii, 2007, p 3), nous mettons en garde contre un rejet de l'industrie qui, malgré ses soubresauts, maintient de la population sur place.

Dépendance sectorielle, décisionnelle et territoriale pour l'industrie, mise sous perfusion par les pouvoirs publics et carence en services aux entreprises pour le secteur tertiaire, autant de points noirs qui affaiblissent les petites villes. Elles disposent toutefois d'atouts pour résister et le livre III va les présenter, tout comme il va jauger leur rôle dans la structuration de l'espace.

¹¹⁶ Cette tendance est en partie confirmée par les résultats d'une enquête SOFRES/APVF : selon 80% des maires interrogés, ce sont les secteurs du bâtiment, de l'habitat et de l'urbanisme qui constituent le point sur lequel il faut agir en priorité (*La Gazette des communes*, le 26/05/08).

LIVRE III :
LA REACTIVITE DES PETITES
VILLES DES ESPACES INTERSTITIELS

Introduction du Livre III

La pérennité fonctionnelle des petites villes du sud Massif Central n'est pas plus contestable que la pérennité démographique, sauf peut-être dans le cas des villes satellisées par de grandes agglomérations, sous l'effet d'une métropolisation beaucoup plus économique que démographique. De fait, les petites villes les plus ménagées semblent être les plus isolées. Ce point doit être confronté avec leur rôle dans le commandement de l'espace. Le livre III va donc s'attacher à l'insertion des petites villes dans leur espace et s'intéresser à la réactivité dont elles font preuve pour résister aux effets de la métropolisation et à la déperdition démographique qui frappe leur environnement.

Dans un premier temps, notre tâche sera de déterminer la grille urbaine du sud Massif Central, c'est-à-dire définir des niveaux d'urbanisation (petites villes de niveau inférieur, de niveau supérieur, des villes moyennes...). Cela ne peut se faire qu'après l'établissement d'une hiérarchie suivant la démographie et le poids des équipements tertiaires (*chapitre 5*). Outre le rayonnement des petites villes, il sera aussi nécessaire de mettre en exergue l'influence des métropoles bordières de par leurs équipements supérieurs (Centres Hospitaliers Régionaux Universitaires, Universités), de façon à étudier leur partage de l'espace. De quelle(s) métropole(s) les villes moyennes et petites du sud du Massif Central dépendent-elles ?

Malgré le fait que la théorie de CHRISTALLER soit émaillée de nombreuses critiques (dimension hiérarchique trop prise en compte, dépendance accentuée des petites villes aux plus grandes, etc), nous sommes persuadée qu'elle se valide encore pour certains espaces, notamment les espaces interstitiels (nord Massif Central, Castille, Beiras portugaises). Notre idée est confortée par les propos de C. ROZENBLAT qui ne renie pas cette théorie « *Les processus de diffusion hiérarchique des innovations, donc de leur apparition décalée dans l'espace et des inégalités spatiales qui en découlent, constituent une observation en grande partie éprouvée empiriquement (P. AYDALOT, 1985)* » (C. ROZENBLAT, 2009, p 233-234). Le début du livre III s'attachera donc à souligner la validité du schéma christallérien dans le sud Massif Central, avec ou sans adaptation à cet espace.

Chaque petite ville n'occupe pas la même place hiérarchique dans le niveau urbain ; mais quelle que soit sa taille, elle exerce une influence autour d'elle. Dans les problématiques énoncées dans le livre I, notre positionnement a été de dire que les petites villes représentaient encore un élément vital pour la vie locale, notamment en étant au centre d'un bassin de vie. Ce bassin de vie se forme par des flux centripètes en direction de la petite ville, sous-tendus par le besoin de se ravitailler en denrées alimentaires et par la fréquentation de services (*chapitre 6*). Ces flux centripètes trouvent aussi leur origine dans les migrations pendulaires, quotidiennes, à des fins professionnelles, et dans la fréquentation plus épisodique des services médicaux. Lorsque la zone d'influence des petites villes sera circonscrite, il conviendra de voir si l'étendue de ces zones est corrélative avec le niveau urbain qu'occupent les petites villes ou si d'autres éléments perturbateurs rentrent en jeu (par exemple, le

relief ou le poids des héritages). Un retour en arrière d'une vingtaine d'années permettra de mesurer la résistance des petites villes aux effets de la métropolisation, accentués par la mobilité de plus en plus grande des individus. Ces derniers n'hésitent plus désormais à délaisser la petite ville pour fréquenter directement la grande ville proche. Le rôle commercial des petites villes s'en est-il ressenti ? A-t-il diminué avec une chute des commerces et une rétractation spatiale et quantitative de la zone de chalandise ?

Aujourd'hui, et à la différence de l'époque de CHRISTALLER, les petites villes se trouvent emportées dans le tourbillon de la mondialisation et de la métropolisation (*chapitre 7*). Si la première se définit par une accentuation du libre-échange et une organisation en réseau des entreprises, la seconde se définit par la concentration, en des lieux privilégiés, de la population et des activités les plus qualifiées. Les petites villes seraient alors armées, ou du moins, auraient du mal à réagir face au nouveau mode économique basé sur la sélection, la concurrence et la compétitivité. Malgré tout, nous avons fait le pari que les petites villes pouvaient résister à la métropolisation.

Comme le rappellent H. MAINET et J. Ch. EDOUARD (2008), les critères classiquement retenus pour analyser la métropolisation sont la concentration démographique et les Emplois Supérieurs Métropolitains¹¹⁷(EMS), reconnus comme tels par l'INSEE pour leur haut niveau de qualification. Nous compléterons cette analyse par l'étude des réseaux d'entreprises. Ces réseaux, qui induisent un processus de recomposition des territoires en marge des métropoles, relèvent de différents types : ils peuvent être fondés sur des liens inter-entreprises, des liens de sous-traitance et des liens entreprise-établissements¹¹⁸. Obéissant à des logiques fonctionnelles différentes de celles des services publics, les entreprises privées impactent l'économie locale, et par la même, la grille urbaine. Ces entreprises, dont le siège social se trouve souvent dans les grandes métropoles, influent sur la structuration des territoires par le maintien ou l'implantation d'établissements dans les lieux les plus propices à leurs yeux.

Mais il n'y pas que le jeu des entreprises privées qui accentue la métropolisation. Paradoxalement, l'Etat joue aussi en sa faveur par le biais de la refonte de ses services publics. Depuis quelques années, nous assistons à la fermeture de certains équipements publics (par exemple, les maternités, les bureaux de poste), synonyme pour certains de "désertification rurale". Or, cette refonte territoriale des services de l'Etat n'est-elle pas nécessaire ? L'amélioration des voies de communication, ces dernières années, n'a-t-elle pas facilité l'accès à des centres mieux équipés ? N'y-a-t-il pas jusqu'à présent un gaspillage inutile des deniers publics pour maintenir des services très peu fréquentés ? Ne vaut-il mieux pas privilégier des points précis du territoire qui exercent un véritable rôle d'organisateur de l'espace ? Très modestement, nous souhaitons que notre thèse alimente la réflexion et commence à identifier et sélectionner les petites villes les plus structurantes.

¹¹⁷ Définition plus complète dans le chapitre n°7, p 382.

¹¹⁸ Pour des questions méthodologiques (cf p 384), on s'intéressera essentiellement à ces derniers ; c'est pourquoi, nous emploierons souvent l'expression de réseaux d'établissements et non de réseaux d'entreprises.

Les petites villes essayent également de relever le défi qu'est la résistance à la métropolisation et de s'adapter aux nouvelles notions qui y sont associées : la compétitivité et l'attractivité. Il est opportun de revenir sur la définition de ces termes. Comme le souligne F. HATEM dans son article, cette notion d'attractivité était encore absente des discours des économistes il y a encore une vingtaine d'années (F. HATEM, 2004). Consciente des subtilités que regorge cette notion, nous allons donner une définition simplifiée de l'attractivité : c'est la capacité d'un territoire à attirer l'implantation d'entreprises qui recherchent un avantage concurrentiel, sachant que chaque entreprise n'aura pas les mêmes critères de sélection pour choisir son site de localisation. Bien souvent, les termes d'attractivité et de compétitivité sont confondus. Or, la compétitivité n'est qu'un facteur parmi d'autres de l'attractivité. Ce mot de compétitivité est si vague (C. DEMAZIERE, 2007) qu'il a conduit la DATAR à le préciser dans un de ses rapports en 2005. D'une part, il existe la compétitivité économique qui s'applique à une entreprise qui cherche à vendre ses produits et à en tirer le meilleur profit. D'autre part, il existe une compétitivité territoriale entre des territoires comparables ou non. Cette dernière renvoie aux objectifs que vise un territoire et aux stratégies de développement pour les atteindre.

Face à une mondialisation qui ne cesse de gagner du terrain, il devient nécessaire de réformer le modèle économique français. Cette refonte passe par un nouveau modèle de production : les pôles de développement, dans lesquels le territoire retrouve toutes ses lettres de noblesse. Comme le souligne fort justement Pierre VELTZ, *« la concurrence traditionnelle et les organisations tayloriennes se satisfaisaient d'une segmentation spatiale rigide des fonctions et des emplois, laissant au territoire un rôle assez passif de pourvoyeurs des ressources ; la nouvelle concurrence globalisée et les nouvelles organisations tendent à redonner au territoire un rôle sensiblement plus actif »* (P. VELTZ, 2004, p 80). L'Etat français a alors lancé deux appels à projets : l'un privilégiant des pôles de compétitivité et l'autre des Pôles d'Excellence Rurale (PER). Quelle est la place des petites villes dans cette politique de pôles ? Tirent-elles leur épingle du jeu ? A côté de cette politique, les petites villes possèdent-elles assez d'atouts pour attirer des entreprises, de quelle nature qu'elles soient ? Et ces atouts seront-ils suffisants pour contrebalancer les handicaps bien réels qu'elles affichent ?

Enfin, le besoin de coopérer, volontaire ou forcé, se manifeste aussi sur un autre plan, celui de l'intercommunalité. En France métropolitaine, environ une commune sur quatre a moins de 200 habitants, une sur deux moins de 400 habitants. A l'opposé, 900 communes possèdent plus de 10 000 habitants. Ces dernières regroupent même la moitié de la population française, autant que les 35 600 autres communes (C. DEMAZIERE, 2005). Ces chiffres donnent le vertige, quand on songe à l'argent gaspillé. L'Etat, à plusieurs occasions, a tenté de remédier à cette spécificité française. De ses dernières réflexions sont nés des EPCI : les Communautés Urbaines (CU), les Communautés d'Agglomération (CA) et les Communautés de Communes. Pour pallier à l'antagonisme ville/campagne, mais sans être un remède aux dépenses (bien au contraire), l'Etat a aussi institué des espaces informels, les pays. A en croire la loi, cet instrument devait bénéficier aux petites villes. J-Ch. EDOUARD note d'ailleurs que *« dans 60% d'entre eux, la ville principale, structurante, est une petite ville de 5 000 à 20 000 habitants »* (2008, p 7). Ces outils, nécessaires pour mutualiser les moyens,

recouvrent-ils des territoires pertinents, en adéquation avec la réalité ou sont-ils symptomatiques de rivalités politiques et de l'éternelle discorde monde urbain/monde rural ?

Le livre III peut apparaître consistant, mais *in fine*, il devient incontournable dans l'optique de sélectionner les éléments les plus prometteurs pour quadriller le sud Massif Central de demain.

Chapitre 5 : La notion de hiérarchie urbaine en espace interstitiel

Dans le chapitre précédents, nous avons précisé la « *dénomination* » (D. PUMAIN et T. SAINT-JULIEN, 1976, p 391) des unités urbaines du sud Massif Central. Plusieurs types de villes se sont dégagés, à tendance industrielle et à tendance tertiaire, de nature administrative ou touristique.

Cela ne saurait suffire, car « *une ville est certes un système¹¹⁹, mais qui s'incorpore elle-même dans un système de villes* » (J-P. PAULET, 2009, p 57). En tenant compte de cette approche, il conviendra d'analyser le ou les réseaux urbains qui structurent le sud Massif Central, espace interstitiel, situé entre de grandes métropoles. Ce concept de réseau sous-entend l'existence de liaisons entre différents niveaux urbains, ces derniers se plaçant au sein d'une hiérarchie.

En ce qui concerne l'étude de ces réseaux urbains, notre analyse sera très classique, puisqu'elle s'inspire des méthodes employées régulièrement par les géographes, depuis les années 60. A-Marie PROST les résume ainsi : « *L'analyse empirique de la hiérarchie urbaine française peut être abordée à partir de trois grands critères : la fonction, la taille et l'aire d'influence du centre* » (A-M. PROST, 1963, p 30). En effet, outre le concept de polarisation, toute étude de villes doit prendre en compte le concept de zone d'influence, d'espace sur lequel la ville étend son influence (commerciale ou par le biais de l'emploi, par exemple). Reprenant la définition même de la hiérarchie (c'est à dire des niveaux différents), Michel ROCHEFORT définissait la région urbaine comme « *l'espace délimité par l'influence d'une grande ville dotée d'une gamme suffisante de services pour que les habitants de la zone puissent éviter tout recours généralisé à une autre ville plus importante et mieux équipée qu'elle* ».

Avant d'aborder les zones d'influence, ce chapitre 5 aura donc comme objectif d'établir la hiérarchie urbaine du sud Massif Central, en montrant que plusieurs niveaux se distinguent, indifférents au contexte de basses densités. Le chapitre 6, centré sur les zones d'influence, complétera cette première analyse. Rappelons que notre analyse va porter sur 73 unités urbaines dont 85% ont moins de 20 000 habitants et 43% moins de 5 000. Nous sommes donc en présence d'une multitude de petits éléments.

¹¹⁹ J-P. PAULET insiste sur la définition de système : « *Un système n'est pas uniquement une réunion d'éléments : son originalité provient du fait que cette organisation fonctionne. Par ailleurs, les villes sont des systèmes ouverts : elles se transforment par elles-mêmes, mais reçoivent des ressources, des flux ou des informations de leur environnement* » (2000, p 25).

I) LE CLASSEMENT DEMOGRAPHIQUE DES VILLES DU SUD MASSIF CENTRAL CONFRONTE A LA LOI RANG-TAILLE

A) LA MASSE DE POPULATION : UN CRITERE SIMPLISTE MAIS INCONTOURNABLE

D'une manière très générale, les villes naissent de l'agglomération de population ; par conséquent, l'approche la plus grossière et la plus aisée pour les classer est certainement leur poids démographique. Le classement de nos 73 unités urbaines, par ordre décroissant, ne nous est d'ailleurs pas inconnu (tab n°8, p 672). Par contre, la définition d'une hiérarchie urbaine, avec des niveaux urbains distincts, reste à établir. Pour ce faire, un graphique représentant nos 73 villes, classées selon leur nombre d'habitants, nous permettra de mettre en évidence des tranches de villes ; il nous éclairera sur la carence, ou au contraire, l'hypertrophie de certaines classes.

Cette approche de la hiérarchie urbaine n'est cependant pas satisfaisante pour certains auteurs qui ont cherché à égaler les sciences dites dures, en formulant des lois de présentation "scientifique". Alors que certains ont réfléchi à un mode rigoureux de la répartition spatiale des villes (W. CHRISTALLER, A. LÖSCH), d'autres se sont penchés sur les relations entre la taille d'une ville et le rang qu'elle occupe dans une hiérarchie (G. ZIPF, DAVIS). Ils ont ainsi défini des hiérarchies théoriques, obéissant à une règle mathématique. Bien qu'AUERBACH soit le premier, au début du siècle, à établir une liaison entre la taille et le rang, c'est le sociologue allemand G. ZIPF qui la vulgarise dès 1949 (J-P. PAULET, 2000). Pour lui, « *la taille de la ville la plus importante dans un espace donné détermine la taille des autres villes. Ainsi, une ville de rang deux a la moitié de la population de la ville de rang un, une ville de rang trois a le tiers de la population de la ville de rang un, etc* » (M. FABRIES, P. STRAGIOTTI, 2000, p 28). Nous appliquerons cette loi "rang-taille" aux unités urbaines de notre espace, afin de voir si leur masse démographique, souvent faible, ou si le nombre de villes (peu élevé) d'un certain poids peut intégrer la hiérarchie théorique de ZIPF. L'utilisation de cette loi n'est pas un acte gratuit ; il doit nous servir à cibler des niveaux sur lesquels l'aménagement devrait se porter afin de combler certaines carences.

B) LA RELATIVE COHERENCE « REALITE-THEORIE »

Reprenant la loi de ZIPF, nous avons divisé le nombre d'habitants de la ville primatale (Alès, 83 269 habitants) par le rang théorique que les villes devraient avoir (tab n°72, p 745). Une fois les calculs effectués, nous avons tracé la courbe correspondante, ainsi que celle représentant la répartition démographique de nos unités urbaines recomposées (graphique n°31, p 746). Sur le graphique réalisé, la courbe théorique de ZIPF s'apparente à une demi-hyperbole, et non à une droite comme cela aurait dû être le cas si nous avions choisi une représentation graphique à coordonnées logarithmiques (M. FABRIES, P. STRAGIOTTI, 2000). Quant à la courbe réelle, très pure, elle est d'allure très similaire.

Deux remarques peuvent cependant être émises. Nous constatons, tout d'abord, que l'ensemble des unités urbaines du sud du Massif Central possède, dans la réalité, un poids démographique plus important que ne leur confère la loi de ZIPF. Ceci est très net pour les villes de plus de 20 000 habitants. Ce phénomène s'expliquerait-il par le fait qu'il faille compenser l'absence de grosses métropoles ? Le sud du Massif Central contraste en cela avec le nord du Massif Central, pour lequel J-Ch. EDOUARD avait remarqué « *qu'un nombre important d'unités urbaines ont un poids démographique insuffisant au regard du rang qu'elles occupent dans le classement hiérarchique des villes de l'espace nord du Massif Central* » (2001, p 194).

Ensuite, il apparaît que, globalement, nos espaces interstitiels sont bien structurés par des villes de taille différente, ce qui tendrait à dire qu'ils sont correctement urbanisés. Nonobstant, cette remarque vaut simplement pour les poids démographiques présents ; elle ne prétend pas s'appliquer aux autres domaines de l'urbain, en particulier les semis ou la qualité de l'équipement.

C) DES NIVEAUX URBAINS DEMOGRAPHIQUES BIEN MARQUES

La lecture du graphique n°31 montre l'existence de différents niveaux urbains très nets. Sur la courbe de ZIPF, une seule "*grande ville*" se démarque : Alès, notre référent obligatoire pour la construction de la courbe théorique. En revanche, sur la courbe réelle s'isolent deux villes notables : Alès 83 269 habitants et Albi 77 326, dominant largement les autres villes. Albi possède presque le double d'habitants que ne lui confère la théorie. Dans la réalité, ces villes ne sont pas concurrentes car elles dominent deux espaces bien distincts.

Par rapport au modèle zipfien, une surreprésentation des villes de **50 000 à 60 000 habitants** est visible. Notre territoire d'étude en compte quatre : deux au nord, Aurillac et le Puy et deux au sud, Castres et Rodez. Castres et Aurillac ne sont séparées que par 6 596 habitants, alors que dans la théorie, on devrait avoir 13 878 habitants de différence. Pour quelle raison, ces unités urbaines de 50000 à 60 000 habitants priment ? En fait, Aurillac, le Puy et Rodez se positionnent dans des espaces dépourvus d'autres grands centres urbains, empêchant ainsi toute concurrence et ne nuisant pas à leur développement. Nous avons donc ici une répartition plutôt rationnelle des villes de cette taille. Par contre, nous pouvons nous étonner de la présence de Castres, pourtant proche de Toulouse. Cependant, cette proximité n'est réelle qu'à vol d'oiseau car, dans les faits, Castres se trouve enclavée et ce, malgré les travaux sur la RN126¹²⁰ (carte routière, p 651). Et c'est certainement l'une des raisons qui explique son bon maintien. La deuxième explication renvoie au rôle de l'industrie qui l'a renforcée au fil des siècles et qui a modifié le réseau urbain ancien en la surajoutant. Il sera donc important de vérifier si sa présence se confirme lors de l'analyse de la hiérarchie par les équipements.

¹²⁰ Ces désagréments ne seront plus qu'un mauvais souvenir : « *Le député UMP du Tarn vient d'obtenir du Président de la République le lancement du projet d'autoroute Castres-Toulouse. Cet axe routier, attendu depuis 30 ans, désenclavera la circonscription de B. CARAYON. La fin des travaux est prévue pour 2014* » (Le Figaro, 01/07/10).

Les villes de 10 000 à 40 000 habitants affichent, elles aussi, une solide présence, puisqu'elles sont 17, soit 23% du total, au lieu des 6 admises par le modèle théorique. Dans ce groupe, Carmaux, ville née de l'exploitation charbonnière, pourrait d'ailleurs contribuer à asseoir la position d'Albi, sa voisine à 20 minutes par la route, et lui permettre d'atteindre 95 562 habitants si on les réunissait. A l'instar de Carmaux, d'autres villes s'apparentent à des "intrusions" dans le réseau urbain du fait de leur nature particulière. Eu égard à leur vocation industrielle, soit découlant de l'artisanat, soit développée lors de l'ère industrielle, Decazeville et Mazamet ont vu gonfler leurs effectifs aux siècles passés, les conduisant aujourd'hui à apparaître dans ce groupe des "10 000-40 000". Si le poids de l'héritage industriel n'avait pas été aussi remarquable, les deux courbes, celle de ZIPF et la réelle, se rapprocheraient davantage. La hiérarchie urbaine de Midi-Pyrénées témoigne de celle du XVIII^e siècle ; l'industrialisation n'a pu promouvoir que trois cités de taille comparable : Mazamet, Decazeville et Carmaux (R. MARCONIS, 2000). Encore une fois, du fait de ce statut privilégié issu de l'héritage industriel, se pose la question de leur maintien dans le haut de la hiérarchie à la lumière de l'analyse de leurs équipements.

Enfin, il ressort que nos espaces interstitiels sont très majoritairement structurés (69% de notre échantillon) par des mini-organismes urbains, c'est-à-dire avec *moins de 10 000 habitants*. Leur poids démographique est supérieur à celui que ne leur accorde la théorie. Les facteurs explicatifs de leur suprématie et de leur poids démographique notable sont identiques à ceux décrits par J-Ch. EDOUARD pour le nord du Massif Central.

Premièrement, notre secteur d'étude se trouve être un ensemble plutôt chaotique du point de vue physique. En effet, il n'est qu'un assemblage de horsts (Cantal, Aubrac) et de grabens (bassin du Puy). De nombreuses régions sédimentaires (les Causses) sont séparées par de multiples rivières... Ainsi, les différences d'altitude et un réseau hydrographique très chevelu font du sud Massif Central un espace compartimenté où les communications sont difficiles (carte n°3, p 31). Des organismes urbains ont donc vu le jour pour commander une partie de l'espace seulement (vallée étroite, planèze, etc). Mais ils n'ont pu réellement se développer, faute d'une population suffisante. Malgré tout, souvent situés dans des positions de contact, ces organismes urbains ont consolidé une vocation commerciale, qui leur a permis de perdurer jusqu'à nos jours. St-Flour, Langogne et Villefranche de Rouergue se reconnaissent dans ce type.

Deuxièmement, du fait de leur spécificité économique, des villes "*boostées*" lors de la Révolution Industrielle (Bessèges, la Grand-Combe et Ganges) ou attractives par le nombre et la diversité de leurs équipements, telles les unités touristiques, sont venues se surajouter au réseau urbain existant à l'époque. La station thermale de Lamalou (photo n°30) représente ce type de villes surimposées, mais aujourd'hui inscrite dans l'armature urbaine. « *Le thermalisme crée des villes originales, à la fois particulières, par leur aspect, leur organisation spatiale, leur organisation fonctionnelle, leur pulsion démographique ou leur pouvoir attractif, mais aussi banales et entrant parfaitement dans le concert urbain général* » (C. JAMOT, 1988, p 471).

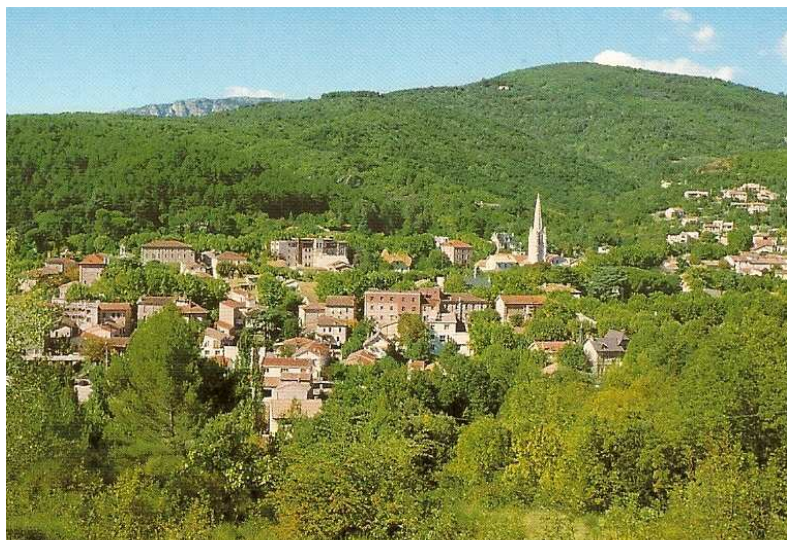


Photo n°30 : Lamalou, 4 200 habitants en tenant compte de ses communes périurbaines, est une petite station thermale aux mains de la Chaîne Thermale du Soleil. Elle s'adresse en priorité aux personnes souffrant de rhumatismes et de troubles neurologiques (Source : carte postale – SA APA Poux).

Troisièmement, des apports exogènes, se traduisant par des délocalisations, sont venus conforter la place de certaines villes au sein du réseau urbain. Ainsi, à la fin de la première guerre mondiale, une usine d'une société de Firminy s'est installée dans le petit bourg de St-Chély d'Apcher, lui conférant aujourd'hui une place de petite ville. Ceci est un aléa, heureux, de l'histoire, car l'implantation de cette usine hydroélectrique avait été refusée par les localités plus urbaines de St-Flour, Marvejols et Langogne (P. ESTIENNE, 1963). Figeac illustre aussi ce genre de villes bénéficiant d'une délocalisation réussie. Cette agglomération lotoise a reçu en 1937 l'usine *RATIER*, intéressée par une position éloignée du front. Cette entreprise prospère a ainsi renforcé le poids démographique de la cité lotoise. Pour finir, nous pouvons aussi citer Capdenac, qui s'est développée à un carrefour ferroviaire, à la bifurcation des lignes Brive-Rodez et Brive-Toulouse, mais qui, de nos jours, pâtit de sa fonction exclusive de cité-SNCF.

La théorie de ZIPF ne prend pas en compte les facteurs explicatifs cités ci-dessus. Sa principale qualité est de mettre en lumière les relations qui peuvent exister entre population et rang hiérarchique, et de faire apparaître le réseau-type pour organiser un espace. Au final, la comparaison courbe de ZIPF/courbe réelle montre que, d'une part, globalement, la répartition démographique de nos unités urbaines se conforme à la théorie, puisque nous obtenons une belle demi-hyperbole. Et ceci du fait de la nature interstitielle de ces espaces, sans trop de perturbations. D'autre part, cette confrontation a permis une première approche de la hiérarchie urbaine du sud Massif Central. Mais, cette première approche n'est qu'un simple classement suivant la taille démographique. Il est certes opportun de connaître le nombre d'habitants d'une ville, ces derniers étant les principaux clients des commerces et services de ces organismes ; en revanche, il est encore trop tôt pour établir une réelle hiérarchie. Pour cela, il faut prendre en compte le nombre et surtout

la qualité des équipements tertiaires. Le seuil de population ne signifie pas, à lui seul, la "qualité" urbaine.

II) LE CLASSEMENT DES PETITES VILLES DU SUD DU MASSIF CENTRAL SELON LES EQUIPEMENTS TERTIAIRES

Le comptage des équipements tertiaires proposés par les villes s'est effectué à l'aide des données contenues dans le fichier SIRENE (NAF 60¹²¹) de l'INSEE. Un premier classement de nos villes est donc apparu spontanément en fonction du nombre absolu de commerces et services. Cependant, il ne faut pas s'en tenir à ce schéma, car un chiffre important d'établissements tertiaires peut recouvrir des équipements banaux comme des services fort rares. Le rayonnement, pour une ville donnée, en sera en conséquence amoindri. Le classement par le nombre absolu d'équipements étant trompeur, nous passerons directement à l'approche qualitative et au classement qui en découle. Nous pourrions cependant y faire allusion pour expliquer certaines situations.

S'attacher au degré de rareté de chaque équipement est impératif pour établir une hiérarchie. Dans ce travail, et afin d'éviter toute subjectivité, nous nous sommes basée sur la présence plus ou moins marquée de chaque équipement au niveau national, ce qui a permis la détermination de coefficients de pondération appliqués à chacun d'eux. Nous avons ainsi multiplié le nombre d'équipements offerts par le coefficient de rareté, et abouti à un nombre total de points. L'explication de cette méthodologie fait l'objet du premier paragraphe.

A) LE POIDS DES EQUIPEMENTS TERTIAIRES : LE CRITERE FONDAMENTAL

Toutes les villes ne sont pas sur le même pied d'égalité. Le nombre d'habitants, comme le nombre équipements, les différencient. Partout s'est ainsi mis en place un système pyramidal, fondé sur les niveaux qualitatifs liés de l'offre tertiaire. Mais, dans l'établissement de cette hiérarchie, l'erreur serait de penser que les deux critères (population et équipement) ont des relations proportionnelles. Ce n'est pas toujours le cas. Ainsi, grâce à leur nature touristique ou thermale, certains centres, peu peuplés, possèdent une structure commerciale équivalente à celle d'un niveau bien supérieur (M-E. FEREROL, 2000), et cette exception se relève à tous les niveaux de classement. *A contrario*, une ville de banlieue, gonflée par une forte population, peut s'avérer atone au niveau des fonctions économiques et occuper une place très faible dans un système hiérarchique.

Parmi tous les équipements tertiaires, les chercheurs, français ou espagnols, se basent sur le nombre de commerces et services commerciaux pour établir une hiérarchie urbaine et définir des niveaux urbains. En outre, ces équipements conditionnent l'étendue de l'aire d'influence.

¹²¹ Définition dans le livre I, encadré n°7, p 60.

Malgré tout, une grille établie selon le nombre d'équipements ne suffit pas et fausse même l'image d'une ville. En effet, à la vue du nombre absolu d'équipements, nous aurions tendance à mettre sur le même plan deux unités qui en possèdent un nombre identique. Or, chaque service ou commerce n'a pas le même degré de rareté : par exemple, il y a un clivage important entre "Recherche et Développement" et "Activités récréatives, culturelles et sportives". La rareté doit donc être aussi un critère d'identification ; cela implique que des coefficients de pondération soient affectés à nos catégories pour les faire ressortir. Cependant, ces pondérations ne sont pas complètement scientifiques, puisqu'elles dépendent de la sensibilité de chaque chercheur.

Il existe une méthodologie basée sur la NAF 60, mieux renseignée que l'inventaire communal¹²² de l'INSEE. Dans sa thèse sur l'organisation urbaine du nord du Massif Central, J-Ch. EDOUARD l'a utilisée pour classer les villes et pour mesurer la qualité de l'offre. « *Le principe choisi est simple : plus un type de commerce ou de service présent dans une ville donnée est rare dans l'espace régional (c'est-à-dire quantitativement peu représenté), plus il est considéré comme un équipement de qualité. Il reste ensuite à appliquer des pondérations (coefficients), choisies en fonction du degré de rareté observé, à la grille quantitative des commerces et services* » (2001, p 205).

En nous inspirant de J-Ch. EDOUARD, nous avons forgé notre propre méthode. Plutôt que de prendre comme référence l'espace régional, nous avons préféré retenir l'espace national. De cette manière, cette méthode peut être appliquée à d'autres espaces, d'où des comparaisons régionales facilitées. Chaque activité de la NAF 60 a un poids plus ou moins élevé dans le total des activités de la NAF (tab n°73). Le commerce de détail (52) est ainsi fortement représenté avec 10,92% des établissements, alors que les services domestiques (95) sont quasiment inexistantes : 0,00016% des établissements. Pour apprécier la valeur réelle de chaque activité (rare ou répandue), nous leur avons attribué un coefficient. Ainsi, les activités rarissimes auront un coefficient proche de 7, et les activités répandues un coefficient proche de 1. Au final, plus les petites villes obtiendront un nombre de points élevés (le nombre d'activités multipliés par le coefficient qui leur est attaché), plus leur importance sera mise en évidence.

¹²² Recensement très approximatif des équipements d'une commune, effectué environ tous les dix ans.

**Tab n°73 : Liste des établissements tertiaires nationaux selon la NAF 60
et la pondération associée**

Liste des activités	Nombre absolu	Nombre relatif	Coefficient de pondération
50 commerce et réparation automobile	95 441	2,17%	4
51 commerce de gros et intermédiaires du commerce	210 015	4,78%	2
52 commerce de détail et réparation d'articles domestiques	479 666	10,92%	1
55 hôtels et restaurants	253 732	5,77%	2
60 transports terrestres	88 445	2,01%	4
61 transports par eau	2 177	0,05%	7
62 transports aériens	1 099	0,03%	7
63 services auxiliaires des transports	27 315	0,62%	7
64 postes et télécommunications	23 279	0,53%	7
65 intermédiation financière	45 146	1,03%	6
66 assurance	9 646	0,22%	7
67 auxiliaires financiers et d'assurance	44 586	1,01%	6
70 activités immobilières	120 845	2,75%	4
71 location sans opérateur	30 803	0,7%	7
72 activités informatiques	47 431	1,08%	6
73 recherche et développement	7 042	0,16%	7
74 services fournis principalement aux entreprises	405 874	9,24%	1
75 administration publique	80 632	1,83%	4
80 éducation	135 000	3,07%	3
85 santé et action sociale	384 174	8,74%	1
90 assainissement, voirie et gestion des déchets	18 425	0,42%	7
91 activités associatives	179 818	4,09%	2
92 activités récréatives, culturelles et sportives	203 249	4,63%	2
93 services personnels	114 783	2,61%	4
95 services domestiques	7	0,00016%	7
99 activités extraterritoriales	620	0,01%	7
TOTAL TERTIAIRE	3 009 250	68,5%	
TOTAL	4 394 333	100%	

Source : INSEE, fichier SIRENE du 1/1/2003.

Appliquant la méthodologie présentée ci-dessus, nous avons obtenu un classement des villes par points (tab n°74, p 747) allant de 10 915 à 203 points, soit une amplitude très vaste. Une seule ville obtient plus de 10 000 points : Albi ; sept ont entre 5 000 et 10 000 points ; 24 entre 1 000 et 5000 points ; 23 entre 500 et 1 000 points et 18 moins de 500.

La hiérarchie, issue de l'analyse démographique, se retrouve-t-elle à l'issue de l'analyse qualitative ? En réalité, deux groupes se distinguent : d'un côté des villes d'une importance économique supérieure à leur masse démographique, et d'un autre côté, des villes importantes par leur nombre d'habitants et non par le nombre et la qualité de leurs équipements tertiaires.

B) LES VILLES AU POIDS ECONOMIQUE PLUS IMPORTANT QUE LEUR POIDS DEMOGRAPHIQUE

Le classement selon la qualité du tertiaire est bénéfique à 36 unités urbaines. Les gains les plus notables sont enregistrés par les plus petits organismes, certains "grim pant" d'une dizaine de places (tab n°75).

Tab n°75 : 36 villes gagnant des places

Villes gagnant entre 1 et 5 places	Villes gagnant entre 6 et 10 places	Villes gagnant plus de 10 places
Albi (+1), le Puy (+1), Rodez (+1), Cahors (+1), Aubenas (+1), Mende (+5), Villefranche (+2), Figeac (+4), Brioude (+4), St-Affrique (+1), Lodève (+1), Souillac (+5), Yssingeaux (+2), Ganges (+1), Espalion (+5), Gourdon (+5), Bédarieux (+2), St-Chély (+5), St Ambroix (+3), Langeac (+4), Réalmont (+5), le Chambon (+5), Craponne (+3), Quissac (+5), Villeneuve de Berg (+1)	St-Flour (+7), S- Céré (+8), Biars (+6), Gramat (+7), les Vans (+7), Riom ès Mgne (+8), Maurs (+8)	Mauriac (+13), Langogne (+14), Prayssac (+16), Murat (+11)

Une vingtaine de villes occupent quasiment une place similaire, quel que soit le classement (par la démographie ou par la qualité des équipements). Parmi celles-ci se remarquent cinq préfectures : Albi, le Puy, Rodez, Cahors et Mende. De par leur statut, ces villes tiennent, d'une certaine manière, une population captive de leurs services administratifs. Or, la fréquentation de ces services s'accompagne vraisemblablement de la fréquentation des autres commerces et services. Cette prépondérance des commerces et services induit un ratio (nombre d'habitants pour un équipement) plutôt correct, puisqu'il oscille entre un équipement pour 14 personnes à Cahors et un pour 17 à Albi (tab n°74, p 747). En plus de leur fonction administrative, ces quatre villes se situent sur des axes de communication assez fréquentés : RN88 pour Albi, Rodez, le Puy, et l' A20 pour Cahors. Enfin, le Puy et Rodez profitent d'un isolement relatif par rapport à leur métropole respective, ce qui leur permet de rayonner assez intensément, et assez loin, compensant ainsi les faibles densités les entourant.

Mais le plus intéressant à souligner est le renforcement de 11 villes qui gagnent plus de 6 places, voire plus de 10, par rapport au classement démographique. Ces petits centres urbains se situent dans des portions d'espaces à l'abri de toute autre concurrence urbaine. L'isolement peut donc quelquefois s'avérer un atout et favoriser le maintien d'un seul noyau tertiaire. Le cas de St-Céré en témoigne : « *Son éloignement de Cahors, chef-lieu de département, ses relations ambiguës à la fois attractives et répulsives avec Brive, et sa position excentrée par rapport au territoire lotois, constituent de vrais atouts* » (B. PICOT, 1998, p 246). Toutefois, ces petites unités urbaines se situent bien souvent dans des espaces de faibles densités ; il ne faudrait donc pas que ces densités s'amenuisent davantage, au risque que le seuil minimum de survie des commerces et services ne soit atteint.

Un environnement économique prospère, qu'il soit interne à la ville ou non, permet aux cités de conserver leur rang, voire même de l'accroître. La fonction commerciale, héritée du passé, les a ainsi fait prospérer, et une certaine tradition de fréquentation a subsisté, comme c'est le cas à Maurs ou Mauriac¹²³. Le tourisme florissant est aussi à l'origine de la multiplication des équipements, par exemple aux Vans faisant gagner 7 places à celle-ci. Quant à Prayssac, elle symbolise le centre de services structurant un espace agricole bien portant, ici le vignoble.

L'isolement, tout comme les fonctions commerciales et touristiques, intervient aussi pour expliquer le gain de 1 à 5 places que connaissent les autres organismes urbains. Villefranche de Rouergue, bastide du XIIIe est par exemple le type même de la ville-marché.

Enfin, force est de constater que l'ensemble de ces petits organismes remplissent correctement leur rôle de desserte, puisque le ratio équipements/population est plutôt acceptable, avoisinant les 1 pour 15 personnes (tab n°74, p 747).

C) UN POIDS DEMOGRAPHIQUE TROMPEUR

En tenant compte de la qualité de leur tertiaire, 32 unités urbaines rétrogradent en terme de place par rapport au classement selon la démographie (tab n°76). Elles se rangent en trois grandes catégories.

Premièrement, les villes des pays noirs (la Grand Combe, Bessèges et Carmaux), à population égale, sont beaucoup plus mal classées que les villes traditionnelles. Ceci est dû à un équipement médiocre, proposé à une population peu riche. De plus, le déclin de leurs industries a entraîné un déclin commercial. Un seul passage dans la principale rue de Decazeville témoigne de ce désastre.

¹²³ Au XVe siècle, dans le cadre d'une économie d'échanges, les principaux centres cantaliens étaient déjà Salers, Mauriac, St-Flour et Aurillac. Ils exportaient fromages et bétail vers Toulouse et Montpellier (Collectif sous la dir. de P. BRESSOLETTE, *Les Monts d'Auvergne*, 1983, 471 p).

Tab 76 : 32¹²⁴ villes perdant des places

Villes perdant entre 1 et 5 places	Villes perdant entre 6 et 10 places	Villes perdant plus de 10 places
Alès (-1), Castres (-2), Annonay (-2), Decazeville (-4), Gaillac (-1), Lavaur (-1), Monistrol (-3), Marvejols (-2), le Vigan (-2), Capdenac (-4), le Cheylard (-2), Marssac (-1), St-Sulpice (-3), Lamalou (-1), Lisle (-3), St-Hippolyte (-2), Tence (-3), St Agrève (-1), St Amans (-3), St Florent (-3)	Carmaux (-6), Graulhet (-7), Bessèges (-9), St-Didier (-7), Séverac (-6), Dunières (-8)	La Gd Combe (-13), Ste Sigolène (-15), Rabastens (-12), Labruguière (-14), Aurec (-20), St-Just (-18)

Deuxièmement, les villes qui subissent une régression hiérarchique sont des villes de banlieue. Ces dernières n'ont qu'une fonction résidentielle, la population travaille et se ravitaille dans le centre urbain le plus proche. Labruguière, Saint-Just et St-Didier bénéficient ainsi du desserrement de Castres, Mazamet et St-Etienne.

Enfin, les villes appartenant à des nébuleuses urbaines sont en situation de concurrence. Ceci est flagrant pour les agglomérations longeant l'A68 dans le Tarn (Rabastens et Lisle), celles du bassin alésien (Bessèges, St-Florent et la Grand Combe) et de l'Yssingelais-Sigolénois (Dunières, Aurec, etc). A la concurrence "interne" s'ajoute la proximité d'un centre de niveau supérieur, qui gêne le développement d'un certain nombre de commerces et services : Albi, Toulouse pour les villes du Tarn, St-Etienne pour les villes du nord-est de la Haute-Loire.

Le dernier point à souligner concerne le taux d'équipement. En effet, la plupart des villes citées présentent un taux d'équipement commercial très médiocre : 1 équipement pour plus de 20 personnes (tab n°74, p 747). Ces villes de banlieue (Labruguière 1/27), appartenant à des nébuleuses urbaines (Ste-Sigolène 1/26) ou encore industrielles (St-Florent 1/30 par exemple) conservent ainsi uniquement des commerces et services de proximité.

Au total, il ressort que globalement, le classement obtenu après application des coefficients de pondération ne diffère guère du classement au regard du nombre strict d'équipements. 29 villes, soit 40% de l'échantillon conservent le même rang hiérarchique. Ceci est très net au niveau des villes de plus de 10 000 habitants et tout en bas de la hiérarchie. Pour les autres entités urbaines, nous remarquons le gain ou la perte d'une ou deux places, soit quelque chose d'insignifiant. Il n'y a qu'à Prayssac et les Vans que les écarts sont plus importants, respectivement de huit et sept places. Ils sont détaillés en annexe n°14, p 748.

III) LA GRILLE URBAINE MAILLANT LE SUD DU MASSIF CENTRAL

Jusqu'à présent, nous nous sommes contentée d'établir un classement séparé des unités urbaines en fonction de trois principaux critères : population, nombre et qualité des équipements

¹²⁴ 5 unités urbaines conservent une place identique quel que soit le classement : Aurillac, Millau, Mazamet, Privas et

tertiaires. Pour opérer une synthèse, nous avons dressé trois graphiques (n°32 à 34, p 749), sur lesquels apparaissent des seuils. Fort classiquement, le graphique n°32 illustre le classement démographique, le n°33 le classement par les équipements et le n°34 tient compte de la qualité.

A) LES NIVEAUX URBAINS DETERMINES SELON LES TROIS CRITERES

Sur chacun des graphiques, des nuages de points se matérialisent, déterminant, à chaque fois, des niveaux urbains potentiels.

➤ Sur le graphique n°32, illustrant le classement par ordre démographique, sept nuages de points ressortent. Se détachent ainsi Alès et Albi, rassemblant plus de 75 000 habitants. Plus éloignés démographiquement de ces deux villes, on trouve un ensemble de villes de "50 000-60 000 habitants", puis un autre autour de "25 000 à 30 000 habitants". Se repère ensuite un groupe contenant uniquement trois agglomérations (Decazeville, Privas et Carmaux) ; celles-ci avoisinent les 18 000-19000 personnes. Un autre ensemble approche les 12-14 000 habitants, un avant-dernier regroupe les villes de 4 500 à 11 000 habitants. Enfin, l'ultime ensemble représente les unités urbaines de moins de 4 500 personnes.

En fait, les sept nuages de points qui se distinguent peuvent se scinder en deux catégories, dont l'axe-pivot est 10 000 : la première est celle des villes moyennes avec quatre ensembles : autour de 80000 personnes, entre 50 000 et 60 000 habitants, entre 20 000 et 40 000 personnes et entre 10 000 et 20000. Au-dessous de 10 000 habitants, on passerait dans la catégorie "petite ville".

➤ De l'analyse de la masse tertiaire se dénotent six niveaux urbains (graphique n°33). Dominant une nouvelle fois l'ensemble des unités urbaines, se remarquent Albi et Alès, avec plus de 4 000 équipements chacune. Viennent ensuite six agglomérations, le Puy, Rodez, Castres, Aurillac, Cahors et Aubenas, dont les équipements tertiaires varient entre 2 224 et 3874. Trois nuages de points se détachent encore. Il y en a un qui regroupe les villes possédant entre 868 et 1 034 équipements. Et les 57 unités urbaines restantes se scindent en deux au niveau du seuil d'équipements de 544 (St-Affrique). Sur ce graphique n°33, le seuil de rupture semble être 1 300 équipements : au-delà, nous avons 11 villes moyennes et en dessous un florilège de petites villes, avec malgré tout, un groupe qui ressort, entre 544 et 1 000 équipements.

➤ Pour finir, à l'aune du classement établi en fonction du nombre de points indiciaires, se note une petite réduction du nombre de niveaux urbains : uniquement cinq (graphique n°34). Ainsi, un premier groupe se distingue, contenant toujours Alès et Albi, mais cette fois-ci accompagnées du Puy. Toutes trois obtiennent un total de points supérieur à 9 500. Un deuxième ensemble se singularise avec des villes de 5 000 à 8 500 points. Matérialisant le troisième nuage, trois agglomérations se rapprochent, avec un total de points oscillant entre 3 403 (Mazamet) et 4 056 (Annonay). Un dernier

groupe, incluant quant à lui 62 villes, se caractérise par un aspect qualitatif moindre, puisque se traduisant par une fourchette allant de 2 619 points (Mende) à 203 (St-Florent). Un changement d'allure de la pente de la courbe au niveau de St-Affrique (au-delà de 1 313) peut inciter à scinder ce groupe en deux. Pour ce troisième graphique, l'axe de rupture entre villes moyennes et petites est de 3 000 points. Au niveau des villes moyennes, nous retrouvons nos préfectures. Les trois villes qui s'isolent, Annonay, Millau et Mazamet sont, malgré tout, bien inférieures aux autres, s'assimilant plutôt à des villes intermédiaires, ni villes moyennes, ni petites villes. Au niveau des petites villes, des unités supérieures dominent le niveau de base ; dans ce groupe, se repèrent Mende, Privas, Villefranche de Rouergue...

A la lumière des analyses menées jusqu'à présent, et en fonction des différents paliers observés, nous pouvons définir une liste "officielle" des différents niveaux urbains du sud du Massif Central. La hiérarchie urbaine, qui tient compte des trois critères, est composée de six niveaux urbains que nous allons définir dans le prochain paragraphe. Ces niveaux urbains ne s'appliquent, pour l'instant, qu'à notre territoire d'étude, à savoir un espace de faibles densités, localisé entre de grandes métropoles. Pour confirmer leur existence à travers d'autres espaces interstitiels, il faudra nécessairement les confronter à d'autres espaces aux mêmes caractéristiques, la Castille et l'Estrémadure, par exemple.

B) SYNTHESE DE LA HIERARCHIE URBAINE DU SUD MASSIF CENTRAL

A partir de l'analyse croisée des différents critères, six seuils urbains ont donc été déterminés (tab n°78).

Le premier seuil correspond aux *villes moyennes de niveau supérieur* qui se caractérisent par une population supérieure à 60 000 habitants et par un nombre absolu d'équipements dépassant les 4000. Sans surprise, Albi et Alès sont les deux seules villes moyennes de niveau supérieur de notre espace d'étude, se partageant le sud du Massif Central dans ses parties les plus méridionales. Le Puy, par le nombre de points obtenus, aurait pu faire partie de ce groupe. Mais, à la lecture de la bibliographie, au constat que sa fonction touristique lui confère une partie de son équipement tertiaire et à la vue de son nombre d'habitants, nous avons décidé de l'inclure dans le groupe des villes moyennes de niveau inférieur.

Les villes moyennes de niveau inférieur, au nombre de six (le Puy, Rodez, Aurillac, Castres, Cahors et Aubenas), abritent, globalement, entre 30 000 et 60 000 habitants, et offrent entre 2 000 et 4000 commerces et services. Ce sont quatre préfectures et/ou villes industrielles, équipées et aux multiples activités. Dans ce groupe, seules Cahors et Aubenas peuvent apparaître comme des anomalies, puisque n'atteignant pas le seuil d'habitants escompté. Or, le nombre et la qualité de leurs équipements tertiaires ont fait la différence, justifiant leur présence dans ce groupe.

Tab n°78 : La grille urbaine du sud Massif Central

	Nombre d'habitants	Nombre d'équipements tertiaires	Nombre de points indiciaires
Villes moyennes de niveau supérieur (2)	<i>Plus de 60 000 habitants</i>	<i>Plus de 4000</i>	<i>Plus de 9600</i>
	Alès et Albi		
Villes moyennes de niveau inférieur (6)	<i>Entre 30000 et 60000 hab</i>	<i>Entre 2000 et 4000</i>	<i>Entre 5000 et 9600</i>
	Le Puy, Rodez, Aurillac, Castres, Cahors et Aubenas		
Villes intermédiaires	<i>Entre 20000 et 30000 hab</i>	<i>Entre 1300 et 2000</i>	<i>Entre 3000 et 5000</i>
	Millau, Annonay, Mazamet		
Petites villes de niveau supérieur (11)	<i>Entre 9000 et 20000 hab</i>	<i>Entre 600 et 1300</i>	<i>Entre 1500 et 3000</i>
	Mende, Privas, Villefranche de Rouergue, Figeac, Decazeville, St-Flour, Brioude, Carmaux, Gaillac, Lavar, Graulhet		
Petites villes inférieures de niveau 1 (18)	<i>Entre 4500 et 9000 hab</i>	<i>Entre 300 et 600</i>	<i>Entre 750 et 1500</i>
	St-Affrique, Lodève, Souillac, Marvejols, le Vigan, Yssingeaux, Ganges, St-Chély, Capdenac, Bédarieux, Espalion, Gourdon, Mauriac, St-Céré, Gramat, Biars, Monistrol et la Grand Combe.		
Petites villes inférieures de niveau 2 (33)	<i>Moins de 4500 hab</i>	<i>Moins de 300</i>	<i>Moins de 750</i>
	Ste-Sigolène, Rabastens, Aurec, Labruguière, le Cheylard, St-Sulpice, Bessèges, Marssac, St-Ambroix, Lamalou, Langeac, St-Didier, St-Just, Lisle, Langogne, St-Hippolyte, Les Vans, Prayssac, Séverac, Riomès, Mgne, Dunières, Lacaune, Tence, Maurs, Réalmont, Ste-Agrève, Craponne, le Chambon, St-Amans, St-Florent, Villeneuve de Berg, Murat, Quissac		

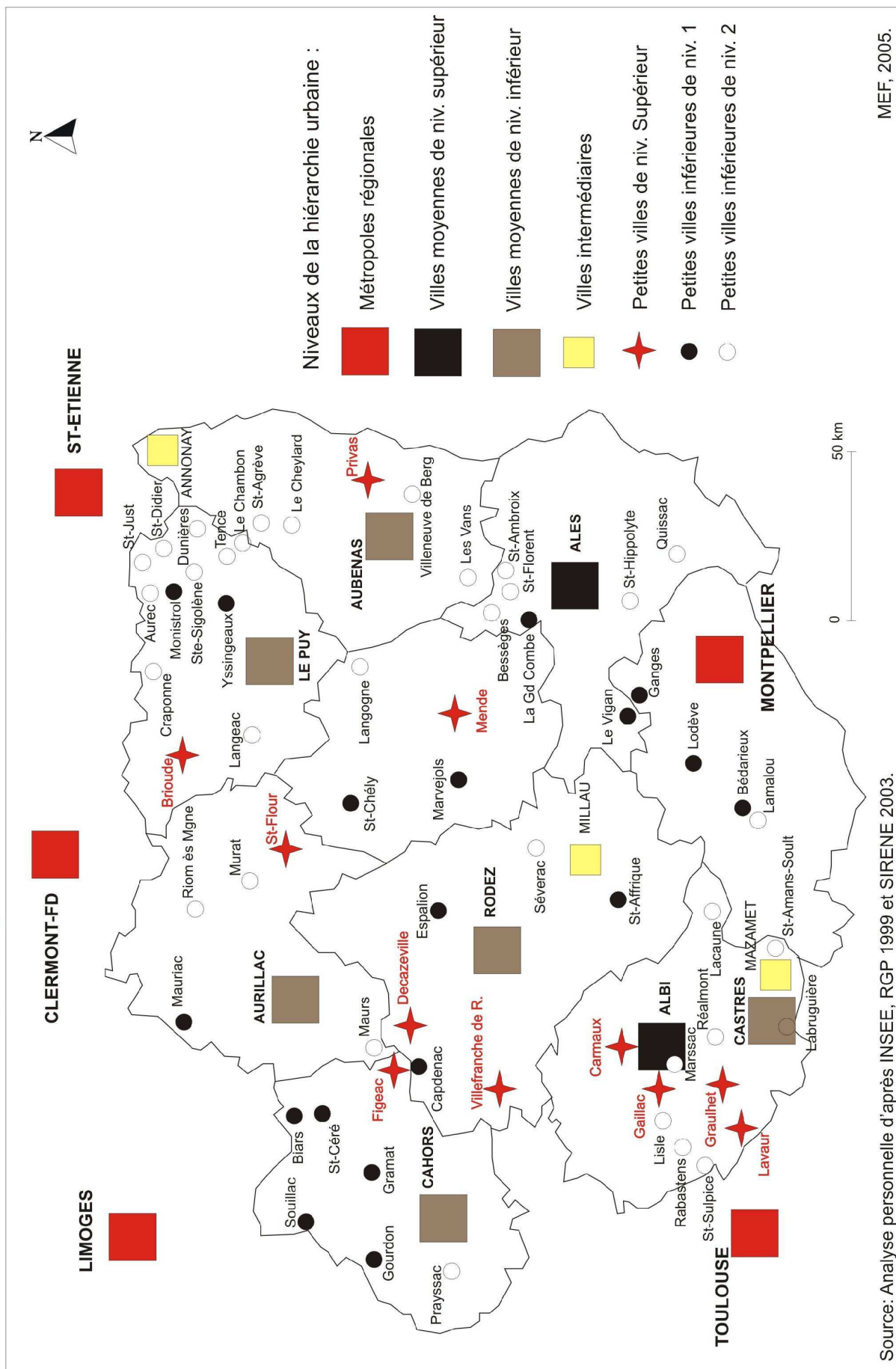
Source : Résultats personnels, d'après INSEE, RGP 1999 et SIRENE 2003.

Ces huit villes moyennes structurent l'espace, escortées de *trois villes intermédiaires*, au poids économique trop maigre par rapport aux précédentes villes (moins de 2 000 équipements et moins de 5000 points-qualité) et beaucoup trop important par rapport aux niveaux de base (plus de 1 300 équipements et plus de 3 400 points). Sur le plan démographique, elles se rattachent aux villes moyennes avec plus de 20 000 habitants.

Sous le commandement de ces villes moyennes et intermédiaires prennent place les petites villes. Mais ce groupe est à scinder en deux. *11 petites villes de niveau supérieur* se distinguent largement du niveau de base, avec plus de 9 000 habitants, plus de 600 équipements et un nombre de points montrant leur qualité supérieur à 1 500. Ce groupe est très représentatif de petits centres bien portants, principalement tertiaires, mais également industriels (Villefranche de Rouergue et Figeac par exemple).

En bas de hiérarchie, se décomptent 51 petites villes inférieures, soit 70% de notre échantillon. Il faut cependant distinguer *les petites villes inférieures (PVI) de niveau 1* de celles de niveau 2. La première catégorie possède entre 4 500 et 9 000 habitants, entre 300 et 600 équipements et entre 750 et 1 500 points-qualité. Monistrol et la Gd Combe, deux villes industrielles, pourtant fortes de quelques 10 000 habitants, n'auraient pas dû appartenir à ce groupe. Mais en tenant compte de leur déficit numérique et de la moindre qualité de leur appareil commercial, elles s'insèrent logiquement dans ce groupe. Pour finir, *les PVI de niveau 2* se caractérisent par une masse démographique inférieure à 4500 personnes et par une masse tertiaire de moins de 300 équipements.

Carte n°26 : Le quadrillage du sud Massif Central par les différents niveaux urbains en 2003



Si ces petites villes inférieures ont toute leur place dans la hiérarchie urbaine du sud Massif Central, il faudra quand même se demander si elles remplissent un rôle conséquent en terme de rayonnement sur l'espace.

Le sud Massif Central, espace interstitiel à faibles densités, vit au rythme d'unités urbaines plutôt nombreuses, appartenant à tous les types de niveaux urbains. Les niveaux urbains identifiés sont présents de manière cohérente, puisque décroissant des villes moyennes aux cellules de base. Cela n'est pas s'en rappeler une organisation cristallérienne. Ce qui lui manque, par contre, est une véritable métropole (mais c'est précisément un espace interstitiel), et un nombre de petites villes supérieures beaucoup plus étoffé. Reste à étudier leur répartition spatiale et surtout les zones d'influence de ces différents niveaux (voir infra).

C) LA REPARTITION SPATIALE DES DIFFERENTS NIVEAUX URBAINS DANS LE SUD DU MASSIF CENTRAL

1) Une répartition plutôt périphérique des villes moyennes

Au sein du Massif Central, hormis Rodez, les villes moyennes occupent plutôt une position périphérique (carte n°26 ci-jointe). Deux constats s'imposent : les villes moyennes supérieures se retrouvent au sud, dans l'environnement de Toulouse et de Montpellier, tandis que les villes moyennes inférieures sont au nord, du côté de Clermont-Fd. Est-ce à dire que ce niveau est en relation avec la taille des métropoles et des densités locales ? Malgré tout, il faut reconnaître une distribution plutôt complète sur l'espace de ces villes moyennes, laissant de côté les hauts reliefs et le relief marqué.

2) Des villes intermédiaires occupant les vides

Les villes intermédiaires sont, d'une part, dans des secteurs creux, où fait défaut la ville moyenne. Aubenas et Millau sont ainsi des villes moyennes avortées. D'autre part, elles se situent dans des régions industrielles, à côté d'une autre ville moyenne équipée : Mazamet à proximité de Castres, Millau de Rodez. Grâce aux villes intermédiaires, secondant les villes moyennes, nous avons un espace desservi d'une manière plutôt homogène et totale.

3) Des petites villes supérieures encore rares

Les petites villes supérieures sont une spécificité de l'ouest, au contact Massif Central/Aquitaine, le long de l'A20. Ici, leurs activités sont variées : industrielles, commerciales et touristiques. A l'est, par contre, nous remarquons une certaine carence. Certaines sont là parce qu'elles ont le statut de préfecture (Mende –photo n°31- ou Privas) ou parce qu'elles comblent l'espace laissé par les villes moyennes. Tout comme les villes intermédiaires, ces petites villes supérieures sont peut-être des villes moyennes avortées, du fait d'un milieu aux très faibles densités. Quoiqu'il en soit, le

semis de petites villes supérieures est non homogène sur le territoire et une forte carence de ce niveau urbain se fait jour.



**Photo n°31 : Mende, petite ville supérieure de 14 239 habitants
(Source : cliché personnel, août 2004).**

4) Un semis remarquable de petites villes de base

Le semis remarquable de petites villes de base à travers le sud Massif Central renvoie sans conteste à la géographie classique d'A. FEL et P. ESTIENNE. Leur répartition est très homogène. Tout le territoire est desservi : plaines, plateaux bas et élevés. De petites concentrations se font jour, notamment au pied des reliefs marqués de type Cévennes. Les petites villes inférieures les plus riches sont en situation de contact ou sur les axes autoroutiers, alors que les plus petites sont sur les reliefs et dans les vallées industrielles.

Si les villes moyennes sont localisées en lien avec le cadre administratif et les petites villes inférieures largement disséminées à travers le territoire, force est de constater que certains secteurs sont quadrillés par une abondance de petites villes supérieures. Ici ressort un des handicaps du sud Massif Central. Le développement des petites villes supérieures serait entravé par la multitude de cellules de base.

Conclusion du chapitre 5 :

Ce chapitre 5 est fondamental dans le sens où il a montré que le sud Massif Central, prototype des espaces interstitiels, n'était pas à l'écart du monde urbanisé. En cela, il ne diffère guère du nord Massif Central où tous les niveaux urbains sont représentés, de la ville moyenne à l'unité urbaine de base.

Même s'il y a peu de différences entre le classement démographique et fonctionnel, la hiérarchie urbaine doit se baser sur la quantité et la qualité des activités tertiaires pour affiner l'analyse et gommer les erreurs d'appréciation qu'engendre le poids des héritages industriels. En ce qui concerne notre territoire d'étude, la hiérarchie selon la masse démographique et celle selon la qualité du tertiaire se ressemblent. Il y a donc une régulation apparente des deux systèmes. Le seul cas qui se singularise vraiment est Cahors. Préfecture, elle bénéficie d'un certain éloignement vis à vis des centres urbains de niveau supérieur (Toulouse, Limoges et Brive), ce qui peut expliquer sa bonne tenue en matière de commerces et services. Cette situation trouve son origine dans l'histoire ; au XIII^e siècle, les marchands et banquiers lombards avaient déjà fait de la cité cadurcienne une grande place financière (F. TAILLEFER, 1978).

A l'opposé, les villes qui rétrogradent d'un niveau urbain, à cause de leur équipement commercial, mauvais sur le plan quantitatif et qualitatif, sont soit des villes de banlieue (Labruguière et Marssac), soit des villes subissant la concurrence d'autres entités urbaines vraiment proches, nuisant au développement d'un pôle de services digne de la masse de population agglomérée, soit enfin des villes industrielles, nées lors de la Révolution Industrielle (la Grand Combe et Bessèges) et subissant depuis quelques décennies une véritable récession.

La disposition des villes moyennes et intermédiaires leur préfigure de belles potentialités de rayonnement. La situation des petites villes supérieures sera diverse selon leur localisation géographique : isolée comme St-Flour, ou, concentrée comme dans le Tarn. L'étude des zones d'influence nous conduit à l'étude du réseau urbain, destinée à vérifier si le pouvoir de commandement de chaque ville est conforme au niveau urbain attribué.

Mais avant d'aborder cette question du réseau urbain, il est nécessaire de longuement s'attarder sur l'équipement commercial des villes, et ce d'une manière détaillée. La fréquentation des villes et donc leur pouvoir de rayonnement n'est-elle pas corrélée avec les commerces et services proposés ? Et une modification prononcée de leur appareil commercial n'altère-t-elle pas le pouvoir de commandement sur l'espace ?

Chapitre 6 : L'ancrage des petites villes dans le territoire

Le sud Massif Central est quadrillé par des villes de différents niveaux urbains. Par ce simple constat, nous approchons déjà la notion de réseau urbain. Sa définition n'a guère évolué depuis l'après-guerre. En 1963, R. DUGRAND le définissait comme « *un système de centres hiérarchisés, se relayant les uns les autres afin d'assurer le bon fonctionnement des mécanismes d'échanges* » (p VIII de l'avant-propos) et en 1996, P. BRUYELLE appuie cette définition en y ajoutant un autre élément : « *A l'intérieur d'un territoire suffisamment vaste, un ensemble de villes hiérarchisées, interconnectées, liées à des aires support emboîtées, constitue le réseau urbain, de la ferme isolée à la grande métropole* » (1996, p 18). Le réseau urbain recouvre la notion de hiérarchie dans un système vertical et la notion de zone d'influence qui est la traduction spatiale de la hiérarchie urbaine avec un système d'emboîtement.

Pour exercer un pouvoir de commandement fort sur l'espace, les villes doivent être richement dotées en commerces et services. Le chapitre 4 s'est déjà intéressé au nombre total d'emplois en général et plus particulièrement dans le commerce. Dans ce chapitre 6, nous allons approfondir cette thématique, en nous intéressant aux différents types de commerces (alimentaires ou du ressort de l'équipement de la personne par exemple) et à leur évolution au cours du temps (1987-2004).

Les équipements commerciaux des villes ne sont pas seulement destinés à satisfaire les besoins de leur propre population mais également celle de leur zone d'influence : en théorie, plus le niveau de la ville est élevé, plus les équipements sont spécifiques et intéressent une clientèle dans un espace étendu. Nous vérifierons cette hypothèse à l'aide d'une enquête qui a déjà fait ses preuves depuis les années 60 : « *Un des efforts les plus persévérants et organisés de ce type de recherche [celle concernant la fréquentation commerciale] a été celui connu sous le nom d'enquête PIATIER dirigée par le professeur du même nom dans toute la France de 1960 à 1970* » (J. PELLETIER, C. DELFANTE, 1997, p 69).

Au final, nous demanderons si la théorie de CHRISTALLER est toujours aussi pertinente dans les années 2000, qui plus est, dans les espaces interstitiels. Beaucoup d'auteurs en doutent et M. FABRIES et P. STRAGIOTTI (2000) de rappeler ses griefs¹²⁵ : théorie qui ne prend pas assez en compte la durée ; qui fonctionne dans une logique territoriale fermée ; et qui assimile taille des villes et hiérarchie.

Nous terminerons ce chapitre en comparant les zones d'influence commerciale avec celles de certains services publics et privés. Et nous nous poserons la question de la concordance entre la zone d'influence urbaine et le bassin d'emploi. L'ensemble des emplois offerts par une ville consolide-t-il son ancrage spatial ?

¹²⁵ En introduction, p 16, nous avons commencé à évoquer ce point en citant les propos de C. JAMOT (2009).

I) LES PETITES VILLES : SOURCE ELEMENTAIRE DE DISTRIBUTION DE BIENS ET DE SERVICES

La proportion du tertiaire entre le rural et la petite ville ne diffère guère ; la distinction porte plutôt sur la qualité de ce tertiaire, sa rareté relative qui va déboucher sur sa plus value. La masse et la qualité de ce tertiaire vont alors servir à différencier les niveaux urbains eux-mêmes : « *Le secteur tertiaire a cette particularité d'être indispensable à la vie urbaine. Les diverses fonctions commerces, services privés et publics existent dans chaque centre urbain, avec une importance variable* » (A-M. PROST, 1965, p 25).

Cette réflexion d'A-M. PROST s'inscrit dans la continuité des travaux de W. CHRISTALLER sur les places centrales. Malgré des contestations, il faut reconnaître que le trait de génie de ce géographe allemand a été de mettre en lumière les notions de centralité, de polarisation et de seuils d'apparition. Dans sa théorie, les villes concentrent commerces et services, d'où leur fonction centrale. Et du fait de leur utilisation quotidienne ou non, ces commerces et services se hiérarchisent. Plus les biens seront recherchés, plus ils seront proches des clients, afin de réduire les temps de trajet longs et coûteux. La conséquence de ces deux phénomènes est une hiérarchisation des centres, qui s'établit, au plan spatial, pour CHRISTALLER, sous une forme hexagonale. En outre, plus on s'élève dans la pyramide urbaine, plus le nombre de centres de chaque niveau urbain se restreint, d'où, logiquement, des zones d'influence d'étendue différente selon les niveaux.

Cette théorie n'est pas exempte de critiques, notamment par le fait qu'elle soit pensée pour un espace homogène et une population uniformément répartie. Néanmoins, nous partons de l'hypothèse que même si de nos jours la mobilité s'est accentuée, même si nos espaces interstitiels connaissent des densités inégalement réparties et que le relief est ici chaotique, la théorie de CHRISTALLER se vérifie encore. Rares en effet seront les personnes à effectuer un trajet de plus de 20 km uniquement pour se ravitailler en produits alimentaires ou pharmaceutiques.

Partant de cette hypothèse de travail, notre premier devoir est alors d'étudier intrinsèquement la fonction commerciale de nos villes qui reste, quelle que soit l'époque, facteur d'échange, d'animation, d'information, et surtout organisatrice de l'espace et partie-prenante du développement économique (J. BEAUJEU-GARNIER, 1977). « *Par essence, la fonction commerciale porte la marque du territoire où elle est implantée. Le commerce étant au service d'une clientèle résidente ou extérieure à la ville, il est, plus que toute autre activité économique, sensible à son environnement urbain* » (R. P. DESSE, 2001, p 9). Cette base de départ justifie d'analyser l'insertion de nos petites villes dans le réseau urbain, en les hiérarchisant par l'étude du nombre de commerces et services, et sur le plan spatial, par les potentialités qu'elles présentent en terme de rayonnement sur les espaces alentours.

L'objectif de cette partie recouvre, en fait, deux problématiques : une radioscopie des commerces et services en 2004 et l'observation de leur évolution par rapport à 1987¹²⁶. Dans un premier temps, nous allons nous borner à un simple état des lieux. Cette modestie de l'étude se justifie par deux points. Nous avons tout d'abord le souci de faire ressortir les grands traits caractéristiques du commerce dans les petites villes françaises, notamment afin de les comparer avec celles de l'Espagne. Or, trop de détails risquaient de flouer une bonne comparaison. Ensuite, une thèse sur le commerce des petites villes du Centre-Est est en préparation dans notre laboratoire (M. CHAZE). Cette dernière s'attardant largement sur la structure (types de points de vente, forme commerciale, aspect du commerce), sur le tissu commercial (répartition intra-urbaine), sur la clientèle et sur les politiques... sera une référence pour ceux qui veulent approfondir la question purement commerciale.

Nous nous bornerons donc à une approche simple, mais non moins rigoureuse, du commerce dans les petites villes des espaces interstitiels. Il sera impératif de se demander si les petites villes représentent toujours les premiers pôles de centralité rencontrés en venant des milieux d'espaces à population peu concentrée. Pour cela, il faudra se pencher sur leur appareil commercial (distinguer les différentes parts qui reviennent au banal et à l'anomal) et sur les services qu'elles proposent. Des éléments perturbateurs (comme une localisation géographique particulière, le niveau de vitalité des autres fonctions économiques recensées en ville, etc) modifient-ils le poids et la gamme commerciale dévolus à ce niveau hiérarchique ? Il ne faut pas oublier que la ville est un système, dans lequel plusieurs éléments interfèrent. La plupart d'entre eux génèrent des commerces et services. De manière inverse, la fonction commerciale est une activité inductrice, pouvant favoriser la venue d'entreprises, si elle atteint un certain niveau de qualité.

Un simple état des lieux ne saurait suffire pour saisir la complexité du phénomène commercial. Divers écrits, surtout ceux de J-P. LABORIE montrent que de profondes modifications ont touché les petites villes depuis ces trente dernières années. Ces modifications s'observent-elles aussi sur les petites villes des espaces interstitiels ? Si oui, de quelle manière ? Deux facteurs ont pu jouer sur les bouleversements commerciaux : la métropolisation générale et la baisse de vitalité économique et démographique propre aux petits organismes urbains. Ils impactent plus particulièrement deux types de petites villes : celles situées à proximité des grandes villes et celles, à l'opposé, complètement isolées. Leurs symptômes sont-ils les mêmes ? Et la parade que les petites villes développent est-elle uniforme, quel que soit le lieu ?

A) RADIOSCOPIE DES COMMERCES ET SERVICES DES VILLES DU SUD MASSIF CENTRAL EN 2004

Axe de recherche fondamental pour la petite ville, l'étude du commerce permettra, entre autres, de dégager des éléments de différenciation ou de ressemblance entre les petites villes françaises

¹²⁶ Nous expliquerons ultérieurement le choix de cette date particulière (p 303).

et espagnoles. Chacune des petites villes, distinguée par son nombre d'habitants et son niveau dans la hiérarchie urbaine, n'offre pas la même quantité de commerces et services.

Pour se maintenir dans la hiérarchie urbaine, les petites villes doivent proposer à leur clientèle sur place ou environnante un nombre important (un seuil) de commerces et services, mais surtout un éventail d'établissements d'une solide diversité. Dans le cas où la gamme serait trop banale, des risques d'évasion existent ; ils constituent ainsi un élément de fragilité pour cette base urbaine. Les seuls moyens de résister à cette aspiration par le haut demeurent l'adaptation très régulière aux nouvelles demandes de la clientèle et la dynamisation des commerces et services par différentes politiques et actions publiques.

Mais, avant d'entrouvrir les volets quantitatif et qualitatif de cette étude commerciale, il a été nécessaire de réfléchir aux différentes catégories de commerces et services à prendre en compte, et surtout aux moyens pour récupérer des données.

1) Méthodologie

Nous nous appuierons, bien entendu, sur la nomenclature d'activités mise au point, en 1979, par la commission de géographie commerciale dirigée par A. METTON. Les activités inscrites dans cette nomenclature ont été ensuite repérées dans le fichier SIRENE (annexe n°6, p 659). Non exempt de lacunes (ex : comptages des charcuteries, boulangeries dans l'industrie, oubli de radiations...), ce choix se justifie cependant par trois aspects. La NAF 700 permet, d'une part, d'appréhender les commerces et les services d'une façon assez détaillée ; d'autre part, cette NAF est la même que celle utilisée en Espagne, d'où la possibilité d'une véritable comparaison scientifique. Enfin, l'INSEE archivant ce fichier, il va nous être possible d'effectuer une comparaison diachronique.

Ces données du fichier SIRENE ont été récupérées via les CCI, du fait essentiel de leur gratuité ou d'un moindre coût par rapport aux propositions de l'Institut National des Statistiques¹²⁷. Cependant, il faut bien être conscient de la manière dont les CCI traitent les postes de ce fichier. Elles recensent l'intégralité du commerce de gros (poste 51), le commerce de détail (52), les HORECA/Hôtels-Restaurants-Cafés (55), les établissements d'intermédiation financières (65), les auxiliaires financiers et d'assurance (67), les activités immobilières (70), les activités informatiques (72), le commerce automobile (50) et les locations sans opérateur (71). Mais elles ne prennent en compte que 50%¹²⁸ des services personnels (93), 50% des établissements de transport (60, 61, 62, 63) et 50% des services aux entreprises (74) (M. CHAZE, 2002, p 56). Pour contourner ces difficultés et avoir les données des postes 93, 74 et 66 (assurances) dans leur globalité, nous nous tournerons vers l'INSEE.

La nomenclature utilisée dans cette thèse va donc regrouper douze catégories (tab n°79, p 753) : *alimentation, entretien de la personne, équipement de la personne, équipement du foyer et de la maison, loisirs-sport-culture, commerce automobile, HORECA, commerce de gros, magasins à*

¹²⁷ A l'époque de notre recherche, le fichier SIRENE n'était pas encore accessible gratuitement sur le site www.insee.fr.

¹²⁸ M. CHAZE n'a pas donné d'explication à cette prise en compte partielle ; et de notre côté, nous ne pouvons pas non plus la justifier.

*rayons multiples, divers*¹²⁹, *services commerciaux et services aux entreprises*. Le commerce de détail va alors pouvoir s'appréhender par son degré de rareté, avec la distinction entre les commerces banaux et anomaux, ceci renvoyant au rythme de fréquentation. Le commerce banal représente le commerce dont l'utilisation est fréquente, régulière, et se trouve donc à courte distance du chaland. Il regroupe, pour nous, les postes "alimentation" et "entretien de la personne". A l'opposé, le commerce anormal propose des biens dont l'utilisation est plus rare, d'où le jeu accru de la concurrence entre magasins et le choix de mobilité pour le client. Seront comptabilisés comme anomaux, les postes "équipement de la personne", "de la maison", "loisirs-sport-culture", et "combustible-commerce automobile". Enfin, les services commerciaux recouvriront "les services de soins personnels et corporels", "les services financiers" et "les services axés sur les loisirs".

La dernière précision à apporter dans cette partie méthodologique est le fait que nous nous intéresserons uniquement à la fonction commerciale des unités urbaines. Or, depuis le début de cet ouvrage, nous insistons sur la nécessité de penser la ville dans des limites plus réalistes que celles de l'INSEE. Mais les commerces et services des communes de banlieue étant, la plupart du temps, parcimonieux, et les difficultés techniques qu'impose un tel travail de recomposition, nous ont conduit, cette fois-ci, à ne travailler que sur les unités urbaines, c'est-à-dire le cœur de nos agglomérations recomposées. Pour nous conforter dans cette décision, et bien que s'appliquant à des grandes villes, nous citerons cette phrase d'un spécialiste du commerce : « *Le centre a vocation à faire la ville, à faire corps avec elle* » (N. LEBRUN, 2003, p 60). Une telle définition correspond bien à la réalité de la situation de nos unités urbaines recomposées, rassemblant la plupart de leurs commerces dans leur centre.

2) L'aspect quantitatif du commerce dans les petites villes

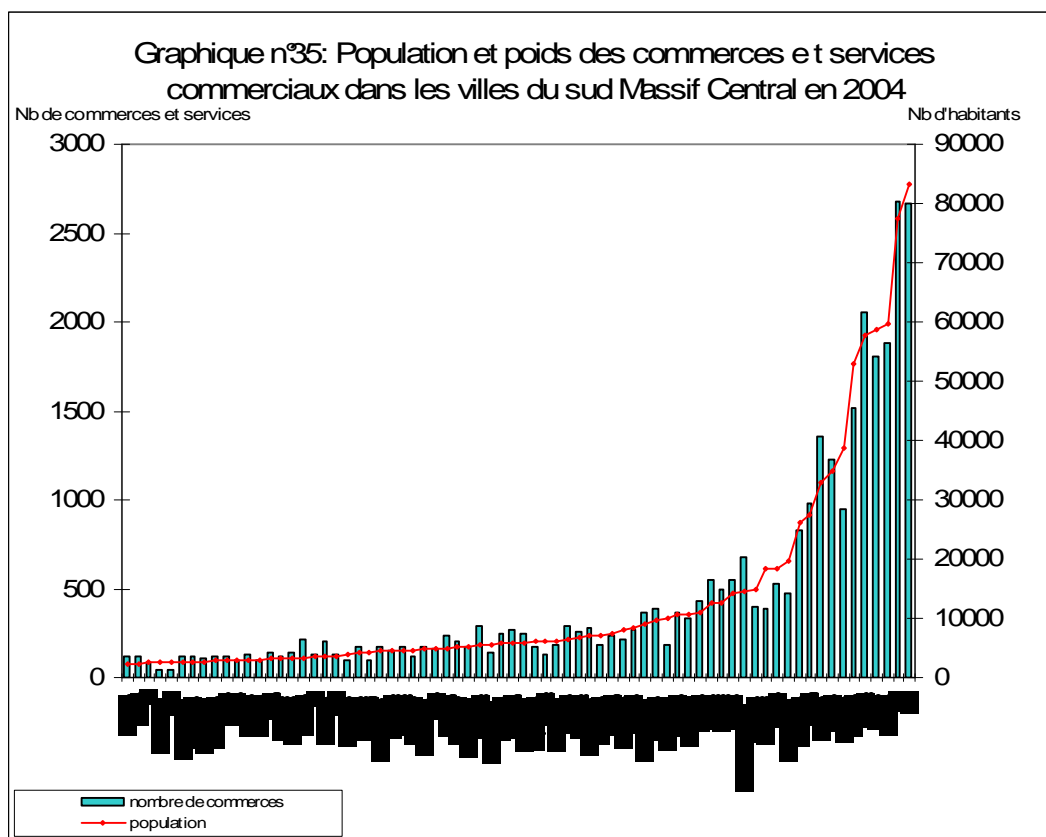
a) Un lien étroit entre la masse démographique et le nombre de commerces et services

Sur le graphique n°35 ci-joint, la ligne d'horizon des histogrammes, matérialisant le nombre de commerces et de services, suit à l'évidence la courbe croissante de la population. Bien que d'autres facteurs explicatifs entrent en jeu, le nombre moyen de commerces et services dépend, bel et bien, du poids démographique (tab n°80, p 754 et tab n°81). L'analyse du tab n°81 est significative. Le nombre de commerces et services augmente au fur et à mesure que nous passons des petites villes de niveau inférieur aux villes moyennes supérieures.

En outre, il apparaît que les rapports entre le niveau urbain le plus bas et les autres niveaux de la hiérarchie sur le plan démographique sont remarquablement identiques sur le plan du nombre de commerces et de services. Par exemple, les villes moyennes supérieures possèdent 21 fois plus d'habitants que les petites villes inférieures de niveau 2 et 21 fois plus de commerces et services ; les

¹²⁹ Cette catégorie "divers" renferme des commerces sans boutique, à savoir la VPC, les ventes sur les marchés... Les marchés connaissent un regain d'intérêt et sont un complément incontournable des commerces sédentaires, notamment dans les villes du sud (Tarn), où les produits rivalisent par leur fraîcheur.

petites villes supérieures possèdent 3,8 fois plus d'habitants que les PVI de niveau 2 et 3,7 fois plus de commerces et services.



Source : INSEE, SIRENE 2004.

Tab n°81 : Nombre moyen de commerces et services dans les sept niveaux urbains de la hiérarchie urbaine du sud Massif Central

Niveaux urbains (1)	Population moyenne de chaque niveau urbain	Rapport	Nombre moyen de commerces et services	Rapport
Villes moyennes de niveau supérieur (VMS)	80 298 hab.	21,6	2 676	21
Villes moyennes de niveau inférieur (VMI)	49 544 hab.	13,3	1 641	12,9
Villes intermédiaires	30 748 hab.	8,3	915	7,2
Petites villes de niveau supérieur (PVS)	14 215 hab.	3,8	476	3,7
Petites villes de niveau inférieur (PVI) de classe 1	6 794 hab.	1,8	246	1,9
Petites villes de niveau inférieur de classe 2	3 720 hab.	1	127	1

Source : INSEE, SIRENE 2004.

(1) : cf chapitre 5, partie III

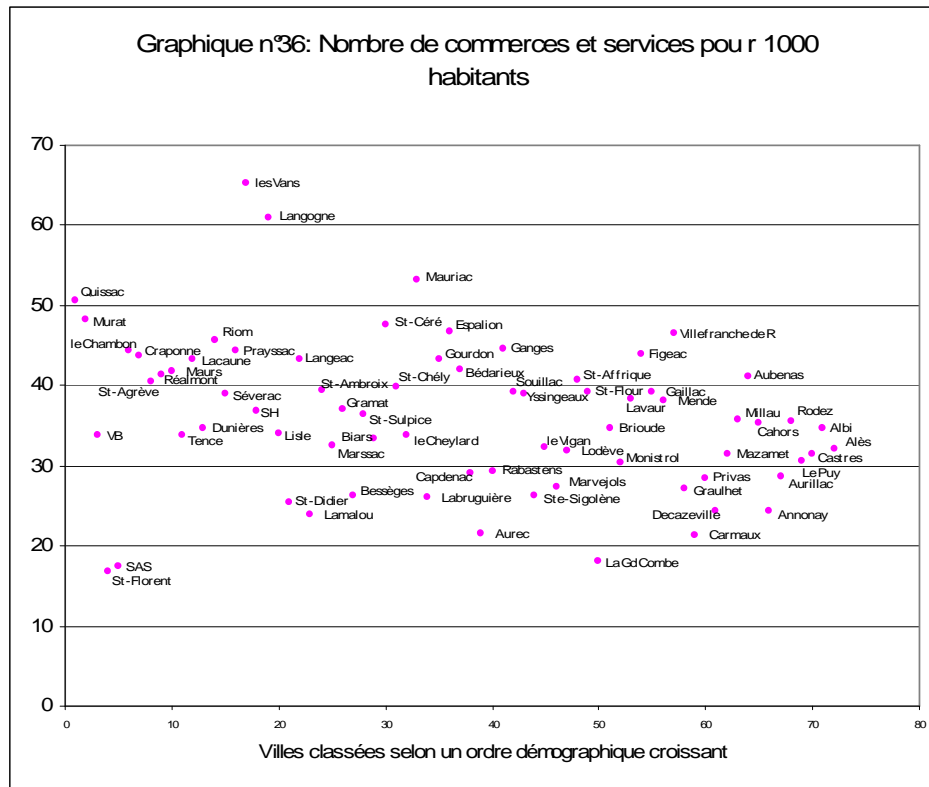
Quelques anomalies ressortent pourtant du graphique n°35, traduisant un sous ou un sur-équipement. Le sous-équipement semble caractériser deux types de villes : celles des vieux bassins industriels (la Grand Combe ou Carmaux) et celles localisées aux abords des pôles urbains plus importants (St-Amans-Soult, St-Florent) ou appartenant à des nébuleuses urbaines (l'Yssingelais-Sigolénois). Les villes portées par un créneau industriel moderne, telle l'aéronautique, ne paraissent

pas affectées, démontrant que le sous-équipement est plutôt lié à des bassins en proie à la crise économique, ayant des difficultés à se renouveler. Quant à la proximité urbaine, elle entraîne une rivalité entre les pôles et/ou entre deux niveaux urbains différents, le pôle urbain supérieur concurrençant le pôle inférieur même pour des articles et services communs, bouleversant ainsi les liens hiérarchiques. Enfin, la "faiblesse" commerciale s'explique aussi par les caractéristiques de la zone de chalandise. Dans ce cadre, le Puy et Aurillac proposent un nombre de commerces et services en moindre quantité que leurs *alter-ego*. La population de leur zone de chalandise est insuffisante pour assurer la "rentabilité" du noyau commercial. Cette hypothèse devra cependant être validée ou infirmée lors de l'étude pratique des zones d'influence.

A l'opposé, l'hypertrophie en commerces et services s'explique souvent par l'isolement. A l'abri de toute concurrence, et malgré le développement de la mobilité des personnes, les petites villes maintiennent leur gamme commerciale si elles sont difficiles d'accès. Cependant, ce bon équipement n'est pas sans lien avec une tradition d'échange. Dans ce cas, se retrouvent des villes telles Rodez, Villefranche de Rouergue, Langogne ou Mauriac... Jacqueline BEAUJEU-GARNIER insistait d'ailleurs sur cette puissance du passé. « *Le canevas des implantations actuelles est, en grande partie, hérité. Il reflète des contraintes techniques et un système de valeurs économiques très différent de celui d'aujourd'hui ; mais, il tend à s'y adapter* » (J. BEAUJEU-GARNIER, 1977, p 147). Et bien souvent, ces villes bien étoffées apparaissent en position de contact, notion classique, et encore d'actualité sur nos espaces (même si elle est davantage vue aujourd'hui par le biais de l'existence de nœuds de communication).

b) Un taux d'équipement commercial plus favorable aux petites villes

Pour affiner nos résultats, nous avons établi un taux d'équipement commercial en rapportant le nombre de commerces à 1 000 habitants (graphique n°36 ci-joint). Du graphique se dégage nettement une dégradation du rapport, au fur et à mesure que la population s'accroît. Les villes moyennes présentent ainsi les plus mauvais taux de satisfaction en offrant autour de 30 commerces pour 1 000 habitants, contre une quarantaine pour les plus petites des villes. Les habitants des petites villes seraient-ils mieux encadrés commercialement ? Nous pouvons en douter car, certes, la masse commerciale est notable vis-à-vis du nombre d'habitants, mais quantité ne signifie pas obligatoirement qualité...



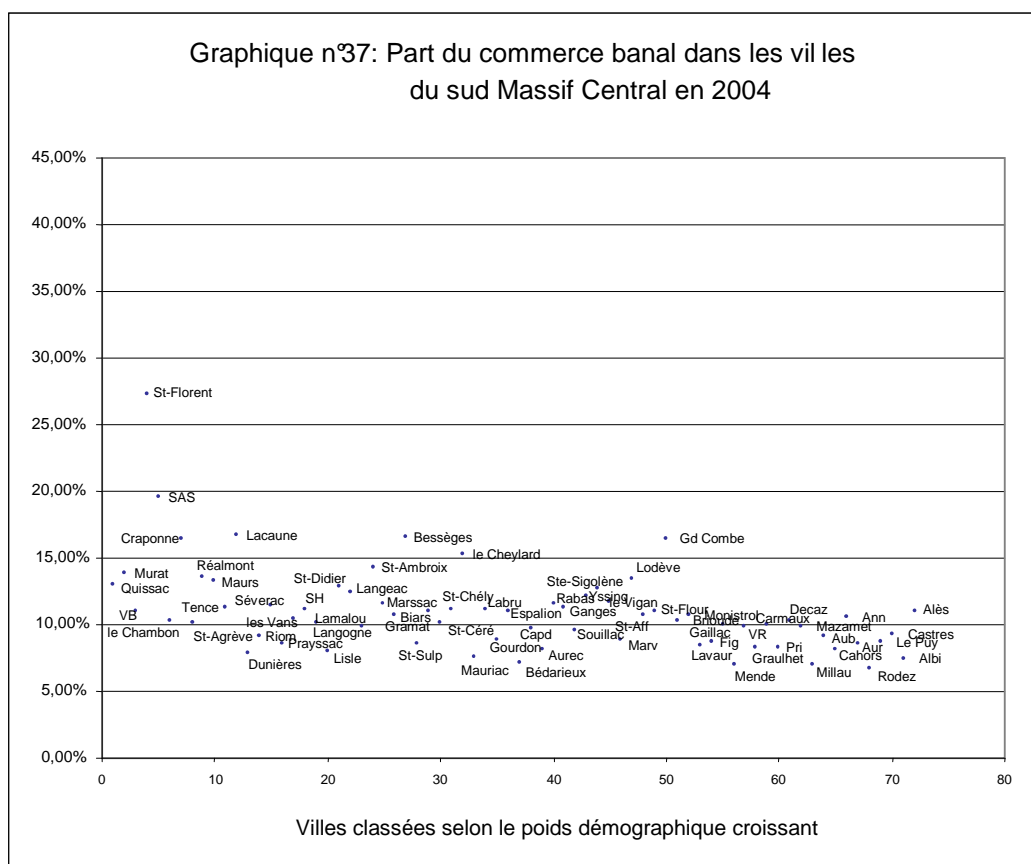
De plus, le rapport évolue par le biais de la nature (industrielle, touristique, etc) et de la localisation de la petite ville. Les agglomérations souffrant d'une carence en commerces par habitant sont sans surprise les vieilles villes industrielles. Ici, le rapport tombe à 20 commerces et services pour 1 000 habitants, tandis que dans les villes isolées (et bien souvent tertiaires), la clientèle dispose de plus de 50 commerces. Ce sur-équipement relatif évoque soit un rayonnement étendu, soit un rayonnement sur un espace dense. Or vues les faibles densités caractérisant notre espace, seule la première hypothèse peut être retenue. Les villes isolées, notamment les plus petites, doivent alors impérativement compenser leur faible poids numérique, par l'adjonction d'une population environnante. Il faut alors la chercher très au large. De surcroît, pour assurer la rentabilité des commerces, une certaine variété et un renouvellement des produits, la clientèle doit être suffisamment nombreuse, avec un seuil minimum. Et ce seuil peut s'obtenir en drainant une clientèle spatialement étendue (ce qui suppose que la clientèle accepte des déplacements, y compris pour l'accès aux commerces élémentaires du domaine du banal).

c) La nature banale du commerce dans les petites villes

Pour clore cette étude quantitative et, en prélude à l'étude qualitative, plus longuement détaillée dans la partie suivante, les parts respectives du commerce banal et du commerce anormal ont été calculées. Le graphique n°37 ci-joint montre clairement la *banalité* des commerces dans les petites villes. Alors que les villes moyennes se caractérisent, majoritairement, par un seuil de moins de 10% de commerces banaux, les petites villes s'établissent, la plupart du temps, en dessus. Celles qui se

détachent vraiment du lot, avec plus de 15% de commerces banaux, sont sans conteste les villes de banlieue : St-Amans-Soult, St-Florent et la Grand Combe.

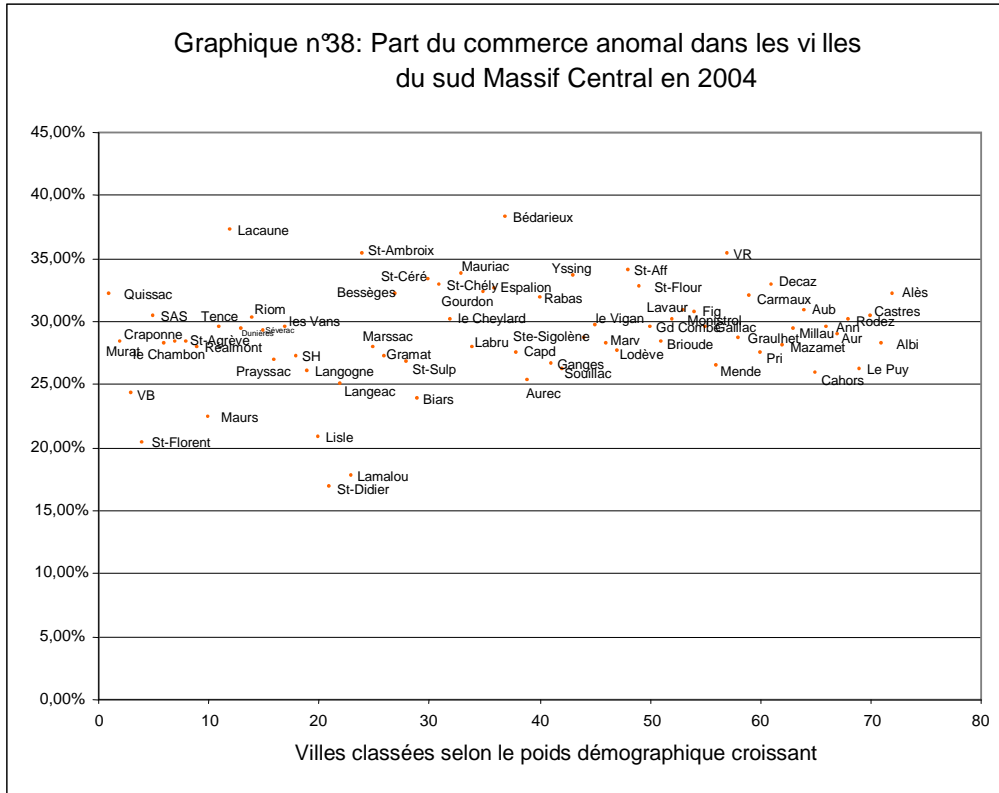
Par contre, nous nous différencions de M. CHAZE qui trouve que « *l'industrie est corrélée avec une part importante du commerce banal* » (2003, p 69). Notre position découle du constat de l'hétérogénéité du poids des commerces banaux dans les villes industrielles (27% à St-Florent, 17% à Bessèges et 9% à Figeac). Paradoxalement, remarquons que certaines villes isolées, essentiellement les plus petites, se distinguent par leur banalité : Lacaune (16,67%), Craponne (16,38%), Murat (13,79%) et Maurs (13,30%). Or, ce fort pourcentage de banalité est problématique, car il nuit à la potentialité de rayonnement. Et cette situation renvoie à ce que nous avons dit précédemment : ces petites villes se situent dans des déserts, et là, la mobilité est acceptée même pour le banal.



Source : Calculs personnels, d'après SIRENE 2004.

Pour le secteur *anomal*, la forte anomalie concerne en premier lieu les villes moyennes et s'amenuise avec la décroissance du poids démographique (graphique n°38). La part du commerce anomal est ainsi proche de 30% dans les villes moyennes, et de 25% voire 20% seulement dans les petites villes. Ces variations sont logiques, dans le sens où les villes moyennes offrent davantage de produits plus rares par définition et où leur zone d'influence est plus étendue, fondée uniquement sur la recherche de l'anomal.

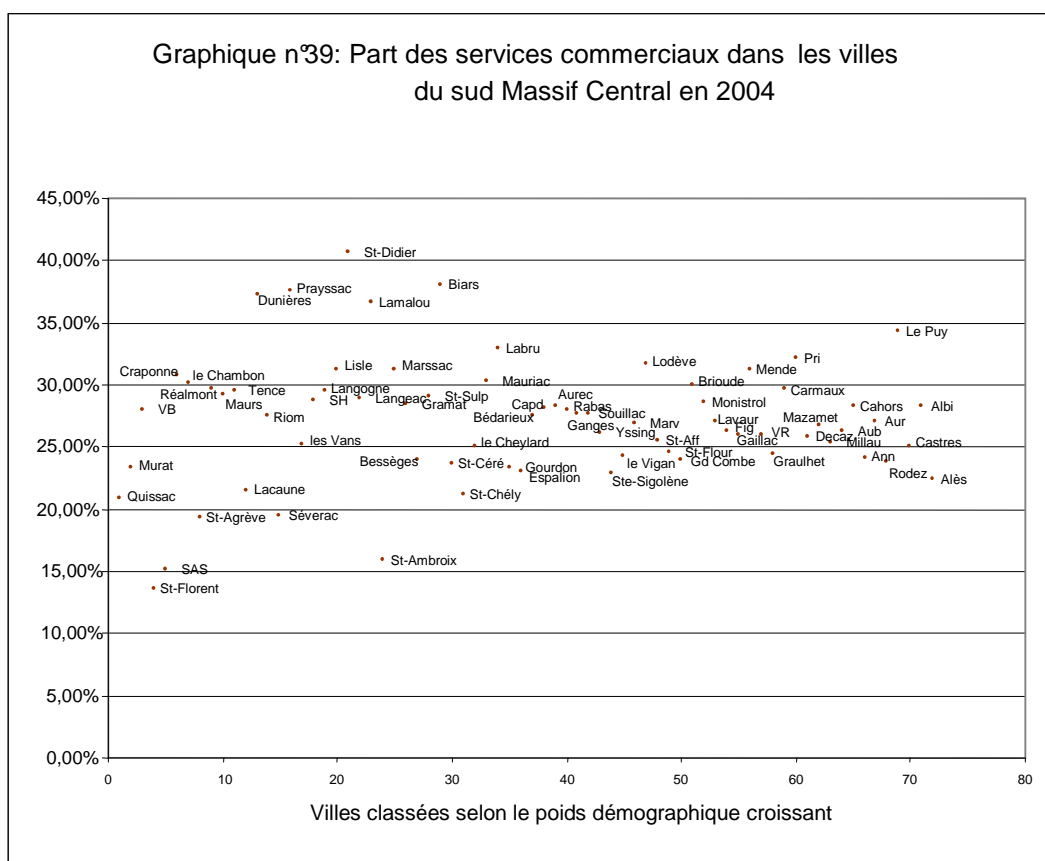
Malgré tout, certaines petites villes réussissent à capter des éléments d'anomalie. La petite ville isolée, qui vit vraiment tournée vers l'extérieur, dispose d'un bon taux de commerces anomaux : + de 30% aux Vans, à Riomès Montagne ou à Lacaune. A l'opposé, les villes de banlieue ne peuvent supporter la concurrence de la grande ville proche. De par leur statut même, elles n'ont comme rôle que d'être dépositaire de commerces et services de proximité.



Source : Calculs personnels, d'après SIRENE 2004.

Les *services commerciaux*, qui comprennent aussi bien des services anomaux que banaux, affichent également une belle présence (graphique n°39). La plupart des agglomérations en possèdent ainsi entre 20 et 30%. Cependant, dès que l'on passe sous la barre des 5 000 habitants, une plus grande hétérogénéité des résultats se dessine. Par exemple, Lamalou et St-Didier ressortent avec plus de 40% de services commerciaux ; ici il s'agit simplement d'une pondération statistique pour compenser le faible poids des commerces anomaux.

La taille de la ville influe énormément sur le visage commercial. Plus la ville sera petite, plus le nombre de commerces sera réduit et plus la banalité caractérisera les établissements de vente. Au-delà de cette règle, force est de constater que l'équipement commercial semble également influencé par la localisation géographique et par la nature de la ville.



Source : Calculs personnels, d'après SIRENE 2004.

3) Une offre commerciale incomplète

Toutes les branches commerciales n'ont pas la même utilité : outil de rayonnement sur les zones environnantes, aides aux entreprises, satisfaction des besoins des touristes... Mais leur intérêt commun est de maintenir la base économique des villes, tant par le nombre d'emplois que par les rentrées monétaires. C'est pourquoi nous allons analyser plus en détail chaque type de commerces.

➤ L'équipement de la personne

Les établissements ciblés sur l'équipement de la personne sont des commerces qui permettent de différencier nettement villes moyennes et petites villes (prises au sens large). En effet, ce type de commerces est très fréquent dans les plus grandes des villes, avec une part de l'ordre de 6-8%, alors que sa représentation ne cesse de se réduire avec la taille, pour s'établir à 2-4% à l'approche du seuil des 2 000 habitants (graphique n°40, p 755).

D'un point de vue numérique, si nous mesurons l'importance de ce poste au sein des trois niveaux de petites villes utilisées dans notre hiérarchie urbaine (chapitre 5, p 280), il apparaît que 100% des petites villes supérieures possèdent au moins 15 commerces de ce type (tab n°82), tandis que seules 67% des petites villes de niveau inférieur de classe 1 atteignent ce nombre contre aucune petite ville de niveau de inférieur de classe 2.

Tab n°82 : Poids de certaines catégories commerciales dans les trois niveaux de petites villes (1)

	Part des petites villes de niveau supérieur à avoir	Part des petites villes de niveau inférieur de classe 1 à avoir	Part des petites villes de niveau inférieur de classe 2 à avoir
+ de 15 commerces alimentaires	100%	89%	34%
+ de 15 commerces "équipement de la personne"	100%	67%	0%
+ de 10 commerces "équipement de la maison"	100%	83%	21%
+ de 15 services "soins personnels et corporels"	100%	89%	25%
+ de 30 services aux entreprises	100%	83%	9%

(1) Pour mémoire, les petites villes de niveau supérieur ont entre 9 000 et 20 000 habitants, les petites villes de classe 1 entre 4 500 et 9 000, et celles de classe 2, moins de 4 500.

Source : Calculs personnels, d'après SIRENE, 2004.

Cependant, toutes les petites villes n'affichent pas un nombre restreint (c'est à dire inférieur à 15) de ce type de boutiques. Une forte tradition commerciale justifie souvent le bon niveau d'équipement des villes isolées : Espalion, Mauriac, Riomès Montagne... D'autres villes, proches des voies de communication, et normalement susceptibles d'être concurrencées par la grande ville, résistent bien. Ainsi, pour Brioude et St-Flour, l'impact de l'autoroute A75 semble minimisé dans le cadre de leurs relations avec Clermont-Ferrand. Deux explications peuvent être fournies à cela : d'une part, la population locale, plutôt âgée, hésite ou se trouve dans l'incapacité de se déplacer ; d'autre part, les magasins sont d'un rapport qualité/prix satisfaisant et la clientèle n'éprouve pas le besoin d'aller ailleurs dans son ensemble.



Photo n°32 : Petite place des Vans (3 219 hab.) en Ardèche, dédiée aux touristes (Source : cliché personnel, août 2004).

La nature fonctionnelle de la ville rentre aussi en jeu pour expliquer la place plus ou moins ostensible des commerces "équipement de la personne". Si les villes industrielles sont peu équipées, les villes touristiques montrent un bon niveau de présence de commerces. Pourtant, il ne faut pas se

leurrer. Les commerces de vêtement s'assimilent ici à des « *commerces en vêtements exotiques*¹³⁰ » ; ces vêtements sont souvent des pastiches de costumes étrangers : djellabas, robes chinoises, ponchos d'Amérique du Sud... La photo n°32 prise aux Vans illustre ce phénomène. Dans cette petite ville d'Ardèche, des secteurs semi piétonniers permettent de flâner, d'où l'installation de tels commerces. Ils servent strictement à attirer le touriste et non à assurer un rayonnement potentiel.

L'apparition des commerces "équipement de la personne" n'est pas uniquement liée à la population intrinsèque, mais aussi à la zone de chalandise. Des petites villes apparaissent sur-équipées avec 3-4 commerces de ce type pour 1 000 habitants, et d'autres sous-équipées avec 1 commerce pour 1000 personnes. Le premier cas caractérise les centres urbains les plus isolés (Riomès Mgne, Espalion ou Langogne), donc à la zone de chalandise étendue. Quant au second, il concerne les villes concentrées dans des nébuleuses urbaines, sans possibilité de rayonnement.

➤ **L'équipement de la maison**

Pour ce poste, curieusement, la distinction entre les différents niveaux urbains est assurément moins nette que précédemment. Cependant, il semble quand même que ce type de commerces s'étiole, au fur et à mesure que la taille de la ville décroît (graphique n°41, p 755). Globalement, le poids de cette branche est plus faible que pour l'équipement de la personne : autour de 5% de l'ensemble des commerces et services. 100% des petites villes de niveau supérieur abritent plus de 15 commerces de cette catégorie (tab n°82, p 296), tandis que les petites villes de niveau inférieur de classe 1 sont encore 83% dans ce cas, et les petites villes de niveau inférieur de classe 2, 21% seulement. Contrairement à l'équipement de la personne, l'équipement de la maison est plus présent dans les plus petites villes. La cause en incombe peut-être aux indétronables quincailleries et drogueries (et autres commerces désuets) qu'on trouve aux détours des rues et qui résistent encore à l'implantation des *Bricorama* et autres *Bricomarchés*.

Des cas de sur et sous-équipements surviennent vers la base de la hiérarchie. Encore une fois, les villes touristiques présentent des cas d'hypertrophie, en comparaison de leur seule population locale. Dans ce schéma-là, il faut bien tenir compte, d'abord, de leur adaptation à une clientèle temporaire ; certains commerces vivent au ralenti pendant la morte saison. Par ailleurs, cette catégorie inclut des boutiques de souvenirs, peu propices au rayonnement sur l'espace local. Quant aux cas d'atrophie, ils concernent les villes de banlieue (St-Amans-Soult et St-Florent), comme celles appartenant à des nébuleuses urbaines (St-Didier, Aurec et Ste-Sigolène) et relèvent d'un processus général.

➤ **L'équipement de loisirs-sport-culture**¹³¹

Ce poste "loisirs-sport-culture" répond à un besoin intrinsèque d'accès à la culture ; c'est un besoin local et il n'y a sans doute pas de possibilité pour un rayonnement spatial. Une grande

¹³⁰ Expression employée lors de notre maîtrise à propos de stations thermales.

¹³¹ L'INSEE ne permet pas de distinguer ces trois postes.

similitude avec la catégorie précédente (graphique n°42, p 755) se fait jour. En conséquence, nous n'insisterons guère sur la branche loisirs-sport-culture.

La représentation de ce type de commerces est faible : moins de 5%, quelle que soit la taille de l'agglomération. Les quelques villes qui dépassent ce seuil des 5% se situent dans des endroits isolés (Murat, Craponne ou le Cheylard) ou appartiennent au monde industriel ancien. Pour expliquer ce dernier phénomène, il faut faire appel à l'histoire. En effet, une cohésion sociale forte a toujours caractérisé les villes ouvrières, se traduisant par la multiplication d'associations, notamment sportives.

Si les villes moyennes possèdent une part relative comparable aux petites villes, cela ne signifie toutefois pas la même gamme commerciale. Dans les villes moyennes, la présence de grandes surfaces (*Connexion* pour le matériel audiovisuel, *GoSport* pour le sport, ...) nuit davantage à la pérennité de petits commerces dans le monde des loisirs. En plus, ces grandes enseignes procèdent d'une plus grande efficacité de vente (rayons multiples en un même lieu).

➤ **L'équipement en soins personnels et corporels**

Cette catégorie, largement gonflée par les coiffeurs, s'établit dans une fourchette allant de 2 à 6% en moyenne dans les villes des espaces interstitiels. C'est particulièrement typique des villes de plus de 10 000 habitants (graphique n°43, p 755). Dans les organismes plus petits, les services de soins personnels et corporels permettent d'isoler les petites villes de niveau inférieur de classe 1 de celles de classe 2. Les premières citées sont 89% à en posséder plus de 15, contre seulement 25% pour les secondes (tab n°82, p 296).

Leur rareté est en lien avec le côté industriel des organismes urbains. Les CSP "ouvriers-employés" répartissent leur budget en fonction de l'utilité et de la pérennité des biens. Pour celles-ci, et d'une manière compréhensible, instituts de beauté et autres soins du corps sont synonymes de futilité. A l'extrémité, la population travaillant dans les services administratifs ou dans des sphères industrielles plus modernes, en est fortement consommatrice : ainsi, Figeac possède 47 services "soins personnels et corporels", alors que la Grand Combe en a peine 12, pour un nombre d'habitants quasiment identique (12 579 dans la ville lotoise et 10 135 dans celle du Gard). Cette question des CSP semble incontournable pour une étude plus approfondie des commerces. Ici, nous soulèverons juste le voile. Des CSP diversifiées (d'aisées aux plus pauvres) permettent la présence de commerces et services très variés, de *standing* divers, proposant dans chaque catégorie une gamme élargie de produits.

Dans son DEA, M. CHAZE (2003) apporte une explication à la forte proportion de tels services. Elle serait liée à une population âgée. Mais cette hypothèse ne correspond pas complètement à la réalité de notre terrain. En effet, St-Florent et Bessèges, deux prototypes de villes à population âgée : plus de 40% de plus de 60 ans (tab n°43, p 708), affichent une indigence relative dans les services de soins personnels. A l'opposé, à Monistrol et à Mende, où les moins de 20 ans représentent une proportion notable, ces services sont bien présents. Pour tenter d'expliquer cette différence avec la

théorie de M. CHAZE, nous pouvons mettre en avant que Bessèges et St-Florent se localisent à proximité d'Alès, leur offrant ce type de services.

➤ **Les services financiers**

En phase avec la situation française qui voit la multiplication des guichets, les services financiers sont abondants et représentent, en valeur relative, dans notre espace d'étude, globalement, entre 8 et 12% (graphique n°44, p 756). Numériquement, ils font cependant défaut aux villes de banlieue, confirmant leur simple rôle résidentiel, et sont aussi absents des villes d'industries traditionnelles. Est-ce un héritage du temps où les revenus de la population ne nécessitaient pas le recours fréquent à de tels services ?

Par contre, les CSP "cadres-fonction publique" qu'on retrouve généralement dans les préfectures ou sous-préfectures les utilisent abondamment. Cahors et Privas le montrent par leur émergence au dessus du lot. La présence d'un tissu industriel dynamique (ce que n'ont pas les villes d'anciennes industries), bien intégré dans le monde économique d'aujourd'hui, justifie également une telle quantité de services financiers. Villefranche de Rouergue et Biars en détiennent une part non négligeable, en liaison avec leurs industries respectives : aéronautique et confiture.

➤ **Les services aux entreprises**

Des services sont propres au monde des entreprises. Il est cependant regrettable que, sur ce plan, l'INSEE mélange les services banaux (comme le nettoyage) avec les services de pointe (plus axé sur l'informatique). Quoiqu'il en soit, nous voyons que les services aux entreprises représentent entre 10 et 20% du total des commerces et services, ce qui est très important. Cette part gonfle lorsque la masse démographique augmente : avec systématiquement plus de 15% à partir du seuil des 5 000 habitants (graphique n°45, p 756).

L'effacement relatif des services aux entreprises dans les petites villes se voit aussi dans le tab n°82, p 296, qui indique que seules 9% des petites villes de niveau inférieur de classe 2 possèdent plus de 30 unités, contre 83% pour les petites villes de classe 1.

Ces services ciblent en premier lieu les villes industrielles du XXe siècle, notamment celles de l'Yssingelais-Sigolénois, et de la *Mecanic Valley*. Sur ce plan, Cahors et Souillac, bien qu'éloignées du dernier SPL cité, profitent de cette dynamique. A l'opposé, les organismes urbains des vieux bassins industriels n'éprouvent guère le besoin de se doter de tels services, leurs rouages correspondant encore aux conceptions du XIXe siècle. Ainsi, Annonay montre-t-elle une déficience dans ce domaine. La proximité et la concurrence de St-Etienne et de Lyon peuvent-elle expliquer en partie ce phénomène ?



Photo n°33 : Petite boutique d'informatique à Villeneuve de Berg. Cette activité n'en est qu'une parmi d'autres (Source : cliché personnel, août 2004).

Evoquons également le problème de la qualité des services aux entreprises. Si des commerces d'informatique existent bel et bien dans nos petites villes, l'observation du contenu de leur devanture laisse présager des services *a minima* ou montre que l'informatique n'est qu'une activité parmi d'autres pour le prestataire. C'est le cas, par exemple, à Villeneuve de Berg (photo n°33).

➤ **HORECA**

Bien que la clientèle locale aille au "bistrot du coin", cette catégorie de services s'adresse en premier lieu à des touristes. Très distinctement, le poids relatif de cette catégorie évolue d'une manière inversement proportionnelle à la taille de la ville. Tandis que les HORECA des villes de plus de 10000 habitants affichent une valeur inférieure à 10% de l'ensemble commerces et services, ceux des petites villes dépassent allègrement les 15% (graphique n°46, p 756).

Deux explications à cette présence dans les petites villes : le tourisme et l'histoire. Sans surprise, dans les mieux pourvues, se repèrent les villes sises le long des grands axes de communication (Souillac) et celles localisées dans un environnement touristique. Ce côté touristique, bien qu'il ne soit pas une solution miracle pour la survie de petits organismes continue, toutefois, de pérenniser le tissu économique. Ensuite, les cafés-tabacs sont encore très nombreux dans nos espaces interstitiels car ils témoignent d'un héritage du passé. Leur présence va continuer à persister, par le biais de politiques régionales. La région Languedoc-Roussillon soutient ainsi le réseau des *Bistrots de Pays*.

➤ **Les magasins à rayons multiples**

Les magasins à rayons multiples sont rares dans nos petites villes (graphique n°47¹³², p 756) ; malgré tout, ils représentent, en valeur relative, une part dans l'ensemble des commerces et services (2-3%) supérieure à celle qu'ils peuvent avoir dans les villes moyennes (0,8-1%).

¹³² La part des magasins à rayons multiples étant très homogène, nous avons été obligée de modifier l'échelle du graphique n°16a, pour mieux faire ressortir les différences entre villes.

Il existe par contre une différence sensible entre le nombre absolu des magasins à rayons multiples dans les petites et moyennes villes. La présence d'hypermarchés que l'on ne trouve que dans les villes moyennes est l'une des explications de cette distinction numérique. La seconde réside dans le fait que les supermarchés s'installant à la périphérie des villes, ils ont pu s'implanter dans les communes de banlieue de nos petites villes, non prises en compte ici (cf partie méthodologique). C'est notamment le cas pour Lamalou et Bédarieux entre lesquelles les supermarchés se sont installés sur la commune d'Hérépian.

Il est essentiel que les petites villes soient dotées de tels établissements. Les bourgs-centres n'ont pas toujours ce type de commerces et n'ont d'autre choix que de se ravitailler au supermarché le plus proche (celui de la petite ville), à moins que leur population ne court-circuite la petite ville en s'approvisionnant, directement, à l'hypermarché de la ville moyenne ou de la grande ville, plus grand et mieux achalandé. Enfin, soulignons que les grandes surfaces des petites villes sont majoritairement alimentaires, bien que des *Intersport* ou *Bricorama* fleurissent ici ou là.

➤ **Le commerce de gros**

Le commerce de gros assure la distribution des produits bruts ou ayant subi une transformation et celle de produits importés. Il ne s'assimile donc pas aux autres types de commerces et de services dans le sens où il s'adresse en priorité à des revendeurs ou à des collectivités et non à des particuliers. Au plan national, il représente une catégorie commerciale qui, ces dernières années, s'est regroupée sur les grandes villes. En conséquence, on peut se poser la question de savoir si elle n'a pas délaissé les petites villes en général, et celles des espaces interstitiels en particulier.

Contrairement à cette hypothèse, le commerce de gros n'a pas totalement disparu des petites villes ; il y représente entre 1 et 10% du total des commerces et services (graphique n°48, p 757). Numériquement, une frontière se matérialise entre les villes moyennes et les petites villes.

Nous pourrions penser que le commerce de gros est systématiquement corrélé à la proximité d'un axe de communication en raison de ses impératifs de redistribution. Or, la présence de Lacaune, St-Agrève, Maurs et Langogne dans le groupe des plus fortes valeurs relatives le dément, des raisons inhérentes à chacune de ces localités intervenant. A Lacaune, par exemple, l'extraction de pierres de taille a maintenu la présence du commerce de gros de matériaux de construction, et la présence de nombreuses charcuteries de gros a justifié la mise en place d'un SPL, constitué autour du "cochon" (F. CHIGNIER-RIBOULON, 2005). Le passé industriel et son poids présent expliquent également le rôle prépondérant que le commerce de gros peut tenir de nos jours : Mazamet et Graulhet ont des grossistes en produits chimiques et en produits textiles¹³³. Ces villes du Tarn ont notamment développé un commerce de gros en liaison avec la présence des *Laboratoires Pierre FABRE* (produits chimiques et pharmaceutiques).

¹³³ Les deux étant liés à l'activité textile traditionnelle.

La moindre anomalie constatée d'une manière globale (p 293) se vérifie dans l'analyse détaillée des commerces. Les petites villes pêchent par exemple dans l'offre en équipement de la personne ou encore de la maison. Une autre carence, problématique, est celle des services aux entreprises. Une telle situation ne peut que nuire aux petites villes soucieuses d'attirer des entreprises, notamment industriel. Enfin, il est clair que le profil socio-économique de la cité influence la gamme commerciale.

De cette radioscopie des commerces et services en 2004 se dégagent trois idées-forces. Premièrement, les plus petites des villes sont largement identifiées par leur côté "commerce banal" et par la proportion importante d'établissements HORECA, catégorie constituée essentiellement de cafés au titre d'un héritage passé. Deuxièmement, si la petite ville se caractérise en général par un taux d'équipement appréciable, elle le doit, non pas à sa population intrinsèque, mais pour beaucoup à la population environnante, ce que suggèrent les taux d'encadrement. Y compris pour le banal, on vient se ravitailler dans la petite ville la plus proche. Enfin, la nature des emplois présents dans l'agglomération agit beaucoup plus que l'âge des habitants sur le nombre et le type de commerces. La ville préfecture est plus demandeuse de services financiers ou encore de soins à la personne que la ville traditionnelle industrielle. De même, la localisation de la ville n'est pas innocente. Proche d'une métropole, elle va entraîner une banalité des commerces et services, et isolée, le maintien d'une certaine diversité.

Cette situation, établie en 2004, reflète-t-elle une réalité immuable ou ne constitue-t-elle qu'une étape dans le processus de modification de la grille commerciale, processus qui s'est accéléré dans les petites villes à partir de 1975 ? Cette question mérite une analyse spécifique, débouchant elle-même sur la notion d'adaptabilité ou non des organismes de petite taille.

B) LES MUTATIONS DE LA GAMME COMMERCIALE DEPUIS UNE VINGTAINE D'ANNEE : ADAPTATION AU MONDE MODERNE OU DECLIN ABSOLU ?

Bon nombre d'auteurs l'ont montré (J-P. LABORIE) et confirmé (J-Ch. EDOUARD) : les petites villes accuseraient dès la fin des années 70, et jusqu'à nos jours, de fortes pertes commerciales, aboutissant même parfois, pour le commerce de détail, à une mort lente.

Dans cette partie, il s'agira de dégager des indicateurs pertinents sur la mutation des commerces et services et ce, à travers l'exemple de situations géographiques différentes. La réalité de la métropolisation, le désenclavement ou encore l'impact réel de l'isolement vont permettre une typologie des petites villes. Il faudra également s'interroger sur la situation commerciale de 2004 : correspond-t-elle à une étape dans un processus de compression générale des effectifs ou ne résulte-t-elle que d'une simple adaptation aux nouveaux besoins, actuels, de la clientèle ? Ce qui serait, alors, moins dramatique. Enfin, si adaptation il y a, les rapports entre commerces banaux, anomaux et les

services devront être analysés, pour souligner l’immuabilité de certains caractères dévoilés dans la première partie, ou au contraire, pour montrer que la petite ville est vivante, son paysage commercial mutant au gré des changements de mentalités de la société.

1) Méthodologie

Depuis 1980, les petites villes ont comme caractéristique de perdre énormément des commerces et services. Il paraissait donc logique d’effectuer une comparaison diachronique entre 1975 et 2004. Malheureusement, pour obtenir des données scientifiquement comparables, nous sommes tributaire de l’INSEE. Or, depuis février 2005, les modalités de diffusion des données SIRENE ont changé¹³⁴. Désormais, les prestations sur mesure doivent être réalisées à partir de la version définitive des fichiers de démographie d’entreprises et d’établissements, constitués par un pôle de l’INSEE situé à Nancy. Ces fichiers excluent certaines activités (le secteur agricole, les divisions 65 : intermédiations financières, 66 : assurances, et 67 : auxiliaires financiers et d’assurance) et ils n’existent, en plus, que depuis 1987. De par ces problèmes d’ordre juridique, nous sommes dans l’obligation d’analyser l’évolution commerciale uniquement sur une période d’une vingtaine d’années (1987-2004). Cette infortune est toutefois compensée par les restrictions émises par les responsables de l’INSEE eux-mêmes, au sujet du fichier SIRENE de 1975. En effet, 1975 représente une année de balbutiements dans la mise en place de ce fichier, d’où l’existence de nombreuses erreurs.

La dernière remarque d’ordre méthodologique concerne la difficulté à comparer des données de deux nomenclatures différentes. Une nouvelle, datant de 1993, a ainsi été élaborée dans l’optique d’une harmonisation européenne. Nous sommes contrainte de travailler sur les seules catégories commerciales comparables entre les deux systèmes de données. C’est essentiellement la catégorie des services aux entreprises qui est la plus affectée par les changements, ceci se comprenant par la plus grande complexité des rouages économiques, aboutissant à des pratiques nouvelles, comme l’externalisation par exemple. Pour ces services destinés aux entreprises, nous retiendrons donc six postes uniquement : activités juridiques, comptables, d’architecture, publicité, travail temporaire et studios photographiques.

Après ce point méthodologique, nous pouvons commencer la rétrospection commerciale, portant sur des tendances, et non sur des réalités parfaites.

2) L’érosion commerciale : un fléau pour toutes les villes

Depuis 1987, un phénomène de dégradation commerciale se constate pour toutes les catégories de villes de notre échantillon (tab n°80, p 754 et graphique n°49, p 757). Dans tout le sud Massif Central, près de 2 200 commerces et services commerciaux ont disparu des organismes urbains, soit 10% de pertes. Mais les chiffres absolus d’évolution sont difficilement comparables, du fait d’un échantillon large. Il est donc préférable de regarder, en proportion, ce que représentent ces pertes (tab n°83 et tab n°84).

¹³⁴ Du fait de contentieux avec des rediffuseurs.

Tab n°83 : Evolution du nombre de commerces et services commerciaux selon la taille démographique entre 1987 et 2004 dans le sud Massif Central

UU selon la population recomposée	Nb de commerces et services en 1987	Nb de commerces et services en 2004	Evolution absolue	Evolution relative
Villes moyennes	11 559	10 399	-1 160	-10,04%
10 000-20 000 hab	3 659	3 274	-385	-10,52%
5 000-10 000 hab	3 115	2 777	-338	-10,85%
Moins de 5 000 hab	2 811	2 472	-339	-12,06%
TOTAL	21 144	18 922	-2 222	-10,51%

Source : INSEE, SIRENE 1987 et 2004.

NB : ici ne sont comptabilisés que les commerces et services de la ville-centre.

Regardons dans un premier temps, l'évolution commerciale selon la simple taille démographique. Une forte analogie s'observe entre les villes moyennes, les villes de 10 000- 20 000 habitants et celles de 5 000-10 000. Chacune de ces catégories voit disparaître 10% d'unités commerciales. La chute est plus accentuée pour les villes de moins de 5 000 habitants, mais reste dans la moyenne du sud Massif Central.

Tab n°84 : Evolution du nombre de commerces et services commerciaux par niveau urbain entre 1987 et 2004 dans le sud Massif Central

	Taux de diminution de l'ensemble des commerces et services dans chacun des niveaux urbains
Villes moyennes de niveau supérieur	-8,2%
Villes moyennes de niveau inférieur	-11,6%
Villes intermédiaires	-8,1%
Petites villes de niveau supérieur	-9,4%
Petites villes de niveau inférieur de classe 1	-13,7%
Petites villes de niveau inférieur de classe 2	-10,8%

Source : d'après INSEE, SIRENE 1987 et 2004.

Dans un deuxième temps, regardons l'évolution commerciale sous l'angle de la hiérarchie urbaine établie précédemment (chapitre 5, p 280). Il apparaît que les petites villes de niveau inférieur pâtissent davantage que les autres de la baisse commerciale de ces vingt dernières années. Les groupes de classe 1 ou 2 perdent ainsi 13,7% et 10,8% en matière de commerces et services. Les petites villes de niveau supérieur sont à peine moins atteintes, avec une perte de 9,4%. Cette diminution n'est que très légèrement supérieure, en valeur relative, à celles des villes intermédiaires et moyennes supérieures. Ces villes sont relativement épargnées, avec une baisse de 8% de leur potentiel. Ce "score" aurait pu être encore meilleur si Alès et Mazamet n'avaient pas respectivement perdu 245 et 175 commerces.

La première idée-force à retenir est celle d'un déclin généralisé des commerces et services à caractère commercial de la majorité des unités urbaines. Les plus petites des villes n'ont pas à rougir de leur dégradation commerciale. Deuxièmement, ce déclin ne caractérise pas uniquement les espaces interstitiels du type de celui étudié ici, mais aussi d'autres espaces en France. En témoigne l'évolution

d'autres villes subissant un même déclin commercial. Sur les 16 villes de références (cf encadré ci-joint), il n'y a en effet que Sarlat, Pamiers, St-Dié, Oyonnax et Mâcon qui gagnent des commerces entre 1987 et 2004. Pour Lannemezan, Mauléon et Sedan, la chute est impressionnante : plus de 20% de pertes.

Dans le but de ne pas tomber dans une géographie purement régionale, il nous a semblé judicieux de comparer notre échantillon de villes à d'autres pôles urbains. Des reproches peuvent nous être faits quant à la faiblesse du nombre de villes de l'échantillon comparatif (seulement 16) mais il est bien compréhensible qu'une étude exhaustive ne peut être menée.

Les entités urbaines sélectionnées appartiennent pour la plupart à la diagonale du vide et tentent de couvrir un large éventail d'activités : les villes industrielles, par exemple, sont représentées par Oyonnax (qui se rapproche des villes de l'Yssingelais-Sigolénois), par Aubusson et Mauléon aux activités plus anciennes et fragilisées. Les villes tertiaires sont les villes touristiques de Sarlat, Bourbon-Lancy, et aussi des villes administratives comme l'une des plus petites préfectures de France, Foix. Enfin, nous avons isolé des entités urbaines bien desservies par les voies de communication (Mâcon) et d'autres plus éloignées des grands axes (Mauléon).

	Pop de l'aire urbaine ou du pôle urbain		Pop de l'aire urbaine ou du pôle urbain
Mâcon (Saône et Loire)	88 584 hab	St-Amand-Montrond (Cher)	19 787 hab
Moulins (Allier)	58 835 hab	Foix (Ariège)	17 440 hab
St-Dié (Vosges)	45 708 hab	Sarlat (Dordogne)	17 347 hab
Oyonnax (Ain)	42 054 hab	Cosne (Nièvre)	15 618 hab
Sedan (Ardennes)	31 665 hab	Mauléon (Pyr-Atl)	6 705 hab
Guéret (Creuse)	28 095 hab	Lannemezan (Htes- Pyrénées)	6 137 hab
Pamiers (Ariège)	23 876 hab	Bourbon-Lancy (Saône et Loire)	5 634 hab
Remiremont (Vosges)	22 601 hab	Aubusson (Creuse)	4 383 hab

Source : INSEE, RGP, 1999.

Dans ce paysage commercial morose, 20 villes tirent tout de même leur épingle du jeu et développent leur potentiel. Les gains acquis ne représentent, certes, que de petits chiffres, mais ils ont le mérite de renforcer le potentiel existant. L'augmentation numérique s'étale de 1 (Le Chambon, Les Vans, Souillac, ...) à 60 commerces (Monistrol). Elle bénéficie essentiellement aux petites villes de niveau supérieur comme, par exemple, Privas ou St-Flour. Parmi les organismes urbains à l'embellie commerciale se repèrent surtout des petites villes de banlieue (St-Amans-Soult, Villeneuve de Berg, Marssac et St-Sulpice), mais aussi des petites villes isolées, souvent anciennes villes-marchés (St-Flour) et des cités dynamisées par leurs industries (Aurec, Monistrol et Ste-Sigolène). L'évolution de ces dernières ne tranche pas avec celle de Sarlat ou encore d'Oyonnax.

3) Les mutations structurelles du commerce et des services

Les évolutions globales cachent une réalité plus complexe, mêlant secteurs en perte de vitesse ou, à l'inverse, en plein essor. Ces évolutions contrastées de postes touchent l'ensemble des petites villes. L'impact de la position géographique est donc limité. Pour expliquer ces évolutions, il faut donc

faire intervenir les tendances nationales. Par ailleurs, dans ce paragraphe vont être uniquement évoquées les évolutions commerciales, et non leurs causes, détaillées dans le quatrième paragraphe.

a) Les secteurs en perte de vitesse

Trois postes majeurs subissent une véritable hémorragie, qu'illustrent nettement les graphiques n°50, 51, 52, p 758. Deux photos prises à Marvejols et St-Agrève témoignent aussi de ce déclin, frappant certaines catégories plus que d'autres.



**Photo n°34 : Rue principale de St-Agrève, 2 688 hab., en Ardèche
(Source : cliché personnel, août 2004)**



**Photo n°35 : Rue du centre ancien de Marvejols, petite ville lozérienne de 7 919 hab
(Source : cliché personnel, août 2004)**

➤ Le premier secteur fortement touché est *l'équipement de la personne*. Seules deux villes, St Amans Soult et Prayssac, sont épargnées (graphique n°50). Toutes les catégories de villes accusent de lourdes pertes, s'élevant en proportion de -33 à -56% du total des commerces et services pour les villes intermédiaires et les petites villes de classe 2 (tab n°85). Les plus petites des villes sont les unités

urbaines les plus gravement atteintes, avec plus de 40% de pertes. Mais les villes moyennes ne résistent pas mieux. Il s'agit donc bien d'une tendance lourde et nationale, due en partie à la concurrence des grandes surfaces.

Tab n°85 : Pertes dans le secteur équipement de la personne entre 1987 et 2004

	Ensemble des commerces équipement de la personne en 1987	Pertes accusées par les différents groupes de villes	Taux de diminution de ces commerces dans chacun des niveaux urbains
Villes moyennes de niveau supérieur	530	192	-36,2%
Villes moyennes de niveau inférieur	978	376	-38,4%
Villes intermédiaires	276	92	-33,3%
Petites villes de niveau supérieur	586	233	-39,8%
Petites villes de niveau inférieur de classe 1	469	213	-45,4%
Petites villes de niveau inférieur de classe 2	348	195	-56%

Source : d'après INSEE, SIRENE 1987 et 2004.

L'effritement du poste "équipement de la personne" incombe aussi bien à la crise dans le secteur du vêtement qu'à celle du secteur de la chaussure. On recense ainsi 68 villes marquées par des fermetures de magasins de vêtements et 50 par des fermetures de commerces de chaussures. Cette relative moindre résistance des magasins de vêtements est une tendance qui se note dans d'autres noyaux urbains, par exemple ceux qui sont éloignés à plus de 30 kilomètres d'un axe autoroutier comme l'A71 (C. JAMOT, 1997). Les baisses touchent beaucoup moins les commerces de maroquinerie et d'horlogerie-bijouterie, ceux-ci étant déjà en nombre limité. L'accessoire résisterait donc mieux à la concurrence des grandes villes.

➤ Le second poste à connaître un phénomène de compression numérique est *l'équipement de la maison* (graphique n°51). Toutefois, numériquement, les pertes sont divisées par deux par rapport au poste précédent, et équivalent, en valeur relative, à des diminutions un peu plus faibles (tab n°86). Là encore, les petites villes apparaissent comme les plus fragilisées, même si l'écart des postes se ressert avec les villes plus grandes. Sur ce plan, la performance des villes moyennes supérieures paraît tout à fait médiocre. Elles semblent très mal résister à la pression des grandes surfaces spécialisées des grandes villes, alors que les échelons urbains intermédiaires paraissent protégés par leur relatif isolement.

Parmi les cinq sous-catégories qui composent "l'équipement de la maison", celles de "l'électricité", de "l'outillage-bricolage" sont les responsables pour l'essentiel du déficit. En comparaison, les commerces de meubles ou de décoration résistent mieux. A nouveau, les grandes surfaces spécialisées des niveaux urbains supérieurs entrent en jeu. Mais surtout, on voit l'influence des rayons spécialisés des supermarchés.

Tab n°86 : Pertes dans le secteur équipement de la maison entre 1987 et 2004

	Ensemble des commerces équipement de la maison en 1987	Pertes accusées par les différents groupes de villes	Taux de diminution de ces commerces dans chacun des niveaux urbains
Villes moyennes de niveau supérieur	290	100	-34,5%
Villes moyennes de niveau inférieur	337	80	-23,7%
Villes intermédiaires	152	40	-26,3%
Petites villes de niveau supérieur	292	118	-40,4%
Petites villes de niveau inférieur de classe 1	257	108	-42%
Petites villes de niveau inférieur de classe 2	214	79	-37%

Source : d'après INSEE, SIRENE 1987 et 2004.

Quelques villes récupèrent des boutiques en matière d'équipement de la maison. Ce sont Castres, Privas, Lavaur, St-Affrique, Aurec, Biars, St-Agrève, St-Amans-Soult, Le Chambon et Villeneuve de Berg. L'échantillon est très hétéroclite. A part quelques villes isolées ou en position de banlieue, on ne peut guère en tirer de leçon, même au niveau de l'arrivée de populations retraitées... et bricoleuses.

➤ Enfin, le dernier secteur à voir s'effondrer ses effectifs est *le secteur banal*, constitué très largement par les commerces d'alimentation (graphique n°52). Et, même si les commerces d'entretien de la personne augmentent, ils ne peuvent inverser la tendance générale à la baisse du banal. Les boucheries¹³⁵ (-55% sur l'ensemble des villes), les commerces d'alimentation générale (-54%) sont davantage érodés que les boulangeries (-23%). Ce constat rejoint celui effectué pour d'autres petites villes, notamment celles situées le long de l'A71 (C. JAMOT, 1997). Il semble bien que l'on ait là une constante nationale, indépendante de la géographie et de la position par rapport aux ensembles urbains concentrés.

Les petites villes de notre échantillon comparatif suivent d'ailleurs ce schéma là : une baisse continue du nombre de commerces banaux et une perte importante du nombre des points de vente pour l'équipement de la personne. L'équipement de la maison, par contre, a beaucoup mieux résisté dans nos petites villes interstitielles. En fait, dans un cadre national, nous enregistrons une accentuation des tendances négatives, amplifiées, exacerbées par les faibles densités et l'isolement.

b) L'apparition de nouveaux types de commerces et services

➤ Ces quinze dernières années marquent véritablement l'essor des services de toute nature. La quasi-totalité des villes, à l'exception de St-Céré et de Decazeville, voit la part de leurs services gonfler. En premier lieu, nous notons le boom spectaculaire des *services commerciaux*. Les plus bénéficiaires sont les petites villes de niveau inférieur de classe 2 (graphique n°53, p 753.). Leur

¹³⁵ On note un changement interne : la légère promotion des traiteurs en face de la disparition de simples bouchers.

groupe gagne 133 services, soit une progression de 45%¹³⁶ (tab n°87). Les autres petites villes, ainsi que les villes intermédiaires, jouissent de gains notables. Seules les villes moyennes n'obtiennent pas un taux d'augmentation exceptionnel ; elles possédaient, en fait, déjà de tels services.

On a donc ici une véritable inversion des rythmes par rapport aux pertes commerciales. S'agit-il alors d'un rattrapage de retards flagrants dans un pays riche et développé, ou du rôle des retraités et des résidences secondaires ?

Tab n°87 : Gains dans les services commerciaux entre 1987 et 2004

	Ensemble des services commerciaux en 1987	Gains accusés par les différents groupes de villes	Taux d'augmentation de ces services dans chacun des niveaux urbains
Villes moyennes de niveau supérieur	466	92	19,7%
Villes moyennes de niveau inférieur	901	111	12,3%
Villes intermédiaires	168	52	31%
Petites villes de niveau supérieur	317	77	24,3%
Petites villes de niveau inférieur de classe 1	317	87	27,4%
Petites villes de niveau inférieur de classe 2	297	133	44,8%

Source : d'après INSEE, SIRENE 1987 et 2004.

L'embellie qui affecte la majorité des villes ne doit pas faire oublier que certaines unités urbaines voient le nombre de leurs services commerciaux périlcliter. Ce qui, dans une période d'euphorie nationale, traduit un malaise certain. C'est le cas de Lamalou, Craponne, Riom, Lacaune, St-Céré, Mauriac, Bédarieux, Ganges, Brioude, la Gd-Combe, Privas, Decazeville et Mazamet. Toutefois, hormis Decazeville (et à la rigueur Ganges), les pertes numériques sont très faibles.

Il n'empêche que ces villes sont en situation de crise dans le contexte français. Quelles explications donner ? Les villes en chute pour les services commerciaux sont les villes de vieille industrie (Decazeville, la Grand-Combe) et des villes qui vivent une crise structurelle et conjoncturelle (Lamalou et la crise du thermalisme). La situation est encore plus grave pour les villes centres de pays, comme Brioude, Privas et Riom ; dans ces cas-là, est-ce la concurrence trop proche de la métropole qui les pénalise ?

➤ La période 1987-2004 correspond également à l'explosion des *services aux entreprises* (graphique n°54, p 759) avec des taux de 16% à 76,7%. Ce dernier pourcentage qualifie l'évolution du groupe des tout petits organismes urbains (tab n°88). Ces gains sont plus impressionnants que pour les services commerciaux mais, rappelons-le, en 1987, les services aux entreprises étaient bien souvent limités, voire inexistantes dans les petites villes. Là encore se constate un rattrapage favorable aux petites villes, dans l'absolu et en pourcentage. Cette évolution leur a-t-elle seulement permis d'acquérir un bon niveau d'équipement ou les a-t-elle placées dans une situation de suréquipement ?

¹³⁶ Il est vrai que les chiffres de départ étaient très bas...

Tab n°88 : Gains dans les services aux entreprises entre 1987 et 2004

	Ensemble des services aux entreprises en 1987	Gains accusés par les différents groupes de villes	Taux d'augmentation de ces services dans chacun des niveaux urbains
Villes moyennes de niveau supérieur	252	67	26,6%
Villes moyennes de niveau inférieur	526	98	18,6%
Villes intermédiaires	100	16	16%
Petites villes de niveau supérieur	188	76	40,4%
Petites villes de niveau inférieur de classe 1	126	68	54%
Petites villes de niveau inférieur de classe 2	86	66	76,7%

Source : d'après INSEE, SIRENE 1987 et 2004.

A l'opposé, les services aux entreprises stagnent dans certaines petites villes inférieures de classe 2 et régressent dans 12 autres villes. Il s'agit, pour la majorité, de villes de vieilles industries : Capdenac, Ganges, la Gd Combe, Decazeville, Mazamet et Labruguière¹³⁷, ce qui correspond à la logique de la désindustrialisation.

Une telle situation, de stagnation ou de disparition, n'existe pas dans nos petites villes comparatives, hormis à Foix, délestée de huit services aux entreprises. Par contre, on peut noter en général des pourcentages d'augmentation des services beaucoup plus faibles que dans les petites villes des espaces interstitiels, ceci s'expliquant par un nombre déjà élevé de services aux entreprises en 1987.

➤ *Les magasins à rayons multiples* sont en nette augmentation dans nombre de petites villes des espaces interstitiels. Néanmoins, 13 voient leur nombre stagner et 5 diminuer (St-Céré, St-Hippolyte, le Vigan, St-Flour et Mende). Les mieux loties sont toutefois les villes moyennes qui gagnent chacune plus de 5 magasins (graphique n°55, p 759). Au sein des autres catégories de villes, l'apport est aussi notable. Bien que ne représentant que quelques unités (1 à 2), ces nouvelles "grandes surfaces" permettent de pérenniser l'attraction de la petite ville sur les communes environnantes, à condition, toutefois, qu'elle ne se trouve pas à proximité d'un centre urbain plus grand. Et cette frénésie des grandes surfaces ne semble pas vouloir s'arrêter, ce que prouvent les agrandissements effectués par de nombreux supermarchés, par exemple à Gourdon, et l'implantation de nouveaux, comme à Mauriac. Dans cette dernière ville (comme dans d'autres) commencent même à arriver les surfaces *discount*, preuve de l'adaptation aux nouvelles méthodes de vente, même dans les petites villes les plus isolées. Nous sommes en présence d'un phénomène général d'évolution du commerce. Et cette révolution n'est pas manquée par les petites villes des espaces interstitiels. Nonobstant, on joue sur de faibles effectifs.

¹³⁷ Les autres sont St-Affrique, Villefranche de Rouergue, St-Agrève, Dunières, St-Céré, Mauriac.

Les grandes surfaces: des magasins attractifs pour les petites villes

Photo n°36 : Le supermarché de St-Hippolyte du Fort (Gard)



Au contact Cévennes/Garrigues, St-Hippolyte, 3 391 habitants, possède son supermarché, approvisionnant ainsi les 4 000 autres habitants du canton.

Photo n°37 : La zone commerciale de St-Affrique (Aveyron)



Source : Clichés personnels, 2004 et 2005.

Photo n°38 : Les supermarchés du Cheylard (Ardèche)



Les petites villes essayent de recréer le même schéma commercial que dans les autres niveaux urbains supérieurs. De mini-zones commerciales fleurissent à leurs abords. C'est notamment vrai à St-Affrique, 8 945 hab., à proximité de l'hôpital, le long d'une route fréquentée. Au Cheylard, 5 205 hab., la zone commerciale est beaucoup moins structurée, se mélangeant avec des entrepôts.

➤ *L'équipement des loisirs* fait également une entrée en force dans les plus petites villes (graphique n°56, p 759). Alors que les commerces de ce domaine n'augmentent pas forcément dans les villes moyennes (cas du Puy, Rodez, Annonay et Millau, apparemment déjà équipées), ils explosent littéralement dans les petites villes de niveau supérieur : + 45,3% et dans les petites villes de niveau inférieur de classe 1 et 2, avec respectivement des taux d'augmentation de 31,9% et 47,6%. Ces taux représentent, en valeur absolue, des gains de 1 à 5 commerces dans chaque unité urbaine. Et si les boutiques de sport et les librairies progressent dans une vingtaine de villes, les fleuristes gagnent du terrain dans 36 unités urbaines. Nous enregistrons là un véritable phénomène de société, une mutation commerciale, bien assimilée par notre domaine d'étude.

➤ Enfin, une dernière catégorie se renforce dans les villes moyennes et petites des espaces interstitiels, celle des *hôtels-restaurants* (graphique n°57, p 759). En pourcentage, les villes intermédiaires et les petites villes de niveau supérieur jouissent davantage de l'embellie. Leur groupe récupère ainsi, en moyenne, 59% d'hôtels-restaurants en plus. Pour certaines petites villes, le gonflement de la catégorie permet souvent de renforcer un potentiel touristique, basé sur leur environnement naturel (Quissac) ou sur leur cachet urbain spécifique (Gourdon ou Figeac).

72% des villes du sud Massif Central souffrent de pertes commerciales. La faute en incombe à trois secteurs : l'alimentaire, l'équipement de la personne et de la maison. Du fait de la variation du nombre de chaque type de commerces, les parts respectives du banal, de l'anomal et des services commerciaux se sont modifiées ces quinze dernières années. Premièrement, et conformément à nos dires précédents, les services se sont fortement développés. Deuxièmement, nous constatons un renforcement du banal dans plus de 50% des villes, notamment celles isolées (Mauris, Mauriac et le Cheylard) et celles des bassins industriels (Ganges, St-Florent ou encore Capdenac). Ce renforcement de la banalité, qui est préoccupant en terme de rayonnement sur l'espace, incombe davantage à une crise de l'anomal qu'à un renforcement intrinsèque du banal. Par ailleurs, il contredit les propos de B. MERENNE-SCHOUMAKER (1996) citée par M. CHAZE (2003, p 17) comme quoi l'anomalité se serait renforcée dans les petites villes.

Dans nos villes comparatives, très peu de changements se sont opérés sur la période 1987-2004. La part du banal est toujours restée constante, entre 10 et 20%, celle de l'anomal entre 30 et 40% et celle des services entre 20 et 30%. Un léger affaiblissement de l'anomal se remarque cependant à Foix, Sarlat, Lannemezan, Cosne sur Loire, Aubusson et Mauléon, compensé par une augmentation des services. L'inertie observée ici traduit, sans doute, une mutation plus précoce de leur paysage commercial, par rapport à celui des petites villes du sud du Massif Central.

4) L'érosion commerciale : une double adaptation, au volume de clientèle et à la modernité

a) Masse démographique et masse commerciale : un destin lié ?

Entre fluctuations démographique et commerciale, laquelle influe sur l'autre ? Il semblerait logique que l'évolution de la population ait le premier rôle ; ainsi, toute croissance ou toute perte de population engendrerait respectivement une hausse ou une baisse des commerces. Cette hypothèse se confirme-t-elle ici dans les espaces interstitiels ?

Basée sur le graphique n°58, p 760, ressort une typologie avec trois groupes. **Le premier cas (a)** concerne la majorité des unités urbaines (70%). En fait, entre 1987 et 2004, un parallélisme entre l'évolution de la population et celle du potentiel commercial est constaté. Ainsi, 49% des villes voient leur population et leur masse commerciale s'étoffer, tandis que 21% des villes pâtissent d'une régression démographique et d'un recul de leurs commerces et services commerciaux.

Le deuxième cas de figure (b) rassemble les villes où le nombre de commerces augmente et la population diminue. Seules cinq villes sont dans ce cas : Annonay, Privas, St-Flour, les Vans et le Chambon. Ici, les nouveaux commerces et services s'adressent plus à une clientèle temporaire (touristique) ou spécifique ; nous pensons en particulier aux clients du commerce de gros. Ce dernier a ainsi augmenté à Privas, Annonay et St-Flour.

Le troisième et dernier cas de figure (c) réunit 17 unités urbaines, soit 23% de l'échantillon, touchées par une hausse de population et, malgré tout, par une baisse de leur équipement commercial. Quatre éléments expliquent cette situation paradoxale. Premièrement, le nombre de commerces s'est peut-être aligné sur la masse globale des clients dans la zone de chalandise (pôle urbain + communes environnantes lesquelles ont pu voir régresser leur nombre d'habitants). Deuxièmement, la concurrence d'un pôle urbain supérieur, rendue plus proche par l'amélioration des moyens de communication, et de plus en plus fréquenté par une population de plus en plus mobile, a pu être fatale aux commerces de ce type de petits organismes. Ainsi, St-Didier et Tence se trouvent-elles dans l'orbite directe de St-Etienne, voire de Lyon ; le Vigan est dans celle d'Alès, alors que Lisle, Rabastens et Réalmont subissent l'attraction toulousaine, avec la mise en place de l'A64. Troisièmement, cette baisse du nombre de points de vente, illogique à première vue en face d'un maintien ou d'une progression démographique, peut simplement correspondre à la disparition de petits commerces banaux, et être en liaison avec l'ouverture de grandes surfaces dans la ville. C'est vraisemblablement ce qui s'est passé à Rabastens, Aubenas et Réalmont. Enfin, si certains commerces ont disparu, c'est qu'ils ne correspondaient plus aux besoins fondamentaux de la population actuelle. Le commerce de gros est ainsi responsable de la baisse du volume commercial à Ganges et Lisle.

En adaptant leur base commerciale à l'évolution démographique, ce qui est le cas de la majorité de nos unités urbaines, les petites villes ne se différencient guère des petites villes comparatives. 69% des villes de l'échantillon-test perdent ainsi des commerces et des habitants et 19% en gagnent. Enfin, deux villes, Sarlat et Mâcon, connaissent une situation paradoxale, avec une

évolution commerciale et démographique distincte : hausse des commerces et baisse de la population. Comme nous l'avons mentionné précédemment, la raison en incombe au caractère touristique.

b) La nécessaire adaptation à la société contemporaine

L'apparition ou, au contraire, la fermeture de certains types de commerces reflète essentiellement l'ancrage des espaces interstitiels dans la société contemporaine, et cela est plutôt une bonne chose. Quatre indices soulignent cette tendance, en jeu depuis 1987.

La vague des magasins à rayons multiples dont la création remonte, en général, dans les petits organismes urbains, au début des années 80, atteint les petites villes de notre espace interstitiel durant la décennie 90. Dans la majorité d'entre elles, cela entraîne d'abord la fermeture de commerces d'alimentation ; puis dans leur sillage, celle des drogueries, quincailleries, voire des boutiques d'électricité-électroménager. Le petit commerce traditionnel s'efface devant des formes plus concentrées, plus modernes dans leurs méthodes de vente et plus dynamiques.

Mais nos petites villes maintiennent une partie de leur base économique en consolidant leur offre modeste en services aux entreprises. Et de fortes augmentations qualifient justement cette catégorie de services. Ceci est classique, certains auteurs ayant déjà montré cette évolution positive des services aux entreprises dans d'autres espaces.

Le gonflement général des services commerciaux traduit la volonté des populations de s'occuper davantage d'elles-mêmes, et avant tout de leur corps. Les salons de coiffure et instituts de beauté se sont ainsi multipliés partout. Au niveau des loisirs, les services commerciaux sont encore rares dans les plus petites villes. On observe cependant l'apparition ou le renforcement des agences de voyage, démontrant le souhait de la population d'avoir des prestataires de services à proximité pour répondre le plus rapidement possible à leurs *desideratas*¹³⁸. Ainsi, Langogne, le Cheylard, Mauriac, Gaillac et Brioude accueillent-elles désormais ces "marchands de rêves", tandis que St-Céré, St-Flour, St-Affrique, Figeac et Mende offrent un panel plus complet, avec une concurrence entre les enseignes. Quant aux autos-écoles, elles ont tendance à suivre, logiquement, l'évolution de la population et à se multiplier avec l'accession généralisée des populations à la conduite automobile.

Enfin, l'évolution négative des services de réparation (cordonnerie par exemple) témoigne surtout de la hausse du pouvoir d'achat et du consumérisme de notre société. Contrairement aux décennies précédentes, les clients n'hésitent plus à acheter un nouvel objet plutôt que de faire réparer l'ancien. Ou alors, ils s'adressent directement au Service Après Vente (SAV) de la grande enseigne dans laquelle ils ont fait leurs achats.

Une dernière remarque concerne ce SAV. Dans un article sur *Les mutations commerciales de St-Flour, Brioude, Ambert, face à la métropolisation*, J-Ch. Edouard indique que « *disposer d'un SAV proche, rapidement accessible, [est un] argument de poids dans le choix du lieu d'achat* » (J-Ch. EDOUARD, 2003, p 120).

¹³⁸ Internet est une nouvelle pratique commerciale mais les clients ont encore besoin de discuter avec leur prestataire en direct.

En conclusion, nous ne devons pas trop nous focaliser sur les pertes numériques des commerces. Loin d'être totalement désastreuse, la situation commerciale des petites villes des espaces interstitiels évoque, plutôt qu'une adaptation sévère au déclin du volume de chalands, une adaptation à des besoins plus actuels des populations desservies. Pour confirmer nos résultats, nous pouvons évoquer les propos de B. MERENNE-SCHOUMAKER : « En quelques années, l'offre commerciale des petites villes s'est généralement développée et diversifiée rendant les habitants de leurs régions de moins en moins dépendants du commerce des villes régionales ou des grandes villes. Il en résulte une certaine hiérarchisation des centres et une concurrence accrue entre villes de niveau hiérarchique différent. L'homogénéisation croissante des demandes des populations et surtout la politique des distributeurs multipliant leurs implantations sont, sans conteste, deux facteurs pouvant rendre compte de cette évolution » (2003, p 211).

Les critères de détermination des pôles de centralité reposent sur le poids démographique, le nombre et la qualité de leurs équipements. Ces critères sont indissociables car une concentration de population, y compris ancienne, est toujours à la base d'une concentration d'équipements. De cette concentration d'activités se dégage un système spatial avec, au centre, un pôle, et autour, une aire sous sa dépendance.

C) LES PETITES VILLES AU SERVICE DES TERRITOIRES : LES AIRES D'ATTRACTION COMMERCIALE

Dans la partie précédente, nous avons vu qu'en dépit d'une localisation dans des espaces souvent peu dynamiques, les petites villes gardaient leur potentiel commercial, et que l'érosion numérique de l'offre prise par certains comme une désagrégation ne se révélait être, en fait, qu'une simple adaptation au monde moderne et aux masses recomposées de la clientèle.

Situées dans des espaces de plus en plus dépourvus de toute vie commerciale, les petites villes monopolisent alors les activités centrales que sont les commerces et les services. C'est en partant de ce constat que nous nous positionnerons dans la pure théorie de CHRISTALLER qui définissait, précisément, les villes par cette fonction d'échanges. Par conséquent, nos petites villes devraient pouvoir accéder au commandement sur leur espace. L'étude de ce pouvoir de commandement relève de trois critères, mis en lumière par A-M. PROST pour analyser la hiérarchie urbaine : la fonction, la taille et l'aire d'influence du centre (A-M. PROST, 1963). Dans les parties antérieures, nous avons abordé l'étude des deux premiers critères ; ici, nous nous concentrerons sur l'étude des zones de chalandise de chaque niveau urbain. Un potentiel commercial présent ne suffit pas, encore faut-il qu'il rayonne sur l'espace.

Mesurer l'attraction des villes par l'étendue et l'intensité de leur zone de chalandise se fait selon une méthode régulièrement employée par les géographes, au moins depuis la fin des années 50. Nous avons conscience que cette méthode est très classique, mais elle a le mérite d'être performante, d'où notre intérêt à la réutiliser.

Raisonnant dans un système d'économie libérale, fondé sur l'équilibre de l'offre et de la demande, il est logique que chaque niveau urbain, en fonction du volume commercial et de services qu'il concentre, engendre une certaine attraction sur l'espace qui l'entoure. A ce sujet, des problématiques essentielles se posent immédiatement : les petites villes des espaces interstitiels, situées dans des espaces vides, ont-elles encore des zones d'influence ? Si oui, quelle superficie couvrent-elles alors pour atteindre l'équilibre offre/demande ? Existe-t-il un seuil minimum de chaland pour que le système soit viable ? A l'inverse, il faudra s'interroger sur les causes de la non-attraction observée pour certaines de nos villes : leur trop grande proximité avec d'autres centres urbains est-elle en cause ? Leur noyau commercial devenu faible freine-t-il définitivement le phénomène d'attraction ?

Enfin, il sera primordial de s'attarder sur la structuration même des espaces interstitiels par les villes. Les zones d'influence se chevauchent-elles, pour un même niveau urbain, ou au contraire, le schéma christallérien conventionnel est-il respecté, à savoir un emplacement des villes selon un principe hexagonal et un emboîtement hiérarchique des zones d'influence selon la règle, celles des petites villes emboîtées dans celles des villes moyennes ? La finalité de cette étude sera en fait de répondre à la question de J-P. PAULET, sous-tendue par une réflexion de P-H. DERYCKE, « *Le schéma christallérien est-il devenu obsolète ?* » (J-P. PAULET, 2000, p 47). Les espaces interstitiels s'avèreront-ils être les espaces de prédilection où pourrait encore s'appliquer cette théorie¹³⁹ ?

1) Méthodologie de travail : l'enquête PIATIER revisitée et complétée

a) Description de l'enquête et modifications apportées

La méthode, maintes fois éprouvée pour mesurer l'attraction des villes, date, certes, d'une cinquantaine d'années, mais elle a toujours été probante. L'enquête PIATIER, du nom d'un professeur d'économie, s'est appliquée à l'attraction des villes d'une bonne partie de la France. Pour arriver à ses fins, l'auteur a fait parvenir des questionnaires aux maires, instituteurs et curés, des hommes capables de synthétiser les habitudes de leurs administrés, élèves et "ouailles", en les côtoyant régulièrement. Le questionnaire-type comprenait trois parties : des parties d'ordre général sur la commune (population, équipements, moyens de communication), des questions portant sur la vente de produits locaux, et d'autres portant sur les habitudes d'achats. C'est de cette dernière interrogation que nous allons nous inspirer. Dans l'enquête PIATIER, à la question : « *avec quelle fréquence vous rendez-vous à ?* » et pour chaque commune citée, les interlocuteurs devaient répondre par : le plus souvent, quelquefois ou exceptionnellement. A ces adverbes, le professeur PIATIER avait affecté un coefficient de pondération, afin de classer les centres urbains et de tracer ensuite leur zone d'influence.

Nous avons repris cette méthode d'enquête, avec quelques modifications. Seul le maire (ou la secrétaire de mairie) des communes environnant nos petites villes a été interrogé par voie postale. En

¹³⁹ Rappelons qu'en 1933, CHRISTALLER avait établi sa théorie pour des espaces plans, où la population se répartissait uniformément, où les mouvements étaient limités malgré des facilités de communication (A-M. PROST, 1963 et J-P. PAULET, 2000)

effet, contrairement aux années 60, la société française a bien changé : le curé, quand il y en a encore un, ne connaît plus ses paroissiens, et l'instituteur ne réside plus sur le lieu où il enseigne.

Des modifications interviennent également pour le choix des produits enquêtés. Dans les années 60, « *14 produits et 5 services ont été étudiés : équipement de travail, habillement-confection, tissus, linge de maison, chaussures, meubles, quincaillerie-chasse-pêche, radio-télévision, appareils ménagers, automobile, bicyclettes-motos, matériel agricole, semences-engrais-aliment pour le bétail, cadeaux + médecin-dentiste, chirurgien-accouchements, Banque-Crédit Agricole, cinéma, sport* » (Ex : Enquête PIATIER, Zones d'attraction urbaine de la Région Midi-Pyrénées, 1958). Pour notre questionnaire, nous avons choisi des types de commerces et de services plus adaptés au monde d'aujourd'hui, s'alignant sur les rubriques de la NAF 700 de l'INSEE (annexe n°6, p 659). Afin de ne pas charger le questionnaire et de manière à ne pas effrayer les sondés, nous avons réduit à sept le nombre de grandes catégories¹⁴⁰, ces dernières devant nous aider à tracer les zones d'influence pour le commerce banal, le commerce anomal, les grandes surfaces, les services aux particuliers et les services aux entreprises. De plus, certaines catégories, comme les hôtels, n'ont pas été retenues, car elles ne sont d'aucune efficacité pour cerner les aires d'attraction. Enfin, les services publics (écoles par exemple) ont aussi été éliminés ; nous pourrions avoir des renseignements plus précis sur ce type d'aires d'attraction en s'adressant directement à eux.

Ensuite, contrairement au professeur PIATIER qui avait demandé de répondre par des adverbes, trop subjectifs à notre goût, nous aurions aimé avoir des réponses en pourcentage. Cette méthode s'était avérée concluante pour notre mémoire de maîtrise sur deux villes données. Faisant confiance à notre propre expérience, nous avons envoyé une première série de questionnaires. Or, les premiers interlocuteurs, qui ont pris la peine de nous téléphoner, nous ont expliqué leur préférence pour des adverbes. Prenant en compte leurs suggestions, les autres questionnaires ont donc été modifiés avec retour au système subjectif.

Utiliser les adverbes requiert alors une méthode pour les transformer en données chiffrées. Sur ce point là, nous n'avons pas cherché à innover et avons repris la méthode utilisée par J-Ch. EDOUARD. A chaque réponse de fréquence, ce dernier avait affecté un coefficient : 5 pour le plus souvent, 3 pour quelquefois et 1 pour rarement. Pour chaque produit cité, chaque ville obtenait un certain nombre de points, mis en valeur relative par une simple règle de trois. Les pourcentages obtenus pour chaque bien et pour chaque ville, permettaient ainsi de déterminer trois zones d'influence : une principale avec plus de 30% des achats effectués dans la ville et une zone secondaire entre 10 et 30% des achats, la somme des deux formant la zone globale de chalandise. Ce choix nous a ainsi permis de comparer directement les zones d'influence dans le sud du Massif Central avec celles du nord, espace étendu, appartenant également à la grande diagonale du vide, localisée entre les espaces urbanisés français.

¹⁴⁰ Commerce de gros, commerces aux particuliers, transport, activités financières, immobilier et d'assurance, services aux entreprises, services privés et activités récréatives.

b) Le déroulement de l'enquête

Pour analyser l'attraction commerciale de nos 73 petites et moyennes villes, 381 questionnaires ont été envoyés, une commune de chaque canton de notre zone recevant au moins un questionnaire. A la différence de la "vraie" enquête PIATIER, toutes les communes n'ont pas été enquêtées, l'exhaustivité étant, d'une part, impossible à réaliser du point de vue financier et, d'autre part, n'ayant guère d'intérêt car il existe une grande probabilité que deux communes voisines aient les mêmes habitudes d'achats. Nous avons toutefois choisi plusieurs communes par canton lorsque des cas complexes survenaient, par exemple en zone de marge.

Les départements auxquels nous avons fait le plus appel sont l'Aveyron et le Lot (tab n°89) ; ceci est normal dans la mesure où seules les bordures de l'Hérault, du Gard et de l'Ardèche sont étudiées. Le Cantal, la Haute-Loire et la Lozère n'apparaissent pas ; c'est une volonté délibérée de notre part, afin de mobiliser notre budget pour des secteurs n'ayant pas déjà été prospectés. Nous avons repris les résultats de J-Ch. EDOUARD pour le Cantal et la Haute-Loire et ceux d'A. ORENES en ce qui concerne la Lozère¹⁴¹.

Dans le détail, les questionnaires se ventilent de cette manière : 37 pour l'Hérault, 41 pour le Gard, 68 pour le Tarn, 69 pour l'Ardèche, 77 pour l'Aveyron et 89 pour le Lot. Dans les faits, entre 10 et 25% des communes de chaque département ont été sondées. A la vue des communes qui ont répondu à notre questionnaire, nous pouvons dire que nous avons réalisé un sondage au quart, au moins pour les départements pris dans leur totalité (tab n°90).

Le nombre de réponses s'est avéré très satisfaisant pour une enquête de ce type. Globalement, 247 questionnaires nous ont été retournés, soit 64,83% de réponses. Le département le plus impliqué a été le Tarn (73,53% de réponses) et le moins coopérant l'Ardèche (55,07%).

Pour tracer les zones d'influence, nous avons appliqué les réponses communales à l'ensemble de leur canton, pensant, à l'instar de J-Ch. EDOUARD, que la voisine d'une commune enquêtée a les mêmes habitudes d'achats qu'elle. Cette hypothèse n'est pas complètement parfaite car quelquefois, chaque personne a ses propres raisons de se rendre dans telle ou telle ville : liens familiaux, scolarisation des enfants, histoire personnelle...

¹⁴¹ Mémoire de Maîtrise sous la direction de Florence LAUMIERE en 2000 à Clermont-Fd.

Tab n°89 : Taux de réponse à l'enquête Piatier

Départements	Nombre de questionnaires envoyés	Nombre de questionnaires reçus		Nombre de questionnaires valables	Part de questionnaires valables sur le total de questionnaires envoyés	Nombre de questionnaires mal renseignés
		En VA	En VR			
Ardèche	69	38	55,07%	37	53,62%	1
Aveyron	77	48	62,34%	45	58,44%	3
Gard	41	27	65,85%	26	63,41%	1
Hérault	37	25	67,57%	22	59,46%	3
Lot	89 (1)	59	66,29%	52 (2)	58,43%	7
Tarn	68	50	73,53%	44	64,71%	6
TOTAL	381	247	64,83%	226	59,32%	21

(1) dont trois dans la Dordogne (2) dont un de la Dordogne

Tab n°90 : Nombre de communes sondées par département

Départements	Nombre de communes dans le département	Nombre de questionnaires envoyés	Part de communes sondées par questionnaire	Nombre de questionnaires valables	Part de communes sondées grâce à leur réponse
Ardèche	339	69	20,35%	37	10,91%
Aveyron	304	77	25,33%	45	14,80%
Gard	353	41	11,61%	26	7,37%
Hérault	343	37	10,79%	22	6,41%
Lot	340	86	25,29%	51	15%
Tarn	324	68	20,99%	44	13,58%

Source : Enquête de terrain, 2005.

c) Les imperfections de l'enquête

Comme il est indiqué dans le tab n°89 précédent, sur les 247 questionnaires reçus, 21 ont été mal renseignés. Trois ont été renvoyés vierges ; 8 questionnaires n'ont qu'un recto de rempli. Enfin, pour 10 questionnaires, les personnes interrogées ont répondu 0% en face de tous les commerces et services, pensant que le pourcentage demandé s'appliquait à leur village. Quoiqu'il en soit, si nous soustrayons ces 21 questionnaires mal renseignés, nous obtenons un taux de réponse tout à fait honorable de 59%.

La deuxième limite est que, malgré notre souhait de couvrir en totalité les départements concernés dans notre zone, certains secteurs sont restés obscurs, les questionnaires ne nous ayant pas été retournés dans les mêmes proportions. C'est le cas du secteur au nord-ouest d'Aubenas, à l'ouest d'Alès et de la bordure occidentale du Tarn.

La troisième limite est liée aux non-réponses pour certaines catégories. J-Ch. EDOUARD avait déjà eu ce problème pour les activités d'études, de conseils et d'assistance, pour les promoteurs, les sociétés immobilières et les agences de voyage (J-Ch. EDOUARD, 1999). Nous l'avons rencontré pour le commerce de gros et pour les services (location de machines, activités informatiques, activités juridiques et comptables). Le "blanc" des interlocuteurs s'explique sans doute par le fait que ces activités touchent peu les particuliers, relevant plutôt des entreprises. Pour le reste du questionnaire, les personnes interrogées n'ont apparemment eu aucun mal à cerner les habitudes des habitants de leur commune.

Enfin, le dernier reproche pouvant être fait à notre enquête est qu'elle repose, par définition, sur les appréciations d'un seul individu. Il sera donc impératif de croiser nos résultats avec d'autres sources, institutionnelles par exemple.

d) La recherche d'autres indicateurs potentiels

α) Les documents des Chambres de Commerce et d'Industrie

Les sources institutionnelles les plus appropriées proviennent des CCI. Or, quelle n'a pas été notre surprise de découvrir que toutes les CCI ne ressentent pas le besoin d'analyser les zones de chalandise des pôles urbains ! La CCI d'Alès en est un exemple tandis que celle de Nîmes venait juste de mettre en route une enquête. La deuxième surprise est que les CCI fonctionnent indépendamment¹⁴² les unes des autres sans aucune concertation, d'où des dates d'enquêtes qui ne coïncident pas et des méthodes qui diffèrent légèrement.

Malgré tout, nous nous sommes procuré des études de chalandise, complètes ou partielles, ainsi que des diagnostics ou schémas d'organisation commerciale, pour les villes de : Albi-Carmaux (2003), Castres (2001), Rodez, Espalion, Villefranche de Rouergue, Decazeville, Capdenac (toutes de 2001), Cahors (2002), Gourdon (2004), Souillac (2003), Montcuq (2002), le Puy-Yssingeaux (2004), Annonay (1997), Le Cheylard (2002) et St-Agrève (2002).

Ces études sont réalisées soit par les services de la CCI, soit par des bureaux d'études spécialisés, le plus employé étant *AID Observatoire*, basé à Villeurbanne. Les études réalisées directement par les CCI comportent diverses failles, déjà soulignées par J-Ch. EDOUARD. D'une part, leurs calculs se fondent sur la distance, la population concernée et le pouvoir d'achat de celle-ci. D'autre part, les zones d'influence dessinées sont quelquefois très floues (par exemple pour le Lot) : que représentent, en pourcentage d'achats, les zones dites n°1 ou n°2 ??? Cela n'est même pas mentionné dans le texte. Les analyses menées par les cabinets d'études sont plus rigoureuses, dans la mesure où ceux-ci s'adressent directement à la population, par voie postale ou téléphonique. Pour prendre l'exemple du cabinet *AID Observatoire*, ce dernier segmente le bassin de vie (à grande échelle) de la petite ville. Il constitue ensuite un échantillon représentatif d'une trentaine de ménages dans chacun des segments, en tenant compte de facteurs sociologiques (âge, CSP du chef de famille) et du facteur géographique (enquête au *pro rata* de la population des communes enquêtées). Les investigations portent ensuite sur une quarantaine de produits, se ventilant entre le commerce traditionnel (épicerie, pharmacie, coiffeur, pressing...), les grandes surfaces, le commerce non sédentaire, la VPC, et autres points de vente (garage, restaurant, coopérative agricole, cafétéria...). Cette investigation a pour but essentiel d'identifier le lieu du dernier acte d'achat pour le produit concerné. Ces études sont certes intéressantes, mais elles demeurent imprécises dans la détermination des familles de produits, d'ailleurs différentes des nôtres. En effet, ces bureaux d'études ne distinguent pas les secteurs banaux, anomaux et les services commerciaux. De plus, peut-on dire que le pressing

¹⁴² Ce fonctionnement indépendant se voit au tarif des études : de 30€ pour la zone de chalandise de Cahors à 125€ pour la zone de chalandise de Rodez ou une autre ville du nord-Aveyron.

est un commerce traditionnel ? Nonobstant ces problèmes, ces études nous serviront à modeler et nuancer les limites d'influence déterminées par l'enquête de type PIATIER.

β) L'utilisation de la carte de fidélité

Une autre méthode pour appréhender le pouvoir d'attraction commerciale d'une ville est de se procurer le listing des chalandes possédant une carte de fidélité valable dans la plupart des magasins d'une ville donnée.

A Saint-Céré, petite ville du Lot, fort représentative de nos organismes urbains à tradition commerciale, 33 commerces et services, sur les 140 adhérents que compte l'association des commerçants, proposent ce genre de carte. La présidente de l'association nous a permis de nous adresser au *CEV*, organisme basé à St-Lô, et gérant l'ensemble des cartes à puce du dispositif¹⁴³.

8 616 personnes détiennent cette carte de fidélité. Lors de l'acquisition, elles doivent renseigner un certain nombre de critères : commune de résidence, date de naissance et profession exercée. Les clients, dans leur totalité, ont transcrit leur adresse, mais plusieurs ont fait l'impasse sur leur date de naissance et leur profession. 6 602 personnes sur 8 616, soit 76,6% du total, ont répondu au deuxième critère, et 6 760, soit 78,5% au troisième. Ces taux de réponses tout à fait corrects, permettent un traitement sérieux des données.

Grâce à ces données, une carte grandeur nature de la zone de chalandise de St-Céré pourra être dessinée et une connaissance fine de la clientèle d'une petite ville isolée passée au crible.

Au total, l'influence d'un centre urbain résulte de la conjonction de différents critères, tels l'équipement commercial, le rayonnement culturel, la facilité d'accès... Mais, de tous, l'équipement commercial et sa zone de chalandise sont les plus significatifs, car toujours synthétiques des autres ; une personne qui travaille, ou jouit d'un équipement culturel à un endroit précis, est un client potentiel pour les commerces et services commerciaux de ce centre. Connaître la zone de chalandise est donc un moyen d'appréhender la globalité de l'influence urbaine.

2) Un schéma d'organisation de l'espace encore typiquement christallérien

Dans le dessein de définir les aires d'influence de nos villes des espaces interstitiels, nous allons maintenant rendre compte des résultats de l'enquête que nous avons montée. Notre première analyse va d'abord s'appliquer aux cartes des zones d'influence générale, c'est-à-dire tous produits confondus¹⁴⁴. Il faudra s'intéresser aux limites spatiales, mais aussi à l'intensité des flux à l'intérieur de cette zone. Ensuite, cette étendue spatiale est-elle toujours directement corrélée à la masse de population desservie, celle de la ville et celle de la zone externe ? Dans ce cas-là, que se passe-t-il si l'une des deux composantes perd des habitants ? Les villes parviennent-elles à élargir leur emprise

¹⁴³ Cette méthode a été reprise pour cerner l'influence commerciale d'Evian et a donné de bons résultats (M-E. FEREROL, 2009). Nous souhaitons également adresser nos remerciements les plus chaleureux à Evelyne du service commercial de *CEV*, organisme très coopérant.

¹⁴⁴ Produits banaux, anomaux, grandes surfaces, services aux particuliers et services aux entreprises.

spatiale pour compenser de plus faibles densités ? Par ailleurs, il sera opportun de s'arrêter sur les équilibres quantitatifs : entre l'évolution du poids de la ville-centre et celui de la zone principale d'attraction.

Pour l'ensemble de l'étude sur les aires d'influence, nos propos reposeront sur l'enquête de type PIATIER. En complément, nous analyserons le cas précis de St Céré en nous basant sur le listing de l'association des commerçants ; c'est une source plus complète et exhaustive qui permettra de valider la rigueur scientifique ou non de l'enquête générale au fondement plus aléatoire.

Dans un second temps, et en annexe n°16, p 774, nous nous attacherons à analyser les différences, tant du point de vue spatial que quantitatif, existant entre les zones d'influence des diverses familles de produits (le cas échéant). En effet, les niveaux urbains sont définis par le nombre de commerces et services, et surtout par la qualité de ces derniers. Plus on monte dans la hiérarchie urbaine, plus les commerces et services rares sont présents ; la population des plus petits centres urbains est donc obligée de se ravitailler, pour ce domaine, dans les centres urbains de niveau supérieur. De ce fait, *a priori*, pour chaque type de biens et de services, en fonction de son degré de rareté, une petite ville devra voir sa zone commerciale adopter des géométries variables.

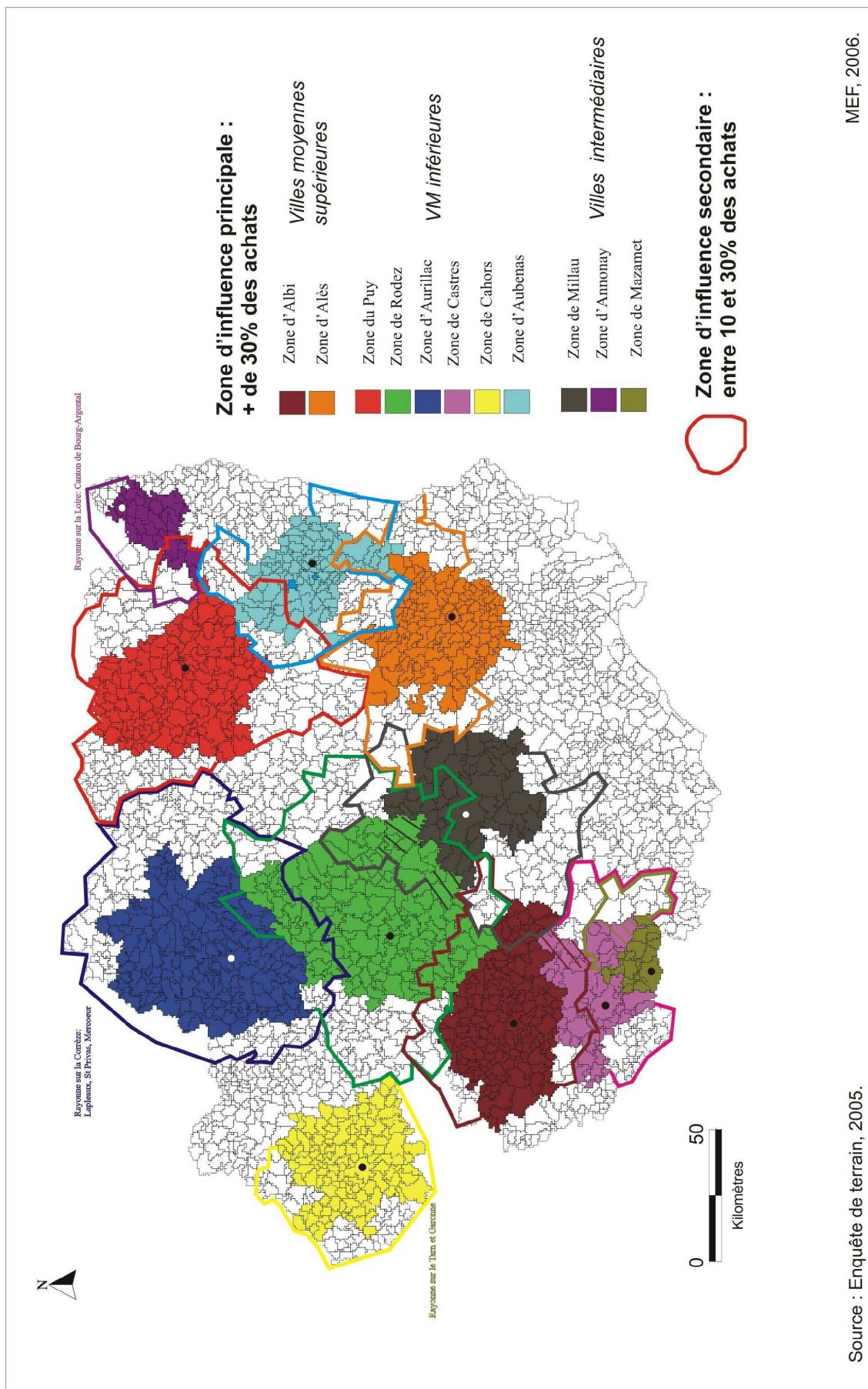
Pour finir, nous essayerons de voir si la théorie de W. CHRISTALLER s'applique toujours à nos espaces interstitiels. Le schéma d'organisation de l'espace que nous allons déterminer sera-t-il conforme à la "théorie des hexagones", qui se traduit par une bonne localisation des centres urbains de différents niveaux, aboutissant à un partage clair et complet de l'espace ?

a) L'analyse des zones de chalandise, tous produits confondus, dans les espaces à faible densité en 2005

➤ Nos propos vont tout d'abord concerner les *villes moyennes et villes intermédiaires*, pour lesquelles nous disposons du support comparatif de la thèse de J-Ch. EDOUARD. Pour le nord Massif Central, « nous sommes dans une sorte de partage optimum de l'espace. Un équilibre s'est instauré dans des conditions peu différentes de celui qu'on trouve plus au nord, dans tout le sud du Bassin Parisien. La comparaison serait riche avec le Massif Central du sud, montueux où les densités sont nettement plus basses » (J-Ch. EDOUARD, 2001, p 378).

Pour répondre à ce questionnement et à première vue, les villes moyennes et intermédiaires du sud Massif Central quadrillent d'une façon convenable le territoire, puisque très peu d'espaces échappent à leur pouvoir (carte n°27 ci-jointe). Seule une partie de la Lozère semblerait exclue de la zone d'attraction d'une ville moyenne.

Carte n°27 : Zone de chalandise des villes moyennes et intermédiaires en 2005 dans le sud Massif Central



Du fait de la position centrale de ces villes moyennes au sein de leur département, les zones principales d'influence (plus de 30% des achats), qui sont d'une forme circulaire, s'inscrivent, en général, dans les limites départementales. Echappent à la règle Alès, qui rayonne sur l'est gardois et le sud de la Lozère (héritage de la sériciculture) et Albi qui déborde sur l'Aveyron, dans le secteur de St-Affrique et de Belmont sur Rance. De plus, preuve d'un emplacement correct des villes, les zones principales s'intègrent dans l'espace comme un puzzle, avec très peu de chevauchements. Ceux-ci se situent uniquement entre Albi et Castres, Castres et Mazamet, Rodez et Millau. Ailleurs, nous avons des séparations nettes entre les aires d'attraction, comme entre Rodez et Aurillac par exemple. Pour Albi/Castres, un même découpage strict aurait pu être observé tant l'histoire est prégnante là-bas. « *La joute préfectorale [qui date de la Révolution] sera longtemps le symbole de la division départementale. On n'est tout de même pas en Corée, certes, mais il existe un Tarn du nord et un Tarn du sud. De part et d'autre de cette frontière invisible, on s'ignore quand on ne se méprise pas. Le nord est catholique, le sud se teinte de protestantisme ; le nord vote le plus souvent à gauche, le sud à droite ; Albi est administrative, Castres industrielle... Cela fait beaucoup. "Il y a très peu de rapports entre nos deux villes, reconnaît le président de la CCI de Castres, M. MAUREL. Quand on vit à Castres, on a trois options : la mer, les Pyrénées ou Toulouse. Mais on se pose rarement la question d'aller à Albi" » (L'Express, le 08/03/07).*

Spatialement et sans conteste, les zones d'influence principale d'Aurillac et Rodez sont les plus étendues ; elles s'établissent selon un rayon maximal de 40-45 km environ. A l'opposé, Aubenas ou Castres ne rayonnent que sur une trentaine, ou une vingtaine de kilomètres ; et Annonay, ville intermédiaire, ne dépasse pas une dizaine de kilomètres en direction du nord.

Pour expliquer ces différences notables de superficie, deux éléments entrent en jeu. Ainsi, Rodez, Aurillac, le Puy et Cahors jouissent-elles d'une véritable rente de situation, caractérisée par un relatif éloignement vis-à-vis d'autres centres urbains de niveau identique ou supérieur. En conséquence, elles rayonnent, sans partage, sur une bonne partie de leur département en zone principale et agrandissent spectaculairement leur zone secondaire. Et leur zone principale est en fait bornée par la présence de petites villes supérieures bien équipées, telles St-Flour pour Aurillac à l'est du Cantal, Yssingeaux et Brioude pour le Puy, respectivement à l'est et l'ouest de la Haute-Loire, Figeac pour Cahors dans le quart sud-est du Lot.

A l'opposé, la proximité d'autres centres urbains de même niveau gêne largement les possibilités d'étendue des aires : Alès, par exemple, ne peut rayonner sur le sud du Gard, Nîmes étant, de tous temps, la ville des garrigues ; Aubenas est stoppée dans son influence vers l'est par les villes de la vallée du Rhône et par le Puy au nord-ouest ; Mazamet souffre de la présence de Castres à l'offre beaucoup plus étoffée par ailleurs ; et son seul produit moteur est le poste alimentation.

Pour les zones secondaires (10 à 30% des achats), nous remarquons que leur forme est beaucoup moins régulière. Seules sont véritablement auréolaires autour des zones principales, les zones secondaires des villes isolées sur l'espace, telles Aurillac, Rodez et le Puy. Là encore, aucun

pôle urbain concurrent ne nuit à leur étalement. Pour les autres villes moyennes, les zones secondaires apparaissent et se développent uniquement dans des secteurs non soumis à l'attraction d'un autre centre. La zone secondaire de Millau, par exemple, s'étale davantage vers les cantons de l'Hérault au sud que vers le nord où l'on rencontre l'influence de Rodez. Alès est concurrencée au sud par Nîmes. Et la forte présence urbaine dans la vallée du Rhône obère toute attraction secondaire sur la bordure orientale de l'Ardèche de la part d'Annonay et d'Aubenas. Pourtant, Annonay dispose de quelques enseignes connues : *Cuisinella* dans l'ameublement, *Camaïeu*, *Cache-cache* pour les magasins spécialisés de vêtements.

Le dessin des zones d'influence est également guidé par le relief. La N112, longeant la Montagne Noire et suivant le cours du Thoré, concède à l'agglomération de Castres/Mazamet une ouverture vers les cantons héraultais (carte routière, p 651). Par contre, si, par manque de choix et en dépit du désagrément procuré par la D55, les consommateurs du Sidobre descendent vers Castres, les communes au-delà de la Montagne Noire sont davantage tournées vers l'Aude et délaissent cette agglomération. Millau, quant à elle, draine une clientèle non négligeable depuis les cantons lozériens, grâce aux corridors que sont les vallées de la Jonte et du Tarn. Enfin, soulignons le rôle de la vallée de la Cère, qui a favorisé les échanges, de longue date, entre le nord-est du Lot et Aurillac. La rivière a autrefois permis le commerce du vin lotois en échange du bois cantalien ; et au début du XXe siècle, le chemin de fer a consolidé les relations entre les deux départements. Aujourd'hui, c'est Aurillac qui s'impose comme ville moyenne, à travers sa zone secondaire.

En nombre de clients potentiels desservis dans le cadre de la zone d'influence, nous retrouvons une hiérarchie certaine où se distinguent trois groupes (tab n°91, p 773). Il y a les villes moyennes dont la zone commerciale rassemble plus de 200 000 clients potentiels (Albi, le Puy et Rodez), celles qui accueillent entre 100 000 et 200 000 clients (Alès, Aurillac, Aubenas et Castres), et les autres qui ont une zone inférieure à 90 000 (Mazamet, Millau, Annonay et Cahors). En fait, ces villes à l'attraction plus faible en terme de clientèle sont le groupe des villes intermédiaires. La taille des zones d'influence est donc directement corrélée à l'offre commerciale du pôle urbain. A cet égard, Cahors déçoit un peu car, en regard de son potentiel commercial, elle pourrait rayonner davantage. Mais son attractivité est freinée au nord par la présence de Brive et au sud par celle de Montauban, des villes mieux équipées. De plus, on trouve des petites villes solides comme Figeac à l'est et Fumel à l'ouest. Il faut enfin noter que le Puy et Rodez s'individualisent par un nombre importants de chalands, comparativement à Albi et Alès, qui sont pourtant, d'un point de vue quantitatif et qualitatif, mieux équipées en potentiel commercial. Cette bonne tenue de Rodez et du Puy ne peut se justifier que par leur isolement, leur clientèle étant, d'une certaine manière, captive.

Pour ces villes moyennes des espaces interstitiels, la zone principale s'avère essentielle, eu égard à son poids dans la zone totale : toujours plus de 50% des clients potentiels (tab n°91). A l'une des extrémités de l'échelle, on trouve Mazamet, avec un rayon d'influence très local, puisque 79% des clients appartiennent à cette zone principale. A l'autre bout, Millau dispose d'une zone secondaire qui

compte presque autant que la zone principale. De plus, elle s'étale sur une superficie plus grande, les densités étant ici très basses : 4 habitants au km² dans le canton du Caylar, 5 dans celui de Ste-Enimie, la plus forte densité cantonale de la zone secondaire de Millau étant de 16.

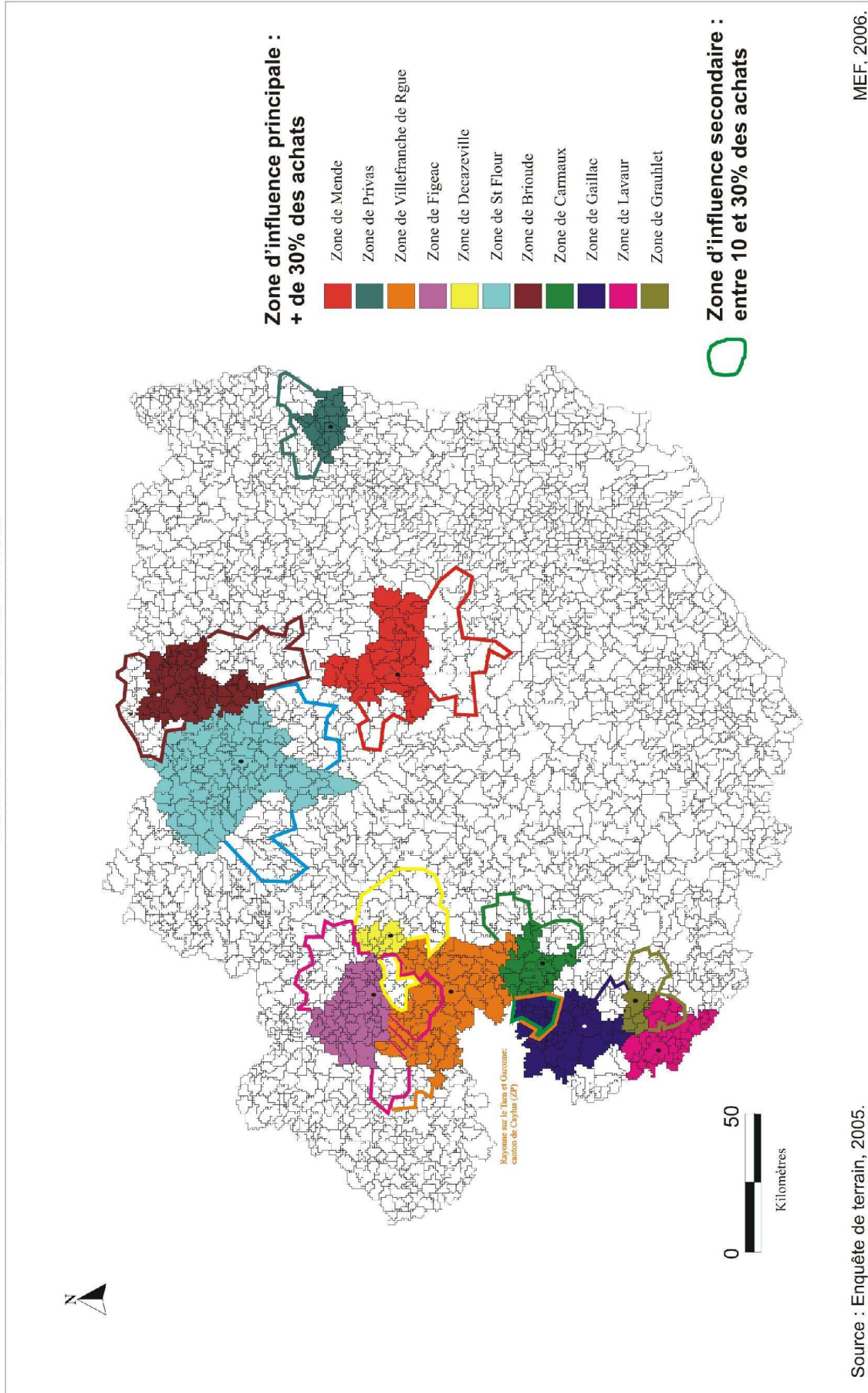
Il faut également noter le poids de l'agglomération elle-même dans la zone de chalandise ; elle justifie souvent, à elle seule, le poids fort de la zone principale. L'agglomération représente plus du quart des clients pour les villes moyennes, voire 50% et plus pour les villes intermédiaires. Sur un plan aménageur, on peut alors dire que l'idée selon laquelle les villes vivent de leur zone d'influence (donc de leurs campagnes) est de moins en moins vraie. Elles vivent, en fait, du bassin de proximité qu'elles créent et peuvent théoriquement, et dans des cas limités, exister dans des déserts humains. Il faudra alors revoir complètement les fondamentaux de la théorie de CHRISTALLER, du moins, pour les niveaux de base de la hiérarchie. Tout doit être mis en œuvre pour conserver le potentiel de clients urbains de ces villes moyennes, ceci passant par le maintien de l'activité ou l'installation d'activités nouvelles.

De par leur simple localisation, les villes moyennes du sud Massif Central obtiennent une belle régularité du dispositif de leurs espaces de commandement. Il est clair que les villes privilégiées à cet égard sont celles situées à l'écart d'autres centres urbains de même niveau hiérarchique et des centres de niveau supérieur. La situation de concurrence urbaine n'existe qu'à la périphérie de notre espace d'étude. Ailleurs, on reste sur une rente de situation fournie par un véritable monopole urbain. On reste proche des systèmes hiérarchiques théoriques d'approvisionnement de base de la clientèle.

➤ Dans le chapitre précédent, p 282, nous avons signalé la faible présence du niveau urbain que sont *les petites villes supérieures*. 11 seulement sont recensées, dont la plus grande partie à l'extrémité sud de notre territoire d'étude, à proximité de l'agglomération toulousaine (carte n°26, p 281). Deux autres existent dans la partie nord : Brioude et St-Flour ; ici, leur existence n'est permise que par le voisinage d'une autre métropole, Clermont-Ferrand.

Ces petites villes supérieures exercent une influence plus limitée au plan spatial (carte n°28), en raison d'un volume de commerces et services moins important quantitativement et qualitativement que pour les villes moyennes. Cependant, et globalement, zones principale et secondaire associées forment un dessin circulaire, tout aussi régulier que précédemment. En ce qui concerne le rayon de l'aire principale, il est assez variable. Pour St-Flour, il atteint au nord jusqu'à 30 km et 16 km seulement au sud ; pour Brioude, il s'établit jusqu'à 35 km au sud, tout comme celui de Villefranche de Rouergue en direction des cantons lotois. Seule Graulhet est loin de rivaliser avec le reste du groupe, puisque son rayonnement est inférieur à 10 km, autour de la ville et dans les limites de son canton.

Carte n°28 : Zone de chalandise des petites villes de niveau supérieur en 2005 dans le sud du Massif Central



La dilatation maximale de la zone principale des petites villes supérieures est liée, tout comme pour les villes moyennes, à leur localisation. Les petites villes supérieures, les plus isolées, étendent leur zone d'influence sans rencontrer la concurrence d'un autre centre urbain supérieur. Ainsi, Mende rayonne sans aucune difficulté sur le centre de la Lozère, jouant en partie le rôle de ville moyenne dans ce secteur. Par contre, dans les secteurs au semis urbain plus dense, les zones principales se rétractent fortement, et l'aire secondaire devient même inexistante. Ceci est flagrant dans le département du Tarn, où Lavaur, et même Gaillac, ne possèdent pas de zone secondaire. La proximité urbaine induit encore des zones d'indécision dans lesquelles les clients ont le choix entre plusieurs destinations commerciales.

En règle générale, la zone principale des petites villes supérieures s'arrête brutalement au contact de celle d'autres petites villes de même niveau, ou au contact de celle des villes moyennes : par exemple, l'aire de Villefranche de Rouergue est limitée par celle de Decazeville au nord, de Carmaux au sud et de Rodez à l'ouest ; l'influence de Privas est stoppée par celle d'Aubenas, mais sa fonction préfectorale lui permet cependant de tenir une clientèle par ses services au-delà de sa zone principale, notamment à l'est, dans le canton de la Voulte sur Rhône. La possibilité de se ravitailler au quotidien dans de simples bourgs-centres ou des petites villes de niveau inférieur diminue généralement l'intensité des flux en direction de la petite ville de niveau supérieur. Ainsi, Florac, simple bourg-centre, mais qui maintient bien ses commerces et services de base, grâce à son activité touristique, interdit à Mende de rayonner totalement sur le sud de la Lozère. Ici, Mende n'intervient qu'à travers son aire secondaire. Capdenac, également, est capable de fournir le minimum à la population de son canton ; autour d'elle, l'espace se partage entre les zones secondaires de Decazeville ou de Figeac. De plus, la proximité de ces deux centres offre une possibilité de choix aux habitants et entraîne une concurrence forte entre eux, qui se traduit par une dilution de leurs influences respectives sur l'espace local.

Le relief intervient encore (comme par le passé) pour expliquer les limites et les formes des zones d'influence, qu'elles soient principales ou secondaires. Pour reprendre l'exemple d'Aubenas et de Privas, une ride montagneuse, dont l'altitude maximum s'établit à 1 061 m au Roc de Gourdon, sert de limite entre leurs deux zones principales. Et c'est peut-être la chance de Privas qui se trouve, de ce fait, à l'abri d'une forte concurrence. Le Val d'Allier, relief en creux et couloir de circulation aisé, modèle la forme méridienne allongée de la zone de Brioude ; tout comme la vallée de l'Agout étire celle de Lavaur.

Enfin, un autre facteur d'explication des déformations des zones par rapport à un modèle théorique est la disposition des voies de communication. Ces voies accentuent le pouvoir d'attraction des villes en leur permettant de polariser des espaces sur des distances plus importantes. Par exemple, l'A75 amène des Lozériens dans les commerces et services sanflorains et l'A68 fait du Tarn un "espace ouvert", soumis à l'influence toulousaine. Mais, l'action des voies de communication,

notamment les plus rapides, est à double tranchant. Elles peuvent aussi accentuer les risques d'évasion vers la grande ville proche.

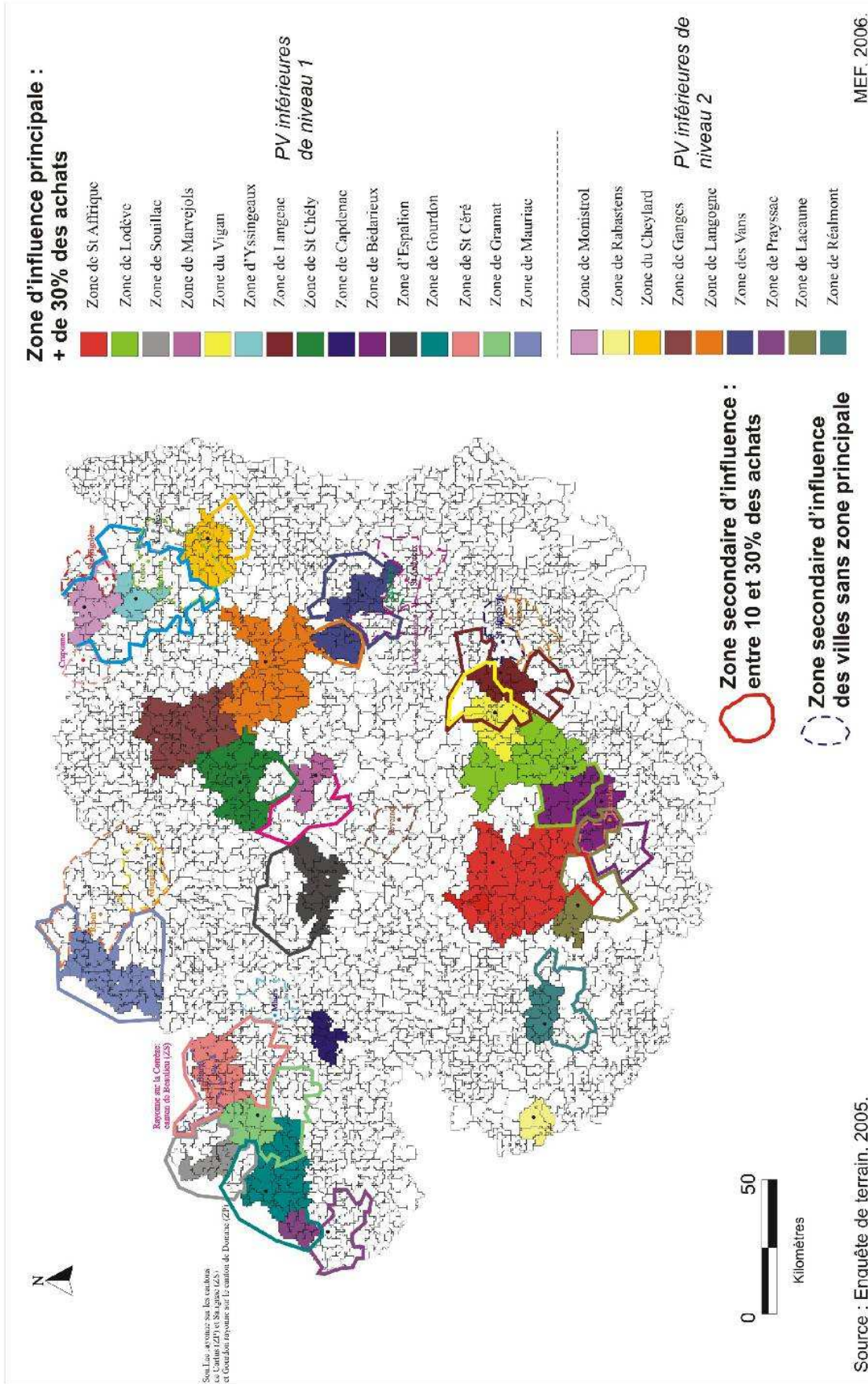
Avec les petites villes supérieures, nous changeons d'échelle par rapport aux villes moyennes, car le nombre de clients de la zone de chalandise tombe sous la barre des 60 000, voire des 45 000 habitants, pour la majorité d'entre elles (tab n°91, p 773). Seule Villefranche de Rouergue se démarque, tandis que les villes du Tarn, Lavaur et Graulhet, atteignent péniblement une masse de 25000 chalands potentiels. Les petites villes supérieures qui ont la zone la plus étendue en superficie sont systématiquement celles qui ont les potentiels de clients les plus élevés. Grâce à leur aire de chalandise, elles réussissent à quadrupler (voire quintupler pour St-Flour) la population de leur agglomération. Mais, d'une manière générale, l'aire extérieure apporte le double de la population de l'agglomération. Ces aires, notamment les principales, jouent donc un rôle fondamental et rendent les villes tributaires de leur dynamisme démographique. Dans les cas de St-Flour et de Villefranche de Rouergue, nous sommes ici, de plus, en présence de deux villes-marchés traditionnelles. Leur existence et leur rayonnement sont un héritage du passé. Le poids des traditions et des habitudes jouent un rôle dans l'influence spatiale des villes, une sorte de rente de situation pour peu que les commerçants sachent en profiter, l'isolement relatif faisant le reste. St-Flour paraît ainsi résister, même si l'A75 a déclenché une large évasion sur l'agglomération clermontoise.

Le poids de la zone principale est équivalent, au sein de la zone totale, à celui des villes moyennes : + de 65% globalement (tab n°90). Il n'y a qu'à Decazeville et Brioude que la zone secondaire correspond à la majeure partie des clients.

➤ Avec *les petites villes de niveau inférieur*, nous en arrivons aux piliers de l'organisation urbaine. La carte n°26, p 281, nous avait montré une dispersion de ce type de centres à travers tout le sud Massif Central. Or, d'un point de vue des zones d'influence (carte n°29 ci-jointe), il subsiste des trous énormes (par exemple, à la périphérie tarnaise) sous-tendant que, dans ces cas, les petites villes supérieures jouent le rôle d'une desserte de proximité dans leur espace ou alors que dans ces secteurs, une désertification est bel et bien en cours.

Les petites villes de niveau inférieur possèdent une aire de rayonnement très variable, que ce soit par la taille ou par l'étendue, laquelle ne semble guère s'inscrire dans un espace régulier, contrairement aux centres urbains supérieurs. D'un point de vue spatial, quelques centres émergent du lot en rayonnant sur des espaces encore étendus : par exemple, 25 km de rayon pour St-Affrique ; les commerces et services de St-Chély ravitaillent les cantons de l'Aubrac et de la Margeride jusqu'à une distance de 15 km autour de la ville. Quant à Gourdon, elle s'avère être le véritable centre urbain de la Bouriane, son aire attraction, d'une forme ovoïde, s'étirant jusqu'à 27 km dans sa partie la plus large et 15 km au sud.

Carte n°29 : Zone de chalandise des petites villes de niveau inférieur en 2005 dans le sud Massif Central



Les petites villes de niveau inférieur qui réussissent à asseoir spatialement leur attraction le font lorsqu'elles se situent dans un environnement pauvre en organismes urbains. C'est un lot très commun, à la vue des analyses précédentes. La Lozère est le prototype de ce type d'espace. Rappelons qu'aucune ville moyenne n'y existe réellement et qu'il n'y a qu'une petite ville supérieure : Mende. Les petites villes de niveau inférieur se partagent seules le département sur de vastes espaces peu peuplés. Les zones d'attraction de Langogne, St-Chély et Marvejols se complètent donc parfaitement. Et au nord, le système est prolongé en Haute-Loire avec la zone de Langeac. La zone de Langogne, par exemple, est certes étalée, mais elle n'abrite que 11 128 clients potentiels, un nombre qui témoigne des faibles densités qui règnent en Vivarais et dans le Devès. Et même St-Affrique, qui représente un bel exemple d'attraction commerciale forte, relève de ce cas de figure : l'étendue de sa zone sert à compenser les faibles densités de ce secteur : moins de 15 habitants au km².

Certaines petites villes de niveau inférieur sont, cependant, obligées de compter avec la proximité d'autres villes de même niveau. Dès lors, la taille des aires se réduit spatialement. De plus, cette trop grande proximité induit des chevauchements au niveau des zones secondaires. Ces chevauchements sont ainsi fréquents dans le Lot, l'Yssingelais-Sigolénois, ou encore dans le secteur du Vigan/Ganges. A la limite du système, certaines petites villes n'ont même pas de zone d'influence principale. Elles se contentent d'une zone secondaire, souvent restreinte à leur canton : c'est le cas de Séverac, gênée par Millau, de Murat dominée par St-Flour... Elles ne sont alors, bien souvent, que de simples centres de commerces et services de proximité. Enfin, il existe même des villes qui n'ont aucune espèce d'influence, c'est-à-dire dont les clients n'y effectuent même pas 10% de leurs achats. Ce sont les banlieues de centres urbains plus fournis : par exemple, Labruguière à côté de Castres, Villeneuve de Berg dans l'orbite d'Aubenas...

Pour les autres niveaux urbains, nous avons vu que le relief comme les voies de communication ont une incidence sur la forme spatiale de la zone de chalandise. Le dispositif se reproduit de nouveau avec les petites villes de niveau inférieur, pour lesquelles on aurait pu attendre une disparition de ce type d'influence, compte-tenu de la faible étendue de leur rayonnement. Ainsi, Lodève et Mauriac disposent de zones d'influence allongées selon un dispositif méridien à l'image des voies de communication qui les desservent : l'A75 pour Lodève et la RN922 pour Mauriac. Quant aux aires d'attraction de Bédarieux ou Prayssac, elles suivent l'ordonnement du relief : Bédarieux contrôlant la vallée de l'Orb et Prayssac celle du Lot sur quelques kilomètres.

Cependant, au niveau des petites villes inférieures, un autre critère intervient pour comprendre l'attachement des habitants à tel centre urbain en particulier. Il s'agit du facteur historique. Par exemple, les cantons du nord de l'Hérault sont dans la zone secondaire de Lacaune car des liens se sont tissés, au fil des siècles, entre ces deux terroirs. Les gens de Lacaune fournissaient jambons et pommes de terre aux habitants de la plaine languedocienne, tandis que les Héraultais approvisionnaient en sel les Monts de Lacaune afin de conserver la charcuterie et les alimentaient en vin. Par ailleurs, les relations de travail ont aussi contribué à tisser des liens entre des communes

aveyronnaises et Lacaune. Dans les années 60, des Aveyronnais du plateau de Belmont sur Rance et du bassin de St-Affrique sont venus travailler dans les charcuteries de Lacaune, d'où des allers et venues des familles concernées entre Lacaune et St-Affrique.

En terme de population, les zones d'attraction obtiennent un nombre de clients potentiels très variable (tab n°91, p 773). Les aires d'influence des petites villes au rayonnement intense (plus de 30% des achats effectués en ville) varient entre 33 986 (car les 66 745 enregistrés pour Yssingeaux sont un cas exceptionnel) et 7 491 clients, soit de 1 à 5. Pour justifier ces différences, on ne peut incriminer la taille du noyau commercial, car les petites villes inférieures de niveau 1 et 2 sont, dans ce domaine, très proches les unes des autres. Seule leur localisation est en cause : les zones d'attraction les plus fournies en chalands sont celles des petites villes isolées, à l'abri d'une concurrence marquée. Et ce phénomène est ancien ; elles sont des villes-marchés de longue date. Par exemple, St-Affrique peut se targuer de 24 885 clients, Mauriac de 27 255. Ce sont aussi les petites villes localisées dans des secteurs à évolution démographique positive : Gourdon, Souillac ont au moins 23 000 clients chacune, et Bédarieux 23 965. Quant à Yssingeaux, avec 66 745, elle fait aussi bien que des petites villes de niveau supérieur. Il y a deux facteurs d'explication : l'existence d'un bassin industriel et une région vivante.

A l'opposé et logiquement, les villes situées dans les secteurs au semis urbain dense se caractérisent par un espace de commandement étroit, avec une masse de clients bien souvent inférieure à 15 000, voire 10 000. Hors Yssingeaux, les petites villes de niveau inférieur de l'Yssingelais-Sigolénois et du bassin alésien souffrent de cette trop grande proximité, facteur expliquant leur faible poids en commerces et services.

En ce qui concerne le poids relatif des différentes zones d'influence, deux idées s'imposent. Premièrement, nous constatons que comme pour les niveaux urbains supérieurs, le poids de la zone principale est toujours primordial : encore 65% des clients totaux. Deuxièmement, pour les villes sans zone principale, notamment les petites villes inférieures de niveau 2, la part de l'agglomération s'élève souvent à plus de 50%. L'agglomération est donc déterminante. N'est-ce pas un gage d'avenir de savoir que ces villes peuvent se maintenir sans zone d'influence ?

Conformément à la logique, il existe bien une hiérarchie des rapports entre niveaux urbains. Eu égard à leur équipement tertiaire, plus limité quantitativement et qualitativement, les petites villes s'adressent nécessairement au centre urbain supérieur pour les biens et services plus rares. Sur le terrain, les zones secondaires des villes moyennes englobent les zones principales des villes du niveau inférieur, ici les petites villes supérieures. Cette situation est très nette, à la vue des cartes n°27 et 28, p 323 et p 327. St Flour, Brioude, Villefranche, Lavalur sont respectivement sous l'influence secondaire d'Aurillac, du Puy, de Rodez et de Toulouse. Mende, elle, est tiraillée entre le Puy et Alès. Par contre, quelquefois, bien que les petites villes soient le lieu où les gens se ravitaillent à plus de 30%, elles sont quand même englobées dans la zone principale de la ville moyenne proche : Carmaux

et Gaillac intègrent l'aire d'Albi. En revanche, du fait de la carence en petites villes supérieures, il est difficile de montrer un emboîtement systématique des zones d'influence des petites villes inférieures dans celles des petites villes supérieures. De rares cas illustrent ce phénomène : Capdenac s'inscrivant dans l'aire de Decazeville et de Figeac ; Murat, inscrite dans l'aire de St-Flour, alors que Langeac s'incorpore dans celle de Brioude. En règle générale, les aires des petites villes inférieures s'insèrent directement dans celle de la ville moyenne la plus proche : par exemple, Béziers pour les petites villes de la montagne héraultaise, Brive pour les villes du nord du Lot...

En annexe n°16, p 774, plus détaillée sur les zones d'influence de chaque type de commerces, il est ressorti qu'une hiérarchie des centres s'établissait en fonction du degré de rareté des produits. Les villes moyennes sont d'abord recherchées pour leurs commerces anomaux et les services aux entreprises, tandis que les petites villes restent un recours pour les produits courants et résistent commercialement grâce à l'implantation de supermarchés voire de zones commerciales (par exemple, St-Affrique).

b) L'enquête PIATIER précisée par l'analyse des listing de clients détenteurs d'une carte de fidélité : le cas de St-Céré

Dans ce paragraphe consacré à St-Céré, nous allons aborder une autre approche de l'influence spatiale des villes, fondée sur l'analyse concrète du listing des 8 616 clients de 33 commerces de St-Céré, qui possèdent une carte, à puce, de fidélité¹⁴⁵. Nous aurons donc ici une enquête plus exhaustive que l'enquête PIATIER.

➤ Etendue et limites spatiales

Les commerces et services de St-Céré approvisionnent quelques 8 616 chalands possédant une carte de fidélité, dont certains sont des clients exceptionnels, résidants en dehors du département : 510 habitent ainsi en dehors du Lot, dont 64 en région parisienne. On reconnaîtra le poids des vacanciers et des résidences secondaires. Pour tracer notre carte, nous avons décidé de ne prendre en compte que les communes lotoises dont plus de quatre habitants possèdent une carte de fidélité et ce, dans le but d'isoler très nettement les communes les plus attirées.

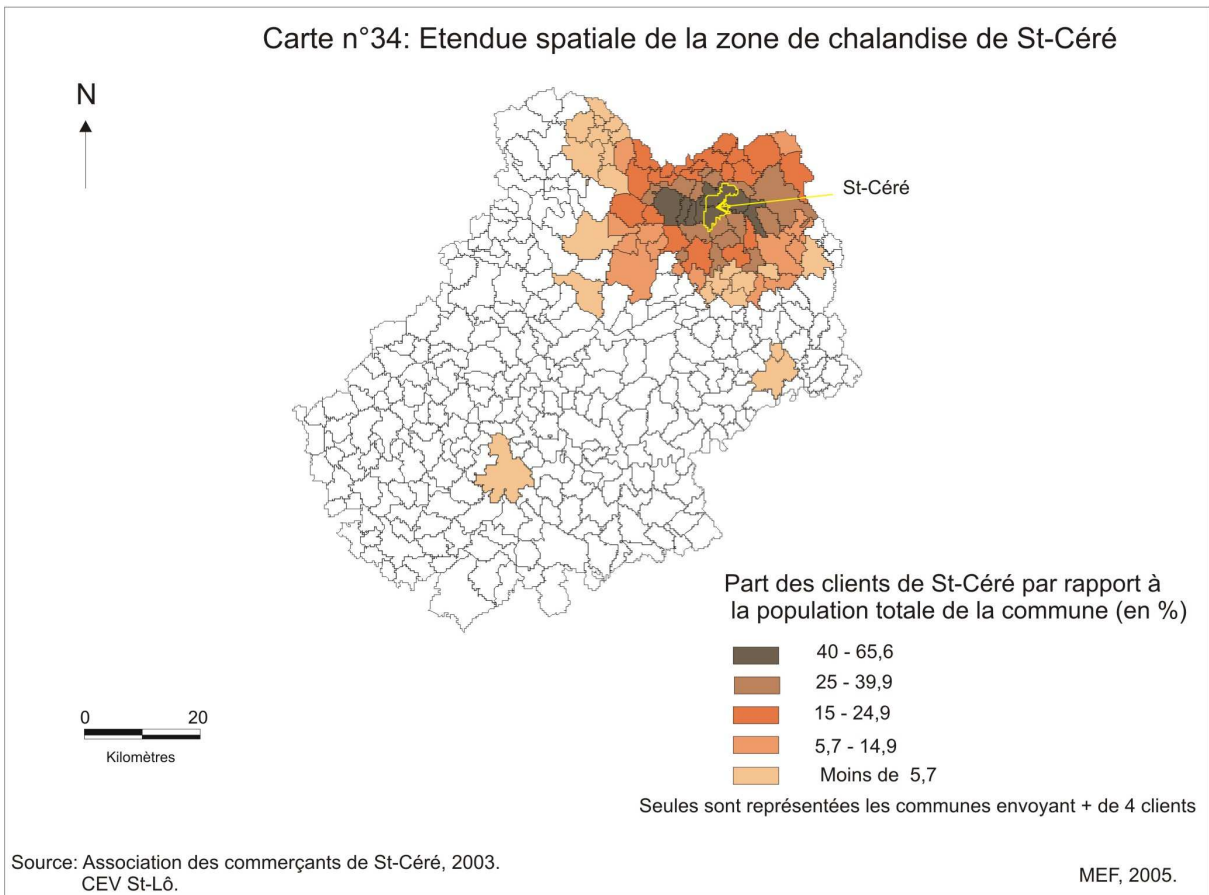
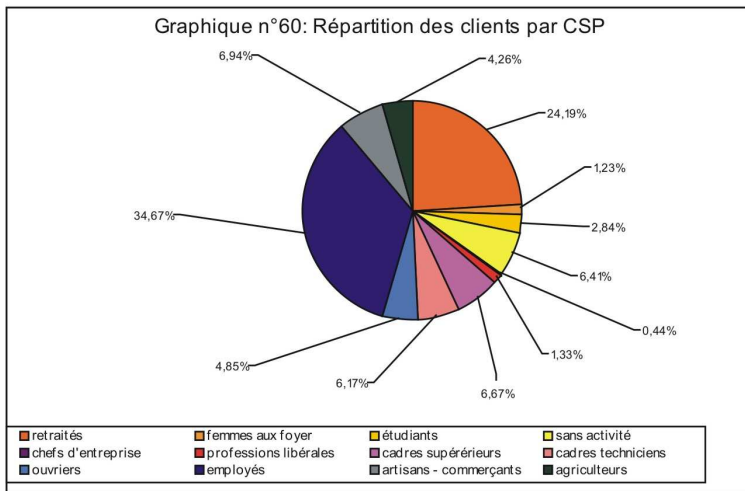
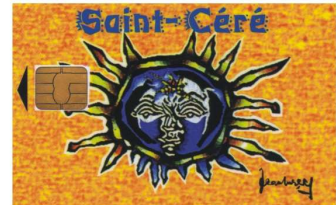
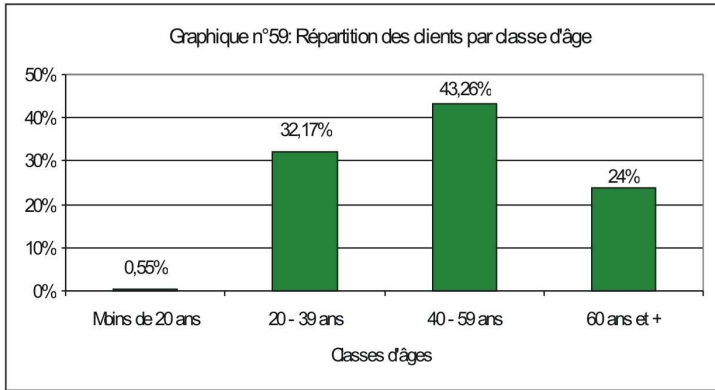
Quelques 80 communes obéissent à ce critère sélectif. Ceci concerne un potentiel de 8038¹⁴⁶ clients réguliers. Et si nous additionnons la population totale des 80 communes considérées, nous aboutissons à un nombre de clients potentiels¹⁴⁷ s'élevant à 33 159.

¹⁴⁵ Cette méthode a de nouveau été utilisée en 2007 pour cerner la zone d'influence d'Evian les Bains, petite ville de Haute Savoie et a donné de bons résultats. L'organisme fournissant les cartes de fidélité de cette commune est, comme à St-Céré, CEV de St-Lô.

¹⁴⁶ La différence de 68 (8106-8038) représente les clients des communes envoyant moins de quatre clients.

¹⁴⁷ Somme donc de la population totale des communes envoyant plus de 4 clients. Nous avons toutefois mis de côté Cahors et Figeac, ne s'approvisionnant pas régulièrement à St-Céré.

Composition et périmètre de la zone de chalandise de St-Céré dans le Lot en 2003



A l'instar de toutes zones de chalandise, le tracé est circulaire. Nous pouvons alors effectuer une distinction en quatre zones, en fonction de la part des clients par rapport à la population totale de leur commune de résidence (carte n°34). Un premier niveau s'établit : *le noyau dur* des clients, ce dernier représentant entre 40 et 66% de la population des communes, soit un pourcentage exceptionnellement fort. Cette zone principale s'apparente en fait à la ville et à la vallée de la Dordogne. *Une deuxième auréole* se matérialise, un peu plus développée au sud ; ici, entre un quart et 40% des habitants de chaque commune sont clients à St-Céré. La plus faible étendue au nord s'explique par la concurrence entretenue par le petit centre de Biars/Bretenoux. *La troisième auréole*, moins visible, rassemble les communes envoyant entre 15 et 25% de leurs administrés vers les commerces de St-Céré. L'expansion spatiale est cette fois-ci septentrionale ; en effet, au sud, intervient l'influence de deux villes concurrentes : Gramat et Figeac. Enfin, on peut esquisser une zone de communes dans laquelle le nombre de clients possédant une carte de fidélité, équivaut à moins de 15% des habitants.

Il est intéressant de noter que deux organismes proches de St-Céré, à savoir Biars et Gramat, entrent dans la zone de chalandise de St-Céré : 957, soit 22,69% de Biarots s'y rendent et même 231 Gramatois (soit 6,5%). Ceci s'explique par la faible et « *médiocre* »¹⁴⁸ offre commerciale de ces deux villes à côté de St-Céré et par le poids des traditions du fait de la notoriété commerciale de St-Céré depuis le Moyen-Age, née de sa position de contact entre le Haut Quercy et le Ségala. Biars n'est qu'un centre industriel tard venu ; quant à Gramat, elle a bien possédé une tradition commerciale, mais son appareil commercial a fortement décliné.

➤ **Les classes d'âge dans le bassin de chalandise**

Les clients de St-Céré, de la ville comme de son aire de chalandise, sont avant tout des actifs (graphique n°59), les 20-59 ans représentant les trois quarts du total. Les moins de 20 ans sont rares, vivant encore largement chez leurs parents, tandis que les 60 ans et plus en représentent le quart. La présidente de l'association des commerçants est très heureuse de cette présence car, selon elle, ils ont un bon pouvoir d'achat. Mais, pour l'instant, le poids de ces retraités est encore inférieur à la moyenne départementale (31,7%).

Par contre, nous pouvons nous inquiéter de l'absence de jeunes, dont les besoins pourraient stimuler le commerce local. Par ailleurs, nous avons repéré surtout des jeunes vivant chez leurs parents, et fort peu disposant d'une adresse. Il semblerait qu'il s'agisse d'une clientèle captive (pour des raisons de mobilité) et qui ne pratique pas, en conséquence, l'évasion.

➤ **Les CSP des clients de St-Céré**

Le fait majeur au niveau des populations concernées, est la grande masse de personnes sans activité : soit 38,67%. Sur ce chiffre, on a un quart de retraités, résultat qui correspond exactement au poids des 60 ans et plus (graphique n°60). Il reste alors une masse de près de 15% de non actifs (sans emploi, chômeurs) dont une partie, du moins, n'a pas un pouvoir d'achat très fort.

Les agriculteurs sont, certes, plus nombreux que la moyenne française, mais leur part reste faible : 4,26%, pour une zone dite rurale. Ce constat remet en place nombre d'idées reçues sur la notion de zone d'influence rurale des villes. En effet, si elle existe, elle n'est plus agricole. La catégorie qui apparaît surreprésentée est celle des employés avec 34,67%, soit 20,47 points de plus par rapport à la moyenne départementale. Une importance peut-être liée aux réponses des personnes interrogées, ne sachant pas où "se caser". Remarquons en effet que la catégorie "profession intermédiaire" n'apparaît pas dans les réponses des clients. Nous aurions en fait deux catégories réunies.

Paradoxalement, les ouvriers ne représentent que 4,85% des clients alors que Biars et St-Céré font partie de la *Mecanic Valley*. Nous pouvons alors supposer de leur part une pratique large de l'évasion. A l'opposé, les cadres supérieurs sont, eux, bien présents, avoisinant les 7%, un taux plutôt "anormal" pour le secteur. Deux explications peuvent alors être avancées. Soit ces personnes habitent Gramat et les communes proches ; elles pourraient correspondre au personnel du centre d'études et de recherches militaires ; soit ces personnes sont d'origine exogène, et possèdent une résidence secondaire dans le secteur.

En ce qui concerne les autres CSP, les artisans commerçants et les cadres-techniciens se retrouvent, chacun, à hauteur de 6-7%. Les cadres-techniciens collent parfaitement avec le type d'industrialisation proposé par les villes de la *Mecanic Valley*. Enfin, les chefs d'entreprises (0,44%) et les professions libérales (1,33%) brillent par leur absence.

Par rapport à l'enquête PIATIER, nous atteignons ici une finesse des résultats, que ce soit en terme de CSP ou d'âge. Quant au dessin des zones d'influence, il est beaucoup plus précis que celui issu du dépouillement de l'enquête PIATIER. Les cartes de fidélité sont possédées par des personnes se ravitaillant régulièrement dans le centre et sont individuelles, alors que les réponses PIATIER ne sont fournies que par un interlocuteur, devant représenter l'ensemble de ses "concitoyens". En conséquence, pour des études circonscrites à 1 ou 2 villes, nous conseillons l'utilisation du fichier des clients détenteurs d'une carte de fidélité.

c) L'intervention des villes périphériques extérieures

➤ Par définition, nos espaces interstitiels sont situés entre des métropoles. Le sud du Massif Central se trouve ainsi encadré par Clermont-Ferrand et St-Etienne au nord, Montpellier au sud et Toulouse au sud-ouest¹⁴⁹. Dans ce paragraphe, elles ne seront vues qu'en tant que villes moyennes car notre questionnaire ne concerne pas les commerces rares. De plus, l'influence métropolitaine sera approfondie ultérieurement à l'aide d'indicateurs classiques, tels le recrutement des universités et des CHRU.

¹⁴⁸ Selon les propres dires des Gramatois, rapportés par la présidente de l'association des commerçants de St-Céré, et selon le maire de Biars, reconnaissant la tradition commerciale de St-Céré.

¹⁴⁹ Lyon n'apparaît pas dans les résultats de l'enquête PIATIER, y compris pour les communes autour d'Annonay.

De toutes les métropoles, c'est **Montpellier** qui intervient le plus intensément sur notre zone. Sa zone principale d'influence remonte jusqu'à Lodève et couvre la région de Ganges. A l'ouest, le massif de l'Escandorgue (carte n°3, p 31) stoppe son avancée, laissant le champ libre à la ville moyenne de Béziers. Son aire d'attraction secondaire est étalée, notamment en direction du nord. L'A75 lui permet de drainer une quantité non négligeable de clients. Mais cette aire est surtout vivace dans le sud Aveyron et un peu moins en Lozère. La faible attraction de Montpellier sur la Lozère interpelle, sachant qu'administrativement, le département dépend de la Région Languedoc-Roussillon. L'explication nous en est donnée par F. LAUMIERE et A. ORENES : « *l'attraction exercée par Clermont est bien réelle et tend à s'accroître, surtout dans la moitié nord du département. [...] Le déplacement spontané vers Montpellier est plus rare, couplé avec d'autres motivations : recours à un service, visite à un membre de la famille* » (F. LAUMIERE, A. ORENES, 2000, p 144). L'A75, également, a joué un rôle dans l'expansion vers le sud de l'influence auvergnate. Mais ceci était avant l'ouverture du Pont de Millau en 2004.

En ce qui concerne **Clermont-Ferrand**, sa zone principale atteint le nord du Cantal et le nord-est la Haute-Loire traditionnellement. Sa zone secondaire actuelle est vaste, couvrant la totalité du Cantal, une bonne moitié ouest de la Haute-Loire (l'autre moitié étant dans les gironis stéphanois et lyonnais), comme le nord de la Lozère. L'Aubrac et la Margeride dépendent réellement de la métropole clermontoise, situation renforcée avec l'amélioration des voies de communication avec le nord car les distances sont ici longues. Les liens reprennent cependant des traditions commerciales bien ancrées.

Enfin, il faut noter que **Toulouse** ne domine intensément (plus de 30% des achats) que quelques communes de la bordure occidentale du Tarn. Le reste du département appartient à sa zone secondaire, à l'exception des Monts de Lacaune. L'attraction montpelliéraine et les relations anciennes de ce secteur avec l'Hérault expliquent ce particularisme (voir infra + enquête de terrain à Lacaune).

Dans les trois métropoles que sont Toulouse, Clermont-Ferrand et Montpellier, intervenant ici en tant que villes moyennes, les individus vont chercher un choix multiple de magasins. Les Lozériens, par exemple, « *recherchent principalement l'offre des hypermarchés, concentrée au sud de Clermont, les enseignes franchisées et commerces de luxe au centre et l'offre de loisirs* » (A. ORENES, F. LAUMIERE, 2000, p 142). Quant à Toulouse, elle attire surtout pour l'équipement de la personne et les loisirs. Albi souffre ainsi d'une évasion pour l'équipement de la personne, les disques et autres produits multimédias. A la question sur leurs attentes en matière de grandes enseignes, Albigeois et habitants de la zone de chalandise avancent la *FNAC* et *Déathlon*, avec plus de 10% de réponses chacun (Source : Pivadis, 2002).

➤ Sur notre territoire d'étude, cinq villes moyennes extérieures disposent d'un espace de commandement. Il est certes étroit, mais toujours en zone principale d'influence. **Valence**, unité urbaine de 117 448 habitants, intervient fortement en Ardèche. Un bon tiers de ce département effectue à Valence plus de 30% de ses achats. Sur le terrain, la vallée du Doux (carte routière, p 651)

matérialise la frontière entre les influences d'Annonay et de Valence, qui pousse cependant son attraction jusqu'au Vivarais (dans le bassin du Cheylard). Au sud, son pouvoir de rayonnement est limité par la présence d'Aubenas. La zone secondaire d'attraction de Valence est, par contre, inexistante ; les possibilités multiples de recours à un autre centre urbain abaissent rapidement et sensiblement les pourcentages. L'Ardèche est encore soumise à l'influence d'une autre ville moyenne : **Montélimar**, 43 584 habitants. Mais la zone principale de cette agglomération est beaucoup moins étendue que celle de Valence, et seuls deux cantons de notre zone y sont incorporés : le Teil et Rochemaure.

Nîmes, ville des Costières, domine tout le Gard méridional. De plus, cette unité de 148889 habitants concurrence Alès jusque dans les Cévennes. Son influence secondaire gagne ainsi le bassin minier de Bessèges et recouvre les Cévennes lozériennes, au détriment de Montpellier, cette fois-ci (A. ORENES, F. LAUMIERE, 2000). Toujours dans le sud, **Béziers**, 77 996 habitants, constitue un pôle local fort, contrôlant la moitié occidentale de l'Hérault. Elle s'affirme comme le pôle urbain des villes des Monts de l'Espinouse (Bédarieux et Lamalou) ; son influence atteint même Lacaune, dans une moindre mesure.

Enfin, **Brive** rayonne sur tous les cantons septentrionaux du Lot (Martel, Vayrac et Bretenoux). Traditionnellement, ce secteur appartient au bassin briviste qui agrandit son attraction via la D803, en direction de Biars, et via l'A20 en direction du sud. Cet axe rapide de communication lui permet de s'imposer, en zone secondaire, plus profondément sur le Lot. Il n'a fait qu'amplifier des relations qui existaient déjà le long de la RN20 et de la voie ferrée Paris/Toulouse. Pour illustrer ce fait, une étudiante de maîtrise de Toulouse¹⁵⁰ cite un article de la *Dépêche du Midi* : « *Autoroute ou pas, l'attraction briviste n'est pas une nouveauté. [...] Brive s'avère être le pôle d'attraction principal pour les Souillagais : 71% des consommateurs ont déclaré qu'en dehors de Souillac, ils faisaient prioritairement leurs achats sur Brive* » (N. YSSALY, 2000, p 121). Et les consommateurs les plus assidus dans la fréquentation de Brive sont plutôt les cadres, les professions libérales, les employés et même les ouvriers. On retrouve par ailleurs ces mêmes CSP parmi les habitants de Figeac qui fréquentent de plus en plus la ville corrézienne grâce à l'A20 (enquête informelle de J-C. LUGAN en 2003).

Toutes ces villes moyennes périphériques interviennent de la même manière que les villes moyennes internes. Elles accentuent leur rayonnement pour les services aux entreprises et pour l'anomal. La fréquentation de Brive s'explique notamment pour l'achat de meubles, de vêtements et d'électroménager : respectivement 79, 54 et 49% des Souillagais déclaraient y faire la moitié de leurs achats (N. YSSALY, 2000). La présence d'enseignes connues drainent également nombre de chalands. Valence abrite ainsi une *FNAC* en centre-ville, et en complément, elle met à disposition des hypermarchés dont un de 7 400 m², avec une galerie marchande de plus de 70 boutiques...

¹⁵⁰ Sous la direction de R. GUILLAUME.

➤ Enfin, à un troisième niveau, des petites villes extérieures interviennent sur le territoire d'étude. Nous pouvons citer *Tournon* (17 843 habitants), *Fumel* (12 561 habitants), *Revel* (7 985 habitants), *Caussade* (7 046 habitants) et *Clermont-l'Hérault* (6 532 habitants). Ces petites villes exercent un petit pouvoir de commandement à l'échelle de un ou deux cantons. Les plus impliquées sur notre espace d'étude, et rayonnant en zone principale, sont Revel, Clermont l'Hérault et Tournon. Revel, centre complet et attrayant (d'après la CCI), gêne le rayonnement de Castres, en dominant fortement le canton de Dourgne. Tournon limite l'influence d'Annonay dans la Basse vallée du Doux. Quant à Clermont-l'Hérault, elle intervient entre Lodève et Montpellier.

Plus secondairement, nous voyons apparaître les influences de Fumel et de Caussade. La première est un recours pour les habitants de la vallée du Lot (canton de Puy l'Evêque), tandis que Caussade est davantage fréquentée par les habitants du Causse de Limogne, du bassin de Villefranche de Rouergue et du nord-ouest du Tarn.

Au total, les villes moyennes extérieures détiennent un véritable rôle de charnière dans la structuration de notre espace, mettant les petites villes des zones isolées en lien avec un monde plus urbanisé. Quant aux petites villes périphériques, leur rôle est très local, limitant, par leur bonne tenue commerciale, les allers à la ville moyenne voisine (cas de Revel, cas de Caussade, relais de Montauban) et diminuant les pourcentages d'achats dans le centre urbain voisin : Clermont-l'Hérault concurrence par exemple Lodève. Mais leur rôle est tout aussi fondamental car elles maintiennent la continuité du tissu urbain de base entre zones urbaines et espaces interstitiels. Grâce à elles, aucune rupture, aucun effet de limite ou de marge n'apparaît. Elles sont un lien et un ferment indispensable au maintien de l'espace et de sa structuration.

d) La théorie de CHRISTALLER s'applique-t-elle encore dans les espaces interstitiels ?

Un niveau hiérarchique et des zones d'influence ayant été déterminés pour chaque organisme, on peut alors aborder la structuration en réseau urbain de notre territoire d'étude et observer si la théorie de CHRISTALLER sur l'organisation de l'espace s'applique encore. Celle-ci repose sur l'existence de places centrales fournissant des biens et des services centraux à l'aire tributaire qui les entoure. Ces aires sont matérialisées sous forme d'hexagones, selon un modèle théorique ; les liens existant entre ces différents centres sont des liens hiérarchiques reposant sur le poids de leurs activités tertiaires. Nous avons essayé d'analyser la localisation de nos centres, en fonction des principes définis par CHRISTALLER.

Les centres de niveau supérieur, c'est-à-dire les villes moyennes et villes intermédiaires, se répartissent assez bien dans l'espace du sud Massif Central, correspondant largement aux hexagones qui représentent le cœur des zones d'influence. Dans l'ensemble, les petites villes, de niveaux supérieur et inférieur, réussissent à s'insérer convenablement dans le schéma théorique. Toutefois, à la lecture de ce schéma, plusieurs idées s'imposent.

➤ **Des villes moyennes à renforcer** : une ville moyenne ou intermédiaire fait cruellement défaut à notre espace d'étude, dans tout le secteur compris entre Rodez et Aubenas. En fait, le rôle de ville moyenne devrait être tenu par Mende, qui, du fait des basses densités environnantes, n'est qu'une petite ville de niveau supérieur. Il y a aussi tout le problème des villes intermédiaires qui devraient être résolument moyennes. Et le cas Castres/Mazamet qui ne devraient former théoriquement qu'une seule agglomération. Du fait de l'industrie, Mazamet s'est surimposée au réseau urbain existant et ne possède en fait qu'une très petite aire d'influence, à l'ombre de Castres.

➤ **Des petites villes supérieures, peu nombreuses et trop concentrées** : Le sud Massif Central manifeste une véritable carence en termes de petites villes supérieures. Ceci est flagrant autour de Millau, Alès, Annonay et Aubenas... Dans ces secteurs, souvent de fortes altitudes et à l'économie moribonde, les concentrations de population étaient faibles ; aucun développement de centres importants n'a pu avoir lieu. Nous pensons aux Causses et aux serres cévenoles.

A contrario, à la limite des départements du Lot, du Cantal et de l'Aveyron, un groupe de petites villes supérieures perturbe le système cristallin. Decazeville, Figeac, Villefranche de Rouergue (et Maurs, petite ville inférieure) sont dans la réalité trop proches les unes des autres. En fait, une ville s'est surimposée au réseau urbain qui existait déjà au Moyen-Age : Decazeville. L'extraction minière, au XIXe siècle, a induit le développement de cette ville, qui avait au départ une tout autre logique que la desserte des campagnes environnantes, fonction des places centrales dans la théorie. Carmaux s'assimile également à ce type de villes industrielles ; aujourd'hui, elle est seulement partie-prenante du système urbain albigeois¹⁵¹. Quant à Lavour et Graulhet, que ce soit dans la théorie ou dans la réalité, elles se concurrencent ; il y en a donc une en trop.

➤ **Des petites villes inférieures surabondantes ?** : Le sud Massif Central se caractérise par un large semis de petites villes de niveau inférieur, surtout compte-tenu des densités déjà évoquées. De plus, dans certains secteurs, elles paraissent surabondantes. En fait, il faut souligner plusieurs cas de figure. Il existe tout d'abord des petites villes inférieures qui n'ont aucune aire d'influence et n'ont donc pas leur place dans un schéma de CHRISTALLER. Eu égard à leur faible potentialité commerciale et à leur non rayonnement, eu égard à leur proximité avec des centres urbains, elles ne peuvent être considérées que comme des banlieues. C'est pourquoi nous les avons incluses dans des agglomérations plus importantes : Marssac dans Albi, St-Sulpice dans Toulouse, Labruguière dans Castres et St-Amans-Soult dans Mazamet.

Sur un autre plan, il faut considérer comme ne faisant qu'un le binôme Bédarieux/Lamalou. En général, les stations thermales, loin d'être toutes des kystes, sont bel et bien des organismes qui s'insèrent dans le réseau urbain, mais, dans le cas présent, Lamalou est trop proche de Bédarieux (8 km), nettement mieux équipée, pour prétendre rayonner autour d'elle.

¹⁵¹ Ce passé industriel est préjudiciable à Carmaux. En effet, la première raison de la non-venue dans cette ville est la mentalité particulière de ses habitants (Document CCI, 2003).

Au nord-est du Lot, entre Cahors et Aurillac, trois villes sont en position d'être le relais de la ville moyenne de Brive : Gramat, St-Céré et Biars. Biars qui ne rayonne que timidement, n'a d'importance que par son activité industrielle, qui tient encore le tissu économique, permettant ainsi le maintien de commerces et services de proximité. Le véritable centre de la vallée de la Dordogne est St-Céré, et ce, de longue date. Jusqu'à présent, Gramat a toujours fait figure de petite ville au service de son cause ; mais, aujourd'hui, elle ne doit son rang qu'à l'existence du centre de recherches militaire et à l'école canine de gendarmerie qui lui apportent une population non négligeable. Son rayonnement a beaucoup diminué. L'évolution régressive ramène ici le système en direction du modèle théorique, grâce à un jeu de sélection qui favorise St-Céré.

Enfin, on retrouve le cas des nébuleuses urbaines et industrielles. Si Aurec, St-Didier et St-Just appartiennent à l'agglomération stéphanoise, Dunières, le Chambon et Tence ne sont-elles pas en surnombre dans le Sigolénois par rapport à la théorie de la localisation ? Dunières peut être éliminée par l'absence totale de zone d'influence autour d'elle. Reste le cas du Chambon et de Tence. Quelle ville devrait être le relais d'Yssingeaux ?

De la même manière, dans la nébuleuse gardoise, les petites villes sont nombreuses dans le bassin minier cévenol. St-Florent s'efface : son noyau commercial est limité et surtout son faible taux de population active sur place prouve une situation de banlieue. Entre Bessèges et St-Ambroix, la balance penche en faveur de St-Ambroix, relais efficace d'Alès dans les Cévennes ardéchoises et rayonnant sur une zone étendue (en zone secondaire). On peut, là encore, éliminer des positions en se fondant sur l'analyse du rayonnement spatial réel et reconnaître des positionnements préférentiels qui peuvent illustrer le modèle théorique.

Des doublets apparaissent encore sur le schéma : Ganges/le Vigan, Lodève/Clermont-L'Hérault, St-Hippolyte/Quissac, Lisle/Rabastens. En ce qui concerne Lisle, le peu de commerces et services qu'elle abrite ne sert qu'à sa population ; aucun espace de commandement ne dépend d'elle. Son handicap est d'être dans le voisinage de centres urbains plus importants, tel Gaillac, et d'être située sur un axe de communication rapide, l'A68, qui lui ouvre l'accès vers Gaillac, Albi et Toulouse. Pour les autres doublets, nous ne pouvons avancer que deux hypothèses : soit les deux organismes vont végéter, soit un des deux va émerger. Lodève et Clermont-l'Hérault survivront peut-être en tant que banlieues résidentielles de Montpellier, conservant des commerces et services de proximité. En 1999, les produits de proximité étaient les plus recherchés à Lodève, les produits alimentaires et pharmaceutiques se positionnant largement devant l'habillement et les articles de maison.

Au total, un système cristallin, avec un emboîtement des zones d'influence, caractérise bien le sud Massif Central. La surabondance de petites villes s'estompe largement lorsque l'on prend en compte le rayonnement et non pas seulement le semis. La vraie question qui se pose alors est : y-a-t-il encore partout des petites villes pour assurer l'universalité du modèle théorique ? Existe-t-il des régions sans petites villes, c'est-à-dire sans la base théorique du modèle

christallérien ? Ce point fondamental sera à approfondir lors de la comparaison avec la Castille et la Haute-Estrémadure dans lesquelles la base s'est fortement atténuée.

Malgré tout, le système christallérien souffre de petites défaillances : manque d'une ville moyenne en Lozère ; faiblesse numérique des petites villes supérieures et existence de doublets urbains. Il faudra en tenir compte pour proposer un canevas urbain destiné à être soutenu dans le cadre d'une politique d'aménagement volontariste.

D) LA PERMANENCE DES ZONES D'INFLUENCE SPATIALE

La métropolisation, qui s'est accélérée ces dernières années, se traduit par une concentration des commerces et surtout des services administratifs, publics ou privés dans les villes les plus importantes. Parallèlement à cette modification de gestion interne des établissements, la structure du territoire a été bouleversée par la création d'axes de communication nouveaux. Et cet état des choses peut changer la donne. En effet, les grandes villes, déjà renforcées par la métropolisation, sont désormais plus facilement et plus rapidement accessibles.

Que deviennent les petites villes dans un tel contexte ? En 1963, R. DUGRAND s'inquiétait déjà pour elles : « *Les grandes villes ont partout étendu leur champ d'action, enclavant dans leur progression les sphères d'action des centres secondaires. Certains de ceux-ci n'ont-ils pas de fait disparu, étant ramenés au niveau de bourgs ou même de centres locaux ? N'est-ce pas ce qui s'est produit entre Alès et Nîmes où n'existe plus maintenant aucun centre secondaire ?* » (R. DUGRAND, 1963, p 335). Quarante ans plus tard, la même problématique est toujours à l'ordre du jour. Elle nous amène à nous interroger sur la pérennité ou non, de la domination de l'espace par les petites villes. Les mutations énoncées précédemment ont-elles vraiment remis en cause l'ancrage territorial de ces dernières ? Les limites des zones d'influence symbolisant cet ancrage ont-elles varié au cours de ces trente dernières années ? Voilà autant de questions qui vont permettre de réfléchir aux conséquences de la métropolisation en terme de gestion de l'espace par les petites villes.

1) Méthodologie

L'analyse des zones d'influence est un classique de la géographie. Nombre d'auteurs ont suivi le chemin tracé par G. CHABOT. Dans les années 60 et 70, PIATIER et ses collaborateurs ont minutieusement déterminé les zones d'influence des principales villes de la plupart des régions françaises. Dans les décennies suivantes, des auteurs se sont également penchés sur cette thématique urbaine. Le document le plus pertinent pour nous est, sans contexte, l'article de C. JAMOT « *Aires d'influence et hiérarchie urbaine dans le Massif Central* » (C. JAMOT, 1979). Publié en 1979, il a le mérite de couvrir l'ensemble de notre zone et de confronter la théorie de la loi de REILLY à la réalité (carte n°36, p 780). Malheureusement, C. JAMOT étudie essentiellement les métropoles et les centres régionaux (c'est-à-dire nos villes moyennes). Afin de combler la carence en ce qui concerne les petites villes, l'utilisation des Atlas FLAMMARION publiés à la même époque va nous servir de référence. Dans ces ouvrages, des études de cas de petites villes existent, notamment sous l'angle évolutif,

historique. Enfin, la thèse de R. DUGRAND sur les villes et campagnes du Bas-Languedoc éclairera le réseau urbain du sud de notre territoire d'étude, pour les années 60 (carte n°35, p 780).

Bien entendu, la comparaison de la situation actuelle à celle des années antérieures va souffrir de l'utilisation de méthodes différentes et de l'absence de référence suffisante aux petites villes. Malgré tout, la comparaison peut être effectuée, chacune des analyses se basant toujours sur l'attractivité commerciale.

2) L'immuabilité des limites spatiales des zones d'influence des villes des espaces interstitiels

Alors que les mutations économiques transforment les espaces, les espaces commandés par les villes semblent imperméables à de tels changements.

➤ Que ce soit en 1979 (carte n°36, p 780) ou en 2005 (carte n°27, p 323), les métropoles et *les centres régionaux* dominent chacun un territoire identique. Les villes identifiées comme possédant une vaste aire d'attraction étaient les mêmes trente ans auparavant : Aurillac et le Puy, par exemple. Ce constat est également sans équivoque pour les villes au commandement spatial moindre : Mazamet, Annonay, Cahors... Et l'un des facteurs limitant leur zone d'attraction était, déjà, la concurrence urbaine. Ainsi, en 1971 comme en 1979, l'influence briviste se faisait sentir pour limiter celle de Cahors, modifiant même sur le terrain la théorie de REILLY (carte n°37, p 781).

Les caractéristiques observées en 2005 relèvent alors de poncifs, tant leur véracité est ancienne. Et les Atlas FLAMMARION sont même encore d'actualité sur ce point : « *Par l'étendue et l'intensité de l'attraction commerciale, Albi se classe au deuxième rang dans le Midi Toulousain, bien que son aire d'influence ne recouvre pas la totalité du département du Tarn* », l'autre moitié étant la chasse-gardée de Castres (TAILLEFER, 1978, p 161). Comme aujourd'hui, Carmaux n'était que le satellite d'Albi, rayonnant uniquement avec une intensité faible. De plus, la carte extraite de l'Atlas PIATIER, qui montre la division du département tarnais, ne diffère pas de la nôtre (cartes n°38, p 781 et n°27, p 323).

Ces acquis trouvent leurs racines dans les siècles précédents. L'histoire de la Fabrique¹⁵² permet ainsi de comprendre l'attachement du nord-est de la Haute-Loire aux bassins stéphanois et lyonnais. Le commerce de gros a permis à Valence d'affirmer son rôle de centre pour les vallées agricoles de l'Ardèche. Ces axes commerciaux, d'orientation est-ouest, se doublaient d'une fréquentation pour les pèlerinages ponots (R. LEBEAU, 1976)...

Cependant, toujours au niveau des villes moyennes, quelques modifications apparaissent tout de même. Rodez, « *une des rares villes du sud-ouest à mériter le nom de petite capitale régionale* » (TAILLEFER, 1978, p 226) renforce régulièrement son emprise, en terme d'intensité ; en 1979, la zone principale d'influence était plutôt réduite, contrairement à aujourd'hui. Par exemple, Figeac se situait aux limites des zones d'influence d'Aurillac, Rodez, Cahors, Montauban et Albi sans leur

¹⁵² Façonnage et négoce de la soie lyonnaise.

appartenir (carte n°36, p 780). De nos jours, elle appartient à la zone secondaire d'influence de Rodez. Ce changement est-il dû aux liens qui se sont noués entre les entreprises de la *Mecanic Valley* ?

Millau, quant à elle, a vu sa zone d'attraction s'élargir spatialement et se renforce sur le nord de l'Hérault. A l'ouest, par contre, St-Affrique est seulement dans sa zone secondaire d'influence. L'élargissement de la zone d'attraction tient beaucoup à l'A75. L'autre remarque concernant Millau touche à son niveau urbain. Dans les Atlas PIATIER, elle était sur le même pied d'égalité que Villefranche de Rouergue. Or, ce n'est plus le cas aujourd'hui : Millau est une ville intermédiaire et Villefranche une petite ville supérieur. Cette dernière a certainement souffert de la dégradation économique et démographique des bassins industriels proches, pour qui elle était la ville-recours. (Atlas PIATIER, 1971).

A l'opposé, la zone d'Alès s'est rétractée en Lozère. En 1963, Alès « *jusqu'à Florac et Langogne ne trouvait aucune grande concurrente* » (R. DUGRAND, 1963, p 212). De nos jours, pour l'est de Mende, le Puy s'est substitué à la ville gardoise. Le flottement de son économie explique peut-être cette modification. Mais, quoiqu'il en soit, malgré ce repli dans le secteur nord, Alès attire toujours autant les clients du bassin de Bessèges (cartes n°35, p 780 et n°27, p 323).

La dernière similitude entre les années 75 et les années 2000 est l'omniprésence d'un "trou", c'est-à-dire d'un secteur qui échappe aux villes moyennes. Le phénomène se distingue à hauteur de Mende et il n'est pas nouveau. « *Les villes [comme Mende] qui contrôlent ces régions [les secteurs échappant à l'organisation d'un centre régional] sont déjà des centres étoffés en matière de commerces, services ; elles rayonnent souvent fort loin. Leur croissance rapide, leur dynamisme économique réel, axé sur les activités tertiaires, renforce l'idée qu'une trame de troisième niveau hiérarchique se crée et s'intercale entre les petites villes traditionnelles et les centres régionaux* » (C. JAMOT, 1979, p 80).

➤ En fait, ces centres de troisième niveau s'assimilent à ***nos petites villes de niveau supérieur***. Ces noyaux urbains n'ont pas le potentiel commercial des villes moyennes ou des villes intermédiaires, mais ils les remplacent en tant que telles. Leur rayonnement, souvent vaste (carte n°28, p 327) s'est consolidé au fil du temps. Fièrre bastide, Villefranche de Rouergue, par exemple, profite de sa situation de contact et attire toujours au-delà des départements limitrophes (F. TAILLEFER, 1978). Dès 1971, les habitants des communes appartenant à la zone principale n'hésitent pas à faire 30 km pour s'y ravitailler.

Gaillac et Lavar commandent en 1971 une forte étendue de territoires (carte n°39, p 782 en annexe). L'étoffement de la métropole toulousaine et l'arrivée de l'A68 n'ont apparemment pas entravé leur pouvoir de commandement. Ce dernier est d'ailleurs ancien pour Gaillac, qui a toujours fait figure de capitale du vignoble. Quant à Lavar, elle profite ces derniers temps de l'implantation du groupe FABRE, qui l'a confirmée dans son rôle de pôle de décision.

Figeac bénéficie, quant à elle, de la prospérité du groupe RATIER pour assurer son emprise sur l'espace. En 1971, elle rayonnait, déjà, sur une bonne partie orientale du Lot (carte n°40, p 782 en annexe).

➤ Pour terminer, attardons-nous sur l'évolution des zones d'influence des *petites villes de niveau inférieur*, bien que la bibliographie soit restreinte à ce sujet. Dans les années 70, les petites villes industrielles connaissent déjà des soubresauts dans leur activité, et ne sont pas considérées comme des centres de recours commerciaux. De fait, leur influence est réduite spatialement. L'étroitesse du bassin d'attraction de Graulhet, de Ganges, du Vigan et de Bessèges est une constante sur ces trente dernières années. Nées sur un gisement de matières premières, ces villes n'ont toujours aucune fonction organisatrice de l'espace.

Photo n°40 : Le Vigan, petite ville de 7 390 habitants (30)

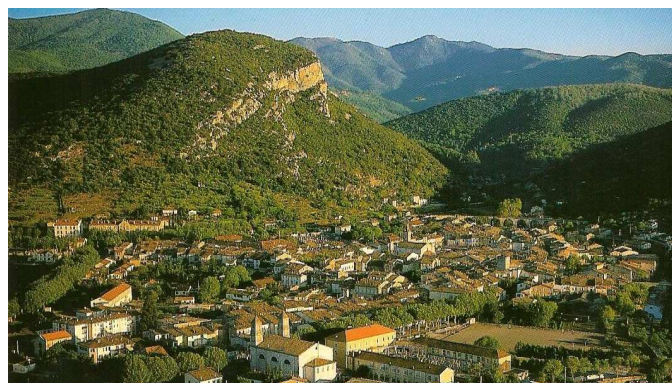


Photo n°41 : St-Hippolyte du Fort, 3 391 habitants, au pied des Cévennes

(Sources : cartes postales : Ed Méridionales et Ed. YVON)

La seconde caractéristique invariable est la juxtaposition des zones d'influence : « Une pareille intrication se remarque aussi dans la dépression subcévenole entre Ganges, le Vigan et St-Hippolyte du Fort » (R. DUGRAND, 1963, p 210). La très faible distance entre ces villes justifie ce point.

La troisième constante est le rôle des villes-marchés. Par exemple, St-Céré, dont l'activité commerciale remonte au Moyen-Age. Lacaune, bien qu'en baisse démographique, conserve sa position de place centrale pour les plateaux alentours. Et c'était déjà le cas en 1978 : « Avec près de 3300 habitants, Lacaune les Bains fait figure de petite ville. C'est un centre commercial assez bien équipé qui assure le relais entre sa campagne et Castres, Albi, ou Béziers, situées à une heure de route » F. (TAILLEFER, 1978, p 222). L'isolement protège donc cette petite ville, du moins commercialement. Espalion a également réussi à se maintenir comme centre de commerces et services. Enfin, Gourdon conserve une aire d'influence identique entre les années 70 et 2000. Certes, cette ville a périclité par rapport aux siècles précédents : « Autrefois centre commercial et artisanal, Gourdon est devenu un gros bourg dont l'essor se lie à celui de son terroir. Les commerces n'existent

plus que pour les besoins de la campagne environnante » (F. TAILLEFER, 1978, p 207), mais elle reste le centre de la Bouriane, ses limites d'influence n'ayant guère varié entre 1971 et 2005 (carte n°40, p 782 et n°29, p 330). D'après un adjoint, interrogé en 2004, les emplois des services publics, acquis, l'ont plongée dans une certaine torpeur, les commerçants bénéficiant d'une clientèle captive. La menace qui plane sur ces services va donc les obliger à se réveiller et à dynamiser leur activité...

Bien souvent, les zones d'influence sont fortement circonscrites par le relief. Ce facteur, venant en corrélation du facteur historique, explique la pérennité des limites. Les barrières montagneuses, par exemple, bornent le territoire urbain. Ainsi, le Cheylard s'affirme comme la petite capitale de la vallée de l'Eyrieux. De même, Langogne rayonne toujours sur les secteurs ardéchois orientés sur la vallée de l'Allier (Collectif, 1972).

3) L'évolution du poids numérique des clients depuis 1982

A part pour le Puy, le ratio zone principale/zone totale reste inchangé entre 1982 et 2005. Cependant, cette proportion n'est guère significative ; le plus pertinent pour nous est l'évolution quantitative des clients de la zone de chalandise globale.

Nous pouvons légitimement nous inquiéter de l'évolution démographique des zones commerciales des *villes moyennes et intermédiaires* depuis 1982. En fait, sur 11 villes, seules Rodez, Millau, Mazamet et Aurillac subissent une érosion démographique de leur zone d'influence. Cette dernière étant à imputer à l'évolution négative de la zone secondaire (sauf Mazamet). Parallèlement à ce phénomène, le poids de l'agglomération au sein de la zone totale s'est accru (sauf pour le Puy et Annonay).

Ceci confirme donc notre approche sur le rôle fondamental du pôle urbain et sur l'intérêt des politiques de maintien qui semblent nécessaires à son égard. Cette observation est cependant réconfortante pour l'avenir des villes moyennes, compte tenu de leur niveau "d'autosuffisance urbaine" qui leur permet une véritable "autarcie" au sein des déserts des zones intermédiaires. Il est alors intéressant de voir la situation des petites villes qui n'ont pas, par définition, le même seuil critique.

Pour les petites villes de niveau supérieur, les positions paraissent figées car, depuis 1982, le rapport zone principale/zone totale est resté stable. Par contre, le volume de clients potentiels a évolué. Quatre villes seulement (Mende, Gaillac, Privas et Lavaur) ont connu un étoffement de leur panel de clientèle, alors que les autres ont vu leur aire d'attraction s'étioler, numériquement parlant. Leur principal handicap est donc de se situer dans des espaces où le nombre d'habitants a chuté, que ce soit par désertification, ou suite à une récession économique de l'agglomération (Carmaux, Decazeville et Graulhet). Tous ces paramètres sont importants dans le cadre d'une approche aménagementale ou en terme de prospective. En effet, les petites villes de niveau supérieur arriveront-elles à se maintenir si la population environnante continue de décroître ?

Comme pour les autres niveaux urbains, depuis 1982, *les petites villes de niveau inférieur* connaissent une érosion numérique de la population de leur zone d'attraction commerciale. Deux tiers d'entre elles sont touchés par le problème, qui affecte aussi bien leur zone principale que leur zone secondaire. L'embellie démographique ne caractérise que les villes du sud de notre zone d'étude et quelques rares cas de villes isolées¹⁵³. Mais l'augmentation de population concerne essentiellement les zones principales d'influence et l'agglomération elle-même. On peut alors en tirer l'idée que ces petites villes sont devenues le propre moteur du système et que, via l'étalement urbain, elles sont capables d'assurer la pérennité du système classique (ville/zone d'influence) réduit spatialement. En fait, il devient un simple système centre/périphérie, de plus en plus autonome dans un espace environnant démographiquement médiocre.

Une relative stabilité spatiale des zones d'influence commerciale témoigne de la résistance des petites villes. Ce constat est partagé par J-P. LABORIE : « En 35 ans, aucune profonde modification de l'attractivité des petites villes, mesurée par la dimension de leurs aires de chalandise, ne peut être constatée. Comme si leur attractivité économique perdurait dans une inertie apparente alors même que les crises économiques ont porté des atteintes profondes à leur potentiel productif » (J-P. LABORIE, 2005, p 6).

Deux évolutions auraient pourtant pu se produire. La première est celle d'un étalement des zones d'influence devant la disparition de quelques centres. Mais elle n'a pas eu lieu, ou plutôt elle est déjà effectuée dans les années 70. Par ailleurs, les petites villes sont proches les unes des autres et ce jeu spatial atteint vite ses limites. La deuxième évolution est une rétractation spatiale des zones. Elle aurait pu être encouragée par la métropolisation, forte au niveau des services publics, et non pas sans incidence d'un point de vue commercial. Apparemment, ce n'est pas le cas. Les villes moyennes et les petites villes tiennent bien leur territoire. Cette situation a tendance à confirmer que le déclin commercial observé (voir supra) s'assimile plus à une adaptation du commerce au monde moderne qu'à une crise profonde du système.

Cependant, les villes des espaces interstitiels ont vu fondre les effectifs de leurs "campagnes". Cela s'est ressenti sur la masse de clientèle provenant des zones secondaires d'attraction. Désormais, les petites villes fonctionnent essentiellement grâce à leur propre apport. Le danger qui guette ces organismes est alors et uniquement un affaiblissement de leur zone centrale. Il est donc impératif d'aider ces petites villes à se maintenir économiquement.

Les pouvoirs publics sont sensibilisés à l'importance vitale que revêtent les commerces et services, notamment dans les petites villes. En juin 2008, afin de limiter le déclin du commerce de proximité dans les petites villes, le gouvernement admet que les commissions départementales d'aménagement commercial pourront être saisies par les maires de communes de moins de 15 000 habitants, sur les projets d'implantation de 300 à 1 000 m². Cette mesure ne fait pas l'unanimité ;

¹⁵³ Villes pour lesquelles la zone de chalandise s'est étoffée depuis 1982 : Souillac, Yssingeaux, Mauriac, Gourdon, Ganges,

l'opposition, actuellement de gauche, y voit en effet une incitation à multiplier les supermarchés au sein des agglomérations, et n'hésite pas à fournir des chiffres clés : la France compte 1 hypermarché pour 46 000 habitants contre 1 pour 51 000 en Allemagne et 1 pour 130 000 en Italie (La Gazette des communes, le 23 juin 2008). Six mois plus tard, le rapport CHARIE, prélude d'une loi sur l'urbanisme commercial de janvier 2009, énonce 12 chantiers pour rapprocher les Français de leurs commerçants, et parmi ces 12 chantiers, deux concernent les petits centres urbains (Le Figaro, le 03/01/09). D'une part, dans 500 villes de moins de 5 000 habitants, l'installation de commerces doit être favorisée au cœur des bourgs, autour de places centrales ; d'autre part, il est préconisé d'implanter un millier de commerces multiservices dans les communes de moins de 2 500 habitants. Ces commerces répondront aux besoins de première nécessité (avec rayons frais et surgelés) et feront office de points relais pour la livraison à domicile des achats sur Internet.

Pôles traditionnels de commerces, les petites villes ajoutent à cette fonction celle de pôle d'emplois. Dans le chapitre 4, nous avons vu que, généralement, le nombre d'emplois offerts par la ville était en liaison avec le nombre d'habitants, et que dans les villes de plus de 15 000 habitants, la masse démographique sur place était insuffisante pour tous les occuper. Les bassins d'emploi devraient donc être d'une plus grande étendue.

II) LES PETITES VILLES : POLES D'EMPLOIS DES MILIEUX DE FAIBLES DENSITES

L'Atlas du Massif Central (DATAR/INSEE) nous apprend, qu'en 1999, 53% des actifs du secteur travaillent hors de leur commune de résidence contre 42% en 1990. Cependant, la part des actifs effectuant une migration quotidienne reste inférieure de dix points à la moyenne nationale. Les auteurs expliquent, qu'ici comme ailleurs, l'augmentation du nombre de ces déplacements et la variation de leur amplitude sont dues à l'attraction exercée par les lieux d'emplois situés dans les espaces les plus fortement urbanisés (INSEE/DATAR, 2002). Toutefois, ils oublient de mentionner que la dissociation lieu de résidence – lieu de travail (définition partielle de la périurbanisation) est devenue un fait courant, pratiqué dorénavant par de nombreux individus (cf livre I).

A) DES PETITES VILLES DEPENDANTES DE LEUR TERRITOIRE OU DES PETITES VILLES FACTEUR DE SURVIE DES TERRITOIRES RURAUX ?

Les emplois ont été maintes fois utilisés comme marqueurs d'influence des villes en géographie. Bertrand SCHMITT a renouvelé récemment l'approche en soulignant qu'autour des pôles urbains de plus de 20 000 habitants un rapport de soumission-dépendance prévalait, pour les relations entre périphérie et ville-centre, tandis que pour les pôles plus petits, on avait plutôt un rapport

d'interdépendance, la périphérie ayant besoin des commerces et services¹⁵⁴ de la ville, et la ville de la force de travail de la périphérie. Notre expérience du terrain nous incite à considérer ce dernier point avec un certain scepticisme. En effet, il paraît exagéré de penser que les plus petites des villes soient réellement dépendantes de leur périphérie car, de quoi vivraient les actifs des communes environnantes sans les emplois urbains ? Sans eux, les espaces ruraux eux-mêmes pourraient bien disparaître. Cette notion de dépendance est, en fait, une simple distribution spatiale de la main d'œuvre générée par le pôle urbain lui-même. Par conséquent, il nous semble bien qu'au niveau des forces de travail, les rapports du centre avec la périphérie soient les mêmes, quelle que soit la taille de la petite ville.

En revanche, nous nous sommes davantage intéressée aux conclusions du même auteur sur les coïncidences entre bassins d'emploi et zones commerciales de la région Bourgogne. Selon B. SCHMITT, « *quand le pôle d'emplois est de grande dimension, la coïncidence entre bassin d'emploi et bassin d'équipements se limiterait aux équipements de rang supérieur. Par contre, quand le pôle d'emplois est une petite unité urbaine, il rayonnerait sur son aire d'influence tant en termes d'emplois qu'en terme d'équipements de niveau intermédiaire et les limites du bassin d'emploi coïncideraient avec celles du bassin d'équipements* » (1998, p 270). J-Ch. EDOUARD s'est également intéressé à cette problématique. Pour le niveau des villes moyennes, ses résultats rejoignent ceux de B. SCHMITT : « *Il y a bien une dissociation nette entre lieu d'emplois et lieu de fréquentation des équipements tertiaires* ». Cependant, pour les petites villes, il note une différenciation certaine : « *En termes d'intensité, l'attraction exercée [pour les emplois] par les petites villes est bien inférieure à celle issue des commerces et services* » (2001, p 302 et 303). Le bassin d'emploi est donc nettement plus petit que l'aire d'influence, comme pour toutes les villes.

Chacun de ces auteurs a étudié un espace géographique distinct : B. SCHMITT le nord-est de la France (Rhône-Alpes, Alsace, Lorraine, Franche-Comté et Bourgogne), J-Ch. EDOUARD le nord Massif Central, il était donc judicieux de confronter nos propres résultats avec les leurs. Pour ce faire, il va s'agir d'analyser la façon dont s'organisent les bassins d'emploi, que ce soit sur le plan spatial ou celui du quantitatif. De plus, la position géographique particulière de la ville influe-t-elle sur le dessin et l'intensité des flux pendulaires ?

B) LA METHODOLOGIE D'ANALYSE

Nous ne traiterons, ici, que des flux pendulaires se dirigeant vers les unités urbaines telles que définies par l'INSEE, c'est-à-dire la ville-centre de nos unités recomposées. Ce choix s'explique par la localisation des emplois, très nettement concentrés dans la partie centrale des villes. Les migrations alternantes nous seront fournies par le fichier MIRABELLE. Ce fichier permet de calculer deux types de flux : dans quelles autres communes vont travailler les actifs résidents d'une commune donnée ? De quelles communes viennent les actifs, pour travailler dans une commune choisie ? Il va donc nous

¹⁵⁴ Il y a d'ailleurs une confusion dans cette théorie entre un apport urbain fondé uniquement sur la fourniture de biens et services, alors qu'en échange le rural fournirait une force de travail, dont l'abondance reste aujourd'hui, bien hypothétique.

permettre de cerner le nombre d'emplois proposés par nos petites villes et de montrer leur rayonnement en la matière. Mais, à l'instar de la démographie, nous ne bénéficierons pas de chiffres récents, le dernier dépouillement complet de données datant de 2001. Cependant, le travail de terrain, grâce à des enquêtes effectuées auprès des principales entreprises privées/publiques comble les défaillances de MIRABELLE et apporte une mise à jour.

Les diverses informations sur les migrations alternantes seront traduites sous forme de données cartographiques, permettant une analyse spatiale (forme, étendue des zones d'emploi) et une approche quantitative abordée par la représentation des flux en pourcentages. En effet, l'utilisation des valeurs absolues n'aurait guère de sens, surtout dans des espaces de faible densité.

Sur ce plan, lors d'un travail préparatoire, nous avons pris en compte, pour mesurer les bassins d'emploi, les communes envoyant entre 1 et 9% de leur population active vers la ville, mais aucune règle précise n'a pu être tirée. De ce fait, nous avons cartographié uniquement les flux supérieurs ou égaux à 10%. Six cartes ont ainsi été faites, chacune matérialisant les bassins d'emploi pour les six niveaux urbains identifiés dans le chapitre 6. Grâce à elles, nous pourrions analyser l'intensité de leur rayonnement du point de vue des emplois, après avoir vu précédemment leur rayonnement en terme commercial.

C) LA HIERARCHIE DES BASSINS D'EMPLOI

1) Le niveau supérieur de la hiérarchie

Les villes moyennes, prises dans les limites INSEE, offrent plus de 10 000 emplois chacune. Cette offre, relativement massive, permet d'exercer sur l'espace environnant une attraction forte (cartes n°41 et 42, p 783 et p 784). La majorité des bassins de main d'œuvre présentant des formes circulaires. Si les couronnes des communes envoyant plus de 50% d'actifs, et entre 30% et 50% d'actifs ne forment pas dans tous les cas un cercle complet, celle des communes envoyant moins de 30% est très complète et identifiable. Les deux premières auréoles s'étirent sur 10 kilomètres, voire 15 ou plus pour les villes moyennes plutôt isolées et considérées comme le seul recours économique local : par exemple, Aurillac et Rodez. Enfin, les limites extrêmes des zones d'emploi peuvent atteindre un rayon de 25-30 kilomètres. Au total, l'intensité des flux diminue assez régulièrement, et on peut ensuite opérer une distinction entre trois auréoles de flux : une auréole, proche, de plus de 50%, une, un peu plus éloignée, de 30-49%, et la dernière de 10-29% des actifs attirés à 25 km du centre.

Avec le stade des *villes intermédiaires*, un palier est réellement franchi, confortant notre position de les considérer comme telles. Annonay, Millau et surtout Mazamet affichent des zones d'emploi beaucoup moins étendues spatialement et avec un système décroissant incomplet (carte n°43, p 785). Et il n'y a qu'à Annonay -il est vrai qu'elle fournit près de 14 000 emplois en 1999- que nous observons un système avec des auréoles concentriques.

2) Le niveau inférieur de la hiérarchie

Les bassins de main d'œuvre des *petites villes supérieures* ressemblent, par leur forme et par la diminution régulière des flux pendulaires, à ceux des villes moyennes (carte n°44, p 786). On retrouve donc un système à intensité dégressive, qui aurait disparu pour l'échelon précédent. Bien évidemment, l'emprise spatiale est modifiée, puisque les limites extrêmes sont plus vite atteintes : 10-15 kilomètres seulement, et les deux principales couronnes (supérieure à 50% ; 30% à 50% des actifs), sont moins étoffées en nombre de communes. Les bassins d'emploi les mieux constitués appartiennent essentiellement aux villes proposant le plus emplois. D'autres petites villes de niveau supérieur présentent une zone d'emploi spatialement déformée ou incomplète (Decazeville) ou connaissent une baisse d'intensité de leur attraction, c'est-à-dire avec moins de communes à plus de 50% des actifs et à plus de 30% (Gaillac, Lavaur et Graulhet). Deux explications interviennent. La première tient à la nature de la ville : « *Si le champ de polarisation des lieux centraux est fonction de leur taille, il dépend aussi d'autres facteurs. Il dépend de l'orientation économique de la petite ville. C'est pourquoi Decazeville est le seul pôle urbain au sens de l'INSEE qui n'apparaît pas structurant ; la crise économique de l'ancien petit centre houiller explique son incapacité actuelle à polariser la population rurale* » (S. DUBUC, 2004, p 76) et la deuxième à une trop grande proximité entre les centres.

Pour *les petites villes de niveau inférieur de classe 1*, l'étendue de la zone d'emploi se rétracte encore et le modèle à emboîtement concentrique s'estompe (carte n°45, p 787). Il n'est bien formé qu'à Gourdon, Souillac, Lodève, St-Chély et Marvejols. Les couronnes de communes envoyant plus de 50% d'actifs vers la ville-centre n'existent presque plus ; seules subsistent celles comprises entre 30% à 50% d'actifs, et encore, pas partout. En général, à ce niveau, l'intensité des flux baisse rapidement, les organismes urbains n'exercent plus qu'une influence limitée (10 à 29% d'actifs attirés).

Enfin, pour *les petites villes de classe 2*, les zones d'emploi se limitent à quelques communes attirées (carte n°46, p 788). Il n'y a qu'à Lamalou et au Cheylard (plus de 1 500 emplois chacune), où l'étendue du bassin est encore notable.

Quatre idées-forces émergent de ces observations. Premièrement, on obtient une hiérarchisation nette de l'étendue des bassins d'emploi, calquée sur les niveaux urbains de la ville (la hiérarchie urbaine) et en fonction directe des emplois qu'elle propose. Nous entendons, précisément par là, que plus les centres d'emplois sont importants, plus le bassin de main d'œuvre est étendu. Deuxièmement, l'intensité des flux diminue régulièrement du centre vers la périphérie, pour les villes moyennes et petites villes de niveau supérieur, alors que pour les plus petits des organismes, elle chute très rapidement, pour s'établir à un niveau compris entre 10 et 29% des actifs locaux attirés. Troisièmement, pour les villes moyennes, comme pour les petites villes de niveau supérieur, le modèle des bassins d'emploi s'appuie sur trois auréoles concentriques nettement différenciées, correspondant à trois niveaux d'intensité des flux et montrant un caractère rayonnant de l'influence des emplois, au-delà d'un seuil minima atteint par le noyau central pourvoyeur d'emploi. Dans notre système, il

s'établit à environ 3 000 emplois. Et quatrième, comme dans le nord Massif Central, la dimension des bassins d'emploi est bien inférieure à celle des zones commerciales.

Soulignons enfin que nos espaces interstitiels bénéficient d'une structuration rationnelle, quant à la distribution des pôles d'emplois. En effet, peu de chevauchements surviennent au niveau des bassins d'emploi. L'influence d'une ville s'arrête où débute celle d'une autre : Rodez/Decazeville, Rodez/Villefranche, Alès/le Vigan, Quissac/St Hippolyte, Souillac/Gramat, etc. Pourquoi un dispositif si proche d'un modèle théorique ? Diverses solutions peuvent être avancées : soit les faibles densités sont en cause, soit il n'y a pas de concurrence entre villes.

Si des chevauchements existent (par exemple, Graulhet/Lavaur), ils se justifient par une très grande proximité et non par de fortes densités humaines, comme c'est le cas dans le Nord-Pas-de-Calais. Un autre facteur entre en jeu : la présence d'un pôle urbain de niveau supérieur. Ainsi, Albi fait-elle de "l'ombre" à Carmaux et l'attraction de Lamalou s'emboîte-t-elle dans celle de Bédarieux.

D) LES FACTEURS PERTURBANT LE MODELE GENERAL D'ATTRACTION PAR L'EMPLOI

1) Hypertrophie et intensité des flux

L'étendue de certains bassins d'emploi peut être imputée à l'isolement. Il est vérifié que, dans les espaces interstitiels, l'isolement permet à un organisme urbain de rayonner assez loin, d'une manière plus ou moins intense. Ce principe est d'autant plus vrai que la ville héberge une entreprise d'importance. Aurillac, Rodez et, dans une moindre mesure, Cahors appartiennent ainsi à un groupe exerçant une solide influence sur des espaces étendus (quasiment tout leur département pour les deux premières).

Les formes particulières (c'est-à-dire allongées) des bassins d'emploi qui dérogent à la règle de la forme circulaire sont dictées par le tracé des voies de communication. En réduisant les distances-temps, les autoroutes étirent les zones. Ces voies de communication ont un tracé méridien dans notre espace d'étude et les bassins de main d'œuvre des villes desservies s'allongent alors selon l'axe nord-sud. Le phénomène débute à St Chély et à Marvejols, avec l'A75, à Cahors avec l'A20. Dans ces deux cas, l'autoroute conforte actuellement la position des petites villes et des villes moyennes inférieures, mais elle pourrait tout aussi bien renforcer l'attraction de grosses agglomérations à l'avenir. Ainsi, l'ouest tarnais se place grâce à l'autoroute dans l'orbite toulousaine ; et Cahors, pourtant éloigné, a même vu le nombre de ses actifs se dirigeant vers la capitale régionale augmenter dès la création autoroutière : 20 en 1982 et 71 en 1990 (C. SABATIE, 1998). De la même manière, Lyon et St-Etienne, bien desservies par ce type de voies de communication (autoroutes, voies rapides) attirent nombre d'actifs de la Haute Loire et de l'Ardèche. Mais, à côté des autoroutes, les RN expliquent aussi les déformations des bassins : ainsi, la RN 106 constitue-t-elle une voie de pénétration de l'influence d'Aubenas en direction de l'ouest, à travers les serres.

Enfin, de manière générale, les vallées plus ou moins larges concentrent les flux, entraînant des formes allongées de bassin. La vallée de l'Orb dans l'Hérault dicte la direction des flux

pendulaires pour les unités de Bédarieux et de Lamalou et Aurillac bénéficie de la vallée de la Cère qui s'enfonce dans le massif du Cantal. Ces deux exemples se repèrent nettement sur les cartes n°41, p 783 et 46, p 788.

2) Bassins étroits et faible attraction urbaine

Si globalement, nous avons observé une hiérarchisation des bassins de main d'œuvre suivant la place qu'occupe la ville dans la hiérarchie urbaine générale, il existe des anomalies qui s'expliquent par divers facteurs géographiques.

Il est tout d'abord notable que les flux en direction d'une agglomération sont moins intenses si cette dernière se localise dans un espace au caractère encore largement agricole. En sus, dans les espaces ruraux peuvent subsister des localités vivant de la transformation des produits agricoles. Roquefort interfère ainsi sur le bassin de St-Affrique, en employant quelques 400 habitants. Les secteurs touristiques justifient aussi le maintien de pôles locaux, dotés de commerces et services de base (employant donc des personnes). C'est autant de migrants en moins vers le pôle du bassin d'emploi urbain du secteur. Par ailleurs, si l'influence de Cahors se développe plus largement vers l'ouest, c'est qu'à l'est se trouve une partie très touristique de la vallée du Lot, avec des petits centres, notamment St-Cirq-Lapopie. Florac, porte d'entrée du Parc Naturel Régional (PNR) des Cévennes, recrute, quant à elle, sur le sud de la Lozère, gênant l'influence de Mende.

Les petites villes peuvent donc être concurrencées par des pôles plus petits et spécialisés, mais elles peuvent l'être aussi, et surtout, par des villes de même niveau hiérarchique ou de niveau supérieur. Plusieurs *scenarii* se rencontrent quant à ces rivalités urbaines sur l'espace. Certaines petites villes se caractérisent d'abord par leur côté résidentiel, offrant peu d'emplois sur place. Leur rôle est alors simplement d'héberger les travailleurs d'un pôle urbain proche et de niveau supérieur. St-Amans Soult, à proximité de Castres, vit cette situation ; Marssac, à coté d'Albi, également. A une autre échelle, on peut prévoir ce rôle pour Lodève tant les relations routières avec Montpellier s'améliorent en raison des prix exorbitants du foncier aux abords de cette métropole.

Ensuite, les petites villes des nébuleuses urbaines ont des difficultés à avoir des bassins d'emploi étendus, du fait de leur nombre sur un espace restreint. Chacune d'entre elles rayonne, sans partage, sur quelques communes au mieux, les actifs se distribuant entre les différentes unités urbaines de l'ensemble. Enfin, bien qu'ayant leur propre autonomie en matière d'emplois, certaines villes sont fortement concurrencées par le pôle urbain supérieur le plus proche grâce à l'amélioration des voies de communication. Ce point a déjà été abordé dans le paragraphe précédent avec la déformation spatiale positive des bassins d'emploi. Ici, l'effet est inverse.

Sans sombrer dans le déterminisme, il est clair que le milieu physique intervient fortement sur la forme du bassin d'emploi. Ceci est très classique. Barrière montagnaise et vallée difficile à franchir constituent immanquablement des limites au périmètre étendu des bassins de main d'œuvre. Le relief agit ainsi comme une barrière, encore de nos jours (temps, difficulté de circulation). Le plus bel exemple se trouve peut-être dans le Cantal, où le point de partage des bassins de main d'œuvre

d'Aurillac, Mauriac, Riom, Murat et St Flour correspond au plomb du Cantal. Autre exemple, celui de Castres dont l'influence est bloquée par la Montagne Noire. Dans le secteur des plateaux, même le Lot est un obstacle, gênant les relations entre le secteur de Figeac et celui de Decazeville.

Enfin, et toujours dans un grand classicisme, l'étendue et l'intensité des flux à l'intérieur des bassins sont corollaires du nombre d'emplois fournis par l'unité urbaine. Les villes en difficultés économiques éprouvent du mal à en proposer. Parmi celles-ci, on retrouve les villes des vieux secteurs industriels : Mazamet, Decazeville, la Grand-Combe, Bessèges... Toutes ces unités n'ont pour simple aire d'influence qu'une ou deux communes et encore, l'intensité des flux est très faible.

A l'instar des zones commerciales, une hiérarchisation des bassins d'emploi en fonction du niveau urbain apparaît. Peu de chevauchements surviennent. Les seuls éléments perturbateurs du dessin des bassins d'emploi, comme de celui des zones d'influence commerciale, obéissent à des règles fort connues et banales. Les déformations incombent aux axes de communication, relief et densités. Le sud Massif Central, espace interstitiel, ne diffère donc pas des autres espaces.

Provoquant au XIXe siècle l'exode de milliers de ruraux, les emplois offerts par la ville l'ont confirmée dans son rôle d'animation du territoire. Des décennies sont passées, et cette réalité est encore vraie aujourd'hui. Des liens indéfectibles se sont donc tissés entre la ville et son espace environnant. Ils se traduisent par la constitution de bassins d'emploi. « Pour certains, la taille effective du marché de l'emploi est un indicateur de bon gouvernement, dans la mesure où, indirectement, il s'agit d'un indice de performance des réseaux de transports » (P. ESTEBE, 2004, p 21). Nous retiendrons surtout la première partie de la citation, qui confirme notre souhait d'une intercommunalité renforcée tenant compte des réalités du terrain (voir infra, la partie sur les pays). Par ailleurs, ces liens forts sont soulignés par les inquiétudes de toute une région, au-delà des limites urbaines, lorsque l'entreprise-phare de la ville montre des difficultés de fonctionnement. Soutenir l'activité des petites villes ne rime pas avec abandonner l'espace rural. Loin s'en faut. « L'accès aux petites villes offre les meilleures conditions au maintien de la population rurale. Les principaux lieux centraux ne stérilisent pas leur environnement rural, au contraire, ils ont un rôle moteur dans le dynamisme et la préservation des campagnes vivantes » (S. DUBUC, 2004, p 84).

III) LE RAYONNEMENT DES SERVICES PUBLICS ET PRIVES DE BASE

Le rayonnement des services publics et privés de base peut servir à démontrer le rôle d'organisation de l'espace qui revient aux petites villes. Pour en saisir l'amplitude, deux marqueurs d'influence, peuvent être utilisés : l'aire de recrutement des centres hospitaliers et celle des lycées. Cette méthode est, certes, encore une fois très classique, mais son efficacité a été prouvée dans les études antérieures de géographie urbaine (de M. GENTY, 1980, à J-Ch. EDOUARD, 1999). L'enjeu

de ce double choix est triple : analyser la structuration de l'espace par de bons marqueurs ; le rôle des lycées dans la formation des jeunes; et l'importance des hôpitaux pour une population âgée.

De nos jours, ces deux types d'établissements connaissent une évolution différente. Si le "lycée" relève d'un caractère pérenne, uniquement remis en cause par l'évolution démographique et la baisse des effectifs, le maintien des centres hospitaliers est moins assuré. Il est actuellement au cœur d'une bataille menée par les élus des petites villes pour leur survie (voir infra).

Dans cette partie, nous nous contenterons d'analyser l'existant, à savoir la localisation des lycées et l'aire de recrutement de ces derniers. Nous nous attarderons également sur le maillage du territoire par les centres hospitaliers et autres services de santé. Une hiérarchie particulière des centres urbains se définit-elle à l'aide de ces éléments ? Enfin, il sera intéressant de confronter ces aires avec celle des commerces et services commerciaux pour appréhender d'une manière concrète les limites des territoires gérés par les petites villes. En filigrane de chacun des paragraphes, une attention sera portée à l'évolution dans le temps de ces services scolaires et sanitaires.

A) LES LYCEES : UNE PRESENCE DETERMINANTE SUR L'ESPACE

1) Méthodologie

Bien que des cartes scolaires régissent, selon le principe de proximité, le recrutement spatial des établissements, les parents, dans la pratique, sont libres d'opter pour tel ou tel lycée suivant leurs *desiderata* ou suivant les options que le lycée propose. Eu égard à ce phénomène, il est donc justifié de s'intéresser à l'attraction des lycées comme marqueur d'influence. Se procurer l'origine géographique des lycéens, à savoir leur commune de résidence, peut paraître aisé *a priori*. En effet, en début d'année, un dossier d'inscription est rempli, dans lequel est consignée la commune de résidence. Mais il est plus difficile d'obtenir l'information des lycées eux-mêmes. Ceux qui ont daigné répondre sont peu nombreux. Les autres nous ont expliqué que les secrétaires n'avaient pas de temps à consacrer à notre requête ou même qu'ils n'étaient pas en possession de ces informations ! Nous avons alors décidé de nous adresser à Messieurs les Recteurs d'Académie de Montpellier, Toulouse, Grenoble et Clermont-Fd, via notre directeur de thèse. Seul le rectorat de Montpellier a répondu positivement à notre demande. Toulouse a argué que ce type de données relevait de la confidentialité ; Grenoble et Clermont-Fd ne nous ont jamais répondu.

Les établissements scolaires du secondaire sont de différents types : généraux, polyvalents, technologiques, professionnels... Pour mesurer l'attraction d'un centre urbain, il convient surtout de s'intéresser aux seuls établissements généraux. En effet, les autres lycées attirent beaucoup d'élèves non locaux, ayant choisi un établissement pour ses spécialités. Nonobstant, nous ferons allusion aux LEGTA (Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole) et aux autres lycées professionnels, lors de l'analyse de l'évolution des effectifs. Ces lycées professionnels ne sont pas le meilleur critère pour déterminer l'aire d'attraction urbaine, mais leur présence confirme les centres urbains dans leur rôle d'organisateur de l'espace.

Au total, notre analyse se basera sur le recrutement de onze lycées généraux : cinq lycées qui nous ont répondu et six lycées dont le recrutement a été fourni par le rectorat de Montpellier. En ce qui concerne la Haute-Loire et le Cantal, nous pourrions nous référer aux résultats obtenus par J-Ch. EDOUARD (2001). Au total, trois villes moyennes, trois petites villes de niveau supérieur et cinq de niveau inférieur sont représentées à travers ce maigre échantillon.

2) Le maintien des effectifs

L'analyse de nos six lycées-tests montre que, sur 10 ans, les effectifs sont restés stables ou n'ont subi que de légères pertes (graphique n°61, p 761). Seuls le lycée Duclaux d'Aurillac et celui de Decazeville ont perdu des lycéens (une centaine chacun). Cependant, depuis 2002, la tendance se renverse et des hausses apparaissent.

La stabilité est à mettre en relation avec ce que nous avons trouvé lors de l'analyse des populations. Loin des clichés, fortement répandus, de détresse démographique, les villes des espaces interstitiels, prises dans un périmètre reconfiguré, ne sont pas forcément en perte de population. Sur 73 villes, 36 bénéficient d'une embellie démographique entre 1990 et 1999. La deuxième idée qui se dégage de nos propos antérieurs est que ces villes constituent des îlots de jeunesse au sein d'espaces où les plus de 60 ans dépassent, généralement, les 40% (Livre II, p 168). Troisièmement, le lycée est déconnecté de l'évolution de la ville car parmi les villes abritant nos lycées-test, St-Flour, Decazeville, St-Céré et St-Chély ont perdu des habitants entre 1990 et 1999.

La deuxième leçon qui se dégage du graphique n°61, p 761 est, sans surprise, l'existence d'une hiérarchie des lycées en fonction des effectifs. Ainsi, le lycée de St-Céré, petite ville de niveau inférieur, accueille aux alentours de 300 élèves. Avec les lycées des petites villes de niveau supérieur, on dépasse la barre des 400-500. Enfin, les établissements scolaires des villes moyennes, même en situation de concurrence, ont généralement plus de 800, voire 1 000 élèves.

Ces différents niveaux d'effectifs semblent être une norme dans les espaces interstitiels. Pour le département de la Corrèze, J-Ch. EDOUARD avait montré qu'une petite ville comme Ussel possède un lycée accueillant quelques 500 élèves, tandis que Tulle et surtout Brive, échelon ville moyenne, disposent de lycées abritant plus de 1 000 élèves (J-Ch. EDOUARD/Observatoire de l'A89, 2001).

Huit lycées professionnels, dont une majorité de LEGTA, nous ont fourni l'évolution de leurs effectifs. Synonyme d'une bonne santé fonctionnelle, les effectifs de ces lycées se maintiennent, ce qui confirme la tendance précédente (graphique n°62, p 761). En ce qui concerne les LEGTA, il semble que la hiérarchie des centres urbains soit respectée en fonction des effectifs : les effectifs des lycées des trois villes moyennes avoisinent ainsi les 400/500 élèves, voire 700 pour Albi, ceux de Figeac, petite ville de niveau supérieur, les 250 environ, et ceux de Marvejols, petite ville de niveau inférieur, une centaine.

Les lycées sont les équipements-types des petites villes, les bourgs-centres ne détenant que les collèges. Ils contribuent à la cohésion sociale du territoire sous commandement de la petite ville. D'une part, ils fournissent une masse d'emplois non négligeable¹⁵⁵. D'autre part, ils tentent de maintenir sur place les jeunes formés dans leurs locaux en proposant des filières adaptées. Lorsque nous l'avions eu, en 2004, au téléphone, le directeur du lycée professionnel de Bédarieux envisageait d'ouvrir une section BEP "sanitaire et sociale" en lien avec le pôle santé de Lamalou. Enfin, les lycées provoquent des flux en direction de la petite ville. Il nous reste donc à voir sur quelles distances ces établissements parviennent à rayonner.

3) L'étendue spatiale du recrutement des lycées¹⁵⁶

Dans sa thèse publiée en 1980, M. GENTY employait le mot "*privilège*" pour décrire le fait qu'un organisme urbain possède un lycée (M. GENTY, 1980). Depuis, le lycée semble s'être largement démocratisé et maille les territoires.

➤ Les lycées des *villes moyennes* rayonnent vraiment sur de longues distances¹⁵⁷, suivant un schéma d'auréoles d'intensité inégale. Ainsi, la première zone de recrutement d'Alès, d'Albi ou d'Aurillac s'assimile logiquement à la ville-centre, cette dernière envoyant plus de 100 élèves. Se matérialise ensuite la deuxième tranche de la zone principale ; ici, les communes envoient entre 25 et 100 jeunes. Globalement, cette zone principale est auréolaire, très distinctement autour d'Alès. En ce qui concerne Aurillac ou Albi, elle se limite à une demi couronne. Un autre lycée concurrence peut-être alors les lycées étudiés dans l'autre partie des agglomérations, à moins que ce ne soit les difficultés d'accès liées au relief qui explique la moindre fréquentation.

Enfin, autour de ces trois villes moyennes, se devine une zone secondaire, elle aussi auréolaire. Dans cette zone, chaque commune envoie un nombre d'élèves inférieur à 25. Ici, les communes peuvent être davantage attirées par le lycée de la petite ville voisine. C'est très nettement le cas pour Aurillac vis-à-vis de St-Flour. Et cette attraction extérieure croît avec l'éloignement par rapport au lycée de référence. Une ville sans concurrence ne connaît pas cette perte d'intensité d'influence. C'est le cas du Puy : « *Le Puy étend nettement son attraction en direction de l'extrémité sud du département du Puy de Dôme (sans pour autant contrer Brioude) ainsi que pour des flux, plus limités, sur la partie nord de la Lozère et du Cantal* » (J-Ch. EDOUARD, 2001, p 309).

➤ Autour des *petites villes de niveau supérieur*, le système concentrique d'attraction est déjà moins net. Seul le lycée de Decazeville rayonne selon un schéma pur d'intensité dégressive. A St-Flour, les auréoles existent, mais sont discontinues. Tandis qu'à Mende, le lycée Chaptal ne fonctionne que par les apports urbains.

¹⁵⁵ Le LEGTA d'Aurillac G. POMPIDOU emploie 172 personnes, celui d'Aubenas 120 et celui de Figeac 67.

¹⁵⁶ Les cartes étant fondées sur si peu de réponses, nous avons préféré ne pas les insérer.

¹⁵⁷ Une dizaine de kilomètres pour le lycée d'Alès en direction des Cévennes. Au sud, ce lycée rencontre la concurrence de ceux de Nîmes.

Dans le cas de ces petites villes de niveau supérieur, la zone principale de recrutement est spatialement limitée ; très vite, on rencontre la zone secondaire. Ceci est incontestable à St-Flour et à Mende. Dans cette seconde zone, la concurrence des lycées des autres villes s'avère forte (par exemple, à Mende, devant la présence, à l'ouest, de Marvejols).

➤ Enfin, en ce qui concerne les *petites villes de niveau inférieur* dont nous avons cinq exemples, le système auréolaire n'existe plus du tout. En dehors de la ville-centre, les arrivées vers le lycée sont parcimonieuses ; la zone principale est donc réduite à sa plus simple expression spatiale et la zone secondaire, spatialement réduite, montre une grande faiblesse d'intensité.

Attardons-nous quelques instants sur le recrutement des lycées professionnels. Ces lycées attirent des jeunes de toute la France, grâce à leurs diverses options. Nonobstant, il apparaît que la base de leurs effectifs est le milieu local. Une zone principale d'attraction se repère nettement pour Alès et St-Chély. De plus, bien que les flux soient moins intenses, la structure de cette zone ressemble à celle des lycées généraux. Par exemple, la zone principale d'attraction du lycée de la Salle à Alès se calque approximativement sur celle du lycée général. Il faut toutefois rappeler que nous avons surtout affaire à des LEGTA, c'est à dire à des établissements très répandus sur le territoire français, n'incitant pas à de longs déplacements contrairement à des établissements beaucoup plus spécialisés.

Les relations entre zone scolaire/zone commerciale/bassin d'emploi

Du fait de la pauvreté de l'échantillon, la composition des différentes zones d'influence : scolaire/commerciale/"fonctionnelle" ne se basera que sur 11 villes.

⇒ le cas des villes moyennes

La zone d'attraction principale des lycées (soit plus de 25 lycéens par commune) des *villes moyennes* d'Alès et d'Albi correspond, dans les faits, à l'unité urbaine définie par l'INSEE. Cette zone n'apparaît donc guère pertinente pour signifier un quelconque rayonnement urbain. La première partie de la zone secondaire (communes envoyant 10 à 25 lycéens) est plus intéressante ; elle se calque sur les limites du groupe des communes envoyant plus de 50% de la population active dans l'agglomération. En ce qui concerne Aurillac, la zone principale d'attraction scolaire réunit l'unité urbaine et les communes environnantes fortement liées à la ville-centre par l'emploi. Ce phénomène n'est guère surprenant, dans la mesure où il est plus facile pour les parents de scolariser leurs enfants sur leur lieu de travail.

Si maintenant nous comparons la zone d'influence des lycées à celle de la fréquentation des commerces et services, nous remarquons que leur périmètre est pratiquement semblable ; seule l'intensité des flux est moindre pour les lycées. A Aurillac, il faut toutefois noter un rétrécissement de la zone scolaire en direction du nord, c'est-à-dire vers Mauriac. En effet, cette ville possède déjà un tel établissement scolaire.

Au final, le recrutement des lycées peut aider à deviner le périmètre de la zone d'influence d'une ville moyenne. Mais, bien souvent, il ne montre que l'attraction immédiate et locale de la ville moyenne, le lycée étant un élément commun aux autres échelons de la hiérarchie urbaine. Ceci confirme les dires de J-Ch. EDOUARD pour le nord Massif Central : « *l'aire d'attraction spatiale est souvent proche de celle observée pour les commerces et services ; c'est au niveau de l'intensité des relations que les données sont quelquefois faussées* » 2001, p 311).

⇒ le cas des petites villes de niveau supérieur

Au niveau des *petites villes de niveau supérieur*, trois cas se dégagent. Mende, tout d'abord, est l'exemple-type où le périmètre des flux scolaires se cale avec celui des flux de travail. De plus, l'intensité des flux scolaires est conforme à celle des migrations de travail ; Mende attirant davantage à l'est. Cependant, en terme d'attraction commerciale, Mende rayonne vraiment sur une bonne partie de la Lozère, ce qu'elle a plus de mal à faire avec ses lycées.

Dans le cas de St-Flour, la zone d'emploi se concentre fortement autour de la ville, alors que l'aire d'influence des lycées tend à s'allonger vers le sud, en direction de la Lozère. Par contre, une similitude entre la zone scolaire et la zone commerciale s'observe : une colonne vertébrale nord/sud se matérialise, symbolisant le tracé de l'A75. Cependant, le rayonnement scolaire n'atteint pas le nord du département, contrairement aux flux commerciaux. Les liens commerciaux sont beaucoup plus intenses.

Enfin, pour Decazeville, nous notons une réelle adéquation entre aire de chalandise et zone d'influence du lycée. Ces deux zones rayonnent en particulier au nord de l'agglomération. Alors qu'en raison de la morosité économique, la zone d'emploi de Decazeville est très réduite en taille et en intensité des flux.

⇒ le cas des petites villes de niveau inférieur

Pour les *petites villes de niveau inférieur*, le constat est simple : la zone d'attraction commerciale est généralement plus imposante en taille et en intensité des flux que la zone scolaire. Pour Lodève et Bédarieux, les élèves sont peut-être directement tentés par Béziers et surtout Montpellier, villes dans lesquelles ils pourront poursuivre leurs études supérieures.

Il n'y a qu'à St-Céré et au Vigan qu'une certaine similitude entre les deux zones se remarque. A Mauriac aussi, J-Ch. EDOUARD souligne ce point : « *Mauriac polarise, comme pour les commerces et services, un petit quart nord-ouest du Cantal et parvient même à attirer en Corrèze proche.* » (2001, p 312).

Pour ces entités urbaines, les emplois semblent être de plus forts marqueurs d'influence que les lycées, mais, *grosso modo*, nous retrouvons le même périmètre. C'est flagrant à Bédarieux où ressort de nouveau l'axe "vallée de l'Orb".

Au total, plus la ville est petite, plus le lycée peine à rayonner. Le recrutement des lycées reste un élément efficace pour cerner l'influence des petites villes. Il vient en renfort des autres facteurs d'influence. Toutefois, dans certains cas, l'aire d'attraction commerciale dépasse spatialement le cadre scolaire ; le rayonnement du lycée s'assimile plutôt à la zone principale d'influence. Deux raisons à cela : la zone commerciale est plus étendue du fait du bon équipement tertiaire et le lycée en question est concurrencé par celui d'autres villes (surtout moyennes et grandes). Enfin, le recrutement des lycées coïncide souvent avec le bassin d'emploi, ce qui n'a rien d'étonnant, les migrations pendulaires favorisant "des habitudes de fréquentation".

B) UN MAILLAGE HOSPITALIER ENCORE DENSE

1) Méthodologie

L'origine géographique des patients peut être recueillie directement auprès des hôpitaux même. Cependant, malgré l'informatisation des données, qui induit une plus grande facilité pour la retrouver, seulement 17 hôpitaux sur les 41 présents dans nos centres urbains ont répondu positivement à notre requête (soit un taux de réponse de 41,5%). Quoiqu'il en soit, notre échantillon est assez représentatif de la hiérarchie urbaine avec deux villes moyennes, une ville intermédiaire, quatre petites villes de niveau supérieur et dix petites villes de niveau inférieur. Cet échantillon va ainsi permettre d'établir une relation entre l'importance du centre hospitalier, son influence et les niveaux urbains.

L'étendue et l'intensité de l'influence dans les zones de recrutement sont généralement en liaison avec la nature du plateau technique proposé par l'établissement sanitaire et sa capacité d'accueil. Les enquêtes SAE (Statistiques Annuelles des Etablissements de santé) menées par les Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales, recensent l'équipement et les données administratives de chaque établissement hospitalier public et privé. Via Internet, nous avons eu accès à une base de données regroupant toutes ces informations (www.sae-diffusion.sante.gouv.fr). Déjà, le nombre d'entrées dans chacun des centres est intéressant, et c'est une information qui peut être corrélée avec la taille de l'établissement, l'étendue de sa zone et le niveau hiérarchique de la ville.

2) Capacité d'accueil et entrées administratives

La première chose qui surprend dans notre zone d'étude est le maillage assez serré en centres hospitaliers et hôpitaux locaux : 41 de nos villes en sont pourvues, soit 56,2%. Toutes les villes moyennes et intermédiaires possèdent une unité, de même que 91% des petites villes de niveau supérieur et 66,7% des petites villes inférieures de niveau 1 (c'est le plus remarquable). 24,2% encore des petites villes inférieures de niveau 2 sont équipées. Logiquement, plus on se rapproche de la base de la hiérarchie urbaine, plus la présence des centres médicaux est rare. Mais, le taux d'équipement est encore remarquable, surtout pour les petites villes inférieures de niveau 1, voire de niveau 2.

Cependant, concernant le plateau technique, tous ces hôpitaux ne sont pas sur un même pied d'égalité (tab n°92, p 762) : 19 sur 41, soit presque la moitié de l'effectif, ne proposent qu'un service

"médecine". Les services "chirurgie" et "gynécologie-obstétrique" n'apparaissent qu'au sommet de la hiérarchie, quoique certaines petites villes de niveau inférieur, telles St-Agrève, en aient un.

➤ Les capacités d'accueil, identifiables par le nombre de lits, montrent, en règle générale, une adéquation directe avec le niveau urbain. Lorsque des anomalies surviennent, elles soulignent la concurrence d'unités urbaines mieux dotées et souvent de rang supérieur. Prenons un exemple dans chaque cas. Graulhet et Gaillac, pourtant petites villes de niveau supérieur, se caractérisent par une offre bien modeste : respectivement 18 et 31 lits. De plus, ces hôpitaux locaux ne possèdent qu'un service "médecine", chose rare à ce niveau urbain. En fait, la faute en incombe à la proximité d'Albi, (respectivement 38 et 22 km) et de Toulouse (à 62 et 55 km). La modestie de leur plateau technique incite par ailleurs à aller se faire soigner dans ces deux villes, et si possible au CHRU.

A l'opposé, parmi les petites villes de niveau inférieur, quelques unes paraissent suréquipées comme Mauriac et Gourdon avec respectivement 69 et 90 lits. Les deux centres sont équipés des trois principaux services, justifiant également le nombre élevé de lits, comparativement aux établissements des autres petites villes. La raison tient, à l'inverse des cas précédents, à leur éloignement relatif de centres hospitaliers plus importants. Une volonté politique forte explique peut-être aussi le maintien du nombre de lits à Gourdon : en effet, Madame le Maire de la ville est anesthésiste à l'hôpital de Gourdon¹⁵⁸.

➤ Plus que le nombre de lits, le volume d'entrées montre l'attractivité qu'opèrent les hôpitaux. Sans surprise, leur volume se rétracte au fur et à mesure que l'on se rapproche du niveau urbain inférieur (tab n°92). Ainsi le Centre Hospitalier (CH) d'Alès a accueilli, en 2004, 9 816 malades, alors que celui de Figeac, petite ville supérieure, la moitié. Mais certaines villes moyennes font mieux qu'Alès ; la palme revient au Puy avec 18 937 entrées. Ce nombre diminue encore plus dans les établissements des petites villes inférieures : 159 à St-Chély, 278 aux Vans...

Nonobstant, ces entrées ne sont guère en relation avec le nombre de lits, ce qui signifie que malgré une structure d'accueil convenable, la clientèle peut choisir un centre hospitalier plus complet sur le plan technique et peut-être plus renommé.

En dépit d'une capacité d'accueil identique, Aurillac gère plus d'entrées qu'Albi. La raison en incombe à un isolement relatif, isolement qui lui permet aussi de rayonner commercialement. St-Agrève et Craponne sont deux petites villes de niveau inférieur, équipées d'un hôpital local de 18 et 15 lits, soit une capacité d'accueil semblable. Pourtant, Craponne va accueillir 411 patients contre 209 pour St-Agrève. Dans ce cas là, St-Agrève est court-circuitée par le CH d'Annonay, distant de 50 kilomètres, soit un peu plus d'une heure sur ces petites routes. Brioude et Marvejols se caractérisent également par le même nombre de lits, mais Brioude reçoit six fois plus d'entrées que Marvejols. La clientèle de Marvejols est certainement attirée par le plateau technique de Mende. Pourtant, Brioude a

¹⁵⁸ Aux dernières élections, Gourdon a changé de maire.

le même handicap de n'avoir que le service "médecine" et d'être à proximité d'un CHRU via l'A75. Ici, rentre plutôt en jeu la population sur place, c'est-à-dire celle de l'unité urbaine.

Isolement relatif, plateau technique diversifié et volonté politique, voilà autant de raisons qui peuvent expliquer le nombre de lits des CH. Malgré tout, il est clair que ce nombre est corrélatif au niveau urbain. Ensuite, les entrées varient, en principe, suivant la capacité d'accueil, mais surtout en fonction de la proximité d'hôpitaux plus réputés et surtout plus étoffés au niveau de l'encadrement médical. Enfin, de réelles questions se posent quant à la qualité du personnel soignant. Ce personnel est-il vraiment fiable, faute de pratique suffisante ?

3) La provenance de la patientèle

Trois éléments perturbent la bonne analyse des aires d'attraction des hôpitaux. D'une part, les données ont été fournies, soit par canton, soit par commune. D'autre part, nous avons essayé de déterminer un même panel d'entrées pour pouvoir comparer les établissements entre eux, c'est-à-dire en ne retenant que les entrées concernant la médecine, la chirurgie et la gynécologie. Enfin, l'échantillon étant sommaire, notamment au niveau des villes moyennes, il sera difficile de comprendre l'emboîtement des aires d'influence. Malgré tout, nous avons cartographié la zone d'influence de deux villes moyennes, d'une ville intermédiaire et de quatorze petites villes.

En ce qui concerne les villes moyennes et villes intermédiaires (carte n°47, p 789), nous remarquons qu'Aurillac a une aire d'influence assez étendue, avec une intensité plus diffuse. A l'opposé, le recrutement des CH d'Annonay et de Castres est beaucoup plus local. Cette concentration se justifie par la proximité de CHRU : St-Etienne et Toulouse (carte n°48, p 789).

Le recrutement local est la marque de l'ensemble des hôpitaux locaux (carte n°49, p 790) hormis, peut-être, Gourdon et Mauriac. Mauriac recrute ainsi sur un quart ouest du Cantal. Cependant, sa zone de recrutement est incluse dans celle d'Aurillac, ce qui explique un nombre d'entrées bien en dessous de celle de Gourdon : 1 374 contre 3 663. L'établissement de cette ville résiste bien à l'attraction briviste qui ne se fait sentir, en fait, que sur quatre communes lotoises, soit un périmètre réduit par rapport à celui de l'aire d'influence commerciale (J-Ch. EDOUARD/Observatoire de l'A89, 2001). De la même manière, l'aire d'attraction de St-Agrève s'insère dans celle d'Annonay.

Brioude, avec 1 592 entrées, soit un nombre proche de celui de Mauriac, présente, elle, une aire plus diluée. Comme la plupart de nos petites villes-test, l'étendue spatiale est peut être large, mais elle est réduite en intensité car joue la concurrence urbaine proche d'un centre supérieur (ici Clermont-Fd).

Lorsque nous confrontons aire de chalandise/aire d'attraction médicale, il est intéressant de remarquer la concordance des deux zones, surtout pour les niveaux supérieurs de la hiérarchie. Sur un même périmètre, les villes moyennes et intermédiaires renforcent leur pouvoir de commandement grâce à leur hôpital (cartes n°47 et 48, p 789 et carte n°27, p 323). Un phénomène identique se produit

encore pour les petites villes (carte n°49 p 790 et cartes n°28 et 29, p 327 et 330) : ainsi, l'influence du CH de Mauriac colle-t-elle, en intensité et en étendue, avec celle des commerces et services de la ville. Le CH de Gourdon rayonne sur une zone beaucoup plus vaste que l'aire de chalandise, gagnant vers le nord, car Souillac ne dispose pas d'hôpital.

Dans d'autres cas, ceux où le centre hospitalier ne recrute majoritairement que dans la ville-centre, le périmètre de la zone commerciale principale est beaucoup plus vaste. L'hôpital d'Espalion, par exemple, ne vit que par les apports urbains, tandis que les commerces et les services rayonnent largement. Le même phénomène se retrouve à Langeac.

En règle générale, les CH qui ont le plus d'aptitude à rayonner sont ceux des centres à l'abri de toute concurrence. Cet isolement leur permet d'absorber les flux de malades sur une étendue et avec une intensité identiques à celles de la zone commerciale, élément de référence de l'influence urbaine. A l'opposé, lorsque les hôpitaux locaux sont trop proches de ceux des niveaux urbains supérieurs (Espalion, par exemple, proche de Rodez), le recrutement n'est plus que local et relève seulement des recours.

C) DES SERVICES MEDICAUX COMPLEMENTAIRES

Autour des centres hospitaliers et des hôpitaux locaux gravitent nombre de spécialistes, dont certains exercent au sein même des établissements sanitaires. De par leur spécialisation, ces médecins constituent un objet de rareté pour les villes moyennes et surtout pour les petites villes. Pour comptabiliser ce personnel médical, l'outil le plus efficace s'avère être l'annuaire téléphonique. Après son dépouillement, on peut établir une véritable hiérarchie des centres urbains, sur le plan de la santé. Pour mesurer l'évolution des activités médicales et paramédicales dans les moyennes et petites villes, nous avons eu recours au fichier SIRENE. Une comparaison peut s'opérer entre 1987 et 2004, tranche temporelle que nous avons prise pour étudier l'évolution commerciale. Durant cette quinzaine d'années, comment a évolué le nombre de médecins, dentistes, ambulanciers et laboratoires d'analyses médicales (catégories que nous avons retenues dans le fichier SIRENE¹⁵⁹) ?

1) L'offre actuelle en services de santé dans les villes des espaces interstitiels

a) La panoplie des spécialistes médicaux

Le tableau n°93, p 764 met en exergue deux points : le nombre de spécialistes et l'éventail des spécialités représentées dans les centres urbains des espaces interstitiels. Pour appréhender cette diversité, 40 spécialités, plus ou moins courantes, ont servi de critères-tests.

➤ D'une part, il est clair qu'en terme de volume, les villes moyennes et petites ne proposent pas le même nombre de structures médicales. La centaine de spécialistes est atteinte par les *villes*

¹⁵⁹ Les autres catégories du poste 84 « Santé et action sociale » du fichier SIRENE couvrent essentiellement les structures d'accueil d'enfants handicapés, en difficultés, des personnes âgées, etc.

moyennes. Nonobstant, à l'intérieur du groupe des villes moyennes inférieures, une divergence se fait jour entre Aurillac, Rodez, Castres d'un côté, et Aubenas, Cahors, le Puy de l'autre. Pour ces trois dernières, l'offre en spécialistes est beaucoup plus limitée : aux alentours d'une soixantaine seulement. Cette situation est même inquiétante pour le Puy, compte-tenu de sa taille. Et le fait perdure car, en 1997, J-Ch. EDOUARD¹⁶⁰ avait déjà constaté la même carence : « *Moulins et le Puy paraissent sous-équipées par comparaison à Aurillac* » (2001, p 288).

Les *petites villes de niveau supérieur* apparaissent comme des pôles plutôt bien dotés en spécialistes médicaux, en regard des petites villes de niveau inférieur. Globalement, et même si la moitié des petites villes supérieures dépasse la vingtaine de spécialistes, 10 spécialistes constitue le seuil entre les petites villes supérieures et les petites villes de niveau inférieur.

Certaines petites villes supérieures sont plus ou moins bien servies. Qu'est-ce qui explique cette différence ? Selon un processus répétitif, les villes bénéficiaires se rencontrent dans les espaces isolés, sans contrainte de concurrence urbaine forte : par exemple Mende, Villefranche de Rouergue et Lavaur. A l'opposé, St-Flour, Brioude, dans l'orbite directe de Clermont-Fd, sont plus mal équipées. Il faut également remarquer que, globalement, les villes les mieux avantagées d'un point de vue médical sont celles qui se sont individualisées quant à l'étendue et à l'intensité de leur influence commerciale. Nous pouvons alors avancer comme hypothèse que la fréquentation des spécialistes peut entraîner celle des commerces et services, mais la fréquentation des spécialistes est loin d'être régulière. A l'inverse, les spécialistes s'installent là où la masse de commerces et de services commerciaux est importante, estimant que le volume de clients commerciaux représente une clientèle potentielle.

Enfin, en ce qui concerne *le bas de la hiérarchie*, une nette distinction s'opère entre petites villes inférieures de niveau 1 et 2. Alors que la différence s'était légèrement estompée au niveau de l'influence commerciale, elle ressurgit vigoureusement pour le nombre de spécialistes. Ainsi, la moitié des petites villes inférieures de niveau 1 ont plus de 5 spécialistes, tandis que la situation est inconcevable pour le niveau urbain en dessous (mis à part Quissac du fait de la présence d'une clinique psychiatrique). La faible population sur place corrélée, souvent, à la proximité d'un centre urbain supérieur, justifie largement cette indigence.

➤ D'autre part, l'offre en praticiens peut être analysée sous l'angle de la diversité. Aucune ville ne propose les 40 spécialités recensées. Malgré tout, la diversité est de mise *sommet de la hiérarchie* avec, il est vrai, des degrés divers. En toute logique, les villes moyennes sont les entités urbaines les mieux dotées, puisque plus de 60% (voire 80% pour deux cas) des spécialités y figurent. Ces spécialités ne sont pas des plus banales ; nous pouvons ainsi trouver de la néphrologie, de la neuro-psychiatrie, de la pneumologie... Comme à l'accoutumée, Aubenas, Cahors et le Puy s'identifient par une diversification moindre. Les villes intermédiaires sont toujours en situation transitoire : avec une offre plus large que la plupart des petites villes supérieures, elles restent en deçà

¹⁶⁰ Notre analyse et la sienne se basent sur les mêmes spécialistes, la source étant identique (l'annuaire).

des autres villes moyennes. Par exemple, Millau attire 55 spécialistes représentant 62,5% des spécialités recensées ; à Mazamet, ombragée par Castres, seules 42,5% des spécialités s'y rencontrent.

L'hétérogénéité semble de rigueur parmi les *petites villes de niveau supérieur*. Dans certaines d'entre elles, la moitié des branches est représentée, alors que pour d'autres, le pourcentage oscille entre 20 et 50%, voire 15% pour St-Flour. Ceci est surprenant dans la mesure où St-Flour est une petite ville solide en terme d'attraction commerciale. De plus, le pourcentage obtenu par ces petites villes l'est avec des spécialités banales, telles l'ophtalmologie, la radiologie... Seule l'angiologie, par exemple à Brioude, peut être un élément plus attractif.

A la base de la hiérarchie, la diversité se restreint encore plus ; rares sont les villes à atteindre plus de 10% des spécialités : par exemple, Espalion, Gourdon, Bédarieux, Yssingeaux, Ganges, Marvejols et St-Affrique. Ces cas exceptionnels sont souvent confortés dans leur rôle de desserte médicale par le maintien d'un hôpital.

b) Le groupe "santé" du fichier SIRENE : médecins/dentistes/masseurs-kinésithérapeutes/laboratoires d'analyses médicales

Le graphique n°63, p 769, montre qu'il existe une forte liaison entre le poids démographique de l'unité urbaine et l'offre en services de santé banaux. D'ailleurs, cette hiérarchie de l'offre est totalement conforme à la hiérarchie établie selon les équipements tertiaires.

En effet, les villes moyennes et intermédiaires abritent plus de 100 praticiens. Parmi elles, ressortent les villes moyennes de niveau supérieur avec plus de 250 médecins, dentistes, masseurs et laboratoires d'analyses médicales. Ensuite, au niveau des petites villes, le seuil de 50 médecins, dentistes, masseurs et laboratoires d'analyses médicales sépare les petites villes supérieures des petites villes inférieures. Concrètement, notre hiérarchie urbaine est confortée par la hiérarchie mesurée grâce au nombre de spécialistes et à l'aune, donc, du volume des établissements SIRENE de santé.

Malgré tout, certaines villes sont caractérisées par une faiblesse de leur structure médicale et paramédicale. Mazamet, Carmaux, Graulhet, la Gd-Combe, Ste-Sigolène, Aurec, Labruguière... se remarquent. Ces villes, à nouveau, souffrent de la trop grande proximité d'une ville de plus grande taille. Beaucoup d'entre elles sont des banlieues, comme Labruguière satellite de Castres. D'autres s'insèrent dans une nébuleuse urbaine ou sont encore indépendantes mais proches d'un centre urbain de niveau supérieur : par exemple, Carmaux par rapport à Albi...

Les petites villes de niveau inférieur se caractérisent donc par un rôle médiocre dans le commandement de l'espace, du moins en ce qui concerne le médical. Par contre, les petites villes de niveau supérieur, souvent grâce au maintien de leur CH, proposent un nombre de spécialistes assez élevé. Cette spécificité apparaît alors comme exception française car, comme nous le verrons dans la dernière partie, les petites villes espagnoles manquent cruellement de spécialistes. De surcroît, l'offre en médecins pratiquants est plutôt impressionnante dans notre pays : 3,4 médecins pour 1 000 habitants, alors que la norme est de 2,9 pour les pays de l'OCDE.

2) L'étoffement du groupe « santé » du fichier SIRENE entre 1987 et 2004

En 17 ans, l'offre en services de santé a fait un bon considérable (graphique n°64, p 769) : 51 villes (70% de l'échantillon) voient leur offre s'étoffer. Et les taux de croissance atteignent plus de 25%, voire 50% pour neuf villes : Brioude, Quissac, Tence, Dunières, St-Didier, St-Just, St-Sulpice, Gourdon et la Gd-Combe. Ici, la progression en incombe essentiellement à une hausse du nombre de médecins et dentistes (hormis à la Gd-Combe).

Cet étoffement de la structure médicale doit être mis en relation avec l'augmentation de la population, notamment dans les communes aux statuts de banlieue : St-Sulpice, St-Didier et St-Just. Mais un fort vieillissement de la population justifie également l'apparition de praticiens médicaux.

Enfin, les taux de croissance les plus importants bénéficient surtout aux niveaux inférieurs de la hiérarchie urbaine. Cela témoigne d'un véritable rattrapage dans les services médicaux, celui là même qui a caractérisé les services commerciaux.

Toutes les villes ne renforcent pas leur structure médicale : 10 stagnent, quel que soit leur niveau urbain ou leur localisation géographique. Et 11, soit 15%, voient leurs effectifs "santé" s'étioler. En fait, la moitié de ces agglomérations pâtiennent d'un climat démographique plutôt morose, et perdent des habitants lors du dernier recensement. Une seconde raison à ce déclin médical est sans doute l'amélioration des voies de communication en direction d'un niveau urbain supérieur. La création d'autoroutes, l'amélioration de nationales ont facilité les relations avec les villes plus importantes, proches, où foisonnent les praticiens, ce qui permet un choix. Ainsi, Aurillac, St-Flour, Mauriac ont-elle pu péricliter au bénéfice de la métropole clermontoise. Notons que dans ce cas-là, le niveau de la ville moyenne est également touché. Enfin, le confinement dans un simple rôle de banlieue-dortoir a peut-être été fatal à certaines ; St-Florent dans le bassin alsien et Labruguière à proximité de Castres.

Dans les parties précédentes, il ressortait un maintien net des petites villes, en tant qu'organisatrices de l'espace, de par leur rôle de fournisseur d'emplois et en tant que centres commerciaux. Cette analyse est renforcée par l'approche des services de santé. Les villes, en général, profitent d'un CH pour asseoir leur pouvoir, d'autant mieux que leur panel de spécialistes est fort satisfaisant. Mais les petites villes de niveau inférieur, quant à elles, ne réussissent pas à offrir une desserte médicale correcte à la population qu'elles desservent commercialement. La raison tient à l'absence d'hôpital, corrélée à celle des spécialistes. Malgré tout, l'offre médicale s'est globalement accrue entre 1987 et 2004. Nous considérons cette augmentation comme un rattrapage des besoins locaux, plus que comme une véritable progression.

Au total, les fonctions scolaire et sanitaire constituent encore des piliers du pouvoir de commandement des petites villes, dans les espaces interstitiels. L'attraction des lycées et des établissements hospitaliers conforte ainsi le rayonnement apporté par les commerces et les services.

Bien que d'une intensité moindre, leur zone de recrutement se calque sur celle de chalandise. Cette concordance valide alors le choix de les prendre comme marqueurs d'influence urbaine.

Conclusion du chapitre 6 :

Au terme de ce chapitre, des concentrations d'équipements tertiaires se dégagent un système, avec au centre un pôle et autour, une aire sous sa dépendance. Nous partageons, de ce fait, les propos de P. BRUYELLE : « La notion de réseau urbain conserve une partie de sa valeur, en terme conceptuels ou comme outils d'analyse régionale, même si des mutations en cours remettent en cause une partie de son contenu et de ses composantes » (1996, p 26). Chaque maillon du réseau urbain obéit à ce système avec plus ou moins d'intensité, d'où sa détermination dans la hiérarchie, en corrélation avec son poids démographique. Ce phénomène, bien théorisé par CHRISTALLER, se retrouve dans nos espaces interstitiels, prouvant la validité encore actuelle de cette théorie, malgré les critiques dont elle fait l'objet. Bien entendu, du fait de la nature même de nos espaces, des irrégularités apparaissent en liaison avec le relief, les axes de communication, les densités de population... Mais le fondamental est là : un sud Massif Central correctement couvert par un réseau urbain hiérarchisé et fonctionnel. Nous constatons alors un classicisme remarquable du système, qui rapproche le sud du nord Massif Central.

Cependant, nous nous inquiétons de la carence en petites villes supérieures. Il faut veiller à la vitalité de ces dernières pour maintenir la base de la hiérarchie. « Il convient en particulier de renforcer le maillage sans privilégier uniquement les grandes agglomérations. Ces dernières, souvent accusées d'être des villes insulaires faisant le vide autour d'elles, doivent favoriser la diffusion des innovations et du développement en direction des échelons inférieurs de la hiérarchie urbaine et de leur environnement rural » (E. BORDESSOULE, 2006, p 78). Peut-on par ailleurs créer artificiellement d'autres petites villes supérieures en alliant les équipements, corrigeant ainsi les manques absolus ? De plus, dans certains secteurs dotés de petites villes inférieures surabondantes, toutes ces unités urbaines ne pourront pas survivre ; leur évolution obéira-t-elle à la théorie de DARWIN ?

Le plus important à retenir de ce chapitre est que l'isolement est en quelque sorte une chance pour les petites villes. Il permet à certaines d'entre elles de continuer à rayonner, et ceci, sur un périmètre large. S. DUBUC en a déjà fait le constat : « Le rôle des petites villes est à mettre en relation avec l'éloignement des grands centres urbains. Cet éloignement est suffisant pour laisser aux lieux centraux des régions peu peuplées un rôle moteur essentiel » (2004, p 83). Ce rôle n'est pas prêt de s'affaiblir avec le développement de la mobilité des ruraux et celui du travail des femmes d'agriculteurs. A l'opposé, les petites villes à proximité des grands centres urbains vacillent dans le rôle de commandement de l'espace, que ce soit dans l'offre d'emplois ou dans l'offre de services.

Enfin, avec l'étude des influences commerciales, nous voyons d'ores et déjà que les petites et moyennes villes du sud du Massif Central dépendent de plusieurs réseaux urbains : un

toulousain, un montpelliérain, un lyonnais et un clermontois. Cette perception va être confirmée dans le chapitre suivant à travers l'influence spatiale des équipements métropolitains.

Chapitre 7 : Métropolisation et développement local : l'oxymore du XXI siècle pour les petites villes

Les villes les plus importantes attirent toujours plus d'activités, plus d'hommes, plus de capitaux... La métropolisation se renforce. Bien qu'une définition claire et précise de ce phénomène fasse encore l'objet de controverses scientifiques, retenons que ce terme renvoie surtout à un processus cumulatif (Livre I, p 53). Ce phénomène procède de deux facteurs : la mondialisation qui a conduit les entreprises à opter pour une stratégie favorisant les grandes villes internationales et le mode d'accumulation flexible (J-Y. GOUTTEBEL, 2001). Cette flexibilité se retrouve à trois niveaux dans les grandes agglomérations. Elles constituent de vastes bassins d'emploi (qualifiés ou non), s'assimilent à des marchés importants et sont capables de s'adapter aux *desiderata* des directions des grandes entreprises (par exemple, en leur proposant des services de pointe en terme de communication).

La métropolisation a donc renforcé les grandes villes qui possédaient déjà une influence classique, traditionnelle, sur leur hinterland. Cet enracinement, les métropoles le doivent surtout à leurs services de niveau supérieur, dont l'influence se comprend encore largement dans un schéma d'organisation de type christallérien. Or, le sud Massif Central est entouré de quelques grandes villes. Partant, comment se traduit désormais leur pouvoir de commandement ? Et surtout, comment les petites entités urbaines réagissent-elles au processus de métropolisation, celui-ci menaçant leur ancrage territorial ?

Les métropoles bordières du sud Massif Central contrôlent aussi des établissements disséminés en son sein. Pour J-M. OFFNER et D. PUMAIN (1996, p 175), il existe deux types d'approche pour cerner les liens entre territoires et entreprises : l'un partant des entreprises, qui en fonction de leurs besoins de fonctionnement (contrôle des marchés, facteurs de production, ...) structurent le territoire, l'autre s'attachant au territoire et à ses dynamiques qui produisent des réseaux (par exemple, les districts industriels). Notre but, dans cette partie, est de montrer quelle portion du territoire chaque métropole bordière contrôle et de la comparer avec la partie de l'espace assujettie au rayonnement hospitalier et universitaire. De plus, il sera intéressant d'analyser la localisation de ces établissements dépendants des entreprises métropolitaines. S'éparpillent-ils dans le sud Massif Central ou privilégient-ils les noyaux urbains ?

Dans ce contexte de métropolisation, *a priori* néfaste pour elles, les petites villes montrent-elles des lignes de faiblesse ou affichent-elles une capacité de résistance, en mettant en valeur des atouts "à la mode" (par exemple, un cadre de vie attrayant) ? Cela sera-t-il suffisant, alors que l'Etat doit rationaliser ses propres services ? Autrement dit, les petites villes ont-elles encore la possibilité de trouver une parade aux manœuvres, paradoxales dans les faits, de l'Etat ?

Une des solutions réside peut-être dans la mutualisation des moyens, que ce soit dans les pôles dédiés à l'économie (pôle de compétitivité ou d'excellence rurale), ou sur le plan de

l'intercommunalité (EPCI et pays). Toutefois, pour que ces associations/collaborations fonctionnent, encore faut-il qu'elles reposent sur un périmètre pertinent. Or ce n'est pas toujours le cas. De plus, quelle place occupent les petites villes dans ces territoires institutionnels ? Sont-ils destinés à les conforter ou, au contraire, à les pénaliser en favorisant le rural ?

D) UN RAYONNEMENT TRADITIONNEL DES METROPOLES RENFORCE PAR LA METROPOLISATION ET LES REFORMES ETATIQUES

Dans cette partie, notre questionnement portera sur le cadre d'intervention des métropoles entourant le sud du Massif Central. Du chapitre précédent s'est clairement dégagé un schéma d'organisation territoriale, largement fondé sur nos petites villes, rayonnant de par leurs commerces et services ordinaires. Mais qu'en est-il pour les services plus élaborés, se localisant uniquement dans les grandes villes ? Pour répondre à cette question, nous nous sommes intéressée aux espaces desservis par les Centres Hospitaliers Régionaux Universitaires et les Universités. Un travail, basé sur la collecte de données fiables provenant directement de ces deux institutions, a mené à la confection de tableaux et de cartes, matérialisant le contrôle du sud Massif Central par les métropoles extérieures et bordières.

En parallèle à cette lecture classique de l'organisation de l'espace de type cristallin, et pour mesurer l'effet de la métropolisation, nous essaierons d'analyser le phénomène d'accumulation à travers l'étude de la localisation des Emplois Métropolitains Supérieurs et à travers l'influence des entreprises siégeant dans les métropoles bordières et dirigeant les établissements localisés dans le sud Massif Central. Si les grandes villes possèdent une influence classique via leurs équipements supérieurs, leur supériorité est aussi accentuée par le phénomène de métropolisation, largement dû aux acteurs du privé.

L'Etat joue également un rôle très important dans la métropolisation du territoire. Contraint de rationaliser l'organisation de ses services, pour tenter de résorber le déficit public et être en accord avec la réalité d'aujourd'hui, il a engagé des réformes visant à réduire le nombre d'équipements sur le territoire. Et les petites villes sont au cœur de cette problématique du maintien des services publics.

Mais, paradoxalement, l'Etat encourage aussi l'essaimage de certaines activités (par exemple, l'enseignement supérieur) dans les villes moyennes et petites. Est-ce vraiment un atout pour ces noyaux urbains ?

A) CHRU ET UNIVERSITES : INDICATEURS CLASSIQUES DU RAYONNEMENT DES METROPOLES

A travers le recrutement de son CHRU ou de ses universités, chaque métropole exerce un "leadership" sur une partie de l'espace. Une polarisation encore plus directe se fait aussi avec les offres d'emplois qu'elle propose. Cette analyse de l'influence des grandes villes par l'étendue de leur

bassin d'emploi et par les services de niveau supérieur, ici publics, est un classique en géographie urbaine. Mais elle est nécessaire pour comprendre le découpage de l'espace et pour établir une typologie des métropoles les plus influentes et donc plus susceptibles de participer au phénomène de métropolisation.

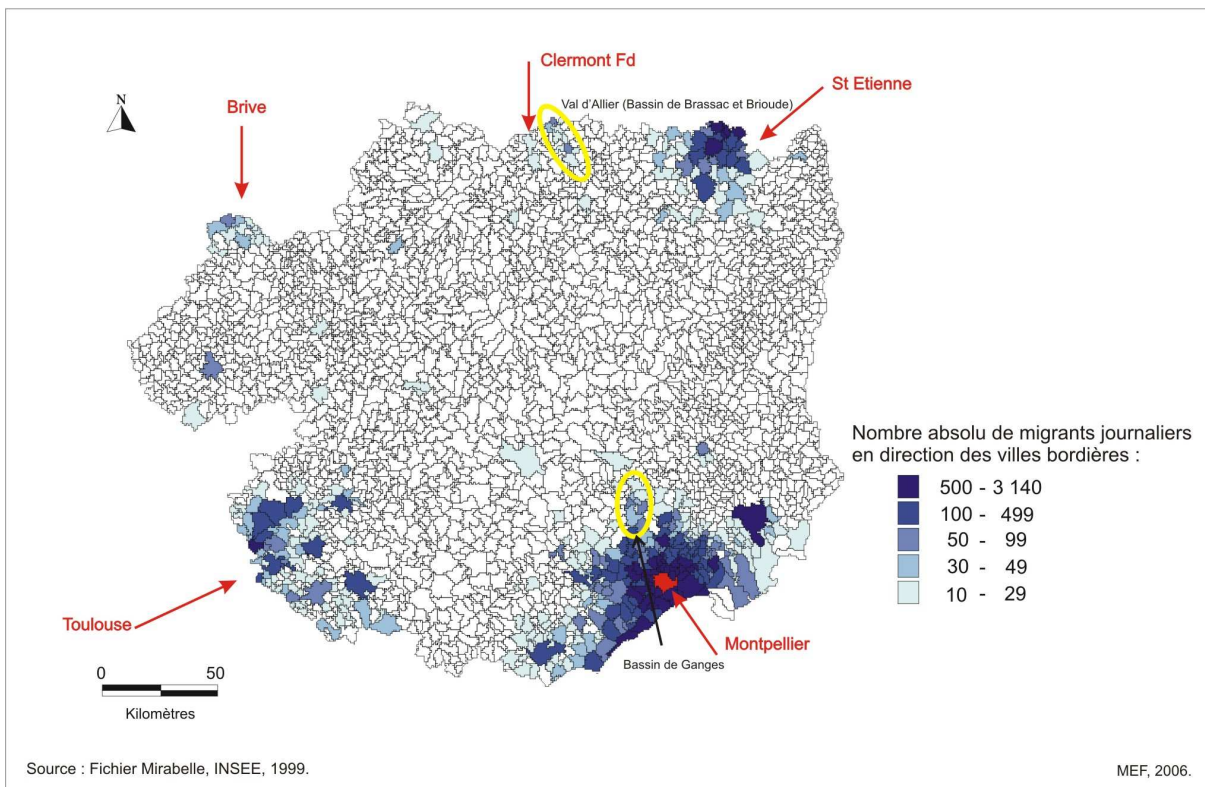
1) Un phénomène de métropolisation par les emplois circonscrit uniquement aux abords de Toulouse et de St-Etienne

Les villes, grandes ou petites, exercent une attraction sur les communes environnantes via les emplois qu'elles proposent. Pour mesurer l'aire d'attraction des métropoles péri-massifcentraliennes, nous avons classiquement eu recours au fichier MIRABELLE. Ce fichier nous a permis de repérer toutes les communes qui envoyaient plus de 10 actifs dans l'unité urbaine, cœur des métropoles. Nous avons en effet considéré que cette échelle (l'unité urbaine) était suffisante pour appréhender l'attraction des emplois des grandes villes. Demander à l'INSEE les résultats au niveau des aires urbaines aurait été beaucoup plus pertinent, mais les contraintes temporelles et financières auraient été proportionnellement plus importantes. L'intensité des navettes journalières lieu de résidence/métropole distingue deux types de métropoles : celles dont l'influence sur notre territoire d'étude est forte et celles dont l'influence est réduite (dynamisme économique moindre, plus grand éloignement).

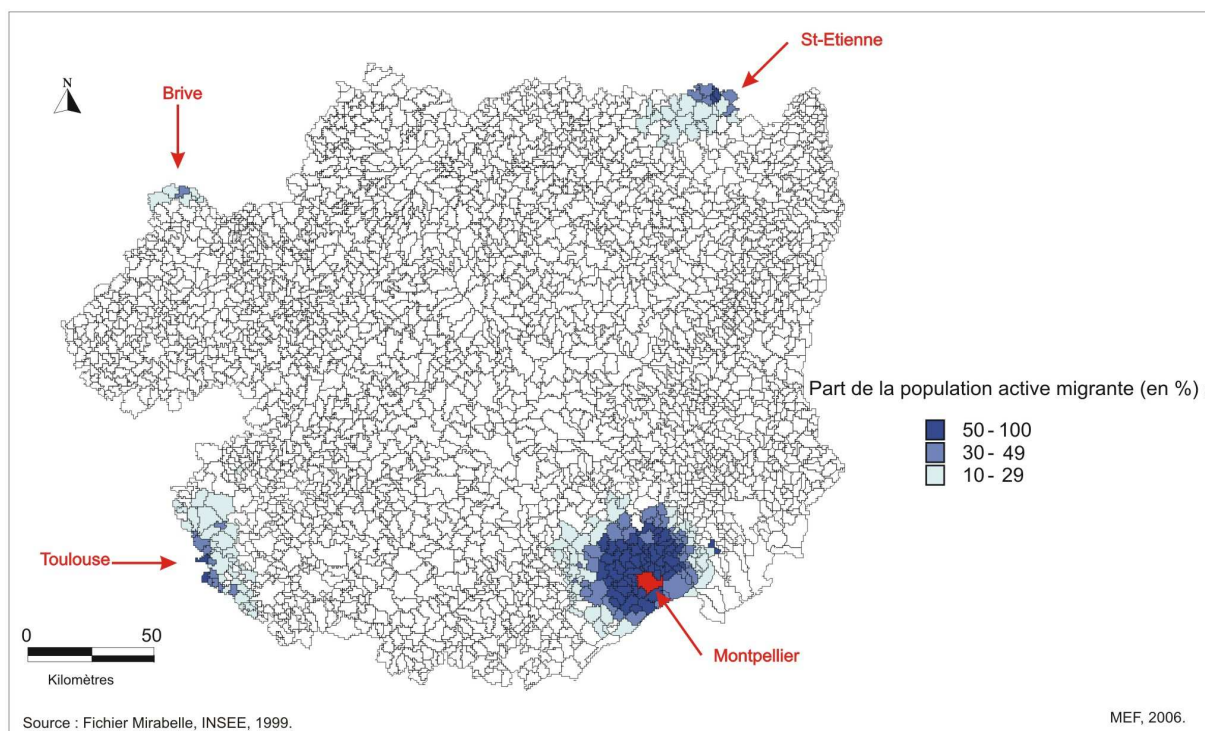
➤ Etudions en premier lieu les bassins d'emploi des villes extérieures¹⁶¹, suivant le nombre absolu de migrants journaliers en leur direction. Clairement visualisés sur la carte n°50 ci-jointe, les emplois de Toulouse, Brive, Clermont-Ferrand, St Etienne et Montpellier trouvent preneurs sur les bordures des espaces interstitiels. *Clermont-Fd* et *Brive* sont les deux villes qui attirent le moins, que ce soit d'un point de vue spatial ou par le nombre absolu de migrants. Ce fait est logique dans le sens où elles sont éloignées de la limite septentrionale de notre terrain d'étude : respectivement 50 et 30 km par autoroute. Dans les deux cas, le nombre de migrants journaliers est plus que limité : entre 30 et 49 par commune, voire entre 10 et 29. Les cantons nord-lotois, ceux de Martel et Souillac, sont donc concernés par l'attraction briviste, tandis qu'en Haute-Loire, les habitants du bassin minier de Brassac et le canton de Brioude vont travailler à Clermont-Fd. Les navettes quotidiennes entre ces secteurs et leur métropole respective sont facilitées par l'existence de voies de communication rapides : l'A20 et l'A75.

¹⁶¹ Bien que n'étant pas une métropole, nous avons inclus ici Brive car le nord-lotois appartient nettement à son bassin d'emploi, au détriment de Souillac.

Carte n°50 : Attraction des emplois des grandes villes extérieures
(en valeur absolue et par commune)



Carte n°51 : Attraction des emplois des grandes villes extérieures
(en valeur relative et par commune)



A l'opposé, *Toulouse* et *St-Etienne* interviennent d'une façon beaucoup plus accentuée sur les bordures, respectivement, sud-ouest et nord-est. La quasi-totalité du Tarn est intéressée par l'offre d'emplois toulousaine. Se devine notamment un cordon linéaire, formé par les villes de St-Sulpice, Rabastens, Lisle et Gaillac, le long de l'A68, lesquelles envoient vers Toulouse entre 100 et 499 migrants journaliers (carte n°50). Les emplois stéphanois provoquent, quant à eux, des flux encore plus importants puisque certaines communes voient plus de 500 de leurs concitoyens faire tous les jours le trajet vers St-Etienne. Tout le secteur de l'Yssingelais-Sigolénois est concerné par l'influence de cette métropole au niveau des emplois offerts. On est ici en présence de véritables banlieues.

Enfin, *Montpellier* est un cas à part dans le sens où elle est la seule métropole à se localiser dans un des départements étudiés. En l'occurrence, son aire d'attraction se déploie largement sur la quasi-totalité de son département. Nous constatons que les emplois montpelliérains n'attirent pas les actifs du secteur de Lamalou et Bédarieux, vraisemblablement dans le giron de Béziers. Par contre, ils permettent d'offrir du travail aux habitants du bassin de Ganges ; l'attractivité est toutefois faible, entre 10 et 29 migrants, mais elle existe bel et bien.

Cette carte de l'attraction des métropoles extérieures sur le plan des emplois est toutefois fallacieuse, car n'est pris en compte que le nombre absolu de migrants. Or il est impératif de ramener ce nombre à la population active.

➤ Du point de vue des valeurs relatives¹⁶², l'extension spatiale des influences métropolitaines s'est fortement rétractée. L'attraction de *Clermont-Fd* disparaît même de la carte (carte n°51 ci-jointe) signifiant que les communes du Val d'Allier envoient moins de 10% de leur population active en direction de la métropole auvergnate. Brassac les Mines et Brioude constituent alors encore de solides pôles d'emplois. A l'image de la zone commerciale, la zone d'attraction des *emplois brivistes* stoppe aux cantons septentrionaux lotois. Six communes ont entre 10 et 29% de leur population active vers la capitale économique de la Corrèze ; elles sont donc dans sa zone d'influence secondaire, tandis que Sarrazac en envoie 30%, soit un pourcentage conséquent.

Par rapport à la carte précédente basée sur des valeurs absolues, l'aire d'attraction de *Montpellier* s'est réduite, centrée globalement sur l'agglomération même. Le bassin de Ganges n'y est plus incorporé. Cette petite ville arrive donc à maintenir son rang en demeurant au centre de son propre bassin d'emploi. Ce cas est à assimiler à celui de Brioude. Et comme l'influence commerciale, celle des emplois s'arrête à l'Escandorgue, contrainte physique qui s'ajoute à la concurrence de Béziers sur les cantons de St-Pons et Bédarieux.

En ce qui concerne *la capitale de Midi-Pyrénées*, l'influence directe se fait essentiellement sentir sur les petites communes limitrophes. Les villes comme Rabastens, Lisle, Lavaur et Gaillac arrivent à garder leur autonomie, n'envoyant respectivement que 22%, 14,2%, 12% et 5,1% de la population active. Pour les autres communes, la part augmente fortement, atteignant 50%. L'extension spatiale maximale de Toulouse tend donc à empiéter sur le Tarn. La progression spatiale suit une

¹⁶² Part de la population migrante au sein de la population active de chaque commune en direction des grandes villes extérieures.

logique axiale, celle de l'A68, avec comme tête de pont la petite ville de St-Sulpice aux 37% d'actifs migrant chaque jour vers le centre de Toulouse. Avec ses commerces banaux, St-Sulpice devient un pôle structurant de l'extension spatiale toulousaine en direction de l'est.

L'assise de *St-Etienne* est très solide sur les bordures septentrionales de la Haute-Loire. St-Ferréol et Pont Salomon font ainsi partie intégrante de l'agglomération, tout comme les petites villes d'Aurec et de St-Just avec plus de 40% d'actifs vers St-Etienne, à 10 km de là. L'autonomie de ces villes s'est réduite, car depuis 1990, le taux de population active travaillant sur place a diminué : 57,8% et 53,2% en 1990 contre 42,5% et 41,63% en 1999. L'amélioration des routes est sans conteste en cause. En 2000, un viaduc à 4 voies a ainsi été construit à la hauteur de Pont-Salomon (S. MANET, 2001, p 7). De plus, la vallée de la Loire constitue une porte d'entrée, très accessible, à la percée stéphanoise.

Seules Toulouse et St-Etienne forment une aire métropolitaine débordant sur nos espaces interstitiels. Cette extension tentaculaire se déploie selon une logique réticulaire et par le biais de nodosités que sont les petites villes de St-Sulpice, Aurec et St-Just. Si pour ces villes, leur sort se conjugue dorénavant avec celui de la métropole, qu'en est-il pour Rabastens qui envoie déjà 22% de migrants vers Toulouse ? Arrivera-t-elle à maintenir son autonomie ou décidera-t-elle de jouer le rôle de pôle structurant, contre ou avec son gré ? Qu'en sera-t-il aussi de Lisle et de Gaillac, situées elles aussi sur l'A68 ?

Dans une bien moindre mesure, la question se pose également pour Lodève. Pour l'instant, cette ville n'héberge que parcimonieusement des actifs vers Montpellier (4% de la population active). Mais le fait qu'elle soit située à proximité de l'A75 et que les citadins éprouvent de plus en plus le besoin de vivre à la périphérie des villes incite à penser que dans un futur plus ou moins lointain, Lodève s'assimilera à un pôle structurant au sein de l'extension spatiale métropolitaine. A 60 km de Montpellier, elle affiche d'ailleurs clairement cette ambition, en mettant en avant son cadre de vie pour attirer des Montpelliérains.

L'emploi est un bon marqueur de l'influence ; il permet de circonscrire les limites des aires métropolitaines. Mais il ne reflète que les navettes régulières et journalières. Même si c'est de manière occasionnelle, les métropoles attirent aussi par leurs services supérieurs.

2) Le partage parfait du sud Massif Central par les métropoles bordières au travers de l'influence de leurs équipements de niveau supérieur

a) L'influence des CHRU

Les Centres Régionaux Universitaires Hospitaliers incarnent un échelon supérieur dans le réseau hiérarchique des services de santé, notamment parce qu'ils constituent un recours pour les cas les plus graves. Pour cerner leur influence, nous nous sommes mis en relation avec les CHRU de Toulouse, Montpellier et Lyon qui nous ont communiqué la provenance de leur patientèle par département pour l'année 2005.

Il faut toutefois relativiser l'apport concernant Lyon. « *Un Résumé de Sortie Standardisée (RSS) aux hospices civils de Lyon [qui incluent le CHRU], correspond à un séjour d'un patient dans un établissement donné : un patient qui est transféré d'un établissement à un autre aura deux RSS créés. Ce même patient sera donc comptabilisé deux fois, dans les deux établissements* » (courriel du Dr C. DUCRET). Pour Limoges, nous sommes, certes, en possession du nombre de patients par commune et par service ; mais une inattention de la secrétaire a biaisé ces statistiques¹⁶³. Enfin, le CHRU de Clermont n'ayant pas répondu à nos sollicitations, nous nous sommes appuyée sur les données issues de la thèse de J-Ch. EDOUARD, soit des résultats datant de 10 ans, ce qui est gênant dans le cadre d'une comparaison.

A la lecture de ces statistiques, une première remarque s'impose : le poids du département où se situe le CHRU est primordial dans le nombre d'entrées totales (tab n°94). L'Hérault représente ainsi 68,8% de la patientèle totale de Montpellier, le Rhône 68,19% de celle de Lyon, la Haute Garonne 66,9% de celle de Toulouse. Ces chiffres sont proches de ceux de la Haute Vienne 65% pour Limoges (J-Ch. EDOUARD, 2001, p 313). L'attraction de Clermont est encore plus marquée quantitativement dans la mesure où le Puy de Dôme fournit plus de 75% de la patientèle.

Tab n°94 : Départements fournissant plus de 1% des entrées totales dans les CHRU de :

Lyon (299 326 entrées totales)	Toulouse (186 239)	Montpellier (134 540)
Rhône 68,19%	Hte Garonne 66,9%	Hérault 68,8%
Isère 8,89%	Tarn et Garonne 3,73%	Gard 10,6%
Ain 7,03%	Tarn 5,66%	Pyrénées Orientales 4,5%
Saône et Loire 2,38%	Ariège 3,47%	Aude 3,2%
Drôme 2,29%	Gers 3,22%	Aveyron 2,5%
Loire 2,26%	Aude 2,90%	Vaucluse 2,2%
Hte Savoie 2,03%	Aveyron 2,60%	Lozère 1,4%
Ardèche 1,75%	Lot 2,27%	Bouches du Rhône 1,4%
Savoie 1,09%	Htes Pyrénées 2,21%	
	Lot et Garonne 1,36%	
	Pyrénées Orientales 1,11%	
	Pyrénées Atlantiques 1,07%	

Source : Les CHRU de Lyon, Toulouse et Montpellier, 2005.

L'explication réside dans la proximité, car un CHRU fait office de simple Centre Hospitalier pour son département. Ensuite, on retrouve le poids démographique des métropoles et de leur département sur l'ensemble de la région considérée. Le fait est particulièrement net à Clermont-Ferrand.

Mis à part le poids notable du département d'implantation, le CHRU exerce également une attraction sur les autres départements.

¹⁶³ En raison d'un problème d'impression, il manque le chiffre total d'entrées par service pour 15 services sur 27. Malheureusement, submergé par le travail, le CHRU de Limoges a, par la suite, oublié de nous le faire parvenir, et ce, malgré nos relances successives.

Le CHRU de **Toulouse** exerce la quasi-totalité de son influence sur sa région administrative : 90% des hospitalisations en proviennent. Derrière la Haute-Garonne (66,9%), nous retrouvons le Tarn avec 5,66% des entrées totales, soit une proportion importante vis-à-vis des autres départements de Midi-Pyrénées. Ceci s'explique par la grande proximité et par le poids relatif démographique du département (avec Albi/Carmaux et Castres/Mazamet). Le fait que le CHRU recrute à hauteur de 10% au-delà de ses limites administratives est plus que respectable. Le recrutement externe se fait cependant sur des départements limitrophes (6,44%). Toulouse accueille ainsi 5 404 Audois au détriment de Montpellier qui n'en traite que 4 363. Il est vrai que l'Aude, centrée sur Carcassonne, est beaucoup plus proche de la "Ville Rose", 87 km par autoroute, que de Montpellier située à 150 km. Les Pyrénées-Orientales sont également polarisées par Toulouse, en lui fournissant 2 062 patients, soit le tiers du nombre expédié vers Montpellier. Toulouse bénéficie également de l'éloignement de Bordeaux pour exercer une influence sur le Lot et Garonne et sur les Pyrénées Atlantiques. Ces deux départements représentent ainsi 1,36% (2 525 entrées) et 1,07% (1 985 entrées) de la patientèle du CHRU de Toulouse. Mais Agen, dans le Lot et Garonne, n'est qu'à 108 km de Toulouse contre 134 de Bordeaux.

Montpellier compense "l'évasion" roussillonnaise vers Toulouse en étalant son attraction vers l'est, recevant ainsi des malades des Bouches du Rhône et du Vaucluse. Ces derniers représentent 3,6% de sa clientèle, soit 4 864 personnes. Le centre hospitalier de Montpellier fait aussi une remarquable percée dans l'Aveyron qui lui envoie 3 362 patients, c'est-à-dire 2,5% des entrées totales. Cette attraction, explicable par l'A75 qui rapproche la partie occidentale de l'Aveyron de Montpellier se fait donc au détriment de Toulouse. Il y fait presque jeu égal en valeur relative (2,60%) avec Toulouse qui en reçoit 4 845. Par contre, l'attraction sur la Lozère s'arrête à la Vallée du Lot, le nord étant d'obédience clermontoise (F. LAUMIERE, 2001, p 184). D'ailleurs, ce département n'envoie que 1 944 personnes (1,4%), en raison des très faibles densités dans ce secteur.

Lyon commande essentiellement sa région, 93,5% des hospitalisations provenant de celle-ci. Logiquement, à côté du Rhône, le département le plus représenté est l'Isère avec 8,9% des entrées. A l'opposé, l'Ardèche (tout comme la Savoie), fournit une quantité sommaire de malades : seulement 1,75% (5 224 personnes). Tout comme la Lozère, nous pouvons incriminer ici les faibles densités démographiques de ce département et la petite concurrence de Montpellier pour les communes les plus méridionales (secteur des Vans).

Vis-à-vis de notre périmètre d'étude, **Limoges** accueille les patients de deux départements en priorité : 410 du Lot, 275 du Cantal et seulement une vingtaine de l'Aveyron et du Tarn, soit une influence beaucoup plus limitée par rapport aux quatre métropoles précédentes. Pour certains services, la fréquentation est cependant notable : la patientèle lotoise représente ainsi 1% des entrées du service "hématologie clinique". La part augmente pour "l'ophtalmologie", atteignant 3,4%. La présence de Limoges est également importante en valeur absolue ; au niveau de la "pédiatrie", elle attire 53 personnes. Par ailleurs, ce service pédiatrique semble être un fleuron du CHRU de Limoges car le Cantal y envoie 77 enfants, soit le tiers des effectifs envoyés par ce département dans cette ville. La

"neuro-chirurgie" est également un service recherché par le Cantal, 119 personnes s'y rendant, soit un apport sensible par rapport aux autres services (qui n'en reçoivent qu'une dizaine). Globalement, le CHRU de Limoges bénéficie donc d'une évacuation des secteurs septentrionaux du Cantal et du Lot, c'est-à-dire les cantons de Mauriac, Laroquebrou, Martel, Lacapelle-Marival, Souillac...

Enfin, en ce qui concerne le Cantal et la Haute-Loire, ils s'insèrent pleinement dans *l'orbite clermontoise*, les patients en provenance de ces deux départements constituant entre 3 et 5% de la clientèle du CHRU (J-Ch. EDOUARD, 2001, p 314). Cet établissement aurait même tendance à rayonner sur les bordures septentrionales de l'Aveyron et de la Lozère, voire même sur une partie du Lot dans le secteur de Sousceyrac et Latronquière. Pour expliquer l'étendue de son rayonnement, trois faits entrent en jeu : une facilité d'accès, notamment via le val d'Allier, la taille humaine du CHRU comparé aux mastodontes de métropoles plus importantes et la renommée de certains services, comme le pôle cancérologie de J. PERRIN (J-Ch. EDOUARD, 2001, p 316).

Grâce aux documents transmis par les CHRU, il nous a été également possible d'observer la variation du recrutement des CHRU depuis 10 ans pour Lyon (1995/2005) et sur 2 ans pour Montpellier (2003/2005). Nous avons ainsi constaté une grande stabilité, la plupart des départements fournissant la même proportion de patients. Les changements observés sont rares et sans réelle incidence. Par exemple, l'Ardèche représente 1,75% de la patientèle du CHRU de Lyon en 2005 contre 1,42% en 1995 ; la Drôme et l'Ain suivent la même évolution positive passant respectivement de 1,98% à 2,29% et de 6,66% à 7,03%. A l'opposé, le poids du Jura baisse sensiblement (à l'échelle des autres résultats) : 0,58% contre 0,83%. Le Gard et l'Hérault ont également tendance à décroître dans la clientèle totale du CHRU de Lyon au bénéfice de Montpellier.

Si les hospitalisations héraultaises diminuent en valeur relative vers les hôpitaux de Lyon, elles ont tendance à progresser dans les entrées totales du CHRU de Montpellier : 67,9% en 2003 et 68,8% en 2005. Précédemment, nous avons vu que Montpellier était concurrencée par Toulouse en ce qui concerne l'Aude. Or, depuis deux ans, Montpellier a raffermi son influence, la part des malades audois passant de 2,9% à 3,2%. Par contre, son emprise sur les Pyrénées-Orientales se délite toujours un peu : les entrées de ce département ne représentant plus que 4,5% des entrées totales contre 5% en 2003.

Finalement, les zones de recrutement des CHRU sont assez stables, hormis quelques infimes variations, en général inférieures à 0,5 point. Mais le laps de temps d'observation est sûrement un peu court pour pouvoir en tirer des conclusions définitives. Quant aux zones d'influence actuelles, elles dépendent de deux facteurs primordiaux : la proximité et la renommée de certains praticiens. Quoiqu'il en soit, un partage net du sud Massif Central commence à apparaître, confirmé par celui des Universités.

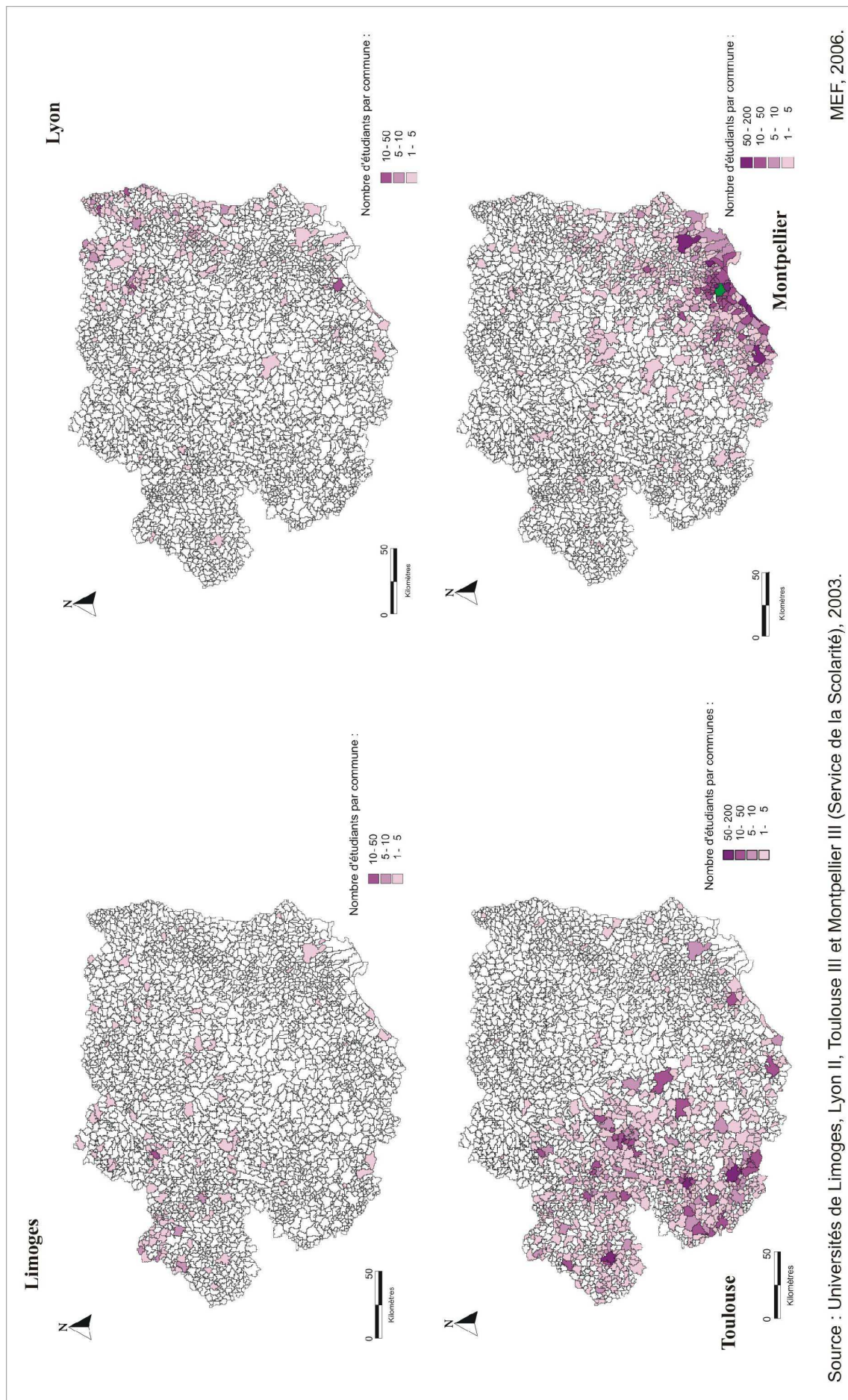
b) Le rayonnement universitaire des métropoles

Toutes les métropoles sont désormais dotées d'universités, dont certaines se prévalent d'une existence remontant au Moyen Âge (Toulouse 1229, Montpellier 1289). Partant, le recrutement universitaire est un critère relativement fiable pour mesurer l'attraction métropolitaine. A l'instar du paragraphe précédent, notre souci majeur est de saisir dans quelles limites les métropoles extérieures se partagent le sud Massif Central, avec en filigrane le dessin du réseau urbain qu'elles dirigent. Mais la question de la métropolisation et donc de leur renforcement par rapport aux niveaux urbains inférieurs est encore plus centrale.

Dans le but d'étudier les zones d'influence de chacune des métropoles, nous avons demandé à leurs universités la liste des communes du domicile parental des étudiants situées dans le sud Massif Central. Nous avons opté pour les étudiants de premier cycle, car à ce stade là, les étudiants restent encore dans leur université de ressort. La moitié des universités ont répondu favorablement à notre requête. Par contre, Montpellier I, II, St-Etienne, Toulouse I et II, ne l'ont pas fait ou ont refusé, évoquant, pour Toulouse I par exemple, une impossibilité technique en face des longues recherches que notre demande requerrait. En ce qui concerne Lyon, les trois universités nous ont certes fourni des données, mais pour les matérialiser sous forme cartographique, nous avons pris uniquement les données de Lyon Lumière, car c'est l'université qui reçoit le plus d'étudiants du sud du Massif Central. Avant même d'analyser les cartes, mentionnons que 87% des étudiants de l'ensemble du Massif Central préfèrent rester dans cette entité, se dirigeant vers Clermont, St-Etienne ou Limoges. Les sorties concernent alors Lyon (4%), Toulouse (2%), Paris (1,5%) et Montpellier (1%) (Atlas du Massif Central, 2002, p 20).

De toutes les universités, la mieux implantée quantitativement et spatialement dans le sud Massif Central est sans conteste **Toulouse III**. Le Tarn, l'Aveyron, le Lot appartiennent à son aire d'attraction de manière prégnante (carte n°52c, ci-jointe). Et au sein des étudiants du sud Massif Central, ces trois départements équivalent respectivement à 47,3%, 25,7% et 18,2% (tab n°95). Ensuite, nous remarquons une légère percée sur les terres clermontoises et montpelliéraines, puisque Toulouse engendre également des flux en provenance du sud du Cantal et de la bordure septentrionale de l'Hérault.

Carte n°52 : Attraction des universités bordières sur les communes du sud Massif Central en 2003



Source : Universités de Limoges, Lyon II, Toulouse III et Montpellier III (Service de la Scolarité), 2003.

MEF, 2006.

Tab n°95 : La répartition des étudiants du sud Massif Central dans les universités bordières du sud Massif Central en 2003

	Toulouse III	Lyon I	Lyon II	Lyon III	Montpellier III	Limoges
Ardèche	0,3%	69,6%	57,1%	59,8%	1,5%	0,9%
Aveyron	25,7%	0%	0,5%	1%	1,1%	7,1%
Cantal	2,3%	1,3%	0,8%	1%	0,1%	17%
Gard	1%	7,6%	6%	8,8%	14,6%	1,9%
Hérault	4,8%	1,3%	7,3%	6,4%	80,5%	1,9%
Hte-Loire	0,05%	17,7%	27,2%	21,1%	0,3%	6,1%
Lot	18,2%	1,3%	0,8%	0%	0,3%	59,9%
Lozère	0,3%	1,3%	0%	1%	1,2%	3,3%
Tarn	47,3%	0%	0,26%	1%	0,4%	1,9%
Nbre absolu total d'étudiants de ces départements (soit le sud Massif Central)	2 086	79	382	204	3 138	212

Source : Service de la scolarité des différentes universités, 2003.

Montpellier a exactement le même profil, même si son attraction est moins étendue spatialement (carte n°52d). L'Hérault reste sous l'obédience de *Montpellier III*, représentant 80,5% des étudiants du sud du Massif Central dans cette université (tab n°95). Montpellier III rayonne aussi sur les communes gardoises (14,6%) et sur les communes méridionales de la Lozère (jusqu'à Mende) et de l'Ardèche (jusqu'à Aubenas). Son assise est solide, l'université appartenant aux plus anciennes de France. Mais dans ces deux départements, les densités sont très basses, d'où un nombre d'étudiants très faible : 46 pour l'Ardèche, 39 pour la Lozère, soit à chaque fois 1,5% des étudiants issus du sud Massif Central. Pour en finir avec Montpellier, il faut noter qu'elle concurrence Toulouse en attirant quelques étudiants (35) du sud de l'Aveyron. Cette situation est classique en regard des autres aires urbaines (commerciale et hospitalière).

L'université *Lyon II*, quant à elle, rayonne largement sur l'Ardèche qu'elle partage avec Montpellier (carte n°52b). Elle garde aussi sous sa coupe tout le nord-est de la Haute-Loire (l'Yssingelais-Sigolénois) que Clermont-Fd a du mal à récupérer, d'où la forte proportion d'étudiants altiligériens dans le total des étudiants du sud Massif Central en direction des universités lyonnaises (+ de 20% pour Lyon II et III – tab n°95). La tradition des liens entre ce secteur et la capitale de Rhône-Alpes justifie cette entorse à la carte administrative.

En complément du facteur historique, des facilités de communication expliquent l'attraction de certains secteurs vers une université en particulier : les cantons septentrionaux du Lot se rendent par exemple, grâce à l'A20, autant à *Limoges* (carte n°52a) qu'à Toulouse, cette dernière étant quand même davantage choisie pour une question de prestige. Quoiqu'il en soit, parmi les 212 étudiants du sud Massif Central que Limoges reçoit, les Lotois représentent 60% du total, suivi des Cantaliens avec 17%. Clermont-Fd est donc concurrencée sur ses franges sud-ouest.

L'université clermontoise se caractérise par un recrutement local, à plus de 75% (J. Ch. EDOUARD, 2001). Son attraction déborde légèrement sur les départements bordant l'Auvergne. La Lozère lui envoie ainsi entre 100 et 300 étudiants (essentiellement du nord) et l'Aveyron entre 50 et 100. Ce dernier nombre est toutefois faible et s'explique par l'attachement de l'Aveyron à Toulouse, sentiment que nous retrouvons aussi dans le sud du Cantal.

Il faut, enfin, pour les universités faire entrer un autre paramètre en jeu : l'influence des universités franciliennes. Depuis toujours, l'attraction de Paris est forte dans le Massif Central. Traditionnellement, sa pénétration se faisait grâce à l'A20 et au train Paris-Toulouse. La Creuse, la Corrèze et le Lot envoyaient par conséquent un contingent relativement important à l'échelle du Massif Central vers Paris.

En synthèse, il faut souligner que tout le sud du Massif central est occupé par des zones d'influence universitaires. De par la configuration de notre zone d'étude, il ressort que le sud est sous la coupe de deux universités : Toulouse et Montpellier. Mais ceci n'est pas une révélation et trouve son origine dans la proximité et dans l'histoire ancienne de ces deux universités. Clermont-Ferrand intervient moyennement, se limitant au nord du Cantal et de la Lozère, en passant par l'est de la Haute-Loire. Enfin, Limoges et Lyon n'ont qu'une influence limitée.

L'idée majeure qui ressort de ce paragraphe est le parfait découpage du sud Massif Central entre les métropoles bordières à notre zone. Il convient de souligner les similitudes de découpage par les métropoles extérieures en terme de recrutements universitaire et hospitalier. Clermont-Fd domine le Cantal, la Haute-Loire (hormis l'Yssingelais-Sigolénois) et le nord lozérien. Lyon rayonne sur l'Ardèche et le nord-est de la Haute-Loire. Montpellier exerce son influence sur le Gard, l'Hérault, le sud de l'Aveyron et de la Lozère. Enfin, Toulouse attire le Lot, le Tarn et le nord-Aveyron.

Dans ce premier paragraphe, nous avons tenu à analyser des facteurs classiques d'influence spatiale pour montrer le rayonnement traditionnel des métropoles. Mais si les métropoles exercent un réel pouvoir via leurs équipements de niveau supérieur, elles se renforcent aussi au travers d'un phénomène fort connu maintenant : la métropolisation.

B) UNE ACCENTUATION DE LA METROPOLISATION

De plus en plus, les Emplois Métropolitains Supérieurs (EMS) se concentrent au sein de métropoles qui, en définitive, grossissent numériquement et spatialement. Il est donc opportun d'étudier le poids de ces EMS dans les métropoles du sud Massif Central, afin de mettre en exergue le processus cumulatif qui caractérise la métropolisation. Par ailleurs, les métropoles se révèlent être des donneurs d'ordre économique, en cristallisant les entreprises qui dirigent les établissements disséminés dans les espaces interstitiels. Quelles seront donc les conséquences sur les bordures de nos espaces interstitiels les plus proches des métropoles ?

1) Une concentration d'emplois métropolitains supérieurs dans les aires urbaines métropolitaines

Dans notre zone, et comme partout, les emplois, qu'ils soient banaux ou qualifiés, se localisent de plus en plus dans les capitales régionales. Toulouse est l'aire urbaine qui détient la plus forte part d'emplois régionaux : 40,7% montrant la véracité de l'expression « *Toulouse et le désert Midi-Pyrénées* », employé par J-Ph. HENAFF, directeur de Midi-Pyrénées Expansion (*L'Express*, le 10/02/2000). Cette part faiblit un peu pour Clermont-Fd et Lyon, avec respectivement 34,2% et 31,5%. Quant à Montpellier, le poids de ses emplois par rapport au total de ceux de la région, est nettement inférieur à celui des autres métropoles : 22,8%. La vitalité du littoral, *boostant* les emplois, et surtout la concurrence de Nîmes et Béziers justifient cette exception.

Au-delà du nombre total d'emplois offerts par les métropoles au sein du nombre d'emplois régionaux, la métropolisation se devine surtout par la concentration des Emplois Métropolitains Supérieurs. Cette dénomination, qui qualifie les emplois de haut niveau de qualification, date de 1999. Avant cette date, l'INSEE parlait d'emplois stratégiques.

CSP concernées par les EMS :

- **Services aux entreprises** : les cadres des services aux entreprises (30,6%)
- **Recherche** : les ingénieurs et cadres techniques de recherche dans les établissements industriels, chercheurs de la recherche publique, emplois supérieurs des établissements de recherche et d'enseignement supérieur (15,2%)
- **Commerce** : les cadres des commerces de gros (11,9%)
- **Banque-Assurance** : les cadres des banques et des assurances (8,1%)
- **Art** : les artistes et emplois supérieurs artistiques, artisans d'art (7,2%)
- **Gestion** : les cadres de direction, d'administration et de finance des établissements industriels (7,1%)
- **Transport** : les ingénieurs et cadres des transports (5,9%)
- **Commercial dans l'industrie** : les ingénieurs et cadres commerciaux dans les établissements industriels (4,5%)
- **Télécommunications** : les ingénieurs et cadres des postes et télécommunications (4,2%)
- **Information** : les cadres et emplois supérieurs de l'information (3,2%)
- **Informatique** : les ingénieurs et cadres de l'informatique des établissements industriels (1,9%)

L'ordre de classement de ces CSP correspond à leur poids relatif (entre parenthèses) dans le total des EMS. Les EMS équivalent à 8% de l'emploi total en France métropolitaine, soit une augmentation de 1 point par rapport à 1990 (INSEE Première, 2002).

Fort logiquement, les EMS se localisent préférentiellement dans les aires urbaines. Celles-ci, au nombre de 354, concentrent 82% de l'emploi total et 90% des EMS. Parmi les 15 aires urbaines les plus pourvoyeuses de tels emplois, nous retrouvons en bonne place nos métropoles bordières. Lyon, Toulouse, Montpellier et Clermont-Fd se retrouvent successivement aux 2^{ème}, 3^{ème}, 11^{ème} et 15^{ème} rangs quant au nombre absolu d'EMS. Lyon et Toulouse devancent largement Montpellier et Clermont en détenant respectivement 75 935 et 47 955 EMS, alors que les deux autres n'en offrent que 19 577 et

12190. Clermont est handicapée par une faible diversité en matière d'EMS, se détachant surtout par le secteur de l'informatique. A l'opposé, Lyon, Toulouse et Montpellier sont assez complètes, avec chacune des spécialités. A Toulouse et Lyon, par exemple, la recherche domine, tandis qu'à Montpellier se démarque le secteur des télécommunications.

En terme de taux d'EMS¹⁶⁴, la hiérarchie se modifie : Toulouse affiche le meilleur taux, 12%. Montpellier dépasse Lyon avec 11,4% contre 10,6%. Quant à Clermont, elle est toujours à la traîne : 7,1%. Pourtant, et comme dans les autres métropoles, elle continue d'accroître son emprise métropolitaine. En 1990, le taux d'EMS n'équivalait qu'à 6,1%. Sa progression est donc similaire à celle du niveau national (+1 point). Le taux d'EMS de Lyon suit également la même tendance, alors qu'à Montpellier et Toulouse, il augmente davantage : 1,5 points en plus.

Au total, il convient de souligner l'influence grandissante des métropoles sur les espaces interstitiels du sud Massif Central par la concentration des EMS. Dépourvus de tels emplois, les petites villes et villes moyennes sont obligées d'avoir recours aux grandes villes. Et leur carence en la matière est typique du Massif Central dans son entier. En 1999, il ne comptait que 57 900 emplois définis comme fonctions métropolitaines supérieures, représentant ainsi 4% de l'emploi total, soit deux fois moins qu'au niveau national (DATAR/INSEE, 2002, p 20).

2) La tutelle des entreprises exogènes

Au cours du temps, la viabilité des entreprises, notamment industrielles, a obéi à différentes règles : celles de l'ère "paléotechnique" où les réseaux des industries répondaient à la logique des flux de matières premières et aux effets de main d'œuvre, entraînant des concentrations sur des bassins houillers par exemple ; celles du "fordisme" recherchant les marges de rentabilité et favorisant les grandes métropoles ; et celles actuelles du "régime de flexibilité". Partant, l'implantation spatiale qui en découle se traduit-elle, de nos jours, par une pulvérisation ou plutôt une concentration ? Celle-ci est-elle polaire ou linéaire ?

Les stratégies d'implantation qui régissent le bon fonctionnement des entreprises, elles-mêmes en réseau ou gérant plusieurs établissements à la fois, répondent à un certain nombre de critères : recherche de services publics, de services marchands, de ressources humaines et de facilité d'accès... De ce fait, existe-t-il alors une certaine analogie entre les réseaux entrepreneuriaux d'un côté, les réseaux urbains et les réseaux de transport de l'autre ?

Ces questions se formulent, certes, pour tous les espaces, mais elles deviennent cruciales pour les espaces interstitiels. En effet, l'implantation de ces établissements impulse, plus qu'ailleurs encore, directement ou indirectement, le dynamisme économique de ces espaces. Dans le cadre d'un colloque (« Réseaux en question : utopies, pratiques et prospectives » – Mâcon 2005), l'occasion nous a été donnée d'analyser le poids des établissements exogènes au sein du sud Massif Central¹⁶⁵ (M-E.

¹⁶⁴ Taux d'EMS : rapport du nombre d'EMS au nombre total d'emplois de l'aire urbaine (INSEE Première, 2002).

¹⁶⁵ Pour cette enquête, nous avons exclu le Gard et l'Hérault pour ne retenir que le cœur du Massif Central.

FEREROL, 2009). Par l'expression "établissements exogènes", nous entendons les établissements contrôlés par les métropoles extérieures. A travers cette enquête sur les réseaux d'établissements va se préciser le rôle des métropoles régionales, très souvent siège des entreprises-mères des établissements exogènes se localisant dans les espaces interstitiels. Or, si la métropolisation se trouve actuellement accentuée, il conviendra d'en voir la réelle intensité et surtout d'identifier les activités "têtes de lance" de ces poussées métropolitaines.

a) Méthodologie

α) Sources et critères d'approche

Pour appréhender la présence des réseaux d'établissements, nous avons opté pour la seule prise en compte des établissements des secteurs secondaire et tertiaire, privés et publics, dont le siège social de l'entreprise-mère se trouve dans les plus grandes métropoles françaises. La plupart sont bordières de notre espace d'étude. Nous avons rajouté Bordeaux, dont nous présentons la percée dans le département de la Corrèze, ainsi que Clermont et Limoges, car elles sont les deux "capitales" du Massif Central. Par contre, nous avons éliminé Marseille, dont la présence n'est guère vérifiée ici. Enfin, nous avons retenu Paris, pris dans son rang national, et dont la présence relève d'un centralisme français, fort développé dans le passé.

L'outil principal pour identifier les établissements exogènes est le fichier SIRENE de l'INSEE, en NAF 700 (annexe n°6, p 659).

β) Les limites de cette enquête

De multiples limites, générées notamment par l'ampleur du dépouillement du fichier SIRENE, jalonnent cette enquête. Il se trouve, tout d'abord, que les métropoles ne s'identifieront ici qu'au niveau des unités urbaines, le dépouillement des données au niveau des aires urbaines eut été une tâche vraiment démentielle. Nonobstant, cette limite restrictive ne devrait pas porter préjudice au caractère scientifique de ce travail, les activités de gestion-décision se situant généralement au cœur des agglomérations, c'est à dire les unités urbaines, et n'étant pas encore dispersées sur les marges de celles-ci.

La deuxième limite à ce travail concerne la nature même des établissements. En effet, chaque établissement n'a pas du tout les mêmes rapports avec l'entreprise qui le contrôle. Ce peut être un simple établissement, au sens juridique du terme, sans autonomie, se résumant à une simple unité de production ou de vente. La durabilité de ces établissements dans les espaces interstitiels est donc très aléatoire. Mais un établissement peut être une filiale, dont le capital est détenu à plus de 50% par une société dite "société-mère". Dans ce cas de figure, l'établissement a une certaine autonomie de gestion mais se soumet aux directives de l'entreprise quant aux résultats à obtenir. Cela n'est pas sans conséquence sur le milieu local. Ainsi, *Lisi Aerospace*, localisée à Villefranche de Rouergue, employait jusqu'à présent un personnel local pour les opérations de nettoyage. Or, depuis fin 2003,

elle a été obligée de s'aligner sous la bannière de la *holding* qui la contrôle et qui préconise des contrats nationaux.

La troisième limite est que les établissements exogènes dépendant d'autres métropoles que celles retenues, sont éliminés. Dans notre espace, certaines entreprises importantes dépendent de groupes à l'installation lointaine. Par exemple, le capital de *RATIER*, spécialisée dans l'aéronautique à Figeac, appartient-il à 100% à l'américain *UTC-Corporation Hamilton*. De la même manière, les entreprises gestionnaires qui sont localisées dans les métropoles bordières peuvent, elles-mêmes, être des filiales de groupes nationaux ou internationaux. Elles ne représentent alors que des relais d'influence. Il faudra donc nuancer notre analyse, en gardant à l'esprit ces deux paramètres importants, voir fondamentaux dans le cadre de la mondialisation.

Enfin, la dernière limite à soulever est un traitement superficiel des réseaux de sous-traitance, dans la mesure où le fichier SIRENE ne permet pas de les identifier.

b) L'échantillon d'enquête

Au sein du sud du Massif Central se dénombrent 4 517 établissements exogènes. Ces 4 517 établissements sont gérés par 1975 entreprises différentes¹⁶⁶. On remarque la relative attractivité de cet espace pour Paris et Toulouse, qui affirment leur pouvoir en terme d'établissements contrôlés, comme en terme d'entreprises contrôlant (tab n°96). Paris est même la première métropole de cet espace, malgré les tentatives successives de décentralisation. Toutefois, si Paris est dix fois plus peuplée que Toulouse, elle ne commande que trois fois plus d'entreprises.

En ce qui concerne les secteurs économiques (l'agriculture correspondant à 2% des établissements exogènes), il ressort la faiblesse du secondaire : 15% d'établissements exogènes industriels. A l'opposé, l'omniprésence du tertiaire se fait sentir avec 83% des établissements exogènes. Le poids des différentes métropoles est quasiment le même que ce soit pour les entreprises du secteur secondaire ou tertiaire. Remarquons aussi une chose intéressante : contrairement à une réputation passée de ville industrielle, les chiffres donnent un autre visage à Clermont-Fd, celui d'une agglomération tertiaire ! On retrouve là, d'évidence, le facteur "régionalisation".

Tab n°96 : Nombre d'entreprises contrôlant une partie des établissements du sud Massif Central en 2004 (Source : INSEE, Fichier SIRENE 2004.)

	Secteur secondaire		Secteur tertiaire	
	Nbre d'entreprises	Nbre d'établissements	Nbre d'entreprises	Nbre d'établissements
Paris	147	506	967	2 385
Toulouse	52	78	312	560
Lyon	45	58	167	307
Clermont-Fd	17	22	111	318
Montpellier	8	12	68	119
Bordeaux	10	11	36	52
Limoges	1	1	10	10
TOTAL	280	688	1 671	3 751

¹⁶⁶ Entreprises et établissements du secteur agricole compris : 78 établissements pour 24 entreprises.

Dans le détail, nous voyons que 280 entreprises secondaires commandent 688 établissements industriels du sud Massif Central, et 1 671 entreprises 3 751 tertiaires. La moyenne d'établissements par entreprise s'élève donc à 2,5 pour le secondaire et 2,2 pour le tertiaire. Du fait de son rang particulier, Paris fausse la donne (par exemple, l'essaimage des établissements d'EDF). Partant, si nous ôtons des calculs les chiffres parisiens, nous obtenons une nouvelle moyenne : 1,4 établissement par entreprise pour l'industrie et 1,9 pour le secteur des services.

Au total, par l'intermédiaire des établissements exogènes, les espaces interstitiels sont marqués par une dépendance certaine, qui se matérialise principalement dans le secteur tertiaire.

c) Réseaux d'établissements et secteurs économiques

Notre étude s'est basée sur 15% d'établissements industriels et 83% d'établissements tertiaires ; les 2% restants représentant les établissements du secteur primaire. Les deux catégories de services se retrouvant le plus, au sein des unités exogènes, sont les affaires financières, les services aux entreprises.

Tab n°97 : Répartition des établissements tertiaires exogènes par activité économique

Affaires financières	Services aux entreprises	Commerce de détail	Hôtellerie-Restauration	Santé-action sociale	Administration	Transport	Commerce de gros	Education	Reste des catégories tertiaires
15%	10,5%	8,5%	7,3%	6,7%	6,2%	5,5%	5,4%	2,6%	32%

Source : INSEE, fichier SIRENE 2003.

α) Le secteur public et ses configurations bloquées

Dans une logique de contrôle du territoire et dans un but de maintien de ses services publics, la France se trouve quadrillée par diverses trames administratives, dont les limites ne coïncident guère par ailleurs. L'analyse des établissements recensés dans le fichier SIRENE ne fait que mettre en lumière cet imbroglio. Ainsi, Rodez et Millau dépendent de la cour d'appel de Montpellier, alors qu'elles doivent obéissance à Toulouse en matière fiscale, et que leurs services pénitenciers et de gendarmerie appartiennent aux directions de Bordeaux.

Bien que l'histoire ait laissé ses traces, ne serait-il pas alors plus judicieux de faire coïncider toutes les circonscriptions administratives comme cela a déjà été tenté lors de la Révolution Française ? Cette modification pourrait ainsi renforcer les différents points nodaux des réseaux (judiciaire, militaire), ceux-ci n'en faisant plus qu'un spatialement ; et accessoirement, elle simplifierait la lecture du territoire pour les simples citoyens. Quoiqu'il en soit, du fait de ce caractère figé des circonscriptions administratives, souvent bien éloignées des considérations d'espace vécu, nous ne pouvons que constater la présence de réseaux peu lisibles et dont la durabilité ne relève, en fait, que de la sclérose.

β) La géographie volontariste du secteur privé

Les activités tertiaires privées suivent une toute autre logique de développement, ne répondant plus à un souci de service public, mais aux lois du marché.

Il est de rigueur dans le commerce de détail que les grandes enseignes proposent des franchises, mais gardent des magasins en gestion propre afin de minimiser les risques sans que l'on sache bien les répartitions des deux (secret des groupes). C'est ce dernier type d'organisation qui renforce la capitale nationale¹⁶⁷ au détriment des métropoles régionales. Cependant, certains chaïnistes ont fait le choix d'avoir des délégations régionales. Clermont est par exemple le siège de *Marionnaud Centre*. L'équilibre actuel est donc susceptible d'évoluer au bénéfice des métropoles régionales, regroupant des ensembles vastes, type Sud-Est, Centre-Est... Et même les petites villes peuvent tirer leur épingle du jeu. « *Dans la distribution spécialisée, certaines firmes ont opté pour une stratégie de développement inverse à celle des distributeurs généralistes. Défi Mode a ainsi choisi de s'implanter en priorité dans les petites villes (6 000 à 60 000 habitants), c'est-à-dire d'occuper un marché encore délaissé, à l'époque [création en 1986], par les grandes surfaces d'habillement* » (M. CHAZE, 2008, p 36).

Dans le domaine bancaire, on va vers la réduction de ces délégations régionales. Dans les années 90, la *Banque Populaire* comptait 33 délégations, 23 en 2005, et à l'avenir, il ne devrait plus y en avoir que 10. On va donc arriver à une simplification des réseaux, réseaux qui seront creux, puisqu'il n'y aura que les déplacements des cadres du siège vers les différentes villes. Et les activités de décision seront absentes des métropoles elles-mêmes.

Les services aux entreprises, quant à eux, représentent 10,61% des établissements exogènes. Ce fort pourcentage est à relativiser, dans le sens où ces services sont souvent essentiellement banaux (nettoyage, comptabilité, activité juridique) et n'appartiennent pas aux rubriques "activités informatiques", "recherche et développement". Et la métropolisation parisienne est pleinement confirmée par le fait que ces services aux entreprises dépendent pour les 2/3 de la capitale. Ces entreprises parisiennes sont d'ailleurs celles qui contrôlent les plus grands réseaux à plat. Par exemple, la *Fiducial Consulting*, spécialisée dans le traitement de données, gère ainsi une vingtaine d'unités. Toulouse et Lyon, quant à elles, se situent entre 12-15% d'unités contrôlées, soulignant ainsi le rôle de la proximité.

Alors que les services publics continuent de maintenir, d'une façon souvent irrationnelle ou arbitraire, un nombre d'établissements ne correspondant plus aux besoins et à la distribution des masses des citoyens, les services privés quadrillent le territoire suivant une logique de rentabilité, et apparaissent, de cette manière, davantage en phase avec l'organisation réelle du territoire. Arguant de ce constat, il est maintenant nécessaire de confronter les réseaux d'entreprises et les réseaux urbains, tant les liens entre les deux semblent étroits et interdépendants à travers la localisation des entreprises, urbaines pour leur quasi-totalité.

¹⁶⁷ En tout, 57% du commerce de détail dépendent de la capitale.

d) Un réseau urbain conforté par l'implantation des établissements exogènes

a) Les zones d'influence des métropoles

Le tab n°98 met en lumière le rôle incontesté de Paris par le nombre d'entreprises gérant des établissements dans le sud Massif Central. Le pourcentage de 57% d'entreprises (secondaires + tertiaires) montre bien cette emprise. Cette forte présence est encore attestée par le poids des établissements parisiens, oscillant entre 62% des établissements de Haute-Loire et 75,56% de ceux de Lozère. Seul le Tarn se démarque avec uniquement 56,86% d'établissements de la capitale. Si Paris rayonne sur l'ensemble des départements du sud Massif Central, chacun d'entre eux est néanmoins plus ou moins sous la coupe d'une ou deux métropoles bordières.

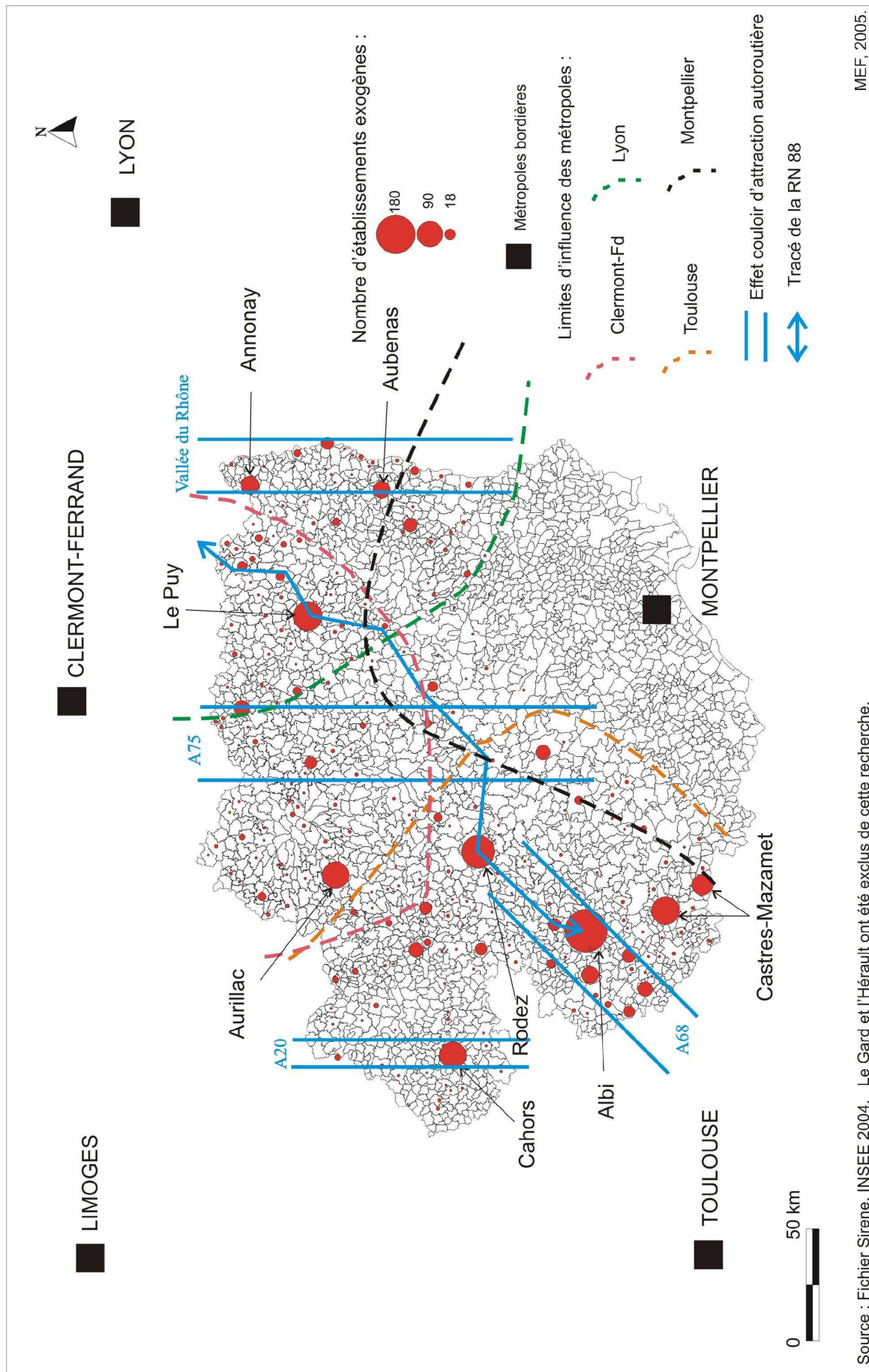
Tab n°98 : Répartition des établissements secondaires et tertiaires tenus par l'extérieur au sein du sud Massif Central

		Paris	Toulouse	Lyon	Clermont	Montpellier	Bordeaux	Limoges	Total
Ardèche	entreprises	174	1	81	4	12	3	0	275
	établissements	482	1	132	39	22	4	0	680
Aveyron	entreprises	189	77	15	9	31	8	2	331
	établissements	536	141	26	32	52	13	2	802
Cantal	entreprises	132	11	24	50	0	3	2	222
	établissements	347	13	34	123	0	4	2	523
Hte-Loire	entreprises	153	2	50	52	1	2	1	261
	établissements	386	2	96	132	1	2	1	620
Lot	entreprises	139	69	8	3	1	13	5	238
	établissements	344	111	15	3	1	16	5	495
Lozère	entreprises	79	4	9	6	22	3	0	123
	établissements	198	5	13	6	38	3	0	263
Tarn	entreprises	248	200	25	4	9	14	1	501
	établissements	598	365	49	5	17	21	1	1056
Total sud Massif Central	entreprises	1114	364	212	128	76	46	11	1951
	établissements	2891	638	365	340	131	63	11	4439

Source : INSEE, Fichier SIRENE 2004.

L'influence manifeste de *Lyon* se concentre sur l'Ardèche et le nord-est de la Haute-Loire (carte n°53 ci-jointe). Mais elle se traduit aussi par une longue diagonale (non dessinée sur la carte pour ne pas la surcharger), suivant le tracé de la RN88. Son rayonnement est impressionnant spatialement, puisqu'elle est la seule grande ville à autant irradier sur un aussi grand périmètre. Cette forte influence se remarque aussi au niveau des chiffres absolus ; elle investit ainsi dans le Cantal avec 34 établissements, dans le Tarn avec 49 (tab n°98).

Carte n°53 : Répartition des établissements exogènes dans le sud du Massif Central en 2004



Clermont-Ferrand gouverne toute la bordure septentrionale du sud Massif Central (carte n°53). En Haute-Loire, la suprématie clermontoise (19,92% des entreprises émettrices de 21,3% des établissements) fait face à la présence dynamique de Lyon, qui fait jeu égal par le nombre d'entreprises (une cinquantaine). Cette rivalité entre les deux métropoles s'estompe dans le Cantal, où Lyon ne détient plus que 6,5% d'établissements, dépendant de 24 entreprises sur 222, soit à peine 10%, moitié moins que Clermont (tab n°98). Cette dernière parvient aussi à établir son influence dans la partie montagneuse de l'Ardèche, et à percer parcimonieusement dans l'Aveyron, terrain privilégié de Toulouse.

L'influence de **Toulouse** est très nette dans la partie sud-ouest de notre espace interstitiel, en particulier dans le Tarn, département qui reçoit 365 établissements de 200 entreprises localisées dans la "Ville Rose". Toulouse intervient aussi dans le couloir de la *Mecanic Valley*, SPL concernant le Lot et l'Aveyron. Ceci est logique, lorsqu'on sait que ce district industriel travaille notamment dans l'aéronautique. Mais tout le département du Lot semble concerné, notamment par l'implantation de l'A20. Celle-ci ne met-elle pas Cahors à seulement 1h30 de sa capitale régionale ?

Montpellier, quant à elle, domine, par ses entreprises donneuses d'ordre, la Lozère, qui lui est assujettie, et surtout l'Aveyron, dans le secteur de Millau. Elle attaque aussi le terrain lyonnais, en commandant des établissements localisés dans le sud de l'Ardèche, autour des Vans. Dans le département ardéchois, elle contrôle ainsi 22 établissements dépendant de 12 entreprises.

Enfin, sur la carte n'est pas matérialisé le petit rayonnement de **Bordeaux**, qui se devine d'abord sur le Lot. Ici, 5,5% des entreprises émettrices dans ce département proviennent de cette ville du sud-ouest et 3,23% des établissements, ce qui est loin d'être négligeable. Le rayonnement bordelais se fait aussi sentir sur le Tarn, marque d'un héritage du commerce du vin. A Cordes sur Ciel, par exemple, à côté d'Albi, l'entreprise *Château Cugnac* de Bordeaux contrôle un établissement de commerce de gros de boisson.

A la vue du tab n°98, nous pouvons dire que **Limoges** n'est apparemment pas une métropole du sud Massif Central. Ceci n'est pas une nouveauté, car C. JAMOT l'avait décrite comme une métropole tournée vers Poitou-Charentes et Aquitaine (C. JAMOT, 2001).

Il y a un excellent partage de l'espace par les métropoles, avec un avantage à Lyon qui, depuis l'Antiquité et le Moyen-Age, a toujours exercé une influence sur la moitié est du Massif Central. De surcroît, nous retrouvons les mêmes zones d'influence, déjà identifiées pour les équipements supérieurs.

β) La confrontation avec les réseaux urbains

Au-delà de l'analyse spatiale classique, élaborée à partir des métropoles, il faut savoir que l'implantation des établissements gérés de l'extérieur ne se fait pas au hasard. Deux logiques majeures d'implantation, fort connues par ailleurs, s'affrontent, mais sans s'exclure.

►La logique polaire

Les établissements se concentrent sur les mêmes points particuliers, faisant de ceux-ci des points nodaux de chaque type de réseaux (carte n°53, p 389). Sans surprise, ces points nodaux s'apparentent aux centres urbains. Si nous éliminons les bureaux de poste relevant du domaine direct parisien, et les activités banales de captage d'eau et de distribution d'électricité, nous arrivons ainsi à 81% des établissements exogènes situés en ville, et 51% dans les villes de plus de 20 000 habitants. Les petites villes ne sont pas exclues, mais la répartition privilégie celles de niveau supérieur. Elle fait aussi la part belle aux villes moyennes.

L'implantation dans les villes les plus importantes permet, d'une part, des économies d'agglomération, puisque l'établissement va profiter de la variété des infrastructures et des services, et d'autre part, des économies de localisation, si dans l'espace urbain, sont concentrées des unités d'activités similaires ou voisines. J. BOUINOT (2002, p 84) classe ces effets positifs en cinq points : partage des coûts, productivité des équipements publics, constitution de bassins de main d'œuvre qualifiée et de fournisseurs spécialisés, et climat de coopération.

Pour la plupart des établissements, le fait d'être dans un pôle urbain est associé à une autre opportunité, celle de se positionner sur des axes de communication fréquentés, matérialisant ainsi la deuxième logique d'implantation, cette fois-ci, axiale.

►La logique linéaire

La deuxième logique d'implantation est linéaire (carte n°53, p 389). Les voies de communication fixent les établissements exogènes, qu'ils soient industriels ou tertiaires. De plus, parmi les 19% d'unités localisées dans le "rural", la plupart sont d'ailleurs situées au plus près des voies de circulation. Les axes structurants sont aujourd'hui les autoroutes qui produisent des "effets-couloirs" et les routes nationales, notamment la RN88, qui fait office d'autoroute transversale dans le sud Massif Central.

Pour le tertiaire, la pulvérisation des établissements dans le rural concerne essentiellement quatre domaines : banque-assurance, hébergements touristiques, santé-action sociale, organisations religieuses et associatives. Parmi ces quatre secteurs, deux seulement appartiennent à l'économie productive, le reste étant de l'encadrement volontaire du rural. Et en ce qui concerne le secteur secondaire, l'existence d'une industrie rurale ne se vérifie guère dans les faits.

Au total, les réseaux de communication occupent donc une place prépondérante. En accord avec le principe de flexibilité, le facteur temps (pour l'approvisionnement, la distribution et la diffusion des connaissances) s'avère toujours, et de manière encore plus nette, un élément important de localisation. Nos propos sont confirmés par ceux de R. GUILLAUME « *Par delà les spécificités régionales s'affirment en effet des principes de localisation de l'emploi qui privilégient deux types d'implantation : il s'agit des périphéries des grandes agglomérations et des axes majeurs de communication* » (2008, p 4) et par ceux d'H. MAINET basés sur l'étude du cabinet-consultant OPERA. La plupart des Zones d'Activités qui ont éclos à proximité de l'A75, sont ainsi situées à ou

autour d'Issoire, Brioude, St-Flour, St-Chély, Marvejols, Millau/St-Affrique et Lodève (H. MAINET, 2009, p 271).

Les unités exogènes que nous venons d'étudier ne sont, toutefois, qu'une faible proportion de l'ensemble des établissements situés dans les milieux urbains du sud du Massif Central ; ils peinent ainsi à atteindre 8% du total des établissements. Cette faible représentation peut être vue de deux manières. D'une manière positive : il y a beaucoup de PME-PMI, maîtres de leurs décisions, ou d'une manière négative : faute de capitaux, ces PME-PMI, indépendantes, ont plus de difficultés à investir.

Le deuxième signe d'inquiétude est que si certains établissements exogènes se sont installés dans les espaces interstitiels pour des raisons "banales", la présence de beaucoup s'explique par des rachats. Or, cette situation est préoccupante sur deux plans. Premièrement, les liens entre l'entreprise et le territoire se distendent. Prenons l'exemple de Ratier à Figeac. Complètement intégrée au groupe Hamilton Corporation depuis 1998, elle a dû consentir des efforts pour suivre la ligne budgétaire du groupe américain : le bureau d'études de Ratier doit désormais avoir recours aux centres de recherches américains, une partie de la production s'est délocalisée vers la Pologne... On le voit bien, les liens avec le territoire environnant se défont de plus en plus.

Le troisième signe d'inquiétude est le caractère de "pompe aspirante" de ce phénomène de rachat d'établissements par les entreprises métropolitaines. En effet, certaines entreprises métropolitaines (car il ne faut pas généraliser) n'apportent rien aux espaces interstitiels ; elles ne font que reprendre des entreprises déjà existantes. Il n'y a donc pas de création d'emploi, bien au contraire¹⁶⁸.

Enfin, par l'analyse des entreprises et établissements exogènes, nous avons voulu montrer que globalement, les entreprises recherchent pour leurs établissements des implantations privilégiant la ville, même en milieu interstitiel.

C) L'ACTION PARADOXALE DE L'ETAT

Alors que la fermeture de certaines maternités a provoqué un émoi relativement modéré en 2006, le projet de loi « Hôpital, patients, santé, territoires » a entraîné une levée de boucliers plus importante. La raison tient au fait qu'il arrive dans un contexte de désengagement des services publics, à une plus grande échelle, touchant des équipements emblématiques, comme la Poste, les tribunaux ou encore les casernes militaires. Les villes moyennes et surtout les petites villes se sentent dépouillées de leurs attraits, de leur raison d'être.

Leurs revendications sont-elles légitimes ou sommes-nous en présence de discours défensifs dans un contexte de crise, où même l'Etat doit faire des économies ? Peut-on arriver à un compromis

¹⁶⁸ En 2006, l'entreprise *Sipa-Maninvest*, basée à Cambrai, dans le Nord, a repris 3 unités installées à Lissieu et une à Tence (Haute-Loire) du groupe *Carif-Fima*, spécialisé dans les portes et les fenêtres en bois et qui avait été placé en redressement judiciaire. La société nordiste n'a conservé "que" 184 emplois sur les 295 salariés du groupe.

qui puisse satisfaire aussi bien les gestionnaires des deniers de l'Etat et les élus locaux qui estiment, à juste titre, que leur petite ville joue un rôle fondamental dans le développement économique de leur espace ?

1) Un désengagement des services publics

a) Les équipements menacés de désancrage local : l'exemple du milieu hospitalier

Depuis 2006, date du Rapport VALLANCIEN sur la pratique de la chirurgie dans les petits hôpitaux, est suspendu au-dessus de la tête des élus des petites villes, une véritable épée de Damoclès. Leur hôpital local est en sursis. Avec l'amélioration des moyens de transport, avec une nouvelle répartition de la population, il est nécessaire de repenser l'offre chirurgicale en France, sachant qu'en plus, avec 3 200 établissements de soins publics et privés pour 63 millions d'habitants, soit 1 pour 20000 personnes contre 1 pour 40 000 en Europe et 1 pour 100 000 en Suède, notre pays est bien doté médicalement (*Le Monde*, 19/04/2006, p 19).

La menace des fermetures d'établissements hospitaliers se rapproche avec l'application de *la loi "Hôpital Patients Santé Territoire"*, dite loi "BACHELOT"¹⁶⁹, qui reprend la philosophie du discours du Président de la République dans le Jura en octobre 2008 (cf encadré).

Points prioritaires de la politique de santé du gouvernement :

1. l'équilibre financier de l'assurance maladie ;
2. une meilleure répartition de l'offre de soins de premiers recours : mieux répartir les médecins géographiquement selon les besoins notamment avec la garantie d'une tarification différente pour un médecin exerçant dans une zone rurale fragile ou une banlieue difficile ; redéfinir la coopération entre médecins et paramédicaux ; renforcer la politique de proximité où les maisons de santé seront l'ossature du système de santé de demain.
3. la sécurité et la qualité des soins ;
4. la prévention (contre l'obésité par exemple) ;
5. la réforme de l'hôpital (évolution de la gouvernance, introduction de droit privé, regroupement des hôpitaux au sein de communautés hospitalières de territoire ;
6. le pilotage du système de santé par les ARH.

Source : www.localtis.info

Cette loi HPST prévoit la fermeture des blocs opératoires des hôpitaux et cliniques pratiquant moins de 1 500¹⁷⁰ opérations par an. Il est en effet indispensable que les praticiens multiplient les opérations pour "garder la main". Ce point de vue est partagé par de nombreuses personnalités : que ce soit le Professeur VALLANCIEN « *En raison d'une activité faible, certains chirurgiens perdent leur savoir-faire car faire peu expose à faire moins bien* » (*Le Monde*, 19/04/2006, p 19), le Professeur VIGNERON, spécialiste en aménagement sanitaire à l'université de Montpellier (*La Gazette des communes*, le 02/11/09, p 19) ou encore J-P. LACAZE : « *Les personnels de santé ne peuvent acquérir et maintenir leur savoir-faire que dans des cliniques pratiquant des milliers d'accouchements par an, et non des centaines comme dans les petites cliniques trop isolées* » (J-P. LACAZE, 2006, p 69).

¹⁶⁹ Le texte est paru au Journal Officiel le 22/06/09. Les textes d'application devraient être publiés en 2010.

¹⁷⁰ Au départ, ce seuil devait s'établir à 2 000 actes. Mais R. BACHELOT l'a abaissé pour « assurer la proximité » (*La Gazette des communes*, le 02/11/09, p 19).

Le deuxième argument soutenant la restructuration hospitalière est la dégradation de leur condition financière. « *Les petits hôpitaux sont aujourd'hui confrontés à des difficultés majeures. D'abord, la plupart d'entre eux accusent un déficit financier. Ensuite, il devient de plus en plus difficile pour ces établissements de recruter des chirurgiens ou des anesthésistes, et donc, de garantir la sécurité des soins* » (*La Gazette des communes*, le 18/05/09, p 10).

Néanmoins, la nécessité de fermer certains établissements est à nuancer par la problématique temps-transport. Pour le Professeur VIGNERON, un bloc qui ferme doit entraîner la création d'un service de transport, car « *à partir du seuil de 45 km à vol d'oiseau, qui correspond à plus d'une heure de transport, plus les distances augmentent, plus les conditions socio-économiques sont défavorables et moins on se soigne* » (*La Gazette des communes*, le 24/11/08, p 34). Et la question de l'accessibilité est importante, notamment pour les femmes qui accouchent. Selon J-P. LACAZE, elles donneraient plus d'importance au temps de transport de leur domicile à la clinique qu'au niveau de performance de l'établissement.

Il faut toutefois relativiser ces propos. Dans leur histoire, certaines unités urbaines n'ont jamais été pourvues d'hôpital, se situant pourtant à 1h de trajet d'un centre hospitalier et avec des communications moins aisées qu'aujourd'hui : Lacaune à 1h de Castres, la Bourboule, petite ville du Puy-de-Dôme à 1h de Clermont-Ferrand.

Cette question de la refonte de la carte hospitalière est à mettre en parallèle avec le nombre de médecins qui recule en France. La quasi-totalité des départements français est concerné par cette situation (*Le Figaro*, le 09/09/09, p 19). Parmi les 9 départements étudiés, seuls le Lot, la Haute-Loire et l'Hérault bénéficient d'une hausse des praticiens. Le Cantal connaît une stagnation de leur nombre, tandis que le Gard, la Lozère, le Tarn et l'Aveyron voient déménager ou partir en retraite leurs médecins. Cette situation est d'autant plus problématique que les jeunes étudiants qui ont terminé leur cursus universitaire hésitent à s'installer dans des milieux ruraux, y compris dans des petites villes.

En conséquence, l'accès aux soins devient une priorité du plan en faveur des territoires ruraux¹⁷¹. Le Président SARKOZY, lors de son déplacement dans le Loir et Cher, a ainsi préconisé la création d'une bourse, dès la rentrée 2010, pour 400 étudiants en médecine, en contrepartie d'un engagement d'installation de 10 ans. Ce dispositif s'étalera sur 10 ans, soit 4 000 médecins concernés (*Les Echos*, le 10/02/10). Cette proposition est pertinente pour tenter de régler le problème, mais ne va-t-elle pas accentuer la fracture entre les étudiants aisés, qui pourront choisir leur lieu de chute, et les étudiants modestes qui seront poussés en des lieux qu'ils ne désirent pas ? Mais là, c'est autre débat.

Quoiqu'il en soit, la réforme hospitalière touche de plein fouet les petites villes. En atteste ce chiffre : 50% des centres hospitaliers se situent dans ces entités (*La Gazette des communes*, le

¹⁷¹ Pour la DATAR, la grande majorité de notre espace d'étude est identifiée comme un territoire rural fragile (*Les Echos*, le 08/02/10, p 5).

24/11/08, p 34). Dans notre secteur ont été (le service chirurgie a déjà disparu de Mauriac et de Gourdon) ou seraient touchées les villes de : St-Flour, Figeac, Decazeville, Brioude et Lavour, sachant que certaines d'entre elles ont déjà perdu leur maternité (Mauriac en 2006, St-Agrève en 2008, Figeac en 2009 ; dans ces cas là, elles ont été transformées en centre prénatal de proximité¹⁷²).

Mais les petites villes ne sont pas seulement frappées par la disparition de leurs équipements hospitaliers. Lancée en 2008 et entérinée en 2010, *la refonte de la carte judiciaire* a créé un véritable mélodrame en France : le tribunal fermera-t-il ou ne fermera-t-il pas ? Au final, après avoir longuement tergiversé, la chancellerie a décidé la suppression de quelques 400 tribunaux sur le territoire, toutes spécialités confondues (instance, commerce, prud'hommes).

Les tribunaux de St-Affrique et d'Espalion ont fermé, tout comme le tribunal de commerce de Millau ou des prud'hommes de Decazeville (07/09/2007, *La Dépêche du Midi*). Le Lot, quant à lui, a perdu les Tribunaux d'Instance de Figeac et Gourdon et le département du Tarn a été amputé de deux TI (Gaillac et Lavour) et du tribunal des prud'hommes de Mazamet. Malgré la départementalisation souhaitée de la justice, les deux TGI d'Albi et de Castres ont quand même été maintenus.

Avec l'exemple du Tarn, nous avons une petite idée de l'impact sur l'emploi que la fermeture de ces tribunaux représenterait. Celui d'Albi, par exemple, employait, en 2007, 35 personnes dont 12 magistrats. Ils étaient entourés, au barreau, de 71 avocats. Celui de Castres, par exemple, employait 48 personnes : 14 magistrats et 34 fonctionnaires. Ils étaient entourés, au barreau, de 42 avocats (13/09/2007, *La Dépêche du Midi*).

L'autre réforme dont on entend moins parler, mais qui est pourtant est une source de malaise dans les villes petites, est celle de *la suppression de certaines sous-préfectures*. Un arrêté du 20 mai 2008 a listé 115 sous-préfectures à supprimer et certaines régions sont plus touchées que d'autre. Sur ses 14 sous-préfectures, Midi-Pyrénées en perdrait 12 ! Des petites villes, déjà en sursis pour leur hôpital, sont dans le collimateur : Gourdon, Figeac, Mauriac, St-Flour, Marvejols, le Vigan, Lodève et Millau (*La Gazette des communes*, le 24/11/08, p 36). Cette suppression, peut-être moins gênante, en terme de flux vers la petite ville, est néanmoins néfaste sur le plan de l'emploi.

b) De quelle manière se battent les petites villes ?

Bien entendu, les petites villes récusent toute fermeture d'établissements hospitaliers ou d'autres équipements administratifs, synonyme pour elles de perte d'un pouvoir. Pour faire valoir leurs arguments, elles ont choisi deux méthodes : une méthode frontale et une méthode plus douce, se basant sur la formulation d'alternatives.

¹⁷² Présence d'un gynécologue, d'un pédiatre et d'une sage-femme certains jours de la semaine. Consultation libre ou sur rendez-vous.

► L'attaque frontale

La palme de la résistance revient à St-Affrique. Certes, elle a perdu son tribunal d'instance, mais elle a conservé sa maternité, les activités chirurgicales lourdes ayant été transférées. Pour parvenir à ses fins, la municipalité a su mobiliser population et surtout médias. Un référendum illégal, des grèves de la faim et une occupation du chantier de Millau l'ont fait connaître dans la France entière et ont poussé l'ARH (Agence Régionale Hospitalière) à reculer. Pour l'ancien maire, le maintien des services publics, et notamment l'hôpital (350 salariés), est vital pour les petites villes : « *Sans l'accès à l'éducation, à la culture et à la santé, les entreprises ne s'implantent pas* » (A. FAUCONNIER, *La Gazette des communes*, le 18/02/08, p 23).

Les petites villes font également référence à des études qui peuvent aller dans leur sens. Ainsi, l'Institut de Recherche et Documentation en Economie de la Santé avance que pour la chirurgie standard (de type appendicectomie), les petits hôpitaux ne sont pas moins bons que les grands (*La Gazette des communes*, le 25/01/10, p 18). Par contre, il existe bien un lien entre la qualité des soins et le volume d'activité de l'hôpital quand il s'agit d'opérations plus compliquées, comme un pontage coronarien.

Les élus de l'APVF attaquent aussi les instances gouvernementales en sous-tendant qu'elles privilégient les grosses structures. Pour aller dans le sens de leurs revendications, ils avancent la crainte que la population soit moins bien traitée dans les grosses structures hospitalières, à cause de l'afflux monstre de patients, et mettent en avant la question de la proximité comme une composante essentielle de la qualité et de la sécurité de l'offre de soins (*La Gazette des communes*, le 05/05/08, p 9). L'idée selon laquelle les hôpitaux des petites villes engendreraient des coûts excessifs et offriraient moins de qualité serait le simple fruit d'un « *tropisme urbain exagéré* » (M. MALVY, www.localtis.info, du 03/10/2008).

L'APVF ne lutte pas seulement pour la sauvegarde des hôpitaux locaux. Pour contrer la suppression de tribunaux, elle a ainsi déposé devant le Conseil d'Etat pas moins de 115 requêtes. Elle met en avant des contradictions avec les objectifs recherchés que sont l'amélioration de la qualité, de l'accessibilité et de la rapidité de la justice. Mais hormis un doute sur la nécessité de supprimer le tribunal d'instance de Millau (la seule des villes concernées à être située dans notre espace d'étude), le rapporteur n'a pas relevé de motif de droit susceptible d'entraîner l'annulation plus large du décret du 30 octobre 2008 ayant modifié le siège et le ressort des juridictions (*La Gazette des communes*, le 08/02/2010).

► Les solutions proposées par l'APVF pour garantir la survie de centres sanitaires

L'hôpital doit continuer à être accessible à tous, à la fois financièrement et géographiquement. La solution pour l'APVF est donc une clarification des compétences. Si les petits hôpitaux sont avant tout le lieu d'une offre de soins de premier recours, les gros, eux, doivent se concentrer sur les

pathologies lourdes au lieu d'utiliser des moyens disproportionnés pour de petites pathologies (www.localtis.info, du 03/10/2008).

L'APVF préconise ainsi l'ouverture de lits de médecine. Les hôpitaux locaux seraient de véritables équipements de proximité, spécialisés dans des pathologies légères et dans l'accueil de malades convalescents ou en fin de vie. Cette adaptation de l'hôpital local à un nouveau contexte s'est déjà produite à Craponne depuis 2006. « *Depuis des années, l'hôpital local de Craponne faisait partie de ces vilains petits canards de la santé publique. Ignoré par les mandarins qui forgent la réputation des grandes structures hospitalières, boudé par les infirmières qui avaient peur de s'y ennuyer ferme durant leur stage, il vivait au gré des suppressions de lits, attendant d'être à son tour supprimé sur l'autel des économies budgétaires* » (Conseil Régional d'Auvergne, MIAM, 2006, p 13). Cette prophétie ne s'est pas réalisée, l'hôpital de Craponne s'étant transformé en un hôpital de proximité, correspondant aux critères cités ci-dessus.

L'APVF veut également favoriser les coopérations interhospitalières. En 2006, l'ARH semblait lui donner raison puisqu'étaient disponibles sur internet des cartes de recompositions hospitalières (www.recomposition-hospitaliere.sante.gouv.fr). Plusieurs cas de figure se présentaient. Des fusions juridiques entre établissements avaient déjà eu lieu : St-Affrique/Millau, Castres/Mazamet. Des transferts d'activités en direction des centres hospitaliers départementaux avaient amputé les petits hôpitaux : disparition de l'obstétrique à Gourdon par exemple. Enfin, et paradoxalement, une métropolisation à l'échelle locale se dénotait. Les cliniques ou équipements éparpillés autour des petites villes se retrouvaient en effet sous la dépendance de ces centres urbains.

Depuis, et certainement en lien avec le futur projet de loi, ces recompositions semblent être mises de côté, au profit de la nouvelle carte hospitalière et de la mise en place de Maisons de Santé, portées par le Président de la République.

Les Régions et les ARH misent beaucoup sur ces Maisons de Santé, qui ne concernent pas seulement les territoires ruraux, mais aussi les petites villes, et dans un autre contexte les quartiers sensibles. Par Maison de Santé, l'Etat entend le regroupement d'un ensemble de service : médecin généraliste, infirmière, pharmacien, dentiste, kinésithérapeute, etc.

Lors des Etats Généraux sur l'organisation de la Santé, en 2008, R. BACHELOT a ainsi annoncé que l'Etat soutiendrait financièrement la création de 100 Maisons de Santé. De leur côté, les Régions participent aussi financièrement¹⁷³. Le Conseil Régional Languedoc Roussillon émet ainsi l'espoir de voir émerger 5 maisons, une par département, suivies de plusieurs autres. L'appel à projet lancé par cette Région a vraiment connu un réel succès ; le problème étant maintenant de choisir la bonne localisation. Il ne s'agit pas de faire plaisir à tout le monde, mais de réfléchir à un quadrillage adéquat du territoire.

¹⁷³ La Région financerait 50% de l'aménagement ou construction des locaux, l'URCAM les études préalables à l'installation et au fonctionnement et les Conseils Généraux fourniraient des aides complémentaires.

En Auvergne, ces Maisons de Santé sont en service depuis 2006. Avec toujours le soutien financier du Conseil Régional, elles s'implantent dans les zones de revitalisation rurale et s'inscrivent dans la logique des "contrats Auvergne +". De nos jours, d'autres projets de Maisons de Santé pluridisciplinaires sont à l'étude : Mauriac, Riom, St-Flour, Maurs et Tence. Dans la région, des maisons de garde, c'est-à-dire des lieux de médecine, fonctionnent également à Craponne et à Yssingaux. Notons enfin que Brioude, Mauriac et St-Flour bénéficient d'un SMUR¹⁷⁴ (Service Mobile d'Urgence et de Réanimation) et d'une SAU (Structure d'Accueil des Urgences).

En fait, l'APVF n'est pas opposée aux communautés hospitalières (c'est-à-dire des établissements qui acceptent de se mettre en réseau) prônées par le chef de l'Etat, à condition que leur mise en place ne dissimule pas une politique de restructuration visant, par la fermeture des services, à accélérer la fermeture des petits hôpitaux.

Que penser des réformes étatiques et de la fronde des élus locaux ? Il est en effet impensable officiellement de laisser subsister dans certains coins de France des déserts hospitaliers. Les petites structures hospitalières sont importantes dans l'organisation sanitaire. Cependant, une meilleure distribution des équipements est nécessaire et une réflexion censée doit prévaloir. Premièrement, il n'est pas logique de conserver deux hôpitaux trop proches : nous en avons un exemple avec l'hôpital de Murat à 25 km de St-Flour. De même, l'hôpital de Villeneuve de Berg, distant de 15 km d'Aubenas, doit-il encore exister ? En fait, nous ne serions pas opposée à la suppression des équipements hospitaliers dans les petites villes que nous avons qualifiées de « petites villes inférieures de niveau 2 voire 1 » pour certaines (Marvejols, Mauriac). Deuxièmement, si des services de chirurgie lourde ne peuvent pas être préservés dans les établissements des niveaux urbains supérieurs (petites villes supérieures, villes intermédiaires), dans ce cas là, il est primordial de maintenir une structure hospitalière centrée alors sur des soins de proximité et des actes médicaux mineurs (exemple les appendicectomies).

Par les différentes réformes (hospitalière, judiciaire, administratives), le schéma christallérien est fondamentalement bouleversé. Dans le but de faire des économies, l'Etat doit-il nuire aux petites villes qui déjà ont du mal à se maintenir dans un contexte de métropolisation ? Les petites villes doivent continuer d'assurer leur rôle dans l'animation territoriale ; elles sont le poumon des espaces en déprise. Mais il faut reconnaître que toutes ne pourront pas subsister ; une politique de sélection intelligente est nécessaire et nous combattons certaines visions, comme celle exprimée ci-dessous : *« La traduction française de l'objectif "compétitivité" de la stratégie européenne du Traité de Lisbonne est venue ébranler de plein fouet le socle d'un aménagement du territoire harmonieux, où territoires ruraux et urbains construisaient ensemble des complémentarités de développement, à des degrés divers. [...] Fermeture de la maternité de Mauriac, regroupement de classes primaires entre St-Saturnin et Ségur les Villas, fermeture de gendarmerie à Ségur, sont autant de témoignages des*

¹⁷⁴ Ceci signifie que dans un véhicule se trouveront un médecin, une infirmière anesthésiste et un ambulancier. Le SMUR ne fait pas de transport d'urgence, mais il apporte un élément de sécurité non négligeable, complétant les interventions des pompiers et le dispositif de transport des malades ou blessés vers les hôpitaux (source : CC d'Ambert, Puy de Dôme).

déclinaisons de l'objectif "compétitivité" sur les territoires ruraux » (S. HOUEMON, chef de projet Pays de St-Flour, 2009, p 211). Cela ne sert à rien de maintenir certains équipements dans les campagnes, à l'heure de la concentration. Les techniciens de ces communes devraient davantage œuvrer pour la sauvegarde des équipements des petites villes, car ce sont eux qui font vivre le pays.

2) L'essaimage de la fonction "enseignement supérieur" dans les villes moyennes : un pis-aller ?

Nous avons décidé de considérer l'université comme un équipement tout à fait convenable pour saisir l'influence métropolitaine. Mais à la différence des hôpitaux ou d'autres services publics un desserrement s'est fait sentir dans les années 80-90, au profit des villes moyennes, voire même des petites villes (cf le programme Université 3^{ème} Millénaire-U3M). Cette époque est peut-être révolue avec la mise en place des PRES et donc de pôles.

Quoiqu'il en soit, la Fédération des Maires des Villes Moyennes (FMVM) a longtemps milité pour l'installation de formations post-bacs dans leur ville. Pour arriver à leurs fins auprès des services de l'Etat, ils ont mis en avant trois revendications : « Favoriser l'accès du plus grand nombre à l'enseignement supérieur en offrant aux jeunes la possibilité de poursuivre leurs études sans quitter leur ville. Il s'agit ensuite d'enrayer le départ de nos jeunes vers la grande ville et enfin de permettre à l'économie locale de trouver sur place les jeunes diplômés dont elle a besoin pour assurer son développement » (FMVM, 2001). Pendant toute la période des années 90, pour appuyer leurs revendications, divers colloques se sont tenus et plusieurs ouvrages sont parus. En voici quelques exemples, montrant la volonté farouche des villes moyennes à obtenir ces formations : « Colloque de Cholet : Les villes moyennes et l'enseignement supérieur, les conditions d'une réussite, 1993 » ; *L'enseignement supérieur, facteur de développement économique dans les villes moyennes*, 1996 ; *Les villes moyennes, fer de lance de l'enseignement supérieur de demain*, 2000 ; etc.

E. ORTIS, chargée d'études et de développement à l'Institut de la Décentralisation, rapporte aussi un autre élément en faveur des équipements étudiants dans les villes moyennes : « Si la présence d'étudiants permet de renforcer le dynamisme de la vie locale en la rendant plus vivante, elle alimente également le dynamisme économique, notamment au profit des PME. D'une part, les entreprises ont avantage à disposer à proximité de jeunes formés, dans le cadre de stages ou d'embauches. D'autre part, la présence de sites d'enseignement supérieur favorise le transfert d'innovation, dans la mesure où elle permet l'articulation entre la recherche et les besoins des petites et moyennes entreprises locales » (2009, p 51).

D'après la FMVM, le pari était gagné en regard des statistiques : 30 000 étudiants se trouvaient dans les villes moyennes en 1991, 50 000 en 1993 et 206 000 en 1997. En 2001, cette même fédération estimait que un étudiant sur dix suivait un cursus supérieur dans une ville moyenne. Les villes moyennes participent aussi à la démocratisation de l'accès à l'Université. En témoignent ces résultats : 56% des bacheliers généraux et technologiques de l'Aveyron, du Lot et du Tarn, qui

poursuivent leurs études dans une unité universitaire située dans un de ces trois départements sont issus d'une CSP défavorisée alors que le chiffre n'est que de 20% pour ceux qui partent dans un autre département de l'académie de Toulouse ou hors académie. (E. ORTIS, 2009, p 52).

En 2001, la FMVM avait lancé une enquête sur les nouvelles formations universitaires de la rentrée 2001. Trois principales leçons ont été tirées : d'une part, « *la professionnalisation est l'axe majeur évident, fondée sur l'identité et les ressources des bassins socio-économiques ou sur l'existence de pôles de compétences spécifiques* ». D'autre part, toutes les filières ne sont pas concernées par la délocalisation dans les villes moyennes, la greffe des étudiants en droit n'ayant, par exemple, pas prise. « *Les secteurs concernés sont principalement liés à la performance et à la qualité dans les industries les plus diverses (Agro-alimentaire, santé, énergie, électronique et informatique, chimie, bio-industrie, environnement, multimédia) et dans les activités tertiaires avancées (gestion des risques, qualité, urbanisme, valorisation du patrimoine, innovation industrielle)* ». Enfin, la volonté de nouer des liens entre villes moyennes est apparente. Deux cas se sont ainsi mis en place : « *A Agen et Niort se sont créés des instituts "inter-formation" et Albi/Castres/Figeac/Rodez voient se constituer, par l'Etat, un établissement public inter-universitaire à caractère administratif, préfigurant peut-être une éventuelle création d'université à terme* ».

De nos jours, les délocalisations de premier cycle généraliste qui se sont déroulées pendant la décennie 90 sont terminées. Désormais nous assistons plutôt à des logiques de créations de pôles spécialisés notamment en liaison avec l'identité socio-économique des villes. Ceci concerne davantage les diplômes professionnels (licence professionnelle, IUT, DESS, c'est à dire les nouveaux masters). Certaines petites villes bénéficient de l'installation d'une entreprise importante pour insuffler une dynamique éducative. Il en est ainsi des Laboratoires Pierre FABRE qui ont soutenu la création d'un DEUST "formation de délégués médicaux" à Castres et le DUT "techniques de commercialisation par apprentissage" à Albi.

La carte n°54, p 791, montre enfin un panorama complet de l'offre universitaire dans le Massif Central en 2002. Toutes nos villes moyennes accueillent des IUT ou antennes universitaires. Albi est la grande gagnante avec 3 300 étudiants du supérieur ; la proximité de Toulouse rentre en compte. Les autres villes moyennes font jeu égal entre elles, accueillant entre 1 000 et 2 000 étudiants. Quant aux petites villes, seulement quelques unes peuvent se prévaloir de posséder des équipements du supérieur ; pour le sud du Massif Central, il s'agit de Figeac et Mende.

Un certain scepticisme naît toutefois devant la farouche ardeur des villes moyennes à défendre les antennes universitaires. Certes, leurs revendications sont louables. Mais comment inciter les étudiants à demeurer dans les villes moyennes, si uniquement le premier cycle leur est proposé ? Autant directement s'inscrire dans la métropole la première année. En outre, les étudiants ne passent pas tout leur temps dans les locaux de la faculté, il leur faut des bibliothèques de bonne qualité, des restaurants et surtout des divertissements... Les villes moyennes sont-elles capables de leur offrir tout

ça ? La FMVM pense que oui ; nous, nous pensons quand même le contraire, les équipements d'une ville moyenne ne seront jamais, par définition, du même niveau que ceux d'une grande ville.

De plus, s'inscrire à l'université de la métropole permet de découvrir, pour la première fois, la vie d'une grande ville. Mais il n'y a pas que les étudiants à prendre en compte, il y a également le personnel enseignant. Apparemment, les professeurs rechignent à venir à Rodez, à l'image de ville moyenne trop isolée... Ce fait est confirmé par E. ORTIS : « *Plusieurs facteurs pénalisent leur venue [celle du personnel enseignant] : l'éloignement des grandes structures présentes dans les métropoles régionales, la taille réduite des équipes de recherche, la faiblesse du tissu industriel local* » (2009, p 52).



Photo n°42 : La faculté de Rodez (cliché personnel, 11 août 2004)

L'autre constat dressé par E. ORTIS met en lumière le gaspillage de l'argent public, alors que les universités manquent de moyens. En effet, la dispersion des sites conduit à une dispersion des moyens. Et les coûts de fonctionnement ont une incidence directe sur l'offre universitaire, avec à la clé, une inégalité entre les étudiants. « *L'offre de formation située dans les villes moyennes est généralement limitée au droit, aux lettres, à la sociologie, aux STAPS. Les disciplines scientifiques, véritablement porteuses, n'ont pas été déplacées les premières. Dans ce contexte, les inégalités sociales resurgissent. Les étudiants d'origine modeste composent avec cette offre de formation limitée, alors que ceux issus des milieux socio-culturels favorisés ont tendance à se diriger vers l'université-mère* » (E. ORTIS, 2009, p 52).

Enfin, nous rajouterons que toutes les villes, moyennes ou petites, ne sont pas sur le même pied d'égalité. J-C. LUGAN a reconnu que si Figeac possédait son IUT depuis les années 80, elle le devait à Martin MALVY, bien placé politiquement, et à lui-même, qui avait un pied dans l'université toulousaine. Ce sociologue, spécialiste des petites villes, a voulu nous montrer par cet exemple, le rôle des réseaux informels dans la dotation des équipements en faveur des petites villes.

Finally, nous sommes en accord une nouvelle fois, avec P. VELTZ qui avance qu'« on ne peut pas tout disperser et le saupoudrage est contre-productif » (2004, p 51). De plus, nous estimons que le réseau cristallérien, basé sur une hiérarchie nette des équipements, doit être respecté.

Du point de vue des institutions, le Conseil Economique et Social a adopté le rapport de J-P. DUPORT, ancien délégué à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, qui suggère un moratoire des implantations universitaires sur tout le territoire (La Gazette des communes, le 03/01/10, p 17). Il se justifie par la baisse des étudiants et l'absence d'évaluation de beaucoup des antennes existantes. Néanmoins, raisonnant dans une logique régaliennne, il ne condamne pas totalement les décentralisations universitaires, puisqu'il prône la mise en place de schémas régionaux de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Au final de cette partie, quatre constats s'imposent. En premier lieu, le sud Massif Central procède d'un découpage très net entre les influences métropolitaines extérieures. Le recrutement des CHRU et des Universités synthétisent les diverses aires de commandement. Toulouse contrôle ainsi le Tarn, l'essentiel du Lot et la moitié ouest de l'Aveyron, avec Albi, Castres, Cahors, Souillac, Rodez et Villefranche de Rouergue sous son influence. Limoges limite son influence au nord du Lot (secteur de Souillac). Clermont-Ferrand exerce son leadership sur le Cantal, sur la moitié de la Haute-Loire et sur la Lozère jusqu'à la vallée du Lot. Lyon la concurrence traditionnellement dans le nord-est de la Haute-Loire et commande la quasi-totalité de l'Ardèche avec comme relais Annonay, Aubenas et Privas. Enfin, Montpellier étale son emprise sur le sud de la Lozère, l'est de l'Aveyron, avec comme tête de pont Millau. Elle rayonne aussi, bien évidemment, sur le Gard et l'Hérault et est présente en Ardèche Vivaraise par le biais des Vans.

Les découpages publics développent un schéma simple de partage du sud Massif Central entre les métropoles, mais il n'est pas le seul. D'une certaine manière, les entreprises privées créent, elles aussi, une hiérarchie entre les villes locales et confortent les réseaux cristallériens existants. Cependant, d'un autre côté, certains établissements exogènes rentrent dans une stratégie mondiale des groupes, qui à plus ou moins long terme, distancie les liens entre l'établissement possédé et son environnement local. Les réseaux d'entreprises s'apparentent alors à des systèmes prédateurs, si une dynamique locale n'est pas engagée pour les contrer.

En troisième lieu, la force économique dont jouissent les métropoles procède d'un mouvement cumulatif d'activités et surtout d'hommes. L'effet spatial d'une telle accumulation se traduit par une prise encore plus remarquable d'influence de la part des métropoles bordières (externes), au détriment des niveaux hiérarchiques locaux.

En ce qui concerne le maintien des services publics, J-Ch. EDOUARD et C. JERRETIE affirmaient que « le risque de sélection des petites villes est important, entre celles qui parviendraient à s'adapter et celles qui seraient amenées à être déclassées » (2009, p 117). Et alors ?, pourrions-nous dire, cautionnant la théorie de DARWIN. Jusqu'à présent, il faut

reconnaître que des doublons subsistaient, que de l'argent était inutilement gaspillé. Ne vaut-il pas mieux sacrifier certaines petites villes qui vivent, afin de renforcer et d'investir dans des pôles solides, c'est-à-dire les petites villes que nous avons qualifiées de niveau supérieur ?

Le seul reproche que nous pouvons faire aux réformes étatiques est de, peut-être, ne pas assez réfléchir en termes aménagementaux, d'être trop centrées sur un thème précis, sans avoir une idée claire du rôle de telle petite ville dans l'espace.

II) FAIBLESSES ET ATOUS DES PETITES VILLES DANS UN CONTEXTE DE COMPETITIVITE ET DE CONCURRENCE

Avec la mondialisation et la métropolisation, la gestion économique des territoires a évolué. Les notions de compétitivité et de cohésion sociale prennent le pas sur le développement et la redistribution. Témoin de ces mutations, le changement de nom, en 2006, de la DATAR qui, désormais, se nomme DIACT (Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires). Mais face au tollé¹⁷⁵ qu'a provoqué ce changement, le gouvernement est revenu en arrière.

Largement dépendant des aléas de la conjoncture, le tissu entrepreneurial, notamment industriel, d'une ville se forme aussi sous l'action de deux forces contradictoires. Il y a d'un côté les handicaps qu'une ville peut cumuler, tant géographiquement qu'économiquement. Ce territoire agit alors comme répulsif au maintien ou à l'installation d'entreprises. D'un autre côté, certains atouts peuvent annihiler les contraintes. Le tissu économique tient donc à ce subtil jeu d'équilibre atouts/contraintes.

Dans ce contexte de concurrence et de compétitivité, de quelle manière réagissent les petites villes ? Sont-elles prises au dépourvu ou cachent-elles des ressorts jusqu'alors inconnus ?

A) DES HANDICAPS SURMONTABLES ?

1) La problématique de l'enclavement

Dans une économie mondialisée, l'accessibilité va de paire avec la compétitivité d'un territoire et des entreprises qui y sont installées. Ce critère d'accessibilité est d'ailleurs à l'origine de la tendance à la polarisation de l'économie (cf la métropolisation). Les grands projets autoroutiers, ferroviaires, portuaires et aéroportuaires sont souvent du ressort d'acteurs extérieurs aux pouvoirs locaux (comme l'Etat, la SNCF et RFF). La recherche d'accessibilité reste cependant un enjeu majeur pour les collectivités locales d'où leur intérêt à défendre les grands projets d'infrastructures sur leurs territoires. Quelle est donc la situation des petites villes du sud Massif Central vis-à-vis de cette problématique ?

¹⁷⁵ M. LEBRANCHU, ancienne ministre de la Justice, PS, considère ce terme comme « une idéologie qui se résume à attribuer des primes publiques à la concentration du capital humain ou financier » (N. BARON-YELLES, 2009, p 7).

a) Au sens large

Au fil des entretiens, il ressort que notre territoire d'étude reste handicapé par la modestie des moyens de transport. Ce sentiment d'enclavement se traduit notamment par l'expression récurrente lors des entretiens : « *Dans cette petite ville, on est dans un bout du monde* » ! Cette problématique des transports, qui touche les trois plus grands modes, est compréhensible dans le sens où les entreprises ont besoin d'être reliées en permanence à leur siège social ou leurs partenaires. De plus, les difficultés d'accès entravent l'approvisionnement en fournitures et le ravitaillement rapide des bassins de consommation. Ainsi, 30% des chefs d'entreprises aurillacois, interrogés par Fabien PAULOV, déclarent souffrir de leur éloignement des centres de décision et de consommation (F. PAULOV, 2000).

➤ Comme beaucoup d'autres sites en France, le bassin industriel de Biars doit faire face aux vicissitudes du rail. Situé à 40 km de l'A20, via une route médiocre, il risque de voir sa ligne SNCF supprimée. « *Les industriels embranchés autour de Biars voient d'un mauvais œil la fermeture de la ligne de fret. L'un d'entre eux, un fabricant de confiture célèbre, a fait connaître sa volonté de délocaliser la production vers Chartres* » (*La Vie du Rail*, 2004, p 7). Or, tous les ingrédients des confituriers arrivent encore par train. Quelle décision prendraient alors les industriels si la fermeture de la ligne se produisait ? Consentiraient-ils à payer davantage avec l'emploi de transporteurs routiers ou délocaliseraient-ils au plus près des productions alimentaires ?

➤ En ce qui concerne la route elle-même, beaucoup d'industriels se plaignent de l'éloignement des grands axes routiers. Pour reprendre l'exemple de Biars, le directeur de *Materne* souligne le problème des transversales en ces termes : « *C'est la Bérézina !* » pour rejoindre leur siège social à Limonest dans la vallée du Rhône : plus de 5h. Il est vrai que la liaison Brive-Biars est très mauvaise. Le maire de Biars (PC) avance deux hypothèses pour expliquer le retard des travaux. D'un côté, les élus corréziens freineraient la rénovation du réseau routier pour décourager les entreprises nord-lotoises dans leurs déplacements, les incitant à venir carrément s'installer à Brive. De l'autre côté, le Conseil Général du Lot ne voudrait pas améliorer le réseau routier d'un secteur qui appartient, en fait, au bassin briviste.

Cet exemple est opposable à celui de Figeac qui n'a pas ces préoccupations. Elle a en effet pesé pour un tracé de l'A20 passant à l'est de Cahors ; elle se trouve ainsi à proximité d'une sortie autoroutière (entretien J-C. LUGAN, 2003). Les axes routiers sont donc au cœur des préoccupations d'autant qu'ils permettent de rejoindre, rapidement, un aéroport métropolitain. Or, cet instrument est notamment utilisé par les cadres (CSP difficile à attirer dans les petites villes) qui souhaitent se rendre rapidement au siège de leur entreprise.

Exemples d'actions prévues en faveur des industriels dans le pays de la Dordogne lotoise (incluant Souillac, Biars et St-Céré)

« Concernant l'activité industrielle et des PME, les conditions d'accessibilité seront améliorées vers le nord, après l'amélioration de la D820 incluant les contournements de Puybrun, Bétaille, Vayrac et les Quatre Routes ainsi que les travaux corréziens (Turenne et raccordement A20).

Le pays se doit d'anticiper et de préparer au plus juste ses capacités d'accueil de nouvelles entreprises mais également contribuer au renforcement de celles déjà présentes sur son territoire.

Ainsi devront être accompagnés, par principe de consolidation :

- **le renforcement des zones d'activités (ZA) actuelles ;**

- **le renforcement des liaisons secondaires St-Céré-Aurillac et Souillac-Sarlat** afin de répondre au plus près aux attentes des entreprises locales, mais également des nationales 20 et 140 qui conservent leur caractère d'axes de communication principaux ;

- **l'amélioration du matériel roulant** sur les lignes ferroviaires Brive-Aurillac et Brive-Rodez.

Et par principe d'anticipation :

- **le développement, si besoin en est démontré, de nouvelles zones d'activités** de taille raisonnée ;

- **le développement d'une véritable démarche économique "bois". »**

Source : OPERA, *Charte de pays de la vallée de la Dordogne lotoise*, 2002, p 66.

➤ Peu de villes moyennes du sud Massif Central et encore moins les petites villes possèdent un aéroport. Et celles qui en détiennent un doivent tenter de le conserver. Cette plate-forme est essentielle dans la mesure où elle propose des liaisons avec les deux plus grandes villes françaises. Ainsi, si les entreprises *Bosch* et *RAGT* restent implantées à Rodez, c'est grâce à l'aéroport de Marcillac, assurant des liaisons journalières avec Paris et Lyon. Cahors souhaiterait aussi développer son aérodrome : d'une part, pour attirer des touristes étrangers via les compagnies *low-cost*, d'autre part, pour satisfaire les entrepreneurs cadurciens. Mais ce développement aéroportuaire forcé est toutefois contestable. Faut-il investir autant d'argent pour sauvegarder ces outils dans les villes moyennes, sachant qu'il est déjà très difficile de les maintenir dans les grandes villes (cf Clermont-Fd) ? De surcroît, le réseau autoroutier a rendu plus facile et rapide l'accès des petites et moyennes villes aux aéroports plus importants (par exemple, Toulouse). D'ailleurs, J-C. LUGAN, sociologue, spécialiste des petites villes à l'Université de Toulouse et premier adjoint de Figeac, est plus que perplexe quant à l'implantation d'aéroport dans les petites villes, vues les charges que doit supporter sa ville pour l'aérodrome de Livernon.

Le jeu des acteurs est intéressant pour comprendre les lieux d'implantation actuels des aéroports. Deux anecdotes, rapportées par les deux

Directeurs Généraux des Services des villes concernées, illustrent les échanges que peuvent avoir les élus entre eux. Si Rodez jouit d'un aéroport, elle le doit, paradoxalement, au comportement de R. FABRE, maire radical de Villefranche de Rouergue. En effet, G. POMPIDOU avait l'habitude de passer ses vacances à Cajarc, commune lotoise à proximité de Villefranche. Atterrissant toujours sur l'herbe dans cette commune, il avait avancé l'idée d'un aéroport si FABRE se prédisposait enfin à le saluer. Ce dernier ne l'ayant pas fait, l'aéroport a été établi à Rodez ! Que seraient devenues Rodez et Villefranche si l'inverse s'était produit ? L'exemple de l'aéroport de Brive met également en exergue le rôle des acteurs. M. CHASTAGNOL, maire de Souillac (UMP) a soutenu une implantation au sud de l'agglomération briviste, à Cressensac, à 15 km de Souillac. Le maire de Brive, J.

CHARBONNEL¹⁷⁶, de la même famille politique, n'y avait pas vu d'inconvénients. De plus, Souillac qui compte parmi les villes fondatrices, a milité pour l'appellation « aéroport Brive/Souillac », comme récompense à sa part financière importante. Ce serait « *la reconnaissance du travail accompli* ».

b) Au sein de l'agglomération

Le premier souhait des entrepreneurs lorsqu'ils s'installent dans une ville, est de disposer de terrain. Ce désir a longtemps été problématique à Lodève, la zone artisanale du Bosc (ancien site de la COGEMA) commençant à devenir « *l'arlésienne* », au grand désarroi des industriels. AED¹⁷⁷, par exemple, qui travaillait, entre autres, dans la conception et la fabrication de caissons pour écrans géants, a récupéré les locaux d'une vieille usine, sise le long d'une route très fréquentée, et dénuée de quais de déchargement. Depuis six ans, par des accords tacites, un bâtiment leur était réservé dans la zone. Pourtant, AED attendait toujours, sachant que si elle avait la capacité de se développer spatialement et donc économiquement, elle allait créer 4-5 emplois. En dépit de l'attente, elle restait malgré tout à Lodève. La raison en incombait à son personnel, dont 70% des 17 employés habitaient Lodève. Si elle avait délocalisé à Montpellier, elle risquait de les perdre, perdant aussi un savoir-faire.

De nos jours, le problème est résolu. Un Technoparc a vu le jour à Lodève, fruit de la politique économique de la Région Languedoc Roussillon et d'un partenariat avec les collectivités locales. Le PRAE (Parc Régional d'Activités Economiques), d'une superficie de 115 ha, se situe sur la commune du Bosc, à 8 km de Lodève. Il répond aux critères accessibilité (à 800 m de l'A75, à une cinquantaine de kilomètres de la gare TGV et de l'aéroport de Montpellier et à 70 km du port de Sète) et services (pépinière d'entreprises, pôle commercial et de services avec notamment un projet d'hôtel de 100 chambres), si réclamés par les entrepreneurs.

Les entreprises, fondées avant la seconde guerre mondiale en milieu urbain, sont très souvent confrontées à ce problème d'enclavement urbain, se traduisant par un manque de terrains annexes pour s'agrandir. L'étroitesse du site initial de *Lisi Aerospace*, par exemple, l'a poussée, en 1998, à acheter l'usine voisine pour s'agrandir. En effet, l'ancienne *BOMAP* s'était implantée en 1938 à Villefranche de Rouergue, loin du front ; or, depuis cette date, la ville s'est densifiée et étendue. Partant, *Lisi Aerospace* s'est trouvée complètement encerclée (photo n°43). Heureusement, aucun agrandissement n'est à l'ordre du jour, ni à court ni à moyen terme. Mais le problème de manœuvre des camions persiste, l'usine étant coincée entre la voie ferrée et des habitations individuelles (photos n°44 et 45).

RATIER, à Figeac, marque également la ville par son empreinte physique (photo n°46, p 795). Consciente des besoins de ses industriels, la municipalité n'hésitera pas à dévier un chemin communal si *une entreprise* veut s'agrandir (entretien avec J-C. LUGAN, 1^{er} adjoint, en août 2003).

¹⁷⁶ Le maire de Brive ayant changé, les entrevues entre les villes fondatrices se font plus rares.

¹⁷⁷ Originaire de Bretagne, cet entrepreneur voulait créer sa propre entreprise ; il existait cette opportunité à Lodève, une entreprise locale subissant des difficultés.



Photo n°43 : Lisi Aerospace à Villefranche



Photo n°44 : Sortie de l'usine



Photo n°45 : Manœuvres périlleuses entre voies ferrées et maisons individuelles.

Source : Clichés personnels, août 2004.

Le cas de *Lisi Aerospace* et de Villefranche de Rouergue montre que les petites villes du sud du Massif Central sont confrontées aux mêmes problèmes que les grandes villes quelques décennies plus tôt. Leurs activités, notamment industrielles, se sont trouvées, au fil du temps, enserrées dans le tissu urbain, les obligeant à se délocaliser aux portes des villes et à proximité des voies de communication. De nos jours, la capacité à offrir du foncier est primordiale. Le prouve l'exemple lyonnais qui a vu échouer deux projets d'implantation industrielle, faute d'une disponibilité foncière suffisante¹⁷⁸.

Et en ce qui concerne l'enclavement au sens large, l'enquête de terrain a révélé que l'accès facile aux réseaux de transport était un élément déterminant d'attraction et de maintien pour les entreprises. Ce point rejoint ce que nous avons dit précédemment à propos de l'implantation des établissements exogènes. Leur étude avait montré la prégnance du réseau de communication dans leur localisation. Nous comprenons donc mieux pourquoi cette problématique de l'enclavement est souvent revenue lors des entretiens.

¹⁷⁸ Résumé d'une conférence sur le foncier organisée par J. BONNET en avril 2010 pour la cérémonie de remise des diplômes Master 2.

2) Les lacunes environnementales des petites villes au sens entrepreneurial

D'autres souhaits en matière de fonctionnement sont mis en lumière en 2002 par une étude nationale du cabinet KPMG¹⁷⁹ et du CNER (Conseil National des Economies Régionales) sur les zones d'activités (ZA) des villes de toute taille¹⁸⁰. Deux résultats majeurs ressortent de cette enquête, les deux concernant les services : d'une part, les services sont le troisième facteur d'implantation (après la présence d'un tissu de PME/PMI et l'offre en formation) et d'autre part, le retard de l'offre en services sur les ZA.

« *La ZA ne doit plus être considérée par les acteurs locaux comme une infrastructure froide : ils risqueraient une incompréhension totale avec la vision qu'en ont les chefs d'entreprise. La valeur-produit de la ZA dépasse largement ce qu'elle était autrefois (un site, du foncier, ...)* » (KPMG/CNER, 2002, p 6). De nos jours, les chefs d'entreprise réclament des prestations immatérielles à leur attention : traiteur, aide au montage de dossiers dont les demandes de subventions, services d'assistance juridique, et à l'attention de leurs salariés : bureau de poste, guichet bancaire, crèche¹⁸¹, liaison rapide avec la gare et navette vers l'aéroport¹⁸²... L'ensemble de ces exigences varie en fonction de la taille de l'entreprise et en fonction du créneau d'activité.

Tab n°99 : Exigences des entreprises suivant la taille de l'entreprise

Taille de l'entreprise (1)	Exigences
Plus de 100 salariés	Navette, cadencement, liaison gare exigée Crèche interne et garderie
10 à 50 salariés	Montage de projets financiers Intendance (maintenance, entretien, nettoyage)

Source : KPMG/CNER, *Mise en évidence d'un facteur de localisation dans les implantations d'entreprises : l'offre de services sur les ZA*, 2002, p 17.

(1) Nous n'avons pas d'information sur la catégorie des "50-100" salariés.

Tab n°100 : Exigences des entreprises suivant le secteur d'activité

Secteur d'activités présents dans le panel	Exigences
Tertiaire supérieur	Déplacements + salons de réception
Logistique-transport	Station essence, garage + locaux (nettoyage, maintenance)
Biotechnologie-santé	Crèches internes, poste, transport + une qualité d'environnement
IAA	Aides publiques + crèches, garderies + Collecte DIS
Plasturgie	Gardiennage, nettoyage + crèche + transport salariés

Source : KPMG/CNER, *Mise en évidence d'un facteur de localisation dans les implantations d'entreprises : l'offre de services sur les ZA*, 2002, p 19.

¹⁷⁹ KPMG est l'un des cabinets leaders en France de l'expertise comptable, du commissariat aux comptes et du conseil aux entreprises.

¹⁸⁰ Enquête basée sur 20 agences de développement et CCI : par exemple, Adane de la Nièvre, CCI de Périgueux, CEE du Puy de Dôme, Jura Développement, CEEA de l'Aveyron, Haute-Marne Développement, CEBANOR de Basse Normandie, etc)

¹⁸¹ Souhait par exemple de *Materne* et *Andros* à Biars. Ils ont déjà eu des discussions en commun à ce sujet.

¹⁸² Ou tout simplement entre la ville et la ZA. A Cahors, par exemple, le SYCALA est à 15 km.

Malheureusement, il faut un seuil critique pour rentabiliser toutes ces prestations. Or, ce seuil n'est pas atteint dans les petites villes. Beaucoup d'élus en sont conscients et ont classé ce point dans les handicaps de leur ville. Dans ce cas, on touche un cercle vicieux : si ces services existent, ils ne sont pas rentables, et s'ils n'existent pas, les entreprises risquent de venir encore moins.

Nonobstant, comme le souligne cette enquête, les exigences formulées par les chefs d'entreprises pourraient se traduire sur le terrain par des offres d'emplois pour des personnes peu qualifiées. Or, cette population est largement majoritaire dans les petites villes.

Dans le Lot, en relation avec l'annonce et l'arrivée de l'A20, les ZA se sont multipliées, chacune d'entre elles souhaitant dorénavant sa propre pépinière. Pour l'agence lotoise de développement, une pépinière ne devrait pas se contenter d'accueillir de nouvelles entreprises, elle devrait avoir une vocation plus large, celle d'outil d'animation du territoire, pas seulement sur le périmètre de la ZA. Elle pourrait ainsi abriter des ateliers d'accueils, de formation... Le DGS de la mairie de Villefranche de Rouergue, créateur de nombreuses pépinières au début de sa carrière, est plus nuancé et met en garde les politiques. Dans la plupart des pépinières, « *il n'y a pas de retour sur l'investissement ; une pépinière ne fait pas venir d'entreprises ; ça aide à la création d'entreprises* ». Il nous explique qu'au bout de trois ans, la nouvelle entreprise est capable de payer un loyer. Et qu'elle va rentrer dans le domaine concurrentiel du foncier ou du loyer. Analysant son propre intérêt, elle ne va pas rester dans la ville qui l'a vue naître, si elle découvre une meilleure opportunité ailleurs.

Les sept raisons de s'implanter dans un PRAE :

1. Plus de 1000 ha à travers différents sites à vocations particulières ;
2. Un mode de gouvernance basé sur la complémentarité entre l'échelle régionale et locale ;
3. Gestion par établissement public bénéficiant de ressources propres ;
4. Un partenariat durable avec l'entreprise pour faire évoluer le parc suivant les besoins ;
5. Une offre de services nécessaire à l'activité pour maintenir la compétitivité et le capital image de l'entreprise (gestion des espaces communs, présence de centres de formation, etc) ;
6. un engagement pour un service aux salariés optimum (transport en commun, restaurant d'entreprises, politique de la petite enfance, équipements de loisirs, offre de logements) ;
7. Une démarche stratégique d'aménagement du territoire, soucieuse d'une insertion environnementale.

Source : La Région Languedoc Roussillon, 2009.

La Région Languedoc Roussillon mène aussi une politique active en terme de création de PRAE, thématique entrevue précédemment. Installés d'une manière pertinente aux abords de villes moyennes ou de petites villes (Mende, la Grand-Combe, Lodève et Bédarieux en ce qui nous concerne ; carte n°55, p 796), ces PRAE se veulent attentifs aux demandes des chefs d'entreprises.

Bien qu' « *on ne maîtrise pas les choses, quelle que soit l'autorité* » (DGS de la mairie de Cahors), les élus n'hésitent pas à faire des concessions. De droite comme de gauche, ils essaient de satisfaire au mieux les exigences de l'entreprise, d'autant plus que, parfois, ils travaillent en son sein. Le DRH (Directeur des Ressources Humaines) de *Lisi Aerospace*, maire PS de Toulonjac et vice-président de la communauté

d'agglomération de Villefranche de Rouergue, regrette d'ailleurs que les politiques ne soient pas eux-mêmes des industriels ou n'aient pas la fibre industrielle, pour mieux saisir les besoins des entreprises. J. CHABAL, maire du Cheylard, UMP, en Ardèche, est l'exemple du maire soucieux des acteurs économiques de sa ville. Lors des IXe Assises de l'Association des Petites Villes Françaises en 2005, il a ainsi insisté sur la nécessité de liens avec les entrepreneurs : « *J'ai eu plusieurs réunions informelles avec eux [les chefs d'entreprises] afin de les comprendre, d'entendre leurs attentes et de pouvoir y répondre. Nous avons ainsi créé un hôtel afin que les dirigeants puissent organiser des colloques* » (J. CHABAL, 2005, p 27).

Toutefois, il est vrai que quelquefois certains chefs d'entreprise abusent du chantage à l'emploi, mais comme le reconnaît J-C. LUGAN, ce chantage est propre à toutes les villes, y compris les plus grandes.

3) Le contexte économique et social particulier des petites villes

Les entreprises rencontrent des difficultés au niveau de la main d'oeuvre dans quatre domaines distincts :

➤ Dans certaines villes, il existe des *problèmes pour trouver de la main d'œuvre*, tout simplement. L'époque du XIXe siècle, où le réservoir rural satisfaisait cette demande, est révolue. Cette difficulté pour embaucher s'explique, d'une part, par les densités basses : 20% des entrepreneurs aurillacois se plaignent ainsi d'une population trop faible (F. PAULOV, 2000). De plus, la population des petites villes est bien souvent vieillissante, donc sans intérêt pour les établissements à la différence des entreprises vivant de l'économie résidentielle.

D'autre part, la raison incombe au nouveau comportement des actifs, notamment les jeunes. Beaucoup ont déploré leur désinvolture et leur désintérêt au travail. Cela se traduit par des non-réponses aux offres d'emploi, même non qualifiées. AED, par exemple, cherchait un manutentionnaire ; elle n'a reçu que deux réponses, alors qu'à Lodève, le taux de chômage avoisine les 18-20%. A l'intérieur même des entreprises, le personnel, contrairement aux anciennes générations, est toujours en train de se plaindre (d'après les entretiens), notamment au niveau des horaires de travail. Pour le directeur de *Materne*, c'est un phénomène typique des régions rurales à la différence des régions industrielles, tel le nord de la France. Quoiqu'il en soit, c'est un problème qui touche toute la société et pas uniquement les petites villes des espaces interstitiels. Le prouve la remarque du président du Conseil Economique et Social d'Ile de France : « *Les jeunes doivent apprendre à se lever !* » (J. BOUCHARAT, 2005, p 36).

Enfin, à Lacaune, c'est au niveau des salaisons qu'on manque de main d'œuvre. Une dernière explication à la difficulté de trouver de la main d'œuvre s'est fait jour. Les parents ont tellement discrédité cette profession (en témoigne ce dicton : « *Si tu travailles mal à l'école, tu finiras à la charcuterie !* ») que les jeunes se sont orientés vers d'autres métiers. A côté de cette explication fournie sur place, nous pensons aussi que si les ateliers de charcuterie ont du mal à embaucher, c'est peut-être plus en raison de l'isolement de cette ville et de la concurrence des emplois de Castres, sans

oublier la dureté du travail. Mais, l'explication donnée par les personnes de Lacaune n'est pas dénuée de tout sens. Les maires de certaines petites villes (Actes des IXe Assises de l'APVF, 2005, p 36) ont regretté qu'aujourd'hui les travaux manuels soient décriés, leurs entreprises se situant dans ces créneaux peinent ainsi à recruter.

➤ L'autre problème le plus manifeste est la *difficulté à trouver de la main d'œuvre qualifiée, sur place, ou, à défaut, la faire venir*. La plupart des petites villes sont concernées par ce problème, rendant donc celui des espaces interstitiels banal (Actes des IXe Assises de l'APVF, 2005). Jeunes diplômés, les cadres acceptent de venir dans la petite ville, mais dès qu'ils fondent une famille, leur lieu de résidence leur semble bien terne, notamment pour les épouses.

La pénurie en main d'œuvre qualifiée est telle que dans certains secteurs, les entreprises "se volent" le personnel. Il y a donc dans les petites villes une concurrence entre les entreprises pour attirer la main d'œuvre. Si *Materne* et *Andros* acceptent le jeu, *Lisi Aerospace* a détourné le problème. Manquant de jeunes qualifiés, elle embauche désormais sur l'agilité et l'aptitude. Elle a ainsi signé un partenariat avec l'ANPE et l'Etat pour subventionner la formation.

➤ Le troisième problème touche *l'emploi féminin, qualifié ou non*. Les petites villes ne sont pas suffisamment grandes pour pouvoir offrir un emploi au mari et un emploi à l'épouse. De plus, beaucoup d'usines de confection qui employaient jusqu'alors les femmes ont fermé, par exemple à Souillac et à Gourdon. Dans la première ville, la petite chemiserie, qui employait une centaine de personnes, a fermé il y a une quinzaine d'années ; et dans la deuxième, trois usines ont disparu dont une par délocalisation. Dans les petites villes manque une accumulation d'emplois qui permettrait aux épouses de retrouver facilement du travail. En ce sens, elles sont très désavantagées par rapport aux grandes villes.

➤ Enfin, le dernier problème concerne les rapports sociaux au sein même de l'entreprise. Plusieurs DRH ont fait remarquer qu'une entreprise installée dans une petite ville se trouve confrontée au problème du *microcosme particulier* qui règne dans ces cités. Dans les organismes de petite taille, tout le monde se connaît et il est compliqué de faire travailler entre elles les personnes qui ont des liens familiaux ou amicaux. De ce fait, les entreprises sont souvent contraintes d'employer à l'encadrement quelqu'un de l'extérieur pour éviter les conflits.

Le refus d'accepter un poste non qualifié et mal payé, y compris par des chômeurs, n'est pas typique des petites villes. C'est malheureusement un problème de société. De plus, le tissu social des petites villes a certainement évolué et la main d'œuvre n'est peut-être plus aussi docile qu'autrefois.

4) La faiblesse en équipements culturels

Dans un contexte de concurrence et de compétitivité, le capital humain revêt une importance vitale. Pour disposer sur le long terme de personnels compétents et éviter leur fuite vers d'autres bassins d'emploi, il est indispensable de leur offrir un bouquet de services et d'équipements qui favoriseront leur ancrage. Des entretiens, il ressort en fait une forte demande de "culturel".

Beaucoup de familles de cadres regrettent en effet l'absence de toute vie culturelle. Ce regret est relayé par l'ensemble des DRH rencontrés. Ceux qui ne sont pas originaires de la région sont les plus critiques : « *Le Lot est un mouvoir* », telle ville est « *un trou* » car dépourvue d'animation culturelle et commerciale. En fait, pour le Professeur LUGAN, ces plaintes s'expliquent par la psychologie : les Toulousains ne vont pas régulièrement au théâtre du Capitole, mais ils savent qu'ils peuvent s'y rendre. Paradoxalement, ils ont une vie plus renfermée que quelqu'un qui vit à Figeac.

Pour contourner ce problème de la déficience en équipements culturels et inciter les cadres à venir, collectivités et entreprises se mobilisent. Dans le Lot, *RATIER* n'hésite pas à sponsoriser les actions culturelles de Figeac. La communauté d'agglomération de Rodez a ainsi programmé de lourds investissements en matière sportive et culturelle; elle a créé un golf 18 trous et peaufine son programme culturel avec, par exemple, un concert par an de l'orchestre du Capitole. Autre exemple, Lodève, qui axe nettement son développement sur le volet culturel, avec en filigrane, la volonté de changer l'image de la ville¹⁸³.

A côté de ces efforts isolés, force est de constater que les petites villes manquent d'activités culturelles et que ce n'est pas un créneau dans lequel elles investissent prioritairement. « *L'analyse des dépenses montre une réelle corrélation entre la taille des communes et leur implication culturelle en terme budgétaire. [...] En Languedoc-Roussillon par exemple, selon la taille des petites villes, les dépenses peuvent aller de un à dix* » (M. SIBERTIN-BLANC, 2008, p 46). De plus, certaines villes sont davantage tournées vers le culturel en lien avec leur histoire ou avec leur environnement.

Dans leur politique de communication, les petites villes auraient donc tort de trop miser sur leur environnement "naturel" au détriment de l'urbanité. Les actifs recherchent en effet des équipements urbains ! Et H. MAINET a tout à fait raison de mettre en garde les élus qui abusent de slogans vantant le calme de leur cité (2008, p 19).

5) Une population vieillissante : handicap ou atout ?

Les petites villes, même si elles se démarquent nettement de leur espace environnant, affichent un vieillissement plus accentué que les grandes villes. Pour mémoire, nous rappellerons que les plus de 60 ans avoisinent les 30%, soit bien plus que la moyenne nationale : 21,3%. Ce vieillissement, s'il se maintient ou s'amplifie, a des conséquences sur leur vie économique. Les commerces et services peuvent fermer, les entreprises peiner à recruter, les contraignant à déménager dans des lieux plus propices, c'est-à-dire où la population est plus jeune.

¹⁸³ Non sans impact sur les finances locales.

Nonobstant, une masse de population âgée peut conduire la petite ville à se tourner vers « l'économie résidentielle », chère à L. DAVEZIES. Dans cette économie spécifique, la richesse des territoires provient essentiellement de la politique de redistribution de l'Etat, des retraites et des revenus liés à la consommation, comme le tourisme. L'apport financier des personnes âgées rentre aussi dans le cadre de l'économie résidentielle. Ces personnes, ayant une mobilité moindre que les jeunes, fréquentent les commerces et les services de la petite ville, qui se maintiennent donc, à l'abri de la concurrence d'autres villes.

Certains sont toutefois dubitatifs devant la thèse de L. DAVEZIES. Même s'il n'est pas fondamentalement en désaccord avec lui, P. VELTZ énonce deux bémols majeurs : « DAVEZIES dit que l'important c'est moins de créer de la richesse que de la capter. Oui et non. La richesse est très socialisée en France, où elle est inégalement répartie sur le territoire, mais je crois quand même que la "bonne santé" d'un territoire, c'est d'être dans une logique de conquête pour ne pas être dans une logique d'assistance » (2004, p 48). P. VELTZ a raison dans le sens où la France et les Français en particulier affectionnent particulièrement ce statut. A côté de ce risque d'assistanat, P. VELTZ mentionne un autre écueil de l'économie résidentielle, qui est, à nos yeux, le plus important : celui de délaisser l'industrie, une source de revenus non négligeable et catalyseur d'innovation (cf citation évoquée page 255 du livre II).

Cette liste de handicaps, propres ou non, aux petites villes ne doit pas effrayer. L'expérience de Semur en Auxois en Côte d'Or, 4 114 habitants, montre que si les élus des petites villes arrivent à surmonter ces handicaps, leur commune peut attirer. Une entreprise allemande, installée alors en région parisienne, a ainsi opté pour Semur en raison de six facteurs : un terrain disponible rapidement, un environnement économique existant, l'importance de l'urbanisme avec le PLU, les transports, les services publics et un environnement culturel et associatif (Actes des IX Assises de l'APVF, 2005, p 35). Les Actes omettent toutefois de mentionner que Semur n'est qu'à 8 km d'une entrée d'autoroute... Encore une fois, intervient le rôle des voies de communication.

B) DES ATOUTS EXISTANTS ET A MIEUX VALORISER

Force est de constater le pessimisme des acteurs économiques (mis à part quelques élus) quant à la venue d'entreprises extérieures. Deux citations montrent le dépit de locaux : « Arrêtons de rêver ! Pour qu'un entrepreneur extérieur accepte les inconvénients de ce secteur, il faut qu'il tombe amoureux du pays. » (DGS de la mairie de St-Affrique) ; « Il ne faut compter que sur nous-mêmes ; on ne rêve pas. » (Elue de Lacaune).

Malgré tout, ces acteurs citent volontiers les atouts de leurs petites villes, pouvant inciter à la venue de quelques entreprises et surtout à la création d'entreprises endogènes.

1) Les atouts intrinsèques des petites villes

➤ Des facteurs très banaux justifient l'installation d'unités dans les espaces interstitiels. Le premier facteur d'attraction est de toute évidence *le cadre vert et la qualité de vie* de ces espaces interstitiels. Absence d'embouteillage et absence de stress sont considérées par les locaux, mais également par les "exogènes", comme des atouts. Cependant, les propos de ces derniers sont vite tempérés par leur avis sur la vie trop morne (voir supra) de ces villes situées dans ces espaces « *magnifiques* ».

Nous pensons cependant que, dans un contexte de développement durable, la tranquillité des petites villes est une carte à jouer, à la seule condition de mettre en valeur leurs éléments d'urbanité.

➤ Le cadre patrimonial de nos petites villes et la proximité de grands espaces concourent à la *mise en place de politiques de développement touristique*, l'une axée sur le tourisme patrimonial en ville et l'autre sur l'animation du territoire en tant que pôle du tourisme vert. Pour les élus, le tourisme est d'une part, un atout pour attirer les entreprises, et d'autre part, un volet économique important lorsqu'ils ont peu d'espoir de voir venir une entreprise. Cette idée est reprise par le maire d'Autun : « *Notre politique vise d'abord et avant tout à la diversification économique, celle des PMI-PME, mais également celle des activités et des filières. Pour cela, nous disposons d'atouts et nous essayons de nous donner des moyens en conséquence. Le secteur du tourisme vient naturellement à l'esprit, compte tenu de notre patrimoine, de notre environnement et de notre qualité de vie* » (R. REBEYROTTE, 2005, p 4).

Certaines villes décident ainsi de créer des ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager) pour mettre en valeur leur patrimoine architectural, base d'une politique touristique et culturelle. Pour Lodève, c'est dans la logique de sa politique de développement, celle de rendre la ville plus attrayante que ce soit pour les entreprises, les touristes ou les nouveaux habitants (souvent ex-Montpelliérains). Quant à Lisle, avec la sauvegarde de sa bastide, elle vise en priorité à séduire les touristes pour conforter son petit volume commercial.

Enfin, l'autre exemple de ville qui affiche clairement ses ambitions touristiques est Lacaune. Dans le but de sortir de la mono-activité qu'est la charcuterie, Lacaune veut renouer avec ses racines thermales¹⁸⁴. Son grand projet est une base aquiludique vouée à la natation et à plus long terme à la remise en forme. La volonté municipale se traduit, d'ailleurs, par le renouveau du nom Lacaune les Bains, tombé en désuétude ces dernières décennies. Devant notre perplexité, l'élue affirme que la base aquiludique sera suffisante pour attirer les touristes dans cette ville, isolée au milieu des bois de Lacaune. Mais elle confesse cependant que la capacité hôtelière est médiocre, avec uniquement deux hôtels. Nous la trouvons toutefois bien optimiste, car certaines stations, mieux placées qu'elle, en terme de voies de communication et de cadre, ne réussissent pas pour autant à maintenir leur fréquentation (par exemple, la Bourboule).

¹⁸⁴ L'établissement thermal avait fermé pendant la seconde guerre mondiale pour cause de faillite.

De fait, le pari du tout tourisme est risqué, par le caractère saisonnier de cette activité et par les aléas climatiques et économiques qui peuvent l'entraver. Et comme le confesse le maire d'Autun, les mairies n'ont aucune prise dessus. Mieux vaut considérer le tourisme comme une activité annexe, permettant de diversifier le tissu économique urbain, et non comme une activité salvatrice. Il est vrai, cependant, qu'il peut servir à donner une image positive à une ville et c'est en cela qu'il est considéré comme un atout.

➤ Même si nous avons mis en exergue (voir supra) la difficulté à faire travailler, dans une même entreprise, des personnes qui se côtoient déjà en dehors, il ressort que le troisième atout des petites villes des espaces interstitiels repose sur *les caractères de la main d'œuvre*, du moins pour les plus de 35-40 ans. Les employés affichent une vraie fidélité à leur entreprise ; ceci est logique car ils n'ont pas d'autres choix. Partant, peu de conflits sociaux surviennent dans les petites villes, et c'est l'une de leurs spécificités. La conscience professionnelle est le second trait de caractère de cette main d'œuvre. Paradoxalement, ce serait synonyme de retard. Une industrielle et un secrétaire général de mairie l'ont souligné : « *Les gens d'ici sont très volontaires, attachés à leur entreprise ; c'est la preuve d'un retard dans les mentalités !* » ; « *Tous les gens de l'extérieur vous le disent : ici pas d'approche moderne des choses. Pas de tire au flanc !* ».

Quoiqu'il en soit, cette conscience professionnelle se concilie avec un savoir-faire, acquis au fil des années. Pour certains, la bonne réputation de la main d'œuvre n'est pas un facteur d'implantation mais plutôt de maintien. Cette idée est démentie par l'exemple de St-Affrique où s'est installée la SEFEE¹⁸⁵, faisant fi des inconvénients de transport, car elle apprécie les qualités de la main d'œuvre. De plus, les Systèmes Productifs, tout comme les nouveaux Pôles d'Excellence Rurale, se forment notamment sur la base d'un savoir-faire, savoir-faire ancré dans le territoire et donc non délocalisable.

Cet atout concernant la main d'œuvre est majeur pour les petites villes, lorsque l'on sait que la qualité et la fiabilité des ressources locales (ici le personnel) sont fréquemment mis en avant par les travaux concernant les critères de localisation des firmes (F. HATEM, 2004, p 40).

➤ L'un des derniers atouts mis en avant par les acteurs des petites villes est la *possibilité d'offrir du terrain à moindre prix* que dans les grandes villes ; à Lacaune, par exemple, le prix du m² est de l'ordre de 6€. Cette volonté de proposer rapidement du foncier se concrétise par la multiplication des zones d'activités. Les Conseils Régionaux commencent toutefois à s'inquiéter de cette concurrence, se traduisant par un début de *dumping*. La Région Centre a ainsi refusé de donner 200 000€ à une communauté de communes près de Chinon, pour l'aménagement d'un parc d'activité, sous prétexte que les terrains avaient été vendus à 1€/m² (*La Gazette des communes*, le 07/06/10).

¹⁸⁵ Entreprise d'environ 140 personnes, travaillant dans les câblages, notamment pour l'A380.

Certains entrepreneurs possèdent déjà leurs propres terrains ; ils appartiennent à la catégorie de ceux qui retournent au pays. Ainsi, à Aurillac, les entrepreneurs expliquent leur installation par l'attachement au pays ou par la possession de foncier (F. PAULOV, 2000).

➤ Enfin, seules certaines villes peuvent se targuer d'avoir un atout de taille : **la proximité d'une sortie autoroutière**. Si les routes nationales favorisaient l'essaimage des entreprises le long de leur tracé, l'autoroute, elle, concentre les effets autour des sorties et échangeurs. J-P. LABORIE a ainsi remarqué un changement de localisation des entreprises, les implantations se faisant désormais vers l'échangeur Cahors-sud¹⁸⁶. Il a également observé un développement d'Albi en direction de Gaillac, le long de l'A68, et non vers les ZA de Carmaux (communication orale de J-P. LABORIE, Forum A20/A89 à Brive en 2005). En effet, les ZA fleurissent le long de l'A68. A Lisle, les élus se réjouissent car leur ZI n'est qu'à 5 km de l'échangeur. Cette proximité est une chance car le long de l'A20 un établissement sur deux est à moins de 5 km de l'autoroute. Dernière preuve de l'attrait de l'autoroute avec l'exemple de l'A75 qu'H. MAINET a étudié. « *Les échangeurs et les diffuseurs offrent aux territoires des liaisons privilégiées avec les lieux centraux qui maillent le territoire national. C'est sans doute cette potentialité qui pousse les élus à positiver leur représentation de l'autoroute à travers ses effets économiques* » (2009, p 271). Et sur l'A75, les effets économiques se concentrent sur les petites villes existantes tout au long de son tracé : Issoire, Brioude, St-Flour, St-Chély, Millau et Lodève.

2) Le rôle des entreprises-phares

Les entreprises-phares, qu'elles soient endogènes ou exogènes, sont primordiales pour nos espaces interstitiels dans la mesure où elles induisent la création en cascade d'autres établissements ; c'est un phénomène fondamental pour la survie des territoires observés. Des réseaux de sous-traitance se mettent ainsi en place et contribuent à former un territoire d'un genre nouveau, où système productif et espace géographique entretiennent des « *rappports intimes* » pour reprendre l'expression de G. DI MEO (2001, p 209). La *Mecanic Valley* qui s'étend du sud du Lot au nord de l'Aveyron, est un exemple de ces SPL. Autour de *Bosch*, entreprise-phare de la *Mecanic Valley*, située à Rodez dans l'Aveyron, et issue du rachat en 1962 d'une entreprise locale, gravitent ainsi quelques 500 salariés sous-traitants spécialisés (R. GUILLAUME, 2003).

Sans aller jusqu'au district industriel, subsistent également des réseaux locaux d'entreprises privées, de capitaux endogènes ou exogènes. *Les Laboratoires P. FABRE*, situés principalement dans le Tarn, et travaillant aussi bien dans le domaine de la cosmétique que des médicaments, illustrent ce cas de figure. La *holding*, qui chapeaute les activités majeures du groupe, possède des filiales à l'étranger, bien souvent issues de rachat, mais surtout elle conserve ses premières attaches territoriales, en dirigeant tout un réseau d'unités de taille moyenne, localisées majoritairement dans le Grand Sud

¹⁸⁶ Ici cinq des huit nouvelles implantations appartiennent au secteur des transports.

(carte n°56, p 797). Autour de Lavaur et de Castres, on en compte ainsi 46 sur un total de 57 pour la région toute entière.

« *Le sud du Tarn diversifie ses activités depuis plusieurs années dans des secteurs variés avec l'arrivée de nouvelles entreprises et filières ayant souvent un lien direct avec les Laboratoires Pierre FABRE :*

* *la chimie : SEPPIC, filiale du Groupe Air liquide à Castres, et Weischart à Graulhet spécialisé dans la fabrication de gélatine. Tous deux sont fournisseurs de Pierre FABRE.*

* *les biens d'équipement : COMAU (490 salariés) à Castres et Valéo (430 salariés) à Mazamet*

* *l'imprimerie : Sud Graphie à St-Sulpice fournisseur du groupe, SIA à Lavaur, filiale de Pierre FABRE*

* *le cartonnage : Cartonnage du Tarn, implanté à Carmaux avec l'aide des laboratoires*

* *l'informatique : avec la création de Pierre FABRE Informatique qui a déjà créé 15 emplois avec Cap Gemini et qui est appelé à s'agrandir.»*

* Etc

Source : *L'importance des Laboratoires Pierre FABRE sur l'économie régionale*, BIPE, novembre 2003.

De par cette implantation, les laboratoires Pierre FABRE contribuent à l'économie régionale : 55% des effectifs français du groupe sont dans ce Grand Sud et c'est le premier employeur du Tarn avec 2 413 collaborateurs. Cet établissement joue également un rôle dans le système éducatif : à Castres est proposé un DEUST « Formation de délégués médicaux » dont les apprentis sont accueillis par les Laboratoires. Pierre FABRE s'est aussi engagé dans la naissance de l'IUT de Castres, l'Ecole des Mines d'Albi, et a soutenu le DUT « techniques de commercialisation par apprentissage » toujours à Albi. A une plus petite échelle, Lisi Aerospace, localisée à Villefranche de Rouergue, a permis l'implantation de Lisi Cosmetics à Aurillac et fait travailler, entre autre, l'entreprise Pivaudran de Souillac.

Il y a toujours le risque de voir une entreprise exogène déménager. Mais, ce risque existe aussi pour les entreprises endogènes, c'est-à-dire créées par des entrepreneurs locaux. Avec Michelin à Clermont-Fd, les Laboratoires Pierre FABRE demeurent un des rares exemples français de multinationale, dotée d'un centre de décision situé sur le site régional et initial de la création. Mais on peut se poser la question : pour combien de temps encore ? Ainsi les élus de Biars sur Cère dans le Lot craignent qu'une nouvelle organisation spatiale d'Andros, conjuguée à la venue au pouvoir de jeunes générations de dirigeants, formées loin de Biars, ne se traduise par une délocalisation partielle ou entière de la production, voire un départ du siège social vers une métropole quelconque. Pour Materne, toujours à Biars, la question n'est pas encore à l'ordre du jour, car, aux yeux des dirigeants, la délocalisation serait trop coûteuse : frais de licenciements, de réembauche, de formation de nouveaux employés, suppression de certaines aides...

Les atouts que proposent les petites villes sont bien minces dans un contexte dominé par la concurrence, l'attractivité. Nous sommes en accord avec P. VELTZ qui déclarait : « Les atouts sont moindres quand il s'agit de petites villes isolées – encore qu'il n'y a pas de règles et qu'il puisse y avoir des firmes à rayonnement mondial [les entreprises-phares dans nos propos] dans des sites a

priori improbables » (2004, p 47). Mais les petites villes ne doivent pas s'avouer vaincues. Deux pistes s'offrent à elles : l'économie résidentielle et une politique de pôle, de mise en réseau.

Dans un contexte de réelle concurrence géographique, les territoires se doivent de développer des avantages comparatifs pour obtenir l'implantation d'entreprises. Outre les efforts fournis pour garantir l'accessibilité de leur territoire, les collectivités locales disposent d'autres moyens pour attirer les entreprises : les subventions, les aides à l'implantation, les facilités foncières... Et, dans ce domaine du développement économique, les petites villes doivent pouvoir compter sur l'appui de la Région qui apparaît être la maille la plus pertinente.

Regrouper plusieurs acteurs autour de thématiques communes ne suffit pas à accroître le potentiel de chacun à innover, à se développer et à rester compétitif. Il est indispensable de nouer des liens étroits entre les acteurs locaux, pour véritablement espérer recueillir les fruits de l'effet réseau. La notion d'agglomération et de masse critique entraîne de surcroît une meilleure visibilité, une reconnaissance du territoire.

Avant de se lancer dans tout développement économique, les petites villes auraient tout intérêt à établir un diagnostic stratégique de leur territoire qu'on peut résumer ainsi (voir ci-dessous) :

		DIAGNOSTIC INTERNE	
		Points forts	Points faibles
DIAGNOSTIC EXTERNE	Opportunités (axes offensifs)	Points d'appui	Train manqué
	Menaces (axes défensifs)	Points défensifs	Vulnérabilité "talon d'Achille"

En outre, les municipalités ne doivent pas se positionner sur un seul créneau. Il ne faut pas individualiser le seul champ économique qu'est l'industrie par rapport à d'autres activités. Politique de l'habitat, amélioration de l'urbanisme et action culturelle doivent être menées concomitamment. La capacité d'une petite ville à se développer passe certainement par la bonne compréhension du fait qu'elle forme un tout.

La ville d'Evian l'a bien compris. Bien que ne se situant pas dans des espaces interstitiels, son cas est instructif (M-E. FEREROL, 2009). Petite ville de 8 000 habitants, la cité lémanique a opéré une forte diversification de ses activités vers le tourisme de congrès, en plus de son activité d'embouteillage. Mais elle n'a pas oublié de préserver son cadre urbain en menant une politique d'urbanisme soutenue : création de place et rues piétonnières, réhabilitation de bâtiments anciens, soutien au commerce local, construction de logements en direction des différentes composantes de la population.

Certaines petites villes du sud Massif Central possèdent elles aussi de belles opportunités (patrimoine architectural, proximité d'une autoroute, potentiel commercial...). Leur intérêt est de les mettre en valeur, ne se laissant pas enfermer dans des discours ruralisants.

III) LA NECESSITE DE COOPERER POUR SURVIVRE EN MILIEU DEFAVORISE

Malgré des réticences qui tiennent à un sentiment d'individualisme exacerbé en France, les communes acceptent désormais de s'unir pour affronter et tenter de relever deux défis majeurs : remédier à l'émiettement communal et résister aux effets de la concurrence territoriale née d'un nouveau contexte économique.

L'émiettement communal français représente une anomalie à l'échelle européenne. Au 1^{er} janvier 2005, il était recensé dans notre pays 36 565 communes, soit autant que dans le reste de l'Europe des Quinze et encore 40% de ce que compte l'Union Européenne à Vingt-Cinq (J. BUISSON, 2005). Depuis 50 ans, réduire le nombre de communes est une préoccupation répandue chez nos partenaires européens qui a débouché sur une véritable révolution territoriale (tab n°101).

Tab n°101 : Evolution du nombre de communes entre 1950 et 2007 dans 11 pays européens

Pays	Nombre de communes en 1950	Nombre de communes en 2007	Diminution (en %)
Allemagne	14 338	8 414	-41
Autriche	4 039	2 357	-42
Belgique	2 359	596	-75
Bulgarie	1 389	264	-81
Danemark	1 387	277	-80
Espagne	9 214	8 111	-12
Finlande	547	416	-24
France	38 800	36 783 (1)	-5
Norvège	744	431	-42
République tchèque	11 459	6 244	-46
Royaume-Uni	1 118	238	-79
Suède	2 281	290	-87

Source : C. DEVES, Le comité Balladur pour la réforme des collectivités locales, in *Développement, attractivité et ingénierie des territoires*, 2009, pp 451-459.

(1) : ce chiffre surprend car plusieurs sources renvoient plutôt à un chiffre avoisinant les 36 500 communes.

La France, elle, ne parvient toujours pas à régler ce problème, les Français sachant s'élever contre les dysfonctionnements de la société mais étant toujours réfractaires aux réformes... Sans remonter au-delà, la loi du 16 juillet 1971 (loi MARCELLIN) devait déjà essayer de diminuer le nombre de communes en incitant à leur fusion, autoritaire ou volontaire, moyennant des avantages financiers et fiscaux. Cette loi a été un échec, à peine 2 000 communes ont fusionné, alors que 10 000 étaient concernées (C. DEMAZIERE, 2005).

Sans aller jusqu'aux fusions de communes, une coopération intercommunale s'avère nécessaire pour que les petites villes et leur territoire puissent survivre dans le nouveau contexte économique des vingt dernières années. Les tendances lourdes de l'économie contemporaine apparaissent, *a priori*, néfastes pour les territoires interstitiels et leurs organismes urbains. Elles se traduisent par une ouverture accrue des économies (accentuation de la mondialisation), par la montée en puissance de l'économie de la connaissance (la production de savoirs, de données immatérielles et non plus matérielles), par les nouvelles règles de compétitivité (contraintes de temps, de prix et de

variété) et par une tertiarisation renforcée de l'économie. Comme moyens de "défense" et dans deux registres différents, les petites villes et leur espace environnant ont opté pour plusieurs types de coopération portés par la DATAR : les pays (registre de la recomposition territoriale) et les Pôles d'Excellence Rurale (registre des réseaux).

A) LES COOPERATIONS INTERCOMMUNALES DE TYPE PAYS : UN BILAN DECEVANT POUR LES PETITES VILLES

La coopération intercommunale, si elle existe depuis le XIXe siècle, s'est s'amplifiée à la fin du XXe. Trois lois fondamentales ont bouleversé le paysage géopolitique français. La loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire du 4 février 1995, dite loi PASQUA, crée les pays, qui sont des espaces informels de rencontre, de dialogue et de projet entre urbains, périurbains et ruraux. La loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire du 25 juin 1999 (loi VOYNET) reprend l'idée des pays, tandis que la loi CHEVENEMENT du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale instaure les communautés de communes, d'agglomération et les communautés urbaines¹⁸⁷ (les communautés de villes, les syndicats d'agglomérations nouvelles et les districts devant disparaître).

Dans ce paragraphe, nous allons nous intéresser aux pays, territoires présentant, officiellement, une cohésion géographique, culturelle, économique ou sociale, à l'échelle d'un bassin de vie ou d'emploi. Comme le rappelle la loi, le pays exprime la communauté d'intérêts économiques, culturels et sociaux de ses membres. Il constitue le cadre de l'élaboration d'un projet commun de développement durable destiné à développer les atouts du territoire considéré et à renforcer les solidarités réciproques entre la ville et l'espace rural. Dans notre espace d'étude, la formation des pays est-elle en concordance avec les objectifs de la loi ? Nos pays sont-ils bien polarisés autour de pôle urbain et leur périmètre s'assimile-t-il correctement à celui des bassins de vie structurés par les petites villes ?

1) Les caractéristiques géographiques et économiques des 27 pays du sud Massif Central

Au départ, dans le sud Massif Central, les pays n'ont pas eu le succès escompté. En 2001, une ligne reliant Bordeaux-Genève coupait la France en deux, avec un nord¹⁸⁸ quasiment couvert de pays définitifs ou en préfiguration et un sud guère tenté par cette coopération intercommunale (DATAR, 2001). Dix ans plus tard, la donne est radicalement différente. Le sud du Massif Central a largement rattrapé son retard en la matière (tab n°102). Au total, en France, au 1^{er} janvier 2009, il existe 370 pays, sans compter les Contrats de Développement Durable de Rhône-Alpes. En intégrant

¹⁸⁷ Très schématiquement, et sans parler des compétences attribuées, les communautés d'agglomération regroupent plus de 50 000 habitants et les communautés urbaines plus de 500 000.

¹⁸⁸ Dans l'ouest en particulier, le contexte était favorable pour accueillir ce nouveau concept. Préexistaient déjà les traditions mutualistes, les réseaux coopératifs agricoles...

ces derniers dans les calculs, nous arrivons au constat que 50% de la population est concernée par ce dispositif et 84% de la superficie nationale (source : ETD¹⁸⁹- www.projetdeterritoire.com).

Tab n°102 : Nombre de pays recensés par région en 2009

Midi-Pyrénées		Auvergne	
33 pays recensés	64% de la pop concernée	13 pays recensés	85% de la pop concernée
8 agglomérations créées	41% de la pop concernée	6 agglomérations créées	44% de la pop concernée
Rhône-Alpes		Languedoc Roussillon	
14 pays recensés	20% de la pop concernée	16 pays recensés	48% de la pop concernée
8 agglomérations créées	49% de la pop concernée	10 agglomérations créées	54% de la pop concernée

Source : ETD 01/01/2009.

a) Une grande hétérogénéité

Le sud du Massif Central est quadrillé actuellement par 27 pays. Seuls les secteurs de Millau (incluant Millau et les petites villes de Séverac et de St-Affrique) et le secteur de Gramat dans le Lot sont encore réfractaires à une telle pratique. La raison en est simple ; dans les deux cas, la zone est déjà couverte par un territoire de projet : le Parc Naturel¹⁹⁰ des Grands Causses et celui des Causses du Quercy.

Une diversité de situations se révèle (tab n°103). Le nombre de communes varie de 29 (Sidobre et Monts de Lacaune) à 177 (Ardèche méridionale), soit une valeur moyenne de 78, très proche de la valeur nationale : 79 communes par pays. La superficie est également très variable, de 710 km² pour le pays d'Autun à 2 395 km² pour le pays de St-Flour et de la Haute Auvergne, avec une moyenne pour l'ensemble des pays de 1 446 km². Ce nombre est élevé par rapport à la moyenne nationale : 1 183 km². Il s'explique par l'étendue vaste d'espaces sans peuplement.

Côté population, une extrême amplitude existe également. Le pays le plus peuplé se trouve dans le Gard ; c'est celui des Cévennes (146 989 habitants). Ce dernier est l'un des seuls à posséder un nombre important d'unités urbaines : cinq. A l'opposé, le Tarn possède le pays à la plus faible population ; le pays du Sidobre et des Monts de Lacaune regroupe ainsi seulement 17 872 habitants, en lien avec sa petite superficie et son nombre réduit de communes. D'une manière générale, les pays du sud Massif Central abritent en moyenne 76 970 personnes, quasiment le même nombre qu'au plan national (77 412).

¹⁸⁹ Association loi 1901, Entreprises Territoire Développement réunit trois catégories d'adhérents : les territoires de projet, les Régions et les Départements. C'est un centre de ressources pour la promotion du développement durable.

¹⁹⁰ A l'initiative de la Région, un territoire au patrimoine naturel et culturel riche mais à l'équilibre fragile et menacé, est classé PNR par décret. Son territoire correspond à celui des communes qui adhèrent volontairement à la charte du parc (définition DATAR, 2001, p 99).

Pays	Villes concernées	Pop 1999	Pop 2006	Tx d'évo	Tx d'évo de la petite ville	Superficie (en km ²)	Nb de communes
Ht Rouergue en Aveyron	Espalion	37 154	38 274	+0,4%	+4,2%	1 909	62
Figeac du Ségala au Lot Célé	Figeac (46) et Capdenac-Gare (12)	34 319	36 314	+0,8%	Figeac : +6,52% Capdenac-Gare : +2,5%	877	69
Vallée Dordogne lotoise	Souillac, Biars et St-Céré	33 370	35 203	+0,8%	Souillac : +6,77% Biars : +5,12% St-Céré : 0,82%	875	62
Aigoual Cévennes Vidourle	Le Vigan, Ganges, St-Hippolyte	31 952	34 379	+7,6%	Le Vigan : +0,26% Ganges : +12,51% St-Hippolyte : +7,38%	1 317	64
Haut-Cantal-Dordogne	Mauriac et Riom ès Mgne	35 779	34 044	-4,85%	Mauriac : -2,67% Riom ès Mgne : -4,12%	1 556	67
des Sources en Lozère	Mende et Langogne	31 085	32 844	+5,7%	Mende : +4,87% Langogne : -0,06%	1 905	68
bourian	Gourdon	21 267	22 774	+1%	-1,76%	865	59
Sidobre et Mts de Lacaune	Lacaune	17 701	17 872	+0,1%	-2,77%	810	29

Sources : CR Midi-Pyrénées, date des données, 4/11/2009

CR Languedoc Roussillon, 01/01/2010

CR Rhône Alpes

ETD, 01/01/09

INSEE Auvergne

NB : Un projet de Pays Gévaudan Lozère incluant St-Chély d'Apcher et Marvejols est en cours. Lamalou est toujours hors pays. Aucun pays ne structure actuellement la Haute-Loire orientale.

NB : villes recomposées.

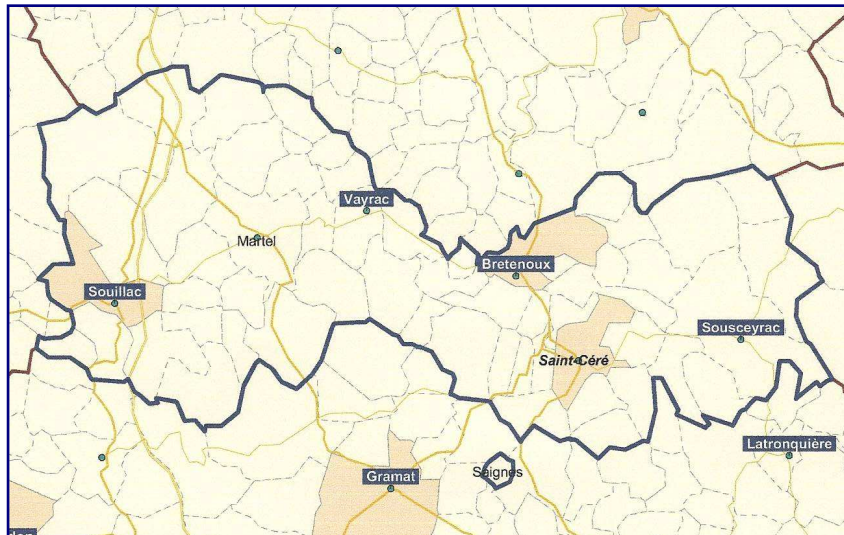
A l'exception des Pays de St Flour-Haute Auvergne et du Haut Cantal-Dordogne, tous gagnent des habitants entre 1999 et 2006 (tab n°103). Les cas d'évolution sont très variés, certains pays connaissent une progression plus importante que les pôles urbains (par exemple Cœur d'Hérault et Sources en Lozère) ou l'inverse (Albigeois Bastides et Figeac du Ségala).

b) Un clivage territoires fonctionnels / territoires institutionnels peu accentué

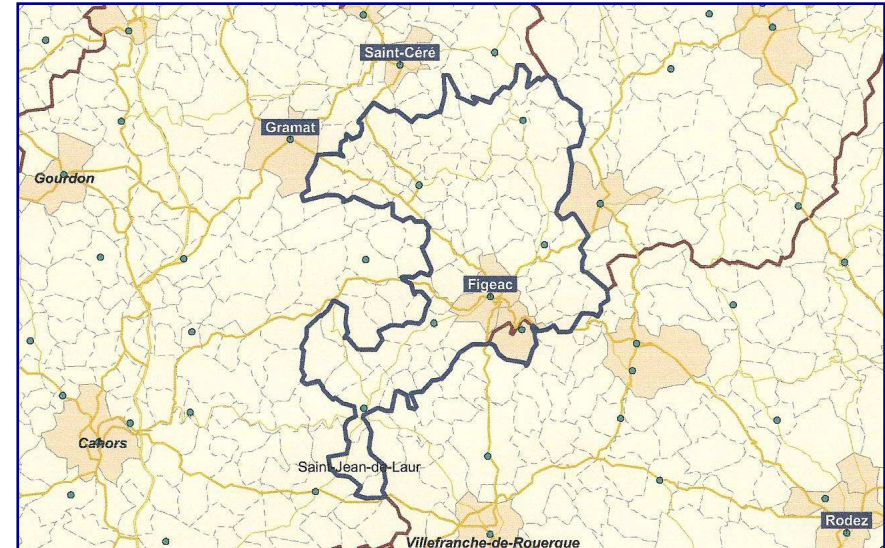
En toute logique, le fonctionnel devrait légitimer l'institutionnel. Plusieurs pays de notre zone possèdent ainsi un périmètre cohérent, en phase avec les réalités géographiques, économiques et sociales. Mais il arrive quelquefois que certains pays fassent preuve d'un déni de géographicit , que le chercheur ne peut que condamner.

Une réelle conformité pays/zone d'influence urbaine/bassin d'emploi s'observe dans plusieurs cas. *Le pays du Rouergue Occidental* (carte n°60, page suivante) reprend avec exactitude les limites des zones d'influence de Villefranche de Rouergue et de Decazeville (cartes n°28, p 327 et n°44, p 786). La masse démographique du pays (66 068 habitants) se rapproche du nombre de clients recensés dans les zones d'influence principales commerciales associées de Villefranche et Decazeville (65 470).

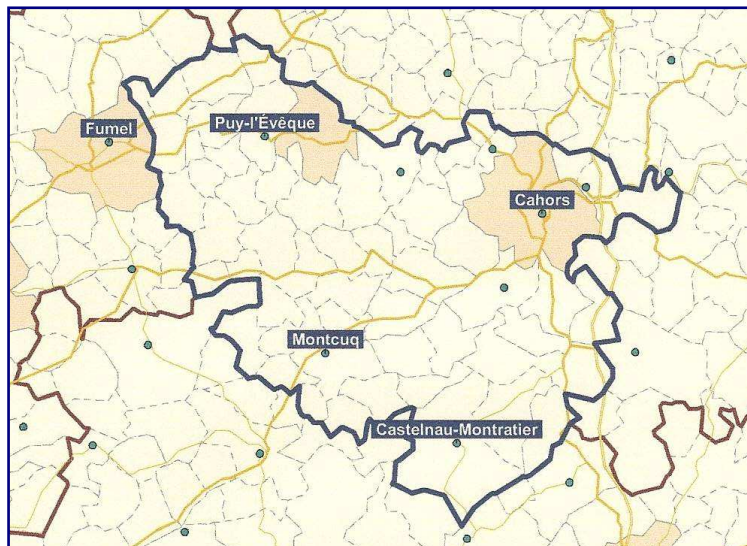
Carte n°57 : Limites du pays Vallée Dordogne lotoise



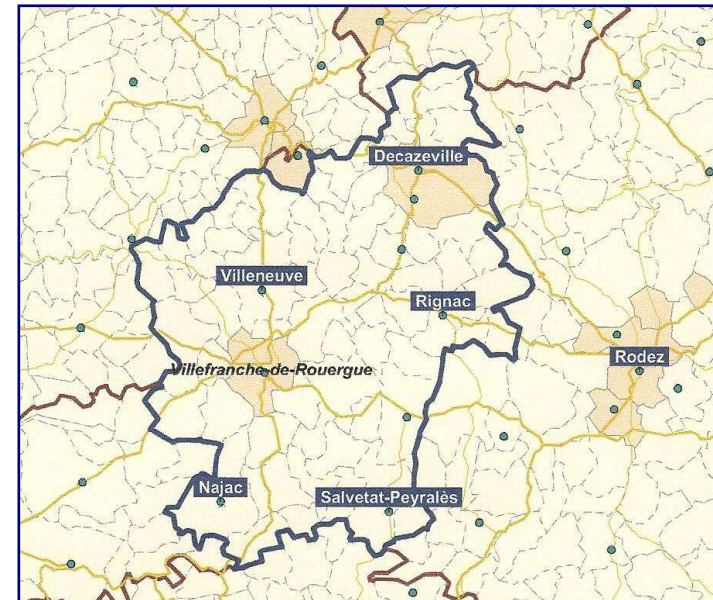
Carte n°58 : Limites du pays Figeac du Ségala au Lot Célé



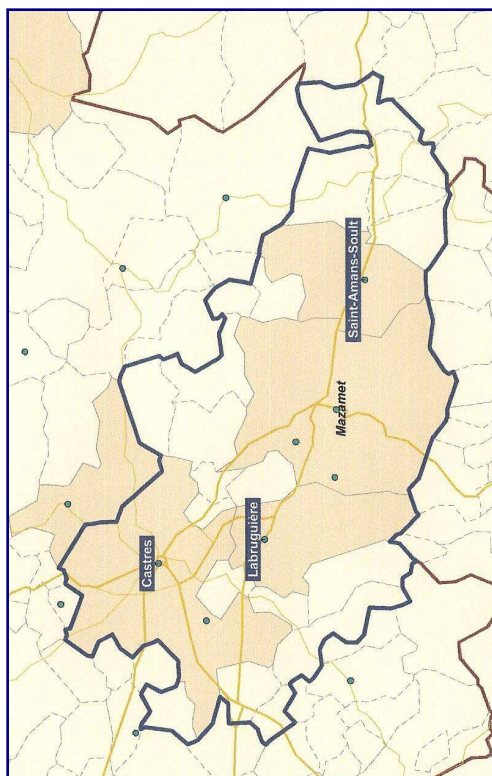
Carte n°59 : Limites du pays de Cahors et sud Lot



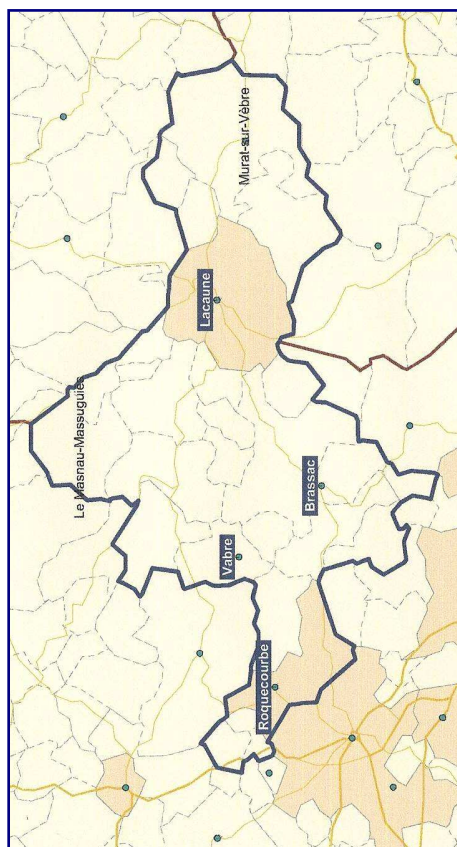
Carte n°60 : Limites du pays Haut Rouergue en Aveyron



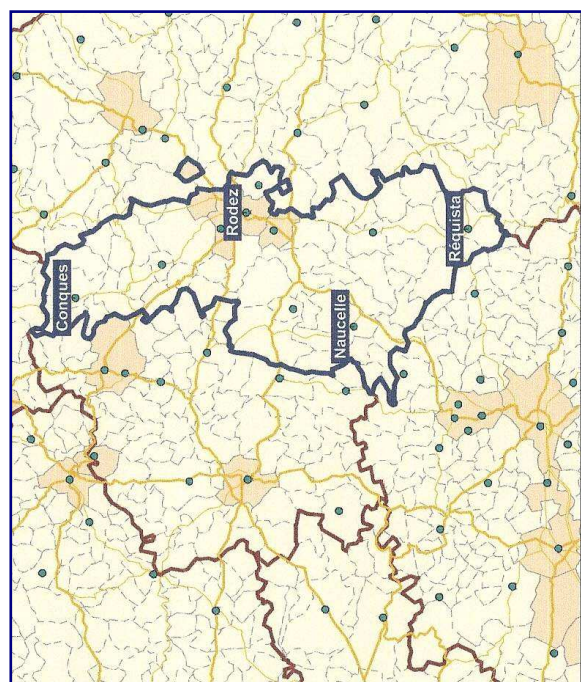
Carte n°61 : Limites du pays d'Autan



Carte n°62 : Limites du pays de Lacaune et des Monts du Sidobre



Carte n°63 : Limites du pays ruthénois



Source : Carte du Conseil Régional Midi-Pyrénées, 2010.

Les communes à la teinte plus foncée représentent les unités urbaines.

Le *Pays Vallée de la Dordogne lotoise* (carte n°57 ci-jointe) se superpose aussi convenablement sur les zones d'influence principale de Souillac, St-Céré et Biars (cartes n°29, p 330 et n°45, p 787). Le périmètre de ce pays est cohérent dans le sens où il englobe les communes logeant la vallée de la Dordogne. Mais d'un point de vue économique, R. GUILLAUME en pointe les faiblesses : « *L'ouest bénéficie d'un regain démographique alimenté par l'installation de nouveaux arrivants. [...] La partie orientale structurée autour des pôles industriels de Biars, Bretenoux et St-Céré fait preuve d'un réel dynamisme économique depuis une décennie mais reste fragilisée par une érosion démographique et un vieillissement de la population liés au départ des classes d'âge des plus jeunes et les plus formées* » (2006, pp 460-461). Deux types d'économie coexistent dans ce pays : une économie résidentielle et une économie productive. Mais ce n'est pas un handicap dans le fonctionnement du pays.

Autre pays exemplaire celui de *Figeac uni à Capdenac* (cartes n°58 ci-jointe et n°28, p 327 et n°44, p 786). Cette harmonie des limites se retrouve dans la masse de personnes concernées : 36 314 habitent le pays et 38 519 clients potentiels existent dans la zone d'influence principale de chacune des villes. En ce qui concerne le sud Massif Central, le pays "Figeac du Ségala au Lot Célé" est l'un des rares exemples d'interdépartementalité (Lot/Aveyron). Il en existe deux autres : VALDAC qui englobe Valence dans la Drôme et Privas en Ardèche, et celui des Cévennes à cheval sur le Gard et la Lozère. Dans tous les autres cas, les limites des pays se calquent sur les limites départementales.

Enfin, il nous semble que l'idée d'associer le Vigan et Ganges, distantes de 18 km et aux mêmes problématiques économiques, dans un même pays (celui d'*Aigoual Cévennes Vidourle*) s'avère judicieuse. Tout comme l'incorporation de St-Hippolyte du Fort, en lien avec son histoire textile. Pourtant, et étonnamment, la responsable du pays Vidourle Camargue souhaiterait l'adhésion de cette ville à son propre pays, davantage tourné vers la Camargue.

Bonne adéquation	Pays plus vaste	Pays restreint	Discordance
Rouergue Occidental Figeac du Ségala Vallée de la Dordogne Haut Cantal Dordogne Cévennes Gaillacois VALDAC Jeune Loire Aurillac St-Flour Aigoual Vidourle Cévennes Velay	Lacaune (trop étendu vers l'ouest) Cœur d'Hérault (au niveau des cantons de Gignac et de Clermont l'Hérault) Cocagne (à l'approche de Castres) Ardèche verte Ardèche méridionale Haut Languedoc Vignoble (trop proche de Béziers) Lafayette (trop étendu vers les cantons de Saugues et de la Chaise-Dieu)	Ruthénois Cahors Albigeois Autan	Haut Rouergue (étendue pays N/S alors que ZI est plutôt W/E) Bourian (étendue pays N/S alors que ZI est plutôt W/E) Des sources en Lozère (aucun canton au sud de Mende inclus dans pays)

NB : Pour le pays Vidourle Camargue, nous ne pouvons pas nous prononcer, son périmètre dépassant largement notre zone d'étude. Par contre, lorsque nous avons travaillé au CR Languedoc-Roussillon, nous avons appris qu'il existait des tiraillements au sein de ce pays, notamment entre la partie centrale et la partie méridionale (Aigues-Mortes)

En revanche, certains pays témoignent d'une concertation affligeante tant leurs limites sont absurdes, soit le pays est trop vaste, soit trop restreint. A noter que cette situation concerne les pays

contenant des villes moyennes, ce qui sous-entend que la structure s'applique mieux à des petites villes.

Le sud du Tarn est un cas d'école pour montrer l'ineptie de certains périmètres. Le pays du Sidobre et des Monts de Lacaune s'étend jusqu'aux portes de l'agglomération de Castres/Mazamet, réduisant le pays d'Autan à une portion congrue, bien éloignée de l'étendue des zones d'influence et d'emploi des deux villes moyennes (cartes n°61 et 62 ci-jointes, et cartes n°27 et 29, p 323 et p 330 et cartes n°42 et n°46, p 784 et p 788). Le plus abracadabrant est que qu'une partie de l'unité urbaine INSEE de Castres appartient au pays du Sidobre et de Lacaune. Heureusement, les périmètres des pays ne sont pas immuables ; à l'avenir, les élus devraient profiter de cette latitude offerte par la loi pour remédier à ces découpages en complet déphasage avec la réalité.

Le pays de Rodez apparaît également très étriqué par rapport à l'immensité de sa zone commerciale et d'emploi (cartes n°63 ci-jointe et n°27, p 323 et n°42, p 784). En terme de population, le pays ne regroupe que les deux tiers du nombre de clients dans la zone principale. Il y a véritablement là un problème de cohérence.

Enfin en Auvergne, de l'aveu même d'E. GROLLEAU, chargé de mission au service tourisme et habitat du Conseil Régional, certaines communes du Pays de la Jeune Loire pourraient être regroupées avec le Pays du Forez, et la communauté de communes Caldaques Aubrac rejoindre le pays en configuration de l'Aubrac (celui de St-Chély d'Apcher).

Quelles raisons pouvons-nous invoquer pour expliquer ces périmètres aberrants ?

Certains pays sont gênés par l'existence d'un PNR. La présence de celui des Causses du Quercy à l'est de Cahors explique l'épanchement occidental du pays (carte n°59). Il en est de même en Aveyron avec le PNR des Grands Causses qui bloque les pays de Rodez (carte n°63) et d'Espalion et rend impossible la création d'un pays de Millau. Cette raison cependant est contestable car dans d'autres régions, les pays se superposent à des PNR (pays du Haut Languedoc Vignoble/Parc Naturel du Haut-Languedoc par exemple). Au-delà, se posent des problèmes en terme de lisibilité et d'honnêteté¹⁹¹.

La deuxième raison est que le périmètre de certains pays est dicté par le relief, pas toujours en adéquation avec les réalités économiques (pays de la vallée de la Dordogne).

E. GROLLEAU avance une troisième raison, plutôt surprenante : « *Les principaux problèmes de périmètre sont liés aux limites des départements qui ne correspondent pas toujours au bassin de vie* » (contact 06/05/2010). Or, nous avons vu que plusieurs pays étaient à cheval sur deux départements. La Région Auvergne, influencée par les Conseils Généraux, ne semble donc pas choisir cette solution, pourtant fort réaliste et cohérente.

Enfin une autre raison tient au caractère politicien des découpages territoriaux, beaucoup d'élus continuant de réfléchir en terme électoral. « *La création d'un pays, donc d'une intégration territoriale, impliquerait, d'une part, l'acceptation d'un leadership qui dépasse les oppositions*

¹⁹¹ Certains PNR et pays s'arrangent pour faire subventionner deux fois une même action à leurs partenaires institutionnels.

partisanes, les alliances et les rivalités actuelles et, d'autre part, la recherche d'orientations partagées, non seulement sur des thèmes consensuels, mais également sur les thèmes concurrentiels qui constituent aujourd'hui de véritables problèmes locaux » (F. VAIVRE, 2001, p 322). Mais les élus locaux rechignent à s'engager dans cette voie, ayant peur de perdre leur identité communale et de voir leur commune seulement considérée comme une réserve foncière. Pourtant, lorsqu'en 1995, la Caisse des Dépôts et Consignations leur demandait si des démarches intercommunales devaient être encouragées pour améliorer la qualité des échanges entre petites villes et communes rurales, 73% répondaient oui (CDC, 1995, p 10).

Force est de reconnaître que la majeure partie des pays du sud Massif Central sont assez harmonieux, y compris dans les cas où le pays est plus vaste que la zone commerciale. Le pays, comme les agglomérations en milieu urbain, est le cadre infrarégional de contractualisation avec l'Etat¹⁹² sur la base d'un projet de développement défini dans une charte. C'est notamment par le biais des chartes et des contrats de pays que nous allons vérifier la place de la petite ville dans cette structure.

2) Les pays : une politique réellement en faveur des petites villes ?

La définition et les objectifs que le législateur attendait du pays ont été modifiés au rythme des différentes lois, en faveur, théoriquement, des petites villes. « *Si la loi PASQUA n'évoquait pour les pays que le cas échéant, les solidarités entre la ville et l'espace rural, la loi VOYNET de 1999 vise d'emblée (dans son article 2 détaillant les objectifs de la loi) un développement local, organisé dans le cadre des bassins d'emploi et fondé sur la complémentarité et la solidarité des territoires ruraux et urbains et favorise au sein des pays présentant une cohésion géographique, historique, culturelle, économique et sociale, la mise en valeur des potentialités du territoire, en s'appuyant sur une forte coopération intercommunale et sur l'initiative et la participation des acteurs locaux* » (G. DORE, 2005, p 2). De plus, le législateur est passé de la notion de bassin de vie à celle de bassins d'emploi. Mais cet écart sera de courte durée puisque la Loi Urbanisme et Habitat refait référence aux bassins de vie. Nous trouvons cette référence plus juste car celle du bassin d'emploi est restrictive. Les navettes domicile/travail ne sont qu'un exemple de flux traversant le bassin de vie.

Bassin de vie : La délimitation d'un bassin de vie correspond à des zones d'activités homogènes reposant sur des besoins locaux et structurés à partir du flux migratoire quotidien de la population et de la capacité d'attraction des équipements et services publics et privés (définition de la DATAR, p 95, 2001).

Quelle est la situation des petites villes vis-à-vis de leurs pays dans le sud Massif Central ? Hormis les pays "des Cévennes", "d'Autan", "Jeune Loire" et "Vignoble gaillacois" qui en comptent quatre ou plus, la plupart des pays comptent une ou deux petites villes (tab n°104). Le poids de la population urbaine dans les

¹⁹² Les contrats de pays représentent le volet territorial des CPER. CPER : programme contractuel institué par la loi du 29/07/82 établi entre l'Etat et les Régions. Il a pour objectif de déterminer les objectifs prioritaires que les deux partenaires s'engagent à réaliser conjointement.

pays varie d'ailleurs considérablement. Le pays d'Autan est celui qui possède le plus d'urbains (96,2%) et celui de Vidourle Camargue le plus de ruraux (uniquement 3% d'urbains). Mais ce pourcentage, tout comme celui du VALDAC, est trompeur car en fait les deux pays sont constitués d'autres villes, non étudiées ici car appartenant à un autre monde, celui des bas pays (par exemple Aigues-Mortes) ou de la vallée du Rhône (Valence). Très logiquement, les pays qui concentrent davantage d'urbains correspondent aux pays incluant une ou des villes moyennes¹⁹³.

Tab n°104 : Classement des pays du sud Massif Central selon le poids de la population urbaine

Pays	Villes concernées	Pop 2006	Part de la pop des petites villes dans la pop totale	Superficie (en km ²)	Nb de communes
d'Autan	Castres, Mazamet, Labruguière et St-Amans-Soult	98 084	96,2%	710	33
Albigeois Bastides	Albi, Carmaux et Réalmonet et Marssac	133 831	82%	1 873	118
Des Cévennes	Alès, la Gd Combe, Bessèges, St-Ambroix et St-Florent	146 989	75,1%	1 765	117
Cahors et sud du Lot	Cahors et Prayssac	54 382	73,3%	1 046	64
ruthénois	Rodez	86 438	70,6%	1 523	57
d'Aurillac	Aurillac et Maurs	80 592	70,4%	1 790	89
Du Velay	Le Puy et Craponne	94 311	65,8%	1 931	103
Vignoble gaillacois et bastides Val Dadou	Gaillac, Lisle, Graulhet et Rabastens	63 805	62%	1 208	64
des Sources en Lozère	Mende et Langogne	32 844	55,7%	1 905	68
Ardèche verte	Annonay et St-Agrève	76 561	56,3%	918	64
Figeac du Ségala au Lot Célé	Figeac (46) et Capdenac-Gare (12)	36 314	53,6%	877	69
Aigoual Cévennes Vidourle	Le Vigan, Ganges, St-Hippolyte	34 379	53,1%	1 317	64
Rouergue occidental	Decazeville et Villefranche de Rouergue	66 068	50,9%	1 524	74
Jeune Loire et ses rivières	Yssingeaux, Tence, Le Chambon, Ste-Sigolène, Dunières, Aurec, St-Just et St-Didier	79 027	50,1%	1 160	44

¹⁹³ La loi prévoit que la structure en communauté d'agglomération soit compatible avec l'inclusion dans un pays.

Pays	Villes concernées	Pop 2006	Part de la pop des petites villes dans la pop totale	Superficie (en km ²)	Nb de communes
Vallée dordogne lotoise	Souillac, Biars et St-Céré	35 203	49%	875	62
de Cocagne	Lavaur et St-Sulpice	47 524	42,7%	975	68
Ardèche méridionale	Aubenas, Les Vans et Villeneuve de Berg	124 564	34%	3 137	177
de St-Flour/Haute Auvergne	St-Flour et Murat	38 262	32,5%	2 395	105
de Lafayette	Langeac et Brioude	46 151	32,2%	1 887	113
bourian	Gourdon	22 774	24,8%	865	59
Haut-Cantal-Dordogne	Mauriac et Riom ès Mgne	34 044	24,4%	1 556	67
Ht Rouergue en Aveyron	Espalion	38 274	16%	1 909	62
Sidobre et Mts de Lacaune	Lacaune	17 872	15,9%	810	29
Cœur d'Hérault	Lodève	66 134	13,8%	1 270	77
Haut Languedoc et Vignobles	Bédarieux	58 967	11,1%	1 782	89
VALDAC (Valence Drôme Ardèche centrale)	Privas, le Cheylard	213 505	11%	1 170	107
Vidourle Camargue	Quissac	90 311	2,8%	864	51

Sources : CR Midi-Pyrénées, date des données, 4/11/2009

CR Languedoc Roussillon, 01/01/2010

CR Rhône Alpes,

ETD, 01/01/09

NB : Un projet de Pays Gévaudan Lozère incluant St-Chély d'Apcher et Marvejols est en cours. Lamalou est toujours hors pays. Aucun pays ne structure actuellement la Haute-Loire orientale.

NB : villes recomposées.

Plusieurs faits montrent la faible importance accordée à la petite ville au sein du pays :

*** des noms de pays reflétant la main mise de l'espace rural :**

Hormis Aurillac et Cahors pour les villes moyennes, St-Flour et Figeac pour les petites villes, aucun pays ne porte le nom du pôle de centralité. Le message est clair : la petite ville ne veut pas dévorer la campagne. Eu égard à ce souci de ménager les maires ruraux surgissent des pays au nom très "géographique" et quelquefois incompréhensibles.

La lecture des noms des présidents de pays montre aussi la primauté du rural dans ces structures. Très peu sont issus de la commune-centre (aucun par exemple pour les pays étudiés de la Région Languedoc Roussillon). Il est vrai que certains cumulent déjà mandat municipal et présidence de la communauté d'agglomération (par exemple le maire de Mende).

*** des actions en faveur de l'espace rural encouragées par les instances régionales et les techniciens du pays**

Chaque année sont inscrits dans les contrats de pays des projets proposés par le pays et soutenus par les Conseils Régionaux et Généraux. A l'analyse de ces projets, force est de constater l'importance donnée aux initiatives du monde rural, plutôt qu'aux unités urbaines. Par exemple, dans le dernier contrat de pays "Haut Languedoc Vignoble", il n'y a que 10% des actions qui s'adressaient au monde urbain.

Cette situation est à imputer à chacun des partenaires. Le chef de service de la coopération territoriale au Conseil Régional Languedoc Roussillon insiste pour aider davantage l'espace rural que le pôle urbain¹⁹⁴. Sa justification tient en une métaphore. Lorsque des parents ont deux enfants, ils aident de la même manière celui qui a fait des études et celui qui a toujours été en difficulté. Ce raisonnement est bien entendu logique quand il s'adresse à des humains mais il n'est plus recevable en terme d'aménagement du territoire et en terme d'équité territoriale car les deniers publics sont en jeu. La Directrice de l'Action Territoriale semble également être de notre avis. Du côté des pays, les dirigeants soutiennent prioritairement les actions concernant l'espace rural. Ils estiment que la petite ville est plus solide que celui-ci et qu'elle est aidée par ailleurs par les Conseils Généraux (contrats de ville). Ce manque de discernement de la part des responsables de pays est inquiétant pour la survie, à terme, des pays et des petites villes.

*** des clivages internes aux pays**

Composés d'une mosaïque de territoires, les pays peinent à tenir leur unité. Par exemple, dans le pays Haut Languedoc Vignobles, un clivage géographique oppose les communes isolées du Haut Languedoc et les communes dynamiques des vignobles plus tournées vers Béziers. Mais ce clivage n'est pas une marque de dysfonctionnement selon le directeur du pays ; pour garantir la cohérence, il multiplie donc les schémas à grande échelle (Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat, énergie, etc). En Auvergne, un des points d'achoppement tourne autour de la question de la concentration des activités et services dans les villes-centres comme le Puy ou Aurillac.

Il est pourtant indispensable que les pays soient polarisés par une unité urbaine (ce qui est le cas dans le sud Massif Central) car la polarisation est l'un des leviers de développement. De trop rares actions sont encouragées pour soutenir les petites villes. Comme exemple, nous pouvons citer le renouvellement urbain via les ORU pour les villes du Vigan, Ganges et St-Hippolyte ou les OPAH menées à Gourdon et dans les bourgs-centres environnants. Il faut également souligner que toutes les politiques des Conseils Régionaux ne se ressemblent pas. L'Auvergne plus que le Languedoc Roussillon mise sur la polarisation : « *Nous tâchons de concentrer l'offre de services. En effet, si à l'échelle régionale les services doivent être répartis de manière équilibrée, à l'échelle locale une*

¹⁹⁴ Etat d'esprit d'avant les élections régionales du printemps. Depuis, la Région a fait évoluer son dispositif concernant les politiques territoriales. Dorénavant, les actions sont financées au cas par cas, privilégiant celles qui sont adossées au SRADDT.

atomisation trop grande des pôles de services ne permettrait pas à chacun d'atteindre la taille critique. La dispersion pourrait être contre-productive » (E. GROLLEAU, interrogé en mai 2010).

L'idée-force de ce premier paragraphe est l'apport décevant des pays quant au renforcement des petites villes, les subventions octroyées par les Conseils Régionaux s'adressant en priorité à l'espace rural. Pourtant, dans la plupart des cas, il faut reconnaître la bonne adéquation entre le périmètre du pays et la zone d'influence urbaine. Cette cohérence des limites était beaucoup plus discutable dans le cas de communautés de communes, nées bien souvent de calculs politiques¹⁹⁵. Un article du Monde daté du 8 octobre 2005 mettait en lumière les dérives de l'intercommunalité. B. HORTEFEUX, alors ministre délégué aux collectivités territoriales, estimait que le système intercommunal n'avait pas abouti aux économies d'échelle escomptées, qu'il avait compliqué les rapports politiques entre les élus et que faute de périmètres pertinents, des projets de développement économique et d'aménagement du territoire n'avaient pas pu se mettre en place.

Mais est-ce utile d'épiloguer sur les pays dont la survie est compromise par le chantier ouvert par le Président de la République sur la réforme territoriale ? Plusieurs rapports (BALLADUR, WARSMANN) proposent sa disparition pure et simple pour simplifier l'organisation territoriale.

**Une disparition des pays souhaitée par la mission d'information parlementaire
présidée par JL. WARSMANN**

Une conséquence logique de l'achèvement de la carte intercommunale devrait être la disparition des pays, dont le bilan est ambigu. Certes, l'élaboration des projets de pays a permis une étroite association entre acteurs socio-professionnels et élus locaux en faveur du développement de leurs territoires. Ces échanges ont permis la définition de stratégies de développement partagé entre les acteurs locaux dans un cadre souple ne doublant pas les instances existantes. Les pays, en effet, n'ont pas vocation à se substituer aux collectivités locales existantes et à assurer la maîtrise d'ouvrage d'équipements. Les actions à conduire découlant de la charte adoptée sont mises en œuvre par des maîtres d'ouvrage privés ou publics partenaires du pays. Les équipes d'animation du pays sont progressivement devenues, comme le soulignait C. LEBRETON, président de l'Assemblée des Départements de France, des embryons d'administration.

Toutefois, la définition de ces pays a pu générer des conflits locaux, susciter des interrogations sur la pertinence de périmètres, aboutir à des articulations difficiles avec des agglomérations ou des communautés de communes et être porteuse d'ambitions insuffisamment affirmées dans le champ du développement durable.

La multiplication des pays a encore compliqué le paysage administratif français. Ainsi, si le pays n'est pas préalablement organisé sous la forme d'un ou plusieurs EPCI à fiscalité propre intégrant l'ensemble des communes inscrites dans son périmètre, il doit prendre une forme administrative sous la forme d'un GIP de développement local, à moins que les communes et groupements de communes concernées ne se constituent en syndicat mixte.

Les pays ont par conséquent contribué à créer des liens entre territoires qui ont pu se révéler utiles, mais ils ont également évolué vers une institutionnalisation qui risque à terme

¹⁹⁵ Les conseillers généraux verrouillent leur canton, conscients qu'il faut participer à l'intercommunalité pour ne pas perdre leur pouvoir. Dans beaucoup de cas, les limites des EPCI coïncident avec celles des cantons (F. TESSON, 2006).

d'aboutir à la création de fait d'un nouvel échelon administratif. Dans la perspective d'une couverture intercommunale complète du territoire français la mission estime que les pays auront rempli leur rôle et de ce fait, cessé d'être utiles. Elle recommande par conséquent que leur activité soit reprise par les EPCI compétents sur les territoires concernés.

Source : Rapport WARSMANN, supplément de *la Gazette des communes* du 8 déc. 2008, p 217.

La contre-attaque des pays

Les pays sont des structures de réflexion et d'anticipation au service des communautés de communes et des acteurs du territoire et ne peuvent, en aucun cas, être un échelon supplémentaire du "millefeuille administratif", ce sont des territoires de projet. [...]

La constitution des pays en syndicats mixtes leur permet de porter également des SCOT, outil relancé par le Grenelle de l'environnement et il faut se réjouir de la simplification législative intervenue récemment (LME du 5 août 2008) facilitant cette articulation pays/SCOT. [...]

L'évolution vers des pays stratèges, ce que sont déjà les pays les plus dynamiques, doit permettre, par exemple, d'affirmer les pays comme territoires de santé proposés par la future loi "BACHELOT" et plus largement en matière de services (en particulier en matière de services ou parallèlement comme territoire pertinent pour mieux répondre aux enjeux du Grenelle de l'environnement (par des SCOT plus ambitieux et la déclinaison de plans énergie territoriaux). A cet égard, l'originalité participative des pays -via les conseils de développement- doit être réactivée, pour en faire un véritable atout en faveur du développement durable.

Source : E. BLESSING (UMP) et J. GLAVANY (PS), *La Gazette des communes* du 20/10/2008.

Il y a encore un an, nous devons avouer que nous n'étions guère favorable aux pays, imaginant des structures "fantômes", guère utiles à l'aménagement du territoire. Mais après avoir lu divers articles à ce sujet, côtoyé des responsables de pays et pris connaissance de la situation en Espagne, nous sommes revenue sur notre premier avis. Les parlementaires ont tout à fait raison : le millefeuille territorial qui administre la France ne peut être que source d'illisibilité et de gaspillage d'argent. Mais les pays sont-ils les bonnes structures à éliminer ? « Le pays peut redonner toute sa place à la petite ville, et la petite ville peut être confortée dans son rôle d'identifiant du pays, dès lors qu'il ne peut y avoir de pays viable sans pôle urbain fort » (G. DORE, 2005, p 6). Les départements, défendant d'abord leurs propres intérêts, sont bien évidemment les premiers à vouloir leur disparition ; en attestent la remarque de M. LEBRETON et l'article de R. GUILLAUME sur les combats politiques aveyronnais entre départementalistes menés alors par J. PUECH, UMP, et les régionalistes représentés par M. CENSI, UMP, et M. MALVY, PS (R. GUILLAUME, 2006). La tutelle régionale sur la politique des pays ne plaide pas en leur faveur. Mais plus que les départements, ne faut-il pas plutôt sonner le glas des communautés de communes ? Beaucoup de responsables de pays nous ont rétorqué que cette idée était malvenue car les communautés de communes assuraient les investissements matériels et les pays l'animation et les investissements immatériels. Pourtant en Espagne, lorsque les comarcas (l'équivalent des pays) ont été institutionnalisées, les mancomunidades ont in fine disparu, leurs agents et compétences ayant été transférés. A notre humble avis, l'exemple espagnol devrait être médité. Nous avons remarqué que

nos pays présentait certaines cohérences géographiques et économiques. De surcroît, ils sont, en lien avec la loi, structurés par une petite ville. Pourquoi alors ne pas leur donner plus d'importance ? Car comme le disent à juste titre E. BLESSING et J. GLAVANY, certains portent déjà des SCOT¹⁹⁶. Or les SCOT sont des documents d'urbanisme que le Grenelle 2 de l'environnement veut comme pivots de la planification et qui sont les principaux artisans de l'application des SRADDT.

L'union des communes dans une logique de pays rentre plus dans une perspective d'animation territoriale que dans un processus économique. Mais la plus-value d'un pays repose sur les coopérations diverses qu'il soutient et qui donne naissance à une économie de partenariat, terreau adéquat pour une réussite des PER. Les petites villes négligées par les structures pays retrouvent-elles un semblant d'autorité et d'intérêt dans ces nouveaux pôles ?

B) LES PETITES VILLES ET LE CONTEXTE DE COMPETITIVITE : ENTRE IMPUISSANCE ET CHALLENGE

Dès 2004, une politique destinée à impulser l'innovation et à accroître la compétitivité des entreprises françaises est décidée en France, avec comme second objectif, un aménagement du territoire, dans le sens d'une redistribution des activités à travers le pays. Partant, le CIADT (Comité Interministériel à l'Aménagement et au Développement du Territoire) du 14 septembre 2004 consacre les pôles de compétitivité et celui du 15 décembre 2005 les Pôles d'Excellence Rurale (PER). Cette politique s'inscrit dans le contexte européen et national.

Nous insisterons sur les PER qui sont, dans notre espace d'étude, plus en lien avec les petites villes que les pôles de compétitivité qui s'adressent à des agglomérations déjà puissantes. Bien entendu, ce n'est pas le cas pour toute la France (par exemple dans le Choletais) : « *Nous observons un rapprochement effectif entre les pôles de compétitivité et les petites villes. Ces dernières sont le soutien et la base arrière des pôles. Nous devons les associer. De plus, toutes les petites villes ne connaissent pas une situation positive. Les pôles de compétitivité existent également pour les conforter et renforcer leur attractivité. Les petites villes jouent un rôle essentiel dans la hiérarchie urbaine* » (S. ESPARRE, 2005, p 25).

Les PER sont des instruments récents et il est encore trop tôt pour avoir un recul suffisant à leur encontre. Mais ceci ne nous empêchera nullement d'approcher d'une manière synthétique les PER implantés sur notre territoire.

1) La dimension territoriale de la politique de Lisbonne

Du fait d'une mondialisation accrue de l'économie, d'une concurrence de plus en plus exacerbée entre les territoires, le Conseil Européen s'est mis d'accord pour doter ses Etats-membres

¹⁹⁶ En 2009, 172 pays sur 370 recourent à un seul SCOT (source : ETD).

d'outils performants dans les secteurs les plus en pointe. Le Conseil Européen, réuni à Lisbonne en mars 2000, a donc convenu d'atteindre comme objectif : « *une économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une grande cohésion sociale* »

Les moyens pour atteindre cet objectif sont de soutenir l'attractivité et la compétitivité du territoire européen par des réformes structurelles et des actions sectorielles coordonnées entre les Etats-membres. L'idée-phare du processus de Lisbonne est le développement d'une économie basée sur l'innovation, facteur de compétitivité.

Les petites villes ne voient pas d'un très bon œil cette nouvelle politique européenne et n'hésitent pas à s'offrir une tribune dans *La Gazette des communes*, sous la plume de deux représentants de l'APVF. « *Depuis la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne, la nouvelle génération des fonds européens met l'accent sur la compétitivité et l'innovation. Alors que nos communes avaient pu jusque là mobiliser les fonds européens sur des politiques publiques très variées, ce resserrement des priorités, ainsi que la suppressions du zonage, constitue pour les petites villes une source d'inquiétude et de préoccupation* » (J-P. BALLIGAND, C. ROUILLON, 2008, p 9). D'un certain côté, les petites villes ont tort de critiquer la politique européenne. Le contexte économique s'est modifié et il faut s'y adapter, même sous la contrainte. Mais d'un autre côté, l'Etat doit leur fournir de bons outils pour soutenir leurs efforts de compétitivité.

Dans la même philosophie que les conclusions du Conseil Européen de Lisbonne, deux rapports voient le jour en France en 2004, année féconde quant à la publication de rapports concernant l'état de santé de l'économie française dans le contexte mondial de mutations économiques : délocalisations importantes, concurrence de plus en plus accrue des pays en voie de développement et apparition de l'économie de la connaissance.

2) Les rapports fondateurs de la politique de compétitivité en France

a) L'étude prospective de la DATAR : « La France, puissance industrielle »

En février 2004, la DATAR publie un livre qui a pour but la défense de l'industrie française en proie à des détracteurs qui parlent de "désindustrialisation" eu égard aux pertes de l'emploi industriel. Ce rapport rappelle l'importance de l'industrie au sein de l'économie nationale (pour la compétitivité, l'effet d'entraînement, pour les échanges et pour le progrès scientifique, etc). Or, en 2004, ce secteur souffre déjà de plusieurs failles :

- tassement dans la publication d'articles scientifiques et les dépôts de brevet ;
- concentration de la recherche et de la technologie en Ile de France et en Rhône-Alpes ;
- discordance entre l'implantation des établissements R&D et l'implantation des établissements industriels susceptibles d'en avoir besoin.

Les 8 pistes d'action de la DATAR :

1. Identifier et mieux mettre en valeur les "pôles de compétitivité" existants (SPL, clusters Rhône Alpes) ou potentiels.
2. Encourager les réseaux d'entreprises.
3. Investir dans les ressources humaines
4. Resserrer les liens industrie-recherche et industrie-enseignement.
5. Encourager la création et le développement des entreprises innovantes au sein des pôles de compétitivité.
6. Accompagner par des infrastructures de communication.
7. Promouvoir une politique de réseau au niveau européen.
8. Conduire le projet en partenariat étroit avec les régions.

En sus, d'une manière générale, l'attractivité de la France est faible pour les investisseurs français, limitée pour les étrangers et largement circonscrite à des stratégies patrimoniales (achat de bureaux ou d'immobilier résidentiel) (C. DEMAZIERE, 2007).

Le constat est net : d'une part, il faut réaménager le territoire ; d'autre part, il faut corriger le déficit d'attractivité dont souffre la France. Dans le même temps, la DATAR observe que des concentrations d'entreprises, dans une même branche d'activité, se repèrent déjà. Il serait donc pertinent d'enclencher une politique de pôle de compétitivité.

b) Le rapport de Christian BLANC : « Pour un écosystème de la croissance »

Le deuxième rapport est rédigé par Ch. BLANC, toujours en 2004. Ce dernier est plus alarmiste. Il insiste sur le contexte international caractérisé notamment par la concurrence des pays émergents pour les produits rapidement reproductibles. Il est important pour notre économie de s'en distinguer en investissant dans des produits de haute technologie et donc sur l'innovation. Or, la France n'a pas senti assez vite le danger que représentaient ces pays émergents. Pendant trop longtemps, elle s'est satisfaite d'un modèle industriel centralisateur et d'une organisation verticale de la prise de décision. De plus, notre industrie se fondait jusqu'alors sur des produits basiques, alors que le monde était rentré dans une économie de la connaissance, c'est à dire basée sur l'immatériel et l'innovation.

Ensuite, il rejoint le rapport de la DATAR quant à l'importance des réseaux d'entreprises et met en exergue le rôle que les régions ont à jouer dans ce processus. Nous sommes en 2003-2004 en plein débat concernant l'Acte II de la décentralisation. A cette occasion, la Région va d'ailleurs être reconnue comme chef de file des collectivités territoriales en matière économique. Pour E. DELBERQUE et G. PARDINI, « *les pôles de compétitivité constituent un laboratoire emblématique du deuxième Acte de la décentralisation* » (E. DELBERQUE et G. PARDINI, 2008, p 93).

En 2007, Ch. BLANC, dans l'article intitulé *La régionalisation pour le développement économique* insiste de nouveau sur le rôle de la région dans la réussite d'un *cluster*. Pour lui, un quatrième acteur doit se joindre aux trois autres que sont les universitaires, les chercheurs et les entreprises. Et ce quatrième acteur, c'est la Région. Il lui assigne un rôle de *faciliteur* de relations entre ces différents partenaires. Il le justifie en mettant en avant que « *les enjeux territoriaux font partie de ses impératifs de gestion et qu'elle est l'espace des déplacements quotidien en voiture. Un cluster*

pourrait être délimité d'une façon suivante : une entreprise n'est en mesure d'y participer que si elle se situe à moins d'une heure en voiture du cœur du cluster » (Ch. BLANC, 2007, p 112).

A la vue des conclusions de ces deux études, force est de constater qu'une politique de pôle de compétitivité ou d'excellence rurale est nécessaire en France. La quête de la compétitivité est tellement devenue "la solution miracle" que la DATAR s'est transformée, du moins temporairement, en DIACT : Délégation Interministérielle à l'aménagement et la Compétitivité des Territoires, que les Contrats de Projets Etat-Région (CPER) intègrent désormais un objectif "compétitivité" et que l'un des objectifs assignés aux fonds structurels européens pour 2007-2013 concerne "la compétitivité régionale et l'emploi". Mais cette politique convient-elle réellement aux petites villes ?

3) Les pôles d'excellence rurale : un intérêt mitigé pour les petites villes

Depuis des siècles, les habitants de certains secteurs du sud Massif Central ont appris à travailler ensemble autour d'artisanats et d'industries spécifiques en lien avec les ressources locales. Cela a débouché, au XXème siècle, sur des Systèmes Productifs Locaux et sur des pôles de compétitivité ou d'excellence rurale. Nous n'insisterons que sur les PER, l'annexe 18, p 798 relatant brièvement les caractéristiques des réseaux plus anciens.

a) Définition des nouveaux outils de la DATAR et listing des PER du sud Massif

Central

La DATAR recense sept facteurs de compétitivité d'un territoire : concentration et spécialisation, accessibilité, connection, capacité d'innovation, ressources humaines, qualité du cadre de vie et environnement, gouvernance et entrepreneuriat. La politique des pôles de compétitivité et des pôles d'excellence rurale consiste à réunir ces sept facteurs ou du moins le plus possible. Avant d'aborder les pôles présents dans notre zone et d'analyser leur rôle dans le renforcement économique ou territorial des petites villes, donnons-en la définition.

- ***pôle de compétitivité*** : « *Un pôle de compétitivité se définit comme la combinaison, sur un espace géographique donné, d'entreprises, de centres de formation et d'unités de recherche publiques ou privées, engagés dans une démarche partenariale destinée à dégager des synergies autour de projets communs au caractère innovant. Ce partenariat s'organise autour d'un marché et d'un domaine technologique et scientifique qui lui est attaché, et doit rechercher une masse critique pour atteindre une compétitivité et une visibilité internationale* » (définition de la DATAR, citée par M. CHEVALIER, 2007, p 36).
- ***pôle d'excellence rurale*** : Ces pôles doivent renforcer les synergies locales par l'association de divers acteurs (privés, publics, EPCI...). Un soutien prioritaire sera accordé aux projets concernant des territoires classés en ZRR ainsi que dans les communes qui ne sont pas situées dans une aire de plus de 30 000 habitants (c'est-à-dire les petites villes).

Jusqu'à présent, 379 PER ont été labellisés lors de la première campagne d'appel à projet. 89% de ceux-ci ont été menés à terme. Tout territoire de projet (pays, PNR, EPCI) peut déposer une candidature, sachant qu'elle sera évaluée selon cinq critères de sélection : une ambition en matière d'emploi ; une priorité au développement territorial durable ; un ancrage rural fort ; une conduite de projet multi-partenaire ; et une place affirmée à l'innovation.

Le premier appel à projet concernait quatre thématiques : la promotion des richesses naturelles, culturelles et touristiques ; la valorisation des bio-ressources ; le service et l'accueil de nouvelles populations ; et l'excellence technologique pour les productions agricoles, industrielles et artisanales.

Au final, sur notre territoire d'étude, se recensent 52 PER issus de la première vague (tab n°105, p 802). Mais la question qui se pose est celle de leur impact sur nos petites villes ?

b) Des petites villes peu concernées

Dans la logique du gouvernement et de son bras armé, la DATAR, les Pôles d'Excellence Rurale sont des outils destinés aux petites villes. Ils l'affirment clairement lors des IX^{ème} assises des petites villes centrées sur l'attractivité des territoires en 2005. « *Les Pôles d'Excellence Rurale, une fois constitués, aideront vos petites villes et les territoires ruraux à exploiter leurs forces et à devenir de véritables gisements de croissance et d'emploi. De nombreux domaines, comme ceux de l'agriculture, de l'artisanat, du tourisme et des énergies renouvelables, seront valorisés. A l'image des pôles de compétitivité, ces PER vous donneront très bientôt des moyens nouveaux pour jouer un rôle dans la compétition des territoires* » (B. HORTEFEUX, 2005, p 17).

En réalité, il semble que les PER privilégient beaucoup plus l'espace rural. Sur nos 52 PER, une quinzaine seulement est portée par un pays (tab n°105, p 802) et encore, tous n'apportent pas aux organismes urbains. Par exemple, le pays "Albigeois et Bastides" a soutenu un PER dédié à la valorisation des ressources forestières pour faire face « *aux problèmes de fermetures d'entreprises et aux inquiétudes pour l'avenir du monde rural* » (www.pays-albigeois-bastides.org). Mais cette initiative ne bénéficie qu'à quelques communes (Alban ou Rayssac), des communes rurales que nous n'avons même pas comptabilisées comme banlieue d'Albi ou Carmaux. Autre exemple de PER qui néglige les petites villes, celui du Pays Haut Languedoc Vignoble plus axé sur le patrimoine rural.

Il existe quelques cas rares où le PER constitue, en partie, un soutien aux unités urbaines. Dans le pays "Vignoble gaillacois, Bastides et Val Dadou", le PER consacré à l'habitat durable a permis la construction de 20 logements à Gaillac et 8 à Lagrave (appartenant à l'unité urbaine INSEE de Marssac) soit un tiers des logements prévus dans le PER. Et dans la présentation du PER sur le site du pays, il est clairement écrit qu'il est destiné à favoriser le maintien de la population et des services dans les zones rurales (www.pays-bastides-vignobles-gaillacois.fr). De même, le PER "bio-ressources des hautes terres" du pays de St-Flour-Haute Auvergne a permis la création de l'entreprise *Scandibois* et l'extension des ateliers de fabrication *Valporc* à Saint-Flour. Mais c'est bien peu pour soutenir une petite ville de plus de 10 000 habitants au dernier recensement. De toute façon, le peu de soutien à la

ville est exprimé d'une manière limpide par le président du pays, J. COUVRET : il s'agit de « *construire une économie rurale* » valorisant deux ressources locales, la forêt et les productions agricoles spécifiques à la montagne cantalienne (www.payssaintflourhauteauvergne.eu/fr).

Les outils mis en place par la DATAR ne semblent donc guère pertinents pour les petites villes. H. MAINET résume très bien cet état de fait : « *Les PER concernent plutôt le monde rural (même si les petites villes y participent), au titre d'animateur de ces espaces, les Pôles de Compétitivité sont destinés aux villes plus grandes compte tenu de la nécessité de disposer de ressources technopolitaines absentes des petites villes. [...] La petite ville ne bénéficie donc pas de politiques d'aménagement qui soient spécifiques* » (H. MAINET, 2008, p 16).

Certaines personnes sont très critiques vis-à-vis des PER. En atteste cette réflexion du chef de projet du Pays de St-Flour. « Mis en concurrence les uns avec les autres, chaque territoire organisé s'est retrouvé dans l'obligation de faire mieux que son voisin pour consommer le million d'euros du PER. Le PER a surtout permis d'apprécier les différences de moyens d'ingénierie disponible sur les territoires et la capacité des territoires à répondre vite » (S. HOUEMON, 2009, p 213). Nous serons moins catégorique que lui. Certes, les PER n'apportent guère aux petites villes mais leur philosophie est tout à fait acceptable. Aux structures porteuses d'avancer des projets pertinents, et de les défendre. Il n'est pas honteux de penser et d'être d'accord avec le fait qu'une sélection naturelle se fera entre les pays et les petites villes qui sauront sortir du lot et ceux et celles qui végèteront sans vision d'avenir perspicace en se trompant de secteurs à soutenir. Une autre critique beaucoup plus recevable est celle avancée par l'équipe de recherche de Toulouse le Mirail qui souligne que les PER ne sont qu'un appel à projet, opératoire sur une courte période et non une politique-cadre du développement (Collectif, 2009).

Dans ce chapitre 7, nous avons délibérément choisi de ne parler que des coopérations verticales entre petites villes (voire villes moyennes) et communes rurales, alors que nous aurions pu faire un éclairage sur les coopérations horizontales entre villes de même niveau urbain (les réseaux de villes de la DATAR). Tout au long de cette thèse, nous avons voulu montrer que le réseau urbain, classique, conservait une partie de sa valeur et que, dans un premier temps, il était préférable que les petites villes consolident leur position en tant que pôle structurant de l'espace rural plutôt que de chercher des complémentarités avec les villes d'un échelon identique. Les réseaux de villes ne sont pas contradictoires avec l'existence de réseaux urbains car ils permettent aux différents centres de conserver des équipements, voire d'en attirer de nouveaux. Toutefois, il serait dangereux de tenir absolument à promouvoir un réseau maillé à l'image de certains territoires chez nos voisins européens (en Allemagne par exemple). Notre système pyramidal traditionnel en serait déstabilisé et les petites villes comme l'ensemble des territoires qu'elles tiennent en pâtiraient.

Deux auteurs spécialistes du Massif Central nous confortent dans le fait de ne pas aborder la problématique des réseaux de villes ici. Dès 1995, C. JAMOT montre de réels doutes quant à la pertinence des réseaux de villes pour des espaces correctement structurés par un réseau cristallin : « Dans un contexte de réseau urbain centralisé, les espaces fragiles de la diagonale française n'ont peut-être pas intérêt à opter pour le pari aléatoire du passage du réseau urbain européen un système maillé, passage au sujet duquel on peut même se poser la question de savoir s'ils disposent des éléments suffisants d'intégration (en dehors des métropoles régionales). » (1995, p 104). En 1997, il réitère sa perplexité devant ce concept porté par la DATAR : « Il y a lieu de s'interroger sur l'intérêt d'une telle politique, pour toutes les régions qui disposent d'un réseau urbain charpenté selon le modèle de CHRISTALLER. Or elles sont nombreuses en France et occupent un espace spatialement dominant. Peut-être le concept s'y adapte-t-il mieux à un autre échelon qu'à celui des villes moyennes ? Peut-être, encore, faut-il chercher du côté d'une coopération entre les villes moyennes et leur métropole régionale ? Car, enfin, dans un contexte européen, la préoccupation urbaine majeure est plutôt de résister à la métropolisation qui appauvrit tous les échelons inférieurs de la hiérarchie urbaine. Mettre en réseau des villes moyennes amputées, afin de maintenir localement le niveau ville moyenne de la hiérarchie, ne serait pas un progrès en matière d'aménagement du territoire, ni une défense solide des milieux ruraux que l'on prétend ainsi sauver » (C. JAMOT, 1997, p 55). Quant à J-Ch. EDOUARD, il montre en 2000 que les petites villes du nord Massif Central ne s'inscrivent pas dans cette logique et ce pour deux raisons principales. Premièrement, leurs équipements sont trop sommaires et banaux pour rentrer dans un système d'échanges. Pour que les personnes consentent à effectuer de longs trajets, le bien doit en valoir la chandelle. De plus, les élus locaux ont, d'après J-Ch. EDOUARD, une vision plus traditionnelle de leur ville, un centre au service de l'espace environnant et non une unité collaborant avec d'autres unités urbaines.

Quoiqu'il en soit, les réseaux de villes dans le sud Massif Central sont très rares. Concernant les villes moyennes, nous pouvons citer ESTELLE qui relie Aurillac, Mende et Rodez depuis 1998 ; en 2010, le réseau de villes composé de Limoges, Brive et Tulle et datant de 1998, s'est agrandi avec Guéret, Périgueux et Cahors. Dans un article de la Gazette des communes du 12/04/10, il est mentionné que le ferment de leur association repose sur le projet de LGV Paris-Limoges-Poitiers et sur la perspective de l'ouverture de l'aéroport Brive-Souillac en 2011. Enfin, à la limite du Puy de Dôme et de la Haute-Loire, Brioude, St-Flour et Issoire ont décidé de s'unir en 2006, l'A75 représentant la colonne vertébrale et le poumon économique de leur réseau "Val d'Allier Sud".

Conclusion du chapitre 7 :

Comme partout ailleurs, la métropolisation se devine avec la concentration d'emplois supérieurs dans les grandes villes encadrant le sud Massif Central. Ce phénomène ne fait que renforcer la place qu'elles tiennent depuis des années dans le commandement de l'espace (par les universités, les CHRU) et dans le cadre d'un schéma cristallin. Quant à la mondialisation, elle se traduit par un changement de contexte économique, plus enclin à la compétitivité, par une mobilité de plus en plus accrue des biens et des services et par une nouvelle division du travail (division cognitive et non plus technique).

Le nouveau contexte économique, mondialisation et métropolisation associées au chantre de la compétitivité, a impulsé indirectement un retour vers le local. Une volonté d'enracinement et de développement endogène soufflent désormais sur les territoires et les pays, comme les PER, en sont les témoignages. La compétitivité est une aubaine dans le sens où elle crée de l'émulation et un sursaut d'optimisme pour les territoires les plus fragiles : « Il n'y a pas de territoires condamnés, il n'y a que des territoires sans projet » avançait D. VOYNET, 1999, citée par F. TAULELLE (1999, p 29) lors de la promulgation de la LOADDT. Les établissements exogènes, par la sous-traitance qu'ils génèrent, participent aussi à ce développement endogène. Un bémol est cependant à émettre : l'inconstance géographique de l'entreprise-phare qui peut être rachetée par une holding, non ancrée territorialement, et plus portée à pratiquer des délocalisations. Nonobstant, ces territoires ont acquis un savoir-faire et peuvent encore miser sur leur spécialisation pour résister à la concurrence, sachant que les pays recevant les établissements délocalisés se positionnent davantage sur la quantité obtenue rapidement que sur la qualité du produit fabriqué.

Conclusion Livre III

En dépit de son image de ruralité, le Massif Central présente une belle organisation cristallérienne de son réseau urbain, avec la présence de tous les niveaux urbains et un emboîtement des zones d'influence. Mais il faut admettre une adaptation du schéma cristallérien aux territoires à faibles densités. Dans 56% des cas, la zone principale d'attraction des villes (plus de 30% des achats effectués en ville) pèse plus de 50% des chalands de la petite ville. Et dans 47% des cas, la population de l'agglomération compte pour un bon tiers. Les petites villes vivent donc essentiellement sur leurs propres forces démographiques, la majeure partie de leur hinterland s'étant dépeuplée. Le danger est alors un trop grand amaigrissement de ces zones périphériques. Tout comme, et surtout, un dépérissement de leur masse de population, notion centrale du système spatial qui gravite autour d'elles.

Pour se maintenir, les petites villes doivent consolider leur masse économique. L'activité commerciale représente un domaine dans lequel les petites villes résistent. Certes, le nombre de commerces diminue (72% des villes en perdent) mais il faut bien faire la différence entre ce qui relève de l'adaptation générale du commerce aux pratiques actuelles et ce qui relève de paramètres locaux (baisse importante de la population, baisse du niveau de vie). De plus, le chapitre 6 a dévoilé la stabilité temporelle de leurs zones d'influence commerciale.

Pour continuer à encadrer l'espace environnant, les petites villes peuvent compter sur les services publics. Les entreprises publiques maintiennent encore le système cristallérien, bien qu'une logique d'équité territoriale explique qu'on en retrouve, disséminées, dans l'espace rural. Les réseaux d'entreprises privées sont, quant à eux, plus complexes. D'une certaine manière, les entreprises privées créent, elles aussi, une hiérarchie et confortent les réseaux cristallériens existants ; mais, d'un autre côté, lorsque les établissements exogènes sont issus de rachat, le milieu local n'est plus le bénéficiaire de cette action. Il ne fait que rentrer dans une stratégie de groupe, qui à plus ou moins long terme, va distancier les liens de l'établissement racheté avec son espace environnant. Les réseaux d'entreprises, dont le but est d'innover un territoire, s'apparentent alors à des systèmes prédateurs, si une dynamique locale n'est pas engagée pour les contrer.

Mais les petites villes, dans leur lutte pour conserver un réel rôle dans l'aménagement du territoire, ont besoin de s'appuyer sur les autres collectivités et sur des réseaux d'acteurs endogènes. *« Les petites villes ont besoin aussi de l'apport des niveaux hiérarchiques supérieurs. Les politiques territoriales et notamment régionales sont primordiales en termes d'accompagnement financier »* (J-Ch. EDOUARD, C. JERRETIE, 2009, p 123). Un exemple de ces collaborations est la signature de contrat de pays. La notion de pays est salutaire pour gommer l'émiettement gestionnaire du territoire français et voir se substituer une logique de projet à celle de guichet. Sa seconde vertu est de dépasser le paradigme espace rural/espace urbain en créant une entité où les deux mondes devraient vivre en parfaite harmonie, sans opposition l'un envers l'autre. Il est toutefois malheureux d'employer encore

le conditionnel. A l'instar de R. MARCONIS, nous sommes en faveur des pays : « *Dans un cadre législatif souple, bien adapté à la diversité de l'espace français, les pays apparaissent comme de bons outils pour accompagner les recompositions territoriales* » (R. MARCONIS, 2006, p 48). Ne l'oublions pas, plus qu'une marque de solidarité, un pays c'est un centre (la petite ville) et son territoire (sa zone d'influence). Or c'est la base même du schéma christallérien simplifié. Cependant, la création de pays doit être concertée, s'appuyant sur un réel projet économique et non sur des ambitions politiciennes. En outre, les enjeux économiques doivent être correctement appréhendés, et les lubies du moment exclues, comme par exemple considérer le tourisme comme un facteur de développement absolu en tout lieu. Par ailleurs, les pays, encore plus que les EPCI, sont entachés d'un « *déficit démocratique* » expression emprunté à Pierre SADRAN (P. SADRAN, 2005, p 46). La plupart des personnes appartenant au conseil de développement qui dirige le pays n'ont pas été élues au suffrage universel. La démocratie participative, locale, dont se glorifient les pays n'est qu'un leurre. Oui à l'information, à la consultation et la concertation mais non à la codécision¹⁹⁷ partagée entre élus et des personnes ne représentant pas l'ensemble de la population.

Le contexte économique qui voit l'émergence d'une politique de pôles ne doit pas être totalement diabolisé. Comme le souligne fort justement P. VELTZ, « *la concurrence traditionnelle et les organisations tayloriennes se satisfaisaient d'une segmentation spatiale rigide des fonctions et des emplois, laissant au territoire un rôle assez passif de pourvoyeur de ressources ; la nouvelle concurrence globalisée et les nouvelles organisations tendent à redonner au territoire un rôle sensiblement plus actif* » (2004, p 80). Les petites villes et leur territoire possèdent un destin lié, que les élus locaux le veuillent ou non. Pour réussir le pari de se maintenir malgré des conditions économiques difficiles, un projet de territoire élaboré par l'ensemble des acteurs sur le terrain sans arrière-pensée politique est incontournable. Ce projet porte une vision stratégique commune d'un futur possible et permet d'envisager des actions novatrices pour faire rentrer la petite ville et ses alentours dans l'ère de la compétitivité.

Enfin, au terme de ce livre, il faut se poser la question du seuil minimum d'habitants pour qualifier une cité de "petite ville" et réfléchir à partir de quel nombre d'habitants les pouvoirs publics doivent focaliser leurs efforts sur le pôle urbain ? En 2001, A. ODOUARD proposait le nombre de 5 000 car à partir de ce stade, les petites villes offre un ensemble de fonctions capables de permettre l'organisation d'un territoire rural (A. ODOUARD, 2001, p 56). Cette valeur est-elle raisonnable pour notre secteur d'étude et après toutes nos analyses ? Dans la législation française, le chiffre de 3 500 revient également souvent : apparition du recueil des actes administratifs dans une mairie, adaptation du système d'élection des maires et obligation de diffuser un rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable... Après réflexion, nous préférons le nombre de 4 500, seuil qui sépare les petites villes inférieures de niveau 1 de celles de niveau 2. Le rôle des petites villes inférieures de niveau 2 s'avère insignifiant : bassin d'emploi constitué de quelques communes, aucun spécialistes médicaux...

¹⁹⁷ Annexe n°19, p 803, pour une définition complète de ces termes.

Les livres II et III ont permis de tracer le portrait-type de la petite ville du sud Massif Central, exemple-type d'espaces interstitiels : une résistance démographique, une population âgée relativement importante (30%), des pertes d'emploi localisées, des commerces essentiellement banaux à la base de la hiérarchie urbaine, un commandement stable et correct de l'espace... Mais pour aboutir à la formulation d'une définition commune de la petite ville en espace fragile, nous ne saurions nous satisfaire d'une telle démarche franco-française. Il convient maintenant d'analyser la situation des petites villes des provinces de Castille et de Haute-Estrémadure, appartenant à la Diagonale du vide européenne.

Livre IV :
LES PETITES VILLES ESPAGNOLES,
UNE EVOLUTION A MEDITER

Introduction du Livre IV

« *Le milieu rural [de Castille et des Beiras portugaises] propose, au départ, des caractères assez proches de ceux du Massif Central – faibles densités humaines, récession démographique, discrétions des activités non agricoles – pour justifier d’utiles comparaisons. Une différence importante sépare cependant ces campagnes ibériques de celles de l’Auvergne : les bourgs-centres y sont inexistantes et les fonctions qu’ils exercent en France se reportent alors au niveau de la petite ville qui devient ainsi le premier niveau organisateur des territoires ruraux* » (C. MIGNON, 2001, p 9). Voici en quels termes C. MIGNON, spécialiste de l’Andalousie et professeur de géographie rurale à Clermont-Ferrand, présentait en 2001 la Castille et les Beiras portugaises.

Dans le cadre du programme européen *Interreg IIC* et en lien avec les Chambres de Commerces, le CERAMAC avait été invité à participer au projet « Organisation et revitalisation des territoires ruraux » en réalisant diverses études sur les bourgs-centres et les petites villes des espaces fragiles. Par cette thèse, nous poursuivons les prémices d’une recherche entamée par J-Ch. EDOUARD et C. JAMOT portant sur les provinces de Salamanque et Zamora (2001). Mais cette fois-ci, nos travaux incluent les provinces d’Avila et de Càceres. Le deuxième élément qui est venu par la suite conforter notre choix d’étudier des provinces espagnoles est la "Rencontre des petites villes franco-espagnoles" à Jaca en 2006, soulignant le souci à un niveau européen de fédérer ces entités urbaines, touchées *a priori* par des problèmes similaires.

Les bénéfices de la comparaison sont triples. Dans un premier temps, elle sert à mieux appréhender un phénomène (l’urbanisation des milieux interstitiels) et, au-delà, à produire des connaissances. Dans un deuxième temps, comparer, c’est mettre sur un même pied d’analyse des objets semblables pour ensuite les classer. « *La comparaison tend à opérer un classement des phénomènes observés. Classer signifie répartir, différencier. [...] Lorsque cet ordonnancement de la réalité comporte une visée classificatoire, il prend souvent la forme de typologies* » (C. VIGOUR, 2005, p 108). Ces typologies sont rendues nécessaires par le souci de synthèse qui anime chaque chercheur, et elles n’excluent nullement la généralisation. Enfin, dans un troisième temps, comparer peut être sous-tendu par un objectif d’action¹⁹⁸ ou plus modestement par une proposition au titre de l’aménagement du territoire. Sortir du cadre français, ne pas avoir une approche nombriliste des petites villes, apprendre des expériences étrangères pour ne pas répéter d’éventuelles erreurs et inverser le cours du destin en prenant les devants.

La connaissance du terrain espagnol est basée sur des voyages en Castille/Estrémadure pendant lesquels nous avons pu nous entretenir avec des élus, des acteurs économiques et des habitants

¹⁹⁸ « *La comparaison comme prélude à l’action, voilà une préoccupation bien ancienne pour les conseillers du Prince* » (C. VIGOUR, 2005, p 118).

tout simplement. Ces entretiens ont été largement complétés par une assez longue bibliographie. L'ancienneté des textes n'a pas été un frein, servant de base à une comparaison temporelle ; de même, le fait que les écrits ne portent pas obligatoirement sur nos sujets de prédilection facilitent des comparaisons interrégionales. Mais construire des équivalences est une activité exigeante. Il faut être prudent dans l'interprétation des données chiffrées (quel a été leur mode de production par exemple) ou des phénomènes car cette interprétation peut être biaisée par le contexte national, l'histoire du pays...

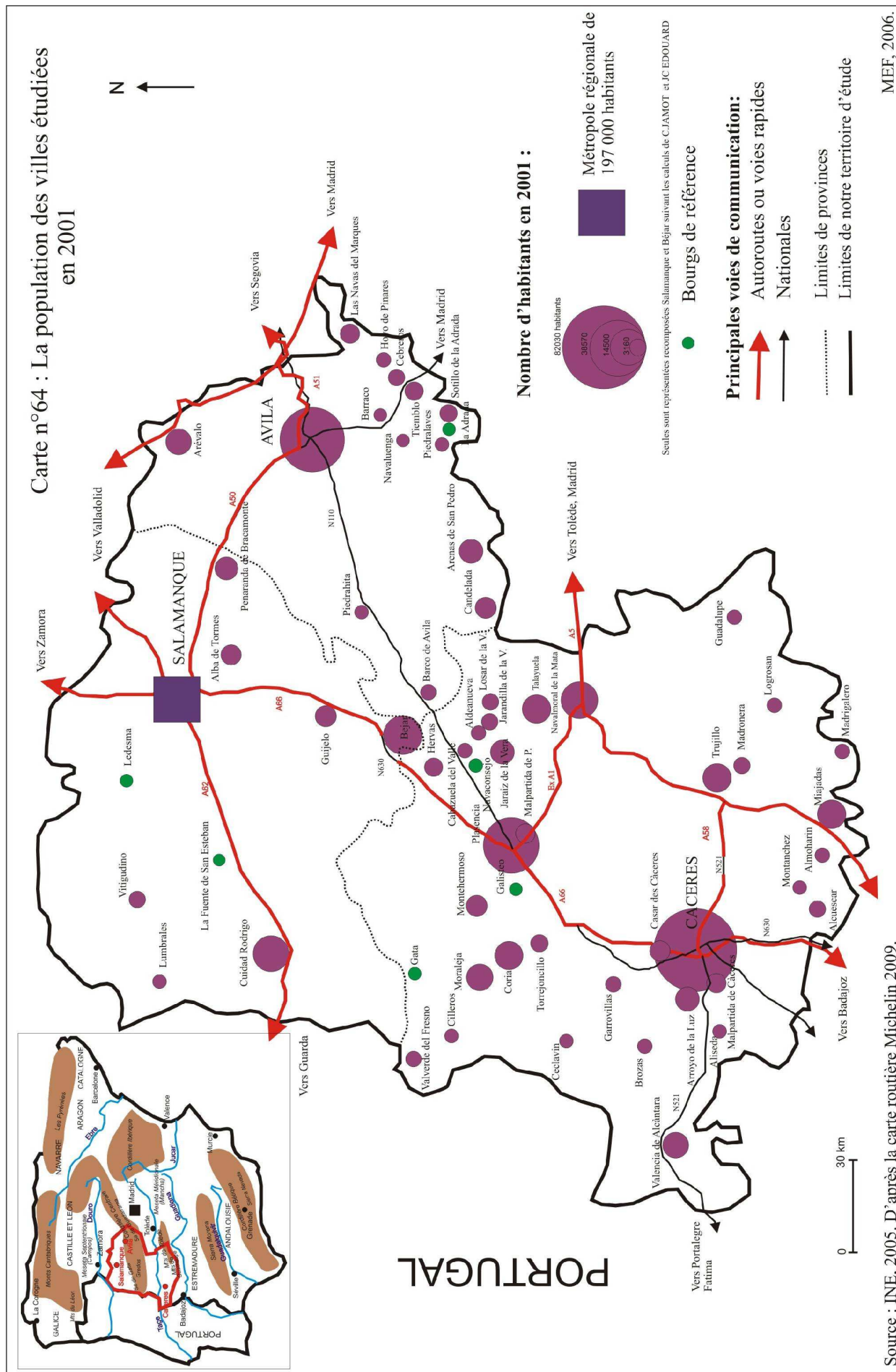
Afin de déterminer si les petites villes du sud Massif Central et de la Castille/Haute-Estrémadure présentent les mêmes caractères, il est logique d'aborder dans ce livre IV les principales problématiques auxquelles nous avons été confrontés dans les deux livres précédents. Dans un premier temps, les petites villes se démarquent-elles des espaces ruraux environnants ? Dans un deuxième, quelle est leur caractéristique fonctionnelle majeure ? Et enfin, de quelle manière structurent-elles l'espace ? Pour répondre à ces problématiques, nous allons étudier un échantillon de 56 villes qui comptaient plus de 2 000 habitants en 2001, date du dernier recensement général (carte n°64 ci-jointe). Cet échantillon se décompose de la manière suivante : une agglomération de 200 000 personnes (Salamanque), deux villes-capitales (Càceres 82 000 habitants et Avila 48 000 habitants), une ville de 38 500 personnes (Plasencia), 5 villes comprises entre 10 000 et 20 000 habitants, 12 entre 5 et 10 000 personnes et 35 moins de 5 000 habitants. Quelquefois, nous pourrons faire référence à six bourgs-centres¹⁹⁹, à la limite du monde urbain avec un peu moins de 2 000 habitants. Tous n'ont en effet pas disparu.

Le chapitre 8 porte sur les dynamiques démographiques des provinces de Salamanque, d'Avila et de Càceres. Après avoir subi un fort dépeuplement pendant un siècle, qu'en est-il aujourd'hui de la situation des campagnes et surtout des villes ? Avec une moyenne de 1,3 enfant par femme, l'Espagne, comme l'Italie, se classe parmi les nations les moins fécondes d'Europe, loin derrière la France avec 1,9 enfant par femme. Ce contexte national spécifique ne sera certainement pas sans incidences sur les taux de natalité et la capacité à renouveler la population. Des différences avec la France se feront peut-être jour.

Le chapitre 9 va s'intéresser à l'organisation territoriale de la Castille/Haute-Estrémadure. Dans ces contrées fragilisées par des densités très basses, trouverons-nous des traces d'un réseau cristallérien ? La déstructuration de l'espace rural (disparition des bourgs-centres) l'a-t-elle déstabilisé ? Pour mettre fin à nos interrogations, nous nous attacherons essentiellement à analyser les zones d'influence des commerces et celles de certains équipements publics de chacun des niveaux urbains que nous aurons identifiés préalablement.

¹⁹⁹ Galisteo, Navaconsejo, la Adrada, Ledesma, Gata et la Fuente de San Esteban.

Carte n°64 : La population des villes étudiées en 2001



Dans ce chapitre, nous aurons aussi à cœur de mettre en évidence les traits invariants qui décrivent les petites villes des espaces interstitiels, sachant que des spécificités propres à chacune d'entre elles vont pouvoir ressortir en liaison avec des facteurs locaux. Malheureusement, faute d'éléments suffisants, nous nous autoriserons des études de cas, proches de monographies.

Enfin, à l'instar de la France, la coopération entre des circonscriptions administratives locales est répandue en Espagne. Deux éléments similaires la caractérisent : une localisation préférentielle (le milieu rural) et un motif (pallier le manque de ressources). Plus développées en Galice, Catalogne, Aragon qu'en Castille/Estrémadure, nous avons quand même tenu à faire référence aux *comarcas* (l'équivalent de nos pays) pour deux raisons. Il est tout d'abord opportun d'étudier de quelle manière leur périmètre a été décidé. Se base-t-il sur les mêmes critères que ceux des pays ? Et quel est le rôle exact des *comarcas* ? Par ailleurs, certains géographes castillans et *extremeños* ont réfléchi à une *comarcalisation* fonctionnelle dans leur province d'origine et leurs premiers résultats sont pertinents quant au renforcement de la centralité des petites villes par cet outil d'aménagement du territoire.

Chapitre 8 : Des aspects démographiques en demi teinte

Analyser l'évolution démographique des petites villes espagnoles au cours de la dernière décennie s'avère opportun dans la mesure où nous cherchons à savoir si l'évolution des petites villes françaises est comparable à celle d'autres petits organismes d'espaces similaires. La métropolisation démographique au profit des grandes et moyennes villes s'est-elle aussi réalisée en Espagne ? Les petites villes s'assimilent-elles, là aussi, à des îlots en bonne santé démographique au milieu d'un espace rural fortement fragilisé ? Pour répondre à ces questions, il faudra replacer les villes dans leur contexte régional. Divers événements conjoncturels et structurels expliquent les tendances démographiques qui ont conduit à la décrépitude de l'espace rural et parallèlement à une forte urbanisation.

Nous analyserons, dans un premier temps, l'évolution sur le long terme (1900-1991) puis sur le court (1996-2005). Ensuite, nous expliquerons cette évolution par les classiques de l'analyse démographique : le croît naturel et le solde migratoire. Nous nous demanderons également quelles ont été les répercussions, tant spatiales que qualitatives, de cette évolution centennale.

D) LA CASTILLE ET L'ESTREMADURE : DEUX REGIONS SAIGNEES DEMOGRAPHIQUEMENT

Avant de débiter notre étude démographique, il semble normal de clarifier certaines définitions et de revenir sur quelques problèmes d'ordre méthodologique inhérents à la manière de faire de l'INE.

En France, l'INSEE distingue la population totale et la population sans double compte. La population totale est la somme de la population municipale, des doubles comptes (internes, militaires) et des détenus vivant dans les établissements pénitentiaires. Si nous considérons la population sans double compte, les élèves internes sont alors uniquement recensés dans leur commune d'origine.

A l'instar de notre pays, l'INE travaille avec deux types de population : *la población de hecho et la población de derecho*²⁰⁰, cette dernière étant équivalente à notre population sans double compte (C. JAMOT, J-Ch. EDOUARD, 2001). Le problème ici n'est pas tant la coexistence de ces deux populations dans les études, mais plutôt leur prise en compte alternative dans les analyses, obérant toute étude comparative dans le temps. En effet, pour la période 1986-1995, les données correspondent à la population *de derecho*. Or, en 1991, une première modification est survenue : on prend désormais comme référence, pour le recensement, le 1^{er} janvier de l'année et non plus le 1^{er} avril ou mai. Et à

²⁰⁰ *población de hecho* : número de personas que pernoctaron [passent la nuit] en el municipio en la fecha de referencia del Censo ; *población de derecho* : número de personas que oficialmente tenían [avaient] su residencia en el municipio en la fecha de referencia del Censo (INE).

partir de 1996 se produit un autre changement qui élimine la distinction entre *población de hecho* et *población de derecho*.

Si *el censo de población*²⁰¹ est réalisé environ tous les dix ans (les derniers datent de 1991 et 2001), l'INE recalcule chaque année la population totale des municipes, laissant toutefois les études approfondies sur les classes d'âge et les migrations uniquement pour les recensements décennaux.

Au delà des problèmes méthodologiques de comparaison évoqués ci-dessus, il nous a semblé pertinent d'analyser, en premier lieu, l'évolution de la population castillane et *extremeña* depuis un siècle : 1900-1991. Cela permettra d'avoir un aperçu du dynamisme centennal des petites villes au sein de leur espace en proie à de multiples mutations. Pour l'année 1900 toutefois, des données manquent pour certaines communes. Nous émettons l'hypothèse que ces municipes n'existaient pas à l'époque et que leur création postérieure est due à des partitions d'unités existantes (un phénomène rare en France).

En second lieu, nous mettrons en exergue l'évolution 1996-2001, une tranche temporelle que nous pourrions comparer avec la période intercensitaire 1990-1999 utilisée dans le cadre français. Les dynamismes démographiques visibles tout au long du XXe siècle agissent-ils encore ces dernières années ? Les situations et les tendances d'évolution sont-elles similaires (ou opposables) entre France et Espagne ?

Toutes nos données proviennent du site de l'INE : www.ine.es. Ce site permet de se procurer des informations par municipes : densité, structures par âge et CSP. Par contre, à la différence de la France, les taux de natalité et de mortalité ne sont pas apparents au niveau "communal" ; il faut donc les calculer à partir des chiffres bruts de naissances et de décès. Mais le plus gênant est l'absence de données claires sur le solde migratoire, problème auquel avaient déjà été confrontés d'autres chercheurs français : « *dans ce domaine, les statistiques espagnoles sont pour le moins lacunaires* » (C. JAMOT, J-Ch. EDOUARD, 2001, p 171).

A) L'EVOLUTION CENTENNALE 1900-1991 : CROISSANCE DES VILLES ET DECHEANCE DE L'ESPACE RURAL

Entre 1900 et 1991, les provinces de Salamanque, Caceres et Avila se différencient entre elles par l'évolution générale de leur population. Alors que les provinces de Salamanque et Caceres augmentent très faiblement : +/- 15% d'habitants en près de cent ans, la province d'Avila perd des habitants : -14%. Les provinces de Soria, Ségovie, Zaragosse et Zamora connaissent la même évolution négative. Mais l'évolution provinciale masque elle-même des disparités internes : aux pertes des campagnes s'oppose la croissance urbaine.

²⁰¹ *El censo de población* peut être complété par le *padron municipal*, base des listes électorales, remise à jour tous les cinq ans.

1) Une campagne moribonde

a) Des campagnes qui se vident

A l'instar des campagnes du Massif Central, celles de Castille et de Haute-Estrémadure sont saignées à blanc durant cette période (cartes n°65 a,b,c, p 807). Cette "catastrophe" démographique touche indifféremment les zones de montagne (Sierras de Guadalupe, d'Avila) et les zones de plaines (environs du barrage d'Alcàntara, secteur au nord de Càceres). Sur un siècle, les pertes démographiques peuvent être très importantes, souvent équivalentes à + de 50% voire + de 75% quelquefois.

Mais cette décroissance n'a pas été régulière tout au long du XXe siècle, s'accéléralant dans la seconde moitié. En effet, beaucoup de municipes où l'agriculture était la base fondamentale de l'économie atteignent seulement leur maximum démographique en 1950 (J. SERRANO MARTINEZ, 1998). A partir de là, la déchéance et l'agonie du milieu rural commence : « *Es sobre todo a partir de la epoca llamada del desarrollismo (1960-1975) donde Castilla y Leon sufre el declive mas significativo en los ultimos tiempos*²⁰² » (A. HERNANDEZ SANCHEZ, 1989, p 184).

Dans ce contexte, rares sont les municipes ruraux isolés qui gagnent des habitants (cartes n°65 a,b,c, p 807). Nous en repérons uniquement dans la Sierra de Gata et au nord de la province d'Avila. Quelques autres se dessinent autour des petites et moyennes villes. Toutefois, ils sont très peu nombreux : deux seulement à proximité de Ciudad Rodrigo et quelques autres autour des villes de la Vera. Enfin, certains se rencontrent le long des voies de circulation bien fréquentées, comme la route départementale entre Plasencia et Coria.

Ces pertes démographiques qu'a connues le milieu rural rappellent incontestablement le lessivage des campagnes du Massif Central. Mais quelques divergences dans le schéma d'évolution sont à relever. Le seuil maximum de population du Massif Central a eu lieu en 1830, soit près de 120 ans avant celui de la Castille/Estrémadure. Par la suite, une chute démographique s'est produite, s'accéléralant en début de siècle. En 1954, la région française atteint ainsi son seuil minimum d'habitants : 3 895 000 personnes (P. ESTIENNE, 1985, p 358) alors qu'à la même époque, les campagnes castillanes et *extremeñas* connaissent leur maximum démographique. Ces dernières se dépeuplent ensuite tandis qu'un regain démographique caractérise de nouveau le Massif Central : 4 012 000 personnes en 1982. De 1975 à 1982, on assiste même, comme dans une bonne partie de la France, à un accroissement démographique des communes rurales. Mais cet accroissement se limite à des régions précises, souvent à proximité de zones urbaines : piémont rhodanien, Monts du Beaujolais, quelques vallées des Cévennes, etc. Dans le même temps, le centre du massif -Haute Ardèche, Cantal, Lozère- se meurt (P. ESTIENNE, 1985, p 361).

b) Les facteurs de la saignée démographique des campagnes entre 1900 et 1991

De nombreuses régions rurales espagnoles ont été victimes d'une véritable déperdition démographique, limitée très modestement par la croissance des villes. Le solde migratoire est

²⁰² *llamada* : appelée ; *declive* : déclin.

l'élément-clé de cette évolution. « *L'ampleur du phénomène [l'émigration en Castille-León] apparaît avec plus de netteté si l'on élimine des statistiques les données relatives à la population urbaine qui masquent la gravité de l'espace rural. Il suffit de signaler que la population rurale n'est que de 1294435 habitants en 1981, soit presque un million de moins qu'en 1950* » (A. HUMBERT, 1992, p 20).

α) Le poids des facteurs économiques dans le solde migratoire

➤ Une agriculture archaïque et tardivement mécanisée

La Castille-León et l'Estrémadure appartiennent aux régions à l'agriculture archaïque, basée sur un système agricole de *secano*/élevage destiné à la consommation autarcique. Les exploitations souffrent de faibles rendements et d'une maigre productivité. Affaiblies par des structures foncières mal adaptées (pulvérisation des propriétés en Castille-León²⁰³), elles sont incapables de s'incorporer dans le processus et les lois du marché capitaliste. Le marasme et la stagnation économique sont le quotidien des campagnes, à l'époque surpeuplées. Tout pousse donc à l'exode pour soulager cette surcharge humaine.

Au cours des années 60, l'agriculture castillane et *extremeña* se mécanise, car intégrée dans un système d'ouverture. Mais cette mécanisation entraîne des pertes d'emplois, poussant une nouvelle fois les habitants de ces deux régions sur le chemin du départ. En Estrémadure, la mécanisation a ainsi fortement réduit l'utilisation de la main d'œuvre : une *dehesa* (une grande propriété dédiée à l'exploitation du chêne) employait en 1960 30 ouvriers permanents et 150 saisonniers. En 1970, on tombe à une dizaine de travailleurs fixes (A. HUMBERT, 1992).

D'autres raisons liées à l'évolution du système agricole justifient le dépeuplement des campagnes. Ainsi, Alfredo HERNANDEZ SANCHEZ (1989, pp 188-189) arrive aux conclusions suivantes, concernant la Castille-León, pour la période 1962-1982 :

- « *Los propietarios de tierras que toman el camino de la emigración son reticentes a la venta de sus propiedades*²⁰⁴. » En conséquence, des terres restent incultivées, rendant difficile l'installation d'autres agriculteurs.

- « *Se observa un aumento del tamaño de las explotaciones, debido al abandono de ciertas explotaciones marginales y, sobre todo a la fusión de explotaciones*²⁰⁵. » L'agrandissement des superficies des exploitations et la concentration de la terre ont favorisé une amélioration des rendements, l'émiettement étant un frein à la modernisation de l'agriculture. Mais cela, associé à une mécanisation intense, nécessite moins de main d'œuvre.

Nous ne nous attarderons pas sur les spécificités des campagnes du Massif Central car cela nous éloignerait de notre thématique urbaine. Nous ne rappellerons qu'une seule idée. Dans cette région française aussi, l'agriculture n'a apporté que rarement la prospérité. Presque partout, la vie

²⁰³ 90% des propriétés n'atteignent pas 10 ha au début des années 60 (A. HUMBERT, 1992).

²⁰⁴ *tomar* : prendre ; *camino* : chemin.

²⁰⁵ *aumento del tamaño* : augmentation de la taille.

rurale ancienne était fondée sur une polyculture associée à un polyélevage (P. ESTIENNE, 1998, p 44). Les dures conditions de vie, comme les fortes densités, poussèrent dès la fin du XIXe siècle les habitants du sud Massif Central sur les routes de l'exode, principalement vers les grandes villes et les petits centres industriels de la région. Au cours du XXe siècle, l'agriculture du Massif Central s'est elle aussi mécanisée, modernisée et a continué avec un nombre d'exploitations moindre. En Lozère, par exemple, les 4/5 des exploitations ont disparu depuis 1900 (P. ESTIENNE, 1998, p 47).

Parallèlement aux transformations que subit l'agriculture espagnole, la décadence des anciennes activités artisanales joue également comme facteur d'évolution négatif des campagnes (J. VILA VALENTI, 1968). La cause en incombe à une ouverture plus grande des marchés et à une production standardisée liée à la mécanisation. L'exode agricole s'est donc accompagné d'un exode rural.

➤ **Les conséquences d'une industrialisation sélective du pays**

Alors que l'agriculture souffre de difficultés conjoncturelles (suite de mauvaises récoltes) et structurelles, le gouvernement décide d'intégrer l'économie espagnole dans le capitalisme mondial. La période d'accroissement économique qui en résulte est plus connue sous le nom "*el desarrollismo*". Cette envolée économique va essentiellement se baser sur l'amélioration de l'industrie. Ainsi, toute une série de plans vont générer des actions en faveur de l'industrie lourde, de la production électrique et du secteur textile. Et toutes ces actions se font au profit des régions les moins industrielles de l'époque.

Le *Plan de Estabilizacion* de 1959 qui devait assainir la situation économique de l'Espagne (stabilisation des prix, équilibre de la balance des paiements) est suivi en 1964 du Plan I de Développement (1964-1967). Ce dernier crée des pôles de promotion à Burgos, Huelva et des pôles de développement industriel à la Corogne, Vigo, Zaragosse, Valladolid et Séville. Le Plan II (1968-1971) favorise les vallées de l'Ebre et du Guadalquivir et impulse de nouveaux pôles de développement à Oviedo, Cordoue et Grenade.

Cette politique sélective va être à l'origine d'une véritable fracture entre les régions bénéficiaires des aménagements (Barcelone, Biscaye, Guipúzcoa et Madrid) et les autres se caractérisant encore par une structure économique très traditionnelle (Avila, Càceres, Badajoz, Orense...). Les régions "élues" vont être très attractives car pourvoyeuses d'emplois. Des flots de migrants s'écoulent donc vers elles. « *Jamas en la historia de España un numero tan elevado de personas en tan corto espacio de tiempo cambio de domicilio* » (J. SERRANO MARTINEZ, 1998, p 154). Chaque région industrielle attire une population bien spécifique : Barcelone reçoit davantage des Espagnols de la partie orientale du pays, tandis que Madrid aspire de forts contingents des deux Castilles et d'Estrémadure (J. VILA VALENTI, 1968). Les déséquilibres territoriaux résultant de cette période se voient sur la carte des densités d'aujourd'hui (carte n°6, p 658).

β) Une tradition de migrations

Les *migraciones exteriores* : conséquence d'un niveau de vie très faible, l'exode a toujours été considéré comme la meilleure des solutions par les Espagnols. Les mouvements de population au-delà des frontières du pays sont les plus importants entre 1853 et 1975 (R. BOSQUE CANDEL, 2004). Cette tranche temporelle se scinde en deux périodes, suivant la destination des émigrés.

Au XIX^e siècle, et jusqu'en 1950, "*la emigracion ultramar*"²⁰⁶ notamment en direction de l'Amérique latine est surtout appréciée par les habitants de Galice, des Asturies et des Canaries. Mais quelques *Extremeños*, déjà coutumiers de ces péripéties lointaines (cf. la découverte du Nouveau Monde), ont également pu tenter le voyage. A cette époque, la tentation de l'émigration lointaine est la plus forte, car les villes espagnoles s'avèrent encore incapables de fournir suffisamment du travail et des conditions de vie décentes.

Après 1950, un changement de direction s'impose, l'émigration transocéanique s'épuise pour laisser place à l'émigration vers les pays européens qui, à ce moment là, sont en plein essor et manquent de main d'œuvre. Les migrants qui vont tenter leur chance en Europe occidentale appartiennent alors à quatre provinces dont deux appartiennent à notre espace d'étude : Andalousie, Galice, Castille et Estrémadure (R. BOSQUE CANDEL, 2004). Nos régions sont donc affaiblies par un solde migratoire négatif, principal responsable de la déperdition démographique depuis le début du siècle et du vieillissement de la population par le départ des forces-vives.

Les *migraciones interiores* : déjà habitués aux migrations temporaires²⁰⁷, les habitants de Castille-León et d'Estrémadure finissent par migrer définitivement. Ce changement de logique s'amorce dans les années 60 en direction de régions bien précises : les régions nouvellement industrielles citées précédemment et les aires touristiques méditerranéennes et insulaires.

Ces migrations sont si importantes qu'il n'y a pas de précédent dans l'histoire de la Castille (A. HERNANDEZ SANCHEZ, 1989). Mais les migrants ne vont pas tous partir directement en direction des régions dynamiques ; cela peut se faire en plusieurs étapes, résumées ainsi par José SERRANO MARTINEZ (1998, p 150) : « *La mayor presion demografica en los espacios rurales, que eran los mayoritarios, originan ciertos flujos emigratorios hacia las cabeceras comarcales ; de unos y otros hacia las capitales de provincia, y desde estas y los anteriores hacia otras direcciones focales españolas, o bien hacia la emigracion exterior* ».

Le sud Massif Central, lui aussi, n'a pas été épargné par l'émigration, d'où son surnom de « *grande pépinière de migrants* » (P. ESTIENNE, 1985, p 364). Migrations externes et internes ont été son lot commun. Dans la première catégorie, nous pouvons citer les Cantaliens de Nouvelle Castille. Dès le XVII^e siècle et encore plus les siècles suivants, les habitants de la partie occidentale du Cantal vont s'installer massivement dans la Meseta, en Nouvelle Castille. Ils s'adaptent fort bien à ces

²⁰⁶ Désormais, les migrants porteront le nom *d'indianos* lors de leur séjour au pays.

²⁰⁷ Les *cuadrillas* étaient par exemple les ouvriers agricoles castillans qui partaient moissonner du Levant aux montagnes de Cuenca.

contrées pré-industrielles et occupent deux métiers particuliers. Les Mauriacois se spécialisent dans la fabrication de pain et les Aurillacois ont la main mise totale sur la vente de tissus. De merciers-colporteurs, les « *Auvernès famélico* » du Siècle d'Or²⁰⁸ sont devenus marchands drapiers. Mais si les boulangers auvergnats sont bien acceptés à Madrid, les marchands drapiers sont refoulés par les corporations madrilènes en dehors de la capitale vers la "province". Même après la guerre franco-espagnole menée par Napoléon, les Cantaliens continuent d'affluer vers la Nouvelle-Castille²⁰⁹ et ce, pour une raison précise : « *Aujourd'hui plus que jamais, l'Espagne a besoin d'appeler les étrangers dans son sein pour remplir les vides de sa population et développer son industrie par l'exemple de la concurrence* » (Propos d'un consul le 10/12/1818, rapporté par R. DUROUX, 1985, p 289). Toujours boulangers ou drapiers, ils ouvrent aussi désormais des bazars, les commerces de détail manquant dans les provinces espagnoles concernées. Au début du siècle, les Auvergnats sont donc bels et bien encore présents dans la Péninsule Ibérique : « *Malgré la baisse progressive de leur nombre, les Cantaliens du Centre forment jusqu'à la première guerre mondiale une colonie digne de ce nom : en 1906, la colonie ne possède pas moins de 35 tahonas [établissements de boulangers-meuniers] et 16 panaderias [boulangeries] à Madrid et maintient sa présence dans une soixantaine de bourgs* » (R. DUROUX, 1985, p 282).

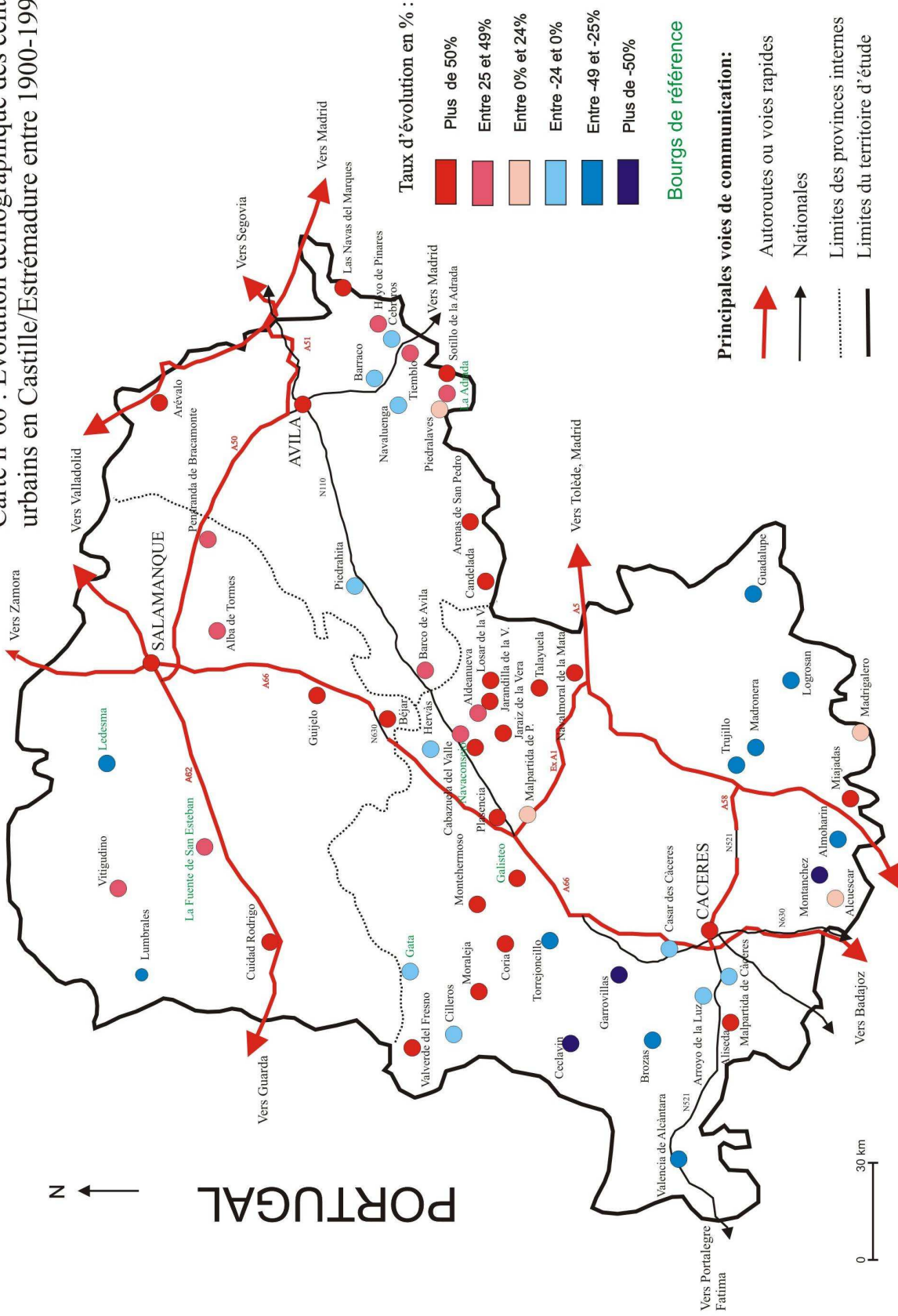
L'émigration temporaire a également permis d'améliorer quelque peu le quotidien des habitants du Massif Central. Le développement des vignobles et la croissance urbaine provoquent des flux en direction du sud et en direction de Paris. Certaines régions se spécialisent et fournissent des limonadiers (sud Cantal et Aveyron) ou des paveurs (région d'Ussel en Corrèze, etc).

Les campagnes du sud Massif Central comme de la Castille/Estrémadure possèdent donc de nombreux traits communs : pauvreté, dureté du milieu, dépopulation par un solde migratoire négatif. Mais certains secteurs s'en sortent mieux que d'autres et, dans les deux cas, ce sont les villes qui tirent leur épingle du jeu.

²⁰⁸ Le Siècle d'Or correspond à l'apogée de l'influence de la culture espagnole dans le monde. Il court de 1492 (découverte de l'Amérique) à 1681 (mort du dramaturge Calderón).

²⁰⁹ L'Ancienne Castille, celle des provinces de Salamanque et d'Avila a toujours été délaissée par contre.

Carte n°66 : Evolution démographique des centres urbains en Castille/Estrémadure entre 1900-1991



Source : INE.

MEF, 2006.

2) Des villes en meilleure posture que l'espace rural

a) Des villes majoritairement attractives

α) L'état des lieux

En règle générale, les petites villes de Castille et de Haute-Estrémadure connaissent une envolée démographique entre 1900 et 1991 (carte n°66 ci-jointe). Sur les 56 entités étudiées, 35 soit les deux tiers voient leur population augmenter (tab n°106, p 809). Cette poussée est remarquable avec des taux exceptionnels : ainsi, plus de la moitié de ces villes croissent de plus de 50% (tab n°107). 11 atteignent même le seuil de doublement de leur population avec des taux supérieurs à 100%. Dans ce lot se retrouvent toutes les "grandes villes" d'aujourd'hui : Salamanque +365%, Càceres +398%, Avila + 320%, Plasencia + 349%. Les petites villes ne sont pas en reste : Sta Marta de Tormes²¹⁰ + 4260%, Talayuela +1714%, Moraleja +300%, Terradillos +290%, Coria +258%, Navalnoral +238%, Guijuelo +226%, Villamayor +136%, Jaraiz +111%, Arévalo +103%.

Tab n°107 : Rythme d'évolution des villes en croissance entre 1900 et 1991

Taux d'évolution démographique	Nombre de villes
+ 100%	11
50-99%	11
25-49%	10
0-24%	4

Source : INE.

Le groupe qui a davantage ressenti la poussée démographique est celui des villes qui, au début du siècle, n'étaient que des bourgs-centres avec moins de 2 000 habitants. A part la Fuente San Esteban, la Adrada, Navaconsejo et Galisteo qui sont demeurés des municipes ruraux, les 12 autres sont en 1991 des petites villes avec plus de 2 000 habitants. Quant aux capitales de provinces, elles sont parmi toutes les villes celles qui ont crû le plus intensément, avec des taux d'évolution de plus de 300%. C'est vers elles que se sont dirigés en priorité les flux migratoires.

Tout au long du XXe siècle, le Massif Central s'est lui aussi fortement urbanisé. En 1985, P. ESTIENNE notait que sur 339 communes urbaines, un tiers avait connu depuis 1962 des croissances constamment supérieures à 10% d'un recensement à un autre (phénomène qui touchait en priorité les communes de banlieue), un autre tiers une croissance plus faible et le dernier tiers un déclin démographique.

β) Les raisons de la forte croissance démographique des villes

➤ Le rôle du solde naturel

L'urbanisation explose dans les années 60-70. Or, à cette époque, le solde naturel atteint son plus haut niveau de l'Espagne du XXe siècle (tab n°108). C'est-à-dire qu'en plus de croître par le solde

²¹⁰ Sta Marta de Tormes, Terradillos et Villamayor ne sont pas étudiées en tant que telles mais incorporées dans l'agglomération de Salamanque.

migratoire, les villes vont s'autoalimenter par un solde naturel très positif dû à une forte natalité : + 20‰ et à une mortalité en continuelle diminution : en dessous de 10‰.

Tab n°108 : Taux de natalité et de mortalité (‰) en Espagne de 1900 à 2002

	1900	1930	1950	1960	1970	1979	1985	1990	1996	2002
TN	34,5	29,2	20,02	21,6	19,5	16,22	11,85	10,30	9,23	10,65
TM	24,4	19	10,8	8,65	8,33	7,85	8,12	8,55	8,58	8,71
CN	10,1	10,2	9,22	12,95	11,17	8,37	3,73	1,75	0,65	1,94

Source : J. SERRANO MARTINEZ, Crecimiento de la población urbana española y complejidad del modelo de organización de su red urbana, *Papeles de Geografía*, n°28, 1998, pp 145-164.

INE pour le taux de 2002.

Dans le Massif Central, le dynamisme démographique du fait du croît naturel positif ne caractérise pas toutes les villes. Seules sont majoritairement impliquées les banlieues qui ont reçu des populations jeunes. Entre 1950-1970, les taux de natalité sont donc très élevés et les taux de mortalité bas. Or dans la période suivante, les taux de natalité et de fécondité chutent et si la croissance globale reste positive, elle le doit à l'absence de personnes âgées et toujours au solde migratoire positif.

Au cours du XXe siècle, l'Espagne est connue pour sa forte fécondité, aussi bien dans les campagnes que dans les villes. De ce fait, le solde naturel n'est pas le facteur de différenciation entre les villes qui augmentent et les villes qui décroissent. Le solde migratoire détient alors le rôle-clé dans l'évolution urbaine.

► Le renforcement des villes-capitales et leur extension spatiale

Créées en 1833, l'Etat ne dote les capitales provinciales de l'ensemble des activités administratives qu'à partir des années 1950, époque à laquelle l'Etat développe et étend ses compétences. Il localise dans ces capitales tous les services liés aux ministères. En conséquent, les offres d'emplois vont attirer de multiples personnes, le croît naturel positif maximisant ce nombre de nouveaux urbains. Au cours du XXe siècle, Salamanque, Càceres et Avila ont donc fortement augmenté leur potentiel humain (cartes n°65, p 807).

Dès lors, la progression numérique s'est traduite spatialement. Les villes-capitales ont pu, par leur extension, englober des petites villes, faisant d'elles de véritables pôles structurants de leurs zones de banlieue et de périurbanisation. Le cas est flagrant en Castille où Terradillos, Villamayor et Santa Marta de Tormes appartiennent désormais à l'agglomération salamanquaise. Leurs taux d'évolution sont révélateurs de cette énorme poussée urbaine (cf. p 459). Mais ce phénomène est récent car, en 1968, M. DE TERRAN notait à propos des grandes villes de la Vieille Castille : « *Este crecimiento de población no se tradujo en una mayor extensión de la superficie urbana. Dos siglos de decadencia habían dejado dentro los límites tradicionales muchos espacios libres. Se realizó una ocupación mas completa del suelo urbano* » (M. De TERRAN, 1968, p 142).



Photo n°47 : Aspects de la vieille ville de Càceres qui héberge encore les bâtiments administratifs les plus prestigieux. Le patrimoine architectural de la ville est l'un des éléments de la politique touristique de la ville (Source : carte postale – M. GALAN).

Il faut toutefois noter que la dynamique urbaine est beaucoup moins intense autour d'Avila et de Càceres (cartes n°65ab, p 807). L'explication réside peut-être dans la grande superficie de ces deux capitales. La ville moyenne de Plasencia, quant à elle, a bien initié un phénomène d'urbanisation. Malpartida de Plasencia est en hausse, Galisteo également. Mais dans ce cas là joue aussi le dynamisme de l'agriculture.

➤ La fonction d'accueil des villes

A l'instar des villes-capitales, les plus petites villes ont pu connaître un processus de tertiarisation (développement des services publics notamment l'enseignement, la santé, etc) pour servir et ravitailler au mieux leur *comarca*. Ces offres d'emplois qu'elles ne pouvaient pas proposer au tout début du siècle attirent désormais vers elles les ruraux alors désœuvrés. En plus d'une offre de travail, ces ruraux ont l'espoir de trouver un confort et des conditions de vie plus agréables.

De plus, pendant le laps de temps étudié (1900-1991), les villes ont pris l'habitude d'accueillir des personnes "exogènes", puisque nombre d'entre elles ont servi de refuge pendant la Guerre Civile, même si cette période et la longue après-guerre altérèrent le processus d'urbanisation générale de l'Espagne en cours depuis le début du siècle (J. SERRANO MARTINEZ, 1998).

Un solde migratoire positif explique aussi en grande partie la croissance urbaine dans le sud Massif Central. « Pour les deux tiers, les communes urbaines attirent des migrants. L'évolution des communes suburbaines est significative : de 1968 à 1975, les trois-quarts reçoivent des immigrants qui justifient le gonflement de leur population ; de 1975 à 1982, la totalité » (P. ESTIENNE, 1985, p 369).

► La politique de colonisation agraire de Franco

Pour sortir les régions rurales de la misère et pour freiner l'exode croissant au départ de la campagne (R. BOSQUE CANDEL, 2004), Franco lance un processus de colonisation agraire pour lequel il fait de l'Estrémadure sa vitrine. La mise en œuvre de cette colonisation qui relève d'un organisme d'État²¹¹ consiste en un encouragement à l'intensification de la production agricole, notamment par l'irrigation et par des terres prélevées sur les grandes propriétés. Car il ne faut pas oublier que si la Castille souffre de micropropriétés, l'Estrémadure est le terrain privilégié du latifundisme, annonçant déjà les structures agraires du sud du pays.

Une fois les grands propriétaires expropriés, on établit sur les terres des *asentamientos de colonos*²¹² (ou *pueblos de colonización*) qui pratiquent l'agriculture irriguée. Les barrages de Gabriel y Galan, celui de Valdeopiso (carte n°2, p 653) ont ainsi transformé en *regadio* tout le secteur nord de la province dont le centre est Coria. Ici, ces aménagements sont connus sous le nom de Plan Càceres (M. De TERRAN, 1968).

Cette politique de colonisation a eu une forte influence sur l'envolée démographique de Coria et Moraleja, fait confirmé par nos interlocuteurs. Ces deux villes, en plein cœur d'un secteur agricole désormais riche, accroissent leur population avec des taux importants : + 300% pour Moraleja et +258% pour Coria. Mais l'expansion démographique ne s'arrête pas à ces deux villes et touchent aussi leurs alentours : « *La repoblacion ha alcanzado a la comarca de las Hurdes, que por su pobreza y la misera condicion de vida de sus habitantes fue estimada y sentida como uno de los rincones de España de mas urgentes redencion*²¹³ » (M. De TERRAN, 1968, p 174).

Les villes au centre de ces nouveaux espaces de *regadio* ont grossi avec l'arrivée de nouvelles populations agricoles, mais aussi par toute une population travaillant dans les services et industries en liaison directe avec ce secteur économique. Ce qui fait dire à A. BAIGORRI que : « *el regadío constituye, en la actualidad, el principal elemento vertebrador del territorio y la economía extremeña* » (1995, p 6).

► Des événements ponctuels

Des causes inhérentes à chaque ville expliquent la progression démographique de certains centres urbains. A Navalmoral de la Mata, par exemple, la hausse doit beaucoup à la construction du barrage de Valdecañas. Cet ouvrage a eu deux influences : une directe puisque la population des villages engloutis s'est concentrée à Navalmoral et une indirecte car sa construction a nécessité beaucoup de main d'œuvre masculine. Or celle-ci s'est mariée sur place. Cette dynamique démographique très positive s'est poursuivie par la fondation, dans les années 70, de la centrale nucléaire d'Almaraz, attirant d'autres habitants pour y travailler.

²¹¹ Institut National de Colonisation en 1939, puis l'Institut de Réforme et de Développement Agricole en 1971.

²¹² Les parents d'une de nos interlocutrices à Moraleja sont venus sans argent tenter leur chance dans ce coin d'Estrémadure, loin de leur municipe d'origine : Madronera et Torreorgaz.

²¹³ *Alcanzado* : atteint ; *pobreza* : pauvreté ; *rincones* : coins.

Guijuelo, petit village de 1 457 âmes au début du siècle, a grossi, lui, sous l'effet de son industrialisation. Partant d'un produit local, le cochon, il a su se tourner vers l'industrie agro-alimentaire du jambon. Le résultat de cette réussite économique se traduit par une explosion urbaine puisqu'en 1991 il atteint 4 900 habitants.

La qualité des voies de communication s'avère être un facteur décisif quant à la croissance des villes. Toutes les villes situées sur de grands axes, à l'exception de Trujillo, Casar, Malpartida de Càceres et Arroyo de la Luz, possèdent des taux d'évolution positifs voire très positifs. Le deuxième facteur déterminant est la vitalité de l'agriculture des campagnes environnantes. Les secteurs agricoles fertiles comme la plaine céréalière autour de Peñaranda de Bracamonte, les vallées du Tietar et du Jerte aident au développement urbain (carte n°2, p 653). Enfin, le secteur irrigué autour du rio Alagon, avec les villes de Moraleja, Coria, Montehermoso et le bourg-centre de Galisteo, permet une croissance accrue de la population depuis un siècle. Madrigalero et Miajadas, localisées dans une *vega* créée à partir du Guadiana, connaissent le même phénomène.

b) Un tiers des villes en perte de vitesse

a) L'état des lieux

Les entités en perte de vitesse sont quand même assez nombreuses : 21 sur 56, soit 37% de l'échantillon (tab n°106, p 809). 9 de ces unités perdent de la population, à un rythme plutôt modéré, entre -24% et 0% (tab n°109). En revanche, la situation est plus inquiétante pour les 12 autres qui ont vu disparaître entre le quart et la moitié de leurs effectifs (voire plus).

Tab n°109 : Rythme d'évolution des villes en crise entre 1900 et 1991

Taux d'évolution démographique	Nombre de villes
-24 ; 0%	9
-49 ; -25%	8
-74 ; -50%	4

Source : INE.

La chute démographique concerne essentiellement les villes de plus de 4 000 habitants à l'époque (tab n°106) : Ceclavin -57%, Brozas -55%, Garrovillas -52%, Torrejoncillo -35%, Valencia de Alcàntara -37%, Trujillo -35% et Arroyo de la Luz -8%. Mais les villes de 2 000 à 4 000 ne sont pas à l'abri de cette baisse démographique et certaines comme Gata, 2 335 habitants, et Ledesma, 3399 habitants en 1900 sont devenues aujourd'hui des bourgs-centres.

β) Les facteurs explicatifs du déclin démographique dans certaines villes

➤ La métropolisation démographique, source de départs des petites villes

Tout au long du XXe siècle, les capitales de province ont exercé une forte attraction, notamment sur les petites villes les plus proches, mais assez éloignées pour ne pas bénéficier de l'étalement spatial. Ledesma a souffert de sa proximité (31 km) et de sa localisation sur un axe routier

la rapprochant de Salamanque (C. JAMOT, J-Ch. EDOUARD, 2001). Garrovillas à 37 km de Càceres a peut-être subi le même sort.

La curiosité, ici, réside dans l'évolution négative d'Arroyo de la Luz, Casar et Malpartida, qui auraient pu profiter de la dynamique positive de Càceres et connaître des taux d'évolution positifs. Or ce n'est pas le cas. Il faut le mettre sur le compte de l'immense superficie du municpe de Càceres. Arroyo de la Luz, Casar et Malpartida ont donc elles-aussi subi l'attraction de la ville-capitale, leurs habitants s'installant dans les limites communales de Càceres.

➤ Un trop grand isolement

Certaines petites villes ont pu souffrir d'un éloignement par rapport à leurs capitales provinciales respectives, très dynamiques et d'un enclavement par rapport aux voies de communication. L'amélioration de certaines voies de communication à partir des années 60 a conduit à « *la marginación progresiva de muchos de estos centros urbanos que progresivamente se fueron quedando aislados, a causa de su alejamiento de estas vías centrales*²¹⁴ » (J. SERRANO MARTINEZ, 1999, p 176). Les restructurations du chemin de fer à la fin des années 80 ont également entraîné le désintérêt des Espagnols pour les villes où il ne passait plus. En supprimant les arrêts dans les petites villes, l'Etat a mis à mal leur attractivité, favorisant uniquement les niveaux supérieurs de la hiérarchie urbaine (V. BIELZA DE ORY, 1998).

Les petites villes de la Sierra de Guadalupe appartiennent à ce type de villes isolées, tout comme Gata loin de Plasencia. Lumbrales pâtit aussi de cette situation d'éloignement par rapport aux grandes villes (ici Salamanque), mais son handicap est amplifié par sa localisation, proche de la frontière, pas assez mise en valeur (C. JAMOT, J-Ch. EDOUARD, 2001). Valencia de Alcàntara, à une dizaine de kilomètres du Portugal, doit être dans le même cas.

L'isolement a également été un facteur rebutant pour l'installation de nouveaux habitants dans certaines villes du sud Massif Central. Ne restait sur place qu'une population aux structures d'âge défavorables. Beaucoup de communes urbaines sont donc déficitaires en naissances. Les villes les plus affectées sont St-Affrique, Craponne, Langogne, etc.

L'histoire espagnole devrait également nous interpeller quant à la politique actuelle de la SNCF. Comme l'a souligné V. BIELZA DE ORY, la fermeture des gares n'est pas de bon augure pour le maintien des petites villes. Or c'est ce qui se passe dans notre pays, notamment dans les espaces interstitiels. Les élus locaux et la population ont bien compris l'intérêt des dessertes et s'opposent tant bien que mal aux fermetures ou à la réduction des dessertes (cf. les actions autour de la gare de Gourdon). Dans la Région Languedoc-Roussillon, les conseillers régionaux, aidés des techniciens, ont même décidé de rénover et d'ouvrir de nouveau des lignes depuis que les Régions ont la charge des TER²¹⁵.

²¹⁴ marginación : marginalisation ; aislados : isolés ; *alejamiento* : éloignement.

²¹⁵ Voici quelques exemples des lignes concernées par cette régénération : Bédarieux-Neussargues dans le Cantal, Le Monastier-Mende-la Bastide.

► L'atonie économique

Certaines petites villes isolées de Castille et Haute-Estrémadure ont subi un délaissement d'investissements au profit de petites villes mieux situées. Certaines continuent de se baser sur un travail agro-pastoral, associé à un complément tertiaire faible. Et l'amélioration de la production, grâce à une relative modernisation, n'a rien changé à leur situation. Or, lorsqu'une petite ville n'offre pas assez d'emplois, le solde migratoire s'en ressent.

D'autres petites villes, au passé prestigieux et riche, ont pu s'endormir sur leurs lauriers. Trujillo en est l'exemple-type avec une décroissance qui débute dans les années 50 : « *Ciudad campesina, con un nucleo de propietarios y gentes dedicadas al comercio, ennoblecida por un conjunto monumental (plaza, palacios) en el que los conquistadores del Peru hicieron la inversión de su riqueza. Trujillo (13 326 habitantes) es un centro comarcal de lento crecimiento demografico, interrumpido en ultimo decenio, en que ha perdido población*²¹⁶ » (M. De TERRAN, 1968, p 174).

Géographiquement, les villes à l'évolution négative se localisent principalement dans et autour des montagnes, à savoir la Sierra de Guadalupe et la Sierra de Gredos (carte n°4, p 34). Les montagnes apparaissent donc comme un milieu peu propice au maintien urbain au XIXe et XXe siècles. Les pertes de population se remarquent aussi dans quelques secteurs de basse altitude, comme à l'ouest de Caceres et autour de Trujillo. Ici, le relief n'est pas la cause de leur affaiblissement démographique. Dans le cas des trois municipes urbains entourant Caceres, l'évolution négative s'explique par le phénomène de "métropolisation démographique". Et les voies de communication ont joué un rôle négatif, en permettant les départs vers la ville capitale. Le rôle des voies de communication dans l'urbanisation est donc très ambigu.

La Haute-Estrémadure est la province où les villes ont été les plus affectées au cours du XXe siècle (1900-1991). La déperdition démographique en a frappé près de la moitié (carte n°66, p 458 et tab n°110. En revanche, pour les provinces de Castille (Salamanque et Avila), la situation urbaine est beaucoup plus saine.

Tab n°110 : Situation démographique des villes (1) des trois provinces étudiées

Provinces	Nombre de villes en progression	Nombre de villes en baisse
Avila	11	4
Caceres	20	17
Salamanque	8	2
Total des trois provinces	39	23

(1) : Villes ayant plus de 2 000 habitants en 2001.

Au terme de l'analyse de l'évolution démographique depuis 1900, force est de constater qu'il a eu un décalage dans les périodes de recul démographique dans le sud Massif Central et en Castille/Haute-Estrémadure. Le recul démographique a été plus précoce dans le Massif Central, dès

²¹⁶ *Campesina* : paysanne ; *dedicadas* : dédiée ; *crecimiento* : croissance ; *inversión* : investissement.

la fin du XIXe siècle, alors que pour les provinces espagnoles étudiées, il ne survient qu'après la seconde guerre mondiale. Mais le résultat est le même : un étiolement de la population des campagnes, notamment par un solde migratoire négatif et une croissance urbaine importante.

Étudions maintenant la phase temporelle 1996-2005, pendant laquelle la France et l'Espagne sont enfin au même stade -la fin de la transition démographique- ce qui n'était pas le cas précédemment.

B) L'ÉVOLUTION RECENTE (1996-2005) : UN RENVERSEMENT DE TENDANCE

En un siècle, la physionomie du sud Massif Central comme de la Castille/Haute-Estrémadure s'est modifiée en profondeur. Les villes se sont affirmées et la population est majoritairement urbaine. Mais au tournant du XXIe siècle, l'urbanisation s'est considérablement ralentie et beaucoup de petites villes sont désormais en perte de vitesse. Mais ceci n'est que temporaire, un regain se faisant de nouveau sentir depuis le début des années 2000.

Pour étudier cette tendance, nous analyserons l'évolution démographique des villes espagnoles de 1996²¹⁷ à 2001, puis de 2001 à 2005. Ces périodes pourront être comparées avec la situation du sud Massif Central entre 1990 et 1999 et entre 1999 et 2006.

1) 1996-2001 : une démographie en crise

Différenciées par l'évolution générale de la population depuis 1900, les provinces de Salamanque, Càceres et Avila connaissent toutes les trois une baisse démographique entre 1996 et 2001. Pendant cette période, la province de Salamanque a perdu 0,8% de sa population, celle de Càceres 1,03% et celle d'Avila 3,22%.

Si l'évolution négative de l'espace rural contribue à la diminution de la population régionale, il faut dorénavant également incriminer les villes, notamment les plus petites. La population des petites villes de Castille/Haute-Estrémadure subit une décroissance : -1,3% entre 1996 et 2001, soit -0,3%/an. La décreue est donc un peu plus forte que dans le sud Massif Central (tab n°111).

Au regard des tableaux n°111 et n°112, p 810, il ressort la bonne santé démographique des villes espagnoles de plus de 10 000 habitants. Le taux de croissance des villes moyennes et des villes de 10 000 à 20 000 habitants est positif, la population urbaine augmentant de plus de 7 000 personnes. Cette situation très satisfaisante ne se retrouve pas dans le sud Massif Central. Certes, la population des villes moyennes progresse mais seulement de 0,1%/an et les villes de 10 000 à 20 000 habitants subissent de grosses pertes. Des divergences se retrouvent aussi en bas de la hiérarchie urbaine. Tandis que toutes les classes de petites villes espagnoles perdent des habitants, notamment celle de moins de 3 000 personnes,

²¹⁷ Rappel : date du nouveau mode de calcul du recensement espagnol.

les petites villes du sud Massif Central retrouvent une certaine vitalité, hormis les toutes petites (-2,5% pour les villes de moins de 3 000 habitants).

Tab n°111 : Evolution de la population des villes de Castille/Haute-Estrémadure et du sud Massif Central entre 1996-2001 et entre 1990-1999

	Sud Massif Central (villes recomposées)			Castille-Haute-Estrémadure		
	Evo 1990-1999	Evo en VR	Taux d'évolution annuel	Evo 1996-2001	Evo en VR	Taux d'évolution annuel
+ de 20000 hab (1)	5 123	+0,9%	+0,1%	6 323	+3,9%	+0,8%
10000-20000 hab	-2917	-1,7%	-0,2%	1 493	+2,3%	+0,5%
5000-10000 hab	763	+0,6%	+0,07%	-2117	-2,5%	-0,5%
3000-5000 hab	203	+0,3%	+0,03%	-839	-1,5%	-0,3%
2000-3000 hab	-884	-2,5%	-0,3%	-1 832	-3,9%	-0,8%
Ensemble des petites villes	-2 835	-0,7%	-0,08%	-3 295	-1,3%	-0,3%

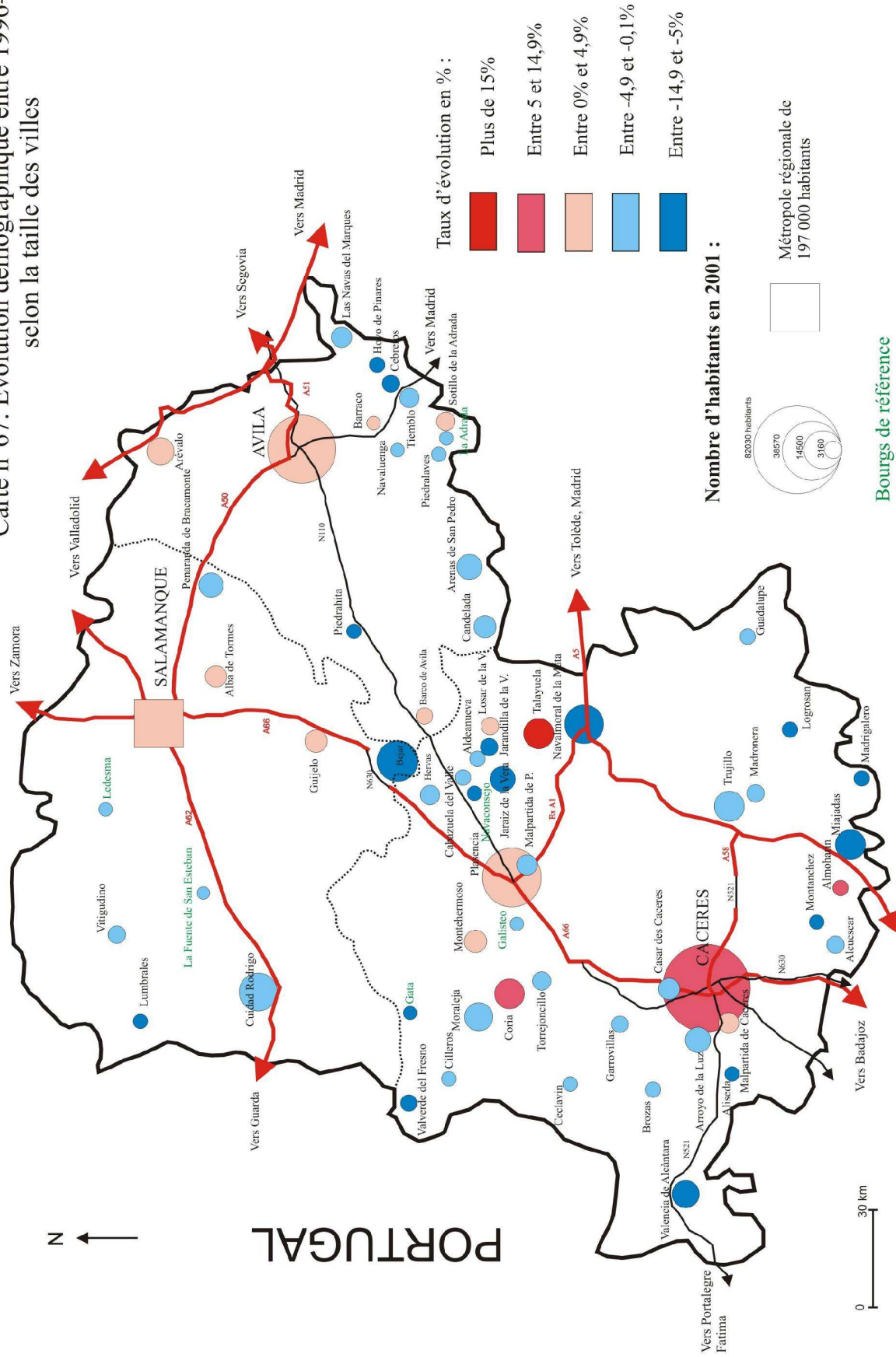
(1) : Salamanque non comprise.

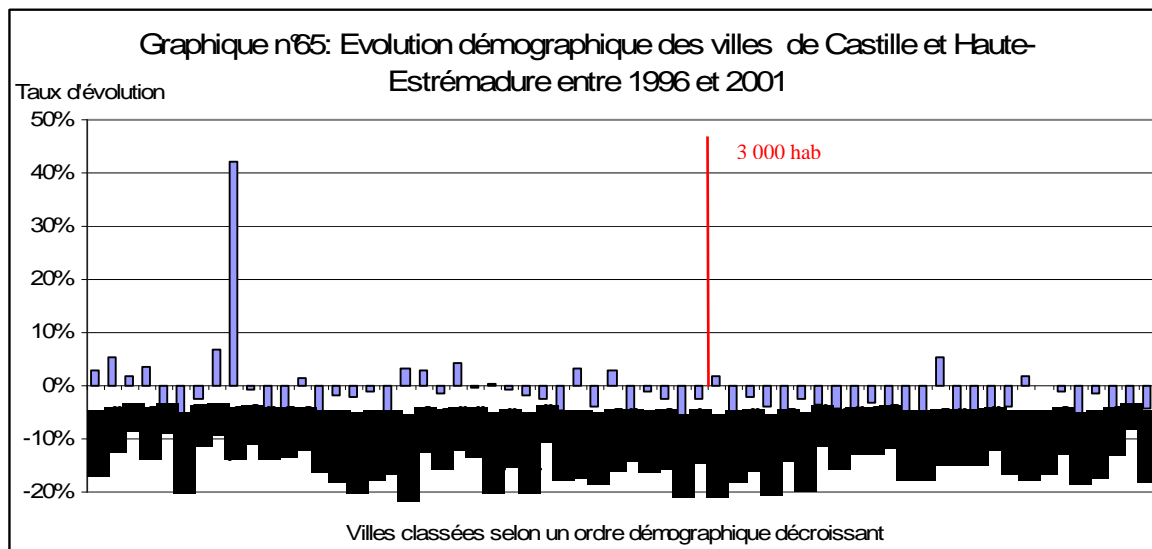
Sources : INE et INSEE (avec un travail de recomposition personnel).

Mais ceci n'est qu'un panorama général de la situation démographique à la fin des années 90. Etudions plus en détail les villes qui perdent de la population et celles qui en gagnent.

La situation démographique des villes de Castille et de Haute-Estrémadure s'est assombrie (carte n°67 et graphique n°65, ci-joints) et les trois-quarts des unités urbaines connaissent de nos jours un taux d'évolution défavorable. La région d'Estrémadure est la plus touchée : 76,5% des villes de la province de Càceres subissent une baisse de population ; alors que dans la province d'Avila, elles ne sont que 64,3% et dans celle de Salamanque 62,5%. La proportion des villes subissant des pertes démographiques est ainsi beaucoup plus importante que dans le sud Massif Central (51% entre 1990 et 1999 - Livre II, p 126).

Carte n°67: Evolution démographique entre 1996-2001 selon la taille des villes





Source : INE.

Globalement, les villes de moins de 3 000 habitants sont les plus touchées (tab n°112, p 810 et carte n°67). Dans leur cas, la chute des effectifs est quasi systématique. Elle concerne des villes au dynamisme moindre, comme peut l'être Béjar avec la crise du textile dans la catégorie urbaine supérieure. Quant aux bourgs-centres pris comme référence, eux aussi subissent un déclin démographique. Comme en France, l'érosion démographique frappe donc en premier lieu les plus petites des cités et épargne les villes moyennes (Livre II, p 126).

En fait, cette baisse s'apparente davantage à une stagnation. En effet, 25 des communes qui perdent des habitants se caractérisent par des taux d'évolution oscillant entre -0,1% et -4,9% en cinq ans. Les bourgs-centres obéissent à la même tendance (hormis Gata et Navaconsejo). Mais 15 petites villes, accompagnées de deux bourgs-centres, perdent des habitants à un rythme plus soutenu, ne se démarquant guère, de cette façon, de l'espace rural environnant (cartes n°68 abc, p 811). Dans le sud Massif Central, la tendance est identique, 19 des 37 villes qui perdent de la population ont des taux d'évolution compris entre -0,1% et -4,9%. Quant aux taux les plus extrêmes, ils stigmatisent les villes industrielles en crise économique (La Grand-Combe -15,48%, Béjar -6,52%) ou les villes isolées (Logrosan -6,91%, Riomès Montagne -11,57%).

A l'inverse, un quart des effectifs (soit 16 centres urbains) profite d'une embellie démographique (graphique n°65 et carte n°67) avec des taux évoluant entre 0,51% et 7,18%, soit une échelle de valeurs beaucoup moins large qu'en France (0,04% à +18,17%). Curieusement, les villes d'Estrémadure sont celles qui connaissent l'augmentation la plus forte : entre 5 et 14,9% de croissance. C'est encore cette région qui présente une anomalie : Talayuela qui passe de 7 122 à 10 113 habitants, soit une augmentation de 42%. L'Estrémadure est donc la terre des contrastes urbains. En revanche, en Castille, les villes qui gagnent de la population ne le font que d'une manière limitée : entre 0 et 4,9%. La situation castillane se rapproche donc davantage du sud du Massif Central avec une stagnation ou des gains faibles dans ses

petites villes. Les deux tiers des unités urbaines qui gagnent des habitants se caractérisent en effet par des taux inférieurs à 4,9%.

Comme en France, l'accroissement démographique bénéficie en premier lieu aux villes grandes et moyennes : Salamanque, Càceres, Avila et Plasencia. Les villes-capitales sont capables d'initier une dynamique positive sur les municipes environnants avec un phénomène de banlieue, assez nouveau en Espagne. Il est cependant limité autour de Càceres, l'étalement de la capitale provinciale se faisant uniquement sentir à l'est. Le processus d'étalement urbain est beaucoup plus net autour d'Avila (carte n°68a, p 811) et surtout autour de Salamanque (carte n°68c, p 811) où une couronne de banlieue se dégage nettement, ainsi qu'un déploiement longitudinal de l'aire urbaine le long des voies de communication : la N630 qui relie Zamora, Salamanque, Guijuelo, et la N403 qui relie Salamanque, Avila et Tolède plus au sud. Cela n'est pas sans rappeler l'impact de nos couloirs autoroutiers, notamment celui de l'A68 qui rattache les villes tarnaises (St-Sulpice, Rabastens et Lisle) à l'agglomération toulousaine.

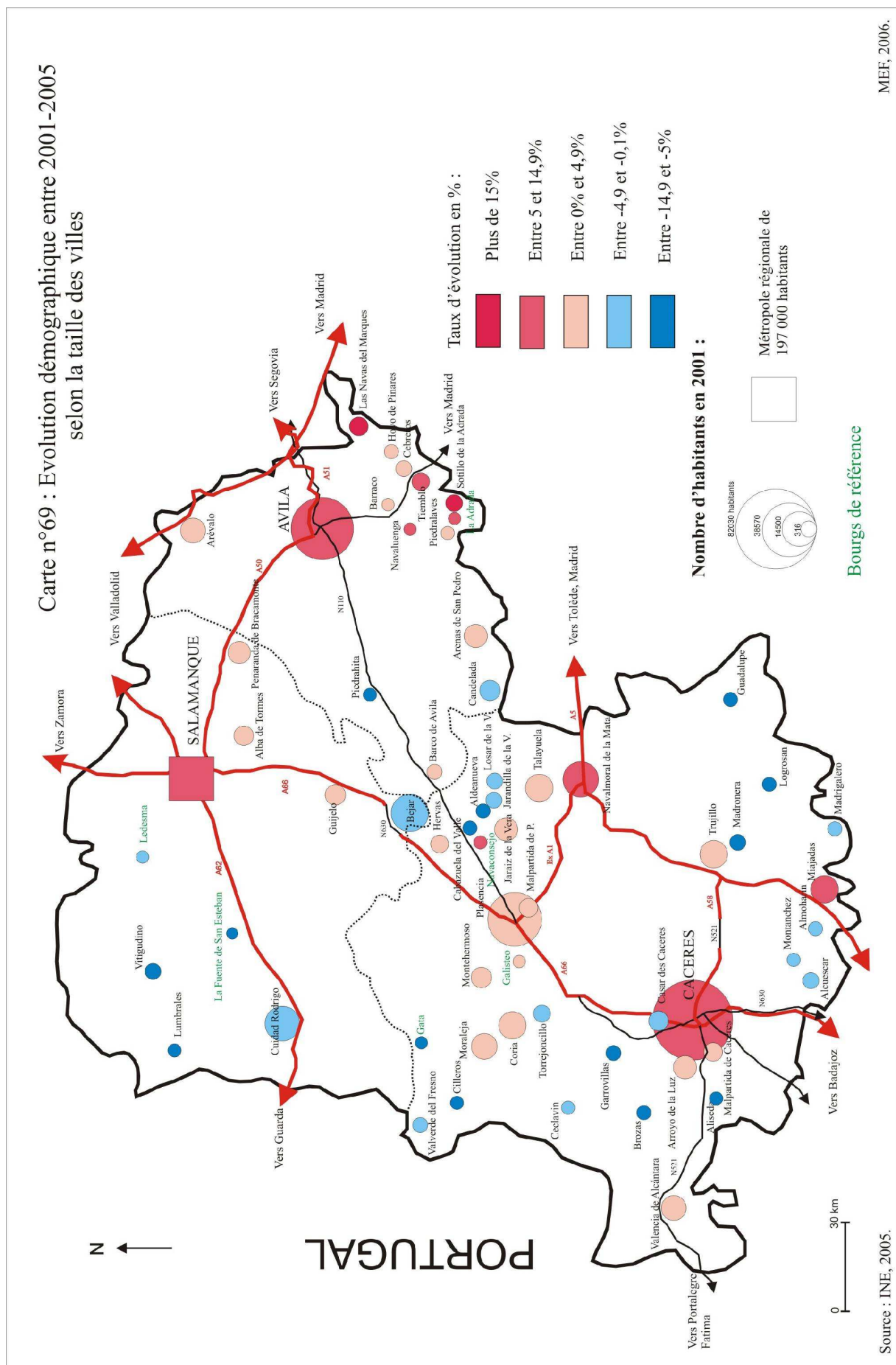
Cependant, le rôle des voies de communication dans l'évolution positive est beaucoup moins probant qu'autrefois. Ainsi, Ciudad Rodrigo et le bourg-centre de la Fuente San Esteban ne mettent guère à profit leur position sur un axe très utilisé : l'A62 reliant Salamanque au Portugal. Quant à Plasencia, jusqu'à présent, elle n'optimise guère sa position de carrefour ; elle stagne démographiquement et sa banlieue (Malpartida) perd des habitants.

Entre 1996 et 2001, les petites villes sont prises dans le tourbillon de la stagnation ou du déclin. Trois quarts d'entre elles perdent des habitants, notamment les classes inférieures de la hiérarchie. Mais cette situation s'arrange nettement ces dernières années.

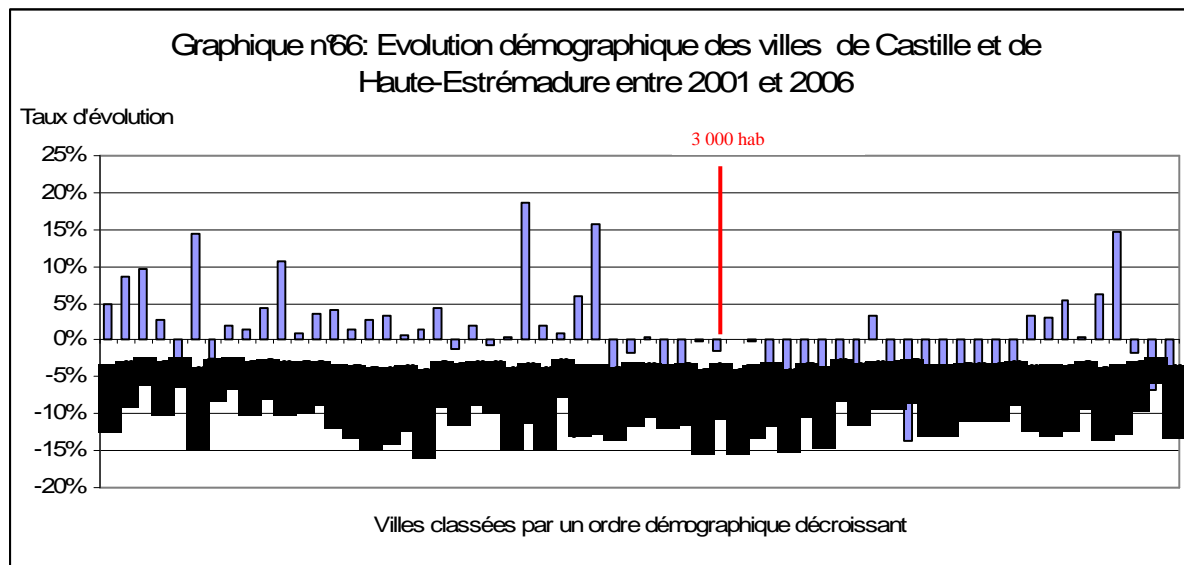
2) L'embellie démographique au tournant du siècle

Entre 2001 et 2005, l'évolution négative s'est ralentie pour la majorité des villes et bourgs-centres (tab n°113, p 813 et graphique n°66 ci-joint). Cette tendance est en accord avec ce qui se passe au niveau régional puisque les trois provinces gagnent des habitants à la différence de la période précédente (Salamanque +0,63%, Càceres +0,84% et Avila +1,92%). Seulement 25 villes et 3 bourgs-centres, sur un échantillon de 62, s'affaiblissent démographiquement. Rappelons que pour la période précédente, 46 organismes (40 villes + les 6 bourgs-centres) étaient en situation de faiblesse. Cette embellie démographique caractérise aussi les unités urbaines du sud Massif Central : 78% d'entre elles voient leur nombre d'habitants progresser.

Carte n°69 : Evolution démographique entre 2001-2005 selon la taille des villes



Mais, dans les deux cas, les plus petites des villes (moins de 3 000 habitants voire même 3 500) sont toujours, et le plus, celles qui perdent de la population (tab n°113 et graphique n°66). Le graphique et la carte n°69 sont éloquent à ce sujet et ce nombre en atteste : 15 petites villes de moins de 3 000 habitants sur 20 régressent numériquement. Aliseda, Piedrahita et Ceclavin, au statut antérieur de petites villes, passent sous la barre des 2 000 âmes. Et dans le sud Massif Central, c'est plus du tiers des cités de moins de 3000 habitants qui souffrent d'un déclin démographique (par exemple, Lacaune, Craponne...).



Les unités urbaines en progression démographique se localisent préférentiellement dans la Sierra de Gredos, le secteur de Coria et ponctuellement dans les vallées du Jerte et de la Vera. Dans cette dernière, l'installation définitive d'étrangers commence peut-être à se faire sentir. Les retraités aisés des Pays-Bas et d'Allemagne trouvent refuge dans cette vallée, attirés par le climat et le cadre²¹⁸. Navaconsejo profite de cette dynamique pour devenir une petite ville avec plus de 2 000 habitants. Par ailleurs, la hausse démographique des petites villes et bourgs-centres situés au sud d'Avila tient à l'étalement spatial de la périurbanisation madrilène, ces dernières années (I. MARTIN JIMENEZ, 2007). L'influence madrilène se répercute de la même manière à Navalmoral en hausse de 14,35%, passant de 14 993 à 17 145 habitants. Cette ville recueille les fruits d'une politique de logements à bas prix, destinés aux jeunes. Elle prévoit encore, dans les années à venir, 800 logements supplémentaires à des prix divers, pour toucher toutes les catégories de population.

Mais des unités isolées progressent aussi ; il en est ainsi de Trujillo (+4,43%) et de Miajadas (+10,8%). Est-ce l'annonce de l'autoroute (l'A5) qui a entraîné le dynamisme démographique de ces villes ? Antonio CAMPESINO FERNANDEZ (Université de Caceres) semble le penser ; il considère la localisation à proximité des voies de communication comme un facteur déterminant pour la

²¹⁸ Leur installation est plutôt mal appréciée des Veranos, car en achetant des terrains ou des maisons, ils font monter les prix. Cela n'est pas sans rappeler la situation dans le Lot avec les Anglais ou dans l'Hérault.

croissance des villes : « *La clave del crecimiento de las concentraciones urbanas extremeñas reside en su renta de situacion sobre las dos arterias viarias de primer orden que cruzan el territorio de NE-O, la NV (futura autovia de Extremadura Madrid-Lisboa) que acoge a Navalmoral, Trujillo, Miajadas, Merida y Badajoz, y la postergada S-N, la N630, antigua Via de la Plata, sobre la que montan Zafra, Villafranca, Almendralejo, Merida, Càceres y Plasencia*²¹⁹ » (A. CAMPESINO FERNANDEZ, 1995, p 265).

Tab n°114 : Evolution de la population des villes de Castille/Haute-Estrémadure entre 2001-2005 et du sud Massif Central entre 1999-2006

	Sud Massif Central (villes recomposées)			Castille-Estrémadure		
	Evo 1999-2006	Evo en VR	Taux d'évolution annuel	Evo 2001-2005	Evo en VR	Taux d'évolution annuel
+ de 20000 hab	23 767	4,3%	0,6%	12 660 (1)	7,5%	1,3%
10000-20000 hab	5 944	3,6%	0,5%	1 636	2,4%	0,4%
5000-10000 hab	6 100	4,8%	0,7%	2 758	3,4%	0,6%
3000-5000 hab	6 129	8,5%	1,2%	1 174	2,1%	0,4%
2000-3000 hab	832	2,4%	0,3%	-1 705	-3,7%	-0,6%
Ensemble des petites villes	19 005	4,7%	0,7%	3 863	1,5%	0,3%

(1) : Salamanque non comprise.

Source : INE et INSEE (après un travail de recomposition personnel).

Regardons enfin les taux d'évolution. Ils sont nettement plus favorables que lors de la période précédente puisque la population urbaine augmente de 1,5%, soit +0,3%/an entre 2001-2006 contre -1,3% soit -0,3%/an entre 1996-2001 (tab n°111, p 467). Le sud Massif Central connaît aussi un rebond, sa population urbaine réaugmentant et, comme lors de la période précédente, les gains sont plus considérables dans cette région qu'en Castille/Estrémadure.

La catégorie de petites villes qui progressent le plus est différente selon la région étudiée. En Espagne, ce sont les villes moyennes qui se caractérisent par un taux élevé : +1,3%/an, alors que dans le sud Massif Central, ce sont les "3 000-5 000" qui continuent de grossir numériquement : +1,2%/an. Par contre, la classe qui connaît la situation démographique la plus médiocre est celle des villes de moins de 3 000 habitants, que ce soit en Espagne (-0,6%/an) ou en France (+0,3%/an, mais là l'évolution est quand même positive).

Contrairement aux années 1996-2001, les petites villes ont réussi à inverser la tendance et à retrouver une évolution positive. La situation démographique des centres urbains s'est donc améliorée en Castille/Haute-Estrémadure en ce début de XXIe siècle. Un même processus démographique

²¹⁹ *La clave del crecimiento* : la clé de la croissance ; *cruzar* : traverser ; *acoga* : relie ; *postergada* : négligée ; *montan* : se trouvent

caractérise en l'occurrence les petites villes espagnoles et françaises des espaces interstitiels. Mais en Espagne, ce phénomène reste circonscrit aux villes moyennes et petites villes du haut de la hiérarchie urbaine.

3) Les tendances actuelles des facteurs démographiques

La cause de l'évolution démographique duale constatée pour la période 2001-2005 tient compte des facteurs classiques d'évolution : croît naturel et solde migratoire. Malheureusement, en ce qui concerne le solde migratoire, il nous est difficile, faute de données de la part de l'INE, d'analyser concrètement son rôle dans l'évolution urbaine.

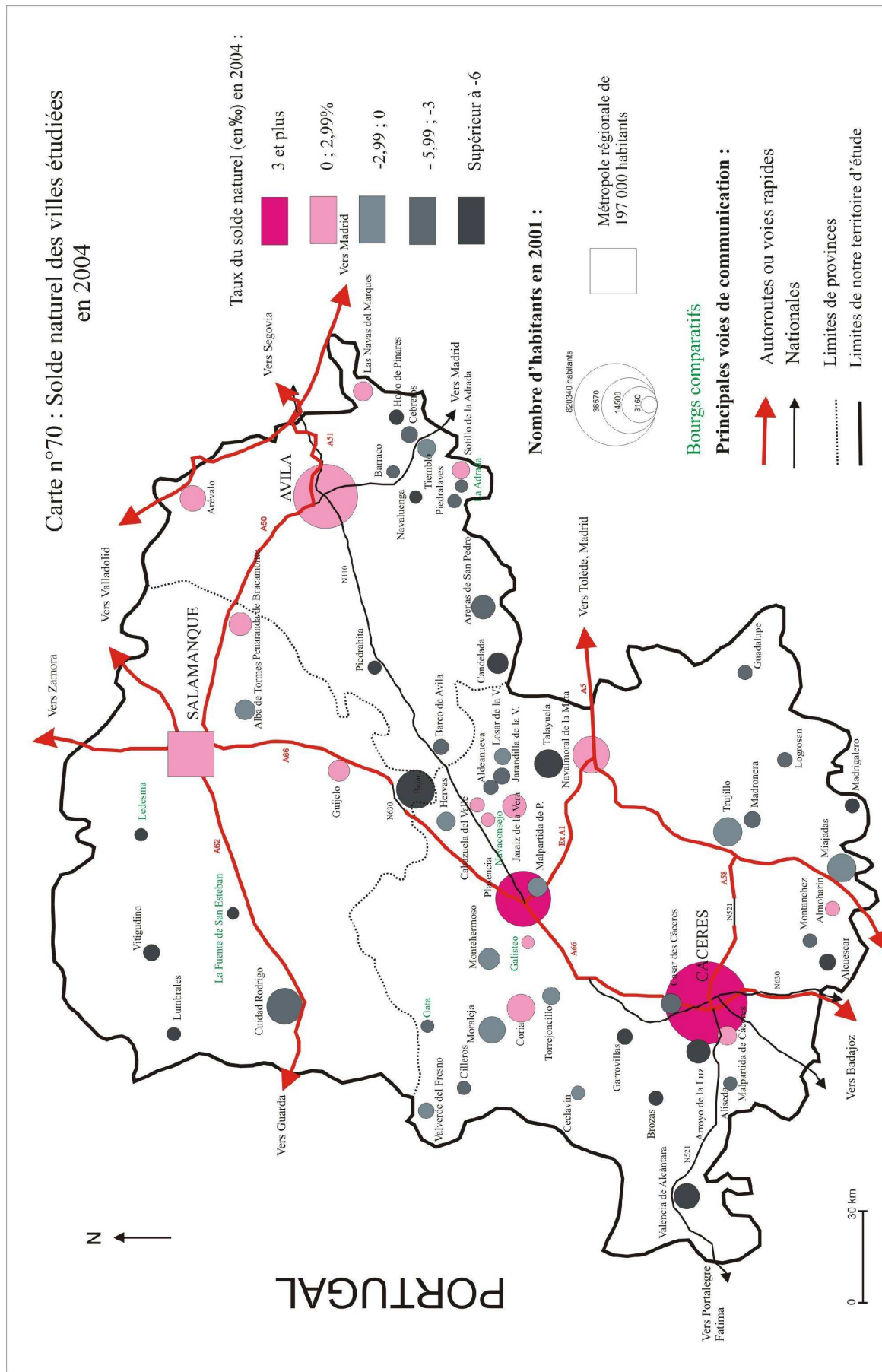
a) Un croît naturel médiocre

La carte n°70 ci jointe reflète l'image d'unités urbaines au bilan naturel médiocre où les décès l'emportent souvent sur les naissances. En 2004, sur un échantillon total de 62 éléments, seules 13 villes (près de 23%) et 2 bourgs-centres (Galisteo et Navaconsejo) peuvent se prévaloir d'un croît naturel positif (tab n°115, p 814). Cette situation catastrophique est donc identique à celle connue dans le sud Massif Central où seules 26% des unités urbaines bénéficiaient en 2006 d'un excédent de naissances (tab n°51, p 711).

Le solde naturel est faible, avec des valeurs comprises entre 0 et 2,99‰, à l'exception de Càceres et de Plasencia où il est respectivement de 3,2‰ et 4,06‰. Cela tendrait à dire que la population y est plus jeune qu'ailleurs, induisant un fort taux de natalité. Quoiqu'il en soit, force est de reconnaître que le solde naturel est moins vivace que dans le sud Massif Central. Dans cette région, des cités dynamiques, situées souvent dans des secteurs à forte tradition nataliste, peuvent dépasser des croûts naturels de 5‰ (St-Sulpice, Ste-Sigolène et St-Just).

Les villes qui bénéficient d'un croît naturel positif sont les villes moyennes et principalement les plus grandes des petites villes à l'instar de Navalmoral, Coria, Aravelo, etc (carte n°70). Elles sont des centres urbains dynamiques qui offrent des emplois, attirant une population jeune. D'autres petites villes, qui n'apparaissent pas sur les cartes, jouissent d'un croît naturel positif. Ces dernières, en position de banlieue, sont privilégiées par les jeunes couples. Ainsi, quatre des petites villes composant l'agglomération de Salamanque se caractérisent en 2004 par un taux de natalité élevé et donc un solde naturel positif : Carbajosa de la Sagrada (+21,71‰), Cabrerizos (+13,05‰), Villares de la Reina (8,81‰) et Terradillos (2,5‰). Pour celle-ci, ce taux est faible, mais en 1991, il atteignait 16‰ (C. JAMOT, J-Ch. EDOUARD, 2001). En 2006, dans le sud Massif Central, les villes qui jouissent d'un croît naturel positif appartiennent au même type : ce sont des villes moyennes, des villes de banlieue (St-Sulpice et St-Just) et des villes dynamiques sur le plan économique (les villes de l'Yssingelais-Sigolénais).

Carte n°70 : Solde naturel des villes étudiées en 2004



Source : INE, 2005. D'après la carte routière Michelin 2009.

A l'inverse, 41 petites villes²²⁰ et les 4 bourgs-centres restants possèdent un croît naturel négatif, les décès l'emportant sur les naissances. Ce croît naturel négatif affecte en premier lieu les très petites villes et les bourgs-centres. Pour 14 cas, le bilan naturel est même catastrophique, supérieur à -6‰. Il en est ainsi à Piedrahita (-15,66‰), Brozas (-11,23‰), Béjar (-6,44‰), etc.

Deux raisons sont à évoquer pour expliquer ce bilan. La principale raison en incombe à la structure par âge, déséquilibrée au profit des plus de 60 ans. Dans les 14 villes au bilan naturel très défavorable, la part des plus de 60 ans est en effet supérieure à 30% (hormis à Arroyo, Talayuela et Hoyo de Pinarès). Ce phénomène est par ailleurs renforcé par les retours au pays. Quoiqu'il en soit, subsiste dans ces villes une population âgée, peu efficace en terme de natalité. Ensuite, en ce qui concerne les communes périurbaines comme la Fuente de San Esteban, à côté de Ciudad Rodrigo, Malpartida de Plasencia et Casar de Cáceres, ce solde naturel négatif s'explique par le fait que les personnes qui s'y installent ont déjà constitué leur famille et ne génèrent donc plus de naissances (C. JAMOT, J-Ch. EDOUARD, 2001).

Enfin, si nous regardons la localisation de ces villes au bilan naturel défavorable, nous remarquons qu'en France comme en Espagne, elles se situent dans des secteurs isolés : Brozas au sein de la *meseta Caceréña*, Piedrahita en bordure de la sierra d'Avila, Maurs (-11,2‰) en limite des hautes terres cantaliennes, Craponne (-11‰) dans le Livradois, Espalion (-8‰) ou qu'elles correspondent aux villes en difficultés économiques : Béjar, Bessèges (-15,8‰) et Decazeville (-7‰).

b) Des taux de natalité et de mortalité, facteurs de différenciation entre villes et campagne et entre France/Espagne

Le mouvement naturel est l'augmentation ou la diminution de la population en un lieu donné. Les principaux facteurs d'évolution sont la natalité (corrélée à la fécondité) et la mortalité. En Espagne, depuis les années 70, les taux de fécondité et de natalité ne cessaient de chuter. Or depuis 1996, un sursaut se remarque. Le taux de fécondité passe ainsi de 1,15 enfant par femme en 1996 à 1,41 en 2008 et le taux de natalité de 9,25 à 10,65‰. Qu'en est-il de la situation en Castille/Haute-Estrémadure et en arrière-plan de celle du sud Massif Central ?

α) Des taux de natalité espagnols extrêmement bas

En 2004, le taux de natalité espagnol est de 10,65‰, soit un taux toujours assez bas. Au sein de notre territoire d'étude, uniquement 8 municipes urbains possèdent un taux supérieur à cette moyenne nationale (tab n°115, p 814 et tab n°116). Sotillo de la Adrada, l'une des villes à la plus forte progression démographique entre 2001 et 2005, atteint même les 12,17‰.

Dans les villes de plus de 20 000 habitants, le taux de natalité "fort" est souvent associé à un taux de mortalité bas : TN de 11,31‰ et TM de 7,25‰ pour Plasencia, TN de 10,56‰ et TM de 8,40‰ pour Naval Moral de la Mata, mais en bas de la hiérarchie, nous remarquons que le taux de

²²⁰ Pour deux villes, le croît naturel est nul : Malpartida de Cáceres et Almoharin.

mortalité peut être aussi élevé (TN de 11,62‰ et TM de 27,27‰ à Piedrahita, TN de 12,17‰ et TM de 11,69‰ à Sotillo) même si le taux de natalité est supérieur à la moyenne nationale

Tab n°116 : Les taux de natalité des villes de Castille/Haute-Estrémadure en 2004

Taux de natalité	Total des villes espagnoles	Province de Salamanque	Province d'Avila	Province de Caceres	Total des villes françaises
+10‰	12	1	3	9	37
5 ; 9,99‰	40	5	10	23	36
Inférieur à 5‰	4	1	1	2	0
Total	55 (1)	7	14	34	73

Source : INE. (1) Sans Salamanque.

Moyenne nationale en 2004 : 10,65‰

Tous les autres municipes affichent un taux de natalité inférieur à la moyenne nationale. La très grande majorité possède ainsi des taux compris entre 5 et 10‰. Les cas extrêmes sont rares ; ils caractérisent Vitigudino (3,05‰), Garrovillas (4,22‰), el Hoyo de Pinarès (1,67‰) et Cilleros (4,01‰), soit des villes en dessous de 5 000 habitants. Des taux de natalité très bas se dénotent aussi pour les bourgs-centres : de 8,56‰ à Navaconsejo à 2,77‰ pour la Fuente de San Esteban.

Malgré tout, l'ensemble des municipes se démarque fortement de leur espace rural (cartes n°71 abc, p 815). En effet, dans l'espace rural, la natalité oscille seulement entre 0 et 4,99‰. Pour une centaine de communes (la grande majorité est dans la province d'Avila), les naissances sont mêmes carrément inexistantes.

Si les taux de natalité sont aussi bas en Espagne de nos jours, ils s'expliquent par une baisse de la fécondité. Cette situation tranche avec celle de la période franquiste où le taux de natalité national avoisinait les 20‰. R. BOSQUE CANDEL nous délivre les éléments d'explication de cette baisse de fécondité (éléments identiques à ceux que nous pouvons trouver en France) : « *La incorporación de la mujer al mercado laboral, la independencia de las relaciones familiares en gran parte de la población urbana, la inseguridad laboral, el coste que representan los hijos, el incremento del consumo, la mejora del nivel de vida* »²²¹ (2005, p 93). Ces éléments sont confirmés par N. BARON-YELLES (2009) qui remarque toutefois un léger rebond au début du XXIe siècle. Mais avec 1,41 enfant par femme, on est encore loin du renouvellement des générations.

L'analogie avec la France stoppe ici car, dans notre pays, le taux de natalité est beaucoup plus élevé. La France et l'Espagne représentent les deux extrêmes de l'Europe quant à la fécondité et au taux de natalité : le champion (12,8‰) et le mauvais élève (10,65‰). Les taux de natalité régionaux s'en ressentent alors. Deux points séparent le taux des petites villes du sud Massif Central (10,2‰) du taux des petites villes castillanes et *extremeñas* (7,9‰). Par contre, il n'y a pas de différence entre le taux de natalité des villes moyennes, équivalent dans les deux pays à 10‰.

²²¹ *mujer* : femme ; *hijos* : enfants ; *incremento* : hausse ; *mejora* : amélioration.

Tab n°117 : Les taux de natalité et de mortalité dans les villes françaises et espagnoles
(moyenne de chaque catégorie urbaine)

	Espagne (2004)		France (2006)	
	TN	TM	TN	TM
+ de 20000 hab	10,6‰ (1)	7,7‰ (1)	10,7‰	10,6‰
10000 – 20000 hab	9,4‰	9,7‰	10,5‰	11,8‰
5000 - 10000	8,6‰	10,7‰	10,8‰	12,8‰
3000 – 5000 hab	7,1‰	11,1‰	10,1‰	14,2‰
Moins de 3000 hab	7,1‰	12,4‰	9,5‰	13,9‰
Les petites villes	7,9‰	11,4‰	10,2‰	13,4‰

Sources : INE 2004 et INSEE 2006.

NB : les unités urbaines françaises ne sont pas ici recomposées.

(1) : sans Salamanque.

La Castille/Haute-Estrémadure et le sud Massif Central présentent une forte amplitude quant à la natalité de chacune des petites villes ; les résultats vont ainsi de 1,67‰ (Hoyo de Pinarès) à 12,17‰ (Sotillo de la Adrada) et de 6‰ (Craponne) à 15,6‰ (St-Sulpice). Par contre, en Espagne, on part d'un taux ridiculement faible pour atteindre une valeur maximale bien en deçà de celle de la France.

Une autre différence se fait jour entre les petites villes de nos deux espaces de recherche. Dans le sud Massif Central, la classification est simple. Les villes se partagent nettement en deux groupes de taille similaire : 50% ont des taux de natalité compris entre 10‰ et 16‰ et 50% des taux compris entre 6 et 10‰ (tab n°115, p 814 et tab n°51, p ???). *A contrario*, dans les contrées espagnoles, près des trois-quarts des villes se caractérisent par une natalité oscillant entre 5 et 10‰.

Mais le point essentiel à retenir dans ce paragraphe est qu'en Espagne comme en France, le taux de natalité chute progressivement avec la décroissance de la taille de la ville (tab n°117). Ainsi, les "10 000-20 000 habitants" possèdent un taux de natalité de 9,4‰ en Espagne et 10,5‰ en France et les moins de 3 000 habitants 7,1‰ et 9,5‰ suivant le pays concerné. Dans les deux cas, la situation est inquiétante ; les taux de natalité les plus faibles se retrouvent dans les unités urbaines déjà de taille démographique mineure.

Pour expliquer ces taux bas de natalité, les petites villes espagnoles se caractériseraient-elles, tout comme les françaises, par des classes d'âge défavorables, à savoir une population plus âgée dans les plus petites des cités ? Nous vérifierons cette hypothèse ultérieurement.

β) Des taux de mortalité plus faibles en Espagne qu'en France

En ce qui concerne la mortalité, les communes de nos trois provinces affichent des taux dramatiques, avec des valeurs supérieurs à 15, voire 20‰ (tab n°115, p 814 et cartes n°72abc, p 817), bien au-delà du taux national de 8,71‰. Ces valeurs extrêmes se concentrent dans les coins les plus "désertiques" où la population se fait rare.

Tab n°118 : Les taux de mortalité des villes de Castille/Haute-Estrémadure en 2004

Taux de mortalité	Total des villes espagnoles	Province de Salamanque	Province d'Avila	Province de Caceres	Total des villes françaises
+20‰	1	0	1	0	1
15 ; 19,99‰	3	0	0	3	16
10 ; 14,99‰	30	4	9	17	46
Inférieur à 10‰	22	3	4	14	10
Total	55 (1)	7	14	34	73

Source : INE. (1) Sans Salamanque.

Moyenne nationale en 2004 : 8,71‰

Cette photographie préoccupante de la situation de nos trois provinces est toutefois relativisée par les valeurs urbaines. 48% des villes se caractérisent par un taux de mortalité situé entre 10 et 15‰. Et 22 centres urbains possèdent un taux de mortalité inférieur à 10‰ (tab n°115 et tab n°118), c'est-à-dire une tranche incluant la moyenne nationale. Cette situation, favorable, se retrouve essentiellement pour les villes de plus de 10 000 habitants, mais des plus petites villes et des bourgs-centres peuvent aussi en bénéficier : par exemple, Cabazuela del Valle (8,74‰) et Galisteo (6,01‰).

La situation est par contre préoccupante pour quatre unités urbaines : Piedrahita (27‰), Brozas (16,62‰), Alcuéscar (16,58‰) et Madrigalejo (16,37‰). Rentrent ici en jeu le rôle des structures par âge. Dans ces quatre villes pèsent fortement les plus de 60 ans ; ils représentent plus de 30% de la population. L'ensemble des taux de mortalité risque encore d'augmenter sous l'effet de deux phénomènes. La population vieillit par l'effet conjugué d'un solde migratoire négatif la plupart du temps et par l'allongement de la durée de vie.

Au-delà du taux de natalité, la Castille/Haute-Estrémadure se distingue du sud Massif Central par des taux de mortalité plus faibles, comme cela est le cas au plan national (8,71‰ pour l'Espagne et 8,9‰ pour la France). Ainsi, 4 villes espagnoles seulement dépassent 15‰ contre 17 pour la France. Mais la valeur la plus extrême se retrouve en Castille avec Piedrahita (27,27‰), celle du sud Massif Central étant "uniquement" de 18,2‰ à Maurs.

Que ce soient pour les villes moyennes ou les petites villes, l'écart est de deux points, c'est-à-dire une différence de valeur légèrement plus mince que pour le taux de natalité. Par contre, si nous entrons dans le détail, nous nous apercevons qu'une plus grande variété décrit la situation des petites villes espagnoles. Les taux de natalité vont de 7,2‰ à Navalmoral de la Mata à 27,3‰ à Piedrahita, soit 20 points de différence ! Dans le sud Massif Central, la tendance se resserre nettement avec seulement 10 points d'écart, entre 8,1‰ Mende à 18,2‰ à Maurs, et avec 63% des villes ayant une mortalité entre 10 et 15‰.

Alors que nous avons remarqué qu'en Castille/Haute-Estrémadure comme dans le sud Massif Central, la natalité diminuait conjointement avec la diminution de la taille de la ville, ici, nous notons le processus inverse : la mortalité augmente avec la régression de la taille de la ville (tab n°117, p 478). Par exemple, les villes moyennes affichent un taux de mortalité moyen de 7,7‰ en Espagne et de 10,6‰ en France, les villes de moins de 3 000 habitants se caractérisent par des taux plus élevés, respectivement de 11,4 et 13,4‰. Cependant, cette augmentation de la mortalité se fait d'une manière

moins régulière en France, les villes de 3 000-5 000 habitants ayant une mortalité plus importante (14,2‰) que celles de 2 000-3 000 habitants (13,9%).

c) Un taux de renouvellement urbain limité

Comme nous l'avons indiqué en méthodologie, le solde migratoire au niveau des communes espagnoles est très difficile à cerner. Pour contourner cette difficulté, C. JAMOT et J-Ch. EDOUARD (2001) ont calculé un taux de renouvellement de la population. Nous reprendrons donc cette méthode.

L'INE propose ainsi cinq données²²² concernant les liens entre le lieu de naissance et le lieu de résidence, pouvant servir à saisir le renouvellement de la population le long du siècle :

- le pourcentage de population née dans le municipe de résidence ;
- le pourcentage de population née dans un municipe de la même province ;
- le pourcentage de la population née dans une province de la même communauté ;
- le pourcentage de population née dans une autre communauté ;
- le pourcentage de population née à l'étranger.

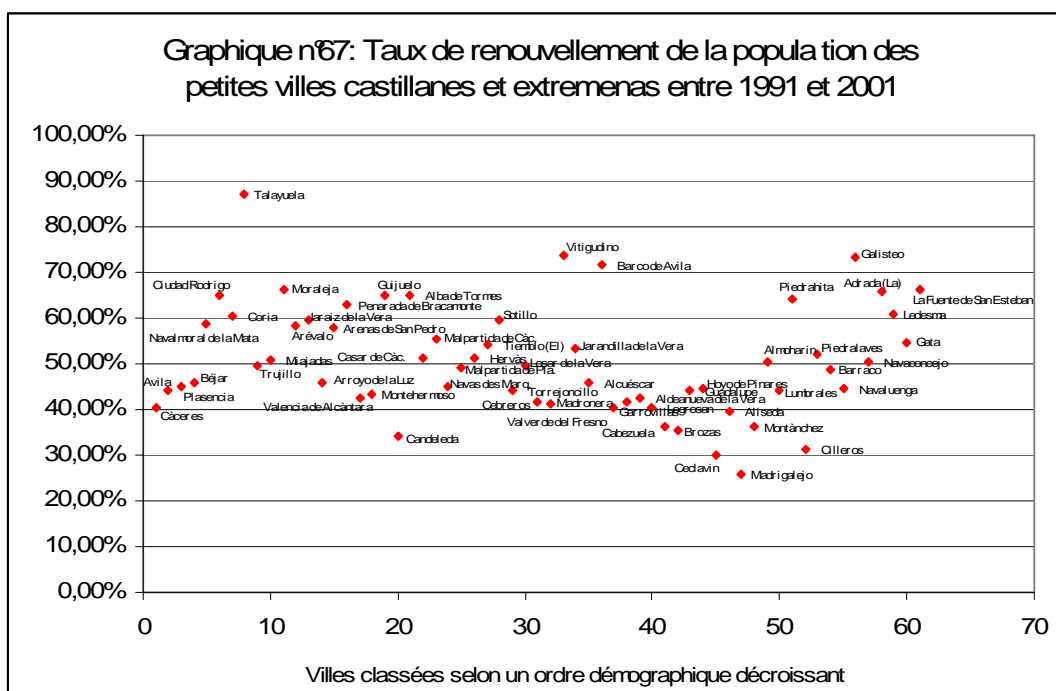
C. JAMOT et J-Ch. EDOUARD avaient remarqué pour les villes des provinces de Salamanque et Zamora un taux de brassage de la population assez faible. Il se confirme avec nos propres résultats. La part des villes où moins de 50% de la population est née en dehors du municipe de résidence atteint 62%. Cela signifie que la population n'a jamais émigré, ou du moins que la population émigrée est revenue au pays (cas assez fréquent). Les villes ayant peu connu l'émigration se retrouvent en grande majorité en bas de la hiérarchie urbaine, avec moins de 5 000 habitants. Paradoxalement, nos villes moyennes appartiennent aussi aux villes avec peu de migrants (uniquement 40%) ; ici sont en cause les retours au pays.

A l'opposé, 38% des villes accueillent une population "étrangère" à leur municipe, c'est-à-dire que le taux de renouvellement franchit les 50% (graphique n°67 ci-joint). Parmi ces villes, se distinguent trois catégories dont deux ont déjà été identifiées par les chercheurs clermontois (C. JAMOT et J-Ch. EDOUARD, 2001) :

➤ les villes de colonisation

Les villes qui présentent un fort taux de renouvellement, c'est-à-dire plus de 60% de la population née ailleurs que dans le municipe de résidence, appartiennent aux secteurs favorisés par Franco lors de la politique de colonisation. Ces villes ont ainsi reçu dans les années 60-70 une population exogène venue exploiter les potentialités agricoles désormais mises en valeur par l'irrigation. Coria (taux de renouvellement de 60,38%), Moraleja (66,18%), Galisteo (73,54%) et Talayuela (86,91%) illustrent cet exemple.

²²² L'INE ne fournissant que des pourcentages, nous ne pouvons pas recomposer l'agglomération de Salamanque.



Source : INE.

► les villes de banlieue et périurbaines

Dans ce groupe de villes où le taux de renouvellement franchit les 50%, nous retrouvons des noyaux urbains déjà identifiés en 1991. Ainsi, Peñaranda de Bracamonte, Alba de Tormes et Ledesma ont profité de l'étalement de Salamanque, recevant ainsi une population, notamment jeune (C. JAMOT et J-Ch. EDOUARD, 2001). Ces trois villes se caractérisent par un taux de renouvellement oscillant entre 60 et 70%.

Mais ces valeurs sont insignifiantes devant celles correspondantes aux petites villes totalement intégrées à l'agglomération salamanquaise. Dans ce cas là, la quasi-totalité de la population (plus de 90%²²³) est née en dehors de la commune de résidence. Ce phénomène montre bien l'étalement de la commune-centre. En effet, la commune-mère de Salamanque n'accueille que 46,22% d'exogènes.

La Fuente de San Esteban bénéficie, de son côté, de l'étalement de Ciudad Rodrigo, tandis que Galisteo profite de celui de Plasencia.

► les villes dynamiques

Le dynamisme des villes engendre des créations d'emplois et donc un solde migratoire positif. Les villes se caractérisent alors par un taux de renouvellement de leur population important. Le dynamisme des villes découle de plusieurs facteurs. Le premier incitant à l'attraction est une économie forte. Guijuelo est l'exemple-même de ville *boostée* par ses industries. Ici le taux de chômage est relativement bas (par rapport à l'échelle nationale) : 11,11%. Un faible taux de chômage qualifie aussi les villes de Piedrahita (8,72%), Barco de Avila (9,64%) et Alba (10,40%). Comme C. JAMOT et J-Ch. EDOUARD, nous ne pouvons pas expliquer l'attractivité de Vitigudino, petite ville de 3 106

²²³ Taux de renouvellement : Terradillos 96,6%, Sta Marta 96,18%, Cebreros 94,82%, Carbajosa 93,49%, Villares de la Reina 93,22%, Villamayor 90,88%.

habitants à 71 km de Salamanque. Elle le doit certainement à une offre d'emplois plus importante par rapport à celle des communes rurales environnantes.

Le deuxième élément de dynamisme est la localisation auprès d'un axe de communication important qui optimise le bon niveau d'équipement. Ciudad Rodrigo (taux de renouvellement de 65,06%) se situe sur la route du Portugal ; Piedrahita (64,13%) et Barco de Avila (71,56%) jalonnent la N110 qui relie Plasencia à Avila.

Les années 2000 marquent un renouveau dans l'évolution urbaine de Castille/Haute-Estrémadure. Dans leur majorité, les villes gagnent désormais des habitants. Elles le doivent toujours et surtout à un solde migratoire positif, car pour nombre d'entre elles la valeur du croît naturel est médiocre, la natalité étant toujours basse. En France, la situation démographique est meilleure, que ce soit sur le plan global ou sur le plan du croît naturel.

L'idée-force qui ressort de cette première partie est une vitalité urbaine espagnole, limitée souvent, mais incroyable par rapport à celle de l'espace rural. Pendant un siècle, ce dernier n'a fait que s'affaiblir. Dans le même temps, les villes n'ont cessé de concentrer des habitants. Cette tendance est surtout valable pour les villes, a fortiori administratives, et pour celles de plus de 3 000 habitants.

Hormis pour les grandes et moyennes villes, le phénomène de périurbanisation n'est pas très prononcé en Castille/Estrémadure²²⁴. Nous ne retrouvons pas aussi nettement le schéma d'étalement urbain qui s'applique fort bien au sud Massif Central. De plus, le dualisme opposant les villes en fonction de leur localisation selon le schéma centre/périphérie est plus flou. Nous avons en effet remarqué que les villes à l'évolution démographique positive se localisaient préférentiellement en pourtour du sud Massif Central. En Castille/Haute-Estrémadure, la localisation est plus aléatoire bien qu'elle suive certains critères comme le tracé des voies de communication.

Beaucoup de points communs relie toutefois les petites villes de Castille/Haute-Estrémadure à celles du sud Massif Central : oasis urbaines au sein de déserts, forte attractivité migratoire, faiblesse du croît naturel, impacts des éléments géostratégiques sur leur évolution. En sera-t-il de même pour les densités et les structures par âge ?

II) LES CONSEQUENCES DE L'EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE

L'hémorragie dont ont souffert les campagnes et l'étoffement démographique parallèle des centres urbains impactent, indéniablement, sur la répartition spatiale de la population et sur les structures par âge. Des concentrations urbaines se réalisent, modifiant les taux d'urbanisation. Et la structure par âge de la population rurale va être altérée par la fuite des actifs et des jeunes, tandis que la population des villes va être vivifiée.

²²⁴ Au niveau national, la périurbanisation est surtout palpable dans les aires métropolitaines majeures.

A) DE FORTES DENSITES URBAINES AU MILIEU D'UN DESERT HUMAIN

En 2004, la densité moyenne des provinces d'Avila, de Caceres et de Salamanque, s'élevait respectivement à 20,75, 20,77 et 28,5 habitants/km², soit des chiffres très faibles. Ces trois résultats sont largement inférieurs à la moyenne nationale (80 habitants/km²). Mais ceci n'est pas une surprise dans le sens où la Vieille Castille et l'Estrémadure sont depuis longtemps caractérisées par la faiblesse de leur peuplement. Dès le Moyen-Age, la population a tendance à se concentrer sur la façade atlantique et à délaisser la Meseta Centrale (L. LOPEZ TRIGAL, 1982).

Mais la densité moyenne provinciale cache bien des disparités. Certes, la première impression que nous ressentons à la lecture des cartes n°73, p 819 est celle d'un espace vide. Les municipes dans lesquels le nombre d'habitants ne dépasse pas les 10 sont légions. Mais dans ce véritable désert ressortent quand même des concentrations urbaines avec de fortes densités.

➤ *Les capitales provinciales*

Autour de Salamanque se devine un schéma classique d'étalement urbain : un noyau composé de sept communes avec de fortes densités (+ 100 habitants/km²) représente le cœur de l'agglomération ; tout autour se forme une couronne de banlieue avec des communes dont la densité oscille entre 25 et 100 habitants/km². Cette agglomération tend à s'étendre jusqu'à Alba de Tormes. De la même manière, Caceres ressemble à un pôle de peuplement au sein de l'espace *extremeño*, car plusieurs communes de son agglomération se caractérisent par des densités de + de 50 hab/km². A Avila, par contre, le processus d'étalement diffère. L'urbanisation n'a pas dépassé les limites communales, la densification se faisant sur place vue l'étendue spatiale du municipe. Toutefois, nous remarquons une légère poussée à l'ouest de la ville. Ici, toute une frange de communes possède des densités de 10 à 24 hab/km². Ces taux peuvent apparaître faibles pour un monde urbain, mais en comparaison avec l'espace rural, ils sont déjà conséquents et préfigurent certainement un étalement d'Avila vers l'ouest, le long de la RN10.

➤ *Les autres taches urbaines*

Ailleurs, des densités moyennes matérialisent des couloirs urbains, formés par la juxtaposition de petites villes. Le constat est net au pied de la Sierra de Gredos, qui aligne une dizaine de petites villes et bourgs-centres le long d'une route départementale. Ici, les petites villes se caractérisent par des densités honorables : entre 24 et 49 hab/km², voire même 50 et 99 pour Sotillo, el Tiemblo et las Navas del Marques, contrastant avec les densités rurales environnantes qui sont de l'ordre de 10 à 24 hab/km².

En Haute-Estrémadure, des cordons similaires d'urbanisation existent aussi. Ils correspondent à deux vallées, débouchant sur Plasencia : celle du Jerte (avec Navaconsejo et Cabazuela del Valle) et celle du Tietar (avec toutes les villes de la Vera). Ici, les taux sont compris entre 25 et 50 habitants/km², se justifiant par la présence d'une agriculture prospère et riche, liée à de puissantes

industries de transformation. La même raison explique les fortes densités dans la vallée de l'Alagon, de Plasencia à Moraleja. La culture du tabac et la présence d'une voie de circulation fréquentée sont deux facteurs décisifs.

Enfin, des densités vigoureuses, tranchant avec le reste de l'espace rural, se remarquent ponctuellement. Elles symbolisent les petites villes : Miajadas, Piedrahita, Ciudad Rodrigo, Guijuelo, Béjar, etc.

Finally, in this desertic area that represents Castile and the Haute-Estrémadure, even though there are nuclei of "strong densities" (from 25 to 50, or even 100 inhabitants/km²). They are on the one hand due to the presence of an important urban pole (large cities and medium cities) which has spread in the form of suburbs. On the other hand, they result from the existence of poles of centrality which provide jobs to the surrounding municipalities: the example-type is Guijuelo which attracts the inhabitants of municipalities situated between itself and Béjar.

Once again, another common trait can be seen between the south Massif Central and the Castile/ Haute-Estrémadure. Small cities are beautiful and well-situated oases in a rural desert where the number of inhabitants/km² barely exceeds 20. Halos of relatively high densities for the sector (+ of 50 hab/km² or more) are drawn around the main agglomerations: Aurillac, Cahors, Figeac or near the metropolitan areas such as Toulouse or St-Etienne. Sectors of densities still important (26-50 hab/km²) are also found in industrial regions (regions of diffuse industries such as the Yssingelais-Sigolénais, the Mecanic Valley, or old industrial basins such as that of Decazeville or Alès).

Although it is so, in Spain as in France, the causes of strong densities are the same: municipalities in suburban areas and proximity of dynamic units on the employment plan.

B) UNE AFFIRMATION DE L'URBANISATION LE LONG DU XXE SIECLE

1) Au sein de notre terrain d'étude

Comme pour beaucoup d'autres secteurs, le XXe siècle symbolise pour notre territoire d'étude une période d'urbanisation intense. En 2001, les trois provinces affichent des taux d'urbanisation bien plus notables qu'au début du siècle. Salamanque est ainsi la province où la population urbaine est maximale : 70,87%. Les provinces de Caceres et d'Avila sont en retrait avec respectivement 66,69% et 57,97% d'urbains. Il faut toutefois noter que ces valeurs sont bien faibles en regard de la situation nationale et à l'égard de tout pays développé. Mais la situation est identique dans le sud Massif Central.

L'évolution de l'urbanisation tout au long du XXe siècle dans les provinces d'Avila, Caceres et de Salamanque

Tab n°119a :

		Population totale de la province	Pop. de l'espace rural	Pop de la capitale	Nb de villes de plus de 20 000 habitants (sans la capitale)	Leur population	Nb de villes de plus de 10 000 à 20 000 habitants	Leur population	Nb de villes de plus de 5000 à 10 000 habitants	Leur population	Nb de villes de moins de 5000 habitants	Leur population
1900	Salamanque	320 765	235 744	40 229					2	18 418	9	26 374
	Càceres	362 164	183 237	16 933			1	12 512	8	51 033	31	98 449
	Avila	200 457	152 575	11 885							12	35 997
1950	Salamanque	411 963	239 537	98 175			2	28 262	1	5 224	15	40 765
	Càceres	549 077	144 300	45 429			4	58 800	14	88 744	70	211 804
	Avila	251 030	154 474	22 577			0		3	18 273	20	55 706
2001	Salamanque	350 209	102 016	196 639			2	30 081	2	11 363	3	10 110
	Càceres	409 130	136 293	82 034	1	38 576	3	37 816	7	50 995	22	63 416
	Avila	163 885	68 887	47 967					3	19 060	10	27 971

Tab n°119b :

		Part de la population urbaine	Part de la population rurale	Poids de la capitale	Poids des villes de plus de 20 000 habitants	Poids des villes de plus de 10 000 à 20 000 habitants	Poids des villes de plus de 5000 à 10 000 habitants	Poids des villes de moins de 5000 habitants
1900	Salamanque	26,51%	73,49%	12,54%			5,74%	8,22%
	Càceres	49,4%	50,6%	4,68%		3,45%	14,09%	27,18%
	Avila	23,89%	76,11%	5,93%				17,96%
1950	Salamanque	41,85%	58,15%	23,83%		6,86%	1,27%	9,9%
	Càceres	73,72%	26,28%	8,27%		10,71%	16,16%	38,57%
	Avila	38,46%	61,54%	8,99%			7,28%	22,19%
2001	Salamanque	70,87%	29,13%	56,15%		8,59%	3,24%	2,89%
	Càceres	66,69%	33,31%	20,05%	9,43%	9,24%	12,46%	15,5%
	Avila	57,97%	42,03%	29,27%			11,63%	17,07%

Source : d'après INE.

** les taux d'urbanisation totaux*

Si Salamanque et Avila connaissent une évolution semblable tout au long du XXe siècle, à savoir une progression constante de l'urbanisation, la province de Càceres se caractérise par une évolution plus chaotique. En effet, dès 1900, la proportion population urbaine / population rurale est la même : 50% (tab n°119). Fait plutôt anormal pour l'époque. En 1950, le taux d'urbanisation atteint même 73,72%, soit une valeur très au-dessus de celle des provinces de Castille. Mais il ne faut pas s'y tromper, ces valeurs sont des leurres ; si le taux d'urbanisation est aussi élevé, cela est dû à l'existence d'agrovilles qui font déjà penser à l'Espagne du sud. Ces agrovilles ne sont que de simples groupements de population, à la fonction primaire dominante. En 2001, par contre, ce type de villes a quasi disparu de la Péninsule Ibérique et nous pouvons considérer la valeur de 67% comme une valeur significative.

Les capitales de province, à l'instar des autres capitales espagnoles, profitent grandement de ce processus d'urbanisation. Portion congrue de la population en 1900, Salamanque, Càceres et Avila connaissent un boom démographique tout au long du XXe siècle. Alimentées par l'exode rural, elles finissent aujourd'hui par représenter une part importante des effectifs provinciaux (plus du cinquième). Dans la province de Salamanque, nous assistons à un début de macrocéphalie urbaine, puisque Salamanque rassemble 56% de la population.

** la province de Salamanque*

La suprématie salamanquaise est une constante dans l'histoire du XXe siècle (tableaux n°119). En 1900, la capitale rassemble certes uniquement 12,54% de la population, mais c'est presque autant que le poids que représentent les habitants dans les petites villes (13,96%). En 1950, le poids de Salamanque double par rapport au début du siècle pour atteindre 23,83%, l'exode rural commençant à se faire sentir. Elle devance largement les petites villes dont les habitants agglomérés n'équivalent que 12% de la population. En 2001, comme nous l'avons dit, Salamanque est une solide capitale régionale, dans une province exsangue.

Durant la même période, le poids des petites villes a évolué chaotiquement : 13,96% en 1900, 18,03% en 1950 et 14,72% en 2001, le nombre de cités variant. Au début du siècle, 11 villes existaient dans la province de Salamanque. Cinquante plus tard, apparaît une ville de plus de 10 000 habitants : Béjar, bénéficiant d'une industrie alors prospère et d'un processus de tertiarisation, et augmente le nombre de villes comprises entre 2 000 et 5 000 habitants (15 en 1950 contre 9 en 1900). Enfin, en 2001, le nombre de petites villes de moins de 5 000 personnes subit une véritable régression ; elles ne sont plus que 3, le nombre total de villes dans la province salamanquaise étant désormais de 7.

*** la province d'Avila**

Nous observons une évolution un peu similaire dans la province d'Avila (tableaux n°119). Tout d'abord, la capitale se renforce elle aussi lors du siècle passé : si entre 1900 et 1950, son poids double à l'image de Salamanque, passant de 5,93% à 8,99% du total des habitants de sa province, entre 1950 et 2001, il triple pour atteindre 30%.



Photo n°48 : Avila, 48 000 habitants, la « ville des pierres et des Saints » ceinturée par ses murailles datant du XIIe siècle (Source : carte postale – L. DOMINGUEZ SA).

Dans la province d'Avila, la population des petites villes a toujours représenté un poids important : 17,96% en 1900 et 29% en 1950 et 2001. Comme la capitale, elles ont profité d'un mouvement d'urbanisation dans la seconde moitié du XXe. En ce qui concerne leur nombre, l'évolution est la même que dans la province de Salamanque : le nombre de petites villes entre 2 000 et 5 000 habitants double entre 1900 et 1950 ; durant cette période apparaissent les villes de plus de 5000 personnes. Par contre, après 1950, le nombre de petites villes entre 2 000 et 5 000 habitants diminue de moitié. Comme au début du siècle, elles sont une dizaine pour environ 17% de la population.

*** la province de Càceres**

Des trois provinces, Càceres est celle dans laquelle la part des habitants des petites villes a toujours été la plus forte : 45% en 1900, 65% en 1950 et 37% en 2001 (tableaux n°119). Comme pour la province d'Avila, 1900-1950 est la période où cette part progresse considérablement, notamment par le fait que le nombre de petites villes augmente : 40 en 1900 et 88 en 1950. Relativisons ce poids car comme nous l'avons précisé antérieurement, le nombre 40 et de 88 sont faussés par la présence des agrovilles. Quoiqu'il en soit, comme pour les provinces de Castille, le nombre de petites villes va chuter dans la dernière période : 34 en 2001. Par contre, une ville moyenne surgit du lot, Plasencia atteignant les 20 000 habitants.

Quant à la capitale, Càceres, elle va suivre la même destinée qu'Avila. D'un poids indigent en 1900, à peine 5%, sa population représente aujourd'hui un cinquième de la province.

L'évolution observée en Castille et en Estrémadure n'est pas extraordinaire ; elle s'insère dans un processus d'ordre général décrit par V. BIELZA DE ORY lors d'une communication sur les petites villes au colloque de Poitiers en 1995.

2) La tendance générale en Espagne

*** 1900-1960**

Les premières décennies du XXe siècle marquent l'heure de gloire des petites villes espagnoles, celles de moins de 20 000 habitants. Elles abritent déjà la moitié de la population ibérique. A cette époque, la création de villes-minières complète le panorama général urbain hérité du Moyen-Age et si l'exode rural provoqué par l'industrialisation vidange les campagnes, il épargne les petites villes de 2 000 à 20 000 habitants. En 1960 pourtant, la part de leur population n'est plus que de 40% (tab n°120). Quant aux villes moyennes et aux grandes villes, elles affichent un poids relatif très faible : respectivement 12,3% et 8,9% en 1900. Elles se rattrapent cinquante plus tard avec 17,4% et 27,8% de la population. Le laps de temps 1900-1950 contient toutefois deux séquences : la crise de 1929 et la guerre civile. Ces deux événements ont altéré le processus d'urbanisation générale de l'Espagne en freinant la croissance (J. SERRANO MARTINEZ, 1988 ; R. BOSQUE CANDEL, 2005). Cependant, ils ont eu un impact moindre dans nos trois provinces puisqu'à chaque fois, le nombre de petites villes a augmenté.

Tab n°120 : Répartition de la population espagnole selon la taille des communes entre 1900 et 1986

Taille et types de communes	1900		1930		1960		1970		1986	
	%	Nb en milliers	%	Nb en milliers	%	Nb en milliers	%	Nb en milliers	%	Nb en milliers
Population rurale	27,5	5 113	20,5	4 831	14,5	4 112	11	3 734	8,61	3 246
2000-5000 habitants	23,3	4 332	19,7	4 098	14,4	4 382	11,6	3 925	8,9	3 445
5000-10000 habitants	16,9	3 142	17,09	3 485	14,3	4 352	11	3 721	9	3 524
10000-20000 habitants	10,7	1 989	12,01	2 828	11,2	3 408	11,1	3 783	10,5	3 955
20000-100000 hab.	12,3	2 287	15,51	3 652	17,4	5 295	18,6	6 306	20,7	7 814
100000-500000 hab.	3,2	595	6,61	1 555	13,6	4 139	18,8	6 396	22,3	8 420
Plus de 500000 hab.	5,7	1 060	8,3	1 956	14,2	4 321	17,9	6 093	19,7	7 443
Population urbaine	72,1		79,22		85,1		89		91,1	

Source : V. BIELZA DE ORY, *Bourgs et petites villes : chance de l'espace rural*, Actes du colloque de Poitiers, 1998, 471 p (tab p 187).

Dans l'article initial, population rurale + population urbaine ne font pas 100%.

* 1960-1975

La période d'expansion économique (1960-1975) et surtout la crise qui s'en est suivi sonnent le glas pour les petites villes et leur milieu rural environnant (tab n°120). Déjà minoritaire en 1960 (14,5%), la population rurale passe sous la barre des 10%, atteignant les 8,61% en 1986. Dans le même temps, le poids des petites villes suit le même déclin, passant de 39,9% de la population en 1960 à 28,4% en 1986. Dans ce lot, il faut toutefois remarquer que les petites villes de 10 000 à 20 000 habitants résistent mieux, la part de leur population stagnant autour de 11%. Les petites villes pâtissent du fait que la planification privilégie comme pôles d'expansion économique les métropoles et les villes intermédiaires. Cette polarisation dans les municipes de grande taille est accentuée par un changement au niveau des flux migratoires qui, désormais, vont directement de la campagne à la grande ville, sans passer par les petites villes. Ce cas de figure s'est vraisemblablement déroulé dans nos provinces puisque les capitales se sont fortement renforcées à la différence des petites villes.

Une fracture spatiale survient également à cette époque, séparant les petites villes du nord et du littoral oriental des petites villes des deux Castilles, d'Estrémadure et d'Andalousie. Dans les premières, l'industrialisation et le tourisme, sources d'emplois, sont les deux facteurs déterminants pour le dynamisme démographique. Dans les secondes, la dépopulation rurale a entraîné un affaiblissement de leurs commerces et services alors au service de l'espace environnant. Cet effondrement économique s'est répercuté sur la vitalité démographique des centres urbains (M. FERRER, 1988).

* 1975-1986

Dès la fin des années 70, l'Espagne est en crise économique. Paradoxalement, c'est dans ce contexte que les petites villes vont tirer leur épingle du jeu. « *La perte d'emplois dans le monde urbano-industriel provoque des retours vers les campagnes, tarissant les migrations vers les villes, et parfois même, inversant le sens des flux. Les migrations interurbaines et inter-métropolitaines provoquent un remaniement de la carte de la répartition de la population, au détriment des centres métropolitains et au bénéfice des villes intermédiaires et petites* » (V. BIELZA DE ORY, 1998, p 190). Les plus grandes villes subissent en effet le déclin de l'industrie qui les avait propulsées quelques décennies plus tôt (tab n°120). Et si certaines villes moyennes de 20 000 à 100 000 habitants s'en sortent bien, elles le doivent à leur situation : insérées dans les grandes aires urbaines métropolitaines ou dans des secteurs touristiques.

* 1986-1991

Ces dernières années, alors que le processus de polarisation tend à ralentir, se développe le phénomène de périurbanisation. Les grandes villes, dans leur centre, perdent de la population, tandis que leurs couronnes périphériques se gonflent démographiquement. Mais le plus important est la reprise économique dont bénéficient de nouveau les grands centres urbains (20 000-100 000). Les petites villes quant à elles replongent dans l'inertie : « *Les petites de 10 000 à 20 000 habitants qui ont*

crû pendant les années de la crise industrielle perdent maintenant, avec le redressement du secteur secondaire, 0,12%/an, en moyenne. La population semi-urbaine qui réside dans les petits centres comarcales de 5 000 à 10 000 habitants souffrent encore davantage du déclin des campagnes et perdent annuellement 1,19%, alors qu'elles eurent un comportement positif au cours du quinquennat précédent » (V. BIELZA DE ORY, 1998, p 193).

En France, comme en Espagne, le renforcement de chacune des catégories de villes ne s'est pas effectué au même moment. A chaque cycle de croissance correspond un cycle d'urbanisation qui s'est diffusée hiérarchiquement (M. FABRIES, P. STRAGIOTTI, 2000). En France par exemple, dès les années 50, la croissance la plus vigoureuse se décèle dans les villes plus peuplées (+ de 50 000 et surtout + de 100 000 habitants). L'embellie démographique atteint ensuite les villes de 10 000 à 50 000 personnes, puis, à la fin des années 80, les unités de moins de 10 000 habitants. Enfin, au début des années 2000, ce sont de nouveau les métropoles qui bénéficient d'un bon taux de croissance. L'urbanisation a donc été plus linéaire en France, commençant par le haut de la hiérarchie pour finir par la base, alors qu'en Espagne, elle a été plus chaotique, inhérente, il est vrai, à des contextes économiques différents.

Tab n°121 : Taux d'urbanisation dans le sud Massif central et en Castille/Haute-Estrémadure en 1999 et 2001

	Cœur du Massif Central (Aveyron, Cantal, Hte-Loire, Lot, Lozère et Tarn)	Provinces de Salamanque, de Càceres et d'Avila
Nombre d'habitants	1 200 807	923 224
Population urbaine	701 887	616 028
Taux d'urbanisation	58,5%	66,7%

Sources : INE et INSEE (après un travail de recomposition personnel).

D'un point de vue régional, actuellement, la Castille/Haute-Estrémadure fait figure d'espace plus urbanisé que le sud Massif Central : 66,7% contre 58,5%. Il faut incriminer ici le dépeuplement des campagnes castillanes et extremeñas beaucoup plus excessif que celui des campagnes du sud Massif Central et le poids des villes-capitales, dont l'une est une métropole régionale (Salamanque). Dans le détail, nous observons qu'un phénomène de macrocéphalie urbaine caractérise la province de Salamanque avec 56% des habitants dans la capitale et seulement 15% dans les petites villes. Cette situation préfigure peut-être celle du Cantal dans quelques années où déjà un même phénomène, dans des proportions moindres, se produit. 35% des Cantaliens habitent en effet Aurillac et seulement 15% dans les cinq autres petites villes. Dans les autres provinces, le poids des petites villes est identique à celui qu'elles ont dans le sud Massif Central : entre 25 et 40%. Le cas de la province de Càceres se compare bien à celui du Lot avec des villes moyennes (1 pour le Lot et 2 pour la province de Càceres) représentant plus de 20% de la population et des petites villes plus de 25%.

C) DES STRUCTURES D'ÂGE PLUS FAVORABLES DANS LES VILLES QUE DANS LES CAMPAGNES

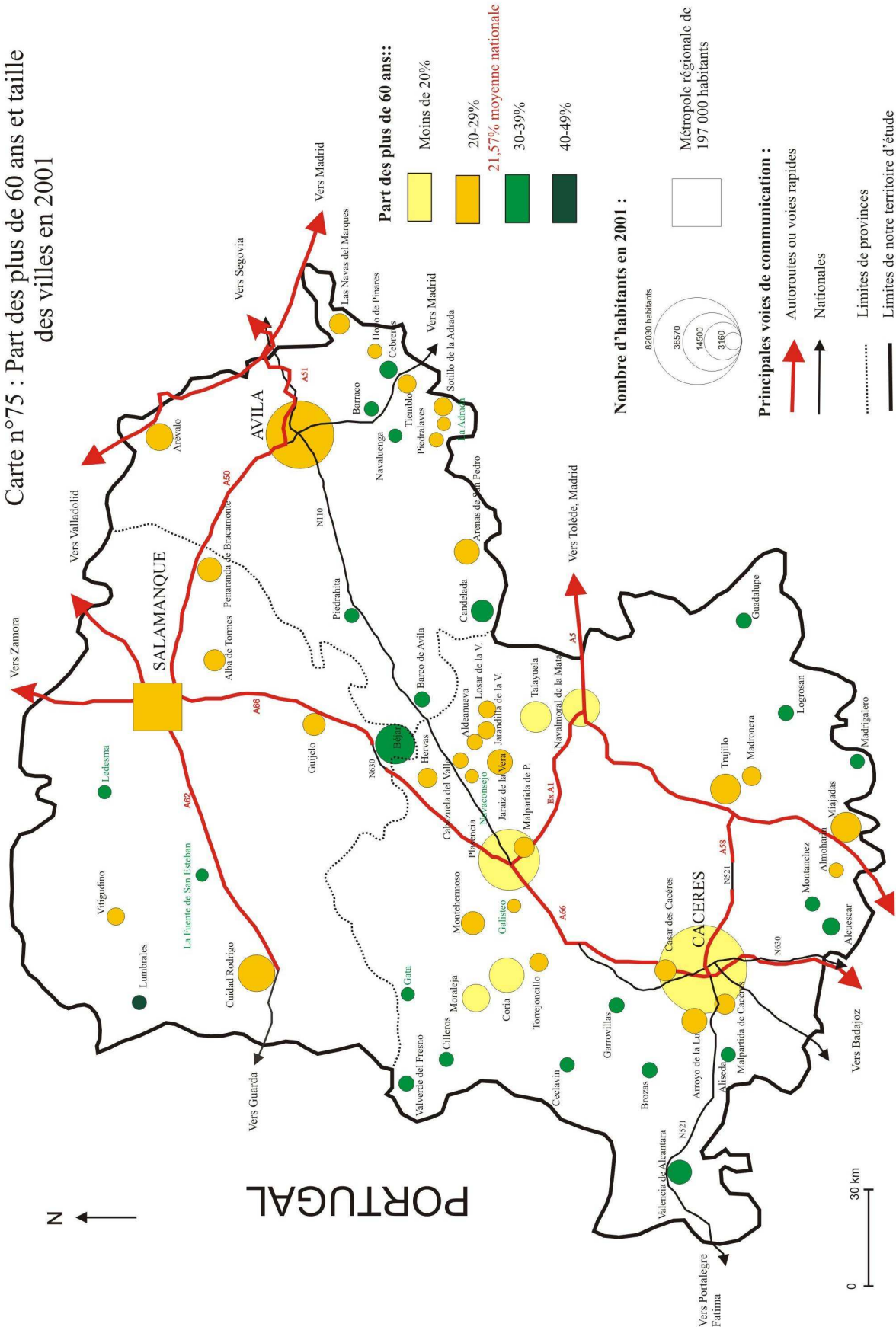
Les structures d'âge sont la cause (ou la conséquence) du croît naturel et du solde migratoire actuels. Elles sont aussi l'image d'un passé aux répercussions très contemporaines... En 1985, A. HERNANDEZ SANCHEZ n'était guère optimiste quant au futur démographique de la Castille : « *Lo peor es que el desequilibrio en la composición por edades es desequilibrador. Por su propia dinamica tiene pocas posibilidades de corregirse, mas bien habra de acentuarse. La población de la Comunidad esta abocada a un mayor envejecimiento*²²⁵ » (1985, p 184). Vingt ans après, le pessimisme de cet auteur espagnol s'est-il affirmé sur le terrain ? Les petites villes se distinguent-elles de leur environnement général par des structures d'âge plus favorables ? Dans le livre II, partie I, nous avons souligné l'intérêt de s'attarder sur le poids des plus de 60 ans, marqueur plus pertinent pour caractériser les petites villes françaises. Pour le cas espagnol, nous ferons donc de même.

Sur les cartes n°74, p 822, il apparaît que les petites villes castillanes et *extremeñanes* sont beaucoup plus jeunes que l'espace rural environnant. L'espace rural est en effet peuplé d'une population âgée : plus de 30% de plus de 60 ans, voire même dans certains cas, plus de 50% ! On est alors très largement au-dessus de la moyenne nationale : 21,57%. Ces secteurs de population avancée en âge se situent dans la partie occidentale des provinces d'Avila et de Salamanque. Ils résultent de la conjonction de trois phénomènes. Premièrement, ces secteurs correspondent aux endroits où l'émigration a été la plus soutenue, laissant sur place des personnes déjà à la retraite. Deuxièmement, la masse actuelle des plus de 60 ans illustre le boom démographique des années franquistes où la natalité frôlait les 20-30‰. Enfin, de nos jours, le renouvellement de population a du mal à se faire, par l'absence de population jeune et par une fécondité très basse.

Dans ce contexte général inquiétant, quant au vieillissement et au renouvellement de la population, les petites villes font figure d'îlots à la démographie plus saine. La grande majorité peut s'enorgueillir de taux de plus de 60 ans inférieur à 30, voire même 20% (tab n°122, p 821 et carte n°75 ci-jointe). En fait, il est indéniable que la part des plus de 60 ans décroît avec l'importance démographique de la ville (tab n°123), tandis que logiquement celle de la part des plus de 20 ans augmente. Dès que nous sommes en dessous de la barre des 4 000 habitants, le taux de population âgée dépasse le quart des effectifs. Et le seuil des 3 000 détermine la séparation entre les villes où la part des moins de 20 ans est supérieure à 20%.

²²⁵ *edades* : âge ; *tiene* : il a ; *abocada* : vouée ; *envejecimiento* : vieillissement.

Carte n°75 : Part des plus de 60 ans et taille des villes en 2001



Source : INE, 2005.

MEF, 2006.

Tab n°123 : Les classes d'âge dans les villes du sud Massif Central (1999) et de Castille/Haute-Estrémadure (2001²²⁶)

Classement démographique des UU non recomposées	Part des moins de 20 ans en France	Part des moins de 20 ans en Espagne	Part des + de 60 ans en France	Part des + de 60 ans en Espagne
Villes moyennes	22,1%	23,1%	25,8%	19%
Villes de 10000 à 20000 habitants	21,7%	22,7%	28,9%	21,10%
Villes de 5000 à 10000 habitants	22%	22,3%	28,5%	24,2%
Villes de moins de 5000 hab	20,7%	20,1%	31,4%	29,2
Villes de 3000 à 5000 habitants	20,4%	21,8%	31,2%	25,8%
Villes de moins de 3000 hab	21,3%	18,7%	31,5%	31,7%
Petites villes	21,2%	20,8%	30,2%	27,2%
Moyenne nationale	24,6%	20,6%	21,3%	21,6%

Source : INE, 2001 et INSEE, RGP, 1999 (unités urbaines non recomposées).

Si nous dressons le portrait-type de chaque catégorie de petites villes, nous retrouvons ce phénomène dégressif : le groupe des villes de moins de 5 000 habitants est composé en moyenne de 20,1% de moins de 20 ans et de 29,15% de plus de 60 ans, celui des villes de 5 000 à 10 000 habitants : 22,26% de jeunes et 24,19% d'anciens. Par conséquent, les plus petites des villes sont les entités où la population est la plus déséquilibrée en faveur des plus de 60 ans.

Par contre, les petites villes de plus de 10 000 résidents se démarquent ostensiblement des autres petites villes, avec pour la première fois, une part de moins de 20 ans qui est supérieure à celle des plus de 60 ans : 22,7% contre 21,1%. Elles se rapprochent en cela des villes moyennes. Cette relative jeunesse des villes de plus de 10 000 habitants n'est pas une surprise dans le sens où nous avons repéré que leur groupe bénéficiait d'un croît naturel très positif et de taux de natalité plus avantageux.

Les caractéristiques des petites villes espagnoles nous interpellent tant leur différence avec la situation française semble prononcée. Globalement, les villes moyennes et petites de Castille/Haute-Estrémadure possèdent une part de plus de 60 ans beaucoup moins importante que les villes du sud Massif Central. Les villes moyennes espagnoles affichent ainsi une part de 19% contre 26% côté français. La même différence, mais avec un peu moins d'écart, se retrouve au niveau des petites villes : 27% contre 30%. Nous comprenons mieux maintenant pourquoi les taux de mortalité des villes castillanes et *extremeñas* étaient moins élevés que ceux des villes du sud Massif Central. Nous pouvons avancer deux raisons pour expliquer le poids plus faible des personnes âgées dans les villes espagnoles. Premièrement, autour des petites villes du sud Massif Central, le phénomène de banlieue est beaucoup plus répandu. Or c'est dans cette zone que se concentrent les classes d'âge les plus

²²⁶ Rappel : Si "*el censo de población*"²²⁶ est réalisé environ tous les dix ans (les derniers datent de 1991 et 2001), l'INE recalcule chaque année la population totale des municipes, laissant toutefois les études approfondies sur les classes d'âge et les migrations uniquement pour les recensements décennaux.

jeunes, les plus âgées restant dans le centre (Livre II, p 171). Deuxièmement, si les petites villes castillanes et *extremeñas* sont un peu plus jeunes, elles le doivent certainement aussi à leur capital-sympathie plus fort en Espagne qu'en France où elles pâtiennent d'une mauvaise image auprès des jeunes actifs (CESURB, 1991).

Par contre, une analogie est à souligner. En France comme en Espagne, la part des plus de 60 ans augmente au fur et à mesure que la taille démographique de la ville diminue. Le vieillissement est donc plus accentué dans les toutes petites villes qui se rapprochent en cela de l'espace rural. Une autre similitude concerne le poids des moins de 20 ans. En effet, leur part est quasi identique que ce soit en Castille/Haute-Estrémadure ou dans le sud du Massif Central : environ 22% pour les villes moyennes et 21% pour les petites villes. Et logiquement, leur part faiblit avec la diminution de la taille de la ville.

Conséquence de la part différente des plus de 60 ans, la part des actifs (les 20-60 ans) diverge entre la France et l'Espagne. Elle est de 57,9% dans les villes moyennes espagnoles, 52,1% dans les françaises et respectivement de 52% et 48,1% dans les petites villes. Le réservoir d'actifs s'avère donc très important en Espagne, témoignage de la politique nataliste de Franco dans les années 50-70. La situation espagnole est donc peu encourageante pour l'avenir. Les petites villes risquent fortement de subir un vieillissement accentué. Et cette situation est aggravée par le fait que les taux de natalité et de fécondité sont bas, encore plus qu'en France.

Au sein de ces petites villes, trois types ressortent : les petites villes à population âgée, les petites villes à la population jeune et les petites villes équilibrées (entre 0 et 3 points seulement de différence). Nous insisterons sur les deux premiers cas, les plus extrêmes.

➤ **les petites villes "jeunes" :**

Ce type de petites villes correspond aux entités où la part des moins de 20 ans est supérieure à celle des plus de 60 ans. Huit villes, dont la ville-capitale de Caceres, sont dans cette situation.

Les petites villes de plus de 10 000 habitants sont les premières concernées. Les jeunes de Plasencia, Navalmoral, Coria et Talayuela représentent plus de 20% des effectifs. Ensuite, nous trouvons dans le panel deux villes comprises entre 5 000 et 10 000 habitants (Mojalera et Montehermoso) et 1 seule de 4 738 habitants : Casar de Caceres. Dans ces trois dernières villes, les moins de 20 ans équivalent à un quart de la population.

Les quatre villes de plus de 10 000 habitants bénéficient des taux de natalité les plus élevés (par exemple, 11,3‰ pour Plasencia, 10,56‰ pour Navalmoral). Leur relative jeunesse s'explique aussi par un solde migratoire positif lié à une politique d'habitat attractif (habitat à prix réduit pour Navalmoral) et par les perspectives d'emplois qu'elles offrent par rapport au monde rural environnant.

La jeunesse de ces villes est toutefois relative. En effet, elles se caractérisent également bien souvent par un poids faible des plus de 60 ans, sous-entendant une part énorme de la population active qui, en vieillissant, va gonfler la part des seniors !

Enfin, soulignons une autre catégorie de villes jeunes qui n'apparaît pas dans le tableau : ce sont les petites villes incorporées dans l'agglomération de Salamanque. Banlieues, les petites villes de

Terradillos, Villamayor et Villares de la Reina se caractérisent par une grande jeunesse : 26-28% de moins de 20 ans.

➤ **les petites villes "vieillies" :**

La quasi majorité des petites villes présente une part de plus de 60 ans supérieure à celle des moins de 20 ans. Dans le cas des petites villes de moins de 3 000 habitants, la différence peut être énorme : 26 points d'écart à Lumbrales, 15 à Ceclavin et Guadalupe.

Globalement, ces petites villes sont déjà affectées par un solde naturel négatif (carte n°70, p 475) et par un taux de mortalité élevé. A ceci s'ajoute un dépeuplement ancien.

Béjar et Ciudad Rodrigo, pourtant villes de plus de 10 000 habitants, appartiennent à cette catégorie de villes "vieillies" avec 30,28% et 27,22% de personnes âgées. A Béjar, par exemple, où le taux de chômage est de 19,6%, l'industrie textile n'est plus assez prospère pour retenir les jeunes, provoquant un solde migratoire négatif.

La population des villes de Castille/Haute-Estrémadure présentent les caractéristiques types d'une population en cours de vieillissement. Au-delà des problèmes de gestion (services aux personnes âgées par exemple) auxquelles vont être confrontées les municipalités s'ajoute celui de maintenir une activité économique forte pour garder les jeunes sur place et atténuer le vieillissement. La question qui reste en suspens est : les petites villes en sont-elles capables ? Pour tenter d'apporter des éléments scientifiques à cette question, l'étude des activités urbaines va être incontournable. Quelles activités se retrouvent-elles déjà en place et quelles sont celles qui sont susceptibles de venir renforcer la base économique des petites villes dans les années à venir ?

Les situations espagnoles et françaises ne présentent aucune originalité dans le sens où les villes portent le dynamisme des territoires interstitiels et concentrent la majorité de leur population. Une métropolisation démographique à leur échelle s'est faite sentir. Néanmoins, des signes d'affaiblissements se devinent nettement. La situation du croît naturel est problématique puisqu'une grande partie des villes de Castille/Haute-Estrémadure et du sud Massif Central pâtit d'un excédent de décès sur les naissances. Or ceci compromet leur avenir en terme de renouvellement de la population, d'autant plus si les flux migratoires stoppent en leur direction. Il est impératif que des activités dynamiques induisent des emplois et maintiennent une certaine attractivité.

En fait, d'un point de vue démographique, les petites villes en meilleure santé démographique sont réellement celles de plus de 5 000 habitants. Ce seuil est important à retenir dans une politique d'aménagement du territoire. En outre, nous pouvons nous demander si les activités économiques (thème du chapitre suivant) de ces unités urbaines constituant la base de la hiérarchie urbaine connaissent des difficultés plus particulièrement.

Conclusion du chapitre 8 :

Pour terminer, comparons la situation de nos petites villes castillanes et extremeñas avec celles de la Galice, de la Cantabrie et de l'Aragon pour vérifier si nos centres urbains s'insèrent dans un schéma d'évolution générale à l'échelle de l'Espagne. Pourquoi le choix de ces trois provinces ? Il est tout d'abord conditionné par la bibliographie. Il faut en premier lieu trouver des articles qui traitent des petites villes et surtout que l'objet de notre recherche y soit considéré dès 2000 habitants²²⁷. Ensuite, la comparaison nécessite des régions "marginales", sensibles : l'Aragon est ainsi une région intérieure proche spatialement de notre terrain d'étude et la Cantabrie et la Galice sont des provinces littorales, aux densités assez faibles.

Dans la seconde moitié du XXe siècle, les campagnes de Galice, de Cantabrie ou encore d'Aragon se sont elles aussi vidées sous le coup de l'exode rural. On assiste alors à un déplacement de personnes vers les aires de croissance industrielle galicienne, vers le littoral de la Cantabrie et vers les zones nationales offrant des emplois. Ces mouvements migratoires sont d'autant plus importants qu'à la même époque les voies de communication s'améliorent nettement. Mais ces flux se dirigent aussi vers les petits centres urbains de chacune des provinces.

En Galice, la déprise est limitée car les capitales de provinces et les cabeceras comarcales les plus dynamiques arrivent à capter une certaine partie des flux migratoires. Ces lieux centraux apparaissent attractifs de par l'apparition de nouvelles activités de commerces et services, et surtout par l'installation de petites industries. En effet, parallèlement au changement productif de l'agriculture, l'industrie se dissémine dans les petites villes qui seront les pièces-clés du processus d'urbanisation. J. RODRIGUEZ GONZALEZ insiste sur ce rôle de l'industrie et qualifie ces petites industries à capitaux locaux comme de « verdaderas impulsoras del proceso de urbanización ».

En Cantabrie, les petites villes les plus avantagées, sont toutefois celles des basses vallées et du littoral et non celles des montagnes. L'urbanisation du littoral tient bien entendu à l'industrialisation en liaison avec le secteur de la pêche et s'explique aussi par le tourisme, activité promouvant des emplois et donc une certaine attractivité. A l'instar de l'industrie, son rôle dans l'urbanisation est souligné par Carmen DELGADO qui parle de lui comme « un agente urbanizador » (C. DELGADO, 1998). Dans les années 80, les petites villes à la forte base touristique résistent beaucoup mieux que les petites villes à prédominance industrielle. En effet, à cette époque, la Cantabrie est frappée par la désindustrialisation au profit d'une tertiarisation. Or toutes les petites villes ne seront pas touchées par cette tertiarisation qui avantagera les plus dynamiques. Paradoxalement, les petites villes et bourgs-centres de montagne vont se maintenir, "sauvés" par leur isolement des grandes aires urbaines. Ils vont ainsi concentrer les équipements tertiaires pour mieux encadrer leur comarca. Ce sont nos villes-marchés traditionnelles.

En Aragon, lors de la période 1960-75, les petites villes aragonaises se caractérisent par une démographie alarmante. Ce phénomène tranche avec la situation des petites villes de Navarre,

²²⁷ C'est le cas dans les articles de J. RODRIGUEZ GONZALEZ (1997) sur la Galice, de C. DELGADO (1998) sur la Cantabrie et de V. BIELZA de ORY (1995) sur l'Aragon.

région toute proche. La différence entre les deux provinces procède d'un développement industriel inégal. En Navarre, on assiste à l'installation de petites industries dans les petites villes, alors qu'en Aragon, cette industrialisation des centres de comarcas n'a pas eu lieu. L'industrie est donc bien un facteur décisif dans l'évolution démographique. Dans les années 80, la situation des petites villes en Aragon ne s'améliore guère puisque les petites villes de 4 000 à 10 000 habitants continuent de perdre des habitants. Par contre, pour les petites villes de rang supérieur, de 10 000 à 20 000 personnes, la régression est moindre : -0,07%. Dans ces villes, les activités touristiques et les IAA sont le moteur de la croissance économique et donc démographique.

Quelques traits communs ressortent. Fort classiquement, une urbanisation du territoire s'est déroulée continuellement, et ce, grâce au déplacement de personnes de l'espace rural vers les villes. Mais à la fin des années 80, la croissance devient discriminante au détriment des plus petites. Avec ces exemples se dégage également très distinctement le rôle des activités économiques dans la croissance démographique, par le biais d'un solde migratoire positif. Le créneau industriel a certes favorisé les grandes aires urbaines, mais il a permis aux petites villes d'acquérir une base économique à une certaine époque. D'autre part, le tourisme est aussi un facteur d'urbanisation. Enfin, certaines petites villes vont résister à la crise des années 80, eu égard à leur fonction de pôle structurant de l'espace rural par une concentration d'équipements.

Chapitre 9 : L'organisation territoriale de la Castille/Haute-Estrémadure : la survie d'un réseau cristallérien dans un contexte de très faibles densités

L'enjeu de ce chapitre repose une nouvelle fois sur la recherche de similitudes/différences entre les petites villes du sud Massif Central et de Castille/Estrémadure pour, au final, tenter de discerner des traits spécifiques à l'ensemble des petites villes. Finaliser une définition de la petite ville suppose donc de se pencher après la démographie, sur ses caractéristiques économiques. En Castille/Haute-Estrémadure, les tendances observées dans le Massif Central (faibles densités, enclavement) sont encore plus accentuées et sont corrélées à une agriculture encore puissante. Ce contexte régional si particulier peut-il conditionner les activités économiques urbaines ? Retrouvera-t-on la marque industrielle, si typique des petites villes françaises ?

Au-delà de la simple étude des fonctions urbaines, le cas espagnol va nous permettre de réfléchir à l'évolution de l'organisation urbaine du sud Massif Central. En effet, la Castille/Haute-Estrémadure est structurée par un système urbain épuré dans le sens où peu de petites villes commandent désormais réellement l'espace. Ce scénario est-il plausible à l'échelle française ?

Enfin, et toujours dans le but de mieux comprendre la structuration du territoire par les organismes urbains, nous nous intéresserons aux *comarcas*, proche de nos pays français. Si en France, certains pays sont plus avancés que d'autres, plus fonctionnels, les *comarcas* suivent exactement la même évolution et présentent une réelle diversité sur le terrain. « *En Catalogne, l'échec résulte d'une absence de réel transfert d'attributions, en dehors de la constitution, par ces structures, d'un véritable réseau politique de soutien à la majorité nationaliste modérée, qui gouvernait la Catalogne jusqu'en 2003. En Aragon, par contre, leur meilleur fonctionnement est lié au rôle de compensation des faiblesses locales face à la capitale régionale, Saragosse, qui concentre plus de la moitié de la population. En Galice, le système comarcal est à la fois un dispositif très politique et en même temps assez efficace dans l'action publique. Dans tous les cas, les comarcas incarnent, plus ou moins bien, un rôle que les députations provinciales peinent à jouer : celui d'intermédiaires entre la commune (très faible) et le pouvoir régional (très fort)* » (E. NEGRIER, 2009, p 73).

I) L'ARTICULATION URBAINE DE LA CASTILLE/HAUTE-ESTREMADURE

Cette première partie permet d'amorcer la confrontation entre les situations françaises et espagnoles en matière économique et d'aménagement du territoire. Il s'agira tout d'abord de répondre à la question sur le nombre réel de villes qui structurent la Castille et la Haute-Estrémadure et d'établir ensuite la hiérarchie urbaine de cet espace. L'analyse de cette hiérarchie urbaine va nous aider à réfléchir à deux questionnements, portant sur les espaces de faibles densités.

En premier lieu, existe-t-il un système urbain adapté aux espaces au peuplement réduit ? Si tel est le cas, nous devrions retrouver la prédominance des petits organismes urbains, comme pour le sud du Massif Central. En second lieu, l'émergence des noyaux que nous aurons assimilés à de véritables pôles de centralité en Espagne procède-t-elle des mêmes facteurs qu'en France ? Nous pensons par exemple au rôle des voies de communication et à l'importance de la fonction industrielle.

A) UNE HIERARCHIE URBAINE COMPLETE

Très classiquement, une hiérarchie urbaine s'obtient après l'analyse et le croisement de la hiérarchie démographique et de la hiérarchie fonctionnelle. La hiérarchie démographique se matérialise à la lecture du classement des villes selon leur masse d'habitants ; des groupes s'individualisent et s'assimilent ainsi à des niveaux urbains. Mais cette hiérarchie démographique est grossière ; il faut la compléter avec l'étude de la hiérarchie fonctionnelle qui tient compte de la concentration d'activités économiques.

La *cuota de mercado* exprime la capacité d'achats et de consommation, en fonction des variables de population, nombre de téléphones, d'automobiles, de camions, d'agences bancaires et d'activités commerciales. Les annuaires commerciaux, édités et financés par la banque *La Caixa* nous renseignent facilement sur cette donnée.

L'Espagne comme la France utilise le fichier SIRENE, mais à la différence de notre pays, l'INE ne divulgue pas la NAF 60 au niveau communal. Par conséquent, nous avons tenté d'établir notre hiérarchie à partir de la *cuota de mercado*²²⁸. Cette méthode est d'ailleurs employée par la plupart des géographes urbains espagnols.

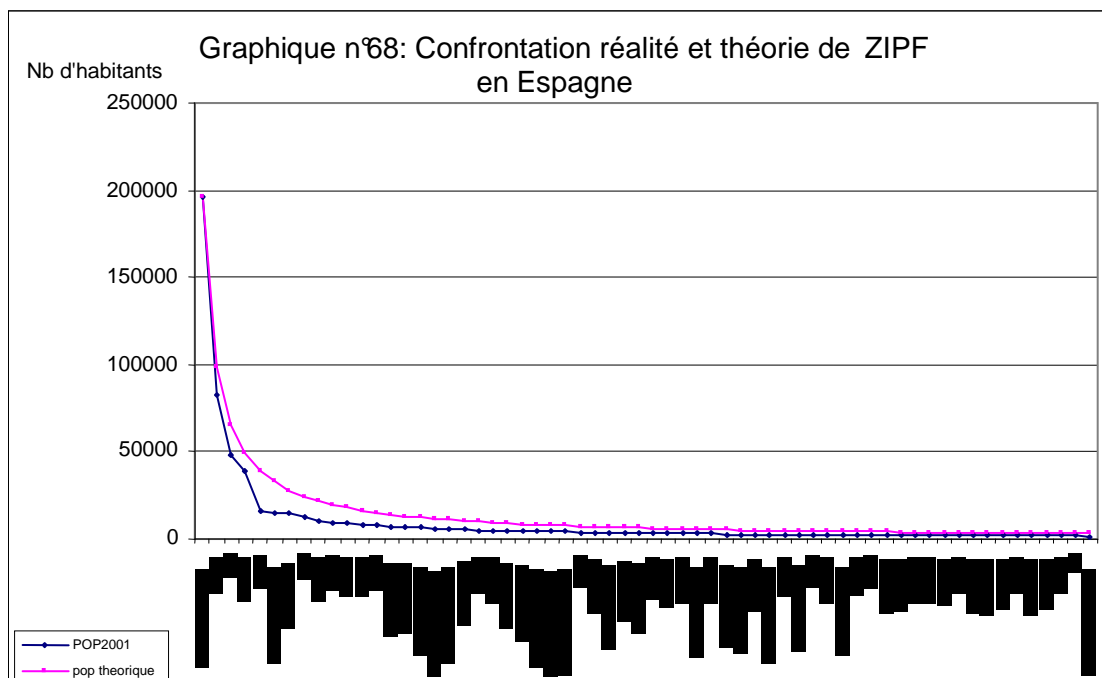
Malgré tout, et bien qu'elle ait montré sa fiabilité, nous avons éprouvé le besoin d'affiner cette hiérarchie basée uniquement sur la *cuota de mercado*. Un classement incluant la possession d'automobiles, par exemple, nous semble en effet un peu hors du temps ; au delà, c'est simplement un indice de richesse et non une mesure d'un pôle économique. Il s'avère donc peu adéquat pour différencier les petites villes. De plus, dans les activités commerciales, sont mélangées les activités banales et anormales. Or, nous savons déjà que leur capacité de rayonnement est totalement différente. De ce fait, nous avons affiné la hiérarchie obtenue avec les *cuotas de mercado* par l'étude de la hiérarchie qui résulte du classement suivant l'équipement de la personne, de la maison et suivant le nombre de services financiers (agences bancaires, caisses d'épargne) en ville. Ces postes n'ont pas été choisis au hasard ; nous étions dépendante de nos sources, dans ce cas là de l'annuaire commercial. Et cet ouvrage ne nous permet pas de choisir d'autres catégories, tels les services de soins à la personne.

²²⁸ Julio VILAR CASTRO (Université de Salamanque) nous a gracieusement fourni l'exemplaire de 2003, et nous l'en remercions vivement.

1) Hiérarchie démographique et loi zipfienne

Il est intéressant de nous référer à la loi ZIPF, représentation théorique et absolue des niveaux urbains. La réalité du terrain diffère-t-elle de la loi énoncée par ZIPF ? Observe-t-on une carence ou une hypertrophie de certains niveaux ?

Sur le graphique n°68 sont mises côte à côte la courbe obtenue par le classement démographique des lieux urbains et la courbe résultant de l'application de la loi zipfienne avec comme référent Salamanque. Cette capitale régionale compte près de 200 000 habitants, soit le double de Caceres (82 034 habitants) et le quadruple d'Avila (47 967 habitants), ce qui est somme toute logique en terme de loi rang / taille.



Source : INE.

** Des villes sous-peuplées par rapport à leur niveau théorique*

La première chose à noter sur le graphique est une insuffisance démographique de nos villes par rapport à la théorie. L'hypothèse qui vient en premier à l'esprit est que la faute incombe à la faiblesse globale du peuplement en Castille/Haute-Estrémadure.

Or, cette hypothèse logique et cohérente ne s'appliquait pas dans le sud Massif Central. Dans cette région française, les unités urbaines ont toutes une masse démographique supérieure à celle que leur accorde la théorie. La situation des petites villes espagnoles se retrouve par contre au nord du Massif Central. J-Ch. EDOUARD avait noté cette anomalie pour les unités les plus petites et quelques villes moyennes (Nevers 81 387, Montluçon 79 854 habitants). Or ce territoire est plus densément

peuplé que les provinces de Salamanque, Càceres et Avila. Le sous-peuplement par rapport à la théorie n'est donc peut-être pas lié aux densités mais trouve son explication dans le fonctionnel²²⁹.

*** Deux anomalies majeures dans le haut de la hiérarchie**

Si la base de l'hyperbole est totalement en conformité avec la théorie, c'est-à-dire une distribution régulière des niveaux urbains, deux "accidents" dans la réalité la déforment dans la partie haute de la hiérarchie. Avila et surtout Béjar accusent ainsi respectivement 17 579 et 23 753 habitants en moins par rapport à la théorie (tab n°124, p 827). Ceci les différencie nettement de Càceres et de Plasencia qui se situent à un niveau presque attendu. Deux explications possibles peuvent être avancées. Avila serait "étouffée" par Madrid, dont la proximité lui empêche de tenir un rang supérieur. Béjar, par contre, est une ville industrielle qui a acquis des activités tertiaires incomplètes. Elle peine à se relever de sa crise industrielle et ne parvient pas à retrouver son statut d'antan, plus en adéquation avec la théorie.

*** Les niveaux urbains délimités**

Salamanque et Càceres apparaissent comme les *deux capitales* incontestées du système urbain de Castille et de Haute-Estrémadure. Deux autres cités se devinent ensuite comme *villes moyennes* : Avila (47 967 habitants) et Plasencia (38 576 personnes), qui distancent facilement les petites villes qui les suivent. Il y a ainsi un rapport de 1 à 3 entre Avila et Béjar.

En dessous des villes moyennes reste tout un florilège d'unités urbaines : 52 au total, dont la population oscille entre 15 575 et 2 032 (tab n°124). Quatre villes se démarquent légèrement visuellement du reste du groupe : Béjar, Navalmoral de la Mata, Ciudad Rodrigo et Coria. Ces lieux urbains font une séparation entre villes moyennes et unités urbaines plus petites, et peuvent porter (temporairement, avant le classement par les activités économiques) le nom de *petites villes de niveau supérieur*. Subsiste enfin un lot d'entités, équivalentes à des *petites villes de taille inférieure*. Seule Talayuela dépasse 10 000 habitants, mais nous l'avons incluse dans ce groupe car elle est plus proche démographiquement de Trujillo (851 habitants en plus) que de Coria (2597 personnes en moins). En l'état actuel des choses, aucun seuil ne transparaît ici ; la décroissance régulière de la population nous empêche de faire des groupes.

Conformément au modèle zipfien, la Castille et la Haute-Estrémadure affichent une décroissance assez régulière de l'importance démographique de leurs centres urbains en fonction de leur rang. Et la question qui se pose concerne le rôle effectif que peut tenir la multitude de petites villes qui forment la base de la hiérarchie urbaine. Vérifions maintenant si le potentiel commercial est conforme au poids démographique.

²²⁹ Pour le nord Massif Central, J-Ch. EDOUARD avance une autre explication : « L'espace nord du Massif central compte un nombre plus important de petites villes avec un poids démographique plus faible que celui accordé par ZIPF. Ceci s'explique en partie par le fait que les zones basses plus favorables au développement urbain occupent, spatialement, une place plus réduite que dans d'autres régions septentrionales. Nous pouvons donc reprocher à ZIPF d'ignorer en grande partie la géographie de terrain. » (2001, p 204).

2) La hiérarchie selon la *cuota de mercado* : utile mais pas totalement efficace

Il s'agit maintenant de déterminer les lieux qui ont la possibilité de rayonner par leurs équipements. Écoutant les conseils de J. VILAR CASTRO de l'Université de Salamanque et suite à la lecture de plusieurs articles, notre choix s'est porté sur l'annuaire commercial²³⁰ de *la Caixa* pour repérer un critère de classement : *la cuota de mercado*. Cet annuaire attribue à toutes les communes de plus de 1 000 résidents cette valeur dont la définition a été mentionnée en introduction. En conséquent, un classement de ces dernières est possible, que ce soit sous forme de graphique ou de tableau. Avec la méthode de la discrétisation, des niveaux urbains se détachent visuellement.

La hiérarchie suivant la *cuota de mercado* est assez conforme, notamment au sommet, à celle de la hiérarchie démographique (tab n°125, p 828). Une ville seule domine le tout, Salamanque avec 375 *cuotas de mercado*. Et encore, elle n'est identifiée ici que par son centre. Son rôle de métropole est de ce fait confirmé. Suit ensuite Càceres, qui fait cavalier seul avec 204 points. Enfin, Avila et Plasencia sont réunies, comme pour le classement par la démographie, dans un même niveau urbain, avec respectivement 124 et 95 *cuotas de mercado*, soit deux fois moins que Càceres. Plasencia possède une *cuota de mercado* légèrement en dessous de celle d'Avila, conformément à sa masse démographique, 1,2 fois inférieure au nombre d'habitants d'Avila.

Le troisième niveau rassemble des villes dont la *cuota de mercado* avoisine les 30-40. Encore une fois, nous retrouvons les quatre villes que nous avons considérées comme petites villes supérieures sur le plan démographique : Navalmaral, Béjar, Ciudad Rodrigo, Coria étant toujours un peu à la traîne. L'homogénéité décrite pour la masse démographique se renouvelle : uniquement 9 points d'intervalle.

En dessous des "petites villes supérieures", et comme le classement précédent, aucun groupe de villes ne se détache. Ici, *la cuota de mercado* oscille entre 25 et 5 et le rapport entre la ville la plus peuplée et la moins peuplée et le rapport entre la cité la plus équipée et la moins équipée sont quasiment identiques : 6,6 pour le premier cas et 5 pour le deuxième cas, d'où une certaine cohérence. Dans cette masse de 54 unités se noient les six bourgs-centres de référence. En effet, à part Gata et Ledesma, en queue de peloton, la Adrada, Galisteo, Navaconsejo et la Fuente de San Esteban ne se démarquent pas des autres communes. Ces bourgs-centres sont-ils donc aussi performants que les lieux urbains de bas niveau ? Ou les petites villes espagnoles ne sont-elles "urbaines" que par notre seuil de 2 000 habitants et non pas par leur potentiel tertiaire ?

La hiérarchie suivant la *cuota de mercado* est indispensable pour affiner le classement selon le poids démographique, mais elle n'est pas totalement efficace puisque aucun autre niveau ne se décèle au bas de la hiérarchie. Pour tenter d'en détacher de nouveaux et pour nous rapprocher de la méthode

²³⁰ L'utilisation de cet annuaire économique est une méthode parmi d'autres. Nous aurions pu fort bien dépouiller l'annuaire du téléphone, à l'image de C. JAMOT et J-Ch. EDOUARD en 2001. Par contre, nous n'aurions pas pu nous servir des fichiers des CCI locales, car toutes n'élaborent pas des recensements de licences.

française, nous allons maintenant établir un classement de nos unités urbaines en nous basant sur leur équipement anomal et sur le nombre de leurs services financiers (banques et caisses d'épargne)²³¹.

3) Une méthode probante : la hiérarchie suivant les équipements anomaux et les services financiers

Notre nouvelle hiérarchie se base sur le nombre de commerces anomaux (équipement de la personne, du foyer et le reste du non alimentaire) et sur le nombre de services financiers. Cette méthode est beaucoup moins complète que celle expérimentée en France (avec l'absence des coefficients de pondération ; livre III, p 273), mais elle a le mérite d'écarter le commerce banal, qui fausse considérablement la donne et qui trompe sur la capacité d'attraction d'une ville.

Les résultats avancés précédemment se confirment (tab n°125, p 828). Le centre-ville de Salamanque domine encore très fortement le classement avec 2 680 équipements, soit le double du potentiel de Caceres, ville moyenne majeure de notre territoire d'étude. Derrière, nous trouvons les deux villes moyennes inférieures indissociables : Avila et Plasencia. Cependant, Plasencia est un peu en recul puisqu'elle compte 230 commerces et services en moins. C'est une constante déjà remarquée lors de l'étude des *cuotas de mercado*. La relative suprématie d'Avila est certainement liée à son statut de capitale provinciale qui la dote de nombreux services.

A un rang bien inférieur, le groupe de Navalmoral, Ciudad Rodrigo, Béjar et Coria se rencontre de nouveau. Ce groupe se distingue nettement des villes précédentes avec un tiers d'équipements anomaux et de services financiers en moins et des petites villes suivantes qui ont bien moins de 250 magasins et services. Mais, alors que jusqu'à présent, peu de différences existaient entre Navalmoral, Ciudad Rodrigo, Béjar et Coria, nous observons ici que Navalmoral distance les trois autres en possédant plus de 300 magasins et services. C'est un point important à souligner. Pour expliquer ce phénomène, il faut peut-être incriminer la proximité madrilène qui dynamise Navalmoral (Coria et Ciudad Rodrigo ne sont pas "entraînées" par une telle locomotive) et surtout la crise industrielle qui touche Béjar.

La hiérarchie basée sur l'anomal et les services met ensuite en relief une catégorie de sept petites villes (Arévalo, Moraleja, Miajadas, Peñaranda de Bracamonte, Trujillo, Jaraiz et Arenas de San Pedro) dont le potentiel tourne autour de 145-200 équipements. Le détachement de cette catégorie est une nouveauté par rapport aux deux classements précédents, sans parler de l'effacement de Talayuela. Dans la hiérarchie suivant la masse de population ou dans celle suivant la *cuota de mercado*, Talayuela s'individualisait juste en dessous des quatre "petites villes supérieures". Or, avec l'analyse de l'équipement anomal et des services financiers, elle est reléguée à un rang beaucoup plus éloigné. Nous avons ici un reliquat d'agrovillage (originalité qui sera confirmée avec le poids des activités primaires) avec un poids démographique important et un fort secteur banal (+ de 40% des *actividades minoristas* selon l'annuaire de la *Caixa*).

²³¹ Equipement anomal et services financiers répertoriés dans l'annuaire commercial.

Enfin, à la base de la hiérarchie subsistent 47 noyaux parmi lesquels aucun groupe ne se devine. Nous constatons simplement une décroissance régulière du nombre d'équipements anomaux et de services financiers, notamment en lien avec la taille démographique. Et seul un point s'avoue intéressant et confirme l'observation évoquée lors du classement selon *la cuota de mercado* : les six bourgs-centres que nous avons choisi comme repères se mêlent fort bien à ce groupe et font même mieux que certaines unités urbaines en terme d'équipements ! Les autres unités urbaines possèdent-elles donc une réelle capacité de rayonnement ? Nous pouvons en douter et cela restera à vérifier.

Grâce à la hiérarchie obtenue à l'aune du poids de l'anomal et des services financiers, un nouveau niveau urbain est apparu. L'avantage de cette méthode est qu'elle gomme le poids des activités banales, ce que ne permet pas de faire une hiérarchie suivant la cuota de mercado. Après l'analyse du classement selon la démographie et selon le poids de l'anomal et des services financiers, il est temps de croiser les résultats pour obtenir LA hiérarchie urbaine de la Castille/Haute-Estrémadure et la comparer avec celle qui structure le sud Massif Central.

B) LA HIERARCHIE URBAINE DE LA CASTILLE/HAUTE ESTREMADURE : UNE HIERARCHIE LEGEREMENT DIFFERENTE DE CELLE DU SUD MASSIF CENTRAL

Au terme de cette étude, il convient d'énoncer clairement la hiérarchie urbaine qui porte la Castille/Haute-Estrémadure. Quatre niveaux, voire cinq si l'on veut nuancer, se dégagent (tab n°126). C'est un de moins qu'en France où se maintiennent des villes intermédiaires, au poids démographique et à la force économique plus puissante que les petites villes, mais pas encore au stade de villes moyennes. Il va être difficile de comparer les niveaux urbains avec ceux identifiés dans le sud Massif Central, les sources étant différentes. Nous rappellerons donc ici uniquement les seuils démographiques français.

Salamanque est sans conteste la *métropole régionale* de Castille. Métropole interne à notre territoire d'étude, elle domine largement l'espace avec une agglomération de 200 000 personnes et un centre doté de 2 680 équipements anomaux et services financiers. Malgré un poids plus faible, elle est facilement comparable à nos métropoles extérieures, Limoges ou Clermont-Ferrand.

Le second niveau correspond aux *villes moyennes de niveau supérieur*. Ici nous n'en comptons qu'une : Càceres. Elle se caractérise par une population supérieure à 80 000 personnes, avec une *cuota de mercado* de 204 et plus de 1 000 équipements anomaux et financiers. De par son potentiel tertiaire, nous voyons qu'elle occupe un rang bien en dessous de celui de Salamanque. Si nous la comparons à nos villes françaises, elle s'apparente à Alès et à Albi dans le sud Massif Central,

toutes deux de près de 80 000 habitants et d'un potentiel tertiaire qui est le double de celui du niveau urbain inférieur.

Tab n°126 : La grille urbaine en Castille/Haute-Estrémadure

	Nombre d'habitants	Equipements anomaux et financiers
Villes moyennes supérieures (1)	+ de 50000 habitants	+ de 1000
	Càceres	
Villes moyennes inférieures (2)	Entre 20000 et 50000 habitants	Entre 500 et 1000
	Avila, Plasencia	
Petites villes supérieures (4)	Entre 10000 et 20000 habitants	Entre 200 et 500
	Navalmoral, Béjar, Ciudad Rodrigo, Coria	
Petites villes inférieures de niveau 1(7)	Entre 6000 et 10000 habitants	Entre 145 et 200
	Miajadas, Trujillo, Arévalo, Moraleja, Arenas de San Pedro, Jaraiz, Peñaranda	
Petites villes inférieures de niveau 2 (41)	Moins de 6000 habitants	Moins de 145
	Talayuela, Valencia de A, Arroyo de la Luz, Guijuelo, Candeleda, Montehermoso, Las Naves del M, Alba de Tormes, Sotillo de la Adrada, Casar de C, Malpartida de P, Cebreros, el Tiemblo, Hervàs, Malpartida de C, Vitigudino, el Barco, Jarandilla, Torrejoncillo, Losar, Madronera, Piedrahita, Alcuescar, Aldeanueva, Cabezuela, Guadalupe, Logrosan, Valverde, el Barraco, Hoyo de P, Navaluenga, Piedralaves, Brozas, Cilleros, Garrovillas, Madrigalero, Montanchez, Lumbrales, Aliseda, Almoharin, Ceclavin	

Source : Résultats personnels, d'après INE et *la Caixa*.

Le troisième niveau urbain, les *villes moyennes inférieures*, se compose d'Avila et de Plasencia. Il regroupe des villes de 20 000 à 50 000 habitants, dont la *cuota de mercado* oscille entre 100 et 200 unités et qui offrent entre 500 et 1 000 équipements. La position de Plasencia rappelle celle de Benavente (C. JAMOT, J-Ch. EDOUARD, 2001). Elles doivent leur statut à la faiblesse relative de leur capitale de province respective : Càceres et Zamora. Pour cette catégorie, la Castille/Haute-Estrémadure souffre d'un certain déficit. Elle ne possède que deux villes alors que le sud Massif Central est structuré par quatre villes (Castres, Rodez, Aurillac et le Puy) de 50 000-60 000 personnes, sans compter les autres villes moyennes (Cahors et Aubenas) et les villes intermédiaires d'Annonay, de Millau et de Mazamet de plus de 20 000 habitants. Ce statut bâtard de ville intermédiaire n'existe pas au sein de notre territoire espagnol.

Deux éléments expliquent la carence des villes moyennes en Castille/Haute-Estrémadure. Manquent tout d'abord des villes industrielles comme peuvent l'être Castres, Mazamet, Annonay et Millau. Et surtout fait défaut la kyrielle des villes administratives (préfectures) qui quadrillent la France.

Le quatrième niveau, celui des *pequenas villas de nivel superior*, comporte quatre villes, Navalmoral, Ciudad, Béjar et Coria, soit trois fois moins que dans le sud Massif Central²³², alors que la superficie à couvrir est identique (+/- 42 000 km²). Elles ont une population de 10 000 à 20 000 résidents avec un nombre de commerces et services allant de 200 à 500. Même si leur démographie et leur équipement anomal les différencient des unités de base, la *cuota de mercado* est ici essentielle pour établir une distinction. Le seuil de 30 s'avère fatidique et c'est une constante en géographie urbaine puisque cette valeur est, en l'occurrence, celle employée par L. LOPEZ TRIGAL, spécialiste du réseau urbain en Castille, pour séparer les niveaux urbains et les niveaux non urbains (L. LOPEZ TRIGAL, 1995). A terme, Navalmoral peut espérer atteindre le statut de ville moyenne ou intermédiaire si elle continue à optimiser son carrefour de voies de communication (autoroute, TGV) en attirant des entreprises. Béjar, elle, aurait également pu s'apparenter à une ville intermédiaire comme Millau, si elle n'avait pas connu un grave déclin. La reconversion de Béjar en ville touristique pourra-t-elle la faire accéder à ce statut ? De même, la toute récente autoroute Càceres/Plasencia/Salamanque pourra-t-elle induire l'installation d'entreprises industrielles nouvelles et développer les structures commerciales ?

Les explications précédentes pour expliquer le manque de villes moyennes valent également pour justifier la carence du territoire espagnol en petites villes de niveau supérieur. L'industrie, l'administration (avec les sous-préfectures) et le rôle de marchés liés à une plus forte densité de population ont permis au sud Massif Central d'être encadré convenablement par de telles villes.

Enfin, l'Estrémadure et la Castille sont parsemées de 48 *pequenas villas de nivel inferior*. Cette dénomination de petites villes de niveau inférieur varie selon les auteurs, devenant « *noyaux urbains, symbolisant la première manifestation de la vie urbaine* » (A. LOPEZ GONZALEZ, 2003) ou encore « *lieux à la marge de la hiérarchie urbaine* » : « *Al margen de la propia jerarquía urbana y a ella subordinada como lugares centrales, se perfila una ordenación de 67 villas, del nivel II, en algún caso antiguas microciudades medievales, y ahora centros de carácter comarcal, subcomarcal y en menor medida local*²³³ » (L. LOPEZ TRIGAL, 1982, p 12). Pour nous Français, ce lot de 48 (!) unités peut surprendre, mais comme le montre la citation, il est commun en Espagne.

Il est quand même possible de scinder ce groupe en deux. Sept petites villes que nous pourrions dénommer *pequenas villas inferiores de nivel I* (Miajadas, Trujillo, Arévalo, Moraleja, Arenas de San Pedro, Jaraiz, Peñaranda) se démarquent avec une population oscillant entre 6 000 et 10 000 habitants. Elles arrivent encore à fournir plus de 145 commerces anomaux et services financiers, tandis que leur *cuota de mercado* varie entre 18 et 30. Malgré une petite industrialisation²³⁴, les villes d'Arévalo, Miajadas et Arenas de San Pedro n'arrivent pas à sortir du lot. En dessous de ce

²³² Pour mémoire : St-Flour, Decazeville, Privas, Carmaux, Villefranche de Rouergue, Mende, Gaillac, Figeac, Lavour, Monistrol, Brioude et la Grande-Combe.

²³³ *ahora* : maintenant ; *ordenación* : classement ;

²³⁴ Arévalo est l'une des trois têtes de la Tierra de Pinarès, terrain de SPL ; à Arenas, on se tourne aussi vers la fabrication d'alimentation pour le bétail et vers la fabrication de composants automobiles (L. MARTINEZ FERNANDEZ, J. LUENGO GALLEGOS, 2005) ; et Miajadas profite de sa situation dans un secteur irrigué pour accueillir des industries de transformation des produits agricoles, notamment la tomate.

seuil, *les petites villes inférieures de niveau 2 ou unités de base* sont-elles vraiment des villes ou ne sont-elles que des bourgs-centres étoffés ? Beaucoup d'entre elles se classent en effet beaucoup moins bien que trois de nos bourgs-centres. La *Junta*²³⁵ de Castille/León a conscience de la faiblesse des villes de son ressort, notamment celles longeant la Sierra de Gredos. Ainsi, dans une étude sur les faiblesses et les forces des *comarcas* des *Áreas periféricas* de Castille/León, nous trouvons ce constat : « *Ausencia de centros urbanos vertebradores en cada una de las comarcas del Area Periférica*²³⁶ » (*Junta de Castilla y León*, 2002, p 183 ; I. MARTIN JIMENEZ, 2005, p 177).

La véritable analogie entre les deux hiérarchies tient à cette base large. Aussi bien en France qu'en Espagne, un semis dense de lieux urbains de moins de 6 500 personnes (en Castille/Estrémadure) ou de 4 500 (dans le sud Massif Central) quadrille le terrain. Ces petites villes de niveau inférieur constituent 73% de l'échantillon urbain dans le premier cas contre 70% dans le deuxième.



Photo n°49 : Barco de Avila (Cliché personnel, août 2006). Petite ville de 2 609 habitants, un des centres urbains soutenu par la *Junta* dans son plan d'actions pour les espaces fragiles.

La hiérarchie urbaine qui articule la Castille/Haute-Estrémadure est un peu différente de celle qui structure le sud Massif Central. Commençons par lister les décalages avant de terminer par les ressemblances.

Il semblerait que dans le sud du Massif Central, une métropole régionale à l'image de Salamanque fasse défaut. Or il n'en est rien. L'explication réside dans la délimitation des terrains d'étude. Les métropoles régionales qui "gouvernent" le sud Massif Central se situent à l'extérieur mais sont bien présentes. La vraie distinction entre les deux hiérarchies tient au nombre et au poids démographique des villes moyennes et des petites villes supérieures. Dans un premier temps, nous pourrions croire que la Castille/Haute-Estrémadure manque de villes moyennes, comparée à la France.

²³⁵ Les *Juntas* sont l'équivalent de nos Régions collectivités territoriales.

²³⁶ *Ausencia* : absence ; *vertebradores* : structurants.

Or cette impression vient du fait que les deux territoires d'étude, d'une même superficie, ne recouvrent pas le même nombre de départements ou provinces. En Espagne, les provinces sont beaucoup plus étendues que nos circonscriptions administratives. En conséquence, le nombre de 3 villes moyennes (Salamanque faisant office de ville moyenne) associées à Plasencia est tout à fait convenable. En revanche, le nombre de petites villes supérieures est plus que limité, en lien avec les faibles densités et l'absence de vie industrielle. Par contre, dans les deux cas, la primauté des petits organismes urbains est patente. Et bien qu'en nombre limité, la présence de quelques villes-marchés est aussi une similitude forte. Ces villes-marchés auraient pu être plus nombreuses en Estrémadure mais dans une économie latifundiaire, elles sont rares. Seules les *huertas* les ont multipliées.

Au total, quelques idées-forces sont à retenir : une carence accentuée en petites villes supérieures, l'absence d'industrialisation et le manque d'un système administratif très centralisé différencient la Castille/Haute-Estrémadure du sud Massif Central. En revanche, une multitude de petites villes de moins de 10 000 personnes, dont une majorité de moins de 5 000, montre bien que les espaces de faibles densités sont leurs espaces de prédilection.

C) LE POINT DE VUE DES GEOGRAPHES ESPAGNOLS QUANT A LA HIERARCHIE URBAINE DES REGIONS INTERIEURES

Pour vérifier la véracité de nos résultats, nous allons les comparer avec ceux de L. LOPEZ TRIGAL intervenant dans un colloque, en 1995, sur les villes espagnoles à la fin du XXe siècle. Il a ainsi dressé la hiérarchie urbaine des régions intérieures, espaces recouvrant six autonomies : les deux Castilles, l'Estrémadure, la Rioja, l'Aragon et Madrid. Il a déterminé six niveaux urbains (dénommés ici avec des chiffres) suivant la *cuota de mercado* : Niveau VII plus de 5000 unités, niveau VI entre 751 et 5 000, niveau V entre 301 et 750, niveau IV entre 81 et 300, et niveau III entre 30 et 80.

En ce qui concerne nos trois provinces, Salamanque est la seule capitale sous-régionale de **rang V**. La région *extremeña* se caractérise en effet par l'absence de telle ville. Cette situation découle de la concurrence que les villes d'Estrémadure se livrent entre elles. Badajoz aurait pu atteindre ce statut, mais elle a été freinée dans son élan par Mérida, choisie, en 1983, comme capitale de région.

Au rang en dessous (**niveau IV**), et contrairement à nous, L. LOPEZ TRIGAL regroupe Càceres, Avila et Plasencia. Cette association nous semble exagérée, tant Càceres surpasse les deux autres par son poids démographique et sa *cuota de mercado* (tab n°125, p 828).

Enfin, **au niveau III**, dernier maillon véritablement urbain, avec plus de 30 unités de *cuota de mercado*, se retrouvent Béjar, Navalmoral, Ciudad Rodrigo et Coria. Nous retrouvons ici les quatre petites villes que nous avons identifiées comme petites villes de niveau supérieur.

Globalement, notre hiérarchie, limitée uniquement à trois provinces, est similaire à celle de L. LOPEZ TRIGAL. Cette hiérarchie urbaine semble stable. En atteste déjà les travaux de L. LOPEZ TRIGAL qui avait déjà établi en 1982 le réseau urbain de Castille. Le sommet de la hiérarchie était identique. Seul le **niveau II** (l'équivalent de nos petites villes inférieures ou unités de base) s'est

modifié. Dans cette catégorie, on retrouvait Lumbrales, Vitigudino, Alba de Tormes, Piedralaves, Piedrahita, Cebreros, el Barco, Peñaranda, Arévalo et Arenas de San Pedro. Aujourd'hui, seules les trois dernières se sont maintenues. En 1995, L. LOPEZ TRIGAL leur rajoute Guijuelo, que nous avons laissée en marge de l'urbanisation.

En Haute-Estrémadure, les géographes de Càceres établissent une hiérarchie légèrement différente de la nôtre, selon le nombre de services publics, privés et le commerce de gros (Collectif, 1999). Ils considèrent *Càceres et Plasencia* sur le même pied d'égalité (à l'instar de L. LOPEZ TRIGAL), car exerçant le même rôle de commandement sur l'espace. Plasencia est, en l'occurrence, traitée de « *frustrada capitale de la primera ordenacion del territorio español y eterna detractora del vampirismo capitalino* » (A. CAMPESINO FERNANDEZ, 1995, p 265), soulignant l'ombre qu'elle fait à la capitale provinciale.

Au niveau inférieur, suivent quatre villes : Coria, Navalmoral, Trujillo, Miajadas. Or, dans notre hiérarchie, Coria et Navalmoral ne sont pas au même niveau que Trujillo et Miajadas, ces deux dernières ayant moins de 30 unités de *cuota de mercado* et un nombre bien inférieur d'équipements anomaux et de services financiers (tab n°125, p 828). Et A. CAMPESINO FERNANDEZ de rajouter que Coria n'est qu'une « *agrovilla comarcal* », au même titre que Jerez de los Caballeros, Olivienza et Villafranca en Basse Estrémadure (A. CAMPESINO FERNANDEZ, 1995, p 265). Nonobstant, au vu des critères tertiaires (*cuota de mercado* de 30 et 252 équipements anomaux et services), elle a toute sa place selon nous dans les petites villes de niveau supérieur.

A l'échelle des petites villes de base, les géographes de Càceres mettent en lumière le rôle de Moraleja, Montehermoso, Hervàs, Jaraiz, Jarandilla, Logrosan et Valencia de Alcàntara. De ces sept villes, seules Moraleja et Jaraiz sont considérées petites villes inférieures de niveau 1 dans notre hiérarchie.

Enfin, le poids hiérarchique que nous avons accordé à certaines petites villes est confirmé par le rôle qu'elles remplissent en terme d'aménagement du territoire. R. SANCHEZ ZABALA a étudié quels étaient les noyaux urbains les plus choisis pour être à la tête d'une *comarca* (c'est-à-dire dans ce sens une circonscription administrative). Il ressort de son analyse neuf noyaux majeurs en Haute-Estrémadure, soit les villes que nous avons isolées au sommet de la hiérarchie : Càceres, Navalmoral et Plasencia sont à la tête de 11 circonscriptions²³⁷, Trujillo 10, Coria et Valencia 8, Jaraiz 6, Hervàs 4 et Miajadas 3.

Si Miajadas ne "commande" que 3 *comarcas*, la faute en incombe à sa trop grande proximité avec Trujillo, place historique du secteur. Moraleja est dans le même cas de concurrence, trop près de Coria. En revanche, si Hervàs et Valencia sont à la tête de *comarcas*, alors que leur poids urbain semble mineur (petites villes inférieures de niveau 2), elles le doivent à leur éloignement de pôles urbains plus importants.

²³⁷ Par exemple, circonscriptions sanitaire, scolaire, judiciaire ou encore celle relevant des agences pour l'emploi, etc.

Nous avons besoin de nous référer aux travaux des géographes castillans et extremeños afin de conforter nos propres résultats, de valider notre méthode et surtout de partir sur de bonnes bases avant d'entamer l'étude des activités urbaines de chaque niveau urbain et le rôle qu'ont ces derniers dans la structuration de l'espace.

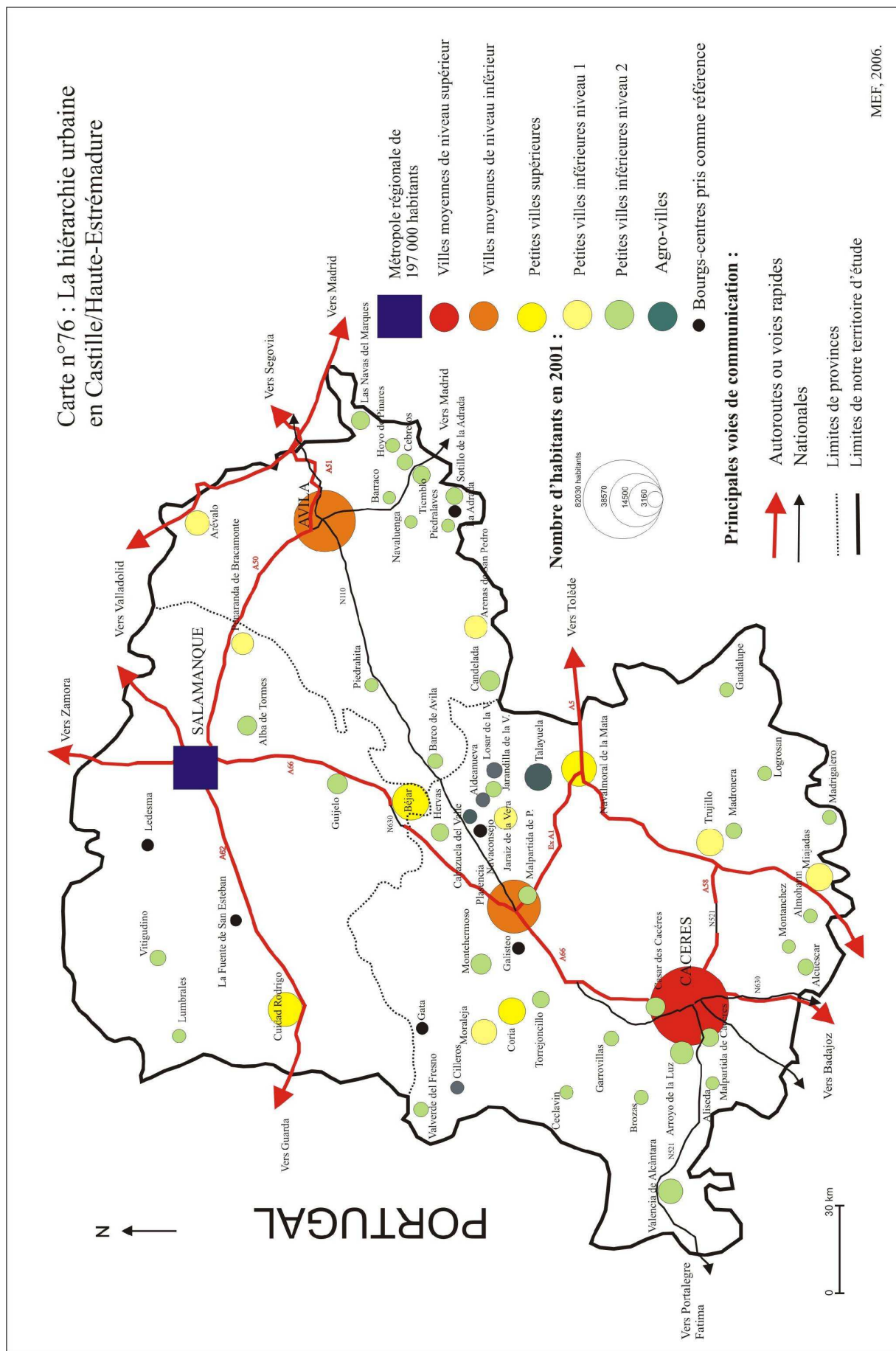
D) LA REPARTITION SPATIALE DES DIFFERENTS NIVEAUX URBAINS EN CASTILLE/HAUTE ESTREMADURE

Dans cet ultime paragraphe, il convient de s'interroger sur la localisation des niveaux urbains définis antérieurement. En d'autres termes sont-ils bien répartis sur l'ensemble de notre territoire d'étude ? Si ce n'est pas le cas, cela pourrait induire des disfonctionnements en matière de rayonnement et d'organisation de l'espace pour ces mêmes villes (par exemple, la concurrence entre deux pôles urbains de même niveau et situés trop près l'un de l'autre). Cette étude sera essentiellement intéressante dans la mesure où elle va permettre de confirmer les facteurs qui favorisent l'apparition de tel ou tel niveau urbain, ou au contraire, annihilent toute présence urbaine.

En Castille/Haute-Estrémadure, les villes moyennes se localisent au centre de leur province (carte n°76, ci-jointe). La province de Càceres, elle, en possède deux, parfaitement distribuées, puisque l'une gouverne le nord et l'autre sud. Cette localisation centrale n'a rien d'exceptionnelle, inhérente aux limites administratives. On la retrouve à Rodez et Aurillac au centre de leur département.

Le semis des petites villes supérieures est très clairsemé en Castille/Haute-Estrémadure. Dans le sud Massif Central, on en compte une pour 3 333 km², alors qu'ici, c'est une pour 10 000 km². La faiblesse historique des densités est à l'origine de cet état de fait. Les quatre petites villes supérieures espagnoles sont concentrées, très proches les unes des autres. Elles orbitent toutes autour de Plasencia et de Salamanque. Plasencia est ainsi à 35 km de Coria, à 53 de Navalmoral et à 57 de Béjar, et Salamanque à 73 km de Béjar et 91 de Ciudad Rodrigo. Soulignons aussi que Ciudad et Coria sont éloignées de 88 km (mais à travers la Sierra de Gata). Par contre, le sud de notre territoire d'étude et les abords de Madrid sont totalement dépourvus de petites villes supérieures.

Carte n°76 : La hiérarchie urbaine en Castille/Haute-Estrémadure



A l'instar du sud du Massif Central, une répartition sectorielle de ce type d'unité urbaine est mise en exergue et deux facteurs précis expliquent leur localisation. Nous retrouvons en premier lieu le rôle des voies de communication. Ciudad Rodrigo termine en effet la "Diagonale Castellane" qui court de Ciudad à Burgos via Salamanca, Valladolid et Palencia. Ce tronçon fait partie intégrante de l'axe de circulation aux forts trafics Irún-Aveiro. Béjar, quant à elle, est sur l'axe transversal dit "du nord du système central", reliant Riaza par Avila et Ségovie. A. LOPEZ GONZALEZ pense qu'il faudrait soutenir le transit de cet axe pour renforcer les villes qui le ponctuent (A. LOPEZ GONZALEZ, 2003). Enfin, Navalmoral est un nœud routier où se croisent l'autoroute d'Estrémadure, l'A5, ancienne route nationale reliant Madrid, Trujillo, Mérida et Badajoz, et une nouvelle autoroute, l'A1, débouchant sur Plasencia depuis l'année précédente. Cette dernière ne va pas tarder à rejoindre Coria. En deuxième lieu, il faut faire intervenir la position de contact. Béjar, Ciudad et Coria, entre les sierras alentours (Sierra de Béjar et de Gata) et les secteurs de basse altitude, ont ainsi acquis le statut de ville marché.

Enfin, la Castille/Haute-Estrémadure, comme le sud du Massif Central, est recouverte d'un semis exceptionnel de petites villes de base. Tout le territoire est quasiment desservi. Sans surprise, la localisation obéit aux mêmes facteurs identifiés pour le sud Massif Central. Une belle "brochette" de petites villes se repèrent le long des piémonts : Candeleda, Arenas de San Pedro et Sotillo le long de la Sierra de Gredos ; Logrosan et Guadalupe le long de la Sierra de Guadalupe. Les régions agricoles fertiles et riches, notamment les *huertas*, concentrent aussi ce type de villes : Moraleja dans la vallée de l'Alagon, Cabezuela et Navaconsejo dans la vallée du Jerte, Villanueva, Losar, Jaraiz, Jarandilla et Aldeanueva dans la Vera, Peñaranda pour la plaine céréalière de Salamanca. Toutes ces petites villes sont soit des villes-marchés, soit des petites villes qui ont réussi à capter des industries de transformation. Enfin, le tracé des voies de communication dicte toujours leur localisation. Miajadas et Trujillo jalonnent l'A5.

A l'opposé, certains secteurs échappent au commandement des petites villes de base. Comme dans le sud Massif Central, les plus démunis sont les intérieurs montagneux : Sierras de Gata, de las Hurdes et de Gredos.

Au final, les niveaux urbains en Castille/Haute-Estrémadure sont un peu moins bien répartis spatialement que dans le sud Massif Central. Seule la région de Plasencia affiche un semblant de cohérence avec une ville moyenne secondée de trois petites villes de niveau supérieur (Coria, Béjar, Navalmoral) et de deux petites villes inférieures de niveau 1 (Jaraiz et Moraleja). Toutefois, les mêmes facteurs de localisation des lieux urbains dans les espaces de faible densité se retrouvent, le rôle des voies de communication étant nettement mis en évidence.

Au terme de cette première partie, il ressort qu'il existe bien un système urbain encore complet dans les espaces de faible densité espagnols. Ces derniers représentent les espaces privilégiés du déploiement des petites unités urbaines. 70% des lieux analysés appartiennent en effet

à la catégorie des petites villes inférieures de niveau 2, aussi bien en Espagne qu'en France. Mais cette pléthore de très petites villes est-elle capable de structurer convenablement le territoire ? Cette question est d'autant plus préoccupante que les petites villes de niveau supérieur font encore plus défaut en Castille/Haute-Estrémadure que dans le sud Massif Central.

Pour vérifier leur rôle dans le commandement de l'espace, deux questionnements majeurs vont nous intéresser dans les prochaines parties : quelles activités les petites villes abritent-elles pour consolider leur base urbaine ? Et quel est le rôle accordé aux comarcas, coopération intercommunale ? Sont-elles là pour renforcer la centralité des pôles urbains ? Lesquels sont alors privilégiés ?

II) DES PETITES VILLES AUX ACTIVITES PEU VARIEES

Dans le sud Massif Central, nous avons montré que la filière industrielle perdurait encore dans les petites villes et se maintenait à un niveau supérieur à la moyenne nationale. C'est même l'un de leurs traits de caractère fondamental. Qu'en est-il dans les petites unités de Castille et d'Estrémadure ? Si ce créneau économique s'y retrouve en force, à quel secteur se rattache-t-il ? En Espagne, coexistent actuellement deux industries : l'une basée sur des savoir-faire traditionnels, modernisés (cas de l'agro-alimentaire, de l'équipement de la maison), l'autre de type fordiste (automobile, textile) qui souffre de la mondialisation et de la crise (N. BARON-YELLES, 2009).

Dans cette partie, les deux premiers paragraphes seront consacrés à l'étude des activités des petites villes. La typologie (villes de vieilles et nouvelles industries, villes administratives, touristiques...) si présente dans le sud du Massif Central se retrouve-t-elle en Castille/Haute-Estrémadure, région qui passe pour attardée, en marge du monde moderne ?

Si en France, nous avons pu nous procurer le nombre d'emplois sur place et leur branche respective (tab EMP2 de l'INSEE), ce n'est pas le cas en Espagne. Il a fallu contourner ce problème en nous basant sur la catégorie économique de l'entreprise où travaille la population active fournie par l'INE. Cette solution a été possible car en Castille et Haute-Estrémadure, les Espagnols travaillent majoritairement sur le lieu de résidence²³⁸ : 27 sur 56 de nos petites villes ont plus de 70% de leur population active occupée sur son lieu de résidence, et 46 plus de 50%. Dans un secteur dans lequel la périurbanisation serait développée, l'analyse de la population active n'aurait pas été valable.

Nous terminerons cette deuxième partie en donnant un éclairage sur la fonction commerciale, pilier de l'activité des petites cités. Les petites villes espagnoles apparaîtront-elles sous-équipées par rapport aux petites villes françaises ou est-ce l'inverse qui va se produire ? *A priori*, d'après les résultats de C. JAMOT et de J-Ch. EDOUARD (2001), le volume de l'équipement urbain tertiaire espagnol est intrinsèquement plus faible qu'en France. Mais ce constat est à relier à des chiffres de

²³⁸ D'après nos entretiens, deux raisons expliquent ce phénomène. D'une part, les Espagnols n'éprouvent aucun attrait pour la périurbanisation, jugée comme une notion trop individualiste. D'autre part, le caractère agricole encore trop marqué de la région implique que les actifs du secteur primaire restent majoritairement sur leur commune d'exploitation, renforçant la part des non-migrants.

population beaucoup plus modestes. L'encadrement tertiaire serait alors plus correctement assuré. Il nous reste donc à reprendre cette première approche, étendue aux provinces d'Avila et de Caceres.

A) LE PENCHANT INDUSTRIEL DES PETITES VILLES MOINS ACCENTUE EN CASTILLE/HAUTE ESTREMADURE

Dans cette partie, notre volonté est de définir les éléments communs entre les petites villes espagnoles et françaises en ce qui concerne le monde industriel. Vont-elles être confirmées, ici et là, dans leur rôle important quant à l'accueil de l'industrie ? Les petites villes castillanes et *extremeñas* peuvent-elles, elles aussi, se prévaloir d'activités industrielles variées ?

Sur le plan national, de nos jours, l'Espagne occupe, comme tous les pays développés, très majoritairement sa population dans le secteur des services, à hauteur de 63,56% ; l'industrie est loin derrière avec 29,86% et l'agriculture est quasi marginale avec 6,58%. Mais l'Espagne part de loin, étant restée à la marge de la Révolution Industrielle²³⁹ (J. VILA VALENTI, 1968, p 144). Au début du siècle, le secteur primaire était prépondérant (66,3%), suivi du secteur tertiaire (17,8%) et secondaire (15,9%). 65 ans après, de profondes mutations ont eu lieu. Même si l'agriculture domine toujours (37%), l'industrie s'est renforcée (34%), tout comme le tertiaire (29%). Ces mutations sont notamment le résultat d'une politique d'industrialisation instituée pendant la phase de *Desarrollo* (1959-1973). Cependant, cette politique s'est avérée discriminatoire au profit de régions bien précises. Si le Pays Basque et la Catalogne en ont été les principales bénéficiaires, la Castille et surtout l'Estrémadure sont restées en marge de ce mouvement.

Certes, *l'Estrémadure* a connu son premier plan d'industrialisation en 1964, mais il ne porte que sur les IAA et se limite aux secteurs de *regadio*. De plus, devant le peu d'effets de ce plan, il faut, en 1978, l'étendre à toute la région et à tous types d'industries. L'Estrémadure est alors déclarée « *Zona de Preferente Localizacion Industrial* » (R. SANCHEZ ZABALA, 1989, p 123). Mais la poussée industrielle n'est pas encore au rendez-vous. En 1992, la région compte parmi celles qui, au sein de l'Espagne, possèdent le moins d'établissements industriels et occupe à ce titre l'avant-dernier rang, juste devant Ceuta/Melilla, pour le pourcentage de personnes occupées dans l'industrie. « *L'équipement industriel est symbolique* » en Estrémadure résumait J-M. SERRANO MARTINEZ et R. CALMES (1998, p 107).

En 1968, l'industrie de la *Vieille Castille et du León* est une industrie embryonnaire (M. DE TERRAN, 1968). De nos jours, elle s'est consolidée, mais uniquement au niveau de l'axe stratégique Burgos-Valladolid. Le reste de la communauté est sous-industrialisé, caractérisé par deux auteurs castillans comme « *une mer d'atonie industrielle* » : « *Ponferrada, Astorga, la Bañeza, Benavente, Toro, Béjar, Almazan y Olvega representan verdaderas islas en un mar de atonia industrial, solo*

²³⁹ Il faut rajouter d'autres freins à l'industrialisation : « *des structures sociales impropres et une organisation économique défectueuse dans laquelle les possibilités d'investissements sont limitées. On a parlé du capitalisme pauvre de la Péninsule Ibérique, avec son manque de compétences, son marché assuré par l'existence de monopoles et de protection commerciale et l'absence d'initiative pour entreprendre de nouvelles activités.* » (J. VILA VALENTI, 1968, p 205).

*matizada por nucleos rurales dispersos cuyas producciones, muy variadas, a caballo entre lo artesanal y lo industrial, se vinculan, normamente, a los recursos locales*²⁴⁰ » (L. MARTINEZ FERNANDEZ, J. LUENGO GALLEGO, 2005, p 157).

De nos jours, les provinces de Castille et de Haute-Estrémadure détiennent une part d'actifs légèrement inférieure à la moyenne nationale qui est de 29,86% (province de Salamanque 24,20% ; celle de Càceres 25,45% ; celle d'Avila 28,94%). Cette légère sous-industrialisation se retrouve-t-elle au niveau des villes ?

1) Des petites villes aussi industrialisées que sur le plan national

La sous-industrialisation qui caractérise nos trois provinces d'étude ne se retrouve pas au niveau des petites villes. Les villes industrialisées, c'est-à-dire ayant une part supérieure à la moyenne nationale sont au nombre de 29, soit 53% des unités urbaines, auxquelles il faut ajouter deux bourgs-centres, Ledesma 30,47% et la Adrada 38,03% (carte n°77 ci-jointe). Parmi ces 29 villes, 10 possèdent une proportion d'actifs dans l'industrie qui dépasse même les 40% (tab n°127, p 841 et graphique n°69, p 842). Un cinquième des centres urbains de Castille/Haute-Estrémadure sont donc très fortement dépendants de l'activité industrielle.

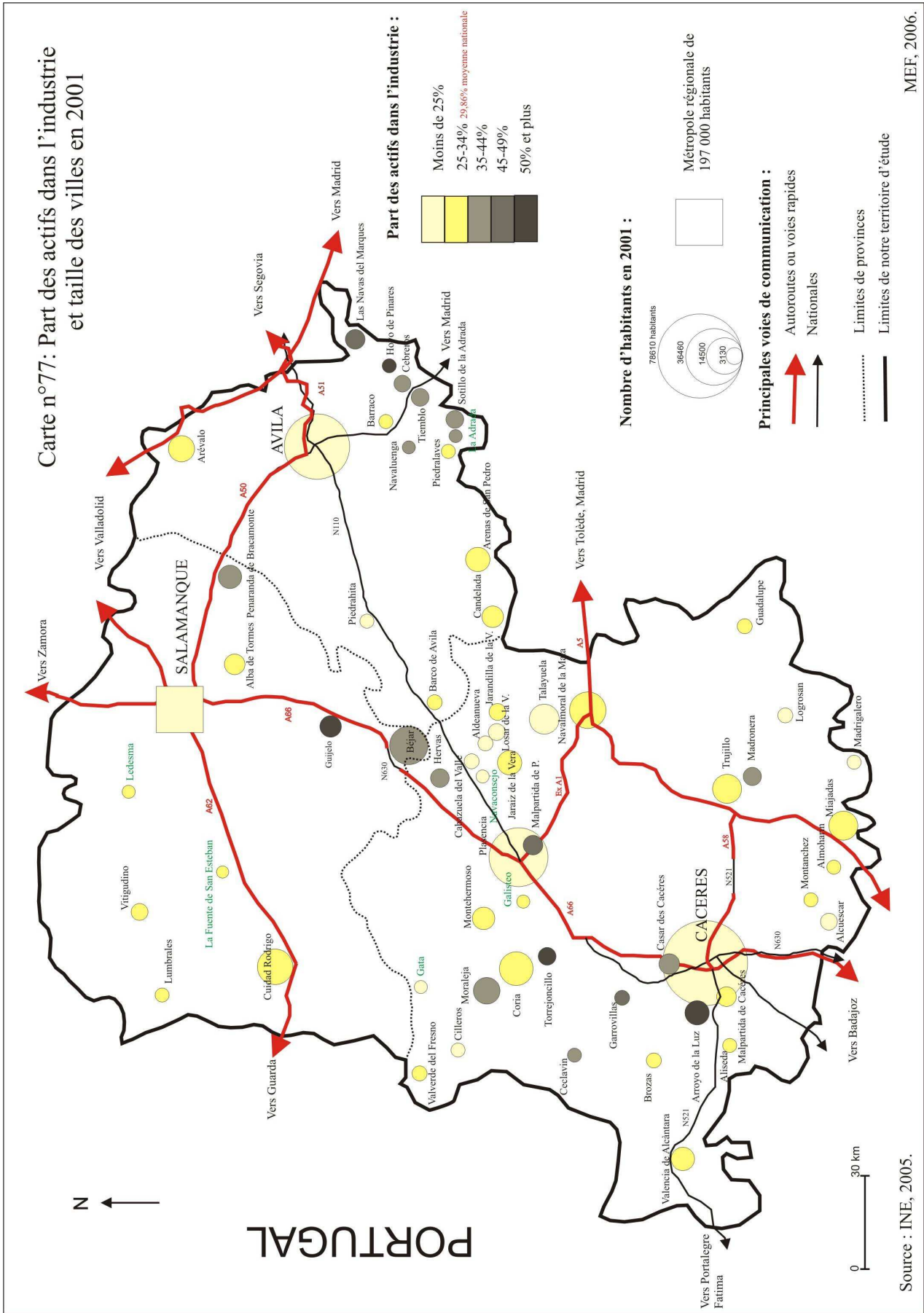
A l'opposé, il existe sept villes et un bourg-centre avec une part d'actifs secondaires inférieure à 20%. Dans plusieurs cas, l'explication réside dans le fort taux d'actifs dans l'agriculture. A Navaconsejo, Cabezuela, Losar et Talayuela, 50% de la population active travaille en effet dans le secteur primaire.

En comparaison avec le sud Massif Central, nous constatons que les villes sont industrialisées exactement dans les mêmes proportions : 54,5% dans le premier cas, 52,7% dans le second. De même, les petites villes très dépendantes de l'industrie sont présentes avec la même intensité ; 12 sont recensées avec plus de 40% d'actifs dans ce secteur dans le sud Massif Central et 11 en Castille/Haute-Estrémadure.

Par contre, si nous calculons des taux moyens pour chaque catégorie urbaine, les taux sont moins élevés en Espagne (tab n°128). Cette différenciation vaut toutefois plus pour les villes moyennes, pour lesquelles 10 points d'écart s'observent. Pour les autres cas, la différence est un peu moins nette et, au final, l'ensemble des petites villes affiche 36% d'actifs dans l'industrie dans le sud Massif Central et 32% en Castille/Estrémadure.

²⁴⁰ *Verdaderas* : véritables ; *matizar* : nuancer ; *cuyas* : dont ; *se vinculan a los recursos locales* : sont liées aux ressources locales.

Carte n°77: Part des actifs dans l'industrie et taille des villes en 2001



Tab n°128 : Part des actifs du secondaire dans le total des actifs des villes de Castille/Haute-Estrémadure en 2001 et du sud Massif Central en 1999

	Part des actifs secondaires dans le sud Massif Central	Part des actifs dans l'industrie en Castille/Hte Estrémadure
Villes moyennes (sans Salamanque)	31,8%	21%
Villes de 10 000 à 20 000 hab	35,6%	28,5%
Villes de 5 000 à 10 000 hab	36,2%	35,2%
Villes de 3 000 à 5 000 hab	34,5%	35,7%
Villes de 2 000 à 3 000 hab	38,7%	29,6%
Ensemble petites villes	36,1%	32,5%

Source : INE et calculs personnels, d'après INSEE.

Mais dans les deux régions, le constat est sans équivoque : la part de l'industrie baisse avec l'augmentation de la taille de la ville. Le terrain privilégié de l'activité industrielle paraît dans les deux cas être les villes de moins de 10 000 habitants.

Il faut toutefois relativiser nos premiers résultats sur l'activité industrielle dans les petites villes de Castille/Haute-Estrémadure. A la différence du sud Massif Central, la filière industrielle est ici majorée du fait du poids prépondérant du secteur de la construction qui bénéficiait avant la crise d'une très bonne dynamique²⁴¹. Globalement, les actifs de la construction constituent plus de la moitié des emplois industriels dans 82% des cas (tab n°127, p 841). Les cas extrêmes concernent les petites villes de banlieue (Arroyo à côté de Càceres avec 39,66% des actifs dans la construction et Malpartida de Plasencia 31,18%) en plein boom économique et immobilier. Nous ne pouvons donc plus tout à fait parler de petites villes industrialisées. Cette terminologie ne vaut que pour cinq cas : Guijuelo avec 51% d'actifs dans l'industrie "pure", Béjar avec 26%, Navalmoral 22%, Peñaranda de Bracamonte et Hervàs 21%.

2) Une industrie peu diversifiée et aux secteurs très traditionnels

Le constat qui prévaut en Castille/Haute-Estrémadure est un manque de diversification de l'industrie. Chaque petite ville se dédie à un domaine particulier, ce qui la soumet davantage aux aléas structurels. L'industrie prépondérante est de loin l'agro-alimentaire (dans 11 cas, son poids dans le secondaire dépasse les 20%²⁴²), même si ponctuellement, d'autres types d'industries se développent ici ou là au gré des opportunités.

²⁴¹ D'après nos interlocuteurs à la CCI de Plasencia, cette ville verrait naître 900 *casas*/an et 40% des logements neufs en Europe serait en Espagne. Le secteur de la construction est également considéré comme un point fort par l'assesseur de la CCI de Salamanque. D'après lui, les entrepreneurs de Salamanque investissent notamment dans ce créneau dans les petites villes (entretien en juin 2006). Mais depuis, la crise a dû changer la donne.

²⁴² 83,44% à Guijuelo, 36,85% à Miajadas, 32,70% à Valverde del Fresno, 30,07% à Almoharin, 26,80% à Montanchez et 26,26% à Losar de la Vera, 23,14% à Trujillo, 22,41% à Barco, 20,34% à Moraleja, 20,20% à Aldeanueva et 23,74% dans le bourg-centre de la Fuente de San Esteban.

a) La prédominance des IAA

Dans la plupart des espaces fertiles castillans et *extremeños*, les petites villes abritent des IAA spécialisées en fonction de la production agricole. Par exemple, les tomates produites dans la vallée de l'Alagon sont transformées à Moraleja ou à Coria. Le surplus part à Badajoz ou Miajadas qui détient deux grosses entreprises dont l'une appartient au grand groupe *Nestlé*.

Dans la Vera, la production principale traditionnelle est le piment AOC (photo n°50). Séché et moulu, il est ensuite exporté sous forme de paprika-*pimenton*. 900 personnes travaillent à sa production et environ 120 se répartissent dans plus ou moins 25 entreprises pour sa transformation. A proximité de là, une zone AOC a été délimitée pour favoriser la vente de la cerise de la vallée du Jerte. Son conditionnement se fait sur place ou à Plasencia.

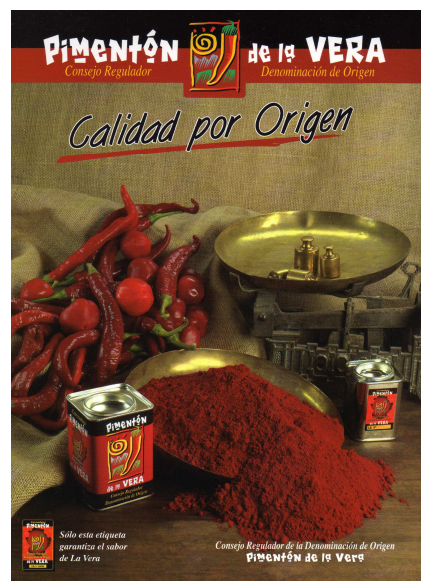


Photo n°50 : Le piment, la production des petites villes de la Vera et de ses environs

La Vera et le Campo d'Arañuelo, terre de Navalmoral, produisent 80% de la production de tabac espagnol. Cette zone de production se prolonge dans la Vallée de l'Alagon où Coria accueille une centrale de tabac qui occupe une vingtaine de personnes. Ce tabac emploie environ 2 000 producteurs dans la Vera et a rendu nombre de générations assez riches²⁴³. Mais ces dernières années, ce secteur subit une réelle crise ; l'Europe ne le subventionne plus, obligeant les agriculteurs à se reconverter dans une autre production : par exemple, l'horticulture sous serres aux environs de Plasencia et la production de maïs dans la vallée de l'Alagon. Mais ces productions induisent une quantité moindre d'emplois. Cela s'est déjà vérifié dans la vallée de l'Ebre (CESURB, 1991).

Une autre production AOC, celle d'olives dans la *comarca* de Moraleja, a entraîné l'installation sur place d'usines de fabrication d'huile. Plasencia abrite ainsi deux grandes entreprises de traitement de ce produit. Enfin, les petites villes de la Sierra de Gredos, notamment el Barco de Avila et Piedrahita, sont dynamisées par le conditionnement d'une autre production géographiquement protégée, celle des « *judias* [haricots] *de El Barco* » (I. MARTIN JIMENEZ, 2007, p 173).

²⁴³ 1 ha de tabac suffisait à nourrir une famille contre 3 actuellement pour le *pimenton*.

Il faut retenir à ce stade que les IAA de Castille et de Haute-Estrémadure traitent des produits de qualité, bien souvent AOC. Cette recherche de la qualité se retrouve aussi dans le domaine de la viande.

A Guijuelo, 83% d'actifs composent le secteur secondaire de cette ville (carte n°77, p 516). Cette ville a poussé sous l'action d'entrepreneurs locaux qui ont valorisé une activité locale : l'élevage de porcs. L'activité industrielle de la charcuterie sous sa forme actuelle remonte aux années 60, même si la tradition artisanale date de la deuxième moitié du XIXe siècle (L. MARTINEZ FERNANDEZ et J. LUENGO GALLEGO, 2005). Le conditionnement de la viande de porc, venant d'Estrémadure ou d'Andalousie, s'explique par les conditions météorologiques favorables²⁴⁴ dans ce lieu pour saler et faire sécher le jambon.

Actuellement, 197 établissements emploient 988 personnes (environ 2 000 lors du pic d'emplois en hiver), ce qui en fait un secteur assez concentré, malgré une légère diffusion dans les municipes environnants. Ces établissements prennent la forme de quelques grosses entreprises (photo n°51) ou de petits ateliers familiaux.



↑
Photo n°51 : Une entreprise moderne de Guijuelo (Cliché personnel, août 2006).

Photo n°52 : Guijuelo, une ville entièrement dédiée au cochon (cliché personnel, août 2006). →



Guijuelo est ainsi devenue la deuxième ville d'Espagne dans le domaine de la charcuterie (photo n°52), après Huelva en Andalousie. Elle bénéficie notamment de la déclaration "*Denominación de Origen Jamón de Guijuelo*" depuis 1986.

Plus encore que dans notre terrain d'étude français, l'industrie, ici, se limite aux IAA. Ce créneau est dangereux dans le sens où il est très dépendant des récoltes et des marchés de l'aval. En

²⁴⁴ Faible humidité relative de l'air, basses températures hivernales.

outre, les emplois sont saisonniers et ces IAA ont été bien souvent incapables d'induire l'installation d'industries de biens d'équipement. Les machines viennent d'ailleurs. Enfin, les agents économiques (CCI, élus) déplorent que les produits agricoles ne subissent ici que de légères transformations. Le finissage se fait ailleurs. La plus value bénéficie alors à d'autres espaces. Là encore, ce problème est une constante, inchangée depuis 1989 (R. SANCHEZ ZABALA, 1989).

b) Le rare cas d'industrie textile en Castille/Haute-Estrémadure : Béjar

Béjar est le prototype même de la petite ville monoindustrielle, véritable "kyste" au sein de l'espace rural. Nous avons choisi de la mettre en valeur sous forme d'une monographie car les cas de villes véritablement industrialisées sont rares en Castille/Estrémadure. En plus, elle fait partie des quatre petites villes de niveau supérieur recensées ; il est donc important de s'attarder sur son cas.

A la fin du XVe siècle, l'industrie textile prend vraiment racine dans cette cité, le Rio Cuerpo de Hombre en contrebas du site primitif fournissant l'énergie nécessaire au fonctionnement des filatures et autres industries (photo n°53). La laine, quant à elle, provient d'Estrémadure, grande région d'élevage ovin proche.



Photo n°53 : Béjar, sise sur son éperon rocheux, domine le Rio Cuerpo de Hombre et son défilé d'usines (Cliché personnel, août 2006).

L'heure de gloire de Béjar se situe pendant la Guerre Civile et dans les années d'après-guerre, profitant des difficultés des concurrents catalans. La cité béjarana devient alors le plus grand centre fournisseur de tissus en laine du centre et de l'ouest de l'Espagne. Elle passe également des contrats exclusifs avec l'armée. Cet âge d'or de la production textile se lit dans les statistiques : entre 1935 et 1958, le nombre d'ateliers a été multiplié par 3,8 (J-L. SANCHEZ HERNANDEZ, 2002). Dans les années 60, Béjar est alors considérée comme l'unique noyau industriel de la région. Le secteur textile

couvre 87% des emplois et 3 243 ouvriers se répartissent dans 153 établissements. Comme le fait remarquer Manuel de TERAN en 1968, « *tan solo en Béjar las fabricas son capaces de marcar su impronta sobre la fisonomia de la ciudad y de imponer un ritmo a su vida.* » (p 133). Les ouvriers se divisent en deux catégories : une infime proportion travaille la laine depuis le lavage jusqu'au tissu final, tandis que le deuxième groupe rassemble des petites unités se spécialisant dans une ou deux tâches du processus industriel. La structure industrielle se compose de quelques grandes usines (quelquefois plus de 1 000 personnes) et d'une foule de petites entreprises. Mais toutes ont un point commun : des capitaux familiaux originaires de Béjar.

Tab n°129 : Evolution du nombre d'emplois dans les secteurs textile et de la confection

	Nombre d'emplois dans l'industrie textile et la confection
1958	3 243
1978	2 510
1985	1 620
1989	1 701
1993	1 100
1994	893
1998	667

Source : J-L. SANCHEZ HERNANDEZ, 2002.

La période du *Desarrollismo* (1959-1973) sonne le glas de l'industrie textile de Béjar. Cette période de prospérité fait que le consommateur demande davantage de qualité. Cette nouveauté se double de la fin du monopole. Les premières usines ferment. On ne recense plus que 2 632 travailleurs pour 75 établissements. La crise se perpétue : les ventes de laine baissent ; les entreprises sont incapables de suivre les nouvelles tendances de la mode ; la production se mécanise. Le résultat est encore une détérioration de l'emploi (tab n°129). Après une période d'accalmie, à la fin des années 80, la crise refait surface. Elle est d'autant plus aiguë que le textile est la source majeure d'emplois. Or, ces derniers ne cessent de diminuer. Les entreprises de plus de 50 personnes passent de 12 à 3 entre 1990 et 1997, celles de moins de 20 employés, de 38 à 22. Seules les entreprises intermédiaires (21-40 personnes) progressent légèrement, de 9 à 11. Dans les années 2000, la dégradation de l'activité textile se manifeste encore dans les statistiques de la CCI (tab n°130). La production de *Yuste* (rare entreprise de confection) accuse, quant à elle, une baisse depuis une vingtaine d'années : cette entreprise réalise 50 000 pantalons/vestes contre 70 000 auparavant (entretien avec le directeur en août 2006).

Tab n°130 : Evolution des licences recensées à la CCI concernant le textile et la confection (2001-2005)

	2001		2002		2003		2004		2005	
43. Industria textil	46	39,32%	40	37,04%	39	37,86%	41	38,32%	37	34,58%
45. Industria del calzado y vestido y otras confecciones textiles	18	15,39%	19	17,59%	16	15,53%	17	15,89%	13	12,15%

Source : CCI de Béjar.

Béjar subit la concurrence catalane et surtout la concurrence chinoise. De même, elle doit faire face à une diminution des contrats de l'Etat et à un désintérêt du public pour les vêtements en laine. Mais l'activité textile de Béjar souffre particulièrement de handicaps structurels. Quatre causes majeures se décèlent ainsi. Depuis toujours, les usines de production se sont contentées de fabriquer des fils grossiers et non des fils fins qui se destinent à la confection de vêtements d'été. A cela s'ajoute la spécialisation de Béjar dans la fabrication de tissus monocolors, alors que la demande exige désormais des séries limitées de tissus polychromatiques (à carreaux, rayés...). Le marché réclame également plus de qualité. Or Béjar n'a jamais fait ce choix. La preuve, l'entreprise *Yuste* achète les tissus à Barcelone et Milan, réputés pour leur plus grande valeur. Enfin, les entreprises de Béjar ont été peu habituées aux rivalités exogènes. Elles ont eu pendant longtemps un marché intérieur acquis. Et, lorsqu'elles ont été confrontées à la concurrence, elles n'ont pas su se vendre à l'étranger. Actuellement, la production est majoritairement exportée vers le Portugal et ses industries de confection (Guarda).



Photo n°54 : Exemple d'usines textiles encore en fonctionnement à Béjar (Cliché personnel, août 2006).

Malgré les difficultés, l'activité textile de Béjar tente de se maintenir²⁴⁵. Une *Agrupacion de Fabricantes* a vu le jour. Son rôle est d'être un lieu de rencontres au cours desquelles les entrepreneurs débattent des objectifs et des stratégies à adopter. Grâce à l'argent reçu de la *Junta*, l'*Agrupacion de Fabricantes* subventionne la présence des entreprises sur les foires internationales. Elle finance aussi des stages de formation, de langues et fournit quelques services notamment informatiques... Les entrepreneurs ont pris conscience de la nécessité d'étoffer leurs catalogues, en proposant des tissus estivaux et en s'adaptant à la mode. Ils produisent désormais des séries courtes pour répondre

²⁴⁵ Neuf espaces en Espagne se consacrent au secteur textile : *Vallès Occidental, l'Anoia, El Barcelones, Comarcas centrales valencianas, el Bages-Berguedà, el Maresme, Jaén, Béjar y Galicia.*

rapidement aux demandes des clients. Enfin, pour former du personnel qualifié, l'École technique supérieure d'ingénierie industrielle, antenne de l'Université de Salamanque, basée ici depuis 1954, propose une branche textile, complétée par d'autres : électricité/électronique, mécanique et dessin industriel.

Béjar a réussi à conserver son activité textile, alors que tout la prédestinait à une mort certaine. Les entrepreneurs locaux et les institutionnels ont compris que le savoir-faire pouvait encore se perpétuer. Cette activité textile s'est alors régénérée grâce à la cohésion d'un groupe social particulier (les acteurs du textile) et sans la venue de groupes extérieurs. L'ensemble des entreprises est en effet encore aux mains des *Béjaranos*. L'existence de réseaux informels, d'un savoir-faire et d'une multitude de PME/PMI se partageant les tâches du processus industriel incite à dire qu'un SPL fonctionne à Béjar (J. L. SANCHEZ HERNANDEZ, 2002).

Bien entendu, la rénovation du système s'est traduit par de fortes pertes d'emplois (c'était le prix à payer). Les femmes en ont été les principales victimes, puisque généralement les entreprises comptaient 40% d'emplois féminins. Et contrairement aux hommes, elles n'ont pas pu s'embaucher dans les charcuteries de Guijuelo.

Cette monographie montre bien le danger pour les petites villes de se situer sur un seul créneau économique. La municipalité tente d'ailleurs aujourd'hui d'accueillir d'autres types d'industries dans sa nouvelle zone d'activité en bord d'autoroute (fabrique de panneaux solaires, usine de congélation des fruits de mer), mais également de se positionner comme sa voisine, Guijuelo, sur l'agro-alimentaire. Béjar envisage en effet de devenir un pôle agro-alimentaire constitué autour d'un nouvel abattoir public, investissement de 9,6 millions d'euros répartis entre la mairie, la *Junta* et pour une part dérisoire l'entreprise gestionnaire *Complejo Agroalimentario Béjar*. Enfin, la dernière volonté des élus est de diversifier les activités en promouvant le tourisme afin de ne pas être dépendants de la seule industrie (voir infra)

L'exemple de Béjar nous interpelle tant il nous fait penser à Thiers, petite ville du Puy de Dôme, qui a su profiter de son cours d'eau pour développer l'activité de la coutellerie, ou encore à une autre échelle, Mazamet. Au-delà des problèmes internes (période du *Desarrollismo* qui perturbe le marché, grossièreté des fils), l'industrie textile de Béjar se trouve confrontée aux mêmes aléas que les petites villes textiles du sud Massif Central : productivité moindre que celle des NPI, utilisation de plus en plus fréquente de fibres synthétiques et artificielles...

Le principal handicap de Béjar a été de ne pas être capable d'utiliser son savoir-faire pour le faire évoluer, comme Thiers l'a fait en passant de la coutellerie à la fabrication de pièces (forçage, matriçage, estampage) et à la plasturgie. Ce processus de modernisation et de diversification se retrouve aussi dans l'Yssingelais-Sigolénois ou encore à Biars où les sous-traitants des confituriers sont devenus maintenant des sous-traitants dans la mécanique. En revanche, Béjar a su évoluer vers le

tourisme, notamment industriel, comme nombre de petites villes françaises (Thiers, St-Hippolyte avec le musée de la soie).

Les industries présentes en Castille/Haute-Estrémadure relèvent d'un grand classicisme. Il se traduit en premier lieu par la puissance des IAA fondées sur des productions locales. Mais bien souvent les villes n'en contrôlent qu'une partie seulement ; elles ne transforment pas tout. Le point positif est que l'agriculture ne peut être performante qu'avec l'aide de produits phytosanitaires. Beaucoup d'usines d'engrais sont donc installées au plus près, d'où des emplois sur place. Cette puissance des IAA diffère avec la situation des petites villes du sud Massif Central. Dans nos petites villes, les IAA ne sont pas l'activité première. Seules quelques villes s'individualisent avec des taux d'emplois importants : Gourdon, St-Agrève, Capdenac, Biars (22%) et Lacaune (38%).

En second lieu, l'industrie castillane et *extremeña* se positionne sur le créneau du textile et de la confection. Nous avons largement détaillé le cas de Béjar, mais nous pouvons aussi citer Navalmoral qui possède une importante entreprise dans la confection, fabriquant pour Madrid et Barcelone. Mais si elle perdure encore aujourd'hui, son avenir se noircit avec la concurrence chinoise. Cette situation n'est pas sans rappeler les cas français (par exemple Le Vigan).

En dehors des IAA et du textile, les autres types d'industrie sont exceptionnels dans nos provinces espagnoles. Certaines apparaissent ponctuellement dans l'espace, en liaison avec l'esprit d'initiative d'un entrepreneur. Ainsi, à Trujillo est implantée une fabrique de glaces, *Kit Cream*. Son propriétaire emploie actuellement 8 personnes, pour traiter 380 000 litres de glace par an. Cet entrepreneur a bien réussi puisqu'il a installé des magasins dans trois villes : Trujillo, Coria et Ciudad Rodrigo. Il vend également ses glaces à des restaurants dispatchés dans tout le pays. Enfin, un autre exemple d'industrie ponctuelle est l'implantation d'une raffinerie de pétrole toujours à Trujillo.

3) Les industriels castillans et *extremeños* confrontés aux mêmes handicaps que dans le sud Massif Central

Sur le plan national, sept problèmes frappent l'industrie : « *el predominio de pequeñas y medianas empresas, los productos caros, de mediana calidad y poco competitivos, la investigación escasa, las patentes extranjeras, la tecnología atrasada*²⁴⁶ » (R. BOSQUE CANDEL, 2005, p 77). Qu'en est-il dans les petites villes de nos provinces d'étude ? En fait, le dynamisme industriel est entravé par six phénomènes majeurs.

Les petites villes manquent de personnel qualifié. Cette constante, déjà signalée en 1968 pour la Castille et encore en 1991 pour l'Estrémadure, est confirmée par les statistiques : 18 entités sur 62 abritent plus de 20% de la population active non qualifiée. Dans 10 cas, elle dépasse même les 30%. Cette population non qualifiée se rencontre majoritairement dans les villes où le secteur agricole est notable : 56% à Talayueta, 40% à Navaconsejo, 30% à Jaraiz... Ceci est compréhensible dans la

²⁴⁶ *investigación escasa, patentes extranjeras, tecnología atrasada* : recherche faible, brevets étrangers, technologie en retard.

mesure où ici, les récoltes ne demandent pas un haut niveau de formation. Le manque de personnel qualifié provoque un effet de repoussoir pour les industries de haute technologie (instruments de précision, optique, informatique) qui choisissent de préférence les plus grandes villes. De rares petites villes essaient de remédier à ce problème en accueillant des antennes universitaires, comme c'est le cas à Béjar avec l'Ecole technique supérieure d'ingénierie industrielle (branches textile, électricité/électronique, mécanique et dessin industriel). Dans le sud Massif Central, nous avons l'exemple de Figeac avec son IUT, Alès avec l'Ecole des Mines...

Comme en France, *les petites villes peinent à trouver du personnel tout simplement*. Elles n'arrivent pas à garder leurs jeunes, plus attirés par la grande ville. Ils sont sûrs d'y trouver du travail et plus de distractions. En plus, en Espagne, à l'époque de notre enquête de terrain, ces jeunes gens s'engageaient en nombre dans le secteur de la construction qui rapportaient alors beaucoup. Or, les principaux chantiers se situaient dans les grandes agglomérations.

A la différence de Béjar et de Guijuelo, l'essor industriel est freiné dans certaines villes par *l'absence de mentalité ouvrière*. A Coria et Navalmoral, par exemple, il n'y a pas de tradition industrielle. Il faut donc créer de toute pièce un réseau d'entrepreneurs dynamiques. C'est le rôle de l'ASECOC (*ASociacion Empresarial de COria y de su Comarca*), association qui a vu le jour il y a 10 ans à Coria pour motiver le milieu industriel. Le problème de la Castille/Haute-Estrémadure a été de manquer de petites industries, et ce, dès le XVIIIe siècle. Dans le sud Massif Central, la pré-industrie, née d'artisanat prospère, était déjà bien développée. Il a donc été plus facile d'accueillir et de développer d'autres types d'industries grâce au savoir-faire de la main d'œuvre et grâce aux habitudes de relations...

Le quatrième handicap dont souffrent les petites villes est *le manque de services aux entreprises*. Cette carence entrave notamment le bon fonctionnement des villes industrielles, telles Béjar, Guijuelo ou Arévalo. Pour *Béjar*, les services aux entreprises les plus avancés se rencontrent essentiellement à Salamanque. Par exemple, Roberto YUSTE, interrogé par nos soins, regrette de devoir se rendre à la capitale provinciale (perte de temps, perte d'argent) pour des actions de finition (coudre un blason sur un blazer par exemple) ou pour certains services informatiques. Ceci corrobore les propos de J-Ch EDOUARD et de C. JAMOT, en 2001, « *confondus par la piètre prestation de Béjar, dernière du lot, pour la hiérarchie établie selon le nombre de services privés aux entreprises* » (p 198). Apparemment, les services aux entreprises rechignent à s'installer à Béjar, car depuis longtemps, elle a l'image d'une ville noire, à problèmes. A *Guijuelo*, bien que quelques services s'y soient implantés, le recours aux villes extérieures est indispensable. « *Con todo, queda un largo camino por recorrer en la oferta de servicios empresariales privados : un sencillo examen de los catalogos de las industrias revela que su diseño e impresion se contraban fuera de la provincia de Salamanca* » (J-L. SANCHEZ HERNANDEZ, 2002, p 190). Enfin, *la Tierra de Pinarès* souffre des mêmes symptômes. J. APARICIO AMADOR insiste plusieurs fois sur ce fait. Les services liés à la fiscalité, comptabilité, publicité, etc restent embryonnaires. Il faut absolument les développer pour que les villes de la Tierra de Pinarès restent attractives. « *La necesidad de su desarrollo* [celui des services

aux entreprises] *en los proximos años está la unica posibilidad del espacio para mantener las ventajas competitivas conseguidas* » (J. APARICIO AMADOR, 2002, p 216). Bien qu'en hausse, les services aux entreprises font aussi cruellement défaut dans les petites villes du sud Massif Central (Livre II, p 218). Le manque est d'autant plus important qu'il concerne surtout la R&D. Les dirigeants français sont ainsi obligés de s'adresser à des agglomérations plus grandes.

Les élus ont aussi souligné *la déficience des infrastructures*. Bien que des progrès aient été faits, ils se sentent encore en position périphérique, de marge. Or, dans un contexte de concurrence exacerbée, cet enclavement devient un vrai problème. Dans le sud Massif Central, les chefs d'entreprises secondaires ou tertiaires ressentent ce même sentiment d'isolement. Mais, nous nous étonnons quand même de la réaction espagnole, car il existe chez eux un très bon réseau d'autoroutes, assez dense : deux transversales et une méridienne et un bon réseau de routes secondaires (ce qui n'est pas partout le cas dans le sud Massif Central).

Enfin, et cette fois-ci à la différence du sud Massif Central, il semblerait que *ces régions manquent d'industries phares*, tels les *Laboratoires Pierre FABRE* ou *Bosch* à Rodez, capables d'insuffler une dynamique dans les petites villes proches de leur siège social. Mais ce constat s'applique à l'Espagne en général : *« L'Espagne souffre du manque d'entreprises de grande taille. Certes ce type d'entreprise pose beaucoup de problèmes mais elles sont les seules à pouvoir entraîner des activités d'envergure fondées sur de gros investissements »* (J-M. SERRANO, R. CALMES, 1998). En Castille/Haute-Estrémadure prédominent les très petites entreprises, avec très peu de moyens pour se développer et se moderniser. C'est ce sombre constat que dresse I. MARTIN JIMENEZ lorsqu'elle parle des activités industrielles des petites villes de la vallée du Tietar y del Aberche (Arenas de San Pedro, Barco de Avila, Piedrahita...) : *« Las actividades industriales tienen un caracter familiar con pocas disponibilidades tecnologicas y financieras »* (I. MARTIN JIMENEZ, 2005, p 175).

Les petites villes de Castille/Haute-Estrémadure sont réellement confrontées à des problèmes identiques à ceux du sud Massif Central. Ces derniers sont accentués là-bas par la quasi absence d'un passé industriel. Elus et acteurs économiques n'ont donc aucun recul quant à la situation ; ils ne peuvent guère anticiper sur l'avenir.

4) Les solutions des petites villes pour asseoir leur dynamique industrielle

a) Le rôle des municipalités

Conscientes de leurs handicaps, les municipalités des petites villes de Castille/Haute-Estrémadure tentent d'appâter les investisseurs de quatre manières. Premièrement, elles contrôlent le prix du foncier d'entreprise. Que ce soit dans la Vallée de l'Alagon ou dans le Campo d'Arañuelo, les terrains à bâtir sont à un prix correct : 6€30 à Naval Moral (comme à Lacaune), 7€ à Coria et un peu moins à Moraleja. Deuxièmement, elles créent des zones industrielles afin de présenter aux entreprises

des terrains viabilisés et bien accessibles. Ces créations sont très récentes et ne cessent de se multiplier notamment aux abords des autoroutes. Ainsi, en Castille, un réseau de zones industrielles s'est mis dernièrement en place, assez rapidement : Ciudad Rodrigo, Guijuelo, Béjar, Sancti Spiritus, etc (L. MARTINEZ FERNANDEZ et J. LUENGO GALLEGO, 2005). A Coria, il existe une zone de 90 structures, mais ce sont de toutes petites entreprises et pas seulement industrielles. Troisièmement, les municipalités modulent les impôts locaux. A Béjar, située au bord de l'autoroute, le terrain est carrément gratuit, la TP favorable, à condition que le nombre d'emplois soit maintenu pendant 15 ans. Cette politique alléchante a séduit une fabrique de panneaux solaires (140 emplois) et une usine de fruits de mer congelés (70 emplois). Enfin, et c'est un peu paradoxal, les élus misent sur leur masse de personnel non qualifié. Cette main d'oeuvre est « *muy barata* » [bon marché], expression régulièrement répétée. La question qui se pose est de savoir si cet atout peut contrebalancer les handicaps existants. Apparemment, ce n'est pas le cas, puisque les industriels sont quand même rares dans les petites villes. Cette main d'oeuvre est seulement un atout lorsqu'il se complète d'une bonne accessibilité. Par exemple, l'industrie de composants automobiles d'Arévalo, bien localisée, occupe le personnel féminin aux tâches requérant le plus de précisions et une habileté manuelle.

b) Les politiques des industriels

Comme nous l'avons vu précédemment, les petites villes accueillent bien souvent des industries qui datent et qui connaissent des crises. En conséquence, les industriels essayent de se repositionner sur des créneaux porteurs. A Salamanque et tout autour (à Peñaranda de Bracamonte par exemple), institutionnels (CCI) et industriels réfléchissent à des usines de bioéthanol pour trouver une issue positive à la crise de la betterave, même si le personnel des entreprises croît encore à son avenir sucrier²⁴⁷.

Les industriels des petites villes cherchent aussi des créneaux novateurs et rémunérateurs. Ils souhaitent en effet bénéficier des aides européennes. Ainsi, bien qu'il achète des productions étrangères (vanille d'Ouganda, sucre du Portugal), *Kit Cream* à Trujillo traite des productions locales comme le lait. Le fait de valoriser une filière (par exemple, celle du lait), de faire rester les gens au pays et de promouvoir le développement local rentrent totalement dans les perspectives de la Communauté Européenne.

c) La logique de SPL

Fières de leur passé et de leur artisanat ou industrie locale, certaines petites villes françaises ont impulsé le développement de SPL. Rappelons brièvement qu'ils se définissent par l'existence de PME-PMI autour d'un créneau précis, par une osmose entre les entrepreneurs et par une atmosphère industrielle née de l'ancienneté de l'activité et de l'accumulation de savoir-faire (annexe n°18, p 798).

²⁴⁷ Dans la banlieue de Salamanque, on pouvait encore lire en 2005 des affiches « *No a la muerta de la remolacha* ».

Dans la Péninsule Ibérique, les SPL deviennent à la mode. En Castille, nous avons deux exemples majeurs : Guijuelo et Arévalo au sein de la Tierra de Pinarès. Grâce à l'ouvrage *Sistemas locales de empresas y redes de innovacion en Castilla la Mancha y Castilla-León*, édité en 2002, nous allons présenter ces exemples de petites villes actives.

Guijuelo, petite ville de 5 146 habitants, est au centre d'un SPL dédié à la valorisation d'une production locale : le jambon. Ce noyau originel concentre 43,6% des emplois de la zone productive et plus d'une centaine d'entreprises de charcuterie. Petit à petit, l'expansion géographique de ce noyau a englobé les sierras de Béjar et de Francia (294 postes de travail) et les *comarcas* occidentales du Campo Charro (au sud-ouest de Salamanque).

Des conditions climatiques particulières, une matière première abondante et un réseau de transport déficient à l'époque ont conduit à la fabrication de charcuterie pour mieux conserver la viande. En 1896, on inaugure la voie ferrée Béjar-Salamanque ; un marché plus large s'ouvre donc pour les produits de Guijuelo. Mais il faut attendre les années 70 pour que cette cité connaisse une renommée nationale²⁴⁸. Deux facteurs la sous-tendent : le système a évolué vers plus de professionnalisation (on passe d'une activité artisanale à une activité manufacturière avec la disparition des petits abattoirs au bénéfice de plus grands, par exemple) ; et l'augmentation du niveau de vie amène les Espagnols à consommer davantage de viande de qualité.

Car le succès de Guijuelo repose sur le choix de la qualité. Cette volonté se concrétise en 1986 par la "*Denominacion de Origen Jamon de Guijuelo*". 76 entreprises dont 74% sont localisées à Guijuelo, acceptent cette contrainte, qui booste néanmoins leurs ventes. Un *Consejo regulador* est garant de la bonne qualité et du respect des règles qu'entraîne cette AOC.

La filière viande de Guijuelo et des villages environnants s'apparente bien à un SPL. Plusieurs critères en attestent. Ce SPL, premièrement, s'est consolidé grâce à des réseaux informels. Il existait un climat de confiance entre les fournisseurs de viande, les acheteurs et entre les petits industriels. Ensuite, le savoir-faire des hommes a compté pour pérenniser l'activité. Les contrats entre les différents acteurs de la filière ont permis d'aboutir à la segmentation des tâches de travail (chaque petite entreprise est spécialisée dans une étape de la production) et au choix unanime de la qualité. Cette décision a eu des répercussions sur la consommation, puisque, dorénavant, les consommateurs font le lien entre une production et un territoire.

Arévalo, 7 474 habitants, au nord-est de la province d'Avila (carte n°77, p 516), est l'une des trois petites villes qui bornent la Tierra de Pinarès, les deux autres étant Médina del Campo, 19 907 habitants et Cuellar, 9 230 habitants en 2001. Toutes sont des centres tertiaires importants. Cet espace triangulaire s'est progressivement transformé en un espace très productif, sous l'action, d'une part, d'entreprises endogènes, de petite taille et à capitaux familiaux, et d'autre part, sous l'égide d'entreprises exogènes. Le premier type d'entreprises se dissémine à travers tout l'espace, mais se

²⁴⁸ Le dynamisme industriel de Guijuelo provoque tout au long du XXe siècle une augmentation continue de la population : de 1457 habitants en 1900, la ville atteint les 3 024 en 1940. S'en suit une période de stagnation (3 492 en 1970), suivie par une phase d'expansion rapide pendant les années 70. En 1981, la population frôle les 5 000.

concentre essentiellement à Cuellar et Médina. Elles sont les héritières des petits ateliers artisanaux qui travaillaient le bois et fabriquaient les meubles. Le second type d'entreprises, celles à capitaux extérieurs, a investi à Arévalo.

Plusieurs facteurs expliquent la transformation de la Tierra de Pinarès en un microcosme industriel au sein d'un territoire plutôt agricole. Sont mises en avant l'existence d'une culture industrielle (rare en Castille/Estrémadure), des relations de confiance entre les entrepreneurs, une main d'œuvre pas chère, flexible, non sujette aux conflits sociaux, et surtout une bonne accessibilité. Arévalo, forte de tous ces atouts, a donc attiré trois grosses entreprises dont les créneaux sont l'agroalimentaire et les composants automobiles.

Située à proximité de l'autoroute A6 et de la voie ferrée Madrid-La Corogne, *la Harinera Vilafranquina* s'est implantée à Arévalo en 1988. Cette fabrique de farine a facilement supplanté les minoteries préexistantes, de petite taille et aux installations archaïques. Dotée d'une structure moderne, elle est très mécanisée. En conséquence, seulement 9% des effectifs s'attachent au processus de production. La matière première provient des alentours (les coûts de transport sont alors minimes) ou conjoncturellement d'Amérique. Les céréales sont alors acheminées directement du littoral jusqu'à Arévalo par le chemin de fer ; on voit là l'intérêt de la situation auprès de la voie ferrée. Une fois transformée (800 tm/jour), la farine est exportée par la flotte de transport de l'entreprise même. Comme le souligne J. APARICIO AMADOR (2002), cette entreprise emploie peu de monde (65 personnes), mais elle concourt à maintenir la population via l'approvisionnement local.

La deuxième entreprise travaillant dans les IAA est *Effem España*, filiale de l'américain *Mars*. Son installation date de 1999, à côté de la fabrique de farine. Cette usine qui se consacre à l'alimentation pour le bétail est essentielle au niveau de l'emploi car elle prévoyait, dès 2002, la création de 420 postes de travail dans les années à venir.

Enfin, la troisième entreprise exogène est *Plastic Omnium*. Si les deux entreprises précédentes valorisent les matières premières locales, celle-ci fabrique des composants pour automobiles. La Tierra de Pinarès abrite trois usines de ce type, qui appartiennent à des multinationales à capitaux français et nord-américains. Ces entreprises, installées là depuis la seconde moitié des années 80, emploient entre 150 et 300 personnes. Pour justifier leur implantation, elles mettent en avant l'excellente accessibilité qui les connecte aux firmes de montage environnant et le capital humain. Le marché du travail se scinde en deux, avec d'un côté, quelques travailleurs qualifiés, formés dans les centres universitaires ou dans les centres urbains importants. Aucune de ces usines ne possède en effet un réel service R&D ; la conception des pièces provient alors des maisons-mères. De l'autre côté, on a une population ouvrière, masculine ou féminine, formée au sein de l'entreprise. Mais, contrairement aux deux exemples de l'agroalimentaire, cette entreprise est capable d'entraîner la création d'ateliers d'électricité, de mécanique et de métallurgie qui travaillent quasi exclusivement avec l'usine. Cela rappelle le réseau d'entreprise autour de *Bosch* à Rodez. Malheureusement, comme nous l'avons déjà signalé, le recours aux services plus pointus se fait à Valladolid ou Madrid. Enfin, signalons que la crise a pu perturber le système : « *L'automobile, une industrie condamnée* » (N. BARON-YELLES,

2009, p 72). 500 ouvriers de *Nissan* à Avila ont été concernés par les mesures de chômage partiel et 1000 chez *IVECO* à Valladolid. Or, par un processus de cascades, les sous-traitants de la Tierra de Pinarès vont être touchés.

L'accessibilité est vitale pour le développement de toute industrie (carte n°77, p 516). Arévalo est par exemple située sur la A6 et la voie ferrée Madrid-La Corogne, Béjar et Guijuelo le long de la N630. A Navalmoral, à 1h30 seulement de Madrid par autoroute et bientôt desservie par l'AVE, la mairie est obligée d'agrandir sa zone industrielle située sur la route de Talayuela. Elle songe même à en créer une autre. Il est faux de dire que des industries peuvent se maintenir ou se développer dans des secteurs isolés. Ce n'est pas pour rien que l'idée même d'enclavement revient si souvent dans les entretiens d'entrepreneurs français et espagnols. D'autre part, nous voyons qu'une petite ville peut s'en sortir à la condition qu'elle se démarque des autres petites villes par un produit "hors norme", inconnu ailleurs, ou par des produits de qualité. Ce n'est pas pour rien que la majeure partie des IAA traite des produits AOC. Enfin, force est de constater le réel pouvoir des réseaux informels et les expériences de Guijuelo et d'Arévalo sont en cela riches d'enseignements. Comparées à l'ensemble des petites villes castillanes et *extremeñas*, les cités du sud Massif Central possèdent l'avantage d'avoir connu très tôt cette tradition d'échanges.

Mais des handicaps communs frappent les petites villes françaises et espagnoles. Le manque de main d'œuvre qualifiée, l'absence de R&D dans les entreprises mêmes ou dans les petites villes obèrent toute transformation majeure.

Un point essentiel sépare la situation des petites villes de Castille/Haute-Estrémadure de celles du sud Massif Central : l'absence d'industrie héritée (mines, métallurgie, travail du bois...). Dans le Massif Central, et malgré des difficultés conjoncturelles et structurelles, le phénomène industriel a perduré au fil des siècles. Sous l'action d'acteurs locaux dynamiques et grâce aux capitaux urbains, l'artisanat lié à la valorisation des ressources locales s'est transformé en une activité industrielle qui aujourd'hui perdure encore dans bien des endroits. Mais cela n'empêche pas que les industries présentes soient soumises à des aléas économiques..

Les conditions de pauvreté de l'agriculture castillane et extremeña auraient pu engendrer la recherche d'activités compensatrices, tel l'artisanat. Or, cela n'a pas été le cas. Le cadre du latifundisme (en Estrémadure) et l'investissement des capitaux uniquement dans le foncier peuvent expliquer cette carence industrielle au long des siècles. La Castille et la Haute-Estrémadure sont donc des déserts industriels bien différents du sud Massif Central où se développent plusieurs types d'industrie, y compris modernes (aéronautique, électroniques...). Les petites villes espagnoles accueillent majoritairement des activités de BTP, des IAA et des entreprises textiles, c'est-à-dire des industries liées aux productions locales donc un système dépassé et fragile. De plus, la finition se réalise en dehors de la région, d'où une perte de valeur ajoutée. Et si les petites villes veulent perpétuer leur activité industrielle, elles doivent se positionner sur le créneau de la qualité.

Enfin, soulignons que les petites villes de Castille/Haute-Estrémadure sont restées à la marge d'un phénomène de diffusion de l'activité industrielle dans les centres inférieurs de la hiérarchie urbaine qui a débuté en 1975 (F. SANTAMARIA, 2001). Les petites cités de l'Ebre ont par exemple bénéficié de leur proximité avec le Pays Basque qui a impulsé la création de plusieurs entreprises de métallurgie (CESURB, 1991). Il s'agissait alors de déconcentrer les activités des grands centres vers les villes plus modestes de leurs périphéries.

B) DES PETITES VILLES CASTILLANES ET EXTREMEÑAS MOINS TERTIARISEES QUE DANS LE SUD MASSIF CENTRAL

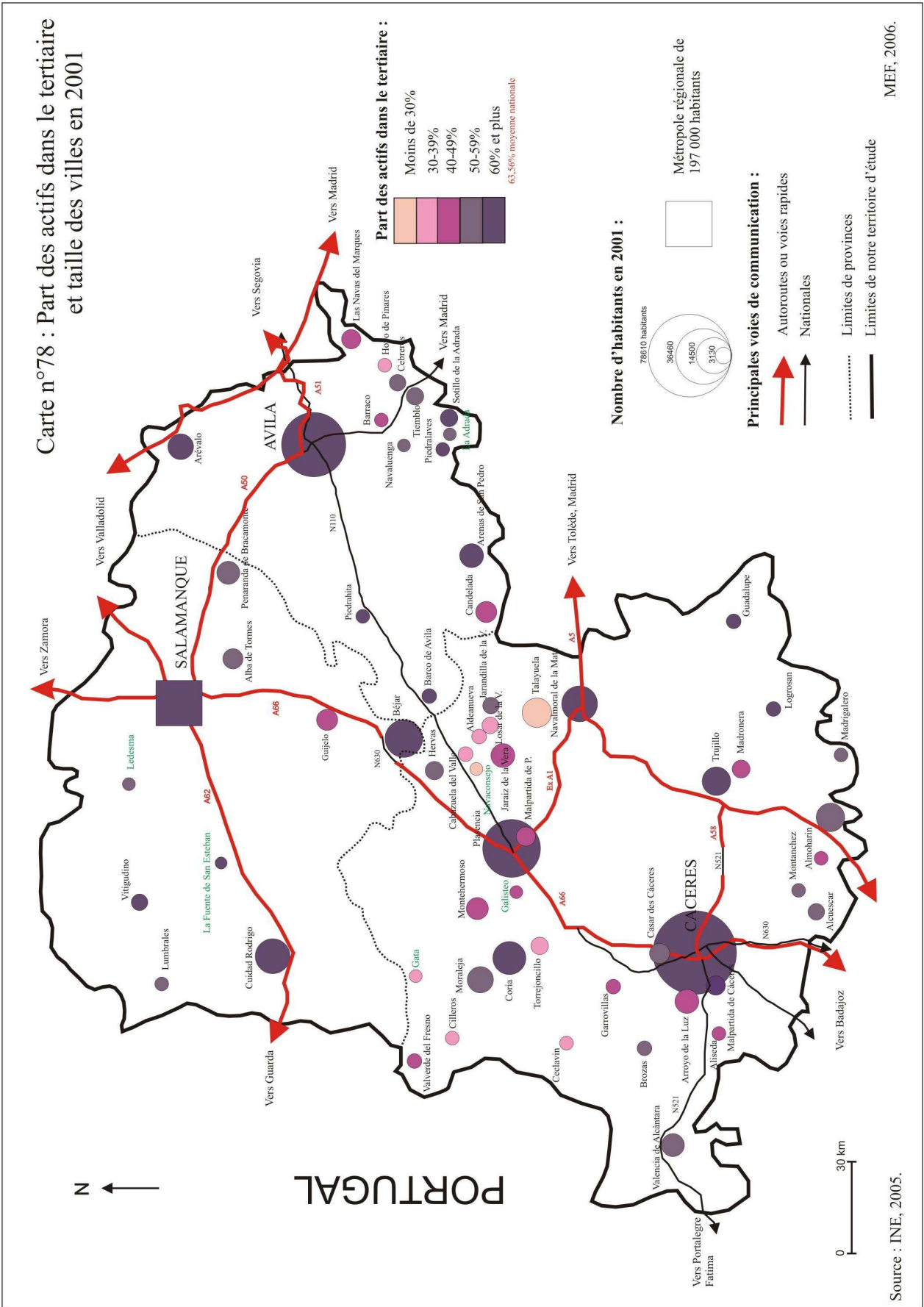
A partir de 1975, la fonction tertiaire se développe dans les moyennes et petites villes. Trois branches particulières sont alors concernées : le système bancaire, le commerce et les services à destination des touristes (F. SANTAMARIA, 1998). Sans surprise, les petites villes de Castille et de Haute-Estrémadure s'intègrent parfaitement dans un monde urbain moderne. Dans 64% des cas, le secteur tertiaire est la composante économique principale. Malgré tout, ce résultat peut paraître encore bas pour le XXI^e siècle. Même dans le sud Massif Central, la proportion de villes avec plus de 50% d'emplois dans le secteur des services s'élève à 89 % et sept franchissent le seuil de 80%.

Globalement, la masse de l'échantillon se concentre autour de 50% d'actifs tertiaires (tab n°127, p 841 et graphique n°70, p 842 et carte n°78 ci-jointe). Seules 10 villes sur 56 affichent une moyenne supérieure à la moyenne nationale de 63,56%. Cinq villes²⁴⁹ s'extirpent du lot, avec plus de 70% des actifs dans les services. A ces villes, peuvent s'en rajouter 11 (plus un bourg-centre, la Fuente) dans lesquelles la population est tertiaire à plus de 60%.

A l'opposé, les cas extrêmes pour lesquels les actifs du tertiaire sont en dessous de 35% sont rares. Ils s'individualisent dans les unités des vallées agricoles : Talayuela, Losar, Aldeanueva dans la Vera, Cabazuela et Navaconsejo dans la vallée du Jerte. En fait, ces villes sont plutôt des agrovilles.

²⁴⁹ Les trois villes moyennes, el Barco de Avila et Piedrahita.

Carte n°78 : Part des actifs dans le tertiaire et taille des villes en 2001



Tab n°131 : Part des actifs tertiaires dans le total des actifs des villes de Castille/Haute-Estrémadure en 2001 et du sud Massif Central en 1999

	Part des actifs tertiaires dans les petites villes du sud Massif Central	Part des actifs tertiaires dans les villes castillanes et <i>extremeñas</i>
Villes moyennes (sans Salamanque)	65,5%	76,9%
Villes de 10 000 à 20 000 hab	61,1%	55,4% (1)
Villes de 5 000 à 10 000 hab	59,4%	52,1%
Villes de 3 000 à 5 000 hab	59,9%	51%
Villes de 2 000 à 3 000 hab	55,3%	49,8%
Ensemble des petites villes	59%	51,3%

Source : INE et calculs personnels, d'après INSEE.

(1) : 63% sans la valeur de Talayuela (25%) qui minore fortement le fait tertiaire. On obtient alors un taux proches des petites villes françaises.

Plus la ville est grande, plus les actifs du tertiaire deviennent nombreux (tab n°131). Cette relation avait déjà été soulignée lors de l'étude des petites villes françaises. Par contre, si dans le sud Massif Central, la décroissance selon le niveau urbain se fait d'une manière régulière, en Castille/Haute-Estrémadure, une cassure nette se produit entre les villes moyennes et les petites villes : on passe ainsi de 77% à 55% (ou 63% sans la valeur de Talayuela), plus de 10 points d'écart ! L'autre différence concerne le poids du tertiaire dans les petites villes. Il est très mineur en Espagne, à la limite des 50%. Cette différenciation s'explique par le poids plus important des actifs agricoles dans les villes de Castille et Haute-Estrémadure que dans celles du sud Massif Central.

Deux composantes tertiaires vont être approfondies dans les lignes qui suivent : les services publics et le tourisme. Le commerce n'est pas oublié mais, de par sa fonction particulière dans le rayonnement urbain et pour mieux soutenir la comparaison avec la France, il fera l'objet d'une partie distincte (p 542). Ici, nous allons nous intéresser aux services publics car, comme en France, ils sont une base essentielle de la vie des petites villes. Quant au tourisme, il a joué un rôle sans égal dans la croissance urbaine. « *Les communes qui passent de quelques centaines à plusieurs milliers d'habitants sont nombreuses après le boom du tourisme* » (J-M. SERRANO MARTINEZ, 1998, p 53). Et même si cette croissance a surtout profité au littoral, certaines de nos petites villes s'ancrent dorénavant dans ce créneau.

1) Des villes dédiées aux services publics

Parmi les "actifs tertiaires", il y a ceux qui travaillent dans l'administration et les services publics. Pour les comptabiliser et pour pouvoir effectuer une comparaison avec la France, nous avons regroupé les actifs appartenant aux catégories suivantes : « *Administracion publica, defensa, y seguridad social obligatoria* », « *educacion* » et « *actividades sanitarias et asistencia social* ».

La proportion d'actifs du public dans les villes castillanes et *extremeñas* oscille entre 3,47 et 36,16%. Bien évidemment, ce sont les villes-capitales qui ressortent le plus avec + de 25% d'actifs dans cette catégorie. Ces dernières concentrent les fonctions de direction et les antennes des différents

ministères. Le gonflement de ces emplois est récent, puisque l'accentuation du tertiaire a eu lieu dans les années 70-80. Mais trois autres s'individualisent aussi : Plasencia (22,78%), El Barco (25,21%) et Piedrahita (25,43%). Bien souvent, ces villes (comme celles de Coria 17,88% et de Trujillo 14,20%) s'apparentent souvent à des centres de *comarcas* (*comarcas "partidos judiciales", "administraciones de hacienda", "oficinas de empleo"*²⁵⁰ ...).

Les emplois fournis par les services publics sont primordiaux dans certains cas. Ils constituent en effet un fort contingent des emplois tertiaires. Prenons simplement le poids des actifs de l'administration public ; dans 9 entités²⁵¹ sur 56, ces actifs composent plus de 25% de la totalité des actifs du tertiaire. Se repèrent quelques cas spécifiques : des villes en position de banlieue (Malpartida de Càceres), des villes plus isolées comme Valencia de Alcàntara, Garrovillas et Madrigalero... Cette dépendance est un mauvais point pour ces villes, soulignant une extrême homogénéité de leur tertiaire et la faiblesse d'autres branches en dehors de la fonction commerciale.

Tab n°132 : Part des actifs du public dans les actifs totaux des villes de la Castille/Haute-Estrémadure en 2001 et du sud Massif Central en 1999

	Part des actifs publics dans les petites villes du sud MC	Part des actifs publics dans les villes castillanes et extremeñas
Villes moyennes (sans Salamanque)	23%	28,3%
Villes de 10 000 à 20 000 hab	22,3%	14,5%
Villes de 5 000 à 10 000 hab	20,9%	12,7%
Villes de 3 000 à 5 000 hab	20,7%	11,6%
Villes de 2 000 à 3 000 hab	20,8%	11,2%
Ensemble des petites villes	21,1%	12%

Source : INE et INSEE (après un travail de recomposition personnel).

Même si la comparaison avec le sud Massif Central est ardue, en raison de statistiques légèrement différentes, quelques idées peuvent être tirées. D'une manière générale, et ce n'est pas une surprise, les actifs du service public sont beaucoup plus nombreux dans les villes françaises. Deuxièmement, plus la taille de la ville grossit, plus la part des actifs dans les services publics régresse. Cette règle est d'autant plus vraie en Castille/Haute-Estrémadure où le pourcentage de ces actifs dans les villes moyennes est le double de celui des villes de moins de 5 000 habitants. Dans le sud Massif Central, il n'y a que peu d'écart entre la valeur des villes moyennes (23%) et celle des villes de moins de 5 000 personnes (20%). Nous touchons là un problème crucial en France : le très (trop) bon encadrement de la population par les services publics.

En fait, les villes administratives sont protégées dans le sens où leurs emplois sont davantage pérennes et, où bien souvent, la fonction de direction se double de la fonction commerciale.

²⁵⁰ Circonscriptions judiciaires, fiscales, bassins d'emploi.

²⁵¹ Valencia de Alcàntara, Malpartida de Càceres, Madronera, Garrovillas, Madrigalero, Cilleros, Aldeanueva, Aliseda, Almoharin et le bourg-centre de Galisteo.

2) Des villes aux atouts touristiques non négligeables

Le tourisme, activité traditionnelle ou novatrice, forme dans certains cas un pan considérable de la filière tertiaire. Deux séries de statistiques le prouvent ; mais elles se basent essentiellement sur les données concernant l'hôtellerie, les données statistiques sur le tourisme global n'existant pas.

D'une part, il occupe une proportion importante dans la population active totale. Ainsi Trujillo, Barco de Avila, Guadalupe et Piedralaves possèdent une population active travaillant dans l'hôtellerie supérieure à 10%. Guadalupe se démarque le plus avec 26,10%.

D'autre part, les emplois dans l'hôtellerie revêtent une importance capitale lorsqu'ils constituent une forte part dans l'emploi tertiaire. Dans 12 villes et deux bourgs-centres, l'hôtellerie emploie plus de 15% de la population active tertiaire, voire même 40% à Guadalupe. Cette hégémonie se retrouve à Cabezuela (18,97%), Jarandilla (19,55%) et Candeleda (20,97%)... Il est opportun que ce secteur économique se maintienne, même si le fait d'être trop dépendant d'une activité est dangereux. Il permet en effet de fournir des emplois aux habitants des petites cités.

Au niveau de l'indice touristique de *la Caixa*, qui prend en compte le nombre de chambres, l'occupation annuelle et la catégorie des établissements (L. LOPEZ TRIGAL, 1998), 12 villes ressortent : Avila, Càceres, Guadalupe, Jarandilla, Malpartida de Plasencia, Navaconsejo, Navaluenga, Plasencia, Trujillo, Béjar, Ciudad Rodrigo et Salamanca. Nos propos sont donc en partie validés.

a) L'orientation touristique : une volonté politique

Les municipalités ont bien compris l'intérêt d'une orientation de leur économie vers le tourisme. Toutes, des plus petites aux plus grandes, considèrent le tourisme comme une nouvelle source de richesses. « *El turismo será un pilar importante para el desarrollo economico-social de Villanueva. En cuestion de empleo servirá para asentar poblacion y abrirá expectativas nuevas para jovenes emprendedores con inquietudes en el sector*²⁵² » (Maire de Villanueva de la Vera, 1 978 habitants, municipe à proximité de Jarandilla, mars 2006). Les touristes dépensent dans les villes qu'ils visitent. Pour Avila, des enquêtes ont montré que 83% des interviewés consomment au restaurant, 62% font l'acquisition de souvenirs et 35% achètent un produit non touristique (M. DE LA CALLE VAQUERO, 2002).

En Estrémadure, le développement du tourisme a commencé essentiellement dans les années 90, soutenu par la *Junta*. Pour le président de cette institution, le tourisme « *está un sector estrategico que optimiza recursos y un instrumento de cohesion territorial en Extremadura* » (www.juntaex.es, 2006). Dans le Plan Touristique Régional 2000-2006, le milieu urbain n'a pas été oublié. Cinq groupes d'actions consistent à améliorer sa capacité d'attraction.

²⁵² *Pilar* : pilier ; *asentar* : implanter/asseoir ; *abrirá expectativas* : ouvrira des perspectives ; *emprendedores* : entrepreneurs.

1. Aménagement des espaces urbains en terme d'accessibilité : faciliter leurs accès, aménager les entrées de villes, les rues aboutissant au centre-ville, réfléchir à une politique de stationnement.

2. Amélioration de la qualité des paysages urbains : réhabilitation de façades, soigner le mobilier urbain, les espaces verts. (Une attention particulière est consacrée aux villes déclarées ensemble historico-artistique).

3. Amélioration des édifices d'intérêt historico-artistique.

4. Diversification et augmentation de la qualité de l'offre en commerces : aides aux boutiques déjà existantes, créations de nouvelles, modernisation des moyens de paiement. (On privilégie les commerces traditionnels et boutiques d'artisanat dans les centres les plus culturels).

5. Mise en valeur du patrimoine singulier : fontaines, portes, murailles...

Source : Plan Touristique Régional d'Estrémadure, 2000-2006.

b) Un tourisme urbain encore limité

Malgré tout, le tourisme urbain se limite en Castille/Haute-Estrémadure à quelques facettes et ne recouvre pas l'ensemble des formes traditionnelles et novatrices que connaissent les petites villes du sud Massif Central (thermalisme, tourisme sportif, culturel, etc). En fait, quatre formes principales de tourisme se décèlent : le tourisme religieux, architectural, industriel et de sports d'hiver.

➤ *Guadalupe* est une petite ville touristique typique. Ainsi, pour une population de seulement 2 348 habitants, elle propose 21 restaurants (1 698 places), 12 hôtels (431 places), alors qu'en comparaison Brozas, 2 364 habitants, n'a que 8 restaurants (708 places) et 2 hôtels (47 places) et Coria, 12 710 résidents, 18 restaurants (1 045 places) et 6 hôtels (133 places).

Sa visite traditionnelle consistait en un *pèlerinage* auprès de la Sainte de Guadalupe. Nous pouvons le comparer aisément au pèlerinage marial du Puy. Petit à petit, Guadalupe s'est transformée en un site touristique, connu pour le bel ensemble architectural qu'est le monastère (photo n°55).



Photo n°55 : L'exubérante façade gothico-mudéjare du monastère de Guadalupe, flanquée de deux tours imposantes asymétriques du XIV-XVe siècles (Cliché personnel, juin 2006).

➤ Le second groupe de villes touristiques est celui des cités qui renferment de très *beaux ensembles patrimoniaux et architecturaux*. La richesse de ces ensembles, héritée du brassage culturel (romain, musulman, mozarabe²⁵³, chrétien, ...) qui s'est opéré au fil des siècles, a justifié l'inscription de certains centres-villes historiques au patrimoine de l'humanité : Avila, Càceres et Guadalupe. Pour l'instant, *Trujillo*, la ville aux nombreux palais des conquistadors est seulement déclarée ensemble historico-artistique. Mais elle espère se voir attribuer, elle-aussi, le titre de patrimoine de l'humanité. Ce statut favorise en effet la communication, la réputation et donc une attraction certaine.

En Espagne, beaucoup d'acteurs se penchent sur ces villes historiques. Les actions des mairies sont ainsi soutenues financièrement par l'administration culturelle (ministères, *consejeria*, etc), par les fondations sans but lucratif et surtout par les caisses d'épargne, situation qui n'existe pas en France. Selon un décret de loi, ces caisses d'épargne doivent redistribuer une partie de leurs bénéfices pour une œuvre sociale, à destination donc, des archives, musées, théâtres ou pour la réhabilitation de patrimoine.

Etudions brièvement l'impact du tourisme à *Avila*, exemple-type de petite ville fortifiée espagnole, d'origine médiévale. Les données proviennent de l'ouvrage, édité en 2002, *La ciudad historica como destino turistico* de M. DE LA CALLE VAQUERO, professeur à l'Université de Madrid et membre du groupe de recherches "Tourisme et villes historiques". L'ensemble architectural d'Avila attire chaque année un nombre conséquent de visiteurs : on l'estime à 650 000 en 2001. A titre de comparaison, Tolède en recevait 1,8 million. Mais, comme dans tout pays, il est ardu de chiffrer le flux de touristes. Les données à peu près exactes sont la fréquentation des monuments, de l'office de tourisme, sachant qu'elles ne sont que partielles. L'office d'Avila a donc accueilli 170 882 personnes, la majorité venant l'été (39,69%) et durant la Semaine Sainte. C'est une valeur correcte, se plaçant entre celle de Càceres (269 658) et celles de Salamanque (141 141) et Plasencia (82 515).

Parmi ces touristes, les étrangers ne sont pas rares. A Avila, ils composent 28% des touristes se rendant à l'Office de Tourisme (OT), soit un résultat proche de celui de Salamanque : 23,4%. Cette proportion d'étrangers se retrouve au niveau des voyageurs logés dans les hôtels : 20,89% à Avila et 31,44% à Salamanque.

Dans la cité de Ste-Thérèse, la cathédrale est bien entendu le monument le plus visité : 500000 personnes par an ; viennent ensuite les murailles et le musée provincial avec 95 000 visiteurs chacun. Comme il fallait s'y attendre, ce tourisme architectural et culturel attire une population cultivée. Une forte prédominance de diplômés du supérieur se remarque dans les statistiques : 63,70% à Avila, ville qui distance Aranjuez avec 60% de ce type de personnes, Grenade 55% et Salamanque 47%. Ce pourcentage de diplômés augmente encore plus au sein des touristes étrangers : 77,42% à Avila.

Cette clientèle aisée n'est pas un problème et est même recherchée par les petites villes espagnoles. En témoigne cette phrase cinglante d'une guide rencontrée à Trujillo : « *On cherche à attirer les touristes qui en valent la peine* ». A Navalmaral, cette clientèle riche est la cible privilégiée d'un grand complexe touristique qui devrait bientôt voir le jour au bord du barrage. Il associerait un

²⁵³ Se dit d'un art chrétien d'Espagne dans lequel s'est manifestée une influence du décor islamique.

hôtel****, un golf de 18 trous²⁵⁴ et une plage artificielle. On attend bien évidemment la clientèle madrilène, à seulement 1h30 par autoroute.



Photo n°56 : La Plaza Mayor de Trujillo dégagée des voitures. Cela permet d'admirer la statue équestre représentant un enfant du pays : le conquistador F. PIZARRO, vainqueur de l'Empire inca (Cliché personnel, août 2006).

L'ambition d'être une cité touristique grâce au patrimoine architectural se traduit par des opérations urbanistiques. A Trujillo, par exemple, la Plaza Mayor a été rendue piétonne (photo n°56), alors qu'auparavant, elle était un parking, en plein cœur de ville. Les réhabilitations de façades ont également été encouragées, via des subventions... A Plasencia, l'ancien hôpital provincial a été transformé en un complexe culturel, l'église de Santa Ana en auditorium, etc.

Cette valorisation du patrimoine architectural n'est pas une surprise car c'est une activité très classique en France (cas par exemple des villes thermales)²⁵⁵. Dans le sud Massif Central, chaque département recèle au moins une ville avec un ensemble architectural de qualité : l'ancienne bastide fortifiée de Villefranche de Rouergue en Aveyron, Cahors et Figeac marquées par le Moyen-Age dans le Lot...

➤ Une autre forme de tourisme vient d'apparaître en Castille : *le tourisme industriel*. On le doit à l'initiative de la municipalité de **Béjar**, qui a réorienté son activité économique vers le tourisme, en complément du secteur industriel en grande difficulté.

Cette "révolution" s'appuie en particulier sur les vestiges de l'activité textile. Ils appartiennent au patrimoine de Béjar, dans le sens que lui confèrent J. LEVY et M. LUSSAULT (2003), c'est-à-dire, que ces bâtiments recèlent les valeurs d'une mémoire collective. Leur réutilisation permet d'associer les habitants, d'une manière imagée, à la définition de leur futur destin.

²⁵⁴ Il existe en Estrémadure une loi « *ley de campos de golf* » (4/1990) pour stimuler le tourisme de qualité. La Junta déclare la construction de terrain de golf d'intérêt social. Cet équipement doit s'accompagner d'hôtels 5 ou 4 étoiles, de résidences secondaires, entraînant de fait la création d'emplois (L. GARCIA GONZALEZ, 1991, p 373).

²⁵⁵ M-E. FEREROL, G. DURAND, 2009.

La municipalité a donc décidé de mettre en valeur les friches industrielles, localisées le long de la rivière. La nécessité d'avoir de l'eau pour faire tourner les turbines, a, en effet, conduit à la formation d'un cordon linéaire d'usines. En conséquent, la mairie a aménagé, en 2004, une route des fabriques textiles, de 2 km, reliant huit vieilles usines. Ce parcours d'1h30 est parsemé de panneaux d'explications. Cette route devrait se compléter d'un musée textile, résultat de la réhabilitation d'une usine. Toutes les étapes de la production jusqu'au finissage seront présentées. Cette initiative rappelle le musée de Millau valorisant la ganterie ou encore la vallée des Rouets à Thiers. La ville de Saint-Hippolyte du Fort n'est pas en reste et souhaite également mettre en valeur son patrimoine industriel textile avec notamment une modernisation de son musée de la soie²⁵⁶.

Actuellement, 30 000 touristes, dont 10% d'étrangers, transitent annuellement par l'OT, juillet étant le mois le plus fréquenté. Mais la saison hivernale compte aussi beaucoup à Béjar, depuis la création de la station de ski.



Photo n°57 : La station de la Covatilla, à 2 369 m d'altitude (cliché personnel, août 2006).

➤ *La station de ski de la Covatilla* (photo n°57) est le deuxième exemple (avec la Alberca) de tourisme de sports d'hiver en Castille/Estrémadure. Aujourd'hui gérée par une entreprise privée, elle est l'œuvre de la mairie qui a acheté le terrain aux éleveurs et a aménagé les équipements touristiques. Située dans la Sierra de Béjar, cette station exploite depuis 2002 les pentes du *Canchal Negro* à 2369 m d'altitude. L'aire skiable s'étend sur 53,53 ha et se découpe en 17 pistes (7 rouges, 7 bleues, 3 vertes). Les équipements se composent de 4 remontées : 1 télésiège (1200 p/h), 2 télésièges (914 p/h) et 1 tapis roulant pour la zone des débutants (1100 p/h). Un parking de 300 places et une école de ski de 25 professeurs sont à disposition des touristes. Cafétéria, magasin d'articles de montagne et location de matériel complètent enfin le tout. La mairie a refusé l'implantation d'hôtels sur place afin de ne pas

²⁵⁶ L'inscription de ce projet dans le contrat de pays a échoué pour l'année 2009/2010.

nuire aux hôtels de Béjar et des environs. Cet équipement peut cependant paraître dérisoire par rapport à des stations de moyenne montagne, telles que nous les connaissons dans le Massif Central, à l'exemple du Mont-Dore²⁵⁷. Cette dernière est dotée de 42 km de pistes, de 2 téléphériques, de 3 télésièges, 13 téléskis et 2 canons à neige. Rien de comparable avec la station de la Covatilla. Mais dans cette station espagnole, la fréquentation est quand même au rendez-vous.

En 2005/2006, la fréquentation de la Covatilla n'a pas été négligeable : 76 593 personnes, soit une moyenne de 555 skieurs/jour. On estime également à 90 000, le nombre annuel de non-skieurs passés par la station pour visiter ou profiter des commerces. Durant la saison, la fréquentation aurait généré 8 millions d'euros sur la *comarca* et sur les villes de Barco d'Avila à 31 km et Hervàs à 26 km.

c) Des villes centres du tourisme rural

La Castille et la Haute-Estrémadure mettent en avant leur tourisme diffus qui anime l'espace rural. Les villages proposent des chambres d'hôtes²⁵⁸, des hôtels ruraux et des manifestations culturelles. Mais les touristes recherchent avant tout un encadrement, qu'ils trouvent dans les petites villes, situées au cœur des *comarcas* touristiques.

Dans la plupart des agences de développement des *comarcas*, le tourisme est donc l'une des priorités ouvertement affichées. Dans la Vera, rassemblant quatre villes, est mis en place un plan de dynamisation touristique, qui touche aussi bien l'espace rural que l'espace urbain. Ce plan se fixe comme objectifs, entre autres : l'amélioration de la qualité des services touristiques, des services publics, du cadre urbain et l'agrandissement des espaces à usage public... Dans cette *comarca*, l'agence de développement incite à une orientation vers le tourisme, en ne distribuant plus d'aides pour l'agriculture.

Dans la vallée de l'Alagon, on croît aussi au tourisme. Coria se sent forte (selon le directeur de l'agence de développement et une élue) car elle est déjà un centre de services. Elle consolide sa position en étant le centre du tourisme rural et en devenant elle-même une ville touristique grâce à ses propres attraits. Comme dans la Vera, il existe un plan de dynamisation touristique, qui consiste, en ce qui concerne Coria, à aménager les quartiers historiques, à éclairer les murailles et à nettoyer les rues et façades du centre historique. Des éléments en fait très usités (M-E. FEREROL, 2009).

d) Les freins à une mise en tourisme complète

Ces villes de Castille/Haute-Estrémadure sont cependant confrontées à des problèmes dans leur mutation touristique. Le premier est le manque de qualité des infrastructures, déjà soulevé dans les années 90 (L. GARCIA GONZALEZ, 1991). Coria, par exemple, manque d'hôtels (uniquement trois) et n'a même pas d'hôtel***. Cette lacune devrait être comblée avec la réhabilitation de l'ancien

²⁵⁷ Du fait de leur similitude (station de sport d'hiver, thermalisme), le Mont-Dore/la Bourboule et Bejar/Baños de Montemayor devaient, par notre intermédiaire, se jumeler entre elles. Malheureusement, un changement de municipalité à Bejar a fait échouer le projet.

²⁵⁸ Un de nos interlocuteurs a été un Britannique, installé à Trujillo pour y exploiter des chambres d'hôtes.

Palais épiscopal (Photo n°58) par des investisseurs de Càceres ou de Madrid²⁵⁹. Dans la Vera également, rares sont les hôtels de grande qualité (à Jarandilla, un *parador*²⁶⁰ uniquement ; à Jaraiz et Losar, aucun deux ou trois étoiles). Et à Navalmoral, on ne compte que deux hôtels** et un *. A Trujillo, par contre, les hôtels de luxe sont bien présents : 3**** et 2***.



Photo n°58 : Le Palais Episcopal de Coria en cours de réhabilitation pour devenir un * (cliché personnel, juin 2006).**

Le deuxième gros souci est l'incapacité à retenir les touristes. Les séjours sont très brefs et ne s'assimilent qu'à des étapes sur des destinations plus lointaines, comme le Portugal. Malgré tout, Coria et Moraleja profitent de ce passage. Béjar, également, est un lieu d'excursion pour les touristes séjournant à Salamanque. Encore que, la station de ski lui permet de recevoir des touristes un peu plus longtemps l'hiver.

Sur le plan national, le tourisme espagnol s'est métamorphosé. D'un tourisme purement littoral, son offre s'est diversifiée. Aujourd'hui, le tourisme urbain est la branche la plus dynamique (N. BARON YELLES, 2009). En définitive, les villes de Castille/Haute-Estrémadure qui ont le plus de potentialités pour développer le tourisme sont celles qui possèdent des attraits indéniables, notamment architecturaux. Par ailleurs, elles doivent détenir une gamme de commerces et de services assez étoffée pour subvenir aux besoins des touristes séjournant dans la ville ou dans le milieu rural. Enfin, les cités situées sur les grands axes de communication ont encore plus de chance de capter les flux touristiques.

A l'instar de la France, le tourisme apparaît comme la panacée universelle, notamment dans ces régions où il était inconnu auparavant. Mais l'erreur des petites villes serait de trop investir dans ce

²⁵⁹ Les réponses de nos interlocuteurs divergent.

²⁶⁰ *Parador* (définition *Le Guide Bleu*, Hachette, 2004) : Hôtel de luxe aménagé le plus souvent dans un monument historique (château, ancien couvent...).

secteur, qui oblige à avoir une forte capacité d'adaptation et d'innovation. Béjar l'a bien compris, et, en parallèle à sa reconversion vers le tourisme, elle souhaite encore attirer des entreprises, mais cette fois-ci dans un créneau plus porteur que le textile.

Autant l'industrie est peu diversifiée, autant le tertiaire affiche une palette plus complexe même si beaucoup d'efforts restent à faire. Hormis les activités administratives, commerciales et touristiques, nous aurions également pu parler d'un autre secteur, le transport, en croissance en lien direct avec l'amélioration des voies de communication. Cette croissance se concrétise par la réalisation de zones logistiques. Mais ces projets ne concernent en fait que les villes de niveau supérieur : Salamanque et Plasencia. Dans le premier cas, on est au croisement de deux autoroutes : en 2015-2020, la CCI de Salamanque considère que sa ville sera un point de transbordement, d'autant plus que la douane y sera implantée. D'ici là, dans trois ou quatre ans, une zone logistique aura vu le jour. Tandis que Plasencia profite des nouvelles voies de communications : l'autoroute Madrid-Portugal, l'AVE Madrid-Lisbonne. Cependant, du côté portugais, le chantier de ce TGV est en retard. Dans les petites villes, l'activité transport n'est pas inconnue mais elle concerne des cas particuliers : les villes qui ont besoin d'exporter leurs productions agricoles (Miajadas au bord de l'A5, Las Navas del Marquès à proximité de l'A6, Alcuéscar...)

C) LA REALITE COMMERCIALE URBAINE EN CASTILLE/HAUTE-ESTREMADURE

Dans les années 70, le secteur commercial est l'une des branches tertiaires à connaître un développement extraordinaire, sous-tendu par l'augmentation du pouvoir d'achat des Espagnols et par un changement d'habitudes dans leurs modes de vie. « *El consumo, dirigido por la publicidad y el marketing, ha hecho crecer paulatinamente el comercio interior, que mayoritariamente se situó en las zonas más pobladas y mejor comunicados*²⁶¹ » (R. BOSQUE CANDEL, 2004). Nous sommes en droit de nous demander si les petites villes des zones périphériques ont, elles aussi, connu une telle mutation, d'autant plus qu'elles bénéficient du dépérissement progressif de l'appareil commercial des campagnes récupérant ainsi très directement des chalands.

La répartition de la population active par grands secteurs économiques montre l'importance du commerce dans le tertiaire des petites villes espagnoles (tab n°133, p 847). Il vient notamment en complément de l'activité administrative dans les chefs-lieux de province et de *comarcas*, ou en complément des industries agro-alimentaires. Eu égard au rôle primordial qu'il joue, aussi bien en tant que fournisseur d'emplois qu'en tant que facteur d'attractivité pour la ville, le commerce mérite une attention particulière.

²⁶¹ El consumo : le consommateur ; *paulatinamente* : progressivement.

L'importance du secteur commercial urbain peut se mesurer à l'aide de deux outils : l'analyse du poids des actifs appartenant à ce secteur via les données INE et l'analyse de la CNAE²⁶², l'équivalent du fichier SIRENE en France. La principale problématique tournera alors autour de la composition de ce secteur commercial. Ensuite, autre questionnement, les petites villes de Castille/Haute-Estrémadure ont-elles réussi à intégrer les nouvelles formes de vente ? Les grandes surfaces ont-elles pénétré le marché ? En tout cas, ces cités urbaines, même en position marginale, ne sont pas restées à l'écart des mutations commerciales. La trajectoire des petites villes du sud du Massif Central le prouve. Enfin, et afin de mesurer la capacité de rayonnement de chaque centre urbain, nous pouvons utiliser le rapport entre le commerce anomal et le commerce banal et ramener le volume commercial à la masse d'habitants pour voir si les urbains sont convenablement desservis, dans la même mesure qu'en France.

Recueillir des données commerciales européennes à des fins de comparaison relève du parcours du combattant. Si l'harmonisation européenne est à l'ordre du jour, il en est autrement sur le terrain. De ce fait, il a fallu jongler entre plusieurs sources pour rendre l'analyse du commerce espagnol et la comparaison les plus scientifiques possibles. Dans l'annexe n°23, p 848 est expliquée notre méthodologie, basée essentiellement sur l'équivalent du fichier SIRENE et sur l'annuaire commercial de la *Banesto*.

1) Le poids du commerce à travers l'emploi

L'activité commerciale représente un poids non négligeable dans les petites villes de Castille et Haute-Estrémadure. En effet, pour la quasi-totalité de l'échantillon, les actifs totalisent plus de 10% des actifs globaux (tab n°133, p 847). C'est une nette différence avec le sud Massif Central pour lequel seules 10 villes²⁶³, bien souvent des centres isolés, présentent une telle proportion (Livre II, p 213). Dans nos provinces espagnoles, 17 villes, soit 31% de l'échantillon abritent 15% d'actifs dans le commerce : par exemple, Plasencia (20,42%), Vitigudino (23,08%), Sotillo (22,69%) et Piedrahita (22,18%). En Espagne, la fonction commerciale apparaît donc très développée, sous-tendant une faible diversification des activités, beaucoup plus qu'en France.

Cette faible diversification se retrouve au sein même du tertiaire, tant le poids du commerce surpasse celui des autres catégories. Dans près de 30% des villes, les actifs de ce secteur représentent plus de 30% des actifs travaillant dans les services (tab n°133) Les situations les plus extrêmes concernent une nouvelle fois Vitigudino (38,07%), Sotillo (35,07%), auxquelles s'ajoutent Aldeanueva (43,57%), Talayuela (42,06%), Miajadas (36,95%) et Moraleja (36,13%).

Parmi ces six entités se distinguent deux groupes. Le premier est constitué des villes dont le rôle majeur est de ravitailler la population environnante. Sotillo, Vitigudino, Miajadas et Moraleja sont ainsi des villes-marchés. Le second groupe est celui des agrovilles (Talayuela, Aldeanueva). Ici, le fort

²⁶² CNAE : *clasificación nacional de actividades economicas*.

²⁶³ Alès, Ganges, Espalion, Mauriac, Gramat, St-Ambroix, Langogne, St-Hippolyte, Riom ès Mgne et le Chambon.

pourcentage du commerce au sein des actifs tertiaires cache en fait une autre réalité. Dans leur cas, le secteur tertiaire lui-même est déficient. Et le commerce représente une des rares formes d'activité.

Comme nous l'avons dit, la fonction commerciale occupe beaucoup plus d'actifs dans les villes de Castille et Haute-Estrémadure que dans celle du sud Massif Central. Ce constat se retrouve de nouveau lorsque nous observons les moyennes d'actifs dans le commerce par catégorie de villes (tab n°134).

Tab n°134 : Part des actifs du commerce dans le total des actifs des villes de Castille/Haute-Estrémadure et du sud Massif Central

	Poids des actifs du commerce dans les villes du sud Massif Central	Poids des actifs du commerce dans les villes castillanes et extremeñas
Villes moyennes (sans Salamanque)	8,1%	16%
Villes de 10000 à 20000 hab	7,5%	15,8%
Villes de 5000 à 10000 hab	8,4%	15,4%
Villes de 3000 à 5000 hab	8,4%	14%
Villes de moins de 3000 hab	7,3%	12,9%
Ensemble des petites villes	8%	14,1%

Source : INE et INSEE (après un travail de recomposition personnel).

Globalement, les petites villes espagnoles accueillent presque le double d'actifs dans le commerce qu'en France : 14% contre 8%. Cette particularité vaut pour l'ensemble des niveaux urbains démographique. Dans les villes des provinces de Salamanque, Avila et Càceres, nous remarquons également que la part des actifs du commerce diminue avec la taille de la ville ; de 16% dans les villes moyennes, elle tombe à 13% dans les cités de moins de 3 000 habitants. Dans le sud Massif Central, une telle baisse régulière n'a pas cours ; quelle que soit la taille des villes, la part égale 7-8%.

Le poids notable des actifs du commerce dans le total des actifs comme dans le total des actifs tertiaires est préoccupant car synonyme de faible diversité des activités dans les petites villes de Castille et de Haute-Estrémadure. C'est une des différences majeures avec les organismes urbains du sud Massif Central.

2) Les aspects quantitatifs du volume commercial

Malgré les difficultés pour trouver des sources fiables et faciles d'accès (annexe n°23, p 848), il a quand même été possible de retracer l'évolution du nombre de commerces et l'évolution de la gamme commerciale dans les petites villes de Castille/Haute-Estrémadure. De plus, les entretiens sur le terrain nous ont permis de connaître la situation réelle.

a) La relation directe entre la masse commerciale et la masse démographique permanente

En toute logique, le nombre de commerces et de services progresse avec la taille de la ville (tab n°135, p 856 et graphique n°71, p 857). Ensuite, si nous regardons le nombre moyen de

commerces et services de chaque catégorie urbaine, nous remarquons qu'il augmente en fonction du rapprochement vers le sommet de la hiérarchie (tab n°136). Les petites villes inférieures de niveau 2 possèdent ainsi une moyenne de 87 commerces et services, les inférieures de niveau 1, 281, celles de niveau supérieur 511 et les villes moyennes inférieures (Plasencia, Avila) 1 415. Bien que nos sources ne soient pas totalement identiques (annexe n°23, p 848), tentons une comparaison avec le volume commercial des petites villes du sud Massif Central. Pour toutes les catégories de petites villes, la masse commerciale moyenne est plus conséquente dans les villes espagnoles que françaises. Il n'y a qu'au niveau des villes moyennes et des toutes petites villes que les villes françaises possèdent davantage de commerces. Une première explication tient à la position géographique. Rodez, Aurillac et le Puy sont davantage isolées que leurs homologues espagnoles. Avila ne se situe qu'à 1h de Salamanque et est surtout très proche de Madrid. Quant au léger sur-équipement des petites villes inférieures de niveau 2 dans le Massif Central, il se justifie aussi par l'isolement et la persistance de commerces désuets.

Quoiqu'il en soit, en France, comme en Espagne, plus la ville est grande, plus elle a de commerces. Cette information n'est pas un "scoop". Mieux vaut donc regarder les différences de valeurs entre chaque niveau urbain.

Tab n°136 : Nombre moyen de commerces et services dans quatre niveaux urbains de la hiérarchie urbaine du sud Massif Central et de la Castille/Estrémadure

Niveaux urbains (1)	Massif Central				Castille/Haute-Estrémadure			
	Population moyenne de chaque niveau urbain		Nombre moyen de commerces et services		Population moyenne de chaque niveau urbain		Nombre moyen de commerces et services	
Villes moyennes de niveau inférieur	49 544 hab	Rapport 13,3	1 641	Rapport 12,9	43 272	Rapport 12,7	1 415	Rapport 16,1
Petites villes de niveau supérieur (sans Béjar)	14 215 hab	Rapport 3,8	476	Rapport 3,7	14 070	Rapport 4,1	511	Rapport 5,8
Petites villes de niveau inférieur de classe 1	6 794 hab	Rapport 1,8	246	Rapport 1,9	7 575	Rapport 2,2	281	Rapport 3,2
Petites villes de niveau inférieur de classe 2	3 720 hab	Rapport 1	127	Rapport 1	3 415	Rapport 1	87	Rapport 1

Source : INE, *Anuario comercial la Banesto*.

Source : INSEE, SIRENE 2004.

(1) : p 280 pour la hiérarchie urbaine du sud MC et p 505 pour celle de Castille et Haute-Estrémadure.

Premièrement, le nombre moyen de commerces dans les petites villes supérieures est 5,8 fois plus important que dans les petites villes inférieures de classe 2. Dans le sud Massif Central, l'écart entre ces deux niveaux urbains semble beaucoup plus restreint : le rapport est uniquement de 3,7. Une hypothèse peut expliquer la situation espagnole : les petites villes de niveau inférieur de classe 2 n'assurent pas un rôle commercial et se contentent du minimum. Rappelons que A. LOPEZ GONZALEZ (2003) les qualifiait de lieux à la marge de la hiérarchie urbaine. Les petites villes de niveau supérieur seraient alors convenablement dotées, sans être sur-équipées. La même remarque

vaut pour l'écart entre les petites villes inférieures de classe 2 et les villes moyennes. En l'occurrence, un autre ratio nous conforte dans notre explication. Que ce soit dans les villes de Castille/Haute-Estrémadure ou dans les villes du sud Massif Central, les petites villes supérieures abritent quasiment le double de commerces que dans les petites villes inférieures de niveau 1. En Espagne, les petites villes inférieures de niveau 2 peuvent donc être, vraisemblablement, écartées de toute hiérarchie urbaine.

Deuxièmement, il apparaît que le nombre moyen de commerces de chaque niveau urbain évolue indifféremment à la taille de la ville. Nous nous expliquons. Les rapports entre les nombres moyens de commerces s'avèrent beaucoup plus importants que ceux entre les masses démographiques. Cette situation contraste avec la situation des villes françaises dans lesquelles les rapports entre le niveau urbain le plus bas et les autres niveaux de la hiérarchie sur le plan démographique sont remarquablement identiques sur le plan du nombre de commerces et de services. Par exemple, les VMI possèdent 13 fois plus d'habitants que les PVI de niveau 2 et 13 fois plus de commerces et services ; les PVS possèdent 3,8 fois plus d'habitants que les PVI de niveau 2 et 3,7 fois plus de commerces et services.

La première conclusion est donc une adaptation similaire du volume commercial à chaque catégorie urbaine et donc à la masse d'habitants. Par contre, en Castille/Haute-Estrémadure, il semblerait que les petites villes soient très légèrement sur-équipées par rapport aux unités du sud Massif Central.

b) Des cas de villes espagnoles sur et sous-équipées similaires au cas français

A une échelle plus fine, se remarquent des situations de sous ou sur-équipement relatif, déjà fort répandues en France. Les mêmes types de petites villes seront-ils encore mis en accusation ?

Les situations de sous-équipement concernent d'abord les petites villes en position de banlieue. Arroyo de la Luz, 6 519 habitants et banlieue de Càceres, abrite uniquement 120 commerces et services, alors qu'Arévalo et Peñaranda, d'une masse démographique identique, en proposent plus de 200 (tab n°135, p 856 et graphique n°71, p 857). Malpartida de Plasencia et Malpartida de Càceres s'isolent aussi par la faiblesse numérique de leur volume commercial. Ces communes-dortoirs se ravitaillent donc dans la ville-centre proche. Cette situation rappelle les cas de St-Sulpice dans l'orbite directe de Toulouse et surtout le cas de Labruguière et de St-Amans-Soult respectivement à proximité de Castres et Mazamet.

Le deuxième cas de sous-équipement touche les agrovilles, Talayuela étant le cas le plus typique. Forte de 10 113 habitants, elle ne possède que 201 commerces et services, alors que théoriquement elle devrait en disposer du double. Ceci confirme nos analyses précédentes sur les manques de ce type de cité. De simples commerces banaux équipe ces agrovilles. Dans le sud Massif Central, aucune corrélation avec une autre ville n'est possible, cet exemple d'agroville ne se retrouvant que dans les pays d'Europe du sud.

En troisième lieu, Béjar souffrirait d'une petite faiblesse en terme de commerces et services, vis-à-vis par exemple de Ciudad Rodrigo (C. JAMOT, J-Ch. EDOUARD 2001). Son cas se rapprocherait des villes de vieille industrie lourde françaises, telles Decazeville, la Grand Combe, Carmaux... La situation y est toutefois beaucoup moins dramatique.

Enfin, le sous-équipement relatif peut découler d'une certaine concurrence urbaine. Coria, par exemple, 12 710 habitants, compte beaucoup moins de commerces et services (361) que Ciudad Rodrigo (576). Elle le doit à la concurrence qu'exerce Moraleja (7 903 personnes ; 309 commerces et services) située à 16 km. Cette dernière ravitaille sa population et réussit à attirer celle des sierras environnantes qui fréquente Moraleja plutôt que d'aller jusqu'à Coria plus éloignée. Entre Trujillo et Miajadas, une situation analogue se reproduit : la première, 9 262 personnes, 339 équipements, était en 1968, « *una ciudad campesina, con un nucleo de propietarios y gentes dedicados al comercio* » (M. DE TERRAN, 1968, p 174). Cette petite ville commerçante traditionnelle pâtit aujourd'hui de la rivalité de Miajadas (9 122 habitants ; 305 équipements) à 40 km au sud, beaucoup plus dynamique en terme d'économie et qui accentue fortement sa pression ces dernières années. Dans le sud Massif Central, les cas de rivalité urbaine sont assez répandus : villes de l'Yssingelais-Sigolénois, villes du bassin alésien...

A l'inverse, des cas de sur-équipement relatif s'identifient avec Peñaranda, Sotillo, Vitigudino, el Barco et Guadalupe (tab n°135, p 856 et graphique n°71, p 857). Deux facteurs justifient l'étoffement commercial de ces villes en commerces et services. D'une part, un certain isolement les protège d'une attraction très marquée de la grande ville et les oblige au contraire à proposer un volume commercial conséquent à leur population et à celle des environs. Le cas le plus flagrant est Guadalupe, isolée au milieu de la Sierra du même nom et Vitigudino, principal recours pour les habitants de la région Las Arribes. Cela fait même dire à C. JAMOT et J-Ch. EDOUARD que « *Vitigudino écrase (en dépit de sa faible taille) le secteur nord-ouest où Lumbrales et Ledesma ont du mal à s'affirmer* » (2001, p 194). D'autre part, le tourisme peut hypertrophier le secteur commercial de certaines villes augmentant vigoureusement le nombre de restaurants, bars et autres commerces de souvenirs. Guadalupe appartient aussi à ce type de villes ; ici la catégorie HORECA constitue à elle seule 21% de l'ensemble de l'offre. Ces facteurs expliquant le sur-équipement sont identiques à ceux déjà trouvés en France. Dans le sud Massif Central, l'hypertrophie tenait de l'isolement, d'un accès ardu et d'une tradition d'échange (Rodez, Villefranche de Rouergue, Langogne, Mauriac...).

c) Une capacité d'encadrement mitigée

Suivant la méthode adoptée en France, nous avons calculé le nombre de commerces et de services pour 1 000 habitants et ce, pour apporter des nuances dans l'approche de l'équipement urbain et dans l'analyse de sa capacité à rayonner sur l'espace.

La première idée-clé est une amélioration de la présence commerciale en fonction de la croissance démographique du noyau urbain (tab n°135, p 856 et graphique n°72, p 857). On passe d'un ratio de 20 commerces pour 1 000 habitants pour les petites villes de moins de 3 000 habitants à 40 commerces pour 1 000 habitants pour les petites villes de niveau supérieur. Les villes moyennes connaissent, quant à elles, une diminution du taux se retrouvant de nouveau entre 20 et 30 pour 1 000 habitants. C. JAMOT et J-Ch. EDOUARD (2001) avaient discerné la même gradation pour les petites villes de la province de Zamora et de Castille (tab n°137), les chiffres variant avec les nôtres en raison de sources différentes, mais restant proches dans le cadre des systèmes urbains (rapport de 1 à 2).

Tab n°137 : Le classement urbain selon l'encadrement global

	Population 1991	Nb de commerces et de services pour 1000 habitants
Benavente	16 272	33,9
Vitigudino	31 59	33,9
Guijuelo	5 050	23,3
Penaranda	6 159	22,7
Ciudad Rodrigo	14 553	22,1
Toro	9 622	22,1
Bejar	16 165 (2)	22,0
La Fuente (1)	1 544	20,0
Alba de Tormes	4 609	19,5
Ledesma (1)	1 989	17,6
Lumbrales	2 234	17,4

Source : C. JAMOT, J-Ch. EDOUARD, *Commerces et services des petites villes en Vieille Castille*, 2001.

(1) : simples bourgs-centres dans le cadre de notre étude.

(2) : pour leur étude, Béjar était associée à Candelario.

Avec les forts ratios (35-40 commerces pour 1 000 habitants), nous sommes en présence de villes hyper-équipées. De surcroît, elles rayonnent sur un espace étendu ou sur un espace dense en population. Les ratios moyens, eux, caractérisent des villes-types, capables d'un bon rayonnement local. Enfin, les unités qui affichent un taux d'encadrement proche de 20 ou inférieur sont sous-équipées, à la limite du monde urbain.

Dans le sud Massif Central, nous ne retrouvons pas cette logique. Une dégradation du ratio se dégage nettement, au fur et à mesure que la population s'accroît (Livre III, p 291), une situation inverse à celle de la Castille/Estrémadure. Il n'y a qu'au niveau des villes moyennes qu'une analogie apparaît. L'hypothèse pouvant être émise est celle d'une hypertrophie commerciale en France, avec des commerces démodés qui persistent en bas de la hiérarchie urbaine, faussant ainsi les statistiques.

De plus, l'encadrement commercial en Espagne paraît moins satisfaisant qu'en France. Dans le sud de la France, le taux d'équipement commercial varie entre 30 et 50 commerces/1000 habitants, les plus petites des villes étant les plus achalandées, et dans le nord Massif Central, le taux est encore plus important : entre 40 et 60 selon J-Ch. EDOUARD (2001). La solution pour expliquer cette divergence est que les campagnes de Castille/Haute-Estrémadure sont des déserts comparées à celles

du sud Massif Central, la masse de clients à desservir dans la zone de chalandise est donc moindre et par conséquent le nombre de commerces est plus limité.

La troisième idée de ce paragraphe concerne les écarts à la moyenne régionale. Premièrement, par rapport à l'ensemble général, certaines petites villes s'extraient du lot avec un équipement relatif très important, c'est-à-dire avec plus de 40, voire 50 commerces et services pour 1 000 habitants (graphique n°72). Un bourg-centre et six petites villes s'individualisent ainsi : la Adrada, el Barraco, Piedrahita, Guadalupe, Vitigudino, Sotillo et el Barco de Avila. Leur situation de sur-équipement par rapport aux villes de même taille démographique se justifie de trois manières. Tout d'abord, une situation d'isolement permet de s'assurer une base commerciale ; c'est le cas de Vitigudino et Sotillo de la Adrada qui s'apparentent alors à Murat, Riomès Montagne ou encore Langogne. Ensuite, il peut s'agir d'une simple accumulation de commerces banaux sans pouvoir de rayonnement. L'analyse qualitative du commerce confirmera cette idée. Enfin, on a affaire à des villes touristique telle Guadalupe, fort bien dotée en HORECA par exemple mais limitée sur le plan du rayonnement. Dans le sud du Massif Central, les Vans se retrouvent dans la même situation.

A l'opposé, dix villes sont en retrait, sous-développées commercialement (20 commerces/1000 habitants). Parmi celles-ci s'isolent nos agrovilles (Aldeanueva et Talayuela) et les petites villes de banlieue : les deux Malpartida et Arroyo de la Luz. Leur cas s'assimile à celui de Labruguière et St-Amans-Soult avec moins de 20 commerces/1 000 habitants.

En résumé, il faut retenir que les villes castillanes et *extremeñas* sont dotées en commerces en fonction plus ou moins directe de leur masse démographique. Mais l'analyse des exceptions se révèle intéressante, avec l'identification de facteurs explicatifs semblables à ceux trouvés dans le sud Massif Central.

La deuxième idée-force à retenir est un léger sur-équipement commercial des petites villes espagnoles lorsqu'on ramène le nombre de commerces au nombre d'habitants pour deux niveaux urbains (les petites villes supérieures et les petites villes inférieures de niveau 1). Il est certainement dû à la faiblesse des densités au sein de leur zone de chalandise. Mais il ne faut pas écarter l'hypothèse que les petites villes du sud Massif Central se maintiennent avec une hypertrophie commerciale héritée des temps anciens.

3) L'analyse qualitative des pôles commerciaux

Pour distinguer les villes simples centres de proximité et les villes exerçant un réel rôle d'organisation de l'espace, il est opportun d'analyser la part respective du commerce banal et du commerce anomal.

a) Une banalité réservée aux petits centres urbains

Après avoir dépouillé la CNAE, on retient que les commerces banaux des petites villes de Castille/Haute-Estrémadure représentent globalement une part comprise entre 10 et 25% du total des commerces et services (tab n°135, p 856 et graphique n°73, p 858). Il ressort surtout que la banalité caractérise davantage les bourgs-centres et les plus petites villes. Ce constat est récurrent et semble universel lorsqu'on étudie les petites villes. Les cités de moins de 5 000 personnes peuvent ainsi détenir plus de 20% de commerces banaux, alors que les noyaux urbains de plus de 5 000 habitants en abritent moins de 20%.

Dans le détail, il faut remarquer que les villes industrialisées ne sont pas celles qui accueillent le plus de commerces banaux, bien au contraire. A Béjar, Navalmoral, Peñaranda, Guijuelo, Hervàs et Arévalo, le poids de cette catégorie varie seulement entre 10 et 15%. Les agrovilles, par contre, constituent bien des foyers de consommation simple. Ici, les commerces usuels composent à plus de 20% l'ensemble des commerces et services. Gata, Navaconsejo, Cilleros et Aldeanueva sont dans ce cas. Talayuela et surtout Losar et Cabezuela se comportent différemment. Leur commerce est moins sommaire et la proportion du banal est dans la moyenne régionale. Les petits centres isolés, comme par exemple Lumbrales, Ceclavin et Brozas se caractérisent aussi par une part conséquente de commerces banaux.

Dans le sud du Massif Central, la proportion des commerces banaux (alimentation + entretien de la personne) oscille entre 5 et 15% du total des commerces et services (Livre III, p 292). Alors que les villes moyennes se caractérisent, majoritairement, par un seuil de moins de 10% de commerces banaux, les petites villes s'établissent toujours à plus de 10%. La banalité des petits organismes apparaît donc être une constante que ce soit en Espagne ou en France. En revanche, le poids des commerces banaux semble plus important dans les petites villes de Castille/Haute-Estrémadure. Mais rappelons que la prudence s'impose devant ces statistiques (annexe n°23 pour la méthodologie d'analyse, p 848).

En ce qui concerne les exceptions à la règle, ressortent toujours les villes de banlieue (Malpartida de Plasencia et Casar de Càceres au même statut que St-Amans-Soult et St-Florent). Dans le sud Massif Central, nous avons également remarqué que les villes industrielles n'étaient pas obligatoirement bien dotées en commerces banaux. Enfin, une dernière similitude se devine avec les villes isolées. Paradoxalement, en France (Lacaune, Craponne, Murat...) comme en Espagne (Lumbrales, Ceclavin, Brozas), elles affichent un fort coefficient de banalité.

b) Une anomalie typique des plus "grandes" villes

Constante reconnue mondialement, l'anomalie augmente avec la masse démographique des villes castillanes et *extremeñas*. Ce constat se dégage nettement du tab n°135, p 856 et du graphique n°74, p 858. Ainsi, les bourgs-centres et les toutes petites villes ne disposent que de 10-20% de commerces de type "équipement de la personne", "équipement de la maison", "groupe loisirs", tandis

que les petites villes supérieures et villes moyennes sont à plus de 35%. Elles ont donc davantage de potentialités pour rayonner.

Au-delà de cette règle simple, sept petites villes semblent se démarquer de leur catégorie urbaine : la Adrada, Piedrahita, el Barco, Jarandilla, Vitigudino, Losar et Sotillo. Elles possèdent en effet 35% voire 40% de commerces anomaux, alors que suivant leur taille démographique, elles devraient respectivement en avoir autour de 20 et 30%. Expliquer ce phénomène n'est pas aisé. En France, on fait intervenir le facteur isolement. Or, ici, il n'y a que Vitigudino, Piedrahita et el Barco à la rigueur, qui sont éloignées d'autres centres urbains.

Ensuite, quelques unités semblent être à la traîne : Casar de Càceres, Alcuescar, Garrovillas et Almoharin. Leur caractère incomplet en matière urbaine laisse présager un rayonnement faible sur l'espace. Mais ceci est normal. Ces petites villes s'apparentent soit à des banlieues, soit à des agrovilles, cités confirmées alors dans leur rôle de fournisseur de commerces de proximité.

Une nouvelle fois, une analogie majeure se note entre les petites villes de Castille/Haute-Estrémadure et celles du sud Massif Central. L'anomalie concerne en premier lieu les villes moyennes et elle va en s'amenuisant avec la décroissance du poids démographique. Mais en France, la fourchette de valeurs est beaucoup moins large, oscillant simplement entre 20 et 35% ; en Espagne, la part des commerces anomaux va de 10 à 40%.

Quant aux éléments justifiant les particularités de certaines villes, ils sont identiques. Les villes de banlieue ne peuvent supporter la concurrence de la grande ville proche alors que les villes isolées disposent d'un bon taux de commerces anomaux.

c) Une proportion de services identique en Castille/Haute-Estrémadure et dans le sud Massif Central

Enfin, et contrastant avec la catégorie précédente, l'ensemble des petites villes de Castille/Haute-Estrémadure affiche une belle unanimité quant à la représentation des services (graphique n°75, p 858). Ils balancent entre 5 et 15%, les plus forts pourcentages qualifiant les petites villes de 3 000 habitants. Nous n'insisterons pas sur la part des services, donnée difficilement récupérable car tous les services ne sont pas recensés (annexe n°23, p 848).

Si au niveau des services et du commerce banal, nous observons un tassement des villes du fait qu'elles soient proches les unes des autres par le nombre de commerces pour 1 000 habitants, nous retrouvons un semblant de hiérarchie urbaine avec l'analyse de l'équipement anomal. Les plus petites villes et bourgs-centres font preuve d'un niveau d'encadrement plus que moyen tandis que les petites villes de plus de 5 000 habitants et les villes moyennes disposent d'un bon équipement anomal.

4) L'évolution temporelle des commerces

Dans le cadre du sud Massif Central, tributaire de l'INSEE, nous avons étudié les mutations commerciales au cours de la période 1987-2004. Pour la Castille/Haute-Estrémadure, nous sommes de

la même manière qu'en France dépendante de nos sources (annexe n°23, p 848). De ce fait, l'évolution temporelle des commerces ne pourra se faire que pour le laps de temps 1975-1991 (étude sur le long terme) et pour la période 1996-2005 (étude sur le court terme). La comparaison France/Espagne va donc être difficile à soutenir.

L'analyse de l'évolution commerciale des petites villes de Castille/Haute-Estrémadure doit être replacée dans le contexte national. L'Espagne est au tournant du millénaire en proie à un débat houleux concernant la fermeture des petits commerces. En France, ces discussions sont largement dépassées, la plupart des Français préférant dorénavant se rendre directement à la grande surface, tout en se battant contre la fermeture des petits commerces... En 2001, l'*IDELCO*, l'Institut d'Etudes Du Libre-Commerce, s'insurge contre ce débat stérile. D'une part, la disparition des petits commerces montre plutôt une modernisation des formes de vente espagnoles. D'autre part, les données espagnoles ne sont pas aussi catastrophiques que dans d'autres pays européens (P. SCHWARTZ, 2001, p 7) :

« • *La concentration del comercio minorista en España es la tercera mas baja de la Union Europea, solo por encima de Italia y Grecia.*

• *España sufre de sobre-dotación comercial. Es uno de los paises de la UE con mayor numero de comercios por mil habitantes (14,11), muy superior a los del Reino Unido (3,60) y Alemania (4,97).*²⁶⁴»

a) 1975²⁶⁵-1991 : une augmentation essentiellement due aux services bancaires

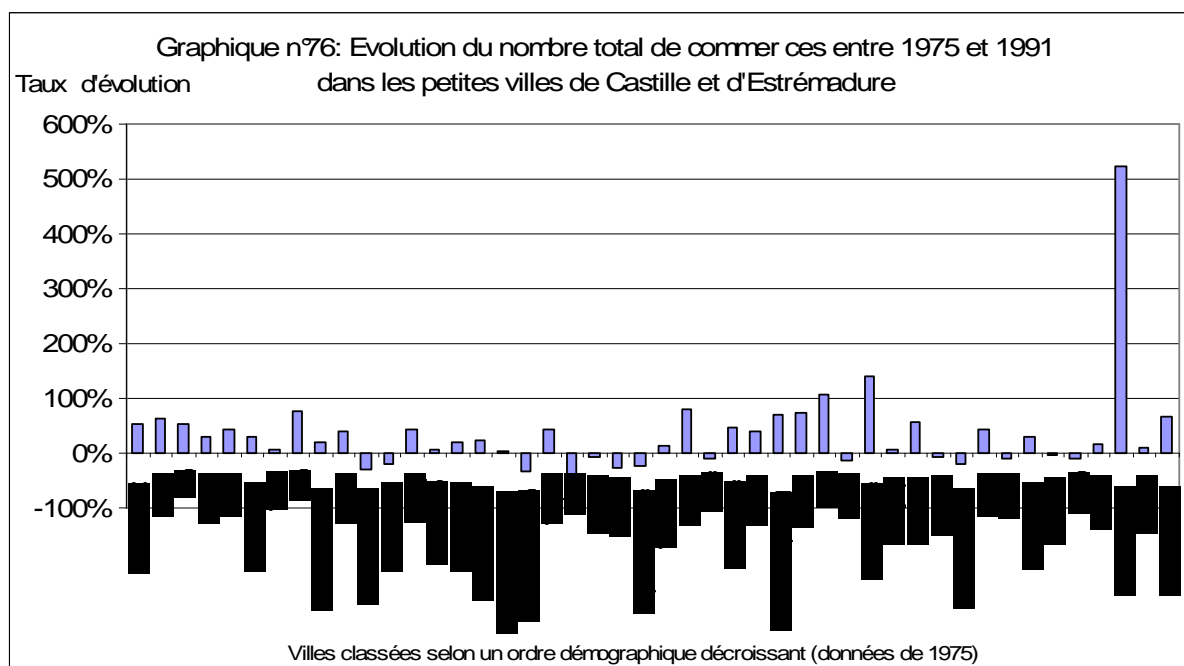
L'évolution commerciale de la séquence temporelle 1975-1991 est positive. 32 noyaux urbains, soit 70% de l'ensemble, bénéficient d'une hausse du nombre de commerces (graphique n°76, ci-joint). Toutes les villes de plus de 10 000 habitants en 1975 (Trujillo, Coria, Ciudad et Béjar) sont concernées, ainsi que 69% des unités de moins de 5 000 habitants. Les "5 000-10 000" par contre ne profitent pas de cette dynamique ; il n'y en a que 53% qui améliorent leur base commerciale.

Les valeurs des taux d'évolution distinguent également les groupes urbains entre eux. Les villes de moins de 5 000 habitants se caractérisent ainsi par des taux supérieurs à 50%. A l'opposé, le taux de diminution est faible : toujours inférieur à 30%, hormis à Arévalo avec 39,82%.

Les villes qui subissent une érosion commerciale appartiennent aux banlieues de centres urbains plus importants : Arroyo, Malpartida autour de Càceres et Malpartida de Plasencia. Madronera, quant à elle, se situe à une dizaine de kilomètres seulement de Trujillo, cette dernière pouvant lui faire ombrage. De même, Aldeanueva a pu souffrir de la concentration des commerces sur Jaraiz ou Jarandilla.

²⁶⁴ *Comercio minorista* : commerce de détail ; *tercera* : troisième ; *baja* : basse/faible ; *por encima* : au dessus.

²⁶⁵ En 1975, toutes les 56 villes de notre échantillon n'atteignent pas 2000 habitants. L'annuaire de *la Banesto* nous renseigne donc uniquement sur 46 entités.



Source : *Anuario comercial la Banesto*.

De toutes les activités commerciales, celle des *banques et caisses d'épargne* a littéralement explosé en 15 ans. La quasi-totalité des villes étoffent leur offre. La multiplication se fait souvent par deux et jusqu'à 5 pour les niveaux supérieurs de la hiérarchie : Naval moral, Coria, Miajadas et Moraleja. Cette évolution n'est pas surprenante. Dès les années 70, la "révolution bancaire" souffle sur les petites villes françaises. « *L'étoffement du réseau bancaire a continué après 1980. La période précédente avait déjà été faste, mais ensuite les grandes banques ont poursuivi leur quadrillage du territoire accompagné par le renforcement du réseau des Caisses d'Epargne* » (J-P. LABORIE, 1998, p 37).

Les autres catégories commerciales ne présentent pas un panorama aussi satisfaisant quant à leur évolution. *Les commerces de l'alimentation* ont subi une véritable crise. 50% des cités urbaines voient leur nombre se réduire. Elles font partie des bas niveaux de la hiérarchie. Cette réalité s'explique notamment par la fermeture des commerces désuets aux installations et produits dépassés par rapport aux nouveaux modes de vie. Mais les petites villes supérieures et les villes moyennes affichent, elles, des taux d'augmentation supérieurs à 20%. Dans ces noyaux urbains, des commerces surannés ont également disparu, mais leur effacement a été annulé par l'arrivée des libres-services et autres grandes surfaces. En effet, à cette époque, les villes moyennes débutent leur mutation commerciale : ainsi *Multitienda* s'installe à Avila en 1973, *Carrefour* à Salamanque en 1989 et à Caceres en 1993 (tab n°138, p 555). Leur arrivée est cependant tardive par rapport à la France où les hypermarchés se sont multipliés dès les années 70.

Nonobstant, les taux d'augmentation sont peut-être faussés par l'évolution des débits de boisson, également inclus dans cette catégorie "alimentation". L'Espagne connaît en effet une hausse faramineuse de ce type de commerces entre 1975 et 1997 (M. DE LA CALLE VAQUERO, 2002).

Pour le pays tout entier, le nombre de restaurants aurait progressé de 181%, celui des cafétérias de 160% et celui des cafés-bars de 77%.

Quoiqu'il en soit, la crise qui frappe les petits commerces alimentaires est semblable à celle des unités urbaines du sud du Massif Central et à celle des petites villes françaises en général. « *Pendant ces cinq dernières années [1990-1995], on peut parler de laminage des activités du commerce alimentaire installé dans le centre des petites villes. [...] Aujourd'hui, la pénétration des formes de la distribution concentrée atteint les villes moyennes et même les petites villes, dès lors qu'elles constituent la tête du maillage urbain dans le rayon de chalandise adapté à l'installation d'un supermarché* » (J-P. LABORIE, 1998, p 36).

Le recul touche aussi les commerces du groupe "**textile, chaussure, cuir**". La détérioration est pire que celle qui a touché les commerces alimentaires. Ici, 67% des villes subissent des pertes, lesquelles peuvent atteindre très souvent 50%. Seules 13 villes échappent à ce laminage : six villes de plus de 10 000 habitants et sept autres (Arenas, Talayuela, las Navas del Marqués, Hervàs, Casar et el Tiemblo). Malheureusement ne nous pouvons pas expliquer cet essor.

En ce qui concerne les raisons de la chute des commerces groupe "textile, chaussure, cuir", nous pourrions incriminer les centres commerciaux qui attirent des populations nombreuses, d'autant plus qu'ils sont modernes. Et la nouveauté est toujours prétexte à la mobilité... Or H. GARCIA ARIAS (1994) nous apprend que la disparition des petits commerces de cette catégorie "textile, chaussure, cuir" entraîne la disparition d'emplois, non compensée par la création de nouveaux dans les centres commerciaux (1994). Ceci est curieux et serait alors contraire au processus qui s'est passé en France.

Enfin, la catégorie **3** couvrant en partie les commerces de "**meubles, articles en liège, etc**" connaît une évolution très contrastée. Dans 20 villes, elle progresse, dans 15, elle diminue et dans 11 elle stagne. Au-delà des apparences, il est très dur de tirer une règle. Aucune catégorie urbaine en particulier n'est privilégiée ou touchée.

A la fin de la période, en 1993, la Castille-León et l'Estrémadure sont respectivement au 13^{ème} et 16^{ème} rang (donc l'avant-dernier) du classement des communautés autonomes pour le nombre de m² de vente pour 1 000 habitants (H. GARCIA ARIAS, 1994). Ces deux régions dépassent difficilement 100 m²/1 000 habitants, alors que la Cantabrie, la Communauté Valencienne, les Baléares et Madrid en possèdent plus de 200 ! Ces régions accueillent de grandes conurbations urbaines, premières zones où ont proliféré les grandes surfaces. Ces nouvelles formules commerciales font donc, à cette époque, cruellement défaut à la Castille et à la Haute-Estrémadure.

De plus, ces deux régions se caractérisent par un pouvoir d'achat régional très faible. Au niveau de la Castille, la plus forte capacité d'achat est concentrée dans uniquement quatre provinces (Burgos, León, Valladolid et Salamanque). Celle d'Avila est encore plutôt pauvre.

b) 1996-2005²⁶⁶ : des commerces de détail en hausse dans les villes castillanes et *extremeñas*

Le tournant du millénaire inaugure pour les petites villes de Castille/Haute-Estrémadure une période faste, se traduisant par un accroissement numérique des commerces de détail (tab n°139, p 859). Hormis quatre exceptions (Béjar, el Tiemblo, Hoyo de Pinarès, el Barraco), tous les bourgs-centres et villes étudiés gagnent des commerces entre 1996 et 2005. De plus, aucune catégorie urbaine ne ressort, les pourcentages d'augmentation étant très homogènes.

Près de la moitié se targuent d'une hausse supérieure à 40%. Dans quelques cas, cette progression est encore plus exceptionnelle : + de 60%. C'est le cas pour certaines petites villes de banlieue, telles Casar, Galisteo et Malpartida. L'étalement urbain de Càceres a ainsi certainement commencé au début de la décennie 2000. D'autres types de petites unités sont aussi touchés. Il s'agit des agrovilles qui s'étoffent commercialement : Talayuela ou Cilleros. Enfin, l'embellie commerciale bénéficie aux villes comme Guadalupe qui profitent de la dynamique touristique nationale atteignant désormais l'intérieur.

Tab n°138 : Date d'apparition des grandes surfaces dans les moyennes et petites villes de Castille et de Haute-Estrémadure

Municipe d'implantation	Enseigne	Année d'installation	Superficie brute louable	Nombre de boutiques	Places de parking	Locomotive
Avila	<i>Multitienda</i>	1973	1 500	28	?	?
	<i>El Bulevar</i>	2001	16 844	65	11 00	<i>Carrefour</i>
Salamanque	<i>Los Cipreses</i>	1984	6 700	24	350	<i>El Arbor</i>
Salamanque	<i>Carrefour</i>	1989	11 548	15	1 212	<i>Carrefour</i>
Sta Marta de Tormes (1)	<i>El Tormes</i>	2000	22 490	86	1 600	<i>Mercadona</i>
Carbajosa (1)	<i>E. Leclerc</i>	2001	11 200	15	1 200	<i>E. Leclerc</i>
Salamanque	<i>Vialia</i>	2001	11 331	32	448	<i>Champion</i>
Sta Marta de Tormes	<i>Capuchinos</i>	2004	24 000	?	?	?
Càceres	<i>Carrefour</i>	1993	8 319	14	1 161	<i>Carrefour</i>
Càceres	<i>Ruta de la Plata</i>	1993	19 237	51	950	<i>Eroski</i>
Plasencia	<i>Carrefour</i>	1998	7 574	11	766	<i>Carrefour</i>
Navalmoral	<i>Las Tiendas de Navalmoral</i>	2001	5 000	8	210	<i>Hiperbol</i>

Source : *La Caixa*, 2005.

(1) : Communes de banlieue de Salamanque.

1996-2005 incarne la décennie où fleurissent définitivement les grandes surfaces dans les villes moyennes inférieures et petites villes de niveau supérieur (tab n°138). Nous voyons très bien le processus descendant qui a déjà eu cours en France : implantation d'abord dans les villes-capitales (Càceres), ensuite dans les villes moyennes (Plasencia) pour finir dans les petites villes de niveau

²⁶⁶ Pour cette tranche temporelle, les données sont issues des annuaires de la *Caixa*. La nomenclature n'ayant pas changé, elles sont donc beaucoup plus fiables que celles de la *Banesto*.

supérieur (Navalmoral de la Mata). Plasencia et Navalmoral intègrent désormais un monde urbain moderne en matière commerciale.

L'hypermarché *Carrefour*²⁶⁷, 7 574 m², renforce l'attractivité de Plasencia depuis 1998 (photo n°59) ; il dispose aussi d'une galerie commerciale de 11 boutiques. A Navalmoral, l'installation d'un hyper est plus récente : 2001. Cet établissement possède également une galerie de 8 commerces. Et même si cela n'apparaît pas dans les statistiques (déjà anciennes), des petites villes comme Béjar possèdent désormais leurs supermarchés. Trois de plus de 4 000 m² existent déjà dans la cité textile, trois plus petits fonctionnent et deux autres vont ouvrir leurs portes dont un (*Mercadona*) dans une teinturerie désaffectée.



Photo n°59 : Le *Carrefour* de Plasencia (cliché personnel, août 2005). A Plasencia comme à Salamanque, l'Hypermarché *Carrefour* est implanté dans un tissu urbain dense, alors qu'en France, il se situe souvent en banlieue dans les zones commerciales.

En Castille/Haute-Estrémadure comme dans le sud Massif Central, les grandes surfaces ont fait leur apparition dans les villes moyennes et les petites villes, avec toutefois un décalage dans le temps. Mais une différence majeure se fait jour entre les entités urbaines de nos deux espaces d'étude. L'augmentation du nombre de commerces dans les villes espagnoles entre 2000 et 2005 tranche réellement avec l'évolution négative du nombre de commerces et services dans les petites villes françaises entre 1987 et 2004. Toutes les catégories urbaines, sans exception, ont pâti de cette chute. Pour expliquer la situation des petites villes castillanes et *extremeñas*, il faut faire intervenir des facteurs nationaux.

*** Le cadre national**

L'embellie commerciale de la Castille/Haute-Estrémadure rentre tout à fait dans le cadre national. Si entre 1996 et 1998, le nombre de commerces de détail a fléchi de 1,8%, il réaugmente depuis 1998, atteignant en 1999, 620 057, soit une augmentation de 5,7% en un an (P. SCHWARTZ,

²⁶⁷ *Carrefour* s'apprête à se délester de ses magasins au Portugal (*Le Figaro*, 07/04/10). A quand le tour de l'Espagne ?

2001). Cette augmentation du nombre de commerces s'est accompagnée d'une stagnation de la surface de vente, la superficie moyenne passant de 89,95 à 90,80 m² seulement (tab n°140). Pour chaque commerce fermé, il s'en est ouvert 1,8 et pour chaque m² commercial disparu, il s'en est créé 2,19. En fait, ce sont les commerces les plus vétustes qui ont subi la crise. A l'opposé, d'autres sont apparus, appartenant désormais à des chaînes commerciales, ou se sont modernisés, en agrandissant leur surface de vente.

Tab n°140 : Données basiques sur le commerce de détail en Espagne 1996-1999

	1996	1999	Evo 1996-1999
Nombre de commerces de détail	597 539	620 057	3,77%
Superficie de vente	54 716 330	56 301 949	2,90%
Superficie moyenne	89,95	90,80	0,95%
Emplois	1 602 277	1 662 484	3,76%
Nombre d'emplois/commerce	2,68	2,68	0%

Source : *Dirección General del Comercio Interior*, Madrid, 1996 et 1999 / IDELCO novembre 2001.

Les établissements les plus traditionnels et les petits libres services ont respectivement diminué de 28,6% et de 8,5% (tab n°141). Toutes les autres catégories ont progressé, les taux d'augmentation allant de 38,1 à 59,8%. Cette éradication des formes traditionnelles est de bon augure, montrant l'adaptation du commerce espagnol aux nouvelles formes modernes de vente. Bien souvent, ces petits commerces couvraient les "fourre-tout". La disparition des établissements de moins de 100 m² est moins inquiétante dans la mesure où suite à des agrandissements, les établissements ont changé de catégorie, appartenant désormais à celle de 100-399 m². En fait, les gagnantes sont les moyennes et grandes surfaces. Les 400-999 m² et les hypermarchés ont prospéré à la hauteur de 38,5% et les libres-services de 1 000 à 2 499 m² de 59,8%.

Tab n°141 : Evolution du nombre de commerces de détail alimentaires en Espagne 1995-2000

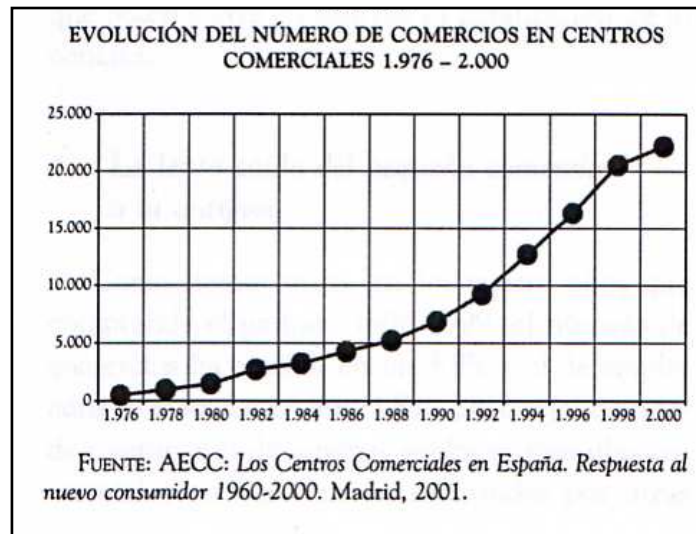
Type d'ets	1995	1996	1997	1998	1999	2000	Evo 1995-2000
Traditionnels	57 758	56 178	54 266	48 607	44 374	41 239	-28,6%
Libre service < 100 m ²	14 434	14 115	13 947	13 672	13 474	13 209	-8,5%
Libre service 100 - 399 m ²	7 212	7 371	7 530	7 686	7 963	8 252	14,4%
Libre service 400 - 999 m ²	2 413	2 557	2 820	2 967	3 159	3 332	38,1%
Libre service 1000 - 2499 m ²	614	694	784	831	904	981	59,8%
Hypermarchés	221	242	268	285	298	306	38,5%
Total	82 652	81 157	79 675	74 048	76 172	67 319	-18,6%

Source : *Anuario Evolución AC Nielsen*, 2000 / IDELCO, février 2001.

Les hypermarchés, la plupart du temps, proposent aux chalands une galerie commerciale. Depuis les années 70, ces établissements accueillent un nombre de plus en plus considérable de

boutiques (graphique n°77). Les clients y viennent en priorité, attirés par les facilités de stationnement (tab n°138, p 555).

Graphique n°77



Même si le commerce de détail est florissant en Espagne entre 1996-1999, la percée des grandes surfaces est nette. De 1986 à 2000, les hypermarchés ont petit à petit grignoté des parts de marché aux commerces traditionnels et autoservices. A la moitié des années 80, les commerces traditionnels détenaient encore 48% des parts de vente contre 37 pour les supermarchés et 15 pour les hypermarchés. En 2000, la tendance s'inverse : dorénavant, les supermarchés raflent la mise avec la moitié des parts de marché, devant les hypermarchés (29%) et les traditionnels (15%).

Avec quelques années de retard par rapport à la France, les petites villes espagnoles font leur révolution commerciale. Pour continuer à rayonner sur leur espace environnant, elles ont réussi à amorcer un tournant qui se traduit par la disparition de commerces désuets et par l'implantation de supermarchés, d'hypermarchés, voire même de discounts (un *Lidl* à Naval Moral).

L'analyse comparée France/Espagne s'est révélée féconde. Elle a mis en exergue la capacité des petites villes à évoluer commercialement et ce, en promouvant l'installation de grandes surfaces. Certes, les commerces obsolètes ont été emportés par cette vague de modernisme, mais cela a permis de revivifier le tissu commercial. Il est important que les petites villes notamment supérieures prennent le train de la modernité pour continuer à exercer un rôle d'encadrement de l'espace qu'elles possèdent déjà par le biais des commerces anomaux. En l'occurrence, elles sont capables de rayonner sur un espace beaucoup plus large.

Quoiqu'il en soit, les petites villes bénéficient de la hausse du pouvoir d'achat des Espagnols qui se traduit par une vitalité commerciale, depuis une vingtaine d'années. Rares sont les villes à voir leur nombre de commerces régresser. Celles qui sont dans ce cas correspondent à des situations particulières, semblables à celles identifiées dans le sud du Massif Central : villes en

position de banlieue, villes trop proches d'un centre urbain supérieur, villes subissant une crise économique.

Enfin, le sur-équipement commercial observé pour les petites villes inférieures de niveau 1 et les petites villes supérieures est trop léger pour tirer une quelconque règle, d'autant plus que pour les villes moyennes et les petites villes inférieures de niveau 2, c'est en France qu'un sur-équipement se note. De plus, du fait de sources non strictement identiques, il est difficile d'être affirmative.

D) LA PERSISTANCE D'AGROVILLES

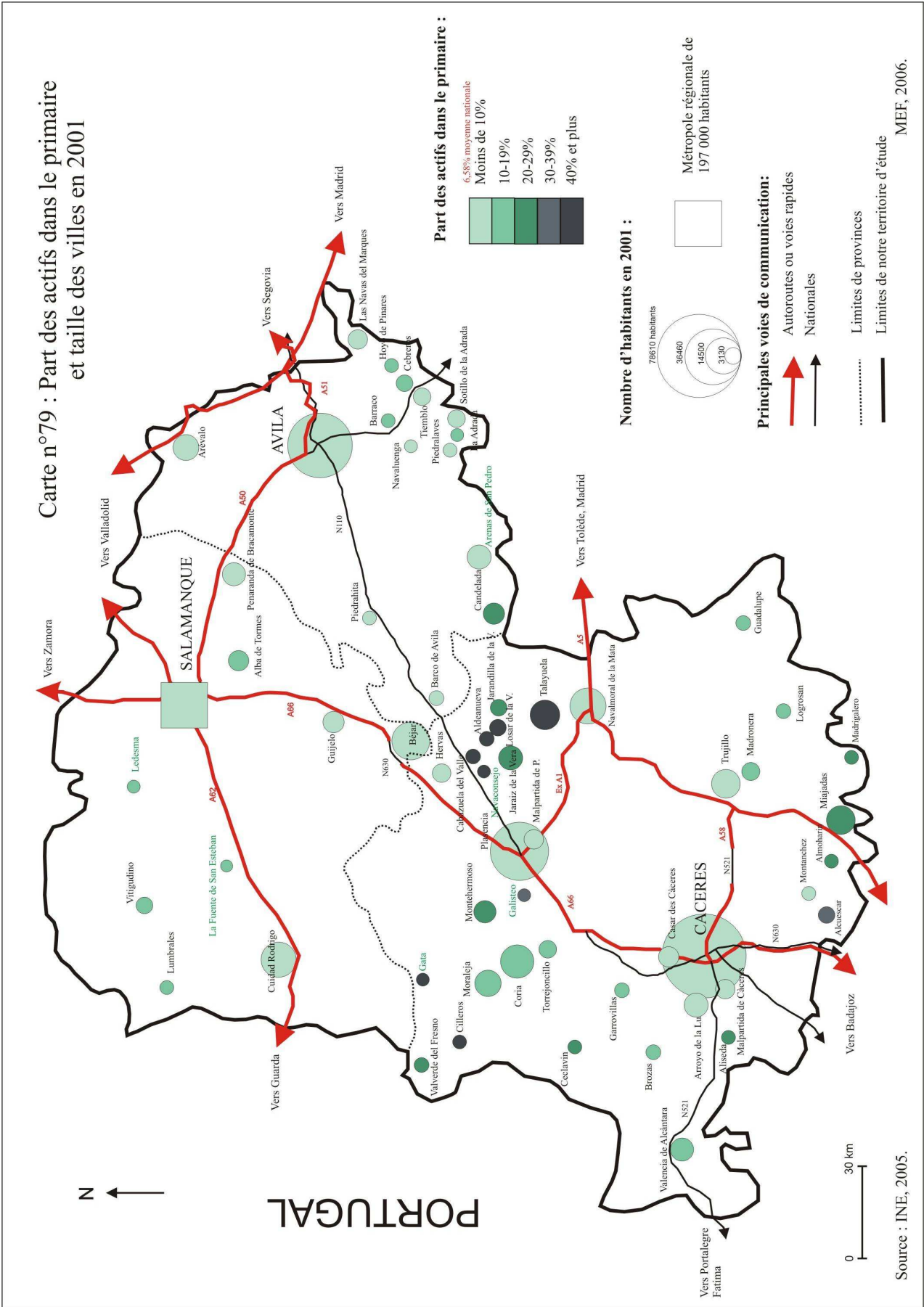
Bien que largement tertiariée, ressemblant trait pour trait aux autres pays du système européen, l'Espagne possède encore une part d'actifs dans le secteur primaire (6,6%) bien supérieure à la France (4,2%). Cette proportion est encore plus accentuée dans nos provinces et atteint même des taux inconcevables pour un pays développé : 9,05% dans la province de Salamanque, 11,98% dans celle d'Avila et 18% dans celle de Caceres. Cela tient à l'histoire particulière du pays. En 1950, les provinces de Caceres et d'Avila affichaient respectivement 75,2% et 72,7% d'activités primaires. Il n'y aurait donc rien d'étonnant si nos petites villes accusaient encore aujourd'hui une forte part d'actifs dans l'agriculture.

Les villes de Castille et Haute-Estrémadure sont caractérisées par leur dominante tertiaire dans 60% des cas. Mais, ce secteur économique coexiste avec un secteur agricole encore très présent. La moitié de l'échantillon (28 villes plus 5 bourgs-centres) héberge une proportion d'actifs travaillant dans l'agriculture supérieure à 10% (graphique n°78, p 843 et carte n°79).

Dans certains cas, on obtient des situations extrêmes, l'agriculture employant plus de la moitié de la population active²⁶⁸. Ce taux se relève dans quatre cas : Cabezuela del Valle, Losar, Talayuela et le bourg-centre de Navaconsejo. Ce fait serait inimaginable dans une petite ville française. Nous avons là un reliquat d'agrovilles, typiques du bassin méditerranéen. Les deux premières villes se situent dans la Vera et la troisième dans le Campo Arañuelo. Leur principale fonction est donc la production agricole et non celles de services auprès de la population.

²⁶⁸ En 1966, lors d'une conférence à Prague, pour les agglomérations de moins de 10 000 habitants, on a précisé le pourcentage d'actifs vivant de l'agriculture au-dessus duquel elles ne seraient qu'un village : 25%. (J-P. PAULET, 2000, p 20).

Carte n°79 : Part des actifs dans le primaire et taille des villes en 2001



Trois raisons justifient le fort poids de l'agriculture en ville :

C. JAMOT et J-Ch. EDOUARD font remarquer que cette forte représentativité du monde agricole dans les villes doit être nuancée, car « *la superficie importante du municipe englobe un large monde rural et agricole* » (2001, p 178). Mais cela n'enlève rien au caractère "agricole" très marqué des petites villes. Cela en fait un facteur de différenciation avec les petites villes françaises.

Deuxièmement, nos résultats reposent sur l'analyse des actifs et non des emplois urbains. Partant, nos pourcentages sont majorés par les agriculteurs qui résident en ville. Dans la province d'Avila, il est très fréquent que les exploitants résident en ville et se rendent quotidiennement dans leurs champs environnants (J. APARICIO AMADOR, 2002)

Troisièmement, dans ces espaces riches de *regadio*, l'agriculture a encore besoin de bras en grande quantité. Ainsi, dans la *comarca* de Coria, 140 personnes sont employées à l'année dans le cadre des productions de tomates et d'asperges. Ce nombre progresse même jusqu'à 1 300 l'été, avec l'embauche de saisonniers que l'on recrute sur place. Dans la Vera, par contre, on a fait appel à des étrangers du Maghreb ou des pays de l'est, la production du piment employant 900 personnes et celle du tabac 2 000 dans cette vallée.

Tab n°142 : Part des actifs de l'agriculture dans le total des actifs des villes de Castille/Haute-Estrémadure et du sud Massif Central

	Part des actifs primaires dans les petites villes du sud Massif Central	Part des actifs primaires dans les villes castillanes et extremeñas
Villes moyennes (sans Salamanque)	2,7%	2,1%
Villes de 10 000 à 20 000 hab	3,3%	16,1% (1)
Villes de 5 000 à 10 000 hab	4,3%	12,7%
Villes de 3 000 à 5 000 hab	5,6%	13,3%
Villes de 2 000 à 3 000 hab	6%	20,6%
Ensemble des petites villes	4,8%	16%

Source : INE et calculs personnels, d'après l'INSEE.

(1) : sans Talayuela, unité urbaine où plus de 50% de la population travaille dans l'agriculture, on obtient la moyenne de 6%, plus cohérente avec la valeur que ce niveau urbain devrait obtenir.

Une grande similitude avec le sud Massif Central se dégage (tab n°142). Le poids du secteur primaire baisse avec l'augmentation de la taille de la ville. Les villes moyennes sont les villes qui hébergent le moins d'agriculteurs (+/- 2%) et les très petites villes celles qui en abritent le plus : 6% dans le sud Massif Central et 21% en Castille/Haute-Estrémadure. Ici, nous mettons le point sur une différence majeure avec la France. Dès 5 000 personnes, les villes espagnoles se caractérisent par de fortes proportions d'actifs dans le secteur primaire : plus du double de la France. Et cela s'en ressent lors de la moyenne de l'ensemble des petites villes (4,8% pour le Massif Central et 16% pour nos trois provinces espagnoles).

Talayuela (56,67%), Cabezuela del Valle (52%), Losar de la Vera (50%), Aldeanueva de la Vera (46,46%) et Cilleros (45,64%) possèdent une part considérable d'actifs dans l'agriculture, plus

de 40%. Nous les avons déjà isolées du fait de leur part mineure d'actifs du public (5% voire moins). En l'occurrence, elles s'apparentent vraisemblablement aux agrovilles méditerranéennes, simple accumulation de population. Plus tournées vers l'exploitation agricole que vers l'encadrement de leur population (peu d'activités commerciales et de services), nous pouvons à juste titre les éliminer de notre hiérarchie urbaine. En terme de commandement de l'espace, ces villes ressemblent plus à des bourgs-centres.

Hypertrophiée par le secteur de la construction, l'industrie représente une composante fondamentale de l'économie de nombre de petites villes. Mais le BTP exclu, on a une part très relative de l'industrie, plus faible que dans le sud Massif Central. De plus, à la différence de la France, ce secteur est peu diversifié, se limitant à des activités conventionnelles, notamment les IAA. Les petites villes de Castille/Haute-Estrémadure ont en effet pâti de leur éloignement des grandes villes, émettrices de capitaux et ont souffert de l'absence d'acteurs locaux dynamiques ou lorsqu'il y en avaient, ils étaient trop obnubilés par les investissements fonciers. De nos jours, les rares industriels occupent majoritairement une main d'œuvre peu qualifiée, typique des petites villes, mais encore plus présente qu'en France. Certes, le potentiel de population à l'instruction faible est un atout, car les personnes acceptent plus facilement des salaires peu élevés, mais l'industrie de pointe ne peut se développer avec du personnel non qualifié. En outre, il est primordial que les petites villes réussissent à attirer des services aux entreprises, essentiels au bon fonctionnement des industries. Sinon, seules les petites villes à proximité d'agglomérations résisteront.

Aux côtés de ce secteur industriel, le secteur tertiaire régit nos structures urbaines. Malgré tout, il n'est dominant (plus de 50% des actifs employés dans cette branche) que dans 64% des cas, soit un chiffre bien bas. La cause en incombe à un secteur agricole encore bien présent. Plus diversifié que l'industrie, le tertiaire souffre encore de lacunes (par exemple, des services aux entreprises peu présents ; une trop faible diversification). De nos jours, le créneau du tourisme s'impose dans beaucoup de villes, mais son développement doit impérativement s'accompagner d'une autre fonction sous peine de tomber dans la dépendance.

C'est ainsi que certaines petites villes tentent l'expérience de la fonction résidentielle. Béjar en est l'exemple-type. Elle est ouverte à l'accueil de toute sorte de populations : retraités, résidents à l'année en attirant des cadres travaillant à Guijuelo ou encore résidents secondaires. C'est à leur attention notamment qu'est construit un village reconstitué "Rincon de la Condesa"²⁶⁹ ; les maisons, situées à proximité d'un golf, devraient trouver preneur auprès des Madrilènes fortunés. Au-delà de cette action, plusieurs projets d'urbanisme étaient en cours fin 2006 pour améliorer le cadre de vie (réhabilitation des façades, réaménagement de la Plaza Mayor, etc). A Naval Moral, encore plus près de Madrid, s'observe la même dynamique "résidentielle". Il en est de même dans les villes de la Sierra de Gredos. A Arenas de San Pedro, les résidences secondaires totalisent 28%

²⁶⁹ Pour la petite histoire, l'un des investisseurs est le président du Real Madrid.

du parc immobilier, à Candeleda et Sotillo 43% et à Piedralaves 55%. En conséquence, les emplois liés aux services de loisirs et aux commerces s'accroissent rapidement (I. MARTIN JIMENEZ, 2007).

III) DES PETITES VILLES CHOISIES POUR LE SERVICE DU TERRITOIRE

Encore plus que le sud du Massif Central, la Castille et la Haute-Estrémadure incarnent un monde du vide dans lequel les seules traces de vie se rencontrent dans les noyaux urbains. Pour la partie française, nous avons montré que la structuration du territoire via la théorie de CHRISTALLER s'était adaptée aux faibles densités. La petite ville vit en vase clos, les clients de sa zone secondaire d'influence comptant de moins en moins dans le total des clients potentiels, et ce, d'un point de vue numérique autant qu'économique (Livre III, chapitre 6). En l'occurrence, nous pouvons émettre l'hypothèse que cette adaptation est arrivée à son paroxysme en Espagne où la dévitalisation rurale a été encore plus intense. Si elle s'avère exacte, deux cas de figure peuvent se rencontrer : soit les petites villes elles-mêmes souffrent de dysfonctionnement et leur existence est menacée ; soit elles se maintiennent avec le seul apport de la population de l'agglomération et de la zone d'étalement qui l'entoure. Et si cette dernière solution se vérifie, il n'y a aucune raison alors de s'inquiéter quant à l'avenir des petites villes du sud du Massif Central et il conviendra d'analyser les raisons même du maintien. Existe-t-il pour toutes les villes ? En quoi le schéma christallérien classique est-il (et à quel degré) modifié ?

Classiquement, et par analogie à l'espace d'étude français, trois paramètres seront analysés pour circonscrire le rayonnement, en termes spatial et quantitatif des villes de Castille/Haute-Estrémadure : les aires d'attraction commerciale (domaine du privé) et celles de deux services publics (l'hôpital et le lycée). Au terme de ce neuvième chapitre, nous pourrons alors faire le point sur la notion de "comarcatisation", qui semble intervenir très directement dans le maintien ou le renforcement de la centralité de certaines villes. A ce propos, des questionnements quant à notre propre organisation territoriale en communautés de communes/pays se formuleront certainement. L'intercommunalité "à l'espagnole" peut-elle vraiment sauver les petites villes ?

A) METHODOLOGIE

Œuvrer en pays étranger contraint à une modification des méthodes, du moins au niveau des outils. Dans le cas présent et en raison de la barrière linguistique qui demeure malgré tout, les interviews ont été plus limitées qu'en France et leur rendu moins subtil. De plus, le fait qu'une "étrangère" enquête peut encore paraître suspect aux yeux de certains. Il faut par ailleurs compter sur une bibliographie quelquefois ancienne. Mais nous disposons d'études de cas précises que nous jugeons généralisables.

L'appréhension des aires d'attraction commerciale a reposé sur quatre sources majeures. La première traduit la vision des élus et des agents de développement à qui nous avons demandé de "tracer" la zone d'influence de leur cité sur une carte. Nous estimons que leurs réponses reflètent assez bien la réalité du terrain car les premiers représentent la population et semblent donc connaître les habitudes d'achats de leurs administrés. Les seconds travaillent pour le développement économique de la *comarca* et ont une approche complémentaire, beaucoup plus théorique, plus raisonnée et souvent mieux argumentée.

En second lieu, l'annuaire de la *Caixa* représente une denrée précieuse. Il utilise comme sources principales "*El Ministerio de obras publicas*" [Ministère des travaux publics] et "*Distribucion actualidad*". Pour toutes les provinces espagnoles, il classe chaque année les pôles urbains en "*areas et en subareas comerciales*" en fonction de leur rayonnement. De plus, il indique si les municipes se rattachent à un centre urbain quelconque en « *gravitacion directa* » ou « *indirecta* ». Ceci est très important pour cerner l'existence d'un éventuel schéma christallérien.

En troisième lieu, le cabinet consultant *Arenal Clave*, aidé de géographes-urbanistes, a rédigé en 2001 une étude sur le système de villes d'Estrémadure, édité par la *Consejeria de Vivienda* [habitat], *Urbanismo y Transporte*. Malgré quelques imprécisions (zones d'influence générales et non par type de commerces ; absence du nom des communes au sein de chaque zone), elle renseigne bien sur l'étendue spatiale des aires d'attraction. Les cartes dressées dans cette étude reprennent les aires théoriques basées sur la loi de REILLY²⁷⁰, mais d'après les géographes espagnols, elles sont assez conformes à la réalité connue à l'aide d'enquêtes de terrain.

Enfin, nous pourrions utiliser l'article de C. JAMOT et J-Ch. EDOUARD dont une partie concerne le rayonnement de Ciudad Rodrigo pour différents commerces et services (2001).

Pour collecter les données sur la provenance des malades des hôpitaux et des élèves des lycées urbains (*IES Instituto de Educacion Secundaria*), nous avons suivi la même méthode qu'en France, à savoir enquêter par voie postale. Malheureusement, à la différence de la France, le taux de réponse a été beaucoup plus faible : 3²⁷¹ hôpitaux sur 11 contactés (soit 27%) nous ont répondu et 11²⁷² lycées sur 37 interrogés (30%) nous ont fait parvenir des renseignements. Nous estimons que ce faible taux s'explique par l'absence d'une enveloppe timbrée à notre nom pour le retour (à la différence de la France) et par une incompréhension probable de notre recherche.

Classiquement, toutes les réponses reçues ne sont pas exploitables. Prenons l'exemple de l'hôpital de Plasencia ; étant spécialisé en psychiatrie, il n'est pas le modèle souhaité de l'hôpital de proximité. En sus, pour l'origine de ses malades, on s'est borné à nous donner les limites de la carte sanitaire (c'est-à-dire tout le nord de la province) et non la provenance réelle. Enfin, en ce qui concerne

²⁷⁰ Il s'agit d'appliquer la loi de gravitation universelle (NEWTON) à l'attraction commerciale des villes selon le principe suivant : « *deux villes attirent des individus d'une région située entre elles, en raison directe de la population de ces deux villes et en raison du carré de leur distance au point considéré* » (P. MERLIN, 1973 ; C. JAMOT, J-Ch. EDOUARD, 2001, p 207)

²⁷¹ Avila, Plasencia et Béjar.

²⁷² Coria, Moraleja, Alcuéscar, Plasencia, Avila, Hervàs, Vitigudino, Lumbrales, Béjar, Arenas et la Adrada.

les lycées, ceux de Plasencia et d'Avila n'ont pas fourni le nombre exact de lycéens par commune. Et à cause d'une erreur de vocabulaire de notre part, la majorité des IES nous ont fourni l'évolution des effectifs du corps professoral et non ceux des lycéens.

En France l'efficacité de l'étude des bassins d'emploi pour mesurer l'emprise territoriale d'une ville a été démontrée. Mais comment reprendre cet outil sachant que que l'INE ne fournit aucun document concernant les migrations pendulaires²⁷³ ? En conséquence, seules des méthodes approximatives peuvent être utilisées ; elles feront l'objet du second paragraphe.

B) DES BASSINS D'EMPLOI SPATIALEMENT LIMITES

Dans le sud du Massif Central, les petites villes structurent nettement leur territoire en offrant des emplois aux résidents des communes alentour. Ce phénomène n'est pas développé en Espagne, du moins autour des petites villes de Castille/Haute-Estrémadure. En effet, ici, la population active travaille essentiellement sur place (cartes n°80abc, p 829). 27 sur 56 de nos petites villes ont en effet plus de 70% de leur population active occupée sur son lieu de résidence, et 46 plus de 50%. Les migrations pendulaires autour des villes sont donc très rares.

De véritables déplacements résidence/travail ne se dessinent qu'autour d'Avila et surtout de Salamanque. Leur bassin d'emploi est nettement identifié sur les cartes n°80. Salamanque est une agglomération qui se développe d'une façon dissymétrique. Elle s'étale davantage vers l'ouest et le sud en suivant les voies de communication : l'A62 en direction du Portugal et la N630 (future autoroute) vers Béjar. Par exemple, Alba de Tormes ne va pas tarder à intégrer totalement l'agglomération salamanquaise. L'importance des autoroutes pour expliquer la déformation des bassins d'emploi théoriquement concentrique est un facteur fort connu en France (Livre III, p 352). Nous l'avons repéré pour le sud Massif Central dans le cas du bassin d'emploi de Cahors (avec l'A20), de St-Chély et Marvejols (avec l'A75). La zone d'emploi de l'agglomération toulousaine s'étend aussi vers l'est, le long de l'A68, atteignant les petites villes de St-Sulpice et de Rabastens. Avila, à l'opposé, se développe d'une manière plus classique, concentrique. Enfin, soulignons qu'un petit bassin d'emploi apparaît au niveau de Béjar-Guijuelo. Les municipes voisins de ces deux petites villes envoient leurs actifs travailler soit dans les usines textiles, soit dans les IAA.

Partout ailleurs, les Espagnols travaillent majoritairement sur le lieu de résidence, y compris autour de la ville moyenne de Càceres. Nous sommes en présence d'espaces qui ne sont pas encore rentrés dans le monde des migrations alternantes. La faute en incombe à une économie encore très agricole et aux activités des villes moins diversifiées qu'en France. Il n'y a qu'à l'époque des récoltes que des mouvements saisonniers se produisent en direction des régions d'agriculture intensive : les rios Alagon, Jerte, Tietar et Campo de Arañuelo (Arenal, 2001).

²⁷³ Fait confirmé par deux professeurs de Salamanque en juin 2006 (séjour avec F. CHIGNIER-RIBOULON et C. JAMOT).

En outre, un phénomène intéressant se produit ici. Ainsi, à l'inverse du système général, les personnels des services publics implantés dans les petites villes ne résident pas sur place ; ils préfèrent habiter dans la grande ville la plus proche. Beaucoup d'interlocuteurs nous ont fait part de ce choix de vie. Les personnes qui travaillent à Coria choisissent de vivre à Càceres ; celles qui travaillent à l'hôpital de Naval Moral font quotidiennement les navettes Plasencia-Naval Moral, Talavera-Naval Moral, etc. Le centre hospitalier de Béjar, quant à lui, s'il emploie bien 70% de *Bejaranos*, accueille aussi 20% de Salamanquais. Et ce pourcentage gonfle pour le lycée classique de la ville : 31% des professeurs résident à Salamanque. Toujours au niveau des lycées, 86% du personnel de celui d'Alcuescar habite à Càceres et 36% du personnel de Lumbrales à Salamanque.

On a donc affaire à un véritable système de bassin d'emploi inversé. La petite ville reçoit ses salariés de la fonction publique de la "grande" ville (ils ont le temps de faire les trajets). Et plus la ville est grande, plus elle alimente les petites villes autour d'elle. Il s'agit là d'un véritable phénomène résidentiel qui est loin d'être inconnu en France (M-E. FEREROL, 2000) et qui se développe vite. Mais il n'est pas encore crucial comme ici.

Cette fuite catégorielle est cependant inquiétante pour les petites villes, car financièrement ces actifs migrants ne leur apportent rien, ni commercialement, ni au niveau des impôts locaux. Or sans actifs sur place et sans population, les commerces, les services privés et publics pourront-ils tenir longtemps ? Les salariés du public préfèrent résider dans la grande ville. Psychologiquement, elle représente un monde moderne, plus dynamique. Les petites villes n'ont donc d'autre alternative que de renforcer les services et d'améliorer leur cadre de vie. Mais cela sera-t-il suffisant ?

Pour mesurer l'aire d'attraction d'une petite ville en Castille/Haute-Estrémadure, l'étude de la population active est un mauvais critère, les habitants travaillant majoritairement sur la commune de leur domicile. Nonobstant, elle est quand même riche d'enseignements car à travers les entretiens est ressortie un phénomène plus développé que dans le sud Massif Central : le fait que les fonctionnaires travaillent dans la petite ville sans y résider.

C) LES AIRES D'ATTRACTION COMMERCIALE : UNE ADAPTATION CONFIRMÉE DU SYSTÈME CRISTALLERIE

1) Une étendue spatiale corrélée à l'offre commerciale

Globalement, les aires d'influence des *villes moyennes* se caractérisent par une forme auréolaire, fait classique, tel que nous l'avons rencontré en France (Livre III, p 324). Elles présentent un rayon d'action assez étendu. Ainsi, selon la *Caixa*, les municipes marquant les limites de la zone principale de Càceres sont distants d'environ 45 km de la ville. Cette distance diminue quelque peu pour Plasencia et Avila : respectivement de 39 et 35 km, en fonction de leur noyau commercial et de la concurrence urbaine de Madrid pour Avila.

En toute logique, la zone secondaire d'influence est beaucoup plus vaste encore, le rayon est le double, voire plus, de celui de la zone principale. Par exemple, la zone secondaire de Càceres s'étire

jusqu'à 106 km en moyenne vers le nord-ouest en direction de Moraleja, 89 vers l'ouest (secteur de Valencia d'Alcàntara) et 71 vers l'est (secteur de Trujillo). Au nord, Càceres rencontre la concurrence de Plasencia qui commande tout le nord de la province. Pour les représentants de la CCI, le Tage représente une "barrière" symbolique entre les deux villes. Au sud, l'attraction de Càceres stoppe à la limite administrative provinciale, matérialisée aussi par une limite géographique : le Guadiana. « *El limite provincial actúa como una clara barrera, que sólo se rompe en contadas ocasiones, fundamentalmente debido a la atracción de Don Benito-Villanueva sobre algunos núcleos de Càceres*²⁷⁴. » (Arenal, 2001, p 44). Avila, quant à elle, rayonne jusqu'à 62 km vers le nord (jusqu'au secteur d'Arévalo) et à une centaine de km vers le sud-ouest. A l'est et au sud, elle ne peut étendre davantage son attraction, car la présence de Madrid, fort logiquement, lui fait de l'ombre. Et les municipes méridionaux préfèrent se ravitailler à la capitale du pays, cette dernière faisant office de ville moyenne pour de nombreux produits. Plasencia, par contre, selon la *Caixa*, n'exercerait son emprise secondaire que sur la Vera, située à une cinquantaine de kilomètres de là. Mais ce constat est à relativiser, les géographes espagnols soulignant que l'influence de Plasencia couvre en fait la totalité de la moitié nord de la province (le Cabinet Arenal, 2001, par exemple). Mais du fait de la masse de population desservie, les *Veranos* comptent beaucoup plus que les habitants de la vallée de l'Alagon et de la tierra de Granadilla.

Au total, nombre de constantes se relèvent par rapport au sud Massif Central (Livre III, chapitre 6, p 321). Premièrement, les formes d'attraction sont circulaires. Elles s'inscrivent, d'autre part, généralement dans les limites administratives ; seules Rodez et Albi dérogeaient à la règle. Troisièmement, les zones d'influence principales des villes moyennes du sud Massif Central s'établissent selon un rayon maximum d'une trentaine de kilomètres (par exemple celles d'Aubenas et de Castres). La taille du rayon est alors semblable à celui repéré en Castille/Estrémadure. Enfin, un même élément perturbateur apparaît : les aires d'influence sont limitées à proximité d'autres villes. Alès est par exemple entravée par Nîmes, tout comme Càceres l'est par Don Benito au sud.

Quant à l'étendue de la zone d'influence secondaire, elle est d'autant plus vaste que la ville concernée est isolée. Cette règle caractérise les villes moyennes d'Aurillac, Rodez et le Puy. Dans le cas des villes de Castille/Haute-Estrémadure, toutes sont à proximité d'autres unités urbaines. L'aire secondaire de Càceres est ainsi bloquée par celle de Plasencia au nord et Don Benito au sud, alors que comme nous l'avons vu, elle s'étend très loin (+ de 70 km) à l'ouest et à l'est.

En ce qui concerne les *petites villes de niveau supérieur*, seule Ciudad Rodrigo apparaît comme tête d'une aire commerciale importante. Selon la *Caixa*, Navalmoral, Béjar et Coria ne sont que des *subareas* de Madrid, Salamanque et Càceres, sous-entendant qu'elles sont incapables d'avoir leur propre aire commerciale. Isolée à l'ouest de la province de Salamanque, à la frontière du Portugal, Ciudad Rodrigo dispose en gravitation directe d'une aire étendue sur un rayon d'une quarantaine de kilomètres. Notons que ce rayonnement vaste s'effectue sur des portions précises de territoire, celles

²⁷⁴ *actúa como una clara barrera* : agit comme une véritable barrière; *debido* : dû.

où la ville ne rencontre aucune concurrence, c'est-à-dire à l'ouest et au sud. A l'est, la concurrence de Salamanque le réduit vigoureusement à une zone limitée à quelques municipes. Ainsi, la Fuente de San Esteban marque la limite traditionnelle de son influence (cartes n°81, p 831 et 85, p 834). Toujours selon la *Caixa*, la présence de pôles urbains d'un niveau supérieur (Salamanque, Guarda et Plasencia) explique également l'absence de zone secondaire d'attraction. J-Ch. EDOUARD et C. JAMOT ont quand même remarqué que « *des habitants du district de Guarda (Portugal) viennent parfois jusqu'à Ciudad Rodrigo faire des achats dans le domaine de la confection ou celui des appareils ménagers. C'est également le cas pour la viande ou les fruits. Leurs motivations sont souvent multiples, comme la recherche d'une meilleure qualité, la présence de grandes surfaces – dans ce domaine, le Portugal connaît un certain retard.* » (2001, p 217).

Pour les autres petites villes de niveau supérieur, d'après notre enquête de terrain, une différence existe entre Béjar d'un côté et Coria, Navalmoral de l'autre. Sa situation dans un bassin intramontagnard handicape fortement Béjar qui ne peut rayonner au sud-est au-delà des Sierras de Candelario et de Francia (cartes n°82, p 832). Cette situation est de surcroît aggravée par sa position entre Salamanque au nord et Plasencia au sud. De plus, la crise industrielle a fragilisé le tissu économique de la ville, certains commerces et services ont fermé, alors que parallèlement, le noyau commercial de Guijuelo s'est nettement renforcé. « *Guijuelo, distante apenas de 25 km está capturando algunos municipios del area comercial de Béjar* » (p 161) [...] « *Conforme avanza el proceso de difusión industrial, el mercado de trabajo chacinero amplía su base geográfica y se convierte en factor fundamental para la articulación territorial de la comarca y para la potenciación de Guijuelo como cabecera funcional emergente dentro del extenso espacio que media entre la capital provincial y la ciudad de Béjar*²⁷⁵ » (J-L SANCHEZ HERNANDEZ, 2001, p 190). Coria (photo n°60) et Navalmoral, quant à elles, bénéficient d'un isolement relatif qui leur permet de rayonner pleinement sur la vallée de l'Alagon et le versant méridional de la sierra de Gata pour l'une, et le Campo d'Arañuelo pour l'autre. Coria ne pâtirait pas trop de la présence de Moraleja²⁷⁶ puisque son aire d'attraction s'étend jusqu'à 40 km au nord-ouest et 11-22 km au sud, sud-est selon nos interlocuteurs (cartes n°83, p 833). Pour les limites de son attraction à l'est et à l'ouest, les propos de l'élue divergent avec ceux du directeur de l'agence de développement. L'élue semble avoir raison, car le cabinet *Arenal* aboutit aux mêmes conclusions qu'elle (ARENAL, 2001). En fait, à l'ouest comme à l'est, Coria n'attire que sur une bande de 25 kilomètres. Enfin, Navalmoral rayonne sur des distances allant de 18 km à l'est à une trentaine pour les autres points cardinaux (carte n°84, p 834). Dans la Vera, à l'ouest, son attraction s'arrête vers Cuascos de Yuste, c'est-à-dire là où commence celle de Plasencia. Quant à l'est, elle est inexistante, la concurrence de Madrid étant très intense.

²⁷⁵ *Chacinero* : "charcutier" ; *potenciación* : renforcement.

²⁷⁶ Cela confirme notre choix de la qualifier de petite ville inférieure de niveau 1 (p 505).



**Photo n°60 : Coria, petit centre urbain de la Vallée de l'Alagon, 12 710 habitants
(Source : carte postale - KARPINT)**

Une nouvelle fois, nous retrouvons des traits communs avec le sud du Massif Central (Livre III, p 326). Par exemple, le rayon d'action des petites villes supérieures est normalement beaucoup moins grand que celui des villes moyennes. Il égale une trentaine de kilomètres, que ce soit en Castille/Haute-Estrémadure ou dans le sud Massif Central dans les cas de villes les mieux équipées. Nous pensons à St-Flour, Brioude, Villefranche de Rouergue, ou encore Ussel, Aubusson pour le nord Massif Central (J-Ch. EDOUARD, 2001). Deuxièmement, la zone principale des petites villes supérieures s'arrête brutalement au contact de celle d'autres petites villes de même niveau, ou au contact de celle des villes moyennes : par exemple, l'aire de Villefranche de Rouergue est limitée par celle de Decazeville au nord, de Carmaux au sud et de Rodez à l'ouest. Ici, nous avons le cas de Navalmoral bloquée à l'ouest par Plasencia.

Pour *les autres niveaux urbains*, nous disposons de peu d'éléments pour cette analyse, mais les quelques études de cas que nous avons collectées sont parlantes. Ainsi, Peñaranda de Bracamonte, petite ville inférieure de niveau 1, prise en tenaille entre Salamanque et Avila, n'exerce son influence que sur une petite aire d'environ 20 km de rayon (carte n°81, p 831). La métropole et la ville moyenne sont alors fréquemment considérées comme des villes recours. Le fait que la proximité urbaine entrave un vaste rayonnement est confirmé à l'inverse par Vitigudino, 3 111 habitants en moins, petite ville de niveau 2. Cette dernière affiche en effet une aire d'attraction très étendue (carte n°81, p 831). D'une part, l'isolement par rapport aux autres centres urbains (mauvaises liaisons en direction de Ciudad Rodrigo) la protège. D'autre part, à cause des faibles densités locales, elle semble avoir agrandi au maximum son influence. Enfin, Guadalupe, petite ville inférieure de niveau 2, située en milieu montagnard, n'est qu'un recours pour les populations environnantes, dans un rayon de 8 km.

Le peu d'éléments récupérés pour les petites villes inférieures obère toute comparaison scientifique. Le seul point essentiel est que l'isolement (cf. Vitigudino) permet aux petits centres de

maintenir une aire étendue, d'autant plus vaste qu'ils rayonnent sur des déserts. L'exemple de St-Affrique en France est typique avec une zone commerciale large, rayonnant sur des espaces de densités faibles (-15 hab/km²).

La similitude est donc très grande entre les villes françaises et espagnoles de même niveau, placées dans des conditions de faible densité. Ce premier paragraphe confirme uniquement des éléments classiques, connus par ailleurs. Bien que manquant d'informations, nous pouvons affirmer qu'un système d'emboîtement spatial hiérarchique des zones d'influence se devine en Castille/Haute-Estrémadure.

2) Une hiérarchisation des zones d'influence en fonction du nombre de clients potentiels

Pour confirmer le niveau urbain accordé à chacune de nos villes et pour valider l'hypothèse qu'un schéma christallérien persiste ici, nous devons nous pencher sur le nombre de clients inclus dans les zones d'influence. Trois hiérarchies des zones d'influence peuvent être établies selon les sources employées : *l'Atlas commercial* pour la province de Salamanque, l'annuaire de la *Caixa* et notre enquête personnelle. De ces trois hiérarchies, il ressort une règle précise. Plus la ville est importante, plus le nombre de ses clients potentiels est important (tab n°143). Dans le sud Massif Central, nous retrouvons cette règle générale : le nombre des clients potentiels des petites villes supérieures est deux fois plus limité que celui des villes moyennes : 45 000 pour la majorité d'entre elles contre plus de 100 000 pour Aurillac, Aubenas et Castres (Livre III, p 329).

Tab n°143 : Composition des zones d'attraction commerciale de certaines villes moyennes et petites de Castille/Haute-Estrémadure

		Nombre de clients potentiels	Part des habitants de la petite ville dans le nombre de clients
Atlas commercial (Jamot/Edouard, 2001)	Béjar	25 385	61,40% (15575)
	Ciudad Rodrigo	36 467	39,78% (14506)
	Peñaranda	15 128	41,10% (6217)
	Guijuelo	14 144	36,38% (5146)
	Vitigudino	20 770	14,95% (3106)
		Nombre de clients potentiels	Part des habitants de la petite ville dans le nombre de clients
Enquête personnelle 2006	Béjar (CCI)	29 610	54%
	Béjar (mairie)	34 728	48,50%
	Navalmoral (mairie)	50 819	29,50%
	Coria (mairie)	34 425	36,90% (12710)
	Coria (ADESVAL)	57 620	22,10%
	Guadalupe	15 785	14,90% (2348)

		Nombre d'habitants du centre	Nombre de clients dans la zone principale	Nombre de clients dans la zone secondaire	Nombre total de clients (poids du centre)
Anuario de la Caixa 2005	Salamanque	160 331	187 908 (44%)	76 259 (18%)	424 498 (38%)
	Càceres	89 029	58 100 (23%)	102 483 (41%)	249 612 (36%)
	Avila	52 612	44 303 (32%)	39 745 (29%)	136 660 (38%)
	Plasencia	39 596	67 727 (53%)	19519 (15%)	126 842 (31%)
	Ciudad Rodrigo	14 129	23 907 (63%)		38 036 (37%)

Une autre analogie avec les petites villes du sud du Massif Central concerne le nombre total de clients, assez similaire à chaque niveau de la hiérarchie (tab n°143). Ainsi, Navalmoral peut s'apparenter à Villefranche de Rouergue avec un nombre total de chalands estimé à près de 50 000 personnes. Béjar ressemble à Gaillac, coincée elle aussi entre une ville moyenne et une métropole. Toutes deux attirent 25 000-30 000 personnes, le plus haut chiffre caractérisant la ville tarnaise. Ceci est compréhensible dans le sens où Béjar subit une crise industrielle néfaste pour le dynamisme de ses commerces. Guijuelo, de même taille démographique que St Céré approvisionne une même quantité de clients : 14 144 pour l'espagnole et 17 133 pour la lotoise, la différence de clients s'expliquant par une offre commerciale et de services moins importante à Guijuelo. Et c'est à juste titre que nous avons identifié Guijuelo comme une petite ville inférieure de niveau 2 (cf., p 505).

Cette hiérarchisation quantitative du potentiel humain des zones d'influence se retrouve bien évidemment au sommet de la hiérarchie. Salamanque domine largement Càceres (ville moyenne supérieure) qui elle-même domine Avila et Plasencia. Il faut toutefois signaler que Plasencia se place devant Avila quant au poids de la zone principale (tab n°143). Pour Plasencia, elle représente 53% des clients, soit 30 points de plus que pour celle d'Avila. La raison réside dans le fait que Plasencia doit se partager la province avec Càceres, ce qui fait que sa zone secondaire est négligeable (source la *Caixa*). Avila, quant à elle, rayonne seule sur tout son territoire administratif.

La hiérarchie des zones d'influence que nous avons repérée au niveau spatial se retrouve au niveau du nombre de clients. Plus la ville est grande, plus le nombre de ses clients potentiels est important.

3) L'importance vitale de la zone principale d'attraction

A l'instar de la France, les commerces de Castille/Haute-Estrémadure résistent en satisfaisant majoritairement la population urbaine et la population la plus proche d'elle. Deux faits nous le montrent.

D'une part, la population urbaine compte à elle seule pour beaucoup dans le nombre total de clients potentiels. Ainsi, pour les niveaux supérieurs de la hiérarchie (et selon la *Caixa*), la population de Salamanque, Càceres, Avila et Plasencia représente un bon tiers des clients potentiels (l'échelle générale va de 31 à 38%). Pour Ciudad Rodrigo, petite ville de niveau supérieur, la proportion est encore identique. Et nos enquêtes de terrain nous amènent à la même conclusion pour les petites villes de même niveau hiérarchique et dynamiques : ainsi les habitants de Coria représentent 37% de la clientèle totale des commerces de la ville, ceux de Navalmoral 30%. Le résultat de Béjar, par contre, semble un peu surestimé (54% ou 48% selon l'interlocuteur). Enfin d'après les données de l'*Atlas Commercial*, le poids maximal de la petite ville dans le nombre total de clients peut atteindre 40% : Peñaranda 41%, Ciudad 40% et Guijuelo 36%.

En fait, seules Vitigudino et Guadalupe vivent des clients de leur zone de chalandise. Leur propre population ne représente ici que le quart des clients totaux. Cela ne surprend pas, eu égard aux résultats formalisés pour le sud Massif Central.

D'autre part, la zone principale d'influence (population urbaine comprise) éclipse totalement la zone secondaire qui s'avère de moins en moins existante. Là encore le phénomène est identique à celui que nous avons analysé en France. Son poids atteint entre 59% (Càceres) et 85% (Plasencia). Ce sont des valeurs proches de celles du sud Massif Central. La "concentration" sur la ville est donc aussi avancée en Espagne qu'en France. Le phénomène est-il à relier aux faibles densités ambiantes ?

Enfin, un affaiblissement du nombre de chalands potentiels pour les petites villes étudiées est à signaler (tab n°144). Les zones d'influence de Coria, Guadalupe, Béjar, Vitigudino, Peñaranda, Guijuelo et Ciudad perdent, entre 2001 et 2005, de 2 à 9% de leur population, alors que les pertes sont plus limitées pour les petites villes.

Tab n°144 : Evolution du nombre d'habitants entre 2001 et 2005 dans huit petites villes et dans leur zone d'influence commerciale

Evo du nombre d'habitants	Navalmoral	Coria	Béjar	Ciudad Rodrigo	Peñaranda	Guijuelo	Vitigudino	Guadalupe
de la petite ville	+14,35%	+ 1,86%	-3,29%	-2,6%	+3,25	-5,15%	-5,28%	-5,15%
de la zone commerciale (petite ville incluse)	+3,11%	-2,67% ou -0,69% (suivant l'étendue de la zone)	-5,4%	-5,6%	-4,45%	-1,1%	-8,5%	-9,34%

Dans ce contexte de baisse démographique inégal, le poids relatif de la petite ville s'affirme encore plus, accentuant le rôle vital de la population urbaine dans la survie des commerces du système pôle de centralité et aire d'influence.

4) Un schéma christallérien encore persistant

Les faibles densités ont contraint le schéma christallérien à adapter sa base avec la disparition des bourgs-centres. Les petites villes ne vivent plus qu'avec leur population et une auréole d'influence limitée en terme de population. Mais cela signifie-t-il pour autant que l'ensemble de la théorie est à remettre en cause ?

Nous avons déjà montré une hiérarchisation nette des zones d'influence (étendue et masse de clientèle) en fonction du niveau urbain concerné (cartes n°81 à 85, p 831). Ainsi, l'étendue de l'aire d'attraction de la ville est d'autant plus vaste que son volume commercial est étoffé et de qualité. Ce constat pérennise la théorie de CHRISTALLER selon laquelle les liens existant entre les différents centres sont des liens hiérarchisés reposant sur le poids de leurs activités tertiaires. Par exemple, pour l'achat et la réparation en horlogerie, activité très répandue dans les bourgs-centres et petites villes espagnoles, les habitants de Lumbrales n'éprouvent pas le besoin de se rendre à Ciudad Rodrigo. Mais

s'ils veulent bénéficier de services un peu plus rares, tels celui d'un photographe ou mieux d'un prestataire de voyage, ils sont obligés de recourir à une ville de niveau supérieur à la leur comme Ciudad ou Salamanque (C. JAMOT, J-Ch. EDOUARD, 2001).

La théorie de CHRISTALLER se vérifie encore dans ces espaces à faibles densités par un emboîtement net des zones d'influence. Le phénomène est surtout patent pour l'Estrémadure : Coria, Navalmoral, petites villes de niveau supérieur, parviennent à rayonner spatialement sur un bon tiers nord de la province pour des produits courants (carte n°86, p 835). Mais pour les services et les commerces plus spécifiques, elles-mêmes et leur aire de chalandise respective s'inscrivent distinctement dans l'aire de Plasencia. En Castille, l'organisation territoriale fonctionne avec la même régularité : « *Le partage de l'espace par les villes des régions de Salamanque et de Zamora est des plus classiques avec un emboîtement des aires d'attraction digne d'une belle organisation christallérienne* » (C. JAMOT, J-Ch. EDOUARD, 2001, p 234).

Dans ce schéma encore parfait, l'organisation spatiale du sud de la province de Càceres surprend toutefois (carte n°86, p 835). La petite ville inférieure de niveau 1 étant ici absente, Càceres rayonne directement sur tout l'ouest, jusqu'à Valencia d'Alcàntara. La capitale sert alors de recours pour les produits les plus courants. Une autre spécificité nous interpelle : l'existence d'un doublet urbain à l'est de Càceres : Trujillo à proximité de Miajadas. Nous avons ici l'exemple d'une surimposition de ville par rapport à la trame urbaine historique. Trujillo symbolise la ville traditionnelle (photos n°61 et 62), de propriétaires terriens qui se sont endormis sur leurs acquis, alors que Miajadas est une ville nouvelle dont l'éclosion et la maturité reposent sur le succès de ses IAA, nées de la politique de colonisation agraire. Ces deux petites villes arriveront-elles à se maintenir commercialement ? Jusqu'à présent, Trujillo résiste car elle détient le privilège, de par son histoire, d'être le siège des services publics qui, comme nous l'avons vu, catalysent la fréquentation des commerces. Or Miajadas remet de plus en plus en cause ce *leadership* s'appuyant sur des faits : par exemple, 80% des affaires traitées par le tribunal de Trujillo concernent en fait Miajadas. Nous pouvons émettre trois hypothèses quant à l'avenir de ce doublet urbain : soit les deux petites villes périssent, la masse de chalands n'étant pas suffisant pour chacune d'entre elles ; soit une politique courageuse de la *Junta* déplace les services publics à Miajadas, la ville la plus dynamique ; soit ces deux petites villes inférieures s'entendent sur un partage des équipements et jouent alors le rôle de petite ville supérieure en se complétant mutuellement.

Photos n°61 et 62 : Azuleros placardés sur un mur de la Plaza Mayor de Trujillo rappelant sa vocation commerciale aux époques précédentes (clichés personnels, août 2006)



Le tailleur

Le boulanger



En Castille/Haute-Estrémadure, le modèle christallérien affiche donc sa fonctionnalité. Nonobstant, trois facteurs risquent de le faire vaciller s'ils s'accroissent à l'avenir.

D'une part, les petites villes pâtissent d'une forte évasion en direction des niveaux urbains supérieurs. Ainsi, les magasins de vêtements de Salamanque, aux produits plus modernes, attirent-ils les habitants de Ciudad Rodrigo et de toute sa zone de chalandise (C. JAMOT, J-Ch. EDOUARD, 2001). A Navalmoral, on regrette une évasion marquée vers Plasencia, Talavera ou Madrid, ceci relevant d'un grand classicisme. Et les entretiens que nous avons eus avec les responsables des CCI ont fait ressortir le fait que les longues distances pour s'approvisionner ou avoir recours à un service, n'effraient pas les Castellans et *Extremeños*. La mobilité serait ainsi beaucoup plus développée qu'en France, dans ces régions très dépeuplées et étendues. Par exemple, les consommateurs sont capables de parcourir plus de 150 km pour s'approvisionner en meubles à *Ikea* ou en vêtements à *Corto Ingles*. Et ils seraient nombreux à faire ces longs trajets. Comme explication, il faut faire intervenir, le très bon réseau routier, notamment celui des autoroutes.

D'autre part, nous retrouvons un phénomène fort classique déjà rencontré en France. Les usagers espagnols assimilent les courses à l'hypermarché à une véritable sortie du début de week-end. Les supermarchés de la petite ville ou même l'hypermarché de la ville moyenne sont donc court-circuités au profit des très grosses unités. Les habitants de Coria, par exemple, se rendent très volontiers à Càceres, alors qu'ils se rattachent traditionnellement plutôt à Plasencia. Ceux de Trujillo associent fréquemment les courses à *Carrefour* dans la même capitale provinciale à une séance de cinéma. Pour éviter de telles concurrences, les petites villes devraient impérativement réfléchir à un renforcement de leur potentiel "culture-sports-loisirs" pour conserver leur clientèle et surtout les éléments les plus jeunes.

L'infrastructure responsable de cette évasion récente et marquée est l'autoroute, moyen de communication qui ne cesse de se développer en Castille/Haute-Estrémadure. L'inquiétude des commerçants de Ciudad Rodrigo, tout à fait représentative de ceux des petites villes en général, témoigne du pouvoir de cet instrument. Ils l'accusent d'accroître l'évasion. J-Ch. EDOUARD et C. JAMOT ont notamment rapporté ces propos : « *La mise en place de l'autoroute va accroître sans aucun doute l'évasion vers la capitale régionale, laquelle sera alors à trois quart d'heure maximum*

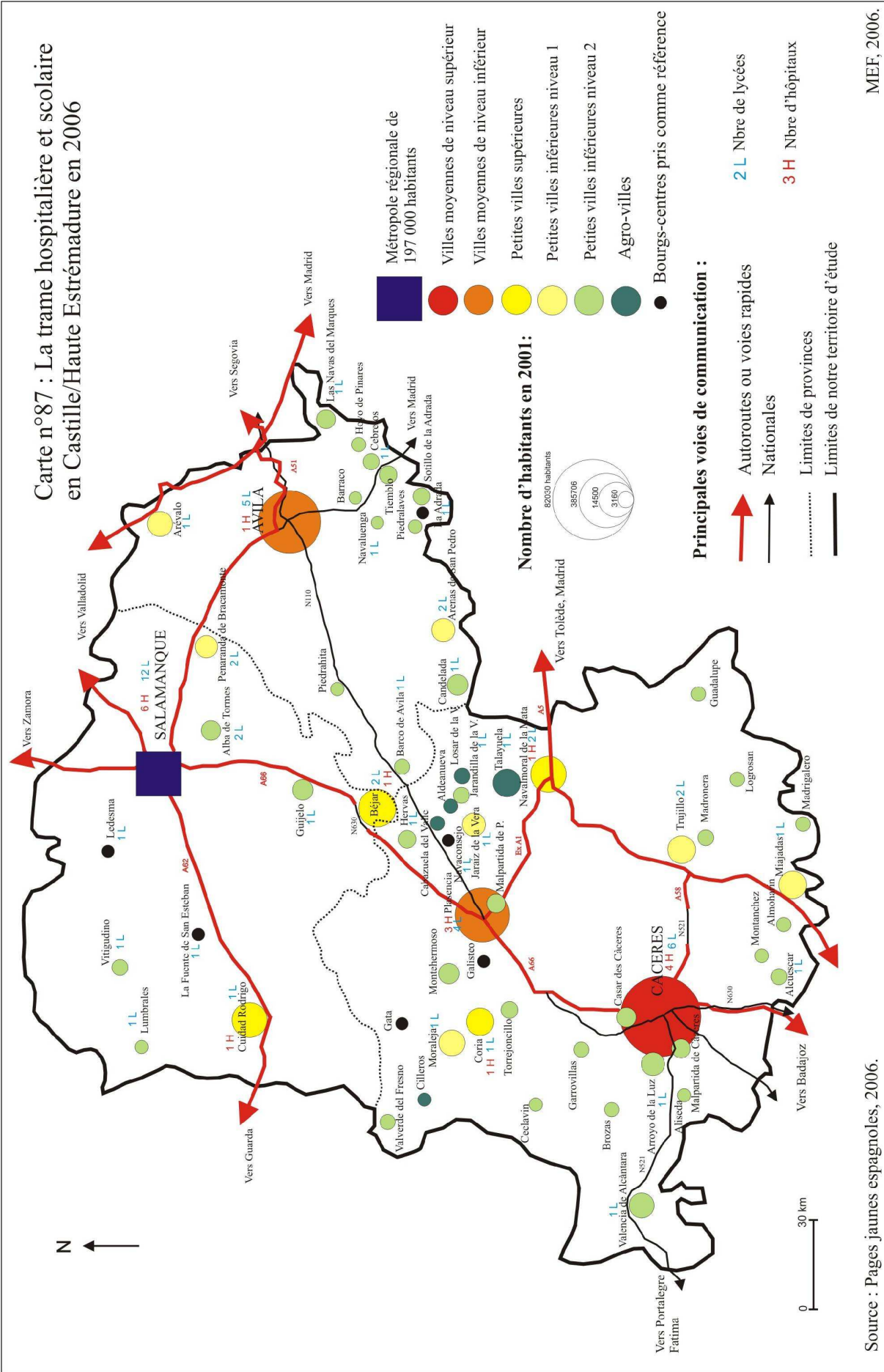
de trajet. Pour l'instant, le commerçant interviewé survit grâce à une clientèle d'habitues, d'amis mais résisteront-ils longtemps à l'appel des commerces salamanquais devenus plus proches ? » (2001, p 220). A Coria, par contre, la future autoroute est perçue comme un outil de développement économique (avec la venue espérée d'entreprises) et non comme une menace qui accentuerait l'évasion vers Plasencia. Cette foi inébranlable dans un instrument à venir n'est peut-être pas si incongrue que cela. En effet, le tissu commercial de St-Flour en Auvergne a bien résisté à l'arrivée de l'A75. La petite ville perdure dans son rôle de premier recours pour toute la clientèle de la planèze malgré une évasion de plus en plus forte. La raison de ce maintien s'explique par une mutation commerciale qui a vu naître des grandes surfaces alimentaires, spécialisées, et s'implanter des enseignes nationales. Coria a donc ses chances pour continuer à satisfaire les besoins locaux, ceux des habitants de la sierra de Gata et de las Hurdes. Mais comme à St-Flour, il faut s'attendre à un fort reclassement commercial interne. Côté castillan, Béjar affiche la même détermination dans le fait de réclamer une voie rapide, sans inquiétude *a priori* pour la survie des commerces et services.

En conclusion, l'analyse des zones d'influence nous amène aux considérations suivantes. Très classiquement, l'aire d'attraction est d'autant plus vaste que le pôle urbain est mieux équipé et plus peuplé. Ce fait est corrélé directement avec la masse de clientèle desservie qui varie selon les mêmes principes. Tout reste donc en place pour un système relationnel hiérarchique entre les villes et un modèle christallérien dans leurs relations. En complément, les villes soumises à la concurrence de pôles urbains proches rayonnent plus faiblement que les villes isolées, même si elles sont de même poids démographique.

Nous pouvons également reprendre à notre compte les résultats de C. JAMOT et J-Ch. EDOUARD dans leurs conclusions les plus classiques. Les études du cabinet Arenal les confirment encore. Le dessin des zones d'influence est ainsi soumis à quatre variables : l'intensité du semis urbain, la faiblesse des densités, les axes de communication et le relief. Tout ceci ne diffère en rien de ce que nous avons observé dans le sud du Massif Central.

Nous pouvons donc dire qu'en Castille/Haute-Estrémadure, les petites villes tiennent encore correctement l'espace. Le schéma christallérien (emboîtement des zones d'influence) y est limpide. La seule originalité réelle est dans sa définition à la base du système. Il perdure mais avec une contraction de l'espace réel (économique) sur la petite ville qui devient l'élément de base du système pyramidal, par élimination même des "campagnes" environnantes. Mais cette évolution est plus poussée que dans le sud Massif Central. Peut-on y voir un modèle potentiel d'évolution ?

Carte n°87 : La trame hospitalière et scolaire en Castille/Haute Estrémadure en 2006



D) L'INFLUENCE DES SERVICES PUBLICS

1) Une trame hospitalière beaucoup plus lâche que dans le sud Massif Central

L'implantation des hôpitaux montre une couverture encore complète du territoire (carte n°87 ci-jointe). *Salamanca*, métropole régionale, dispose bien évidemment d'un CHRU (ou de son équivalent) complété par 4 établissements hospitaliers. L'équipement des *villes moyennes* en hôpitaux est tout à fait convenable : 4 à Caceres et 3 à Plasencia. Ce nombre est plus élevé que dans les villes du sud Massif Central. Il existe une exception : Avila qui n'a qu'un seul hôpital. Elle souffre ainsi de la proximité de Madrid, l'hypothèse la plus simple étant le comportement des *abulenses*²⁷⁷ qui font davantage confiance aux médecins de la capitale et à ses hôpitaux à l'éventail large de spécialités.

Au niveau des *petites villes de niveau supérieur*, toutes en sont pourvues : Coria, Ciudad Rodrigo, Béjar et Naval Moral (carte n°87). Hormis à Béjar qui fut dotée d'un hôpital dès le XIVe siècle, l'implantation de tels établissements est récent. L'hôpital de Coria date des années 80, acquis sous l'impulsion d'un maire dynamique et par son action de *lobbying* auprès des pouvoirs publics régionaux. Enfin, dans les années 2000, Ciudad Rodrigo a aussi reçu le sien.

Les niveaux inférieurs de la hiérarchie urbaine manquent, quant à eux, de structures hospitalières. Ils ne disposent que de petits centres de santé/dispensaires. A l'époque de nos recherches de terrain, en 2006, Trujillo souhaitait avoir le sien ; mais en 2010, ce projet n'a pas encore abouti.

Les hôpitaux des petites villes supérieures sont fortement soutenus par les *Juntas*. Nous en avons un premier exemple avec la *Junta* de Castille/León. Consciente des problèmes que subissaient certains secteurs de sa circonscription «*las áreas periféricas castellano leonesas*»²⁷⁸, elle met au point

en 2002 un plan d'actions pour améliorer leur quotidien et leur économie (I. MARTIN JIMENEZ, 2005). Et dans ce plan d'actions, l'offre de santé tient une place considérable. Ainsi, pour la zone Macizo Sur, qui englobe nos petites villes de la Sierra de Gredos, sont prévus la construction et l'agrandissement de divers équipements.

Les journaux locaux font régulièrement l'écho de cette aide régionale. Dans *El Adelanto* de juin 2006, on apprend ainsi que l'hôpital de Béjar a reçu un appareil moderne de mammographie. A cette occasion, la *Junta* a réaffirmé son soutien financier et a assuré la population qu'elle ne supprimerait aucun service (ce qui veut dire que malgré tout, elle y

Axe 5 : Santé et bien-être social

- Nuevo centro de salud en Lanzahita, Mombeltran, Burgohondo, Candeleda, Gredos et y El Barco de Avila ;
- Ampliación del centro de salud de Sotillo de la Adrada ;
- Mejora de los centros de día de Arenas de San Pedros, Candeleda, El Barco de Avila ;
- Construcción de centros de día en Santa Cruz del Valle y Piedralaves ;
- Mejora de la accesibilidad de la residencia de personas mayores de Casavieja ;
- Mejora del centro de atención a personas con discapacidad ASESCA de El Barco de Avila.

Source : *Junta* de Castilla y León, 2002 ; I. MARTIN JIMENEZ, 2005.

²⁷⁷ Habitants de la province d'Avila.

²⁷⁸ Elles sont au nombre de six : *Bierzo, Montañas Cantabrica, Ebro, Este y Periferia Soriana, Macizo Sur y Frontera*.

pensait...). Au contraire, elle compte soutenir les spécialités qui répondent le mieux aux nécessités des citoyens de la zone. Nous pourrions alors en déduire que les spécialités en question tourneront autour de la gériatrie. L'hôpital de Coria fait également l'objet de toutes les attentions. 2005 a été une année de consolidation pour les nouvelles spécialités d'oncologie, d'urologie et de dermatologie (*La cronica de Coria*, mars 2006) et en juin, le directeur de l'aire de santé a annoncé que 23 professionnels, notamment des infirmières, seraient prochainement engagés. En tout, les effectifs de l'hôpital ont augmenté de 20% en quatre ans (*La cronica de Coria*, juin 2006). Notons aussi que ces hôpitaux locaux n'hébergent pas une maternité, ce qui confirme leur adaptation à une population âgée ou en devenir.

Pour compléter l'étude de la trame de santé, nous pouvons aborder l'offre en médecins spécialistes²⁷⁹ (tab n°145, p 844). Certes une grande partie d'entre eux n'appartient pas au service public mais ils complètent largement l'offre sanitaire publique. Sans étonnement, les villes moyennes concentrent la majorité de ces praticiens. Salamanque en accueille 173 et Càceres 121. Sont fortement distancées Avila et Plasencia avec uniquement 30-40 spécialistes. Les grandes villes sont donc le domaine des médecins spécialistes, à la nette différence des petites villes de rang inférieur privées quasi totalement de leur présence. Seule Navalmoral s'individualise avec 8 praticiens. Et il faut souligner que cette offre en spécialistes n'existe que pour 15 unités sur 56, une rareté par rapport à la France.

Au niveau de l'offre qualitative, Salamanque et Càceres disposent de plus de 80% des spécialités, alors qu'Avila et Plasencia peinent à en avoir la moitié. Les petites villes, quant à elles, se caractérisent par une offre qualitative médiocre, seule l'ophtalmologie est bien représentée. Parmi ces cités, Navalmoral se détache une nouvelle fois en disposant de 6 spécialités sur 34 : chirurgie orthopédique, dermatologie, gynécologie, ophtalmologie, ORL et pédiatrie.

Un vrai désert médical caractérise donc la Castille et la Haute-Estrémadure. En face de cette réalité, des spécialistes privés, soutenus par des fonds de capital risques et les pouvoirs publics, ont réfléchi à des solutions, se traduisant par la création d'une clinique virtuelle. Cette société, *eDiagnostic*, doit permettre de gagner du temps dans le diagnostic de certaines pathologies (en cardiologie, ophtalmologie, dermatologie et radiologie) après envoi par mail de radios ou autres analyses par le médecin généraliste local. Comptant six établissements et employant 45 médecins, elle s'adresse plus particulièrement à certaines régions : « *el principal objetivo de eDiagnostic es proveer de especialistas a zonas deficiencias, como algunos hospitales extremeños o castellano-manchegos* ». Mais comme le souligne notre source *El País*²⁸⁰, ce système ne déshumanise-t-il pas la relation médecin-patient ?

²⁷⁹ Recensement personnel à l'aide des Pages Jaunes, 2006 ; méthode similaire à celle de la France.

²⁸⁰ « *Su nuevo hospital puede estar en la Red* » (*el País*, 24 janvier 2010 – www.elpais.com)

Quelles leçons pouvons-nous tirer de la situation espagnole en matière sanitaire, en ayant à l'esprit que la Castille/Haute-Estrémadure et le sud du Massif central ont la même superficie ?

Il apparaît d'une part que la trame hospitalière espagnole est beaucoup plus lâche qu'en France. La dotation en services hospitaliers s'arrête au niveau des petites villes supérieures. En France, cette situation serait très mal acceptée, puisque 20 petites villes de niveau inférieur en possèdent encore un (Livre III, p 360). Mais l'exemple espagnol montre que la politique de rationalisation prônée par l'Etat français n'est peut-être pas aussi dépourvue de bon sens que certains le pensent. Elle est simplement incomprise des Français qui ne raisonnent que dans un cadre hexagonal, de proximité. Ils ne doivent pas non plus se plaindre de leur offre en médecins spécialistes, très supérieure à celle observée en Castille/Haute-Estrémadure. Et là encore, les Espagnols ont l'habitude d'effectuer de longues distances pour satisfaire leurs besoins, tant au niveau sanitaire qu'au niveau commercial d'ailleurs. Comment expliquez ce fait ? Certainement par une habitude liée au passé. L'équipement de santé a toujours été faible dans ces contrées.

D'autre part, il faut faire intervenir la régionalisation pour expliquer une telle différence entre la Castille/Haute-Estrémadure et le sud Massif Central. En Espagne, les *Juntas* semblent beaucoup plus soutenir les hôpitaux des petites villes supérieures que l'Etat français. La preuve est nette avec les cas de Coria ou de Béjar. Leur hôpital est pourtant à moins d'une heure d'une ville moyenne. Il en est de même à Ciudad Rodrigo. Dans le Massif Central, les hôpitaux d'Issoire à 30 min de Clermont et d'Ambert à 50 min sont eux condamnés à court ou moyen terme au titre d'une rationalisation de l'espace français. Mais une question se pose : les hôpitaux espagnols appuyés par les Régions sont-ils aussi bons que les français appuyés par l'Etat ?

Quel que soit le pays, l'hôpital, comme la plupart des autres services publics, représente un élément clé dans l'attraction des commerces. Les élus de Ciudad ne l'ont pas caché dans le cadre de leurs revendications pour obtenir un hôpital. Et le président de l'association de commerçants n'avait-il pas fait remarquer à C. JAMOT et J-Ch. EDOUARD que les personnes qui rendaient visite à un proche hospitalisé à Salamanque en profitaient pour faire leurs courses (C. JAMOT, J-Ch. EDOUARD, 2001) ? Ce cas banal se retrouve bien évidemment en Estrémadure : « *Hay que recordar la importancia de algunos motivos de viaje que actúan de catalizadores en la elección de frecuencia y destino. Tal es el caso de los viajes para visitar al médico especialista*²⁸¹ » (Arenal, 2001, p 19).

2) Les aires d'attraction des hôpitaux : des données très restreintes

Au regard du faible nombre d'établissements hospitaliers sur l'ensemble du territoire et de leur concentration sur le sommet de la hiérarchie, l'étendue de leur zone d'influence risque d'être beaucoup plus ample que dans le sud du Massif Central. Malheureusement, l'enquête de terrain n'a pas permis de valider cette hypothèse (cf. méthodologie, p 564). Nous ne disposons que de quelques cas.

²⁸¹ *Hay que recordar* : il faut se rappeler ; *actuan de catalizadores* : agissent comme des catalyseurs ; *elección* : choix.

L'hôpital d'Avila, d'après son directeur, rayonne sur toute sa province. Néanmoins, son emprise essentielle s'enracine surtout dans le nord-est et dans la Sierra de Gredos, le reste du territoire provincial étant du domaine de Salamanque, voire de Madrid. Au niveau des petites villes, nous avons pu nous procurer l'aire de recrutement de l'hôpital de Béjar²⁸² (carte n°88, p 836). Elle correspond en fait à la zone commerciale (carte n°82, p 832). L'hôpital de Béjar recrute donc localement.

Si nous faisons un parallèle avec la situation dans le Massif Central, Avila peut s'assimiler à Annonay. Au niveau de la capacité d'accueil, l'hôpital d'Avila est mieux fourni que celui de la ville ardéchoise : une centaine de lits en plus (exactement 373). Il faut dire qu'Annonay est entourée d'Aubenas, de Privas, de St-Etienne et de Lyon. La supériorité d'Avila se ressent aussi au niveau des entrées. Elle reçoit 1 341 patients en plus (12 002), notamment en chirurgie. Quant à Béjar, son cas ressemble à celui de Villefranche de Rouergue ou de Mauriac pour lesquelles zone commerciale et zone hospitalière collent parfaitement.

3) Les aires d'attraction des lycées : des ressemblances mitigées avec la France

Les données obtenues auprès des IES ont permis de dresser les cartes d'influence de neuf lycées : deux de villes de niveau supérieur et sept de villes de niveau inférieur. Des cartes n°89 à 91, p 836, transparaît tout d'abord une grande hétérogénéité dans l'étendue des zones d'influence. Certains lycées "ratissent" large, à l'image de celui de Vitigudino, tandis que le rayonnement d'autres se limite à quelques kilomètres autour de la petite ville (Hervàs et Alcuéscar).

➤ Un premier facteur, fort banal, conditionne l'étendue du rayonnement : la proximité urbaine. En effet, les lycées qui se caractérisent par un rayonnement spatial faible se heurtent à des lycées proches dans la domination de l'espace. Ainsi, les établissements de Béjar reçoivent davantage de lycéens en provenance du sud de la ville que du nord car Guijuelo possède également un lycée. En clair, plus le semis urbain est dense, plus les zones d'influence sont limitées.

A l'opposé, dans les secteurs où la présence urbaine est plus lâche, le rayonnement s'étale. C'est ce qui explique l'étendue de la zone d'attraction de Vitigudino et, comme nous pouvons l'imaginer, celle de Trujillo. D'autre part, et même si c'est une "lapalissade", il faut souligner que les limites d'influence respectives s'arrêtent où commencent celles de l'autre. Trois cas de figure le montrent : Lumbrales/Vitigudino, Coria/Moraleja, Arenas de San Pedro/la Adrada (cartes n° 89, 90 et 91).

Le lycée est donc un marqueur classique de l'influence urbaine, au même titre que le commerce. Tous les deux s'adaptent en fait aux densités et à leur répartition, donnant une très grande souplesse au modèle cristallin de rayonnement sur l'espace.

➤ La deuxième idée à retirer de nos cartes est une disposition des zones d'influence beaucoup moins auréolaire qu'en France. Cette situation en incombe à deux facteurs locaux. Premièrement, la

²⁸² Nous n'avons pas reçu d'informations au niveau des spécialités.

disposition du relief joue nettement dans le dessin de ces zones d'influence. Ainsi, le long de la sierra de Gredos, les aires d'influence de la Adrada et d'Arenas de San Pedro s'allongent le long du relief, le long des axes de circulation. Deuxièmement, la trame urbaine conditionne le déploiement du rayonnement. Le lycée de Moraleja étend ainsi son rayonnement vers le nord-ouest jusqu'à la Sierra de Gata, car au sud-est il rentre en concurrence avec celui de Coria.

➤ Nous noterons ensuite la discordance relative entre les zones d'influence commerciale et le rayonnement des lycées. Si le périmètre d'attraction du lycée de Béjar s'assimile tout autant à celui des commerces, cela n'est pas le cas partout. Ailleurs, les zones commerciales s'étalent un peu plus car la concurrence est moins rude. Coria, par exemple, exerce une plus forte attraction sur l'espace par son poids commercial que par celui de son lycée. Moraleja, en effet, est déjà pourvu d'un tel équipement. Le même cas de figure se produit dans le nord-ouest de la province de Salamanque. Grâce à sa petite infrastructure scolaire, Lumbrales rayonne sur quelques municipes, alors qu'au niveau commercial, elle ne possède qu'un noyau de base. Son territoire se partage alors pour se ravitailler entre Ciudad Rodrigo et Vitigudino (carte n°89). Cette discordance aire commerciale/aire d'influence du lycée tranche réellement avec la situation dans le sud Massif Central (Livre III, p 358). En Castille/Haute-Estrémadure, il y a des lycées même dans des villes sans commerces. Lumbrales en est l'exemple-type. La politique des services publics est encore en cause dans cette répartition surprenante des équipements scolaires.



Photo n°63 : L'ancien Palais Ducal reconverti en lycée (cliché personnel, août 2006). L'offre en équipements scolaires est abondante à Béjar : des écoles primaires, 2 collèges-lycées, un autre dès septembre 2006 dans lequel la Junta a investi plus de 3 millions d'euros, 1 école de formation professionnelle et 1 école d'ingénieurs dépendante de l'Université de Salamanque.

➤ Enfin, les lycées des petites villes recrutent essentiellement localement. Nous retrouvons là une constante avec le sud Massif Central. Certes, les communes composant la zone principale d'attraction sont peu nombreuses, mais elles sont primordiales en terme de lycéens apportés. Et la zone principale de recrutement d'un lycée (petite ville comprise) représente toujours plus de 65% des effectifs. Les autres cas sont rares, comme à Vitigudino ou Lumbrales. Ici, la zone secondaire conserve son importance, avec respectivement 42 et 43% des apports. Mais Vitigudino et Lumbrales ne sont que des petites villes inférieures de niveau 2 dans notre hiérarchie urbaine. Le poids démographique de la ville n'est pas suffisant pour garantir la survie du lycée. Celui-ci doit donc recruter dans un espace étendu, d'autant que cet espace est peu peuplé. A terme, si les densités continuent de faiblir dans las Arribes, la survie des équipements risque de devenir problématique, car ici la ville n'est pas capable de vivre en "autarcie" avec son lycée. Il reste la possibilité de modifier les cartes scolaires et de transporter les lycéens sur de plus grandes distances.

En ce qui concerne les effectifs, quatre lycées ont communiqué leur évolution. Hormis le lycée d'Arenas de San Pedro, tous maintiennent leurs effectifs, y compris Vitigudino et Lumbrales. Cependant, nous pouvons nous poser la question du maintien du lycée de Lumbrales dont les effectifs ne dépassent pas 178 élèves. Ne vaut-il pas mieux consolider la position de Vitigudino à 27 km de là, en tant que "centre" de ce secteur nord-ouest de la province de Salamanque, d'autant plus que cette ville continue à asseoir son emprise en atteignant en 2006 plus ou moins 500 lycéens ? D'autant qu'au niveau commercial, Vitigudino a déjà surpassé sa voisine. « *Ainsi, d'ores et déjà, Lumbrales a-t-elle perdu toute aptitude au commandement sur l'espace au profit de Vitigudino* » (C. JAMOT, J-Ch. EDOUARD, 2001, p 233).

Ceci revient à poser la question des choix à effectuer par les pouvoirs publics et les décideurs politiques. Les *Juntas*, pourront-elles, dans le cadre même de la décentralisation à l'espagnol maintenir des équipements publics partout, peu efficaces et totalement déficitaires ?

En synthèse, les lycées de Castille/Haute-Estrémadure et du sud Massif Central servent essentiellement à une population très locale. Mais des divergences apparaissent quant au dessin des zones d'influence : beaucoup moins auréolaires du fait du relief et beaucoup moins vastes que les zones commerciales en Castille/Haute-Estrémadure.

Si la Castille/Haute-Estrémadure possède encore, grâce aux politiques régionales et provinciales, un solide réseau d'infrastructures scolaires, elle ne dispose déjà plus que d'un nombre infime d'hôpitaux. Cet équipement est emblématique des villes moyennes et des petites villes de niveau supérieur et contribue à renforcer l'emprise territoriale de celles-ci, déjà basée sur l'attraction des commerces. Il y a donc une concentration en cours du pouvoir de commandement vers le sommet de la hiérarchie locale.

Au regard de la situation espagnole, il est clair que les petits hôpitaux des petites villes du sud du Massif Central sont très menacés, même dans le cadre d'une aide très volontariste qui resterait à mener de la part de nos régions et/ou départements, au sein d'une régionalisation revisitée.

E) LA COMARCALISATION²⁸³ : UNE "INTERCOMMUNALITE" REUSSIE

S'aventurer à donner une définition de la *comarca* peut paraître hasardeux. Lors du colloque de Nantes sur les petites villes, A. HUMBERT et V. BIELZA DE ORY déclarent ainsi que « *le terme de comarca est intraduisible en français ; il correspond fonctionnellement à un ancien petit pays de l'Ancienne France, mais peut être assimilé en taille tantôt à un de nos arrondissements, tantôt à un de nos cantons.* » (A. HUMBERT, V. BIELZA DE ORY, 1996, p 185). D'autres auteurs le rapprochent plutôt de nos pays (S. CLARIMONT et *alii*, 2006 ; G. VERGNAUD, 2006).

Même si nous n'avons que peu d'éléments concernant notre terrain de recherche et même si la *comarc*alisation institutionnelle/fonctionnelle ne touche pas encore la Castille/León et l'Estrémadure, nous tenons à introduire la *comarca* dans nos propos car c'est un élément de structuration de l'espace qui peut être approprié pour soutenir les petites villes, notamment dans les espaces de faibles densités. La logique du processus renforce l'idée de l'importance de l'étude des bassins de vie qui se dessinent autour des villes.

1) Des comarcas historiques bien ancrées dans le paysage territorial

1492 marque la fin de la *Reconquista*. Dans les villes désormais en paix se développent l'artisanat et le commerce. Les flux de villageois qui se dirigent vers elles délimitent ainsi des aires d'attraction qui prennent le nom de *comarca*. « *Elles dépendent étroitement d'un petit centre urbain, avec ses fonctions artisanales et commerciales déterminées sur un fond rural prononcé* » (J. VILA VALENTI, 1968, p 223). Les villes représentent ainsi le lieu d'échange des produits agricoles et urbains. Les villageois y vendent leurs récoltes et achètent les outils dont ils ont besoin. Ils peuvent y trouver les services rares (banques, juges, etc). Jusqu'au XXe siècle, chacune de ces *comarcas* prend un visage différencié suivant les fonctions urbaines (industrielle, agricole ou commerciale) ou suivant le poids des communautés (Juifs, Musulmans, Chrétiens) qui l'animent. Mais l'époque contemporaine marque la déchéance de certaines *comarcas*. La multiplication des moyens de transport va être fatale à certains chefs-lieux de *comarcas*, les plus éloignés des voies de communication et les moins dotés en équipements.

A l'instar de nos anciens pays, les *comarcas* portent bien souvent le nom d'une région naturelle auquel on associe le nom de la ville-centre : vega de Granada, Plano de Vic... Ces divisions territoriales se basent en effet sur une certaine homogénéité des paysages et des formes de vie (régions

²⁸³ « *On parle de comarc*alisation pour désigner les politiques de régionalisation interne des communautés autonomes » (G. VERGNAUD, 2006, p 190).

agricoles ou d'élevage). Nous ne sommes donc pas surpris devant les références des géographes espagnols à l'Ecole française de régionalisme, lorsqu'ils parlent de ces *comarcas* historiques (par exemple, R. GONZALEZ ROMAN, 1997).

Jusqu'à une époque récente, les *comarcas* historiques n'ont aucune légitimité politique. Elles sont uniquement synonymes d'aire d'influence d'un bourg ou d'une petite ville. Cependant, avec la dépopulation rurale, l'amélioration des moyens de transport et des offres d'emploi limitées, les bourgs-centres disparaissent petit à petit. Seuls quelques noyaux urbains peuvent se prévaloir de rayonner sur l'espace (voir supra). Ainsi Valencia de Alcàntara n'exerce plus aucun commandement dans le secteur sud-ouest de la province de Càceres ; les *comarcas* des sierras de Montanchez et d'Alcuescar sont tombées définitivement dans l'attraction de la capitale provinciale ; et faute de noyau urbain suffisamment solide, les *comarcas* de las Hurdes, Gata et du Jerte ont respectivement succombé à l'influence de Moraleja/Coria et de Plasencia (R. SANCHEZ ZABALA, 1992).

Malgré tout, les Espagnols se reconnaissent encore dans ces *comarcas* historiques. La preuve en est avec la multitude de Groupements d'Action Locale, nés de la politique européenne dans les années 80. Chaque *comarca* dispose en effet d'un GAL (carte n°92, p 838), financé majoritairement par l'Europe dans le cadre des programmes Leader+ et PRODER II. Basée sur un diagnostic de territoire, une stratégie quant aux axes économiques à privilégier est adoptée par les membres de cette

Un **Groupement d'Action Locale** est une structure responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie de développement pour un territoire rural.

Son action s'inscrit dans le cadre du LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale). Ce dernier soutient les territoires ruraux organisés en PNR ou pays.

association. Cette dernière réunit 50% d'acteurs publics et 50% d'acteurs privés (chefs d'entreprises, syndicats et société civile). Ce sont eux qui décident des subventions à délivrer.

Mais le bilan de la politique d'aides européennes qui s'appuie sur les *comarcas* historiques est à nuancer. Eu égard au faible peuplement et à l'étroitesse de la superficie (carte n°92), nous pouvons nous demander si des moyens

alloués par l'Europe ne sont pas perdus inutilement ? Une telle politique n'est guère durable et le directeur d'ADESVAL (GAL de la vallée de l'Alagon – Coria) prévoit dans quelques années le rattachement de la *comarca* de las Hurdes par exemple à une *comarca* plus importante.

Ce rapide aperçu des *comarcas* historiques était nécessaire pour comprendre le fondement sur lequel reposent les *comarcas* d'aujourd'hui. Depuis la dernière moitié du XXe siècle, ces *comarcas* historiques coexistent avec les *comarcas* "administratives". Bien que reprenant certains traits des précédentes, les *comarcas* "administratives" sont nouvelles dans le sens où certaines régions vont les institutionnaliser.

2) Comarcas administratives et institutionnelles (ou fonctionnelles)

Chaque administration (par exemple, *area de salud*, *partidos judiciales*, etc) possède son propre périmètre, sa propre *comarca*. Le rôle de l'histoire (et donc des habitudes d'achats) et des

services publics quant au renforcement des *cabeceras de comarcas* se retrouve dans cette citation de R. RODRIGUEZ GONZALEZ (1997, p 122) : « *El sentido de comarca, como área de influencia de un núcleo, se desarrolla, en primer lugar, en base a la potenciación comercial de las villas en las pasadas décadas, y, en segundo lugar, gracias a las políticas de descentralización de servicios públicos que tienden a localizar determinados equipamientos (sanitarios, educativos, asistenciales...) en las cabeceras para, desde ahí, atender con ese servicio concreto a una porción del territorio*²⁸⁴ ».

Les *comarcas* "administratives" sont un élément clé dans l'organisation territoriale actuelle de l'Espagne. Elles se fondent sur quatre éléments : le rôle fonctionnel de la petite ville, *cabecera comarcal*, qui fournit biens et services à la population environnante ; une accessibilité correcte qui permet aux populations de l'espace rural d'atteindre rapidement le noyau urbain ; le côté institutionnel de la petite ville qui, bien que n'étant pas reconnue officiellement, est souvent choisie comme siège des administrations ; et enfin, le rôle de l'histoire à travers le sentiment d'appartenance à un même territoire (J. SERRANO MARTINEZ, 1999).

Certaines Régions autonomes ont souhaité aller au-delà de ces *comarcas* "administratives" et créer de toute pièce un échelon supplémentaire, entre la commune et la province : la *comarca* institutionnelle.

a) Les fondements des comarcas institutionnelles

Un bouillonnement institutionnel et administratif intense se produit dans l'Espagne de l'après Franco. De ce bouillonnement naît une nouvelle recomposition territoriale : un Etat moins fort, 17 communautés autonomes, les provinces et les communes. La Constitution de 1978 fait alors référence aux *comarcas* : « *on pourra créer un regroupement de communes dans chaque province*. Art 141 » (K. GABRIEL-OYHAMBURO, 2000, p 27), mais elle reste assez vague quant à leurs attributions et toutes les régions ne l'institutionnalisent pas. Actuellement, seules quatre Régions autonomes ont terminé leur processus de *comarcalisation* : La Catalogne, la Galice, Murcie (art 3.1 ; Constitution de 1992) et l'Aragon (Constitution de 1993).

Pour fixer les limites de ces "nouvelles" *comarcas*, les juristes font appel à des critères classiques, référencés par exemple dans la Constitution andalouse : « *Par loi du parlement andalou, on pourra envisager des comarcas formées de communes limitrophes dans une même province, en tenant compte des caractéristiques géographiques, économiques, sociales et historiques. On demande dans tous les cas l'accord des maires concernés et l'approbation du conseil de gouvernement* » (K. GABRIEL-OYHAMBURO, 2000, p 27). Toujours en Andalousie, les élus locaux ont pu se faire épauler par des techniciens. Ainsi, en 1982, les socialistes andalous ont été influencés dans leur démarche de *comarcalisation* par le géographe Manuel PEZZI. Ce rôle des géographes n'est pas sans rappeler celui de J. HAUTREUX et M. ROCHEFORT dans la mise en place des métropoles d'équilibre dans les années 60, époque où l'aménagement du territoire avait ses lettres de noblesse en

²⁸⁴ La signification de *comarca* comme aire d'influence repose en premier lieu sur le renforcement commercial des villes les décennies passées et en second lieu sur les politiques de décentralisation qui ont tendu à localiser des équipements bien déterminés dans les têtes pour que depuis celles-ci, on rende un service concret à une portion de territoire.

France. Quoiqu'il en soit, les limites des différentes circonscriptions administratives coïncidant assez bien la plupart du temps, la *comarca* institutionnelle les reprend sans grand changement et après concertation au niveau local. Cette nouvelle *comarca* se base en fait sur le bassin de vie.

Cette *comarca* institutionnelle, dont le principe de continuité territoriale est intangible, possède des limites décidées au niveau local. « *Dans un premier temps, la création ou la promotion des comarcas est laissée à l'initiative des municipes de façon à mieux assurer la consolidation des comarcas pionnières. [...] La création des comarcas s'inscrit donc dans un entre-deux entre initiative locale et intervention régionale, entre processus ascendant et démarche descendante. La Région impulse la réforme administrative mais attend du niveau local qu'il prenne ensuite le relais, se structure lui-même en comarca* » (S. CLARIMONT, 2006, p 36). La *comarca* se dote ensuite d'un conseil *comarcal*, chargé d'élaborer une charte de territoire. C'est en cela que les géographes de Pau les rapprochent des pays en France, sachant qu'un pays est peut-être un espace de projet, mais pas du tout un espace de souveraineté. Une fois mises en place, les *comarcas* se voient transférer des compétences de la part des régions, mais chacune est libre de choisir ses compétences.

b) Les enjeux/les finalités des comarcas institutionnelles

En fait, les *comarcas* institutionnelles, et indirectement les petites villes, sont les pièces maîtresses de l'organisation spatiale. D'ores et déjà, l'article de G. VERGNAUD nous renseigne sur trois fonctions précises (2006, p 190) : « *moyen de décentralisation politique et de reconnaissance institutionnelle de certaines réalités historico-géographiques ; instrument de planification et de développement régional ; unité pour obtenir de l'information statistique* ». Mais nous pouvons en identifier quatre autres.

Le but premier avancé est une nouvelle structuration du territoire qui tend vers une gestion plus efficace, c'est-à-dire ***réduisant le gaspillage de l'argent public*** pour n'en faire profiter que les *comarcas* les plus dynamiques (A. HERNANDEZ SANCHEZ, 1989 ; K. GABRIEL-OYHAMBURO, 2000 ; R. RODRIGUEZ GONZALEZ, 2001). « *Desde la óptica funcionalista, lo que se pretende con la comarcalización es encontrar unas estructuras territoriales donde pueda plasmarse la acción o la planificación de la administración. En definitiva, de lo que se trata es de crear unidades territoriales las cuales sean el marco mas idóneo para las inversiones de la administración*²⁸⁵ » (A. HERNANDEZ SANCHEZ, 1989, p 194). Le maintien des services publics est impossible dans les *comarcas* les moins peuplées. Il faut les rationaliser. Ceci nous conforte dans notre idée de "supprimer" le lycée de Lumbrales, dépourvu, entre autres, d'une bonne base commerciale.

Le besoin se fait sentir de créer un niveau entre les municipes et la province (A. HERNANDEZ SANCHEZ, 1989 ; K. GABRIEL-OYHAMBURO, 2000). En effet, l'Espagne souffre encore d'un émiettement communal (la situation est pourtant bien moins grave qu'en France). ***La comarcalisation peut alors servir à réduire le nombre de communes*** et à faire que la *comarca*

²⁸⁵ Dans l'optique fonctionnelle, la comarcalisation est de créer des structures territoriales dans lesquelles peuvent se concrétiser l'action et la planification de l'administration. En définitive, il s'agit de créer des unités territoriales qui soient les plus idéales pour les investissements de l'administration (traduction simplifiée).

devienne l'échelle la plus adéquate pour la répartition des fonds publics. Les communes persistent mais elles n'ont plus aucun pouvoir. En témoigne cet extrait de la Constitution de l'Aragon cité par S. CLARIMONT (S. CLARIMONT, 2006, p 34) : « *La mise en place des comarcas est la condition de la survie institutionnelle, démocratique et représentative des petits municipes dont l'existence en tant qu'administrations publiques de compétences générales est dépourvue de sens* » (Ley 10/1993).

Enfin, pour les géographes espagnols déjà cités dans ce paragraphe, la *comarca* doit servir à **atténuer les déséquilibres territoriaux et freiner la désertification**. Pour eux, les politiques devraient promouvoir des villes dans les espaces en manquant. Mieux encore, la *comarcalisation* est un levier pour sortir du sous-développement et entraîner un développement endogène en "responsabilisant" les acteurs locaux.

c) La comarcalisation en Castille-León et Estrémadure : une réflexion non aboutie au plan institutionnel

Beaucoup de géographes urbains de Salamanque ou de Caceres ont écrit sur une potentielle *comarcalisation* de leur territoire, se faisant force de proposition. Mais en 2010, ce concept novateur ne semble pas s'être encore implanté²⁸⁶. La preuve, en mars 2009, le parti politique *Izquierda Unidad* avait organisé une journée colloque à ce sujet à laquelle participaient des géographes.

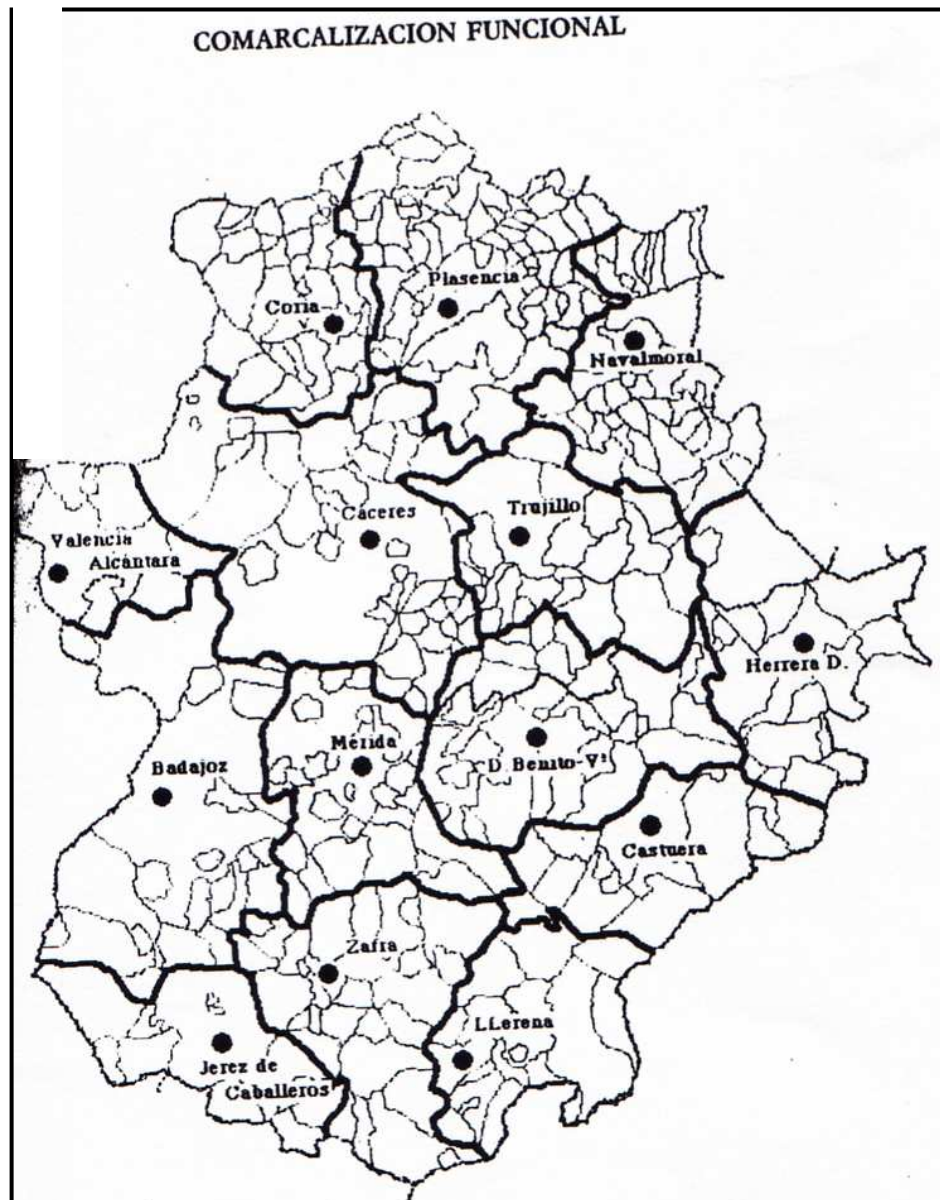
Pour décider du choix des *cabeceras comarcales*, les géographes se basent sur le système urbain hiérarchique actuel (R. SANCHEZ ZABALA, 1991). A. HERNANDEZ SANCHEZ est même plus que catégorique pour la Castille : « *La toma en consideracion de los nucleos urbanos o semiurbanos como lazo de referencia para establecer la delimitacion comarcal, no solo es valida, sino que es el unico procedimiento verdaderamente posible* » (A. HERNANDEZ SANCHEZ, 1989, p 195).

Pour R. SANCHEZ ZABALA, l'Estrémadure souffre d'une organisation urbaine défaillante, les zones les plus défavorisées manquant de centres pour les structurer et les ravitailler : « *El actual sistema no garantiza el desarrollo socioeconómico de todo el territorio, ni la accesibilidad de la población a los bienes et servicios. Sus relaciones estáticas demuestran desviaciones significativas respecto al modelo óptimo de malla regular, por los recursos y las vías de comunicación.* » (R. SANCHEZ ZABALA, 1992, p 304). Pour remédier à ces dysfonctionnements et proposer une nouvelle organisation régionale, il a étudié quels étaient les noyaux urbains les plus choisis pour être à la tête d'une *comarca* (c'est-à-dire ici une circonscription administrative). Au final, et après avoir également pris en compte des critères géographiques et économiques, il a abouti à un découpage de l'Estrémadure en 14 *comarcas* (carte n°93, ci-jointe), pouvant être regroupées en 5 *unidades macro-comarcales*²⁸⁷.

²⁸⁶ En 1996, on rencontrait même un parti politique dénommé « *Partido Comarcal* ».

²⁸⁷ Pour la Haute-Estrémadure, la *macro-comarca* de Caceres rassemblerait les *comarcas* de Valencia, Caceres et Trujillo, et celle de Plasencia, les *comarcas* de Plasencia, Coria et de Navalmoral.

Carte n°93 : Découpage *comarcal* proposé par R. ZABALA pour l'Estrémadure



Source : R. SANCHEZ ZABALA, *Comarcalizacion funcional y ordenacion del territorio en Extremadura*, UEX, 1992, 338 p.

Il ressort de son analyse 14 noyaux majeurs : **Valencia de Alcàntara, Trujillo**, Herrera del Duque, Castuera, Jerez de los Caballeros, Llerena, **Coria, Plasencia, Navalmoral**, Badajoz, **Càceres**, Mérida, Don Benito-Vilanueva et Zafra. Nous retrouvons ici Càceres et les petites villes que nous avons qualifiées de niveau supérieur (voir supra). L'originalité de R. SANCHEZ ZABALA est également de tenir compte de petites villes traditionnelles déchues, comme Valencia de Alcàntara²⁸⁸. Il considère aussi la nécessité de renforcer Trujillo, petite ville inférieure de niveau 1 dans notre hiérarchie. Pour lui, « *la potenciación de estas cabeceras dotará a la región de un sistema urbano más completo, mejor distribuido, en el que el ciudadano estará mejor servido. [...] El nivel comarcal constituiría el nivel último en la descentralización de competencias autonómicas y el primero en la concentración de algunas competencias municipales. Debería estar dotado de aquellos bienes y servicios que la población utiliza más frecuentemente, que le afectan en mayor medida, pero que no pueden existir en cada núcleo de población, principalmente por condicionantes económicos*²⁸⁹ » (R. SANCHEZ ZABALA, 1992, p 305)

A. BAIGORRI, toujours pour l'Estrémadure, propose une autre *comarcalisation*, plus resserrée, avec quatre centres *comarcas* : Càceres, Badajoz, Plasencia et Don Benito-Villa. Mais pour lui, la priorité, avant la *comarcalisation*, est de renforcer la capitale régionale pour atteindre 300000 habitants.

d) Pays et comarcas : une majorité de points communs

La lecture des articles de S. CLARIMONT et G. VERGNAUD²⁹⁰ est très enrichissante, nous permettant de dresser la liste des points communs et des différences entre les *comarcas* ("nouvelle génération") espagnoles et les pays français.

La première analogie concerne le périmètre. Une homogénéité (naturelle, sociale ou économique) et un principe de continuité territoriale doivent prévaloir. Ensuite, ces limites sont fixées au niveau communal pour aboutir à un périmètre de taille restreinte.

La deuxième ressemblance tient à leur rôle dans l'aménagement du territoire. Dans les deux cas, il s'agit d'un regroupement de communes, destiné à en réduire le nombre (cas très extrême en France). Il prend alors place entre la commune/municipale et le département/province. Mais un fait majeur les différencie : les *comarcas* sont appelées à devenir des espaces de souveraineté, un échelon administratif alors que les pays sont purement des espaces de projets.

²⁸⁸ Valencia de Alcàntara est située dans la plus grande zone de production de liège d'Espagne. Son importance économique repose en partie sur ses industries de transformation.

²⁸⁹ Le renforcement de ces centres doterait la région d'un système urbain plus complet, mieux distribué, dans lequel le citoyen serait mieux servi. Le niveau comarcal constituerait le niveau ultime dans la décentralisation des compétences et le premier dans la concentration de certaines compétences municipales. Il devrait être doté des biens et services que la population utilise fréquemment, mais qui ne peuvent pas exister dans chacune des communes, principalement pour des raisons économiques.

²⁹⁰ Tous deux participaient à un colloque à Barcelone le 19 avril 2010 auquel nous n'avons pas pu assister. Nous renvoyons à la lecture des Actes des communications : « Les recompositions territoriales de part et d'autre des Pyrénées : *comarcas* et intercommunalité » (S. CLARIMONT) et « En quête de territoires locaux intermédiaires : l'expérience des pays en Rhône-Alpes et des *comarcas* en Catalogne » (G. VERGNAUD).

Troisièmement, ces deux nouveaux territoires sont, en théorie, délimités en fonction des bassins de vie. « *Territoire cohérent, le pays et la comarcas obéissent à une logique de structuration du territoire autour des petites villes ou villes moyennes voire d'agglomérations* » (S. CLARIMONT 2006, p 35). Malheureusement, comme nous l'avons vu à la fin du Livre III (p 426), dans le sud Massif Central, certains pays sont en discordance avec la loi. Et le sud Massif Central n'est pas une exception : « *Les périmètres des Contrats de Développement Rhône-Alpes [l'équivalent des contrats de pays] révèlent une grande diversité : si certains territoires associent effectivement une ville et son aire d'influence, un assez grand nombre sont construits sur des logiques défensives contre la ville proche. Même dans le premier cas qui correspond bien aux objectifs de complémentarité villes/campagnes, la réalisation d'un projet commun est souvent délicate* » (G. VERGNAUD, 2006, p 202).

Quatrièmement, les compétences exercées par les *comarcas* et les pays sont variables. En Aragon, toutes les *comarcas* ne sont pas tenues d'assumer les mêmes compétences ; en Catalogne, les compétences transférées sont peu nombreuses et souvent en concurrence avec celles des provinces, notamment en aménagement du territoire et en urbanisme (G. VERGNAUD, 2006). Et en France, une grande liberté de choix est permise, entre le développement économique, la valorisation touristique ou une politique d'accueil...

Enfin, les pouvoirs publics ont laissé aux élus locaux une grande liberté pour la mise en place de ces nouveaux territoires. Une couverture totale des provinces ou des départements n'a pas été imposée : « *Le processus de création des comarcas obéit au principe suivant : la progressivité puisque la loi de 1993 [en Aragon] écarte l'hypothèse d'une implantation immédiate et généralisée à l'ensemble du territoire de la comarca* » (S. CLARIMONT, 2006, p 36). Au final, les pays ont rencontré davantage de succès puisqu'il en existe 370²⁹¹ quatorze ans après la Loi Pasqua, dont 346 reconnus, alors que les *comarcas* ne se rencontrent que dans quatre régions autonomes.

Les divergences sont certes peu nombreuses mais trois d'entre elles sont essentielles à retenir. Lors de la présentation des *comarcas* historiques, nous avons souligné le fait qu'elles étaient organisées, dès leurs origines autour de centres urbains. Or cette importance des lieux urbains ne se retrouve pas dans la notion ancienne de pays : « *Etymologiquement, le terme comarca renvoie moins au rural et à l'agricole que le vieux mot pays. Il fait référence plutôt à une communauté de vie, à un certain art de vivre ensemble* » (S. CLARIMONT, 2006, p 34).

En deuxième lieu, une fois la *comarca* établie, les anciennes communautés de communes (les *mancomunidades*) sont appelées à disparaître, leur personnel passant au service de la *comarca*. Mais en France, les communautés de communes persistent, entravant la réflexion autour de projets pertinents et entraînant une nouvelle fois un gaspillage d'argent public.

Une troisième différence distingue les pays des *comarcas*. Elle concerne l'élaboration des projets. Le point de vue des acteurs de la société civile, les avis de "la base" comptent beaucoup en

²⁹¹ 84% du territoire français est couvert et 50% de la population est concernée (ETD).

France. En Espagne, malgré la forte décentralisation, les élus locaux acceptent l'intervention des Régions : « *Le développement endogène a une place plus importante dans le cas des pays, alors que la comarca, dont la création est décidée par les Régions est autant un élément de planification descendante qu'un lieu de rencontre entre acteurs locaux* » (G. VERGNAUD, 2006, p 190). Il faut toutefois relativiser cette affirmation car par le biais des contrats de pays, la Région influe indirectement sur les projets en ne finançant que ceux qu'elle trouve opportuns, quelquefois en désaccord avec les membres du pays. Certaines fois, elle a raison (lorsque les projets sont "bidons" : par exemple, le soutien à une association de défense des singes en Afrique²⁹²) ; pour d'autres, elle a tort, lorsqu'elle ne soutient pas assez la ville-centre.

Enfin, du point de vue de l'ancienneté, les *comarcas* institutionnelles espagnoles sont plus récentes que les pays de la LOADT car ces derniers puisent leurs racines dans les Plans d'Aménagement Ruraux des années 70. Les *comarcas*, elles, n'ont été possibles qu'après la Constitution de 1978, même si le régime franquiste avait expérimenté des *comarcas* pour disposer de circonscriptions administratives davantage en lien avec la réalité économique (G. VERGNAUD, 2006).

Les Espagnols ont eu l'intelligence de se baser sur les bassins de vie pour instituer un nouveau périmètre d'intervention et de planification. C'est ainsi que l'Etat a choisi comme lieu d'implantation des administrations les petites villes vers lesquelles se dirigent le plus intensément les flux de personnes. Par ailleurs, ils ont eu conscience que la polarisation est la solution aux gaspillages de l'argent public et surtout un rempart contre la désertification. V. BIELZA DE ORY l'affirme clairement en 1998 : « *Celle-ci [la polarisation] devrait provoquer un développement économique qui, en fixant la population dans les campagnes, assure la présence du meilleur facteur de protection des agro-systèmes écologiques, c'est-à-dire les paysans eux-mêmes.* » (p 197).

La *comarca* fonctionnelle est intéressante dans le sens où le schéma christallérien n'est pas remis en cause : « *Ils [pays et comarcas] correspondent très largement à une conception christallérienne de l'espace et répondent au souci de dépasser la vieille dichotomie ville/campagne* » (S. CLARIMONT, 2006, p 35). Au contraire, la *comarca* fonctionnelle ne peut que le soutenir puisqu'elle agit en faveur des petites villes. En Catalogne, la quasi-totalité des *comarcas* s'organise autour de villes petites ou moyennes (G. VERGNAUD, 2006). Nous avons à ce titre trouver très pertinents les travaux de R. SANCHEZ ZABALA. Nos propres recherches tendent également à distinguer les noyaux urbains à soutenir en priorité dans une politique d'aménagement cohérente.

Pour l'instant, cette politique n'a pas cours. Les faits le démontrent : structures intercommunales (pays ou intercommunalités) pouvant être en désaccord avec le territoire fonctionnel que dirigent les petites villes, une centralité des petites villes supérieures bafouée par la suppression d'équipements publics et un saupoudrage de l'argent des contribuables dans les campagnes au détriment de la petite ville.

²⁹² Projet proposé par un pays des Pyrénées Orientales.

Mais en France, comme en Espagne, les échelons commencent à s'empiler. « *Union européenne, Etat, communauté autonome, municipalité, auxquels s'ajoutent parfois des syndicats intercommunaux : l'Espagne ne risque-t-elle pas de tomber dans le travers, bien connu en France, de l'abondance des échelons ?* » (*La Gazette des communes*, le 09/06/08).

Entre les désirs et la réalité, il y a un grand fossé. En 1982, le projet de comarcalisation des socialistes andalous échoue à cause de l'hostilité des maires et parlementaires. Dans un article de la RGA en 2000, K. GABRIEL-OYHAMBURO rapporte les propos du Président de l'Andalousie dans lesquels transparaît un phénomène bien connu en France : l'esprit de clocher. Chaque maire souhaite en effet un équipement ; il ne réfléchit qu'au niveau de sa commune plutôt que de penser à un grand projet commun.

Malgré tout, des exemples de réussite se recensent. L'Aragon est un exemple de communauté où la comarcalisation s'est opérée en douceur. La Région a impulsé la réforme administrative et la structuration en comarcas s'est faite au niveau local. Les politiques se sont beaucoup servis de la publicité/communication pour mieux faire accepter naturellement cette nouvelle échelle administrative. En Catalogne, la comarcalisation a été également fort bien acceptée, aussi bien par la base que par les élus. K. GABRIEL-OYHAMBURO y voit une façon de s'opposer à l'Etat central en promouvant à nouveaux les périmètres historiques. Mais là, nous abordons un autre sujet, qui nous éloigne de nos préoccupations de centralité.

Un nombre réduit de noyaux urbains structure la Castille/Haute-Estrémadure. Nous avons donc la démonstration qu'un territoire peut vivre ainsi. La désertification a toutefois entraîné une légère modification du schéma cristallérien. Les petites villes vivent dorénavant grâce à leur propre population locale et parce qu'elles sont soutenues, dans le cadre de l'autonomie espagnole, par les instances régionales. Une telle politique pourrait-elle à l'avenir se formaliser en France ? Elle semble commencer à se développer au travers des préconisations exprimées par le SRADDT Languedoc-Roussillon : « Le rôle des petites villes comme centres de services, relais des grandes villes, mais aussi foyers d'innovation devra être fortement soutenu » (SRADDT Languedoc-Roussillon, p 50). Il est cependant regrettable que dans les faits, en particulier dans les contrats de pays, le SRADDT ne soit pas suivi d'effets. Les maisons de santé sont également des instruments de rayonnement mais encore faut-il les implanter avec cohérence. D'autres équipements urbains pourraient être soutenus de la même manière.

La centralité des villes espagnoles s'épanouit au sein des comarcas, territoires reconnus administrativement dans certaines régions et opérants car ils correspondent à la représentation mentale de la population. Ces comarcas répondent aux mêmes finalités que les structures intercommunales françaises. Mais aboutissent-elles à des résultats identiques ? Malheureusement non. La France a délibérément choisi de passer outre la réalité du terrain, alors que pour la loi, les structures intercommunales devaient reposer sur les bassins de vie qui se créent autour des villes.

Les politiques ont ainsi eu carte blanche pour découper des circonscriptions à leur avantage, en négligeant les aspects économiques et sociaux. Trop de communautés de communes et pays sont formés sans centre. En conséquence, le gaspillage de l'argent public perdure par la faute des politiques. Enfin, en France, l'aversion des campagnes pour la ville est beaucoup plus vive qu'en Espagne. Elles ne veulent pas comprendre que leur maintien passe impérativement par celui des petites villes.

Conclusion du Chapitre 9:

A l'issue de cette analyse des activités économiques des petites villes espagnoles, des idées-clés ressortent. Globalement, la Castille/Haute-Estrémadure est structurée par des petites villes aux activités peu diversifiées. Dans 64% des cas (un pourcentage bien faible par rapport au sud Massif Central), leur économie est dominée par du tertiaire banal (sanitaire, scolaire, commercial). Dans les autres cas, le secteur secondaire l'emporte, hypertrophié par le secteur de la construction. Certes l'activité industrielle présente se réduit à des activités traditionnelles, mais plusieurs petites villes²⁹³ tentent désormais l'aventure, en décalage avec l'histoire des lieux et ceci est une bonne nouvelle. Mais le poids du secondaire dans les petites villes est problématique. D'un côté, il rend les villes fragiles, dépendantes des secousses économiques ; d'un autre côté, il peut consolider la base économique et fournir du travail aux urbains, le tout maintenant le niveau en commerces et services. Au delà, nombre de petites villes misent aussi sur le tourisme, activité novatrice dans ces contrées et apparaissant comme salvatrice pour ces régions longtemps isolées et pointées du doigt pour leur retard économique.

Dans la première partie, nous avons vu que la Castille/Haute-Estrémadure recélait une pléthore de petites villes inférieures de niveau 2. Ces dernières exercent un rôle quasi inexistant dans la desserte commerciale, les niveaux urbains supérieurs s'en chargeant. L'analyse détaillée a montré que les petites villes supérieures et les villes moyennes sont les plus aptes à rayonner vu leur potentiel de commerces anomaux.

La faculté d'adaptation est l'un des points communs entre les petites villes françaises et espagnoles. Outre l'offre commerciale, nous la retrouvons au niveau de l'encadrement du territoire. Le schéma cristallin a survécu à la disparition des bourgs-centres, les petites villes ne vivant qu'avec la population locale. Et ce schéma cristallin est consolidé d'une certaine manière par le fonctionnement des comarcas, centrées sur les points névralgiques de la hiérarchie urbaine.

²⁹³ Par exemple, Naval Moral et Trujillo, « *pequeñas ciudades tradicionales en las que surge un cierto sector industrial* » (A. BAIGORRI, 1995, p 12).

Conclusion du Livre IV

Nous avons trouvé en Castille/Haute-Estrémadure une situation tout à fait comparable à celle observée dans le sud Massif Central. Ces territoires où il n'y avait ni richesse, ni opulence sont devenus des réservoirs de main d'œuvre lorsque les villes se sont développées. Et l'accentuation de l'urbanisation a été beaucoup plus nette et plus rapide en Espagne, l'espace rural étant complètement mort.

Tab n°146 : Répartition des actifs dans les trois secteurs économiques selon les niveaux urbains pour la Castille/Haute-Estrémadure et le sud Massif Central

	Part des actifs primaires dans les petites villes du sud MC	Part des actifs primaires dans les villes castillanes et extremeñas	Part des actifs secondaires dans le sud Massif Central	Part des actifs dans l'industrie castillanes et extremeñas	Part des actifs tertiaires dans les petites villes du sud MC	Part des actifs tertiaires dans les villes castillanes et extremeñas
Villes moyennes (sans Salamanque)	2,7%	2,1%	31,8%	21%	65,5%	76,9%
Villes de 10000 à 20 000 hab	3,3%	16,1% (1)	35,6%	28,5% (1)	61,1%	55,4% (1)
Villes de 5000 à 10 000 hab	4,3%	12,7%	36,2%	35,2%	59,4%	52,1%
Villes de 3000 à 5 000 hab	5,6%	13,3%	34,5%	35,7%	59,9%	51%
Villes de 2000 à 3 000 hab	6%	20,6%	38,7%	29,6%	55,3%	49,8%
Ensemble des petites villes	4,8%	16%	36,1%	32,5%	59%	51,3%

(1) : I 6%, II, 31% et III 63% sans les valeurs spécifiques de Talayuela.

Au final, quelles sont les similitudes et les divergences que présentent les petites villes de nos deux espaces d'étude ? Nombre d'analogies ont été repérées à travers ce livre IV. Une métropolisation démographique s'est produite au niveau des villes de ces deux espaces interstitiels. Ce phénomène, satisfaisant, est contrebalancé par le fait qu'un processus de vieillissement est en cours. Certes, actuellement, les petites villes se démarquent fortement de leur espace environnant par un poids faible des plus de 60 ans, mais la part d'actifs se révèle être importante. *Le papy-boom* ne va pas tarder à gagner ces villes, incapables jusqu'à présent de se renouveler par l'apport de jeunes ou du fait de taux de natalité bas.

Au niveau fonctionnel, les petites villes de Castille/Haute-Estrémadure montrent un visage tertiaire, ce qui n'est guère original pour des villes d'un pays développé et européen. Ce secteur tertiaire ne cesse de se renforcer par le développement de l'économie résidentielle, par l'essor de tourisme et il continue sa modernisation en accueillant de nouvelles formes de vente (les grandes surfaces). Globalement, en France comme en Espagne, la part de l'industrie augmente en fonction de la décroissance de la ville et celle du tertiaire diminue. Dans le détail, nous voyons que les industriels

sont confrontés aux mêmes handicaps et les solutions pour y remédier reposent sur les mêmes principes (améliorer l'accessibilité, favoriser l'émergence de réseaux informels, etc).

Une autre ressemblance concerne le schéma christallérien. Dans les deux cas, la base de la hiérarchie se compose d'une multitude de très petites villes. Mais dans les faits, et après l'analyse des zones d'influence, il est patent que le schéma christallérien s'est adapté au territoire et s'est resserré sur le haut de la hiérarchie. Les petites villes vivent essentiellement de leur population locale. Il faut donc rendre attractifs les lieux urbains en priorité.

Les similitudes s'arrêtent là. Des nuances apparaissent entre les exemples espagnols et français. En premier lieu, le concept de bassin d'emploi n'existe pas en Castille/Haute-Estrémadure, du moins au niveau des petites villes, tant la population travaille là où elle réside. La centralité est alors obtenue par le fait qu'elles fournissent des produits anomaux et des services.

En second lieu, bien que le tertiaire domine dans 64% des cas, il se maintient à une valeur beaucoup plus faible que dans le sud Massif Central. La faute en incombe à la présence d'un secteur primaire important et à la survivance d'agrovilles. Quant au secteur industriel, il part quasiment du néant. Rares sont les exemples d'industries héritées du passé comme celle du textile qui subsiste à Béjar.

En troisième lieu, les petites villes de niveau supérieur représentent, associées aux petites villes inférieures de niveau 1, les centres privilégiés des *comarcas*. Ces coopérations intercommunales ont été nouées avec plus de logique qu'en France, d'où un fonctionnement plus opérationnel et cohérent. Toujours dans le cadre de l'encadrement de l'espace, force est de noter l'incroyable équipement sanitaire au regard de la situation française. Les *Juntas* jouent un rôle très important dans le maintien de ces activités dans les petites villes, mais d'autres domaines sont assistés (cf. le soutien aux lycées ou encore le soutien de l'abattoir de Béjar). Dans le nord du pays, elles soutiennent des clusters (SPL) ; en Andalousie, la *Junta* consacre 3,4 milliards d'euros à la R&D et multiplie le nombre de pépinières d'entreprises (N. BARON-YELLES, 2009). Cela nous amène à réfléchir aux rôles de nos propres Régions. Ces dernières, en charge de l'aménagement du territoire, sont les collectivités territoriales les plus à même de soutenir les petites villes. Cette aide pourrait notamment se traduire dans les contrats de pays. Or, jusqu'à présent, on aboutit à une dilapidation des fonds publics car sont aidées des communes ne remplissant aucun rôle dans l'aménagement du territoire ! Trop de villages, de petites villes inférieures de niveau 2 sont subventionnées, alors qu'elles ne représentent pas le maillon le plus fort dans l'aménagement, "détournant" ainsi une partie de l'argent qui pourrait servir à d'autres unités urbaines plus pertinentes.

Il faut toutefois relativiser le rôle que nous voudrions que les Régions assurent car plane le spectre d'un accroissement des inégalités régionales. Les petites villes ne pourraient alors pas être assistées de la même manière.

Finalement, et malgré une tendance plus favorable aux échelons supérieurs de la hiérarchie, les petites villes peuvent rêver d'un avenir plus rose avec l'arrivée de nouvelles pratiques sociales. Ce sentiment ressort de divers articles d'auteurs espagnols. V. BIELZA de ORY pense, par exemple, que la population des grandes villes recherchent de nos jours des espaces plus "naturels". J. SERRANO MARTINEZ rejoint ce point de vue, en soulignant la répulsivité actuelle de la grande ville : « *Ya no se valora la ciudad como el lugar ideal para residir* » La conséquence de ceci est un essor progressif de la périurbanisation, une mythification des terres d'origine, et pourquoi pas à l'avenir un regain d'intérêt pour les petites villes.

Notre travail s'inscrivant dans une logique européenne, il est plaisant de rappeler qu'une coopération France/Espagne est déjà à l'ordre du jour. Croyant en leur avenir, les petites villes espagnoles et françaises aspirent à remplir un rôle essentiel dans l'encadrement de l'espace. En juin 2006, les élus de ces entités urbaines se sont rencontrés et de leurs discussions est ressorti un décalogue, soulignant les points communs et les aspirations de petites villes européennes.

Les 10 préoccupations et souhaits des petites villes franco-françaises

1. Compte tenu de la **difficulté de notre identification par rapport aux grandes villes et aux communes dites rurales**, nous souhaitons rendre visibles notre espace et notre identité dans le cadre de politiques spécifiques adaptées à notre taille et à notre mission d'aménagement ;
2. De ce point de vue, nous sommes amenés à assumer des tâches qui dépassent largement les moyens financiers dont nous disposons pour mettre en œuvre les compétences qui nous sont reconnues tant au niveau national qu'europpéen. Ceci se vérifie encore plus pour ce qui est de l'attribution des soutiens financiers de l'UE. **Pour faciliter les comparaisons entre pays, il serait souhaitable de disposer au moins d'un cadre comptable de référence ;**
3. Notre vocation d'acteurs efficaces doit s'appuyer sur une capacité suffisante d'investissement local dans nos territoires et non pas sur l'aide exclusive ou exceptionnelle d'autres institutions. **Dans un processus inévitable de concentration économique, les petites villes doivent être capables d'agir avec l'efficacité publique qu'elles ont toujours démontrée ;**
4. **Nous souhaitons être reconnues comme acteurs institutionnels en matière de politiques sociales** puisque nous assumons déjà de fait ces compétences avec efficacité et responsabilité. Notre engagement dans ce domaine est celui de la mise en œuvre de mesures adaptées aux territoires qui répondent aux situations concrètes vécues dans nos communes sans aucune exclusion et aux besoins de nos concitoyens ;
5. L'engagement de **garantir la qualité de vie nos habitants et de ceux des communes qui nous entourent dans le respect d'un environnement global** a été remis en question par les tensions sociales apparues ces dernières années. Nous souhaitons donc que notre **présence soit reconnue dans les organismes de planification** afin de pouvoir collaborer aux processus de répartition budgétaire et d'y défendre le point de vue de nos concitoyens ;
6. La nature des pouvoirs locaux avec légitimité démocratique doit être respectée et même encouragée pour pouvoir continuer à bénéficier de l'aide des instances intermédiaires où les politiques de coopération bénéficient des mêmes composantes de légitimité, responsabilité et proximité à l'égard de nos concitoyens ;

7. Nos anciennes traditions doivent cohabiter avec les réalités nouvelles, nous avons besoin des autres sans pouvoir nous abriter derrière nos frontières. **Le dernier demi-siècle a changé la composition et les caractéristiques de nos habitants.** Nous souhaitons nous enrichir de la culture de tous sans perdre notre identité. De l'échange et de la cohabitation pourront émerger des modèles réussis si nous avons la capacité de les intégrer dans le cadre de l'autorité et de la responsabilité que nous exerçons ;
8. **Le chemin parcouru, l'histoire, la situation propre à chacune de nos villes font aussi partie d'un processus général : vieillissement de la population, perte d'actifs...** Nous devons donc trouver des solutions pour gagner le pari collectif du bien être social. Il est temps de faire participer à l'élaboration des réponses globales dans le domaine social, les associations citoyennes de plus en plus actives dans nos petites villes ;
9. Soumis à **l'inévitable processus de tertiarisation**, nous devons trouver une voie originale pour nous spécialiser, innover, prendre des risques et intégrer les nouveaux habitants avec ceux qui sont là depuis toujours, avec leur culture, leurs coutumes et leurs demandes de services. Ceci exige des moyens ;
10. Nous voulons enfin faire vivre l'esprit européen dans nos communes, participer au renforcement des territoires sur la scène européenne et intégrer les acquis communautaires européens dans nos actions publiques, dans le respect de nos identités et dans celui du principe de subsidiarité. Néanmoins, nous tenons à exprimer certaines réserves quant au renforcement du marché intérieur et aux stratégies de la libre concurrence qui peuvent mettre en difficulté notre rôle de collectivités locales prestataires de services publics et moteurs de proximité sans disposer nous-mêmes des réponses appropriées.

Source : www.apvf.asso.fr

Ce décalogue souligne bien la difficulté pour les petites villes des deux côtés des Pyrénées de se distinguer des autres niveaux urbains. Notre recherche a tenté de contribuer à un éclaircissement de cette notion et nous ne pouvons que nous réjouir de leur désir d'harmoniser les données statistiques à un niveau européen. Ce texte commun recense les problèmes auxquels elles sont confrontées et que nous avons mis en lumière au cours des lignes précédentes : difficulté à renouveler leur population, départs d'actifs, effets négatifs de la métropolisation économique... Elles se soucient du processus de tertiarisation, à juste titre, car l'industrie peut venir compléter un panel d'activités. Mais l'innovation est le maître-mot de toute réussite. Enfin, les petites villes françaises et espagnoles se placent indubitablement dans la perspective du développement durable en promouvant leur rôle dans les pratiques sociales, en s'engageant dans des politiques urbanistiques pour améliorer le cadre de vie de leurs citoyens et en se proposant comme partenaires dans une politique d'aménagement cohérente, portant une urbanisation réfléchie.

CONCLUSION GENERALE :

SOUTENIR LES PETITES VILLES
UNE PROFESSION DE FOI

« *Peur des villes et passéisme rural entretiennent des utopies dangereuses. Il y a urgence à instituer la ville sur son nouveau territoire, le pays ou la région urbaine* » (M. WIEL, 1998, p 106). C'est ce que nous avons essayé de faire, modestement, en nous focalisant sur la petite ville, « *parent pauvre de la géographie urbaine* » (J. Ch. EDOUARD, 2008, p 4). Notre hypothèse centrale récusait la vision pessimiste que beaucoup avancent lorsqu'ils parlent de ces entités urbaines situées dans les espaces "interstitiels", "fragiles" suivant les propos. Et nos recherches nous ont donné raison. Certes, les petites villes sont situées dans des espaces aux handicaps nombreux mais cela ne signifie pas qu'elles soient entachées des mêmes difficultés. Ressort alors l'importance des échelles dans tous travaux scientifiques. De plus, les points négatifs soulignés sont-ils vraiment des handicaps ? Ne sont-ils pas surmontables ?

Le Livre I a contribué à montrer que la petite ville des espaces interstitiels n'est pas restée à l'écart des processus démo-spatiaux, sous-tendus par la mobilité. « *La ville n'est plus définie aujourd'hui dans sa matérialité par la coupure, jadis forte, avec les faubourgs et le plat pays environnant* » (Y. GRAFMEYER, 1994, p 12). Or beaucoup ne l'acceptent pas encore. Peut-être ne veulent-ils pas se l'avouer, désirant encore croire au temps où il y avait d'un côté la campagne et de l'autre la ville. Pour parvenir à une nouvelle vision du monde urbain, Y. CHALAS a dû aller au-delà de ces anciennes perceptions : « *Notre conception de la ville est étroitement liée à notre mode de vie. Or ce mode de vie a évolué à une vitesse telle que la conception de la ville dont nous avons hérité ne peut plus se développer en symbiose avec lui* [citation de J HABERMAS, 1986]. *Cette conception de la ville dont nous avons hérité est précisément celle de la ville d'hier, dotée de tout un arsenal de concepts, de critères, de références, d'images et de métaphores. Bref, penser et dire la ville, c'est d'abord penser et dire la ville d'hier, soit par réflexe, soit par facilité* » (Y. CHALAS, 2000, p 90). Le problème est que ces visions passéistes influencent d'une manière néfaste toute politique d'aménagement cohérente. La difficile concordance entre les périmètres institutionnels et fonctionnels en atteste. Pourtant, « *plus que la gestion de l'existant, les politiques de développement doivent désormais prendre en compte l'émergence de nouveaux territoires fonctionnels qui dépassent l'ancien clivage villes/campagnes et transcendent les limites administratives* » (E. BORDESSOULE, 2006, p 80).

Ce Livre I rentre complètement dans le cadre de travaux d'Y. CHALAS. Nous avons montré que la petite ville d'aujourd'hui s'est dilatée et possède une auréole de banlieue et de communes périurbaines. Les habitants des banlieues se reconnaissent eux-mêmes dans ce système puisque 60% affirment appartenir à la petite ville. Un tel pourcentage est important lorsque l'on sait que l'intensité de l'ancrage spatial individuel conditionne la consistance territoriale et l'existence même de tout un territoire. Analysant les villes avec un œil averti, nous avons désormais un regard concret sur l'urbanisation du sud Massif Central. Ce dernier n'est pas si en retard puisque le taux d'urbanisation du cœur même du massif s'élève à 60%. 73 villes dont 62 petites villes quadrillent ce territoire. Elles en représentent 85% des noyaux urbains. Cependant, en terme de population, les petites villes

s'effacent devant l'importance des autres niveaux urbains. Ainsi, en 2006, les 11 villes moyennes du sud Massif Central abritent 58% de la population urbaine, les 62 petites villes se partageant les 42% restants.

Du **livre II** basé sur les aspects démographiques et fonctionnels est ensuite ressortie l'idée-force d'une certaine durabilité des petites villes. N'oublions pas qu'en fin d'introduction générale, nous avons précisé que plusieurs élus des petites villes leur reconnaissent un rôle précis dans le développement durable, sous l'angle de la cohésion territoriale. D'un point de vue démographique, les petites villes affichent lors du dernier recensement une véritable vitalité ; 78% sont en progression, notamment les plus de 5 000 habitants.

Cette question de la démographie cache un dilemme fort bien posé par J-L. ROQUES. « *Croître ou rester stable ?* », telle est la question. Se renforcer démographiquement est symbole de modernité. « *Rester petit, c'est demeurer dans la tradition* » (J-L. ROQUES, 2010, p 113). Une masse importante de citoyens est aussi un moyen de s'imposer sur la place publique avec un levier de pression plus fort. Enfin, passé un certain chiffre de population, les dotations financières de l'Etat augmentent. Malgré tout, la progression démographique doit être limitée dans le sens où une vague trop importante de nouveaux habitants bouleverse les fondamentaux des petites villes. Les risques de désintégration spatiale comme d'atomisation sociale sont grands, sans compter la recrudescence des faits de délinquance (J-L. ROQUES, 2010, p 127-129).

Pourtant, le souhait de nombreuses petites villes est bien d'accroître leur population, notamment par le biais désormais de l'économie résidentielle et non plus par des activités productives. « *Des petites villes tournent le dos à toute ambition industrielle, se gardent bien de créer une zone d'activité et affichent leurs atouts pour attirer de l'habitat pavillonnaire* » (J-P. LABORIE, 2005, p 6). Ce tournant vers l'économie résidentielle est-il le bon ? A plusieurs reprises, et en nous basant sur l'avis expert de P. VELTZ, nous avons fait part de nos doutes.

Quoi qu'il en soit, entre 1999 et 2004, l'évolution des emplois suit quand même une pente positive. 88% des villes bénéficient d'un marché du travail florissant, et ceci ne peut qu'être de bon augure. « *Outre la croissance des logements, la progression des emplois disponibles, parallèlement à celle des populations, constitue une bonne garantie et souvent une condition nécessaire à leur maintien durable* » (S. DUBUC, 2004, p 72). A cette croissance globale des emplois, nous pourrions associer la durabilité des commerces. Plus qu'une véritable défection, la diminution de 10% des commerces renvoie plutôt à une adaptation à la société actuelle. Grâce aux emplois, différents types fonctionnels de ville ont été isolés, prouvant une nouvelle fois que les petites villes des espaces interstitiels s'intègrent parfaitement au tableau général des villes. Des villes administratives côtoient des villes touristiques qui s'ajoutent aux traditionnelles villes commerciales et industrialisées. Ces villes industrialisées représentent plus de 50% de l'échantillon, soulignant, comme d'autres auteurs l'ont fait avant nous, leur première spécificité. Cette activité maintient la population sur place grâce à l'offre d'emploi ; c'est pourquoi il est utile de la soutenir en priorité.

En réalité, les petites villes du sud Massif Central représentent des oasis de bonne santé démographique au sein d'étendues désertiques. Cela ne doit guère étonner ; les déserts sont vivants, même si les densités y sont très basses. Quant à la définition de J. LEVY et M. LUSSAULT concernant les oasis, elle s'applique fort bien à nos petites villes des espaces interstitiels. « *Oasis désigne la position spécifique de lieu de rencontre isolé, à la croisée des chemins qui sillonnent le désert. A ce moment de la définition, la métaphore s'empare de l'objet, étendant le concept à partir d'un noyau bâti sur les contrastes : l'eau et l'aride, la présence ou l'absence, la vie et la mort. [...]* Les oasis ne sont pas que des centres de cultures. Ce sont fondamentalement des villes » (2003, p 672).

Dans le **Livre III**, nous avons abordé la question de la centralité des petites villes. Cette problématique étant très large, nous avons dû l'aborder sous divers angles. Tout d'abord a été mis en exergue leur rôle dans l'encadrement de l'espace. Les petites villes sont fondamentales, tant dans l'approvisionnement commercial que dans l'offre d'emploi ou l'encadrement scolaire et hospitalier. Nonobstant, force est de reconnaître que toutes n'accèdent pas au rang de "structuratrices" de l'espace. Les petites villes que nous avons définies comme inférieures de niveau 2 représentent des petites villes déchues, ne s'assimilant guère plus qu'à des bourgs-centres. Le rôle de certaines petites villes inférieures de niveau 1 est également à mettre en doute.

Même si actuellement, les petites villes, notamment les plus importantes, se portent bien, elles subissent depuis quelques années les contrecoups de la métropolisation économique et les attaques de la part des pouvoirs publics, contraints à faire des économies et à supprimer certains équipements. Tout le monde a les mêmes besoins mais on ne peut pas les mettre partout. Il est urgent de repenser l'ensemble des équipements publics en tenant compte de la répartition spatiale de la population et d'une manière concertée. Pour rendre la disparition des équipements moins traumatisante, l'Etat, en collaboration avec les collectivités territoriales, pourrait proposer en parallèle des nouveautés, comme de nouveaux système de déplacements afin de mettre les habitants en relation avec ces services désormais plus éloignés (taxis, bus). Certaines Régions y pensent déjà, comme le Languedoc-Roussillon (Direction aménagement du Territoire) mais la mise en place du Transport A la Demande (TAD) bloque au niveau de la Direction Transport.

Au terme de l'analyse du potentiel, ancien et actuel, des petites villes et de leur pouvoir de commandement, il ressort qu'un schéma cristallérien caractérise encore le sud Massif Central. Nous sommes donc en désaccord avec Frédéric SANTAMARIA qui relativisait la pertinence du schéma de CHRISTALLER : « *sa pertinence pour une réflexion concernant l'aménagement actuel du territoire mérite d'être discutée* » (1999, p 454) et avec V. JOUSSEAUME qui critique sa validité actuelle pour analyser les espaces ruraux (G. DORE, 2004, p 115). Nous reconnaissons toutefois qu'il a subi des modifications, notamment à sa base, en lien avec les basses densités et la diminution de la population. Les petites villes sont devenues le moteur essentiel du système tout entier ; elles n'ont plus guère besoin de la population de leur zone d'influence secondaire.

Sans soutien, les petites villes ne pourront guère résister aux "assauts" qui affaiblissent leur base économique. Leur environnement doit être solidaire et cette solidarité peut s'affirmer au sein des pays. Le principe de polarisation des équipements dans une petite ville est la condition *sine qua non* au maintien d'espaces ruraux vivants. [Les approches en terme de polarisation] « *reposent sur l'idée-force qu'il faut des activités motrices concentrées, et de grande dimension, pour générer de la croissance dans l'espace, par propagation et effets induits, à partir de ces pôles. Dans cette conception, l'existence de pôles est une condition fondamentale du développement régional* » (F. AUBERT, D. LEPICIER, Ph. PERRIER-CORNET, 2002, p 81). La création de pays permet d'associer espace urbain et espace rural dans un même projet économique cohérent. Nous passons alors au concept de ville-pays que la loi ne favorise peut-être pas assez. Jacques CHARRIE définit assez clairement cette notion : « *La ville-pays correspond à une forme territoriale émergente, dotée d'un projet, prenant en compte la mobilité et l'attraction ainsi que l'appartenance à des réseaux. Elle se fonde sur le rôle moteur de la ville, s'inscrit dans un territoire hétérogène et possède la capacité d'entreprendre* » (1996, p 112). Alors que le chercheur bordelais appuie sur le rôle de la petite ville, le sociologue J. BEAUCHARD, lui, modifie la centralité, ce qui nous laisse plus sceptique : « *La ville-pays offre une alternative à la métropolisation en ce sens qu'elle tient les vides centraux pour références spatiales majeures. [...] Les vides, telles les agoras antiques ou les places centrales des villes médiévales, sont des lieux symboliques de protection de l'imaginaire, constitutifs de la centralité. Le sens de la ville-pays repose sur ce point de vue, qui met le plein en marge et le vide au centre.* » (1996, p 10). Quoiqu'il en soit, cela ne change rien au fait qu'espace rural/espace urbain doivent s'associer, confrontés tous deux aux enjeux d'aménagement et de développement durable que sont la question de la centralité, de la gestion des espaces fonciers, de la maîtrise de l'étalement urbain... Et pour mieux faire face à ces enjeux, il est indispensable que la démarche pays soit complémentaire de celle d'un SCOT. La vocation du pays est d'élaborer et de coordonner la mise en œuvre d'un projet de développement, dont le SCOT représente la traduction spatiale. Le projet du pays doit intégrer les enjeux du développement durable et le SCOT permet de les décliner de manière opérationnelle²⁹⁴.

Coopérer est le maître-mot de la survie des petites villes, et cette coopération prend différentes formes (coopération intercommunale dans les pays, coopération au sein des SPL...).

Le **Livre IV**, enfin, nous a incitée à relativiser la vision actuelle que nous pouvions avoir de l'urbanisation du sud Massif Central et nous a permis de réfléchir à sa situation future, à travers le prisme des expériences espagnoles. Les secteurs de Castille et de Haute-Estrémadure représentent des cas extrêmes d'espaces interstitiels et nous pourrions penser que la situation d'aujourd'hui là-bas préfigure celle du sud Massif Central dans quelques années. Comme l'avaient déjà montré C. JAMOT et J-Ch. EDOUARD dès 2001, la révolution des bourgs-centres est déjà faite en Espagne, n'empêchant

²⁹⁴ QE n° 13570 de J-P. PLANCADE ; JO Sénat du 08/07/2010.

pas les petites villes d'être dynamiques et de bien tenir l'espace. De surcroît, le modèle christallérien s'est s'affiné avec la diminution générale des populations rurales.

Les plus petites villes ont disparu mais celles de niveau supérieur ont reçu l'aide des pouvoirs publics, notamment de la part des *Juntas*. Par le biais de l'intercommunalité, les petites villes supérieures ont su se rendre indispensables. L'évolution extrême de la hiérarchie urbaine avec uniquement des villes moyennes et des petites villes supérieures qui font souvent office de premier contact avec le monde urbain ne semble pas émouvoir en Espagne. Mais les Français, très (trop) attachés à leurs racines rurales, sont-ils prêts à accepter cette situation ? Il faudrait une bonne dose de pédagogie pour leur faire comprendre que la seule solution pour conserver un semblant de vie humaine dans leurs campagnes est d'abord de mieux soutenir les petites villes. Au final, et à lumière des exemples espagnols, se pose la question du traitement des petites villes inférieures de niveau 2, voire 1, en France. Faut-il continuer à subventionner les équipements qu'elles demandent, plutôt que de les concentrer dans l'agglomération voisine plus importante ? Ne doivent-elles pas se faire une raison : sur le plan économique, leur rayonnement est quasi inexistant. Mieux vaut donc qu'elles privilégient leur statut de banlieue-dortoir pour certaines, en agrémentant leur cadre de vie. De plus, cela permettrait de voir apparaître de nouveaux métiers tels les services à la personne.

Il est très satisfaisant que les petites villes européennes s'unissent au sein d'un réseau²⁹⁵. Confrontés aux expériences étrangères, les élus des petites villes françaises vont se rendre compte que des perspectives d'avenir existent. Déjà, la compétitivité, maintes fois décriée, est mise en avant, collectivement et ouvertement : « *Pour les élus des petites villes européennes, si la compétitivité est un atout incontesté pour les territoires, la notion de solidarité doit aussi intégrer les futurs programmes européens pour assurer un développement harmonieux et équitable de l'espace européen* » (Réponse du réseau européen des petites villes à la consultation de la Commission Européenne sur la cohésion territoriale, www.apvf.asso.fr).

A l'issue de notre travail et après ce bref rappel des principaux enseignements de cette thèse, nous souhaiterions ouvrir le débat sur l'urbanisation actuelle et le développement soutenable²⁹⁶. Notre position est claire : les petites villes sont une alternative à l'urbanisation massive. Et ce n'est pas être anti-urbain que de soutenir les petites villes. Bien au contraire ! Une urbanisation réfléchie est une urbanisation durable dans le sens où elle décongestionnerait les plus grands centres urbains et où l'environnement et les citoyens seraient au cœur des préoccupations. En cela, nous appuyons les dires de J. LEVY : « *Si la France est complètement urbanisée – et elle l'est – ne vaut-il mieux pas qu'elle le soit proprement, c'est-à-dire avec de vraies villes et non, comme dans les agglomérations nord-*

²⁹⁵ Ce réseau réunit l'Association des villes et communes allemandes (DstGB), la Fédération des collectivités locales de Hongrie (TÓOESZ), l'Association des petites villes hongroises (KÓOESZ), l'Association des villes de Roumanie (AOR) la fédération espagnole des communes et provinces (FEMP) et l'APVF. Il se veut une instance d'échange et de concertation entre associations d'élus sur des problématiques communes et spécifiques aux petites villes.

²⁹⁶ Terme préféré à celui de durable car l'ensemble des parties concernées (citoyens, entrepreneurs, espaces naturels) doivent y trouver leur compte. Il ne faut pas tomber dans l'extrémisme.

américaines²⁹⁷, en de monotones banlieues interminablement étirées. » (1994, p 8). Dans la même année, et malheureusement, sans concrétisation, la Revue *Urbanisme* mettait tous ses espoirs dans les petites villes avec un titre percutant : *Les petites villes viennent au secours de l'aménagement du territoire*, et de détailler dans le texte ses attentes : « Aussi peut-il être tentant en plein débat sur l'aménagement du territoire, de confier au logement dans les petites et moyennes villes une double mission : contribuer au rééquilibrage de la population et des activités sur l'ensemble du territoire et desserrer l'étau qui étouffe l'offre nouvelle, dû à la faible mobilité résidentielle des Français » (*Urbanisme*, 1994, p 10). Quinze plus tard, et davantage placée dans l'optique du développement durable que dans celle de l'aménagement du territoire, la vision d'une ville à taille plus humaine, se profile de nouveau. Les urbanistes, comme B. LENSEL du Grand Lyon et président d'Urbanistes des Territoires, y travaillent : « Plus que centraliser de plus en plus (agglomération grandissante), nous pensons qu'il vaut mieux rechercher l'équilibre ville-campagne et structurer le territoire que de le laisser filer. Offrir des loisirs, de la culture, des trajets domicile-travail plus courts correspond mieux aux objectifs du développement durable » (B. LENSEL, 2010, *La Gazette des communes*, spécial « Vers la ville post-carbone », 31/05/10, p 9). Or qui mieux que les petites villes peuvent correspondre à ce souhait ? Par ailleurs, les petites villes, dans le cadre des structures pays, sont les plus à mêmes de maintenir une cohésion territoriale et sociale. En cela, elles correspondent bien à une autre définition que certains auteurs se font de la durabilité. « Une ville durable est une ville qui se réapproprie un projet politique et collectif » (C. EMELIANOFF, 2007, p 28²⁹⁸).

Mais avant d'aboutir à cette urbanisation "idéale" (encore faut-il qu'il en existe une), deux préalables sont nécessaires : une politique volontariste d'aménagement et un renforcement des Régions. L'idée d'une politique volontariste d'aménagement n'est pas nouvelle ; nous la retrouvons en effet dans les écrits de R. DUGRAND, en 1963. Ce dernier préconisait une politique de sélection des centres urbains afin de lutter contre des concurrences sans lendemain et *in fine* renforcer l'armature urbaine de base. Malgré sa longueur, nous tenons à mettre en valeur ces propos tant ils sont encore d'actualité. « Diminuer l'intensité des concurrences intercitadines est indispensables, mais cela suppose nécessairement dans un pays où il y a pléthore de villes, que certaines d'entre elles rétrogradent dans l'échelon de la hiérarchie urbaine. Ainsi aménager paraît à nouveau synonyme de mutiler. Qu'on ne s'y trompe pas pourtant. Il ne saurait être question de diminuer le taux d'urbanisation général du pays. Moins d'agglomérations intermédiaires sans doute, mais à condition que les autres aient leurs infrastructures complétée et même renforcée, et que l'armature urbaine faite de centres hiérarchiques relayant les capitales régionales, soit encore plus fortement établie.

²⁹⁷ Cette vision risque de changer car les Etats-Unis semblent vouloir revenir aux petites villes. Un article du Monde du 12/09/09 nous apprend que dans certaines villes (ex de la ville de Flint, au nord de Détroit), on rase des quartiers résidentiels (logements abandonnés à cause de la crise) pour les rendre à la nature afin de mettre leurs efforts sur le centre-ville. B. OBAMA veut étendre cette expérience à l'ensemble du pays. La personne chargée de cette mission va notamment se baser sur une étude concernant la revitalisation des vieilles cités industrielles.

²⁹⁸ EMELIANOFF C., Qu'est-ce qu'une ville durable, *Problèmes politiques et sociaux*, n°933, 2007, pp 27-28.

Naturellement cette intervention dans les mécanismes de la vie économique est particulièrement délicate. Elle ne peut en effet manquer de léser certains intérêts privés et ne doit dans ces conditions se justifier qu'au nom de l'intérêt général. Il semble que la façon la plus rationnelle de la conduire, serait de tenir largement compte de la hiérarchie et des tendances d'évolution du réseau urbain actuel. [...] Quant au choix des agglomérations propres à assumer ces divers rôles, il devrait s'inspirer largement du développement démographique. [...] Point non plus de réseau dessiné à l'avance. S'il n'y a aucune hésitation à reconnaître les villes devant jouer le rôle de centres régionaux, au fur et à mesure où l'on descend dans la hiérarchie urbaine l'alternance sera de plus en plus grande entre des organismes de force sensiblement égale. Il sera même nécessaire, ici d'officialiser l'existence d'un doublet urbain et de répartir entre deux cités indissolublement liées l'une à l'autre les attributs décernés à une même agglomération, là de tenir compte d'un trop grand éloignement et de créer une annexe du centre principal » (R. DUGRAND, 1963, p 543).

Tout au long de cette thèse, nous nous sommes efforcée de montrer que certaines villes avaient plus de chance que d'autres de résister à « *la modernité* » pour reprendre l'expression de Roques. Hausse démographique, emplois en progression, solide zone de commandement sont autant d'éléments positifs. A l'inverse, certaines villes avec souvent moins de 3 500 habitants, quelquefois à proximité de petites villes plus importantes, et sans influence marquante, sont vraiment à leur crépuscule. Et il est des plus raisonnable de ne pas les aider. Nous comprenons fort bien que ces propos peuvent choquer mais il en va de la vie des autres petites villes et de l'ensemble des espaces interstitiels. Agir et renforcer les pôles les meilleurs afin de sauver l'ensemble, choisir au nom de l'intérêt collectif (et donc écarter comme dirait M. HIDALGO dans un autre domaine...), c'est préserver l'avenir et, tout simplement, aménager. Il ne s'agit pas de vider les campagnes mais d'en renforcer ses principales portes d'entrées. Il faut admettre la nécessité d'une polarisation pour fixer la population dans ces espaces ! « *Disperser les équipements n'est pas forcément les rendre plus proches, plus efficaces pour tous. Il faudrait, dans nos contrées latines, cesser d'avoir la hantise d'un exode rural (largement révolu !) amenant inéluctablement à la peur du vide humain relatif (la désertification). Ce sont des visions passéistes, reposant sur des principes religieux et moraux de la recherche du paradis rural perdu, amplifiés par la crise identitaire de notre société, qui nient la réalité et refusent viscéralement l'idée même de ville, assimilée au mal et à la destruction des valeurs traditionnelles.* » (C. JAMOT, A. ODOUARD, 1999, p 183).

Le gouvernement pourrait profiter des débats sur la réforme territoriale et les finances publiques pour réfléchir à une politique cohérente d'équipements. Même l'opposition en est consciente : « *La défense des services publics est absolument indispensable mais pas les services publics tels qu'ils sont organisés aujourd'hui. [...] Est-ce raisonnable de maintenir un collège d'une centaine d'élèves ?* » (R. SAVY, ancien président PS du Conseil Régional Limousin interrogé par *La Montagne*, 24/11/09). Dans les espaces à faibles densités, après une sélection réfléchie des centres urbains, les aménageurs devraient réactiver un schéma christallérien, renforçant par la même les pays. Le maintien du niveau urbain "petite ville supérieure", voire le renforcement de petites villes

inférieures de rang 1 lorsque les petites villes supérieures font défaut, éviterait le dépeuplement rural et servirait à faire des ces dernières une véritable interface entre le milieu rural et des villes plus importantes.

Une lueur d'espoir apparaît alors à la lecture des dernières préconisations de la DATAR/DIACT énoncées dans son dernier ouvrage, *Une nouvelle ambition pour la France*, paru fin 2009 : « *Si les métropoles apparaissent aujourd'hui comme le moteur de la croissance nationale, il faut veiller à ce que leur compétitivité renforcée profite à l'ensemble du territoire. Pour atteindre cet équilibre, le rôle des petites villes qui ne bénéficieraient pas des effets d'entraînement des métropoles, mérite d'être conforté. Ces pôles urbains remplissent des fonctions diverses et inégalement réparties (fonctions productives, touristiques, de services, etc), sur lesquelles peut s'appuyer, au sein des territoires cohérents, le développement des espaces environnants* » (DIACT, 2009, p 54).

Le deuxième préalable à une urbanisation "idéale" du territoire est l'implication des Régions dont G. DORE rappelle dans un article de *Géodoc* les responsabilités : « *Les politiques territoriales des Régions ont déjà une influence directe sur le contenu et la qualité des projets de territoires et elles fixent un cadre et des modalités concrètes de mise en cohérence de ces projets avec les politiques régionales d'aménagement et de développement. Dans un contexte de décentralisation accrue, les Régions doivent approfondir leurs relations et la coopération avec les territoires* » (2004, p 126). Au fil des chapitres, et notamment au travers l'exemple de la Région Languedoc Roussillon, nous avons relevé les actes forts en direction des petites villes menées par ces collectivités territoriales (implantation des zones industrielles, rédaction du SRADDT en faveur, entre autres, des petites villes, soutien aux pays conditionné par le renforcement des petites villes...). Toutefois, il semble que les petites villes espagnoles jouissent d'un soutien plus intense dans le cadre de structures intercommunales plus pertinentes. C'est peut-être dans cette voie là que la comparaison s'est avérée la plus intéressante. Face à ce constat, nous ne pouvons qu'être d'accord avec E. BALLADUR lorsqu'il avance que « *Le sens de l'avenir, c'est l'affirmation du pouvoir des régions* » (*La Gazette des communes*, le 10/05/10). Bien avant lui, P. VELTZ le reconnaissait avec insistance : « *L'avenir –ma réponse est très claire- c'est la région et l'agglomération! [...] Si l'on raisonne en terme de subsidiarité active et de cohérence, c'est la région et elle seule qui devrait se voir confier la responsabilité économique, à la fois pour favoriser les bonnes coordinations, développer une vision stratégique, une intelligence économique du territoire et éviter que les échelons infra-régionaux tirent à hue et à dia* » (2004, p 50). Indirectement, le renforcement des régions profiterait aux pays qui seraient leurs principaux interlocuteurs. Très utopiquement, P. MOQUAY voyait même les pays comme la future circonscription d'élection des conseillers régionaux (P. MOQUAY, 2002, p 97) !

Le rôle des petites villes au niveau régional est fortement reconnu en Espagne, mais il l'est également aux Etats-Unis dont nous avons vu leur regain d'intérêt pour les vieilles petites villes industrielles (cf note de bas de page précédente, p 606). J-L. ROQUES prend l'exemple de l'Etat de Pennsylvanie : « *Les petites villes veulent et peuvent être reconnues comme étant des acteurs*

importants d'aménagement ou de dynamique locale. Pensons au plan 2025 de la métropole de Philadelphie qui prend acte des changements et entend les valoriser. En développant des espaces à un rythme modéré, principe Smart Growth, et en proposant aux petites villes et à leur bassin de fonctionner comme des nœuds périphériques, et de devenir des éléments structurants de la nouvelle hiérarchie urbaine régionale, les petites villes sont amenées à jouer un rôle régional » (2010, p 167).

Cette thèse a tenté de balayer un nombre assez important de thématiques, mais bien d'autres auraient pu être approfondies. Nous aurions ainsi pu aborder les thèmes du logement avec comme fil conducteur, la mixité sociale, le marché foncier ou encore les dynamiques sociales (chômage, délinquance), mais là nous nous serions éloignée de notre thème central reliant les petites villes et leur arrière-pays. Nous aurions également pu parler de l'organisation de l'espace dans ces organismes, en faisant notamment référence à la morphologie urbaine, au zonage... Le patrimoine aurait aussi pu être mis en valeur tant il est devenu un atout pour les petites villes que ce soit au niveau du cadre de vie ou comme vecteur touristique. Cela nous aurait alors amenée à étudier les outils et les processus de transformation urbaine comme les ZPPAUP et, d'une manière plus large, tous les autres outils de planification (SCOT, PLU). Ces dernières problématiques sont certainement à creuser, d'autant plus que *« la dynamique des petites villes se retrouve plus globalement dans la problématique de l'aménagement. En effet, depuis une vingtaine d'années, elles se sont lancées dans des politiques ambitieuses destinées à renforcer leur urbanité » (J. Ch. EDOUARD, 2008, p 8)*. Des pistes de recherche s'offrent donc. Les petites villes sont des objets de recherche encore prometteurs, car elles vont continuer à se battre et à subsister. Telle est notre conviction, le concept de résilience ne devant pas être écarté.

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE (pour la France)

Ouvrages imprimés

- ASCHER F., *Les nouveaux principes de l'urbanisme*, L'Aube Poche essai, La Tour d'Aigues, 2004, 106 p.
- BARON-YELLES N., *Aménager et développer les territoires*, La Documentation Photographique, n°8067, Paris, 2009, 63 p.
- BARRERE P., CASSOU-MOUNAT M., *Les villes françaises*, Masson, Paris, 1980, 255 p.
- BEAUCHARD J., *La bataille du territoire*, Harmattan, Paris, 1999, 143 p.
- BEAUJEU-GARNIER J., *Géographie du commerce*, Masson, Paris, 1977, 282 p.
- BEAUJEU-GARNIER J., *Géographie urbaine*, A. Colin, Paris, 1995, 349 p.
- BENOIT P., IRMANN P., ROUX JM., *Enquêtes sur la périurbanisation*, AGORA-IPSOS, Nathan, Paris, 1989, 220 p.
- BETHEMONT J., *Géographie de la Méditerranée*, A. Colin, Paris, 2001, 313 p.
- BOUINOT J., *La ville compétitive*, Economica, Paris, 2002, 180 p.
- BOYER J-C., *Les villes européennes* (chapitre "Petites villes et villes moyennes" pp 82-92), Carré Géo, Hachette, Paris, 2003, 254 p.
- BRAUN B., COLLIGNON F., *La France en fiches*, Bréal, Paris, 2003, 333 p.
- BRUNET R., *La France, un territoire à aménager*, édition n°1, Paris, 1994, 326 p.
- BUSSI M., *Un monde en recomposition : géographie des coopérations territoriales*, Presses Universitaires des Rouen, Mont St-Aignan, 2009, 316 p.
- CHALAS Y., *L'invention de la ville*, Ed. Economica, Paris, 2000, 199 p.
- CHARRIE J., GENTY M., LABORDE P., *Les petites villes en Aquitaine (1962-1990)*, CESURB, Bordeaux, 1992, 117 p.
- Collectif, *Les espaces intermédiaires : un nouveau concept*, Université de Bourgogne, Dijon, 1994, 283 p.
- Collectif, *Périurbain, communes périurbaines et développement local : quels enjeux ?*, Centre de recherche ville/société/territoire, Tours, 1996, 136 p.
- Collectif, *La France : les 26 régions*, A. Colin, Paris, 2009, 368 p.
- Collectif, *Pays et Territoires*, Editions Universitaires de Bourgogne, Dijon, 2002, 142 p.
- DAMETTE F., *La France en villes*, La Documentation française, Paris, 1994, 271 p.
- DAMETTE F., SCHEIBLING J., *La France, permanences et mutations*, Hachette, Paris, 1995, 255 p.
- DATAR, *Aménager la France en 2020*, La Documentation française, Paris, 2000, 87 p.
- DATAR, *Les systèmes productifs locaux*, la Documentation française, Paris, 2001, 78 p.
- DATAR, *Les Pays*, La Documentation française, Paris, 2001, 100 p.
- DATAR, *Dynamiques et diversité des territoires français : rapport de l'Observatoire des territoires*, La Documentation française, Paris, 2005, 147 p.

- DIACT (DATAR), *Une nouvelle ambition pour l'aménagement du territoire*, La Documentation française, Paris, 2009, 81 p.
- DELBECQUE E., PARDINI G., *Les politiques d'intelligence économique*, QSJ, PUF, Paris, 2008, 126 p.
- DELFANTE C., PELLETIER J., *Villes et urbanisme dans le monde*, A. Colin, Paris, 1997, 195 p.
- DESSE J-R., *Le nouveau commerce urbain*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 2001, 198 p.
- DEZERT B., METTON A., STEINBERG J., *La périurbanisation en France*, SEDES, Paris, 1991, 226 p.
- DI MEO G., *Géographie sociale et territoires*, Nathan Université, Paris, 2001, 317 p.
- DUBOSCQ P., MATHIEU N, *Voyage en France par les pays de faible densité*, CNRS, Publication Centre Toulouse, 1985, 179 p.
- DURKHEIM E., *Les règles de la méthode sociologique*, PUF, Paris, 1985, 1^{ère} édition 1896.
- ESTEBE P., *Gouverner la ville mobile*, PUF, Paris, 2008, 76 p.
- ESTIENNE P., *Les régions françaises*, A. Colin, Paris, 1998, 270 p.
- FABRIES M., STRAGIOTTI P., *La France des villes*, Bréal, Paris, 2000, 336 p.
- GAMBLIN A. (sous la direction de), *La France dans ses régions (1^{er} tome)*, SEDES, 2000, 381 p.
- GAMBLIN A. (sous la direction de), *La France dans ses régions (2^{ème} tome)*, SEDES, 2000, 331 p.
- GOUTTEBEL J-Y., *Stratégie de développement territorial*, Economica, Paris, 2001, 234 p.
- Y. GRAFMAYER, *Sociologie urbaine*, Nathan Université, Paris, 1994, 127 p.
- LACAZE J-P., *La transformation des villes et les politiques publiques 1945-2005*, Presses de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées, Paris, 2006, 255 p.
- Mairie Conseils, *L'opinion des maires sur les coopérations entre communes rurales, bourgs-centres et petites villes*, Caisse des dépôts et consignations, Paris, 1995, 54 p.
- MARCHAND J-P., RIQUET P., *Géographie universelle, Europe médiane, Europe du Nord*, Hachette, Paris, 1996, 479 p.
- MARCONIS R., *Urbanisation et Urbanisme en France*, La Documentation Photographique, n°8025, Paris, 2002, 63 p.
- MARCONIS R., *France : recompositions territoriales*, la Documentation Photographique, n°8051, Paris, 2006, 63 p.
- MERENNE-SCHOUMAKER B., *Géographie des services et des commerces*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 2003, 239 p.
- NOIN D., *Géographie de la population*, A. Colin, Paris, 1994, 280 p.
- NOIN D., *Le nouvel espace français*, A. Colin, Paris, 2001, 250 p.
- OFFNER JM., PUMAIN D., *Réseaux et territoires, significations croisées*, l'Aube Territoire, La Tour d'Aigues, 1996, 288 p.
- PAULET J-P., *Géographie urbaine*, A. Colin, Paris, 2000 (2009 la nouvelle édition), 315 p.
- PIERCY P., *La France, le fait régional*, Hachette, Paris, 2000, 287 p.

PROST M.A., *La hiérarchie des villes en fonction de leurs activités de commerces et de services*, Gauthier-Villars, Paris, 1965, 295 p.

PUMAIN D., SAINT-JULIEN T., FERRAS R., *Géographie universelle, France-Europe du sud*, Hachette, Paris, 1991, 479 p.

REITEL F., *L'Allemagne* (chapitre sur la civilisation urbaine pp 54-83), Nathan Université, Paris, 1996, 384 p.

ROQUES J-L., *La fin des petites villes*, L'Harmattan, Paris, 2010, 221 p.

VELTZ P., *Des lieux et des liens*, L'Aube poche essai, La Tour d'Aigues, 2004, 157 p.

VIGOUR C., *La comparaison dans les sciences sociales, pratiques et méthodes*, La Découverte, Paris, 2005, 335 p.

Sur le Sud Massif Central

CERAMAC, *L'Auvergne urbaine*, n°18, PUBP, Clermont-Fd, 2002, p 254.

CERAMAC, *Le Massif central : hautes terres d'initiatives*, HS n°1, PUBP, Clermont-Fd, 2006, 121 p.

Collectif, *Le Tarn*, BONNETON Encyclopédie, Paris, 1998, 320 p.

Collectif, *L'Ardèche*, BONNETON Encyclopédie, Paris, 2003, 320 p.

Collectif, *La Lozère*, BONNETON Encyclopédie, Paris, 2004, 320 p.

Collectif, *Le Lot*, BONNETON Encyclopédie, Paris, 2006, 320 p.

DERRUAU S., FEL A., *Le Massif Central*, QSJ, 1963, 125 p.

ESTIENNE P., *Villes du Massif Central*, Clermont II, Publication de la faculté des lettres, 1963, 88 p.

ESTIENNE P., *Terres d'abandon ? Les populations des montagnes françaises : hier, aujourd'hui, demain*, Institut du Massif central, Clermont-Fd, 1988, 288 p.

FEL A., BOUET G., *Le Massif Central*, Atlas et Géographie de la France, Flammarion, Paris, 1983, p 348.

FERRAS R., PICHERAL H., VIELZEUF B., *Le Languedoc-Roussillon*, Atlas et Géographie de la France, Flammarion, Paris, 1979, 371 p.

LEBEAU R., *La région lyonnaise*, Atlas et Géographie de la France, Flammarion, Paris, 1977, 312 p.

TAILLEFER F., *Le Midi méditerranéen*, Atlas et Géographie de la France, Flammarion, Paris, 1978, 314 p.

Atlas et dictionnaires

Atlas, Territoires et Environnement de l'A89 (1986-2003), Observatoire de l'A89, Artères, Beaumont, 2005, 135 p.

Atlas de France, L'espace rural, t 8, Reclus – La Documentation Française, Paris, 1998, 128 p.

Atlas de France, Les transports, t 11, Reclus – La Documentation Française, Paris, 2000, 143 p.

BRUNET R., FERRAS R., THERY H., *Les mots de la géographie*, La Documentation Française, 2003, 518 p.

CHOAY F., MERLIN P., *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, PUF, Paris, 2000.

DUROUSSET M., BRAND D., *Dictionnaire thématique Histoire-Géographie*, Editions SIREY, Paris, 1999, 482 p.

LEVY J., LUSSAULT M., *Dictionnaire de Géographie*, Belin, Paris, 2003, 1033 p.

Sur le Sud Massif Central

INSEE Auvergne/DATAR, *Atlas du Massif Central*, Chamalières, 2002, 29 p.

INSEE Auvergne/DATAR, *Atlas du Massif Central, tome 1 sur l'attractivité*, Chamalières, 2010, 14 p.

INSEE Auvergne/DATAR, *Atlas du Massif Central, tome 2 sur le système productif*, Chamalières, 2010, 14 p.

Chapitres dans un ouvrage imprimé

AUBERT F., LEPICIER D., PERRIER-CORNET Ph., La notion de pays du point de vue de l'économie régionale, in *Pays et Territoires*, Editions Universitaires de Bourgogne, Dijon, 2002, pp 77-87.

BEAUCHARD J., De la territorialité urbaine à l'urbanité des territoires, in *La ville-pays, vers une alternative à la métropolisation*, Editions de l'Aube, La Tour d'Aigues, 1996, pp 5-20.

BORD J-P., La carte et le périurbain : essai de délimitation à travers l'espace tourangeau, in *Périurbain, communes périurbaines et développement local : quels enjeux ?*, Centre de recherche ville/société/territoire, Tours, 1996, pp 47-56.

BRUN A., Territoires et bassins de vie, in *Naissance de nouvelles campagnes*, Edition de l'Aube, La Tour d'Aigues, 1996, pp 51-63.

BRUYELLE P., Réseaux urbains, réseaux de villes : des notions encore pertinentes ?, in *Nouveaux espaces et systèmes urbains*, SEDES, Paris, 1996, pp 17-26.

CHARRIE J., Les petites villes et l'avenir du monde rural : exemple de l'Aquitaine, in *Des régions paysannes aux espaces fragiles*, CERAMAC, n°3, PUBP, Clermont-Fd, 1992, pp 195-206.

CHARRIE J., Villes-pays en Aquitaine : réflexions sur un concept, in *La ville-pays, vers une alternative à la métropolisation*, Editions de l'Aube, La Tour d'Aigues, 1996, pp 111-124.

CHIGNIER-RIBOULON F., La nouvelle attractivité des territoires, entre refus du fatalisme et mouvement protéiformes, in *Nouvelle attractivité des territoires et engagement des acteurs*, CERAMAC, n°24, PUBP, Clermont-Fd, 2007, pp 9-20.

JANVIER Y., L'intégration des villes et des campagnes, in *Naissance de nouvelles campagnes*, Edition de l'Aube, La Tour d'Aigues, 1996, pp 149-159.

LABORIE J-P., Hiérarchie urbaine et division spatiale du travail, in *Les petites villes du Moyen-Age à nos jours*, CNRS, Paris, 1987, pp 133-145.

LABORIE J-P., Les petites villes, chance de l'espace rural, in *Naissance de nouvelles campagnes*, Edition de l'Aube, La Tour d'Aigues, 1996, pp 37-50.

LABORIE J-P., Les petites villes face aux fermetures des services publics, in *La France, Aménager les territoires*, A. Colin, Paris, 2009, pp 239-255.

MOQUAY P., Les pays dans la dynamique intercommunale : une vision prospective, in *Pays et Territoires*, Editions Universitaires de Bourgogne, Dijon, 2002, pp 89-100.

PERRONNET-MENAULT M., L'évolution démographique récente, in *Atlas de l'A89*, Artères, Beaumont, 2005, pp 37-51.

WACKERMANN G., Espace et systèmes urbains de l'ère industrielle à l'ère des services, in *Nouveaux espaces et systèmes urbains*, SEDES, Paris, 1996, pp 11-13.

Sur le Sud Massif Central

BORDESSOULE E., Villes et campagnes : de nouvelles relations, in *Le Massif central : hautes terres d'initiatives*, HS n°1, PUBP, Clermont-Fd, 2006, pp 73-80.

CHIGNIER-RIBOULON F., Les enjeux intercommunaux et la ville, in *L'Auvergne urbaine*, CERAMAC, n°18, PUBP, Clermont-Fd, 2002, pp 231-251.

CHIGNIER-RIBOULON F., Lacaune : développement local endogène et stratégie de renouveau, in *Empresarialidade e empregabilidade dos sistemas productivos locais*, Workshop SIOT, Benedita, 2005, pp 66-87.

EDOUARD J-Ch., La ville moyenne dans un milieu fragile : le Massif Central, in *Gestion des espaces fragiles en moyenne montagne*, CERAMAC, n°9, PUBP, Clermont-Fd, 1997, pp 105-128.

MAINET H., EDOUARD J-Ch., Les limites de l'aire urbaine : la difficile cohérence entre espaces fonctionnels et territoires de gestion, in *Clermont-Fd ville paradoxale*, CERAMAC, HS n°2, PUBP, Clermont-Fd, 2009, pp 13-22.

MAINET H., EDOUARD J-Ch., Clermont face aux dynamiques de la métropolisation, in *Clermont-Fd ville paradoxale*, CERAMAC, HS n°2, PUBP, Clermont-Fd, 2009, pp 27-32.

RIEUTORT L., Un territoire sensible, in *Le Massif central : hautes terres d'initiatives*, HS n°1, PUBP, Clermont-Fd, 2006, pp 15-26.

RIEUTORT L., La revanche des pays, in *Le Massif central : hautes terres d'initiatives*, HS n°1, PUBP, Clermont-Fd, 2006, pp 81-113.

RIEUTORT L., L'attractivité territoriale en question, in *Nouvelle attractivité des territoires et engagement des acteurs*, CERAMAC, n°24, PUBP, Clermont-Fd, 2007, pp 235-246.

ODOUARD A., L'évolution récente de l'industrie dans les moyennes montagnes françaises, in *Gestion des espaces fragiles en moyenne montagne (Massif Central – Carpates polonaises)*, CERAMAC, n°9, PUBP, Clermont-Ferrand, 1997, pp 27-49.

Rapports imprimés

AID (pour la CCI d'Annonay), *Schéma d'aménagement commercial d'Annonay*, 1997, 42 p.

- AID (pour la CCI d'Annonay), *Analyse de la consommation et des comportements d'achats sur la Vallée de l'Eyrieux*, 2002, 29 p.
- AID (pour la CCI de Béziers), *Extrait de l'observatoire du commerce de Béziers*, 2003.
- APVF, *Les politiques en faveur de l'innovation dans les petites villes*, 2007, 34 p (publié en supplément de la Gazette des communes, le 16/04/07).
- APVF, *3^{ème} Livre Blanc sur les hôpitaux des petites villes*, 2008, 218 p (doc pdf).
- APVF, *Recensement de 2006, Analyse dans les petites villes*, 2009, 10 p (doc pdf).
- Association de Promotion et de Fédération des Pays, *Panorama des pays*, 2009, 8 p (doc pdf).
- AUDRAS S., TAULELLE F., VAUTIER C., VIDAL M., *La filière textile à Lavelanet et Castres-Mazamet*, CIEU, Toulouse, 2001, 27 p (doc pdf).
- BOGIATTO F., *Synthèse des travaux réalisés sur les SPL en Midi-Pyrénées*, CIEU, Toulouse, 2001, 13 p (doc pdf).
- BTS Action Commerciale (pour la CCI d'Annonay), *Etude sur le comportement d'achat du consommateur*, 2004, 37 p.
- BIPE, *L'Impact des Laboratoires Pierre Fabre sur l'économie régionale*, 2003, 48 p.
- CCI Nord Ardèche, *Etude du tissu artisanal et commercial Eyrieux Ouvèze Vernoux*, 2002, 63 p.
- CCI Nord Ardèche, *Analyse de l'environnement socio-économique, de la consommation et des opérations de la clientèle du commerce de la vallée du Doux et du Rhône-Moyen (St-Agrève)*, 2002, 55 p.
- CCI Nord Ardèche, *Etude du tissu artisanal et commercial du Val d'Ay*, 2004, 53 p.
- CCI Nord Ardèche, *Créneaux porteurs d'activités économiques en Nord-Ardèche*, 2004, 10 p.
- CCI de Castres, *Zone de chalandise de l'agglomération de Castres*, 1999, 2 p.
- CCI de Castres, *Mise en place d'une étude des comportements d'achats des consommateurs et des flux commerciaux*, 2000, 53 p.
- CCI du Lot, *Panorama de l'industrie lotoise*, 2002, 17 p.
- CCI du Lot, *La zone d'attraction commerciale de Montcuq*, 2002, 31 p.
- CCI du Lot, *La zone d'attraction commerciale de Cahors*, 2002, 44 p.
- CCI du Lot, *La zone d'attraction commerciale de Souillac*, 2003, 5 p.
- CCI du Lot, *La zone d'attraction commerciale de Gourdon*, 2004, 9 p.
- CCI de Lozère, *Analyse des potentialités de développement du commerce lozérien*, 1998, 20 p.
- CCI de Millau, *L'évasion commerciale de l'arrondissement de Millau*, 2001, 13 p.
- CCI de Montpellier, *Lodève : enquête de fréquentation commerciale*, 1999, 10 p.
- CCI du Puy-Yssingaux, *Etude des flux d'achats*, 2005, 82 p.
- CCI du Puy-Yssingaux, *Schéma de développement commercial du Puy (diagnostic)*, 2000, 69 p.
- CCI du Puy-Yssingaux, *Schéma de développement commercial du Puy (préconisation)*, 2000, 46 p.
- CCI de Rodez, *Zone de chalandise et flux de consommation de Villefranche de Rouergue*, 2001, 28 p.
- CCI de Rodez, *Zone de chalandise et flux de consommation d'Espalion*, 2001, 27 p.
- CCI de Rodez, *Zone de chalandise et flux de consommation de Capdenac-Gare*, 2001, 32 p.

- CCI de Rodez, *Zone de chalandise et flux de consommation de Rodez*, 2001, 36 p.
- CCI de Rodez, *Zone de chalandise et flux de consommation de Decazeville*, 2001, 29 p.
- CCI de Rodez, *Zone de chalandise et flux de consommation de Baraqueville*, 2001, 34 p.
- Collectif (dont L. BARTHE, F. TAULELLE, M. SIBERTIN), *Les PER : processus, gouvernance et plus value*, CIEU, Toulouse, juillet 2009, 164 p (doc pdf).
- Conseil & Services (pour la CCI de Castres), *Etude du repositionnement de l'activité commerciale du centre-ville de Castres*, 1991.
- EDOUARD J-Ch., *A89 et zones d'influence urbaine dans le département de la Corrèze* (niveau villes moyennes et petites villes), Observatoire de l'A89, Artères, Beaumont, 2001, 23 p.
- ESTEBE P., BEHAR D. (ACADIE), *Les petites villes en Ile de France : entre la cité équilibrée et la ville éclatée*, Ministère de l'Équipement, Paris, 1997, 96 p.
- ESTEBE P., JANVIER Y., TIEVANT S. et DAVEZIES L., *L'économie résidentielle et le développement local : conséquence ou levier ? (étude sur les pays de Midi-Pyrénées)*, ACADIE, Toulouse, oct 2007, 116 p (doc pdf).
- FEREROL ME., *Démographie et A89 dans le département du Puy de Dôme*, Observatoire de l'A89, Artères, Beaumont, 2001, 52 p.
- FMVM, *Essor, diversification et professionnalisation des formations universitaires en villes moyennes*, 2001, 35 p (doc pdf).
- GUILLAUME R., *Les relations interentreprises de la Mecanic Vallée*, rapport dans le cadre du programme « Les SPL en Midi-Pyrénées : vers l'émergence de systèmes régionaux ? », 2003, CIEU, Toulouse, pp 170-197 (doc pdf).
- JAMOT C., *A89 et zones d'influence urbaines dans le département de la Corrèze*, Observatoire de l'A89, Artères, Beaumont, 1999, 44 p.
- KPMG/CNER (GODRON J. et MASSON L.), *Mise en évidence d'un nouveau facteur de localisation dans les implantations d'entreprises : l'offre de services sur les ZA*, Nice, 2002, 28 p.
- PIVADIS SM Conseil (pour la CCI d'Albi), *Etude économique avec enquêtes et sondages auprès des commerçants et des consommateurs du centre-ville d'Albi*, 2002, 45 p.
- PIVADIS SM Conseil (pour la CCI d'Albi), *Schéma d'organisation commerciale de Carmaux*, 2003, 134 p.
- Région Languedoc-Roussillon, *Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable, Livret 4 "La Vision régionale"*, Montpellier, 64 p, 2009.
- VIGNERON E., *La France des fragilités et des dynamismes territoriaux*, Fédération des établissements hospitaliers – Gazette des Communes, 2010, 22 p.

Travaux universitaires

- CHARRIE J-P., *Villes et bourgs en Agenais*, Thèse de géographie, PUB, Bordeaux, 1986, 806 p.

GENTY M., *Villes et bourgs du Périgord et pays de Brive. Le fait urbain dans des espaces de faibles densités*, Thèse de géographie, PUB, Bordeaux, 1980, 860 p.

LABORIE J-P., *Les petites villes*, Thèse de géographie, CNRS, Paris, 1979, 360 p.

LUGAN J-P., *La petite ville au présent et au futur*, Thèse de sociologie, CNRS, Paris, 1983, 300 p.

PASQUET M. (ss la dir de J. MIRLOUP), *Les mutations récentes des petites villes de la Région Centre*, Thèse de géographie, Orléans, 1999, 503 p.

VAIVRE F. (ss la dir. de D. MATHIEU), *Les pays dans la dynamique intercommunale : analyse des jeux d'acteurs et des modes de construction territoriale*, Thèse de géographie, Université de Franche-Comté, Besançon, 2001, 350 p.

Sur le Sud Massif Central²⁹⁹

CHAZE M. (ss la dir de C. JAMOT), *Le commerce dans les petites villes des espaces fragiles, à travers l'exemple de Paray le Monial, Privas et Tarare*, Mémoire de DEA, Université de Clermont II, 2003, 138 p.

DUGRAND R., *Villes et campagnes en Bas-Languedoc*, Thèse de géographie, PUF, Paris, 1963, 638 p.

DUVILLARD S. (ss la dir d'H. GUMUCHIAN), *De l'appropriation foncière à « la ville-territoire » : les processus de territorialisation par la propriété foncière dans deux petites villes des montagnes méditerranéennes (Nyons et Aubenas)*, Thèse de géographie, Grenoble I, 2001, 315 p.

EDOUARD J-Ch. (ss la dir de C. JAMOT), *Organisation et dynamique urbaine de la bordure septentrionale du Massif Central*, Thèse de géographie, Université de Clermont-Fd II, CERAMAC, n°16, 2001 (1999 date de la soutenance), 590 p.

FEREROL ME. (ss la dir de C. JAMOT), *La Bourboule et les centres de polarité en Combraille-Artense*, Mémoire de maîtrise, Université de Clermont-Fd II, 2000, 344 p (publié sous forme d'article in *Commerces et Services dans les campagnes fragiles*, CERAMAC, n°15, 2001, pp 147-159).

ISSALY N. (ss la dir de R. GUILLAUME), *Une petite ville face à l'autoroute : Souillac*, Mémoire de maîtrise, Université Toulouse le Mirail, 2000, 180 p.

MANDROU-TAOUBI F. (ss la dir de G. JALABERT), *Les mutations d'une petite ville : Villefranche de Rouergue*, Mémoire de maîtrise, Université Toulouse le Mirail, 1994, 82 p.

MANET S. (ss la direction de L. RIEUTORD), *Les dynamiques des commerces et services dans l'Yssingelais (cantons de Bas en Basset et Aurec)*, Mémoire de maîtrise, Université de Clermont-Fd II, 2001, 135 p.

ORENES A. (ss la dir de F. LAUMIERE), *Un réseau urbain en milieu peu dense : l'exemple de la Lozère*, Mémoire de maîtrise, Université de Clermont-Fd II, 2000, 350 p.

²⁹⁹ A Lyon III, il existe deux autres mémoires certainement intéressants : CHANEAC L., *Etude du processus de rurbanisation au nord-est de la ville d'Aubenas : les communes de St-Julien du Serre, St-Privat et Vesseaux*, Mémoire de maîtrise, Université de Lyon III, 1990, 127 p.

CHARRAS C., *Un exemple de vitalité : le Cheylard, ville moyenne de la région des bouttières*, Mémoire de maîtrise, Université de Lyon III, 1986, 100 p.

Mais nous n'avons pas pu les consulter lors de notre venue au centre de recherches.

PAULOV F. (ss la dir de F. LAUMIERE), *Les industries dans l'agglomération aurillacoise*, Mémoire de maîtrise, Université de Clermont-Fd II, 2000, 153 p.

ROTHENBURGER I. (ss la dir de C. SIINO), *Evolution de l'aire de rayonnement des villes moyennes et redéfinition de leur rôle : exemple de Auch, Montauban, Albi, Cahors, Rodez et Tarbes*, Mémoire de maîtrise, Université Toulouse le Mirail, 2001, 125 p.

SABATIE C. (ss la dir de R. MARCONIS), *Cahors : atouts et handicaps d'une ville moyenne en Midi-Pyrénées*, Mémoire de maîtrise, Université Toulouse le Mirail, 1998, 122 p.

TREGOUET F. (ss la dir de J-P. LABORIE), *Des villes moyennes à moins d'une heure de Toulouse*, Mémoire de maîtrise, Université Toulouse le Mirail, 1995.

Articles de périodiques imprimés

• Articles sur les petites et moyennes villes

BARBIER B., La survie des petites villes de montagne, *RGA*, vol LX, n°2, 1972, pp 307-319.

BARBIER B., Le rôle des petites villes en milieu montagnard, *BAGF*, n°400-401, 1972, pp 295-298.

BRUYELLE P., Le rôle des petites villes en milieu urbain, *BAGF*, n°400-401, 1972, pp 275-285.

CATTAN N., St-JULIEN T., Quels atouts pour les villes petites et moyennes en Europe occidentale ? *Information Géographique*, n°4, 1999, pp 158-164.

DORE G., *Pays et petites villes*, Association des pays, 2005, 10 p (doc pdf).

EDOUARD J-Ch., La petite ville : contexte scientifique et enjeux de développement/aménagement, *BAGF*, n°1, 2008, pp 3-12.

FEREROL ME., DURAND G., Le tourisme haut de gamme, positionnement stratégique au sein d'une métropole : le choix d'Evian vis-à-vis de la métropole transfrontalière franco-valdo-genevoise, *Information Géographique*, n°3, 2009, pp 23-45.

GEORGE P., Pour une étude systémique des petites villes, *AG*, n°424, 1968, pp 743-747.

KAYSER B., Problèmes de recherche posés par la croissance des petites villes, *BAGF*, n°400-401, 1972, pp 269-273.

KAYSER B., Les petites villes françaises, *RGA*, vol LX, n°2, 1972, pp 269-284.

LABORIE J-P., L'avenir des petites villes, *Urbanisme*, n°220, 1987, pp 67-70.

LABORIE J-P., DELPEYROU-DELFRANCE C., Quelle place pour les petites villes dans les pays ?, *Géodoc*, n°53, 2004, pp 9-20

LUGAN J-C., Les petites villes face à la métropolisation, *Espaces et Société*, n°73, 1994, pp 193-205.

MAINET H., Qu'est-ce qu'une petite ville ?, *BAGF*, n°1, 2008, pp 13-22.

MATHIEU N., Le rôle des petites villes en milieu rural, *BAGF*, n°400-401, 1972, pp 287-294.

MICHEL M., Ville moyenne, ville-moyen, *AG*, n° 478, 1977, pp 641-683.

PAYEN C., GRAS P., Les petites villes au secours du territoire, *Urbanisme*, n°274-275, 1994, pp 10-15.

PERIGOIS S., La mobilisation du champ patrimonial dans l'élaboration d'une identité "petite ville", *BAGF*, n°1, 2008, pp 23-32.

PUMAIN D., Quel rôle pour les villes petites et moyennes des régions périphériques, *RGA*, n°2, 1999, pp 167-183.

SIBERTIN-BLANC M., Différenciation territoriale et enjeux d'aménagement des petites villes : l'exemple de l'action culturelle, *BAGF*, n°1, 2008, pp 43-53.

TROUFLEAU P., Spécificités de l'organisation spatiale des bassins de main d'œuvre et d'emploi des petites villes, *AG*, n°578, 1994, pp 379-395.

VEYRET G. et P., Petites et moyennes villes des Alpes, *RGA*, vol LIII, n°1, 1964.

VEYRET-VERNER G., Plaidoyer pour les moyennes et petites villes, *RGA*, vol LVIII, n°1, 1969.

VEYRET-VERNER G., Essai de définition et de classification des petites villes : leur insertion dans un réseau urbain, *RGA*, vol LVIII, n°1, 1970.

Sur le Sud Massif Central

CHAZE M., Petites villes et réseaux de distribution, *BAGF*, n°1, 2008, pp 33-42.

COUSTAURY A., Déclin et vitalité en Ardèche : la région du Cheylard, *RGL*, vol 49, n°3, 1974, pp 221-239.

DUBUC S., Dynamisme rural : l'effet des petites villes (ex de l'Aveyron), *Espace Géographique*, 2004-1, pp 69-85.

EDOUARD J-Ch., L'évolution démographique des villes du Massif Central (1990-1999), *RGA*, n°1, 2000, pp 3-12.

EDOUARD J-Ch., JERRETIE C., La petite ville : territoire pertinent du développement territorial (ex Ussel), *Revue d'Auvergne*, n°590-591, 2009, pp 115-129.

ESTIENNE P., Trois petites villes de l'Auvergne : Brioude, St-Flour et Murat, *Revue d'Auvergne*, t 83, n°3, Clermont-Fd, 1969, pp 3-38.

KAYSER B., Gaillac ou le réveil de la petite ville, *RGPSO*, t 45, fasc 2, 1974, pp 195-202.

LABORIE J-P., Industrialisation et croissance démographique des petites villes en milieu rural : l'exemple de Midi-Pyrénées, *RGPSO*, t 45, fasc 2, 1974, pp 109-131.

LAFOSSÉ L., Midi-Pyrénées : la constellation contre la nébuleuse, *Urbanisme*, n°274-275, 1994, p 15.

LUGAN J-C., Les orientations d'une petite capitale régionale : Rodez, *RGPSO*, t 44, 1973, pp 415-428.

MAINET H., Axe structurant et développement territorial : la mobilisation des acteurs communautaires le long de l'A75, *Revue d'Auvergne*, n°590-591, 2009, pp 264-278.

MARCONIS R., Marché de l'emploi et mouvements migratoires dans une petite ville mono-industrielle du sud-ouest : Graulhet, *RGPSO*, t 45, fasc 2, 1974, pp 183-194.

• Articles sur les réseaux urbains et la hiérarchie urbaine

CLAVAL P., Chronique de géographie économique, la théorie des lieux centraux, *RGE*, t VI, n°1-2, 1966, pp 130-152.

HAUTREUX J., ROCHEFORT M., Physionomie générale de l'armature urbaine française, *AG*, n°354, 1965, pp 660-675.

PUMAIN D., PINCHEMEL P., ROBIC M-C., Croissance urbaine et échanges migratoires, *RGA*, LX, n°2, 1972, pp 203-224.

PUMAIN D., SAINT-JULIEN T., Fonctions et hiérarchies des villes françaises, *AG*, n°470, 1976, pp 385-435.

PUMAIN D., SAINT-JULIEN T., A ville plus grande, travail plus qualifié, *Annales de la recherche urbaine*, n°29, 1986, pp 105-117.

PUMAIN D., Villes et aménagement du territoire, *Urbanisme*, n°288, 1996, pp 24-30.

PUMAIN D., ROBIC M-C., Réseaux urbains : des mots aux choses, *Urbanisme*, n°304, 1999, pp 72-75.

ROCHEFORT M., Méthode d'étude des réseaux urbains, *AG*, n°354, 1957, pp 125-143.

SAINT-JULIEN T., Réseau, armature, système urbain ? Glissement de sens, nouvelles questions, réécriture ?, *Information géographique*, vol 56, n°2, 1992, pp 63-70.

VANIER M., La relation « ville/campagne » réinterrogée par la périurbanisation, *Cahiers Français*, n°328, 2005, pp 13-17.

Sur le Sud Massif Central

BRUNET R., Organisation de l'espace et cartographie de modèles : les villes du Massif Central, *Espace géographique*, n°1, 1972, pp 43-48.

JALABERT G., WEISSBERG D., Organisation et dynamique de la région Midi-Pyrénées, *Mappemonde*, n°1, 1995, pp 9-13.

JAMOT C., Aires d'influence et hiérarchie urbaine dans le Massif Central, *Revue d'Auvergne*, n 1, t 93, 1979, pp 51-91.

JAMOT C., Villes et réseaux urbains du Massif Central, *Cahiers de l'Université Jagellone*, CMXXIX, 1989, pp 65-74.

• Articles sur les réseaux de villes

GUIGOU J-L., Réseaux de villes, *Urbanisme*, n°233, 1989, pp 62-63.

PUMAIN D., Villes et systèmes de villes, *Urbanisme*, n°296, 1997, pp 61-63.

Sur le Sud Massif Central

JAMOT C., Les réseaux de villes : une notion adaptée aux espaces peu ou mal urbanisés : l'exemple du Massif Central, *Cahier de l'Université Jagellone*, MCLVII, 1999, pp 97-104.

• Articles sur la métropolisation et la mondialisation

- CLAVAL P., L'avenir de la métropolisation, *AG*, n°550, 1989, pp 692-706.
- HALBERT L., Villes, réseaux et mondialisation, *Cahiers Français*, n°328, 2005, pp 18-23.
- LEROY S., Sémantiques de la métropolisation, *Espace Géographique*, 1-2000, pp 78-86.
- MORISSET B., La délimitation des aires métropolitaines, *AG*, n°595, 1997, pp 243-262.
- VELTZ P., Penser l'attractivité dans une économie relationnelle, *Pouvoirs locaux*, n°61, 2004, pp 44-51.

• Articles sur l'intercommunalité et sur les rapports rural/urbain

- BEAUCIRE F., Les déplacements domicile-travail dans l'archipel nantais, *Transports urbains*, n°96, 1997, pp 5-12.
- BOINO P., Périurbanisation et renouvellement des centres secondaires dans la région lyonnaise, *Geocarrefour*, vol 76, 2001, pp 375-382.
- BUISSON J., La révolution intercommunale, *Regards sur l'actualité*, n°314, 2005, pp 5-16.
- CHAPUIS R., L'espace périurbain : une problématique à travers le cas bourguignon, *Information Géographique*, n°59, 1995, pp 113-125.
- CHAPUIS R., Les modalités de la périurbanisation dijonnaise, *Geocarrefour*, vol 76, 2001, pp 359-373.
- CHARMES E., Les périurbains sont-ils anti-urbains ?, *Annales de la Recherche Urbaine*, n°102, 2007, pp 7-17.
- Collectif, Des Pays pour quoi faire ?, *Géodoc*, n°53, 2004, 128 p.
- DE RUFFRAY S., De la marginalité territoriale à la recomposition territoriale marginale, *Mosella*, t XXVI, n°3-4, 2002, pp 207-219.
- DEVES C., Le comité Balladur pour la réforme des collectivités locales, *Revue d'Auvergne*, n°590-591, 2009, pp 451-459.
- DORE G., Les pays : entre découpages territoriaux et stratégies de développement, *Geodoc*, n°53, 2004, pp 105-127.
- Espaces, Population, Société*, Dossier Les franges périurbaines, n°2, 1991, pp 247-435.
- Etudes Foncières*, Dossier L'explosion périurbaine, n°138, 2009, pp 25-38
- GIRAUD F., LOADDT : le sacre de l'approche territoriale et la relégation de l'approche spatiale, *Montagnes Méditerranéennes*, n°9, 1999, pp 41-69.
- JEAN Y., CALLENGE C., Espaces périurbains : au-delà de la ville et de la campagne ?, *AG*, n°596, 1997, pp 389-413.
- LANDEL P.-A., Les pays et la loi : une coexistence complexe, *Montagnes Méditerranéennes*, n°9, 1999, pp 33-36.

- LAURENS L., Le projet de loi sur l'aménagement et le développement durable du territoire – L'apport de la notion de développement durable, *Montagnes Méditerranéennes*, n°9, 1999, pp 37-40.
- LEGOUX C., Ne pas être la cerise sur le millefeuille, *Territoire*, n°364, juin 2005, pp 22-25.
- LEVY J., Oser le Désert, *Sciences Humaines*, HS n°4, 1994, pp 6-9.
- LIMOZIN P., L'intercommunalité : une nouvelle territorialité, *AG*, n°599, 1998, pp 59-83.
- LOUBIERE A., Urbain/Rural, *Urbanisme*, n°338, 2004, pp 39-40.
- MERLIN P., Les relations entre la ville et sa périphérie, *Cahiers Français*, n°328, 2005, p 40-43.
- MIGNOT D., BLOY D., VANCO F., Etalement urbain et/ou polycentrisme, *Etudes Foncières*, n°137, 2009, pp 6 -11.
- Urbanisme*, dossier spécial Urbain/Rural, n°338, sept-oct 2004, pp 39-72.
- PERLIK M., Processus de périurbanisation dans les villes des Alpes, *RGA*, n°1, 1999, pp 143-152.
- PROST B., Quel périurbain aujourd'hui ?, *Geocarrefour*, vol 76, 2001, pp 283-358.
- PROST B., Marge et dynamique territoriale, *Geocarrefour*, vol 79, 2004, pp 175-181.
- SADRAN P., Démocratiser les structures intercommunales, *Regards sur l'actualité*, n°314, 2005, pp 43-53.
- TAULELLE F., La dimension européenne du projet de loi d'aménagement et de développement durable du territoire, *Montagnes Méditerranéennes*, n°9, 1999, pp 27-31.
- TESSON F., Les ressources du département et du canton dans la fabrique des territoires, *AG*, n°648, 2006, pp 197-216.
- VANIER M., ESTEBE P., BEHAR D., Interterritorialité : vers de nouvelles régulations, *La Gazette des Communes*, 15/02/10, p 9.
- VAN DER HAEGEN H., Les franges périurbaines en Belgique : quelques éléments de recherche concernant leur délimitation, leur population et leurs caractéristiques sociales, *Espace, Population, Société*, n°2, 1991, pp 259-269.
- WIEL M., Le pays, territoire des cohérences entre transport et aménagement, *Métropolis*, n°106-107, 1998, pp 104-107.

Sur le Sud Massif Central

- BOUCHER T., La mise en place des pays dans le Gard : une expérience originale de construction d'une politique territoriale de développement, *Geodoc*, n°53, 2004, pp 85-103.
- Collectif, Spécial Développement, Attractivité et Ingénierie des territoires, *Revue d'Auvergne*, n°590-591, 2009, 567 p.
- HOUEMON S., Les territoires ruraux à l'ère de la compétitivité et de la métropolisation, *Revue d'Auvergne*, n°590-591, 2009, pp 207-213.

• Articles sur les activités économiques

- BEAUCIRE F., CHALONGE L., Le desserrement des emplois au sein des aires urbaines, *Annales de la Recherche Urbaine*, n°102, 2007, pp 97-101.

- BEAUVAIS J-M., Urbanisme commercial et voiture particulière, *Transports Urbains*, n°106, 2004, pp 18-24.
- BLANC C., La régionalisation pour le développement économique, *Pouvoirs Locaux*, n°72, 2007, pp 111-113
- CHEVALLIER M., Des pôles sans boussole, *Alternatives Economiques*, n°256, mars 2007, pp 36-39.
- CLERGET M., Le fret, véritable enjeu de société, *La Vie du rail*, 2004, pp 4-7.
- DEMAZIERE C., L'Etat et les acteurs locaux dans la mise en place des pôles de compétitivité, *Annales de la Recherche Urbaine*, n°101, 2006, pp 33-39.
- DEMAZIERE C., La compétitivité pratiquée par les acteurs publics des grandes agglomérations, *Pouvoirs locaux*, n°72, 2007, pp 65-71.
- DESSE R-P., L'archipel des lieux de chalandise, *Urbanisme*, n°321, 2001, pp 48-51.
- HATEM F., Attractivité : de quoi parlons-nous ? *Pouvoirs Locaux*, n°61, 2004, pp 34-43.
- La Lettre du Développement Local*, Dossier : Economie résidentielle, avril-mai 2009, pp 7-10.
- LEBRUN N., Vers une approche des types de liens entre accessibilité et commerces, *Travaux de l'Institut de Géographie de Reims*, vol 27, 2003 pp 7-23.
- LEBRUN N., Enjeux territoriaux et évolutions récentes de l'offre commerciale dans l'agglomération de Nancy, *Mosella*, t XXVIII, n°1-2, 2003, pp 57-67.
- MERENNE-SCHOUMAKER B., Evolution des accessibilités et des mobilités et des dynamiques des localisations commerciales, *Travaux de l'Institut de Géographie de Reims*, vol 27, 2003 pp 7-23.
- METTON A., Commerce : cap sur la ville-centre, *Urbanisme*, n°321, 2001, pp 41-44.
- MONTAGNE-VILLETTE S., Le secondaire est-il soluble dans le tertiaire ?, *AG*, n°617, 2001, pp 22-37.
- NOIN D., Les activités spécifiques des villes françaises, *AG*, n°459, 1974, pp531-544.
- ORTIS E., Enseignement Supérieur et aménagement du territoire : quelle stratégie pour les villes moyennes, *Pouvoirs locaux*, n°82, 2009, pp 51-53.
- PEISSEL G., La ville fertile des agriculteurs-citadins, *Urbanisme*, n°321, 2001, pp 30-33.
- Pouvoirs Locaux*, Dossier La compétitivité des territoires : vertus et limites d'une politique, n°72, 2007, pp 52-118.
- ZULIANI J-M., L'organisation des services aux entreprises dans les villes moyennes du grand sud-ouest français, entre logiques gravitaires et maillages interurbains, *Géocarrefour*, vol 79, n°2, 2004, pp 183-192.

• Articles sur la démographie

- BUSSI M., GUERMOND Y., Les nouveaux espaces de recensement de la population, *RGA*, n°1, 2001, pp 105-118.
- DAMAIS J-P., Du recensement général au recensement rénové de la population : vers une dégradation de son apport à la recherche géographique, *RGA*, n°1, 2001, pp 119-131.
- D. GIBAND, Les Aires Urbaines : diversité et évolution, *Cahiers Français*, n°328, 2005, pp 8-12.

MARCONIS R., La population de la France en 2006, *Historiens et Géographes*, n°408, 2009, pp 297-303.

PIRON O., Penser, nommer, classer les territoires, *Urbanisme*, n°338, 2004, pp 70-72.

Sur le Sud Massif Central

DATAR Massif Central, Recensement : le Massif Central refait ses comptes, *La Lettre du Massif Central*, n°11, 2000, 12 p.

EDOUARD J-Ch., L'évolution démographique des villes du Massif central : 1990-1999, n°1, vol 89, *RGA*, 2001, pp 57-73.

ESTIENNE P., Evolution des populations communales dans le Massif Central au cours du dernier quart de siècle (1954-1982), *Revue d'Auvergne*, t 99, n°4, 1985, pp 357-372.

Articles de périodiques électroniques

CORNU P., La forteresse vide. Une histoire des hautes terres du Massif Central entre déprise humaine et emprise symbolique (XIXe-XXe siècle), *Ruralia*, 2000-07, 8 p. URL : <http://ruralia.revues.org/document194.html>.

GUILLAUME R., L'évolution de l'emploi industriel en France 1994-2004, *Mappemonde*, vol, 90, n°2, 2008, 26 p. URL : <http://mappemonde.mgm.fr/num18/articles/art08201.html>.

LABORIE J-P., *Les petites villes face à la métropolisation : la perte d'une spécificité*, 2005, 8 p. URL : http://www.adbdp.asso.fr/spip.php?page=imprimer&id_article=434.

Communications dans un colloque

• Communications sur les petites et moyennes villes

APVF, Développement économique et attractivité des territoires : quel avenir pour les petites villes ?, *Actes des IXème Assises des petites villes, Autun, 2005*, 48 p (doc en pdf).

BOQUET Y., Les petites villes du Nebraska, de la déprise rurale à la revitalisation de Main Street, in *L'Avenir des petites villes, Actes du colloque de Clermont-Fd de 2002*, CERAMAC, n°21, PUBP, Clermont-Fd, 2003, pp 191-219.

Collectif, *L'avenir des petites villes, Actes du colloque de Clermont-Fd de 2002*, CERAMAC, n°21, PUBP, Clermont-Fd, 2003, 325 p.

COMMERÇON N., GOUJON P. (sous la dir.), *Villes moyennes, espaces, sociétés, patrimoine, Actes du colloque de Mâcon de 1995*, PUL, Mâcon, 1997, 490 p.

GIRAUT F., Les petites villes françaises, entre métropolisation et France profonde, in *Bourgs et petites villes, Actes du Colloque de Nantes de 1995*, Presses universitaires du Mirail, Toulouse, 1998, pp 97-105.

LABORIE J-P., Les petites villes et la métropolisation, in *Bourgs et petites villes, Actes du Colloque de Nantes de 1995*, Presses universitaires du Mirail, Toulouse, 1998, pp 21-48.

LABORIE J-P., RENARD J. (sous la dir.), Bourgs et petites villes, in *Bourgs et petites villes, Actes du Colloque de Nantes de 1995*, Presses universitaires du Mirail, Toulouse, 1998, 471 p.

LAURENT L., Les enjeux nationaux d'une mutation budgétaire dans un arrondissement rural : citoyenneté locale et aménagement du territoire, in *Bourgs et petites villes, Actes du colloque de Nantes de 1995*, Presses universitaires du Mirail, Toulouse, 1998, pp 117-124.

RENAUD-HELLIER E., Attraction périurbaine et petites villes de marge : l'exemple lyonnais, in *L'Avenir des petites villes, Actes du colloque de Clermont-Fd de 2002*, CERAMAC, n° 21, 2003, pp 61-77.

ROLLAND-MAY C., Le rôle des villes moyennes dans des espaces ruraux fragiles, in *Villes moyennes, espace, société, patrimoine, Actes du Colloque de Mâcon de 1995*, PUL, Mâcon, 1997, pp 135-148.

SCHMITT B., Pôles d'emploi, pôles de services : la place et le rôle des bourgs et petites villes dans la structuration de l'espace, in *Bourgs et petites villes, Actes du colloque de Nantes de 1995*, Presses universitaires du Mirail, Toulouse, 1998, pp 257-272.

Sur le Sud Massif Central

BOZON P., Les villes et le relief dans l'Ardèche intérieure, in *Les villes du Massif Central, Actes du colloque de St-Etienne de 1970*, Centres d'études foréziennes, St-Etienne, 1971, pp 361-380.

Collectif, *Les villes du Massif Central, Actes du colloque de St-Etienne de 1970*, Centres d'études foréziennes, St-Etienne, 1971, 413 p.

COMMERE R., Les petites villes de l'Yssingelais, in *Les villes du Massif Central, Actes du colloque de St-Etienne de 1970*, Centres d'études foréziennes, St-Etienne, 1971, pp 129-146.

FEREROL ME., La pérennité des petites villes du sud Massif Central 1975-2000, in *Petites villes en montagne de l'Antiquité au XXème siècle, Actes du colloque de Clermont-Fd de 2007*, à paraître.

GILLARDOT P., Développement d'une banlieue à Mende, in *Les villes du Massif Central, Actes du colloque de St-Etienne de 1970*, Centres d'études foréziennes, St-Etienne, 1971, pp 227-232.

LABORIE J-P., Constellation ou nébuleuse : quel avenir pour les villes moyennes dans l'orbite toulousaine, in *Villes moyennes, espace, société, patrimoine Actes du Colloque de Mâcon de 1995*, PUL, Mâcon, 1997, pp 181-192.

LAMORISSE R., Une petite ville de la bordure cévenole : St-Ambroix, in *Les villes du Massif Central, Actes du colloque de St-Etienne de 1970*, Centres d'études foréziennes, St-Etienne, 1971, pp 309-340.

PICOT B., Pays et bourgs-centres sur la bordure occidentale du Massif Central : étude comparée de St-Yrieix la Perche et de St-Céré, in *Bourgs et petites villes, Actes du colloque de Nantes de 1995*, Presses universitaires du Mirail, Toulouse, 1998, pp 233-256.

SIBERTIN-BLANC M., ZULIANI J-M., Les petites villes industrielles du grand sud-ouest français face à la diffusion des activités de services : vers un fonctionnement normal de villes ?, in *L'Avenir des petites villes, Actes du colloque de Clermont-Fd de 2002*, CERAMAC, n° 21, 2003, pp 156-174.

• Communications sur les réseaux et les activités économiques

Collectif, *Les nouveaux acteurs du commerce et leurs stratégies spatiales, Actes du colloque de Brest*, 1997, 353 p.

Collectif, *Réseaux en question : utopies, pratiques et prospective, Actes du colloque de Mâcon de 2007*, IRVSM, 2009, 432 p.

ROZENBLAT C., Un réseau de villes n'est pas un arbre, in *Réseaux en question : utopies, pratiques et prospective, Actes du colloque de Mâcon de 2007*, IRVSM, 2009, pp 231-244.

Sur le Sud Massif Central

FEREROL ME., Les réseaux d'entreprises dans les espaces interstitiels (ex du sud Massif Central), in *Réseaux en question : utopies, pratiques et prospective, Actes du colloque de Mâcon de 2005*, IRVSM, 2009, pp 361-370.

GUILLAUME R., Dynamiques économiques et découpages institutionnels : une impossible adéquation, in *Territoires institutionnels, territoires fonctionnels, Actes du colloque de Mâcon de 2003*, IRVSM, 2006, pp 455-468.

JAMOT C., Mise en réseau des villes moyennes et réseau cristallin : compatibilité ou antinomie, in *Villes moyennes, espace, société, patrimoine, Actes du colloque de Mâcon de 1995*, PUL, 1997, pp 47-55.

JAMOT C., La notion de réseau cristallin s'applique-t-elle à l'intérieur des espaces urbains étalés ?, in *Réseaux en question : utopies, pratiques et prospective, Actes du colloque de Mâcon de 2005*, IRVSM, 2009, pp 245-254.

Publications de l'INSEE (liste non exhaustive)

AMBIAUD E., BLANC M., SCHMITT B., Les bassins de vie, au cœur de la vie des bourgs et petites villes, n°953, *INSEE PREMIERE*, 2004, 4 p.

BACCAINI B., SEMECURBE F., La croissance périurbaine depuis 45 ans, *INSEE PREMIERE*, 2009, 4 p.

JULIEN P., Onze fonctions pour qualifier les grandes villes, *INSEE PREMIERE*, n°840, 2002, 4 p.

JULIEN P., Les bassins de vie des bourgs et petites villes : une économie résidentielle et souvent industrielle, *INSEE PREMIERE*, n°954, 2004, 4 p.

MOREL B, REDOR P., *INSEE PREMIERE*, n°1058, 2006, 4 p.

SOLARD G., A la campagne, comme à la ville, des commerces traditionnels proches de la population, n°953, *INSEE PREMIERE*, 2004, 4 p.

TALBOT J., Les déplacements domicile-travail, *INSEE PREMIERE*, n°767, 2001, 4 p.

FONTAINE F., Les métropoles régionales à la recherche de leurs points forts, *Economie et Statistiques*, n° 230, 1990, pp 17-29.

HILAL M., PIGUET V., SCHMITT B., Communes rurales et petites villes dans la hiérarchie urbaine, *Economie et statistique*, n°282, 1995, pp 21-36.

JULIEN P., La métropolisation des actifs structure le territoire, *Economie et Statistique*, n°290, 1995, pp 33-49.

LE JEANNIC T., Trente ans de périurbanisation : extension et dilution des villes, *Economie et Statistique*, n°307, 1997, pp 21-41

TERRIER C., Les villes toujours plus tertiaires, *Economie et Statistique*, n°230, 1990, pp 47-53.

INSEE Aquitaine, Les petites zones d'emploi aquitaines les plus industrialisées, n°122, 2003, *Le Quatre pages*.

INSEE Auvergne, Bassins de vie : au centre de la vie quotidienne, *La Lettre*, n°14, 4 p, 2004.

INSEE Auvergne, L' Auvergne : un diagnostic pour préparer l'avenir, 2005, 113 p.

INSEE Languedoc-Roussillon, Projections de population à l'horizon 2030, *Repères Chiffres*, n°12, 2007, 10 p.

INSEE Languedoc-Roussillon, La campagne et les villes-centres de plus en plus attractives en Languedoc-Roussillon, *Repères Synthèse*, n°1, 2009, 7 p.

INSEE Midi-Pyrénées, Un enseignement supérieur très développé en Midi-Pyrénées, *Le 6 pages*, n°85, 2005.

INSEE Midi-Pyrénées, Le rural en Midi-Pyrénées : des territoires attractifs, inégalement équipés, *Territoire*, n°123, 2010, 6 p.

INSEE Rhône-Alpes, Petites villes de montagne : six profils d'évolution différents, *La Lettre*, n°65, 2006, 4 p.

Articles de journaux (liste non exhaustive)

Les Echos, 50 000 emplois en péril dans la filière automobile, 08/01/10.

Les Echos, L'Etat va lancer un plan d'action global pour les territoires ruraux, 08/02/10.

Les Echos, Aéronautique : 10 sous-traitants créent une plate-forme d'achats, 10/02/10.

Les Echos, Plus de 200 nouvelles usines en France en 2009, 10/02/10.

Le Figaro, JALLATE veut des aides pour sauver 80 emplois, 17/06/07.

Le Figaro, Douze chantiers pour rapprocher les Français de leurs commerçants, 03/01/09.

Le Figaro, Le nombre de médecins reculent en France, 09/09/09.

Le Monde, Près d'un tiers de la population vit dans les petites villes, samedi 04/04/99.

Le Monde, 09/05/99.

Le Monde, 11/03/02.

Le Monde, 15/03/02.

Le Monde, 113 blocs de chirurgie menacés, 19/04/06.

Le Monde, Dossiers et Documents, Irréversible révolution urbaine, n°293, déc 2000.

Le Monde, Dossiers et Documents, Une société française à deux vitesses, n°315, déc 2002.

Le Monde, Dossiers et Documents, Le remodelage urbain est-il suffisant ?, n°358, nov 2006.

L'Express, 08/03/07.

L'Express, 10/02/2000.

La Gazette des communes, La fracture judiciaire s'invite dans la campagne, 18/02/08.

La Gazette des communes, Carte judiciaire : nouvelle salve de critiques, 25/02/08.

La Gazette des communes, Un rapport suggère un moratoire des implantations universitaires, le 03/03/08.

La Gazette des communes, L'urbanisme commercial va-t-il rentrer dans le rang, 23/06/08.

La Gazette des communes, N'oublions pas les petites villes, 24/11/08.

La Gazette des communes, Dossier Services publics : quand les réformes s'entrechoquent, 24/11/08, pp 32-41.

La Gazette des communes, Recensement : l'heure des nouveaux comptes a sonné, 05/01/09.

La Gazette des communes, Pays de Cahors : l'EPCI s'étend pour asseoir son développement, 19/01/09.

La Gazette des communes, L'intercommunalité doit être la commune de demain, 23/02/09.

La Gazette des communes, Carte judiciaire : l'APVF tient bon, 08/02/2010.

La Gazette des communes, Urbanisme commercial : limitation de l'évasion commerciale, 18/01/10.

La Gazette des communes, Nationale ou intercommunale, l'identité ne se décrète pas, 25/01/10.

La Gazette des communes, Carte judiciaire : la suppression des tribunaux est entérinée, 01/03/10.

La Gazette des communes, Réforme de la carte judiciaire : la fin du feuilleton, 01/03/10.

La Gazette des communes, L'union fait la force pour cinq villes préfetures, 12/04/10.

La Gazette des communes, Faut-il aider les grappes d'entreprises ?, 12/04/10.

La Gazette des communes, Le Tarn dessert par Bus Express les aires de covoiturage, 12/04/10.

La Gazette des communes (supplément de 60 p), Des cités intermédiaires et durable, 31/05/10.

La Gazette des communes, Dossier Désertification médicale, 23/08/10.

La Dépêche du Midi, Quatre tribunaux aveyronnais menacés de disparition, 28/02/07.

La Dépêche du Midi, Carte judiciaire : les tribunaux menacés, 27/06/07.

La Dépêche du Midi, Tarn : inquiétude pour les tribunaux, 13/09/07.

La Montagne, Le défi de l'innovation et de la créativité, 19/06/10.

Sitographie (liste non exhaustive)

www.persee.fr (pour avoir accès à des articles numérisés)

www.localtis.info

www.massif-central.datar.gouv.fr

www.apvf.asso.fr

www.villesmoyennes.asso.fr

www.projetdeterritoire.fr (site etd)

www.poles-excellence-rurale.datar.gouv.fr

www.recompositionsterritoriales.fr

www.sae-diffusion.sante.gouv.fr

www.recomposition-hospitaliere.sante.gouv.fr

www.coordination.nationale.org (pour la sauvegarde des hôpitaux)

BIBLIOGRAPHIE (pour l'Espagne)

Ouvrages imprimés

Asociacion de Geografos Españoles – Grupo de Geografia Urbana, *Las ciudades españolas a finales del siglo XX*, Universidad Castilla la Mancha, 1995, 221 p.

BARON-YELLES N., *Atlas de l'Espagne*, Autrement, Paris, 2009, 80 p.

BOSQUE CANDEL R., *Sintesis de Geografia de España*, Globo, Madrid, 2004, 170 p.

Collectif, *Perspectivas demografico-sociales, urbanisticas y territoriales en el umbral del siglo XXI*, EUNSA, 1995, 384 p.

DE LA CALLE VAQUERO M., *La ciudad historica como destino turistico*, Ariel Turismo, Barcelona, 302 p, 2002.

DE TERAN M., *Geografia regiona de España*, Ariel, Barcelone, 1968, 461 p.

HUETZ DE LEMPS A., *L'économie de l'Espagne*, A. Colin, Paris, 1998, 304 p.

HUMBERT A., *L'Espagne*, Nathan Université, Paris, 1992, 192 p.

LABORDE P., FERRER M., *Les petites villes des vallées moyennes de l'Ebre et de la Garonne*, Talence, CESURB, 1991, 123 p.

SERRANO J., CALMES R., *L'Espagne*, Harmattan, Paris, 1998, 303 p.

VILA VALENTI J., *La Péninsule Ibérique*, PUF, Paris, 1968, 290 p.

Les annuaires économiques de *Banesto* 1975/1991 et *Caixa* 1996/2001/2005

Sur la Castille/Estrémadure

ARENAL – CLAVE, *El sistema de ciudades de Extremadura*, mars 1999, 68 p.

MENDEZ GUTTIERREZ DEL VALLE R., ALONSO SANTOS J. (sous la dir.), *Sistemas locales de empresas y redes de innovación en Castilla la Mancha y Castilla-León*, Universidad Salamanca, 2002, 295 p.

SANCHEZ ZABALA R., *Comarcalizacion funcional y ordenacion del territorio en Extremadura*, Càceres, 1992, 338 p.

Chapitres dans un ouvrage imprimé

Sur la Castille/Estrémadure

APARICIO AMADOR J., La industria en un espacio rural : la Tierra de Pinarès, in *Sistemas locales de empresas y redes de innovación en Castilla la Mancha y Castilla-León*, Universidad Salamanca, 2002, pp 197-230.

DUROUX R., Les boutiquiers cantaliens de Nouvelle Castille au XIXe siècle, in *Mélanges de la Casa de Velazquez*, vol 21, 1985, pp 280-307.

EDOUARD J-C., JAMOT C., Commerces et services des petites villes en Vieille Castille, in *Commerces et services dans les campagnes fragiles*, CERAMAC, n°15, PUBP, Clermont-Fd, 2001, pp 163-234.

MARTIN JIMENEZ M. I., Les transformations socio-économiques et territoriales dans la vallée du Tiétar (province d'Avila), in *Nouvelle attractivité des territoires et engagement des acteurs*, CERAMAC, n°24, PUBP, Clermont-Fd, 2007, pp 87-96.

MIGNON C., Introduction, in *Commerces et services dans les campagnes fragiles*, CERAMAC, n°15, PUBP, Clermont-Fd, 2001, pp 7-10.

SANCHEZ HERNANDEZ JL., La industria textil en Béjar : entre la crisis del empleo y la reestructuración productiva, in *Sistemas locales de empresas y redes de innovación en Castilla la Mancha y Castilla-León*, Universidad Salamanca, 2002, pp 153-175.

SANCHEZ HERNANDEZ JL., Nuevas tendencias en la industria chacinera de Guijuelo : hacia la formación de un sistema productivo local, in *Sistemas locales de empresas y redes de innovación en Castilla la Mancha y Castilla-León*, Universidad Salamanca, 2002, pp 175-196.

Rapports imprimés

ACTE/Consejo Intertextil Español³⁰⁰, *Planes Estrategicos Textiles Locales, Anàlisis del entorno general del sector textil*, 2005, 93 p.

APVF, *Déclaration finale, Rencontre franco-espagnole des petites villes des 8 et 9 juin 2006*, 2 p.

REDONTO J-A., *Trujillo : plan de dinamizacion turistica*, 1999, 13 p (www.alexur.net)

SCHWARTZ P., *600 mil fabulas sobre el pequeño comercio en España*, Instituto de Estudios del Libre Comercio, Madrid, Février 2001, 9 p.

SCHWARTZ P., *Los falsos amigos del pequeño comercio en España*, IDELCO, Madrid, Novembre 2001, 28 p.

Travaux universitaires

DUROUX R., *Les Auvergnats de Castille, renaissance et mort d'une migration*, thèse, CHEC, Université de Clermont-Fd II, 1992, 490 p.

ROMERO P., *Estrémadure : la conquête du tourisme*, mémoire de MST tourisme, Université Clermont II, 1991, 61 p.

SANTAMARIA F. (ss la dir. de G. Di MEO), *Les villes moyennes : entre hiérarchie et réseaux (France, Royaume Uni et Espagne)*, thèse, Université de Pau, 1998, 513 p.

³⁰⁰ Asociación de Colectividades Textiles Europeas (ACTE). Consejo Intertextil español : organisme supérieur de coordination et de représentation en Espagne des différentes unités textiles.

Articles de périodiques imprimés

• Sur l'Espagne en général

BARON-YELLES N. (sous la dir.), Dossier Espagne, *Historiens et Géographes*, n°408, 2009, pp 165-296.

BIELZA DE ORY V., ESCOLANO UTRIBA S., Contrastes géodémographiques en Espagne à travers les sous-systèmes de peuplement, *RGPSO*, t 58, 1987, pp 121-141.

FERRER M., Transformations récentes de la croissance régionale, urbaine et rurale en Espagne, *RGPSO*, n°4, t 59, 1988, pp 413-422.

GARCIA FERNANDEZ J., La region y los cambios regionales en Espana, *Investigaciones geograficas*, n°24, 2000, pp 5-15.

GARCIA COLL A., Población y tamaño municipal : reflexiones a partir del censo de 1991, *Estudios Geograficos*, n°229, t LVIII, 1997, pp 593-623.

URENA FRANCES JM., RIBALAYGUA BATALLA C., Le réseau ferroviaire à grande vitesse espagnol : état actuel d'avancement et d'appropriation par les villes desservies, *Transports Urbains*, n°106, 2004, pp 3-10.

• sur les réseaux urbains et la hiérarchie urbaine

LABORDE P., Espaces ruraux et villes-centres en Espagne, *RGPSO*, n°4, t 55, 1984, pp 495-504.

RODRIGUEZ GONZALEZ J., Villa y comarca funcional en Galicia, *Investigaciones geograficas*, n°18, 1997, pp 115-130.

SERRANO MARTINEZ J., Crecimiento de la poblacion urbana española y complejidad del modelo de organizacion de su red urbana, *Papeles de Geografia*, n°28, 1998, pp 145-164.

SERRANO MARTINEZ J., La red de aglomeraciones urbanas en España cuando finaliza el siglo XX, *Investigaciones geograficas*, n°22, 1999, pp 33-52.

EN CASTILLE

LOPEZ TRIGAL L., Ciudades y lugares centrales en Castilla y Leon, *Tierras de Leon*, n°49, 1982, pp 5-16.

LOPEZ TRIGAL L., El sistema urbano de Castilla y Leon en relacion con la prospectiva de la fachada Atlantica Iberica, *Medio Ambiente en Castilla-León*, n°3, 1995, pp 16-20.

MANERO MIGUEL F., Readaptacion de las jerarquias funcionales y transformacion del espacio urbano en Castilla y Leon, *Situacion*, n°3, 1995, pp 217-233.

EN ESTREMADURE

CAMPESINO FERNANDEZ A., El sistema de ciudades de Extremadura, *Situacion*, n°3, 1995, pp 261-273.

SANCHEZ ZABALA R., Red urbana y comarcalización funcional de Extremadura, *Alcantara*, n°22, 1991, pp 379-397.

• sur les activités économiques

BENASSI MP., Un reglamento sobre registro de empresas facilitará los sondeos de las PYME (pequeñas y medianas empresas) europeas, *Revista Fuentes Estadísticas*, n°13, 1996, 6 p (doc pdf).

GARCIA ARIAS H., Geografía comercial de España – Castilla y León, *Distribucion y Consumo*, pp 88-95, 1994.

EN CASTILLE

MARTINEZ FERNANDEZ L. et LUENGO GALLEGO J., Localización de la actividad manufactura en Castilla y León. Los dinamismos espaciales inducidos por la industria, *Eria*, n°67, 2005, pp 155-172.

VILAR CASTRO J., Avila : un centro administrativo lastrado de tradición, in Comercio, turismo y cambios funcionales en las ciudades españolas, *Patrimonio de la Humanidad*, CCI, pp 61-72.

EN ESTREMADURE

GARCIA GONZALEZ L., El sector turístico en el desarrollo de Extremadura, *Alcantara*, n°22, 1991, pp 347-378.

MORA ALISEDA J. et SANCHEZ ZABALA R., Analisis de la industria y el comercio en Extremadura. Directrices básicas para su desarrollo, *Alcantara*, n°22, 1991, pp 279-303.

SANCHEZ ZABALA R., La industria en Extremadura. Localización y especialización industrial en los núcleos urbanos, *Revista de Estudios Extremeños*, n°45, 1989, pp 123-146.

• sur l'aménagement du territoire

CLARIMONT S., ALDHURY J., LABUSSIÈRE O., Les recompositions territoriales face à la faible densité : comparaison des pays aquitains et des *comarcas* aragonaises, *AG*, n°647, pp 26-48, 2006.

GABRIEL-OYHAMBURU K., La recomposition territoriale de l'Espagne et la mémoire de ses territoires, *RGA*, n°1, pp 17-34, 2000.

NEGRIER E., Qui a peur de la différenciation territoriale ? L'Espagne des autonomies, *Pouvoirs Locaux*, n°83, 2009, pp 68-74.

La Gazette des Communes, Espagne : la réforme par la décentralisation, 09/06/08, pp 20-22 (Olivier Razemon)

El País, Su nuevo hospital puede estar en la Red, mars 2010.

EN CASTILLE

HERNANDEZ SANCHEZ A., La poblacion y la ordenacion del territorio en Castilla y Leon, *Anales de Estudios Economicos y Empresariales*, n°4, 1989, pp 183-197.

MARTIN JIMENEZ M. I., Retos y oportunidades de las comarcas de montaña abulenses, *Estudios geograficos*, n°258, t LXVI, 2005, pp 161-185.

EN ESTREMADURE

BAIGORRI A., *Comarcalizacion en Extremadura*, UEX, 1995, 13 p (doc pdf).

CAMPESINO FERNANDEZ A-J., Alentejo-Extremadura : ciudades y ordenacion del territorio, *Boletin de la A.G.E* , n°25, pp 67-82, 1997.

CAMPESINO FERNANDEZ A-J., La ordenacion territorial de la Extremadura del siglo XXI, *Territoris* , n°4, pp 43-60, 2004.

MORA ALISEDA J., Los modelos de desarrollo regional y el desarrollo de Extremadura, *Alcantara*, n°22, pp 147-180, 1991.

SANCHEZ ZABALA R., Las divisiones comarcales en Extremadura : estabilidad e inestabilidad de los limites y cabeceras comarcales, *Revista de Estudios Extremeños*, n°48, 1992, pp 243-257.

Communications dans un colloque

• Communications sur les petites et moyennes villes

BIELZA de ORY V., Le rôle des petites villes dans l'aménagement du territoire en Espagne : le cas de l'Aragon, in *Bourgs et petites villes, Actes du Colloque de Nantes de 1995*, Presses Universitaires du Mirail, 1998, pp 185-198.

CABRERA DE LA COLINA J., Crecimiento urbano en ciudades pequeñas de las Subbeticas centrales, en *Actas del III Coloquio de Geografía Urbana de 1996*, 1999, pp 63-73.

DELGADO VINAS C., Mutaciones economicas y funcionales de las pequeñas ciudades y villas de Cantabria, en *Actas del IV Coloquio de Geografía Urbana de 1998*, 2000, pp 298-307.

RODRIGUEZ GONZALEZ J., Actividades economicas y desarrollo urbano en las pequeñas ciudades gallegas, en *Actas del III Coloquio de Geografía Urbana de 1996*, 1999, pp 163-170.

SERRANO MARTINEZ J., Ciudades pequeñas y medias centros de comarca. Analisis de la region de Murcia, en *Actas del III Coloquio de Geografía Urbana de 1996*, 1999, pp 171-186.

VERGNAUD G., Relations villes-campagnes et recompositions territoriales : regard géographique sur les ambiguïtés des structures intercommunales en France et en Espagne (Région Rhône-Alpes et Catalogne), in *Actes du colloque Les mondes ruraux à l'épreuve des sciences sociales, Dijon, 2006*, pp 182-199.

VILAGRASA IBARZ J., Las ciudades pequeñas y medias en España, en *Actas del III Coloquio de Geografía Urbana de 1996*, 1999, pp 17-49.

• **Communications sur réseaux urbains**

LOPEZ GONZALEZ A., La jerarquía de asentamientos en Castilla y León. Una aproximación desde el punto de vista de la dimensión demográfica municipal y de los ejes viarios, en *Actas del VI Coloquio de Geografía Urbana de 2002*, 2003, pp 85-96.

LOPEZ TRIGAL L., Jerarquía y áreas de influencia en las ciudades de Castilla y León, en *Coloquio de Geografía de Castilla la Vieja y León, Burgos, 1981*, pp 315-327.

LOPEZ TRIGAL L., Cambios en el sistema urbano e indicadores de mercado y turísticos de las ciudades españolas, en *Actas del IV Coloquio de Geografía Urbana de 1998*, 2000, pp 395-402.

• **Communications sur les activités économiques**

MIGUEL MANERO F., Terciarización y desarrollo urbano en España. Significado funcional y espacial de las nuevas estrategias de promoción de la ciudad, en *Actas del IV Coloquio de Geografía Urbana de 1998*, 2000, pp 213-222.

SERRANO MARTINEZ J., Equipamiento universitario y terciarización de las ciudades españolas, en *Actas del IV Coloquio de Geografía Urbana de 1998*, 2000, pp 248-258.

• **Journaux locaux**

El Adelanto (Béjar)

Hoy (Trujillo et Navalmoral)

La Cronica de Coria

Sites web consultés (liste non exhaustive)

www.cervantesvirtual.com

www.ine.es

www.juntaex.es

www.camerdata.es

www.fondoade.com

www.anuarieco.lacaixa.comunicacions.com.